This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

Digitized by Google

NOV 1 0 1975

NOV 1 6 1975

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

HALÉVY (J.). Recherches bibliques (*suite*)..... 161
DERENBOURG (J.). Gloses d'Abou Zachariya ben Bilam sur Isaïe. 172
LÉVI (Israël). Signes de danger et de malheur..... 202
LAZARD (Lucien). Les Juifs de Touraine..... 210
REINACH (Salomon). La communauté des Juifs d'Athribis..... 235
SIDON. Sens et origine de la dénomination *Sem Hamephorasch*.. 239
LOEB (Isidore). Josef Haccohen et les chroniqueurs juifs (*fin*).. 247
BACHER (W.). L'exégèse biblique en Espagne au XIIe siècle..... 272
SCHWAB (Moïse). Le Maqré Dardeqé (*suite*)..... 285

NOTES ET MÉLANGES.

REINACH (Salomon). Inscription relative à la guerre de Judée.. 299
BACHER (W.). Abraham ibn Ezra dans le nord de la France 300
KAUFMANN (David). I. David Alroy et les chroniqueurs juifs... 304
II. L'élégie composée sur Menahem Vardimas..... 304
III. Une citation de Salomon ibn Gabirol dans Joseph Kimhi..... 306
JASTROW (M.). Ludim et Ludaï..... 308
ISRAELSOHN. Hiwi Albalchi..... 311

BIBLIOGRAPHIE.

LÉVI (Israël). Bereschit Rabbati, par A. EPSTEIN..... 313
Additions et rectifications..... 318
Table des matières..... 319

Les séances du Conseil auront lieu à huit heures et demie du soir, rue de la Victoire, 44, salle Consistoriale, aux dates suivantes : 31 janvier 1889 — 28 février — 28 mars — 25 avril — 30 mai — 27 juin.

On rappelle que ces séances sont ouvertes à tous les membres de la Société, qui sont instamment priés d'y assister. Ils peuvent y faire des communications, en ayant soin d'en aviser quelques jours à l'avance l'Administration, 17, rue Saint-Georges.

Les souscripteurs des départements et de l'étranger sont priés d'envoyer le montant de leur cotisation (25 francs), *le plus tôt possible*, à M. LE TRÉSORIER (sans mettre de nom), 17, rue Saint-Georges, Paris.

PRIX D'ABONNEMENT A LA *REVUE DES ÉTUDES JUIVES*

Un an..... 25 fr.
Prix du numéro..... 7 —

Digitized by Google

Les collaborateurs de la Revue *qui désirent un tirage à part de leurs articles sont priés de s'adresser directement à l'imprimeur, M. Cerf, 59, rue Duplessis, Versailles.*

EN VENTE A LA LIBRAIRIE A. DURLACHER

83 *bis*, RUE LAFAYETTE

TABLES DU CALENDRIER JUIF

DEPUIS L'ÈRE CHRÉTIENNE JUSQU'AU XXXe SIÈCLE

AVEC

LA CONCORDANCE DES DATES JUIVES ET DES DATES CHRÉTIENNES

ET UNE MÉTHODE NOUVELLE POUR CALCULER CES TABLES

Par ISIDORE LOEB

PRIX : 10 FRANCS.

Les nouveaux Sociétaires qui voudront acquérir la collection complète des volumes de la *Revue* parus au moment de leur entrée dans la Société, obtiendront ces volumes (avec l'*Annuaire*) à raison de 20 francs par année, au lieu de 25 francs.

Digitized by Google

La Société des Études juives, *voulant assurer aux Rédacteurs de la* Revue *une pleine liberté scientifique, déclare qu'elle n'accepte point la responsabilité des articles publiés et qu'elle la laisse tout entière aux auteurs.*

Digitized by Google

NOT to be Taken from the LIBRARY

REVUE

DES

ÉTUDES JUIVES

PUBLICATION TRIMESTRIELLE
DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES JUIVES

TOME XVII

N° 34

OCTOBRE-DÉCEMBRE 1888.

PARIS
A LA LIBRAIRIE A. DURLACHER
83 bis, RUE DE LAFAYETTE

Toutes les communications concernant la *Rédaction* et l'*Administration* doivent être adressées à la *Société des Études juives*, 17, rue Saint-Georges, Paris.

HANOVER THEOL. SEM. FEB 12 1889 LIBRARY.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

REVUE.

HALÉVY (J.). Recherches bibliques (*suite*) 1
REINACH (Th.). Les monnaies de Simon 42
GUNZBOURG (David de). Notices et extraits de mes manuscrits. 45
LÉVI (Israel). L'orgueil de Salomon 58
NEUBAUER (Ad.). Institutions de rabbins français 66
LOEB (Isidore). Josef Haccohen et les chroniqueurs juifs (*suite*) 74
WEYL (Jonas). La résidence des Juifs à Marseille 96
SCHWAB (Moïse). Le Maqré Dardeqé (*suite*) 111
BRUNSCHWICG (Léon). Les Juifs de Nantes et du pays nantais (*suite*) 125

NOTES ET MÉLANGES.

FURST. Les interprétations d'Akiba et d'Ismaël sur Nombres, v, 28 143
JASTROW (M.). Scènes de chasse dans le Talmud 146
LOEB (Isidore). Une inscription hébraïque à Girone 149
NEUBAUER (Ad.). I. Menahem Vardimas 151
II. Dreux et Gournay 154
DERENBOURG (J.). Encore un mot sur les signes mnémotechniques 157
BACHER (W.). Une prétendue citation de Salomon ibn Gabirol dans Joseph Kimhi 158
KAUFMANN (D.). La mode du talet 159

Les séances du Conseil auront lieu à huit heures et demie du soir, rue de la Victoire, 44, salle Consistoriale, aux dates suivantes : 25 octobre 1888 — 29 novembre — 27 décembre — 31 janvier 1889 — 28 février — 28 mars — 25 avril — 30 mai — 27 juin.

PRIX D'ABONNEMENT A LA *REVUE DES ÉTUDES JUIVES*

Un an ..... 25 fr.
Prix du numéro ..... 7 —

Digitized by Google

EN VENTE A LA LIBRAIRIE A. DURLACHER

83 *bis*, RUE LAFAYETTE

TABLES DU CALENDRIER JUIF

DEPUIS L'ÈRE CHRÉTIENNE JUSQU'AU XXXe SIÈCLE

AVEC

LA CONCORDANCE DES DATES JUIVES ET DES DATES CHRÉTIENNES

ET UNE MÉTHODE NOUVELLE POUR CALCULER CES TABLES

Par ISIDORE LOEB

PRIX : 10 FRANCS.

Les nouveaux Sociétaires qui voudront acquérir la collection complète des volumes de la *Revue* parus au moment de leur entrée dans la Société, obtiendront ces volumes (avec l'*Annuaire*) à raison de 20 francs par année, au lieu de 25 francs.

Digitized by Google

La Société des Etudes juives, *voulant assure aux Rédacteurs de la* Revue *une pleine libert scientifique, déclare qu'elle n'accepte point l responsabilité des articles publiés et qu'elle la laiss tout entière aux auteurs.*

Digitized by Google

REVUE

DES

ÉTUDES JUIVES

PUBLICATION TRIMESTRIELLE
DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES JUIVES

TOME XVII

N° 33

JUILLET-SEPTEMBRE 1888.

ANDOVER THEOL. SEM. LIBRARY. OCT 22 1888

PARIS
A LA LIBRAIRIE A. DURLACHER
83 bis, RUE DE LAFAYETTE

Toutes les communications concernant la *Rédaction* et l'*Administration* doivent être adressées à la *Société des Études juives*.
17, rue Saint-Georges, Paris.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

REVUE.

GRÆTZ (H.). Les monnaies de Simon..... 161
VIDAL (Pierre). Les Juifs de Roussillon et de Cerdagne (*suite et fin*)..... 170
REINACH (Th.). Mithridate et les Juifs..... 204
LOEB (Isidore). Josef Haccohen et les chroniqueurs juifs (*suite*) 211
KRACAUER (J.). L'affaire des Juifs d'Endingen..... 236
BRUZZONE (P. L.). Les Juifs des États de l'Église au XVIIIe siècle 246
SCHWAB (Moïse). Le Maqré Dardeqé 253

NOTES ET MÉLANGES.

KAUFMANN et GUNZBOURG (David de). Une inscription de Riva. 269
LOEB (Isidore). Une inscription hébraïque de Calatayud..... 273
REINACH (Salomon). Note sur l'inscription phénicienne du Pirée 275
BACHER (W.). Encore un mot sur *Micra* et *Pasouq*..... 277
LOEB (Isidore). La prononciation de l'*O* dans le judéo-allemand et le mot *Taule*..... 278
NEUBAUER (Ad.). Inscription tumulaire d'Orléans..... 279
LOEB (Isidore). Les quadre sedarim du Talmud..... 282
BACHER, KAUFMANN, GRÜNWALD et PORGÈS. Les signes mnémoniques des lettres radicales et serviles..... 286

BIBLIOGRAPHIE.

LOEB (Isidore). Revue bibliographique..... 292
Additions et rectifications..... 318
Table des matières..... 319

ACTES ET CONFÉRENCES.

DIEULAFOY. Le livre d'Esther et le palais d'Assuérus..... CCLXV
Liste des membres de la Société pendant l'année 1887..... CCXCII
Procès-verbaux des séances du Conseil..... CCCIV

PRIX D'ABONNEMENT A LA *REVUE DES ÉTUDES JUIVES*

Un an..... 25 fr.
Prix du numéro..... 7 —

Digitized by Google

EN VENTE A LA LIBRAIRIE A. DURLACHER

83 *bis*, RUE LAFAYETTE

TABLES DU CALENDRIER JUIF

DEPUIS L'ÈRE CHRÉTIENNE JUSQU'AU XXXe SIÈCLE

AVEC

LA CONCORDANCE DES DATES JUIVES ET DES DATES CHRÉTIENNES

ET UNE MÉTHODE NOUVELLE POUR CALCULER CES TABLES

Par ISIDORE LOEB

PRIX : 10 FRANCS.

Les nouveaux Sociétaires qui voudront acquérir la collection complète des volumes de la *Revue* parus au moment de leur entrée dans la Société, obtiendront ces volumes (avec l'*Annuaire*) à raison de 20 francs par année, au lieu de 25 francs.

Digitized by Google

La Société des Etudes juives, *voulant assurer aux Rédacteurs de la* Revue *une pleine liberté scientifique, déclare qu'elle n'accepte point la responsabilité des articles publiés et qu'elle la laisse tout entière aux auteurs.*

Digitized by Google

REVUE

DES

ÉTUDES JUIVES

PUBLICATION TRIMESTRIELLE
DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES JUIVES

TOME XVI

N° 32

AVRIL-JUIN 1888.

HANOVER THEOL. SEM. LIBRARY. AUG 4 1888

PARIS
A LA LIBRAIRIE A. DURLACHER
83 bis, RUE DE LAFAYETTE

Toutes les communications concernant la *Rédaction* et l'*Administration* doivent être adressées à la *Société des Études juives*.
17, rue Saint-Georges, Paris.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

REVUE.

VIDAL (Pierre). Les Juifs de Roussillon et de Cerdagne (*suite*).. 1
REINACH (Théodore). Sculptures d'Ascalon.. 24
LOEB (Isidore). Josef Haccohen et les chroniqueurs juifs..... 28
DERENBOURG (J.). Mélanges rabbiniques (*suite*)..... 57
KAUFMANN (David). Les Marranes de Pesaro..... . . 61
LOEB (Isidore). Les négociants juifs à Marseille au milieu du XIIIe siècle..... 73
KRACAUER (Dr). Rabbi Joselmann de Rosheim. 84
BACHER (W.). Le commentaire de Samuel ibn Hofni sur le Pentateuque (*fin*)..... 106
LOEB (Isidore). Le procès de Samuel ibn Tibbon (*fin*)..... 124

NOTES ET MÉLANGES.

HALÉVY (J.). I. Petits problèmes (2e série)..... 138
II. Note sur l'inscription phénicienne du Pirée..... 140
KAUFMANN (David). I Une anecdote sur Pharaon et Aman chez les Arabes..... 144
II. Les lettres L, M, N dans l'alphabet 146
LOEB (Isidore). Le mot *Taule* en judéo-allemand..... 148
Une lettre adressée à Salomon Azubi.... 150

BIBLIOGRAPHIE.

DERENBOURG (J.). Le traité de la Vie contemplative et la Question des Thérapeutes, par L. MASSEBIEAU..... 151
LOEW (Immanuel). A dictionary of the targumim, the talmud babli and yerushalmi and the midrashic literatur, par M. JASTROW..... 154
Additions et rectifications..... 160

ACTES ET CONFÉRENCES.

Séance de l'Assemblée générale du 21 janvier 1888..... CCXXXIII
REINACH (Théodore). Rapport sur les publications de la Société pendant l'année 1887..... CCXLIV
Procès-verbaux des séances du Conseil..... CCLXIII

VERSAILLES, IMPRIMERIE CERF ET FILS, RUE DUPLESSIS, 59.

Digitized by Google

EN VENTE A LA LIBRAIRIE A. DURLACHER

83 *bis*, RUE LAFAYETTE

TABLES DU CALENDRIER JUIF

DEPUIS L'ÈRE CHRÉTIENNE JUSQU'AU XXXe SIÈCLE

AVEC

LA CONCORDANCE DES DATES JUIVES ET DES DATES CHRÉTIENNES

ET UNE MÉTHODE NOUVELLE POUR CALCULER CES TABLES

Par ISIDORE LOEB

PRIX : 10 FRANCS.

Les nouveaux Sociétaires qui voudront acquérir la collection complète des volumes de la *Revue* parus au moment de leur entrée dans la Société, obtiendront ces volumes (avec l'*Annuaire*) à raison de 20 francs par année, au lieu de 25 francs.

Les séances du Conseil auront lieu à huit heures et demie du soir, rue de la Victoire, 44, salle Consistoriale, aux dates suivantes : 26 avril — 31 mai — 28 juin 1888.

MM. les Souscripteurs de l'étranger sont priés d'envoyer le montant de leur cotisation (25 fr.) le plus tôt possible à M. LE TRÉSORIER, 17, rue Saint-Georges, Paris.

PRIX D'ABONNEMENT A LA *REVUE DES ÉTUDES JUIVES*

Un an.....	25 fr.
Prix du numéro.....	7 —

Digitized by Google

La Société des Etudes juives, *voulant assurer aux Rédacteurs de la* Revue *une pleine liberté scientifique, déclare qu'elle n'accepte point la responsabilité des articles publiés et qu'elle la laisse tout entière aux auteurs.*

Digitized by Google

REVUE

DES

ÉTUDES JUIVES

PUBLICATION TRIMESTRIELLE
DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES JUIVES

TOME XVI

N° 31

JANVIER-MARS 1888

ANDOVER THEOL. SEM. LIBRARY. MAY 14 1888

PARIS
A LA LIBRAIRIE A. DURLACHER
83 bis, RUE DE LAFAYETTE

Toutes les communications concernant la *Rédaction* et l'*Administration* doivent être adressées à la *Société des Études juives*, 17, rue Saint-Georges, Paris.

Digitized by Google

ISRAELSOHN. Hiwi Albalchi..... 311
JASTROW (M.). I. Scènes de chasse dans le Talmud..... 146
II. Ludim et Ludaï..... 308
KAUFMANN (D). I. La mode du *talet*..... 159
II. David Alroy et les chroniqueurs juifs..... 304
III. L'Elégie composée sur Menahem Vardimas..... 304
IV. Une citation de Salomon ibn Gabirol, dans Joseph Kimhi..... 306
LOEB (Isidore). Une inscription hébraïque à Girone..... 149
NEUBAUER (Ad.). I. Menahem Vardimas..... 151
II. Dreux et Gournay..... 154
REINACH (Salomon). Inscription relative à la guerre de Judée.. 299

BIBLIOGRAPHIE.

LÉVI (Israël). Bereschit Rabbati, dessen Verhältniss zu Rabba Rabbati, Moses ha-Darschan u. Pugio fidei, par A. EPSTEIN..... 313
Additions et rectifications..... 318
Table des matières..... 319

FIN.

VERSAILLES, IMPRIMERIE CERF ET FILS, RUE DUPLESSIS, 59.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

ARTICLES DE FOND.

BACHER (W.). Matériaux pour servir à l'histoire de l'exégèse biblique, en Espagne, au XIIe siècle..... 272
BRUNSCHWICG (Léon). Les Juifs de Nantes et du pays nantais.. 125
DERENBOURG (J.). Gloses d'Abou Zachariya ben Bilam sur Isaïe. 172
GUNZBOURG (David de). Notices et extraits de mes manuscrits. I. Siddour du Yémen..... 46
HALÉVY (Joseph). Recherches bibliques. XIII. Note supplémentaire sur Amraphel..... 1
XIV. Gomer..... 13
XV. Riphat, Elisa et Tarsis..... 161
LAZARD (Lucien). Les Juifs de Touraine..... 210
LÉVI (Israël). I. L'orgueil de Salomon..... 58
II. Signes de danger et de malheur..... 202
LOEB (Isidore). Josef Haccohen et les chroniqueurs juifs (*suite et fin*)..... 74 et 247
NEUBAUER (Ad.). Institutions de rabbins français..... 66
REINACH (Salomon). La communauté juive d'Athribis..... 235
REINACH (Th.). Les monnaies de Sidon..... 42
SCHWAB (Moïse). Le Maqré Dardeqé (*suite*)..... 111 et 285
SIDON. Sens et origine du *Sem Hamephorasch*..... 239
WEYL (Jonas). La résidence des Juifs à Marseille..... 96

NOTES ET MÉLANGES.

BACHER (W.). I. Une prétendue citation de Salomon ibn Gabirol dans Joseph Kimhi..... 158
II. Abraham ibn Ezra dans le nord de la France..... 300
DERENBOURG (J.). Encore un mot sur les signes mnémotechniques..... 157
FURST. Les interprétations d'Akiba et d'Ismaël, sur Nombres, V, 28..... 143

Digitized by Google

ADDITIONS ET RECTIFICATIONS

Tome XVI, p. 35, note 1. — Crescas Barfat est le frère de R. Isaac bar Schéschet ; c'est ainsi qu'il se nomme lui-même dans ses Consultations, n° 387. Crescas Barfat a écrit une élégie sur Péreç Cohen ; voir Consultations de Ribasch, n° 61. — *Ign. Ziegler.*

Tome XVI, p. 87. — Les lettres למ"נ de la ligne 7 doivent être considérées comme l'abréviation de למסירת נפש. Il faut lire, à ce propos, un וידוי pour les martyrs, dans le Yosif Omèç de Joseph Hahn de Francfort. Ce passage (§ 483) est d'autant plus intéressant qu'il est précédé de ces mots : את זה הפתקתי מכתיבת יד האלוף הר"ר יחזלמן רושהיים השחדלן הגדול. Ce וידוי est attribué à un R. Ascher de Francfort et se termine ainsi : עכ"ל האלוף הר"ר יוזלמן הנ"ל. Cf. Horowitz, *Frankfurter Rabbinen*, I, p. 12. — *Dr Löwenstein.*

Tome XVI, p. 277. — Dans l'élégie de Kalonymos b. Juda de Mayence (fin du XIe siècle) qui commence par ces mots מי יתן ראשי מים, se trouve ce vers : התורה והמקרא והמשנה ואגדה Ici *Micra* s'entend donc de toute la Bible hors le Pentateuque. — *W. Bacher.*

Tome XVI, p. 280. — Dans l'inscription tumulaire d'Orléans, la date du lundi de *Mischpatim* 5053 correspond, non à mai 1293, mais au 24 Schebat = 2 février 1292, vieux style, comme j'ai déjà eu l'occasion de le signaler ailleurs (*Archives israélites* du 17 mai 1888). Ce qui est moins certain, c'est l'identification du nom de la localité מיריש, mentionnée dans cette inscription. Sans chercher bien loin, ni supposer arbitrairement des transpositions de lettres, fort plausibles dans un manuscrit, surtout dans une copie, mais beaucoup moins dans une gravure sur pierre, pourquoi ne pas admettre que le nom en question est la transcription hébraïque de *Miaus* (= Meaux), selon l'orthographe que l'on retrouve dans une charte de Thibaut VI de l'an 1267 ? Jusqu'à présent, rien ne fait rejeter cette conjecture, et il n'a pas été prouvé qu'une telle identification soit impossible, d'autant plus que nous sommes d'accord (en ce seul point) avec M. Neub. lorsqu'il dit : « Il n'est pas nécessaire que la localité mentionnée par l'épitaphe se trouve dans le voisinage d'Orléans. » — *Moïse Schwab.*

Tome XVII, p. 51. — Le récit arabe publié par M. D. de Gunzbourg me paraît une variation sur le thème הנה לא ינום ולא ישן שומר ישראל (*Ps.* CXXI, 4), qui a déjà été traité par Salomon ibn Verga, dans le paragraphe 16 de son *Schebet Yehuda.* — *David Kaufmann.*

T. XVII, p. 157. — L'identification de גורניש avec Gournay a déjà été proposée par moi, dans *The Jewish Standard*, 1888, n° du 25 mai. — *Schiller-Szinessy.*

Ibid. — Des Juifs de Gournay sont mentionnés dans des cartulaires français de 1204 et de 1222. Voir *Hebr. Bibliogr.*, XX, p. 16. — *Simonsen.*

Le gérant,

ISRAEL LÉVI.

Digitized by Google

M. Epstein, grâce à une heureuse conjecture suggérée par M. Neubauer, montre qu'il n'en est rien. On a dû remarquer que les paroles de notre fragment sont mises dans la bouche de « notre maître Josué bin Noun » (pareille singularité dans un autre morceau sur le temple céleste, *Pugio*, p. 385). Le Bereschit Rabbati dit même : « Notre maître Josué bin Noun, qui l'avait appris de Moïse et celui-ci de Dieu ». Or, cette étrange invention nous reporte invinciblement à Eldad Haddani. Dans leur lettre à Cémah Gaon (IXe siècle), les Juifs de Kairouan racontent qu'au rapport de ce célèbre mystificateur, les quatre tribus qu'il a visitées ont un Talmud où jamais n'est cité ni Tanna, ni Amora, mais où toutes les lois sont rapportées par « notre maître Josué bin Noun, qui les tenait de Moïse et celui-ci de Dieu ».

Le Rabba Rabbati avait probablement un texte des récits d'Eldad plus étendu que le nôtre, et c'est à cette source qu'il aura puisé, entre autres, ce morceau. Que ce voyageur fantaisiste ait pris de toutes mains tout ce qui s'offrait à lui, c'est ce que la simple lecture de ses hâbleries montre suffisamment. Ce qui confirme l'hypothèse de M. Epstein, c'est que les paroles que les Juifs de Kairouan prêtent à Eldad renferment les mêmes particularités de style que nous avons signalées plus haut. Ainsi on lit (*Bet Hammidrasch*, t. II, p. 111) :

אחד מבני עמנו בא אל יהושע ודבר לו אדוני איש צייד אני
ואצוד חיות ועופות בהרים . . . ויגד לו יהושע רבינו אינך
מכיר מפריס פרסה . . . דבר לו רבינו יהושע סימן זה יבא
בידך . . . דבר לו הצייד אדוני זה בחיה בעופות מאי דבר לו
רבינו יהושע סימן זה . . .

Pinsker (*Likkuté Kadmoniot*, p. 108) remarque aussi qu'Eldad affectionnait le langage biblique et se piquait de purisme. Il prétendait même y voir une preuve de son affiliation au Caraïsme ; à mon avis, Eldad voulait seulement rester fidèle à son invention première, que les fameuses tribus parlaient la « langue sacrée », et donner plus de crédit à ses relations.

On me pardonnera d'avoir tant insisté sur un point ; j'ai voulu seulement mettre en lumière la rigueur de la méthode de M. Epstein que rendent plus éclatante encore des recherches plus étendues ; et si j'ai en chemin ajouté nombre d'arguments nouveaux à ceux du savant viennois, j'ai prouvé, une fois de plus, que les créateurs en science ressemblent aux architectes, qui fournissent les plans, que les maçons n'ont plus qu'à suivre.

ISRAEL LÉVI.

Digitized by Google

auteur est celle où Dieu prouve aux anges qu'Adam leur est supérieur, puisqu'il sait donner des noms aux animaux, tandis qu'eux-mêmes s'en reconnaissent incapables (Ber. Rabba, 17; Pesikta de R. Kahna, p. 34 *a*; Tanhuma, éd. Buber, IV, p. 110; Abot de R. Nathan, 1; Bemidbar Rabba, *Houqat*). Elle est d'ailleurs citée à la suite du morceau qui nous occupe dans le Bereschit Rabbati.

Si ce trait aggadique ne figure pas dans le Midrasch, par contre, il est dans le Coran (2, 32; 7, 10-11; 15, 31; 17, 63; etc.), et Geiger (*Was hat Mohammed*, p. 100) le considère comme la marque caractéristique du Midrasch musulman. Il serait plus exact de dire : christiano-musulman, car déjà dans la *Caverne des trésors*, ouvrage syriaque qui est antérieur au Coran, on lit ces mots : « ...Voyant la supé-» riorité qui avait été donnée à Adam, il refusa de se prosterner » devant lui (comme avaient fait les autres anges) et il dit à ses ar-» mées : Ne vous prosternez pas devant lui et ne le louez pas comme » les autres anges, c'est à lui qu'il convient de se prosterner devant » moi, qui suis feu et esprit; moi, je ne me prosternerai pas de-» vant la poussière... Il tomba lui et tout son ordre du ciel..., et il » reçut le nom de Satan » (Carl Bezold, *Die Schatzhöhle*, trad., 1883, p. 4). Ce Midrasch a passé dans un opuscule latin dont il existe un manuscrit du *dixième siècle*[1] et qui a été imprimé au XVe siècle[2] : la *Pénitence d'Adam*.

Quomodo dyabollus, nolens adorare Adam similitudinem et ymaginem dei, dejectus est e gloria sua.

Tunc exclamavit Adam dicens dyabolo : Ve tibi, Sathane, quid nos expugnas gratis; numquid abstulimus gloriam tibi tuam aut nostri causa expulsus est quare usque ad mortem persequeris nos? Respondens enim diabolus, dixit : Vere tui causa expulsus sum de gloria mea et in die qua tu plasmatus es, ego a facie dei projectus sum extra societatem angelorum, et quando inflavit deus in te spiritum factus est vultus et similitudo tua ad ymaginem dei et adduxit te Michahel et fecit te adorare in conspectu dei et dixit dominus deus : Ecce Adam fecimus ad ymaginem et similitudinem nostram et statim egressus Michahel vocavit omnes angelos et dixit imaginem dei et sic Michahel adoravit eum et dixit ad me : Adora ymaginem dei nostri sicut precepit dominus noster et ego dixi ad eum : Non adorabo pejora me, quia antequam ipse fieret, ego sum; ipse debet me adorare. Et hoc audientes ceteri angeli qui sub me erant, dixerunt : nolumus adorare Adam. Et ait Michahel : Si non adoraveris eum, irascetur tibi deus. Et ego dixi : Si irascetur mihi, scio quid faciam, ponam sedem meam super sidera celi et ero similis altissimo. Et sic iratus est mihi dominus et misit me cum angelis meis expelli de gloria, et sic tui causa in dolore expoliati sumus de tanta gloria et te in leticia delitiarum videre dolebam sic dolo circumveniebam uxorem tuam et sicut fecit te deus expelli de deliciis glorie et letitie tue sic ego expulsus sum a gloria mea causa tui.

Cet ensemble de considérations semblerait donner le droit de douter de l'authenticité de ce passage : le Rabba Rabbati aurait accepté naïvement des morceaux d'origine non juive, écrits même en hébreu par des chrétiens, et c'est ce que je croyais tout d'abord.

[1] Bibliothèque nation., n° 5327.

[2] M. Wilhelm Meyer en a donné une édition critique dans les *Mémoires de l'Académie de Munich*, classe de philologie, 1878, XIV, 3e partie.

Digitized by Google

וידבר להקב"ה רבש"ע יצרתה אותנו מזיו שכינה ותדבר נשתחוה לאשר יצרה אותו מעפר האדמה דבר לו הקב"ה זה שהוא מעפר הארץ יש בו מן החכמה ומן הבינה שאין בך ויהי כי לא אבה להשתחוות לו ולא שמע לקול של הקב"ה טרדו מן השמים והיה שטן ועליו ישעיהו אומר איך נפלת משמים הילל בן שחר

« Notre maître, Josué bin Noun dit : Le jour que fut réunie à » Adam sa raison, Dieu dit aux anges : Prosternez-vous devant lui. » Aussitôt ils accomplirent la volonté de Dieu. Or, le Satan était le » plus grand des anges, et il dit à Dieu : Maître du monde, » tu nous as créés de la splendeur de la *Schechina*, et tu nous dis de » nous prosterner devant celui que tu as créé de la poussière de la » terre. Dieu lui répondit : Celui qui est de la poussière de la terre a » de la science et de l'intelligence plus que toi. Et comme il ne vou- » lait pas se prosterner devant lui (Adam) et ne lui obéissait pas, » Dieu le chassa du ciel et il devint Satan. C'est de lui qu'Isaïe dit : » Comment es-tu tombé du ciel, Lucifer? »

Quel style et quelle langue! Tous les passages soulignés sont autant de barbarismes, de fautes contre la syntaxe, de termes impropres. L'auteur de ce morceau, évidemment, ne savait pas que l'hébreu biblique n'est pas celui des Midraschim et que telle tournure, tel vocable classique sonne faux dans cette littérature spéciale.

Si la forme est étrange, le fond ne l'est pas moins. M. Grünbaum remarque très justement que jamais, dans la littérature juive, le verset d'Isaïe n'est rapporté à Satan ; ce sont les auteurs chrétiens qui lui donnent ce sens, parce qu'ils traduisent le mot *helel* par Lucifer. A quoi j'ajouterai que, dans le Midrasch, Satan n'apparaît pas comme un ange déchu, ou plutôt jamais aucun des anges déchus ne porte ce nom. Quand il est question de ces anges, ce n'est pas à propos du péché d'Adam, mais bien plus tard, aux environs du déluge, et alors ils s'appellent *Schemhazaï* et *Azael*, comme dans le livre d'Enoch, le pseudo-Jonathan et le Midrasch Abchir. Dans le Pirké de R. Eliézer et le pseudo-Jonathan, qui marchent toujours de concert, et *sous l'influence des légendes syro-arabes*, il est bien parlé d'un prince du ciel précipité à terre, et ennemi de l'homme, mais il s'appelle Samaël. Les Midraschim, d'ailleurs, mettent souvent en scène les anges, qui prétendent s'opposer à la création de l'homme, mais jamais ce n'est Satan qui est leur porte-parole. En outre, quand Dieu veut punir ceux qui veulent traverser ses désirs, il ne les condamne pas à devenir des démons, il les consume simplement (Sanhédrin, 38 *b*). Le plus souvent Dieu se borne à leur montrer leur erreur, sans les châtier (Bereschit Rabba, 8, Pirké de R. Eliézer, 11). Qui plus est, dans certains textes, les anges, au contraire, veulent sanctifier Adam (dire *Kadosch*) ; c'est Dieu qui les en détourne en leur montrant qu'il n'est qu'un homme, puisqu'il est sujet au sommeil (Bereschit Rabba, 8). La seule aggada qui ait pu inspirer notre

Digitized by Google

l'homme du monde le plus versé dans la littérature midraschique, dans une courte et substantielle étude, vient d'établir définitivement la vérité à cet égard, et, du même coup, de trancher le différend qui s'est élevé en Angleterre au sujet de l'authenticité des citations hébraïques du *Pugio fidei*.

Le ms. de Prague intitulé *Bereschit Rabbati* n'est pas l'œuvre de Moïse Hadarschan, qui n'a jamais probablement composé de Midrasch; il ne contient pas toutes les citations du *Pugio fidei*; en réalité, il n'est qu'un abrégé d'un autre recueil, le *Midrasch Rabba Rabbati*, dont il reste quelques fragments à la Bibliothèque Bodléienne et que mentionne quelquefois Juda Guedalia. Ce serait le *Rabba Rabbati* qu'aurait utilisé Raymond Martini, et l'attribution de cet ouvrage au rabbin français aurait pour origine la présence, au début du recueil, du *Yesod* de Moïse Hadarschan, ainsi qu'en fait foi le *Bereschit Rabbati*. Le *Rabba Rabbati* aurait vu le jour entre le XIe et le XIIIe siècles, puisqu'il est postérieur à Moïse et antérieur à Raymond Martini. J'ajouterai qu'étant inconnu de l'auteur du *Yalkout*, qui a vécu à Mayence, il a dû naître dans un pays qui n'est ni la France ni l'Allemagne, à moins qu'il ne lui soit postérieur.

Ce recueil, à s'en rapporter au *Bereschit Rabbati* et au *Pugio fidei*, avait donné accès à des morceaux qu'on s'étonne de lire dans une œuvre rabbinique, tant ils ont une couleur chrétienne. Assurément, il ne manque pas de Midraschim, surtout parmi les petits, où ont pénétré des conceptions du Messie qui sentent leur origine chrétienne. La frontière qui séparait les deux doctrines n'était pas assez marquée pour empêcher les échanges. Ainsi, le Midrasch Konen, le voyage de Josué ben Lévi au Paradis et dans l'Enfer, la Pesikta Rabbati, le Midrasch sur les Psaumes ont parfois des passages d'une teinte chrétienne prononcée. Mais, tandis que ces textes sont rares et ne trahissent leur origine étrangère que par la tournure des idées, dans le Rabba Rabbati apparaissent en grand nombre de longs morceaux qu'on croirait détachés d'ouvrages chrétiens pour le fond et surtout pour la forme. Peut-être cette singularité est-elle la raison du peu de goût manifesté par les rabbins pour ce recueil. Les motifs mêmes qui le faisaient rechercher de Raymond Martini devaient le rendre suspect aux Juifs.

En lisant ces fragments dans le *Pugio fidei*, on est tenté de les déclarer apocryphes et de les attribuer à la supercherie de Raymond Martini ou de quelque théologien chrétien frotté de littérature midraschique, mais ignorant la différence du style biblique et de celui du midrasch. On en jugera d'après l'exemple suivant, que nous choisissons de préférence parce qu'il a été déjà signalé par MM. Grünbaum et Schiller-Szinessy et qu'il est un des plus topiques, quoique des plus courts.

אמר רבינו יהושע בן נון ביום שנתקבצה אליו דעתו של אדם
הראשון דבר הקב"ה למלאכי השרת השתחוו לו מיד עשו
מלאכי השרת רצון הקב"ה והשטן הידה גדול מכל מלאכי השמים

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

EPSTEIN, A., **Bereschit Rabbati, dessen Verhältniss zu Rabba Rabbati, Moses ha-Darschan u. Pugio Fidei.** Berlin, Julius Benzian, 1888, 8°.

On sait que Raymond Martini (XIIIe siècle), ayant fait partie d'une commission d'enquête sur les livres juifs, composa un ouvrage, intitulé *Pugio fidei*, pour démontrer que les ouvrages hébreux eux-mêmes témoignent en faveur de la vérité des doctrines chrétiennes. Il cite, en caractères hébreux, un grand nombre de passages midraschiques et particulièrement un prétendu Midrasch de R. Moïse Hadarschan, qu'il appelle tantôt *Bereschit Rabba prior* ou *prima*, tantôt *Bereschit Rabba major* ou *magna*. Les extraits de cet ouvrage n'éveillent, pour la plupart, aucun doute sur leur authenticité, ils ne sont que la reproduction de passages d'autres recueils, comme le *Bereschit Rabba*, ou la combinaison de plusieurs morceaux de cette provenance. Raymond Martini paraît affectionner cet ouvrage parce qu'il est plus complet que les autres et surtout renferme le plus de textes qui conviennent à sa thèse.

Or, il est bien surprenant que la littérature juive n'ait gardé aucun souvenir de ce livre. Prétendre que Martini, en sa qualité de censeur, ait eu à sa disposition des manuscrits hébreux qui se seraient entièrement perdus chez les Juifs, est une hypothèse insoutenable. Pourquoi, en effet, un ouvrage écrit à Narbonne, avant le XIe siècle, aurait-il passé inaperçu des rabbins *français* et reparaîtrait-il inopinément de l'autre côté des Pyrénées, deux siècles plus tard, exhumé par un auteur chrétien, plus heureux que les nombreux écrivains juifs d'Espagne, qui, pendant ce long laps de temps, n'en font pas une fois mention ?

Jusqu'à ce jour, néanmoins, on n'osait récuser en doute le témoignage de Raymond Martini, sur la foi de Zunz affirmant que le Midrasch de Moïse Hadarschan existe encore en ms. à Prague et que les citations du savant espagnol s'y retrouvent textuellement. M. Epstein, qui prépare l'édition de ce ms. et qui est aujourd'hui

Digitized by Google

copiste lui-même, d'explications empruntées en partie à Saadia, en partie à Samuel ben Hofni. Deutéronome, XXXII, 9, ce commentaire cite explicitement au nom de Hiwi l'objection contre la divinité que rapporte Saadia dans son ouvrage théologique. Voici le passage du manuscrit :

ומגן חיוי אלבלכי לענה אללה פי הדא אלפסוק ומא אשבהה
פקאל אן הדא ידל עלי אנה תעאלי ען אקואל אלגאהלין אקתסם
אלאמם הו וגירה פכאנוא האולי חצתה ונציבה מנהם פנקול לה
כקול אללה לסנחריב את מי חרפת וגדפת תם נקול אן הדא
כלאם אלכלאטה ואלמגין וליס מן אלמלחדין מן טריק אלנטר אלדין
יתעלקון בשבה ואן כאנוא מכטיין לאן אלאדלה קד דלת עלי אן
אללה תעאלי ואחד לא תאני לה ולא שריך מעה ואנה אלדי אחדת
גמיע אלמחדותאת סאדא כאן הדא הכדי פלמן יקאסם ומן יקאסמה
פי מלכה כתעאלי עמא יקול אלגאחדון פהו כמן קיל פיהם שתו
בשמים פיהם ולשונם תהלך בארץ ולו ערף מא יסתעמלה
אלעבראניון פי לגתהם מן לפט אלאכתצאץ לם יקל דלך אתרי למא
קאל דוד י"י מנת חלקי וכוסי יקאסם אחדא עלי רב אלעאלמין

« Hiwi de Balch, que Dieu le maudisse, a tenu des propos insensés sur ce verset (Deutéronome, XXXII, 9) et des versets analogues. Il prétend qu'ils prouvent que Dieu, qu'il soit élevé au dessus des paroles des ignorants, a partagé les peuples entre lui et d'autres, de sorte qu'Israël est devenu sa part et sa propriété. Nous lui répondons par les paroles de Dieu à Sanhérib : Qui injuries-tu et outrages-tu ? (II Rois, XIX, 22; Isaïe, XXXVII, 23). Ensuite, nous dirons que ses allégations sont fausses et absurdes, et que ceux-là mêmes qui, par la voie de la spéculation, sont tombés dans l'hérésie, en s'attachant à des passages obscurs, ne les ont jamais soutenues, quelles que soient leurs erreurs. Car tout prouve que Dieu, exalté soit-il, est unique, et n'a à côté de lui ni second ni associé et a créé tout ce qui existe. Puisqu'il en est ainsi, avec qui pourrait-il partager son empire et qui le partagerait avec lui, élevé soit-il au-dessus des propos des négateurs ? Lui (Hiwi) ressemble à ceux dont il est dit (Ps., LXXIII, 9) : Ils dirigent leurs discours contre le ciel. S'il avait su que, pour exprimer la préférence, les Hébreux se servent de certaines expressions métaphoriques, il n'aurait pas tenu ce langage. Crois-tu qu'en s'écriant (Ps., XVI, 5) : « l'Éternel est mon partage et ma coupe », David se partage avec quelqu'un le maître de l'univers ? »

ISRAELSOHN.

Digitized by Google

arguments de Hiwi dans un ouvrage intitulé כתאב אלרד עלי חיויא אלבלכי, qu'il mentionne dans la première partie de son ouvrage théologique [1]. Ni l'ouvrage de Hiwi, ni la réfutation de Saadia ne nous sont parvenus, nous ne connaissons donc pas l'ensemble des objections soulevées contre la Bible. Plusieurs des arguments de Hiwi nous ont cependant été conservés par d'autres auteurs. Ainsi Jehuda ben Barzilaï [2] en cite un, Salmon ben Jeruham [3] trois, Saadia deux, à la fin de la troisième partie de son *Kitab al-Amanât* [6]. On suppose même qu'à l'exception des deux dernières, toutes les objections auxquelles Saadia répond dans son livre de théologie émanent de Hiwi [4]. Ibn Ezra rapporte également quelques citations qui jettent un peu de jour sur le système de critique rationaliste de Hiwi [5]. Récemment, M. Harkavy a trouvé dans un commentaire anonyme manuscrit sur la Genèse et a fait connaître, dans *Meassèf Nidahim* (I, n° 1), une nouvelle objection élevée par Albalhi contre la Bible. Il semble, du reste, comme l'a prouvé M. Guttmann [6], que, tout en ne le nommant pas, Saadia fait très souvent allusion à Hiwi dans son Kitab al-Amanât. En voici un exemple. Dans le deuxième chapitre de cet ouvrage, où il traite, en général, des attributs de Dieu, et tout spécialement de son unité, Saadia a recours aux dix catégories d'Aristote pour rendre compte des expressions figurées appliquées par la Bible à Dieu et pour expliquer tout ce qui paraît contraire au principe de l'immatérialité divine. En arrivant à la catégorie de la *possession*, qui ne peut pas se rapporter à Dieu, puisque toute la création lui appartient et que, par conséquent, on ne peut pas dire que Dieu possède telle chose et ne possède pas telle autre, Saadia cite le verset de Deutéronome, XXXII, 9, et dit que, par ces mots, le Pentateuque indique la prédilection de l'Éternel pour Israël. Il ajoute qu'il faut entendre ainsi tous les passages de la Bible où Dieu est désigné comme « la part et la propriété des justes », par exemple dans Psaumes, XVI, 5. Nous savons aujourd'hui que les passages expliqués par Saadia ont, en effet, servi à Hiwi comme arguments contre la toute-puissance de Dieu. Il existe à la bibliothèque de Saint-Pétersbourg un commentaire manuscrit du Deutéronome, composé, comme le remarque le

[1] *Kitab al-Amanât*, éd. Landauer, p. 37.
[2] *L. c.*
[3] Pinsker, *Likutè Kadmoniot*, p. 28.
[4] Ed. Landauer, p. 140 et suiv.
[5] Graetz, *Geschichte der Juden*, V, note 20, p. 487; Guttmann, dans la *Monatsschrift*, 1879, p. 260-270 et 289-300.
[6] *Exode*, 14, 27; 16, 13; 34, 29.
[7] *L. c.*, et dans *Die Religionsphilosophie Saadia's*, p. 22, 191 et 224.

Digitized by Google

diateur et le brigand, et donne au verbe לדר le sens de *latro-cinari* (Payne Smith, col. 1905), pendant que לודתא signifie *turma*, *coetus*, de même les Juifs considéraient les gladiateurs comme des brigands, ainsi que le prouve le passage du Talmud de *Pesahim*, 12 *b*, où l'on fixe en même temps l'heure du מאכל לודים, « repas de Ludim », et celle du מאכל לסטים, « repas des brigands ». Les Juifs connaissaient aussi la nourriture spéciale des gladiateurs (sagina gladiatoria), ils la nomment לודיות (*Bêça*, 14 *b*; *ib.*, Jeruschalmi, I, 61 *a*, où il faut corriger נדיות en לודיות, *Tosefta*, *ib.*, I, 23, édition Zuckermandel לחיות, et la variante לודיות).

Il était donc de règle, d'après les passages que nous avons cités plus haut, de ne pas racheter un Juif qui s'était vendu volontairement comme gladiateur. Dans la pratique, on se montrait plus indulgent et l'on rachetait ceux qui avaient embrassé ce vil métier par nécessité.

Comme on a vu plus haut, Rèsch Lakisch s'était vendu à des *Ludim* et il fait entendre combien leur métier était dangereux. D'après *Baba Mecia*, 84 *a*, il était chef de brigands, quand R. Johanan parvint à lui persuader de quitter ce métier et de se consacrer à l'étude de la Loi. Un jour que ces deux docteurs discutaient au sujet d'une arme (un coutelas, pugio), R. Johanan dit à son adversaire : « Un brigand connaît bien ses outils. »

Quoi qu'il en soit, le fait de voir des Juifs se vendre comme gladiateurs jette un certain jour sur l'état misérable et l'abaissement moral d'une partie des Juifs palestiniens de cette époque.

M. JASTROW.

HIWI ALBALCHI

On sait que Hiwi Albalchi ou Alkalbi, contemporain de Saadia, avait écrit un ouvrage dans lequel il exposait deux cents objections contre l'origine divine de la Bible[1]. Comme ce livre était très répandu et, à en croire le chroniqueur Ibn Daud, avait même pénétré dans les écoles[2], Saadia a cru nécessaire de combattre les

[1] Jehuda ben Barzilaï, dans son introduction au commentaire du *S. Yecira*, éd. Halberstam, p. 21. Déjà Luzzatto a donné ce passage dans *Halikhot Kédém*, de Pollak, p. 71, et dans *Beth Ha-ozar*, 12 *a*.

[2] Ce fait est mentionné aussi par Saadia ibn Danon.

Digitized by Google

donc des gens amollis, pour l'autre des anthropophages ! Supposons un instant que, en effet, les Lyddéens, voisins de Jérusalem, ou les Lydiens, étaient des cannibales, comment comprendrions-nous ces paroles d'Abbahou : « Il a ainsi agi pour conserver sa vie. » Se vendre à des anthropophages pour sauver sa vie ! Est-il, du reste, possible d'admettre l'existence d'anthropophages au milieu des nations civilisées de l'antiquité ou de croire que ces anthropophages allaient tranquillement acheter la chair humaine sur les marchés ?

C'est M. Sachs (*Beiträge zur Sprach-und Alterthumsforschung*, I, p. 121) qui, sans s'en douter, nous fournit le moyen de résoudre ce problème. Cet auteur montre, en effet, que le mot לודר employé dans *Exode rabba*, sect. 30, et qui ne se trouve dans aucun Lexique, est le mot *Ludarius*, et, comme le contexte l'indique clairement, ce terme désigne le gladiateur chargé de se battre dans l'arène contre des animaux. Voici ce passage. Comme on demandait à un *ludar* si les *philotimia*, c'est-à-dire les jeux publics du cirque, allaient bientôt avoir lieu, le ludar répondit : « il y a encore du temps jusque-là. » L'organisateur (editor) des *philotimia* dit, au contraire : « Ce sera pour bientôt. Mais, réplique l'interlocuteur, j'ai interrogé le *ludar* et il m'a déclaré qu'il n'y aurait pas de combat avant longtemps. — Ah ! tu t'adresses au *ludar* ! Lui ne tient pas à ce que j'organise des *philotimia*, il sait bien qu'il y risque sa vie. »

On sait que, dans l'empire romain, il y avait des *lanistæ* qui se procuraient, à leurs frais ou pour le compte de particuliers, des gladiateurs, qu'ils soumettaient ensuite à un régime spécial pour les préparer aux combats du cirque. Les endroits où ces gladiateurs étaient nourris et exercés s'appelaient *ludi* (écoles). Le serment que le gladiateur ainsi acheté devait prêter était terrible dans sa concision. Nous en trouvons la formule dans Pétrone, chap. CXVII (cf. Sénèque, lettre 7) : « In verba Eumolpi sacramentum juravimus, uri, vinciri, verberari, ferroque necari... corpora animasque religiosissima addicimus [1]. »

Les Juifs de la Palestine connaissaient les écoles des gladiateurs sous le nom de *ludi*, ils en ont formé le dénominatif לודים en hébreu, et לודאי en chaldéen. Ce mot désignait pour eux à la fois les *lanistæ*, ou marchands de gladiateurs, et les gladiateurs eux-mêmes, comme dans l'expression מאכל לודים.

De même que le syriaque désigne sous le nom de לודרא le gla-

[1] Voir Smith, *Greek and Roman Antiquities*, *s. v. Gladiatores* et *Venatio* ; voir aussi Lübker, *Reallexicon des classischen Alterthums*, Leipzig, 1877, *s. v. Gladiatores*.

Digitized by Google

LES *LUDIM* OU *LUDAÏ*

Une mischna de *Gittin* (IV, 9) dit que le rachat de celui qui s'est vendu lui-même à un païen n'est pas obligatoire. Le Talmud de Jérusalem dit que cette loi (*Gittin* 46 *b*) ne s'applique qu'à celui qui s'est vendu pour la deuxième fois à un païen. Mais ceux qui se sont vendus pour la première fois doivent être rachetés, à moins qu'ils ne se soient vendus à des *Ludim*. Dans ce cas, le rachat n'est jamais obligatoire. Et le Talmud ajoute : « Un jour, un Juif se vendit à des *Ludim*. Le fait ayant été rapporté à R. Abbahou, celui-ci répliqua : Que pouvons-nous y faire ? il a ainsi agi pour conserver la vie. »

Le Talmud de Babylone traite la même question (*Gittin* 46 *b*) : « Un homme qui s'était vendu à des *Ludaï* vint un jour chez R. Ammi et lui dit : Rachète-nous. Le docteur répondit que, la loi prescrivant de racheter les enfants de celui qui s'est vendu avec sa famille à un païen, pour les sauver de la corruption, à plus forte raison était-il nécessaire de les racheter des Ludaï, où il y a pour eux danger de mort. »

A la suite de ce fait, le Talmud raconte que Rèsch Lakisch s'était vendu à des Ludaï et était parvenu par un stratagème à s'enfuir « le dernier jour ».

Le même Rèsch Lakisch dit, dans le Talmud de Jérusalem (*Teruma*, VIII, 45 *d*), à un homme qui avait bu de l'eau restée découverte : « Si tu t'étais vendu aux Ludim [1], tu aurais au moins obtenu pour ta vie un prix élevé ; en buvant de cette eau, tu comptes ta vie pour peu de chose. »

Notons encore que dans *Pesahim*, 12 *b*, et dans *Schabbat*, 10 *a*, on désigne la première heure du matin sous le nom de מאכל לודים, *moment fixé pour le repas des Ludim*. Ce sont là, à notre connaissance, tous les passages talmudiques où il est question des Ludim.

Qui sont-ils ? Le commentaire de *Gittin*, 46 *b*, en fait des anthropophages. D'après le dictionnaire talmudique de M. Levy, ce sont les habitants païens de Lydda, qui pratiquaient l'anthropophagie. M. Kohut, dans son *Arukh completum*, y voit les habitants de Lydie, renommés pour leurs habitudes efféminées, mais aussi pour leur activité industrieuse. Pour l'un, les Ludim sont

[1] Le texte donne לודניין, mot qui est certainement pour לודיין = לודאין.

Digitized by Google

נתן סימן כי הא"ב נחלק . . . החל באותיות שמוש ובהם כלה לפי שהם לתבה [עמודים] כמו עומדים ; « Salomon [ibn Gabirol] a indiqué par un signe comment l'alphabet est divisé...; il commence et il finit par les lettres serviles, parce que ces lettres sont comme les colonnes du mot. » Il est vrai, comme le remarque M. Harkavy, que, pour ce passage, le ms. de Saint-Pétersbourg diffère des autres mss. Mais, à mon avis, cette variante provient de ce que, par suite de l'*homoioteleuton* ור' שלמה, une ligne entière manque, et, en réalité, Salomon ibn Gabirol est l'auteur de la remarque relative à la division de l'alphabet hébreu, comme le prouve, du reste, la fin du passage où il s'agit d'une troisième personne. Je suppose que Joseph Kimhi a eu connaissance, comme Ibn Ezra, du poème grammatical d'Ibn Gabirol[1], pendant qu'il était encore complet, lequel poème se composait à l'origine de quatre cents vers, et c'est probablement dans cet ouvrage qu'il a trouvé l'observation que nous avons citée, et qui paraît avoir frappé également Ibn Ezra, puisqu'il se l'est appropriée en la modifiant.

Je veux en même temps corriger ici une faute d'impression. Cette correction me permettra d'expliquer d'une façon plus heureuse que la première fois le signe mnémonique donné par Kimhi pour les lettres radicales. Voici ce signe : צד עט קח גזר סף. Quelle en est la signification ? Le grammairien multiplie les prétérits monosyllabiques, afin que, par suite de leur succession rapide, le son soit en quelque sorte conforme au sens; il s'agit de chasse. M'appuyant sur I Sam., xv, 19, pour la forme עט, et sur Daniel, iv, 30, pour le mot סף, il me semble que ce récit de chasse conçu en style lapidaire, comme *veni, vidi, vici*, a la signification suivante : « il chassa, se précipita, chercha, coupa — et c'était fini. »

Du reste, les lettres serviles et les lettres radicales ne sont pas les seules dont on ait formé les phrases les plus étranges pour les graver plus facilement dans la mémoire. Il en est de même des lettres finales réunies dans le mot singulier de מנצפך, et des lettres qu'on a l'habitude de surmonter d'une petite couronne et qui sont groupés dans les mots שעטנז גץ. Hayyim ben Bezalél, frère du fameux Rabbi Löw, à la fin de son ouvrage אגרת המיול, a formé de ces derniers mots la phrase suivante : שמן עז גץ.

DAVID KAUFMANN.

---

[1] Voir mon observation dans *Monatsschrift*, 1885, p. 336.

Digitized by Google

rançon! Je ne puis que mettre mon espoir dans le Tout-Puissant, qui versera un baume sur ma blessure et ouvrira le trésor de ses grâces... »

Quelques mots encore pour justifier ma traduction. Tous les vers renferment des réminiscences de la Bible. Il est donc évident qu'à la ligne 13, les mots וכל עינ(י)ך sont une allusion à Lament., II, 11, כלו בדמעות עיני, et que le mot כל ne peut pas avoir ici la signification de *tout*. Le mot בדמעך se rapporte au commencement du vers, mais l'auteur fait en même temps une allusion spirituelle au verset de l'Exode, XXII, 28 : ודמעך אל תאחר. Le poète, peut-être partisan de la théorie des racines bilittères, emploie donc ici וכל dans le sens de וכלה, car עין est quelquefois au masculin. — Au lieu de לחונן, il faut lire לקונן. Dans נדחי, le mètre est correct, par suite d'une incorrection grammaticale. Au lieu de יהו עת, le mètre exige יהו כל עת. Le faible qualificatif de ידידי doit sans doute être remplacé par יחידי. Au lieu de בפי [ידי], il faut בפידי. Pour des raisons métriques, les mots ואי טוב doivent probablement être changés en ואיכה טוב ; tout le vers est une allusion à Lévitique, XXVII, 10 : והיה הוא ותמורתו יהיה קדש. Cela me fait supposer que le dernier mot du vers pourrait bien être לפודי, ou un mot analogue, de la racine פדה.

DAVID KAUFMANN.

UNE CITATION DE SALOMON IBN GABIROL

DANS JOSEPH KIMHI

M. Bacher croit (plus haut, p. 159) que je me suis trompé en attribuant à Salomon ibn Gabirol l'observation rapportée par Joseph Kimhi relativement à la place occupée alternativement dans l'alphabet hébreu par les lettres radicales et les lettres serviles. Si M. Bacher avait remonté à la source que j'ai indiquée (*Revue*, t. XVI, p. 288), il aurait pu se convaincre que mon assertion n'est pas erronée, mais qu'elle repose, au contraire, sur le témoignage d'un ms. M. Harkavy a, en effet, publié un extrait du ms. du ספר זכרון (ainsi appelé d'après Malachie, III, 16) de Kimhi, qu'il a trouvé dans la deuxième collection Firkowitzsch, et cet extrait, qui sert de base à mon dire, est ainsi conçu : ור' שלמה

Digitized by Google

Menahem Vardimas que M. Neubauer a publiée dans la *Revue* (plus haut, p. 154), mais je ne puis résister au désir de présenter quelques observations à ce propos et de proposer quelques corrections qui rendront plus clair le sens de cette poésie. Quand il s'agit de corriger un ancien texte corrompu, un deuxième ms. de ce texte, même incorrect, serait certainement plus utile que toutes les tentatives de la critique. Mais faute de ce secours, on ne peut épurer le texte des fautes qui ont pu s'y glisser qu'en tenant compte du mètre, du contexte et des sources bibliques auxquelles l'auteur a puisé.

A la ligne 3 de l'élégie, le mètre montre que דְרוֹם est forcément un nom de lieu, comme M. Halberstam l'a très bien deviné (p. 153); c'est une allusion à Jérémie, XLVI, 20, קרֵץ מצפון. La lecture de מדרום, et non מדרוס « de Dreux », est donc certaine.

Pour le moment, je ne comprends rien à la ligne 6, mais toute la suite me paraît, en général, plus intelligible. Après avoir décrit le frémissement que la nature tout entière, les forêts, la mer et le continent ont éprouvé à l'annonce de la mort du juste, le poète s'adresse au jour où ce douloureux événement s'est produit, pour le réprouver et le maudire. C'est le jour néfaste de l'histoire juive, le 9 du mois d'Ab.

« O neuf d'Ab, s'écrie le poète, tu nous as ravi le père des sages, comme tu nous as ravi autrefois le sanctuaire. Qui élèvera encore en toi la coupe du salut? car en toi est mort le saint de Jacob. La faute dont tu t'es chargé, par suite de Zion, ma demeure, est maintenant passée. Tu as été averti (Exode, XXI, 29), au nom de mon maître et de ma légion[1], de ne plus être compté dans les mois, de ne plus paraître devant moi dans mon assemblée. Sois lapidé, [comme le bœuf coupable!] ma main sera la première à te frapper... Les cieux se voilent de ténèbres et d'obscurité; lamente-toi avec eux, ô mon âme, gémis avec eux, que ton œil soit consumé par les larmes, pleure sans retard, pendant toute ma vie, sur mon ami, sur Menahem Vardimas, qui est mort à cause de mon péché et de ma rébellion. Qui priera dorénavant pour moi? Qui réunira mes dispersés, conduira mes cohortes? Que mes habits restent déchirés et en loques tant que tu seras éloigné de moi! Comme Rachel à Rama, je fais entendre des gémissements sur mon maître, qui fut aussi mon ami. Que ne puis-je, dans mon malheur, élever haut ma voix! que mes entrailles se déchirent dans ma douleur! Puisse le Seigneur prendre mon cœur pour sa rançon! Puisse ma vie et mon être tout entier racheter sa vie! Mais pourrait-il troquer du mauvais contre du bon! Pourrais-je, comme lui, me sanctifier pour Celui qui me prendrait comme

[1] Cf. II Rois, II, 12.

Digitized by Google

séjour dans cette ville lui fournit, en effet, une excellente occasion de prendre connaissance du commentaire de R. Samuel ben Méir.

Budapest, octobre 1888.

W. Bacher.

DAVID ALROY ET LES CHRONIQUEURS JUIFS[1]

M. Neubauer a publié dans cette Revue (t. IV, p. 188) un extrait de la chronique de Joseph b. Isaac Sambari sur David Alroy, qu'il a reproduit récemment dans son ouvrage intitulé *Mediæval Jewish Chronicles* (p. 123). On sait que ce passage est emprunté au récit de Benjamin de Tudèle écrit dans le style biblique, et tous les chroniqueurs, Salomon ibn Verga, Joseph Haccohen, se bornent à puiser à la même source. Or il est remarquable que tous ces chroniqueurs s'accordent dans la même méprise. Le maître de David Alroy à Badgad était le chef d'école Ali. Le titre de ראש ישיבת גאון יעקב (cf. Harkavy, *Studien*, III, p. 29) est rapporté aussi par Benjamin de Tudèle à cet Ali. Cette épithète mal comprise a donné naissance, chez Ibn Verga, à un anonyme considérable; chez Joseph Haccohen, à un homme du nom de Jacob; chez Sambari, à un Gaon Jacob. Il est donc au moins inutile de chercher désormais à identifier ces personnages. Wiener dans sa traduction du Emek Habacha (p. 167, note 117) n'a pas compris non plus ce titre et en a donné une fausse interprétation. Si le texte de Benjamin de Tudèle présente une altération pour ce mot, c'est que les copistes se sont trompés également sur ce titre. Il est remarquable que dans le poème dédié à Ali que signale M. Neubauer (p. 190), d'après *Hechaluz*, III, p. 152, la division du titre en ראש ישיבת et en גאון יעקב apparaît également.

David Kaufmann.

L'ÉLÉGIE COMPOSÉE SUR MENAHEM VARDIMAS

Je n'ai pas la prétention d'expliquer complètement l'élégie sur

[1] Pour le détail de ce récit, voir l'article de M. Isidore Loeb sur *Josef Haccohen*, *Revue*, t. XVI, p. 215 et suivantes.

Digitized by Google

Une fois que Dreux a repris dans l'existence d'Ibn Ezra la place importante qui lui appartient et que la négligence et l'ignorance des copistes lui avaient enlevée, il en résulte qu'une partie importante des ouvrages écrits par notre auteur en France ont été composés dans le nord de ce pays. Voici donc dans quel ordre ces ouvrages ont été écrits :

En partant de Béziers, où il composé le ספר השם, Ibn Ezra se dirigea vers le nord et s'établit à Dreux. Là, il écrivit, dans l'automne de 1155, le commentaire du livre de Daniel [1]. Moins d'une année après, il acheva le commentaire des Psaumes [2] et, en décembre 1156, le commentaire des Petits Prophètes [3]. En même temps, il travailla à un commentaire du Pentateuque [4], dans lequel il s'étendait principalement sur les questions grammaticales et dont il n'acheva qu'une partie de la Genèse et le livre de l'Exode ; le commentaire de l'Exode fut terminé en 1157 [5]. Après un séjour de trois ans à Dreux, Ibn Ezra se rendit en Angleterre. Dans l'été de 1158, il composa à Londres l'œuvre de philosophie religieuse *Yessod Mora*, et, en décembre 1158, le traité sur le Sabbat.

Dans ce dernier ouvrage, Ibn Ezra combat une opinion émise par R. Samuel ben Méir dans son commentaire du Pentateuque ; ce qu'il avait déjà fait brièvement dans son commentaire de l'Exode (à propos du chapitre XVI, 25) composé à Dreux [6]. Son

[1] On lit à la fin de ce commentaire : נשלם ספר דניאל במרחשון שנת ארבעת אלפים ותתקיו בעיר דרוס ; et dans le corps du commentaire (I, 1) לפני שקוע השמש בעיר הזאת שהיא דרוס (Dans ces citations ainsi que dans les suivantes, j'ai rétabli la transcription primitive de דרוס).

[2] Voir dans Graetz, *ibid.*, p. 446, la traduction d'une note qui se trouve à la fin d'un ms. de De Rossi : Ego Abr. filius Meir Hispanus exposui librum Psalmorum. Absolutus est anno 4916 ob O. C. sub dimidium mensis Ellul in urbe Rhodi. Le Dr Berliner a trouvé la même indication dans un ms. de l'*Angelica* de Rome. Voir Halberstam, *ibid.*, p. 13.

[3] Voici la note de la fin : פירשתי אני המחבר אברהם בן עזרא הספרדי בשנת ארבעת אלפים ותשע מאות ושבע עשרה בראש חדש טבת בעיר דרוס.

[4] Voir mon *Abraham ibn Esra als Grammatiker*, p. 23.

[5] On sait par l'indication qui se trouve Exode, XII, 2, que le commentaire de ce livre a été écrit à Dreux. C'est aussi dans cette ville qu'a été composé le fragment du commentaire sur la Genèse, comme l'indique l'addition de la fin : עד כאן בא מצרפת (Voir *Ozar Nechmad*, II, 222 ; Neubauer, *Catalogue of the Hebrew mss. in the Bodleian Library*, n° 225,1), ainsi qu'une note qui se trouve dans un autre ms. (Neubauer, *ibid.*, n° 217 : ונמצא בנוסחא שכתב המחבר ז"ל בצרפת). Enfin, la note ajoutée par Ibn Ezra à la fin du commentaire d'Exode indique, à l'aide d'une correction proposée par Rappoport, que ce commentaire a été achevé en 1157. Voici cette note (Voir Neubauer, *ibid.*, col. 38) : ספר ואלה שמות חבור לאברהם נשלם שנת התקיג יקר כמו שהם. Rappoport (voir *Wissensch. Zeitschrift für jüd. Theologie*, de Geiger, IV, 273) corrige התקיג en תתקיז. Cette dernière date peut seule être exacte. Cf. Halberstam, *ibid.*, p. 15 ; Steinschneider, *ibid.*, p. 91 ; *Abraham ibn Esra als Grammatiker*, p. 24, note 103.

[6] V. Graetz, *ibid.*, p. 448. Cf. Rosin, *Samuel ben Meir als Schrifterklärer*, p. 75.

Digitized by Google

puyant sur le passage d'Exode, XII, 2, Éléazar déclare qu'Ibn Ezra a commencé à écrire son commentaire du Pentateuque dans la ville de רדוס (l. דרוס), qui est située près de l'Angleterre[1]. Dans mon hypothèse, il est inutile de songer, avec M. Steinschneider[2], à Rouen, car Dreux non plus n'est pas bien éloigné de la côte de la Manche et, par conséquent, de l'Angleterre. Dans ce même passage de l'Exode, Ibn Ezra a déterminé la position de la ville où il se trouvait. Avec une légère correction, son calcul peut s'appliquer à la ville de Dreux. Il dit qu'entre Jérusalem et la ville en question il y a une distance de plus de *trois* heures[3]. En effet, Jérusalem est située à 34 degrés à l'est de Dreux, il y a donc entre ces deux villes une distance de plus de *deux* heures. Il est probable que primitivement les mss. parlaient de *deux* et non de *trois* heures et, qu'au lieu de משלש ou ג׳מ, il y avait משתי ou ב׳מ[4]. Il est vrai que la distance ainsi corrigée peut s'appliquer également à Rodez. Mais les raisons que j'ai invoquées plus haut sont assez probantes pour qu'on puisse affirmer qu'Ibn Ezra a demeuré à Dreux et non à Rodez, et qu'il ne faut pas lire רדוס, mais דרוס. Les mots d'un supercommentaire רודס בצרפת[5], rapportés jusqu'à présent à Rodez, s'appliquent bien mieux à Dreux, parce que צרפת désigne d'habitude le nord de la France. Du reste, nous savons que Dreux était un centre important de science juive, et, ainsi qu'on l'a vu dans l'article de M. Neubauer, il y avait dans cette ville un contemporain d'Ibn Ezra, R. Péreç ben Menahem[6], qui signa alors, avec R. Jacob Tam, différentes décisions des rabbins français de cette époque. De Dreux, Ibn Ezra pouvait facilement correspondre par lettres avec R. Jacob Tam, car rien ne prouve que ces deux savants se solent jamais vus.

[1] *Jüd. Letterbode*, II, 87 (cf. *Magazin* de M. Berliner, IV, 149) : ומבראר אצלנו כי תחלת חבור זה החכם בתורה היה בעיר רדוס סמוך לאנגלטירא שהוא קצה הארץ וכבר הזכירה בפרשת בא אל פרעה.

[2] *Abraham Ibn Esra*, p. 65, note 13.

[3] כי הנה בין ירושלים ובין העיר הזאת ששמה דרוס יותר משלש שעות.

[4] Le commentaire d'Ibn Ezra sur Genèse, XXXIII, 10, contient une indication pareille pour fixer la position de Lucques, où I. E. séjournait lorsqu'il écrivait ce commentaire. Quand le commentaire de l'Exode et celui de la Genèse, composés à des époques différentes, furent réunis, on crut qu'ils avaient été écrits à la même époque, on ajouta l'indication relative à Lucques au passage de l'Exode, XII, 2, qui parle de דרוס ; de là, cette variante dans les éditions. Ce qu'Ibn Ezra dit au sujet de Lucques (Genèse, XXXIII, 10) s'explique de deux façons : ou bien Ibn Ezra a seulement commencé à Lucques, après son séjour en France et en Angleterre, son commentaire du Pentateuque, qu'il a achevé dans l'année de sa mort, ou bien il avait déjà commencé ce commentaire lors de son premier séjour à Lucques (1145).

[5] *Litteraturblatt des Orients*, 1846, col. 666 ; Graetz, *ibid.*, p. 445 ; Steinschneider, *ibid.*, p. 65, note 13.

[6] *Revue des Études juives*, XVII, p. 69.

Digitized by Google

dirigé vers le nord, et son séjour dans le nord de la France, que nous ne connaissons que par son échange d'épigrammes avec R. Jacob Tam[1], aurait eu lieu dans l'intervalle qui sépare son départ de Rodez de sa descente en Angleterre.

Est-il admissible qu'Ibn Ezra ne se soit arrêté quelque temps dans aucune des localités du nord de la France, qui comptait cependant un grand nombre d'importantes communautés juives et des écoles florissantes, et n'est-il pas surprenant que, parmi les différentes localités où il a passé, Ibn Ezra ne nomme aucune ville du nord de la France? Cette singularité disparaît si l'on voit dans רודוס, non pas Rodez, mais une ville du nord de la France bien connue dans l'histoire du judaïsme français, je veux dire *Dreux*.

Je ferai d'abord remarquer qu'en identifiant רדוס ou רודוס avec Rodez, on s'explique difficilement la présence du ו devant le ס, tandis qu'elle se justifie parfaitement dans mon hypothèse. Car, en hébreu, ainsi que l'a montré M. Neubauer, Dreux est transcrit[2] par דרוס, et ce mot, par suite de la similitude du ד et du ר, est devenu רדוס, dont les copistes et les imprimeurs, familiarisés avec le nom de l'île de *Rhodes*, ont fait plus tard רודס ou רודוס. Il existe encore un certain nombre de manuscrits qui montrent bien que la transcription primitive était דרוס. Ainsi, dans le commentaire du Pentateuque, les paroles d'Ibn Ezra sur Exode, XII, 2, que les éditions ordinaires donnent sous la forme suivante : ובין העיר הזאת ששמה לוקה, et l'édition princeps et un certain nombre de mss. sous celle-ci ששמה רודוס..., le ms. de Cambridge[3], décrit par M. Schiller-Szinessy[4], a : ששמה דרוס. Un ms. de M. Halberstam offre, pour le même passage, la version דרום[5], qui doit certainement être lue דרוס[6]. Dans la note ajoutée à la fin du commentaire des douze petits prophètes, M. Berliner a trouvé également, dans un ms., la version דרוס[7]. Il est probable qu'en examinant attentivement les divers mss. des commentaires d'Ibn Ezra, on trouverait encore d'autres preuves que la version primitive était דרוס. Mais les trois exemples que je viens de citer suffisent pour que je puisse considérer mon hypothèse comme confirmée par les mss.

Une preuve directe qu'il faut lire דרוס, c'est-à-dire *Dreux*, est fournie par le supercommentateur Éléazar ben Mattatia. En s'ap-

[1] Voir *Kerem Chemed*, VII, 35, d'après *Omer Schikha*, de Gavison.
[2] Voir *Revue des Études juives*, XVII, 155.
[3] Je me propose de donner autre part des extraits de ce ms.
[4] *Catalogue of the Hebrew Manuscripts*..., vol. I, n° 46, p. 118-129.
[5] V. Halberstam, dans son édition du ס' העבור, p. 14, note.
[6] Cf. *Revue des Études juives*, XVII, 69, 153, 155.
[7] Communiqué par M. Halberstamm, *l. c.*

Digitized by Google

vin Hadrien pour faits de guerre dans la campagne judaïque et décoré d'une couronne d'or, de plusieurs colliers, de bracelets, de phalères, il reçut de l'empereur un nouvel avancement et passa dans la légion 1re Italique. Primipile de cette légion, [il prit sa retraite, et fut] nommé décurion dans la colonie de [1]... »

La légion 10e Fretensis était stationnée à Jérusalem [2] ; c'est comme centurion de cette légion qu'Octavius Secundus fit les campagnes de 132 à 135. De là, il passa dans la légion 1re Italique, qui était stationnée en Mésie. Il n'y avait pas loin de là aux environs de Philippe, où notre sous-officier alla planter ses choux et exercer des honneurs municipaux.

SALOMON REINACH.

ABRAHAM IBN EZRA DANS LE NORD DE LA FRANCE

Dans les pages qu'il a consacrées à Abraham Ibn Ezra, M. Graetz [3], après MM. Aron Fuld et Kirchheim, a émis et soutenu l'hypothèse, que le lieu de séjour d'Abraham Ibn Ezra désigné sous le nom de רודוס n'est pas l'île de *Rhodes*, mais la ville de *Rodez* (département de l'Aveyron), dans le midi de la France. Aussi, depuis, l'île méditerranéenne a-t-elle été définitivement rayée de la liste des localités où Ibn Ezra a séjourné, et il est admis comme certain que cet auteur a demeuré assez longtemps et a composé des ouvrages à Rodez. D'après M. Steinschneider [4], la série des villes où Ibn Ezra aurait « sûrement » séjourné serait chronologiquement la suivante : Rome (1140), Lucques (1145), Mantoue (1145), Vérone (1146-47), Béziers (1155-56), Rodez (1156-57), Londres (1158-59), Narbonne (1160). Son séjour à Rodez aurait donc suivi son départ de Béziers et précédé son voyage en Angleterre. Ainsi, c'est en quittant Béziers qu'Ibn Ezra se serait

[1] Plusieurs équivalents adoptés dans cette traduction sont empruntés au savant commentaire de M. Foucart.

[2] Voir une inscription récemment découverte à Jérusalem, qui mentionne un nouveau légat de cette légion, dans la *Zeitschrift des deutschen Palästina-Vereins*, 1887, p. 49-53 (= *Revue archéologique*, 1888, I, p. 94).

[3] *Geschichte der Juden*, t. VI, 1861, note 8.

[4] *Abraham Ibn Esra*, dans le *Supplement zur histor. litter. Abtheilung der Zeitschrift für Mathematik und Physik*, p. 70.

Digitized by Google

NOTES ET MÉLANGES

INSCRIPTION RELATIVE A LA GUERRE DE JUDÉE

La collection des inscriptions latines relatives à la guerre de Judée sous Hadrien vient de s'augmenter d'un texte fort intéressant découvert en Macédoine, près du mont Pangée. Une médiocre copie, transmise par un Grec à M. Foucart, directeur de l'École française d'Athènes, a permis à ce savant de tenter une restitution [1] que nous reproduisons ici en la faisant suivre d'un essai de traduction :

.....us D. f. Octavius Se[c]undus Curib(us) Sab(batina) mil(es) co-h(ortis) X urb(anae), trans[l]at(us) in coh(ortem) VI pr(æloriam), [s]ing(ularis) trib(uni), benef(iciarius) trib(uni), sing(ularis) pr(æfecti) p[r]æl(orio), optio in centur(ia), sign(ifer), [f]is[ci] curat(or), cornicu[l](arius) trib(uni), ev(ocatus) Aug(usti), [centurio] [l]eg(ionis) X [F]retensis, donis don(atus) ab Divo Hadrian[o] ob bellum Judaicum corona aurea, tor[q]uib(us), armillis, p[h]aler(is) et ab eodem promotus succes[sit] in leg(ionem) prim[a]m [I]ta[l]ic(am), [p]rimi[p]il(us) leg(ionis) eiusdem, adlectus decurio in colonia[2]*.... »*

[Ici repose] Octavius Secundus, né à Cures [dans la Sabine], appartenant à la tribu Sabbatine, [qui fut successivement] soldat de la 10e cohorte urbaine, transféré à la 6e cohorte prétorienne, ordonnance du tribun, employé du tribun, attaché au préfet du prétoire, adjudant [illegible] centurion pour le service de la centurie, porte-enseigne, employé [illegible] caisse de la cohorte, greffier du tribun, rappelé à l'activité par [illegible]ereur [avec un [illegible]de presque équivalent à celui des centu-[illegible], centurion [illegible]égion 10e Fretensis. Récompensé par le Di-

[illegible]etin de c[illegible] hellénique, 1888, p. 424-427.
[illegible]ent deu[illegible]mal copiées, où M. Foucart a pu distinguer seulement :
[illegible]copoli[illegible]

Digitized by Google

קנפורא canna pura כפר
קנפיאה connubia צמד
קנפנילא campanile פעם
קסא casa בית ברם
קסא cassa ארגז
קסטא casta בית
קסטיגא castiga יבח סר
קסטיגו castigo מסר
קסטיגמאנט castigamento חלם
קסטנייא castagna ערם
קסי case חרץ
קסילא casella סוך שכה
קסקטורא cascatura שחם (= cascaticcio)
קפא cappa גלם
קפוני capone אבס ברבר
קפיטאנו capitano כר
קפיטנו capitano טפסר
קפילו capello נזר שער
קצארי cacciare ירש
קצולארי cazolare גלב (= calzolare)
ککלו cuculo צץ (non צן que le texte a par erreur)
קראי crai מחר
קראסטדו crastado סרס (— castrato)
קרבוני carbone גחל
קרבונקולו carbonculo כדכד נפך פוך
קרדון cardone אטד גלל קוץ
קרדינלי cardinale חשמן (M. Perles, ibid., p. 114, observe qu'Abravanel dans une lettre à Iechiel de Pise écrit קארדינלש, cardinals. N'est-ce pas la terminaison espagnole de l'époque, et non l'italienne ?)
קרוביאו crobio אחז (= scoprio)
קרודא cruda חי
קרובירי crobire בלע (scopri
קרודארי cridare עור (= gri

קרודילי crudele כזר
קרוסטא crosta גלד
קרופיאו cropio גנב חפה כסה כשה לאט (= coprio)
קרופימי cropire סכך שפן (מ) סורת pour ר, coprire)
קרופירי cropire קרם חפף מלט נסך סתח עטף
קירוקי crochi יקש (gruogi)
קריאאו creo ברא
קריאטורי creature צור
קריבו cribo נפה (= crebro)
קריבלא cribello כבר
קרידא grida הדר
קרידארי gredare ערג פצה
קריטא creta חרס חרש
קרייא crea יצר
קריסטאל cristallo בדלח
קריסולי crogiuolo כור
קריפטורה crepatura סעף
קריפטורי crepatura חגו
קריקו carico סבל
קריקטי caricate נשא
קרישותו cresciuto חמץ
קרישטלא cristallo ספר (d'après D. Qamhi, au nom d'un Gaon)
קרשרי crescere פרה פרא דגה פרע פרץ רעש
קרמסינו cremisino שן
קרני carne גדי חמד בשר
קרני מורטא carne morata יתר
קרפניטיר carpentiere חשב
קרקא carica טען
קרקארי caricare עמם
קשו cassa ארן
קשוני cagione דבר
קשטייל castel צרח (mot français) T a un synonyme, *tours* טורש

MOÏSE SCHWAB.

(*La fin au proch* *éro.*)

Digitized by Google

NOTES ET MÉLANGES

INSCRIPTION RELATIVE A LA GUERRE DE JUDÉE

La collection des inscriptions latines relatives à la guerre de Judée sous Hadrien vient de s'augmenter d'un texte fort intéressant découvert en Macédoine, près du mont Pangée. Une médiocre copie, transmise par un Grec à M. Foucart, directeur de l'École française d'Athènes, a permis à ce savant de tenter une restitution [1] que nous reproduisons ici en la faisant suivre d'un essai de traduction :

.....us D. f. Octavius Se[c]undus Curib(us) Sab(batina) mil(es) co-h(ortis) X urb(anae), trans[l]at(us) in coh(ortem) VI pr(æloriam), [s]in-g(ularis) trib(uni), benef(iciarius) trib(uni), sing(ularis) pr(æfecti) p[r]æt(orio), optio in centur(ia), sign(ifer), [f]is[ci] curat(or), cornicu[l](a-rius) trib(uni), ev(ocatus) Aug(usti), [centurio] [l]eg(ionis) X [F]retensis, donis don(atus) ab Divo Hadrian[o] ob bellum Judaicum corona aurea, tor[q]uib(us), armillis, p[h]aler[is] et ab eodem promotus succes[sit] in leg(ionem) prim[a]m [I]ta[l]ic(am), [p]rimi[p]il(us) leg(ionis) eiusdem, adlectus decurio in colonia[2].... »

[Ici repose] Octavius Secundus, né à Cures [dans la Sabine], appartenant à la tribu Sabbatine, [qui fut successivement] soldat de la 10e cohorte urbaine, transféré à la 6e cohorte prétorienne, ordonnance du tribun, employé du tribun, attaché au préfet du prétoire, adjudant du centurion pour le service de la centurie, porte-enseigne, employé à la caisse de la cohorte, greffier du tribun, rappelé à l'activité par l'empereur [avec un grade presque équivalent à celui des centurions], centurion de la légion 10e Fretensis. Récompensé par le Di-

[1] *Bulletin de correspondance hellénique*, 1888, p. 424-427.

[2] Suivent deux lignes très mal copiées, où M. Foucart a pu distinguer seulement : *Actiæ Nicopoli et Ulpia[e...*

Digitized by Google

קנפורא canna pura כפר
קנפיאה connubia צמד
קנפנילא campanile פעם
קסא casa בית ברם
קסא cassa ארגז
קסטא casta בית
קסטיגא castiga יבח סר
קסטיגו castigo מסר
קסטיגמאנט castigamento חלם
קסטנייא castagna ערם
קסי case חרץ
קסילא casella סוך שכה
קסקטורא cascatura שחם (= cascaticcio)
קפא cappa גלם
קפוני capone אבס ברבר
קפיטאנו capitano כר
קפיטנו capitano טפסר
קפילו capello נזר שער
קצארי cacciare ירש
קצולארי cazolare גלב (= calzolare)
קקלו cuculo צץ (non צן que le texte a par erreur)
קראי crai מחר
קראסטדו crastado סרס (— castrato)
קרבוני carbone גחל
קרבונקולו carbonculo כדכד נפך פוך
קרדון cardone אטד גלל קוץ
קרדינלי cardinale חשמן (M. Perles, ibid., p. 114, observe qu'Abravanel dans une lettre à Iechiel de Pise écrit קארדינלש, cardinals. N'est-ce pas la terminaison espagnole de l'époque, et non l'italienne?)
קרוביאו crobio אחז (= scoprio)
קרודא cruda חי
קרובירי crobire בלע (scoprire)
קרודארי cridare עור (= gridare)
קרודילי crudele כזר
קרוסטא crosta גלד
קרופיאו cropio גנב חפה כסה כשדה לאט (= coprio)
קרופימי cropire סכך שפן מ) סורה pour ר, coprire)
קרופירי cropire נסך מלט קרם חפף סתח ענף
קירוקי crochi יקש (gruogi)
קריאאו creo ברא
קריאטורי creature צור
קריבו cribo נפה (= crebro)
קריבלא cribello כבר
קרידא grida הדר
קרידארי gredare ערג פצה
קריטא creta חרס חרש
קרייא crea יצר
קריסטאל cristallo בדלח
קריסולי crogiuolo כור
קריפטורה crepatura סעף
קריפטורי crepatura חגו
קריקו carico סבל
קריקטי caricate נשא
קרישותו cresciuto חמץ
קרישטלא cristallo ספר (d'après D. Qamhi, au nom d'un Gaon)
קרשרי crescere דגה פרא פרה פרע פרץ רעש
קרמסינו cremisino שן
קרני carne גדי חמד בשר
קרני מורטא carne morata יחר
קרפנטיר carpentiere חשב
קרקא carica טען
קרקארי caricare עמם
קשו cassa ארן
קשוני cagione דבר
קשטייל castel צרח (mot français) T a un synonyme, *tours* טורש

MOÏSE SCHWAB.

(*La fin au prochain numéro.*)

Digitized by Google

קורי corre זרב נגר נזל רצץ (= correre)
קוריולו coriolo שרך (= cordella)
קורירי correre גר
קורנו corno יבל שפר
קורני corni קרן
קורנשייאה cornice צלע
קורפו corpo גו גוף גלם גשם לחם
קורפי corpi חי
קורצו דיאקו corso d'agua מכל
קושיני cuscino כסת
קושינו די פיילא cuscino di fòglie כר פס
קטוני cotogne זוה
קטורא cottura רצף (dans B N mieux קללטורא, collature)
קטיבאו cattivo גלה
קטילו catello שחל
קטילי catelle כפר
קטיליו catellone גור
קטינא catena רתק
קטיני catene נחש
קטצי cataccie קשה
קטראטא פניסטרי catterate finestre ארב
קי che אשר כי מה מי
קייאבי chiave פת פתח
קייאמארי chiamare עבר
קיירו chiaro קלל
קילאטו quagliato מסך (= squagliato)
קילנב china מטה (= inclina)
קלאארי clamare קרא (מ omis)
קלאבי clave פות (= chiave)
קלאיסטרי calpistre בוס בשס
קלאקניו calcagno עקב (א ל interverti)
קלאיא clara ברה
קלארו claro בר צהב צח
קלאריטטי claritate גוה טהר
קלאריצי clarezza צחצח
קלאריר colorare כחל
קלבאקרי cavalcare רכב
קלבו calvo גבח
קלדו caldo חמד
קלדורי caldora חמה (= calore)
קלודימנטו cludimento ערל (= chiudimento)

קלובי clovo סמר (= chiovo)
קלודירי cludere שכר (= chiudere)
קלוויא clovo שמר
קלונא colonna רבד
קלוסי cluse גלם (= chiuse)
קלורי clore בפע (= schiudere)
קלורומינטו cloromento גנן (= chiaramente)
קליארי chiara עפיף
קלינאו clino נפל ירט (= inclino)
קלינארי clinare עט צנח (= inclinare)
קללארי collare נתך
קללנטורי concludere צנה
קלמארו calamaro קסת
קלפיסטא calpesto בסס רמס הדך
קלפיסטאו calpesto דרך
קלפיסטמינטו calpestamento שחה
קלפיסטארי calpestare רפס רקע
קלפיסטרי calpestare שלח
קלצארו calzare נעל
קלצארי calzare רעל
קלצינא calcina שיד
קלקניולו calcagnolo יד ציר
קלקניי calcagno אפס
קלריטטי caloritate יקר
קמורא camera חדר לשך
קמירי camere צלע
קמלו camelo גמל
קמפי campi שדם
קמרא camera גזר דבר נשך
קנא canna גרגר גרן
קנאלי canale חרז נטף רדט
קנביארי cambiare מרד נמר
קנדילארו candelaro (= candelabro) מנר
קנושירי conoscere נכר
קנטא canto זמר
קנטאטרו cantatore שדה
קנטארי cantare ענן
קנטו conto יד
קנטוני cantone מזר פאה פנה
קנטרו centero ככר (= quintale)
קני canna קנה
קניטי cannete סוף
קנייירי cangiare חלף
קנילי canele נר (= candele)
קניסטרו canestro טנא
קנסטרי canestri דוד

Digitized by Google

קונבאטי combatte לחם
קונבוליא convoglio יצע
קונדאנארי condannare ענש רשע
קונובי connubio ידע
קונטיאו conto תמד
קונויטו convito רזח
קונויני conveni נאה שרה
קונטא conto חשב
קונטאו conte פלך
קונטאו conto מנה
קונטארי contare בסם
קונטו conte פחה פחם
קונטו conto מן סכך פקד
קונטורבארי conturbare אלה הלל עכר
קונטורני contorno אגף
קונטטורי contattore מכה (= conduttore)
קונטי conto ספר
קונטיאו conto תמד
קונטיקו con teco רגל
קונטארטא contratto מדן
קונטריטארי contrattare ענה
קונטריטו contrito נכה
קונטריטט contrito חלך
קונסיליו consilio יסד עט
קונפאגיין compagnone עמת
קונפאסו compasso חוג
קונפאררי comparare קנה
קונפורטא conforta כעד
קונפורצא conforza רהב
קונפיטו confetto רקח
קונפינו confino גבל חזה
קונפיני confine מחז שפת
קונפיסא confessa מדה
קינפיסטארי conpessari ידה
קונפירא compra מקח
קונפלוניו gonfalone דגל
קונפניו compagno מרע
קונפנייא compagnia נחל
קונפנייאה compagnia אחי ארה אשר בית חבל הצן
קונפראה compra שבר
קונפראר comprare כרה
קונפרונטטי confrotate תם
קונפורצא conforza אפק (= conforta)
קונקבה coacuba פלגש

חסל consumare קונצמרי
כיר conca קונקא
רכש conquisto קונקויסטו
כבש conquisto קונקויסטאו
עצה consilio קונשיליו
ירך coscia קוסא
חפץ דבר cosa קוסא
קדה קצה costa קוסטא (= cassia)
זה זו לזה questo קוסטו
מדן questione קסטיאוני
מצה questagente קוסטיגנטי
כה ככה cosi קוסי
לחש cosiglio קוסיליו
חפר cucire קוסירי
מלך cosiglio קוסליו
גבע copa קופא
כוס כל copa קופו
קבע צנף קבע coppula קופולא
פאר גבע cupola קופולי
אשש cope קופי
עתק copiare קופיארי
פדן coppia קופייא
צב חפש coperto קופירטו
כפר coperchio קופירקו
יד consiglio קוצילו
נזד cucina קוצינא
בשל cuccino קוצינו
אפה cxcciare קוצירי (= cucecinare)
רק coccia קוקא
כוס cuculo (= cuculo) קוקויאה
קשא cocomero קוקומירי
קיק cucuzza קוקוצא
כפף cucullare קוקלארא
יצר coraggio קוראגא
לגם למג corallo קוראלי
מסע corazza קוראצא
ערב corbo קורבו
אטן חבל corda קורדא
חמל cordaglia קורדוליא
פטד cordes (français; BN קורדייש) קורדש
סר עשן corruccio קורוצו
קצר corto קורטו
חצר corte קורטי
אכל סכן cortello (= cultello) קורטילו
בית דק ירע קלע cortina קורטינא
לבב שכו core (= cuore) קורי

Digitized by Google

קאלפיסטארי calpestare סלה
קאלצינא calcina סיד
קאמירא camera תא
קאנה canna אלן
קאנטו canto פאה
קאנטוני cantone רוח פעם קרח
קאנאלי canale ברך צנר
קאנון canone אלל
קאנטרי cantore שרה
קאני cane כלב
קאנילא canella קנם
קאניסטרו canestro סל
קאנפנילו campanello עכס
קאסטו causto עלה (= olocausto)
קאסטוני castone שבץ
קאסקאטורא cascatura סחש ספח פרט
קאפו capo גלל
קאפוראלי caporale כפף
קאפו סטראדה capo strada פתח
קאפוסטראדי capo strade פרק
קאפיטלי capitolo ראש
קאפילייארא capillaria קרץ
קאפרא capra עז
קאצא caccia צד
קאצאו caccio שלח
קאצאמינטו cacciamento גרש
קאקייא caccia חנט
קאקלו caccole נאץ נצה
קאראפא caraffa צנצן
קארבון carbone פחם
קארו caro משך
קארו ויטארי caro vitare יקר
קארטייר quartiere פלח
קארי carre יבל עגל
קאריינט carréiant פסל (mot français)
קאריקו carico יהב
קארני carne שאר
קארקו [illegible]co משא
[illegible] [illegible]ne עלל
[illegible] [illegible] שפד
[illegible] [illegible]alleria סוס
[illegible] [illegible]to גדי (= caprett[illegible]
[illegible] [illegible] =] cuculo [illegible]
[illegible] [illegible]trato רבע
[illegible] [illegible]tro רבע
[illegible] [illegible]glia סלו
[illegible] [illegible] כי

קואנטא quanto כמה
קודא coda אלי זנב
קודייש coudées אצל (mot français de Raschi)
קודימנטו chiudimento עצם
קווא qua הן
קווא cava חצב חתר כרה מקבת
קוואנדו quando אם אן אשר מתי
קווליארי quagliare קפא
קוטו crudo cotto קוטו קרודו נא
קוטורי cottura כי כוה
קוטורניצי cotornice זרזיר שלו
קוטו cotto פנה
קויאטנו quietano שלו (= quieto)
קויטארו quietare שאן
קויירו covero בשר (= copri)
קויסטי questi אל
קולא cola יצק
קואטא quota צלע (= costa)
קולא colla בטן גבע דבק
קולאו colo זקק מצק נטף עלל
קולאנא collano צור (= collo)
קולאני collana ענק
קולארי collare חרז חשר יסד נטף נסך צוף
קולאשיאון collazione קהל
קולוני colonna אתק עמד
קולור colore סחה
קולורי colore אמץ גיר לוח עין עצם
קוליאנדרו coliandro גד (= coriandro)
קוליירי cogliere קוש קשש
קולני colonne ארז
קולפא colpa אכם עון
קומו como איך היך על
קומונא comuna בצ
קומורו comare [illegible]
קומיסארי commissaire [illegible]
קומיסאריו commissaire [illegible]
קומאנדו comando [illegible] (= comando)
קומנדא commande [illegible]
קומנמנטו commandement [illegible] (= comandamento)
קומפאניה compagnie [illegible]
קומפיו compio [illegible]
קומפיר compire [illegible]
קון con [illegible]
קונאטו conato [illegible]

Digitized by Google

צארמא zarma להט
צאפא zappa קרדם
צאפרו [=] capro עתד שעיר צאפו
צאפי capro תיש
צוגימינטו soggiamento עצה (peut-être corrompu de אַנְמֵיימְש *en même* qu'a le ms. T pour la racine עצם)
צוטולו ciottolo עלה
צילצי gelsa בכא
צופו zoppo נכה פסח צלע
צופקארי suffocare חגר
צורויצו servizio שכר
ציאו zio דוד
ציאי cioè יש
ציאנו ciano לקט
ציגונייא cicogna חסד
צידרא cedro ארז
צידרו cedro גפר דהר שטה
ציטא zitta בתל כלה
ציטא citade עיר קרב
ציטו zito חתן
ציטולו zitello געיר
ציטטי citate בת
ציטולא zitella אשן בת בבת
ציטילי sotili עלם צעצע תעל
ציטילו zitello אחר
צייוו zio סרף
צילאטו celato פלן
צילארי celare כחד עלם עם
צילטו celato אלם
צילי cielo ערב שחק
ציליוטו cigliuto גבן
צימא cima מלח
צימינו cimino כמון
צינא cina מוט (= ? cerne, avec omission de ר; voir טיגיי)
צינגולו cingolo אבנט
צינטא cinta אזר
צינטו cento מאה מנה
צינטו cinto חשק
צינטורא cintura חשב מזח
ציניירי cignere חגר זרה
ציניר cinere אפר דשן
צינצי cinge שנס
צינקו cinco = cinque חמש
ציסא cessa גהה
ציסאו cesso מחק עד
ציסאוה cessava משש
ציסארו cessare שרה
ציסארי cessare סר סור
ציסטירנא cisterna עלה תעל
ציסטירני cisterne ברך
צופולארי zufolare שרק
ציפר zeppa יתד
ציפולא cipolla בצל צפח
ציפי zeppe שכה
ציפיצו cervice ערף קדקד (ר omis)
ציצא seno דד שד (le second צ pour כ)
ציצא sciacce grasso גראסו לשד
ציצי zize ענן (= zinne)
ציקאריי ceccaria סנור
ציקו cecco עור
צירא cira דנג נכת
צירבייא cervia צבא
צירוו cervo איל
צירצילו cercello עגל
צירקא circa זקף סבב
צירקאו cerca בדק חפש חקר
צירקארי cercare חפר
צירקי cerca בלס בקר בקש
צירקונצידירי circoncidere מול נמל
צירקיא quercia אלה אשל אשר (les lettres sont interverties)
צירקרי cercare בעה
צמרוקי lumaca שבל (la prem. lettre doit être ל, et רו = א)
צנפארי zanpare נגף (= zappare)
צפרנא safrano כרכם
צרוילו cervallo מוח
צרמטורי scermatore חבר לחש
צרצילו cerchiello חלה לחש

כ

קאבאר cavo נקר
קאר cavare עדר
קאב cavallerizza פרש
cadio נפל
cavare קרה
catene עבר
catinelle שרשר
collegi קשש
קאק calefacer

Digitized by Google

קאלפיסטארי calpestare סלה
קאלצינא calcina סיד
קאמירא camera תא
קאנה canna אלן
קאנטו canto פאה
קאנטוני cantone רוח פעם קרח
קאנאלי canale ברך צנר
קאנון canone אלל
קאנטרי cantore שרה
קאני cane כלב
קאנילא canella קנם
קאניסטרו canestro כל
קאנפנילו campanello עכס
קאפוסטו causto עלה (= olocausto)
קאסטוני castone שבץ
קאסקאטורא cascatura כחש ספח פרט
קאפו capo גלל
קאפוראלי caporale כפף
קאפו סטראדה capo strada פתח
קאפוסטראדי capo strado פרק
קאפיטלי capitolo ראש
קאפיליארא capillaria קרץ
קאפרא capra עז
קאצא caccia צד
קאצאו caccio שלח
קאצאמינטו cacciamento גרש
קאקייא caccia חנט
קאקלו caccole נאץ נצה
קאראפא caraffa צנצן
קארבון carbone פחם
קארו caro משך
קארו ויטארי caro vitare יקר
קארטייר quartiere פלח
קארי carre יבל עגל
קאריינט carréiant פסל (mot français)
קאריקו carico יהב
קארני carne שאר
קארקו carico משא
קאשוני cagione עלל
קאשי cacio שפה
קבלריאה cavalleria סוס
קבריטו cabrito גדי (= capretto)
קואה cuculo [= קוקולה] קאה
קואטרטו quatrato רבע (= quadrato)
קואטרו quattro רבע
קוואליא quaglia שלו
קוואנא quano כי [= quando)

קואנטא quanto כמה
קודא coda אלי זנב
קודייש coudées אצל (mot français de Raschi)
קודימנטו chiudimento עצם
קוא qua הן
קוא cava חצב חתר כרה מקבת
קוואנדו quando אם אן אשר מתי
קוולייארי quagliare קפא
קוטו קרודו cotto crudo נא
קוטורי cottura כי כרה
קוטורניצי cotornice זרזיר שלו
קוטו cotto פנה
קויאטנו quietano שלו (= quieto)
קויטארו quietare שאן
קויירו covero בשר (= copri)
קויסטי questi אל
קולא cola יצק
קואטא quota צלע (= costa)
קולא colla בטן גבע דבק
קולאו colo זקק מצק נטף עלל
קולאנא collano צור (= collo)
קולאני collana ענק
קולארי collare חרז חשר יסך נטף נסך צוף
קולאשיאון collazione קדל
קולוני colonna אתק עמד
קולור colore סתח
קולורי colore אמץ גיר לוח עין עצם
קוליאנדרו coliandro גד (= coriandro)
קוליירי cogliere קוש קשש
קולני colonne ארז
קולפא colpa אשם עון
קומו como איך היך על
קומונא comuna צץ
קומורו comare יזל (= colare)
קומיסארי commissare נצב
קומיסאריו commissario לצר
קומאנאו comano יסד (= comando)
קומנדא commando צוה
קומנמינטו comanmento טעם פקד (= comandamento)
קומפאנניאה compagnia צי
קומפיאו compio גמל
קומפירי compire בשל גמר
קון con את עלה עם
קונאטו conato יבס

Digitized by Google

צארמא zarma להט
צאפא zappa קרדם
צאפו [צאפרו =] capro עתד שער
צאפי capro תיש
צוגימינטו soggiamento עצה (peut-être corrompu de אַנְמִיימָשׁ *en même* qu'a le ms. T pour la racine עצם)
צוטולו ciottolo עלה
צילצי gelsa בכא
צופו zoppo נכה: פסח צלע
צוסקארי suffocare חגר
צורויצו servizio שכר
ציאו zio דוד
ציאי cioè יש
ציאנו ciano לקט
ציגוניא cicogna חסד
צידרא cedro ארי
צידרו cedro גפר דהר שטה:
ציטא zitta בתל כלה
ציטא citade עיר קרב
ציטו zito חתן
ציטולו zitello גער
ציטטי citate בת
ציטולא zitella אשן בת בבת
ציטילי sotili עלם צעצע תעל
ציטילו zitello אחר
ציוו zio סרף
צילאטו celato פלן
צילארי celare כחד עלם עם
צילטו celato אלם
צילי cielo ערב שחק
ציליוטו cigliuto גבן
צימא cima מלח
צימינו cimino כמון
צינא cina מוט (= ? cerne, avec omission de ר; voir טיגיי)
צינגולו cingolo אבנט
צינטא cinta אזר
צינטו cento מאה מכה:
צינטו cinto חשק
צינטורא cintura חשב מזח
ציניירי cignere חגר אפד זרה:
ציניר cinere אפר דשן
צינצי cinge שנס
צינקו cinco = cinque חמש
ציסא cessa גהה:
ציסאו cesso מחק עד
ציסאוה: cessava משש
ציסארו cessare שרה:
ציסארי cessare סר סור
ציסטירנא cisterna עלה: תעל
ציסטירני cisterne ברך
צופולארי zufolare שרק
ציפו zeppa יתד
ציפולא cipolla בצל צפח
ציפי zeppe שכה:
ציפיצו cervice ערף קדקד (ר omis)
ציצא seno דד שד (le second צ pour נ)
ציצא sciacce grasso לשד גראסו
ציצי zize עטן (= zinne)
ציקאריי ceccaria סנור
ציקו cecco עור
ציר cira דנג נכת
ציריביא cervia צבא
ציר cervo איל
ציר־צילו cercello עגל
ציר־קא circa זקף סבב
ציר־קאו cerca בדק חפש חקר
ציר־קארי cercare חפר
ציר־קי cerca בלס בקר בקש
ציר־קונצידירי circoncidere מול נמל
ציר־קיא quercia אלה: אשל אשר (les lettres sont interverties)
ציר־קרי cercare בעה:
צמרוקי lumaca שבל (la prem. lettre doit être ל, et רו = א)
צנפארי zanpare נגף (= zappare)
צפרנא safrano כרכם
צרוילו cervallo מוח
צרמטורי scermatore חבר לחש
צרצילו cerchiello חלה לחש

כ

קאבאו cavo נקר
קאבארי cavare עדר
קאבלריציא cavallerizza פרש
קאדיאו cadio נפל
קאוארי cavare קרה:
קאטיני catene עבר
קאטינילי catinelle שרשר
קאלליא collegi קשש
קאלפיסארי calefacere סלל (= calafattare)

Digitized by Google

פרוסיני prigione צנק
פרופונו profone מעה (= profonde)
פרופיטו profeta נבא
פרופיטו profitto בצע
פרופייטא profeta צפה
פרופיצה profezia יד
פרופיצו propizio צלח
פרופיצואה profezia משא חזה טסף נטף
פרטא ferma סוך (ט pour מ)
פארטורירי parturire חלל ילל
פרטי partè חלק יד כוס מנה
פרט frate אח (= fratre)
פרטיאו partio בתר
פרטירי partire חצה מחץ
פרטנציאה pranzia בשר (ט superflu)
פריבו frebbe שחף (= febbre, lettres déplacées)
פריבטי privato כהן
פריגאו prego ערב
פריגה prega פגה
פריגירי pregare אחל
פרידא preda בזה עד פלט שלל
פרידארי predare שבה
פרידאמינטו predamento פשט
פרידו freddo צנה
פריודירי provedere חור
פריזון prigione קרח
פריטא pereta אבן (= pietra)
פריטה parete כתל
פריטי pereta בזק (= pietra)
פריטי לישי pietre lisse חלק
פרימוטיקו primoteco אבב ירה (= primaticcio)
פרימוויניטו primogenito בכר
פרינא pregna הרה
פרינדי prende חזק
פרינה farina קמח
פרינו freno רסן מתג
פרינטי parente את בשר גאל זרע
פרינטטו סקטא seccato parentado יחס
פרינטי parente הדע זרע
פריני frone טרף (= fronde)
פרינירי prenere תפש תקף (= prendere)
פרינציפי principe אגף נתח סרסרן
פריסונא prigiona אסר בור הפך

כלא סהר prigiona פריסוני
יד presto פריסטו
אחז לכד preso פריסי
שבר prese(n)to פריסיטו
ברך מנח תשר presento פריסינטו
מלא משא presente פריסינטי
טרה fresca פריסקא
אבב רענן fresco פריסקו
אבן prefone (= profondi) פריפוני
אתן תנן prezzo פריצו
און בכר נער כהן pressore פריצורי
חצץ שלט תתח prese פריצי
כלא prezzare פיצארי
frizzie sacette (ou: freccie) פריציאו סייטי
רגל per cagione mea פריקסוני מיאה
נחץ presto פרישטא
מטר prigionia פרישוניאה
צרר prezzo פרישי
לחה fresco פרישקי
אשר דבב דבר parola פרלא
בטא הגה המל parlare פרלארי
ניב parlare פרלרי
חול paramento פרמינטו
כלל paramento פרמנטו
נקף frangimento פרנגימינטו
ידע נפש parente פרנטי
דץ frangimento פרניימינטא
חתה כיד frangimento פרניימינטו
צרפת Francia פרנצא
ארח בג ברח pranzo פרנצו
מרץ frange פרנצי
ברה pranzato פרנצטא
עתד principe פרנציפי
דרר franchezza פרנקיצא
צול profonde פרפונדי
כבר prezzato solco פרצטאו סולקו
בול רקב parcedo (= putrido) פרצידו
דרך parere פרירי
כפר parce פרשא
בצק ברה pasta פרשטא
עלם fasciatelli פשיטילי
בער pascere פשירי

צ

cigno ילק (= cingolo) צאיניו

Digitized by Google

פירטי forte צור (prem. י pour ו)
פירי ferri נחש נעל
פירי ferro אזק זיק כבל
פיריאו perio חכה מחץ (= pero)
פיריטא perita חצץ
פיריני perne פנן (= perle)
פירמליי fermaglii נפש
פירניציאו pernizio זמם
פיריסוניה prigionia סור
פיריירי perire בתק מחה
פיריני perdere תם (ד pour נ)
פיר סימפארי per sempre ועד
פירפיקטו perfecto זקק (= perfetto)
פירצו percio כן יען
פירצונא persona נפש
פיריציטי precetto חקק
פיר ציירטו per certo אכן
פירקי perché הדע כן מען ענר עקב
פירקנטטורי per cantatore נחש
פירקשון per causan אוד
פיררי per re למה (= perchè)
פירשא pressa חפז
פירשייר percier קדח (mot français)
פלאטו palato חיך לקח
פלאצו palazzo אלם אפר ארי אדם ביר
פלאצי palazze טיר
פלו palo מוט
פלויילל flaiel קנה (mot français, selon Raschi)
פלייא paglia מוץ
פלימינטא palimento שכה (= pavimento)
פלינצא fallanza שגג שלל
פליסטראטיקו parestratico אסף
פללא palla כדר
פלליגורא pallenora צחה (= pianura)
פלסיאה falsia שקר
פלפא palpa משש
פלפיברי palpebre עפעף
פלפיטולי pulpitolo שמר (= pupille)
פלפיר palpare גשש
פלצי falce מגל
פלציטטי falsitate און
פמיליא famiglia טפף
פנו panno מד
פנט [= פנו] panno שמל
פנטנו pontano אגם ביץ סוף

פנטנו fontana אגם
פנצמנטי pensamento כעף
פסאו passo חלף
פסיארי passare שוט
פצוני pacino גזל (= pulcino)
פציאה pazzia אול אלה הלל כסל
פציאינצי pazienza שלם
פצולו fazzolo אפר
פרודו frodo גזל עשק
פראטא fratta גדר סגה עקה
פראטי parte חבל צפח
פראנטא fronto איל
פראנטי fronte אסף
פראסטי fraste שכה (= fratte)
פראסקא frasca סבך
פרביקא fabbrica בנה בחן (les lettres בר intervertes)
פרביקו fabbriche צוף
פרדונא perdona כפר
פרדייטאט fondée פלה (texte corrompu, bon dans BN פראנדייאה)
פרדריש perdris קרא (mot français, pris de D. Qamhi, BN פיירדריש, T פֵּיירְדִיץ)
פרואבייה φορβειά רכן (d'après Raschi; l'auteur avait pris comme mot français (en confondant א avec מ) le terme provenant du talmudique פרומביה, qui est grec; orthographe correcte dans BN).
פרובארי provare נסה נסס
פרובידי provede יכח
פרובירבי proverbii משל
פרווא prova בחן
פרווידי provide שטה
פרווידטורי proveditore רגל
פרווידירי provedere אתר יתר תר
פרווינצא provinza גלל (= provincia)
פרוטו frutto לחם
פרולי parola דבר פתגם
פרונא pruna עלה
פרונונצא fronunsa רענן (= frondosa)
פרונטא fronta עמת
פרונטאלי frontale צץ
פרונטה fronte מצח
פרוסטטא (= ferita) בקר)
פרוסוני prigione סקד

Digitized by Google

פילארי filare טוה
פילארי pilare קרח (= depilare)
פילו filo אנך חוט משח פתל קוה
פילוסו piloso שער
פילי pelle גלד
פילגרין pelegrino גר גור
פיליו figlio און אזל אחר נין
פיליו פריצורי figlio pressore און
פילולי figliolí בנה בר צאה
פיליא figlia בת שלה
פיליציטא felicita חול
פימינא femina אדם אשה נקב
פימיני femine נשם
פינא penna כנף נצה עט
פינאו fino גוע נגד
פינאליי [= פינדאלי] pendagli גדל
פינארי finare יסף ספה פס
פינדלי finale כנף (ד pour א)
פינו pino חצר
פינוך fieno כפא
פינורא pianura חלק
פינטו finto שקד
פינטורי pinturo כון (= pitture)
פינטורש pinters ציר (mot français)
פיני fine אחר נלה סוף עד
פיניי pigno בטן (peut-être français: pin, selon Raschi au nom de R. Makhir)
פינייא pegno עבט
פינייאטא pignatta דוד פרר צלח
פינייטא pignatta קלח
פינייטארו pignattore יצר
פינילו pennello שרד
פיניסטרא finestra חלן
פיניר finire אסף תם
פינמקי filamente צץ (non צן) (les lettrés נמק pour למנט)
פינסאי penso פלל
פינסטרא finestra צהר
פינסטרי finestre חרך
פינסירי pensiero עשת
פינסמינטו pensamento רעה
פינצאו penso יזם
פינצארי fingare אמר דמה זלת (= fingere)
פינצי pinge יצר
פינצמינטו pensamento מרש

בטח חקק נכל פינצמינטי pensamento
חשב חרש פינצרי pensare
נטל פיסא peso
פרס פיסא דפדא fissa di piede
שקל פיסארו pesare
חתה פיסארי pesare
בד פלס פיסו peso
כתת פיסטא festa
שחק פיסטאו pesta
כתש פיסטארי pestare
כסס פיסטו pesto
שחן פיסטולא fistula
דגה פיסי pesi
דוג פיסקאטורי pescatore
חלמיש מען כפף צור פיסקו picco
כלע צר פיסקיו pisco (= picco)
בהר צלל פיצא pezza
ככה פיצו pezzo
חבר עוג עשה פיצי fece
זפת פיצי pece
חור כפר רצץ פיצי pezze
אבל אכן אלם הלה פיצירט pecerto
קטן פיצלי pezzuolo
צגה פיקאו ficco
חטא פיקאו pecco
תקע פיקאו ficco
צנח פיקארי ficcare
צער פיקולא piccolo
תאן פיקו fico
נקד עבד פיקוניאה pecunia
טקם פיקורוצי fiche rosse
רחל פקורי pecore
כבד פיקטו fegato
מעך פיקטו picato
אל בעד פיר per
פיר איסו לו per esso
פיר בסוניו רגל per besogno
רצע פירטוסארי pertusare
פיר מי לי per me
בטח פירא fiero
גלח פירגמינא pergamena
נשא פירדונא perdona
סלח פירדונה perdona
אבד פירדיאו perdeo
ברזל פירו ferro
אך נכה פירוטא ferula
אדר חדר נקב פירטוסו pertuso

Digitized by Google

פיאומי flume אבל נהר נחל
פיאונדא flonda רגם
פיאורי flore בנה צץ
פיאורירי florire נוב
פיאחו flato נשם (ח, inadmissible en italien, est pour ט)
פיאטאר pieta חנן
פיאטו flato נפש רוח
פיאטו piatto בג
פיאטרא piatteria אבל
פיאטארי pietare רחם
פיאטי flata מן רגל
פיאטרי pietare חסל
פיאטרא pietra אבן בקע
פיאיא piaggia קאה (= pica)
פיאיבראא febbre קדח
פיאיינטא pugnata סס
פיאין pin שטה (selon Raschi ; le second י est superflu)
פיאמא flamma לבב להב
פיאמו flamma לשן
פיאנגי piange בכא
פיאנו piano לוט
פיאנורא pianura כר
פיאנורא pianura איל אלן חיל חלק משר
פיאנורי pianura ככר
פיאנטא pianta ארן
פיאנטאו pianto צגה
פיאנטו pianto נטע
פיאניטא pianeta חלד
פיאניטי pianete מזר
פיאנמינטי pianemente אט לאט
פיאנקי flanchi כסל
פיאסטרילי piastrello רקע
פיאסקו flasco בקבק
פיאצא piazza חום
פיאצו piazza שוק
פיאציבילי piacevole נעם
פיאצייארי piaziare משק (= spaziare)
פיאצימינטי piacemente רוח (= piacentemente)
פיאצימנטי piacentemente צבה
פיאקי fiacco נחל
פיבילי fiebole חלש (= debole)
פיבליאו debole נשת
פיבליצא fiebolezza שוב (= debolezza)

פיגא figo קצה
פיגורא figura עצב
פיגורי figure עור אשתר תמן
פיגושא figure כמל (ש pour ר)
פיגייש figues פג (mot français, B N et T même mot)
פיגרו pigro עצל צאן
פיגרי pigri חוש
פידוני pedone ירך
פידוצי fiducia יד
פידוקיא pidocchio כן
פידי pede רגל
פיויא piuvia אור מטר
פיוילו favella טטף
פיוילו fevolo אגם בדק חלש
פיולי piuolo קמץ (dans T mieux פוֹנֶייאָה, poignée)
פיומארי fiumare (Nil) שחר
פיומבו piombo כפר
פיונד flondo קלע
פיורי pecore צנה
פיטדיארי pietredara רגם
פיטו petto חזה חיק
פיטיליו fittile (d'argile) חרש
פיטינאו pettino ספח
פיטינאטי pettinate שרק
פיטרטמו petrolemo גד (= petroselmolo)
פיטירלי pettorale חשן
פיטרוסקי petrusche חצץ (= petruzze)
פיאגא piaga שפח
פיאטלא piatella קצע (= piatto)
פיאטרא pietra ערב
פייאמא flamma להט
פייאנטי piante סור
פייאקיצי fiacchezza שחה
פייבולי fiebole חשל נשה פגר פסח
פייבליצא fiebolezza פוק
פיומי fiume פלג
פיאטא flata פעם
פיינטורי pinture קלע
פיינטאטי piantate שתל (= pitture)
פיינו piene עשה
פייסטילו piastrella פיח (ר omis)
פייסקו fiosco ערה (= fiori)
פייקיצי fiecozze תשש (= fievole)
פילאו pilo מרט (= depilo)

Digitized by Google

פוגייטורי pugnatore דרב
פונייטי pugnate מאר
פוניימינטו pugnimento פרש
פונירולי fondcregli סוג סיג קבע (= fondaccio)
פונמינא ponimena שית (= ponimento)
פונמינטא fondamento יצק יסד מסד רבץ (ד médial omis ou élidé)
פוניצילאטי func sellate עבש
פוסא fossa בור ביר בית גב גמא ים כתש עלק
פוסא posa נוח
פוסאו poso נפל
פוסארו posare חול
פוסארי posare רגע
פוסו fuso כשר
פוסטו posto מקל
פוסידירי possidere חסן
פוסיסאיוני possessione אחז חסן
פוסרי posare יחל
פוסולו popolo לאם עם
פופוסטו poppa sta מטה
פופלו popolo אום
פופלי popolo אים
פוצארי fossare סור סר
פוצו fosso אשם גוב גדיש גמץ חלל
פוצו pozzo באר בור בער
פוצילא pucella בתל (= pulcella)
פוקו poco אחד זער מעט
פוקו fuoco אור אח אש
פוקולארו focolare שפה
פורא fuora בר חוץ יבל
פוראו furo גנב
פוריאו forbio לטש מרק
פוריביטה forbita נטש
פוריביטו forbita מרט
פוריביש forbi קלל
פוריגא forage יבל (mot français, pris de Raschi; B N פוראגא)
פורו puro אל נבר
פורוא porro חצר
פורטא porta אבס גל דלת נזה נטל פתח
פורטאנארי portanare תרע
פורטו porto בא חפץ
פורטו forte חרה
פורטי porte דלת אכס
פורטי forte אבר אדר איל אתן חזק חמץ יה יקר מרע
פורטיאו fortio אמץ (= forte)
פורטילצא fortelezza מצד (= fortezza)
פורטיפיקא fortifica תקף
פורטיצא fortezza אל רבא בחן חצץ נצח עצם
פורטיצי fortezza עזב עפל ערץ תעף
פורטיצילא porticella יד
פורטירי fortire פרץ (= fortificare)
פוריי porge שטה
פורירי porgere נתן
פורינרי fornire שלם
פוריפיקרי purificare צרף
פורמא forma גלם
פורמיקא formica נמל
פורנאשא fornace קמט
פורנו forno כור
פורניאו fornio בצע כלה
פורניטו fornito תם
פורניציאו fornico זנה נאף
פורנירי fornire חמש
פורנצי fornace אור (אבמ)
פורנמצי fornace כיר כבש (א = מ)
פורסאלורי por parlare פה
פורפורא purpura רגם
פורצא forse אולי
פורצא forza אך אלם בעה יד כח סלע
פורצה forza עדד
פורצי forse או
פורצירו porgere מצץ
פורקא forca עץ
פורקו porco חזר
פושא fossa פחם
פושו fuso פלך
פושטו posto נסר
פטיגא fatiga יגע טרח לבט
פטיכארו fatturare כשף (כ pour ר)
פטרוני patrone אב בעל (d'après Raschi)
פטרי patre אב
פטריארקו patriarco נשא
פיאגא piaga נגע
פיאולא fiola פך (— fiala)

Digitized by Google

פאסי passi אשר צעד
פאסקא pasqua פסח
פאצו pazzo נבא סכל פות
פאצוטא pazzotta (= pazziccio) ערם
פאצולא fazzolo סוה: פצר
פאצולי fazzolo צנך צעף
פאצי facie (= faccia) אף סנה:
פאצי pace שלם
פאציאה pazzia נאל
פאציפיקו pacifico שאנן
פאקו poco יד קיום
פאראטא parata סכת
פאראר parare עד
פארדיצי pernice קרא (ד pour נ)
פארוטא formata תאר (= ו pour מ)
פארטי parte זבד נשא פלח
פאריימינטו pareggiamento ברם
פארינטי parente קרב
פאריסטארי perrestare יצג
פארלרי parlare בעה:
פארמי parme כפף (= palme)
פארמינטו paramento רדד
פאשי pasce רעה:
פאשי passi פעם
פבריקא fabrica יער
פו fu היה:
פואיאר fugio נס
פואירי fuggire ערק
פובירי povero ענה:
פוברו povero מך
פובריי povero חשך
פוגו fuoco ברץ
פודארו fodero נדן
פודישטא podesta עצר
פודרי podere גוה:
פווילו pugillo חפן
פווירו povero דכא חלך סבן
פוליא favilla דבב (ול = לי)
פולירי fallire חטא
פוטו foto (= voto) חלל נבב
פוטורי fetore זמר
פוטטורי potatura זמר
פוטי pote באט יכל
פוטיגא pottega (= bottega) חנה:
פוטיסטא potesta ירד כפף
פוטיסטאדי potestade רדה:
פוטיסטאו potesta משל
פוטיסטאטורי potestature (= potesteria) סכך
פוטיסטאטי potestate אבן חטר מסך
פוטירי potere יד
פוטריילו potreiolo שטה: (= polledra)
פוריאר fuggio ברח
פויו poggio לחה:
פוילאר favella להג מלל
פוילארי favellare לעה:
פוילו favella ניב
פויליוני paviglione אפד (= padiglione)
פולוי polve זרה:
פולוירי polvere אבק עפר
פולוירי polvere שחק
פולי fiele מרר
פוליטו folletto עת
פולייטא foglietta צלח צפח צפת
פוליגא follone פיח
פוליש pulice פרעוש
פולצוני pulcino פרח
פומאט fumata עשן
פומיאה fumée עשן (d'après Raschi, T et BN פּוּמֶייאָה)
פ:מו fummo קנה: קטר
פומו pomo תפח
פונדוריליי fonderegli סגה:
פונדירי fondere יצק
פונדמינטו fondamento אשש כלל
פונדרי fondere נתך
פונטא fonte גל
פונטאנא fontana עין
פונטו punto רגע
פונטורו puntare למד
פונטי ponte כבש
פונטילאטי puntellate שקד
פונטיליצו puntiglioso נקד שרק
פונטנא fontana חצר
פוני fune מתר
פוני pone שם
פוניו pugno גרף חפן
פונייאה poignée פס (mot français, selon T)
פונייאטא pugnetto סיר
פונייט punta עשה: (peut-être français: ponet)

Digitized by Google

זנח נשה: סקורדאו scordo
כהה: סקוריאו scuro
ערב סקוריט scurita
חשך משש עפל עתם סקוריטא scurita
איש סקוריטטי scuritate
פצל סקורצולרי scorzolare
חשף סקורצולאטו scorzolato
זג שחף סקורצי scorza
שפח סקייאבא schiava
עצה: סקינא schiena
ישר סקירא schiera
שם סקיראו schiero
שדר סקיראטי schierate
גרם טלם סקלא scala
כבש סקלא zoccolo
זרה: סקלאדרי scaldare
גל סקלבאו s)calvo
אדר (= schiavina) סקלבינא sclavina
כמר (= scaldare) סקללארי scallare
סקלניוני [מסקלניוני =] mascellari (denti) לחע
של סקלצא scalza
שלף סקלצאו scalzo
חלץ סקלצארי scalzare
יחף סקלצו scalzo
מלט סקמפא scampo
נצל סקמפאו scampo
חלץ סקמפארי scampare
שלל סקמפמינטו scampamento
שחט סקנאו scanno
מחר סקניי scagne
גלע (ר et פ intervertis) סקרופיאו scoprio
חקק סקריבאנו scrivano
כתב סקריוי scrive
ספר סקריטורי scrittura
ארן סקריניו scrigno
זבח סקריפיציאו sacrificio
רדה: סקריקרי scaricare
עקר עתק כחה: סקרפורירי scarraffare (redoublement fautif de la dernière syllabe)
נטש סראלאסרי sralasciare
עין (ר pour י) סרמילי simile
חרש סרדו sordo

Pas de ע

פ

אֹהל דֹּלל פאבילוניי paviglione (= padiglione)
קבה: פאבילון paviglione
הלך פאבריקא fabrica
תכך פאגוני pagone
פחד פאגורא pagara
זיק זקק פאוילי favella
כדד רשף פאולי faville
הבן פאון paon (mot français, id. dans B N)
רגה: פאוני paone
דאג זחל חיל חרג פאורא paura חתה: מגר
ברת פטאו fatto
עמל פאטיגא fatiga
כפף פאטילא patello
פעם פאטירי patire
חלל פאטרימרי fa tremere
נצץ פאילי favilla
גלל חבל מחז פאיסי paese
פשע פאלאמינטו fallamento
צקל פאלדא falda
שול פאלדי falde
יון (= palombi) פאלומו palomi
בד פאלי pali
חטש פאליוקא paglucca
תבן פאלייא paglia
גרן גת פאלימינטו follamento
זרת פאלמו palma
חרמש פאלצי falce
מוט פאלרה: fallire
חמס פאלציטאטי falsitate
צלע (= femmina) פאמא femma
כפן פאמי fame
יון פאנגו fango
בגד שלם פאנו panni
שפה: פאנטני fontana
לחם פת פאני pane
טרה: פאנצירא panziera
קשקש פאנצירה: panziera
צנח פאנקא panca
דלת עדה: פאסאו passo
עבר פאסארי passare
ארח פאסטו pasto

Digitized by Google

ספלי solio יד סף (Le Ms. T a בייסיילא vaisselle)
ספנטיקרי spanticare משק
ספנרי spanere מתח (= spandere, élision du d)
ספסא sposa זרה
ספסטידיאו spasatedio זרה (= spadacciata)
ספיסי סוטילי specie sutile מרד
ספקא spacca מחץ
ספקטורי spaccature נקק
ספרובא sprova בחר
ספרווירי sparavera נץ
ספרטירי s)partire פרד
ספרי soporre סבל
ספריבארי soprarrivare אנה (en tête, le texte a א pour ס, et la syllabe médiale *ar* manque)
ספריטארי spietrare סקל קרקר (les lettres יטר interverties)
ספריי sparge נפץ
ספרייריי spargere זרה
ספרימירי sprimere שחט
ספריקא spreca הרס
ספריקאה spreca מסח
ספריקאו spreco נחש
ספריקארי sprecare נסח
ספרירי soffrire כל
ספרנגא s)frangia סגר
סצידוטו sacerdote כהן (ר omis)
סקלאדרי scaldare סלד
סקאלא scala דרג
סקאלארי scalare סכן
סקאלי scaglie קשקש
סקאלי אבולטא scale avolte לול
סקאלצו scalzo אט
סקאלציטריארי scalzatrare בעט עבט (= scalzatura)
סקאמי squame נפל
סקאנפאו scampo פדה
סקאנפארי scampare פלט
סקאנמפמינטו scampamento ערב
סקאנפר scampare פצה
סקאריקארי scaricare פרק
סקארכושינרי scaracucinare תחת
סקארפורירי scarporere סעה (= scarpellare)

סקארצארי squarciare קרע (dans le texte, la première lettre est un ע, faute évidente)
סקארצו squarcio כיל
סקבילו scabello הדם
סקבינא schavina שמך (= schiavina)
סקואליי squaglia המס
סקוטו scuto מגן
סקולא scola נוה
סקולנצא sculta סכת
סקולטארי scultare קשב
סקוליו scoglio קצף
סקולפיטו scolpito חרש חרת
סקולפימינטו scolpimento פתח
סקומוראי sgombro פנה (= élision du b)
סקומפיאו scompiglio כלה
סקומפימינטו s)compimento אדם בצע כלל
סקומפיצארו scompessare נחר רצץ (= sconquassare)
סקומפירמינטו s)comperamento כפר
סקומרי sgombrare בער = élision du b)
סקונטראי scontrare קר
סקונטרו scontro קרא
סקוניא scoia דיש ילף (le נ superflu)
סקונפאראי s)comperare פרע
סקונפינראו s)compero גאל (le 2e נ est superflu)
סקונצארי sconciare סכל
סקונצו sconcio סרח
סקופא scopa טאט
סקופאו scopo גרף
סקופי scope יפה
סקופיצאו scoffaccio גער
סקופיצארי scoffacciare גר
סקופירטו scoperto חספס
סקופירמינטו scoperamente עור
סקופרא scopare כבד
סקופריאו scoprio מער
סקופרימינטו scoprimento עטלף
סקופריצי scoperese ערה
סקוראי scurare טפה
סקורבי scorve גול (= scorge)
סקורביאו scorvio גלה
סקורדא scordo שכח

Digitized by Google

LE MAQRÉ DARDEQÉ

(SUITE[1])

ס *(suite)*

ספאקאטי spaccato פזר
ספאקטורי spaccatura פלא
ספאקרי spaccare פצם
ספארגור spargere פרץ
ספארגירי spargere פרז פזר
ספארטירו spartire פלג
ספדא spada שלח
ספוטארי spatare ירק
ספוטרא spatare רק
ספוליאאו spoglio פשט
ספוליארו spogliare נצל
ספוליירי sepellere קבר
ספוינטאו spunto בהל
ספונצו spinto תמך
ספונצולארי s'appuntellare תמך
ספונצילאו s'puntello סמך
ספונצילמינטו s'puntelmento מנה
ספוסא sposo נוף
ספוסארי sposare נשא
ספוצא sposso שאב
שפוצארי spossare דלל
ספוראנשא speranza קוה
ספורי spure טעם
ספורלונגאטא sprolungate דוה
ספורצארי sforzare אנס עשם פצר
ספטא spada חרב

ספי seppi ידע
ספיטאו sputo דקר (= spunto)
ספיטאטי sputate טען
ספיטארי sputare בחק
ספיליאו spoglio שכל
ספילטא spelta כסם
ספינא spina אטד באש ברק חרק חח
ספינו spina חרל
ספינטיא spigneta נדף
ספינטייארי spignere דחק (ם superflu)
ספיני spine סיר סלל סלן שית
ספיניר s)finire סוף
ספיצא spiccia זחח
ספיצארי spicciare מנח צען
ספיצי specie אהל בשם זנה סם
ספיציאלי speziale רקח
ספיצארי spezzare תקן
ספיצמינטו spezzamento פתח
ספיקא spica גרד שבל
ספיקי spice מלל שבל
ספיקלו speculo ראה
ספיראري sperare חסה
ספיריטו spirito רוח
ספיריירי sparagnare חסה
ספירלונגא sapere elonga נדה
ספירנצא speranza כסל נחל
ספירקאו spargo נתס
ספלא spalla כתף
ספלאנדורי splendore פז

[1] Voir tome XVI, page 253, et tome XVII, p. 111.

Digitized by Google

Une fois I. b. B. saisit l'occasion de prendre la défense de l'*exégèse talmudique* contre l'apparence d'arbitraire exagéré. Il rejette l'hypothèse qui attribue au Talmud de *Zebachim*, 115 *b*, d'avoir expliqué le mot בכבודי, dans Exode, XXIX, 43, comme si on devait lire בבכורי. Cette explication, selon lui, serait encore plus condamnable que celle que le Talmud réprouve et qui consiste à *diviser* les mots du texte, car nous serions ici en présence d'une radiation et d'une substitution de mot [1].

Iehuda cite le Targoum du Pentateuque [2] comme celui des Prophètes assez fréquemment [3] ; sa théorie sur l'araméen [4] ne manque pas d'intérêt au point de vue philologique.

Budapest, mai 1888.

W. BACHER.

[1] P. 128 : ואית דגרסי בבכורי שמקדים הב' האחרונה לכ' ועושה מן הד" ר" ולא מצינו שדורש פסוק כך בתלמוד גם לא סכינא חריפא דמפסקא וכל שכן מחקא קראי (v. *Menachot*, 74 *a* ; *B. B.*, 111 *b*.) קראי.

[2] Sur Gen., XVIII, p. 131, où la traduction במשרי באילוני pour est discutée. Sur Gen., XXVIII, 12, p. 164 et p. 251, où il emploie chaque fois נעיץ (= מצב du texte) pour expliquer un mot du *Séfer Yecira* (נעיצים , נעיץ). Sur Gen., XVIII, 14, p. 112, preuve que נפלא a le sens de « être couvert ».

[3] Sur Juges, V, 31, voir p. 19 ; sur Is., XLVIII, 11, p. 182, פג = נמר pour l'explication de ריפג, Gen., XLV, 26 ; sur Ezéch., I, 25, p. 16 ; sur Habacuc, III, 4, p. 44, où le Targoum est expliqué ; sur Hab., III, 5, p. 18 et 49 ; sur Zach., V, 1, p. 69.

[4] P. 217, ligne 8-12, le passage est incorrect et en partie incompréhensible. D'abord I. b. B. dit que l'araméen, qui s'appelle aussi אשורית (= סריאני, syriaque) a 28 lettres ; or c'est le nombre de lettres de l'alphabet arabe (cf. Bacher, *Abraham Ibn Esra als Grammatiker*, p. 77, n. 8). Il continue : la langue araméenne est une langue intermédiaire entre deux langues (l'arabe et l'hébreu). L'araméen est proche parent de l'hébreu, mais il a certaines singularités, à savoir : 1° le redoublement de consonnes (les exemples cités à ce sujet ne sont pas clairs) ; 2° le renforcement des ח et ע, comme dans מהחצפה, Daniel, II, 15 ; מהעדה, *ibid.*, II, 21 ; 3° l'intercalation du ה comme dans מהשנה, *ibid.*; מהקם, *ibid.*; 4° l'intercalation du נ entre מ et ד, comme dans מנדעא, Dan., II, 21 (le deuxième mot מנדי' doit peut-être se lire מנדה, Ezra, IV, 13, 20).

Digitized by Google

de ce qui doit survenir comme si c'était passé ou comme si cela se passait en ce moment[1]. »

Il est inutile de rapporter ici d'autres particularités tirées du commentaire de I. b. B. Elles ne pourraient que confirmer la caractéristique que nous avons donnée et montrer son exégèse, comme reposant sur l'Agada ou employant la méthode agadique. Nous citerons, comme spécimen, l'explication des deux premiers mots de Prov., VIII, 22 : la Tora, qui est la Sagesse, se vante ici que Dieu l'ait désignée comme sa possession et sa conquête, afin de la louer et de la placer haut dans l'estime des hommes. Ce que le propriétaire aime, il l'appelle son bien acquis, קנין, même quand il ne l'a pas acquis. Le Créateur désigne sous le même nom, ce qui n'est pour lui qu'une image, tout ce qui lui est particulièrement cher. C'est à cela aussi que fait allusion la parole des Sages (*Pesachim*, 87 *b*), au sujet des trois choses : « Tora, Israël, l'univers » qui furent appelées קנין, et c'est pourquoi le Créateur lui-même est appelé קונה, « le propriétaire, l'acquéreur[2] ». Au sujet de Prov., II. 6, I. b. B. dit : l'opinion qui rapporte la première moitié de ce verset à la loi écrite parce que « ce qui est donné » devant être quelque chose de déterminé, passant des mains du donateur aux mains du destinataire, cela ne peut s'appliquer qu'à la loi écrite, cette opinion n'est pas juste, car l'expression « don », comme il ressort de I Rois, V, 26, s'applique aussi à la sagesse reçue de Dieu en esprit, et non comme loi écrite. Par contre, le mot מפיו, de la deuxième partie du verset, indique qu'il est question de la *loi orale*. Les sept mots de ce verset correspondent aux sept jours de la création, pour indiquer que la sagesse a la même valeur que ces derniers, puisque, sans elle, le ciel et la terre ne pourraient exister, suivant Prov., III, 19, verset qui a également sept mots. Les 25 lettres de Prov., II, 6[3], correspondent à la loi orale et aux 24 livres de la loi écrite. Des 27 lettres de Prov., III, 19, 25 ont la même signification et les deux autres sont une allusion au ciel et à la terre[4].

[1] וכן מצינו בכמה מקומות שמראה הב"ק לנביאיו העתידות כאלו הן וכן הנביאים מדברים על העתידות כאלו עברו או כאלו הן (p. 169).

[2] P. 83.

[3] A vrai dire, il y a 26 lettres. Peut-être ne compte-t-il pas le deuxième ו dans ותבונה, comme, pour Prov., III, 19, il observe expressément que le ו de כונן et le deuxième vav de תבונה ne sont pas comptés.

[4] P. 57, cf. la parodie du Midrasch dans l'introduction au commentaire du Pentateuque d'Ibn Ezra (Rosin, *Reime und Gedichte*, p. 44, où les 7 mots et les 28 lettres de Gen., I, 1, sont expliqués). Chez Mosché Ha Darschan se trouve effectivement une explication analogue du nombre des mots du premier verset de la Tora. Voyez Zunz, *Gottesdienstl. Vorträge*, p. 289, note *b*; A. Epstein, *Bereschit-Rabbati*, p. 4.

Digitized by Google

Dans son interprétation de la Bible, en tant que nous pouvons la connaître d'après son commentaire, notre attention est particulièrement attirée par les idées de I. b. B. sur la prophétie. Pour lui, les révélations que les Prophètes ont reçues sont des émanations de l'esprit saint, le premier être créé que l'Ecriture appelle aussi *la gloire de Dieu* [1]. La « Gloire de Dieu » apparaissait aussi aux prophètes sous la forme visible d'apparitions lumineuses créées et d'images qui se rapportaient aux circonstances et à la situation où se trouvait Israël à l'époque des divers prophètes [2]. Ainsi, le buisson ardent dans lequel Dieu apparut à Moïse est une allusion à la détresse où se trouvait Israël en Egypte, où il était comme au milieu d'un buisson d'épines [3]. Sur le Sinaï, Dieu apparut au milieu des nuées et des éclairs : les éclairs symbolisant la Tora, les nuées, la rémission des péchés (Is., XLIV, 22). C'est pour cette raison aussi que Dieu apparut à Moïse, Aaron et Samuel dans une nuée (Ps., XCIX, 7), parce que, grâce à leurs prières, les fautes d'Israël furent pardonnées [4]. « Les pas sur la cime des arbres » par lesquels David devait reconnaître la présence de la Divinité (II Sam., V, 24) indiquent la destinée de David appelé à vaincre les rois les plus puissants et à marcher sur leurs hauteurs (Deut., XXXIII, 29), ainsi que les victoires de son descendant, le Messie [5]. Le char divin d'Ézéchiel est une allusion à la conquête faite par Nabuchodonosor, sous la conduite de Dieu. Il eut la vision près de l'eau, parce qu'Israël vivait en exil, l'exil étant assimilé au débordement des eaux. C'est pour la même raison que Daniel eut sa vision près de l'eau [6].

Les prophètes voient l'avenir comme s'il était arrivé et parlent

לשון בלשון הקדש בתיבה אחת לשון שיכנס בו ראשון עד לא כל ראשון ואחרון עד לא כל אחרון.

[1] והוא כבוד השכינה וקרוי רוח אלהים וממנו נשמע דבר הנבואה אל כל הנביאים כדכתיב רוח אלהים עלי (p. 119). Et encore : ברא תחלה לכל הבריאות רוח הקדש . . . . וכל כתבי הקדש קורין לרוח הקדש כבוד אלהינו (p. 16), et de même p. 174 : רוח הקדש שברא בוראנו לכבודו והוא שקורין לו כל כתבי הקדש שכינה והוא ודאי תחלה לכל בריאה.

[2] וכן נמי מצינו שנגלה המקום בכבודו בדמיונות ומראות לכל נביא ומתראה להן בכמה דמיונות לפי העתים והעניינים שישראל שרויים בהם (p. 137). Cf. p. 39 : ונביא לפי העת שהיו בו ישראל כל אחד et (*ibid.*) : מן הנביאים לפי כחו וכח ישראל. . . . . ולפי עתו ועת ישראל שהן בו.

[3] P. 39 ; Cf. p. 134, où on trouve encore d'autres symboles dans la vision du buisson ardent.

[4] P. 135.

[5] P. 135 et s.

[6] P. 136 et s. Voir p. 130, sur Adam, qui entendit la voix divine dans un doux souffle du vent, Gen., III, 8, et sur Job, qui l'entendit dans une violente tempête, Job, XXXVIII, 1 ; p. 132, sur Abraham à qui Dieu apparut entre des arbres (Gen., VIII, 1

Digitized by Google

Même là où il n'est pas guidé par des intentions de polémiste, I. b. B. s'efforce d'écarter de l'Ecriture Sainte toutes les conceptions qui ne sont pas en harmonie avec l'idée de Dieu nettement spiritualiste. Il rappelle chaque fois que les diverses expressions par lesquelles on représente l'action divine doivent être uniquement prises au figuré. Suivant lui, l'auteur du *Séfer Yecira*, en disant que « le Créateur se tourna en haut... », a imité la manière de l'Ecriture sainte, qui parle du Créateur par images et symboles [1]. La Tora, les prophètes, les docteurs parlent du Créateur en langage humain, « afin que l'oreille entende ce qu'elle peut comprendre [2] ». Si, dans Prov., VIII, 22, il est parlé de « la voie de Dieu » et de « ses œuvres », cela ne doit être pris qu'au figuré [3]. Ce que Dieu a créé sans aucune peine, par le seul effort de la pensée, l'Ecriture Sainte l'appelle son œuvre, l'ouvrage de ses mains [4]. Le chapitre d'Isaïe (Is., XL), commençant par ces mots « Consolez, consolez », montre très clairement que les créatures ne ressemblent pas au Créateur [5]. Même quand on dit de Dieu qu'il est le premier, le dernier, ce n'est qu'en conformité avec le langage courant qu'on s'exprime ainsi, les prophètes ne pouvant trouver, dans la langue hébraïque, d'autre terme pour désigner cette idée du *premier qui n'a pas eu de commencement* et du *dernier qui n'a pas de fin* [6].

critique de l'alphabet chrétien (latin), où I. b. B. veut même découvrir une négation secrète de la « mère de Dieu » (p. 146) mérite une attention particulière comme curiosité. Cf. *Revue*, XVI, 146 et s. — La supériorité des lettres hébraïques sur celles des non-juifs est encore affirmée par un autre espagnol, Jehuda b. Salomon Hacohen de Tolède, dans son מדרש החכמה (ms. de la Bodléienne, n° 1321) : celles-là sont à celles-ci comme l'homme vivant à l'image de pierre inanimée (cité par Dukes, dans *Litteraturblatt des Orient*, X, 730).

[1] כי לקח בעל הספר הזה דרך כל כתבי הקדש התורה והנביאים שמדברים מדברי הבורא בדמיונות ומשלים (p. 203).

[2] דברה התורה ונביאים וחכמים בכל דברי הבורא כלשון בני אדם במשל ודמיון להשמיע את האזן מה שיכולה לשמוע (p. 201). Cf. p. 167 sur Ps., CIV, 31 : Dieu se réjouit de ses créatures ; הדמיונות והמשלים שאומרים בתורה ובדברי הנביאים על כבוד המקום והיא כדי להשמיע את האזן בד' ומ' מה שהיא יכולה לשמוע. Cf. aussi p. 89.

[3] ומפני שדברו כל כתבי הקדש בבורא הכל בלשון דמיונות דברו נמי בלשון דרכים ודרך בבוראנו .... וכן נמי מפעליו הוא נאמר בלשון דמיון למפעל להשמיע את האזן מה שיכולה לשמוע (p. 92).

[4] וכל יצורי מעלה ומטה שברא הק'ב'ה בלא עמל ובלא יגיעה ועלו לפניו במחשבה ונבראו קרויין בכל כתבי הקדש מעשיו של הב'ה ופועל ידיו בדמיון (p. 93).

[5] P. 70.

[6] ולפי שלא מצאו הנביאים בלשון הקדש לשון שישתמשו בו בתיבה אחת שיהיה כוללת ראשון בלא תחלה אמר ראשון סתם בתורת משל מפני שלא מצינו ודמיון כדי לקרב הדבר להבינו לדעת (p. 83). Cf. p. 112,

Digitized by Google

parlent beaucoup de versets bibliques comme incréé et qui voulaient prouver par là la Trinité, excitant ainsi les autres à l'apostasie [1]. Aussi I. b. B. tourne-t-il surtout sa polémique contre l'exégèse chrétienne, qu'il combat, d'ailleurs, encore dans un autre sens. Il lui reproche d'avoir pris à la lettre beaucoup de passages bibliques, où il est parlé de Dieu sous une forme imagée, avec des termes usités pour les êtres créés, et d'être arrivée ainsi à des conceptions fausses de la divinité. Et tandis que l'exégèse chrétienne prend ainsi à la lettre des expressions certainement imagées, elle se sert de l'interprétation allégorique pour les prescriptions bibliques, qui doivent être sûrement prises à la lettre et non symboliquement, puisqu'elles doivent être mises en pratique — de même les prophètes parlent des prescriptions, non dans un sens imagé — son but est d'arriver à rejeter le joug de la Tora et de ses prescriptions [2]. Dans cette critique de l'*allégoristique chrétienne*, I. b. B. se rencontre avec son contemporain plus jeune que lui, Abraham Ibn Ezra, qui, dans son introduction au commentaire sur le Pentateuque, caractérise et combat l'interprétation allégorique des chrétiens comme une des méthodes d'exégèse biblique [3]. L'importance que I. b. B. attachait à cette polémique contre le christianisme et l'obligation dans laquelle il se croyait de la soutenir en présence des séductions et des tentatives d'apostasie auxquelles les Juifs étaient dès lors exposés en Espagne sont prouvées par l'aveu qu'il fait d'avoir abordé certaines questions, dans son commentaire sur Yecira, uniquement pour donner à ses coreligionnaires vivant au milieu des influences chrétiennes les moyens de se défendre contre les attaques à leur foi et contre les tentatives de conversion [4].

[1] מפני שמצאנו בדורנו שטעו וכפרו הרבה מן המינים תרבות אנשים חטאים והוציאו כל האומות בטעיות גדולות וכפרנות גדול בפירושי הפסוקים הללו כגון רוח ה' אלהים עלי וכגון יי' אלהים שלחני ורוחו וכגון רוח ה' דבר ומלתו על לשוני שטעו והטעו את העולם עד שיצאו להפקר ופקרו ואמרו כי חס ושלום זה הרוח אינו נברא וכיון שאמרו זו הטעות יצאו להפקר וטעו והטעו את נפשם לשתי רשויות ולשלש (p. 175, cf. p. 75).

[2] וכעו הן וחכמיהן ופירשו את הדמיונות בממש עד שיצאו להפקר וכפרנות..... ולא די להם זה אלא כל שאר כתבי הקדש האמורים במצות שהן וודאי בממש ולא בדמיון כי המצוה צונו המקום עליה לעשותה ממש ולא בדמיון וכן הנביאים דברו על המצוות ולא בדמיון והם שמו פירושי המצוות כמו משלים ודמיונות כדי לפרוק מעליהם עול התורה והמצות (p. 77).

[3] Cf. Graetz, *Monatsschrift*, 1884, p. 475 et s.

[4] P. 176 et 189. — La polémique contre le dogme chrétien se trouve encore chez I. b. B., p. 79 (de l'esprit saint et du Logos); p. 81 et 82 (du fils de Dieu); p. 239 (contre le changement de la chronologie prénoachite en faveur de la christologie). La

Digitized by Google

Tora [1], ainsi que celle sur la beauté d'Adam comme étant le reflet de la majesté divine [2]. A l'occasion de cette dernière explication, il dit que, suivant un ancien canon, il est défendu de soulever des objections contre les difficultés du texte des agadot, et qu'il faut plutôt les ramener au désir légitime et méritoire d'expliquer la parole de l'Ecriture. Ces agadot doivent être comprises soit allégoriquement, soit comme « signes » ou allusion à telle ou telle idée. Ou bien elles ont pour but d'attirer l'attention des ignorants et de leur offrir des leçons de moralité et de piété [3]. Iehuda engage ses lecteurs éclairés à suivre son exemple et à chercher à bien comprendre ces agadot, pour éviter toute hérésie à ce sujet [4].

Par ces interprétations d'agadot, I. b. B. avait surtout des visées apologétiques. Dans l'introduction de son livre, il parle expressément des accusations injurieuses élevées contre les talmudistes, comme si ceux-ci avaient prêté à Dieu une figure et une corporalité. Il proteste, au nom de la croyance si sévère d'Israël en l'unité de Dieu, et dit que les auteurs de cette accusation sont « des hérétiques renégats et criminels vivant au milieu de nous et persécutant les enfants d'Israël [5] ». Cependant ce n'est pas uniquement la littérature traditionnelle, mais surtout l'Ecriture Sainte que I. b. B. cherche à défendre contre des interprétations qui tendent à altérer l'idée de Dieu au profit d'une dogmatique sans fondement dans l'Écriture sainte. Il s'élève aussi avec une vivacité peu ordinaire contre ces renégats de son temps, comme il les appelait, qui considéraient « l'esprit divin » dont

[1] P. 88 et s.

[2] P. 41.

[3] ואין לנו להרבות ולפרש בהגדות הללו דהכי אמור רבואתא כי דברי הגדות דללו שיש בתלמוד וזולתו אין מקשין בהן דהכי טעמיהו דרוש וקבל שכר יש בהן כמשלים ויש בהן כסימנין ולמשוך ולשובב דעת עמי האדץ וליתן להם דוגמאות לדברי דרך ארץ ולדברי יראת חטא ולא כמשמעו. Cf. à ces règles les Réponses des Gaonim, éd. Harkavy, n° 383 : ואלו כולן מדרשות הן ואגדות ואין מקשין עליהן, et la remarque de Harkavy, p. 370. Ce que I. b. B. dit ici de la manière de comprendre les Agadot, qui ne doivent pas être prises à la lettre, a de l'analogie avec les remarques faites sur le même sujet par Ibn Ezra dans ses deux introductions au commentaire du Pentateuque.

[4] P. 48.

[5] לפי שמצינו בעולם חלוקי לב רשעי ארץ המינים שהן רודפים בני ישראל ופרומדים בינינו והם מגנים עצמם לדמר על חכמי ישראל חס ושלום שהם נותני דמות או תמונה לבוראנו חלילה חלילה לכל זרע הקדש מזה כלל המקום יפרע מן הרשעים הכופרים ויקח מהן נקמתו ונקמתנו אנו עבדיו כל זרע ישראל המאמינים ביחודו (p. 13). Dans ce passage, comme dans celui de la remarque suivante, il semble qu'il s'agit d'apostats, qui, comme plus tard Pablo Christiano et autres, s'élevèrent contre le Talmud et apportaient des preuves à l'appui du dogme chrétien.

Digitized by Google

contient presque pas de remarque exégétique, grammaticale, lexicologique, ou portant sur le fond. On est presque surpris de trouver une fois une dissertation sur la signification du mot קמטו, Job, XXII, 16[1], ou une explication du nom d'arbre בכאים, II Sam., V, 24, qui remonte, du reste, à une source chrétienne[2].

Si Iehuda b. Barzilaï donnait à l'interprétation agadique une place considérable dans l'explication de la Bible, il n'était cependant pas disposé à accepter toutes les traditions agadiques à la lettre et sans les soumettre à une critique sérieuse. La tendance qu'il trahit constamment dans son commentaire sur Yeçira, à éloigner toutes les idées matérialistes indignes de la Divinité, lui imposait cette méthode. Sous ce rapport, I. b. B. est sur la même ligne que les représentants les plus éclairés de la pensée rationnelle, qui cherchaient à mettre les notions de Dieu, telles que la philosophie les donnait, en harmonie avec les expressions de l'Écriture sainte et de l'Agadá[3]. Dans l'introduction de son commentaire, il dit que le droit et le devoir de parler de Dieu par images et par symboles existent pour les sages et sont fondés sur l'analogie avec le procédé de la Tora et des Prophètes[4]. Grâce à la légitimation de cette manière de parler par images et allégories, il parvient à expliquer l'Agada sur la préexistence de la

[1] P. 87.

[2] והבכאים הם אילנות ושמענו שיש מן המפרשים שאומר שהבכאים הם אילנות ידועות שקורין בלשון ערבי אגאץ והם בלעז פרונץ וגם קצת קורין אותן בלשון ערב עין בקר (p. 136). Cette explication de בכאים contredit celle qu'Aboulwalid cite anonymement (Dictionn., 92, 17), qui est adoptée par Salomon Ibn Parchon (s. v. בכא) et citée par David Kimchi (Dict., art. בכא), à savoir qu'il s'agit de mûriers. Elle semble se rapporter à la Vulgate, où בכאים est traduit, aussi bien dans II Sam., V, que dans I Chron., XIV., par *pyri*, l'arabe אגאץ, que I. b. B. cite signifiant dans le dialecte syrien « poires ». אגאץ signifie également « des prunes », v. Aruch, *s. v.* דרמסקן, éd. Kohut, III, 155 (v. Fleischer, dans Levy, *Neuhebr. Wörterb.*, I, 22 *a*). De là, la traduction de I. b. B. par פרונץ, « prunes ». Cf. les noms des prunes en araméen dans J. Loew, *Aram. Pflanzennamen*, p. 203 et s. (p. 209, l. 5 : « Les Septante ont ἄπιος pour le mot בכאים de II Sam., V, 23, 24 et I Chron., XIV, 13, 14. » Il faut dire que seul Aquila donne cette traduction pour Samuel). Une fois (p. 77) I. b. B. mentionne expressément les traductions chrétiennes de la Bible : והאומות שנכתבה להן התורה בלעז.

[3] Quant à son attitude à l'égard de la philosophie, voy. surtout, p. 77. Il y dit, entre autres : « On peut sans crainte étudier les livres philosophiques dont les auteurs sont connus pour des hommes pieux, comme, par ex., les Gaonim Saadya et Samuel b. Chofni, qui sont également réputés pour leur science philosophique et pour leur connaissance de l'Ecriture sainte : שהן ידועין בחכמת המחקר ובחכמת כתבי הקדש. La dernière expression, qui est identique avec חכמת התורה, (*Revue*, XVI, 119), est digne de remarque.

[4] אלא שכיון שמצאנו שהתורה והנביאים שדבריהם ברוח הקדש והגבורה דברו בכבוד אלהינו בדמיונות ובמשלים ובמקומות רבים כל שכן החכמים הדרשנים ובני אדם חסירי חכמה ותבונה שיש לנו לדבר בכבוד אלהינו בדמיונות ובמשלים (p. 3).

Digitized by Google

tion, qui est à la fois homilétique et contraire à la grammaire, est rapportée par I. b. B. pour servir d'appui à son interprétation de Isaïe, XLI, 2, d'après laquelle Abraham a réveillé, en quelque sorte, l'idée de justice et la notion de la Divinité et a consolidé ainsi le monde, menacé de ruine. Il cite encore une explication de Prov., VIII, 33, d'après laquelle תפריו désigne le deuil (cf. Lévit., XXI, 10) : « Si vous écoutez l'instruction et si vous devenez sages, vous n'aurez pas à porter le deuil de vos enfants[1] ». Dans une troisième interprétation anonyme citée par I. b. B., le chiffre « sept » de Prov., IX, 1, est expliqué par les sept jours de la semaine[2]. En rapportant ces explications, ainsi que les nombreuses interprétations de l'Écriture Sainte tirées du Talmud et de la littérature midraschique, notre auteur ne laisse deviner nulle part s'il reconnaît la légitimité de l'emploi du *peschat* pour la détermination du sens véritable. La délimitation entre le *peschat* et le *derasch*, telle qu'elle a été faite par l'exégèse classique d'Espagne et du nord de la France au XIe et au XIIe siècles, n'existe pas pour Iehuda b. Barzilaï. Son système est à peu près celui des Darschanim, comme Tobia b. Eliézer, qui empruntaient indistinctement au Talmud et au Midrasch les éléments de leur interprétation de l'Écriture sainte. Qu'il nous soit permis de n'en citer qu'un seul exemple : I. b. B. prétend que le dernier chapitre du livre des Proverbes, relatif à la femme vaillante, se rapporte à Abraham[3]. Cette idée est tout simplement empruntée au *Midrasch Tanhuma*, où les diverses phrases de ce passage sont interprétées comme se rapportant à des événements de la vie d'Abraham[4].

D'après ce qui précède, il ne peut paraître surprenant que I. b. B. admette comme légitime l'interprétation des mots bibliques d'après la valeur des lettres, le changement des lettres, la division des syllabes et de l'abréviation[5] ; de même que, d'autre part, son commentaire sur Yecira, où les citations bibliques abondent, ne

[1] ויש מי שמפרש אל תפריו כלומר אם תשמעו מוסר וחכמה אל תפריו (p. 93). I. b. B. observe encore que cette explication est analogue à celle du passage de Joel, II, 13 : שפירשו אם תקריעו לבבכם בתשובה לא תקריעו על בניכם ועל בנותיכם (p. 94) ; il vise le propos dit au nom de R. Josué b. Lévi, dans Jér. *Taanit*, 65 *b* ; *Pesikta*, 161 *b*.

[2] P. 96; cf. p. 99.

[3] ופרשה זו כולה אמרה (l. נאמרה) באברהם אבינו (p. 99).

[4] *Tanhuma* sur Gen., XXIV, 1 (éd., Buber, I, 116).

[5] כאלה יש לנו בתורה הרבה גימטריא יש מהן על כל אות ואות ויש מהן כי מחליפין אתבש ויש מחליפים אלבם ויש דבור שמחלקים לשתים ויש תיבה שמקדים אות ומאחר אות בלי חילוף פירושם ויש תיבות למפרע בכל אותיותיה.

Digitized by Google

L'interprétation de ce dernier, comme I. b. B. comprend le mot du Talmud, se serait perdue [1]. En un autre endroit, il cite le livre des Chroniques avec le Cantique et les Visions de Daniel, comme étant les parties de l'Ecriture Sainte du sens obscur desquelles l'étude approfondie pouvait tirer de grandes maximes de sagesse et qui ont servi pour le *Sefer Yecira*, avec son style bref et quelque peu obscur, en quelque sorte, de prototypes [2]. Cette admiration pour l'interprétation midraschique, que I. b. B. trahit amplement, dans son commentaire, par ses citations fréquentes de l'Agada, devait diminuer à ses yeux la valeur de l'exégèse indépendante telle qu'elle se montre dans les œuvres d'Aboulwalid et de ses successeurs, au point de la réduire presque à rien. C'est à peine s'il tient compte de cette exégèse, et il n'en cite que quelques rares exemples.

Il mentionne encore, au nom « des savants versés dans les Saintes Ecritures », la conception du chiffre *sept*, Prov., IX, 1., comme chiffre rond [3]. Ailleurs, il renvoie à l'explication donnée par ces exégètes de Osée, XI, 9 [4], de Job, XXXVIII, 23, d'après laquelle ידע doit être pris dans le sens de הודיע [5]. Sans employer l'expression de « savants versés dans les saintes Ecritures », I. b. B. cite une fois, sans nom d'auteur, l'explication du mot מרדע, Prov., VII, 4, telle qu'on la trouve chez Aboulwalid [6]. Les rares explications citées par I. b. B., sans nom d'auteur, ont un caractère midraschique. Ainsi ויקרא, Gen., XXI, 33, aurait de l'analogie avec קוֹרָה, « poutre »; Abraham, grâce à sa connaissance de la divinité et par la propagation de cette idée, a soutenu, en quelque sorte, l'univers au moyen de poutres et de charpentes; sans cela, Dieu aurait détruit ce qu'il avait créé [7]. Cette explica-

[1] ופירוש נגנז ספר יוחסין נגנז פירושו (p. 63).

[2] והוי יודע כי בעל הספר הזה קיצר את דבריו ועשה אותו קטון וחתום ונעול ודבריו סתומים כמו ספר שיר השירים וחזון דניאל ודברי הימים אשר הם אמורים בסתמות ויש תחתיהון חכמות גדולות (p. 106).

[3] מפרשים הקראים כי שבעה הוא לשון רבוי (p. 96). Cf. Aboulwalid, *Luma*, 303, 23.

[4] והקראים מפרשים בפסוק זה פירושים אחרים (p. 236).

[5] ויש מן הקוראים שפותרים (p. 69). הקוראים est ou bien une corruption de הקראים, ou une forme accessoire de ce mot. Le singulier הקורא est employé par Benjamin, le glossateur du *Sefer Ha-Galouï* de Joseph Kimchi, pour désigner ce dernier. Voir l'édition de Mathews, p. 15, l. 21 ; p. 17, l. 30. Joseph Kimchi, l'éminent exégète, méritait ce qualificatif, qui est sans doute identique avec le terme de קרא, *Kara*, qui s'emploie souvent à sa place.

[6] ויש מפרשים שפירשו כי פירוש מודע האמור בפסוק זה הוא לשון קריבות ודומה לו הלא בועת מודעתו (p. 61). Cf. Aboulwalid, Dictionn., 277, 11.

ולשון ויקרא יש מי שמפרש אותו מלשון קרוי (p. 99).

Digitized by Google

est encore plus vrai pour beaucoup de savants versés dans les Saintes Écritures, qui ignorent le Talmud et l'explication des prescriptions saintes et qui, pour cette raison, sont près de devenir des mécréants[1] ». Par « les savants versés dans les Saintes Ecritures » (*Baalé Mikra*)[2], il n'entend naturellement pas les Caraïtes, mais les exégètes qui sont plus ou moins étrangers à l'étude du Talmud et qui interprètent la Bible sans le secours de la tradition. Il leur donne aussi un autre nom désignant d'ordinaire les Caraïtes ; car il parle des קראים, gens versés dans les Écritures Saintes, et cite en leur nom une explication sur I Chron., VII, 15, qu'il met en opposition avec le *Derasch*, l'interprétation traditionnelle[3]. Or cette explication de ce passage des chroniques appartient à Aboulwalid Ibn Ganâh[4].

Il nous faut donc entendre par les savants cités par Iehuda b. Barzilaï les exégètes de renom qui, à l'exemple d'Aboulwalid et de ses successeurs, cherchaient à expliquer l'Ecriture Sainte littéralement, sans tenir compte de l'interprétation traditionnelle, dans laquelle ils voyaient un auxiliaire, et non *la clef*, pour l'interprétation de la Bible. Iehuda b. Barzilaï n'est pas un ennemi du *Peschat*, mais il donne au *Derasch* une importance trop grande. A l'occasion du passage cité, il fait cette remarque, au sujet du livre des Chroniques : « Comme ce verset, ainsi la plus grande partie du livre des Chroniques est obscure, sa langue peu claire et inintelligible ; son interprétation est difficile et indécise, même d'après le *Peschat*, à plus forte raison au point de vue du *Derasch*, qui mène au sommet de la sagesse[5] ». L'existence d'une interprétation des parties généalogiques du livre des Chroniques, s'écartant du sens littéral et initiant à un degré de sagesse plus élevée, est admise en vertu du mot tamuldique, cité par Iehuda b. Barzilaï lui-même, sur « le livre des généalogies » devenu inaccessible[6].

[1] וכל שכן שהרבה מבעלי המקרא שאנו רואים בזמן הזה כיון שאינן יודעין תלמוד ופירושי המצות קרובים הם להיות מינין (p. 5).

[2] R. Nathan, dans l'*Aroukh*, mentionne deux fois (s. v. מעפרת et סך, II), des explications des בעלי מקרא, qui se trouvent chez Menahem ibn Sarouq.

[3] אבל פירוש הפסוק השני שמענו בפירושו על לשון הקראים בלא דרש (p. 63).

[4] Les cinq éléments dont se compose, suivant I. b. B., l'explication de I Chron., VII, 15, se retrouvent entièrement chez Aboulwalid : que 1° אשה doit être pris dans le sens de נשים, *Luma*, 43, 15 ; 297, 4 ; 318, 7 ; 370, 25 ; 2° ל = מן, *ibid.*, 297, 4 ; 370, 26 ; cf. 43, 10 ; 3° אחתו = אשתו, *ibid.*, 370, 27 ; 4° השני = השנית, *ibid.*, 370, 23 ; 5° צלפחד est ici un nom de femme, *ibid.*, 374, 3.

[5] וכמו אלו הפסוקים כך רוב דברי הימים סתום ולשונו עמוק.... אפילו לדברי פשט וכל שכן לדברי דרש שעולה החכמה למעלה ולמעלה (p. 64). Avant חכמה il faudrait peut-être mettre במעלות.

[6] *Pesachim*, 62 *b*.

Digitized by Google

plan pendant qu'il composait son commentaire sur le *Séfer Yecira*, où il avait souvent l'occasion de citer des passages bibliques. En effet, après avoir effleuré quelques points difficiles du récit de la création, il dit qu'il espère pouvoir traiter ces questions d'une façon spéciale. Il demande à Dieu « d'avoir le bonheur de commencer l'interprétation de l'Ecriture Sainte par le premier chapitre de la Genèse et de la mener à bonne fin, avec l'aide de l'inspiration divine [1] ». Il exprime le même vœu en parlant de Isaïe, VII, 4, promettant de citer les différentes interprétations de ce verset dans son commentaire [2]. De même, il renvoie à son explication ultérieure de Zach., XII, 6 [3], de Exode, XX, 18 [4], et de Cant., V, 2 [5]. Il avait donc l'intention d'écrire un commentaire biblique embrassant le Pentateuque, les Prophètes et les Hagiographes. Nous ignorons si son projet fut mis à exécution et dans quelle limite, mais la méthode exégétique que Iehuda b. Barzilaï se proposait de suivre se trahit, déjà dans une certaine mesure, dans son ouvrage.

Ce qui eût été sans doute le plus caractéristique dans son commentaire biblique, c'est l'usage constant de la *littérature traditionnelle*, la citation fréquente de passages de l'Agada, comme nous en trouvons à chaque pas dans le commentaire sur le *Yecira*. Dans l'introduction de cet ouvrage, il explique le passage de Prov., II, 6, par les rapports existant entre la loi écrite et la loi orale : « l'Eternel donne la sagesse — c'est la loi écrite — ; de sa bouche découlent l'intelligence et la science — c'est la loi orale, la tradition, *qui est l'explication et la clef de la loi écrite* [6]. Il y dit également, à propos de la célèbre Baraïta où il est question [7] de l'inconvénient de s'occuper exclusivement de la Bible : « Cela

[1] וכל זה אין מקומו להאריך ולפרש כאן והמקום ברחמיו יזכנו להתחיל בבראשית ולסיים הכל והוא ברחמיו יאיר עינינו ולבנו בכל ובזו הפרשה (p. 158). Par הכל et בכל, il faut apparemment entendre l'Ecriture sainte tout entière.

[2] המקום ברחמיו הרבים יזכנו לפרש ולסיים פירושי התורה ויגיענו לשם כי יש כמה פירושים באותו פסוק ושמה יכתבו בסייעתא דשמיא (p. 258). Evidemment תורה signifie ici, comme dans le langage habituel du Talmud, toute la Bible.

[3] ובעזר המקום אנו עתידין לפרש הני קראי במקומן (p. 29).

[4] יתפרש במקומו בפירוש הפסוק וכל העם רואים (p. 49).

[5] ויש בפסוק זה נמי פירושים אחרים ואין זה מקומן להכתב כאן והמקום ברחמיו יגיענו אליהם לפרשם (p. 237).

[6] והיא מפתח ופירוש לתורה שבכתב (p. 4). De même (plus bas, p. 5) : שאין נשלם הבריית אלא עם עוסקי תורה שבעל פה שהיא פירוש ומפתח לתורה שבכתב.

[7] *Baba Mecia*, 33 *b*.

Digitized by Google

s'attachait à l'exégèse indépendante, dut croître encore lorsqu'à la fin du XIe siècle, au moment même de l'essor des études talmudiques provoqué par Isaac Alfasi et son école, l'Espagne devint le théâtre d'un mouvement caraïte, qui ne prit fin qu'avec l'extinction du Caraïsme due à Iehuda Ibn Ezra [1], au milieu du XIIe siècle.

Ce fut sans doute là la raison principale pourquoi la philologie et l'exégèse biblique cessèrent d'être au premier plan des intérêts spirituels et pourquoi on ne peut signaler aucun travail important dont la littérature exégétique se soit enrichie, en Espagne, pendant le XIIe siècle. Cependant il ne faut pas oublier de faire remarquer qu'à cette époque, la connaissance exacte de la langue hébraïque et l'interprétation rationnelle de l'Ecriture Sainte étaient déjà devenues, en quelque sorte, le bien commun des classes éclairées. Le meilleur témoignage à ce sujet nous est fourni précisément par les productions de la poésie hébraïque et de la philosophie religieuse, qui, tout en étant en dehors du domaine de l'exégèse biblique, s'en inspirent néanmoins. La hauteur du niveau des connaissances philologiques et exégétiques, chez les Juifs d'Espagne de cette époque ayant une culture scientifique, nous apparaît encore plus clairement dans Abraham Ibn Ezra lui-même, qui, en quittant sa patrie [2], n'était nullement un exégète biblique d'une célébrité reconnue, mais qui certainement en avait emporté le riche savoir dont il fit preuve dans ses commentaires. En face de ces témoignages de l'état satisfaisant de l'étude de la Bible pendant cette période, qui, sans produire de travaux exégétiques récents, tirait parti de la production abondante de la période précédente, un monument littéraire publié depuis peu fournit un témoignage d'un autre ordre, qui nous renseigne sur la situation prise par les talmudistes, les interprètes et les auteurs de la halacha, vis-à-vis de l'interprétation rationnelle de la Bible. Ce document, c'est le commentaire sur le *Séfer Yecira* de R. Iehuda b. Barzilaï de Barcelone, qui s'est acquis une grande réputation, surtout par ses ouvrages halachiques, et dont le vaste commentaire ci-dessus, mentionné [3], peut nous éclairer sur sa méthode d'interprétation de la Bible.

Iehuda b. Barzilaï avait l'intention de composer un commentaire sur l'Ecriture Sainte entière. Il semble en avoir conçu le

[1] Graetz, *l. c.*, p. 94 et suiv., 189.

[2] Abraham Ibn Daud, à la fin de son *Sefer-Hakabbala*, appelle Abraham Ibn Ezra un des grands poètes dont le judaïsme espagnol peut se glorifier.

[3] פירוש ספר יצירה publié dans la collection des *Mekize Nirdamim*, par S.-J. Halberstam, Berlin, 1885.

Digitized by Google

MATÉRIAUX POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE

L'EXÉGÈSE BIBLIQUE EN ESPAGNE

DANS LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XIIe SIÈCLE

JEHUDA B. BARZILAI DE BARCELONE

C'est un fait significatif que le représentant le plus éminent et le plus célèbre de l'exégèse biblique rationnelle fondée en Espagne, Abraham Ibn Ezra, n'ait pas écrit ses ouvrages exégétiques en Espagne même. Tandis qu'il composait ses précieux commentaires de la Bible pour les Juifs d'Italie, de France et d'Angleterre, il n'y avait dans sa patrie personne qui continuât l'œuvre des grands exégètes du XIe siècle. Ceux qui avaient cultivé, dans ce pays, avec tant de succès le domaine de la langue hébraïque et de l'exégèse biblique eurent bien des successeurs d'origine espagnole, tels que Ibn-Ezra, Joseph Kimchi et ses fils, et Ibn-Parchon, qui vulgarisèrent les découvertes de leurs prédécesseurs et les fixèrent d'une façon durable, mais, en Espagne même, ils ne laissèrent aucun continuateur remarquable. Cette circonstance que, dès la première moitié du XIIe siècle, l'exégèse indépendante était négligée en Espagne, tandis que la philosophie et la poésie y étaient dans leur floraison la plus brillante, tient très vraisemblablement, comme M. Graetz l'a déjà remarqué [1], à l'essor pris par l'étude du Talmud. Les rapports peu amicaux et même hostiles qui régnaient entre Aboulwalid et les savants talmudistes de Saragosse sont suffisamment connus par les dires du premier [2]. Aboulwalid rapporte qu'à leurs yeux, la grammaire était hérétique. Cette réputation d hérésie qui, chez les talmudistes à vues étroites,

[1] *Geschichte der Juden*, VI, p. 130.
[2] Bacher, *Leben und Werke des Abulwalid*, p. 29 et suiv.

Digitized by Google

tions sur O 107, 1). La 6e partie du *Iohasin* a été composée en 5164 (1504 ; voir Z 231 , 29 *a*), mais les parties précédentes de l'œuvre sont peut-être un peu plus anciennes. Dans O XIV, 5, il faut corriger 1525 en 1510. L'ouvrage de Josef d'Arévalo s'arrête à 1487 (O XIV, 14, la date 1467 est une faute d'impression pour 1487).

Ibn Verga fait bande à part. Il a, en général, toutes sortes de renseignements originaux, personnels ou de tradition dans sa famille, il ne copie guère d'autres chroniqueurs juifs, et, dans tous les cas, il ne copie pas ceux que nous avons étudiés, et eux, de leur côté, sauf peut-être Usque, ne le connaissent pas. Un trait dominant de sa chronique est qu'il s'intéresse beaucoup aux controverses religieuses, et qu'il en met partout. Sa chronique est presque un recueil proprement dit de controverses, historiques ou fictives.

Guédalia prend de toutes mains : Usque, Verga, Zaccut, Josef Haccohen, Aboab, et autres chroniqueurs que nous ne connaissons pas. C'est un compilateur borné, mais diligent et plus exact qu'on ne croyait.

ISIDORE LOEB.

Digitized by Google

contraire, il y a à peine deux numéros d'Usque qu'il n'ait pas fait passer dans son *Emek*.

Zaccut se sert à la fois d'Abraham ibn Daud, dont il transcrit, du reste, textuellement de longs passages, et de Josef d'Arévalo, ou au moins d'un ouvrage utilisé par Josef d'Arévalo. Il y a entre lui et ce Josef de si grandes différences, par endroits, que nous croyons plutôt que Zaccut n'a pas utilisé directement Josef, mais que tous les deux se sont servis d'une même chronique plus ancienne.

Nos chroniqueurs ne paraissent guère avoir connu Benjamin de Tudèle, le seul fait qu'ils lui empruntent est l'histoire de David Alroï, mais cette histoire avait, du livre de Benjamin, passé dans le domaine public, on la trouvait partout, et il est permis de supposer que ce n'est pas dans l'ouvrage même de Benjamin que nos chroniqueurs l'ont puisé.

Il nous paraît certain que le *Schébet Jehuda* a été rédigé, dans sa forme actuelle, avant l'ouvrage d'Usque, et nous croyons avoir démontré que Usque l'a utilisé au moins une fois (voir U 21). Dans d'autres passages où l'analogie entre V et U est frappante, ils semblent avoir puisé tous deux à une même source (voir U 21). V a utilisé des chroniqueurs espagnols (voir U 16), une seule fois il cite Abraham ibn Daud.

L'analogie frappante qui existe entre U 8 et le passage parallèle de V nous oblige à nous demander si le signe L. I. E. B. qui se trouve dans U 8, comme indication de source, ne signifierait pas *Liber Iehuda Ebn Berga*. Le nom de Verga (ou quelquefois Vega ?) s'écrivait fort bien avec *bêt* en hébreu, et le *b* espagnol se prononce presque comme un *v*. Seulement d'autres numéros de U portent le même signe et les faits racontés dans ces numéros ne se trouvent pas dans V. Il est difficile d'admettre que Salomon ibn Verga, le dernier rédacteur de V, ait laissé perdre des matériaux rassemblés par Juda ibn Verga, le premier rédacteur du *Schébet Jehuda*, nous avons plus d'une fois montré que notre texte actuel de V paraît avoir des lacunes.

Abraham Torrutiel, nous l'avons montré en plus d'un passage, utilise sûrement Josef d'Arévalo (voir nos observations sur O 109, 1), quoiqu'il ne le nomme pas [1]. Il s'est aussi, de son propre aveu, servi de Zaccut (O 101, 19). Sa chronique a été composée en 5270 (1510), comme il le dit lui-même (O 101, 5, et nos observa-

[1] Il le copie quelquefois d'une façon bien peu intelligente. Ainsi Josef raconte qu'il a vu, de ses yeux, des écrits de saint Isidore de Séville où est prédit l'avenir; Abraham répète le passage textuellement, sans omettre qu'il a vu, de *ses* yeux, ces écrits (O 92, 15 sqq., 107, 24 sqq.).

Digitized by Google

exemple, que dans O 95, 19, dans les phrases où il est dit que don Alonso régna 70 ans, les mots *après lui* n'ont guère de sens (on peut cependant les expliquer, à la rigueur) si on ne met pas tout le passage à la suite du passage O 94, 29 à O 95, 5 (où est raconté le règne de don Fernand, père et prédécesseur de don Alonso), en supprimant toute la partie intermédiaire. Nos deux passages, réunis d'abord, ont été disjoints par une longue intercalation qui fait entièrement perdre de vue don Fernand. On trouvera souvent, dans nos chroniqueurs, des inadvertances de ce genre, des brèches faites à un texte primitif et mal fermées. Abraham de Torrutiel a eu le bon esprit de mettre à part, dans un chapitre spécial, l'histoire des rois d'Espagne (O 107, 22 et suiv.) et de ne pas la mêler à l'histoire littéraire des Juifs. L'auteur du *Iohasin* paraît avoir eu assez de mal à obtenir une ordonnance chronologique rigoureuse. Le classement des faits diffère, chez lui, d'une édition à l'autre et, en ajoutant des textes nouveaux à sa rédaction primitive, il a quelquefois oublié de mettre sa nouvelle rédaction d'accord avec l'ancienne, d'effacer les répétitions. On doit, du reste, se demander si nos chroniqueurs n'ont pas eu des collaborateurs anonymes, qui ont ajouté des faits oubliés par l'auteur ou se sont même permis, pour obtenir une plus grande rigueur dans la suite chronologique, de changer l'ordre dans lequel se suivait le texte de l'auteur.

La question de savoir si Josef Haccohen a utilisé ibn Verga nous paraît vidée. Il ne le connaissait pas, il n'y a presque rien de commun entre l'*Emek habbakha* et le *Schébet Jehuda*. Nous ne croyons pas qu'il soit possible de se demander si, inversement, le *Schébet Jehuda* a utilisé l'*Emek habbakha*; le *Schébet* est, en grande partie, beaucoup plus ancien que l'*Emek*, et nous doutons que le dernier, rédacteur contemporain de Josef Haccohen, y ait ajouté grand'chose.

Si l'on considère chacun de nos chroniqueurs à part, on fera sur la filiation de leurs renseignements, les observations suivantes.

Nos deux chroniqueurs les plus originaux (à part Abraham ibn Daud) sont Usque et Ibn Verga.

Il est curieux qu'Usque ne semble pas avoir utilisé Abraham ibn Daud. Josef Haccohen ne paraît guère le connaître non plus (ce qui est plus curieux encore, pour un chroniqueur de profession), il n'y a que le morceau sur la prise de Calatrava que Josef lui ait sûrement emprunté. Josef ne semble, du reste, pas beaucoup mieux connaître nos autres chroniques hébraïques d'Espagne. Au

Digitized by Google

et de C, meurt année x ; ou bien A, élève de B, et C meurent année x).

Une autre difficulté vient de ce qu'on ne sait pas toujours si les dates données se rapportent à l'année de la mort ou non.

Une difficulté plus grande vient de ce que ces dates se trouvent quelquefois en tête ou au milieu ou à la fin d'une liste de noms, et souvent ne se rapportent pas à tous ces noms, mais à un ou à quelques-uns d'entre eux. Les chroniqueurs, en copiant de tels passages, ont quelquefois commis la faute de considérer ces dates comme exprimant l'année de mort de toutes les personnes nommées dans le passage.

Les erreurs ordinaires des auteurs et des copistes sont des erreurs paléographiques, telles que confusion du ב du כ et du נ, confusion du ד et du ז ; etc.

Dans notre travail sur les *Expulsions des Juifs en France* nous avons parlé longuement d'une autre source d'erreur : celle du glissement des dates et de leur transposition en des endroits qui ne leur étaient pas destinés.

Nos chroniques d'origine espagnole nous montrent encore une autre cause d'erreur : c'est la confusion entre l'ère espagnole d'Auguste et l'ère chrétienne.

Une erreur curieuse est celle qui a fait qu'une date exprimée par תשע"ה (4795) a été prise pour le mot תשעה, nombre *neuf*.

On a vu que Guédalia a fait plusieurs erreurs considérables en prenant, pour la partie manquante de la date, 5000 au lieu de 4800.

Enfin, nous pensons que notre travail a mis en lumière un genre de fautes qui n'avait pas encore été signalé, c'est la transposition des chiffres dans une date : par exemple, 248 pour 824 (U 24) ou 160 au lieu de 106 (U 19).

Quelquefois aussi il y a confusion entre les dates chrétiennes et les dates juives (par exemple O 95, 19, et V 40).

Il ne faut jamais oublier, dans la lecture des chroniqueurs que nous avons étudiés ici, que chez eux, le plus souvent, les dates se suivent dans l'ordre chronologique. Toute date qui n'est pas à sa place, dans la suite chronologique, doit être considérée comme suspecte.

Pour suivre exactement l'ordre chronologique, nos chroniqueurs ont accompli, sur les documents dont ils se sont servis, un travail de dislocation qui produit quelquefois des effets curieux. Des phrases ou des mots qui n'avaient de sens que dans la contexture du document primitif, sont rest's dans les tronçons dispersés du texte, où ils sont incompréhensibles. C'est ainsi, par

Digitized by Google

qu'il y a de curieux en ceci, c'est que le passage de O 91 (Josef Arévalo), qui a la date exacte 4382, paraît copié sur O 62 (Abrah. ibn Daud). Josef aura rectifié O 62 sur ce point, mais il a laissé subsister (l. 20) une singulière erreur : l'arrivée d'Ali Abou Taleb en Babylonie est postérieure à l'hégire (O 62, 14, la place en 4820), elle ne peut donc pas être en ש"ע 4370, si l'hégire est en 4382. Ce ש"ע vient, sans doute, du שע"ד de O 62, 12. Dans O 177, 16, la date התכ"ח vient évidemment de la fausse leçon de Scherira (O 46), car tout le contexte est purement copié sur Scherira, et le copiste est même assez maladroit pour dire en son nom ce que Scherira dit de l'année où il écrit (O 46, 6). Cette date de l'hégire a joué de malheur : dans O 187, 13, elle est devenue 908 des Séleucides התק"ח, cette erreur provient probablement de ce que le כ de התקכ"ח est tombé, comme chez d'autres c'est le ק qui est tombé. Dans ce même passage, l'identification de 908 des Séleucides avec 4360 de la création est fausse, c'est 4356 qu'il faudrait ; il se peut qu'il y ait confusion de נר et de ס. Chez Aron de Lunel (O 191, 15-16), la date est devenue 4364 de la création (916 des Séleucides), il a peut-être lu 4364 au lieu du 4374 que nous avons rencontré ailleurs (confusion du ס et du ע). O 192, 22, donne la date exacte de la naissance de Mahomet, 4331 (571), et pour la date, de l'hégire, la date à peu près exacte de 4384. Dans O 195, 1, la date de l'hégire est 4349 de la création, nous nous demandons s'il ne faut pas lire 4369 (confusion du מ et du ס), qui serait 920 des Séleucides et serait exactement le תתק"כ de Scherira (O 35). Il y a plus : nous avons expliqué plus haut le תתק"כ de O 194, 29, par une erreur de prononciation ; il nous paraîtrait cependant beaucoup plus naturel de supposer que c'est le 920 de Scherira, qui s'applique à Mahomet, et qui, par quelque *lapsus* ou transposition, est venu dans ce passage relatif à la destruction du temple. O 196, 21, a la date exacte 4381.

7. *Observations générales.*

Nous terminons cette longue étude par quelques observations.

On voit quelles sont les règles qu'il faut appliquer dans la critique de nos textes, quelles sont les fautes que les auteurs et les copistes sont tentés de commettre et les difficultés que l'on rencontre dans l'explication des textes.

La principale difficulté vient de certaines constructions de la langue hébraïque, qui, lorsqu'on opère sur des noms propres surtout, ne permet pas toujours de savoir si, dans les séries de noms qu'on a, certains noms sont ou non à l'état construit (par exemple : A élève de B et C m. année x, signifie A, élève de B

Digitized by Google

temple, Jésus fut pris, à l'âge de 36 ans. Les chroniqueurs des autres nations disent que Jésus naquit en 312 de l'ère des Séleucides, qu'il fut crucifié à l'âge de 33 ans et qu'il naquit dans la 38e année d'Auguste. » Les mêmes données se trouvent exactement dans un passage de Caleb Afendopulo reproduit dans le catalogue des mss. de Leyde, p. 393.

Dans l'ouvrage de Hayyim ibn Musa, manuscrit du séminaire rabbinique de Breslau, f° 229 *b*, se trouvent les énonciations suivantes : Jésus naît 3 ans avant la mort d'Hérode ; Auguste règne (après la naissance de Jésus ?) 9 ans ; Tibère règne 23 ans ; pour Caligula le chiffre manque ; Claude règne 13 ans ; Néron, 14 ans ; Vespasien, 10 ans ; Titus, 2 ans (jusqu'à la destruction du temple).

Enfin, il faut voir encore, sur tout cela, un passage intéressant du *Iohasin*, édit. Filipowski, 81 *a* jusqu'à 87 *a*.

c. La chronologie de Mahomet.

Les dates qu'on trouve dans nos auteurs sur la vie de Mahomet ou l'avènement du mahométisme ne sont pas exemptes d'erreurs. Si nous ne nous trompons, ces erreurs ont même un caractère spécial : elles paraissent être du genre de celle que nous avons signalée dans O 194, 29, et provenir, en partie, d'une erreur de prononciation due à la confusion des lettres ק et כ d'une part, des lettres כ et ח, d'autre part. Nous nous expliquons ainsi que le chiffre תתקכ"ח, qui est, comme on le verra tout à l'heure, la date principale de cette chronologie, soit devenu תתק"כ ou תתכ"ח ou תתק"ח. Nous rappelons que cependant les lettres כ et ח ne peuvent se confondre, à l'oreille, que dans la prononciation vicieuse de nos pays ; dans les pays orientaux le ח a un tout autre son que le כ. Le voisinage, dans תתקכ"ה, des deux lettres ק et כ (avec daguesch), qui, dans un grand nombre de pays, se prononcent exactement de la même manière, a dû contribuer grandement à produire ces erreurs.

La date qu'on donne ordinairement pour l'avènement du mahométisme est l'année de l'hégire, 622 après l'ère chrétienne. Cette date coïncide avec 4382 de la création, 934 des Séleucides. Dans Scherira O 35, 7-8, cette date est donnée à peu près exactement, « *après* תתק"כ (920) des Séleucides ». Un peu plus haut, O 46, 6, le même auteur a, pour l'époque de l'hégire, תתכ"ח, chiffre sûrement faux, et où il faut au moins (M. Neubauer l'a mis en note) ajouter une centaine, de sorte qu'on a תתקכ"ח, 928 des Séleucides, qui correspond à 4376 de la création. La date exacte, 4382 de la création, se trouve O 91, 21, et Z 204, 14 *b*. La date 4374 (variante, 4379 ; au lieu de 4376 de Scherira) se trouve O 62, 12, et ce

Digitized by Google

ment, la date donnée par quelques auteurs (voir O 194, 7) pour la date de la mort de Jésus.

Il serait bon de comparer les données chronologiques qui précèdent avec celles qu'on trouve chez un certain nombre d'autres auteurs. Nous nous bornons à donner ici, sur ce sujet, des indications sommaires.

Il y a d'abord à considérer le groupe des chronographes et écrivains chrétiens, Eusèbe, saint Augustin, Isidore de Séville, saint Julien de Tolède, et tant d'autres. Eusèbe donne, pour l'époque asmonéenne, les chiffres suivants [1] : Juda Macchabée règne 3 ans, Jonatan, 19 ans; Simon, 8 ans; Jean Hyrcan, 26 ans; Aristobule, 1 an; Alexandre Jannée, 27 ans; Alexandra, 9 ans; Hyrcan, 34 ans; Hérode, 27 ans... Auguste, 56 ans à partir de la 25e année d'Hyrcan; Jésus, né dans la 42e année d'Auguste; Tibère règne 23 ans, Jésus mort dans la 21e année de Tibère; Caligula règne 3 ans et 4 mois; Claude, 14 ans et 8 mois; Néron, 13 ans et 7 mois; Vespasien, 9 ans et 11 mois. Les mêmes séries se trouvent avec des variantes plus ou moins importantes chez les autres écrivains chrétiens [2].

Joseph ben Gorion, d'après l'édition de Sébastien Münster, au livre V, a les données suivantes : Jonatan, 7 ans (chap. 1); Simon, 7 ans (chap. 2); Jean Hyrcan, 31 ans (chap. 7); Antigone, 1 an (chap. 9); Alexandre Jannée, 27 ans (chap. 13).

Le ms. hébreu de Paris, n° 716, f° 298 *a*, a les dates suivantes [3] : « En 3793 (33 de l'ère chrét.) eut lieu l'affaire (l'exécution) de Jésus; en 4331 (572) est né Mahomet. »

Le ms. hébreu de Paris, n° 187 contient une sorte de *Séder olam zutta*. Il a, f° 69 *b*, les données suivantes : « Voici les rois de Rome : Auguste, 22 ans; Tibère, 22 ans; Gaïus (Caligula), 3 ans; Claude, 17 ans (peut-être faut-il lire 14 ans); Néron, 12 ans; Vespasien, 10 ans; Titus, 3 ans... D'après nos rabbins, Jésus est mort 100 ans et plus avant la destruction du temple, car il était élève de Josué b. Pérahia..., et, d'après la tradition de la Mischna et du Talmud, Josué b. Pérahia s'enfuit en Egypte du temps du roi Alexandre Jannée, et c'était en 263 de la construction du temple. Et Jésus naquit dans la 51e année des Asmonéens, 4e année d'Alexandre (Jannée), et en l'année 299 de la construction du

[1] *Chronicon*, édit. Venise, 1818, p. 243 et suiv.

[2] Au moment où nous écrivons ces lignes, nous n'avons pas sous la main les matériaux nécessaires pour donner des indications plus précises.

[3] Nous nous bornons à donner la traduction française, nous publierons le texte une autre fois.

Digitized by Google

rendre compte, il faut comparer les deux textes, en se rappelant que, dans l'édition de Filipowski, les nombres doivent être diminués de 1439. La comparaison des textes montre d'abord que, sur un grand nombre de points, ils sont identiques. Il résulte de là (et on le devinerait sans cela) que dans l'édition de Cracovie, pour Tibère, au lieu de תשעה, il faut lire תש"ה (3775 non 3009). Le texte de l'édition de Filipowski (notre Z) est fort maltraité. Il est clair que le 5191 de César (244, 5 *b*) ne va pas avec le 5151 d'Auguste (l. 8 *b*); les deux chiffres sont faux : au lieu de 5191, il faut 5151 ; au lieu de 5151 d'Auguste, il faut 5159 [1]. Les chiffres pour Tibère, Caligula, Claude, Néron et Galba, sont les mêmes (après réduction de Z au système ordinaire) dans les deux éditions. Ils diffèrent dans la suite, et voici pourquoi. Dans l'édition Filipowski, l'auteur continue à copier les chroniqueurs chrétiens qu'il suit (voir Z 232, l. 25 et suiv. [2]), sans s'inquiéter aucunement de la concordance de leurs dates avec les dates réelles ou avec les dates juives. Dans l'édition de Cracovie, son procédé est différent. Pour Galba, cette édition donne encore 3833, absolument comme l'autre édition, mais à ce moment, l'auteur s'aperçoit qu'il va aboutir, pour la destruction de Jérusalem, à une autre date que la date juive; aussi revient-il en arrière, et après avoir mis Galba en 3833, il place Vespasien (qui cependant est postérieur à Galba) en 3826, et la prise de Jérusalem, conformément aux chroniqueurs juifs, en 3826. Dans l'autre édition, au contraire, il continue à copier les chiffres de son modèle : Galba, 5270 (3831); Vespasien, 5272 (3833); prise de Jérusalem, 5274 (3835), et il remarque lui-même que cette date correspondrait à l'année 75 de l'ère chrétienne, au lieu de l'année 68 de la chronologie juive (p. 244, l. 29 et 36 *b*). Ce qui est encore curieux, c'est que, l. 32 *b*, il donne, pour la destruction du temple, l'année 3698 et dit qu'elle est la 9e année du 202e cycle, tandis qu'en réalité l'année 9 du cycle 202 est l'année 3828 [3] et non 3698. Il y a là évidemment une faute qu'il n'est pas trop difficile d'expliquer. A la place de la date véritable 3828, il s'est glissé à cet endroit, par *lapsus* ou autre-

de Filipowski, on trouvera : César et Auguste, 243, 5 et 8 *b* ; Tibère et Claude, 244, 22, 41, 42 *a* ; Néron à Vespasien, 244, 17, 20, 21, 25 *b*.

[1] La date 542 de l'exil de Babylone (l. 5 *b*) confirme la lecture 5151 de la même ligne ; car, dans le système de l'auteur, l'exil de Babylone a eu lieu en 4609 (Z 238, 34 *b*, et 239, 2 *a*) ; 4609 plus 542 font 5151. Il est vrai que la date 4609 est étrange, il faudrait 3338 plus 1439, c'est-à-dire 4777. Dans Z 239, 19 *a*, 240, 6 *a*, 241, 6 *a*, 243, 10 *a*, comparé avec 242, 23 *b*, et enfin, 243, 47 *a*, cette date de l'exil de Babylone donne lieu à des difficultés ; il y a des erreurs dans tous ces passages.

[2] L'Isidore qu'il nomme n'est pas Isidore de Séville, mais peut-être, au moins en partie, l'Isidorus du tome VI, p. 446, de l'*España sagrada*.

[3] Le cycle a dix-neuf ans ; 19 × 201 + 9 = 3828. L'auteur ajoute que cette année est embolismique (à treize mois), dans le calendrier de nos pays, l'année 9 d'un cycle n'est jamais embolismique.

Digitized by Google

22 ans, Jésus n'a pas pu mourir dans la 25e année de son règne. En outre, si le chiffre 29 de la ligne précédente (que nous avons proposé, plus haut, de changer en 39) était exact, cet auteur ferait durer la vie de Jésus 48 ans, ce qui est tout à fait insolite. Nous n'hésiterons donc pas à changer ici le כ"ה en י"ח ou en כ"ב (18e ou 22e, non 25e année de Tibère). Il est probable que, dans cette ligne 9, les chiffres sont intervertis, il faut lire : Tibère règne 25 ans, dans sa 22e année, Jésus est mort. De sorte que Jésus serait mort à 35 ou 36 ans. Il reste à expliquer, il est vrai, les 57 ans de la ligne suivante (57 ans depuis la mort de Jésus jusqu'à la destruction du temple); mais, de toute manière, ce chiffre est erroné, aussi bien que le chiffre 66 de la l. 11. Nous ne pensons pas que jamais aucun auteur chrétien ait fait mourir Jésus 66 ans avant la destruction du temple.

Age de Jésus à sa mort. D'après O 53, 21, et 89, 24, Jésus meurt à 36 ans ; O 185, 12, donne 14 + 23 = 37 ans ; O 196, comme nous venons de le voir, paraît donner également 36 ans. Au contraire, O 170, 8, le fait sûrement mourir à 33 ans (14 ou 15 ans d'Auguste et 18 ans de Tibère); O 193, 23-24, donne 3753 moins 3720, ce qui fait 33 ans; si on lisait 3724, cela ne ferait que 29 ans, mais il ressort de là que la leçon 3720 doit être conservée, malgré les objections qu'on y peut faire. Enfin, O 191, par un calcul reposant sûrement sur une fausse combinaison admise par l'auteur, fait mourir Jésus à l'âge de 23 ans.

Chronologie des empereurs romains. Nos chroniqueurs, en s'occupant, à propos de Jésus, de la chronologie des empereurs romains, depuis Auguste jusqu'à Vespasien, sont assez bien renseignés. Quelques erreurs, cependant, se sont produites chez eux, par leur faute ou par la faute des copistes. Le règne de Tibère a duré 24 ans, cela explique et justifie suffisamment les 25 ans de O 196, 19, d'après notre correction de plus haut. D'après O 184, 12, Tibère aurait régné 23 plus 5 ans, soit 28 ans. On peut proposer de changer le 5 en 1 (א pour ה), mais nous croirions plutôt que la faute vient de l'auteur. Les chroniqueurs qui font mourir Jésus dans la 18e année de Tibère ont raison de dire que de cette mort jusqu'à la fin du règne de Tibère il s'est écoulé 5 ans ; notre chroniqueur a conservé ces 5 ans, quoiqu'il soit de ceux qui font mourir Jésus dans la 23e année de Tibère ; c'est une simple inadvertance.

Le *Iohasin*, ordinairement si bien informé, est moins exact, sur cette chronologie, que O 185 et O 196. Son texte, dans l'édition de Cracovie (f° 139 *a* et suivants) aussi bien que dans celle de Filipowski (p. 243-244) est, du reste, très corrompu [1]. Pour s'en

[1] Dans l'édition de Cracovie, on trouvera ces données aux endroits suivants : César et Auguste, 139 *a*, ll. 6-7 ; Tibère et Caligula, 140 *a*, ll. 14 et 22 ; Claude, 141 *a*, l. 16 ; Néron, 143 *b*, l. 14 ; Galba à Titus, 143 *b*, l. 19 à 24. — Dans l'édition

Digitized by Google

O 170, 7, et O 198, 3, qu'il faut lire dans tous les deux ou bien ישו נולד ou bien ישו נצלב. D'après ce que nous avons dit plus haut, la leçon נצלב est plus probable que l'autre.

10. Le Iohasin. — Z 15 *a b*. l. 36 *a* et suiv. Les données sont les mêmes que celles d'Abraham ibn Daud : Jésus né 263 après la construction du temple, et mort à 36 ans, 299 ans après la construction du temple. — l. 39 *a* et 1 *b*, il faut donc changer תרע"ה en תרע"א, 3671 de la création, comme le prouvent aussi les données des deux lignes 41 *a* et 44 *a* (3760 — 89 = 3671). — Remarquer que 15, 13 *b*, contient, pour Hipparque, une date différente de celle qui se trouve 14, 37 *b* ; ces deux dates font respectivement 3613 (p. 15) et 3536 (p. 14) de la création. A la p. 242, l. 3, se trouve enfin une autre date encore, 5029, qui, diminuée de 1439, donne 3590 de la création.

Plusieurs de nos chroniqueurs donnent pour la vie de Jésus, des synchronismes tirés de la vie d'Auguste et de Tibère, et ce qu'il y a de curieux en ceci, c'est qu'ils placent néanmoins Jésus au temps d'Alexandre Jannée. Ce singulier anachronisme se trouve chez Abraham ibn Daud (O 60) et chez Josef d'Arévalo (O 89), si toutefois les morceaux O 53, 11, et O 89, 14, ne sont pas des interpolations postérieures. Il est intéressant de réunir, sur cette chronologie, les données de nos auteurs.

Durée du règne d'Auguste. Si on fait commencer son règne à la mort de César (— 44 à + 13), il a une durée de 57 ou 56 ans ; si on ne le fait commencer que 3 ou 4 ans plus tard (comme le fait, par exemple, Z 243, 5 *b*, en admettant un interrègne de 3 ans), on obtient une durée de 52 ans. C'est ce qui fait que nos chroniqueurs donnent à Auguste tantôt 56 ans de règne (O 185, 11-12 ; 42 ans, plus 14 ans), tantôt 52 ans (O 60, 15 ; 89, 11 ; 196, 8). Seul Z 243, 8 *b*, malgré les 3 ans d'interrègne, lui donne 56 ans 18 + 38).

Naissance de Jésus. Les chroniqueurs qui font durer le règne d'Auguste 52 ans seulement font naître Jésus dans la 38e année d'Auguste (O 60, O 89); ceux qui font commencer le règne d'Auguste 4 ans plus tôt (et le font durer 56 ans) font naître Jésus dans la 42e année d'Auguste (O 185 ; cf. O 170, 2 et 5). Le passage de O 196, 8, devrait, d'après cette règle, avoir aussi la 38e année d'Auguste, mais, au lieu de 38, il a 29. Cela vient de ce que, à l'exemple d'autres chroniqueurs, il fait partir le règne d'Auguste de la bataille d'Actium.

Mort de Jésus. L'opinion des Pères de l'Eglise que Jésus est mort à 33 ans, dans la 18e ou 19e année de Tibère, se trouve évidemment reproduite par O 170, 8 ; mais plusieurs de nos chroniqueurs font mourir Jésus à l'âge de 36 ans, ce qui conduirait à la 23e année de Tibère ; ce chiffre se trouve O 185, 12. Dans O 196, 9, il y a évidemment une faute : si Tibère n'a régné que

Digitized by Google

6. Texte E de O 193. Nous donnons d'abord quelques indications nécessaires pour la lecture du texte. — l. 1. שירי נשכח indique le deuil de la destruction de Jérusalem. — l. 2. Il faut un point après לבריאת עולם, et effacer le point qui vient après תשכ"ד. — l. 5. Au lieu de ת"פ, il faut כ"ח. — l. 6. Le calcul est : 7 × 632 = 3724 ; donc, au lieu de תתקלבין, il faut ז' תקלבין, c'est-à-dire 7 fois תקלב (voir 194, 5). Par suite, il faut, l. 6 et 7, changer תתכ"ד en תשכ"ד — l. 9. מבתמ"ח signifie מב' אלפים תמ"ח. Tout le passage signifie que Jésus est mort (non né) en 3724. — 194, 2. Le passage doit être fautif, il semble que l'auteur veuille dire que la reine Hélène (qu'il prend pour une reine juive, comme le *Toledot Jesu*) n'a pas pu vivre en 3532, puisque la royauté juive n'a commencé que 212 (ou 214) ans après la construction du temple, c'est-à-dire en 3618 ou 3620. Il faudrait donc, l. 2, changer רק en בו, et après שנה mettre le chiffre 212 ou 214. — 194, 7 (cf. 196, 11). Jésus mort 131 ans avant la destruction du temple, c'est-à-dire 3697. Il faut donc changer ע"ז en צ"ז. Ce chiffre 131 est une variante du 135 de O 191 ; nous supposons qu'il vient de ce qu'on attribuait quelquefois à Jésus, à sa mort, l'âge de 26 ans ; comme il est né en 3671 on a : 3671 + 26 = 3697. — l. 8. Jésus mort 3724.

7. Texte F de O 194. — l. 23. Au lieu de תש"כ, pour la naissance de Jésus, il faut peut-être תשכ"ד, comme l'ont les autres chroniqueurs. Jésus meurt 3753 (l. 24), donc à 33 ans, si on lit תש"כ. — l. 24. Si le chiffre תתקל"ח (3938) donné pour la diffusion du christianisme est exact, le מאה וארבעים וחמשה, c'est-à-dire 145 ans après la mort de Jésus, donné l. 28 pour le même événement, n'est pas exact, il faudrait מאה ושמונים וחמשה. — l. 29. תתק"כ est faux ; lire תתכ"ח, qui est la date exacte. L'erreur pourrait venir de ce que תתק"כ et תתכ"ח, au moins chez les *askenazim*, se prononcent de la même manière.

8. Texte G de O 195. — l. 28. Pour la durée du royaume grec en Palestine, au lieu de ק"כ, il faut ק"פ. — צ"ה (95 ans), pour la durée des Asmonéens, n'est pas conforme à la tradition talmudique, mais se rapproche de la vérité historique et serait tout à fait exact si on lisait צ"ח. — P. 196, 3 et suiv., Jésus a vécu (ou est mort) plus de 100 ans avant la destruction du temple, allusion au chiffre 103-4 avant la destruction du temple. — l. 8 et 10. Après מת et משנהרג, sous-entendre *Jésus*. — l. 11, au lieu de הלידה, il faut מיתתו ; voir O 194, 7.

9. Texte I de O 197. — P. 198, l. 3. Le תקלב doit être pris dans le sens symbolique qu'il a à la p. 193. Le chiffre vrai est תשכ"ד. Il en est de même du תתקל"ג de O 170, 7, qui est probablement une faute pour תקלב, le passage est identique à celui de notre p. 198. Cependant ce תתקל"ג pourrait encore venir du תתקל"ח de O 194, 24, à moins que ce dernier chiffre ne vienne lui-même de notre תקל"ב. Il résulte aussi de la comparaison de

Digitized by Google

la leçon, beaucoup plus autorisée, de 3671, et, de plus, il n'est pas d'accord avec les données de l'alinéa suivant, recommandées par l'auteur. On dirait presque que cet alinéa suivant a été ajouté plus tard par l'auteur ou même qu'il est interpolé par un copiste. — l. 14. La date 3681, qui se trouverait chez certains auteurs juifs pour la naissance de Jésus, ne se trouve nulle part à notre connaissance. Faut-il lire 3671 (תרע"א au lieu de תרפ"א)? ou bien serait-ce תרכ"א, ce qui ferait coïncider la naissance de Jésus avec l'avènement des Asmonéens? Cette hypothèse n'est pas impossible du tout : nous avons déjà vu, dans un autre passage de nos chroniques, la confusion de תרפ"א et de תרכ"א, et, de plus, Z 14, 39 *b*, fait de Josué b. Pérahia, dont Jésus est inséparable, le contemporain de Mattatias. Le *Séder haddoroi* (*sub anno*) prétend aussi que certains chroniqueurs juifs placent la naissance de Jésus en 3620. — l. 16. Au lieu de ירן, il faut évidemment lire ינאי. — P. 90, l. 14, il y a un passage qui s'applique évidemment à Jésus (après נתלה il faut intercaler ישו), et ou Josef d'Arévalo donne la date historique de la mort de Jésus, l'année 3793 (33 ans après l'ère chrét.). Cette contradiction nous confirme dans l'opinion que l'alinéa 4 de la p. 89 est interpolé.

Il y a encore d'autres fautes dans ce texte de Josef d'Arévalo. P. 88, l. 21-22, le chiffre ת"כ est en contradiction avec les faits et avec les données de tous les chroniqueurs, il vient d'une confusion avec le ת"ס de la l. 23 ; il faut lire תמ"ח. — O 89, 2. La date ת"מ est évidemment fausse et trop faible, la génération précédente est de 3560 (88, 31), celle dont il est question ici et qui lui succède ne peut pas être de 3440. Il faut évidemment, comme dans Z 15, 20 *b*, lire תרכ"א.

3. Séder Olam (O 163). Le passage sur Jésus se trouve O 70, 4-8. A moins que l'auteur n'ait aucune idée précise sur l'ère de la fondation de Rome, ce qui est possible, le passage sur Jésus, l. 6-7, est interpolé. Sur le תתקל"ג, voir, plus loin, nos observations sur le morceau I de O 197; il faut le prendre pour un grossier *lapsus* de copiste, et le changer en תשכ"ד.

4. Aron de Lunel (O 191). — l. 22. Jésus né en 3670 ; — l. 23. Jésus mort à 23 ans, 135 ans avant la destruction du temple (3693), opinion isolée. — l. 25. Sur la date שס"ד de Mahomet, voir le chapitre que nous consacrons à Mahomet; le contexte prouve que la leçon est juste [1].

5. Texte D de O 192. — l. 19, il faut lire תצ"ט, non תשצ"ט, car 5260 (l. 11) moins 1499 donne 3760, date de l'ère chrétienne dans l'ère juive de la création. — l. 11. ח' est une faute d'impression pour ה'.

[1] A la l. 13, au lieu de מב"ה מרס, il faut lire מכ"ה מרס, cela signifie qu'à partir du 25 mars, origine de l'ère chrét., jusqu'à l'époque où écrit l'auteur, il y a 1204 ans.

Digitized by Google

vie, 138 *b*; édit. Filip., 242-3) qui demande lui-même quelque explication. Les données de ce passage, qui s'occupe de la chronologie des Asmonéens, nous paraissent empruntées par l'auteur à des écrivains chrétiens, comme semblent l'indiquer les dates de l'édition Filipowski, qui sont calculées d'après le système chronologique de saint Jérôme [1] (Z 232, 25 *a* et suiv.) et partent d'une ère de la création antérieure de 1439 ans à l'ère juive. Les données qu'on trouve dans ce passage, sur l'époque qui nous intéresse ici, peuvent se résumer dans le tableau suivant [2] (col. de saint Jérôme signifie col. donnant les dates d'après le système de saint Jérôme ; col. Créat. traduit ces chiffres en ère juive de la création, c'est-à-dire en les diminuant de 1439 ; col. Zc. donne les chiffres de l'édition de Cracovie, ère juive de la création ; la colonne E. chr. indique les années de la col. Cr. traduites en ère chrétienne ; les dates indiquent la date de l'avènement) des princes asmonéens :

	S. Jér.	Cr.	Zc.	E. chr.
Mattatias (l. 24 *a*)	5043	3604		156
Juda (l. 35 *a*).....	5046	3607		153
Jonatan (l. 43 *a*).....	5053	3614		146
Simon (l. 7 *b*).....	5073	3634	3634	126
Jean Hyrcan (l. 10 *b*).....	5081	3642	3642	118
Aristobule (l. 23 *b*).....	5107	3668	3666	92
Alexandre Jannée (243, 17 *b*)....	5108	3669		91
Hérode (243, 13 *b*).....	5161	3722	3738	38

Il nous paraît évident que ce tableau donne la clef des chiffres du 2e alinéa de O 89. Le 3635 de la l. 4, appliqué par Josef d'Arévalo à Jean Hyrcan, est le 3634 de notre tableau (pour Simon) ; et le 3667 de l. 9 est probablement le 3666 ou 3668 de notre tableau (Aristobule). Ces dates ont pris, chez Josef d'Arévalo, une fausse place, par un accident de transposition que nous avons plusieurs fois signalé chez les chroniqueurs juifs. Il est bon de remarquer, du reste, que la chronologie de Zc. de notre tableau, si elle fait partir les Asmonéens de 3620, donne, pour le règne des Asmonéens jusqu'à la mort de Jean Hyrcan, les 47 ans déjà signalés plus haut (3620 + 47 = 3667).

Revenons aux détails de O 89. — l. 13. Le chiffre 3673, pour la naissance de Jésus, est assez curieux, il n'est pas d'accord avec

[1] C'est pour cela que nous n'avons pas tenu compte de ce passage, plus haut, dans notre étude générale sur la chronologie des Asmonéens d'après les chroniqueurs juifs. C'est le *Iohasin* lui-même qui dit que ces chiffres sont donnés d'après le système de saint Jérôme.

[2] Z 242, 35 *a*, il faut lire מלכות non למלכות. — l. 43 *a*, au lieu de ד', il faut ז' et au lieu de ג' il faut כ"ג ; de sorte qu'on a, en partant de l. 35 *a*, 46 + 7 = 53 ; 53 + 19. — l. 27 *b*, שילרק est Antiochus Sidète.

Digitized by Google

indication de dates. Il n'est pas impossible, du reste, que cette année (la 51e des Asmonéens) ait été choisie parce qu'elle est juste la moitié des 103 ans assignés aux Asmonéens. Enfin, si le *Iohasin* a trouvé quelque part et n'a pas calculé lui-même la date 3704 du retour de Josué b. Pérahia en Palestine[1] (Z 15, 12 *b*), on pourra faire le calcul suivant : Jésus est devenu hérétique (*Sanhédrin*, *l. c.*; *Sota*, 47 *a*) au moment de son retour en Palestine avec Josué b. Pérahia, on l'aura laissé développer son hérésie 2 ou 3 ans avant de la condamner, de sorte qu'il serait mort en 3706-7. Comme, d'un autre côté, il est mort, suivant la plupart de nos chroniqueurs, à 36 ans, sa naissance se place en 3671.

Nous pouvons maintenant aborder l'étude détaillée de nos textes :

1. Abraham ibn Daud. Dans O 50, il a d'abord un calcul sur les fameuses 70 et 62 semaines de Daniel. Ces 62 semaines, font, d'après lui, 62 × 7 ou 434 ans. Il en résulte que, l. 26 et 27, il faut changer ת"כ en תל"ד ; l. 25, il est évident que כ"ח doit être changé en כ"א (voir O 49, 19, et le calcul de O 50, 5-10).

   O 52, 10, il faut changer תרס"א en תרכ"א, car d'abord la date 3620-21 pour l'avènement des Asmonéens se trouve partout ailleurs, et ensuite les 212 ans du second temple (l. 9) ne s'accordent qu'avec l'année 3620-21 de la création.

   O 53, 11 et suiv. Tout le passage est reproduit plus ou moins textuellement dans O 89, 14 et suiv. Il est clair que dans O 53, 15, pour la date de la naissance de Jésus d'après les chrétiens, il faut 312 des Séleucides, non 52]; O 89, 18, a la date exacte שי"ב. — l. 20 et suiv. Le passage O 89, 23, (cf. Z 15) montre qu'il faut lire ici : בשנת ד' לאלכסנדר המלך נולד והיא שנת רס"ג לבנין הבית ושנת כ"א למלכות בני חשמונאי ובשנת רצ"ט לבנין הבית נחפס וג'. On a donc : Jésus, né la 4e année d'Alexandre Jannée, 51e des Asmonéens, 263 ans après la construction du temple, et mort à 36 ans, 299 ans après la construction du temple.

2. Josef d'Arévalo (O 89). L'alinéa l. 3 et suiv. présente d'abord quelque difficulté. Si Jean Hyrcan a commencé de régner en 3635 et a régné 40 ans[2] (l. 4), il est mort en 3675, et le retour de Josué b. Pérahia en Palestine, qui a eu lieu sous Alexandre Jannée, successeur de Jean Hyrcan (après Aristobule), ne peut pas se placer en 3667 (l. 9). Ces deux dates 3635 et 3667 nous paraissent provenir d'un curieux passage du *Iohasin* (édit. Craco-

[1] O 89, 9, a, pour ce retour, l'année 3667, mais nous doutons de l'authenticité de ce chiffre (voir plus loin).

[2] Ce chiffre, pour la durée du règne de Jean Hyrcan, est tout à fait isolé, et ne se trouve nulle part ailleurs.

Digitized by Google

que Jésus est né en 3724 (ou plutôt 3720) est O 194, 23; les textes qui disent formellement que Jésus est mort en 3724 sont O 193, 2, 7, 20 et 25; O 194, 8; les textes O 170, 7, et 198, 3, sont douteux, on ne sait s'ils donnent 3724 pour la date de la naissance ou pour la date de la mort de Jésus, mais comme ils sont de la même famille que O 193, il est probable que leur 3724 désigne la date de la mort de Jésus.

Pour l'intelligence de ce qui va suivre et pour permettre au lecteur d'identifier facilement les dates données dans des ères différentes, nous insérons d'abord ici le tableau suivant (E. Cr. = ère de la création; E. Tpl. = ère de la construction du second temple; av. Destr. = avant la destruction du second temple; E. Chr. = ère chrétienne) :

E. Cr.	E. Tpl.	av. Destr.	E. Chr.
—	—	—	—
3671	263	157	— 89
3693	285	135	— 67
3707	299	121	— 53
3724	316	104	— 36
3761	352	68	0
3828	420		+ 68

Il semble bien que la date 3671 de la naissance de Jésus (et, par suite, 3704 ou 3707 pour sa mort, selon qu'on le fait mourir à 33 ou à 36 ans) vienne du *Toledot Jesu*. Voici comment on peut expliquer cette date du *Toledot Jesu*. On a vu plus haut que, d'après un certain nombre de chroniqueurs, Jean Hyrcan est mort dans la 47e année des Asmonéens et l'avènement de ceux-ci est, du reste, placé par la plupart des chroniqueurs en 3620-21 (cf. O 52, 10, corrigé; O 89, 3; Z 12, 39 *b*). D'autre part, il s'était, à ce qu'il semble, établi une tradition d'après laquelle Jésus était né dans la 2e ou 4e année d'Alexandre Jannée et de sa prétendue femme Hélène (le ms. du *Toledot Jesu* de l'*Alliance israélite* commence par ces mots : בשנת שנים להמלכת המלכה נגזר גזרה וג׳); 3620 + 47 + 4 = 3671. Le n° 332 du *Nizzahon* de Lipmann [illegible]lhausen semble indiquer que toute cette chronologie de Jésus [illegible]rait né dans la 4e année d'Alexandre Jannée se trouverait [illegible]e Talmud, [illegible] c'est de là que le *Toledot Jesu* [illegible] tirée, [illegible] du Talmud (*Sanhédrin*, f° 107 *b*) [illegible] de [illegible] et, d'après un ouvrage où sont [illegible] almud supprimés par la censure [illegible] d contenait seulement l'histoire de [illegible]. Pérahia en Egypte, sans aucune

Digitized by Google

confondue avec Salome-Alexandra. Mais il faut admettre que le *Toledot* connu de Tolède de Paris n'avait pas cette version, sans cela toute son argumentation serait fausse et les deux Jésus dont il parle se confondraient. La version qui met Hélène au temps d'Alexandre Jannée nous paraît être une addition postérieure, elle ne se trouve pas dans le *Toledot* du *Pugio Fidei*, elle n'est pas non plus dans ce manuscrit dont nous avons parlé plus haut, dans une note, et qui ne contient même pas le nom d'Hélène : il dit simplement [illegible], la reine, sans ajouter de nom propre.

Pour les docteurs juifs, l'époque d'Hélène qui n'est autre que la fameuse Hélène d'Adiabène, est fixée par un passage de *Nazir*, Mischna III, 6 (édit. du Talmud, *Nazir* 19 *b*), où Hélène d'Adiabène est mise en relation avec l'école de Hillel [1]. Or, un texte talmudique formel et reproduit par tous nos chroniqueurs dit que Hillel et ses descendants ont fleuri dans les cent dernières années du second temple, on place donc Hillel, et, par suite, Hélène d'Adiabène et Jésus, 100 ans avant la destruction du temple. D'autres chroniqueurs juifs placent Jésus juste à l'avènement d'Hérode, qui est à peu près de la même époque (103 ans avant la destruction du temple). De plus, comme les textes ne sont pas très précis, la date 100, ou 103-104, désigne, pour les uns, l'époque de la naissance, pour les autres, l'époque de la mort de Jésus. De là viennent, sur la vie de Jésus, les données suivantes :

1. Jésus serait né en 3671, correspondant à l'année 263 du second temple, et à la 51e année du règne des Asmonéens, la 4e du règne d'Alexandre Jannée. Cette indication se trouve dans Abraham ibn Daud (O 53, l. 11-22) et elle est répétée, d'après lui, par Josef d'Arévalo (O 89, 14 à 25). Elle se trouve aussi Z 15, 36 *a*. Aron de Lunel (O 191, 22), donne aussi la date 3670 de la création. Cette même date (3671) se trouve aussi en tête du *Toledot Jesu*, édit. Wagenseil.

2. Si Jésus est né en l'année 263 du second temple, et si, comme l'admettent généralement nos chroniqueurs, il est mort à 36 ans, sa mort se place en [illegible]9 du second temple, ou 121 ans [illegible] la destruction du tem[illegible] 707 de la création. Ce sont l[illegible] qu'on trouve exacten[illegible] à peu près dans O 89, 2[illegible] O 196, 11, qui ont 131 [illegible]nt la destruction du te[illegible] de 121), Z 15, 1 *a*.

3. D'autres ont fait [illegible]u mourir Jésus, [illegible] dit, juste à l'avèneme[illegible]rode, 103-4 an[illegible] du temple, en 3724 de [illegible]on. Le seul [illegible]

[1] Cf. *Sabbat*, 15 *a*.

Digitized by Google

que Jésus est né en 3724 (ou plutôt 3720) est O 194, 23; les textes qui disent formellement que Jésus est mort en 3724 sont O 193, 2, 7, 20 et 25; O 194, 8; les textes O 170, 7, et 198, 3, sont douteux, on ne sait s'ils donnent 3724 pour la date de la naissance ou pour la date de la mort de Jésus, mais comme ils sont de la même famille que O 193, il est probable que leur 3724 désigne la date de la mort de Jésus.

Pour l'intelligence de ce qui va suivre et pour permettre au lecteur d'identifier facilement les dates données dans des ères différentes, nous insérons d'abord ici le tableau suivant (E. Cr. = ère de la création; E. Tpl. = ère de la construction du second temple; av. Destr. = avant la destruction du second temple; E. Chr. = ère chrétienne):

E. Cr.	E. Tpl.	av. Destr.	E. Chr.
3671	263	157	— 89
3693	285	135	— 67
3707	299	121	— 53
3724	316	104	— 36
3761	352	68	0
3828	420		+ 68

Il semble bien que la date 3671 de la naissance de Jésus (et, par suite, 3704 ou 3707 pour sa mort, selon qu'on le fait mourir à 33 ou à 36 ans) vienne du *Toledot Jesu*. Voici comment on peut expliquer cette date du *Toledot Jesu*. On a vu plus haut que, d'après un certain nombre de chroniqueurs, Jean Hyrcan est mort dans la 47e année des Asmonéens et l'avènement de ceux-ci est, du reste, placé par la plupart des chroniqueurs en 3620-21 (cf. O 52, 10, corrigé; O 89, 3; Z 12, 39 *b*). D'autre part, il s'était, à ce qu'il semble, établi une tradition d'après laquelle Jésus était né dans la 2e ou 4e année d'Alexandre Jannée et de sa prétendue femme Hélène (le ms. du *Toledot Jesu* de l'*Alliance israélite* commence par ces mots : בשנת שנים להמלכת המלכה נגזר גזרה וג׳); 3620 + 47 + 4 = 3671. Le n° 332 du *Nizzahon* de Lipmann Mühlhausen semble indiquer que toute cette chronologie de Jésus qui serait né dans la 4e année d'Alexandre Jannée se trouverait dans le Talmud, de sorte que c'est de là que le *Toledot Jesu* l'aurait tirée, mais ce passage du Talmud (*Sanhédrin*, f° 107 *b*) a disparu de nos exemplaires et, d'après un ouvrage où sont réimprimés les passages du Talmud supprimés par la censure (חסרונות), cette page du Talmud contenait seulement l'histoire de Jésus voyageant avec Josué b. Pérahia en Egypte, sans aucune

Digitized by Google

confondue avec Salomé-Alexandra. Mais il faut admettre que le *Toledot* connu de Iehiel de Paris n'avait pas cette version, sans cela toute son argumentation serait fausse et les deux Jésus dont il parle se confondraient. La version qui met Hélène au temps d'Alexandre Jannée nous paraît être une addition postérieure, elle ne se trouve pas dans le *Toledot* du *Pugio Fidei*, elle n'est pas non plus dans ce manuscrit dont nous avons parlé plus haut, dans une note, et qui ne contient même pas le nom d'Hélène : il dit simplement המלכה, la reine, sans ajouter de nom propre.

Pour les docteurs juifs, l'époque d'Hélène (qui n'est autre que la fameuse Hélène d'Adiabène) est fixée par un passage de *Nazir*, Mischna III, 6 (édit. du Talmud, *Nazir* 19 *b*), où Hélène d'Adiabène est mise en relation avec l'école de Hillel [1]. Or, un texte talmudique formel et reproduit par tous nos chroniqueurs dit que Hillel et ses descendants ont fleuri dans les cent dernières années du second temple, on place donc Hillel, et, par suite, Hélène d'Adiabène et Jésus, 100 ans avant la destruction du temple. D'autres chroniqueurs juifs placent Jésus juste à l'avènement d'Hérode, qui est à peu près de la même époque (103 ans avant la destruction du temple). De plus, comme les textes ne sont pas très précis, la date 100, ou 103-104, désigne, pour les uns, l'époque de la naissance, pour les autres, l'époque de la mort de Jésus. De là viennent, sur la vie de Jésus, les données suivantes :

1. Jésus serait né en 3671, correspondant à l'année 263 du second temple, et à la 51e année du règne des Asmonéens, la 4e du règne d'Alexandre Jannée. Cette indication se trouve dans Abraham ibn Daud (O 53, l. 11-22) et elle est répétée, d'après lui, par Josef d'Arévalo (O 89, 14 à 25). Elle se trouve aussi Z 15, 36 *a*. Aron de Lunel (O 191, 22), donne aussi la date 3670 de la création. Cette même date (3671) se trouve aussi en tête du *Toledot Jesu*, édit. Wagenseil.

2. Si Jésus est né en l'année 263 du second temple, et si, comme l'admettent généralement nos chroniqueurs, il est mort à 36 ans, sa mort se place en 299 du second temple, ou 121 ans avant la destruction du temple, 3707 de la création. Ce sont les dates qu'on trouve exactement ou à peu près dans O 89, 24 (O 194, 7, O 196, 11, qui ont 131 ans avant la destruction du temple, au lieu de 121), Z 15, 1 *a*.

3. D'autres ont fait naître ou mourir Jésus, comme nous l'avons dit, juste à l'avènement d'Hérode, 103-4 ans avant la destruction du temple, en 3724 de la création. Le seul texte qui dise clairement

[1] Cf. *Sabbat*, 15 *a*.

Digitized by Google

(après Aristobule). D'autres, répugnant à cet anachronisme, prétendirent que le Jésus de Josué b. Pérahia n'était pas le Jésus chrétien, cette distinction entre le Jésus chrétien et le Jésus de Josué b. Pérahia passait pour avoir été faite pour la première fois par Iehiel de Paris, dans sa célèbre controverse de 1240 contre Nicolas Donin (édit. Thorn, 1873, p. 5), mais elle est plus ancienne que lui, car elle se trouve déjà dans les *tosafot*, au nom de Rabbénu Tam (*Sabbat*, 104 *b*, partie supprimée par la censure). D'après Rabb. Tam et Iehiel de Paris, le Jésus chrétien est postérieur de beaucoup à celui de Josué b. Pérahia; il est contemporain d'Hélène d'Adiabène, tandis que celui de Josué b. Pérahia est contemporain d'Alexandre Jannée.

L'origine de cette opinion qui met le Jésus chrétien en relation avec Hélène d'Adiabène se trouve uniquement, à notre avis, dans le livre connu sous le titre de *Toledot Jesu*. Ce livre est très ancien, déjà au IXe siècle Agobard et Amolo, évêques de Lyon, attribuent aux Juifs des opinions sur Jésus qui ne pouvaient se trouver que dans cet ouvrage. Il est vrai que l'ouvrage original a subi toutes sortes de remaniements, d'additions et de retranchements. Diverses énonciations d'Agobard ne sont pas confirmées par les textes que nous connaissons. Le texte publié par Wagenseil (dans *Tela ignea*) n'est pas le même, au moins dans le détail, que celui qui a été publié en traduction latine, dans le *Pugio Fidei*, 2e partie, ch. 8, n° 6. Enfin, une traduction française du moyen âge, contenue dans le ms. lat. n° 12,722 de la bibliothèque nationale, diffère du texte de Wagenseil et de celui du *Pugio Fidei* [1]. Mais ces trois éditions sont d'accord sur un point: Jésus a été contemporain d'Hélène (elle n'est pas appelée Hélène d'Adiabène), et c'est de là qu'a dû venir l'opinion de Iehiel de Paris. Il connaissait sûrement le *Toledot Jesu*, et si on en voulait la preuve, on la trouverait dans ce fait qu'il donne pour fiancé à Marie, mère de Jésus, un homme appelé Jean, justement comme le *Toledot Jesu* publié par Wagenseil.

D'après certains textes du *Toledot Jesu* (Wagenseil; *Nizzahon* de Lipmann Mühlhausen, n° 332 [2]), Hélène était contemporaine d'Alexandre Jannée et était même sa femme. On paraît l'avoir

[1] Un manuscrit d'écriture italienne qui se trouve à la Bibliothèque de l'*Alliance israélite* a un texte qui se rapproche beaucoup de celui de Wagenseil, mais avec des différences très notables pourtant.

[2] L'auteur de cet ouvrage paraît se contredire. A la p. 192 de l'édit. de 1644 (controverse contre l'apostat Pierre), il met Hélène au temps de Hillel et longtemps après Josué b. Pérahia; au n° 332, il en fait, au contraire, la femme d'Alexandre Jannée. On dirait presque qu'il y a pour lui deux Hélène : la femme d'Alexandre Jannée, et la reine Hélène d'Adiabène, du temps de Hillel.

Digitized by Google

second temple (n° 260), et pour la 4e année d'Alexandre Jannée l'année 252 (n° 332), ce qui fait une différence de 41 ans, non 51, comme l'ont les autres chroniqueurs qui ont fait ce calcul, et on peut se demander, si, au lieu de 252, il ne faut pas lire 262 (רס"ב au lieu de רנ"ב)[1]; — 5. Quand on fait le total des années de chaque Asmonéen, depuis Juda jusqu'à la 4e année d'Alexandre Jannée, d'après les chiffres de l'auteur (6 ans pour Juda), on trouve 43 et non 41, il y a donc faute ou contradiction ; on pourrait supposer que, pour Simon, au lieu de 9 ans, il faudrait 7 ans, comme l'ont la plupart des chroniqueurs, et que pour Jean Hyrcan, au lieu de 17 ans, il faudrait 27 ans, comme l'ont aussi un grand nombre de chroniqueurs ; de cette façon, on obtiendrait, depuis Juda jusqu'à la 4e année d'Alexandre Jannée, soit 41 ans (en corrigeant seulement la durée du règne de Simon), soit 51 ans ; — 6. Au n° 260, le total des Asmonéens doit être de 110, mais on doit, d'après l'auteur, en retrancher 7, restent les 103 ans du Talmud[2]. On ne voit pas bien comment l'auteur obtient ce chiffre de 110, le total des chiffres qu'il donne (avec 6 ans pour Juda, 7 ou 10 pour Hélène) est 98 ou 95 ; il devient 96 ou 93, si on diminue Simon de 2 ans ; si on augmente Jean Hyrcan de 10 ans, ces quatre chiffres deviennent respectivement 108, 105, 106, 103. On a l'embarras du choix.

b. La Chronologie de Jésus.

Comme nous l'avons déjà dit plus haut, la chronologie de Jésus se rattache à celle des Asmonéens. Les chroniqueurs juifs étaient, sur ce sujet, dans le plus grand embarras. D'un côté, ils avaient trouvé dans le Talmud un passage où Jésus était mis en relations avec Josué b. Pérahia[3], et, quoique leur chronologie sur Josué b. Pérahia fût assez incertaine, on ne pouvait le placer, au plus tard, qu'à l'époque de Jean Hyrcan et au début du règne d'Alexandre Jannée; mais d'autres chroniqueurs, amalgamant toute cette histoire des docteurs du second temple et des Macchabées, avaient même fait de Josué b. Pérahia le contemporain de Mattatias. Les uns se résolurent à mettre également Jésus au temps de Mattatias ou au temps d'Alexandre Jannée, successeur de Jean Hyrcan

[1] Le passage contient une autre faute (p. 181, l. 11, de l'édit. de 1644) : après les mots אלפים ג', les centaines, dizaines et unités manquent. A la page 141, l. 7 du du n° 260, au lieu de ת"ק, il faut lire ת"כ.

[2] On pourrait cependant soutenir, tant le langage de l'auteur sur ce sujet (voir aussi p. précédente) est embarrassé, qu'il veut qu'on compte 96 + 7 = 103.

[3] *Sanhédrin*, 107 *b* ; *Sota*, 47 *a*.

Digitized by Google

Alexandre Jannée.....	37 ans.
Aristobule.....	10 —
Antigone.....	10 —
	57 ans.

D'après ce tableau, et d'après les considérations qui précèdent, la chronologie des Asmonéens, si les 103 ans qui leur sont attribués commencent à Juda (car Mattatias n'est généralement pas compté), se règle d'après l'un des deux types suivants :

	1er type.	2e type.
Juda.....	6 ans.	6 ans.
Jonatan.....	6	6
Simon.....	8	18
	20 ans.	30 ans.
Jean Hyrcan.....	27	17
	47 ans.	47 ans.
Alexandre Jannée à Hérode....	57	57
Total.....	104 ans.	104 ans.

Il faut remarquer, en finissant, que dans O 195, 26, la durée des Asmonéens, contrairement à toutes les traditions juives, est fixée à 95 ans. Il faut peut-être lire 98 (confusion du ה et du ח), de sorte qu'on aurait la durée exacte du règne des Asmonéens depuis Jean Hyrcan. Il n'est pas impossible que Z 92, 24 *b*, qui donne un total de 97 ans, se rattache aussi à un système de ce genre, malgré l'explication contraire que nous avons donnée plus haut.

Il ne serait pas sans intérêt, pour finir, d'étudier la chronologie des Asmonéens exposée dans les nos 260 et 332 du *Nizzahon* de Lipmann Mühlhausen, mais l'édition de 1644 que nous avons sous les yeux contient trop de fautes pour que cet examen puisse être utile. Nous nous bornons à faire les remarques suivantes : 1. L'auteur n'indique pas la durée de Mattatias et de Juda, mais tout le monde attribue à l'un 1 an, à l'autre 6 ans ; il n'y a donc pas de doute qu'il faut prendre ces chiffres ; — 2. Pour la veuve d'Alexandre Jannée, il a 7 ans au no 260 et 10 ans au no 332 ; le chiffre 10 nous paraît meilleur, il se rapproche davantage des données des autres chroniqueurs et de la vérité historique ; — 3. Comme d'autres auteurs et en particulier comme le *Toledot Jesu*, il confond Alexandra, veuve d'Alexandre Jannée, avec Hélène d'Adiabène, et Monobaze, fils d'Hélène, avec Hyrcan II ; — 4. Il indique, pour l'avènement des Asmonéens, l'année 211 du

Digitized by Google

ces deux événements, un intervalle de 10 ans. Nous ne savons comment expliquer cette singulière chronologie, on pourrait supposer qu'à la place de Simon, mort en 170, il faut lire Jonatan, et attribuer ensuite à Simon les 10 ans entre 170 et l'avènement de Jean Hyrcan.

Voici quel est l'intérêt de cette discussion. Notre passage Z 92, 10, et un passage d'Abraham ibn Daud relatif à Jésus (O 53, l. 11 à 23), copié ensuite par Josef d'Arévalo (O 89, l. 14 à 25), disent, directement ou indirectement, que de l'avènement des Asmonéens jusqu'à la mort de Jean Hyrcan, il s'est écoulé 47 ans, et que Jean Hyrcan est mort en 259-60 de l'ère du second temple, c'est-à-dire en l'année 3669-70 de la création. Nous avons ici affaire à une tradition nouvelle et qui, obéissant à un sentiment très naturel, voulait commencer l'ère des Asmonéens à Mattatias ou à Juda, et non à Jean Hyrcan. Cette tradition plaçait donc l'avènement de Mattatias en 3622 (quelquefois 3620), elle attribuait 21 ans aux premiers Asmonéens, 26 ans à Jean Hyrcan (comme O 169, Z 90 et Z 91 corrigé), ce qui fait bien 47 ans et conduit jusqu'en 3669. D'autres faisaient probablement le calcul en attribuant seulement 16 ans à Jean Hyrcan (Z 92, 13 *b*) et 31 ans aux Asmonéens précédents. Notre col. Z 92, 10, rentre dans cette seconde catégorie, et il y faut, probablement, changer en 17 ou 18 les 12 ans attribués à Simon, ce qui donne, de Juda à Jean Hyrcan, 31 ans, et de Juda à la mort de Jean Hyrcan, 47 ans, et fait, en outre, rentrer cette colonne dans les types O 52 et Z 12 du même tableau. O 52 (Abraham ibn Daud) paraît avoir fait de même [1] (placé les premiers Asmonéens dans l'époque des Asmonéens et non dans l'époque grecque, et donné à Jean Hyrcan 16 ans seulement). Reste à savoir comment, d'après ce calcul, se distribue le reste des 103 ans de l'époque asmonéenne. Il faudrait, d'après les systèmes antérieurement exposés, 66 ans pour les successeurs de Jean Hyrcan, et il n'en reste que 56 de disponibles (47 + 56 = 103). Le צמח דוד (*l. c.*, f. 22 *b*, l. 4 en remontant) se tire à peu près d'affaire en n'attribuant à Alexandre Jannée que 18 ans, au lieu de 26 ou 27 ans, mais nous ne savons où il a pris ce chiffre. La vraie solution se trouve Z 92, 10, qui donne 57 ans en tout aux successeurs de Jean Hyrcan, savoir :

[1] Il est possible, cependant, qu'Abr. ibn Daud n'ait pas cherché à concilier les dates de O 52 avec celles de O 53 ; il n'est pas absolument certain que le passage de O 53 ne soit pas interpolé ou ajouté plus tard par l'auteur ; voir O 60, 15, où il y a une autre contradiction.

Digitized by Google

	Vraie.	O 52.	Z 12.	Z 90.	Z 92, 10.
Mattatias (166-165)....	1	1	1	1	1
Juda (165-160).....	5	6	6	6	6
Jonatan (160-143).....	17	6	6	9	7
Simon (143-135).....	8	18	18	7	12
	31	31	31	23	26

Si les col. O 52 et Z 12 sont inexactes dans le détail (on dirait qu'elles intervertissent les chiffres relatifs à Jonatan et à Simon), elles donnent un total exact. Les chiffres de la col. Z 90 sont, d'après Z, empruntés au Josippon, mais les leçons des mss. du Josippon étaient assez incertaines (voir Z 90, 6 *b*), et il est possible qu'au lieu des 7 ans de Simon, il faille, dans Z 90, lire 17 ans, de sorte qu'on arrive de nouveau au même total à peu près. Inversement, comme O et Z 12 ne peuvent guère avoir pris leurs chiffres ailleurs que chez Josippoh, si Z 90 était juste, il faudrait, O 52 et Z 12, pour Simon, lire 8 au lieu de 18 (שמנה au lieu de שמנה עשר), ce qui donnerait un total de 21 ans au lieu de 31 ans. Cette donnée de la durée de 20 ans des trois premiers Asmonéens (car généralement on n'y ajoute pas l'année de Mattatias) a sûrement existé, le צמח דוד (édit. Lemberg, 1847, f. 20 *b*, l. 27) dit l'avoir trouvée dans le *Johasin* et dans Abraham ibn Daud (c'est-à-dire dans notre passage O 52) ; nous y reviendrons tout à l'heure. Disons seulement dès à présent que dans Z 92, 10, il y a sûrement une faute, car l'auteur dit que le total 26, augmenté de 16 ans attribués à Jean Hyrcan (*ibi l.*), doit faire 47, et il ne fait que 42. Nous y reviendrons également.

Il n'y a rien à tirer, pour l'explication de nos auteurs, du *Séder olam zutta ;* le texte, en ce passage, paraît corrompu. D'après l'édition de Cracovie (f. 167 *a*) et celle d'Amsterdam, il semble dire que Mattatias mourut en l'an 140 de l'empire grec, mais le צמח דוד a lu 148 (*l. c*, f. 20 *b*, l. 26 ; la suite prouve, l. 29, qu'il faut lire קמ"ח, non קמ"ה), et une version du même passage du *Séder ol. z.* qui se trouve O 197, 23, a l'année 146. Les trois versions ont, pour la mort de Simon, l'année 170 de l'empire grec, ce qui donne aux trois premiers Asmonéens (si l'on prend pour Mattatias les chiffres 146 ou 148, dont le premier est tout à fait exact), une durée de 24 à 22 ans. Ce qui est curieux, c'est que les deux premières versions semblent mettre un intervalle de 5 ans entre la mort de Simon et l'avènement de Jean Hyrcan, et O 197 met, entre

10 *b* ; O 52, l. 12 à 14. — On peut, en outre, comparer Z 242 *a*, l. 24 et suiv., et Z 12, 45 *b*.

Digitized by Google

can II. D'après O et Z 90 et 91, le règne du premier est de 26 ans, et celui du second, de 40 ans ; d'après Sz., Jean Hyrcan règne 37 ans et Hyrcan II probablement 23 ans, comme nous le verrons tout à l'heure. Nous allons, du reste, montrer que la colonne O et les colonnes Z 90 et 91 sont identiques. Il faut d'abord, Z 91, changer le 21 de Jean Hyrcan (l. 24 *b* du texte) en 26, car Z 91 n'est que le résumé de Z 90 (se reporter au texte et comparer, pour Jean Hyrcan, Z 90, 6 *b* ; les chiffres de Z donnés ici sont tirés du Josippon, comme Z le dit lui-même). D'un autre côté, le texte du passage de O 169 montre clairement que l'auteur de ce passage considère Aristobule II et Antigone comme des usurpateurs et, par suite, les 3 ans de chacun d'eux sont compris dans les 40 années de Hyrcan. On a donc, pour les trois colonnes O 169, Z 90 et Z 91, une seule et même série : $26 + 1 + 27 + 9 + 40 = 103$. La colonne Sz. est à peu près juste, même dans les détails, si on tient compte des observations suivantes : 1. Le règne de Jean Hyrcan est trop long de 7 ans, l'auteur paraît amalgamer avec ce règne celui de Simon, père de Hyrcan, qui avait duré 8 ans (voir Z 92, 24 *b*). — 2. Il est clair que les 27 ans d'Alexandre Jannée comprennent le règne d'Aristobule Ier ; de même, les 13 ans d'Aristobule II représentent, ensemble, avec une erreur de 2 ans, les règnes d'Alexandra et d'Aristobule ; les 26 ans d'Antigone représentent (exactement) les règnes d'Hyrcan II et d'Antigone réunis. On remarquera enfin que Z 92 est du même type que Sz., il y faut changer le 6 d'Aristobule II en 12 ou 13, ou bien, ce qui nous paraît plus probable, intercaler 6 ans pour le règne d'Alexandra, de façon à avoir 103 ans ; le texte dit formellement (l. 23 *b*) que le total doit donner 103 ans (il faudrait effacer les deux points de la l. 23 *b* et les remplacer par une virgule).

Puisque, dans tous ces auteurs, les 103 années asmonéennes, comme le montre notre tableau ainsi corrigé, partent de l'avènement de Jean Hyrcan, il nous paraît prouvé (et c'est la preuve que nous annoncions plus haut) que cet avènement de Jean Hyrcan est bien le point de départ de l'ère asmonéenne. Du reste, O 169, 3, et O 197, 26, disent formellement que Jean Hyrcan a commencé son règne en 180 de l'ère grecque, les princes asmonéens précédents sont donc placés, par nos chroniqueurs, dans la période grecque, puisque celle-ci, d'après eux, dure juste 180 ans.

La chronologie des premiers princes asmonéens varie grandement chez nos auteurs. On trouve chez eux les données suivantes sur la durée du règne de chacun de ces princes [1] :

[1] D'après Z 12 *b*, lignes 20, 38, 42 ; Z 90 *a*, l. 28 à 31, et 91 *b*, l. 20 à 23 ; Z 92,

Digitized by Google

destruction de Jérusalem en l'an 68 (au lieu de 70) de l'ère chrétienne.

La difficulté devient grande lorsqu'on veut se rendre compte de la façon dont la chronologie juive distribue les princes asmonéens et les docteurs juifs contemporains dans cet espace de 103 ans qui leur est assigné.

La plus ancienne tradition connue sur ce sujet et la plus autorisée est celle du *Séder olam zutta*[1], composé, sans doute, vers l'année 4280 (520), comme on le voit à la fin de l'ouvrage[2]. D'après cet ouvrage, la période de 103 ans des princes asmonéens doit être répartie comme suit[3] :

Jean Hyrcan règne.....	37 ans.
Alexandre Jannée.....	27 —
Aristobule..... ..	13 —
Antigone...	26 —
	103 ans.

Des variantes de ce tableau se trouvent dans O 169, 3, Z 90, 28 *a* à 91, 15 *b*, et 91, 20 *b*, et Z 92, 24 *b*. Nous les reproduisons ici, en regard des chiffres indiquant la durée vraie du règne des princes asmonéens. La première colonne de chiffres est la durée vraie ; la seconde (Sz.) est la série du *Séder olam zutta* ; les suivantes seront indiquées par les initiales et chiffres usités dans le cours de ce travail. On aura donc :

	Vraie.	Sz.	O 169.	Z 90.	Z 91.	Z 92.
Jean Hyrcan (135-105).....	30	37	26	26	21	37
Aristobule I (105-104).....	1		1	1	1	
Alexandre Jannée (104-78).....	26	27	27	27	27	27
Alexandra (78-69).....	9		9	9	9	
Aristobule II (69-63).....	6	13	3	3	3	6
Hyrcan II (63-40).....	23		40	40	40	
Antigone (40-37).....	3	26	3			27
	98	103	109	106	101	97
Après correction.....			103	103	103	103

Ces listes sont, en réalité, toutes les mêmes, sauf une variante importante, pour la durée des règnes de Jean Hyrcan et de Hyr-

[1] Nous le citons d'après l'édition de Cracovie du *Johasin*, f° 165 *b*, et l'édition d'Amsterdam de 1711.

[2] La date 1053 de la destruction du temple qui se trouve en tête de l'ouvrage est la date d'une copie de l'ouvrage reproduite par les éditions. Elle correspond à l'année 1121 de l'ère chrétienne et à l'année 4881 (non 4801, comme l'ont les éditions) de la création.

[3] Edit. Cracovie, 167 *b* ; édit. Amst., 21 *b*.

Digitized by Google

	E. Cr.	E. Tpl.	av. Dest.	E. chr.	Différence.
1. Temple construit...	3403		420	— 352	
2. Ere des rois grecs..	3442	34	386	— 318	34
3. Ere des Séleucides..	3448	40	380	— 312	6
4. Ere des Asmonéens.	3622	214	206	— 138	174
5. Avènement d'Hérode	3725	317	103	— 35	103
6. Ere chrétienne.....	3760				
7. Destruct. du Temple.	3828	420		+ 68	103

Il faut d'abord faire, sur cette chronologie, les observations suivantes :

1. Tout le monde a déjà remarqué la grosse erreur qu'elle commet sur la durée de la domination persane, depuis le retour de l'exil jusqu'à l'avènement d'Alexandre.

2. L'ère des rois grecs (le n° 2 du tableau) est censément l'avènement d'Alexandre. Le Talmud (*l. c.*) explique ce que signifie la différence de 6 ans entre ce numéro et le numéro suivant. C'est de cette date 3442 du n° 2 que partent les 180 ans de la durée de l'empire grec en Palestine.

3. L'ère des Séleucides est exacte.

4. L'ère des Asmonéens, nous le prouverons tout à l'heure, doit partir de l'avènement de Jean Hyrcan (135-105), le temps compris entre la révolte de Mattatias et l'avènement de Jean Hyrcan (167-135) fait partie de l'époque des rois grecs. Jean Hyrcan, par l'éclat de sa puissance militaire et l'extension donnée à son royaume, aura passé, chez les Juifs, pour le premier roi asmonéen, quoique ce soit en réalité son successeur Aristobule qui ait, le premier, pris le titre de roi. Les princes asmonéens antérieurs étaient à peine connus des Juifs avant la rédaction du Josippon, leur pouvoir n'aura point paru bien solidement établi, et, de plus, les Juifs avaient particulièrement retenu le nom de Jean Hyrcan à cause de ses démêlés avec les Pharisiens. La date donnée dans le tableau, pour l'avènement de Jean Hyrcan (avènement des Asmonéens), est exacte à trois années près (en réalité 135, non 138 avant l'ère chrét.).

5. La date de l'avènement d'Hérode part de sa victoire sur Antigone et la prise de Jérusalem. Elle est exacte à deux années près : il faut 37 au lieu de 35 avant l'ère chr. Cette erreur, avec celle qui a été signalée plus haut (observat. 4), fait que, d'après ce système, la durée de l'époque asmonéenne est trop longue de 5 ans; elle n'était, en réalité, que de 98 ans (135 à 37), le système la fait commencer 3 ans trop tôt et finir 2 ans trop tard.

6. Tout le monde sait que les chronographes juifs mettent la

Digitized by Google

JOSEF HACCOHEN

ET LES CHRONIQUEURS JUIFS

(SUITE ET FIN)

6. *La chronologie des Asmonéens, de Jésus et de Mahomet.*

a. Les Asmonéens.

Le système chronologique adopté par les rabbins pour l'époque du second temple présente un certain nombre de difficultés qui méritent d'être examinées de près et dont la solution permettra de rectifier un grand nombre de passages de nos textes. M. Cassel a consacré à cette question, dans l'Encyclopédie Ersch et Grüber, article *Juden*, p. 33, une excellente notice, mais où nous croyons qu'il est fait une trop grande place à des hypothèses inutiles. Tout le système repose sur les données du *Séder olam rabba*, ch. 37, reproduites et complétées dans *Aboda zara*, 9 *a* à 10 *a* (voir Raschi, 9 *a*) et qui font durer le second temple 420 ans, divisés comme suit [1] :

De la construction du second temple à Alexandre..	34 ans.
Durée de l'empire grec en Palestine.....	180 —
Durée du royaume asmonéen jusqu'à Hérode.....	103 —
D'Hérode à la destruction du temple...	103 —
	420 ans.

D'après ces données, on a le tableau suivant (E. Cr. = ère de la création ; E. Tpl. = ère du second temple ; av. Dest. = avant la destruction du second temple ; E. chr. = ère chrétienne) :

[1] Il faut comparer Raschi dans *Aboda zara*, p. 97 *a*.

Digitized by Google

Si on voulait établir l'ordre chronologique des dénominations qui se groupent autour du tétragramme, voici le plan qui se présenterait et qui serait à peu près exact : — שמו — השם הנכבד שם הגדול ou שמו (en hébreu) ; — שמא רבא ou שמיה (araméen)[1] ; שם המיוחד — שם המפורש — שם בן ארבע אותיות[2].

Werschetz (Hongrie).

SIDON.

[1] L'explication du ש"ה due à Jacob d'Edesse, « le nom séparé, distinct », serait une singulière atténuation du « Grand nom » par excellence.

[2] Deut., XXVIII, 58 ; Lévit., XXIV, 11 ; *Berachot*, 3 *a* ; *Sota*, 49 *a* ; *Synh.*, 60 *a* ; *Kidouschin*, 71 *a* ; *Sifra* sur Lévit., XXIV, 12 ; T. J. *Synh.*, VII, 10.

Digitized by Google

admet que le sens du ש"ה devait être rendu suivant son origine, c'est-à-dire le nom entendu au Sinaï.

Mais cette explication est-elle justifiée grammaticalement? Il est incontestable qu'en hébreu, comme en araméen, פרש signifie prononcer, expliquer, manifester; quand il s'agit de manifestations de la Divinité, au lieu du terme *manifester*, nous employons régulièrement celui de *révéler*, mais il est impossible de trouver dans la langue hébraïque et dans l'araméen un autre mot qui soit aussi propre à exprimer cette pensée de cette façon[1]. Si nous faisons la contre-épreuve des interprétations que nous avons citées, il en résulte qu'aucune ne donne aux paroles du Sifra leur valeur pleine et naturelle, tandis que l'explication par le *nom révélé* se suffit à elle-même. Les expressions se rapportant à ש"ה que nous trouvons ailleurs s'accordent parfaitement avec cette dernière interprétation. On sera forcé de reconnaître que le « nom révélé » constitue pour le tétragramme une caractéristique qui ne peut être omise dans l'histoire de la religion, car il y aurait une lacune essentielle dans la série des noms divins, si son origine n'avait été fixée par une dénomination qui exprime en même temps son incomparable grandeur et sa sainteté. La preuve que cette pensée était familière et présente dans le judaïsme se trouve dans ces mots de Josèphe: « Dieu lui (à Moïse) prononça son nom, qui auparavant n'était arrivé jusqu'à aucun homme » (*Ant. jud.*, II, XIII, 4, éd. Didot).

Quant à l'époque où s'est formée l'expression de ש"ה, on ne peut rien dire de précis. Il est possible qu'elle remonte à une époque bien primitive de l'interprétation des Ecritures. Le fait qu'elle ne se trouve pas dans Philon est de peu de poids. Mais on peut admettre avec certitude qu'elle n'est pas postérieure à l'école de R. Aquiba, dont les principaux travaux sur l'Ecriture sainte sont consignés dans *Mekhilta*, *Sifra* et *Sifri*.

Quant aux rapports extérieurs de שם המפורש avec שם המיוחד — complètement identique avec *nomen proprium* שם המיוחד לי (*Sota*, 38 *a*) —, on peut dire que le premier était familier dans les milieux savants comme dans les milieux non savants, tandis que שם יהמיוחד appartient exclusivement à l'école.

[1] פרש dans l'hébreu biblique signifie « prononcer, expliquer, manifester »; Lévit., XXIV, 12, לפרש להם על פי ה'; Nomb., XV, 34, לא פרש; Néhémie, VIII, 8, מפרש ויקראו''' : ils lurent... clairement exprimé... (observation faite à cause des points de contact des divers dialectes sémitiques; cf. Ezra, IV, 18); en araméen פרש signifie « prononcer », Ezra, IV, 18, מפרש קרי, Targ. Onkelos, Lévit., XXIV, 11, 12; Lévit., V, 5, 4; Nomb., XXX, 7, etc. — On ne peut pas prétendre que le verbe גלה aurait mieux convenu dans le sens de « révéler », car il signifie « révéler par la vue ».

Digitized by Google

Les hypothèses que nous venons d'étudier ont un trait commun : aucune ne s'appuie sur un témoignage direct emprunté à la littérature ou sur un indice direct provenant de celle-ci. Or, d'après moi, il existe un indice de ce genre, auquel on n'a pas jusqu'à présent prêté l'attention qu'il mérite.

Dans le *Sifra*, sur Lévit., XXIV, 11, on lit : ויקוב... את השם זה שם המפורש ששמע מסיני. Il prononça le « nom, c'est-à-dire le schem hamephorasch entendu au Sinaï. » Nulle part ailleurs les mots ש"ה ne sont accompagnés d'une phrase explicative. La simple apparition de ש"ה suffit pour être reconnue, sans autre explication ni complément.

Pourquoi le *Sifra* ne dit-il donc pas simplement זה שם המפורש, « c'est-à-dire le schem hamephorasch » ? A quoi bon ajouter ששמע מסיני ? Ces deux mots n'ont-ils pas justement pour but de nous expliquer le mot « mephorasch » ?

Dans ce passage du Lévitique, le tétragramme est représenté simplement par la forme de השם, « le nom », tandis que, dans Deut., XXVIII, 58, les mots : השם הנכבד והנורא הזה, « le nom glorieux et redoutable », sont suivis des mots את ה' אלהיך « l'Eternel ton Dieu ». Ce passage est celui qui a donné naissance à la dénomination ordinaire de השם pour le tétragramme. Mais à l'origine cette dénomination reposait sur l'hypothèse que le « nom » était connu de tous et qu'il n'y avait pas de méprise possible sur sa prononciation. Or, quel nom cela pouvait-il être ?

C'est le *nom exprimé, manifesté* ou, pour mieux dire, *le nom révélé entendu au Sinaï*. Comment par le השם, « le nom » par excellence, n'aurait-on pas reconnu et compris le tétragramme, puisque c'est le nom que Dieu a révélé lui-même comme étant le sien ?

Une confirmation du fait que les mots du *Sifra* se rapportent à l'origine et au sens du ש"ה, se trouve, suivant nous, dans le Targoum de Jonathan I, où ces mots se trouvent reproduits sous la forme suivante ; פריש וחריף ית שמא רבא ויקרא דמתפרש דשמע בסיני. Tandis que Jonathan II a שמא מפרשא, qui se retrouve aussi ailleurs dans Jonathan I, ici מפרשא est remplacé par מתפרש, changement qui s'explique le plus naturellement, si on

(Juges, III, 31) et פרשיה (I Sam., XIII, 10) sont simplement dérivés du sens fondamental de פרש, « séparer », le premier fait penser à פרשת דרכים ; le second, s'il n'est pas identique à פרש תוריא (en effet, on trouve deux fois מחרשתו, cf. Kimchi), il faut entendre par là « la charrue traçant son sillon ». Une preuve certaine de l'emploi de γλυφειν se trouve dans le Midrasch Rabba et le Tanhuma sur Nombres, 23, 24 : הראו לו את הצרע ששמו של הקב"ה גלוף עליו ; comp. *Gittin*, 20 *a*.

Digitized by Google

Talmud le disent explicitement [1] ; mais croire qu'à une époque où ce nom était encore usité dans la vie active, il ait été forgé à son intention, dans l'arsenal du mysticisme, un nom qui aurait été adopté par la Halacha, ennemie de tout ce qui est mystique, c'est là une hypothèse qui ne peut se maintenir, aussi plausible qu'elle paraisse [2].

Une opinion remarquable par son originalité a été émise par Léopold Löw et David Oppenheim presque simultanément [3]. ש"ה serait « le nom gravé », parce que le tétragramme était gravé sur le frontal du grand-prêtre et que nous le trouvons dans les expressions et les légendes du Midrasch sous une forme qui indique nécessairement le sens de *graver* pour le mot פרש. On voit qu'ici on ne songe guère à une phase du développement historique des idées religieuses, même en admettant qu'il y eût de ces gravures dont parlent les Midraschim. Malheureusement, il n'y a aucun passage qui montre le verbe פרש employé pour « graver » ; la langue usuelle fournit plutôt un autre vocable pour ce sens [4].

[1] J. *Ioma*, III, 7 : בראשונה היה נמסר לכל אדם משרבו הפרוצים לא היה נמסר אלא לכשרים ; cf. T. B. *Kidouschin*, 71 *a*.

[2] Il y a déjà quelques années, avant d'avoir pris connaissance du travail de M. Grünbaum, j'ai écrit qu'il faut voir dans ש"ה « le nom merveilleux », en tant qu'on attribuait au tétragramme une puissance miraculeuse, comme on le voit fréquemment dans les récits et légendes midraschiques. On ne sera pas surpris qu'il n'ait pas été fait de distinction entre le « merveilleux » et le « miraculeux » ; de telles distinctions ne sont pas le fait de la pensée appliquée à l'observation des miracles. Je m'étais confirmé dans mon opinion, en songeant à la puissance de la croyance aux miracles de la thaumaturgie. Tous ces faits, concordant avec les traditions et les légendes midraschiques sur la puissance miraculeuse du tétragramme et l'emploi du mot מפרש en araméen, étaient encore confirmés par le passage suivant du Jalkout (Exod., 176, sans autre citation de texte) : ושמי ה' לא נודעתי להם לא פרשתי להם אם מפורש הוא ולך גליתי אותו שאתה הולך לגאול. Toutefois, j'ai renoncé à mon système pour les raisons suivantes : 1° il n'y a que les documents tardifs qui parlent de la puissance miraculeuse du tétragramme ; 2° ce sont précisément les passages les plus anciens de la Halacha qui donnent ש"ה, ce qui ferait supposer que le sens de cette dénomination leur aurait échappé, puisqu'à côté du שם המיוחד, ils auraient introduit dans la Halacha le « nom miraculeux ».

[3] Löw, *Graphische Requisitem u. Erzeugnisse*, p. 24, et préface, p. VIII ; Oppenheim, *Monatsschrift*, 1869.

[4] C'est le terme technique grec qui rend le sens de *graver*, surtout quand il s'agit de travaux d'art, γλυφεῖν, qui est employé partout. Ainsi Onkelos, sur Exode, XXVIII, 9, rend ופתחת par ותגלוף ; le Targoum des Prophètes פתוחי par וגלוף, ainsi que le ויפתח de I Rois, VII, 36. Mais מפרש n'est jamais employé dans ce sens. La Halacha a le substantif גלופה = γλυφή (*Mekhilta*, בחודש sur פסל). Que signifie alors כתב מפרש d'Onkelos ? C'est l'écriture nette. C'est dans ce sens qu'on lit aussi כתב מפרש dans le Targoum sur les Prophètes : Isaïe, VIII, 1, חרט אנוש. Si dans Onk., Exode, XXXII, 16, חרות est rendu par מפרש, la raison déterminante en est dans המכתב. Le Targ. Jonathan fournit d'ailleurs un utile contrôle pour Onkelos ; en effet, celui-ci écrit toujours חקיק מפרש, ce qui exclut toute méprise. Ordinairement dans les Targoumim, pour חקק et autres expressions telles que חרת, חקק, ציר, רשם, on trouve aussi כתב, mais nulle part פרש. פרש תוריא

Digitized by Google

est seulement interdit à l'usage par une sainte terreur et est conservé avec vénération ; on cherche à le cacher, à cause de sa sainteté ; il n'a donc rien de commun avec l'araméen מפרש, pas plus qu'avec l'hébreu נפלא. On prétend que les prêtres et les docteurs connaissaient la prononciation exacte du tétragramme, et qu'elle n'était jamais entendue de la masse du peuple. Cette assertion est démentie par la Halacha. Ainsi, dans la *Mekhilta* et le *Sifri*, il est admis, comme une règle incontestée, que dans toutes les prestations de serment et, en première ligne, dans les procès civils, le serment devait être prononcé en exprimant le nom יר"ד ה"א [1]. Dans la pratique, cette halacha n'a perdu de son autorité que quant à *l'usage obligatoire*, tandis que l'*usage facultatif* a été maintenu comme licite [2]. Si donc le tétragramme a pénétré ainsi dans la vie ordinaire, dans le domaine de la procédure judiciaire, il est impossible de prétendre qu'il ait été mystérieux ou connu seulement de quelques-uns.

Le sens d' « ineffable » n'a pu être emprunté qu'à Philon, qui l'a pris lui-même des Grecs. Que dans le cours d'une longue période de temps, le nom de Dieu ait pris un caractère mystique, et cela grâce à la sainteté qui s'y attachait et au fait qu'il était interdit à l'usage même pour le service divin ordinaire, et que ceux qui en connaissaient la prononciation exacte soient devenus de plus en plus rares, cela n'est que trop naturel. Les textes du

[1] *Mekhilta* sur Ex., XXII, 10 : שבועת ה' ביר"ד ה"א מכאן אתה דן לכל ... השבועות שאינה אלא ביר"ד ה"א. *Ibid.* sur לא שלח ידו ; *ibid.* sur XXII, 7 ; *Sifri* sur Nomb., V, 21 et 22. On entend ici le tétragramme *tel qu'il est écrit :* cela résulte de la déduction et est confirmé par la formule נכתב ביר"ד ה"א. Une dérogation à la nécessité absolue d'employer le tétragramme pour les prestations de serment se trouve dans la Mischna (*Schebouot*, IV, 13), et, dans la discussion talmudique se rattachant à cette Mischna (*Schebouot*, 35 *b*), il est question d'une divergence d'opinion existant sur ce point.

[2] *Schebouot*, 38 *a*, d'après la version de Raschi אפילו תימא בכינוי, tandis que dans Alfasi et dans le texte ordinaire on lit : אפילו תימא רבנן. La décision de Maïmonide répond à la version de Raschi (*H. Schebouot*, XI, 1 et 8). Cependant il semble très douteux que cette conception soit la bonne. L'impression qui se dégage, pour nous, du rapport talmudique et de la discussion subséquente, c'est que le tétragramme a été complètement *laissé de côté* dans les prestations de serment — il s'agit en première ligne des procédures civiles — et que, pour le remplacer ou pour en rappeler le souvenir, l'usage a été établi de tenir un objet sacré, comme la Tora ou les Tefilim. Cette décision et cette innovation, Raba les a trouvées dans la parole de Rab, qui, pour établir la forme du serment dont il est question dans la Tora (שבועה האמורה בתורה), s'appuie sur un passage de l'histoire d'Abraham, où on mentionne, à propos d'un serment, le fait qu'on touche un objet sacré. La remarque faite dans le T. J. *Synh.*, X, 2 sur ר' מנא אמר כגון אלין כותאי דמשתבעין : ההוגה את השם semble autoriser la conclusion qu'*en Palestine* on n'employait pas le tétragramme à cette époque, pour la prestation du serment. Seuls les Samaritains le prononçaient encore. Voir, à ce sujet, Tosafot sur *Schebouot*, 35 *a*, באלף דלת.

Digitized by Google

et même fait : la défense de *prononcer* le tétragramme tel qu'il est écrit, excepté pendant l'office divin, dans le temple de Jérusalem, et son remplacement officiel par le nom אדני. Il y a là une sorte de *dualisme*, un tétragramme *idéal* et un tétragramme *réel* contenu dans אדני. Le mot ש"ה soulignerait ce dualisme en désignant le nom tel qu'il est écrit exactement et expressément dans la Tora, par opposition au nom tel qui est prononcé dans la pratique consacrée. — Telle est la première interprétation [1].

En admettant que cette interprétation soit conforme au sens grammatical du mot, ce qui est encore à démontrer [2], il n'aurait été défendu que de prononcer le nom tel qu'il existait à une époque reconnue comme étant primitive. Mais la Mischna (*Sota*, VII, 6; *Tamid*, VII, 2) a un autre terme pour exprimer cette idée, elle nous donne la formule השם ככתבו, « le nom tel qu'il est écrit », en opposition avec le כנוי, « tel qu'il est prononcé » ; le Talmud (J. *Synh.*, X, 1, 6 ; *Pesahim*, 50 *a* ; *Kiddouschin*, 71 *a*), de son côté, a la formule נכתב ביו"ד ה"א ונקרא באלף דלת, « le nom écrit avec *yod* et *he* et lu avec *aleph* et *dalet* », formule qui est la même que celle des כתיב — קרי destinés à sauvegarder et à contrôler le texte et la lecture de l'Ecriture sainte.

Ce dualisme a aussi donné lieu à cette autre opinion que le ש"ה est le « nom tenu secret », le nom ineffable [3]. Cette conception trouve un argument séduisant dans le texte biblique, car dans Juges, 13, 18, en réponse à la question de Manoach à l'ange, celui-ci dit והוא פלאי, mots que le Targoum rend par והוא מפרשא. Ici, il est question d'un être supérieur, et celui-ci est représenté comme מפורש, comme « mystérieux », comme « merveilleux ». Il y aurait donc ici une analogie quant au sens même et à l'étymologie de מפורש. Cependant, quand on examine de plus près cette analogie et le sens grammatical, il s'élève une objection insoluble. מפרש répond, il est vrai, comme on peut le voir par les Targoumim [4], au mot hébreu פלא ou נפלא et signifie « mystérieux » ou « merveilleux », mais la logique exige que ce soit le *sujet* (l'ange) qui ait échappé à la perception et qui, par suite, soit considéré comme « mystérieux » et comme « merveilleux ». Mais ce nom, d'après le Talmud, n'est rien moins que mystérieux, il

[1] Fürst, *Z. D. M. G.*, XXXIII, p. 297 et suiv.; Neger, *ibid.*, t. XXXV, p. 162 et suiv.

[2] La terminologie de la Mischna n'offre pas d'argument à l'appui de cette thèse. Elle parle du cas où le *nom* est effectivement prononcé : עד שיפרש השם מה' שנמעת בפירוש. Mais que le nom écrit soit exprimé par פרש par opposition au « nom lu », cela ne résulte nullement du sens grammatical.

[3] Grünbaum, *Z. D. M. G.*, t. XXXIX, p. 543-617.

[4] Deut., XXX, 11 ; Juges, XIII, 18 ; II Sam., I, 26.

Digitized by Google

inhérente au tétragramme, pour quel motif ou en raison de quelle nécessité historique cette dénomination lui a-t-elle été donnée? C'est ici que commencent l'obscurité et l'incertitude. On a souvent cherché à répondre à ces questions, et on a donné diverses solutions au problème, suivant des vues et des interprétations différentes.

Il est nécessaire que nous donnions ici un court aperçu critique des plus importantes de ces interprétations.

Prenons tout d'abord l'explication philosophico-théologique, qui a pour représentant principal Maïmonide. Pour elle, le mot ש"ה désigne le tétragramme, parce que, seul, il exprime, *d'une manière spéciale et unique*, l'essence de Dieu[1].

Cette interprétation a le défaut ordinaire des interprétations philosophiques; elle s'engage sur une voie où il est impossible d'arriver à la solution du problème. Les données que nous avons sur le ש"ה s'opposent à ce qu'on ait recours, pour chercher cette solution, à la spéculation métaphysique. Il est à peine nécessaire de faire remarquer que cette méthode néglige le côté linguistique de la question. Cette explication a trouvé des partisans même parmi les représentants de la science objective, qui n'ont pas manqué de l'appuyer d'arguments plus précis, sans rien ajouter à sa solidité[2].

Voici maintenant deux interprétations s'appuyant sur un seul

[1] Maïmonide, *Guide des Egarés*, trad. Munk., I, p. 267.

[2] Levy, *Chald. Wörterb.*, *s. v.* פרש; J. Müller, *Masecheth Soferim*, p. 57. Il est certain que שם המפורש, comme שם המיוחד, désigne le tétragramme et, sous ce rapport, les deux termes sont identiques, mais il s'agit du *sens littéral*. L'identité persiste-t-elle également à ce sujet et peut-on traduire המפורש par *nom désigné exactement et spécialement?* Ce qui est plus important, c'est que l'idée fondamentale n'est pas ici en harmonie avec la *tradition*; cf. *Ex. Rabba*, 3, sur אהיה אשר אהיה. Contre ce que dit M. Bacher (*loc. cit.*) au sujet du nom à 12 et 42 lettres, je me bornerai à objecter que, si les « dix choses » par lesquelles le monde a été créé (v. *Abot*, V, 1) représentent, par le nombre de leurs lettres, le « nom de 42 lettres », il faut aussi se demander *quel nom de Dieu* correspond aux *sept choses* par lesquelles le monde a été créé (*Abot de R. Nathan*, XXXVII), lesquelles « sept choses » sont également mentionnées dans la sentence de Rab. Il faut également tenir compte d'une erreur de calcul qui est assez importante. Dans le compte du nom de 42 lettres, le tétragramme est compté parmi les lettres des « dix choses »; dans le compte du nom de 12 lettres, qui forme pourtant la base de la thèse, le tétragramme *n'est pas compté*. Je voudrais donner ici une place à une hypothèse sur le même sujet. Par suite de diverses circonstances, la tradition relative à la véritable prononciation du tétragramme s'est perdue; de là, des hésitations et des incertitudes, de là aussi, des façons différentes de prononcer le tétragramme. Comme il n'était pas possible de trouver la vraie prononciation, on a eu l'idée, pour ne pas se tromper complètement, de réunir en un seul mot les diverses prononciations connues. On est arrivé ainsi à former le « nom » de 12 lettres et, plus tard, à la suite d'un développement ultérieur, le « nom » de 42 lettres. Cette explication fait comprendre la formation d'un vocable démesurément long de 42 lettres.

Digitized by Google

SENS ET ORIGINE

DE LA DÉNOMINATION

SCHEM HAMEPHORASCH

La dénomination de שם המפורש se rencontre, presque sans exception, dans tous les écrits de la littérature talmudico-midraschique, dans la Mischna [1], la Mekhilta, le Sifra, le Sifré, le Talmud de Babylone, comme dans les ouvrages midraschiques spéciaux et dans les Targoumim palestiniens [2].

Ce qu'on entend par cette dénomination, c'est incontestablement le tétragramme, le nom de Dieu JHVH. Sur ce point, il y a chez les savants versés dans les Ecritures saintes et les exégètes une entière certitude et un accord presque général [3].

Mais l'accord cesse quand on passe à l'explication du mot. Quel est le sens littéral du terme המפורש ? En vertu de quelle qualité

[1] *Ioma*, VI, 2 ; dans la mischna du Talmud de Jérus., les mots והכהנים, contre l'authenticité desquels s'élève une foule de motifs intrinsèques et extrinsèques, ne se trouvent pas. Du reste, on a reconnu depuis longtemps la source à laquelle il faut ramener l'origine de ce passage, savoir la mention du Talmud de Jérusalem (*Ioma*, III, 7) : הקרובים היו נופלים (v. הג"ה dans le Mordechaï). Il est vraisemblable que ces mots sont parvenus indirectement dans la Mischna de l'Abode de José ben José, telle qu'elle se trouve dans le Sidour de R. Amram. La liberté prise avec la source du sujet dénote le poète. Il est certain que la Mischna apparut ainsi arrangée à Maïmonide (voir le commentaire de la Mischna et *Hilchot Abodat Iom Hakipourim*, II, 7).

[2] *Mekhilta* sur Exode, 20, 24 ; 21, 17 ; *Sifra* sur Lévit., 20, 9 ; 24, 11 ; *Sifri* sur Nomb., 6, 23 ; *Hagiga*, 16 *a* ; *Ioma*, 69 *a* ; *Sota*, 38 *a* ; *Synh.*, 60 *a* ; *Gen. Rabba*, chap. XVII ; *Schir hasch. Rabba* sur 4, 5 ; *Kohel. Rabba* sur 3, 11, et fréquemment dans d'autres midraschim ; Pseudo-Jonathan, Ex., 21, 17 ; Lévit., 24, 11. Dans le Talm. de Jérus., je ne trouve que שם המיוחד.

[3] V. Ascheri, *Ioma*, chap. VIII, et cf. Becher, *Agada der babylon. Amoraïm*, p. 17 et suiv. Exceptionnellement Raschi y voit le nom aux 42 lettres (*Synh.*, 60 *a*), probablement à cause de l'obscurité du passage, ce qui lui fait ajouter aussitôt כלומר שם המיוחד. Le passage typique dans Raschi est Lévit., XXIV, 11.

Digitized by Google

Quand on considère attentivement notre premier texte, il paraît évident que si l'épistate des phylacites se joint aux Juifs d'Athribis pour dédier un lieu de prière, c'est que cet épistate lui-même était un Juif. Les phylacites placés sous ses ordres l'étaient-ils aussi ? Cela est probable, et notre opinion à cet égard s'appuie sur un témoignage formel, d'après lequel Ptolémée Ier, fils de Lagus, arma trente mille Juifs et leur fit tenir garnison dans ses places fortes [1]. Bien que le Ptolémée de notre inscription ne puisse pas être le fils de Lagus, dont la femme ne s'appelait pas Cléopâtre, rien n'empêche d'admettre que l'organisation militaire du premier Ptolémée ait été respectée par ses successeurs. Les φυλακῖται d'Athribis peuvent d'ailleurs avoir formé un corps de troupe ou une gendarmerie, et l'explication de Letronne, que nous avons reproduite plus haut, n'est pas en contradiction avec celle que nous proposons ici.

L'existence d'une communauté juive à Athribis n'était encore connue par aucun texte [2]. Le mot προσευχή, signifiant « lieu de prière » et appliqué à une synagogue juive, s'est rencontré dans deux inscriptions du Bosphore cimmérien [3]; il est d'un usage assez fréquent dans les textes littéraires [4]. L'ἐξέδρα, dont il est fait mention dans le second texte, est probablement le vestibule de la προσευχή ; ce mot assez vague désigne une salle ornée de sièges, à la fois un *promenoir* et un *parloir*; peut-être est-il ici synonyme de l'ὕπαιθρον que nous avons trouvé dans l'inscription de Phocée [5].

L'épithète ὕψιστος est appliquée souvent à Jupiter dans les textes païens ; ici, comme dans la version grecque des Septante, où l'expression θεὸς ὕψιστος revient plusieurs fois [6], il s'agit incontestablement du Dieu des Juifs. Je n'en connais pas d'autre exemple dans l'épigraphie.

SALOMON REINACH.

[1] Ἀφ' ὧν ὡσεὶ τρεῖς μυριάδας καθοπλίσας ἀνδρῶν ἐκλεκτῶν εἰς τὴν χώραν κατῴκισεν ἐν τοῖς φρουρίοις. *Aristeæ epist. ed. M. Schmidt*, cité par Schürer, *Geschichte des Jüdischen Volkes*, 2e éd., t. II, p. 499, note 24.

[2] Sur les Juifs dans l'Egypte hellénisée, voir Schürer, *op. laud.*, p. 499 et suiv. Reuss (*Geschichte der heiligen Schriften des alten Testaments*) cite à ce sujet deux travaux spéciaux que je n'ai point vus : Thorbeke, *De judæis ægyptiis*, Detmold, 1870, et Goguel, *Les Juifs d'Egypte avant l'ère chrétienne*, Strasbourg, 1868.

[3] *Corpus inscr. græc.*, t. II, p. 1004, *Addenda*, nos 2114 *b*, 2114 *bb*.

[4] Voir les références dans Schürer, *op. laud.*, p. 370, note 85.

[5] *Revue des Études juives*, 1886, p. 236 et suiv.

[6] *Genèse*, 14, 18; 14, 22; *Psaumes*, 7, 18; 17, 15; 49, 15; *Macchabées*, 2, 3, 31, etc. Cf. le *Thesaurus* d'Estienne-Didot, *s. v.*

Digitized by Google

Il n'y a rien à tirer du troisième fragment, que nous reproduisons seulement pour mémoire : voici maintenant la transcription et la traduction des deux premiers :

1. Ὑπὲρ βασιλέως Πτολεμαίου καὶ βασιλίσσης Κλεοπάτρας, Πτολεμαῖος Ἐπικύδου, ὁ ἐπιστάτης τῶν φυλακιτῶν, καὶ οἱ ἐν Ἀθρίβει Ἰουδαῖοι, τὴν προσευχὴν Θεῷ Ὑψίστῳ.
2. Ὑπὲρ βασιλέως Πτολεμαίου καὶ βασιλίσσης Κλεοπάτρας καὶ τῶν τέκνων, Ἑρμίας καὶ Φιλοτέρα ἡ γυνὴ καὶ τὰ παιδία τήνδε ἐξέδραν [καὶ] τὴ[ν] προσευχήν.

1. « En l'honneur du roi Ptolémée et de la reine Cléopâtre, Ptolémée, fils d'Epicyde, surveillant des gardes, et les Juifs résidant à Athribis, [consacrent] ce lieu de prière au Dieu Très-Haut. »
2. « En l'honneur du roi Ptolémée et de la reine Cléopâtre et de leurs enfants, Hermias et sa femme Philotère et leurs enfants [consacrent] cette exèdre et le lieu de prière. »

Le roi Ptolémée, nommé dans nos deux textes, peut être le 5e, le 6e ou le 8e du nom, car ces trois monarques ont eu des femmes nommées Cléopâtre. Nous pensons qu'il s'agit de Ptolémée V Epiphane, mort en 181 av. J.-C., qui laissa, de son mariage avec Cléopâtre, une fille de même nom et deux fils nommés Ptolémée, qui régnèrent sous les noms de Ptolémée Philométor et d'Évergète II (Ptolémée VII).

Le titre d'ἐπιστάτης τῶν φυλακιτῶν s'est déjà rencontré dans une inscription de Philé en Egypte [1] ; il doit probablement être distingué de celui d'ἀρχιφυλακίτης, qui a été lu sur un papyrus [2]. « Ce mot φυλακῖται, dit Letronne, dans sa signification propre, signifie *gardiens*. On pourrait l'entendre des troupes (δυνάμεις) commises à la garde de l'île de Philes et de ses monuments, ou de celles qui étaient chargées de la garde du pays, puisque, de tout temps, des corps avaient été placés aux environs de Syène et de Philes pour défendre cette région contre les courses des Nubiens; mais plusieurs passages des papyrus montrent que ce devait être une garde de police, une espèce de gendarmerie, qui avait pour chefs ceux qu'on appelle ici ἐπιστάται, et ailleurs ἀρχιφυλακῖται. »

[1] *Corpus inscriptionum græcarum*, t. III, n° 4896; Letronne, *Recueil des inscriptions de l'Egypte*, t. I, p. 343.

[2] *Corpus inscriptionum græcarum*, t. III, p. 289. Letronne admettait la synonymie des deux titres (*Inscrip. de l'Egypte*, t. I, p. 343), mais on a fait observer que le papyrus en question porte ἐπιστάτης τῶν φυλακιτῶν καὶ ἀρχιφυλακίτης (*Pap. Lugd. Batav.*, G), ce qui semble bien indiquer deux fonctions différentes.

Digitized by Google

profité de leurs trouvailles, celle de M. Démétrios B. Phôtios, léguée par le testament de son possesseur au Cabinet des Médailles de l'Université d'Athènes [1].

Les trois inscriptions que nous reproduisons ici, gravées sur des plaques de marbre blanc, ont été découvertes vers 1876 et achetées par un M. Th. Kovatchevitch [2], qui les revendit au prix de mille francs, vers la fin du mois de juin 1876, à un Anglais dont on ne donne pas le nom. Où sont-elles conservées aujourd'hui? Nous serions fort aise qu'un de nos lecteurs pût nous l'apprendre, car il serait alors possible de les dater approximativement par l'étude paléographique des originaux; les copies de l'Ὅμηρος ne fournissent aucune indication à cet égard, étant en majuscules typographiques ordinaires.

Voici ces copies, dues à M. Théodoros I. Stavrinidès :

1. ΥΠΕΥΒΑΣΙΛΕΩΣΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ
ΚΑΙΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣΚΛΕΟΠΑΤΡΑΣ
ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΣΕΠΙΚΥΔΟΥ
ΟΕΠΙΣΤΑΤΗΣΤΩΝΦΥΛΑΚΙΤΩΝ
ΚΑΙΟΙΕΝΑΘΡΙΒΕΙΟΥΔΑΙΟΙ
ΤΗΝΠΡΟΣΕΥΧΗΝ
ΘΕΩΙΥΨΙΣΤΩΙ

2. ΥΠΕΡΒΑΣΙΛΕΩΣΠΤΟΤΕΜΑΙΟΥ
ΚΑΙΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣΚΛΕΟΠΑΤΡΑΣ
ΚΑΙΤΩΝΤΕΚΝΩΝ
ΕΡΜΙΑΣΚΑΙΦΙΛΟΤΕΡΑΗΓΥΝΗ
ΚΑΙΤΑΠΑΙΔΙΑΤΗΝΔΕΕΞΕΔΡΑΝ
ΤΗΙ (*sic*) ΠΡΟΣΕΥΧΗΝ

3. ΟΙΕΚΤΗΣ. . . . . .
ΤΙΩΤΙΚΗΣ . . . . . .
ΟΔΟΝ^ΝΙ. . . . . .
ΣΤΗΤΗΝ . . . . . .
ΚΗ.ΤΟΣ . . . . . .
ΣΙΟΜ . . . . . .

[1] Cette collection est-elle identique à celle de *M. Giovanni di Demetrio de Lemnos*, autrefois établi à Ramleh près d'Alexandrie, collection qui est entrée par donation, en 1881, au *Polytechnicon* d'Athènes ?

[2] Le nom est orthographié Κοβάτζεβιτς dans l'Ὅμηρος, 1876, p. 407.

Digitized by Google

LA COMMUNAUTÉ JUIVE D'ATHRIBIS

Nos lecteurs ont déjà fait connaissance avec la Revue autrefois publiée à Smyrne sous le titre d'Ὅμηρος, organe du Syllogue littéraire du même nom, d'où nous avons exhumé le curieux texte de Phocée qui mentionne l'existence d'une synagogue judéo-grecque dans cette ville [1]. Ayant réussi, non sans peine, à nous procurer la collection complète de ce recueil (Smyrne, 1873-1878, 6 vol. in-8°), nous pouvons aujourd'hui lui emprunter deux nouveaux textes grecs relatifs à une communauté juive encore ignorée de la Basse-Egypte, celle d'Athribis. L'article où ils figurent se trouve dans l'Ὅμηρος de 1876, p. 365-366, avec un *erratum* important à la page 407. M. E.-E. Roupas, Grec d'Alexandrie, est l'auteur de la communication adressée au Syllogue de Smyrne et publiée sous le titre de Γεωγραφικαὶ Σημειώσεις ; on peut la résumer brièvement comme il suit :

La ville actuelle de Bencha (Βένχα) [2], sur la rive droite de la branche du Nil qui aboutit à Damiette (*Phatnicum ostium*), compte environ 4,000 habitants, dont 73 Grecs : sa situation est fort importante comme point de jonction de plusieurs voies ferrées. Près de la bourgade moderne est une colline où l'on reconnaît les vestiges d'une ancienne ville, que nos inscriptions identifient définitivement avec Athribis [3]. Cette colline a été souvent fouillée par les Arabes de Bencha qui se livrent au commerce des antiquités, et l'article de l'Ὅμηρος cite, parmi les collections qui ont

[1] *Revue des Etudes juives*, 1886, I, p. 237 ; cf. nos *Esquisses archéologiques*, Paris, Leroux, 1888, p. 265.

[2] *Benh'a el Asi*, au sud-ouest de Zagazig (*Er-Zagâzik*).

[3] Le nom d'Athribis ne s'était pas encore, que je sache, rencontré dans un texte épigraphique. Il existe en Egypte deux villes de ce nom, l'une dans le Delta — celle dont il est question ici — l'autre dans la Thébaïde, au sud-est de Panopolis. Voir Champollion, l'*Egypte*, t. II, p. 48 ; Wilkinson, *Egypt and Thebes*, p. 393 ; *Manners and customs of the ancient Egyptians*, 1re éd., t. IV, p. 265 ; Letronne, *Recueil des inscriptions de l'Egypte*, t. I, p. 112, 228 ; *Corpus inscriptionum græcarum*, t. III, n° 4711.

Digitized by Google

dont l'emolument doudit seau et escripture se monte ou puet monter et valoir environ 90 livres, si comme ledit Morice a ce tesmoigné et me raporte par son serment, jure sur ce, sur Saintes Evangelies estre vray.

XV

D'après Journal A, f° 3.

Extraits des mémoriaux de la Chambre des comptes de Paris relatifs aux Juifs.

(Bibl. nat., ms. français 2835.)

[P. 106] Commission du Roy Philippes du 21 juillet 1321 adressée a divers Seneschaus et Baillis pour faire le procès aux Juifs pour certaines causes et pour plusieurs maléfices et excez laids et horribles qu'ils ont faicts, spéciaument par ce qu'ils sont très coupables et soupçonnés participans et consentants des congrégations et conspirations que les mezeaux ont fait longtemps que de mettre poisons mortels en puits et en fontaines et autres lieux.

D'après journal A, folio 66, 20.

[P. 124]. Commission en l'an 1322 aux Baillis de Chaumont et Senlis, Vitry, Tours et Bourges pour prendre asseurance des Juifs à ce que chacun paye sa cotte de l'amende en laquelle ils avaient été imposés et de donner ordre de faire aporter promptement lesdis deniers au Trésor, d'aporter aussi tous les inventaires des biens des justiciés et les deniers qui en avoient esté receux.

Digitized by Google

l'un jour par l'autre que yceux Juifs ne valussent audit émolument 5 sous ou plus, si comme ledit clerc qui a présent est juré de ladite escripture a veu sur les registres.

Martin d'Amboise, bourgeois de Tours de l'aage de 45 ans ou environ tesmoing, jure etc et diligemment examiné sur les chouses dessus dictes, dit par son serment que l'an 320 il set que Moricet Sadan prist l'emolument dou scel et de l'escripture de Tours à 800 livres, et dit que l'an ensigant environ la Saint-Bernabé que les Juifs furent pris. Requis se il set combien ledit Moricet perdit le temps que les Juyfs morirent, par chascun an 100 livres et plus si comme li semble, et dit que encoirs ne fesoient-il que commencier, quant il furent pris, de prester grossement.

Nicolas Foubert de l'aage de 40 ans tesmoing jure et diligemment examiné requis sur les chouses dessus dictes, dit par son serment que il set que Morice Sadan acheta l'emolument dou seau et de l'escripture de Tours à la Sainct-Jehan l'an 20 que les Juyfs renaient à Tours et dit que il furent pris environ la Trenité ensuf, que ledit Morice avoit enquour à tenir la dicte escripture 2 ans et que par chascune année que les Juyfs furent mis à exécution l'escripture valit meins 100 livres et plus, pour ce que il commencoient à faire les granz prez.

Renaut Engelart clerc de l'aage de 50 ans ou environ, tesmoing, jure et diligemment examiné sur les chouses dessus dictes, dit par son serment que Morice Sadan acheta l'emolument et touz les profiz dou seau et de l'escripture de Tours apertenans au Roy nostre sire à la Saint-Jehan-Baptiste qui fut l'an 1320, à recevoir et fère siens touz yceux émoluments des la dicte feste jusques à 3 ans accomplis et achevez pour le priz de 800 livres pour lesdiz 3 ans. En temps douquel achat Juyfs estoient à Tours, demorans et prestoient et fesoient moult de contraz et plusieurs sur lectres dou Roy nostre sire dont grant profit appartenoit et devoit appartenir audit Moricet, lesquiels Juyfs furent pris de par le Roy nostre sire à la Saint-Barnabé prochain ensigant ou environ, si que en 2 ans et tant comme il a des la Saint-Barnabé jusques à la Saint-Jehan-Baptiste se faillit, que le dit Moricet n'ot perfectement l'émolument des lettres desdiz juyfs, si que par cestuy tesmoing qui parle dit et croit par son serment que si ledit Moricet eust eu et reçu par les 3 ans dessusdiz l'émolument et le profit des lettres desdiz Juyfs, que bien li eussent valu par chascun desdiz 3 ans 100 livres et plus, et que en temps que ledit Morice acheta lesdictes lectres et l'émolument d'icelles, s'il entendist que lesdiz juyfs ne fussent demorez, quant à prendre lettres doudit office contre pris de 800 livres, il n'eust donnié ne otroieé en nulle manière.

Item me monstra ledit Morice les registres esquiels estoient passez et contenus les prez et les contraux que les Juyfs avoient faiz avecques les Chrestiainz depuis le temps que ledit Morice ot afermée l'escripture dessus dicte jusques au Mardi emprès la Trenité l'an 21

Digitized by Google

tio Saillentbien receptore Ballivie..... 300 l.
in stellis, pro quatuor denariis pro quolibet computatæ per se super executione regis Philippi magni.

Compte de Noel 1322.

[Page 139]. Lune 19a die Julii.

De bonis Judeorum justiciatorum in Ballivia Turonensi pro crimine potionum eis imposito et probato vel confesso..... 400 l. t.
per receptorum dicte Ballivie Vencentium Saillentbien.

[Page 221]. Martis 14a die decembris.

De bonis Judeorum justiciatorum Ballivie Turonensis pro receptore ibi Vincentio Saillentbien.. 1,000 l. t.
in monetis sequentibus, videlicet in 76 florenis ad agnum et ad reginam quolibet pro 15 s. 4 d. p. — 120. de Florencia, pro 13 s. 4 d. p. — 10 ad maciam pro 23 s. 4 d. p. — 123 l. stellingis pro quolibet 4 den. p. — et in parvis pruvinis 231 l. 17 s. p. — et in nova moneta regis 124 l. 13 s. 8 d. super rege.

XIV

Vers 1324.

Enquête sur les dommages causés au fermier du sceau et de l'enregistrement de Tours par l'expulsion des Juifs de cette ville en 1321.

(Bibl. nat., ms. français 25994, n° 304.)

Jehan Sarrazin clerc de l'aage de 26 ans ou environ tesmoing jure et dit par son serment qu'il set bien que ledit Morice Sadan prit la ferme de l'émolument du scel et de l'escripture de Tours à la feste Saint-Jehan-Baptiste l'an 1320 jusques de 3 années prochennes d'ilecques ensigans, et set bien que ladicte ferme lui coustait durant iceluy terme 800 livres et set bien que les Juifs qui lors vivaient valoient moult grant chouse audit émolument chascun an et dit ledit clerc que chouse commune et verite est que lesdiz Juifs furent pris environ la Saint-Barnabé l'an 21 prochènement ensigant ladite feste de Saint-Jehan et croit fermement ledit clerc que ledit Morice ot bien de domaige à ladicte escripture par la prise desdiz juifs par l'espace dou temps qu'il avait enquoures à tenir ledit émolument emprès la prise d'iceulx Juifs, chacun an de 100 livres; et croit bien que il ne l'eust pas pris se il ne cuidast que l'en leur eust lessé fère leurs contraux ainsinc que par avant. Et dit que tant eussent-il bien valu audit émolument chascun an mesmement comme yceulx Juifs ne faisoient que commencer à passer grosses besoignes et n'estoit

Digitized by Google

Item cinq souls de cens que Johan Aubert me doit assis sur une maison qui est en la jueverie qui fut feue Guille de [ ]

Item ouit deniers de cens que Archambaut Chapelain doit de sa meson de la jueverie.

Item quatre deniers de cens que le frater me doit de sa meson de la jueverie.

XIII

1316-1322.

Extrait de comptes relatifs aux Juifs de Touraine.

(Bibl. nat., ms. fr. 20685, f° 148.)

Compotus Thesauri de termino S^is^ Johannis Baptiste 1316.
Recepta communis Turonensis

De compositione facta per gentes Regis Domini Ludovici cum Judeis qui fuerunt a Regno expulsi anno 1306, super regressu dictorum Judeorum ad regnum..... 2,700l.
29^a^ maii et ultima junii

1322.

Extraits du journal du Trésor (1322).

(Arch. nat., KK 1.)

Compte de la St Jean.

[Page 11] Jovis 18^a^ die Februarii 1321 (1322 n. s.)

De bonis et debitis Judeorum Ballivie Turonensis levatis in deductione de 150,000 l. t. in quibus condempnati fuerunt Judei de regno in parlamento ultimo preterito pro quibusdam certis ab ipsis commissis pro Vincentio Saillenbien receptre ballive Turonensis ..... 276l. 13s. 7d.t.
computata per se super executionem Regis Philippi magni.

[Page 50]. Veneris 16^a^ Aprilis.

De bonis Judeorum justiciatorum in ballivia Turonensi pro crimine eis imposito de potionibus positis in aquis et fontibus pro Vincentio Saillentbien, receptore dicte Ballivie..... 423l. 6s. 7d. t.
computata per se in stellis, quolibet pro quatuor denariis super executione regis Philippi magni.

[Page 58]. Martis 11^a^ Maii.

De bonis Judeorum in Ballivia Turonensi per Ballivium dicte Ballivie pro criminibus sibi impositis, justiciatorum seu combustorum pro Vincen-

Digitized by Google

successors qui pour le temps tendront les mesons cist dessus devisées et leurdites apertenances, rendre et parfere en lors despenz à Tours audit nostre Seignor le roy ou à ceux qui de par lui seront establiz a recevoir les en ceste manière : c'est à savoir à la Nativité Saint-Jehan-Baptiste quatre livres dous solz et sex deniers, et à Noel autres quatres livres dous solz et sex deniers : ladite monnaie franches et quittes chascun an des ores d'avant a mestre az jours et a rendre o tout ce, en nom doudit nostre Seignor le Roy et pour luy tous les autres devoirs acoustumez a rendre, des devant dites mesons ainsi prises et de lors dites apertenences, aux personnes à qui il sunt dehuz as leus et aux termes acoustumés par tout le temps qui est à venir, et de tout ce sigre tenir, acomplir et enteriner par toz articles et de non venir encontre, ladite Marion oblige soi et ses hers et espéciaument tout l'amendement qu'elle fera ou mettra es devant dites mesons qu'elle a prises et en lorsdites apertenences et lesdites mesons a toutes les apertenences expressement, et généraument touz ses autres biens moibles et immoibles ou que il soient, presenz et avenir. Renoncant etc... Ce fut fait à Tours et adjugié à Tours par le jugement de ladite cour le Roy, ladite Marion présente et consentant, et fiencie d'icelle Marion de non venir encontre, le Mercredi empres les oictieves de Paques l'an de mil ccc et unze. De la vente.

XII

Aoust 1314.

Aveu à l'Archevêque des maisons de la Juiverie de Tours.

(Bibl. nat., N. l., 1217, Cartulaire de l'Archevêché de Tours, p. 311 à 314.)

Item ouit sols de cens que Berthelemer de la Guerche prestre me doit sur sa maison de la Jueverie. Item cinq deniers et maille d'une partie et un denier et un pesi d'autre partie des mesons que Haquin le Juef fils Cressent le Juef soloit tenir en la Juerie de Tours en la mestre rue de Tours.

Item 3 mailles et un pesi que l'en me doit sur la veerie de la meson que Joce le Juef soloit de tenir de Baron en ladite Jueverie.

Item cinq deniers de cens que l'en me doit sur la meson audit Joce, lesquelx me sont paiés par les successeurs au feu Abbé.

Item trois mailles de cens que Guillaume Arrablat me doit de messons ou demeure monseigneur Jouffroy Bodin, assises en la Juefverie. — Item cinq sols de cens que l'on me doit sur les maisons Guillaume de la Ferriere prestre assises en la Jueverie de Tours.

Item doze deniers que les hoirs feu Ronier de Nantes me doivent de leurs mesons de la jueverie.

Digitized by Google

possessors qui pour le temps tendront lesdites choses prises que il establit pour soi en tot cest fait audit notre seignor le Roy et à ses hers et à ceux qui ont et auront cause de lui à Loiches à la Saint-Micho chascun an a mes toz jour, et l'amende pour chascun deffaut par la costume de la terre en li garantissent à lui et à ses hers lesdites choses prises o leurs apertenances. Et de tot ce tenir, garder, sigre acomplir et enteriner per toz articles einsi que cist dessus est dit et de non venir encontre, ledit Ernaut oblige soi et ses hers et especialement lesdites choses prises et tot l'amendement qu'il y fera et généralement toz ses autres biens moibles et immoibles ou que il soient présenz à venir. Et renonçant en tot cest fait le dit Ernant à tote exception de mal de fraude...

Ce fut fait à Tours et adjugié a tenir par le jugement de ladite Court le Roy, ledit Ernaut présent et consentant et scellé à sa requeste dou seau de ladite Court le Roy, en tesmoing de vérité, le vendredi d'avant la Nativité de Saint-Jehan-Baptiste l'an de nostre Seignor mil trois cent et oit. J. LE HAUT.

XI

Tours, 1311.

Prise et cens, moyennant huit livres cinq sous tournois, par Marion la Rotière d'Amboise des maisons ayant appartenu à Rousseau, Gentile et Moreau, juifs de cette ville.

(Arch. nat., Layette J. 175, n° 24.)

Saichent tuit presenz est à venir que Marion la Rotière d'Ambaex a confessié en droit en la court le Roy à Tours qu'elle prinst et receut à gré despiecea à héritage à soy et à ses hers de nostre Seigneur le Roy cest dessus dit par Nicholas de la Poterie clerc député en celui temps as négoces tœchenz les biens des Jues en la baillie de Tours et en ressort, a oict livres et cinq solz de tournois d'annuel et perpetuel ferme ou rente frais et quittes, les maisons qui furent feu Rousseau de Ambaeze et Gintils sa femme et Moreau lor fils Juex seanz a Ambaeze, joute la meson aux hers feu Guillaume de la Tor d'une partie et joute la meson Lorenz de Beze et Perroeche sa femme d'autre partie, et une autre meson qui fut auxdiz Juex seant auxi a Ambaeze joute ladite meson ausdiz Lorenz et Perroeche d'une partie et joute la meson Johanne Labrunete d'autre partie, desquelles mesons cest dessus devisées que ladite Marion a prises si comme dessus est dit et tient, que les fonz et les autres apertenances d'icelles mesons dudit nostre seignor le Roy à ladite ferme ou Rente icelle Marion se tient pour bien paiee pour soi et pour ses diz hers et pour ses successors à ladite ferme ou rente. Laquelle ferme ou rente c'est a savoir lesdites oict livres et cinq solz de tournois, elle est tenue et promet en bonne foy tant pour soy, quant pour ses hers et pour ses

Digitized by Google

IX

Vers 1304.

Ordre au bailli d'Amboise de protéger Haquin, Bonsian et Morel, juifs du roi, dont le seigneur de la ville s'était emparé et de les remettre en possession de leurs biens.

(Bibl. nat., ms. latin 4763, fol. 72 r°.)

Ballivo Turonensi Salutem — Mandamus tibi et præcipimus quatinus mandatum nostrum tibi seu predecessori tuo factum per nostras patentes litteras sicut intelleximus, pro Haquino Bonsian de Ambroisia et Morello ejus filio judeis nostris contra dominum de Amboisia et ejus filium secundum quod in dictis litteris videris contineri, taliter facias et compleas, ne de cetero per tuum defectum super hoc ad nos referatur querela. Et si filius dicti domini de Ambasia defuncti ad ea se opponere voluerit contra dictos Judeos nostros, notatis que fuerint enotanda, auditisque rationibus hinc et inde dictis Judeis mature complementum justicie exhibeas, prout ad te noveris pertinere, dictosque Judeos in suis justis saisinis et possessionibus hereditatum suarum in quibus ipsos inveneris notatis enotandis, manuteneas ipsosque et manifestis violentiis, injuriis offensionibus et novitatibus indebitis custodias et defendas ut justum fuerit et ad te noveris pertinere, non permittens eisdem aliquas indebitas fieri novitates.

X

Tours, vendredi 21 juin 1308.

Prise et cens par Ernaut de Mer d'une maison ayant appartenu à la Communauté des Juifs de Loches.

(Arch. nat., Layette J. 175, n° 23.)

Saichent tuit présens et à venir que Ernaut de Mer, clerc a confessié en droit en la cour le Roy à Tours que il a pris et recehu à gré à héritage à soi et à ses hers de maistre Guillaume de la Poterie clerc nostre seignor le Roy establi es besoignes des Juex en Torenne, en nom doudit notre seignor le Roy une meson o le courtil qui y est et o les apertenances d'icelle meson seant sur le parvis de Loiches en la paroisse de Saint-Ors de Loches, laquelle meson fut au commun des Juex de Loches, joignant à la meson ou fu l'escole das Juex d'une partie et à un ruisseau d'Eindre d'autre partie, à avoir à tenir pour cinc sols de monnaie courante d'annuel et perpétuel cens, de laquelle prise ledit Ernaut se tient pour bien paiez pour soi et pour ses hoirs asdiz cinc sols de cens. Lesquelx cinc solz de cens ledit Ernaut promet à rendre tant pour soy quant pour ses hers et pour les

Digitized by Google

Texte de la lettre de Pierre[1] :

Post multas vero altercaciones inter nos ex una parte et Judeos dicte Turonensis diocesis de quibus fit mentio in litteris supradictis ex altera habitas super aliquibus articulis in dictis litteris contentis et specialiter super ponendo seu mittendo hospitem in cimiterio Judeorum de quo in dictis litteris fit mencio, litteras predicti predecessoris nostri et contenta in eis confirmamus et approbamus et rata in posterum esse volumus atque firma, declarantes predictos Judeos posse ponere in cimiterio predicto Judeorum hospitem nomine suo et habere christianum legitimum et bone fame qui nobis quotiescumque voluerimus juramentum prestabit quod in custodia dictorum cimiterii terre domus et vinee honeste se habebit nec sustinebit inibi aliquid fieri inhonestum. Et promittimus bona fide nos et successores nostros contra hoc non venire. In quorum omnium testimonium et munimen sigillum nostrum presentibus duximus apponendum. Datum apud Larcayum die lune ante festam Nativitatis Beati Johannis Baptisti anno Domini millesimo tricentesimo primo.

VIII

Vers 1303.

Ordre au bailli de Tours de revendiquer pour le roi les Juifs Haquin, Bonsian et Morel d'Amboise, dont le seigneur de la ville s'était emparé.

(Bibl. nat., ms. latin 4763, fol. 55.)

Cum Haquinus Bonsian d'Amboise et Morellus ejus filius judei sint judei nostri originales et justiciabiles ac eorum antecessores ab antiquo fuerint, prout per gentes nostras super hoc fuimus plenius informati, nichilominus dominus d'Amboise virtute quarundam litterarum a Curia nostra, veritate tacita, obtentarum ut dicitur dictos Judeos suos justiciabiles fore et sibi apparere eosdem nititur in nostri prejudicium indebite ac de novo. Quare mandamus tibi quatinus virtute talium litterarum sic veritate tacita impetratarum vel impetrandarum non permittas ipsos Judeos nostros prefato Domino d'Amboise apparari vel eosdem per ipsum occasione hujus pregravari aut molestari. Si vero predictus dominus d'Amboise contra ipsos Judeos super hoc questionem monere voluerit, partes ipsas Parisius coram nobis vel coram gentibus nostris ad negocia Judeorum deputatis a nobis donec tamen a dicto domino super hoc fueris requisitus adjornare non omittas ut auditis hinc inde rationibus fiat inter predictas partes justicie complementum.

[1] Publiée dans Teulet, *Layettes du Trésor des Chartes*, t. II, n° 4215.

Digitized by Google

habita propensius agnoscentes invenimus statum dicte terre. Et comperimus multis enormitatibus et dehonestatibus Deo odibilibus et fidei christiane abominabilibus subjacere : in multis siquidem locis ipsius terræ plerique Judæi vivificæ crucis totiusque Christianitatis inimici inter Christianos passim et publice commorantes plures utriusque sexus eorum qui Christiana professione censentur a via veritatis deviantes perfide subverterunt et adhuc subvertere amplius nitebantur omnes quos poterant, bonis mobilibus et immobilibus exquisitis fallaciis usurarum voragine spoliantes et mendicare turpiter compellentes, et quod horribilius est, cum multis mulieribus Christianis se nefarie commixebant. Propter quæ... omnes singulosque Judeos masculos et fæminas adultas, impuberes et infantes, cujuscumque sexus conditionisve fuerint, ubicumque fuerint progeniti ac etiam educati a prædictis nostris Andegaviæ et Cenomaniæ comitatibus expellemus, expellique præcipimus et a locis omnibus et singulis comitatuum eorumdem non solum pro presenti tempore sed et omni in posterum tam nostris quam successorum nostrorum... Et quia accidente consensu reverendorum in christo Patrum Dominorum Nicolaii Andegavis, Durendi Namnetensis Episcoporum Capitulorumque dictorum locorum, nec non Capitulorum Cenomanensis, Pictaviensis, Sancti Martini Turonensis Abbatum, hospitaliorum templariorumque, Comitum, Baronum, militum etc. nobis graciose sine debito est concessum, ut uno per alium computato a quolibet foco tres solidos semel tantum, et a quolibet serviente mercedem sex denarorium semel duntaxat, ad aliquam emolumenti ejus quod amittimus pro expedicionibus prælibatis recompensationem percipere et habere debeamus, juxta tractatus cum eis habitas per dilectum et fidelem nostrum Mauricium dominum de Credonio senescallum et vicarium nostrum in comitatibus predictis. Datum Andegavis anno domini 1288°, die 8ª decembris, IIIª indictione regnorum nostrorum anno quinto.

VII

Lundi 19 juin 1301.

Lettre de Regnauld, archevêque de Tours, confirmant celle de Pierre, son prédécesseur, au sujet du cimetière des Juifs de la ville, et permettant aux Juifs d'y entretenir un gardien.

(Arch. nat., carton J. 176, nº 18.)

Universis presentes litteras inspecturis et audituris Reginaldus dei gracia archiepiscopus Turonensis, Salutem in Domino. Noveritis nos vidisse litteras bone memoriæ Petri quondam Archiepiscopi Turonensis predecessoris nostri sigillo ipsius sigillatas non abolitas non cancellatas nec in aliqua sui parte viciatas ut prima fuit apparebat, formam que sequitur continentes.

Digitized by Google

IV

Entre 1240 et 1268.

Ordre au bailli de Tours de faire relâcher le médecin juif Vignet, que la vicomtesse de Chatelleraut avait illégalement arrêté.

(Bibl. nat., ms. latin 4763, c, f° 89, v°.)

Ballivo Turonensi salutem.

Accepimus quod dilecta et fidelis nostra Vicecomitissa de Castro Heraldi aut ejus gentes, ipsa ratum habente, Vignetum medicum judeum nostrum per terram ipsius vicecomitisse, in diocesi Pictavensi transitum facientem absque causa rationabili ceperunt. Et ipsum captum detinent quominus injuste. Quare mandamus tibi quatenus si tibi constiterit ita esse, præfatam Vicecomitissam ad restituendum et deliberandum nobis dictum Judeum previa ratione compellas.

V

Date inconnue.

Ordre au bailli de Tours d'enregistrer une donation faite à un Juif de la Baillie

(Bibl. nat., ms. latin 4763, fol. 85, v°.)

Ballivo Turonensi Salutem — Mandamus vobis quatenus donationem bonorum et rerum aliarum quam dictus Joie filius magistri *Ketinis* (?) de Trecis Mouseti filio Mousseti de Noire judei fecisse dicitur prout de dicta donatione nobis constiterit et eam rite et juste factam fuisse noveritis et in litteris prepositure Turonensis super hoc certificetis ut dicitur plenius firmiter teneri. Impedimentum si quod, notatis enotandis, in premissis indebite noveritis appositum, facientes ut justum fuerit amoveri.

VI

8 décembre 1288.

Ordonnance de Charles II, roi de Sicile et duc d'Anjou, expulsant les Juifs du Maine et de l'Anjou.

(Bibl. nat., collection de Dom Housseau, tome VII, n° 3362.)

Karolus Dei gratia Rex Jerusalem Siciliæ, ducatus Appuliæ et principatus Capue, princep Achayie, Provinciæ et Forcalquerii comes..., comitatuum Andegaviæ et Cenomaniæ qui, Deo volente, nostro subeunt regimini conditiones et mores diligenti inquisitione

Digitized by Google

II

1141.

Enquêtes sur les Juifs de Tours.

(Archives nationales, carton J. 746, rouleau n° 1.)

1°

La Terre Mon Seignor Saint Martin don Chasteau Nuef.

Li juef de la cité doivent au roy xxx souz a Pasques e demée livre de poivre, et demée livre a Naau, et il i ont leur livreison à Pasques et a Naau dous pains et plain pichier de vin et une pièce de char.

2°

Juillet 1190.

Enquête sur les coutumes de Tours, entre Richard Cœur de Lion et Philippe-Auguste.

(Archives nationales, carton J. 746, rouleau n° 1.)

De 60 solidis quos Judei civitatis debent in Pascha, Ecclesia Beati Martini debet habere in portu sancti Cyrici 30 s. Tantum debet habere Ecclesia quantum comes.

Le même texte se retrouve dans une enquête de 1211, carton J. 746, n° 2.

III

Juin 1233.

Geoffroi, seigneur de Preuilly, confirme une cession de biens faite par son juif Dieudonné à l'abbaye de la Merci-Dieu.

(Bibl. nat., collection de Touraine, tome VI, n° 2743.)

Universis presentes litteras inspecturis Gaufridus dominus de Prulliaco salutem in domino.

Noverit universitas vestra quod *Deodatus judeus meus de Prulliaco* in mea presentia constitutus decimas et terragia de Plein Martin et redditus Gaufridi Fabri et Petri Fabri fratrum, Ioannis de Buxeria et Petri Doria que omnia a Jokerando Asini milite habebat nomine pignoris obligata, cum idem Joscerandus predicta terragia et decimas et redditus prelocutos Abbati et conventui de Misericordia Dei cisterciensis ordinis in elemosinam donavisset eidem Abbati et conventui [*concessit*].

Actum anno domini 1233 mense junii.

Digitized by Google

Quant aux nos 8 et 9, ils se rapportent à un différend entre le roi et les seigneurs d'Amboise. — Les actes, comme tous ceux du recueil, sont de la seconde moitié du XIIIe siècle ou de la première du XIVe siècle. Le second de ces actes mentionne ce fait qu'entre la publication du premier ordre royal et celle du second le seigneur d'Amboise était mort, laissant sa terre à son fils. Dans l'époque qui nous occupe, ce fait se produisit trois fois, en 1274, 1303 et 1322 [1]. — En 1274 les « gentes deputati ad negocia Judeorum » dont parle la pièce n° 8 n'existaient pas encore, ils ne furent établis que sous Philippe-le-Bel. En 1322, il n'y avait plus de Juifs en Touraine : les deux actes se placent donc, le premier vers la fin de la vie de Jean II d'Amboise mort en 1303, le, second à l'avènement de son fils Pierre Ier, vers 1303 ou 1304. — Quant à la pièce n° 5, aucun indice ne nous permet de la dater.

L'enquête sur l'expulsion des Juifs de Tours (n° 14) ne porte pas non plus d'indication chronologique, mais il semble bien, d'après de nombreuses dépositions, qu'elle a été rédigée au moment où le bail du fermier de l'enregistrement de Tours prenait fin (24 juin 1323), c'est-à-dire à la fin de l'année 1323 ou au commencement de l'année 1324.

I

1119.

Cession par Louis VI, à l'abbaye de Saint-Martin de Tours, des droits que la reine Bertrade avait eus sur les Juifs de cette ville.

(Bibl. nat., collecti n de Touraine, tome IV, n° 1395.)

In Nomine Sancte et Individue Trinitatis Ludovicus dei propitiante Clementia Francorum rex..... Odo Beati Martini patroni nostri decanus, Fulcherius cantor, Sicardus magister scolarum cum quibusdam concanonicis suis vice totius capituli rogantes ac obnixe deprecantes quatenus ad remedium animæ nostræ predecessorum que nostrorum communi capitulo B. Martini ecclesiam Scti Petri extramurum quæ modo Puellarii dicitur et Burgum qui ejusdem Ecclesiæ juris videbatur..... quicquid etiam Bertrada regina à Philippo patre nostro in pago Turonico tenuit et possedit videlicet partem quam in porta Sci Cincii habebat et in teloneo et in JUDEIS in ponte et in aqua redderemus atque donaremus. Quatenus etc... Actum... anno incarnati Verbi 1119o regni nostri 12o.

[1] Cartier, *Essai historique sur Amboise*, Poitiers, 1842, in-8o, p. 13.

Digitized by Google

leur arrestation (11 juin 1321) et l'auto-da-fé de Chinon s'étaient dispersés. C'est ce que prouve surabondamment l'enquête que nous publions et qui contient les doléances du fermier de l'enregistrement de Tours, Moricet Sadan [1]. Au mois de juin 1320, il avait pris à ferme le sceau et l'enregistrement de Tours pour trois ans moyennant huit cents livres ; il comptait parmi ses revenus cent livres à percevoir des Juifs tous les ans, et encore, dit-il, « ils ne faisaient que commencer à passer grosses besoignes », et il ajoute que, s'il avait pu prévoir que, moins d'un an après, les Juifs seraient chassés, il aurait refusé de se charger de cette entreprise. C'est ce que viennent affirmer tous les témoins qu'il cite : Jean Sarrazin, clerc, âgé de vingt-six ans, Martin d'Amboise, bourgeois de Tours, âgé de quarante-cinq ans, Nicolas Foubert et Renaut Engelard. Le pauvre Moricet obtint-il la restitution d'une partie de son argent ? Les documents ne le disent pas et la chose semble peu probable. En tous cas, sa plainte n'eut pas pour effet de faire revenir les Juifs à Tours : ils avaient quitté la ville pour jamais.

LUCIEN LAZARD.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

NOTES SUR LA DATE DE QUELQUES PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Quelques-unes des pièces justificatives (nos 4, 5, 8, 9) sont empruntées par nous au ms. latin 4763 de la Bibliothèque Nationale, qui est un formulaire à l'usage des Chancelleries et des Notaires, rédigé dans la première moitié du XIVe siècle. Les pièces qui le composent, prises par l'auteur dans des recueils de chartes royales ou seigneuriales, ont été, suivant l'usage du moyen âge, privées de leurs clauses initiales et finales et n'ont gardé que les exposés et les dispositifs. — Voici les indices qui nous ont servi à dater ces documents.

Le no 4 mentionne une vicomtesse de Châtellerault : la seule que l'on connaisse est une certaine Clémence, vicomtesse de 1240 à 1268 [2] : la pièce doit donc être placée entre ces deux dates.

[1] Pièces justificatives, no 14.
[2] Lalanne, *Histoire de Châtellerault*, 1859, 2 vol. in-8°, tome Ier, p. 230.

Digitized by Google

C'est sans doute à cette époque qu'eut lieu à Chinon l'horrible exécution rapportée par les chroniques ; la royauté tira des dépouilles des victimes, dans la seule province de Touraine, plus de deux mille livres. Un mois plus tard (21 juillet 1321), un mandement adressé aux baillis et sénéchaux de différentes provinces leur ordonnait de faire le procès des Juifs accusés d'empoisonnement, l'affaire traînait encore en février 1322, et la même année, à une date inconnue, le roi ordonnait aux baillis de Senlis, Vitry, Tours et Bourges, de faire rentrer dans les caisses du Trésor l'argent provenant des cent cinquante mille livres d'amendes et des biens des victimes [1].

Si nous résumons les renseignements qui nous sont fournis par les actes officiels, nous trouvons ceci : l'arrestation des Juifs de Tours eut lieu au mois de juin 1321, la condamnation à 150,000 livres d'amende fut prononcée le 14 ou le 15 du même mois, et c'est seulement au cours du procès en juillet que put être produite la lettre du roi de Grenade, adressée aux Juifs de France à la date du 2 juillet 1321, postérieure non seulement à l'arrestation des prétendus coupables (11 juin 1321) de Tours, mais même à la condamnation à l'amende de 100,000 livres parisis ou de 150,000 livres tournois, et peut-être même aux exécutions de Chinon. Tout cela indique que la lettre dut, comme 200 ans plus tôt celle des Juifs d'Orléans au calife, être fabriquée pour justifier la continuation des poursuites (21 juillet 1321) et les exécutions qui s'ensuivirent. La royauté avait été certainement excitée à continuer le procès par les bénéfices énormes qu'elle en avait déjà retirés. Plus tard sentit-elle le rôle odieux qu'elle avait joué dans toute cette affaire ? Il serait téméraire de l'affirmer. Mais les registres officiels de la Chancellerie (série *JJ* des Archives nationales) ne contiennent pas un seul des ordres qui furent donnés à l'occasion de ce drame sanglant, et c'est à l'aide seulement de mémoriaux de la chambre des comptes et de pièces de comptabilité qu'on peut déterminer la responsabilité de Philippe V et de Charles-le-Bel dans ces meurtres judiciaires.

Au mois de juin 1322, le jour de la Saint-Jean-Baptiste [2], les Juifs quittaient encore une fois la France : ceux de Touraine depuis

ces citations, le registre K K[1] renfermant plus de cent indications du même genre. Celles-ci suffisent à prouver qu'il n'y eut pas d'amende contre les Juifs en 1320 et que la condamnation de 1321 dut être prononcée à l'Octave de la Pentecôte de cette même année (Dimanche 14 ou Lundi 15 juin 1321).

[1] Pièces justificatives, n° 15.

[2] Tempore quo Judæi banniti sunt de regno Frrancie scilicet a Festa nativitatis Beati Johannis Baptiste CCCXXII (Brussel, p. 622).

Digitized by Google

ensuite le royaume. Ils empoisonneraient, à cet effet, les puits et les fontaines, sachant bien qu'ils ne pourraient infecter les eaux courantes. La mixture dont ils se servaient était un mélange d'urine, de sang humain et de deux ou trois herbes dont les noms sont inconnus; suivant d'autres auteurs, le poison se composait de têtes de couleuvres, de pattes de crapauds et de cheveux de femmes. Les auteurs de ces méfaits furent cruellement punis en Touraine, en Poitou, en Guyenne ; à Chinon, en un seul jour, on en brûla cent soixante ; les autres, moins coupables, furent condamnés à cent cinquante mille livres d'amendes.

Tel est le récit des chroniques générales, des chroniques de Saint-Denis, de Guillaume Saint-Victor, du continuateur de Gérard du Fraischet, du continuateur de Nangis, etc. [1] — La chronique locale est déjà moins précise ; elle connaît l'accord des Juifs et des lépreux pour empoisonner les fontaines, mais elle ne sait rien de l'intervention du roi de Grenade ; d'ailleurs, ajoute l'auteur anonyme, démontrant par cela même l'inanité de ses accusations, grâce à l'appui de Dieu, aucun Chrétien ne but de cette eau empoisonnée, aucun ne périt ni n'eut le moindre mal [2].

Passons, enfin, à l'examen des documents émanés de la royauté : ils ne sont pas très nombreux, voici ce qu'ils nous apprennent. Le jeudi 11 juin 1321, jour de la Saint-Barnabé, les Juifs de Tours furent arrêtés, sous l'inculpation probablement d'avoir empoisonné les fontaines [3]. Le Parlement, trois ou quatre jours plus tard, condamna la communauté des Juifs de France à cent cinquante mille livres tournois ou cent mille livres parisis d'amende [4].

[1] *Recueil des historiens de la France*, tome XX, p. 658 et 659, 705 ; tome XXI, p. 56 et 673.

[2] 1321. Hoc anno combusti fuerunt leprosi et Judæi eo quod Judæi cum leprosis pactum fecerant ut ipsi leprosi ponerent venena in fontibus et puteis ut sic Christiani, ex aquis talibus potantes et allia edentes, morte intempestiva interirent et sic factum fuit, sed virtute divina nullus christianus ex potatione aquarum mortem sustinuit neque malum. *Chr. Tur. abbr.*, Salmon, p. 198.

[3] Pièces justificatives, n° 14.

[4] C'est évidemment à cette condamnation que fait allusion le mémorial A de la Chambre des comptes cité par Brussel, *Traité de l'usage des fiefs*, p. 608, et par les *Historiens de la France*, tome XXII, p. 758 : *Et l'an mil ccc vint et octaves de la Penthecoste..... lesquels Juifs de Paris et de la viconté furent taxés à paier pour leur portion des c. vn livres parisis en quoi la communauté des Juifs fut condempnée* V. M. III° *l. p.* La date donnée par le *Mémorial* est évidemment fausse : dans les comptes contemporains, qui sont assez nombreux, on ne trouve pas trace d'amende en 1320, tous, au contraire, mentionnent l'amende de 1321. En voici quelques exemples : *De bonis Judeorum Suessionensium pro portione sibi imposita de 100,000 l. p. ad quas communitas Judeorum extitit condempnata per gentes parlamenti anno 1321.* « Journal du Trésor, de 1322 à 1327. A. N. K K[1], P. 253. » *De bonis Judeorum Bellivie Ambianensi in deductionem de 100,000 l. p. ad quas Communitas Judeorum extitit condempnata per gentes parlamente anno 1321* (K K[1], p. 365). On pourrait multiplier

Digitized by Google

maison et un enclos appartenant à Croissant Castellon le Poitevin, Juif, pour 80 livres de monnaie courante [1].

Les communautés de Touraine se virent toutes dispersées par l'expulsion de 1306. Les Juifs quittèrent Tours, et probablement toute la Touraine, un jour destiné aux actes de fanatisme religieux, le jour de la Saint-Barthélemy (24 août 1306) [2].

III

Les Juifs étaient rentrés en Touraine, comme dans le reste du domaine royal, en vertu de l'ordonnance de 1315 qui les rappellait pour douze ans ; un des leurs, Morel d'Amboise, dont les biens auraient été vendus en 1308 à la requête du roi figurait parmi ceux qui étaient chargés de faire rentrer les dettes dues lors de l'expulsion [3]. L'année suivante, ils payaient au Trésor 2,700 livres pour leur part de la contribution de retour [4]. Ils jouirent de quelques années calmes ; vers 1319 [5], pourtant, ils eurent des difficultés avec une bande d'escrocs qui parcouraient le pays en prétendant les rançonner au nom du roi ; mais en 1320, tandis que leurs infortunés coreligionnaires d'Aquitaine et de Saintonge périssaient sous les coups des Pastouraux, ils restèrent sains et saufs ; ils allaient payer chèrement leur éphémère tranquillité.

En 1321, se produisit contre les Juifs de France une accusation grotesque, mais dont les conséquences furent terribles pour eux. On arrêta sur le territoire du seigneur de Parthenay, en Poitou, un lépreux porteur d'un paquet renfermant des produits bizarres ; on l'interrogea et l'on tira de lui la confession suivante : les Juifs devaient, d'accord avec les Lépreux, soutenus et encouragés par les rois de Tunis et de Grenade, dont les lettres sont encore aux Archives nationales [6], exterminer tous les chrétiens et se partager

[1] Arch. nat., registre JJ 44, n° 45, publié dans *Revue des Études juives*, t. II, p. 44.

[2] Hoc anno (1306) fuerunt ejecti omnes Judei de regno Franciæ et die in qua fuit festum Beati Bartholomæi exierunt de Turonis (*Chronicon Turonense abbreviatum*, publiée dans Salmon, *Recueil des Chroniques de Touraine*, Tours, 1854, in-8°.).

[3] Saige, *Histoire des Juifs du Languedoc*, Paris, 1881, in-8°, p. 330.

[4] Pièces justificatives, n° 13.

[5] Mandement aux baillis de Tours, d'Orléans et de Bourges d'arrêter une bande d'escrocs qui parcourent le royaume en disant aux Juifs qu'ils avaient commission de les poursuivre et de leur extorquer de l'argent (3 mars 1319), Boutaric, *Actes du parlement*, tome II, n° 5713.

[6] Arch. nationales, Layette J. 427, n° 18. Analysées dans *Inventaire du Musée des Archives nationales*, Paris, 1872, in-4°, n° 328, p. 182.

Digitized by Google

Cet antagonisme entre les deux pouvoirs, guidés, l'un par le sentiment religieux, l'autre par l'intérêt, permit aux Juifs en Touraine, comme en d'autres endroits, de vivre plus paisiblement que ne le laisserait croire l'examen trop rapide des textes de droit canon ou civil. Elle leur avait permis de s'établir en bien des lieux ; sans parler des communes rurales, on trouvait des communautés juives en dehors de Tours, à Loches, à Amboise, à Château-Chinon ; sur cette dernière, la plus importante au point de vue de l'histoire littéraire du Judaïsme, les documents ne nous ont rien appris, nous sommes donc forcés, à notre vif regret, de n'en rien dire.

A Tours, et c'est la meilleure preuve de l'antiquité de leur communauté, les Juifs étaient établis dans la plus ancienne partie de la ville, le Cæsarodunum des anciens, qui prit, au moyen âge, le nom de « la Cité » ; c'est là qu'on les trouve dès le XIe siècle ; leur juiverie, située au bord de la Loire, occupait l'emplacement de la rue actuelle des Maures, entre le vieux pont et la rue de la Caserne [1] ; elle ne laissait pas que d'être assez importante, au dire des documents, et contenait au moins une vingtaine de maisons ; en 1306, elle fut donnée à l'archevêque de Tours, et le clergé, qui officiellement poursuivait les Juifs, mais ne dédaignait pas de commercer avec eux quand ils étaient là et de s'emparer de leurs dépouilles quand ils étaient chassés, profita de cette expulsion. Trois prêtres au moins figurent parmi les sept ou huit détenteurs des maisons de la juiverie de Tours [2]. A Amboise nous avons vu, par l'histoire d'Haquin et de Bonzian, les Juifs installés dans cette ville à la fin du XIIIe siècle ; là aussi le roi tira quelque chose des Juifs, et vendit, en 1311, par l'intermédiaire de Nicolas de la Poterie, commissaire des affaires juives en Touraine, moyennant un cens de huit livres et cinq sous tournois de rente, les maisons qui avaient appartenu à Rousseau, à Gentile, sa femme, et à Moreau, leur fils, Juifs de la localité [3].

Loches possédait une communauté et une synagogue située dans la paroisse de Saint-Ours, au bord de l'Indre [4]. Une maison appartenant à cette communauté fut cédée, en juin 1308, à Ernaut de Mer, clerc, moyennant cinq sols de cens. Dans un autre endroit, situé sur la rivière d'Indre, à Chatillon, on vendit une

Quoniam Judices ou paragraphe Sed is quidam ou il est escrit de cette matiere. *Etab.*, art. 133, éd. Viollet, tome II, p. 251. Voir aussi note 20, *Décision du concile de Ch. Gontier*.

[1] Lelogeais, *Histoire des rues de Tours*, p. 81.

[2] Pièces justificatives, n° 12.

[3] Pièces justificatives, n° 11.

[4] Pièces justificatives, n° 10.

Digitized by Google

l'autre, les nomment ainsi, et quand saint Bernard veut qualifier la misérable situation des Juifs, c'est encore le mot servitus qui se trouve sous sa plume [1]. De cet état découle naturellement la conséquence suivante : Les biens du Juif sont à son seigneur : la coutume de Touraine rédigée en 1246 le déclare et elle en conclut que le Juif du seigneur ou du roi, par un privilège tout à fait curieux, alors même qu'il sera demandeur, sera jugé par son seigneur ou par le roi, propriétaire réel de ses biens [2]. La royauté profita de cet article si avantageux pour elle, et, quand les Juifs de Touraine furent chassés, en 1322, le roi se substitua à eux comme créancier et toucha tout l'argent que des chrétiens leur devaient. Cette opération rapporta à Charles-le-Bel plus de 2,000 livres, que le trésor royal encaissa, en dépit de l'interdiction réitérée par l'Église du prêt à intérêt [3].

La défense de laisser les Juifs habiter les petites localités ne fut pas mieux observée par les seigneurs. L'abbaye de Saint-Martin n'en voulait pas dans ses domaines ; le seigneur de Preuilly en avait, malgré la défense, et nous voyons, en 1233, son Juif Dieudonné en relations d'affaires avec l'abbaye de la Merci-Dieu [4].

Enfin, une dernière prohibition se retrouve dans le droit canon et le droit civil : celle de recevoir le serment des Juifs en justice. La coutume primitive de Touraine-Anjou l'ignore en 1246 [5]; les Établissements de saint Louis, compilation copiée en partie sur cette coutume vers 1273, l'introduisent, d'après le droit romain, dit le rédacteur, en réalité, d'après un canon du Concile de Tours de 1239, dont le texte se retrouve presque mot à mot dans les Établissements [6]. Mais là encore, le silence des documents nous permet de croire que cette prescription ne fut jamais observée, elle eût par trop gêné les transactions commerciales.

[1] An ideo non servus, quia non uni servus, sed omnibus ? Nulla turpior servitus graviorve quam servitus Judæorum quam quocumque se ierint post se trahunt et ubique dominos offendunt suos. Sci Bernardi, *De consideratione Libri V ad Eugenium papam*, livre I, ch. III. Éd. Migne, tome I, p. 732, n° 410.

[2] De plainte encort le Baron d'ome le Roi. Se aucuns hom estoit qui deust diners au Juif li Roi et Juis s'an fut clamez à la joutise le roi et li Bers en qui chastellerie li hom seroit en demandast la cort à avoir, se il bien le trovoit défendant, s'il n'en aurait-il point, car li mueble au juif le roi sunt au roi. *Et. de St Louis*, art. 132, éd. Viollet, tome II, p. 250-1.

[3] Pièces justificatives, n° 13.

[4] Pièces justificatives, n° 3.

[5] Publié par Viollet, *Etab. de St Louis*, tome III, p. 82.

[6] De Juif. Et einsinc se li bers avoit Juif qui se plainsist des homnes au vavassor en la cort au baron et li vavassor en demandast la cort a avoir il ne l'en aurait mie car tout li mueble au Juif sunt au Baron. Ici s'arrete le Texte de la coutume d'Anjou, les établissements, art. 133, ajoutent : *Et nus juis n'est receus en nul tesmoignage encontre crestiens selon droit escrit ou Code :* De Hæret. et Mani. Lex. :

Digitized by Google

A côté de ces mesures édictées par l'Église, il faut placer celles que prend le pouvoir civil ; elles semblent généralement destinées à fortifier les prescriptions ecclésiastiques ; en réalité, elles en diffèrent beaucoup ; dociles aux prescriptions de l'Eglise, quand elles favorisent leur intérêt, le seigneur et le roi savent fort bien s'en affranchir quand elles pourraient leur causer un préjudice matériel ; la législation civile des Juifs offre de ce fait un éclatant exemple. Aux yeux du seigneur, en effet, les Juifs étaient des machines à faire de l'argent, il fallait en avoir le plus possible, les garder de son mieux et tenter de prendre ceux des autres, quand on n'en avait pas. Déjà, par son ordonnance de 1230, saint Louis avait tenté de mettre fin à ces vols de Juifs que les seigneurs commettaient entre eux ; il n'y réussit guère si l'on en juge par les luttes que la royauté eut à soutenir en Touraine avec ses vassaux pour garder ses Juifs ; tantôt c'était un médecin juif du roi, passant par Châtellerault, que la vicomtesse de l'endroit faisait emprisonner sans motif et que le roi tentait de délivrer [1] ; tantôt c'était la propriété de deux Juifs que Philippe-le-Bel avait à disputer successivement à Jean II et à Pierre Ier, seigneurs d'Amboise ; le débat dura deux années [2] ; en vertu de lettres du Parlement, le seigneur d'Amboise s'était adjugé la propriété de ces Juifs, le roi recommande au bailli de Touraine de vérifier la valeur de ces lettres, de porter même la question à Paris devant les gens chargés des affaires des Juifs, et, pendant l'instance, d'empêcher le seigneur de passer sa mauvaise humeur sur Haquin et Bonzian ; le résultat du procès ne fut pas favorable au seigneur, les Juifs furent reconnus Juifs du roi, et le seigneur se vengea de la sentence portée contre lui en dépouillant ces malheureux de tout ce qu'ils avaient. Nouvelle intervention de la royauté ; cette fois Philippe-le-Bel, impatienté, déclare qu'il ne veut plus entendre parler de cette affaire et ordonne au bailli de protéger efficacement les deux Juifs en leur faisant rendre tout ce qu'on leur avait pris.

Si l'on se disputait en Touraine les Juifs avec cet acharnement, c'est qu'ils étaient une propriété d'un fort beau rapport. Là, comme partout, ils étaient serfs du roi ou du seigneur, suivant le territoire où ils étaient nés. Ce n'est pas le lieu de faire ici une longue démonstration, mais dans les rares textes où l'on traite de la condition des Juifs, le nom qu'on leur applique est celui de « servi ». Guillaume le Breton, d'une part, saint Thomas d'Aquin, de

[1] Pièces justificatives, n° 4.
[2] Pièces justificatives, n°s 8 et 9.

Digitized by Google

car on n'a pu encore citer un seul Juif arrivé à ces fonctions. Le même concile interdit aux Juifs de blasphémer et de donner leur témoignage en justice contre les Chrétiens [1]. Quelques années plus tard, le concile de 1236 défend de leur faire violence [2]; enfin, en 1277, celui de Bourges leur interdit d'habiter les petites localités où ils entraînaient facilement à leur culte les chrétiens parmi lesquels ils vivaient et qui n'avaient point au milieu d'eux de théologiens capables de tenir tête aux Juifs [3]; le concile ne faisait d'ailleurs qu'élargir et ratifier une disposition que la puissante abbaye de Saint-Martin avait déjà prise depuis longtemps et par laquelle elle empêchait les Juifs d'habiter les petits endroits sur lesquels s'étendait sa domination. Nous en avons encore un exemple pour un village du département actuel d'Indre-et-Loire, Longueil [4]. Enfin, une dernière préoccupation du clergé était de mettre à l'abri de la misère les Juifs convertis au christianisme; il craignait que le besoin ne les fît retourner à leur foi première [5]. Là encore les vœux des conciles furent exaucés; nous avons la preuve qu'en Touraine, comme ailleurs au XIIIe siècle, les rois de France entretinrent les Juifs convertis à raison de quatre deniers par jour [6].

[1] Concilium apud Castrum Gonterii sub Juhello Turonensi celebratum anno domini 1231. XXIX. De Judæis : Item districtius inhibemus ne Judæi efficiantur Ballivi nec eis contra fideles aliqua districtio committatur et si contra hoc factum fuerit deliquentes ad desistendum per censuram ecclesiasticam compellantur. XXX : Coerceantur etiam Judæi ne quid faciant vel decant in contemptum fidei Christianæ ac et blasphemie Salvatoris. XXXI : Quia novimus quod de testimoniis Judæorum contra Christianos proveniunt multa mala prohibemus destrictius ne testimonia judæorum contra Christianos admittantur de cetero. Maan, 2e partie, page 53.

[2] 1235 ou 1236. Concilium anno sequenti Turonibus coegebat quatuor decimcanones; editurus de fide judæis servanda quibus vim inferre nulli licitum cum Ecclesia Judæos ut ait sustineat, quæ non vult mortem peccatoris. *Gallia Christiana*, tome XIV, col. 110.

[3] Concilium generale apud Bituras celebratum in diocesi Turonensi (1277). De Judæis. De Judæis quorum perfidia plerumque simplices Christianos fraudulenter decipit et malitiose secum pertrahit in errorem sacro approbante concilio duximus ordinandum ut non nisi in civitatibus castris et aliis locis insignibus habitare præsumant, temporalibus locorum dominis ac vices gerentibus eorumdem districtius inhibentes ne Judæos ipsos permittant alibi quam in locis expressis superius habitare, ipsis adhoc, si rex egerit, a Diocesanis eorumdem locorum authoritate presentis concilii per censuram ecclesiasticam compellendis. Maan, 2e partie, page 209.

[4] Accord entre St Martin de Tours et le seigneur de Loches, mars 1215 : Nullus Judeus poterit manere in terra Ligoliensi. Teulet, *Layettes du Trésor*, tome I, p. 42.

[5] Concilium Turonense V, 1233. XIII : De conversis : Disponant Episcopi in suis diaocesibus qualiter de novo conversi erudiantur in fide et commode sustententur, sicut viderint expedire ne sub paupertatis prætextu ad vomitum redire cogantur. Maan, 2e partie, p. 56.

[6] Touraine, compte de la Toussaint 1299. Expensa Turonensia : Pro gagiis novem baptizatorum et liberorum Insulfi Fulizani a nativitate Johannis Baptiste usque ad Octabas Omnium Sanctorum VIxx VII diebus, 5 s. 3 d. per diem Ecclesiæ Pictavensi per diem..... 36 l. 2 s. 1 d. Ecclesiæ Pictavensi : pro locagio domorum suorum pro medio 57 s. 11 d. B. N., ms. latin 10365, folio 4.

Digitized by Google

contradiction même des mesures prises à leur égard. Ces inconséquences finissent cependant par s'expliquer, quand on considère que les Juifs, durant toute cette période, ont été soumis à deux puissances et à deux lois, qui souvent se prêtent contre eux un mutuel appui, s'unissent pour les accabler, mais qui parfois, tout en étant d'accord en apparence, sont séparées par de profonds dissentiments. Chacun de ces pouvoirs, ecclésiastique et laïque, considérait les Juifs d'un œil différent et cherchait en eux tout autre chose que l'autre.

Pour l'Église, les Juifs sont une race maudite, leur existence misérable est un témoignage perpétuel de la vérité du christianisme, aussi rien ne sera fait pour leur rendre la vie plus douce, aucune humiliation ne leur sera épargnée ; mais il faudra cependant éviter que leur disparition n'enlève à la foi chrétienne un de ses meilleurs arguments ; c'est pourquoi l'on respectera leur vie. Néanmoins on prendra toute sorte de précautions pour les empêcher de contaminer par leur présence et par la contagion de leur exemple les chrétiens qui seraient tentés d'adopter leur religion. D'autre part, on accueillera à bras ouverts, on encouragera même à prix d'argent ceux des Juifs qui seraient tentés d'embrasser le christianisme. Tels furent les principes de la politique des papes à leur égard, ceux qui furent appliqués en Touraine par une série de conciles tenus à Tours ou dans la province ecclésiastique et auxquels prennent part les prélats de cette ville. Dès le ve siècle, ils apparaissent dans les canons d'un concile de Vannes présidé par S. Perpetuus, évêque de Tours ; on y interdit aux clercs de prendre part aux repas des Juifs [1] ; les barrières destinées à séparer les deux religions sont encore renforcées cinquante ans plus tard par le concile d'Orléans, qui prohibe sévèrement les mariages entre Juifs et Chrétiens [2]. Pendant plusieurs siècles, l'Église de Touraine est muette sur cette matière, mais avec le XIIIe siècle, elle recommence à s'inquiéter des progrès des Juifs, et le concile de Château-Gontier défend aux seigneurs de les nommer à aucune dignité, en particulier d'en faire des baillis ; précaution sans doute bien inutile,

[1] Concilium Veneticum actum a Sco Perpetuo Venetiis anno 465. Art. XII : Omnes deinceps clerici judæorum convivia evitent nec eos ad convivium quisquam excipiat, quia cum apud Christianos cibis communibus non utantur, indignum est atque sacrilegum eorum cibos a Christianis sumi. Maan, *Historia Ecclesiæ Turonensis* ; Augusta Turonum, 1667, in-folio, 2^e partie, page 11.

[2] Concilium Aurelianense cui interfuit Injuriosus Turonensis episcopus an. 533. Art. XIX : Placuit ut nullus Christianus judæam neque judæus christianam in matrimonio ducat uxorem, quia inter hujusmodi personas illicitas nuptias esse censemus ; qui si commoniti a consortio hoc se separare distulerunt, a communionis gratia sint sine dubio submovendi. Maan, 2e partie, page 17.

Digitized by Google

que ce fût d'en demander ; ils ne gardaient pour eux que la juridiction. Ce traité, confirmé par le chapitre de la cathédrale (octobre 1255), fut renouvelé cinquante ans plus tard par Renaud, successeur de Pierre de Lamballe[1]. En 1306, lors de l'expulsion générale, le cimetière fut sans doute confisqué avec les autres biens des Juifs ; l'archevêque protesta-t-il, le réclama-t-il comme son bien ? C'est ce qu'on ne peut dire, faute de documents ; mais il semble que le cimetière ne disparut qu'en 1359-60, époque où des comptes municipaux indiquent des journées d'ouvriers payées pour la destruction du cimetière des Juifs ; c'est là un fait propre à décourager les archéologues qui seraient tentés de le retrouver[2].

Aucun événement, à part ces petits incidents, ne semble avoir troublé les Juifs de Tours durant le cours du XIIIe siècle : tandis que leurs coreligionnaires d'Anjou et du Maine se voyaient brutalement expulsés par leur maître et seigneur[3], sous prétexte de vol et d'usure, mais, en réalité, parce que leur expulsion rapportait à leur seigneur un fouage de trois deniers par maison, eux vivaient paisiblement sous la protection des rois de France. Saint Louis, qui haïssait mortellement les Juifs, mais dont l'honnêteté était supérieure à celle de tous ses contemporains, ne leur extorqua rien ; bien plus, il voulut rembourser en Touraine les intérêts qui avaient pu être perçus[4]. La politique rapace de Philippe-le-Bel allait mettre un terme à cette prospérité. Mais, avant d'exposer les malheureux événements qui chassèrent pour jamais les Juifs de la Touraine, il n'est pas inutile d'examiner brièvement leur situation dans ce pays.

II

La difficulté principale qui arrête les historiens dans l'étude de la condition des Juifs au moyen âge, c'est l'incohérence, parfois la

[1] Pièces justificatives, n° 7.

[2] N° 163, 1358-1359. Journées d'ouvrier pour enlever de la pierre à St Vincent aux murs de la maison de Mr Gilles de Chasteau-Regnault, du « cimetère aus Juis ». — N° 670, 1359-1360. Extraction de pierre « aux fondemenz au cimetère aus Juis ». — Delaville le Roulx, *Registres et comptes municipaux de la ville de Tours*, Tours, 1878-81, 2 vol., in-8°, tome I, p. 33 et 136.

[3] Pièces justificatives, n° 6.

[4] Compte de 1260, terme de l'Ascension, bailliage de Touraine : « Pro restituendis usuris per Judeos in Turonia extortis 600 libr. quæ traditæ fuerunt Magistro Nicolas de Vernolio clerico et Guillelmo de Croyssetto ». B. N., ms. fr. 20309, avant-dern. page.

Digitized by Google

d'ailleurs constant, elles montèrent de 120 livres, chiffre de 1234[1], à 2,077 livres, chiffre de 1299.

Parmi les pouvoirs locaux, c'est surtout à l'archevêque de Tours que les Juifs eurent affaire ; c'est de lui qu'ils tenaient leur cimetière. L'auteur de l'histoire de Tours, M. Giraudet, constate que la ville, après la réédification de ses murailles en 1365, comptait quinze cimetières, parmi lesquels celui des Juifs, dont la situation, nous dit-il, ne peut être déterminée. La difficulté n'est peut-être pas insoluble si l'on consulte l'acte de confirmation, qui semble avoir été inconnu de M. Giraudet. On y trouve que le cimetière et les terrains en dépendant étaient situés « dans la paroisse de Saint-Vincent, dans le fief de l'évêché, près de Tours, devant le vieux jardin s'étendant en longueur, des vignes de Saint-Vincent à la rue de la Chèvre, en largeur, depuis les vignes de la sacristie de Saint-Julien à la rue qui passe devant le vieux jardin[2]. » L'église Saint-Vincent est aujourd'hui détruite, mais nous avons comme point de repère la rue de la Chèvre, une petite ruelle située dans le quartier du marché et aboutissant à la place Saint-Venant. C'est donc au sud de la ville actuelle de Tours qu'il faudrait diriger des recherches si l'on voulait retrouver quelques débris du premier cimetière juif de Tours ; les fouilles seraient, il faut bien le dire, probablement infructueuses : un simple examen de la question suffira à le prouver.

Ce cimetière existait antérieurement au XIIIe siècle, quand, à la suite d'un conflit entre la communauté de Tours et l'archevêque de cette ville, celui-ci en confirma aux Juifs la possession, moyennant une redevance annuelle de vingt-cinq sous, payables à Noël chaque année. En cas de retard dans le payement, les Juifs devaient donner à l'archevêque, non plus vingt-cinq sous, mais trente-sept sous et demi ; en retour, les archevêques garantissaient aux Juifs la paisible possession de leur cimetière, le droit d'y enterrer leurs coreligionnaires d'où que provinssent les corps, leur permettaient d'y entretenir un gardien, exempt de tout service et de toute redevance à l'égard des archevêques, et s'engageaient à ne rien exiger de plus que les redevances convenues, ainsi qu'à empêcher qui

[1] Compotus Ballivorum Francie (1234). De Judeis Turonensibus per Templum VIxx libr. — *Recueil des Historiens de la France*, tome XXII, p. 577. De Finatione Judeorum ballivie Turonensis 2077 l. v. Vendredi 19 fer 1299. — Journal du Trésor du Louvre, m. lat. de la Bibl. nat., 9783, folio 9 verso.

[2] Publié dans les *Layettes*, tome II, n° 4215, d'après n° 2 de la *Layette*, 176 : « Prope Turones ante ortum vetus prout predictum cimiterium et predicta terra protenduntur in longum in vinea terra et domo a vineis nostris de Sancto Vincencio usque ad ruam Chevre et in latum a vineis Sacriste Beati Juliani Turonensis usque ad viam que protenditur ante predictum ortum vetus ».

Digitized by Google

pouvoir le décider à embrasser leur foi. Quelques années plus tard, à Tours même, un Juif, collecteur d'impôts, nommé Amantius, était assailli traîtreusement, au sortir d'un souper, par un certain Injuriosus, dépouillé de tout ce qu'il avait sur lui et assassiné ainsi qu'un serviteur juif et deux serviteurs chrétiens qui l'accompagnaient ; le cadavre d'Amantius était ensuite jeté dans un puits. Malheureusement, personne n'avait été témoin oculaire du crime, et lorsque, suivant les formes de la procédure mérovingienne, Injuriosus eut comparu pendant trois nuits devant le tribunal du comte, on dut le renvoyer indemne, puisque nul ne pouvait prouver sa culpabilité [1].

Après ce tragique événement, le silence se fait pendant cinq siècles sur les Juifs de Touraine ; ils passent successivement, comme le pays où ils se trouvent, sous les dominations des comtes de Blois, des comtes d'Anjou. C'est à ce moment que l'on retrouve quelques traces de leur existence dans la ville de Tours : ils sont alors sous la dépendance du roi de France, Philippe Ier ; celui-ci avait, vers la fin du XIe siècle, cédé à sa femme Bertrade certains des droits qu'il avait en Touraine, et, en particulier, la moitié de la redevance des Juifs de Tours [2]. Son successeur, Louis VI, donna tout cela à l'abbaye de Saint-Martin en 1119, et cette libéralité fut confirmée par son fils Louis VII, en 1143 [3]. Un titre de 1141 [4] nous apprend ce que les Juifs devaient au roi ; leurs obligations envers l'abbaye devaient être identiques : à Pâques trente sous et quelques dons en nature ; une demi-livre de poivre à Pâques, une autre à Noël, deux pains, un pichet de vin et de la viande. A la fin du XIIe siècle, il n'en est plus de même ; les Juifs donnent trente sous par an au comte, qui est alors le roi d'Angleterre Richard, et trente sous à l'abbaye Saint-Martin ; les redevances en nature ont disparu [5]. La Touraine devint terre française en 1202, et deux ans plus tard Philippe-Auguste s'assurait, dans un acte officiel, les revenus de ses Juifs, en interdisant formellement à Guillaume de Roches, sénéchal d'Anjou, d'en rien percevoir [6]. En 1211, une enquête confirmait à cet égard les droits pécuniaires des rois de France [7] ; pendant tout le XIIIe siècle, ils reçurent directement l'argent des Juifs de Touraine, d'abord au Temple, puis, vers la fin du siècle au Trésor du Louvre ; l'accroissement des recettes fut

[1] *Historia Francorum*, dans *Patrologie* de Migne, col. 450, n° 349.
[2] Pièces justificatives, n° 1.
[3] *Collection de Touraine*, tome II, n° 1700.
[4] Pièces justificatives, n° 2.
[5] Pièces justificatives, n° 2.
[6] Teulet, *Layettes du trésor des Chartes*, Paris, 1863-75, 3 vol. in-4°, tome II, p. 267.
[7] Pièces justificatives, n° 2.

Digitized by Google

LES JUIFS DE TOURAINE

L'indolence proverbiale des Tourangeaux s'est manifestée à l'égard de leur histoire, jusqu'au commencement de ce siècle. A plusieurs reprises, sous l'ancien régime, quelques-uns d'entre eux — un chanoine de Tours nommé Carreau, puis un érudit de Chinon, M. de la Sauvagère — avaient, sans y réussir, formé le projet de l'écrire. En 1828 seulement parut la première histoire de Touraine digne d'être mentionnée [1]; elle était due à un savant local, Chalmel; il a eu depuis des imitateurs et des continuateurs nombreux. Grâce à leurs travaux, l'histoire de la province est aujourd'hui aussi bien connue que celle d'aucune autre. Toutefois, les Juifs de Touraine n'ont guère profité de cette floraison d'études historiques. Chalmel n'en dit pas un mot; deux courtes mentions dans l'histoire de Tours du docteur Giraudet [2], quelques lignes dans l'histoire des rues de Tours de Lelogeais [3] sont, à notre connaissance, tout ce que l'on a sur eux; ils méritent cependant d'être mieux traités : s'ils n'ont pas joué un rôle bien éclatant, leur long séjour dans une province française, l'importance de leur commerce, la situation légale toute particulière qui leur fut faite et les cruelles persécutions qu'ils ont endurées au XIVe siècle les rendent dignes de quelque intérêt. Aussi nous proposons-nous d'exposer dans les pages qui suivent ce que nous avons pu recueillir sur eux.

Les Juifs étaient en Touraine dès la première moitié du VIe siècle et avaient même dans ce pays des communautés; la *Vie de saint Germain,* due à Venantius Fortunatus, nous apprend que l'évêque, se rendant au tombeau de saint Martin à Tours, vers 570, rencontra à Civray [4], un jeune homme que les Juifs de la localité avaient jeté dans les fers et qu'ils retenaient prisonniers sans

[1] Chalmel, *Histoire de Touraine*, Tours, 1828, 4 volumes, in-8°.
[2] Giraudet, *Histoire de la ville de Tours*, 2 vol.; Tours, 1873, in-8°; tome I, p. 127 et 138.
[3] Lelogeais, *Histoire des rues de Tours*, 1870, in-8°, p. 81.
[4] Indre-et-Loire, arrondissement de Tours, canton de Bléré.

Digitized by Google

Ces traits se retrouvent également dans le Talmud. Au sujet de Job, la Bible raconte que ses trois amis, ayant appris son malheur, quittèrent chacun leur pays et se concertèrent pour aller ensemble consoler leur ami commun. Les rabbins se sont demandé, comme on le devine bien, par quelle voie ils avaient pu, chacun de son côté et simultanément, être avisés de la détresse de Job, alors qu'il n'est pas parlé dans l'Écriture d'un messager qui leur en aurait apporté la nouvelle. Ils résolvent la difficulté en disant qu' « *ils avaient des couronnes, ou, d'après d'autres, des arbres qui les avertissaient en se flétrissant* (*Baba Batra*, 16*b*). Ce passage est ainsi commenté par R. Gerson de Metz, suivi par Raschi : « Ils avaient chacun une couronne sur laquelle était gravé le portrait de leurs trois amis ; ces portraits changeaient d'aspect quand l'un d'eux était malheureux. Dans l'autre explication, ils avaient chacun trois arbres portant le nom des trois amis. Lorsque l'arbre de l'un d'eux dépérissait, c'était un signe qu'il était dans le malheur. » A l'aide des données qui précèdent, on peut rectifier ce commentaire. Si le mot *ketila* (couronne) désigne vraiment une couronne en métal, ce qui n'est pas nécessaire, car ce mot s'emploie aussi bien pour des couronnes végétales, la supposition d'une gravure est superflue, la couronne avertissait du malheur en se ternissant.

Ici, ce trait est un commentaire de la Bible puisé dans le trésor des contes populaires. On voit, en outre, que les Juifs de Babylonie connaissaient déjà plusieurs formes du thème primitif.

Il n'y a pas longtemps qu'on se croyait tenu de traiter les fictions du Talmud d' « inventions folles », de « fables ridicules », d' « extravagances » des « rabbins », comme si elles étaient un phénomène unique et n'avaient pas leurs pareilles dans les autres littératures. Et il se trouve que ces « extravagances » s'expliquent par d'autres « extravagances » qui appartiennent à toutes les latitudes ! Elles forment un canton dans un vaste domaine où Aryens et Sémites ne sont point séparés par des barrières artificielles, canton d'une fertilité remarquable si l'on veut, mais dont le sol est constitué des mêmes éléments.

ISRAEL LÉVI.

Digitized by Google

liath : Donne-moi ton épée que je le tue. — Prends-la. — Abisaï la tourna contre lui et le mit à mort. Alors David retomba à terre, et ils s'en revinrent chez eux, en répétant : La force vient de Dieu. C'est pourquoi il est dit : Abisaï sauva David et tua le Philistin.

Je ne pouvais désirer une plus éclatante confirmation de mes conjectures : ici les deux héros chassent de compagnie ; le premier se laisse prendre aux ruses de la sorcière; mais le second se montre plus adroit. De deux choses l'une, ou l'auteur de ce petit récit avait une autre version de la légende d'Isbi que celle du Talmud, ce qui paraît peu probable, ou, de son propre chef, il a combiné celle-ci avec le conte des deux frères, ce que je crois plus volontiers : il a donc senti comme moi l'affinité de ces deux fictions.

Il est une autre variété de signes avertisseurs du péril ou de la mort, ce sont des plantes ou des arbres qui se flétrissent, ou des objets de métal qui se ternissent.

Ainsi, dans le roman de *Floire et Blanchefleur*, la pierre d'un anneau doit se ternir si la vie ou la liberté de la jeune fille sont en péril. Dans la vie de sainte Elisabeth de Hongrie, c'est une bague qui se brise lorsqu'il arrive malheur à la personne qui l'a donnée. Dans un conte des *Mille et une nuits* (Histoire de deux sœurs jalouses de leur cadette), un prince remet à sa sœur un couteau dont la lame doit se tacher de sang s'il perd la vie (Ce trait appartient peut-être plutôt à la première catégorie).

Voilà pour les objets faits de métal; pour les végétaux, les exemples en sont encore plus nombreux,

Dans une légende berrichonne de saint Honoré de Buzançais, le saint dit à sa mère que, par le moyen d'un laurier qui a été planté le jour de sa naissance, elle aura toujours de ses nouvelles : le laurier languira si lui-même est malade, il se desséchera s'il est mort. Dans un conte du *Pentameron*, avant de quitter son frère, le jeune Canneloro enfonce en terre un poignard, et aussitôt il pousse un arbrisseau, qui se flétrira s'il est en danger, ou mourra s'il meurt. Dans un conte des Karaines de Birmanie, ce sont deux herbes à haute tige qui jouent ce rôle ; dans un conte indien du Pandjab, une tige d'orge, au Mexique, un roseau. Dans d'autres (allemand, grec, écossais, du Tyrol allemand, des Abruzzes), ce sont des lis d'or, des œillets, des cyprès ou d'autres arbres qui doivent se flétrir s'il arrive malheur à trois jeunes gens unis à eux (comme nous l'avons vu plus haut) par la communauté d'origine. Enfin, dans un conte kalmouk, plusieurs compagnons, avant de se séparer, plantent chacun un « arbre de vie » qui doit se dessécher s'il survient quelque mal à celui qui l'a planté.

Digitized by Google

« *Isbi-Benob le fit tournoyer avec son bouclier,* mais David fit un bond en arrière qui le porta à dix-huit coudées de là. Ils avaient peur l'un de l'autre, Isbi se disait : s'il saute ainsi en arrière, que sera-ce en avant? David pensait : s'il est si fort avec son bouclier, comment pourrai-je le vaincre? Alors il s'écria : « Ah, si l'un de mes neveux était là pour m'aider! Aussitôt Abisaï vint à son secours (Glose : Était-il donc à la porte? Les Rabbins répondent que, même s'il avait été au bout du monde, Dieu l'aurait fait voler, pour que David ne fût pas en détresse). Isbi s'écria : Deux contre un! David et Abisaï lui répondirent : Si nous te tuons, tu pourras dire dans la ville que tu as été mis à mort par dix[1]. »

Ces lignes étaient écrites quand je me suis avisé de comparer le texte du Talmud avec le Midrasch Goliath imprimé dans le *Beth-Hamidrasch* de Jellinek (IV, p. 140), d'après le ms. 1098 de la Bibliothèque Bodléienne, dont l'écriture est allemande.

Après un prologue semblable à celui du *Hibbour Maasiot,* où on nous montre David se vantant de sa force et Dieu lui répondant qu'il lui fera bien voir d'où elle vient, le texte continue ainsi :

Dieu alors suscita un cerf, qui se mit à fuir devant le roi. Or Abisaï était à ses côtés. Accompagné d'Abisaï, David poursuivit le cerf, mais si loin qu'ils perdirent leur chemin. Pendant qu'Abisaï renouait les cordons de son soulier, David continuait à courir, et il arriva ainsi devant un beau château. Il y entra et y vit une sorcière qui filait, c'était la mère de Goliath. Elle reconnut bien le meurtrier de son fils, mais lui ne savait qui elle était. Elle cassa le fil et dit à David : Mon fils, passe-moi mon fuseau. — Bien, madame. — Comme il se baissait pour le ramasser, elle le courba de sa main et le mit sous le lit qu'elle occupait, pour lui briser les membres; heureusement, grâce à Dieu, un trou se produisit, où il s'enfonça. Lorsque revint le frère de Goliath, sa mère lui dit : Sais-tu qui j'ai pris? David, le meurtrier de ton frère. — Qu'as-tu fait de ce méchant, livre-le moi que je le tue. — Regarde-le sous le lit, je lui ai brisé les membres. — Il aperçut alors David tranquillement assis dans le trou. — Mais il vit, s'écria-t-il. — Alors il prit son épée, la planta en terre, la pointe vers le ciel, et lança David en l'air pour qu'il s'y enferrât. Dieu le retint dans l'espace. A ce moment arrivait Abisaï, qui dit au frère de Go-

[1] *Bereschit Rabba,* LIX. La dernière partie, qui relate l'exclamation d'Isbi, n'a été conservée que dans le *Yalqout,* II, 156. Au paragraphe I, 107, ce recueil donne la même version que les éditions actuelles de *Ber. Rabba* et le ms. 149 de la Bibl. nationale. Pour ceux qui aiment à expliquer les étrangetés par des erreurs de lecture, je signale la ressemblance des mots אימא בקברא avec אימא בקרתא, qui, les uns et les autres, appartiennent à des phrases qui restent, pour moi, incompréhensibles.

Digitized by Google

puis elle lui dit : « Jeune homme, rends-moi ce fuseau »; mais lui l'en frappe à la tête et la fait périr. — Dans un grand nombre des contes de ce cycle, une sorcière, qui est celle qui a joué un mauvais tour au premier frère, veut également mettre à mal le second; mais lui ne s'y laisse pas prendre et la tue avec ses propres armes. Ainsi, dans le conte breton, la vieille lui dit : « Baisse-toi un peu, tu verras mieux le moulin des rasoirs. » Mais il lui répond : « Montre-moi d'abord comment il faut faire. » Elle passe la tête par le trou, et il l'y précipite. Dans la version lorraine, la vieille fée lui demande de descendre de cheval pour l'aider à charger une botte d'herbes, afin de pouvoir lui donner un coup de baguette qui le change en touffes d'herbes. Dans une autre variante, lorsque la sorcière lève sa baguette, le jeune homme lui abat de sa lance une de ses têtes [1].

Les seuls traits particuliers à notre légende sont donc, d'abord, le dédoublement de la personne qui doit mettre à l'épreuve nos deux héros; mais l'intervention de Isbi-Benob se justifie, puisqu'elle est nécessaire à l'interprétation du passage de l'Écriture qui parle de lui d'une façon si énigmatique : « Et Isbi-Benob qui était des descendants de Harapha (d'après l'explication talmudique)... voulait frapper David. Mais Abisaï, fils de Serouya, vint à son secours et tua le Philistin » (II Samuel, XXI, 16-17). Au contraire, la scène de tentative de meurtre de Orpha ne joue aucun rôle dans l'histoire, n'est rattachée à aucun verset de la Bible et ne peut être expliquée que comme un *vestige d'un conte populaire*. Le second trait est également relatif à Isbi, c'est l'expédient qu'il emploie, quand il voit arriver Abisaï, pour mettre à mort David : il le jette en l'air et plante en terre son épée pour qu'il retombe dessus. Mais cet épisode, qui est une addition inutile à la scène du pressoir, porte en lui-même la marque de son origine, puisqu'il a pour complément ce dénouement, qui a un caractère essentiellement juif : « Abisaï prononça le *nom* (de Dieu), et David resta suspendu en l'air [2]. » Il est même facile de préciser davantage, les éléments de cette addition paraissent fournis par une autre légende relative à Isbi et qui se racontait en Palestine :

David et Salomon ont un grand nombre de noms; d'autre part, *le fuyard* qui apprend à Abraham la capture de son neveu est Og; *les deux émissaires* de Josué qui se rendent à Jéricho sont Pinhas et Caleb, etc.

[1] Je ne peux trouver d'explication ni d'analogie au trait de la fin : Isbi poursuit David et Abisaï, mais ceux-ci, en fuyant, lui disent : Va rejoindre ta mère au tombeau. *Quand ils eurent prononcé le nom de sa mère, sa force disparut et ils le tuèrent.*

[2] Il suffit de parcourir les différentes versions de notre conte pour reconnaître que le cadre s'est enrichi un peu partout d'incidents de toute nature. C'est d'ailleurs l'observation qu'on peut faire pour la majorité de ces fictions.

Digitized by Google

mère, et l'on sait que, d'après le Talmud, les enfants ressemblent au frère de leur mère. En outre, en beaucoup de contes de ce cycle, le souvenir de l'origine commune des deux héros s'est complètement effacé, et les deux héros ne sont plus parents du tout. On peut donc affirmer que notre récit, dans ses grandes lignes, n'est que la transformation en légende pieuse d'un conte populaire, — conte babylonien, ou judéo-babylonien, ou d'origine étrangère, la question importe peu à l'objet présent de cette étude.

Ce point admis, tous ou presque tous les épisodes de cette histoire s'éclairent du même coup : ils se retrouvent dans les contes qui traitent le même thème.

1. Etant à la chasse, David poursuit un cerf, qui n'est autre que Satan et qui l'entraîne derrière lui dans un mauvais dessein. — Dans un conte indien du Bengale, le prince poursuit également un cerf, qui est une *rakshasi* (démon femelle) et qui l'entraîne à sa suite dans une maison où il trouve une femme très belle, la rakshasi. Celle-ci, après lui avoir ravi la liberté, l'enferme dans une cave pour le manger plus tard.

2. David, parvenu chez les Philistins, tombe au pouvoir d'Isbi, qui le couche sous un pressoir. — Dans le conte que nous venons de citer, le prince est enfermé dans une cave. Dans la version de l'Agenais, le jeune homme est *englouti dans la terre;* dans celle de la Bretagne, il est jeté sous la roue d'un moulin à rasoirs.

3. Dès qu'Abisaï est prévenu du danger qui menace son maître, il demande au tribunal s'il lui est permis d'enfourcher la monture du roi, malgré la loi qui le défend. Pourquoi a-t-il besoin de ce cheval ou de cette mule? Il n'en est rien dit. Abisaï prend la mule du roi, et incontinent arrive près du roi : *la terre se raccourcit sous lui.* — Dans la version russe, Ivan dit à Germain : « Quand tu auras vu le *signe,* aussitôt prends mon cheval, qui te conduira de lui-même près de mon corps. » Dans le conte agenais, le second frère dit à son cheval : « Gagne ton avoine, mon cheval », et, tandis que son frère avait mis trois jours et trois nuits à parvenir en ce lieu, il y arrive le jour même. Ici même on spécifie que c'est au *coucher du soleil*, comme dans le Talmud.

4. Quand Abisaï est proche du roi, il rencontre la mère d'Isbi, Orpha [1], occupée à filer. Quand elle l'aperçoit, elle jette son fuseau,

[1] Le Talmud identifie la belle-sœur de Ruth avec la mère de Goliath et d'Isbi, parce que ceux-ci sont dits fils de Harapha (qu'on traduit d'ordinaire par *géant*), et que les deux noms ont quelque ressemblance. C'est un des procédés de l'aggada de réduire en une seule personne des individus différents et de donner un état civil aux anonymes. D'une part, Nemrod est le même qu'Amraphel, Melchisédec, que Sem, Schifra et Pous, les deux sages-femmes hébreues, sont Jocabed et Miriam; Moïse,

Digitized by Google

Qu'on compare le récit du Talmud avec tous ceux que nous allons citer, en nous servant des matériaux abondants fournis par l'excellent travail de M. Cosquin[1], et l'on verra qu'il n'offre, pour cet épisode, qu'une variante d'un thème général.

Dans le conte égyptien des « deux frères », mis par écrit au XIVe siècle avant l'ère chrétienne, Bitiou dit à son frère Anoupou : « Or, tu sauras qu'il m'est arrivé quelque chose, quand on te mettra une cruche de bière dans la main et qu'elle fera des bouillons ; alors ne reste pas un instant après que cela te sera arrivé[2]. » Dans un conte serbe, le héros dit à son frère, en le quittant pour un long voyage : « Prends cette fiole remplie d'eau, et garde-la toujours sur toi. Si tu vois l'eau se troubler, sache alors que je suis mort. » Dans un vieux roman français, *Histoire d'Olivier de Castille et d'Artus d'Algarbe*, l'eau, en cas de danger, doit devenir noire. Dans un récit russe, Ivan dit à Germain, le sacristain : « Si je suis tué en bataille, le cheval aura dans son écurie du sang jusqu'aux genoux. Alors tu le selleras et partiras à ma recherche : il te conduira de lui-même auprès de mon cadavre[3] ». Dans deux récits suédois, le jeune homme laisse à son frère une cuve pleine de lait : si le lait devient rouge, ce sera signe qu'il est en grand danger. Ou bien, il lui indique une source : tout le temps que l'eau en sera claire, ce sera une preuve qu'il est en vie ; si elle devient rouge et trouble, c'est qu'il sera mort. Dans le conte lorrain du « pêcheur », un poisson dit à un pêcheur : Mets trois gouttes de mon sang dans un verre, ce sang bouillonnera s'il arrive quelque malheur aux enfants (nés du sang du poisson). C'est encore l'apparition du sang qui révèle le danger dans un conte breton[4], dans un conte de l'Agenais[5], dans une version grecque[6], dans un conte indien recueilli au Bengale, etc.

L'examen comparatif de tous les récits où figure ce trait permet de conclure qu'il est toujours l'indice d'un *conte populaire* qui met en scène deux compagnons, généralement frères jumeaux, dont l'un part pour une aventure, et l'autre, prévenu par ce *signe* du danger qu'il court, s'empresse de se porter à son secours. Or, ce cadre se retrouve entièrement dans la version talmudique. Si Abisaï n'est pas le frère jumeau de David, il en est le neveu par sa

[1] Cosquin, *Contes populaires de Lorraine*, t. I, p. LXV et suiv., 70 et suiv. Tous les exemples cités plus loin sans indication de source sont pris dans cet ouvrage.

[2] Maspéro, *Contes populaires de l'ancienne Egypte*, p. 15.

[3] Rambaud, *La Russie épique*, p. 378.

[4] Luzel, *Contes bretons*, 1870, p. 63 et suiv.

[5] Bladé, *Contes populaires recueillis en Agenais*, p. 10, variante qui paraît avoir échappé aux recherches de M. Cosquin.

[6] Von Hahn, *Griechische u. Albanesische Märchen*, II, p. 214.

Digitized by Google

fuseau et lui dit de le lui rendre, mais il le lui jette à la tête et la tue. Isbi, le voyant venir, s'écrie : ils sont à deux maintenant contre moi et vont me tuer. Alors il lance David en l'air pour qu'il s'enferre dans une épée qu'il plante en terre. Mais Abisaï prononce le « nom », et David reste suspendu entre ciel et terre. Isbi se met à leur poursuite, les deux compagnons lui crient qu'il aille retrouver sa mère dans le tombeau ; à peine a-t-il entendu le nom de sa mère que sa force l'abandonne, il ne peut plus avancer et ses deux adversaires le tuent [1].

Pourquoi cette métamorphose de l'eau en sang était-elle une preuve du danger couru par David ? C'est ce que les docteurs du Talmud ne pouvaient comprendre, car, en cet endroit, ils intercalent ces mots : « D'aucuns prétendent qu'à ce moment, une colombe vint devant lui donnant des signes de désespoir. Israël étant comparé par la Bible à une colombe, c'était donc le signe du danger qui menaçait le roi ». D'après d'autres, ajoutent le ms. de Munich et le *Yalqout*, à ce moment, la mule (de David [2]) vint pleurer devant lui. » Ces deux gloses sont l'interprétation de commentateurs aux abois, qui, ne pouvant se rendre compte de cet incident, trouvent plus simple de le supprimer et d'expliquer l'exclamation d'Abisaï par l'introduction d'un nouvel épisode [3].

Si toute cette histoire est d'invention juive, il en résulte qu'au temps de la rédaction du Talmud on avait perdu le souvenir de la croyance populaire qui est l'âme de ce récit. Si, au contraire, elle n'est qu'une adaptation d'un roman étranger, il est tout naturel que les rabbins aient éprouvé quelque embarras devant une conception qui n'avait pas de racines dans les idées juives.

Cette croyance populaire, en tout cas, nous est bien connue, car elle s'est conservée dans une foule de contes recueillis dans les régions les plus diverses. Lorsqu'on est uni par les liens de la parenté ou de l'amitié à quelqu'un qui part pour une aventure, on peut être averti de la mort qui le menace ou l'a frappé par le moyen d'un objet qui change d'aspect ou même de nature. Vraisemblablement, c'est le *sang* qui, à l'origine, devait toujours jouer ce rôle, vu la place prépondérante qu'il occupe dans l'*animisme*, qui fait le fond de la plupart de ces superstitions populaires, et, effectivement, c'est le signe qui se rencontre le plus souvent dans ces contes.

[1] J'ai suivi de préférence la version du Yalqout, qui est la meilleure.

[2] Ces mots d'après un ms. du Yalqout.

[3] Episode qui rappelle l'histoire de Menahem, racontée dans j. *Berachot*, 5 *a*. Comme sa vache mugissait, un Arabe qui passait, lui dit : « Le temple est détruit ».

Digitized by Google

SIGNES DE DANGER ET DE MALHEUR

Dans cette étrange histoire de David que raconte le Talmud (*Sanhédrin*, 95 *a*), il est un épisode plus étrange encore que les autres et qui arrêtait déjà les rabbins. David, étant à la chasse, voit passer devant lui un cerf, qui n'est autre que Satan ; ayant en vain essayé de l'atteindre de ses flèches, il se lance à sa poursuite et se laisse ainsi entraîner jusqu'au pays des Philistins [1]. Là, il tombe au pouvoir de Isbi-Benob, qui, jaloux de venger la mort de son frère Goliath, l'enchaîne et le couche sous un pressoir pour l'écraser plus sûrement. A ce moment même, veille du sabbat, Abisaï, compagnon d'armes et neveu du roi, se baignant la tête dans l'eau, y voit tout d'un coup des taches de sang. « C'est un signe que le roi d'Israël est en danger ! » s'écrie-t-il, et, après avoir demandé l'autorisation de monter le cheval de son maître, il vole à son secours.

Dans le ms. du Talmud de Munich (*Diqduqè Sofrim, ad loc.*), au lieu des mots « des taches de sang », on lit : « ... l'eau se changea en sang. » C'est la leçon suivie par le *Yalqout* et le *Hibbour Maasiot*, lequel s'exprime ainsi : « Abisaï, étant entré dans un bain, vit l'eau qu'il avait dans la main se transformer en sang. Le roi doit être en péril, s'écria-t-il alors. »

Ensuite le Talmud raconte qu'Abisaï arrive aussitôt près du roi, parce que la terre se raccourcit sous lui. Il rencontre en chemin la mère d'Isbi, Orpha, occupée à filer; elle laisse tomber son

[1] Ce déguisement de Satan a son analogue dans une autre légende de David racontée par le même docteur babylonien. David ayant demandé à Dieu de l'éprouver, « Satan vint sous la forme d'un oiseau. Le roi lui lança une flèche, qui atteignit une ruche sous laquelle Bethsabé se baignait » (*Sanhédrin*, 107 *a*). Chez les auteurs musulmans, l'histoire a été enjolivée : David suit l'oiseau, qui voltige d'arbre en arbre, jusqu'à ce qu'un peu avant le coucher du soleil, il se trouve au bord d'un petit lac. L'oiseau disparaît dans le lac, et, à sa place, sort de l'eau une femme, dont la beauté éblouit le roi comme ferait le soleil (Weil, *Bibl. Legenden d. Musulmäner*, p. 209). Dans Tabari, I, p. 427, la colombe simule la mort et tombe devant lui. David veut la saisir, mais elle s'envole par la fenêtre. Il la suit du regard et voit une femme toute nue assise devant lui et qui se lave la tête.

Digitized by Google

כלהא נאיזה מן אללה אד הי פי תדביר אלדניא לים ללמאעה ואלמעציה
פיהא מדכל[1] פמן אראד אללה בה סוא גץ עין ראיה וראן[2] עלי קלבה ותקל
סמעה פלא אדן תסמע ולא עין תרי ולא קלב יפהם ליתם פיה מא קדרה
אללה אלדי לא מרד לאמרה: 11 עד אשר אם שאו ערים. תבוא אלקרי
אי תבקי כאלה והו פעל מאץ מן שאה שאיתי ואלאסם מנה בבוא כשואה
פחדכם עלי זנה ולדבר על ה' תועה: 12 ורבה העזובה. אסם מתל ולמה
יגמלני המלך הגמולה הזאת. ואין קול ענות חלושה. וגם קבורה לא היתה
לו ואן כאן הדא אסם מכאן: 13 ועוד בה עשיריה. ויבקי פיהא אלעשר
והו ישיר אלי בלד יהודה אלדי כאן פי נחו הדה אלנסבה מן בלד
אלעשרה אלאסבאט.

(Lévit., XIV, 42). וישוע C'est une racine à la seconde radicale faible, comme השב (Ezéch., XXI, 35). — Il est permis de dire que Dieu produit toutes ces choses, puisqu'elles se rapportent à la direction des affaires mondaines et que l'obéissance et la désobéissance de l'homme n'ont rien de commun avec cela. Celui à qui Dieu veut du mal, Dieu ferme l'œil de son intelligence, voile son cœur, alourdit son ouïe, de manière que son oreille n'entende pas, ni son œil ne voie, ni son cœur ne comprenne, afin d'accomplir à son égard ce qu'il a arrêté, lui contre l'ordre de qui aucune résistance n'est possible.

11. שאו ערים : « Les villes seront désertes », c'est-à-dire elles resteront inhabitées. C'est le verbe שאה au parfait ; le nom qui en dérive est שואה (Prov., I, 26), sur la forme de תוכה (Is., XXXII, 6).

12. העזובה. C'est un nom de la forme de הגמולה (II Sam., XIX, 37), חלושה (Exode, XXXII, 18), קבורה (Eccl., VI, 3), bien que ce dernier soit un nom de lieu.

13. עשיריה : « Il y restera la dixième partie » ; il indique par là le pays de Juda, qui était à peu près dans cette proportion à l'égard du pays des dix tribus.

[1] Cf. *Kitab alamanat*, p. 160.

[2] Nous lisons וכן.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

דכרה אלי הדא אלמכאן מן אלנץ אכתיארא או למעני לא נקף עליה ואלדליל
עלי דלך קולה את מי אשלח ומי ילך לנו, ומן אגל מא כאן קד בקי מן עמד
עזיהו חין תגבי אדכלה פי גמלה אלמלוך אלדי דכר מן נבוותה כאנת עלי
עהדהם בקולה פי צדר אלכתאב בימי עזיהו יותם אחז יחזקיהו: ושוליו מלאים
את ההיכל. אואכר אלנור אלמשבהה באלדיל מן אלתיאב כקולה על שולי המעיל
סביב: 4 וינועו אמות הספים. ואצטרבת מלאכן אלעתאב אי אלעצאדתאן
אלתאן תכון אלעתבה עליהמא: 5 אוי לי כי נדמיתי כי איש טמא שפתים.
מן מעני אלהלאך ומגח נדמתה אשקלון והו אנסעאל מאץ מן אלמעתל אללאם,
ומעני טמא שפתים סימא קאל אלמפסר מנקטע אלכלאם[1] אי אנה קצר נפסה
סימא לם יעט אלנאס ולא אסתתאבהם: 6 ובידו רצפה במלקחים לקח. גמרה
נאר ומנה רצוף אהבה ופי כלאם אלערב יסמי אלחגארה אלמחמאה רצפאת באלצאד
אלמעגמה: 10 השמן לב העם הזה. אמר מן שמן תקיל מתעד ואן כאן קד
גאת הדה אללגה גיר מתעדיה פי ויאכלו וישביעו וישמינו: ואזניו הכבד.
אוקר אדאנהם: ועיניו השע. אמס וגץ ואצלה מן תרגום ומח את הבית
וישוע ית ביתא והוא מעתל אלעין מתל השב אל תערה. והדה אלחואדת

de la lèpre ». Cette version n'est pas admissible, puisque celui qui la donne n'y apporte aucune preuve. Il s'agit donc ici de l'année de sa mort, qui était la première où Isaïe a prophétisé. Il n'a mentionné ce fait qu'à cet endroit du texte, soit arbitrairement, soit pour une raison que nous ignorons. Ce qui le prouve, c'est le verset 8, où il est dit : « Qui enverrai-je et qui ira pour nous ? » Mais comme Ouzyyah vivait encore au moment où Isaïe commença sa prophétie, il l'a introduit dans l'ensemble des rois à l'époque desquels il dit avoir prophétisé, en disant au commencement du livre : « Du temps d'Ouzyyah, Jotam, etc. » (I, 1). — ושוליו, les derniers rayons de la lumière, qui sont comparés aux bords des vêtements ; cf. Exode, XXVIII, 34.

4. ויגעו etc. : « les bâtisses des linteaux furent ébranlées », c'est-à-dire les deux poteaux sur lesquels reposent les linteaux.

5. נדמיתי a le sens de « périr », comme נדמתה (Jérémie, XLVII, 5). C'est un parfait du niphal d'une racine à la troisième radicale faible. Le sens de טמא שפתים, d'après la version de S., est « incapable de parler », c'est-à-dire qu'il se sentit impuissant, n'ayant jamais exhorté les gens ni cherché à les ramener au bien.

6. רצפה : « charbon ardent » ; de là רצוף (Cant., III, 10) « brûlant d'amour » En arabe, on nomme les pierres rougies au feu רצפאת, avec un dad.

10. השמן : impératif de שָׁמַן, au hiphil, avec le sens actif, bien que cette forme se rencontre également avec le sens neutre dans וישמינו (Néh., IX, 25). — הכבד « alourdis leurs oreilles ». — השע « couvre et ferme (ses yeux) » ; ce verbe emprunte son sens au Targoum de ומח

[1] Notre texte de S. porte אלקול.

Digitized by Google

ואזלתה וסוחה מעתל אלעין: 26 ושרק לו. אצלה אלתצפיר ומנה קיל וקל קרנא משרוקיתא והו מגאז פי אלמנאדאה: 27. ולא נתק שרוך נעליו. ומא אנגלע שראך נעלה אנפעאל מאץ אצלה ננתק משתק מן ונתוק וכרות: 28 פרסות סוסיו כצר נחשבו. אלחגר אלצלד והו מתל צור וקד גא נחו מן הדא פי כבר ידי. נשקו בר: וגלגליו כסופה. לואלב רכובה ובכרהא פי סרעה אלגרי כאלזואבע והי אלריאח אלעאצפה וגלגל מצאעף מן פאיה ואצלה מן גלו אלי היום: 30 ונבט לארץ. פעל מאץ אלנון פא אלפעל מתל נתץ וגירה: והנה חשך צר ואור חשך בעריפיה. קאל רב סעדיה אנהמא לקבאן ללשמס ואלקמר והדא בעיד גדא אנמא אלחק אן יכון צר צפה לחשך ויכון ואור חשך בערפיה אבתדא ולכבר אי אן אלנור קד אטלם פי אקמארהא והדא אסם יפסר[1] אד לא מוצע לה ענדנא נשתקה מנה לבעדה ען אמתאלה מן לגה ערף כלהא.

ו

1 בשנת מות המלך עזיהו. פסר פיה סנה אברץ עזיהו והדא גיר מאינ[2] אד לא דליל לקאילה בל הי סנה מותה והי אול מא תנבי. אלר

26. ושרק signifie proprement « siffler », de là משרוקיתא (Dan., III, 5); il est employé métaphoriquement pour « appeler ».

27. ולא נתק etc. : « la courroie de son soulier n'est pas arrachée » ; נתק est un parfait du niphal, pour ננתק, dérivé de ונתוק (Lév., XXII, 24).

28. כצר : « une pierre dure », dans le même sens que צֹר (Exode, IV, 25). Un cas semblable se trouve dans כבֹר (Ps., XVIII, 21) et dans בַר (*ibid.*, II, 12). — גלגליו כסופה : « les axes et les jantes (des roues) de ses chars ressembleront pour la rapidité de leur course aux tourbillons » ; סופה signifie les vents violents; dans גלגל la première radicale est répétée ; la forme primitive se trouve dans גלו (I Sam., XIV, 33).

30. ונבט. C'est un verbe au parfait, et le noun est la première radicale, comme dans נתץ et autres. — והנה חשך צר etc. R. Saadia dit que צר et אור sont deux surnoms du soleil et de la lune. Cette explication est très recherchée. La vérité est que צר est un qualificatif de חֹשך et que ואור חֶשֶך etc. sont le sujet et le verbe ; le sens est : la lumière est obscurcie dans ses régions. בעריפיה est un nom qu'on explique [d'après le contexte], puisque nous n'avons aucun passage d'où nous pourrions le dériver, car il s'éloigne, pour le sens, de tous les exemples que présente la racine ערף.

Ch. VI.

1. בשנת מות etc. S. traduit : « dans l'année où Ouzyyah fut atteint

[1] B. B. a adopté l'explication de S.
[2] C'est cependant l'explication du Targoum et de la tradition.

Digitized by Google

סכאנהא. וקד פסר פי מחים אלגרפאן מתל עולות מחים ליתמאבק מע ורעו
כבשים והו בעיד לאן נמאם אלפסוק יתשוש בדלך: 18 הוי מושכי העון בחבלי
השוא וכעבות העגלה חטאה. מענאה אן תעוד אלגמא ואלמעאצי יכון אולא
יסירא צעיפא תם כלמא ימצי יקוא לאן אלעאדה תציר טביעה פלא יקדר עלי
מפארקה מא אלפה מן דלך וקד מתלה באלפמאם פי קולה גמולי מחלב עתיק
משדים: 23 וצדקת צדיקים יסירו ממנו. יריד מהם פאפרד[1] וקד אריתך מתלה
ומעני הדה אלאזאלה אנמא[2] תכון באלאסם לא באלפעל אי אנהם יעתקדון
אלצאלחין עלי גיר מא הם עליה פלא ינצפונהם פי קול ולא פי פעל בעכס פעלהם
באלמאלחין אלדין ישהדון להם באלעדל מן אגל מא יסתפידון מנהם: 24 לכן
כאכל קש לשון אש וחשש להבה ירפה. תקדירה לכן כאכול לשון אש קש
ולהבה תרפה חשש והו[3] אסם אלחשיש: 25 ותהי נבלתם כסוחה. אסם
אלכנאסה ומתלה סחי ומאום אלא אנה מן סחה פי מעני מרח ענד אלכנס
ואצלה מז וסיחיתי עפרה ותקול אלערב סחות אלמין[4] במעני קשרתה[5]

a aussi traduit מחים par « agneaux », comme Ps., LXVI, 15, pour établir un accord avec כבשים; mais c'est inadmissible, parce que le contexte répugne à cette explication.

18. הוי etc. Le sens est : L'habitude des péchés et des transgressions est au début légère et faible, ensuite, au fur et à mesure qu'on avance, elle se fortifie, parce que l'habitude se change en nature et il devient impossible de se détacher des choses auxquelles on s'est accoutumé. Ailleurs, on s'est servi de la comparaison du sevrage (XXVIII, 9).

23. יסירו ממנו. מנו est pour מהם, mais il a employé le singulier; j'ai déjà montré des cas analogues. Le sens de יסירו est qu'ils les dépouillent du nom de justes, mais non de leurs actes de justice; c'est-à-dire ils supposent les justes autrement qu'ils ne sont et ne leur rendent justice ni en paroles ni en actions, tandis qu'ils font le contraire à l'égard des hommes injustes, dont ils attestent l'équité, à cause du profit qu'ils tirent d'eux.

24. לכן etc. C'est comme si les compléments קש et חשש étaient placés après leurs sujets, חשש signifie l'herbe sèche comme l'arabe *haschisch*.

25. כסוחה : nom qui désigne la « balayure », dans le même sens que סחי (Sam., III, 45); seulement ce dernier mot vient de סחה, dans le sens de « enlever l'ordure », cf. וסחיתי (Ezech., XXVI, 4); les Arabes disent de même : סחות אלמין, « j'ai enlevé et ôté la boue », tandis que סוחה dérive de סוח.

[1] Peut-être faut-il donner à ce mot le sens de כל אחד מהצדיקים, d'après Ezra, I.
[2] Nous supposons אנהא, ou bien אנהא אנמא.
[3] Ms. והם.
[4] Ms. אלעין; nous avons changé d'après I. Dj., *Ousoul*, col. 478, l. 26.
[5] Ce mot a ici le sens général de « dépouiller ».

Digitized by Google

אלזבאר[1]: 7 והנה משפח. אצלה אלנרח מתל ושפח י״י והו מגאז סי אלנור
אלדי הו צד אלחק: 8 עד אפס מקום והושבתם לבדכם. קאל אנמא תרידון אן
תכלוא אלדיאר מן סכאנהא פתעמרונהא אנתם פקט: 9 באזני י״י צבאות:
מחלוף אמר או קרא: 11 הוי משכימי בבקר. סקטת מנה אלמים לגיר אצאפה
לאן אלבא תקטע אלאצאפה: מאחרי בנשף יין ידליקם. מן אלמקלוב ואגבה אן
יכון ידליקו יין[2]: 12 והיה כנור ונבל תוף וחליל. אמא כנור ונבל הי אלתאן
מן אלכשב ידל עלי דלך קולה וכנורות ונבלים לשרים והי מן עצי האלגמים
ויכון הדא אללפט אעני נבל מן אלאת אלגנא איצא (דלך) סי קול אלאבא ונבלי
השירה והו זק לא כשב ופסר פיהמא אלקיתאר ואלעוד. ופסר פי תוף וחליל אלדף
ואלנאי ואשתקאק חליל מן חליל לחין אלדי הו תרגום נבוב לוחות: 13 והמונו
צחה צמא. צפה או אסם מתל אשה ריח ניחוח ולולא אלהא לכאן משדדא[3]
ומענאה אלעטש ומנה קיל והשביע בצחצחות: 17 ורעו כבשים כדברם. אי
עלי סבילהא ומנהאגהא דון ענף ולא אכראה: וחרבות מחים גרים יאכלו. ממא
אציף אלי אלצפה ומחים מן שמנים ממחים אלבלאד אלסמינה יאכלונהא

7. משפח, au sens propre, « blessure », comme ושפח (chap. III, 17). C'est une métaphore pour la violence, qui est l'opposé de la justice.

8. עד אפס etc. « Vous voulez que les demeures soient vides de leurs habitants, afin de les occuper seuls ».

9. באזני. Le verbe אמר ou קרא est sous-entendu.

11. משכימי בבקר. Le mem est tombé, car il n'y a pas d'annexion, puisque le bêth coupe l'annexion. — יין ידליקם. Il y a inversion et il faudrait ידליקו יין, « ils poursuivent le vin ».

12. כנור etc. כנור et נבל sont deux instruments de bois, comme cela est prouvé par II Chr., IX, 11, où il est dit que ces deux instruments pour les chanteurs étaient fabriqués en bois de corail. Ce mot נבל est encore appliqué à un instrument d'accompagnement dans cette phrase des Pères ונבלי השירה (Kel., XV, 6), où il s'agit d'une outre et non de bois. On a traduit ces deux mots par « cithare et luth ». On a rendu les deux mots תף וחליל par « tambourin et flûte »; ce dernier mot est dérivé de חליל, « creux », qui est le targoum de נבוב (Exode, XXVII, 8).

13. צחה est un qualificatif ou un nom de la forme אשה, et si ce n'était le ח, le mot aurait un daguesch; le sens est : « la soif », de là dérive בצחצחות (Is., LVIII, 11).

17. כדברם, c'est-à-dire selon leur habitude et leur coutume, sans répugnance ni contrainte. — וחרבות, etc. Il y a annexion avec un qualificatif, et מחים a le sens de ממחים (Is., XXV, 6); c'est-à-dire : « le produit des terres grasses sera consommé par leurs habitants ». On

[1] Ce verbe est mentionné parmi les dénominatifs dans le traité spécial que B. Bilam a consacré à ce sujet (ms. 1221, f° 36, v°).

[2] Cf. *Luma*, p. 340, l. 19.

[3] Voy. *Ousoul*, *s. v.* צחה.

Digitized by Google

משוכתו. אסם אלחצירה אלתי תמנע ען אלכרום ומנה קיל הגני שך את דרכך
והו אסם מתל מבוסה ויוגד פי בעץ אלמצאחף משדדא ומא ארי דלך לאן
אלאסמא אלמקתמעה מן אלאסיגאל אללינה אלעין כלהא כפיפה לם יסתעמלוא
פיהא אלאדגאם לא סימא אלמבניה מנהא באלמים ואלהא וכדלך אלמבניה
באלתא ואלהא[1] אלא קליל שאד מתל תלונות בני ישראל אלדי הוא גמע
תלונה עלי זנה תנוסה תקומה: והיה לבער. מצדר מן כי יבער איש והו מן אלתקיל
אלמשדד אעני ובער בשדה אחר מענאה יציר מרעא ללסאימה ואמא אלתרגום
פחאר ען הדא וגעלה מן מעני אלחרק פקאל ויהא לצרבא. וקד אן[2] לך אן תפהם
אנה לא יסוג תפסידה אלא במא קדמנא ומוצעה ישהד עליה. תם אקול אן
אלפאידה פי קולה פרוץ גדרו והיה למרמס בעד הסר משוכתו תמכן ארגל
אלחיואן מנה בזואל אלחאיט גמלה פיסתמרקה אלנאס ואלחיואן וידרסונה:
6 ואשיתהו בתה. אסם מענאה אלבואר[3] אי קלה אלעמארה ומנה בנחלי הבתות:
לא יזמר ולא יעדר. לא יזבר ולא יכרב והו רסק אלארץ באלחסר ואלחרת והמא
אנפעאל ויזמר משתק מן וכרתו משם זמורה אי לא יקטע מנה זמורות והו

la même racine vient le mot סֵדֶ (Osée, II, 8). C'est un nom de la forme מבוסה. Ce mot se trouve dans certaines copies avec daguesch, ce que je n'approuve pas, parce que les noms dérivés de verbes à la deuxième radicale faible sont tous sans daguesch et n'emploient pas l'insertion, surtout lorsque ces noms sont formés avec *mîm* et *hé*, ou bien avec *taw* et *hé*; peu de mots s'écartent de cette règle, comme תלונות (Exode, XVI, 12), qui est le pluriel de תלונה sur la forme de תנוסה תקומה. — והיה לבער. C'est l'infinitif dans le sens de יבער (Exode, XXII, 4); c'est un piel, comme ובער (*ibid.*). Le sens est : « il deviendra un pâturage pour les bêtes ». Le targoum s'écarte de cette interprétation et donne à בער le sens de « brûler » en traduisant ויהא לצרבא. Mais on a dû comprendre facilement qu'aucune autre interprétation n'est permise que celle que nous avons avancée, comme le prouve le contexte. J'ajoute qu'il était utile de placer פרץ גדרו... après הסר משוכתו, etc.; les pieds des animaux ont pu s'emparer de la vigne après que le mur en avait été entièrement enlevé, et alors les hommes et les bêtes y ont pu marcher et la fouler.

6. בהה. C'est un nom qui signifie le « désert », c'est-à-dire « une terre peu cultivée »; cf., plus loin, VII, 19. — לא יזמר ולא יעדר. « Elle ne sera ni émondée ni labourée »; ce dernier mot signifie amollir le sol en le travaillant avec la bêche et la charrue. Les deux verbes sont au niphal. לא יזמר est dérivé de זמורה (Nomb., XIII, 23) et signifie « on n'en coupera pas des זמורות », c'est-à-dire « des branches ».

[1] Dans le ms. il y a באלהא ואלהא.
[2] En lisant וקדאן ce serait une répétition de פי מעני אלחרק.
[3] C'est la version de S.

Digitized by Google

ה

[1] בקרן בן שמן. פי רכן לי סמן [1] אי מוצע ארץ טיבה אלתרבה כמא
קאל ואדמה שמנה: [2] ויעזקהו ויסקלהו. אלתעזיק צרב מן אלתכריב [1] ללארץ
לתצלח ללזרע: ויסקלהו. תנגיל אלחגארה. ענה פינגשי [3] והמא פעלאן
תקילאן: ויטעהו שורק. אגוד מא יכון מן אלכרם וסר פיה אלסריק ואלסרק פי
לסאן אלערב אנמא יכון פי טיב אלחריר ולעל אלסריק קיל [4]

בנאת אלרום פי סרק אלחריר

ולעל אלסריק אלדי קאל רב סעדיה גאון ז'ל לפשה מערבה חצריה: ויעש באושים.
ואחדהא שערה באשה עלי גיר קיאס צרב מן אלשוך פסר פיה אלזואן: [5] הסר

Ch. V.

1. בקרן בן שמן : « dans un terrain gras », c'est-à-dire un endroit d'une terre dont le sol est fertile ; cf. Néh., IX, 25.

2. ויעזקהו : « bêcher », est une manière de labourer la terre pour la rendre propre aux semailles. — ויסקלהו, « enlever les pierres du terrain pour qu'il produise ». Ces deux verbes sont au piel. — שרק désigne ce qu'il y a de mieux en fait de vigne, Saadia traduit ce mot par סריק. Mais סרק, et peut-être aussi סריק, signifie en arabe la bonne soie. On dit :

Les filles des Grecs (vêtues) de la meilleure soie.

Peut-être le mot אלסריק dont s'est servi R. Saadia est-il un mot arabisé usité dans sa ville. — באשים. Le singulier de ce mot est בָּאְשָׁה (Job, XXXI, 40), contre l'analogie ; c'est une espèce d'épines. Saadia traduit זואן.

5. משוכה est le nom de la haie qui empêche l'accès des vignes ; de

אם רחץ ה' (ישעיה ד' ד') ולענין כאשר, כאשר הידה כך וכך אם הרגם ודרשודו (תהלים ע"ח ל"ד)

On voit que dans le verset où il s'agit des prémices, אם s'applique à une offrande obligatoire et nullement abandonnée à l'arbitraire de chacun. Il en est de même pour la construction de l'autel, qui doit être élevé avec des pierres extraites d'une terre vierge. Notre particule est déjà ainsi expliquée par R. Ismael (dans la *Mechilta*, à la fin de la section de יתרו). B. Bilam indique ensuite encore deux autres sens de cette particule : « au temps où » et « lorsque » ; cette distinction est à peine appréciable ; toutefois עת כי paraît être une mauvaise version de חיניל, tandis que כאשר traduit אלא, et il y a cette nuance que dans le premier cas אם répond à « alors », et dans le second à « lorsque ». B. Bilam paraît s'être décidé finalement pour אלא aussi dans notre verset, puisque les mots כאשר הידה כך וכך ne sont que la traduction de notre אלא כאן כלא וכלא.

[1] C'est la version de S.

[2] Dans le ms. un trou a enlevé la 5e lettre, qui doit être un ר.

[3] Il manque une lettre que nous supposons être נ.

[4] C'est un hémistiche du mètre *kesáj*.

Digitized by Google

אלדי יליה יקול אן בדל תגמלכן ותחסנכן ללרגאל אנהם יקעון באלסיף סידהב מא תגמלתן בה ציאעא[1]: וקולה וגבורתך במלחמה יריד אנשי גבורתך: 26 ואנו ואבלו פתחיה. מגאזא פי אלכלא ואלתוחש או אלחזן לא יכון אלא ללנאס: ונקתה לארץ תשב. מענאה אלאסתיצאל והו אנפעאל:

ד

4 אם רחץ י״י. אם ההנא ללתחקיק לא ללשרט מתל ואם תקריב מנחת בכורים[2] ותרגמתה אלא כאן כדא וכדא: ידיח מקרבה. יגסל ומתלה ידיחו את העולה ופי כלאם אלאולין ז״ל ומדיח ומליח ומדיח ואיצא מדיחין את העזרה והו סעל מסתקבל מן אלתקיל אלמזיד:

26. ואנו . . . C'est une expression figurée pour désigner la solitude et le désert, car la tristesse n'existe que pour les hommes (et non pour « les portes »). — ונקתה renferme le sens « d'extermination »; c'est un niphal.

Ch. IV

4. אם est ici une particule affirmative et non conditionnelle, comme Lév., II, 14; il faut traduire: « lorsqu'il arrivera telle et telle chose... » — ידיח « il lavera »; comme Ezéch., XL, 38. Cette forme se trouve également dans le langage des Anciens (*Hullin*, 113 *a*; et M. *Pesachim*, V, 8). C'est un futur du hiphil.

[1] B. Bilam et S. prennent כי pour une conjonction; Ibn Ezra, qui cite déjà l'explication de כי par כויה, la rejette en prétendant que le vav radical n'aurait pas pu disparaître. Cependant Râbâ (Sabbat, 62 *b*) avait déjà comparé, avec raison, le proverbe populaire חלופי שופרא כואה, « à la place de la beauté la brûlure ». C'est là la bonne leçon du texte talmudique donné par Kamchi. — Cette dernière interprétation suppose au lieu du maqqaf un accent spécial pour le mot כי, comme M. S. Baer l'a trouvé dans certaines copies.

[2] B. Bilam, dans son Traité « Sur les Particules » (ms. héb., n° 1221, f° 19, v°), distingue le אם de notre passage de celui de Lévit., II, 14; voici ce qu'il dit:

ויהיה נוסף ללא ענין ואם נפש כי תחטא (ויקרא ה׳ י״ז) ענינו ונפש כי תחטא כמו חבריו: . . . ויהיה אם לענין אמת כמו שיש במצות ואם תקריב מנחת בכורים (שם ב׳ י״ד) ואם מזבח אבנים תעשה לי (שמות כ׳ כ״ה) אינם שניהם רשות אלא חובה והבכורים הם מהציבור, ובשבילם יאמר הכתוב עד הביאכם את קרבן אלהיכם. (ויקרא כ״ג י״ד). ואמר בשביל המזבח אבנים שלמות תבנה את מזבח ה׳ אלהיך (דברים כ״ז ו׳). וענין שלמות כמו שנבראו שלא יפסלו בברזל ואמרו רבותי ז״ל שיהיו חופרים בארץ לא נושבת עד שיגיעו לבתולת קרקע ועינו ארץ יכירו המכירים ממנה שלא נחפרה לעולם ויוציאו ממנה אבנים ויבנו מהם מזבח כמתכונתם להקים מצות אבנים שכמות וזכרתי זה שהוא בדבר מצוה והוא חובה כי יש אם שהוא רשות כמו אם אדניו יתן לו אשה [שמות כ״א ד׳] . . . . . ולענין עת כי

Digitized by Google

21 ונזמי האף. אסם חלי יעלק עלי אלאדן ועלי אלאנף ולים פי עאדה הדא אלזמאן תעליק שי מן אלחלי עלי אלאנף ולא שאהדנאה מסתעמלא: 22 המחלצות. פסר פיה אלחלל[1]: והמעטפות. אלמשאמל יריד ת'וב סאבג ישתמל עלי אלכסוה כלהא כאלרדא ומא אשבהה: והמטפחות. פסר פיה אלוקאיה[2] וואחדהא הבי המטפחת אשר עליך. ומא לם אדכרה מנהא לא יוקף עליה באלתקיקה: 24 מק יהיה. אסם משתק מן תמקנה בחוריהן ואלמעני אלדובאן: ותחת חגורה נקפה. אסם גראהה ומנה קיל חגים ינקפו ופי כלאם אלאולין ז'ל אין אדם נקף באצבעו למטה אלא אם כן מכריזין עליו מלמעלה ליס ינגרח אלא בקדר: ותחת מעשה מקשה. תפסירה ובדזל[3] אלהיה אלמסתויה ומעשה ליס מצאפא אלי מקשה ואלדליל עלי דלך כונה בסגול ומקשה צסה לת ומתלה ומראה האופנים ומעשיהם אי היאתהא וצפתהא: כי תחת יופי. מתצל באול אלפסוק

un joyau connu « ornement de la poitrine ». C'est à celui-ci que ressemblait peut-être l'ornement de notre verset.

21. ונזמי האף. On appelle נזם un joyau qu'on suspend aux oreilles et au nez. Ce n'est plus l'usage de notre temps de suspendre quoi que ce soit au nez, et nous n'en avons jamais vu l'emploi.

22. המחלצות. On a traduit par « les manteaux ». — והמעטפות « les surtouts », c'est-à-dire un vêtement très ample qui enveloppe tous les autres vêtements, comme les manteaux et autres vêtements semblables. — והמטפחות. On a traduit par « linge dont on se couvre la tête ». Le singulier est מטפחת (Ruth, III, 15). — Les autres mots que je n'ai pas mentionnés ne sont pas compris exactement.

24. מק, nom dérivé du verbe תמקנה (Zach., XIV, 12), qui signifie « se fondre »; — נקפה nom signifiant « blessure », de là ינקפו (Is., XXIX, 1); chez les Anciens on trouve la sentence : « personne ne se blesse (נקף) même le doigt à moins d'un décret d'en haut (*Hullin, 7 b*) », c'est-à-dire il n'est blessé que par l'arrêt divin. — ותחת מעשה מקשה, « à la place d'une forme proportionnée ». מעשה n'est pas à l'état construit avec מקשה, comme c'est prouvé par le ségol; מקשה en est le qualificatif. De même ומעשיהם (Ezéch., I, 16) signifie « leur forme et leur aspect ». — כי תחת יפי. Ce membre de phrase doit être joint au commencement du verset suivant; c'est-à-dire : en échange de ce que vous vous êtes montrées coquettes et belles avec les hommes, ceux-ci tomberont par le glaive, et l'objet de votre coquetterie sera ainsi perdu à jamais. — Le mot וגבוריתך veut dire ici « ceux qui font ta force ».

בדנאת désigne une cotte de mailles courte à laquelle ce vêtement de femme est comparé. Dozy, *Sup.*, *s. v.*, rapporte par erreur l'explication d'I. Dj. au mot הלחשים.

[1] Ainsi S. et I. Dj.

[2] S. et I. Dj. traduisent par אלמקאנע, « les voiles ».

[3] Nous avons ainsi rempli la lacune qui se trouve ici dans le ms. Cf. I. Dj., *Ousoul*, col. 650, l. 33 à 651, l. 6.

Digitized by Google

אלכלאכל אלתי פי סוקהן. וקד ד̇כרת הדה אללפ̇ظה פי גמלה̇ גמעת מנהא[1]
ממא אקתטעת מן אלאסמא אלתי לא תצריף להא ענדנא מ̇תל לא תפאר
אחדיך אלמשתק מן ותארכנה פארתיו אי לא תסתקץ מא פי אלפארות[2]:
17 ושפח י̇י את קדקד. ויגרב ויקרח ואצלה מן שאת או ספחת: וי̇י פתהן יערה.
הדא אסם אוקעה עלי אלפרוג מנהן והו מ̇תל והפותות לדלתות הבית הפנימי והי
קאעד מדורה̇ תתכד̇ מן אלחדיד תגרי עליהא אלאבואב פשבה הדא אלעצו בהא.
ויד אלשרח קול אלמשנה והפותה שתחת הציר. ויערה פעל מסתקבל מן אלתקיל
אלמשדד ומענאה אלאערא ואלכשף: 18 העכסים והשביסים והשהרנים. מן הדה
אלאצנאף מא יערף שרחה עלי אלחקיקה̇ ומנהא מא לא יקף עליה. אמא
העכסים פקד צח אנה אלכלאכל והשהרונים אלאהלה̇ משתק מן אגן הסהר
חלי יעמל עלי צורה̇ אל.אל: 19 והשרות. תרגום חח שירין[3] והי
אלאסורה̇ לאן אצלה מן מעני שכל אלדור אלדי פיהא ובהדא סמי אלסור שור
לאנה ידור אלמדינה̇: 20 והקשורים. אלעקוד משהור. ובתי הנפש פסר פיה
בדנאת אלצדר[4] ויקאל ענדנא לחלי מערוף זין אלצדר ורבמא כאן מ̇תלה:

dérivé de עכסים (v. 18), qui désigne les chaînettes qu'elles portaient à leurs jambes. — J'ai déjà mentionné ce mot dans un *Recueil*, où j'ai réuni les verbes dérivés de noms et qui n'ont pas de conjugaison dans notre langue; tel est תפאר (Deut., XXIV, 20), qui est dérivé de פארתיו (Ezéch., XXXI, 5), « ses branches »; c'est-à-dire « ne coupe pas entièrement ce qui est aux branches de l'olivier ».

17. ושפח: Il couvrira de lèpre et de plaies. Le sens dérive de ספחת (Lév., XIII, 2). — פתהן. Ce nom est appliqué aux parties honteuses des femmes; de même, והפותות (I Rois, VII, 50) désigne les bases arrondies faites de fer, sur lesquelles tournent les portes et auxquelles cette partie du corps est comparée. Cette explication est confirmée par le mot de la Mischnâh (Kelim, XI, 2): « et la crapaudine qui est au-dessous du pivot. » — יערה, futur du piël, qui signifie « mettre à nu, découvrir ».

18. העכסים. Parmi ces différents objets il y en a dont on connaît exactement l'explication, il y en a d'autres qu'on ne saurait préciser. העכסים sont évidemment les chaînettes; והשהרנים sont les croissants, avec le même sens que הכהר (Cant., VIII, 3), c'est un joyau fait en forme de croissant.

19. והשרות. Le targoum de חח (Exode, XXXV, 22) est שירין, « les bracelets », qui tirent leur sens de leur forme ronde; pour la même raison un mur est appelé שור, parce qu'il entoure la ville.

20. והקשורים: « les colliers », mot connu. — ובתי הנפש. On a traduit ces mots par « plastrons de la poitrine »; chez nous on appelle

[1] Il faut sous-entendre מן אלאפעאל; voy. ci-dessus p. 173.
[2] Voy. *Opusc.*, p. 103, et *Ousoul*, col. 561, l. 1 sq.
[3] Ceci explique les mots d'Ibn Ezra: והוא תרגום ארמית לדעת אחרים.
[4] S. n'a pas le mot אלצדר. Comme on voit dans I. Dj., *Ousoul*, col. 92, l. 16,

Digitized by Google

7 ישא ביום ההוא לאמר לא אהיה חובש. אצמד מע ישא אלמקסם בה מתל
שם י׳י או גידה אי אנה יחלף[1] אני לא אכון רייסא. וקיל אנה חובש
פאר[2] והו גני ען הדה אלזיאדה אלא תרי אלי קולה האף שונא משפט יחבש
יריד הל שאני אלחק יראם: 9 הכרת פניהם ענתה בם. אצלה הנכרה מתל רוח
והצלה אי אן אלצלף[3] מתמיז פי אונהם: 12 עמי נוגשיו מעולל. צפה ויריד
אלצביאן: עמי מאשריך מתעים. אללדין כאנוא פי מטמאן[4] אלארשאד צארוא הם
אלמצלין פנאהיך בגידהם ממן לם ירג מנהם דלך: 14 ואתם בערתם הכרם.
אמלקתם פיה אלסאיטה והו פעל משתק מן מעגו בעירכם: 15 ופני עניים
תטחנו. פסר פיה תמערון: 16 ומשקרות עינים. פאעל מן אלתקיל ולא תאני
לה פי אלגיז והו פי כלאם אלאולין כתיד וקד וצפוא חוה סקרית[5] אי אנהן
יומצן באעינהן אי ימילון[6] אלנטר ואלאלתפאת תמגנא: הלוך ופפוף. מצדד משתק
מן טף ונשים לאן אללעב פי הדא אלסן כתיר. ואראד בה תבכתרהן ותמגנהן
פי אלמשי באהתזאז: וברגליהן תעכסנה. פעל מקתמע מן עכסים אלתי הי

7. ישא. On sous-entend avec ישא le nom de celui par qui on jure, comme שם ה׳ (Exode, xx, 7) ou quelque autre mot; c'est-à-dire : « Il jurera : je ne serai pas chef. » On dit que חבש signifie « celui qui ceint la couronne », et ce mot peut se passer de son complément, comme on voit dans Job, xxxiv, 17 : « Est-ce que celui qui hait la justice sera fait chef (יחבש)? »

9. הכרת. הכרה est pour הנכרה, comme והצלה (Esther, iv, 14). Le sens est : « L'impudence se reconnaît sur leurs visages ».

12. מעולל. C'est un qualificatif et on entend par là « les adolescents ». — עמי... Ceux qui étaient chargés de diriger dans la bonne voie, ceux-là mêmes ont conduit à l'erreur, à plus forte raison ceux dont on ne pouvait pas même l'espérer.

14. בערתם... Vous avez lâché dans les vignes le bétail; ce verbe est dérivé de בעיר (bêtes de somme) (Gen., xlv, 17).

15. תטחנו. S. traduit : תמערון, « défaire les traits du visage ».

16. ומשקרות עינים. C'est un participe de la forme lourde. Il n'y a pas de second exemple de ce mot dans l'Ecriture; mais il est fréquent dans le langage des Anciens. Ainsi, ils qualifient Eve de סקרנית. Le sens du verset est : « Les filles de Sion clignent des yeux », c'est-à-dire elles regardent avec fixité et longuement par effronterie. — רטפף. C'est un infinitif dérivé de טף (Esther, iii, 13), « enfant », parce qu'à cet âge on folâtre beaucoup. On entend par là qu'elles se balancent effrontément et marchent en se dandinant. — תעכסנה. Verbe

[1] C'est la version de S.
[2] C'est l'opinion de S., qui a pensé à Ezéch., xxiv, 17, où le mot פאר est ajouté.
[3] Ibn Dj., *Ousoul*, col. 435, l. 23, a à la place de ce mot אלצלאבה « la dureté ».
[4] Ce mot est obscur; peut-être faut-il lire מצמאן, de צמן, qui renferme le sens de garantir, se charger de quelque chose. (Voy. ci-dessous, chap. ix, 15.)
[5] Voy. Midrasch rabba sur Genèse, chap. xviii, § 2.
[6] Lisez : ירטלן.

Digitized by Google

אלראי קבל שנאעה אלשנעא הו אוֹל והו אלמחל אלתאני
פאדא המא אגתמעא לנפס מרה בלגת מן אלעליא ואלמכאן[1] :

שופט ונביא קוסם חקן. אלחאכם ואל שאער ואלקאצי באלקיאס אלמציב
עלי אלאמר אלדי טנה באליקין וכאנה ירי אלגיב ען סתר רקיק פהו
יציב באלמן מא לא יציב גירה ביקינה. ואלשך למעני תגרבתה באלאמר
למרור אלאסנאן עליה וקד קיל אן לם יכן בעאלם פקד חכמתה
אלתגארב : 3 וחכם חרשים. אחכם מן פי אלצנאע : ונבון לחש. אלבליג
אלכטיב אלמצקע אלדי יחסן אלעבארה ואלתלקין לפהמה במקאטע[2] אלכלאם :
4 ותעלולים ימשלו בם. צפה זגתה תפעול : 5 ונגש העם איש באיש. פסר
סיה ויתשבת אלקום בעצהם בבעץ ואצלה מן ולא ינש[3] איש את רעהו והו
אלאקתצא באלצגט : ירהבו הנער בזקן. מענאה יולע אלצגאר בתהוין אלכבאר
ויגתרון כהם : 6 והמכשלה הזאת תחת ידך. פסר סיה אלפקר וגנם בקולה
והיה הנכשל בהם ביום ההוא כדויד[4] ואצלה אלעתאר מן וכשלו איש באחיו :

Mais quand toutes deux à la fois sont réunies dans une âme,
Celle-ci parvient à la noblesse et à la puissance.

שופט : le juge; נביא : le poète; קוסם : celui qui juge par analogie, qui tombe juste dans les affaires, celui dont les suppositions prennent un degré de certitude, comme s'il entrevoyait les choses cachées à travers un voile mince, de sorte qu'il atteint par supposition ce qu'un autre n'atteint pas par la certitude ; זקן : le « vieillard », eu égard à l'expérience qu'il a acquise des choses, à cause des années qui ont passé sur lui ; on dit : S'il n'est pas savant, les expériences l'ont rendu sage.

3. וחכם : « le plus fort d'entre les artisans ». — ונבון לחש, l'homme éloquent, l'homme disert et élégant qui sait bien expliquer et enseigner, parce qu'il comprend les coupes des phrases.

4. ותעלולים : qualificatif du paradigme *tafoul*.

5. ונגש. Saadia traduit : les hommes sont opprimés l'un par l'autre ; le sens est le même que dans יגש (Deut., xv, 2), qui signifie « exiger le paiement d'une dette avec rigueur ». — ירהבו signifie : les jeunes s'obstinent à vilipender les vieux et leur résistent effrontément.

6. והמכשלה. S. donne à la racine le sens de « être pauvre », en comparant הנכשל (Zach., xii, 8). Le véritable sens du mot est « trébucher », comme dans Lévit., xxvi, 37.

[1] Le mètre est *kamil*. — הו — הו paraît ici avoir le sens de : l'un, l'autre.

[2] La racine « קטע, couper », permet de voir dans מקאטע des sens divers : il peut signifier les « origines », les « carrières d'où les mots sont taillés » ; les « divisions » grammaticales ou logiques du langage. Il se présente même dans le sens de « *syllabes* ». (Voy. Dozy, *s. v.*)

[3] En effet, S. traduit ce mot par יקתצו.

[4] En effet, S. traduit « cette nation pauvre » ; Ibn Dj., *s. v.*, reconnaît ce sens à כשל, Ps., cv, 37.

Digitized by Google

ומן דואת אלמתלין פי מעני תרגום נבוב לוחות אלדי הו חליל לוחין והי אלסראדיב אלמצנועה פי אלארץ ללאתפא פיהא: בקומו לערוץ הארץ. משתק מן וירעצו וירצצו והו אלכסר ואלרץ מצדר כפיף: 20 לחפר פרות ולעטלפים. אלונה כאן פיה אן יכון לחופר פרות אסם אלפאעל חתי יכון מנתמא מע אלמעטוף עליה אלדי הו ולעטלפים אי אנהם יבחתוהא ללחיואן וללטאיר אלתי תלפהם פי מנאזלהם אדא גלוא הם ענהא. ולמא כאן אלמצדר אסם אלפעל גאז אן יוצע מכאן גמיע אלאפעאל: 21 לבא בנקרות הצורים. מא נקר מן אלחגאר פצארת מלאבי ומנה קיל בנקר לכם כל עין ימין ואל מקבת בור נקרתם והו אסם: ובסעיפי הסלעים. עלי אלתשביה באלאגצאן אלעאלית יריד שואמך אלגבאל ואחדה סעיף.

ג

2 גבור ואיש מלחמה. אלגבאר והו אלואתק בקותה ושגאעתה פי אלחרוב. ואיש מלחמה דו אלראי ואלדרבה פיהא אלדי קד באשרהא כתירא כקולה והוא איש מלחמה מנעוריו וקד קיל כי בתחבולות תעשה לך מלחמה כל אלראי הו מקדם פיהא עלי אלשגאעה כקול שאער אלערב

forme légère; ce verbe est de la même famille que רעץ (voir Juges, x, 8) et signifie « briser, broyer ».

20. לחפר פרות. Il devrait y avoir le participe, לחופר, afin que le mot soit en harmonie avec le nom ולעטלפים auquel il est joint, et le sens est qu'ils abandonneront leurs demeures aux bêtes et aux oiseaux qui leur succèderont, lorsqu'ils en auront été exilés; mais comme l'infinitif est le nom du verbe, il est permis de le mettre à la place de toutes les formes du verbe.

21. בנקרות : les parties creuses des rochers qui servent de cachettes. C'est un nom dont est tiré le verbe, I Sam., XI, 2; Isaïe, LI, 1. — ובסעפי. Il y a ici une comparaison avec les branches élevées d'un arbre; c'est-à-dire : les sommets des montagnes. Le singulier est סעיף.

Ch. III.

2. גבור : le héros, c'est celui qui a confiance en sa force et en sa bravoure dans les combats; ואיש מלחמה, c'est l'homme qui possède la raison et la résolution à la guerre, parce qu'il y a souvent assisté, comme il est dit I Samuel, XVII, 33, et de même Prov., XX, 18. Mais la raison à la guerre est préférable à la bravoure, comme a dit le poète arabe :

> La raison vient avant la bravoure chez le héros,
> Celle-là occupe la première place, celle-ci la seconde.

Digitized by Google

פיה רב סעדיה גאון ודרת אי תרכת ואנמא דכרתה לך לאן אלערב לא תתכלם באלפעל אלמאצי מנה אסתגנא ענה בתרכת ואנמא קאלו מנה אלמסתקבל ואלאמר בחדף אלואו אלתי הי סאוה פיקולון דר כדא וכדא ופי אלמסתקבל לא בקי ולא ידר : ובילדי נכרים ישפיקו. אי אנהם יכתפון בנואשי אלאגנבין חואדתהם ויגעלונהא רסומהם אי מא יחדתונה למלב עלם אלגיב מתל אלתפאל וגירה : 9 ואל תשא להם. מכאן אלאסם ושל הגא חרף אל ווקע פי אלכבר עלי גיר אלעאדה או כאנה חק עלי אלא יגעל להם סבילא אלי אלסנא ואלרפעה[1] פיכון אל עלי חקה: 11 עיני גבהות אדם שפל. תקדירה גבהות עיני אדם: ונשגב יי לבדו. אנפעאל מאץ ומענאה אלעלם ומנה סמי אלקלאע אלמניעה ואלחצון אלרפיעה כקולה ומבצר משגב חומתיך. מצדות סלעים משגבו: 16 ועל כל אניות תרשיש. אלבחר וקד יכון אסם בלד ללכת תרשישה[2] ומנה מא הו אסם ללון מא אלבחר וגוייתו כתרשיש ובה סמי אזרק אליאקות[3] תרשיש שוהם: 19 ובמחלות עפר. ואחדהא מחלה מתל מסלה מחתה

Je ne mentionne cette version que parce que les Arabes n'emploient pas dans leur langage le parfait de ce verbe, et le remplacent par תרכת. Le futur et l'impératif seuls sont usités, et le waw, qui est la première radicale, y est retranché. Ainsi ils disent (à l'impératif) : « laisse (דר) ceci ou cela », et au futur : « il ne demeure ni n'abandonne (ידר) » — ובילדי, c'est-à-dire il leur suffit de ce que produisent et créent les étrangers, et ils s'y conforment, savoir : à ce que les étrangers créent pour l'étude des sciences occultes, comme la science des augures et autres choses semblables.

8. ואל תשא. תשא tient la place d'un nom, et l'emploi de אל ici est insolite, puisqu'il s'applique à une énonciation contre, toute habitude. Ou bien c'est comme si le prophète avait excité (Dieu) à ne pas leur donner le moyen de monter et de se relever. De cette façon l'emploi de אל serait exact.

11. עיני... C'est comme si ce mot venait après גבהות. — ונשגב, parfait du niphal, qui signifie « être fort », de là les citadelles inaccessibles et les forteresses élevées sont nommées משגב; voy. Is., xxv, 12; et xxxiii, 16.

16. תרשיש signifie la mer; quelquefois c'est le nom d'un pays, II Chr., xx, 36; il désigne aussi la couleur des eaux de la mer, Dan., x, 6; on nomme du même mot le chrysolithe, Exode, xxxix, 12.

19. מחלות. Le singulier est מחלה, comme מסלה, מחתה d'une racine géminée, dans le sens du targoum d'Exode, xxvii, 8, où נבוב est rendu par חליל. Les « mehillôt » sont des chemins souterrains pratiqués dans la terre pour s'y cacher. — לערוץ. Infinitif de la

[1] C'est ainsi que nous corrigeons le texte, qui portait : וכאנה חק עלי אל אי געלת...

[2] Le verset porte תרשיש sans *he*; b. B. l'a confondu avec Jonas, i, 3.

[3] Ibn Djanah, *Ousoul*, *s. v.*, donne יאקות אזרק au nom de S.

Digitized by Google

לניצוץ. אלוה אן יכון וסעלו מתל זכר כי תשניא סעלו לאן הדה אלבניה אנמא תכון ללפאעל ומתלה סי אלשדוד וסעלו לא יתן לו ורנע עלי ואגבה איצא סי קולה וסעלך אין ידים לו. וקד ערף סי תואר מתל הדא קאלוא ותוארו מבני אדם מתל וסעלו לניצוץ וכאן אלוגה סיה אן יכון מתל מה תארו בנקל אלצמה אלי אלחרף אלחלקי[1]. וניצוץ סעלול מתל ריח ניחוח ותססירה אלשרר[2] וצנה ונוצצים כעין נחשת קלל והמא מתצאעפאן מן סעל מעתל אלעין. וזהם אבו זכריא[3] סי ונוצצים וצירה מן דואת אלמתלין אד לא יאבה אלי לניצוץ אלדי לא שך סי כונה מעתל אלעין. ומעני אלפסוק א טלם אלטאלם יחרקה חרק אלנאר למא ינתפץ מן אלכתאן ענד אלכבט. —

ב

2 ונהרו אליו כל הגוים. מענאה אלאקבאל[4] ורבמא כאן מן אלתטלע וישתק חיניד מן ואל תופיע עליו נהרה: 6 כי נטשתה עמך. פסר

que pour le participe présent, la même irrégularité se rencontre dans Jér., XXII, 13, mais la forme régulière se retrouve dans סָעֲלֵךָ (Is., XLV, 9). Le même phénomène se présente dans וּתוֹאָרוֹ (*ib.*, LII, 14), qui est comme וּסְעָלוֹ, tandis qu'il devrait y avoir תָּאֳרוֹ, comme dans I Sam., XXVIII, 14, où le son *o* est transporté sous la lettre gutturale. — ניצוץ est du paradigme פעלול, comme ניחוח; il signifie étincelle; de là ונוצצים (Ez., I, 7). Ces deux mots redoublent la troisième radicale d'un verbe à la deuxième radicale faible. Abou-Zakariya s'est trompé au sujet de ונוצצים, qu'il a placé parmi les racines géminées, parce qu'il n'a pas fait attention au mot וניצוץ, qui, sans aucun doute, vient d'une racine à la seconde radicale faible. Le sens du verset est : l'injustice brûle l'injuste, comme le feu brûle l'étoupe du lin, qui se répand quand on le bat.

Ch. II.

2. ונהרו a le sens de s'avancer. Peut-être ce mot tire-t-il son sens de נהרה (Job, III, 4) et signifie-t-il « se lever comme le soleil ».

6. נטשתה. Saadia traduit ודרת, c'est-à-dire « tu as abandonné ».

[1] Voyez *Luma*, p. 212, l. 19. — On voit que notre auteur partage l'erreur de ses devanciers Hayyoudj et Djanah, qui prenaient le *kamez* dans des mots comme מָעְמוּד, תָּאֳרוֹ, etc., pour un *kamez gadol;* voy. *Beiträge*, III, p. 33 (Nutt, p. 16, l. 22); *Luma*, p. 176, l. 15-19 (*Riqmah*, p. 101), et sur tout ce sujet mes *Notes épigraphiques*, p. 129 sqq. Ibn Gikatila paraît avoir été du même avis, puisqu'il n'ajoute aucune correction au texte de Hayyoudj.

[2] Ms. אלטרד.

[3] Dukes, p. 165; Nutt, 113; et *Opuscules*, p. 92; Ben Bilâm paraît avoir copié Ibn Djanah sans le mentionner.

[4] C'est le sens que donne S.; la seconde interprétation est presque midraschique.

Digitized by Google

פי אהבתי לחוש: 22 סבאך מהול במים. ממזג באלמא ולא אשתקאק
להדה אללפטה ענדנא ואלאולון כתירו אלאסתעמאל להא[1]. וסבאך הו
אלכמר והו מגאנס ללפט אלערבי. וקד אקתצב מנה אלפעל ונסבאה שכר:
23 ורדף שלמונים. אלנון פיה מזידה ומענאה אלמכאפאה אי אנהם יכאפי בעצהם
בעצא: באלמתאבה פי אלאתכאם ואלעדול ען אלאנצאף: 24 אביר ישראל.
גליל אסראיל והי צפה עלי זנה הן גביר ונאת פיה בניה אכרי אביר הרעים
אשר לשאול עלי זנה אדיר במרום י׳: 25 ואצרף כבור סיגיך. אלונה[2]
ואצל ואצרף סיגיך כבבור והי אלזיוף אעני לבת אלמעדן ומתלה סיגים כסף
היו: 26 כי יבושו מאלים. אלונה פיה כי תבושו מתל ותחפרו. ואלים הנא
הי אלשגר מתל אלי הצדק ואלדליל עלי דלך מהגנות אשר בחרתם.
ותחפרו פעל מסתקבל גיר מתעד[3] מענאה אלכזי מתל וחפרה הלבנה:
30 כאלה נבלת עלה. כשגרה מאקט ורקהא: 31 והיה החסון לנעורת. אלקוי
מתל וחסון הוא כאלונים ואלאסם אלדי מנה אשתק אלפעל[4] את כל
חסן העיר הזאת. ונעורת נפאצה אלכתאן ומנה קיל גם חצני נערתי: ופועלו

22. מהול במים : mélangé d'eau ; ce mot n'a pas de dérivé chez nous, mais les anciens docteurs l'emploient souvent. — סבאך signifie le vin, et ce mot est analogue au mot arabe ; on en a aussi formé le verbe ונסבאה (Isaïe, LVI, 12).

23. שלמונים. Le nun est explétif, dans le sens de rétribution, c'est-à-dire : ils s'accordent mutuellement des faveurs dans les jugements et s'écartent de la justice.

24. אביר ישראל : le puissant d'Israël ; c'est un qualificatif de la forme de גביר (Gen., XXVII, 37) ; de ce mot il y a une autre forme, אביר (I Sam., XXI, 8), comme אדיר (Ps., XCIII, 4).

25. ואצרף כבר סגיך. Il devrait y avoir ואצרף סיגיך כבר. — סגים sont les scories, c'est-à-dire les parties mauvaises du minerai ; cf. Ez., XXII, 18.

29. יבשו. Il faudrait תבשו comme ותחפרו. — אלים sont ici les arbres, comme Is., LXI, 3 ; ce qui est prouvé par le mot מהגנות qui suit. ותחפרו est un verbe neutre au futur, qui signifie : avoir honte, cf. Is., XXIV, 23.

30. כאלה נובלת עלה : « Comme un arbre dont les feuilles tombent ».

31. החסון : « le fort », comme Amos, II, 9, et le nom d'où dérive le verbe est חסן (Jér., XXI, 5). — נעורת : l'étoupe du lin ; de cette racine on dit נערתי (Néhémie, V, 13). — ופעלו. Le mot devrait être ופעלו, comme Job, XXXVI, 24, puisque cette forme ne s'emploie

[1] Voyez Levy, *Neuhebraeisches Wörterbuch*, *s. v.* מהל.

[2] Il paraît manquer ici les mots פיה כבבור.

[3] C'est-à-dire que c'est un *qal* et non pas un *hifil*.

[4] Ben Bilâm semble prendre חסן, comme plus haut חמרש, pour un qualificatif ayant le sens du participe.

Digitized by Google

תא אלאפתעאל דאלא סקאלוא הזדכו כמא קאלוא הזדמנתון מן זמן ואבדלוא
מן אלדאל זאיא ואדגמוא אחדאהמא פי אלאכרי פגא הזכו. דכר דלך פי כתאב
אלמסתלחק וגלב עליה מן אלשואהד מא צח בהא קולה פאנפרה הנאך[1]:
17 אשרו חמץ. ארשדוא אלמלום אי קומה עלי ואלטריק אלתי הי אחסן
והו אמר מתל ואשר בדרך לבך. ואסם אלטריק מנה באשורו אחזה רגל
וקיל פי אסם אלקדם אם תמה אשורי מני הדרך. וחמץ צפה פאעלה[2]
מתל מיד עשוק במעני חמס באלסין: 18 לכו נא ונוכחה יאמר י׳. אלנון לגמאעה
אלקאילין ואלוו פא אלפעל מנקלבא ען יא יכח מתל לך ונועדה יחדו
ומענאה אלתובי[3] 20 חרב תאכלו. מסתקבל מא לם יסם פאעלה, פסר פיה
תמעמון אלסיף אי תגעלון לה טעאמא[4] והו קריב. ורבמא כאן חרב תמייזא[5]
אי אן סנאכם אנמא יכון באלסיף, ויגוז אן יכון מהדוף בא אלאסתעאנה[6]
ואלוגה פיה עלי הדא בחרב תאכלו: 21 מלאתי משפט. אליא פיה מזידה מתלהא

un samekh ; alors on a changé le tav du hitpael en dalet et on a dit : הזדכו, comme on dit הזדמנתון (Daniel, II, 9), de זמן, puis on a changé le dalet en zaïn et inséré l'un des deux zaïn dans l'autre, d'où est résulté הזכו. Abulwalid a exposé cela dans le livre du Mustalhiq, et par les citations qu'il y apporte il a confirmé son opinion; voyez cet article.

17. אשרו חמץ : Dirigez l'injuste, c'est-à-dire : remettez-le sur la route qui est meilleure. אשרו est un impératif, comme Prov., XXIII, 19. De la même racine on forme un nom pour le chemin (Job, XXIII, 11), et pour le pied (*ib.*, XXXI, 7) ; חמץ est un adjectif dans le sens du participe actif, comme עשוק (Jérémie, XXII, 3). Le sens est le même que celui de la racine חמס avec un *samekh*.

18. ונוכחה. Le nun indique la première personne du pluriel, le vav est la première radicale du verbe, à la place du yod de la racine יכח, comme ונועדה (Néhémie, VI, 2). Le sens de la racine est : réprimander.

20. חרב תאכלו. Futur du passif. On a expliqué : vous serez donnés à manger à l'épée, c'est-à-dire : vous lui serez livrés en pâture ; c'est un sens acceptable ; mais peut-être חרב est-il une spécification, c'est-à-dire : votre destruction ne se fera que par l'épée. Il se peut aussi qu'on ait retranché le *bet du moyen*, dans ce cas, c'est comme s'il y avait בחרב.

21. מלאתי. Le yod est explétif, comme dans אהבתי (Osée, X, 11).

[1] *Opuscules*, p. 129 et suiv.

[2] חמץ = חומץ.

[3] Cette observation est dirigée contre Saadia, qui dérive le mot de la racine נכח. Voyez *Ousoul*, *s. v.* יכח.

[4] Le *mufassir* ici n'est pas Saadia, qui s'accorde plutôt avec la troisième interprétation.

[5] Ce terme de grammaire, rendu en hébreu par הכרה, ne s'y est pas maintenu.

[6] Ce que les grammairiens appellent ב׳ הכלי.

Digitized by Google

לם יעדל ען אלחק סיה סאנת תרי אנה קד סמי אלעקובה אלשאדה אלתי ברקת אלעאדה זר ונכריה. ואן כאן זרים ראגעא אלי אהל סדום לם יכן צאירא ותכון אלאצאפה פי כמהפכת זרים עלי חקיקתהא אד הו אמר מערוף משהור והדא תבת[1]: 8 כמלונה במקשה. אצלה מן לן ילין והו מוצע אלביאת ותקול לה אלערב אלערזאל והו כימה יצנעהא אלחראס. ומקשה אסם למנבת אלקישואים והכדא תקול אלערב איצא מקתוה למוצע נבת אלקתא: כעיר נצורה. פסר סיה[2] כקריה מבצוצה אראד אן ביותהא רגעת ביות כץ והו נבת והדא כלה חילה מן לא יערף לה מעני. ונצורה הו משתק מן ונצורי ישראל להשיב אלתי הי אלבראיב ומתלה ובנצורים ילינו[3]: 13 לא אוכל און ועצרה. פסר סיה אלמפסר לא אחתמל אלגל מע מכתכם פי אלקדס במעני לא אריד מנכם אלקראבין מע סו אלאעמאל[4]: 16 רחצו הזכו .קד אדהב אבו אלוליד פי תביין הזכו אנה אסתעאל מן זכה וכאן אלוגה סיה התזכו גיר אנהם אכרוא תא אלאסתעאל ען אלזאי כפעלהם פי אלסין ואלשין ואלצאד סעאדת אלזאי סינא סאבדלוא מן

celui de Sodome. Si l'auteur en question avait vu les mots זר et נכריה dans Isaïe, XXVIII, 21, il ne se serait pas écarté de la vérité, puisque tu vois que le châtiment extraordinaire qui tranche sur ce qui a lieu habituellement est nommé par ces deux mots. Si זרים indique les habitants de Sodome eux-mêmes, il n'y aurait rien à dire et la comparaison de כמהפכת זרים serait exacte, puisque cette histoire est connue et répandue, et c'est à quoi il faut se tenir.

8. כמלונה dérive de לן, futur ילין; c'est l'endroit où l'on passe la nuit; les Arabes l'appellent *Arzâl*, et c'est une tente que se dresse le gardien. — מקשה est le nom d'une plantation de courges (קשואים), et les Arabes disent de même מקהוה, pour l'endroit où poussent les courges (קתא). — כעיר נצורה. Le mot a été traduit : une ville *mahsousat*, c'est-à-dire dont les maisons deviennent des maisons de *has* (roseaux), qui est une plante[2]; tout cela est l'artifice d'un homme qui ignore le sens d'un mot. Mais נצורה dérive de ונצורי (Isaïe, XLIX, 6), qui signifie les ruines, comparez *ib.*, LXV, 21[3].

13. לא אוכל און ועצרה. Ce traducteur l'explique : « Je ne supporte pas l'iniquité en même temps que vous séjournez dans le sanctuaire »[4], c'est-à-dire : Je n'agrée pas vos sacrifices accompagnés de mauvaises actions.

16. הזכו. Abulwalid s'est déjà étendu sur l'explication de הזכו et a soutenu que c'était le hitpael de זכה; il aurait dû y avoir התזכו; seulement on a mis le tav du hitpael après le zaïn, comme on fait pour le samekh, le schin, le sadé, de sorte que le zaïn serait devenu

[1] Ms. תבה.
[2] Le traducteur est Saadia.
[3] Ici il paraît exister une lacune dans notre commentaire; car les versets 9-12 devaient offrir à l'auteur le sujet de diverses interprétations.
[4] Cette interprétation appartient à Saadia, qui, dans notre texte, a אגרז, à la place de אחתמל.

Digitized by Google

מצאף ואן לם יכן בד אן יכון מן דואת אלמתלין פהו שאד. וקד דהב פיה מן יעהדנא[1] אלי אנה מתל מעיר מתים ופסר פיה לים פיהם אנסאניה אן קד פסדת אמזגתהם וכרגת ען חד אלאעתדאל ופארקת אלתרכיב אלאנסי. והדא תכרג בעיד לאן אלשדוד פי אלחרף אלואחד ען אלאצל גיד מנכר פי גמיע אללגאת: פצע וחבורה ומכה טריה. צרבה טריה אי לם תנדמל בעד. ונפי ענהא אלמדאוה חסב אלחאגה אליה מן אכרהא אלי אולהא. פחטל לא זרו אלדי הו אלעצר מתל ויזר את הגזה עלי קולה ומכה טריה. ולא חבשו אלדי הוא אלצמאד אלמשאבה לקולה וחבשת להם מגבעות עלי חבורה לכי ינקטע סילאן אלדם מנהא. ולא רככה בשמן אלדי הו אלתליין משהור עלי פצע אלדי הו אלשג[2]. ואעלם אן לא זורו פעל לם יסם פאעלה מעתל אלעין. וקד פסר פיה אנה מן מעני אלדרור[3] ולים בשי: 7 כמהפכת זרים. פסר פיה מן לא עלם לה באצל לגה אלעבראגיין אנה גמע זר מים עבר ושן אלמים פיה אצלא[4] והי מע אליא ללגמע ומענאה מתל מעני ולא יעברו בו עוד זרים והו ישיר אלי מתל מקלב סדום. ולו ראי אלקאיל לעשות מעשהו זר מעשהו ולעבוד עבודתו נכריה עבודתו

présente une anomalie. L'un de nos contemporains a rapporté מתום à מעיר מתים (Job, XXIV, 12) et a ainsi expliqué ce verset : « Il n'y a rien d'humain en eux, leurs humeurs sont corrompues, elles sont sorties de l'équilibre régulier et ne forment plus le mélange qui constitue l'homme ». C'est cherché bien loin ; car il n'est pas rare, dans toutes les langues, qu'un mot s'écarte de la règle. — מכה טריה : une blessure fraîche qui n'a pas encore été cicatrisée. L'absence de la médication conforme au besoin est donnée dans l'ordre inverse des plaies. Ainsi לא זרו, qui signifie presser (cf. Juges, VI, 38), se rapporte au mot מכה טריה ; לא חבשו, qui a le sens de bander (comp. Exode, XXIX, 9), se rapporte à חבורה, où il s'agit d'arrêter l'écoulement du sang ; enfin, לא רככה, qui veut dire lénifier, s'applique ordinairement à פצע, qui est la contusion. — Sache que זרו est un passif d'un verbe à seconde radicale faible. On lui a donné quelquefois le sens de saupoudrer, mais il n'en est rien.

7. כמהפכת זרים. Un homme qui n'a aucune connaissance des racines de la langue hébraïque a interprété זרים comme pluriel de זרם (Hab., III, 10), et a prétendu que le *mem* est radical. Mais le mem avec le yod indique le pluriel, et le sens du mot est comme dans Jérémie, XXX, 8 ; il est fait allusion à un bouleversement comme

[1] Peut-être faut-il lire יעאצרנא. — Ce contemporain est R. Moschè Hakkohên ibn Gikatila, voy. Ibn Ezra, ad l., qui écarte également cette opinion par les mots : והוא רחוק.

[2] Mieux vaut שגה, comme S. traduit d'ordinaire פצע.

[3] C'est l'explication de Raschi, qui compare Job, XVIII, 15.

[4] Ben Bilâm a ici en vue Saadia, qui traduit אלסיול ; la discussion qui s'est engagée au sujet de cette interprétation entre les grammairiens de cette époque est exposée par Ibn Ezra, *Sephat Yeter*, n° 28.

Digitized by Google

אצאפתה אלי אסם מאהר[1] אם ילין על אבומיך. ומא אבלנ אלתוכיך באלעקלא אלנאמקין אלממיזין אדא אציפוא אלי אלחיואן גיר אלנאמק גיר אלממיז ולא סימא אדא קיל אן הדא אלחיואן אפהם ואעלם[2] אן הדה לפשה[3] כסף נסתעיד באללה מן מתל דלך: 4 עם כבד עון. צפה עלי זנה גדול יתר מאוד. יתר שאת ויתר עז: 5 על מה תכו עוד תוסיפו סרה. פעל לם יסם פאעלה מתל תכו לרגליך פי מעני אלרגל ואלדק אי כלמא אדבוא זאדוא רואנא ואלא מן אלטריק אלמתלי הדא קול בעץ אלמפסרין. ותכו הדא אנמא הוא מסתקבל הכה ומת אלתא עלאמה אלאסתקבאל ללמכאטבין אלא תרי אלי קולה תוסיפו סרה וסקטת הא הכה ואלקית חרכתהא עלי אלתא ואמא[4] תכו לרגליך פהו דון שך[5] מא לם יסם פאעלה מתל ושפו עצמותיו: וכל לבב דוי. מענאה כל קלב דו[6] אראד מרץ והו צפה עלי זנה גנב וסלח: 6 מכף רגל ועד ראש אין בו מתום. אן כאן מתום משתקא מן לגה תמם מכאן חקה אן לא יתגיר פי אלאצאפה מכיף פי גיר אלאצאפה אלא תרי אן מעז פרעה לם יתגיר והו

9. — Combien la réprimande est forte pour les êtres intelligents, raisonnables et doués de discernement, lorsqu'on les compare aux animaux privés de raison et de discernement, surtout quand on dit que ces animaux sont plus intelligents et plus instruits. Certes, c'est une parole qui exprime une flétrissure dont Dieu veuille nous préserver.

4. כבד : adjectif de la forme de יתר (Isaïe, LVI, 12; Gen., XLIX, 3).

5. תכו : verbe passif, comme Deut., XXXIII, 3, dans le sens de *casser, broyer;* le sens est : Plus ils sont châtiés, plus ils s'écartent et se détournent de la bonne voie. C'est là l'opinion de quelques commentateurs. Mais le mot תכו de ce verset est un futur de ודכה (Exode, XXII, 1), et le tav indique la seconde personne du futur, comme on le reconnaît par le mot הוסיפו; le ה est tombé et sa voyelle a passé au tav; mais le תכו de Deut., XXXIII, 3, est, sans aucun doute, un passif comme ושפו (Job, XXXIII, 21). — וכל לבב דוי signifie : Tout cœur est souffrant, c'est-à-dire malade, et c'est un qualificatif de la forme גנב et סלח.

6. מתום. Si מתום dérivait de la racine תמם, il ne devrait pas même changer à l'état construit, à plus forte raison à l'état absolu; car on voit מָעוּז (Is., XXX, 3) qui ne varie pas, bien qu'il soit à l'état construit. Et s'il faut absolument qu'il soit d'une racine géminée, le mot

[1] Entre אסם et מאהר il faudrait compléter ainsi le texte : מצמר ולא יתגיר ענד אצאפתה אלי אסם.

[2] Cette observation doit peut-être expliquer דרוי, qu'Ibn Ezra prend seulement comme une invocation.

[3] Ms. לבטה.

[4] Ms. ואנמא.

[5] Il faut peut-être ajouter מאץ.

[6] Saadia a מדרי ; cf. *Ous.*, c. 154, n. 79.

Digitized by Google

ספר ישעיהו

א

1 חזון ישעיהו בן אמוץ. אסם מצאף מעתל אללאם ואלואו ואלנון מזידתאן ואצלה מן מעני אלנטר והו קבל אלאצאסה חזון נראה אלי ואצאסתה אלי אלנבי לאנה אוחי אליה בה. ורב סעדיה ז'ל יקדר סיה אסם אללה זאידא סיקול וחי' אללה אלי ישעיהו ואלנץ מסתגני ען דלך: 2 שמעו שמים והאזיני ארץ. קיל אן מנאדאתה הדגא אלסמאואת ואלארץ אנמא כאן לאנה אשהדהא עלי אלקום סי כמבה אלודאע בקולה ואעידה בם את השמים ואת הארץ סנאדאהא הדגא לאדא אלשהאדה חין אמבק אלקום עלי אלכלאף: בנים גדלתי ורוממתי. סעל מאץ מצאעף מן לאמה תקיל מתעד: 3 ידע שור קונהו וחמור אבוס בעליו. אסם אלמכאן אלדי יעלף סיה והו יתגיר ענד

TRADUCTION.

Ch. I.

1. חזון... Nom à l'état construit à la troisième radicale faible ; le *vav* et le *nun* sont ajoutés. La racine a le sens de *voir ;* avant d'être à l'état construit, le mot est חָזוֹן (Dan., VIII) ; il est en état d'annexion avec le nom du prophète, parce que c'est à lui que la prophétie a été révélée. R. Saadia a sous-entendu le mot « Dieu », qu'il ajoute, et traduit : « Révélation de Dieu à Isaïe » ; mais le texte ne l'exige pas.

2. שמעו... On dit qu'il invoque ici le ciel et la terre, parce que (Moïse [2]) les avait appelés en témoins dans son allocution d'adieu, en disant : « Je prends pour témoins contre eux le ciel et la terre » (Deut., XXI, 28) ; il les invoque ici pour qu'ils viennent déposer contre le peuple, celui-ci ayant persévéré dans la transgression de la loi. — ורוממתי : parfait d'un verbe où la troisième radicale est redoublée, d'une forme lourde au sens transitif.

3. אבוס est le nom de l'endroit où (l'âne) prend son fourrage. Ce mot [ne] change [pas], lorsqu'il est construit avec un nom apparent, [mais il change lorsqu'il est suivi d'un suffixe] ; voyez Job, XXXIX,

[1] Ms. רחא ; les deux manuscrits de S. portent רחי.

[2] Le sujet « Moïse » manque dans le texte. — La comparaison entre l'allocution de Moïse et celle d'Isaïe se rencontre dans les Midraschim.

Digitized by Google

אלתרגיח גמהורא מן אל תואריך אלמבהמה ושרחהא פי פרשת וידי מקץ « J'ai déjà mentionné dans le *Kitâb at-tardjîh* nombre de dates » obscures, et j'en ai donné l'explication dans la section de » וידי מקץ (Gen., XLI). » Le mot תרגיח signifie choisir entre différentes opinions l'opinion la plus probable.

On mentionne encore un traité de Ben Bilâm intitulé תעדיד מעגזאת אלתוריה ואלנבואת. « Enumération des miracles qui se » trouvent dans le Pentateuque et les Prophètes[1]. »

J. DERENBOURG.

[1] Moïse Ibn Ezra, dans son *Kitâb al-mouhâdara*, parle de cet ouvrage en ces termes :

ולאבי זכריה בן בלעם רחמה אלה תאליף גמע פיה אכתר מעגזאת אלתוריה ואלנבואת מא גא מנהא פי אלעמום ואלכצוץ ואשאר אלי אלמסתאנפה במשיה אלה פלתרי מן הנאך

« On a encore d'Aboû Zakariyâ ben Bilâm un ouvrage où il a réuni la plupart des miracles racontés dans la Loi et dans les Prophètes, qu'ils aient été généraux ou particuliers. Il y a aussi indiqué les miracles qui arriveront à l'avenir par la volonté de Dieu, comme on peut le voir dans cet ouvrage de Ben Bilâm. »

Digitized by Google

פאגאב אן אלמעגז הנא אן יבקא אלצו עלי אן אלמצי בדז קד גרב פקלרז לדה מא אלדי יחמלך עלי הדא אלאעתקאד וקאל אן וקוף אלחרכה אלדאימה לא יגוז ענדי והדא כלה רד ללנץ אלואצח אלדי הד וידום השמש וירח עמד והו מן גמלה אראיה אלמצלה אלמרדיה

שמש, etc. Comme on n'avait besoin que de la lumière du soleil, que signifie.... .וירח? Je réponds que, Dieu ayant arrêté le mouvement du côté de l'est, qui fait tourner les sphères du levant au couchant, cet arrêt devait donc les arrêter toutes. Ibn Gikatila croit que le mouvement du soleil ne s'arrêta pas mais que le reflet seul resta, parce qu'on avait besoin que la clarté se prolongeât. Cependant je lui ai dit : « Est-ce que le reflet est l'effet du soleil qui le produit? » — Il répondit : « Oui ». — « Eh bien, lui dis-je, lorsque la cause a disparu, l'effet doit nécessairement disparaître. » Il répliqua : « C'est là le miracle, qu'ici la clarté continua, alors que le soleil, qui l'avait produit, était déjà couché. » Je lui dis : « Mais qu'est-ce qui t'engage à cette croyance ? » — Il répondit : « Selon moi, il est impossible que le mouvement continu s'arrête jamais. » Tout cela est en opposition avec ce texte évident où il est dit : « Et le soleil resta immobile et la lune s'arrêta. » Ce qui précède fait partie des opinions d'Ibn Gikatila, qui égarent et corrompent.

Ajoutons qu'il eût été intéressant de savoir dans quelle ville cette discussion eut lieu.

Il nous reste à énumérer les différents ouvrages de Ben Bilâm. Nous avons déjà parlé de ses travaux sur les accents et de ses trois traités sur les synonymes, les dénominatifs et les particules. Parmi ses commentaires sur la Bible, celui qu'il a composé sur le Pentateuque paraît avoir porté le titre de כתאב אלתרגיח. Ainsi, il dit, sur Juges, III, 25, ויחילו עד בוש מענאה אלאנתטאר ואלצבר והו פעל מסתקבל מן החיל תקיל ומנה ויחל עוד הדא אחסן אלוגוה פיה יקד לכרת אלחגה עלי דלך פי מכאנה מן אלפרשה פי כתאב אלתרגיח. « ויחילו signifie attendre, patienter ; c'est un verbe au futur du hiphil החיל. De là ויחל (Gen., VIII, 10) ; telle est la meilleure analyse de ce mot, et je l'ai prouvé à l'occasion de ce passage dans la פרשה (נוח) du *Kitâb al-tardjih*. »

Ce livre est cité une autre fois sur Jérémie, L, 36 : חרב אל הבדים ונואלו אלמשעודון ואלמבדעון ותרגום אוב וידעוני בדין וזכורו וקד לכרת תפסיר אלאולין פי ידעוני פי כתאב אלתרגיח. « בדים signifie les jongleurs et les forgeurs de mensonges. Le targoum de אוב וידעוני (Deut., XVIII, 11) est בדין וזכורו. J'ai mentionné l'explication des anciens sur le mot ידעוני dans le *Kitâb al-tardjih*. » Ben Bilâm dit de même, à propos d'Ezéchiel, chap. I : וקד לכרת פי כתאב

Digitized by Google

rement dur pour R. Mosé Hakkohen Ibn Gikatila, son contemporain, qui était né à Cordoue et enseignait à Saragosse, peut-être encore du vivant d'Ibn Djanâḥ [1]. Il est curieux que, dans la querelle entre Ibn Djanâḥ et R. Samuel Hannaguîd, qui se continua encore après que les deux adversaires eurent cessé de vivre, le docteur de Saragosse [2] fut plutôt pour le Naguîd, tandis que Ben Bilâm, à Séville, tenait pour Ibn Djanâḥ.

En dehors des passages que nous fournissent les gloses sur Isaïe, nous possédons un assez grand nombre d'extraits des gloses sur les Premiers Prophètes, qui sont remplies d'invectives grossières contre Ibn Gikatila [3]. Un heureux hasard nous a même conservé un fragment qui contient un colloque assez vif entre les deux docteurs au sujet de Josué, x, 12 :

שמש בגבעון דום וירח בעמק אילון . . . . . ואדא כאנת אלחאגה אלי נור אלשמס פמא מעני קולה וירח בעמק אילון פאקול אן אללה תעאלי אנמא אוקף אלחרכה אלמשרקיה אלתי תדיר גמיע אלאפלאך מן אלמשרק אלי אלמגרב פוקף בוקופהא גמיעהא, ואבן גקטילה יעתקד אנהא לם תקף ואן אלפי בקי פקט לצרורה דואם אלצו ולקד קלת לה מרה הל אלפי אלאתר מן מותרה הו אלשמס פקאל נעם קלת לה פאדא זאל אלמותר פבצרורה מא יזול אתרה

[1] Voici ce que dit de lui Moïse Ibn Ezra :

ומר משה בן גקטילה אלקרטבי תס אלסרקסטי כאן מן צדור אהל אלעלם ורגאל אללגה ואעלאם אלתפנן ומשאהר אלמולפין ומן אימה אלכטבא ואלשערא באללגתין עלי לותה כאנת בה אכלת במרכזה סי מראתב אלגלה

« Moïse, fils de Gikatila, né à Cordoue et plus tard établi à Saragosse, était un des principaux savants et grammairiens, remarquable par la finesse de son exégèse, célèbre comme auteur. Il était un des premiers prédicateurs et poètes dans les deux langues, malgré sa lenteur habituelle, qui l'empêcha de se placer dans un rang élevé parmi les hommes illustres. »

[2] Nous voyons par le *Risâlat at-tanbîh* (*Opusc.*, p. 248 et suiv.) qu'Ibn Djanâh était constamment en butte aux attaques des émissaires du Naguîd, même à Saragosse, et il ne serait pas étonnant qu'Ibn Gikatila se fût établi dans cette ville pour y représenter les doctrines de Hayyoudj au nom du Naguîd. On sait qu'Ibn Gikatila a traduit en hébreu les œuvres de Hayyoudj, et nous avons montré ailleurs qu'il s'est permis même d'en changer quelquefois la teneur, afin de rendre inutiles et oiseuses les critiques d'Ibn Djanâh. Il n'était certainement pas beaucoup plus jeune que Ben Bilâm.

[3] Le caractère emporté de Ben Bilâm explique l'expression de וילעג עליו בן בלעם, « Ben Bilâm s'est moqué de lui (de Moïse b. G.) », dont se sert Ibn Ezra, *Sephat Yeter*, n° 35, et de לעג עליו בן בלעם, que le même auteur emploie à propos du ps. LXXXIV, 5. Nous avons déjà donné (W. Z., t. V, p. 408, n.) un échantillon des termes peu mesurés dont il s'est servi contre son contemporain Isaac ben Giat, qu'il a peut-être vu à Lucène, ville assez rapprochée de Séville. On peut supposer qu'à Lucène, où florissaient les études rabbiniques à cette époque, Ben Bilâm a acquis, vers la fin de sa vie, les connaissances talmudiques dont parle Moïse Ibn Ezra.

Digitized by Google

Parmi les hommes qui avaient une origine illustre et qui appartenaient aux familles les plus nobles, mentionnons Abou Zakariyâ Yahyâ ben Bilâm, né à Tolède, et plus tard établi à Séville (que Dieu lui fasse miséricorde !). Il était concis dans ses paroles et habile ; il était doué d'une excellente mémoire et se ressouvenait facilement de ce qui lui avait échappé[1] ; à la fin de sa vie, il étudia la science rabbinique; il est l'auteur de résumés excellents et de recueils de poésies originales, qui se trouvent dans toutes les mains. Il conservait ce qui était fin et spirituel, écartait ce qui était grossier, et savait choisir la moelle et la pure quintessence, au point que des sujets fort nombreux se présentent chez lui sous un volume très petit. Cet homme était d'une opiniâtreté qui faisait tort au calme de sa nature et à l'équilibre de son tempérament ; personne n'échappait à ses attaques (litt. ses filets), ni à ses critiques, lorsqu'on s'était trompé quelque part ; bien au contraire, il s'exprimait ouvertement à ce sujet dans les termes les plus acerbes, cela est évident pour quiconque jette les yeux sur ses ouvrages.

Ben Bilâm était donc né à Tolède, dans la même ville où mourut Ibn Yaschoûsch. Pendant tout le XIe siècle, Tolède ne cessa pas d'être le théâtre de guerres sanglantes entre les Musulmans et les Chrétiens, jusqu'à ce que ces derniers s'en emparèrent. A Séville l'Islâm ne succomba que longtemps après la mort de notre auteur. Les gloses que nous publions témoignent de l'exactitude du jugement que porte Moïse Ibn Ezra sur le caractère de Ben Bilâm. Celui-ci s'exprime sans ménagement sur les docteurs les plus considérables et les plus respectés. Nous avons déjà vu qu'il traitait le Naguîd d'ignorant. Ailleurs, il parle de Saadia comme d'un homme qui ignore complètement ce qu'est une racine hébraïque[2] ; en effet, personne, avant Ḥayyoûdj, n'avait encore découvert le rôle que jouent les lettres faibles dans ces racines[3]. Il est particuliè-

[1] Nous avons traduit les deux épithètes אלחאפט אלדאכר suivant la définition que Moïse Ibn Ezra donne lui-même à la fin du morceau que nous avons cité :

ואנמא וצפתה באלחפט ואלדכר לאן אלחפט הו אלדלם אלמסמוע
יכון פי אלנפס דאימא מתצל לא יתוסטה נסיאן כמא קאל פי
אלשראיע ושמרתם ועשיתם ואלדכר עלם חצל בעד סהו ולדלך געל
מעלק בגירה כמא קאל וראיתם אתו וזכרתם

« Je lui ai donné ces deux qualités, parce qu'on nomme *ḥâfiẓ* celui qui conserve toujours et d'une façon continue, sans jamais l'oublier, la connaissance de ce qu'il a une fois entendu. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre les mots : « Vous retiendrez (mes commandements) et vous les exécuterez » (Deut., IV, 6) ; on appelle *dhâkir* l'homme qui retrouve une connaissance après que le souvenir s'en était *affaibli* et, à cet effet, la rattache à autre chose ; c'est ainsi qu'il est dit : « Vous verrez (les sisit) et vous vous rappellerez » (Nombres, XV, 39).

[2] Voy. ci-dessous ses gloses sur Isaïe, I, 8.

[3] *Opusc.*, p. XXII et suiv.

Digitized by Google

excellait dans la jurisprudence juive et il était un des docteurs les plus distingués. Il ne s'est jamais marié; il mourut à Tolède l'an 448, à l'âge de 75 ans[1]. »

Ibn Yaschoûsch est donc mort en l'an 1056; et, si les années de son âge sont comptées d'après le calendrier juif, il est né en 981[2]. Il était, par conséquent, antérieur à Ibn Djanâḥ, né entre 985 et 990, et à R. Samuel Hannaguld, né en 993. Ibn Ezra ne cite des ouvrages grammaticaux d'Ibn Yaschoûsch que le ס' הצירופים, probablement en arabe : כתאב אלתצאריף, « Livre des flexions »; et Ibn Djanâḥ paraît avoir pensé à lui lorsqu'il parle d'« un de ses contemporains dont la science lui inspire une grande confiance[3] », et, ailleurs, d' « un homme qui mérite sa confiance pour l'intelligence des flexions[4] ». Or c'est probablement dans le même ouvrage qu'il aura parlé de Ben Bilâm, à qui il reproche d'avoir adopté l'opinion d'Abou' l-Walîd dans l'explication des formes comme פשוטה (Is., XXXII, 11), « en traitant le Naguld d'ignorant[5] ». Quelle que soit l'époque de sa vie où Ibn Yaschoûsch a composé son ס' הצירופים, toujours est-il que Ben Bilâm doit avoir joui déjà d'une certaine considération avant le milieu du XIe siècle, et nous ne nous tromperons certes pas en prenant l'année 1020 comme dernier terme où l'on puisse placer sa naissance[6]. Moïse Ibn Ezra parle de Ben Bilâm dans son *Kitâb al-mouhadarat*, et les quelques lignes qu'il lui consacre, dans le chapitre qui traite des savants juifs de l'Andalousie, sont d'une grande importance. Nous en donnerons donc ici le texte, d'après le ms. de Saint-Pétersbourg, en le faisant suivre d'une traduction et de quelques notes :

ומן דוי אלאחסאב אלכרימה וביותאת אלנבאהה ומן אלקלילי אלקול אלאסתאל אלמאהר אלחאפט אלדאכר אלמתפקה פי אכר עמרה אבו זכריא יחיי בן בלעם אלטליטלי תם אלאשבילי רחמה אללה צאחב אלמכצאת אלגלילה ואלמקתצבאת אלנבילה אלמוגודה באידי אלנאס ופי נכתהא ואסקט גתתהא ואנתקי לבהא ואצטפי מצאצהא חתי חצרת אשיא כתירה אלעדד קלילה אלעדד. מן רגל כאנת פיה עצבית אכלת בפלספה טבעה ואעתדאל מזאגה לם יסלם אחד מן טרכה ולא אלתעריף במואצע והמה בל אלאפלאן בהא עלי אסמג עבארה חסב מא יבדו למן טאלע תואליפה

[1] On ne dit pas pour quelle raison Ishâk avait quitté Denia pour aller mourir à Tolède.

[2] Si c'étaient des années musulmanes, cela correspondrait à l'année 983 ou 984.

[3] *Opusc.*, p. 86, l. 10, où l'opinion que le *noun* de נמלים est radical est confirmée par Ibn Djanâh.

[4] *Ibid.*, p. 263, l. 9.

[5] *Ibid.*, p. XXI, note.

[6] M. Graetz (*Geschichte d. Juden*, VI, p. 82) nous paraît donc avoir fixé trop tard l'époque de Ben Bilâm en le faisant vivre de 1070 à 1100.

Digitized by Google

Si Ibn Ezra est rarement neuf, il est souvent intéressant, parfois spirituel, dans sa façon de reproduire l'ancien. Il possède toutes les sciences de son temps et il les vulgarise non seulement par ses écrits, mais encore par son enseignement oral ; il les transporte, comme une marchandise, à travers l'Europe, s'arrêtant alternativement dans différentes villes de l'Italie, en France et en Angleterre ; il traverse même la Méditerranée pour visiter le Nord de l'Afrique, l'Egypte, l'île de Chypre et peut-être la Terre Sainte [1]. Mais il a tous les défauts de ces docteurs de la Renaissance qui enseignent tantôt dans telle université, tantôt dans telle autre, qui vont chercher fortune à Rome ou à Bologne, à Paris ou à Lyon ; ils flagornent les grandes puissances de la terre, en vendant leur science au plus offrant. Pour un savant juif, les rois sont remplacés par les familles opulentes, dont il caresse les faiblesses et les préjugés; et, pour leur plaire, il porte les jugements les plus contradictoires. Ainsi pour I. Ḕ., Ibn Djanâḥ est à tel moment d'un mérite incontesté ; à tel autre, ses ouvrages sont considérés comme hétérodoxes et dignes d'être brûlés [2]. Il est injuste pour Jehouda Ben Bilâm; il lui emprunte beaucoup, mais il le nomme rarement. De plus, comme en pays chrétien les savants ne connaissent guère que ce qu'Ibn Ezra a bien voulu leur communiquer, nombre d'interprétations ingénieuses de Ben Bilâm sont restées ignorées.

Nous savons fort peu de choses sur la personne de Ben Bilâm. Comme il n'était pas médecin, les biographes musulmans ne le nomment pas, tandis qu'ils mentionnent Ibn Djanâḥ, Ibn Yaschoûsch et tant d'autres. Mais la biographie de ce même Ibn Yaschoûsch servira du moins à fixer approximativement l'époque où vivait Ben Bilâm. Voici ce que nous lisons chez Ibn Abî Ousaïbi'a [3] : « Isḥâk ibn Kostâr [4] était également juif. Il était au service de Al-Mowaffak Moudjâhid, l'Amirite, et de son fils Ikbâl ad-daula 'Alî [5]. Isḥâk connaissait à fond la médecine; il était instruit dans la logique et versé dans les systèmes de philosophie. Il était doué d'une belle intelligence et d'un agréable caractère. Il occupait une des premières places dans la science de la langue hébraïque; il

[1] Graetz, *l. c.*

[2] Voy. *Opuscules*, p. xxxv, note 2.

[3] *Classes des médecins* (éd. A. Muller), II, p. 50, où se trouve le texte arabe dont nous donnons la traduction. Cette biographie est précédée de celle d'Aboû-'l-Walîd Ibn Djanâḥ, ce qui explique le mot « également ».

[4] Il faut lire קסטאר, et non סקטאר, comme il est nommé *Opusc.*, p. xix, note 1. Il faut, en outre, y lire : אבו אברהים אסחאק.

[5] Les deux Amirites régnèrent sur la province de Denia et sur les Baléares, le 1er de 408 à 436, et le deuxième de 436 à 468 de l'hégire.

Digitized by Google

fait Ben Bilâm dans les différentes parties de son œuvre, qu'il a composé encore d'autres traités dont on n'avait pas même conservé le titre.

On sait qu'Abraham Ibn Ezra fut le premier juif d'origine espagnole qui ait écrit en hébreu ses grammaires et ses commentaires sur la Bible et qu'il utilisa pour ses ouvrages, d'autres disent pilla, les commentaires écrits en arabe et inconnus jusqu'à lui en Italie, en France et, en général, dans les pays chrétiens [1]. Les trois Kamḥi l'ont suivi dans cette voie; mais ils étaient des Provençaux et, par là, mieux au courant de ce qu'on avait fait des deux côtés des Pyrénées; ils étaient, en outre, plus originaux dans leur exégèse, bien que le père, Joseph Kamḥi, paraisse avoir emprunté pas mal d'explications à Saadia sans le nommer [2]. L'originalité des Kamḥi n'est pas toujours un progrès sur leurs devanciers en grammaire; le *Michlôl* est un recul sur le *Louma'* d'Ibn Djanâḥ [3]; mais l'exégèse du père et de ses deux fils est honnête et intelligente.

אלמתעלקה בהא ממא יחצרה אלכאטר אמא מנקולא ען בעץ אלמפסרין ראמא מסתכרגא באלפכר. ואללה נסאל אן יופקנא פי תלך סביל אלרשאד ואן יוצח לנא טריק אלסדאד וכמא סאלה ולה פי קולה גל עיני ואבינה נפלאות מתורתך

« Au nom de l'Eternel, Dieu de l'univers. — Un élève qui aime l'étude m'a demandé que je lui explique les mots difficiles et obscurs qui se rencontrent dans les textes de l'Écriture, afin que, par cette connaissance, l'intelligence des diverses acceptions dans lesquelles ces mots sont employés lui soit rendue facile et accessible. J'ai satisfait à sa demande et j'ai reconnu que, pour cela, trois points sont nécessaires : 1° que je traduise chaque mot (hébreu) par le terme le plus approchant que fournit le lexique arabe; 2° que j'indique les textes où la même racine est employée et, si je n'en trouve pas, que j'apporte des témoignages que j'ai rencontrés dans les paroles des Anciens (Que Dieu leur soit propice!) ou dans les langues araméenne et arabe; 3° que j'expose la flexion et la position grammaticale de chaque mot. De ces trois points on pourra tirer tout le profit possible, et le but poursuivi sera tout à fait atteint. Comme supplément de faveur pour ce disciple, je mentionnerai, en outre, quelques interprétations qui s'y rattachent et qui se présentent à l'esprit, soit que je les rapporte au nom de certains commentateurs, soit que je les tire de mes propres réflexions. Je prie Dieu qu'il me soutienne pour ce travail dans la voie droite et qu'il me montre le chemin de la vérité, comme l'en a prié le Psalmiste, lorsqu'il a dit : « Ouvre mes yeux et que je découvre les merveilles de ta loi (Ps. CXIX, 18). » Nous donnons plus loin des extraits des gloses sur Josué, les Juges, Samuel, les Rois, Jérémie, Ezéchiel et les douze petits prophètes. Le commentaire de Job est cité par Ben Bilâm lui-même (Amos, VIII, 6); celui sur les Psaumes, par Ibn Ezra sur Ps., LXXXIV, 5.

[1] Sur Abraham Ibn Ezra et son œuvre, voy. Graetz, *Geschichte d. Juden*, VI, note 8; Wilhelm Bacher, *Abraham ibn Esras Einleitung zu seinem Pentateuch-Commentar* (Wien, 1876), et *Abraham ibn Esra als Grammatiker* (Strasbourg, 1882); Profiat Duran, *Ma'ase 'Efôd*, p. 44, l. 12-13.

[2] Nous les avons signalées dans les notes dont nous accompagnons notre édition de la traduction d'Isaïe par Saadia.

[3] C'est surtout la théorie des voyelles qui a bouleversé la grammaire hébraïque.

Digitized by Google

actuellement sous presse. Grâce à la bienveillance et à la libéralité de M. Israelsohn, nous sommes en état de donner aujourd'hui aux amateurs de l'exégèse biblique de l'école espagnole presque toutes les gloses de R. Jehouda ben Bilâm sur Isaïe. On ne connaissait de Ben Bilâm, jusqu'en ces derniers temps, que ses travaux sur les accents [1]. On savait aussi que la Bodléienne possédait ses gloses sur les Nombres et le Deutéronome [2]; la Bibliothèque Impériale de Saint-Pétersbourg semble renfermer les gloses sur le Pentateuque tout entier. Il y a longtemps que j'ai signalé trois petits traités de ce même auteur [3] : 1° sur les synonymes ou les racines à double sens, traité qui présente quelques lacunes au commencement; 2° sur les dénominatifs, ouvrage qui, depuis, a été publié dans le *Carmel* [4]; 3° sur les particules. Ces trois traités existent à la Bibliothèque nationale (fonds hébreu, n° 1221), mais seulement dans une version hébraïque. On n'a encore rencontré nulle part l'original arabe [5]. Le fonds Firkowitch nous permet d'affirmer que Jehouda ben Bilâm a étendu ses observations à la Bible tout entière [6]. Nous verrons, en outre, par les citations que

[1] Steinschneider, *Catal. libr. Bodl.* (Beroliui, 1852-1860), col. 1294 et 1295. Une excellente édition du traité sur les accents des trois livres poétiques a été faite par M. Wickes (Oxford, 1881).

[2] Neubauer, *Catalogue of the hebrew manuscripts in the bodl. library* (Oxford, 1886), col. 58 (n° 292).

[3] *Wissenschaftl. Zeitsch f. jüd. Theologie*, V, p. 408.

[4] Vol. III; le même ouvrage a été publié, d'après un autre ms., par M. Adelmann dans un recueil intitulé חיי עולם, seconde partie. Ni l'un ni l'autre de ces mss. ne paraît être complet, puisque certains articles cités par Ben Bilâm lui-même ne s'y trouvent pas.

[5] Voy. *Wissenschaftliche Zeitsch.*, V, p. 408, note 7. L'ouvrage lui-même paraît avoir présenté des lacunes, d'après le jugement de Moïse ben Ezra : ופי הדה אלחרוף אלמשתקה מן אלאסמא מולף לאבי זכריא בן בלעם ז"ל גמע מנהא גמלה צאלחה ולם יסתקץ אלקול פיה. « Sur les dénominatifs il existe un traité d'Abou-Zakariyâ ben Bilâm, qui en a réuni un nombre considérable, sans cependant épuiser le sujet. »

[6] Voici la préface qu'on y trouve :

בשם י"י אל עולם

סאלני בעץ אלתלאמיד ממן שאנה אלטלב אן אפסר לה אלאלפאט אלמשכלה אלעויצה אלואקעה פי נצוץ אלמקרא לכי יסהל עלידה בעלם דלך סהם אלמעאני אלמחמולה פי תלך אלאלפאט ופי גירהא מן אלסהל אלקריב ואסעפרת טלבתה ועלמרת אן דלך מחתאג אלי הלהה אצול אלאול אן אתרגם לפטה באקרב הרגמה עלי מא תגיזה אלגה אלערבה ואלתאני אן אדל עלי מוצע אלאשתקאק מן אלנצוץ ומא לם יכן מוגודא פיה ווגדת לה שאהדא פי כלאם אלאוראיל רצי אללה ענהם או פי אללגה אלנבטיה או אלערביה גלבתה ואלתאלת אן אבין תצריף אלכלמה ונחוהא סבהדה אלתלתה אצול התם אלמנפעה ותכמל פיהא אלפאידה ותבריעה מע דלך אן אלכר בעץ אלמעאני

Digitized by Google

GLOSES D'ABOU ZAKARIYA BEN BILAM

SUR ISAÏE

AVANT-PROPOS

Le fonds Firkowitch de la Bibliothèque Impériale de Saint-Pétersbourg est si riche qu'on y découvre toujours de nouveaux fragments d'ouvrages qu'on croyait perdus. Jusqu'à ce moment on n'est pas encore parvenu à classer la série de tous les feuillets détachés que l'habile et savant chef des Karaïtes a tirés des diverses *guenizôt* des synagogues de l'Orient M. le Dr Harkavy, l'un des conservateurs de la Bibliothèque Impériale, y a trouvé la matière de ses différents travaux sur Samuel ben Ḥofni et des intéressants *Responsa* des *Gueônîm*, dont la dernière livraison vient de paraître dans le recueil des *Mekizê Nirdamîm*. M. le Dr Israelsohn, de Saint-Pétersbourg, un jeune érudit qui donne de grandes espérances, a puisé dans ces fragments le Commentaire de Samuel ben Ḥofni sur les trois dernières sections de la Genèse [1] (XLI à L). Nous-mêmes, nous devons à cette riche collection un fragment du *Kitâb at-taschwîr* d'Ibn Djanâḥ et un morceau étendu des pamphlets que R. Samuel ben Nagdela a lancés contre le grammairien de Saragosse, sous le titre de *Rasâïl ar-rifâk* [2]. Nous y avons trouvé tout ce qui paraît rester du Commentaire de Saadia sur Isaïe, commentaire dont on appréciera l'importance dans les notes accompagnant notre édition de la version de Saadia,

[1] *Samuelis Ben Chofni trium sectionum posteriorum libri Genesis Versio Arabica cum Commentario* (Petropoli, 1886).

[2] *Opuscules et traités d'Abou'l-Walid Merwan Ibn Djanah de Cordoue*, texte arabe publié avec une traduction française par J. et H. Derenbourg (Paris, 1880), p. XLIX-LIX.

Digitized by Google

dit *Cimarus*. De là, ils faisaient échelle aux îles d'Égilia et de Cythère, d'où ils entraient dans le golfe de Laconie. Cette route était forcée aussi longtemps que la navigation en pleine mer présentait des risques trop grands pour les voyageurs. On peut donc admettre, sans être taxé de témérité, que la localité d'après laquelle les navigateurs phéniciens ont dénommé l'île de Crète tout entière doit être située sur la côte sud-ouest de cette île. Et, en effet, à peu de distance du cap sud-ouest nommé Criou-métopon, se trouve l'ancienne ville de Τάῤῥα, célèbre pour son temple d'Apollon Tarrhéen, Ἀπόλλων Ταῤῥαῖος (Ét. de Byzance, *sub verbo*). La forme Ταῤῥα se ramène, comme d'ordinaire (cf. Τυῤῥενιοι = Τυρσενιοι, χεῤῥόνησος = χερσόνησος, etc.), à une plus ancienne Ταρσα, d'où le nom ethnique Ταρσαίος. C'est à ce dernier nom que répond lettre pour lettre la forme hébraïque תַּרְשִׁישׁ, dont les voyelles seules ont été légèrement modifiées d'après l'analogie de תַּלְמִיד, תַּפְקִיד, ou plutôt d'après celle des mi-quadrilittères חַכְלִיל, עַכְבִּישׁ, שַׁפְרִיר. La pierre précieuse nommée en hébreu תַּרְשִׁישׁ, en admettant que ce nom soit identique avec le fils de Iawan dont il s'agit, pourrait bien être le *dactylus* que l'on trouvait en Crète (Pline, N. H., 37, 10, 61). J'ajoute que la transcription du *sigma* grec par ש se constate également dans le mot hébreu פִּלֶגֶשׁ, qui vient du grec πάλλαξ ; la même transcription a été déjà constatée plus haut au sujet de אֱלִישָׁה = אֱלִישָׁת = Ἀλασιωτ(ης).

En terminant, il me semble utile d'attirer l'attention sur une circonstance que de nouvelles trouvailles archéologiques pourront mettre au clair plus tard. Les noms ethniques Ionien, Héléen et Tarrhéen (Ἰάϝων, Ἀλασιωτης, Ταρραιος = Ταρσαίος), personnifiés en fils de Japhet par la Genèse sous la forme de יָוָן, אֱלִישָׁה et תַּרְשִׁישׁ, sont tous les trois des titres d'Apollon, dont le culte a été également très répandu dans l'île de Chypre, le כִּתִּים biblique, qui est encore un fils de Iawan. Si on y ajoute les Apollonia de Cyréné et d'Égypte, puis celle du voisinage de Jafa, dont le nom actuel *Arsoûf* rappelle l'ancien nom phénicien בֵּית־רָשֶׁף, ainsi que les autres villes homonymes de la Syrie, on ne peut pas s'empêcher de penser que l'identification du dieu phénicien רשף avec l'Apollon grec date de très loin, et cela revient à la constatation des rapports excessivement anciens entre le monde grec et la Phénicie.

J. Halévy.

Digitized by Google

voulu s'enfuir jusqu'au bout du monde pour échapper à la mission reçue de Iahwé. Dans l'esprit de l'antiquité, on était en dehors des atteintes de la divinité nationale dès que l'on se rendait dans un autre pays, fût-il très voisin (Cf. I Samuel, XXVI, 19). Dans Isaïe, LX, 19, Tarshish figure à côté des populations égyptiennes פוּל (= פוּט ?) et לוּד, situation qui répond bien à celle de l'île de Crète, qui est baignée par la mer de Libye, prolongement de la mer d'Égypte (cf. Strabon, X, IV, dans la traduction de M. A. Tardieu). Le commerce avec l'argent réduit en lames (Jérémie, X, 9), le fer et le plomb raffiné (בְּרִיל, Ézéchiel, XXVII, 12) existait, sans aucun doute, sur cette île célèbre et ne force point de penser exclusivement à l'Espagne. Aussi est-il avéré que pas un commentateur juif n'a jamais songé à ce pays de l'extrême occident. On sait, d'autre part, combien les légendes crétoises ont d'attaches avec la côte de la Palestine (Wiener, 3e éd., I, 211), et, bien que nous n'allions pas jusqu'à faire venir les Philistins de l'île de Crète, ces légendes antiques ne laissent pas d'attester l'existence de rapports suivis et très anciens entre la Crète et les ports de Palestine, notamment celui de Jafa, où s'est localisé le mythe d'Andromède et Persée. Le port voisin d'Apollonia montre aussi une connexion remarquable avec des mythes grecs, qui nous ramènent en Laconie par l'intermédiaire de l'île de Crète, ainsi qu'on va le voir tout-à-l'heure.

Il nous reste à expliquer le nom de תַּרְשִׁישׁ. D'après tout ce qui vient d'être exposé plus haut, il doit provenir d'une localité maritime où les Phéniciens avaient l'habitude d'aborder dans leurs voyages en Grèce, du premier continent notable qui attirait du côté de l'ouest leurs entreprises commerciales. Laissée au hasard, notre recherche serait obligée de faire le *surway* de l'île entière pour la recherche d'un nom de ville ou de territoire qui ait quelque analogie avec le vocable hébreu. Heureusement, le vieil itinéraire des Phéniciens dans la direction susindiquée n'est pas difficile à deviner. Dans la haute antiquité, où l'art de naviguer venait de naître, on longeait les côtes jusqu'à l'endroit le plus rapproché de la côte opposée qu'on voulait atteindre et l'on profitait des îles qui existaient sur le passage pour se préparer à la navigation en pleine mer qui restait à parfaire. Dans le cas spécial que nous traitons, les vaisseaux phéniciens partis de quelque point que ce soit de la côte de Syrie, après avoir quitté les embouchures du Nil, se dirigeaient près des côtes jusqu'au cap de Cyréné (aujourd'hui : Barka), qui est le plus rapproché du Péloponnèse. Leur prochaine étape était nécessairement la côte sud-ouest de l'île de Crète, qu'ils longeaient jusqu'au promontoire nord-ouest

Digitized by Google

notre ère la lettre *s* placée entre deux voyelles se réduisait, dans le dialecte chypriote, à une faible aspiration, et ne prouve nullement, ainsi que quelques savants inclinaient à le supposer de prime abord, que le signe chypriote pour *s* marquait en même temps l'aspiration *h*. La forme douée de la sifflante était, sans aucun doute, primitive en Chypre même. Si je ne me trompe, le nom hébreu אֱלִישָׁה, anciennement אֱלִישָׁת, s'est développé sur la base de Ἀλασιωτ(η) — (ש)אַלַשִׁיתּ ; l'altération consiste, d'une part, dans le rejet de la sifflante finale ש avant la dentale ת, de l'autre, dans la métathèse subie par la voyelle *i*. L'allègement de la sifflante est absolument analogue à celui dont nous avons parlé à propos du nom de רִיפַת = סִירַת ; quant au déplacement de la voyelle, il ne pouvait pas manquer dans un nom emprunté à une langue si différente.

Nous abordons enfin le double problème de תַּרְשִׁישׁ relatif au nom et à la chose. La dernière de ces énigmes aura naturellement le pas sur la première. J'ai expliqué plus haut pourquoi les territoires situés à l'ouest de la Grèce ne pouvaient pas entrer dans l'horizon de l'auteur du tableau des Japhétites. De toute cette vaste région maritime, c'est l'île de Sicile seule, grâce à son ancienne colonisation par les Grecs, qui aurait le droit d'être appelée « fils de Iawan », mais cette île est déjà trop en dehors des communications directes avec la Palestine. Au sujet des pays encore plus éloignés, comme l'île de Sardaigne et surtout la péninsule hispanique, l'invraisemblance est encore plus grande. Si l'auteur les avait connus, il n'aurait pu les considérer comme des colonies grecques, puisqu'il n'y en avait pas avant le VIe siècle ; il en aurait fait tout au plus d'autres enfants de Japhet. Ainsi que je l'ai établi plus haut, on doit voir dans Tarshish le représentant d'une île assez importante et située dans le voisinage du Péloponnèse. Deux îles grandes et populeuses entre toutes celles qui constellent la mer d'Égée se présentent à notre choix : l'Eubée et la Crète, mais la première, située presque à côté de l'Ionie européenne, a dû être considérée par le généalogiste hébreu comme formant partie intégrante de Iawan même. En revanche, l'île de Crète offre par sa position méridionale une sorte de dédoublement du Péloponnèse et a ainsi une existence propre ; je crois donc que c'est elle qui doit être entendue sous le nom de תַּרְשִׁישׁ. Aucun passage biblique qui mentionne ce nom ne s'oppose à cette identification ; au contraire, plusieurs d'entre eux lui sont remarquablement favorables. Il est fort peu probable que, dans la pensée de l'auteur du roman antiprophétique connu qui porte le nom de Jonas, ce prophète ait

Digitized by Google

1° Le nom en question doit être emprunté à une ville maritime importante de la Laconie propre.

2° Il doit représenter un dérivé ethnique du nom indigène de la ville susdite. Cela résulte de la forme des deux dernières personnifications : כִּתִּים (pour כִּתִּיִּים) et רוֹדָנִים, qui sont les pluriels des noms ethniques כִּתִּיִי et רוֹדָנִי, tirés l'un de Κήτιον, et l'autre de Ῥόδος (Ῥόδον).

Par contre, ce serait, à mon avis, dépasser la mesure que de vouloir que l'auteur biblique eût poussé l'analogie jusqu'à n'employer que des formes du pluriel dans le premier couple des enfants de Iawan. Pour faire cela, il lui eût fallu une connaissance trop grande des dialectes grecs, tandis qu'en vérité, il n'eut à sa disposition que des noms formés séparément et transmis à son peuple par l'intermédiaire des Phéniciens.

En nous tenant dans les limites moyennes que nous venons de tracer, nous inclinons à voir dans אֱלִישָׁה un nom ethnique dérivé de la ville de Ἕλος en Laconie. Les fréquents rapports des Phéniciens avec cette ville maritime ont été constatés dans ces derniers temps par les inscriptions phéniciennes et gréco-chypriotes découvertes dans l'île de Chypre. Phéniciens et Grecs y vouaient en commun un culte particulier aux Apollons de Laconie. On connaissait déjà, depuis une dizaine d'années, des ex-voto voués par des Phéniciens à רשף מכל, c'est-à-dire Apollon Amycléen, Ἀπόλλων Ἀμυκλαῖος, en dialecte Ἀπεῖλον Ἀμυκόλος. Les trouvailles récentes y ont ajouté le culte d'Apollon d'Hélos, Ἀπόλλων Ἑλειτης, רשף אליית ou רשף אלהיתס, en dialecte Ἀπεῖλον Ἑλείτης ou Ἀλασιωτης[1]. Dans les formes cypro-phéniciennes, l'esprit rude initial n'existe point, et le nom commence par la voyelle E ou A, exprimée par א en phénicien. C'est précisément la forme populaire qui a dû être transmise aux Hébreux, lesquels n'ont pu avoir, à l'époque dont nous parlons, la moindre connaissance de l'orthographe savante du nom. Maintenant, des deux formes ethniques dérivées d'Hélos, l'une : Ἑλείτης se rapproche beaucoup de la forme classique et est rendue en phénicien אליית, avec élision du *sigma* final ; la seconde, que l'on peut regarder comme franchement populaire, revêt la physionomie jadis entièrement inconnue de Ἀλασιωτης, écrite en syllabes chypriotes *A-la-si-o-te-se* (au datif : *A-la-si-o-ta-i*). La transcription littérale en caractères sémitiques en serait אלסיתס ou אלשיתש. Le fait que l'inscription phénicienne le rend par אלהיתס avec un ה, au lieu de ס, montre seulement qu'au IVe siècle avant

[1] Ph. Berger, *Mémoire sur deux nouvelles inscriptions phéniciennes de l'île de Chypre*, p. 5-8, 12-14.

Digitized by Google

mettant qu'il les eût connues, comme une simple prolongation de la Hellade, attendu que, dans son langage personnifiant, la différence des noms est la condition indispensable pour qu'une possession secondaire soit mise à l'égard du pays d'origine dans le rapport de fils à père. En un mot, le יָוָן des Hébreux et des Assyriens, comme celui des Phéniciens, emprunté à l'Ionie européenne, représente, dans la Genèse, la Hellade septentrionale, qui se rattache au continent européen.

Ayant déterminé la nature exacte du *père*, nous pouvons chercher avec moins de difficulté à reconnaître celle de ses *fils*. En général, nous avons deux indices dont il serait imprudent de ne pas tenir compte. Le parallélisme visiblement très intentionnel des deux premiers noms avec les deux autres fils de Iawan qui nous sont bien connus, savoir : Chypre (כִּתִּים) et Rhodes (רֹדָנִים), montre clairement qu'il ne faut pas chercher dans ceux-là de grands pays continentaux, mais des îles, tout au plus des péninsules, que les anciens englobaient d'ordinaire dans cette dénomination. D'autre part, le rapport de la série des *fils* avec celle de leur *père* Gomer, dans l'énumération des Japhétites asiatiques (Genèse, x, 2-3), met hors de doute que אֱלִישָׁה et תַּרְשִׁישׁ ne doivent pas se trouver à une très grande distance du continent grec. Ils doivent même en être plus proches que les îles de Chypre et de Rhodes, qui forment le couple oriental. La preuve de ce que je viens d'avancer réside dans la position certaine d'Elisha, dont l'identité avec la Laconie résulte sans réplique de ce que l'abondance en coquilles de pourpre, qui rendit ce pays célèbre dans toute l'antiquité, est attribuée par le prophète Ézéchiel aux îles d'Elisha, lesquelles importaient à Tyr des étoffes teintes de cette couleur si recherchées alors (Ézéchiel, xxvii, 7). Ce fait a été remarqué depuis longtemps, et les interprètes les plus compétents, entre autres M. Dillmann, ont bien vu que אֱלִישָׁה représentait le Péloponnèse, et, en particulier, la Laconie (*Die Genesis*, 5 p. 175). Mais ceci établi, on ne peut plus songer à voir dans Tarshish, soit la Turdetaine, comme on l'admet généralement, soit l'île de Sardaigne, comme je l'ai supposé dans l'article précité. L'un et l'autre de ces pays sont trop au-delà de l'horizon de la Genèse : les deux frères doivent être voisins, et rien ne permet de les séparer par des distances aussi énormes.

Passons aux questions de détail.

Pour trouver l'origine du nom de אלישה dans des conditions vraiment scientifiques, il me paraît indispensable de se pénétrer des conditions suivantes, qui rétrécissent le champ de l'erreur et bornent l'incertitude à fort peu de chose.

Digitized by Google

certain qu'il n'a jamais appartenu au royaume voisin des Moschés, on peut supposer avec une grande vraisemblance qu'il faisait partie de la Cappadoce. C'est précisément l'état politique visé par la Genèse quand elle déclare פִּירַת (רִיפַת) fils de גֹּמֶר. Cette donnée est donc, en tout cas, antérieure à Sargon. Après la mort de ce monarque assyrien, le nom de (Bit) Purutash disparaît de l'histoire et ne revient plus dans les annales ninivites. A plus forte raison devait-il rester inconnu aux écrivains juifs postérieurement au VIIIe siècle avant l'ère vulgaire.

II. *Elisha et Tarshish.*

Dans mon étude générale sur le Xe chapitre de la Genèse (*Recherches bibliques*, n° VIII, II), je me suis contenté d'enregistrer purement et simplement les opinions courantes sur ces deux noms sans me prononcer sur leur valeur relative, surtout en ce qui concerne le premier. De nouvelles méditations sur ce sujet obscur m'ont suggéré quelques idées qui peuvent ne pas manquer absolument de base. Je vais donc essayer de les exposer ci-après avec toutes les précautions dont on doit s'entourer quand on marche sur un terrain plein de pièges et de fausses pistes.

Mais avant d'aborder l'identification de ces enfants de יָוָן, il est indispensable de préciser autant que possible la conception géographique de יָוָן même. La forme hébraïque rend, sans aucun doute, la prononciation archaïque Ἰάϝονες devenue plus tard Ἰάονες, Ἴωνες, « Ioniens ». Au temps de Sargon II, la mer Méditerranée portait déjà chez les Assyriens la dénomination de *tiamte mat Iawna,* « mer du pays de Iawan »; quelquefois c'est l'île de Chypre qui est désignée en gros par *mat Iawna,* « pays de Iawan ». Ce fait est d'une haute importance pour la géographie biblique. Si l'île de Chypre était de si bonne heure considérée chez les Sémites comme faisant partie intégrante d'une région portant le nom de Iawan, cette région devait être d'une étendue considérable renfermant une nombreuse population. On est ainsi amené à penser que ce nom doit son origine à l'Ionie européenne, c'est-à-dire l'Attique, avec sa capitale Athènes, et nullement aux colonies grecques de l'Asie-Mineure. L'auteur biblique n'a naturellement pu avoir d'autres idées à ce sujet que celles qui furent introduites en Palestine par les Phéniciens, qui étaient en relations avec la Grèce continentale bien longtemps avant la fondation de ces colonies. Celles-ci, qui portaient les noms des peuples principaux de la mère patrie, devaient être considérées par lui, en ad-

Digitized by Google

(matu) Hilakki apurish 177 *uli-ma....ri egirthi ushepisha qirbushshu nishi matâti (ilu) Ashur beliya.... (amelu) shuparshaqiya* 178 *(amelu) bel pahâti elishunu ashkun(ma) mushshikki Ashshuri emi(d)sunuti.*

168 Ambaridi... 169... ses villes, avec l'aide des dieux 170 grands ...dans la puissance (?) de mon gouvernement.... j'ai placé Hulli sur le trône de sa royauté et ayant réuni les gens de Bit-Purutash je les ai transmis à ses mains. Du temps de son père, Hulli...,. 172... je lui ai donné, je l'ai marié avec (ma) fille et j'ai agrandi ses possessions en y annexant la Cilicie 173. Mais lui, homme pervers (?) et parjure, il lia des rapports avec Ursâ, roi d'Ourarti, et Mitä, roi des Mosches 174... du Tabal, qui s'étaient emparés de mes villes frontières. J'ai réuni l'armée d'Assur 175 j'ai tranché tout le pays de Tabal comme des *masheti*, Ambaris, roi de Bit-Puritish avec les descendants de la maison de son père 176 les chefs de son pays je les ai expédiés prisonniers en Assyrie, ainsi que cent de ses chars. Les pays de Bit-Puritash et de la Cilicie comme *apurru* je les ai.... j'y ai 177 fait faire.... je les ai peuplés par les hommes appartenant à Assur, mon seigneur. J'y ai placé des préfets 178 et des gouverneurs et je leur ai imposé les corvées usitées en Assyrie.

Ces événements sont aussi mentionnés d'une façon concise dans les autres inscriptions de ce roi, comme, par exemple, dans celles des barils (l. 23) :

Munissi mat Bit-Purutash sha Ambarissi malakshunu damiqti Shargin imshuma eli mat Urarthi ù mat Muski 24 *illaklu idanhu ad-ate.*

« J'ai détruit Bit-Purutash, dont le roi Ambarissi avait oublié les bienfaits de Sargon et, en s'appuyant sur l'Ourarthou et le Mouskou, 24 avait rompu (son) alliance avec (moi). »

Le nom de ce pays est orthographié *Bit Pu-ru-tash, Bit Pu-ri-tash* et *Bit Pu-ri-ti-ish.* L'élément *Bit,* comme בֵּית dans בֵּית תּוֹגַרְמָה (Ezéchiel, XVII, 14), n'a d'autre but que de représenter le pays comme une famille unie, et est parfaitement négligeable. La vraie forme du nom donnerait les consonnes פרתש, mais le ש final, qui est très probablement un suffixe adventice, a été abandonné dans la prononciation des Hébreux ; de là le biblique פרת, vocalisé פְּרַת (רִיפַת), sur l'analogie de תִּירַס (תִּירַס). L'abandon facultatif des terminaisons dans les noms étrangers étant admis même par ceux qui tirent ריפת de Ῥηβάντος, je me dispense de le justifier à propos de mon identification.

Un point à remarquer : Le Bit-Purutash a été annexé au Tabal lorsque le prince héritier de ce pays épousa la fille de Sargon. Il était donc auparavant indépendant de la Tabalène, et comme il est

Digitized by Google

Le principe établi, il me sera facile de montrer la nature exacte des corrections que j'ai proposées pour certains noms de la liste japhétite :

En ce qui concerne leur nombre, il se borne à *trois* dans une série de quatorze noms.

Quant à leur étendue, les modifications suggérées n'affectent en rien le cadre du mot et se bornent à supposer une confusion de lettres analogues : תִּירָס pour חִירָס, אַשְׁכְּנַז pour אַשְׁנַז ; ou une métathèse : רִיפַת pour פִּירַת. Qu'on me pardonne cette anticipation nécessitée par l'idée de suite.

J'en appelle à tous ceux qui ont travaillé sur des manuscrits géographiques : ces corrections dépassent-elles la mesure tracée par les règles les plus strictes de la critique modérée ?

Voici maintenant la raison qui semble recommander le changement de רִיפַת en פִּירַת que je viens d'indiquer. Sargon II mentionne dans plusieurs de ses inscriptions sa conquête du pays qu'il nomme *Bit Purutash* ou *Puritish*, situé entre la Moschène, la Tabalène et la Cilicie. D'abord il en avait fait cadeau, ainsi que de la Cilicie, à Ambaridi (var. *Ambaris*, *Amris*), fils de Hulli, roi de Tabal, lequel Ambaridi avait épousé la fille du monarque assyrien. Malgré cette insigne faveur, le prince tabalien, à peine monté sur le trône après la mort de son père, s'empressa de se rendre indépendant de l'Assyrie, et, dans ce but, il s'entendit avec les rois d'Ourarthou et de la Moschène, qui devaient coopérer à cette entreprise. Sargon, ayant eu connaissance du complot, envahit la Tabalène, le Bit Puritish et la Cilicie, déporta le gendre rebelle et changea ces pays en province assyrienne. Je citerai d'abord, le passage des Annales, d'après la révision de M. Winckler :

168... *Ambaridi* [*matu*] *Ta*[*balâ*.... 169.... *alânishunu ina tukulti ilâni* 170 *rabûti*.... *ina kûn pali-ya*.... *us*.... *ibshû Hullî ina* (*içu*) *kussû sharru*[*tishu usheshib ?* 171 *nishi* (*matu*) *Bit*]-*Purutash upahirma ana qatishu umanni ina ûme Hullî abi*[*shu* ... 172.... *ashruqshuma bintu itti* (*âlu*) *Hilakki addinshu urappishsha mâ*(*t*)*su* 173 [*u shû* [*amelu*] *pattû la naçir kitti ana Ursâ shar* (*matu*) *Urarthi Milâ shar* (*matu*) *Muski ishpur Ummanât* (*ilu*) *Ashur adkima* 175 (*matu*) *Tabalum* [*ena*] *path*[*gim*]*rishu uqatti mashetish Ambaris shar* (*matu*) *Bit-Puritish adi zîr bit abishu* 176 (*amelu*) *asharitu matishu kamusun itti* IC *narkabâtishu ana* (*matu*) *Ashshur* (*ki*) *alqâ* (*matu*) *Bit-Puritash*

tionner נְסִרֹךְ et נְבוּכַדְנֶאצַּר, qui ont donné respectivement *Nesroch* et *Nabuchodonosor*, au lieu des formes vraies *Nessok* et *Nabuchodrossor* (נִסּוֹךְ et נְבוּכַדְרֶאצַּר), en assyrien *Nusku* et *Nabukudur(r)iuçur*.

Digitized by Google

ils se trouvent. Je laisse de côté l'opinion foncièrement arriérée qui attribue au texte traditionnel une infaillibilité littérale. Elle est contredite par les Massorètes eux-mêmes qui, encore que, par suite de scrupules qui nous paraissent outrés, ils se soient attachés à un type unique, ont relevé de nombreuses variantes orales (קרי וכתיב) et ont par cela même attesté l'insécurité de plusieurs leçons reçues. Les anciennes versions samaritaines, grecques et araméennes du texte biblique ont considérablement augmenté le nombre des variantes, parmi lesquelles de très heureuses, qui aplanissent les difficultés auxquelles donne lieu le texte hébreu. Mais fallait-il s'arrêter à ces seules variantes et s'abstenir désormais de toute correction nouvelle? La critique moderne ne l'a pas pensé, et cela pour cette raison excellente, prouvée par l'expérience, que maintes fois aucune des variantes transmises ne remédie d'une façon satisfaisante aux inconvénients qui obscurcissent le sens de la phrase et que l'on peut écarter à l'aide d'une légère correction. C'est un maniement délicat dont il ne faut jamais abuser, si l'on ne veut pas tomber dans l'erreur de ces correcteurs à tort et à travers qui, sous prétexte de faire mieux, détruisent ce qui est bon. Ceux-là, s'ils ne commettent pas de bévues évidentes, enlèvent toute nuance de style et de pensée aux auteurs respectifs et ne leur laissent que des phrases plates et tirées au cordeau. Le procédé scientifique doit se tenir à une distance égale entre ces deux extrêmes. La correction est de droit, mais à la condition d'être indispensable et d'être émise à titre de conjecture, quand elle n'est pas l'objet d'une démonstration évidente. Sous ces conditions, nous assimilons les noms propres aux autres catégories de mots, pour les corriger si l'urgence nous y amène, et nous ne partageons nullement les scrupules exagérés que montrent la plupart des critiques envers les noms propres bibliques, comme si ceux-ci étaient doués d'une incorruptibilité absolue. Je ne crains pas de le dire : refuser le droit de corriger, le cas échéant, quelques noms propres du texte biblique et tout spécialement de la liste ethnique de la Genèse, c'est vouloir condamner ce document précieux à une stérilité historique sans égale. Il mérite un meilleur sort : non qu'on lui octroie un privilège particulier, mais, au contraire, qu'on le fasse entrer dans le droit commun, en lui appliquant le traitement de tout autre texte géographique parvenu de l'antiquité, où il serait peu scientifique de retenir la leçon reçue chaque fois que des passages parallèles ou des formes indigènes mises au jour par l'érudition invitent à la corriger [1].

[1] Parmi les noms propres estropiés par la tradition, je me contenterai de men-

Digitized by Google

padociennes, ou, comme s'exprime l'auteur hébreu, les enfants de Gomer.

De ces trois noms nous connaissons, d'une façon générale du moins, la situation géographique de ceux qui représentent les deux limites extrêmes, notamment :

אַשְׁכְּנַז, répondant à la forteresse de *Ushnaniz,* située dans le pays de Qoué, ou la côte du golfe Issique, forteresse qui, au temps de Sargon II, était en possession des Mosches ;

תּוֹגַרְמָה, ville située aux confins de Tabal, qui était restée en possession du royaume gomérien-cappadocien jusqu'à l'invasion de Sargon.

Ces données, absolument certaines pour moi, restreignent le problème à une aire géographique très limitée et caractérisent ce pays comme une enclave entre les territoires de מֶשֶׁךְ et de תּוּבַל du côté méridional, c'est-à-dire dans la région de l'Amanus.

Après cela, je peux me dispenser de combattre l'opinion de ceux qui identifient רִיפַת avec le territoire bithynien Ῥηβαντία, arrosé par le fleuve Ῥηβας et s'étendant sur le Bosphore thracique (Dillmann, *Genesis*, 5e éd., p. 172). Le cadre étroit dans lequel l'auteur biblique enchasse les Gomérides ne permet pas de dépasser la frontière de la Cappadoce vers l'ouest. ריפת doit être cherché aux environs immédiats des deux autres territoires précités, et nulle part ailleurs. Malheureusement ce nom ne revient plus dans la Bible, et les inscriptions assyriennes, malgré la riche nomenclature géographique qu'elles nous ont conservée de ces contrées, ne nous fournissent aucun nom analogue. Cela ne manquera pas d'étonner ceux qui savent de quel secours ces inscriptions ont été jusqu'ici pour l'identification des noms japhétites. Faut-il maintenant se résigner à la pensée que ces guides fidèles nous ont faussé compagnie en cette seule occasion ? C'est très possible, sans doute, car malgré tout, ils sont loin de nous donner une liste complète des territoires de cette région. Cependant, comme il s'agit d'un pays ayant aux yeux de l'auteur biblique une importance au moins égale à celle des deux territoires limitrophes, on se demande instinctivement si la leçon reçue, ריפת, est vraiment aussi certaine qu'on l'admet communément, ou si l'impuissance à retrouver ce nom dans les annales assyriennes ne vient pas plutôt d'une ancienne erreur de scribe qui lui a donné la forme traditionnelle [1].

Nous touchons ici au point le plus délicat des recherches bibliques : la légitimité de corriger les mots du texte hébreu qui résistent à une interprétation raisonnable et conforme au milieu où

[1] La variante דִּיפַת ne semble pas être ancienne.

Digitized by Google

RECHERCHES BIBLIQUES

XV

רִיפַת, אֱלִישָׁה et תַּרְשִׁישׁ.

Parmi les quatorze noms de peuples japhétiques énumérés dans le xe chapitre de la Genèse (2-4), ces trois noms seuls n'ont pas été jusqu'à présent particulièrement déterminés dans mes études précédentes. Le moment est venu de combler cette lacune en reprenant l'examen des identifications proposées par mes devanciers, soit pour en faire un choix convenable, soit pour émettre de nouvelles hypothèses qui semblent pouvoir se recommander par l'état plus avancé de nos connaissances en fait de géographie ancienne. Il n'est donné à personne de trouver la vérité du premier coup sans peine et sans tâtonnement préalable; parfois même la vérité paraît moins vraisemblable qu'une supposition ingénieuse, mais le chercheur désintéressé n'a pas à se préoccuper des apparences. Quand une opinion ne lui paraît plus conforme aux principes de la science rigoureuse, son devoir est de le signaler aux travailleurs sérieux. C'est la voie que nous ne cesserons de poursuivre dans nos recherches. La crainte de rester isolé ou d'avoir à démolir ce que nous croyions naguère être très solide n'entrera pas dans nos considérations. Dès le moment que la chose nous paraîtra erronée, nous la poursuivrons sans pitié, jusqu'au milieu de nos affirmations antérieures, sans nous soucier des conséquences. L'erreur est un ennemi avec lequel nous ne transigerons jamais.

I. *Riphat ou Phirat?*

Le nom géographique personnifié dans רִיפַת occupe, dans l'énumération de la Genèse, une place intermédiaire entre אַשְׁכְּנַז (=אַשְׁפְּנַז) et תּוֹגַרְמָה, et tous les trois sont des possessions gomérides ou cap-

ANDOVER THEOL. SEM. FEB 12 1889 LIBRARY

Digitized by Google

bottes, les pantalons, les souliers, les bonnets et les manteaux de chasse avec toute sorte de garnitures. *La mode juive veut dominer partout*[1] ».

L'éditeur Zarncke prétend (p. 309) que la mode juive adoptée par les chrétiens dont il est question ici est celle des habits juifs, qui sont assez longs pour descendre jusqu'à terre, mais il suffit d'un coup d'œil sur le texte de Brant pour reconnaître que la mode juive s'était fait jour non seulement dans les habits, mais dans tous les vêtements sans exception. M. Güdemann (*Gesch. des Erziehungswesens*, III, 274) dit que l'observation de Brant se rapporte aux manteaux des Juifs, mais il se borne à citer le manteau rabbinique d'Isserlein comme modèle de cette prétendue mode juive. Toutefois, il raille sa propre explication par cette observation fort juste que : « ce serait la première fois dans l'histoire que les rabbins auraient créé la mode » (p. 138). La véritable explication se trouve, à ce qu'il nous semble, dans cette remarque de Geiler de Keisersperg, citée par Güdemann : Quid tandem de mantellis, qui fimbriis judaicis in ora eorundem sunt notati per omnia similes.... iudeorum vestibus ? » Les mots *fimbriis judaicis* renferment la clef de l'énigme. Ce mot désigne les ציצית du *talet* juif, et probablement aussi les franges qui, dans le *talet*, font partie du tissu et l'encadrent sur les deux côtés les plus courts de la pièce d'étoffe dont le *talet* est formé. Ce sont justement ces deux côtés, avec les ציצית aux quatre angles, qui retombent sur le devant du corps, en gros plis, lorsqu'on met le *talet*. Les occasions de voir cet arrangement du *talet*, avec ses ציצית et franges, ne manquaient pas, elles étaient facilement offertes par les Juifs, soit dans les synagogues, soit dans leurs maisons pendant la prière. Sébastien Brant ne peut donc mieux caractériser la mode de disposer tous les vêtements avec des plis allant de haut en bas et surtout celle de les garnir de franges qu'en disant que la mode juive paraît se généraliser. Il pouvait être sûr d'être compris immédiatement de tous les chrétiens de pays allemand; ceux-ci visitaient souvent la synagogue, comme le dit déjà le proverbe allemand (v. Güdemann, p. 98, note 2), et connaissaient bien les mœurs des Juifs.

Ostende, 23 juillet 1888.

DAVID KAUFMANN.

[1] Das dut all kleyder sindt vol felt
Röck, mentel, hembder, vnd brust duch
Pantoffel, styffel, hosen, schuch
Wild kappen, mentel, umblouff dran,
Der jüdisch syt wil gantz uff stan.

Le gérant,
ISRAEL LÉVI.

VERSAILLES, IMPRIMERIE CERF ET FILS, RUE DUPLESSIS, 59.

Digitized by Google

M. Kaufmann oublie seulement de dire où il a puisé ce renseignement, puisque cet ouvrage de Kimhi est encore inédit. Comme je m'occupe justement de la publication du *Sefer Zikkaron*, qui paraîtra l'an prochain dans la collection des *Mekizé Nirdamim*, je peux produire quelque éclaircissement sur le passage en question.

Après le commencement de chapitre du *Sefer Zikkaron* qui est cité dans l'introduction à l'édition du Dictionnaire de David Kimhi par Lebrecht et Biesenthal (col. xxv-xxvii), vient un morceau qui traite des fonctions des lettres et qui est ainsi conçu : ודע כי אלף בית מתולק לאותיות השורש ואותיות השמוש. א'ב שמוש ג'ד שורש ה'ו שמוש ז'ח שורש ט' שורש י' שמוש כ'למ'ן שמוש ס'עפ'ץ שורש ק'ר שורש ש'ת שמוש.

Ce serait là la remarque de Joseph Kimhi, mais on voit qu'il la donne en son nom, et non sur l'autorité de R. Salomon. Et l'on découvre bien vite la cause de la méprise de M. Kaufmann. Tout de suite après ce passage, vient celui qui traite des signes mnémoniques et qui se termine ainsi : ור' שלמה אמר קט צח גזע ספרד ואני חברתים צד עט קח גזר כף. Ce R. Salomon est bien effectivement Salomon ibn Gabirol, mais il n'est que l'auteur de ces signes, et non de la remarque dont nous nous occupons.

D'ailleurs, cette observation n'appartient pas en propre à Joseph Kimhi ; elle provient en partie d'Abraham ibn Ezra (*Yesod Mora*, ch. xi, voir mon *Abraham ibn Esra als Grammatiker*, p. 46, note 9). Ibn Ezra distribue autrement les lettres, il forme un groupe de six lettres serviles מ'יכלמן, parce qu'il considère le ט comme tel (au Hitpael), et, en regard, obtient un autre groupe de six lettres radicales, בעמצק'ר. Quatre siècles plus tard, Abraham Balmes a imité l'exemple de Kimhi et s'est approprié le système d'Ibn Ezra sans citer son nom (*Mikné Abraham*, 7 *a*) ; il est vrai qu'il s'est contenté de reproduire Kimhi. Moïse ben Isaac de Londres a également pris à son compte la remarque du *Sefer Zikkaron* (*Sefer Hasschoham*, col. 5, en bas).

W. Bacher.

LA MODE DU TALET

Dans son *Narrenschiff*, Sébastien Brant exhale son indignation au sujet de la dégénération de la mode dans la nation allemande en ces termes (p. 7) :

« Cela fait que tous les vêtements sont pleins de plis, les robes, les manteaux, les chemises, les pourpoints, les pantoufles, les

Digitized by Google

choisir. Il faut cependant que je me défende pour la faute de grammaire que j'aurais commise en prenant תבנה pour une troisième personne du féminin ; je pense qu'une fois que שלום a la valeur de Jérusalem, il doit en prendre également le genre.

M. Bacher, dans les gracieuses observations qu'il me consacre, a bien raison de trouver l'inversion de צח נדץ dure et insolite [1]. Mais j'avais considéré צח comme un adjectif pris substantivement et à l'état construit avec le nom qui suit, comme יפת תואר גדל העצה ; ma traduction seule a causé cette méprise. Peut-être même tous ces qualificatifs doivent-ils être joints au nom de « Salomon » du second signe mnémonique. Ce serait donc comme s'il y avait אני שלמה הקטן הצח מגזע ספרד כותב.

M. K. n'obtiendra guère le suffrage universel pour les interprétations qu'il emprunte à l'arabe [2]. Ni Menahem, ni ben Gabirol n'aiment ces sortes de mélanges. Quant à Dunach, il avait d'autant plus le droit de mettre dans כמב un מ à la place du ת que la première de ces deux lettres ne pouvait être admise parmi les lettres serviles que parce qu'elle remplace, dans certains cas, la seconde.

Il ne faut pas trop m'en vouloir si ma liste est restée incomplète. A l'origine, Aboulvalîd seul m'occupait ; M. le Dr S. Baer a bien voulu, sur ma demande, me fournir d'autres signes mnémoniques, et personne ne contestera au modeste savant de Biberich sa haute autorité dans les matières massorétiques. Je suis heureux d'avoir, comme on dit vulgairement, attaché le grelot, puisque j'ai provoqué ainsi quatre doctes érudits en Israël à me corriger et à me compléter [3].

J. Derenbourg.

UNE PRÉTENDUE CITATION DE SALOMON IBN GABIROL DANS JOSEPH KIMHI

A la fin de ses notes sur les signes mnémoniques (*Revue*, t. XVI, p. 290), M. Kaufmann fait une remarque sur la composition de l'alphabet que Joseph Kimhi dans son *Zikkaron* rapporte au nom de R. Salomon, lequel serait sans doute Ibn Gabirol.

[1] *Ibid.*, p. 286.
[2] *Ibid.*, p. 290.
[3] En dehors de MM. Bacher et Kaufmann, la dernière livraison de la *Revue* donne encore des additions de MM. Grünwald et Porgès.

Digitized by Google

RECHERCHES BIBLIQUES

XV

רִיפַת, אֱלִישָׁה et תַּרְשִׁישׁ.

Parmi les quatorze noms de peuples japhétiques énumérés dans le xe chapitre de la Genèse (2-4), ces trois noms seuls n'ont pas été jusqu'à présent particulièrement déterminés dans mes études précédentes. Le moment est venu de combler cette lacune en reprenant l'examen des identifications proposées par mes devanciers, soit pour en faire un choix convenable, soit pour émettre de nouvelles hypothèses qui semblent pouvoir se recommander par l'état plus avancé de nos connaissances en fait de géographie ancienne. Il n'est donné à personne de trouver la vérité du premier coup sans peine et sans tâtonnement préalable; parfois même la vérité paraît moins vraisemblable qu'une supposition ingénieuse, mais le chercheur désintéressé n'a pas à se préoccuper des apparences. Quand une opinion ne lui paraît plus conforme aux principes de la science rigoureuse, son devoir est de le signaler aux travailleurs sérieux. C'est la voie que nous ne cesserons de poursuivre dans nos recherches. La crainte de rester isolé ou d'avoir à démolir ce que nous croyions naguère être très solide n'entrera pas dans nos considérations. Dès le moment que la chose nous paraîtra erronée, nous la poursuivrons sans pitié, jusqu'au milieu de nos affirmations antérieures, sans nous soucier des conséquences. L'erreur est un ennemi avec lequel nous ne transigerons jamais.

I. *Riphat ou Phirat?*

Le nom géographique personnifié dans רִיפַת occupe, dans l'énumération de la Genèse, une place intermédiaire entre אַשְׁכְּנַז (=אַשְׁכְּנַז) et תּוֹגַרְמָה, et tous les trois sont des possessions gomérides ou cap-

ANDOVER THEOL. SEM. FEB 12 1889 LIBRARY

Digitized by Google

bottes, les pantalons, les souliers, les bonnets et les manteaux de chasse avec toute sorte de garnitures. *La mode juive veut dominer partout*[1] ».

L'éditeur Zarncke prétend (p. 309) que la mode juive adoptée par les chrétiens dont il est question ici est celle des habits juifs, qui sont assez longs pour descendre jusqu'à terre, mais il suffit d'un coup d'œil sur le texte de Brant pour reconnaître que la mode juive s'était fait jour non seulement dans les habits, mais dans tous les vêtements sans exception. M. Güdemann (*Gesch. des Erziehungswesens*, III, 274) dit que l'observation de Brant se rapporte aux manteaux des Juifs, mais il se borne à citer le manteau rabbinique d'Isserlein comme modèle de cette prétendue mode juive. Toutefois, il raille sa propre explication par cette observation fort juste que : « ce serait la première fois dans l'histoire que les rabbins auraient créé la mode » (p. 138). La véritable explication se trouve, à ce qu'il nous semble, dans cette remarque de Geiler de Keisersperg, citée par Güdemann : Quid tandem de mantellis, qui fimbriis judaicis in ora eorundem sunt notati per omnia similes.... iudeorum vestibus ? » Les mots *fimbriis judaicis* renferment la clef de l'énigme. Ce mot désigne les ציצית du *talet* juif, et probablement aussi les franges qui, dans le *talet*, font partie du tissu et l'encadrent sur les deux côtés les plus courts de la pièce d'étoffe dont le *talet* est formé. Ce sont justement ces deux côtés, avec les ציצית aux quatre angles, qui retombent sur le devant du corps, en gros plis, lorsqu'on met le *talet*. Les occasions de voir cet arrangement du *talet*, avec ses ציצית et franges, ne manquaient pas, elles étaient facilement offertes par les Juifs, soit dans les synagogues, soit dans leurs maisons pendant la prière. Sébastien Brant ne peut donc mieux caractériser la mode de disposer tous les vêtements avec des plis allant de haut en bas et surtout celle de les garnir de franges qu'en disant que la mode juive paraît se généraliser. Il pouvait être sûr d'être compris immédiatement de tous les chrétiens de pays allemand ; ceux-ci visitaient souvent la synagogue, comme le dit déjà le proverbe allemand (v. Güdemann, p. 98, note 2), et connaissaient bien les mœurs des Juifs.

Ostende, 23 juillet 1888.

DAVID KAUFMANN.

[1] Das dut all kleyder sindt vol felt
Röck, mentel, hembder, vnd brust duch
Pantoffel, styffel, hosen, schuch
Wild kappen, mentel, umblouff dran,
Der jüdisch syt wil gantz uff stan.

Le gérant,
ISRAEL LÉVI.

VERSAILLES, IMPRIMERIE CERF ET FILS, RUE DUPLESSIS, 59.

Digitized by Google

M. Kaufmann oublie seulement de dire où il a puisé ce renseignement, puisque cet ouvrage de Kimhi est encore inédit. Comme je m'occupe justement de la publication du *Sefer Zikkaron*, qui paraîtra l'an prochain dans la collection des *Mekizé Nirdamim*, je peux produire quelque éclaircissement sur le passage en question.

Après le commencement de chapitre du *Sefer Zikkaron* qui est cité dans l'introduction à l'édition du Dictionnaire de David Kimhi par Lebrecht et Biesenthal (col. xxv-xxvii), vient un morceau qui traite des fonctions des lettres et qui est ainsi conçu : ודע כי אלף בית מחולק לאותיות השורש ואותיות השמוש. א׳ב שמוש ג׳ד שורש ה׳ו שמוש ז׳ח שורש ט׳ שורש י׳ שמוש כ׳למ׳ן שמוש ס׳עפ׳ץ שורש ק׳ר שורש ש׳ת שמוש.

Ce serait là la remarque de Joseph Kimhi, mais on voit qu'il la donne en son nom, et non sur l'autorité de R. Salomon. Et l'on découvre bien vite la cause de la méprise de M. Kaufmann. Tout de suite après ce passage, vient celui qui traite des signes mnémoniques et qui se termine ainsi : ור׳ שלמה אמר קם אח גזע ספרד ואני חברתים צד עם קח גזר כף. Ce R. Salomon est bien effectivement Salomon ibn Gabirol, mais il n'est que l'auteur de ces signes, et non de la remarque dont nous nous occupons.

D'ailleurs, cette observation n'appartient pas en propre à Joseph Kimhi ; elle provient en partie d'Abraham ibn Ezra (*Yesod Mora*, ch. xi, voir mon *Abraham ibn Esra als Grammatiker*, p. 46, note 9). Ibn Ezra distribue autrement les lettres, il forme un groupe de six lettres serviles מ׳יכלמן, parce qu'il considère le מ comme tel (au Hitpael), et, en regard, obtient un autre groupe de six lettres radicales, בעפצק׳ר. Quatre siècles plus tard, Abraham Balmes a imité l'exemple de Kimhi et s'est approprié le système d'Ibn Ezra sans citer son nom (*Mikné Abraham*, 7 *a*) ; il est vrai qu'il s'est contenté de reproduire Kimhi. Moïse ben Isaac de Londres a également pris à son compte la remarque du *Sefer Zikkaron* (*Sefer Hasschoham*, col. 5, en bas).

W. Bacher.

LA MODE DU TALET

Dans son *Narrenschiff*, Sébastien Brant exhale son indignation au sujet de la dégénération de la mode dans la nation allemande en ces termes (p. 7) :

« Cela fait que tous les vêtements sont pleins de plis, les robes, les manteaux, les chemises, les pourpoints, les pantoufles, les

Digitized by Google

choisir. Il faut cependant que je me défende pour la faute de grammaire que j'aurais commise en prenant תבנה pour une troisième personne du féminin ; je pense qu'une fois que שלום a la valeur de Jérusalem, il doit en prendre également le genre.

M. Bacher, dans les gracieuses observations qu'il me consacre, a bien raison de trouver l'inversion de אח גדל dure et insolite [1]. Mais j'avais considéré אח comme un adjectif pris substantivement et à l'état construit avec le nom qui suit, comme יפת תואר גדל העצה ; ma traduction seule a causé cette méprise. Peut-être même tous ces qualificatifs doivent-ils être joints au nom de « Salomon » du second signe mnémonique. Ce serait donc comme s'il y avait אני שלמה הקטן הצח מגזע ספרד כותב.

M. K. n'obtiendra guère le suffrage universel pour les interprétations qu'il emprunte à l'arabe [2]. Ni Menahem, ni ben Gabirol n'aiment ces sortes de mélanges. Quant à Dunach, il avait d'autant plus le droit de mettre dans כמכ un מ à la place du ת que la première de ces deux lettres ne pouvait être admise parmi les lettres serviles que parce qu'elle remplace, dans certains cas, la seconde.

Il ne faut pas trop m'en vouloir si ma liste est restée incomplète. A l'origine, Aboulvalid seul m'occupait ; M. le Dr S. Baer a bien voulu, sur ma demande, me fournir d'autres signes mnémoniques, et personne ne contestera au modeste savant de Biberich sa haute autorité dans les matières massorétiques. Je suis heureux d'avoir, comme on dit vulgairement, attaché le grelot, puisque j'ai provoqué ainsi quatre doctes érudits en Israël à me corriger et à me compléter [3].

J. Derenbourg.

UNE PRÉTENDUE CITATION DE SALOMON IBN GABIROL DANS JOSEPH KIMHI

A la fin de ses notes sur les signes mnémoniques (*Revue*, t. XVI, p. 290), M. Kaufmann fait une remarque sur la composition de l'alphabet que Joseph Kimhi dans son *Zikkaron* rapporte au nom de R. Salomon, lequel serait sans doute Ibn Gabirol.

[1] *Ibid.*, p. 286.
[2] *Ibid.*, p. 290.
[3] En dehors de MM. Bacher et Kaufmann, la dernière livraison de la *Revue* donne encore des additions de MM. Grünwald et Porgès.

Digitized by Google

M. Kaufmann oublie seulement de dire où il a puisé ce renseignement, puisque cet ouvrage de Kimhi est encore inédit. Comme je m'occupe justement de la publication du *Sefer Zikkaron*, qui paraîtra l'an prochain dans la collection des *Mekizé Nirdamim*, je peux produire quelque éclaircissement sur le passage en question.

Après le commencement de chapitre du *Sefer Zikkaron* qui est cité dans l'introduction à l'édition du Dictionnaire de David Kimhi par Lebrecht et Biesenthal (col. XXV-XXVII), vient un morceau qui traite des fonctions des lettres et qui est ainsi conçu : ודע כי אלף בית מחולק לאותיות השורש ואותיות השמוש. א׳ב שמוש ג׳ד שורש ה׳ו שמוש ז׳ח שורש ט׳ שורש י׳ שמוש כ׳למ׳ן שמוש ס׳עפ׳ץ שורש ק׳ר שורש ש׳ת שמוש.

Ce serait là la remarque de Joseph Kimhi, mais on voit qu'il la donne en son nom, et non sur l'autorité de R. Salomon. Et l'on découvre bien vite la cause de la méprise de M. Kaufmann. Tout de suite après ce passage, vient celui qui traite des signes mnémoniques et qui se termine ainsi : ור׳ שלמה אמר קט צח גזע ספרד ואמי חברתים צד עט קח גזר כף. Ce R. Salomon est bien effectivement Salomon ibn Gabirol, mais il n'est que l'auteur de ces signes, et non de la remarque dont nous nous occupons.

D'ailleurs, cette observation n'appartient pas en propre à Joseph Kimhi ; elle provient en partie d'Abraham ibn Ezra (*Yesod Mora*, ch. XI, voir mon *Abraham ibn Esra als Grammatiker*, p. 46, note 9). Ibn Ezra distribue autrement les lettres, il forme un groupe de six lettres serviles ט׳יכלמן, parce qu'il considère le ט comme tel (au Hitpael), et, en regard, obtient un autre groupe de six lettres radicales, בעמצק׳ר. Quatre siècles plus tard, Abraham Balmes a imité l'exemple de Kimhi et s'est approprié le système d'Ibn Ezra sans citer son nom (*Mikné Abraham*, 7 *a*) ; il est vrai qu'il s'est contenté de reproduire Kimhi. Moïse ben Isaac de Londres a également pris à son compte la remarque du *Sefer Zikkaron* (*Sefer Hasschoham*, col. 5, en bas).

W. BACHER.

LA MODE DU TALET

Dans son *Narrenschiff*, Sébastien Brant exhale son indignation au sujet de la dégénération de la mode dans la nation allemande en ces termes (p. 7) :

« Cela fait que tous les vêtements sont pleins de plis, les robes, les manteaux, les chemises, les pourpoints, les pantoufles, les

Digitized by Google

choisir. Il faut cependant que je me défende pour la faute de grammaire que j'aurais commise en prenant תבנה pour une troisième personne du féminin ; je pense qu'une fois que שלום a la valeur de Jérusalem, il doit en prendre également le genre.

M. Bacher, dans les gracieuses observations qu'il me consacre, a bien raison de trouver l'inversion de עז נוד dure et insolite [1]. Mais j'avais considéré עז comme un adjectif pris substantivement et à l'état construit avec le nom qui suit, comme יפת תואר גדל העצה ; ma traduction seule a causé cette méprise. Peut-être même tous ces qualificatifs doivent-ils être joints au nom de « Salomon » du second signe mnémonique. Ce serait donc comme s'il y avait אני שלמה הקטן הצח מגזע ספרד כותב.

M. K. n'obtiendra guère le suffrage universel pour les interprétations qu'il emprunte à l'arabe [2]. Ni Menahem, ni ben Gabirol n'aiment ces sortes de mélanges. Quant à Dunach, il avait d'autant plus le droit de mettre dans כטב un ט à la place du ת que la première de ces deux lettres ne pouvait être admise parmi les lettres serviles que parce qu'elle remplace, dans certains cas, la seconde.

Il ne faut pas trop m'en vouloir si ma liste est restée incomplète. A l'origine, Aboulvalid seul m'occupait ; M. le Dr S. Baer a bien voulu, sur ma demande, me fournir d'autres signes mnémoniques, et personne ne contestera au modeste savant de Biberich sa haute autorité dans les matières massorétiques. Je suis heureux d'avoir, comme on dit vulgairement, attaché le grelot, puisque j'ai provoqué ainsi quatre doctes érudits en Israël à me corriger et à me compléter [3].

J. Derenbourg.

UNE PRÉTENDUE CITATION DE SALOMON IBN GABIROL DANS JOSEPH KIMHI

A la fin de ses notes sur les signes mnémoniques (*Revue*, t. XVI, p. 290), M. Kaufmann fait une remarque sur la composition de l'alphabet que Joseph Kimhi dans son *Zikkaron* rapporte au nom de R. Salomon, lequel serait sans doute Ibn Gabirol.

[1] *Ibid.*, p. 286.
[2] *Ibid.*, p. 290.
[3] En dehors de MM. Bacher et Kaufmann, la dernière livraison de la *Revue* donne encore des additions de MM. Grünwald et Porgès.

Digitized by Google

ודהם תוס׳ גורניש אר׳ גורניץ. On y cite quelques rabbins allemands, mais aussi des rabbins français, tels que Péreç de Corbeil et Jacob de קולמונא, probablement de Chaumont, et non pas de Cologne comme M. Schechter le suppose. Ce même Jacob est cité également dans des gloses françaises du XIVe siècle sur le Pentateuque. Les Tosafot גורניש sont surtout connus des rabbins italiens. Ainsi le ms. 603 de la bibliothèque de M. le baron Günzburg renferme, en même temps que des consultations sur le traité Yebamot de Jacob Berab adressées à Menahem קרפקופי, des Tosafot Gornisch et des Novelles de R. Juda Menz (Mayence). D'un autre côté, le ms. add. 26965 du Musée Britannique, qui renferme des Novelles de rabbins italiens sur Yebamot et Ketoubot, cite souvent des passages des Tosafot Gornisch. Finalement, M. Schechter a trouvé une grande partie de ces Tosafot dans les Novelles et réponses imprimées de R. Moïse Galante sur Yebamot. Il nous semble que ces Tosafot sont les derniers composés au XIVe siècle, à Gournay (Gorniacus, qui permet la forme Gornais) en Normandie ou en Seine-et-Marne.

AD. NEUBAUER.

ENCORE UN MOT SUR LES SIGNES MNÉMOTECHNIQUES

En expliquant, dans mon cours d'hébreu postbiblique, le *Loumâ* d'Aboulvalîd, je me suis arrêté à la fin du chapitre v, où l'auteur ne dit pas seulement qu'« à la demande de ses disciples, il a composé deux nouveaux signes », mais ajoute encore que « ces deux signes ont l'avantage de se rapporter l'un à l'autre ». Cette dernière remarque manque dans la version hébraïque du Loumâ, et on comprend que M. le Dr N. Brull ait cherché une explication pour le premier signe sans se préoccuper d'établir une connexité avec le second.

Pour un lecteur du texte arabe, ce rapport n'était pas *inutile* [1], il était même indispensable d'après Aboulvalîd.

L'explication de M. K. ralliera-t-elle tous les suffrages [2], comme il l'avance ? Pour ma part, je n'ai jamais espéré pareil succès pour la mienne, et je laisse volontiers aux lecteurs le droit de

[1] C'est le terme dont se sert M. Kaufmann, t. XVI, p. 290, lig. 23.
[2] *Ibid.*, l. 18.

Digitized by Google

une source plus ancienne, ce fait est rapporté par Isaac de Vienne (*Or Zarua, Pesahim*, fol. 119) au nom de הקדוש מדרויש, qui n'est autre que R. Salomon de Dreux.

Mentionnons encore, à titre de curiosité, la singulière méprise du Rev. Nephtali Lévi de Londres, qui, au lieu de s'occuper du Talmud et des commentaires qu'il connaît assez bien, s'adonne maintenant à l'histoire (des rabbins anglais avant l'expulsion), qu'il ne connaît pas du tout. N'expliquait-il pas dernièrement דרוש par Dover ? La manie de vouloir trouver, à toute force, une école de Tosafistes en Angleterre a même aveuglé un esprit clair comme celui de M. le Dr Adler, qui fait des Tosafot Gornisch (גורניש) des Tosafot de Norwich (Norguitsch, נורגיש). Certes, la corruption de גורניש en נורגיש n'est pas impossible, et serait admissible si on trouvait, ne fût-ce qu'une fois, chez un auteur quelconque, le mot נורגיש. Il est certain qu'il y avait des rabbins célèbres en Angleterre, tels que Joseph de Nicole (Lincoln), Benjamin de Cantorbéry, Méir et les deux Jacob de Londres; des grammairiens comme Moïse de Londres, et des poètes comme Méir fils d'Élie de Norwich. Il y avait probablement aussi des écoles, et les rabbins de la Lorraine, de Paris et surtout de la Normandie étaient en correspondance avec leurs confrères de l'*Isle*, comme on appelait alors l'Angleterre ; mais des Tosafistes, il n'y en avait pas. Les Tosafot sont uniquement français, et un peu provençaux. On cite les Tosafot de Touques, d'Évreux, de Paris, de Sens, de Corbeil, des savants de la Lorraine, de Dijon, de Melun et d'autres localités de France, mais jamais des Tosafot de l'Isle, de Londres, de Norwich, ni dans les anciens commentaires, ni dans les gloses sur le *Semaq* d'Isaac de Corbeil par Moïse de Zurich, qui est si riche en citations d'auteurs. Les rabbins allemands ne prétendaient pas non plus avoir composé des Tosafot. Quant aux Tosafot גורניש, M. Schechter en a parlé dans son excellent article, paru dans le *Jewish Chronicl* du 4 mai 1888 ; il croit que le nom de גורניש est une corruption de מגנצא, « Mayence ». En effet, les mêmes rabbins sont cités tantôt comme étant de Mayence, tantôt comme rabbins de גורניש ; on serait donc tenté d'adhérer à l'idée de M. Schechter. Seulement, des Tosafot de pays rhénans seraient une nouveauté, quoiqu'on puisse dire que les communications entre la France proprement dite et le Rhin étaient très fréquentes et que, parmi les élèves des écoles des Tosafistes, il y en avait beaucoup venus des villes rhénanes et même de l'intérieur de l'Allemagne. Ce qui pourrait confirmer l'hypothèse de M. Schechter, c'est que le ms. n° 7 de la bibliothèque de M. le baron Günzburg a l'inscription suivante : גורניש מיבמות אשכנזיות

Digitized by Google

Drucas Castrum en 1120 (voir Lucien Merlet, *Dictionnaire topographique du dép. d'Eure-et-Loir*, Paris, 1861), et Drengesin, d'après Valois, *Notitia Galliarum*, p. 180 (communication de M. Gross). Nous préférons cependant considérer דרגס comme une faute de copiste pour דרוס, orthographe employée au XIIIe siècle. Aux formes corrompues de דרוס citées par M. Gross dans cette *Revue*, t. VII, p. 46, nous pouvons en ajouter d'autres : 1° דרום ou רדוס, ville natale de Berachia (*Histoire litt. de la France*, t. XXVII, p. 491), qu'on a lu Drom et Rhodes et qui nous semble être דרוס, Dreux. Dans un ms. de la bibliothèque de M. le baron de Günzburg (qui n'est pas encore numéroté), lequel renferme le rituel de Pâque (ה' פסח) de Joseph Tob Elem (Bon fils), avec le commentaire de Samuel fils de Salomon de Falaise (un autre ms. de ce commentaire se trouve à Parme, dans le ms. De Rossi, n° 378), on lit le passage suivant (le ms. n'est pas paginé) : וכשבאתי לקאם אמרו כי כן היה נוהג הישיש הר' יוסף אשר רבינו יעקב נוהג כן ובדרוס (l. ובדרוס) כמו כן בשם ר' שלמה מדרואש ולימים מצאתי בדברי הר' מרי בר ברוך בשם ר' יצחק בר שמואל. « Quand je vins à Caen, on disait que le vénérable R. Joseph se conformait à tel usage d'après R. Jacob (de Ramerupt). A Dreux, il en était ainsi, sur l'autorité de Salomon de Dreux. Plus tard, je trouvais le même usage dans R. Mari fils de Baruch, au nom de R. Isaac fils de Samuel. » Plus loin on lit les mots suivants : ובדרום היו בני אדם ממשפחת רבי שלמה מדרוש (l. ובדרוס). « Et à Dreux se trouvaient des membres de la famille de Salomon de Dreux. » Il est possible que le nom de חמש dans בחמש המדינה (M. Rosin, dans son édition du commentaire de Samuel ben Méir sur le Pentateuque, p. XI de la préface) doit se lire בדרוש, sinon ברימדש, Reims.

Mais ce n'est pas encore tout : Dreux est devenu Londres (ce qui s'explique facilement par la ressemblance de דרוש et למדריש). R. Moïse Isserles, dans son commentaire sur le *Tur* de Jacob ben Ascher (*Orah Hayyim*, § 473, et *Schulhan Arukh*, même numéro), dit, relativement à la récitation de la Haggada en langue vulgaire, וכן עשה ר"י מלונדרי' כל ההגדה בלשון לעז כדי שיבינו הנשים והקטנים. « Et ainsi fit le R. J. de Londres, qui traduisait toute la Haggada en langue vulgaire pour que les femmes et les enfants pussent comprendre. » S'appuyant sur ce passage, M. le Dr H. Adler, grand rabbin de Londres, dit, dans son intéressante conférence sur l'histoire des grands rabbins d'Angleterre (*Papers read at the Anglo-Jewish Historicale Exhibition*, publication N° I., p. 263), que le traducteur de la Haggada en langue vulgaire fut R. Jacob de Londres, qui vivait en l'année 1205. Or, dans

Digitized by Google

est מטועלים מטועלים מטועלים (le ו est employé tantôt comme יתד, tantôt comme תנדנה). C'est le נהר המגיל d'après Ibn Danan [1]. Le même rythme est employé par Méir dans la dernière pièce de l'édition de M. Berliner.

Voici cette élégie dont il est inutile de donner la traduction française :

קינה קוננתי על [2]. . . . רבנו מנחם

מחוקק מיהודה סר ושבט — וגם מודה ואין מחזיק [בידי]
בעת נאסף לעמו תחכמוני — עדי ארץ בגיו [3] נשפך [כבדי]
וקרץ מדרום [4] הן בא לנפשי — באפס לי פאר נזרי [והודי]
עצי כל היערות ימחאו כף — עלי אבלי ועניי ומר[ודי]
וים ירעם וגיא מוט התמוטטה — ביום צור הפשיט נזר [כבודי]
צרור כסף אשר לקח בידו — גביר תריפה ואינו בי לס [עדי]
ויום תשעה באב אב לחכמים — אספתו עם דביר היכל יסו[די]
ומי ישא בך עוד כוס ישועות — בעת גוע קדוש יעקב [וחמדי ?]
עונך תם בבת ציון מעוני — והועדת בבעלי וגדודי
לבל תבוא במספר הירחים — ומי יועידך נגדי בוועדי
תהא נסקל וידי להמיתך — בך תהיה ורק אזן בלעדי [5]
שחוקים לבשו קדרות ועיפה — ועמהם אלי נפשי ונודי
וכל עיניך בדמעך אל תאחר — לחונן על מיודעי בעודי
ברבנו מנחם דורדמס — אשר לוקח בפשעי ובמ[רדי]
ומי זה הוא יפלל בעבורי — יכנס נדחי יגוד גדו[די]
קרועים ופרומים בגדותיי — ידו עת אשר הוסרת [מידי]
ברמה אשמיע קול ילללה — עלי רבי אשר היה ו[דידי]
ומי יתן וארים קול בשברי — וכליותי יפולחו בפי [ידי]
ולו צור כופרו יקח לבבי — תמור נפשו ונפשי [ומאדי]
ואי סוב בדפ ימיר תמורה — וכמודהו אדיר קדש [בפרדי ?]
לצור אוחיל צורי יתן לצירי — ואוצר יפתח [לרפדי]

AD. NEUBAUER.

DREUX ET GOURNAY

Le nom de דרגס [6] pour Dreux est justifié par les anciens noms de cette ville, tels que *Dorgas Castrum*, vers l'année 1000, et

[1] Voir notre *M'lechet Ha-Schir*, *Hebräische Verskunst*, p. 7.
[2] Ms. endommagé.
[3] Ms. בגין.
[4] Ms. מרדום.
[5] Cette ligne est biffée dans le ms.
[6] Ci-dessus, p. 153.

Digitized by Google

Menahem Vardimas est encore mentionné dans les *Schetarot* publiés dernièrement à Londres[1], où nous trouvons son fils Jacob marié, en 1257, à une jeune fille de Nothingham. De l'absence de la formule usitée pour les morts après le nom de Menahem, nous pourrions peut-être conclure que ce rabbin était encore en vie en 1257. Cependant Zunz dit que Menahem est mort vers 1224, nous ne savons pas où ce savant a pris cette date. Si elle est justifiée, l'omission de la formule des morts dans le document de Nothingham s'expliquerait, comme dans d'autres documents publiés par M. Davis, par la négligence du scribe.

Menahem était certainement de Dreux, ou au moins établi à Dreux. Dans les Halakhot anonymes que nous avons mentionnés[2], on le cite en même temps que Sire Léon de Paris, Jehiel de Paris, son père Samuel Halévi, et Joseph, fils de Jehiel, sous le nom de Menahem de Dreux (מדרגס)[3]. Ailleurs[4], dans des gloses sur le Pentateuque, on mentionne une explication de notre Menahem sous le nom de (lis. דראוס) הי׳וורדימס מן רדאוס, Vardimas de Dreux. Dans l'élégie même, ligne 3, M. Halberstam propose, avec raison, la leçon de מדרוס, au lieu de מדרום. La ligne 17 nous apprend que l'auteur de l'élégie était un élève et ami de notre Menahem. Si, en effet, ce rabbin vivait encore en l'année 1257, ce qui est possible, l'auteur de l'élégie est peut-être Méir de Norwich; l'élégie se trouve, en effet, dans le même ms. du Vatican dont M. Berliner a tiré ses autres pièces[5]. Le rythme de l'élégie

[1] Voir שטרות, *Hebrew Deeds of English Jews before 1290*, edited bey M. D. Davis; Londres, 1888, p. 244. M. Davis, dans le sommaire anglais de ce document, rend Vardimas par « Floride », de ורד « rose »; erreur permise dans le Talmud (*Sabbat* 118 *b*), mais non dans un ouvrage moderne. Il est probable que ce nom doit être expliqué par le grec, et, suivant M. Bacher (*Die Agada der Babyl. Amoräer*, p. 64), par Εὐρυδημος, nom qu'on trouve dans Hérodote. Eurydemos cependant, comme M. Bacher le remarque, est un équivalent de רחבעם et non pas de Menahem; en outre, le nom d'Eurydemos est assez rare dans les écrivains grecs. Quoi qu'il en soit, le Talmud identifie Menahem avec Vardimas, et, à cause de la science de notre rabbin, on lui avait donné ce nom pour le distinguer d'autres Menahem Péreç. Il est possible que notre Menahem descendait d'une famille judéo-grecque, comme Perigoros, qu'on trouve parmi les rabbins français. De là, son nom de Vardimas. Nous croyons plutôt cependant que Menahem était originaire de Verdun, nom qu'on écrit וורדום dans le ms. d'Oxford n° 692, fol. 288 *b* : וכבר שאל הר׳ שמואל מוורדום מרבי׳ יצחק על נשותינו (ce n'est pas Samuel de Vérone), et וורדון, comme on le trouve dans le même ms., fol 397 *b* : תשובת הר׳ יעקב מאורדן (מוורדון) (la réponse est signée יעקב בהר׳ יוסף נ״ע העלוב), et que, par analogie de וורדום avec וורדימס, on a donné cette épithète à notre Menahem.

[2] Ci-dessus, p. 66.

[3] Voir plus loin, p. 154.

[4] Voir *Jüdische Zeitschrift für Wissenschaft und Leben*, de A. Geiger, IX (1871), p. 218.

[5] Voir *Hebräische Poesien des Meir ben Elia aus Norwich*, par A. Berliner, Londres, 1887.

Digitized by Google

état défectueux. Pouvant à présent remplir ces lacunes, et ayant quelques renseignements de plus à donner sur Menahem, je profite de l'hospitalité que la *Revue* m'accorde toujours, pour reproduire ici cette élégie une seconde fois, et dans un état assez correct.

Sur Menahem Vardimas, comme sur tant des rabbins, nous avons peu de renseignements. On le cite dans des ouvrages de casuistique, tels que ceux de Moïse de Couci [1], dans une collection anonyme de textes de casuistique [2] et dans une histoire mystique relative aux phylactères [3]. Il est l'auteur d'une pièce liturgique (עקדה) qui commence par les mots אברם הוא אברהם, dont un commentaire se trouve dans un manuscrit d'Oxford. A la fin de cette pièce, on lit : סליק העקידה שפייט רבנו מנחם הוורדמסי בן הזקן ר' פרץ נ"ע [4]. Nous connaissons au moins deux autres rabbins du nom de Menahem ben Péreç, celui de Joigny et celui qui voyagea en Palestine en 1215. Le premier porte ordinairement le titre de Saint (קדוש, martyr) [5], et, par confusion, ce titre a été donné par quelques auteurs à notre Menahem, qui, comme nous le verrons, mourut de mort naturelle à Dreux. Très souvent on ne sait duquel de ces Menahem il s'agit dans les auteurs, ainsi qu'on l'a vu, plus haut (p. 69). Quant à Menahem le voyageur, qui fut pendant huit ans *Hazzan* à Hébron, et dont la relation de voyage s'arrête à Nicosia (Chypre), il est très hasardé de l'identifier avec notre Menahem [6]. D'abord, il s'appelle Hébroni, et non Çarfathi [7]. Puis, les rabbins qui se rendaient en Palestine par acte de piété y sont restés, comme Yehiel de Paris, Nahmanide et d'autres. Enfin, dans l'élégie que nous publions plus loin, on n'aurait pas manqué, entre autres, de mentionner que notre Menahem avait visité la Palestine.

[1] *Semag*, § 27, מ"ע (éd. Venise, 1547, fol. 110 *b*) : רבירושלמי תניא שנים שאכלו פת ואחד ירק מזמנין לר'ש'ב'ג וכן היה פוסק הרר' מנחם וורדימס בשם ר' יצחק בר אברהם וכן כתב רבי יהודה.

[2] Ms. d'Oxford, n° 781,2 de notre catalogue : הר' וורדימס.

[3] M. Kaufmann, dans la *Revue*, t. V, p. 274 : בעליית הרר' מנחם הורדימסי אשרי יולדתו.

[4] Voir notre catalogue, sous le n° 422. Cette pièce liturgique est arrangée d'après l'alphabet ; à la lettre ח on y trouve le nom de שלמה בר' מתתיהו נ"ע. Les autres strophes qui suivent celles de l'alphabet portent l'acrostiche de מנחם ורדימשי ברבי פרץ הזקן ; en outre, la dernière strophe, qui commence par קרב, a pour refrain à la fin אל מלך. M. Zunz (*Litg. d. Syn. Poesie*, p. 328) semble avoir vu dans un autre ms. cette pièce sans commentaire ; il dit qu'elle se compose de 45 strophes, finissant par les mots מלך יושב על כסא רחמים, et qu'à la fin de l'alphabet, on trouve l'acrostiche de מנחם ורדימשי ברבי פרץ הזקן.

[5] Voir Zunz, *Zur Geschichte und Literatur*, à l'index sous ce nom.

[6] Zunz, *Gesammelte Schriften*, I, p. 168, 44 A ; Gross, *Revue*, t. VII, p. 43.

[7] Voir sa relation de voyage, que nous avons publiée dans le journal *Ha-Lebanon*, année V, p. 626 *pass.*

Digitized by Google

לפניו לבבכם אלהים מחסה לנו סלה[1] : פת[חו שערים ויבא]
גוי צדיק שומר אמנים[2] : רוממו י"י אלהינ[ו והשתחוו להדום]
רגליו קדוש הוא[3] : יראו י"י הללוהו כ[ל זרע יעקב]
כבדוהו וגורו ממנו כל זרע ישראל[4] : [באו נשתחוה]
ונכרעה נברכה לפני י"י עשנו[5] : באו ש[עריו בתודה]
חצרותיו בתהלה הודו (blanc) לו בר[כו שמו[6] : שאו]
ידיכם קדש וברכו את י"י[7] : נבנה בנין זה בו[ ]
[ ] לבריאה עולם : נשבעה בטוב ביתך[8]

Il est inutile que nous donnions la traduction de la pièce, puisque nous indiquons les versets de la Bible dont elle est composée.

On voit clairement que l'inscription est le monument commémoratif de la construction d'une synagogue, le sens des versets qui la composent le prouve suffisamment. Aux lignes 8-9, on a les mots : Cette construction fut faite en ... de la création du monde. Le passage intermédiaire manque, c'est justement le plus intéressant de l'inscription.

Le caractère de l'inscription montre qu'elle n'est pas très ancienne. On peut la placer au XIIIe ou au XIVe siècle. Il n'est pas probable qu'on ait construit une nouvelle synagogue à Girone après les graves événements de 1392 et 1412.

ISIDORE LOEB.

MENAHEM VARDIMAS

J'ai publié récemment une élégie sur la mort de Menahem Vardimas, d'après un ms. unique de la bibliothèque du Vatican, dans la *Monatsschrift* de Graetz (1887, p. 373). Outre les fautes d'impression qui se sont glissées dans le texte, j'ai dû laisser en blanc quelques mots à la fin des strophes, le ms. étant dans un

[1] Psaumes, 62, 9.
[2] Isaïe, 26, 2.
[3] Ps., 99, 5.
[4] Ps., 22, 24.
[5] Ps., 95, 6.
[6] Ps., 100, 4.
[7] Ps., 134, 2. Dans les lettres בר de cette ligne, avant le crochet, le ר n'est pas un *vav*, mais représente une partie de la lettre qui manque.
[8] Ps., 65, 5.

Digitized by Google

imparfaite de l'inscription, nous la publions uniquement pour qu'on voie la disposition des mots, les blancs qui les séparent, le grand blanc de la ligne 7, qui vient uniquement de ce qu'il y avait un accident dans la pierre (l'estampage le prouve), le graveur ayant laissé en blanc cet endroit endommagé.

La pierre est cassée net, de haut en bas, à gauche, et tout le fragment de gauche manque, mais comme toute l'inscription, sauf une partie des lignes 8 et 9, est composée de centons bibliques, il est facile de reconstituer ce qui manque.

בית יעקב לכו ונלכה באור יי׳ בטחו בו בכל
לפניו לבבכם אלהים מחסה לנו סלה: פתו
גוי צדיק שומר אמנים: רוממו יי אלהינו
והשתחוו להדם רגליו קדוש הוא: יראו יי הללויה
בגבורותיו ודורו ממנו כל זרע ישראל:
ונהדשה ונברכה לפני יי עשנו: באו ש
חצרותיו בתהלה הודו לו בר
כו שמו: נבנה בעין זה בו
לבריאת עולם: נשבעה בטוב ביתך

Nous donnons ici la transcription de l'inscription, les mots entre crochets sont ceux du fragment de pierre qui manque.

בית יעקב לכו ונלכה באור יי׳[1] : בטחו בו בכל [עת עם שפכו]

[1] Isaïe, 3, 5.

Digitized by Google

mot פתח s'applique aux entrées et aux sorties des pièges surveillées par les esclaves, et le verbe נעל désigne l'action d'avancer le piège, qui, selon sa grandeur, exigeait le concours d'un ou de deux esclaves. On voit, par les gravures publiées dans les *Antiquités* de Smith, que le rédacteur de la mischna a emprunté à la vie réelle tous les détails qu'il donne sur la chasse.

Il s'agit maintenant de déterminer l'époque à laquelle les Juifs pouvaient se trouver dans le cas d'être obligés de violer le repos sabbatique pour aller à la chasse. On peut supposer que ce fait se soit présenté souvent pendant les persécutions d'Adrien. Une scène décrite par le Talmud de Jérusalem (*Haguiga*, II, 77 *b*) montre comment, à cette époque, les Juifs, contraints de profaner le sabbat, cherchaient à ne pas transgresser la loi religieuse et comment l'apostat Elischa ben Abouya essaya de rendre vains tous leurs efforts. « Pendant la persécution, dit le Talmud, on obligeait les Juifs à porter des charges le sabbat, ils s'arrangeaient pour que deux personnes portassent ensemble une charge, parce que, d'après la loi, deux personnes qui accomplissent ensemble un travail interdit le sabbat ne sont pas coupables. Alors Elischa disait : qu'un seul porte la charge... Quand ils voulaient déposer la charge dans un terrain neutre כרמלית (sous prétexte de se reposer), pour ne pas la transporter d'une propriété privée רשות היחיד dans un endroit public רשות הרבים, il leur disait de ne pas s'arrêter, et ils étaient obligés de se soumettre à sa volonté. »

C'est cette période de persécutions qui a produit des règlements casuistiques relatifs à la chasse dont la mischna et la guemara de *Schabbat* nous donnent un échantillon.

M. Jastrow.

UNE INSCRIPTION HÉBRAIQUE A GIRONE

M. E.-Cl. Girbal, l'auteur de l'excellente étude intitulée *Los Judeos de Gerona*, et éditeur de la *Revista de Gerona*, a eu l'obligeance de nous envoyer l'estampage d'une inscription récemment découverte à Girone. Nous donnons ici la reproduction de cette inscription au quart de la grandeur naturelle. Cette reproduction, pour la forme des lettres, n'est qu'une imitation très

Digitized by Google

parcs réservés aux animaux, créés par les besoins de luxe de la noblesse romaine. Cette expression comprend les *aviaria*, volières où l'on élevait et engraissait des volatiles, et les *vivaria bestiarum ferarum*, parcs contenant des sangliers, des cerfs, etc., et destinés à la chasse et aux ébats des Romains.

Mais que signifie le second terme, le mot גורזקי ? Cet ἅπαξ λεγόμενον a bien des variantes : גדורקרי ou גדודקי, גרודרקי, גזדקי, גדרוקי, גרדלקי, גדורקי, גדודקרי (voir Rabbinovicz, *Dikdukè Soferim*), גדרוקי (voir Kohut, *Aruch Complelum*, II, 241 *a*). Ces nombreuses variantes prouvent que le mot est d'origine étrangère. La particule שלו suit toujours l'une ou l'autre de ces variantes, et cependant elle paraît bien inutile. En supposant, comme le montre le contexte, que גורזקי désigne la cage du lion, à quoi bon ajouter שלו ? Qu'importe que le lion entre dans son גורזקי à lui ou dans un autre גורזקי ? Le *Yelamdènou*, cité par M. Kohut, dit : נכנס הזאב לגדיגור ; il aurait suffi de même, dans *Schabbat*, de dire עד שיכניסנו לגורזקי.

Les antiquités gréco-romaines nous font connaître des enclos portatifs utilisés pour la chasse (retia, plagae, δίκτυα, ενόδια, etc.) et qui étaient installés et surveillés par des esclaves. L'animal poursuivi était traqué et pourchassé jusqu'à ce qu'il pénétrât dans un « sac », dont il ne pouvait plus sortir [1]. Ce « sac » était appelé κεκρύφαλος, *cecryphalus ;* les Romains ne paraissent pas avoir eu de mot technique pour cette sorte de piège. Dans la transcription hébraïque, ce terme devrait devenir גיקרופלוס, parce que le *c* romain, suivi d'une voyelle, est généralement rendu en hébreu par ג, comme גיוס, *Caius* (Gaius) ; גינגלון, *cingulum*. Le mot גיקרופלוס, à l'instar de אנדוכתרי [2], passa en Babylonie, où il n'y était plus compris, et subit par conséquent de nombreuses corruptions ; de là les variantes. La syllabe finale פלוס ou פלו', incompréhensible pour le copiste, devint שלו, et le restant du mot donna naissance aux variantes que nous avons mentionnées plus haut, et dont quelques-unes montrent clairement les hésitations des copistes entre קר et רק, parce que le mot *kerky* ou *kerkry* avait plutôt une apparence sémitique que *kekry*.

Les mots *vivarium* et *cecryphalus* prouvent que les termes hébreux employés dans les passages de la mischna relatifs à la chasse sont des traductions de termes cynégétiques transportés du dehors en Palestine. Le mot *aviarium* est traduit par מגדל et les mots חצר, גינה, בית indiquent les divers parcs ou enclos ; le

[1] Smith, *Antiquités*, s. v. *Retis*.
[2] *Revue des Etudes juives*, 1883, t. VII, p. 150.

Digitized by Google

» force un oiseau à entrer dans une tour, ou un cerf dans une » maison, viole le repos sabbatique. Les sages disent : on trans- » gresse la loi du sabbat en faisant entrer un oiseau dans une » tour ou un cerf dans un enclos (גינה, variante de בית), une cour » ou un parc (ביבריין). R. Schimon dit : cette règle n'est pas ap- » plicable à tous les parcs. Si le parc est tel que, pour s'emparer » de l'animal qui y est enfermé, il faille encore lui faire la chasse, » celui qui l'y fait entrer n'est pas coupable ; il est, au contraire, » passible d'une punition dans le cas où le parc est tel que l'ani- » mal qui s'y trouve peut être considéré comme pris.

» Si un cerf est entré dans une maison et qu'une personne en » ferme la porte, elle est coupable ; dans le cas où deux per- » sonnes en ont fermé la porte, elles ne sont pas coupables.

» Si une personne est assise à l'entrée d'une maison sans bou- » cher complètement cette entrée de son corps et qu'une deuxième » personne est venue s'asseoir à côté d'elle et achève de boucher » l'entrée, cette deuxième personne est coupable. La deuxième » personne bouche-t-elle, au contraire, totalement l'entrée, la » deuxième personne qui est venue s'asseoir à ses côtés n'est pas » coupable, même si la première personne est partie, la première » personne seule est coupable ; c'est comme si une personne fermait » sa maison pour la garder et que, par suite de cette fermeture, » le cerf s'y trouvât gardé en même temps. » C'est jusqu'ici que va la mischna. La *Guemara* (*Schabbat*, 106 *b*) ajoute un nouveau cas : « R. Yirmiya bar Abba dit, au nom de Samuel, que celui » qui chasse un lion le sabbat n'est coupable que עד שיכניסנו לגורזקי שלו. »

Les Juifs chassaient-ils même le lion ? et une chasse aux lions le jour de sabbat était-elle pour eux une éventualité si commune, que les docteurs aient cru nécessaire de l'examiner au même titre, par exemple, que le fait d'éteindre une lampe le sabbat ? Dans l'énumération des trente-neuf travaux prohibés le jour de sabbat, la mischna (ch. VII, mischna 2) mentionne toutes les manipulations nécessaires pour rendre une peau de cerf propre à l'usage, depuis le moment où le cerf est pris jusqu'au moment où l'on peut écrire sur sa peau. Ce sont là des travaux pratiques que les habitants de la Palestine avaient l'habitude d'accomplir pendant les jours ouvrables, et il est naturel que la mischna en parle pour les défendre le sabbat. Mais pourquoi parler des règles relatives à la chasse, et surtout pourquoi mentionner la chasse aux lions ?

Nous trouvons dans les passages cités plus haut deux mots étrangers qui jettent quelque jour sur la question qui nous occupe. Le premier de ces mots est l'expression ביבריין, *vivaria*,

Digitized by Google

mari), ce verset la replace dans la règle générale (après qu'elle a été reconnue innocente).

Nous voici donc vraiment en présence d'une des règles de logique de R. Ismaël. Il faut donc corriger les passages en question de b. *Sota*, de j. *Sota* et de *Sifrè*, les uns d'après les autres. Le passage corrigé serait donc ainsi conçu :

ונקתה ונזרעה זרע מלמד שאם היתה עקרה יולדת היתה יולדת בצער יולדת בריוח וגו' דר"ע' א"ר ר' ישמעאל א"כ ילכו כל הנשים ויתקלקלו בשביל שיפקדו וזו שלא קלקלה הפסידה אלא לפי שהיתה אסורה לבעלה לשעבר יכול תהא כן לעתיד לבא ת"ל ונקתה ונזרעה זרע מותרת היא לזרע מעתה מפני שהיתה בכלל ויצתה לידון בדבר חדש והחזירה הכתוב לכלל.

« Les mots ונקתה ונזרעה זרע signifient que, si elle était stérile, elle deviendra féconde ; si elle enfantait avec douleur, elle enfantera avec aisance... Telle est l'interprétation de R. Akiba. R. Ismaël lui objecte : dans ce cas, toutes les femmes devraient se faire soupçonner et celles qui n'useraient pas de ce subterfuge y perdraient. En réalité, ce texte veut dire que, après avoir été défendue à son mari tout le temps qu'elle était soupçonnée, du moment qu'elle est reconnue innocente, elle recouvre l'état dans lequel elle se trouvait avant le soupçon... »

On voit par là comme les théories de R. Ismaël et de son école ont été proscrites par l'école d'Akiba devenue prépondérante, et comment la Mechilta elle-même s'est laissé imposer des retouches par l'école rivale, retouches qui ont laissé dans les textes talmudiques des traces profondes, comme Geiger l'a déjà démontré en son temps.

FURST.

SCÈNES DE CHASSE DANS LE TALMUD

Le traité de *Schabbat* (ch. XIII, mischna 5-7) mentionne, au sujet de l'observance du repos sabbatique, une série de prescriptions relatives à la chasse qui sont bien curieuses, quand on songe que, vu leurs tendances et leurs idées, les Israélites de la Palestine n'étaient rien moins qu'un peuple de chasseurs. Voici les passages en question : « R. Juda dit : celui qui, le sabbat,

Digitized by Google

Au contraire, Jer. *Sota*, III, p. 18, *d*, et *Bem. Rabba*, IX, p. 235 *a* (p. 204 *a*), ont la version exacte :

וכי אין אנו יודעין שאם לא נטמאה האשה שהיא טהורה
ומה ת"ל וטהורה היא אלא סוף המקום פורע בה תחת ניוולה
שאם היתה עקרה נפקדת יולדת בצער יולדת בריוח וגו' א"ל
ר' סמכון [יהושע] (ב"ל) אם כן ילכו כל הנשים ויתקלקלו בשביל
שיפקדו.

« A quoi bon, après avoir dit qu'elle n'a pas été reconnue impure, le texte dit-il qu'elle est pure ? C'est pour apprendre que Dieu la paie de son humiliation : si elle était stérile, elle devient féconde, si elle enfantait avec peine, elle enfantera avec [illegible] R. Simon objecte à cette explication : Dans ce cas, toutes les femmes n'auraient qu'à se faire soupçonner pour obtenir des avantages. »

Tous les autres passages cités sont à rectifier d'après [illegible] ainsi que ceux de *Bem. R.*, IX, p. 232 *d* (p. 203 [illegible]

Mais, dans ce passage du Jerouschalmi, R. Ismaël [illegible] les mots ונזרעה זרע. L'explication du verset se [illegible] disciples se trouve dans *Bem. R.*, IX, 232 *d* [illegible] que :

[illegible] לעבירה אלא לפי שהיתה א[illegible]
[illegible] ת"ל ונקתה ונזרעה זרע מ[illegible]

Siméon dit : Celles qui on[illegible] « [illegible] conduite légère) n'ont pas [illegible] par ur[illegible] (après le soupçon) la co[illegible] comme [illegible]rdite, on pourrait croire [illegible] été int[illegible]terait pour l'avenir ; c'est pour [illegible] וכזרעה זרע, elle peut de nouveau [illegible] avoir des enfa[illegible] n'est nullem[illegible] sûrement [illegible]

Dans S[illegible] [צ"ל לילד] ונזרעה זרע [illegible] fants, [illegible]

Digitized by Google

portent à la promesse faite dans Nombres, v, 11 et suiv., que, si la femme soupçonnée d'adultère est reconnue innocente, elle aura des enfants ; tandis que R. Akiba ne voit dans le redoublement du verbe ראה, dans ce passage, qu'une manière de s'exprimer habituelle à l'hébreu. Il faut donc corriger ce passage de *Berachot* par celui de *Sota*, 26 *a*, qui contient la discussion de ces deux docteurs sur le texte relatif à la femme soupçonnée : pour R. Akiba, les mots de Nomb., v, 28 (ונקתה ונזרעה זרע) signifient ceci : l'accusation est-elle reconnue fausse, la femme soupçonnée, si jusque là elle a été stérile, aura désormais des enfants. R. Ismaël objecte à cela que, si le verset de l'Ecriture renfermait réellement cette promesse, les épouses stériles n'auraient qu'à chercher adroitement à éveiller ce soupçon pour devenir fécondes lorsqu'elles seraient reconnues innocentes à l'épreuve. Les honnêtes femmes sans enfants qui n'ont pas recours à ces feintes se trouveraient ainsi dans un état d'infériorité imméritée. Selon R. Ismaël, le passage contiendrait plutôt l'assurance que la femme qui, jusque là, avait enfanté avec douleur enfanterait désormais sans douleur...

L'opinion de R. Ismaël ainsi rectifiée ne peut cependant pas lui être attribuée sous cette forme, car ce ne sont pas là deux explications s'excluant l'une l'autre, pas même deux interprétations différentes. Ce sont plutôt deux exemples cités simultanément. Les deux explications disent la même chose ; seulement elles visent deux cas différents : si la femme est innocente, elle aura des enfants (ונזרעה זרע) ; si elle était stérile, elle concevra désormais ; si elle a déjà enfanté, à l'avenir elle enfantera sans douleur et ses enfants seront beaux, etc. » L'objection faite par R. Ismaël, à savoir que les épouses stériles pourraient chercher adroitement à se faire soupçonner d'infidélité, se retournerait contre lui-même, comme le remarquent fort justement les Tosaphot (*Sota*, 26 *a*), sans résoudre le fond de la question. La même attribution de cette opinion à R. Ismaël se trouve dans *Sifré* sur Nomb., § 19, et dans *Bem. Rabba*, IX, p. 232 *d* (p. 203, édit. nouvelle de Francfort). Là on a substitué R. Eliéser et R. Josué à R. Akiba et R. Ismaël.

לא נטמאה האשה לשע[illegible]
ורה היא לעתיד לבא אותה
[illegible] האלות ומן הע[illegible]
נזרעה זרע ר"א אומר כדאי
[illegible] בנים ב[illegible]
שאם היתה עקרה נפקדת
[illegible] כל ה[illegible]
ויקלקלו בשביל שיפקדו וזו
[illegible] ונקתה
זרע שאם היתה יולדת

Digitized by Google

Au contraire, Jer. *Sota*, III, p. 18, *d*, et *Bem. Rabba*, IX, p. 235 *a* (p. 204 *a*), ont la version exacte :

וכי אין אנו יודעין שאם לא נטמאה האשה שהיא טהורה ומה ת"ל וטהורה היא אלא סוף המקום פורע בה תחת ניוולה שאם היתה עקרה נפקדת יולדת בצער יולדת בריוח וגו' א"ל ר' שמעון [יהושע] (ב"ל) אם כן ילכו כל הנשים ויתקלקלו בשביל שיפקדו.

« A quoi bon, après avoir dit qu'elle n'a pas été reconnue impure, le texte dit-il qu'elle est pure ? C'est pour apprendre que Dieu la paie de son humiliation : si elle était stérile, elle devient féconde, si elle enfantait avec peine, elle enfantera avec facilité. R. Simon objecte à cette explication : Dans ce cas, toutes les femmes n'auraient qu'à se faire soupçonner pour obtenir ces avantages. »

Tous les autres passages cités sont à rectifier d'après celui-ci, ainsi que ceux de *Bem. R.*, IX, p. 232 *d* (p. 203 *b*).

Mais, dans ce passage du Jerouschalmi, R. Ismaël n'explique pas les mots ונזרעה זרע. L'explication du verset selon R. Ismaël et ses disciples se trouve dans *Bem. R.*, IX, 232 *d* (203 *b*) et est ainsi conçue :

ר' שמעון אומר אין נותנין שכר לעבירה אלא לפי שהיתה אסורה לבעלה לשעבר יכול תהא כן לעתיד לבא ת"ל ונקתה ונזרעה זרע מותרת היא לזרע מעתה.

« R. Siméon dit : Celles qui ont péché (en excitant le soupçon par une conduite légère) n'ont pas droit à une récompense, mais, comme (après le soupçon) la cohabitation avec le mari lui avait été interdite, on pourrait croire que cette interdiction subsisterait pour l'avenir ; c'est pourquoi l'Ecriture Sainte dit : ונקתה ונזרעה זרע, elle peut de nouveau cohabiter avec son mari et avoir des enfants (après avoir été reconnue innocente). » Mais il n'est nullement dit, comme le prétend R. Akiba, qu'elle en aura sûrement ».

Dans *Sifré*, après les mots : ד"א ונקתה ונזרעה זרע להוציא את איילונית ושאניה ראויה לולד [צ"ל לילד], viennent ceux-ci : « ou ונקתה ונזרעה signifie qu'elle pourra de nouveau avoir des enfants, מפני שהיתה בכלל ויצתה לידון בדבר החדש החזירה הכתוב לכלל, « parce qu'elle avait été comprise dans la règle générale (de pouvoir cohabiter avec le mari) et qu'elle en est exclue maintenant (comme suspecte), pour tomber sous l'application d'une autre disposition (la défense qui lui est faite de cohabiter avec son

Digitized by Google

portent à la promesse faite dans Nombres, v, 11 et suiv., que, si la femme soupçonnée d'adultère est reconnue innocente, elle aura des enfants ; tandis que R. Akiba ne voit dans le redoublement du verbe ראה, dans ce passage, qu'une manière de s'exprimer habituelle à l'hébreu. Il faut donc corriger ce passage de *Berachot* par celui de *Sota*, 26 *a*, qui contient la discussion de ces deux docteurs sur le texte relatif à la femme soupçonnée : pour R. Akiba, les mots de Nomb., v, 28 (ונקתה ונזרעה זרע) signifient ceci : l'accusation est-elle reconnue fausse, la femme soupçonnée, si jusque là elle a été stérile, aura désormais des enfants. R. Ismaël objecte à cela que, si le verset de l'Ecriture renfermait réellement cette promesse, les épouses stériles n'auraient qu'à chercher adroitement à éveiller ce soupçon pour devenir fécondes lorsqu'elles seraient reconnues innocentes à l'épreuve. Les honnêtes femmes sans enfants qui n'ont pas recours à ces feintes se trouveraient ainsi dans un état d'infériorité imméritée. Selon R. Ismaël, le passage contiendrait plutôt l'assurance que la femme qui, jusque là, avait enfanté avec douleur enfanterait désormais sans douleur...

L'opinion de R. Ismaël ainsi rectifiée ne peut cependant pas lui être attribuée sous cette forme, car ce ne sont pas là deux explications s'excluant l'une l'autre, pas même deux interprétations différentes. Ce sont plutôt deux exemples cités simultanément. Les deux explications disent la même chose ; seulement elles visent deux cas différents : si la femme est innocente, elle aura des enfants (ונזרעה זרע) ; si elle était stérile, elle concevra désormais ; si elle a déjà enfanté, à l'avenir elle enfantera sans douleur et ses enfants seront beaux, etc. » L'objection faite par R. Ismaël, à savoir que les épouses stériles pourraient chercher adroitement à se faire soupçonner d'infidélité, se retournerait contre lui-même, comme le remarquent fort justement les Tosaphot (*Sota*, 26 *a*), sans résoudre le fond de la question. La même attribution de cette opinion à R. Ismaël se trouve dans *Sifré* sur Nomb., § 19, et dans *Bem. Rabba*, IX, p. 232 *d* (p. 203, édit. nouvelle de Francfort). Là on a substitué R. Éliéser et R. Josué à R. Akiba et R. Ismaël.

ואם לא נטמאה האשה לשעבר וטהורה היא לעתיד לבא אותה שעה ונקתה מן האלות ומן השבועה ונזרעה זרע ר"א אומר כדאי הוא הצער שינתן לה בנים בשכרה שאם היתה עקרה נפקדת ר' יהושע אומר א"כ ילכו כל העקרות ויקלקלו בשביל שיפקדו וזו שישבה הפסידה מה ת"ל ונקתה ונזרעה זרע שאם היתה יולדת בצער...

Digitized by Google

NOTES ET MÉLANGES

LES INTERPRÉTATIONS D'AKIBA ET D'ISMAEL

ET DE LEURS DISCIPLES RESPECTIFS

SUR NOMBRES, V, 28.

Les méthodes d'interprétation de l'Ecriture Sainte des deux célèbres docteurs Akiba et Ismaël diffèrent sur deux points essentiels. Le premier cherche dans chaque particule ou dans chaque redoublement du verbe une extension du sens. Il se plaît aussi à voir l'intervention directe et miraculeuse de Dieu dans la sphère de l'ordre naturel des choses, en se fondant sur des passages bibliques pour lesquels cette interprétation est au moins douteuse. R. Ismaël, au contraire, aime l'interprétation simple et naturelle; là où la Bible ne parle pas expressément d'un miracle, R. Ismaël n'en admet pas. Tandis que R. Akiba voit dans le signe de l'accusatif את une extension du sens, R. Ismaël l'explique en disant que l'Ecriture Sainte s'exprime en langage usuel. Même dans les trois versets où R. Ismaël voit dans le pronom accompagné de את le réfléchi (Lévit., XXII, 16 : והשיאו אותם עון אשמה, qu'il traduit ainsi : Ils se feront porter le péché ; Nomb., VI, 13 : ביום מלאת ימי נזרו יביא אותו : Le jour de la fin de son naziréat, il s'amènera ; Deut., XXXIV, 6 : ויקבור אותו בגאי : Moïse s'enterra lui-même), il ne donne pas à את une signification différente du sens naturel, mais l'interprétation appropriée à l'ensemble des trois versets et fondée sur le sens naturel ; ce qui exclut également le merveilleux du dernier de ces passages.

On est donc surpris que le Talmud (*Berachot*, 31 *b*) attribue à R. Ismaël le procédé d'interprétation de R. Akiba et lui fasse dire que les mots d'Anna (I Samuel, I, 11, אם ראה תראה בעני) se rap-

Digitized by Google

Quelle suite fut définitivement donnée à ces procès-verbaux[1], nous l'ignorons. Il est présumable que les Juifs victimes de ces saisies ne poussèrent pas plus loin leurs réclamations et que leurs marchandises furent, en fin de compte, acquises aux infatigables jurés de la communauté qui crie *à la cotte et à la chape*. Ce n'étaient pas ces étrangers, ces forains qui auraient perdu leur temps à renouveler la lutte du pot de terre contre le pot de fer.

Mais voilà qu'approche l'époque fameuse où les Juifs vont enfin devenir des citoyens et des hommes : nous arrivons à l'année mémorable de 1789.

LÉON BRUNSCHVICG.

(*La suite à un prochain numéro.*)

[1] Archives municipales, corporations d'arts et métiers, Frippiers, série H[b].

Digitized by Google

nis d'hier 22 aoust lesquels marchandises n'étoint aussi portées sur aucun livre et nous ayant aussy répondu qu'il n'en avoit pas de bessoin, acheptant argent comptent, et étant étranger et que d'ailleurs ils ne savoint point ecrirre en françois et que nous n'y pourions rien comprendre; pourquoy, après avoir fait inventaire des dits effets, avons renfermés ceux du dit Gabriel Veille dans un sac de toille avec une pille de poids de demy livres imparfait et une petite pairre de balances que nous avons trouvé dans la ditte malle, lequel Gabriel Veille nous a dit lui servir pour fairre son commercé de vieux gallons et argenterie et l'avons ficellé et cacheté en cirre rouge, sur lequel nous avons apposé deux empreintes d'un cachet dont nous sommes porteur et le petit paquet en papier appartenant audit Isaac Levy avec aussy une pille de demy livre complet et une pairre de petites balances en cuivre servant à son commerce de gallons et argenterie et après l'avoir ficellé y avons apposé l'empreinte du même cachet dont nous sommes porteur et après avoir déclaré au nom des susdits jurés et maitres frippiers la saisye des susdits gallons et argenterie, les avons sommés de nous accompagner au greffe de police et ayant obey nous y avons raporté le present pour valloir et servir ce que de raison. Interpellé qu'ils ayent, après lecture faitte, de nous déclarer leurs dirres et de signer, le nomé Isaac Lévy nous a déclaré ne le savoir de ce requis suivant l'ordonnance, sommé le dit Gabriel Veille de nous declarer ses dirres que nous allions rester au dit greffe de police pour y raporter notre procès verbal, nous a dit avoir affairre et qu'il y passeroit à 2 heures après midy pour le signer pourquoy nous avons clos le present au dit greffe, le dit jour et an que desus et l'y avons laisé déposé pour atendre la signature du dit Gabriel Veille, nous reservant de le faire controller après la sus ditte signature.

Ledit Gabriel étant venu à 2 heures, a refusé de signer.

LAPORTE, DE SANLECQUE, TRIGORY fils, HUET DELAMARE.

Controlle à Nantes le 23 aout 1786.
Reçu douze sols neuf deniers.

SAUVAGET.

Ces quatre procès-verbaux s'expliquent d'eux-mêmes et n'ont pas besoin de plus longs commentaires. Ils constatent la présence à Nantes d'un Juif qui y était domicilié, Jacob, brocanteur de son état, que nous trouvons en 1783 au Lion d'argent, paroisse St-Nicolas, et en 1786, dans la paroisse de St-Denis, vis-à-vis le puy Lory. L'aubergiste Deschamps était mal noté par les fripiers parce qu'il donnait l'hospitalité aux Juifs de passage.

Un des procès-verbaux, au nom de Salomon, ajoute cette mention étonnante : juif de *profession*.

Digitized by Google

nous commissaire susdit nous sommes transportés de compagnie des dits jurés et maîtres frippiers à la demeure dit dechamps.

Où étant l'avons interpellé de nous donner ouverture des chambres où logeoint divers Juifs. A l'endroit nous a dit monter au premier étage et que nous les trouvoirions. En concéquence sommes montés au premier étage de la dite maison où demeure deschamps où etant avons trouvé dans une chambre du derrière donant sur la rue connue par le grand escalier Erail quatre Juifs dont un encor couché et après leur avoir déclaré nos qualitées et le sujet de notre transport, nous les avons sommés de nous donner ouverture de plusieurs mâlles qui étoint dans la ditte chambre à quoy ayant obey et apres perquisition les susdits jurés et maîtres frippiers nous onts fait voir et remarquer un petit sac de toille lequel après notre examin, avons vu qu'il contenoit un gobelet d'argent portant en écriture Mr du Miniotherault controllé sur le fond de quatre timbre de chez le sieur Bridon père autrefois orfèvre de Nantes.

Un autre petit paquet en papier contenant deux pommes de cannes cassées, un bouton de chemise ayant une coquille, un fillet, une paire de petite boucle d'oreille à mantille, le tout en or.

Un autre petit paquet aussy en papier contenant une pairre de boucles d'oreille, une clef de montre, divers autres petits morceaux tous coupés, le tout en or.

Un autre paquet en papier contenant une épaulette et des gallons d'habits d'uniforme de la marinne.

Vingt autres morceaux de gallon, le tout en or.

Plus envelopé encor dans du papier, dix sept morceaux d'argenterie consistants en une pairre de boucle de jarretière, sans châppe, une agraffe de colle, quatre pièces de monoie, des morceaux de boucles à pierre dont les pierres onts étés otée, des morceaux de monture d'épée, le tout d'argent.

Un autre petit paquet en papier contenant un bord de chapeau de domestique avec un autre petit morceau de même gallon en neuf, des brandbourgs, des boutons et tresses, le tout en argent.

Lesquels appartiennent au nomé Gabriel Veille, Juif lorrain, lequel nous a déclaré arriver de Lorrient du 20 de ce mois. Interpellé le dit Gabriel Veille de nous dire s'il avoit un livre suivant l'ordonance pour y inserer datte par datte les marchandises concernant le trafic des maitres frippiers, à quoy ledit Gabriel Veille nous a reparty qu'il n'en avoit point de bessoin, qu'il payoit comptant et que d'ailleurs il étoit étranger.

Ayant fait oüvrir un autre porte-manteau, les jurés frippiers nous onts fait voir et remarquer et avons vu dans un morceau de papier neuf morceaux de gallons, y compris un morceau de tresse le tout en or, differents coupons de gallons et couvertures de boutons le tout en argent.

Interpellé de nous dirre à qui appartenoint les gallons, nous onts reparti appartenir au nomé Isaac Levy, Juif Alsacien, arivé d'Ence-

Digitized by Google

naissance du dit achapt signé de messire Beujard, recteur de la ditte paroisse [1].

Interpellé de nous dire à qui appartenoint les deux habits, nous a dit être les siens, interpellé de nous dire à qui appartenoint ces malles et nous ayant fait les mesmes réponses que sa femme, nous luy avons tout laisé et nous sommes retirés après luy avoir donné lecture de notre present procès verbal qu'il a refusé de signer quoique de ce requis.

Pourquoy nous avons clos le present en sa sus ditte démeure pour valloir et servir ce que de raison le dit jour et an que desus. Un mot rayé nul.

Cox jne, Trigory fils
Rezé, Huchet, Laporte, Guillaud,
Huet delamarre.

Clé à Nantes le 9 août 1786.
Reçu douze sols neuf deniers.

Sauvaget.

Procès-verbal. — Isaac Lévy, juif alsacien et Gabriel Veille, juif lorain.

L'an mil sept cent quatre vingt six, le mercredy vingt trois aoust, environ les huit heures du matin,

Nous Clement Leonard Huet Delamarre, commissaire de police de la ville et communauté de Nantes, raportons qu'ayant été requis en notre demeure place du Bouffai, paroisse de Sainte Croix, par les sieurs Pierre Laporte, ancien juré de la communauté des maîtres marchands frippiers de cette ville et faubourg, demeurant pont Sauvetout, paroisse de Saint Simillien et les sieurs jasque françois paul de sanlec, juré en charge et jasque louis guillaud et françois trigory, tous maîtres de la ditte communauté, demeurant rue Juifferie, paroisse de Sainte Croix, lesquels nous onts dit qu'étant venu à leur conaisance que divers Juifs faisoint aux mepris des arrests de la cour de parlement et des statuts du dit etat le comerce de fripperie et acheptoint continuellement des vieux gallons d'or et argent et autres vaisselles et habillements de même nature pourquoy ils requeroint notre transport pour aller chez le nomé Dechamp aubergiste au bas de la boucherie [2] paroisse de St-Nicolas lequel étoit à leur connoissance qu'il logeoit beaucoup de juifs et onts signe de ce requis.

Guillaud, trigory fils, de Sanlecque, Laporte.

Duquel réquisitoir nous avons raporté acte et en concéquence

[1] Le nom de ce recteur doit s'orthographier Beugeard.
[2] La rue de la Boucherie qui existe encore est en pente et aboutit presque au pont de l'Erail.

Digitized by Google

mestique le sieur Pierre Gosse, maître serrurier, demeurant rue des Chapelliers, paroisse de Ste-Croix lequel, étant arrivé à laditte demeure de Jacob a ouvert à requête des dits jurés et maîtres frippiers, et en notre présence et celle de la femme Jacob la ditte armoire grillée et n'ayant rien trouvé dedans contraire aux status des dits maitres frippiers, nous avons fait refermer par le même serrurier la ditte armoire grillée et en notre présensce et celle de la femme Jacob.

Et à l'endroit avons interpellé la femme Jacob de nous dire sy son mary n'avoit pas un grenier à quoy ayant répondu que ouï, nous l'avons sommés de nous en donner ouverture. A quoi ayant obéy et le serrurier étant encor present, sommes tous de compagnie monté au quatrième étage de la même maison où étant la femme Jacob nous a ouvert la porte d'un grenier qu'elle a dit estre le sien : où étant des jurés et maitres frippiers nous onts fait voir et remarquer et avons vu deux malles fermées de clef sans aucunne adresse desus. Interpellé la femme Jacob de nous dire ce que contenoint les malles, à l'endroit la susdite nous a répondu que les malles renfermoint divers hardes et linge à usage de femme et qu'ils appartenoint à une dame qu'étoit partie ce jour vingt six aoust pour Bordeaux, que cette dame avoit prié son mari Jacob de lui serrer ces deux malles, atandu que, sous quinze jours ou trois semaines, suivant qu'elle vairroit, elle revienderoit à Nantes. Interpellé la femme Jacob de nous représenter les clefs des dittes malles, nous a répondu qu'elle n'en avoit point, que cette dame connaissant son mary, l'avoit seulement prié de garder ses malles et que même cette ditte dame que la femme Jacob nous a dit se nommer pauline Belasté n'avoit pas même exigé de reconnaissance des deux malles de la part de son mary.

Comme tous ces dires paroisoint suspects aux dits jurés, connaissant le dit Jacob pour un brocanteur qui a déjà été saisy par leur communauté faisant le comerce de fripperie ils ont, à leur requête et en notre presence et celle de la femme Jacob, fait ouvrir les deux malles par le dit pierre gosse, maître serrurier et n'ayant trouvé que des nippes et linge à usage de femme, comme nous l'avoit déclaré la femme Jacob, les dits jurés et maitres ont faits refermer les dittes malles par le dit Gosse, serrurier, en notre presence et celle de la femme Jacob. D'après cette opperation les jurés frippiers nous ont fait voir et remarquer et avons vu dans un coing du grenier à cotté de la porte à gauche en entrant quantitée de vieilles hardes et morceaux dans lesquels s'est trouvé un ornement d'église consistant en un chasuble de soye cramoisy lequel etoit defait et degallonné ; deux habits sçavoir un habit de cannellé couleur lylas, un autre habit de lustrinne doublé de taffetas rose, un gillet de tricot gris. A l'endroit le dit Jacob étant intervenu nous l'avons interpellé de nous dirre d'où il avoit eu ce chasuble. A quoy nous a reparty le dit Jacob qu'il avoit achepté à St Léonard de cette ville et nous a exibé une recon-

Digitized by Google

chand frippiers dmt rue Juifferie, paroisse Sainte-Croix, accompagné du sieur Laporte, encien juré de la ditte communauté pont Sauvetout, paroisse de St-Similien, lesquels nous ont dit qu'il etait venu à leur connaissance que le nomé Jacob, juif de nation et brocanteur de son état, faisait journellement et clandestinement le comerce de fripperie dans l'étandue de la jurande aux mepris des arrests de la cour, ordonances et reglemens de police, pourquoy ils requièroient notre transport à la demeure du dit Jacob, avis le puy lory, paroisse de St-Denis et ont signé de ce requis

GUILLAUD, LAPORTE, COX Jne, TRIGORY fils.

Nous commissaire susdit avons raporté acte du dit requisitoire et en conséquence avons pris en ayde de justice les deux harchés de ville soussigné et en leur compagnie insy que de celle des susdits jurés et maitres frippiers de la ville et fauxbourgs, sommes transporté à la demeure dudit Jacob, même lieu et paroisse comme dit est, où étant parvenus n'avons trouvé que la femme Jacob que nous avons interpellé de nous dire où étoit son mary, laquelle nous a répondu qu'il étoit sorty ; et après lui avoir déclaré nos qualités et le sujet de notre visite, l'avons sommé d'envoyer chercher son mary A quoy la femme Jacob a obey. Un portfaix qui avoit été envoyé à cet effet etant revenu, a dit à la femme Jacob qu'il ne l'avoit pas trouvé que l'on luy avoit dit que le dit Jacob, son mary, venoit à l'instant de sortir du caffé du comerce. Ayant encor attendu plus d'une heure et sommé de rechef la femme Jacob de nous donner ouverture de ses chambres et armoires et autres lieux servant de magasin, à quoy la ditte femme Jacob a obey en nous ouvrant une armoire faisant face à la porte de la cuisinne au premier étage. N'ayant rien trouvé dans la ditte armoire de contraire aux status des maitres et marchands frippiers, avons dit à la femme Jacob de fermer sa ditte armoire. Ce quel a fait.

Ensuite sommes entrès dans la chambre du devant où étant les jurés et maitres frippiers nous onts fait voir et avons vu une armoire grillée, fermant à clef en face d'un lit. Interpellé la femme Jacob de nous donner ouverture de cette ditte armoire s'y est refusée, disant que son mary en avait la clef et que cette armoire ne renfermoit que des marchandises neuves ce qui nous a paru suspect; et comme un arrest du parlement datté du vingt cinq may mil sept cent cinquante neuf autorisse et permets aux jurés de la ditte communauté des maitres frippiers de faire des visittes, quand ils le jugeront à propos chez toutes les personnes suspects de fairre le commerce de fripperie et de fairre ouvrir les appartemens qui se trouveroient formés, étant accompagnés d'un commissaire, pourquoy les dits jurés auroint déclaré à la femme Jacob que, sy elle ne leur donnoit ouverture de la ditte armoire, ils la feroint ouvrir par un serrurier. A quoy a repondu la femme Jacob qu'elle ne pouvoit faire autrement n'ayant pas de clef et a envoyé chercher par sa do-

Digitized by Google

drap gry bordé de gallon en ort et bouton aussi dore et une veste de soye blanche brodée en soye et argant

A l'endroit, le dit juré aurait sommé le dit Salomon ce disant juif polonaix de lui déclarer quel calité il avait pour vendre de pareille marchandises vieilles dans l'étandue de la jurande, à quoy il lui aurait répondu qu'il portait le dit abit et veste chez son tailleurs pour le faire mettre à sa taille et qu'il ne les portait pas pour vendre.

Le dit juré l'aurait sommé de lui dirre le noms et la demeure de son dit tailleur. Ce à quoy il n'aurait voulu satisfaire, quoy que le dit juré laurait sommé à differantes fois. Il auroit seullement dit que le dit abit et veste lui avoit été donné par un jeunne homme pour lui avoir aracher des corres aux pieds.

Sommé de déclarer son nom, a dit qu'il l'ignaurait et qu'il étoit parti de cette ville et le dit juré ayant aussi sommé le dit Salomon de nous acompagner à sa demeure, afin d'y faire la visite, ce à quoy il aurait satisfait.

Et antrés dans sa chambre le dit juré nous auroit fait remarquer sur une corde un abit et une veste que le susdit particulier auroit déclaré être à son usage. Pourquoy le dit juré lui auroit laissé. Et n'y ayant rien trouvé autre chose de suspect, le susdit juré lui auroit déclaré la saizie du susdit abit, gallon et veste blanche brodée en argant et soye, vû qu'un pareille habillement n'était pas de son usage.

Sommé de signer ses dirre et réponse, ce qu'il a refusé. Et à l'androit nous lui avonts aussi déclaré que nous nous retirions au greffe de police à l'effets dy deposer la dite saizie et le present, et qu'il y eut à nous y accompagner, ce qu'il a aussi reffusé. De tout quoy nous avons clos le present pour valloir et servir ce que de raison.

Tous les dits maitres et jurés ont signé avec nous

DENION, TRIGORY fils, Fs FLEURDEPIED.

Contrôlé à Nantes le 14 septembre 1784

Reçu 12 sols 9 d.

SAUVAGET.

Le 8 aoust 1786. Procès-verbal de perquisition à requete de la communauté des maîtres frippiers.

L'an mil sept cent quatre vingt six, le mardy huit aoust environ les quatre heures du soir,

Nous Clement Leonard huet-delamare, commissaire de police de la ville et communauté de Nantes, Raportons qu'ayant esté requis en notre demeure par les sieurs georges-pacifique Cox, jurés en charge, le sieur frigory fils et guillaud, juré et les autres maitres et mar-

Digitized by Google

Déposé au greffe de police avec la saisie y mentionnée, le 19 décembre 1783.

Contrôlé à Nantes le 29 décembre 1783, reçu quinze sols.

SAUVAGET.

13 *septembre* 1784. *Procès-verbal contre le nommé Salomon, juif de profession, à requête du sieur Denion, juré fripier.*

L'an mil sept cent quatre vingt quatre, le lundy treize septembre, environ les cinq heures et demie, de l'après midy

Nous françois fleurdepied commissaire de police de la ville et communoté de Nantes rapportons que devant nous a comparu le sieur Denion au présent juré de la communoté des Maitres fripiers ayant avec lui les sieurs trigaury et Cox fils, maitres du ditte etat,

Lequel dit Juré nous aurait déclaré quants corre bien qu'il soit deffendu aux Juifs par arrest de la cour de 1780 de cejourner noms seulement dans cette ville, mais mesme dans toute la province plus de vingt quatre heures aux meprix de cette susditte arrest il etoit à sa connaissance que plusieurs particuliers juif étaient dans cette susditte ville et y traffiquaient de toutes espèces de vieux habillements et linge tant à l'usage d'hommes que de femmes et du nombre desquels juifs brocanteurs est le nommé Salomon, demeurant près la chambre des comptes, maison du sieur Langlois, paroisse de Saint Leonard.

Desirant remédier à un pareil abue qui tant à la destruction de leurs droits et privilége et faite un torte notoire mesme aux publics en ce que ces susdits particuliers achetoit indistinctement de toutes les personnes tant suspec que autres tout ce que l'on leur presentait, sans sinquiéter dont sela prevenait, et qu'il y a toutes à croire que les efaix volé passait dans la mains de ses espèces de gens qui ne sont pas astrints comme eux, à avoir de livres pour inscrire leurs achas et vante.

Pourquoy il requerait notre transport rue des Pénitents à l'effet de veiller le dit particulier qui ne saisse d'y passer avec des paquets qu'il promenne dans les rues de cette ville, à quoy inclinant, somme de compagnie du dit juré et des deux autres maitres denommé sy devant parvennus dans la dite rue des Penitants et environ les six heures les dits jurés et maitres nous aurait faits remarquer un particulier tenant un paquet sous le bras

Et le dit juré soupçonnant que ce fut des hardes que le dit particulier promennait pour revandre et afin de s'assurer du faite l'ayant suivy et joint au carfour de St Jean

Et après lui avoir déclaré l'intention où le dit juré était de visiter le dit paquet qu'il portait lequel dit juré sans étant pour cette fin saizies et le visitant nous aurait fait voirre et remarquer un abit de

Digitized by Google

Pourquoi il requéroit notre transport dans différentes rues et places.

A quoi inclinant, somme de compagnie des sieurs Laporte et Denion parvenus vers les Petits-Murs, paroisse de Saint-Leonard, où étant les dits Jurés nous y auroient fait remarquer le nommé Jacob, juif de nation, lequel tenoit sous son manteau un très gros paquet.

Et les dits jurés soupçonnant que le dit paquet contenoit des effets de l'etat de maitres fripiers, qu'il etoit à promener afin de les vendre, pourquoi il auroit arrêté le dit particulier et après qu'il lui auroit déclaré la visite qu'il entendoit faire de ce dit paquet, il s'en seroit saisis et procedant à la visite dans notre presence, il nous y auroit fait remarquer ce qui suit, savoir :

Un habit veste, verte de laine tricoté, bordé d'une tresse en or
Une veste verte piquée en soie bordé d'une tresse or
Un habit de drap bleu gallonné aussi en or
Une veste d'étoffe d'or, doublée d'une ruche de soie
Une autre veste de drap d'argent brodée en or
Le tout enveloppé dans une serviette raie blanche marquée L G.

A l'endroit, le dit Jacob demeurant au Lion d'argent, paroisse de Saint Nicolas, a dit que les habillements vieux lui appartenoient et qu'il les portoit pour faire arranger à sa taille, et ensuite que c'étoit une personne qui les lui auroit donné pour vendre,

Et à l'endroit les dits jurés lui auroient déclaré que, comme il etoit sans qualité pour vendre de pareils effets dans l'étendue de la jurande, qu'il le connoissoit pour vendre et acheté de toutes espèces de personnes de pareils effets et qu'il ne fait pas d'autre etat dans cette ville, ils lui déclaroit la saisie desdits habillements vieux référés ci-devant.

Pour laquelle saisie il lui déclaroit l'affaire appelée à la police pour en faire adjuger la confiscation

Et à l'endroit nous, commissaire susdit, nous avons sommé le dit Jacob de nous déclarer les noms et demeure de la personne qui le lui avoit donné à vendre, comme il nous l'avoit déclaré

Ce à quoi il se seroit refusé, qu'il ne la connoissoit pas, mais qu'il alloit la chercher.

Sommé le dit particulier de nous accompagner au greffe de police pour y signer ses dires et reponses, ce qu'il a refusé en disant qu'il alloit chercher la personne qui lui avoit donné à vendre.

Et nous étant transporté au susdit greffe les dits jurés y auroit deposé la susdite saisie et nous y avons rapporté le présent que nous avons clos après avoir suspendu quelque temps et voyant que ledit Jacob ne s'y presentoit pas et ont les dits sieurs Laporte et Denion signé avec nous.

LAPORTE, DENION, Fs FLEURDEPIED.

Cé à Nantes le 19 décembre 1783 reçu douze sols neuf d.

SAUVAGET.

Digitized by Google

La communauté des maîtres fripiers de la ville de Nantes avait souvent maille à partir avec ceux qui, juifs ou catholiques, la religion importait peu à l'affaire, empiétaient sur les droits qui leur étaient exclusivement réservés. Témoin les très nombreux procès-verbaux conservés aux archives municipales de Nantes et qui sont là pour attester avec quel soin jaloux les jurés de la communauté veillaient au maintien de leurs prérogatives. Les malheureux commissaires de police étaient souvent requis avec la plus grande rigueur pour instrumenter contre ces fripiers marrons coupables d'acheter indistinctement à droite et à gauche toutes espèces d'habillements et d'en tenter la vente dans les auberges et cabarets de la ville.

Comme de juste, les maîtres fripiers, sévères à l'égard de tout le monde, l'étaient encore davantage quand il s'agissait de marchands juifs, ils évoquaient alors les anciens arrêts qui interdisaient aux disciples de la loi mosaïque le séjour de la province et mettaient contre eux encore plus d'acharnement.

Nous en trouvons la trace dans plusieurs procès-verbaux dressés à la requête de la corporation des fripiers et que nous avons découverts aux archives municipales de Nantes, d'où ils n'avaient pas encore été exhumés jusqu'ici.

En voici le texte :

19 *décembre* 1783. *Procès-verbal à requête des Jurés fripiers contre le nommé Jacob, Juif.*

L'an mil sept cent quatre vingt trois, le vendredy dix neuf decembre, environ les midy,

Devant nous, François Fleur-de-Pied, commissaire de police de la ville et communoté de Nantes, ont comparu les sieurs Laporte et Denion, au présent jurés de la communoté des maîtres fripiers de cette ville de Nantes,

Lesquels nous ont dict quant corre bien qu'il aurait été enjoint par arrests de la cour de 1780 aux Juifs de se retirer horts de la province, aux méprix de ce, il étoit à leurs connoissances que plusieurs de ces particuliers étoit resté dans cette dicte ville et qu'ils y faisoit le trafic de Mrd fripier en ce qu'il achetoit indistinctement de toutes espèces d'abillements et les revendoit, les portants pour cette effet dans différentes maisons, auberges et cabaraits de cette dicte ville.

Et désirant remedier à un pareil abue qui est aussi préjudiciable aux publics ca leur communoté en ce que il y avoit toute à croire que party des effets vollé passoit en main de ces sortes de gens et désirant se mettre à la recherche de ces sortes de gens.

Digitized by Google

Voici les documents qui établissent ce point et qui sont conservés aux archives municipales de Nantes :

A Messieurs Messieurs les Juges du siège Royal de la Police de Nantes,

Supplient humblement le sieur Moyze Rodrigues, Marchand Négociant juif établi à Bordeaux et le sieur François Ruby, marchand mercier à Nantes.

Disant que le sieur Michel Durand, Juif, Nég^t en cette ville et qui y était établi depuis bien des années, est décédé pendant cette nuit dernière du 12 au 13 de ce mois, dans sa demeure qu'il faisait à l'entrée de la fosse. Comme le sieur Durand avait sa famille à Bordeaux, savoir, une sœur veuve du sieur Rachel Melendes et deux neveux et une nièce, enfans de la dite veuve Melendes, il a demandé avant son décès, au sieur Rodrigues qui est de sa religion à être inhumé à Bordeaux dans le cimetière destiné pour la sépulture des Juifs et il a prié et fait promettre au sieur Ruby qui était son ami de faire conduire son corps après son décès en la dite ville de Bordeaux et de l'accompagner lui-même, ce qu'il offre de faire conjointement avec le sieur Rodrigues ; les supplians se proposant pour cela de faire embaumer le cadavre par le sieur Geffroy médecin qui a vu le sieur Durand pendant sa maladie de mort; mais comme ce transport ne peut être fait sans la permission du siège, les supplians requièrent, ce considéré,

Qu'il vous plaise, messieurs, ayant égard à ce que devant exposé, permettre aux supplians de faire embaumer le cadavre du sieur Durand par le sieur Geffroy médecin et les personnes qu'il appellera, de le faire mettre dans une caisse doublée de plomb, et de le faire transporter sous leur conduite en la ville de Bordeaux pour faire inhumer le dit cadavre dans le cimetière destiné pour la sépulture des Juifs, joint l'offre d'en présenter un certificat s'ils en sont requis, et ferez justice.

GÉDOUIN. RUBY.

Je soussigné, certifie avoir vu M. Michel Durand pendant sa dernière maladie, dont il est décédé du 12 au 13 du présent, à Nantes, le 13 juin 1772.

GEFFROY, D. m.

Soit communiqué au Procureur du Roy.

A Nantes, le 13 juin 1772.

MARIE.

Conclusions conformes données par Georges Guérin de Beaumont, conseiller procureur du Roy sindic de la ville et communauté de Nantes pour l'absence du procureur du Roy de police.

Autorisation conforme à ces conclusions.

13 juin 1772.

Digitized by Google

Du jeudy vingt septieme jour de novembre mil six centz trente six, après une heure d'après midi, en la maison commune de cette ville de Nantes.

Sur le rapport faict par monsieur du housseau poulain, conseiller et eschevin, commissaire en la presante sepmaine, avoir veu et visite l'estat auquel sont les serrures des portes de la ville, a ce appellé le maitre serrurier d'icelle. A este advise par MM. du bureau qu'il sera faict faire des serrures neufves pour estre mises une a chacune des dictes portes, oultre celles qui y sont pour plus grande seurete des dictes portes.

En consequence de la deliberacion précédante, les barrieres et corps de garde, tant de la ville que de la Fosse, seront reparez le plus promptement que faire se pourra et a cette fin est commis et depute par le bureau monsieur (nom en blanc), conseiller eschevin.

Comme on a pu le voir, la première des deux délibérations ci-dessus dit que les Portugais sont suspects comme chassés de Bayonne. Or, précisément en 1636 un certain nombre de Juifs étaient chassés de Saint-Esprit, faubourg de Bayonne, « attendu leurs relations continuelles avec les Espagnols [1] ».

Il était néanmoins resté quelques Juifs à Nantes. L'un d'eux, Michel Durand, y était établi depuis des années et y faisait le négoce à l'entrée de la rue de la Fosse, quand il mourut dans la nuit du 12 au 13 juin 1772. Ce fait eût passé inaperçu si, avant de mourir, Michel Durand, dont la famille habitait Bordeaux, n'avait témoigné le désir d'être enseveli dans cette dernière ville. Les israélites Bordelais jouissaient depuis longtemps de droits civils et même civiques que leurs coreligionnaires n'ont obtenus que plus tard sur d'autres points du territoire : ils possédaient notamment un cimetière spécial, où Michel Durand, fidèle aux préceptes du culte mosaïque, avait voulu reposer auprès des siens. Grâce à l'intervention d'un marchand mercier de Nantes, François Ruby, ami de Durand, et d'un négociant israélite de Bordeaux, Moïse Rodrigues, les magistrats autorisèrent le transport du cercueil de Nantes à Bordeaux. Le docteur Geffroy qui avait soigné le défunt au cours de sa dernière maladie, procéda à l'embaumement : le corps fut ensuite déposé dans une caisse doublée de plomb, et, pour tenir jusqu'au bout sa promesse, Ruby accompagna Rodrigues à Bordeaux et suivit au cimetière israélite de cette ville les dépouilles mortelles de son ami. La famille de Michel Durand se composait d'une sœur, Rachel Melendès, veuve, et de ses deux enfants, une fille et un garçon.

[1] Document conservé à la Bibliothèque publique de Bayonne.

Digitized by Google

ville pour donner assureance aux aultres habitantz du bon estat de la seurete d'icelles.

Portes de la ville.

Les portes de la ville ayant este fermees au soir, si il estoit requis par après de les ouvrir extraordinairement durant la nuict, ne seront ouvertes sans en donner aduis à monsieur le Maire pour estre la porte qu'on aura ouverte, fermee en sa presance ou du capitaine du quartier qu'il nommera pour cet effect.

Portugaïs.

Et sur l'aduis donné que journellement les Portugaïs qu'on dict avoir esté chassez de Bayonne viennent se retirer en cette ville.

Sera, suivant la precedante deliberacion du bureau faict visite aux maisons des Portugaïs demeurantz tant en cette ville que forsbourgs pour scavoir le nombre de personnes qu'y sont et de leurs armes et à cette fin sont deputez messieurs du corps de ville pour faire la dicte visite par un ou deux chefs capitaines du quartier.

Et par deliberacion de la dicte assemblée, deffensses sont faictes a toutes personnes de tirer aucunes armes a feu la nuict en cette ville et forsbourgs sans subject et ordre sur peine de la vie et a touttes personnes de courir la nuict et ribler les rues avecq aucunes armes ni especes sur peine de prison.

En suilt la teneur des deffensses qui seront bannies et affixées par extraict de la deliberacion cy devant.

Deffensse pour les armes.

De par le Roy,

Deffenses sont faictes à touttes personnes de tirer aucunes armes a feu la nuict en cette ville et forsbourgs sans subject et ordre sur peine de la vie.

Faict et arreste en l'assemblée extraordinaire tenue en la maison commune de cette ville de Nantes, assistantz MM. les maires et eschevins, antiens maires et antiens eschevins, capitaines, lieutenantz et enseignes, en presance de M. de la Gilberdière, capitaine du château, le lundy vingt quatriesme jour de novembre mil six centz trante six.

Ce ne fut pas tout : le bureau de la ville, ajoutant aux précautions prises le 24 novembre, arrêta, le 27 novembre, de mettre double serrure aux portes de la ville et de réparer au plus tôt les barrières et corps-de-garde. Voici le texte de cette nouvelle délibération qui n'a jamais été publiée, tel qu'il figure aux registres de la ville.

Digitized by Google

roy ; de Juigne lemasle ; du champ quartier dubreil ; des Angles Despinoze ; de la Civellière Viau ; de la Noe Charete ; de Lomeau Garreau ; de la Rayrie Bide ; du Vergr Guyton.

Antien scindicq : M. des Chastelieres Lirot.

Capitaines : MM. de la Bousche ; Barbere ; de la Haultiere Ragaud ; de la Landiere Spadine.

Lieutenantz : MM. de Bellanton Bernard ; du Maillon Bretagne ; de La Roche Poitier ; Antoine Dureau ; Noel Bernard.

Enseigne : M. de la Chesnay Litou.

Capitaines des forsbourgs : Boysmer, capne du Marchix ; Boucher, capne de Richebourg.

Apres avoir este par monsieur le maire propose a la dicte assemblee le subject d'icelle qui est touchant l'esmotion qui adriva hier au soir en cette ville et forsbourgs a ce que la dicte assemblee ait a deliberer et adviser des moyens pour remedier a telz desordres et obvier aux inconveniantz qui en pourroient advenir.

A este par la dicte assemblee advise ce qui ensuilt attendant la presence de Monseigneur de la Meilleraye, gouverneur ;

En premier lieu :

Chaisnes de fer.

Seront faictes des chaisnes de fer pour estre mises et attachees aux rues qu'il en sera necessaire pour estre tendues aux lieux necessaires où il n'y en a.

Corps de garde.

Seront reparez et accommodez les corps de garde tant de sur les murailles que des portes de la ville et seront veues les serrures des portes, barrieres, rateaux coulantz a ce que tout soit en bon ordre et estat pour la conservation et seurete de la ville.

Patrouilles.

MM. les capitaines de la ville feront la nuict par les rues des patrouilles avecques quinze ou vingt hommes de leur compagnie, chacun au jour de sa garde, l'heure adrivee au sort le vingt-neufviesme d'apvril dernier et commenczera des ce soir la compagnie de M. le Maire et ainsy les aultres aux jours ensuyvantz selon leur ordre.

Et envoyront les dicts sieurs capitainés chacun au dict jour de sa garde quatre hommes de leurs compagnies avecq leurs espees seulement a l'ouverture et fermeture de chacune des portes de la dicte

Digitized by Google

auparavant, le fameux édit de Nantes en faveur des protestants. La déclaration de Louis XIII qui expulse les Juifs du royaume n'est-elle pas datée du 23 avril 1615 [1], c'est-à-dire du lendemain presque de la mort de Henri IV ?

A Nantes, les habitants, qui s'étaient soumis aux ordres du roi, ne s'y résignaient qu'avec peine. Déjà, en 1605, ils avaient résolu de chasser de la ville, sans en référer à Henri IV, des Irlandais qui étaient venus y chercher asile et qui se dispersèrent d'eux-mêmes en présence de ces dispositions hostiles.

Néanmoins, les Portugais y étaient demeurés, leur nombre même s'y était accru, mais leur activité industrieuse les rendait odieux au peuple autant et plus que la religion à laquelle on les soupçonnait d'appartenir. Aussi n'est-il pas autrement surprenant si des troubles éclatèrent contre eux le 23 novembre 1636.

Comme toujours, le bureau de la ville prit parti pour les habitants contre les étrangers, et nous trouvons la preuve de cette hostilité dans la délibération suivante arrêtée dès le lendemain matin en assemblée extraordinaire. Voici le texte de cette délibération, qui est inédite [2] :

Assemblée extraordinaire touchant l'émotion.

Du lundy vingt quatrieme jour de novembre mil six centz trente six apres les huict heures du matin en la maison commune de cette ville de Nantes a este convocquee assemblée extraordinaire de MM. les maire et eschevins, antiens maires et antiens eschevins, capitaines et lieutenants et enseignes de la dicte ville, en presence de monsieur de la Gilberdiere, capitaine du chateau.

A laquelle assemblee estoient presens et assistantz :

Monsieur de la Grand haye dubot, maire.

MM. de la Marcrais Frain soubz maire ; du Housseau Poulain ; de la Pannetiere Butet ; Dubreil Langlois ; de la Prevoste Bidet, conseillers eschevins.

Monsr des Joncheres Couprye, procureur scindicq.

Antiens Maires : MM. de la Tousche ; Cornullier ; de Lessongères ; de Lespinay de harouys ; de la chapelle blanchard.

Antiens eschevins : MM. des Rigaudieres dhachon; de St-Lo Bedeau; de Vieillecourt Bourgogne ; du housseau poulain, ad^t du

[1] Un des considérants de cette déclaration parle de ces Juifs « qui se sont depuis quelques années espandus, déguisés en plusieurs lieux de cestuy nostre royaume ».

[2] Archives municipales de Nantes. — Administration communale, série BB. 38.

Digitized by Google

» à être d'avis de chasser les Juifs, mais il faut vous élever au-
» dessus de ces mouvements d'intérêts particuliers, pour juger
» sainement si le commerce qu'ils font par les correspondances
» qu'ils ont dans toutes les parties du monde avec ceux de leur
» secte, est de telle nature qu'il soit avantageux à l'Etat. »

La délibération du bureau de ville de Nantes ne fut pas bien longue : on demanda l'expulsion des Portugais, tant Juifs que chrétiens, comme gens suspects à l'Église et au roi et qui prétendaient faire exercice du judaïsme à Nantes.

Ce n'était cependant que pour la forme que M. de Montbazon avait consulté le bureau : il était en effet déjà possesseur d'ordres impératifs du roi. Henri IV prenait les réfugiés sous sa protection et entendait les maintenir à Nantes envers et contre tous, faisant ainsi, selon la juste expression de Guépin, « du despotisme au profit de la civilisation[1] ».

Toutefois le duc de Montbazon personnellement était favorable aux prétentions du bureau de la ville, il l'engagea donc à présenter lui-même ses observations au roi, auprès de qui il promit de les appuyer.

Un mémoire fut arrêté dès le lendemain, approuvé par le grand vicaire Decourant, archidiacre de Nantes, et par le théologal Cristi, signé par eux comme députés du clergé et remis au duc de Montbazon le 9 décembre.

Mais Henri IV ne revint pas sur sa décision première[2], et les Portugais, au nombre de plus de cinq cents, tant hommes que femmes et enfants, restèrent à Nantes sous l'autorité du roi. « On
» a dit, écrit Travers[3], et l'on a cru pendant longtemps que tous
» ces étrangers étaient Juifs judaïsants ; et en cela il y avait beau-
» coup de préventions ; quelques-uns pouvaient l'être, mais on ne
» peut sans témérité l'assurer de tous. »

Cette protection du roi, bienfaisante aux malheureux réfugiés, venus plus nombreux à la suite de l'édit d'expulsion pris le 10 janvier 1610 par Philippe III, roi d'Espagne, devait s'évanouir avec le monarque qui avait signé, à Nantes même quelques années

[1] A. Guépin, *Histoire de Nantes*, déjà cité, p. 295.

[2] Il convient, du reste, de remarquer que, déjà en 1598, le 5 décembre, Henri IV avait dû intervenir pour faire respecter l'autorité méconnue de M. de Lussan, gouverneur de la ville et du château de Nantes, à qui les habitants avaient refusé obéissance, et qu'en novembre 1599, il avait dû donner l'ordre comminatoire d'élire comme maire M. de La Bouchetière, en face du refus des Nantais de tenir compte de sa volonté. On comprend, dès lors, qu'il ne devait pas être autrement disposé à favoriser l'intolérance du bureau de la ville. *Lettres missives de Henri IV*, recueillies par Berger de Xivrey, Paris, imp. Nationale, t. V, p. 72.

[3] *Histoire civile et religieuse de la ville et du comté de Nantes*, déjà citée, tome III, p. 145 et suivantes.

Digitized by Google

toujours est-il que, dans les premières années du XVIIe siècle, des Portugais en assez grand nombre étaient venus s'établir à Nantes, non sans soulever les protestations des habitants, qui craignaient de voir le commerce avec la Péninsule Ibérique passer exclusivement entre leurs mains. Non pas que tout d'abord la ville se fût montrée peu hospitalière, mais l'activité de ces nouveaux venus alarma les négociants, et ceux-ci, pour mettre autant que possible l'autorité et les populations de leur côté, s'avisèrent de mêler encore une fois la question religieuse aux difficultés pendantes, de façon à surexciter l'opinion contre les étrangers. Il se trouvait, en effet, parmi ces étrangers quelques familles juives : il ne fut pas malaisé de les accuser d'être la cause des maux que la ville endurait, entre autres d'une maladie contagieuse qui avait fait d'horribles ravages à Nantes.

Les autorités se prêtèrent à cette manœuvre. Le 17 novembre 1603, dénonciation formelle est faite par le procureur syndic des dangers que l'affluence des Portugais fait courir au commerce local avec l'Espagne et le Portugal. Les registres des délibérations du bureau de la ville de cette année et des années suivantes n'existent malheureusement plus. L'abbé Travers, qui avait pu les consulter, nous apprend que les membres du bureau se transportèrent auprès du sénéchal de Nantes afin d'obtenir de lui l'expulsion de tous les étrangers [1].

Le 20 novembre, une lettre de l'avocat général demande au maire, au nom du parlement de Bretagne, de l'aviser des mesures prises, afin d'en avertir le roi.

Le bureau répondit à l'avocat général et, par la même occasion, il écrivit aussi au duc de Montbazon, lieutenant général pour le roi, en le priant de demander des instructions à Sa Majesté. En attendant, et pour parer à tout événement, les membres du bureau résolurent de s'assembler et de prendre des mesures provisoires pour chasser les Portugais.

C'est le dimanche 7 décembre 1603 que cette délibération eut lieu. « Les comportemens et forme de vivre des dits Portugais, en ce qui concerne leur religion » l'emportèrent-ils sur les préoccupations commerciales des habitants ? La chose est peu probable, et Colbert avait bien raison quand il écrivait, en 1681, à M. Morant [2] : « La jalousie du commerce portera toujours les marchands

[1] *Histoire civile et religieuse de la ville et du comté de Nantes*, déjà citée, t. III, p. 145 et suivantes.

[2] *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, publiés par Pierre Clément. In-4°, Paris, imp. Impériale, 1859, t. II, 1-2, p. 722.

Digitized by Google

LES JUIFS DE NANTES ET DU PAYS NANTAIS

(SUITE [1])

II

C'est vers le commencement du XVIe siècle que l'histoire nous signale, à n'en pouvoir douter, la réapparition de Juifs à Nantes dans les circonstances suivantes :

On sait que même encore après l'expulsion des Juifs d'Espagne, en 1492, il y avait en Espagne beaucoup de Juifs qui avaient été obligés, pour ne pas quitter le pays ou antérieurement pendant les persécutions, d'abjurer la religion juive. Un grand nombre d'entre eux continuaient à pratiquer en secret le Judaïsme. Il en était de même dans le Portugal. De temps en temps, ces néo-chrétiens, quand ils le pouvaient, quittaient le pays pour chercher refuge dans un pays plus tolérant et revenir au Judaïsme.

Henri IV n'était encore que roi de Navarre quand il reçut une députation secrète de Juifs dont il n'accepta ni ne repoussa la demande, se bornant à ajourner sa réponse définitive. Quelques années plus tard, en 1595, quand les néo-chrétiens virent que Henri IV était venu à bout de la Ligue, ils revinrent à la charge. Henri écouta alors, nous dit son historiographe Péréfixe [2], plus favorablement leurs propositions, et, pour en examiner le mérite, il envoya des agents en Espagne et finit par donner aux demandeurs l'espoir d'une assistance prochaine. N'était-il pas précisément en guerre avec le roi d'Espagne et n'avait-il pas le droit de jouer un mauvais tour à son ennemi?

Quelle suite immédiate Henri IV donna-t-il à ses promesses? Il serait peut-être difficile de l'établir avec une précision absolue,

[1] Voir tome XIV, p. 80.
[2] *Histoire de Henri IV*, page 348.

Digitized by Google

סיטי sette שבע
סייטי sagitte חצץ
סילווא silva יער לבן
סימולא semolo סלת
סימוניארי simoniare שאה שש (= simoneggiare)
סימונימינטו simoniamente פתה (= simoniacamente)
סימוניצא simonizza שחד
סימוניקי stimola סות (lettres altérées, dit M. Perreau)
סימוניירי stimolare מסס נסת סתה (même remarque)
סימיליטודיני similitudine מנה
סימינארי seminare זרע עבד
סימיסמו semismo אותו
סימנטי sementa פרד
סימפרי sempre נצח עד עוד עלם
סינגא singa קוף (= scimia, ou plutôt français : singe)
סינו se no אפס בלת זלת
סינו seno חיק צקל
סינו segno אות
סינטינצא sentenza גזר
סינידי scende חתה
סיניו segno מנח תוה
סיניור signore אדן גבר ינן
סיניוראר signorare שרר
סיניורי signore ארי כהן כפר מנן נגד
סיניוריא signoria הר יסר נדב
סיניוריאה signoria מרה משח משר
סינייאו segno כתם
סינייאלי signale סמן צץ
סיניילי signale רשם
סינפרי sempre סלל (כ pour מ)
סינצא senza בד בלעד
סיסטיסי sestese מדד (= stende se)
סיסנטא sessanta שש
סיפיריאו sopporio נשא (= sopporto)
סיצי s'esse איש
סיציקטו sesecato גרש
סיקא secco נשת צירה
סיקאו secco דלל חרב חרר יבש
סיקוטארי seguitare דלק רדף
סיקקאו secco שת
סיקאניו seccaggine נגב
סיקרי secure יצע
סיקוריטטו sicuritate בטח חפר
סיקריטו secreto סוד
סיראיו sereo אהי (= saro)
סיראיי serrare נעל
סירוו servo עבד
סירויטורי servitore כהן נער
סירויציאו servizio שמן שרד
סירוירי servire שרת
סירפי serpe נחש
סירפישומי serpeggiame זין
סירפישי serpeggio רמס
סלווא salvo ישע
סלוטאו saluto סגר
סלוטו saluto ברך
סלטא salta זנק
סלטארי saltare רצד
סלי sale מלח
סליירי sagliere נסק
סמאגרירי smagrire ראה
סמצורי smossere עמד
סמוסימינטו smossemento מוט
סמיליטודיני similitudine במה גיל חתם
סמיטראו smembro נתח
סמינוטא smenoto הדך (= smenovito)
סמינוטארי smenotare ריק (= smenovitare)
סנא sana חי
סנגו sangue נצח
סנטיטא santita קדש
סניטטי sanitate מחה
סנטיפיקארי santificare חרם
ספאלא spalla שכם
ספרד spagna ספאנייא
ספאסי spazio טשה ירד נטש שטה
ספאקאו spacco צלח רטש שסע שסף

MOÏSE SCHWAB.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

סופילא sofila נשם (= soffla)
סופירבא superbo גוה רהב
סופירביא superbia דהב
סופיריו supero סרח עדף
סופירייאנו superiano ערס (= ? spianato)
סופיריאו superbia יהר (second פ pour ב)
סופירקו soperchio יתר
סופירקיו soperchio שרע
סופרא sopra את
סופרירי soffrire הכל יכל כלכל
סוקא succo מיץ
סוקו succo מצץ
סורטא sorte גרל
סורטי sorte פור
סורפישומי sorpessome שרץ (= serpeggiame)
סורצי sorce עכבר
סושיטא suscita עור
סטראטטו stratato עטש (= starnutato)
סטאנא stana תוך
סטאנקא stanca עוף
סטאנקיטאטי stanchitate חלאה
סטאנקמינטו stancamento עוף
סטארי staro היון (= staio)
סטארי stare עמד
סטארצי straccio עד
סטוגא stuga מחה (= asciuga)
סטולארי satulare בר רודה שבע (= saturare)
סטופא stoffa נער
סטורבאו sturbo מחה
סטורצא struzzo יען
סטטואה statua מצב נצב צבה
סטיינו stagno בדל
סטילא stella מלך עש
סטימא stima עמד ערך
סטימאני settimana שבע
סטינירי stenere סרח (= stendere)
סטיצי steso הדה פרד רקע שטח
סטירי stire נתת (= attrarre)
סטירקו sterco חור פרש פרשד צאה
סטליא staglia כזב
סטלייארי stagliare כרת
סטמפילא stampella טען
סטמפתי stampate דהר

סטנבקי stanbecco יעל (égal à l'allemand Steinbock ; T אַיְיתַנְבּוֹקְשׁ étanboc)
סטנבק stanbecco אקו
סטנצא stanza מצב
סטנדי stende נטה
סטנקא stanca יעף לאה להה
סטנקארי stancare גהר
סטראדא strada סלל
סטראדי strade עאל עקב
סטראדא strada נתב שבל (= strata)
סטראטו stratto נשא
סטראמא strame ערב (= trama)
סטראויסטירי s)travestire חפש
סטראשינא strascino סחף
סטראשינארי strascinare סחב
סטרונקאו s)trunco נתק
סטריטו stretto יצר עקר
סטריירי straggere שרד
סטרילי strille פלא תל
סטרילארי strillare הלל
סטרמירי stremare רוע רעע
סטרינוטו starnuto מחר
סטריניצי strince חרק (= stride)
סטריקללאטו strechellato מרק (= stralciato)
סטרלאגי strolago הבר
סטרמונטא stramonta בא
סטרנגולאו strangulo חנק
סטרונטרי starnutare זרה
סטרניאוי strani מזר (l'א est déplacé)
סטרניי strani לחץ
סטרסינאו strascino גרף
סטרסנארי strascinare זחל
סטרצאטו stracciato ערם
סטרשינא strascino גר גרש
סי si אי אלץ אם אשר
סיאי sei שש
סיבו sevo חלב פדר
סיגא sega מגר
סיגריטו segreto רזה
סידי sede ישב
סידיאה sedia כסא
סיוירירי severare נזר
סיוירישמינטו severacemento טהר (= sceveramento)
סיטא sete עיף

נוצי nozze הלל כלל
נוצילו nocciuola לוז
נורא nuora כלה
נטילא nottolo עטלף
ניאטי negate כל
ניאנטי niente אין אלל מאם
ניבי neve שלג
ניגארי negare כחש
ניגרו negro שחר
ניגרי negro כוש
ניגריצי negrezza פאר
ניגרירו negrore קדר
נידא nido קן
נידו nido חור
ניטארי nettare טהר
ניטו netto חפף
ניטי netti חמד
ניטימינטו nettamento בר
נימיקו nemico צד צרר
נימיצי nemici עוד עיר
ניפוטי nepote נכד
ניקיי nicchio בטן
נירווי nervi גיד
נלצאו in) nalzo גאה
נלצרי in) nalzare מרר
נסיבונה uscione סכה (le נ initial pour ו)
נסקוניאו nasconio חמק (= nascosio)
נסקונירי nascondere בלע
נקירי nocchiere חבל

ס

סאבאי savii פקח
סאלארגרו s'allargare ילד
סאלדטורא saldatura דבק
סאלטארי saltare עוף פסח
סאליאו saglio עלה
סאליצי salice ערב צפצף
סאלירי salire סק
סאנגוי sangue דם
סאנו sano בריא
סאנטו santo פה (= canto)
סאניגוגא sinagoga עדה (interversion des lettres א et י)
סאסקונירי sasconere סתר (= s'ascondere)
סאקו sacco שק
סארדינו sardino אדם (= sardonico, Σάρδιον)
סביאנדרי sviandre זרח יפע (= scintillare)
סברשרי sbarcere חתה (= sbarcare)
סגארדא sguardo הבר צרץ שור
סגואינא sguaina ריק
סגואינאו sguaino שלף
סגואיניארו sguainare שלח
סגארדא sguardo בט
סגוארדו sguardo נבט
סגנטא sgotta יזל (= sgocciolo)
סגרמינטו sagramento אלה
סוביאו sobio מנר (= ceppo)
סוגרו suocero חמה חתן
סודרי sudore יזע
סוטא sotto מטה
סוטו sotto תחת
סוטילי sottile דק
סוטירטוריא sotteratore שאל
סוטראריי soterrare קבר
סויאו savio חכם
סויאי savie חי
סויילאו suggello חתם
סוינצא savenza רמה (= sapienza)
סולארו solare עלה
סולדו soldo פטר (= solato)
סילי sole נף ערר שפי שפי
סולי solo אור חמה חרם חרש
סוליו solio מנר
סוליי solve יתר נתר
סולירי solvere פטר
סוליצטרי sollicitare זהר
סולפו sulfo גפר
סולקי solco ברה מען ניר ענן ערג תלם
סומיסו sommesso טפח
סונא suono נגן
סונאנו sonano עכם
סונארי sonare תקע
סונו sonno חלם שנה
סוני suono חול
סוספירו sospiro אנח אנק ערר
סוספירוסיו sospiroso מרד
סופונארי sfonare טבע (= sfondare)
סופייאו soffio נפח נשף

מנארה: mannaia גרז
מנגדורה: mangiadora אבס אור (= mangiatoja: même sens, crèche, selon Raschi)
מנדרא mandra כלא
מנדרגוני mandragone דוד
מנדרי mandra גדר
מנדריי mandria עשתר
מנו mano יד
מנוגא mangia נגע
מנוצא manzo כלל מכל (= mangio)
מנטאטרי mantatre כרך (= mantellare)
מנטו manto כרבל
מנטילו mantello מעל
מניאו maneo למה
מניגא manuga כפף (= manuccia)
מנייאדה: mangiada ארה (= mangiatoja)
מניידורא mangiadura רפת (= mangiatoia)
מניקא manica אכל
מניקטורי די קארני גיוטו manicatore di carne gioto זלל
מנקא manca חסר
מנקאו manco גרע עדר
מנקארי mancare נכה
מנקו manco חרם קלט
מנקוסו mancoso אטר (= mancino)
מנקמינטו mancamento חרף
מנקרי mancare חטא
מסא massa בצק כתם נצב
מסאיי messaggli לאך
מסיורא misura בת
מסטרו maestro חשב
מסטרו דאשאיו maestro d'ascia חשב
מסנדא masnada בית
מסקולאו mescola מסך
מסקולו mascolo זכר ניר
מצילארי macellare טבח
מצילו macello אבח (sans doute pour טבח, dit le texte)
מצינאו macino טחן
מקארי ma qua re אם הלא
מקולא macula מאס מום
מקרי ma qua re אולי לא לו לול
מרביליא meraviglia יפת
מרדולייאריי [מרטורייאריי =] martoriare פסח
מרויליי maraviglia גבל
מרטלו martello פעם
מרינארי marinare מלח (= marinajo)
מרמורי marmore שש
מרקנטי mercanti כנען
מרקנטיאה: mercantia מרר (ט pour ז = z)

נ

נאבי nave צי שטה:
נאווי nave אנה:
נאויטא navetta ארג
נאטא nata שחה:
נאטארי natare נשק שק
נאלופרנשו שואו na lo pranzo suo סבב
נאלי nali נחר (= nari)
נאסא nassa צלל
נאסאלי nasale נזם
נאסו naso חח (= nasevole)
נאסקולי nascole אף
נאסקוני nasconde חבא
נאסקונירי nascondere צפן
נאסקוסו nascoso כמס
נו no אי אל בל לא
נו פוי no pode יכל
נואי nave אנח
נובא nova גבח
נובו novo חדש
נובי nube אד איד אור חזז כפף נשא עב ענן
נודי nudo ערם
נודירי nodere אטר (= annodare)
נווי nove תשע
נוטי notte ליל נשף
נוטריא nutria נער (= putrica)
נוטרימנטו nutrimento זנה:
נולא nulla פל
נומינטה: nominato קלס
נון סיפורצא non si percio לולי
נונקואנו non quano כי לו (= non quando)
נוסי פורצי no si percio אול אולי
נוסקיטו noscheto חרם כמז (= nascondito)
נוצי noce אגז

Digitized by Google

מורטצינא morticino נבל
מורטרילו mortarello אדן (dérivé de mortajo, pour mortadello, 2° ר pour ד)
מוריני morane חרז לחש (= orname)
מורמוראי mormoro לנה
מורמורנטי mormorante המר
מורמורארי mormorare רגן
מטא matto אגד (= mazzo)
מטארו mattare שאר (= mescere, ou : mazzere)
מטורא matura בשל מלא
מיאיירא meaira פנג (= melario)
מידיצנא medicina מזר
מידיקארי medicare רפא
מיורי maggiore אב ברר
מיזאדי mezzodie טהר
מיזו mezzo חיק
מיזו די mezzodie צהר
מיזו טומינו mezzo termino לתך
מיטירי mietere קצר
מיינא seno [= סינא] דד
מיישאגא mesaggio ציר
מילא mela כתר
מילו mela פקע
מילוני melone בטח
מילי mele דבש כפתר
מילי mille אלף
מיליו miglio דחן
מיליקו melico טור
מימירו membro עור
מימירי membri אבר
מימרי membri יצר
מינא mena נהל נחה
מינאו meno ילך נהג
מינארי menare דבר
מינורי minore נפל
מינטא venta נקם פרע (= vendetta, מ pour ור)
מינטובא mentova נקב
מינטובארי mentovare קבה
מינטיאו mentio כחש מעל
מינטרי mentre עד
מינצוניא menzogna שוא
מיס mese ירח
מיסא messo שלח
מיסבילידי mesvilire ראה (= misvenire

לוג חמר סאה עמר מיסורא misura
כל מדד מדן מיסוראו misuro
מיסטיקארי mestocare ערב (= mescolare)
מיסטיקוליו mestecolio תבל (= mescuglio)
מיסי mese חדש סהר
מיסיאון missione כר
מיסיריקורדיא misericordia חסד
מיסקולאטו mescolato מלח
מיסקינו meschino אבה
מיסרא misura פור
מיצידיארי mezzedare רצח (= ammazzare)
מירא mirra מר
מירדייארא mirdiare רבב (= miriade)
מיריאה [= מירדיאנא] meridiana צלל צלצל
מיריאנא [= מירדיאנא] meridiana צלל צלצל
מיריר mirer גלה (mot français pris de Raschi, BN מירייור)
מירצידי mercede אנא בי נא
מירקאטאנטיאה mercatanzia סחר עמר
מירקאנטיאה mercanzia רכל
מירקדנטיאה mercadantia עזב (=mercatanzia)
מירקטו mercato זלת
מירקטנטו mercatanto כנע.
מישוטו mescito מהל
מישטיקולו mestecolo כלא (= mescolato)
מישימינטו meschiamento הלל מזג נסך
מישירי mescere בלס
מלדיטו maledetto ארר
מלדירי maledire קלל
מליאו maglio חרטם (= mago)
מלידיציאו maledizio אלה
מליי maglie דבק
מלייא meglia בלל (= mescola)
מלייו maglio מקבת
מלינארי malignare ירע
מנא manna מן
מנאמינטו menamento שגר
מנארא mannara כלף כשל (=mannaia)

Digitized by Google

מ

מא ma אבל כי
מאגינילי [מאצינילי] macinella ריח רחים
מאגר magro כחש
מאגרו magro רזה
מאגרי magro דלל נחל
מאדרה maderas גבע (mot français, pris de Raschi)
מאטינו mattino בקר
מאיסטרו maestro מר
מאלאנקוניאה melanconia עצב (2e n pour l)
מאלי malo רעה
מאלייו maglio עלה
מאנאו mano שלח
מאנאק manac שמל (d'où : manaccia)
מאנדרא mandra נוה
מאנדריאה mandria עדר
מאנו mano כפף
מאנטארי mantare עט (= mantellare)
מאנייארי mangiare קרב
מאנקארי mancare פקד
מאנקמינטו mancamento פחם תפל
מאסא massa ערס עשת
מאסטריאה maestria חרש
מאצי mazza לחם
מארטייל martel פטש (mot français semblable dans BN)
מארי mare ים
מארי רובורו mare rubro סוף
מאריוילייא maraviglia תמה
מגרי magre דק רק
מגריצא magrezza רזן
מדולא midolla מוח
מדיצינא medicina אסף ארך גהה רפה
מו mo איפה הן כה עת
מובי move סעה
מובירי movere טלטל נוע
מודאני mudana כנם (= mutande)
מוויי move יסע
מווינטי movente מסע
מווירי movere מלל
מוטו muto אלם
מויו moggio איפה סאה
מוייו moggio כור
מולדארי muldare שנה (= mutare)
מולו סאלואשו mulo salvagio ערד
מולו סלוטיקו mulo salvatico עיר
מולטו molto מאד רב
מולטיפיקמינטו moltiplicamento עתד
מולי mule אחשתרנים ים לקח
מוליירי muliere אשה בטח בת לחם
נוה עגל (= moglie)
מולילא mulete קבה (correct dans T מוליטא ; altération de l'avant-dernière lettre)
מולימנטי mollemente שרה
מוליקמו [פוליקא =] pollice בהן
מונא mone זכה (= mondo)
מונדא mondo תבל
מונדו mondo חפף
מונטני montagna גל חמר יגר נד עוה עי
מונטי monte הר
מוניטא moneta אגר בצע גר
מוניפיקא munifica נקה
מוניפיקארי munificare חטא טהר (= purificare, מוני au lieu de פורי)
מוניצא monezza אשף דמן רפש (= mondizia)
מונצי monaci כמר
מונצילו moncello גל (= monticello)
מונצילי moncelli חמר
מוסא mossa מסע
מוסטו mosto תרש
מוסי move זע נסע נשא (ס pour ב)
מוסקו muschio הר נרד
מוסקי mosca זבב
מופאטו muffato נקד
מוציקו mosecchia נשך (= morsecchia)
מורא mora בכא
מוראו muro רפא
מוראר murare חי
מורו muro דור חיץ נד קיר
מורטא morta מתה
מורטי morto רפא
מורטילא mirtillo הדס
מורטילטטי mortalitate אסן דבר נגף
מורטירו mortero דכא (= mortaro)

Digitized by Google

לואקו תחת loco
לוזרנא עפעף lucerna
לוטא אבק בוץ טיט lutta
לוטאו כבל lutto
לוטאמי צפע lutame
לויאטו כפר levate
לומבי חלץ lombi
לומי מתן (= lombi) lomi
לומיזו טבר lo mezzo
לומילירי אחד אחר זמר lo migliore
לומניקו נצב lo manico
לונא אור זרח לבן סהר luna
לונגיצא ארך lunghezza
לונומי שם lo nome
לוסטרו אור גוע יפע מאר נאר עפה lustro
לופו זאב lupo
לופינילו חרט lo pennello
לוצינטי פתח lucente
לוצינייו פשת lucigno
לוצירטו לטאה lucerta
לוקו בית בת יד מקם פנה loco
לוקו סקופירטו עלל loco scoperto
לוקראו בלה logoro
לוקראט מלח logorate
לוקראר בל logorare
לטינו לעז latino
לטנטי בכר lattente
ליאוטו כנר liuto
ליאון כפר לבא למט leone
ליאופרדו נמר leopardo
ליאלי נבר leale
ליבאו קם levo
ליבירא נתר libera
ליבירארי שלח liberare
ליברו ספר libro
ליברוסו מתה lebbroso
ליברטטי דרר libertate
ליבריירי זרזיר levriere
ליגא אסר רתם liga
ליגאטי דבר legato
ליגאמנטו שלח legamento
ליגאצא אגד legaccia
ליגאצו חרצב יסר מוט מסר עדן legaccio
ליגארי אבק חבש ענד legare
ליגו נקל leggi
ליגומי זרע legume
ליגי תור legge
ליגירי קרא leggere
ליגמינטו חשר ligamento
ליגרו נדן lucro
ליווארו תעה levare
ליזירי קל (Noter le son doux de *gi* = ז) leggiere
ליטו יצע מטה מצע ערש פרה letto
ליטיגאו וצה letico
ליטיקא דון מצה letica
ליטיקאו הצח רב letico
ליטיקארי ערר leticare
ליטרא אגר lettera
לימא מרג פצר lima
לימסא חמט (mot français, pris dans Raschi ; BN למאשא, T לִימַצָא) limace
לימביטרו פמן (le ב est superflu) limitare
לימיטארו שקף limitare
לימיטרו סף limitare
לינא לינא ליגטי רפסד legni legati
לינגוא לשן lingua
לינו בוץ שש lino
לינו אלגרו איש lino allegro
לינטינו בהק lentino
ליגו כפס ligno
לינטיקלי עדש (= lenticchia) lenticole
ליניאה משח linea
לינייו עץ legno
לינצולו סדן lenzuolo
ליסינגארי חנף lusingare
ליפורו רוב lepore
ליפרא צרע lepra
ליצינציאה קרא רשה licenzia
ליקארי ילק leccare
ליסיו חלק liscio
ליסיאה נתר (peut-être le français laisse) lisciera
למפו ברק lampo
לנצא רמח (ou : lancia) lanzo
לנצילא כדד l'ancella
לצירטא חמט כח lacerta
לקונקו כן la conca

Digitized by Google

יוצטי אנש giusto
יוראו האל giuro
יוראריי נשא שבע giurare
יורמינטו אלה giuramento
יורנו יום giorno
יושטיציא צדק giustizia
ייא כבר gia
ייאו הלך eo (de ire)
ייאטיצי תחש cetace (= cetacco)
ייארדינו פרדס giardino
ייודיאו עבר giudeo
ייוו עול giovo (= giogo)
ייוקו שעשע gioco (= giuoco)
ייטא נטל getta ידה: ירא ירד: נחה:
ייטאו נטל טיל getto נדה:
ייטארי סלט gettare
יילארי נקה: gelare
יילו כפר gielo
יילייו ששון giglio
יילן קרח gielano
ייובראו ילד giovine (lettres interverties)
ייניסטרא רתם ginestra
ייניראצייא דור generazio
ייניירו חתן genero
ייניראו ילד genero
ייסו יצר penso (texte corrompu, יי pour פל)
יסטימא אלה estima
יירי תמל ieri
ינטי מתה: gente

כ

כולטילאו כסף cultello
כונקוויסטאו קנה: conquisto
כינאו גוט chino
כינה: נטה: china
כסאל רגל casale
כסלי כפר casale

ל

לאאורו שפם (les bb mouillés comme v) labbro
יגב לאבורטורי lavoratore
בא בול דגן עבר עשה: לאבורי lavore
שבר
כר לאברדא labarda
דחה: לאברי lavare
לבב לאגאני legane
צפר לאדימאני la domani
הוד לאודי lode
ידה לאודאריי lodare
הלל לאודרי lodare
כבס לאוואא lava
שטף לאוואו lavo
עבד לאווראריי lavorare
שכב לאוטורי lavatore (= lavatoio)
עול עלל לאטאנטי lattante
גד ירך צד לאטו lato
חלב לאטי latte
לעז לאטינו latino
חדל לאטיראא la terra
פתה: לאישפישמינטו la speciosamente
אבח בוק ברק חזז לאמפו lampo
פלד לאמפי lampi
לחך לאמפריי lampare
צמר לאנא lana
לעץ לאנדרו landro (= lauro)
עשש לאנטינאו lentino (= lente)
טעם לאנטינציאוני l'intenzione
להב לאנפו דיספטא lampo dispetta
חנה: כדן לאנצא lancia
זנח נתן עזב לאסא lascia
עבר לאסאריי lasciare
סדר לאסלא la sala
יצג יצק לאסריי lasciare
סקל רגם לאפידאריי lapidare
לאפריכמינטו לורו l'apparecchiamento loro
מנלם
פח לאצו laccio
לול לאצי laccie
איש לאציטולא lo zitello
עלה: לאקוסא la causa
אבל לארגו largo
רחב לארגוראא largura
עין לארגי largo
רוח לארגיטטי largitate
ספה: לאריקוליריי lo raccogliere
יבל לבוריי lavore
שפה: לברו labbro
דמע לגרימא lagrima

Digitized by Google

טליינטי tagliante צור
טליימינטו tagliamento קסס
טלימנטו tagliamento קסר
טלפא talpa אשת חפר נשם
טמפיסטא tempesta סער
טן פו ten fu עמד (= te no fu)
טן קאנו te ma che no פן
טנטו tanto אך רק
טצירי tacere חוש רפה שם
טראבו travo עב
טראבוטו tributo מדד
טראבולטארי travoltare פלש
טרבטה travetta קיר
טראבי trave גב דבר סלל צלע קר
טראוא trave טפח
טראיירא traere גוז פקה
טראבו די פאנגו travo di fango עבטיט
טראבירצו traverso תפל
טראלסאו tralascio רטש
טראמוטא tramuta שנה
טראמוטרי tramutare כן
טראמונטאטי tramontate צפן
טראנבושאטי trambasciate עטף
טראסורירי trasorere סכן (= tesorere)
טרבוטו tributo ענש
טרגיטא targetta כדן סחר
טרדא tarda ישב לקש
טרדא tarde בשש מהמה
טרדארי tardare אחר
טרדיאר tardi אפל
טרובא trova מצא
טרוליש treillis סבך (mot français; BN mieux טרייליש)
טרומיטי tromette חצר (= trombetta)
טרטאליי trattaglie לעג
טרי tre שלש
טריאקא teriaca צר
טריבו tribu מטה שבט
טרידינטי tridente קלש
טריוטו tributo מסס
טריטא trita דיש
טריטארי tritare שלח
טרייברשא voltolarsi פלש (selon M. Perreau texte corrompu. Voir אובארט)
טריינטי traente מר
טרייצא trezza צמת

טריירי traere גרה הגה: משה
טרייריי ארקו traere arco כחה
טרימא trema חול רעם
טרימאה trema חלחל
טרימאו tremo געש חרד רעש (dans la prem. mention, il y a un ס pour ט)
טרימארי tremare עלז
טרימיטו tremito זלעף רטט רעע
טרימנטי tremente רגז
טרימרו tremare רפה
טרינטא treinta שלש
טריסורו tresoro אסס אצר גנז נכת סגל (= tesoro)
טריסטיצא tristizia אבה אבל אח לוה
טריסטיצו tristezza עם
טריסטנצא tristanza גנן (= tristezza)
טריסטרי tristo אנה יגה: (ר final superflu)
טריצא trezza דלל צמה
טריצי דיקפילי trezza di capille חלף
טריקרי treccare חגר (= trescare)
טרישקו tresco פרש
טרלסארי tralasciare שמט
טרמארו tremaro צלל
טרמינו termino גבל
טרפסאו trepasso גוע

י

יאצי giace שכב
יגנאטי gigante ענק (נא pour אנ)
יובא giova יעל
יובינטוטי gioventute ילד
יוביני giovane בחר עפר שור
יוביניצי giovanezza שחר
יובינצי giovenezza חרף
יודיאו iudeo יחד (= giudeo)
יודיצי giudici אלה
יודיקא giudica דון דן
יודיקארי giudicare שפט
יוואר giovare סכן עלה
יוטא giotta דלף (= goccia)
יומינטי giumenta רכש
יונטאו giunto דלג
יונטארי giuntare יתר רצד רקד
יוסטיציא giustizia דון מדן
יוסטיציאה giustizia אלה

Digitized by Google

טופאצאיאת topazio פטד (ת final superflu)
טופאציאו topazio בדק
טוצי tozzia סוך
טוקא tocca געה נגע
טוקארי toccare גשש
טורטו torto ארן חמס חמץ עול עוול ערח עמל עקב
טורטורא tortora תור
טורטי torto הדד חוה עקל עקש
טורטיפיקא tortifica לבט לוז לזה סלף
טורטיפיקטו tortificato נלז
טורי torre גדל
טוריסטיציאה tristizia תאן
טורנא torna ישב נטה נסג סור שגב
טורניא tornia כדר
טורי torre צנר
טורנאריוקנטי tornare vacante כלם
טורצי torce לפת
טורצירי torcere לפת
טושיקו tossico עץ
טיבולי tavole לבן
טיגנא tegghina חבת
טיטו tetto ארז גג
טיטיליקי tettolego אצל
טייטאנשא biada קם (conjecture de M. Perreau, pour ce mot fort corrompu)
טיילא taglia שרת
טילארו telaro מסך (= telaio)
טילא tela כבר
טימו teme עון (= tempo)
טימורי timore אים
טימי time יגר
טימינצא temenza נגע
טימינציאה temenza מרא
טימירי temere ירא
טימוני timone קרש
טימסו tempo עדן עת דיז מן חלד מעד
טימסו די פיוריא tempo di flevia סגריר
טומסא tempia רק
טימסיאו tempio הכל פדן
טימפוריטורי temperatura עון
טימפישטא tempesta גבש געש
טימסנו timpano חלל

טינאליי tanaglia לקח
טינביש tenves דק (français tenu : BN טנוביש ; T a un synonyme : מְנוּ, menu)
טינוטא tenuita חבל
טינטא tenta נסה (= tenda)
טינטא tinta דיו
טינטי tinte חמץ
טינו tene כל
טיניברי tenebre אפל נטא
טיניי tigne מחץ
טינייא tigna נתק
טיניולא tignuola סס עש
טיניפרא tenebra ערפל
טינירו tenero רך
טינירומי tenerame בדל תנך
טינפו tempo מהל (= tempra)
טינצא tenza הצח (= tenzione)
טיסטימוני testimone סהד
טיסטימוניאו testimonia עד
טיסטיפיקא testifica יעד
טיסטיפיקאו testifico עדה
טיסטיפיקארי testificare ענה
טיסירי tessere סכך
טיסרי tessere ארג
טיפוני toppone גוש רגב
טיפיסטא tepesta שער (= tempesta)
טיפיצמרו piedi segare עקר (lettres déplacées et mot corrompu, nous dit M. Perreau)
טיצוני tizzone אוד לפד
טירא tira משך
טירא terra אדם ארץ פקד
טירא פיינא terra piena סלל
טיראבולי turibile חתה
טיראנטי tirante רב
טיראטורא tiratore טחה
טיראפיסי tira-pesi שלף
טיראר tirare דרך
טירמיטו termeto רתת (= tormento)
טירפיטטורי trepetatore לצץ מלץ (= interpretatore).
טליה toglie קפא
טלייא taglia מול מלל מלק
טלייארי tagliare בצע ברא גבל גד גדע גזר גרר גרז המר זע חטב חמס כסח

Digitized by Google

בת וילא villa
חוה פדור פרז וילאטי velate
נבל וילאנו villano
עיר וילי ville
נפש וילונטאטי voluntate
מכר שבר וינדי vende
גאל וינדירי vendere
יין וינו vino
סוף וינחו סיפו vento seppo (le ח, jamais employé en dehors de cet exemple, est une faute, pour ט)
זרה וינטארי ventare
רחת וינטולו ventolo
בטן גחן כרס מעה וינטרי ventre
אתה בא התת יאת ויני vene
דון ישע וינטיטא veneta (= vendetta)
תכל וינטיטו veneto
כרם ויניא vigna
חמה לען ויניגו veneno
בצר וינינייא vignegna (= vendemmia)
סאן וינצימנטו vincimento
אשן בת [פופילא =] pupilla ויסולא בבת
אסס אצר גנז ויסטארי vestare
כהן ויסטי veste
לבש ויסטיאו vestio
דוה ויסטימנטו vestimento
כבד ויסטירי vestire
צרע ויספא vespe
דבר ויספי vespe
סתם ויפילארי oppilare
שכן ויצינו vecino
ישן ויקו vecchio
זקן וויקיו vecchio
אלל בהה הב הבל ויקנטייאה vacantia (= vacanzia)
מטל שבט שוט וירגא verga
בוש כסף קקלון וירגוניא vergogna
גן וירגיר vergier (français, bien orthographié dans T וְיִרְגִּיר, et dans BN בֵּירְגֵיר)
דשא ירק וירדורא verdura
לחה וירדי verde
קשט וירטא verita
כן ויריטאטי veritate
אם אמת ויריטטי veritate
שהם ויריליו berillo
סם רם שמר וירמי vermo
כרמל תלע ויירמיליו vermiglio
סתח וירנו vernio
משר ויירצאליו bersaglio
אגם ויישקופו vescopo
איל וליסטרטיקא balistratica
בטל הפר וקאו vacuo
נאר וקאסיטי vacasete (= vacazione)
מרק וקאנטי vacante
שוא וקאנטיאה vacanzia
נצל וקנטארו vacantaro
בקק וקנטי vacánte
טחן וריאולי variole
כלי ושילו vasello
חמד ושילי vaselli

Pour les lettres ז et ח rien.

ט

קרש טבולא tavola
פר טאורו toro
תז טאליאו taglio
קוט טאלייארי tagliare
גבע טאסה tazza
חרש חשה טאצי tace
שמם טאציטו tacito
דום דמם הסה עמד טאציר tacere
צנה טארגא targa
קפד [נוטולא =] טארטיגא nottola
עקב טארדי tarda
נגה טארזה torcia
בשר לוח טבילא tabella
הכל טבירנקול tabernacula
את טו tu
דוה טפח טובליי tovaglio
ספח טוואליי tovaglie
כל טוטו tutto
קפד (נוטולה =) טוטוגא nottola
קבע טוליטי tollete
לקח טוליי toglie
נשא טולצי tolsi
חלץ כתף טוניקא tonica
גרז (élision du d) טנירי tondere
כסס טוסארו tosare
פקע טוסיקו tossico

דלדיקארי delaicare חלל (le 2e ד est superflu)
דמוניטי demonet קוט (français)
דנאו danno נזק
דנצארי danzare כרכר
דסולארי desolare צנה
דסולטא desolato אבל
דסולמינטו desolamento חרב
דפאנט davanti פנה
דפוא di poi אחר
דראגון dragone עכשב תנן
דרומפו drompe חיה (= rompe, ד initial superflu)
דריטו diritto כן כשר
דריטי diritti חרץ
דריטינצא dirittanza משר
דרייטורא dirittura קם
דרנולא troncllo גבש (ד pour ט)
דש diece עשר

ה

הומייר humer גמא (mot français, pris de Raschi; semblable dans BN)

ו

ואבא bava ריר (lettres ב et ו déplacées)
ואידא vido בקק (= voto)
ואלי valle נחל אור בקע גיא
ואקאנו vacano נפל
ואקמינטו vacamento שבת שכב
ואקנטיאה vacantia ריק (= vacanza)
וואטו onta חפר (le 2e ו est pour נ, et א à placer après ט)
וואידא vido נפץ
וואידו vido רק (= voto)
וואיטארי votare נבק
וואיטטו vitto רק (= voto)
וואלא valle עמק
וואלארי volare עט
וואלי valle חיל צען
וואליסי valesi בחר
וואסקא vasca גת
וואקי vacca בקר
ווארקי varco עבר
וואשילי די אורו vasselli di oro צנתר
וואשקא vasca פור
ווטו voto נדר
הו oi הוי
ויבוא vivo חי
ויטארי vitare ערה קאה (=vomitare)
ווינא vagina גוה (= וגינא)
ווינו vino חמר
ווינטא venta פרע (= vendica)
ויסטא vesta עין
ולא vela רחף
ולאו volo דאה
ולאטידיאו volatedio עוף (= volatio)
ולארי velare גוז
ולווא vulva רחם
ולטארי voltare גלל
ולטורי vulturé דיה (= voltoio)
ולטידיאו volatedio עיט (= volatio)
ולינטא volente נדב ראה
ולינטרי volontieri אתה (le מ place en tête, dans le texte, est pour וו)
וליסי volese אב
ולפי volpe שעל
ולצי volze אבה האל יאל
ומרא vomero את חרש
ונדטה vendetta נקם
ונסיראר inserrare סכך (la lettre d'en tête doit être un י)
ואה via ארח דרך
ויאולא viola נכל
ויאנכתי venente אזל
וידירי vedere חזה צפה
וידואה vidua אלם
וידויצי (= סירויצי) cervice איל
ויטאו vito אסף כהה
ויטארי vitare כלא
ויטופיריאו vituperio חסד
ויטי vite גפן
ויטילו vitello עגל
ויטליי vitali צי
ויטלייא vitalia חי
ויטליה ריאה vitalia rea קמש
ויטרו vetro זכה
ויטריול vitriolo שחר
ויכיו vecchio שש שבה
ויכיצא vecchezza בלה כלה
וילא vela פרש

Digitized by Google

קרב de infra דיאינפרי
חנם di bando דיבאנדו
פנר devoiéret (français; דיבוייאירט BN דייבאייאירט)
חלל לקח divita (= divide) דיביטא
קנה debito דיביטו
אפס di bando דיבנדו
קנא debitemeno (= debitamente) דיביטמנו
דון de guistamente דיגווסטמנטא
בעד di dentro דידינטרי
כרסם divora דיוורא
בצר חדל ינה מנע d'evita דיויטא מסס
חשך devito דיויטאו
נאה d'evitare דיויטארי
חוב debito דיויטו
בד divinare דיוינארי
קלן disvilimento דיזווילימנטו
שטה desvilire דיזווילירי
נאם detto דיטו
חרץ determinato דיטירמינטו
משך de traciato דיטרציאטו
בעד de, degli דיי
צום digiuna דייונא
טרה dimonée (mot français, pris dans Raschi; même orthographe dans BN) דיימיניאה
חול delaico (le 2e ד superflu) דילאדיקו
מבל נבל diluvio דילוביאו
עצב dolore דילורי
ענג פנק delizia דיליציאו
עדן delizie דיליציאי
המם מוג deliquo דיליקואו
מאס מסס deliguare דיליקוארי
שעה deliguare דיליקוורי
מחר dimane דימני
בת לאך dente דינטי
בין בנה digno דיניו
דם denare (= denegare) דינרי
שיר tesoro (ד pour ט) דיסארו
שאה desolo דיסולאו
נקל desvilito דיסוילטו
בזה desvilimento דיסוילימינטו
חמד חשק כמה desidera דיסידירא
יאב desidero דיסידיראי
חמד desideroso דיסידירוסי
נשק desiderio דיסידיריאו
פור disturbo דיסטורבא
צמד destro דיסטרו
אבה desio דיסיו
שטר di senatore דיסינאטורי
נחת descende דיסינדי
ירד descendere דיסינדירי
חרם שית desicca דיסיקא
שרב de siccitate דיסיקיטאטי
שלף desertare דיסירטארי
נפל deserto דיסירטו
בחן discerne דיסירני
עוה dispiacimento דיספאצימינטו
חבל חרס משח עריר disfare דיספארי
פלל disputa דיספודא
שחת dispiace דיספיצי
מסח dispiacere דיספצאיארי
גרש dispiacemento דיספצימנטו
אשם בלע בלק disfare דיספרי
זול dispersare (= dispergere) דיספרצארי
בזר disperge דיספרצי
זבח disco דיסקו
הרח disgombrare דיסקומרי
דכר נכר disconoscere דיסקנישיר
דהם discreto דיסקריאטו
דמה מלח deserto דיסירטא
גפל diserto דיסרטאו
דבר טמא deserto דיסרטו
דפה depitto (M. Perles, ibid. propose de lire : דספיטו dispetto) דיפיטה
תל (= sospeso, די pour סס) depese דיפיסי
פרש dichiaramento דיקייארמנטו פתשגן
חלל decollati דיקולטי
שלם di che דיקי
באר déclare (= dichiare) דיקראי
משא diradicare דיראדיקארי
פרד dirompimento דירונפמינטו
שרר dirittanza דירטאנצא
ימן diritto דיריטא
ישר diritto דיריטו
נכח עמד diretti דיריט
בית d'interiore דיריטריו (lettres déplacées)

Digitized by Google

LE MAQRÉ DARDEQÉ

(SUITE[1])

ד

דאבינירי d'avvenire עתד
דאדינטרו da dentro סנה
דאטילי datello תמר (= dattero)
דאציא dazio מכס
דארי dare תת
דבורא divora אכל
דביטמנטו debitamente קסף
דברזיט de brizet צלע (mot français pris de Raschi; ms. T דְבְרִיזְמֶנְט; BN דייבריזמאנט)
דואי due שנה שת
דואי טנטי due tante אף
דובי dove אי איה איך איפה אל אן
דוטא dotta מהר נדה שלח
דוטרינא dottrina לקח
דויריא deviare ספה
דולאטורי mulatore גבל (= muratore; ד pour מ)
דולאטי murata פסל (même remarque)
דולויא doloia כאה (= dolore, י pour ר)
דוליאו doleo דאב
דולורי dolore אדב איב דוה יגה כאב מזר נסח
דולורוזה dolorosa סיח
דולצי dolce מלץ מתק נעם ערב
דולצימי dolceme מגד (= dolcione)
דולציצא dolcezza נפת
דולרי dolore כעס
דומידית domitit אדן (mot corrompu; = domine)
דונאו dono נתן
דונולא donnola אוה חלד
דוסאלי dossale אפד
דוסו dosso גב גף
דוסיא doppia עוף עפה
דופיאו doppio כפל
דוצי duce אלף
דוקאיה duché פלך
דוקיי duché פרוד
דוקיש ducs אחשדרפנים (français, le י superflu, ms. T דוש)
דורי duro צנם
דוריטא durita קרב
דורמי dorme ישן נום
דורמימינטו dormemente שנה
דורמינטי dormente הון
דורמירי dormire נום
דטולי dattole מרר (= dattero)
די de את
די di ימן מן
די di יום
דיאו dio אל אלה והב
די אינגאנו de inganno תוך
די מני dimane בקר

[1] Voir tome XVI, page 253.

Digitized by Google

viendrait aux intérêts du commerce de demander à M. de Latour[1] de vouloir bien solliciter les ordres du Roy pour le faire retourner en son pays.

Il a été delibéré sur cette proposition d'écrire en conformité à M. de Latour.

X

Bureau[2] de la Chambre de Commerce tenu, dans l'Hôtel de ville après due convocation en la manière accoutumée aujourdhuy Jeudy quatre Janvier mil sept cent soixante et seize quatre heures de relevée où ont assisté, etc.

Il a été ensuite fait lecture de deux Arrêts rendus par le Parlement qui défendent aux Juifs de séjourner plus de trois jours dans certaines villes de la Province parmi lesquelles Marseille n'est pas comprise et leur interdit tout commerce. La Chambre considérant que ces mêmes Juifs pourraient venir s'établir à Marseille et y faire impunément le commerce, s'il n'était pris des mesures pour y pourvoir, s'est réunie à penser qu'il serait convenable que Mrs les Maires, Echevins et Assesseurs voulussent bien présenter Requête à Nosseigneurs du Parlement pour que la Règle qui vient d'être établie à l'égard des Juifs dans certains lieux de la Province fût également suivie à Marseille.

Sur quoy il a été délibéré de faire travailler à un projet de Requête et de prier Mrs le Maire, Eschevins et Assesseurs de vouloir bien en conséquence se pourvoir en Parlement.

[1] Premier Président, Intendant et Inspecteur du Commerce.
[2] Série B.B., art. 16, fol. 375.

Digitized by Google

Sa Majesté m'a chargé de vous escrire qu'il suffira que vous exécutiez l'ordre de faire sortir de Marseille le Juif nommé Philippe Espez[1] aussytôt après son retour d'Alger, n'étant pas à propos, pour ne point contrevenir à la liberté du commerce, de pénétrer plus avant dans les liaisons ou associations particulières qu'il peut avoir avec des négotiants de la ville, à moins que le bien de l'Etat n'y fust intéressé...

VIII

Lettre de Mgr de Boynes, ministre, secrétaire d'Etat[2].

Messieurs de la Chambre de Commerce de Marseille.

A Versailles, le 20 May 1774.

Vous trouverés ci-joint, Messieurs, un mémoire qui m'a été remis et recommandé.

Je vous prie d'examiner la demande qu'il contient et de me donner les éclaircissements dont elle peut être susceptible.

P. Messieurs de la Chambre de Commerce de Marseille.

A Mgr de Boynes,

Il est d'usage qu'un négociant qui a demeuré dix ans à Marseille peut faire le commerce de mer, armer des vaisseaux, faire la commission. Le sieur Rouget Juif y fait sa résidence depuis quinze ans. L'exactitude et la probité luy ont acquis l'estime des honnestes gens et du commerce de Marseille.

Rouget supplie le Ministre de lui accorder le brevet de négociant pour pouvoir armer un ou deux vaisseaux marchands pour son compte et travailler librement.

IX

Bureau[3] de la Chambre de Commerce tenu dans l'Hôtel de ville après due convocation faite en la manière accoutumée aujourdhuy mardy onze avril mil sept cent soixante et quinze quatre heures de relevée où ont assisté, etc.

M. le semainier a ensuite exposé qu'un Juif de La Canée nommé Sabaton Constantini se trouvant depuis plusieurs années icy et donnant lieu de se plaindre de sa conduite à beaucoup d'égards, il con-

[1] Appelé Lopez dans le document précédent.
[2] Série A.A., art. 89.
[3] Série B.B., art. 16, fol. 272.

Digitized by Google

conseillers, à nos procureurs généraux en notre cour de Parlement de Provence, les sieurs de Lagarde et de Vergons, Salut, par l'arrêt aujourd'huy rendu en notre Conseil d'Etat, Nous y étant, dont l'Extrait est ci-attaché sous le contre-scel de notre chancellerie, Nous avons cassé et annullé un arrest rendu le 25 septembre dernier en la Chambre de vaccation de notre Cour et Parlement de Provence et ordonné que lesdits Juifs de la ville d'Avignon qui sont dans notre Royaume en conséquence de cet arrest ayent à sortir sans aucun délay à peine d'encourir la rigueur de nos ordonnances, et voulant que ledit Arrest sorte en plein et entier effet, pour ces causes nous vous mandons et ordonnons par ces Présentes signées de notre main de vous employer en tout ce qui dépendra du devoir de vos charges pour son entière exécution. Voulons en outre qu'à vos diligences ledit Arrest soit enregistré dans les Registres de notre Cour du Parlement, en lieu et place de celuy dudit 25 septembre et que vous informiez dans le mois des diligences qui auront été faites pour l'exécution de notre volonté. Car tel est notre plaisir. Donné à Versailles le quinze Février l'an de grâce 1740 et de notre règnê le soixante-septième. (*Signé* :) Louis, et plus bas, Par le Roy, comte de Provence : Colbert.

VI

Lettre de Monseigneur le comte de Pontchartrain, ministre, secrétaire d'État[1].

Les Députez de la Chambre de Commerce à Marseille.

Messieurs,

...Sa Majesté a été faschée d'apprendre la tolérance que vous avez depuis longtemps de souffrir la résidence dans Marseille d'un Juif nommé Antoine-Philippe Lopez sans permission, et son intention est que vous l'obligiez d'en sortir sans delay et d'aller si bon lui semble à Bordeaux, s'il est vray que le reste de sa famille y est étably...

A Versailles, le 18 mars 1771.

VII

Lettre de Monseigneur le comte de Pontchartrain, ministre, secrétai e d'Etat.

Les Députez de la Chambre de Marseille[2].

Messieurs,

J'ai receu votre lettre du 31 mars et en ai rendu compte au Roy.

[1] Série A. A., art. 16.
[2] Série A.A., art. 89.

Digitized by Google

jesté accorder un Brevet à David Haïn del Puget et autres marchands juifs dudit Avignon portant permission d'aller à Paris et autres villes du Royaume pour les affaires de leur commerce, d'y passer et séjourner librement, même d'y vendre et achepter des étoffes de soye et autres pendant un mois de chaque saison de l'année, sans pouvoir leur estre donné aucun trouble ; ladite Chambre, ayant eu égard à leur Requête, leur aurait permis de venir achepter, vendre et débiter, et négocier toute sorte de marchandises de soye, laine et autres neuves et vieilles de quelque qualité et espèce qu'elles puissent estre, tant en la ville d'Aix, Marseille, Toulon, Arles et autres lieux de la Provence et Ressort de la dite cour, pendant un mois de chaque saison de l'année, en faisant par eux la déclaration de leur arrivée et sortie au greffe de la Cour et dans ceux des Hôtels de ville, avec exhibition et deffenses aux marchands des dites villes et lieux de la Province et à toutes personnes de quelque état et condition qu'elles soient de leur donner aucun trouble à peine de trois cents livres d'amende. Veu aussi par Sa Majesté une copie collationnée d'une prétendue permission par elle donnée à Abraham Delpuget, Arahon Ravel, Mourdacay, Jacob de Collins et autres en date du 9 septembre 1698 par laquelle il leur est permis de venir librement dans le Royaume, même y vendre et achepter des étoffes de soye et autres pendant un mois de chaque saison de l'année, et ce nonobstant les ordonnances faites contre les Juifs de la rigueur desquelles ils sont relevés et dispensés, signé en fin Louis et plus loin, par le Roy, Arnault, et Sa Majesté ayant vû, examiné et reconnu que cette prétendue permission est fausse et entièrement supposée, considérant qu'elle n'a point dérogé aux ordonnances qu'elle a renduës pour deffendre aux Juifs l'entrée dans son Royaume, qu'il n'y a que Sa Majesté seule qui puisse leur permettre d'y venir et séjourner, ouy le Rapport et tout considéré, Le Roy, estant en son Conseil, a cassé et annullé, casse et annulle ledit arrêt rendu en la Chambre de vaccation du Parlement de Provence le 25 septembre 1709 avec deffenses audit Parlement d'en rendre de semblables à l'avenir, et en conséquence ordonne Sa Majesté que lesdits Juifs ayent à sortir du Royaume sans aucun délay, à peine d'encourir la rigueur des ordonnances de Sa Majesté renduës contre eux. Veut en outre Sa Majesté qu'à la diligence du sieur Procureur Général en ladite Cour, le présent arrest soit registré dans les Registres dudit Parlement au lieu et place de celuy dudit jour 25 septembre 1709 et que ledit sieur Procureur Général informe dans le mois des diligences qui y auront été faites, pour l'exécution de la volonté de Sa Majesté.

Fait au Conseil d'Etat du Roy, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le quinze février 1710. (*Signé* :) COLBERT.

LOUIS par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, comte de Provence, Forcalquier et Terres adjacentes, à nos amez et féaux

Digitized by Google

mais fait en cela qu'usurper la place des sujets de Sa Majesté qu'il aurait privés des avantages du même commerce qu'ils auraient fait eux-mêmes. En façon qu'à l'égard des fermes de Sa Majesté, il aurait été indifférent que les droits eussent esté produits par les effects des uns ou ceux des autres.

Mais tout au contraire, rien n'a été plus préjudiciable aux sujets de Sa Majesté que la plus grande importance du commerce de Villaréal et des autres Juifs, car comme ceux-cy ne négocient ordinairement qu'en marchandises déprédées, ayant maison établie en Barbarie et à Livorne, ils ont moyen, à la faveur des avantages illicites dont ils se prévalent, de vendre à meilleur marché que les autres dont les effets procèdent d'un négoce légitime. Et cette différence de prix attirant aux Juifs la préférence dans les occasions de vente, il s'en suit que les Juifs ruinent les sujets de Sa Majesté qui ne peuvent vendre qu'à vil prix leurs marchandises, lesquelles leur coûtent beaucoup plus qu'aux Juifs, ne les ayant pas par des voies illicites comme eux.

Pour la 2e supposition dudit Villaréal, il suffit de voir les apostilles mises en marge de la copie de l'état de ses prétendues dettes qu'il fait monter à 51,599 liv. 13 d. pour juger combien sa malice est extraordinaire et grossière en même temps, car par ces apostilles certifiées véritables par le même no (notaire) qui a expédié ledit état par lui produit, il demeure justifié qu'il ne lui est absolument rien deû à Marseille, ayant lui-même receu payement de presque tous les débiteurs dénommés audit état, à la réserve de quelques parties perdues par le risque de la mer dont il était chargé ou par l'insolvabilité notoire de débiteurs qui ont fait banqueroute.

De sorte qu'après avoir montré d'une manière si convaincante le caractère dangereux et extraordinaire dudit Villaréal et le très grand préjudice que son établissement à Marseille a causé et causerait toujours plus, les sieurs Eschevins et députés du commerce espèrent de la bonté de Sa Majesté la grâce de n'accorder pas, s'il luy plait, audit Villaréal ni aux autres Juifs la permission qu'ils demandent.

V

Extrait des registres du Conseil d'Etat[1].

Veu par le Roy, étant en son Conseil, l'arrest en la Chambre des vaccations du Parlement de Provence le 25 septembre 1709, par lequel Arctous Ravel, Joseph Haïn de Lasia, Joseph Delpuget, Samuel de Bézieux et Mourdacay de Lasia, tous marchands juifs, résidents à Avignon, ayant représenté à la dite Chambre qu'il a plû à Sa Ma-

[1] Série G. G., art. 1. Ce document est imprimé sans indication de l'imprimeur ni du lieu d'impression.

Digitized by Google

ayant le dit Villaréal été débouté de son opposition par sentence des sieurs officiers de l'Admirauté, l'on releva appel au Parlement de Provence, qui confirma ladite sentence.

De sorte que ce ne fut que pour de grandes et importantes raisons d'Etat et avec une parfaite connaissance de cause, que Sa Majesté fit chasser les Juifs de son Royaume.

Du depuis il n'est point d'artifice que Villaréal n'ait pratiqué pour tâcher de surprendre quelque permission de revenir en France et y continuer ses malversations, et en effect il surprit un arrest de la Chambre des vacations du Parlement d'Aix portant permission à Athias, son beau-fils, de séjourner pendant trois mois à Marseille, mais ce séjour étant une désobéissance aux ordres du Roy, M. Morant, Intendant de Provence, rendit une ordonnance conforme aux intentions de Sa Majesté et elle ne fut exécutée qu'avec toute la modération possible, bien loin que ce fût une violence ainsi que Villaréal le suppose contre la vérité.

Moins encore est véritable qu'aucun particulier de Sa Majesté feut alors débiteur envers lui de 30,000 livres ni qu'il ait été composé avec perte d'un quart comme il le suppose et dont on le défie hardiment de pouvoir rapporter aucune sorte de justification. La vérité étant qu'un marchand de St-Malo et non de Marseille, nommé Poulain de Sambuc, ayant contracté avec Villaréal de Livorne même, où ils étaient l'un et l'autre, lui fournit pour 21,593 liv. 11 d. de lettres de change sur divers particuliers de Marseille qui présupposèrent de ne devoir pas autant qu'il leur était tiré. Et par l'accord qui fut ensuite par devant M. Gordan, notaire de Marseille, le 23 novembre 1683, il demeure justifié que Villaréal fut entièrement satisfait soit en deniers ou en lettres de change et cessions de ce qui lui pouvait être légitimement deû.

Présentement le sr Villaréal, redemandant la même permission de revenir en France, a supposé par son mémoire deux autres faits également faux. Le premier que sa résidence avait été avantageuse aux fermes du Roy, ayant procuré, dit-il, aux coffres de Sa Majesté par le seul article du senné 16,000 liv. tous les ans, sans les autres marchandises. Et la deuxième qu'il lui était encore deû la somme de 51,599 liv. 13 d. par des particuliers de Marseille énoncés en un état joint à son mémoire signé par M Maillet, notaire dudit Marseille, et c'est principalement sur ce dernier article qu'il se fonde pour insinuer une espèce d'équité de lui accorder sa demande.

Mais rien ne pouvait contribuer plus puissamment à faire éclater manifestement la fraude et la témérité du dit Villaréal que ces deux suppositions, car, quant à la première, l'on soutient qu'il n'a peut-être pas fait passer à Lyon pour vingt mille écus de marchandises pendant plus de douze années de résidence à Marseille. Et ainsi, il est absolument impossible qu'il ait pu donner aucuns profits tant soit peu considérables, tout son commerce étant borné à Marseille. Et quand ce qu'il avance serait véritable (ce que non), il n'aurait ja-

Digitized by Google

IV

Responce des Eschevins et Députés du Commerce de Marseille[1] *au Mémoire de Joseph Vais Villaréal, Juif de Livorne, présenté à Mgr le Marquis de Seignelay*[2], *tendant à avoir la permission de revenir en France.*

Villaréal est un Juif de distinction et d'une conséquence préjudiciable au bien de la Religion, de l'Etat et du Commerce, ayant par sa conduite donné lieu à Sa Majesté dans les temps de la guerre d'Alger de juger nécessaire pour le but de son service d'ordonner à feu M. de Pilles[3], Gouverneur de Marseille, de faire sortir incessamment tous les Juifs y establis non seulement de ladite ville, mais même de son Royaume. Cet ordre, daté de St Cloud le 2e de May 1682, fut précédé d'amples informations juridiquement prises par M. Rouillé, Intendant de Provence, en suite d'une Lettre de cachet de Sa Majesté du 28e de Juillet 1679, expédiée sur les plaintes de M. l'Evesque de Marseille et des dits sieurs Eschevins et Députés du Commerce.

Et en effet, ledit Villaréal fut convaincu d'avoir fait une espèce de synagogue dans sa maison de Marseille, tous les Juifs au nombre de quarante s'y assemblant pour l'exercice de leur religion et y célébrant toutes leurs festes et cérémonies, sans nulle sorte de retenue ni de ménagement.

Il fut encore convaincu et ses confrères aussi d'avoir donné des avis aux barbares et particulièrement aux Algériens, de toutes les entreprises et préparatifs que Sa Majesté destinait contre eux, ensemble du départ et destination des vaisseaux français, et d'avoir entretenu une si grande correspondance avec les corsaires, même avec ceux de Majorque, qu'ils avaient revendu quelquefois aux marchands de Marseille les mêmes effects que lesdits corsaires avaient pris sur eux, jusques là même que le sr Villaréal eut la hardiesse inconcevable de former opposition à la réclamation que divers marchands firent de leurs propres marchandises qu'un corsaire de Tripoly leur avait prises sur le vaisseau du capitaine Joseph Thomassin de Marseille et lesquelles avaient été portées par un cas fortuit aux infirmeries de Marseille, à cause de ce refus qu'on fit à Livorne de les laisser entrer dans un temps de soupçon de peste. Et

[1] Ce mémoire est transcrit Reg. B.B., art. 4, fol. 156, entre le procès-verbal de la séance de la Chambre du 19 octobre 1685 et celui de la séance du 8 novembre même année.

[2] Ministre secrétaire d'Etat.

[3] Les considérants qui précèdent l'*ordre* de M. de Pilles (voir n° III) ne parlent nullement de plaintes dont aurait été l'objet Villaréal à l'occasion de la guerre d'Alger.

Digitized by Google

On les a veus à Marseille s'assembler tous les samedis dans la maison dudit Villaréal et dans une autre maison à St Jean[1]. Et comme c'est un jour de repos pour eux et que leur Loi les oblige à s'abstenir de toute sorte de commerce et de travail, il faut conclure qu'ils ne s'assemblent que pour faire l'exercice de leur religion. Et en effet on les a veus dans une chambre avec des lampes allumées, leur rabin habillé en surplis et un timbre[2] sur la teste. Ils ont fait venir le Rabin de la sinagogue d'Avignon, qui y a circoncis deux enfants mâles, l'un du nommé Villaréal, et l'autre neveu de Abraham Athio (Athias) de Livorne, demeurant à St Jean. Et la cérémonie a esté achevée devant la loy de Moyse en pleine assemblée, prenant l'enfant et le redonnant à la mère moyennant une oblation. Ils ont fait la feste des trompettes chez Villaréal le 7e septembre mois courant[3], le 16, leur grand Jeusne, le 22e, ils doivent s'y assembler pour la feste des cabanes, en laquelle ils dressent des cabanes où les hommes vont avec une palme et un citron (cédrat), qu'ils ont mandé quérir à Nisse par un Juif nommé Arora Koyen (Cohen) Sacerdot[4] de la race de Levy. Et cela continuera sans qu'on puisse l'empescher, contre le privilège de Marseille suivant lequel il ne doit point être fait d'autre exercice de religion que de la catholique, apostolique et romaine. Ce qui donne sujet de plaintes aux habitants...

(La pièce cite ensuite l'édit suivant :)

De par le Roy, comte de Provence, Sa Majesté ayant jugé du bien de son service de ne pas permettre un plus long séjour aux Juifs qui se sont establis à Marseille, Elle leur ordonne de sortir incessamment non seulement de ladite ville, mais du Royaume pour aller où bon leur semblera à peine de désobeissance, enjoint Sa Majesté au sieur Depilles, gouverneur de ladite ville de Marseille de tenir la main à l'exécution du présent ordre.

Fait à St Cloud, le second jour de may mil six cent quatre-vingt-deux.

(*Signé*) : LOUIS ; et plus bas : COLBERT, avec le cachet de Sa Majesté.

Nous Gouverneur, Viguier pour le Roy de cette ville de Marseille, veu l'ordre de Sa Majesté dont l'extrait est ci-dessus,

Ordonnons aux Trompettes jurés de cette ville de le publier et afficher par tous les lieux et carrefours accoutumés afin que personne n'en ignore.

Fait à Marseille ce vingt deuxième jour de May 1682.

(*Signé*) PILLES ; et plus bas, Par Monseigneur, COURNA.

[1] Quartier du Vieux-Port.

[2] Bonnet plat de cérémonie : toque.

[3] C'est l'année 5440 correspondant à l'année 1679-80. C'est en cette année que le Rosch Haschanah tombait le jeudi 7 septembre 1679.

[4] Traduction française de *Cohen*, prêtre.

Digitized by Google

comettoient et de leurs grandes uzures, donnèrent lieu à la Provence et à la ville de Marseille de députer au Roy pour obtenir qu'ils en seroient chassés. M. Honoré de Fourbin fut députté de Marseille sur ce sujet.

Les Juifs firent alors tous leurs efforts pour empescher ce coup et eurent de si puissans intercesseurs envers le Roy Charles 8e qu'il n'ordonna autre chose si ce n'est qu'il permettait aux Juifs de se retirer si bon leur semblait, ce fut en l'année 1484. Néanmoins quatre années après il fit un édit fulminant portant qu'ils sortiront du Royaume sous des peines rigoureuses.

Cet édit ne fut exécuté qu'en 1501 sous Louis XII. Quelques-uns d'entre eux se firent chrétiens et les autres se retirèrent en pays étrangers (Bouche, *Histoire de Provence*, tome II, fol. 507 ; *Histoire de Marseille*, f° 420 et 421). Depuis lors aucun Juif n'a osé s'establir, à la réserve d'un nommé Villaréal, lequel, sous pretexte d'une Lettre de cachet qui lui permet de venir négocier à Marseille avec sa famille, y a pris maison et y a attiré plusieurs autres familles de Juifs, qui font une sinagogue dans cette maison.

La résidence des Juifs dans Marseille est d'un grand préjudice à la gloire de Dieu, au bien de l'Etat et du commerce. Marseille est une ville très-chrestienne et n'a jamais souffert l'exercice d'aucune religion que de la véritable catholique, apostolique et romaine. Et toutes les fois qu'on a voulu introduire d'autres, elle a eu recours à son souverain, pour l'empescher. Témoin les diverses Lettres Patentes qu'elle a obtenues à ce sujet. (Suit la nomenclature des griefs que le commerce articule contre les Juifs, usuriers, de mauvaise foi et dangereux concurrents pour les négociants chrétiens.)

Et c'est pour cette raison qu'ils ont été (les Juifs) chassés de France et que le temps de leur résidence a été réduit par arrest du Parlement de Provence du 9e novembre 1647, confirmé par arrest du Conseil du 16 avril 1648, qui ordonne de les faire sortir.

Le nommé Villaréal, Juif de nation, s'est établi à Marseille à la faveur d'une Lettre de cachet qu'il a surprise, et dans la suite il y est venu plusieurs y faire résidence, tous pauvres et misérables, un d'eux nommé Franco ayant fait faillite depuis peu.

Ces établissements sont contraires aux édits et ordonnances du Roy particulièrement aux Lettres patentes du 26 juillet 1619, enregistrées au greffe du Seneschal de Marseille, f° 1382, qui leur ont deffendu toute résidence, auxquels le Parlement de Provence ayant vouleu donner atteinte par un arrest du 14 janvier 1648, il fut cassé par arrest du Conseil du 16 avril même année, avec injonction au sr Gouverneur de la province et aux officiers de l'admirauté de tenir la main à l'exécution des édits et ordonnances du Roy, faire vuider la ville et embarquer les Juifs, qui aborderont à l'avenir à Marseille, trois jours après leur arrivée. Il est constant que partout où ils sont establis, ils font des assemblées secrètes pour l'exercice de leur religion et quelles deffences qu'on leur fasse, on ne peut l'empescher.

Digitized by Google

II

Bureau teneu le six février mil six cent septante un dans la Chambre de Commerce de l'Hôtel de cette ville de Marseille par mandement de Messieurs les eschevins et députez du commerce où sont présents, etc. [1].

Aussi a été représenté par le Dé Croiset qu'ils reçoivent journellement plainte des négotiants de la place que les Juifs viennent en grand nombre habiter en cette ville, sans qu'on y puisse mettre ordre, à cause qu'ils font voir des ordres qu'ils ont de Monseignaur de Colbert.

Sur quoy a été résolu que les MM. les Eschevins se plaindront au seigneur de Colbert.

Bureau teneu le vingt deux avril mil six cent septante deux dans la Chambre du Commerce en l'Hôtel de cette ville de Marseille par mandement de MM. les eschevins et Députez, où ont été présents MM. les eschevins : François Mazerat, François de Mazanos, Guillaume Betheilh, Antoine de Tras, assesseur. MM. les députez du Commerce : Jean Boisselly, Jean Abeille, ... ? Cornier, Antoine Bernard. MM. du Bureau : Vincent Prat, Barthelemy Paparet... [2].

. . . . . .

En outre a été représenté par le deputé Boisselly qu'il arrive journellement des Juifs en cette ville qui y viennent habiter. Ce qui est contraire aux édits, ordonnances et aux statuts de la ville, estant nécessaire de prendre garde à ces abus, puisque ce sont des pestes des villes.

Sur quoy a été résolu que MM. les eschevins et députez du Commerce écriront au Roy pour obtenir les ordres de Sa Majesté de les faire chasser de cette ville, après qu'ils y auront résidé les trois jours portés par les statuts...

III

Coppie d'un mémoire contre les Juifs résidans à Marseille et de l'ordre du Roy qui ordonne qu'ils sortiront de la ville. 1682, 2 Mai [3].

Les Juifs qui demeuroient anciennement à Marseille et en Provence, s'estant rendus odieux à cause de quantité de crimes qu'ils

[1] Registre B.B., art. 2, fol. 879.
[2] Registre B.B., art. 3, fol. 49.
[3] Série G.G., art. 1.

Digitized by Google

Nous voyons cependant un Juif nommé Rouget réclamer, en 1771 [1], la permission d'armer des vaisseaux « parce qu'il est d'usage qu'un négociant qui a demeuré dix ans à Marseille peut faire le commerce de mer, et que lui y fait sa résidence depuis quinze ans ». Il ajoute « que l'exactitude et la probité luy ont acquis l'estime des honnêtes gens et du commerce à Marseille ».

Le 4 janvier 1776, le Parlement demande l'application aux Juifs de Marseille de l'ordonnance royale qui leur défend le séjour des villes de Provence pendant plus de trois jours.

Le registre des délibérations de la Chambre de commerce de Marseille ne s'occupe plus, à partir de cette époque, des Juifs marseillais, qui continuèrent jusqu'à nos jours à y séjourner tranquillement. Peut-être que les édiles du XVIIIe siècle comprirent tout le tort qui aurait été porté aux intérêts du port de commerce par la disparition de ces intermédiaires précieux ; peut-être aussi que, revenus à des sentiments plus en harmonie avec les progrès du siècle, considérèrent-ils comme fastidieux de revenir sans cesse à des mesures répressives, quand la liberté seule sert les nobles causes et que Marseille a toujours défendu cette liberté.

JONAS WEYL.

I

Bureau teneu le vingt deux xbre mil six cent septante dans la Chambre de Commerce de l'Hôtel de cette ville de Marseille par mandement de MM. les Eschevins et Députez du Commerce où sont présents, etc. [2].

Et finalement a été représenté par le Députez de St Jacques qu'ils ont receu plaintes de divers négotiants, qu'il habite en cette ville quantité de Juifs. Ce qui est contre les édits ordonnances, règlements et arrests du Conseil qui leur deffendent de rézider en cette ville que pendant trois jours et qu'ils ne pourront y négocier que par commissionnaires [3] et porter la marque des Juifs. Et sous prétexte de certaine commission qu'ils ont captée au Conseil du Roy, ils s'y sont entroduits, sans que les eschevins et députez du Commerce aient été ouys en leurs raisons et deffenses.

Sur quoy a été résolu que Messieurs les eschevins et députez se pourvoiront à la cour pour y porter plainte.

[1] Dcc. IX.
[2] Extraits des archives de la Chambre de Commerce de Marseille, registre B.B., art. 2, fol. 875.
[3] Chrétiens.

Digitized by Google

tion, durent, de leur côté, servir une pension annuelle aux vicaires perpétuels de cette église pour les indemniser de la perte de cette partie de leur casuel [1].

La bonne harmonie qui régnait entre les Juifs et les chrétiens de Marseille ne cessa de subsister, à part quelques cas isolés, jusqu'à l'annexion de la Provence à la France. L'on vit alors, dans cette province, se renouveler ce qui s'était passé à la prise de possession du Languedoc, l'unité de la foi fut imposée aux habitants, les privilèges accordés antérieurement aux Juifs furent abolis, les édits d'expulsion contre les Juifs mis en vigueur. Ces édits restèrent, à Marseille du moins, à l'état de lettre morte [2].

Ce n'est pas que certains efforts n'aient été faits à Marseille pour y faire prévaloir une politique moins libérale. Nous avons déjà signalé autrefois les débats qui s'élevèrent à l'Hôtel de ville [3] à propos de la protection accordée par la France aux Juifs d'Orient. Aujourd'hui nous publions les documents qui font connaître la lutte dont eurent à souffrir les Juifs de Marseille à partir de 1670. Les échevins et les députés du commerce leur livrèrent, à partir de cette date, un combat sans trève. Les ministres et les rois interviennent, le Parlement d'Aix se remue, légifère, mais Marseille maintient les Juifs dans ses murs. On attaque particulièrement un nommé Villaréal, qui se permet de célébrer son culte dans sa maison. Il est l'objet d'un violent rapport de police du 2 mai 1682, suivi d'un arrêt d'expulsion du 22 mai suivant. Le conseil de l'Hôtel de ville cherche à réfuter également un mémoire du même Villaréal, qu'il présente cependant comme un *Juif de distinction*. En 1710, nouvel arrêt royal rendu en conseil d'État, cassant l'ordonnance du Parlement de Provence, qui, sur le vu d'une permission du roi, en date du 9 septembre 1698, octroyant à certains Juifs d'Avignon la faveur de circuler librement en France, leur avait accordé le même droit pour la Provence et Marseille. Ce qui n'empêche pas le ministre, en 1711, de se plaindre de la tolérance de séjour à Marseille dont bénéficie Lopez, originaire de Bordeaux.

L'année 1758 donne le jour à un autre arrêt du Parlement de Provence relatant tous les décrets d'expulsion rendus de longue date contre les Juifs, ordonnant à tous ceux qui habitent Marseille d'en sortir dans les trois jours, sous les peines les plus sévères.

[1] L. Barthélemy, *Un épisode historique de l'église Saint-Martin de Marseille.*

[2] C'est l'opinion de la plupart des historiographes de la Provence. M. Loeb, à propos d'une lettre des Juifs de Salonique à ceux de Provence, l'a confirmée, *Revue des Études juives*, t. XVI.

[3] *Revue*, tomes XII et XIII.

Digitized by Google

juifs, les docteurs de Marseille se rangèrent du côté de l'école progressiste. Cet esprit d'indépendance des Juifs de Marseille n'est pas sans rapport avec celui des Marseillais en général, dont la fréquentation n'était pas restée sans influence sur leurs contemporains israélites.

Les médecins juifs, de leur côté, si nombreux à Marseille[1], eurent souvent l'occasion de montrer leur dévouement et leur esprit de sacrifice pendant les terribles pestes qui désolaient fréquemment leur ville. Ces preuves de charité leur valurent les bonnes grâces des gouvernants, particulièrement du roi René, et même les sympathies de la masse ignorante.

Ce qui a peut-être contribué encore à protéger les Juifs de Marseille contre la persécution, c'est la modicité de leur fortune comparée aux richesses des grandes maisons commerciales des chrétiens[2]. Dans une occasion solennelle, quand Bartholemée Jaufredi, capitaine de galion, captura 118 Juifs aragonais chassés par l'édit d'expulsion d'Espagne (1492), leurs coreligionnaires de Marseille ne purent réunir la somme nécessaire (1,500 écus) pour leur rachat et durent l'emprunter à un chrétien, Charles de Forbin[3].

Les Juifs de Marseille ont été marchands, industriels, savants, médecins. Ils ont été aussi collecteurs pour le compte d'ordres religieux, et sont souvent honorés du titre de citoyen[4] et agissent comme témoins instrumentaires[5]. Ils furent même l'occasion d'une mesure de rigueur vis-à-vis d'une église. L'église Saint-Martin, dont la démolition toute récente a provoqué un long conflit entre la Fabrique et le Conseil municipal, fut privée pendant de longues années par l'autorité diocésaine, sollicitée à cet effet par le roi René, de l'usage des fonts baptismaux, et les paroissiens durent faire administrer le baptême à leurs enfants par l'église St-Jacques de la Corrigerie. Cette mesure avait été prise parce que le clergé de Saint-Martin avait baptisé des enfants juifs à l'insu de leurs parents. Les Juifs, pendant tout le temps de cette interdic-

[1] M. Barthélemy, *Les médecins à Marseille avant et pendant le moyen âge*, p. 25 et 29, indique de 1320 à 1400 22 médecins juifs, dont une *doctoresse* du nom de Sarah de St Gilles, épouse d'Abraham de St Gilles. Au xve siècle, il en cite 34.

[2] M. Loeb (*Revue des Etudes juives*, t. XVI) fait observer avec raison que d'après *les Documents inédits sur le commerce de Marseille au moyen âge*, par M. Blancard, à côté de 26 à 28 changeurs chrétiens indiqués pour l'année 1248, on ne cite pas *un seul Juif*. On ne trouve guère de prêteur de ce culte, et, parmi les clients de la maison de banque Manduel, on trouve quantité de *débiteurs* israélites.

[3] *Revue des Etudes juives*, t. IX, p. 66.

[4] Blancard, *Documents inédits*.

[5] Saige, *Les Juifs du Languedoc*, pag. 56, 57, 195 et 196.

Digitized by Google

On les a veus à Marseille s'assembler tous les samedis dans la maison dudit Villaréal et dans une autre maison à St Jean[1]. Et comme c'est un jour de repos pour eux et que leur Loi les oblige à s'abstenir de toute sorte de commerce et de travail, il faut conclure qu'ils ne s'assemblent que pour faire l'exercice de leur religion. Et en effet on les a veus dans une chambre avec des lampes allumées, leur rabin habillé en surplis et un timbre[2] sur la teste. Ils ont fait venir le Rabin de la sinagogue d'Avignon, qui y a circoncis deux enfants mâles, l'un du nommé Villaréal, et l'autre neveu de Abraham Athio (Athias) de Livorne, demeurant à St Jean. Et la cérémonie a esté achevée devant la loy de Moyse en pleine assemblée, prenant l'enfant et le redonnant à la mère moyennant une oblation. Ils ont fait la feste des trompettes chez Villaréal le 7° septembre mois courant[3], le 16, leur grand Jeusne, le 22°, ils doivent s'y assembler pour la feste des cabanes, en laquelle ils dressent des cabanes où les hommes vont avec une palme et un citron (cédrat), qu'ils ont mandé quérir à Nisse par un Juif nommé Arora Koyen (Cohen) Sacerdot[4] de la race de Levy. Et cela continuera sans qu'on puisse l'empescher, contre le privilège de Marseille suivant lequel il ne doit point être fait d'autre exercice de religion que de la catholique, apostolique et romaine. Ce qui donne sujet de plaintes aux habitants...

(La pièce cite ensuite l'édit suivant :)

De par le Roy, comte de Provence, Sa Majesté ayant jugé du bien de son service de ne pas permettre un plus long séjour aux Juifs qui se sont establis à Marseille, Elle leur ordonne de sortir incessamment non seulement de ladite ville, mais du Royaume pour aller où bon leur semblera à peine de désobeissance, enjoint Sa Majesté au sieur Depilles, gouverneur de ladite ville de Marseille de tenir la main à l'exécution du présent ordre.

Fait à St Cloud, le second jour de may mil six cent quatre-vingt-deux.

(*Signé*) : LOUIS ; et plus bas : COLBERT, avec le cachet de Sa Majesté.

Nous Gouverneur, Viguier pour le Roy de cette ville de Marseille, veu l'ordre de Sa Majesté dont l'extrait est ci-dessus,

Ordonnons aux Trompettes jurés de cette ville de le publier et afficher par tous les lieux et carrefours accoutumés afin que personne n'en ignore.

Fait à Marseille ce vingt deuxième jour de May 1682.

(*Signé*) PILLES ; et plus bas, Par Monseigneur, COURNA.

[1] Quartier du Vieux-Port.

[2] Bonnet plat de cérémonie : toque.

[3] C'est l'année 5440 correspondant à l'année 1679-80. C'est en cette année que le Rosch Haschanah tombait le jeudi 7 septembre 1679.

[4] Traduction française de *Cohen*, prêtre.

Digitized by Google

comettoient et de leurs grandes uzures, donnèrent lieu à la Provence et à la ville de Marseille de députer au Roy pour obtenir qu'ils en seroient chassés. M. Honoré de Fourbin fut députté de Marseille sur ce sujet.

Les Juifs firent alors tous leurs efforts pour empescher ce coup et eurent de si puissans intercesseurs envers le Roy Charles 8e qu'il n'ordonna autre chose si ce n'est qu'il permettait aux Juifs de se retirer si bon leur semblait, ce fut en l'année 1484. Néanmoins quatre années après il fit un édit fulminant portant qu'ils sortiront du Royaume sous des peines rigoureuses.

Cet édit ne fut exécuté qu'en 1501 sous Louis XII. Quelques-uns d'entre eux se firent chrétiens et les autres se retirèrent en pays étrangers (Bouche, *Histoire de Provence*, tome II, fol. 507 ; *Histoire de Marseille*, f° 420 et 421). Depuis lors aucun Juif n'a osé s'establir, à la réserve d'un nommé Villaréal, lequel, sous pretexte d'une Lettre de cachet qui lui permet de venir négocier à Marseille avec sa famille, y a pris maison et y a attiré plusieurs autres familles de Juifs, qui font une sinagogue dans cette maison.

La résidence des Juifs dans Marseille est d'un grand préjudice à la gloire de Dieu, au bien de l'Etat et du commerce. Marseille est une ville très-chrestienne et n'a jamais souffert l'exercice d'aucune religion que de la véritable catholique, apostolique et romaine. Et toutes les fois qu'on a voulu introduire d'autres, elle a eu recours à son souverain, pour l'empescher. Témoin les diverses Lettres Patentes qu'elle a obtenues à ce sujet. (Suit la nomenclature des griefs que le commerce articule contre les Juifs, usuriers, de mauvaise foi et dangereux concurrents pour les négociants chrétiens.)

Et c'est pour cette raison qu'ils ont été (les Juifs) chassés de France et que le temps de leur résidence a été réduit par arrest du Parlement de Provence du 9e novembre 1647, confirmé par arrest du Conseil du 16 avril 1648, qui ordonne de les faire sortir.

Le nommé Villaréal, Juif de nation, s'est établi à Marseille à la faveur d'une Lettre de cachet qu'il a surprise, et dans la suite il y est venu plusieurs y faire résidence, tous pauvres et misérables, un d'eux nommé Franco ayant fait faillite depuis peu.

Ces établissements sont contraires aux édits et ordonnances du Roy particulièrement aux Lettres patentes du 26 juillet 1619, enregistrées au greffe du Seneschal de Marseille, f° 1382, qui leur ont deffendu toute résidence, auxquels le Parlement de Provence ayant vouleu donner atteinte par un arrest du 14 janvier 1648, il fut cassé par arrest du Conseil du 16 avril même année, avec injonction au sr Gouverneur de la province et aux officiers de l'admirauté de tenir la main à l'exécution des édits et ordonnances du Roy, faire vuider la ville et embarquer les Juifs, qui aborderont à l'avenir à Marseille, trois jours après leur arrivée. Il est constant que partout où ils sont establis, ils font des assemblées secrètes pour l'exercice de leur religion et quelles deffences qu'on leur fasse, on ne peut l'empescher.

Digitized by Google

II

Bureau teneu le six février mil six cent septante un dans la Chambre de Commerce de l'Hôtel de cette ville de Marseille par mandement de Messieurs les eschevins et députez du commerce où sont présents, etc. [1].

Aussi a été représenté par le Dé Croiset qu'ils reçoivent journellement plainte des négotiants de la place que les Juifs viennent en grand nombre habiter en cette ville, sans qu'on y puisse mettre ordre, à cause qu'ils font voir des ordres qu'ils ont de Monseignaur de Colbert.

Sur quoy a été résolu que les MM. les Eschevins se plaindront au seigneur de Colbert.

Bureau teneu le vingt deux avril mil six cent septante deux dans la Chambre du Commerce en l'Hôtel de cette ville de Marseille par mandement de MM. les eschevins et Députez, où ont été présents MM. les eschevins : François Mazerat, François de Mazanos, Guillaume Betheilh, Antoine de Tras, assesseur. MM. les députez du Commerce : Jean Boisselly, Jean Abeille, ... ? Cornier, Antoine Bernard. MM. du Bureau : Vincent Prat, Barthelemy Paparet... [2].

. . . . . .

En outre a été représenté par le deputé Boisselly qu'il arrive journellement des Juifs en cette ville qui y viennent habiter. Ce qui est contraire aux édits, ordonnances et aux statuts de la ville, estant nécessaire de prendre garde à ces abus, puisque ce sont des pestes des villes.

Sur quoy a été résolu que MM. les eschevins et députez du Commerce écriront au Roy pour obtenir les ordres de Sa Majesté de les faire chasser de cette ville, après qu'ils y auront résidé les trois jours portés par les statuts...

III

Coppie d'un mémoire contre les Juifs résidans à Marseille et de l'ordre du Roy qui ordonne qu'ils sortiront de la ville. 1682, 2 Mai [3].

Les Juifs qui demeuroient anciennement à Marseille et en Provence, s'estant rendus odieux à cause de quantité de crimes qu'ils

[1] Registre B.B., art. 2, fol. 879.
[2] Registre B.B., art. 3, fol. 49.
[3] Série G.G., art. 1.

Digitized by Google

Nous voyons cependant un Juif nommé Rouget réclamer, en 1771 [1], la permission d'armer des vaisseaux « parce qu'il est d'usage qu'un négociant qui a demeuré dix ans à Marseille peut faire le commerce de mer, et que lui y fait sa résidence depuis quinze ans ». Il ajoute « que l'exactitude et la probité luy ont acquis l'estime des honnêtes gens et du commerce à Marseille ».

Le 4 janvier 1776, le Parlement demande l'application aux Juifs de Marseille de l'ordonnance royale qui leur défend le séjour des villes de Provence pendant plus de trois jours.

Le registre des délibérations de la Chambre de commerce de Marseille ne s'occupe plus, à partir de cette époque, des Juifs marseillais, qui continuèrent jusqu'à nos jours à y séjourner tranquillement. Peut-être que les édiles du XVIIIe siècle comprirent tout le tort qui aurait été porté aux intérêts du port de commerce par la disparition de ces intermédiaires précieux ; peut-être aussi que, revenus à des sentiments plus en harmonie avec les progrès du siècle, considérèrent-ils comme fastidieux de revenir sans cesse à des mesures répressives, quand la liberté seule sert les nobles causes et que Marseille a toujours défendu cette liberté.

JONAS WEYL.

I

Bureau teneu le vingt deux xbre mil six cent septante dans la Chambre de Commerce de l'Hôtel de cette ville de Marseille par mandement de MM. les Eschevins et Députez du Commerce où sont présents, etc. [2].

Et finalement a été représenté par le Députez de St Jacques qu'ils ont receu plaintes de divers négotiants, qu'il habite en cette ville quantité de Juifs. Ce qui est contre les édits ordonnances, règlements et arrests du Conseil qui leur deffendent de rézider en cette ville que pendant trois jours et qu'ils ne pourront y négocier que par commissionnaires [3] et porter la marque des Juifs. Et sous prétexte de certaine commission qu'ils ont captée au Conseil du Roy, ils s'y sont entroduits, sans que les eschevins et députez du Commerce aient été ouys en leurs raisons et deffenses.

Sur quoy a été résolu que Messieurs les eschevins et députez se pourvoiront à la cour pour y porter plainte.

[1] Dcc. IX.
[2] Extraits des archives de la Chambre de Commerce de Marseille, registre B.B., art. 2, fol. 875.
[3] Chrétiens.

Digitized by Google

tion, durent, de leur côté, servir une pension annuelle aux vicaires perpétuels de cette église pour les indemniser de la perte de cette partie de leur casuel [1].

La bonne harmonie qui régnait entre les Juifs et les chrétiens de Marseille ne cessa de subsister, à part quelques cas isolés, jusqu'à l'annexion de la Provence à la France. L'on vit alors, dans cette province, se renouveler ce qui s'était passé à la prise de possession du Languedoc, l'unité de la foi fut imposée aux habitants, les privilèges accordés antérieurement aux Juifs furent abolis, les édits d'expulsion contre les Juifs mis en vigueur. Ces édits restèrent, à Marseille du moins, à l'état de lettre morte [2].

Ce n'est pas que certains efforts n'aient été faits à Marseille pour y faire prévaloir une politique moins libérale. Nous avons déjà signalé autrefois les débats qui s'élevèrent à l'Hôtel de ville [3] à propos de la protection accordée par la France aux Juifs d'Orient. Aujourd'hui nous publions les documents qui font connaître la lutte dont eurent à souffrir les Juifs de Marseille à partir de 1670. Les échevins et les députés du commerce leur livrèrent, à partir de cette date, un combat sans trêve. Les ministres et les rois interviennent, le Parlement d'Aix se remue, légifère mais Marseille maintient les Juifs dans ses murs. On attaque particulièrement un nommé Villaréal, qui se permet de célébrer [illegible] dans sa maison. Il est l'objet d'un violent rapport d[illegible] 2 mai 1682, suivi d'un arrêt d'expulsion du 22 ma[illegible] conseil de l'Hôtel de ville cherche à réfuter également [illegible] du même Villaréal, qu'il présente cependant comm[illegible] *distinction*. En 1710, nouvel arrêt royal rend[illegible] cassant l'ordonnance du Parlement de Prove[illegible] d'une permission du roi, en date du 9 septem[illegible] à certains Juifs d'Avignon la faveur d[illegible] France, leur avait accordé le même d[illegible] Marseille. Ce qui n'empêche pas [illegible] plaindre de la tolérance de séjour à M[illegible] originaire de Bordeaux.

L'année [illegible] le jour à [illegible] Provence [illegible] les dé[illegible] date contr[illegible] rdonnan[illegible] d'en sorti[illegible] ns jours.

[1] L[illegible]

Digitized by Google

juifs, les docteurs de Marseille se rangèrent du côté de l'école progressiste. Cet esprit d'indépendance des Juifs de Marseille n'est pas sans rapport avec celui des Marseillais en général, dont la fréquentation n'était pas restée sans influence sur leurs contemporains israélites.

Les médecins juifs, de leur côté, si nombreux à Marseille[1], eurent souvent l'occasion de montrer leur dévouement et leur esprit de sacrifice pendant les terribles pestes qui désolaient fréquemment leur ville. Ces preuves de charité leur valurent les bonnes grâces des gouvernants, particulièrement du roi René, et même les sympathies de la masse ignorante.

Ce qui a peut-être contribué encore à protéger les Juifs de Marseille contre la persécution, c'est la modicité de leur fortune comparée aux richesses des grandes maisons commerciales des chrétiens[2]. Dans une occasion solennelle, quand Bartholemée Jaufredi, capitaine de galion, captura 118 Juifs aragonais chassés par l'édit d'expulsion d'Espagne (1492), leurs coreligionnaires de Marseille ne purent réunir la somme nécessaire (1,500 écus) pour leur rachat et durent l'emprunter à un chrétien, Charles de Forbin[3].

Les Juifs de Marseille ont été marchands, industriels, savants, médecins. Ils ont été aussi collecteurs pour le compte d'ordres religieux, et sont souvent honorés du titre de citoyen[4] et agissent comme témoins instrumentaires[5]. Ils furent même l'occasion d'une mesure de rigueur vis-à-vis d'une église. L'église Saint-Martin, dont la démolition toute récente a provoqué un long conflit entre la Fabrique et le Conseil municipal, fut privée pendant de longues années par l'autorité diocésaine, sollicitée à cet effet par le roi René, de l'usage des fonts baptismaux, et les paroissiens durent faire administrer le baptême à leurs enfants par l'église St-Jacques de la Corrigerie. Cette mesure avait été prise parce que le clergé de Saint-Martin avait baptisé des enfants juifs à l'insu de leurs parents. Les Juifs, pendant tout le temps de cette interdic-

[1] M. Barthélemy, *Les médecins à Marseille avant* [illegible] *pendant le moyen âge*, p. 25 et 29, indique de 1320 à 1400 22 médecins juifs, do[illegible] *ne doctoresse* du nom de Sarah de St Gilles, épouse d'Abraham de St Gilles. Au [illegible] cle, il en cite 34.

[2] M. Loeb (*Revue des Etudes juives*, t. XVI) fa[illegible] ver avec raison que d'après *les Documents inédits sur le commerce de Mars*[illegible] *oyen âge*, par M. Blanc[illegible] à côté de 26 à 28 changeurs chrétiens indiqués [illegible] née 1248, on ne ci[illegible] *seul Juif*. On ne trouve guère de prêteur d[illegible], et, parmi les [illegible] maison de banque Manduel, on trouve quar[illegible] *teurs* isr[illegible]

[3] *Revue des Etudes juives*, t. IX, p. 66.

[4] Blancard, *Documents inédits*.

[5] Saige, *Les Juifs du Languedoc*, pag.

Digitized by Google

tion, durent, de leur côté, servir une pension annuelle aux vicaires perpétuels de cette église pour les indemniser de la perte de cette partie de leur casuel [1].

La bonne harmonie qui régnait entre les Juifs et les chrétiens de Marseille ne cessa de subsister, à part quelques cas isolés, jusqu'à l'annexion de la Provence à la France. L'on vit alors, dans cette province, se renouveler ce qui s'était passé à la prise de possession du Languedoc, l'unité de la foi fut imposée aux habitants, les privilèges accordés antérieurement aux Juifs furent abolis, les édits d'expulsion contre les Juifs mis en vigueur. Ces édits restèrent, à Marseille du moins, à l'état de lettre morte [2].

Ce n'est pas que certains efforts n'aient été faits à Marseille pour y faire prévaloir une politique moins libérale. Nous avons déjà signalé autrefois les débats qui s'élevèrent à l'Hôtel de ville [3] à propos de la protection accordée par la France aux Juifs d'Orient. Aujourd'hui nous publions les documents qui font connaître la lutte dont eurent à souffrir les Juifs de Marseille à partir de 1670. Les échevins et les députés du commerce leur livrèrent, à partir de cette date, un combat sans trève. Les ministres et les rois interviennent, le Parlement d'Aix se remue, légifère, mais Marseille maintient les Juifs dans ses murs. On attaque particulièrement un nommé Villaréal, qui se permet de célébrer son culte dans sa maison. Il est l'objet d'un violent rapport de police du 2 mai 1682, suivi d'un arrêt d'expulsion du 22 mai suivant. Le conseil de l'Hôtel de ville cherche à réfuter également un mémoire du même Villaréal, qu'il présente cependant comme un *Juif de distinction*. En 1710, nouvel arrêt royal rendu en conseil d'État, cassant l'ordonnance du Parlement de Provence, qui, sur le vu d'une permission du roi, en date du 9 septembre 1698, octroyant à certains Juifs d'Avignon la faveur de circuler librement en France, leur avait accordé le même droit pour la Provence et Marseille. Ce qui n'empêche pas le ministre, en 1711, de se plaindre de la tolérance de séjour à Marseille dont bénéficie Lopez, originaire de Bordeaux.

L'année 1758 donne le jour à un autre arrêt du Parlement de Provence relatant tous les décrets d'expulsion rendus de longue date contre les Juifs, ordonnant à tous ceux qui habitent Marseille d'en sortir dans les trois jours, sous les peines les plus sévères.

[1] L. Barthélemy, *Un épisode historique de l'église Saint-Martin de Marseille.*

[2] C'est l'opinion de la plupart des historiographes de la Provence. M. Loeb, à propos d'une lettre des Juifs de Salonique à ceux de Provence, l'a confirmée, *Revue des Études juives*, t. XVI.

[3] *Revue*, tomes XII et XIII.

Digitized by Google

juifs, les docteurs de Marseille se rangèrent du côté de l'école progressiste. Cet esprit d'indépendance des Juifs de Marseille n'est pas sans rapport avec celui des Marseillais en général, dont la fréquentation n'était pas restée sans influence sur leurs contemporains israélites.

Les médecins juifs, de leur côté, si nombreux à Marseille[1], eurent souvent l'occasion de montrer leur dévouement et leur esprit de sacrifice pendant les terribles pestes qui désolaient fréquemment leur ville. Ces preuves de charité leur valurent les bonnes grâces des gouvernants, particulièrement du roi René, et même les sympathies de la masse ignorante.

Ce qui a peut-être contribué encore à protéger les Juifs de Marseille contre la persécution, c'est la modicité de leur fortune comparée aux richesses des grandes maisons commerciales des chrétiens[2]. Dans une occasion solennelle, quand Bartholemée Jaufredi, capitaine de galion, captura 118 Juifs aragonais chassés par l'édit d'expulsion d'Espagne (1492), leurs coreligionnaires de Marseille ne purent réunir la somme nécessaire (1,500 écus) pour leur rachat et durent l'emprunter à un chrétien, Charles de Forbin[3].

Les Juifs de Marseille ont été marchands, industriels, savants, médecins. Ils ont été aussi collecteurs pour le compte d'ordres religieux, et sont souvent honorés du titre de citoyen[4] et agissent comme témoins instrumentaires[5]. Ils furent même l'occasion d'une mesure de rigueur vis-à-vis d'une église. L'église Saint-Martin, dont la démolition toute récente a provoqué un long conflit entre la Fabrique et le Conseil municipal, fut privée pendant de longues années par l'autorité diocésaine, sollicitée à cet effet par le roi René, de l'usage des fonts baptismaux, et les paroissiens durent faire administrer le baptême à leurs enfants par l'église St-Jacques de la Corrigerie. Cette mesure avait été prise parce que le clergé de Saint-Martin avait baptisé des enfants juifs à l'insu de leurs parents. Les Juifs, pendant tout le temps de cette interdic-

[1] M. Barthélemy, *Les médecins à Marseille avant et pendant le moyen âge*, p. 25 et 29, indique de 1320 à 1400 22 médecins juifs, dont une *doctoresse* du nom de Sarah de St Gilles, épouse d'Abraham de St Gilles. Au xve siècle, il en cite 34.

[2] M. Loeb (*Revue des Etudes juives*, t. XVI) fait observer avec raison que d'après *les Documents inédits sur le commerce de Marseille au moyen âge*, par M. Blancard, à côté de 26 à 28 changeurs chrétiens indiqués pour l'année 1248, on ne cite pas un *seul Juif*. On ne trouve guère de prêteur de ce culte, et, parmi les clients de la maison de banque Manduel, on trouve quantité de *débiteurs* israélites.

[3] *Revue des Etudes juives*, t. IX, p. 66.

[4] Blancard, *Documents inédits*.

[5] Saige, *Les Juifs du Languedoc*, pag. 56, 57, 195 et 196.

Digitized by Google

résider, d'y être tolérés, soutenus tantôt par le peuple contre les chefs, tantôt par ceux-ci contre le peuple. C'est ainsi qu'ils purent se maintenir jusqu'à la veille de la Révolution de 1789. Nous les trouvons, six années auparavant, à l'état d'assemblée régulièrement administrée, achetant un cimetière, pour leur usage, à l'ordre des prêtres de la Trinité-Rédemption des Captifs [1].

La métropole du commerce français dans la Méditerranée a toujours regardé les Juifs comme de précieux auxiliaires commerciaux. Les Juifs seuls pouvaient entretenir des relations commerciales avec des correspondants qui étaient le plus souvent des coreligionnaires disséminés dans tous les pays; ils ont contribué au développement de l'industrie dans cette ville. Ce fut un Juif, Crescas Davin, qui, en 1371, devint le premier initiateur de la fabrication du savon [2].

Les israélites se distinguaient encore dans le domaine scientifique ou littéraire. Ils avaient deux écoles, l'une dans la cité haute, l'autre dans la ville basse. Dans les deux académies on rivalisait de zèle pour mettre à la portée du public chrétien les chefs-d'œuvre de la littérature des Arabes et des Juifs. Les Tibbon eurent avec ces savants de Marseille des relations de parenté [3]. On dit qu'un Juif de Marseille, Profatius [4], aurait été placé en 1300 à la tête de la Faculté de médecine de Montpellier, bien que ce fait soit contesté par M. Renan [5]. Un autre rabbin, Anatoli, sinon natif de Marseille, mais appartenant à une famille ancienne de cette ville, fut appelé par l'empereur Frédéric à Naples pour y traduire en hébreu des ouvrages arabes qui furent ensuite publiés en latin par Michel Scot, ami d'Anatoli, faisant comme lui partie de la cour de cet empereur [6]. Ce furent les savants de la communauté juive de Marseille, en correspondance avec le célèbre Maïmonide, auprès duquel ils jouissaient d'une haute estime [7], qui appelèrent Al'harisi [8] pour traduire de l'arabe en hébreu les ouvrages de ce même Maïmonide, et quand l'esprit libéral et philosophique du *Guide des Égarés* fut attaqué avec passion par les orthodoxes

[1] Sur la liste des offrandes faites par les chefs de famille pour l'achat de ce cimetière figurent 49 noms (Archives du Consistoire israélite de Marseille).
[2] L. Barthélemy, *La savonnerie Marseillaise*, page 8.
[3] Voir Loeb, *Procès de Samuel Ibn Tibbon*.
[4] Graetz, *Histoire des Juifs*, VII, p. 246.
[5] *Histoire littéraire de France*, t. XXVII, p. 622.
[6] Graetz, *ibid.*, p. 104.
[7] Lettre de Maïmonide au Collège rabbinique de Marseille.
[8] Voir dans l'introduction à la Mischnah une description enthousiaste d'Al'harisi de la ville et de la communauté de Marseille.

Digitized by Google

LA RÉSIDENCE DES JUIFS A MARSEILLE

L'antique *Massalia* doit à son origine grecque son amour de l'indépendance, ses qualités avec ses défauts, et jusqu'à sa physionomie propre, qui, de nos jours encore, lui assignent une place à part au milieu de toutes les cités du littoral méditerranéen.

Cette ville phocéenne, comme la Grèce, sa mère-patrie, a toujours été éprise de ses libertés et des belles-lettres. Elle a conservé les unes et les autres avec un soin jaloux, et leur offrait un asile sûr quand d'autres pays les bannissaient. Cela lui valut de la part de Pline le titre de *Dominatrice des sciences*, et Cicéron l'appelle l'*Athènes des Gaules*. Des poètes inspirés, d'éloquents orateurs chassés par des adversaires triomphants retrouvaient un foyer, des admirateurs dans ce refuge béni des nombreuses victimes de toutes les intolérances.

Marseille n'hésita point entre Pompée et César, elle paya chèrement sa préférence pour Pompée et son hostilité contre le futur maître de Rome. Elle resta toujours fidèle à ces traditions d'honneur en prenant parti pour le droit contre l'usurpation, pour les opprimés contre les tyrans. Les plus rudes épreuves ne purent jamais la décider à trahir son passé en désertant la cause de la justice. Les rapports constants qu'elle avait avec les marchands du monde entier l'habituèrent à considérer les étrangers, sinon comme des concitoyens, du moins comme des hommes dont elle avait été à même de connaître et d'apprécier le mérite, le cœur et la loyauté.

Les Juifs exilés de leur pays furent les bienvenus dans cette généreuse cité, et nous les y trouvons établis dès les premiers siècles de l'ère chrétienne. Grégoire de Tours appelle Marseille la *ville hébreue*. Les Juifs n'ont jamais cessé d'habiter Marseille. Ils subirent avec elle les vicissitudes diverses qu'elle eut à traverser, mais, à toutes les époques, avec des privilèges parfois amoindris, avec quelques mesures répressives, il est vrai, ils ne cessèrent d'y

Digitized by Google

l'a V. Beaucaire manque peut-être dans notre texte de V, avec la date 4935 (1175). — l. 29. Persécutions en Castille, Léon (et France, lire וצרפת ?), famine à Tolède, année 5129 (1369). C'est Z 224, 35 *a*, date 5130, sous Pèdre le Cruel; cf. O 97, 24. — l. 32. Persécutions de 1390 en Espagne; c'est V 47 (localités : Toro, Logroño, Carrion, Burgos). La suite, avec l'argent donné par les Juifs et l'intervention d'un Juif baptisé, se trouve peut-être aussi V 44.

114 *a*. — l. 3. Persécution à Prague 5149 (1389), E 69. — l. 3. Persécution de 5151 (1391) en Espagne, emprunté à Z, édit. Cracovie, 134 *a*, l. 1 ; cf. Z 225, 35 *a*. — l. 6. Année 5155 (1395), expulsion des Juifs de France, empruntée peut-être à E 72. — l. 7. Année 5160 (1400), peste en Allemagne, en Pologne et en Catalogne. Voir nos observations sur la date et sur l'identification du fait, U 19.— l. 9. Tout le monde sait que cette lettre de Hasdaï Crescas sur les persécutions de 1391 se trouve dans V, édit. Wiener, p. 128 ; cf. nos observations Z 225, 32 *a* et 16 *b*. — l. 12. Si, au lieu de בעיר פרס, on lit בצרפת, on a le fait raconté V p. 113, l. 20. Dans les deux passages il est question de 200 Juifs tués, seulement, dans V, la date 169 signifie 4969 ; G la prend, par erreur, pour 5169. — l. 13. Pour בון פורט, lire מון פורט, Montfort. C'est le fait raconté V p. 114, l. 8. Ici encore la date n'est pas 5176, mais 4976. — On dirait, à lire le texte de G, que l. 12 à 16 sont tirées de la lettre de Hasdaï Crescas, V p. 128. — l. 17 à 114 *b*, l. 14, c'est le texte de la lettre de Hasdaï Crescas, tel qu'on le trouve dans V p. 128.

114 *b*. — l. 14 Persécution en Anjou, Poitou et Bretagne (lire אניוב ופויטוב) ; pris de V p. 114, l. 17. — l. 16. לואיריש (ou בלואי'), V p. 115, l. 2. — l. 17. Don Enrique, d'après Semtob b. Semtob, V 48 ; איזינה est Ecija ; וטשקט est ולוישקש Illescas ; קסילמגמס est, dans V, קשטיל מנריס. — l. 21. Mesures sous don Juan, fils de Henri, V 49. — l. 23. פרגה est sans doute Fraga, en Espagne. — l. 30. Le mot אשישי est pour איגש ou אאיגש Aix, date de la persécution, 5170 (1410) ; serait-ce le fait de V, p. 114, l. 4 en remontant, placé par V vers 4979 ? La date de G est probablement 4800 + 190 = 4990.

115 *a*. — l. 1. Sur les deux dates 4150 et 4172, voir Z 225, 1 *b*. — ויצינו דולינצה veut dire Vincent de Valence (l. ויצינטי) ; c'est Vincent Ferrer. — l. 6. Expédition du roi de Portugal à Ceuta, voir Z 225, 43 *b*. — l. 14. Sur l'abolition de l'ère du שיזר, voir Z 225, 29 *a*. — l. 24. Affaire de meurtre à Salamanque en 5215; c'est U 22. — l. 27. Don Méir Alguadez tué à Ségovie; c'est U 23. — Nous ne suivrons pas G dans son récit de l'expulsion d'Espagne, dont les sources sont connues de tout le monde et où il n'offre rien de spécialement intéressant.

ISIDORE LOEB.

(*A suivre*).

Digitized by Google

de Jérusalem. — l. 12. Monzon, V 15. — l. 15. Allemagne, V 34. — l. 17. Ville כורון (l. בורון) en France, V 35. — l. 22. Allemagne, V 36. — l. 25. Au lieu de פיס, lire שיריץ, c'est V 38. — l. 31. Normandie (lire נורמנדיאה), U 6, E 25. — l. 30. Pour שבזורה, lire טבארה ; c'est U 7.

112 *a*. — l. 2. Benoît XIII, 1412; V 46. — l. 3. Rome ; c'est V 49 ; la date 5172 que G dit avoir trouvée dans V, n'est pas dans V. — l. 5. Isaac Hamon à Grenade, V 37. — l. 8. Les mots ואמר האוסקי se rapportent à U 24, qui cependant s'applique à un tout autre événement. L'erreur de G, dans l'explication de ce chapitre de U, vient de la fausse date donnée par U à l'événement qu'il raconte. — l. 9. Croisade 4962 (1202), E 48. — l. 10. Retour des Juifs en France, 4958 (1198), E 48. — l. 12. Juifs à Constantinople, V 28. — l. 15. Le prédicateur de la reine, V 44. — l. 17. Alfonse et Thomas, V. 7 ; G met (par hypothèse) une date sûrement fausse, l'an 5000 environ (1240). — l. 20. Controverse avec ibn Iahia, V, p. 108. — l. 23. Ecija, V 8. — l. 24. Ocaña, V 34. — l. 26. Le prédicateur qui déplait, V 13. — l. 30. Gonzalo Martinez, V 10. — l. 33. Le roi veille sur les Juifs, V 6.

112 *b*. — l. 4. France, l'ambassadeur musulman, V 17. — l. 29. L'histoire de Teutonie-Forchim, U 15 ; le principal nom (Forchim) manque dans G. — l. 21. Hostie : c'est le numéro de U qui précède, savoir U 14. — l. 33. Juifs expulsés de France : c'est V 21. Dans notre article *Les expulsions*, etc., nous avons fait remarquer que la fausse date de V 21 (5046 au lieu de 5066) est une faute de l'auteur; G à aussi lu, dans son texte de V, le chiffre 5046. — l. 35. Le moine anglais qui se convertit au Judaïsme, U 12 et 13.

113 *a*. — l. 30. France, 5108 (1348), V 23. La date 5108 doit venir de U 20, qui a 5106. Voir notre article *Les expulsions*, etc. La date de כלה (5155 = 1395) qui se trouve dans V, se trouve aussi, à peu près, dans G 110 *b*, l. 23 (כלו).

113 *b*. — l. 9. Persécutions générales vers 5110 (1350) : c'est la peste noire ; cf. V 26. Dans G, les noms géographiques sont : Aragon, Catalogne, Barcelone, Tarrega, Solsona (lire שולטונה), ..., Provence, Monzon, Lérida (?), Huesca et Allemagne. — l. 11. Vers 5081 (1320), peste en Espagne (affaire des lépreux), V 43. — l. 18. Josué de Lorca (au lieu de דולקי lire לורקי), V 40. Les mots מס' ירולימו דס' פי signifient Messer Hierolymo (pour Hieronymo) de Santa-Fé. — l. 22. Le pape Marco Florentin (ou Fiorentino), V 41. — l. 24. Encore une fois une expulsion de France, avec la date 5106 (1346) ; voir nos observations sur G 113 *a*, l. 30 ; voir, sur le tout, notre article *Les expulsions*, etc. — l. 28. Persécutions à Béziers 5128 (1368) et à Beaucaire 5135 (1375). La notice sur Béziers vient de V p. 112, l. 8, en remontant, mais suivant une erreur plusieurs fois commise par G sur les dates de ce morceau, il a lu 5128 au lieu de 4800 + 128, c'est-à-dire 4928, comme

Digitized by Google

P. 115, l. 13. Le roi Alfonse et le savant Thomas; voir, plus haut, nos 7 et 8.

P. 123. Histoire d'un sauvage très savant.

P. 124. Lettre de Meschullam de Rome sur l'expulsion projetée d'Espagne.

5. *Schalschèlet haccabbala de Guedalia ibn Iahia.*

(Désigné dans cette étude par la lettre G).

110 *a*. — l. 20. Sisebut et Vitiza, U 1, E 7. — l. 23. Henri, « roi de France » est une faute provenant d'une méprise sur U 2 ou sur le passage original de FF. — l. 25. Pour דומריגו, lire רודריגו. Ce roi vient ici de U 3.

110 *b*. — l. 3. Pour ריווירי, lire טריווירי Trèves. — l. 4. בונבורק est ברנבורק Brandebourg. — l. 6. סנסוניאה est la Saxe. — Pour les localités visitées par les croisés, lors de la première croisade, il suffit de comparer avec le récit d'E, p. 15 et suiv. — l. 14. כלצבו est ווובלצ"ק de E 18, 5, pour ווובלינק (Weveling); מירה est Mörs, E 20, 9; קילרה est גילדה E 23, 6. Pour les identifications, voir la note 5, à la fin de Graetz VI; קילרה ou גילדה reste à identifier, à moins que ce ne soit le village Aldenahr, près de la ville d'Aldenahr (Graetz, *ib.*, paragr. 4), c'est-à-dire אילנירא (כפר). — l. 15. Pour פיס בדרק, E 23, 14, a רישבורק Ratisbonne. — l. 20. אבוטריג, voir Josef Haccohen, *Dibré hayyamim*, édit. princeps, feuille 3, f. 4*a*, qui a זאבורטיג, en Hongrie. — l. 24. Persécution du קונשידינטי (*consedenti*) du temps du Rif (Alfassi); nous ne savons ce que c'est. — l. 35. C'est la persécution de la seconde croisade.

111 *a*. — l. 1. Philippe, roi de France, du vivant de son père, etc.; doit venir de U 5 ou FF III, 7, 2e cruauté, daté 4939 (l. 1) ou 4923 (l. 2). — l. 2. Tolède, Abraham de la Capa, etc., fuite de Maïmonide; voir U 4. — l. 7. Juifs tués à Paris, U 5. — l. 8. Juifs tués à ביברט, en Allemagne, en 4940 (1180). C'est l'affaire de בובּרט Boppard; dans Wiener, E allemand, fin, p. ט, l. 9. — l. 9. Expulsion de France, 4942 (1182), U 10. — l. 11. Richard Cœur de Lion, Angleterre, 4920 (lire 4950 = 1190); voir Wiener, E allemand, p. ט. — l. 13. Cite V no 18. — l. 16. Robert de Naples, U 11. — l. 27. Affaire de Braye, sous Philippe-Auguste; au lieu de בראשה, lire בראייה; E 45; Wiener, E allem., p. י. — l. 29. Plus de 200 Juifs brûlés, le שבת הגדול; emprunté à Wiener, E allem., p. י, l. 2, date 4951; il faut donc changer אשכנז en אנגלטרא. — l. 31. Affaire de Neuss; Wiener allem., p. י"ב, a pour date 4947; E 47 a 4957, comme G. — l. 34. Pastoureaux, V 6.

111 *b*. — l. 1-6. Suite. Les transcriptions de G ne sont pas utiles pour les identifications. Son סרדון est le סרדיל de V; son גבושונה est גאשקונה; בורליש est pour בורדיליש; בלומיסי est peut-être כל אותם de V p. 5, l. 25; G cite U 16. — l. 6. Vienne, U 9. — l. 9. La sœur du pape, Sancha, U 17. Le roi Robert est roi de Naples et

Digitized by Google

N° 62 (p. 94). Juda ibn Verga à Séville.

N° 63 (p. 95). Sans intérêt historique.

N° 64 (p. 95). Controverse de Versorès.

P. 108. Controverse de don Alfonse de Portugal et don Josef ibn Iahia. Voir n° 33.

P. 110, en bas. Les Juifs d'Espagne à Fez après 1492.

P. 111, l. 2. Accusations de meurtre à Amasia et à Tocat, voir U 33, E 105. On a ici, si nous ne nous trompons, le développement de V 28.

P. 112. Extrait de Semtob Sonsola (ville de la prov. de Ségovie). Voir sur tout le passage jusqu'à p. 115, l. 12, Graetz, VI, note 1 de la fin du volume, n° IV. — P. 113, l. 1, lire 5155; l. 2, lire 5157, corrections proposées par Graetz et imposées par la suite chronologique. — l. 8, avant ou après ערב שבת, il manque le mot חנוכה, voir O 94, 16. — l. 13, corriger נהי"ה en נה"ר נהיה, comme le prouve, du reste, le קס"ה de la ligne précédente. — P. 113, l. 2, en remontant, ברדיש est pour בדריש, Béziers. — P. 114, l. 1, Graetz a identifié ייאלי avec saint Gilles. — l. 2. Le naci Isaac Benvenist est peut-être le père du Schéschet Benvenist de Saragosse, qui est en correspondance avec les nacis de Narbonne, et le naci R. Lévi est Lévi b. Moïse (voir l'étude sur Josef Haccohen). La date 1215-16 de notre passage est des plus utiles pour la chronologie de ces deux personnages et de leurs contemporains. — P. 114, l. 17. La persécution dans l'Anjou, le Poitou et la Bretagne, est mentionnée dans le ויכוח de R. Iehiel de Paris (édit. Thorn, 1873, p. 10, en bas). Voir Graetz, *ibid.*, n° 26 de la note : la Bretagne serait l'Angleterre ou les possessions anglaises en France ; la date serait 1236, et il faudrait, en tête du paragraphe de V, changer קע"ם en קצ"ו. Tout cela, cependant, n'est pas absolument prouvé. — P. 114, l. 20, le משומד est Paulus Christiani (*Rabbins français*, p. 566). En tête de la phrase, il manquerait la date כ"ם ה', 5029 (1269); voir Graetz, *ibid.*, n° 30, et VII, 150 ; ce qui confirme cette hypothèse, c'est qu'en effet, la première ordonnance sur la roue des Juifs, en France, paraît être celle de St Louis, du 19 juin 1269 ; voir Ulysse Robert, *Revue*, VI, 83. — P. 114, l. 24. Mardochée b. Josef (*Rabb. fr.*, p. 567; *ibid.*, en bas, au lieu de *plaques*, il faudrait *signes*, *pièces d'étoffe*, *rouelles*). — l. 25. Sur דשאילי, voir *Rabbins fr.*, p. 743, *ad* p. 566. C'est peut-être Salons, ordinairement écrit שילין, aussi שלו (*Hebr. Bibliogr.*, XIV, 98 ; peut-être aussi Saint-Gilles) — P. 115, l. 2. בלוירש n'a pas encore été identifié. — P. 115, l. 6. Il n'est pas sûr que ce soit l'histoire des pastoureaux de 1320. La ville de בוניילאש (l. 9) est Bagnols ou Banyuls (Pyrén.-Orient.); לשמאדש paraît être Saint-Chamas (départ. Bouches-du-Rhône). — La fête de אניוב (l. 11) est la fête de la Nativité de la Ste Vierge, fête appelée Angeinne et Angevine. Voir La Curne de Ste Palaye aux mots *Feste*, *Angeinne* et *Angevine*.

Digitized by Google

nonciation du nom de רמוך ou רימוך est maintenant fixée (*Revue*, XIV, 66). — Enfin, la publication du catalogue des ms. hébr. d'Oxford nous a mis à même, à ce que nous croyons, de résoudre la difficulté du דייש קורני, nom qu'on croyait avoir été porté par Astruc Rimoc et dont Graetz s'occupe dans sa note 3 consacrée au colloque de Tortose. Il nous paraît certain que ce prétendu surnom, écrit aussi דיש גורני et דסי' יורדיני (*Hebr. Bibliogr.*, XV, 1875, p. 108), n'est pas autre chose que le דישוירדי du n° 1984 d'Oxford, A n° 14, et le דישורורדה du n° 916,11, d'Oxford : cela veut dire, à ce que nous croyons, Astruc Rimoc de Saverdun. Ce nom de ville est écrit שורדו dans le ms. de Perpignan que nous avons analysé dans la *Revue* (XIV, 76).

N° 41 (p. 78). Le pape Marco Florentin, le frère Pedro, Samuel Abravanel, Salomon Hallévi. D'après Graetz VIII, 140, le pape serait Martin V ; cf. *ibid.*, 129, note 2. Comme le pape mentionné est en Espagne, Marco Florentin est peut-être plutôt une grossière altération de Pedro de Luna (Benoît XIII); cela paraîtra d'autant plus probable si l'on considère que Pedro a pu être d'abord changé en Federico, qui sera devenu ensuite Marco. Dans cette hypothèse « Florentin » serait une altération de « de Luna ». Il est vrai que ce qu'on nous raconte de ce pape, dans ce numéro, ne s'accorde guère avec ce qu'on sait de la conduite de Benoît XIII à l'égard des Juifs, mais le récit contenu dans notre passage est plus ou moins fictif.—Un frère Pedro de cette époque, dans Amador II, 406.

N° 42 (p. 84). Ordre de succession des *nacis* de Babylone.

N° 43 (p. 86). L'affaire des lépreux, de 1328.

N° 44 (p. 86). Le confesseur de la reine d'Espagne, le juif baptisé Martin de Lucène (ou de Valence ?) seconde les Juifs.

N° 45 (p. 87). Persécution en Catalogne 5153 (1393) ; c'est la suite de la persécution de Vincent Ferrer, on ne voit pas pourquoi V dit qu'il ne connaît point les causes de cette persécution. Voir U 21.

N° 46 (p. 87). La persécution sous Benoît XIII en 1412 ; cf. U 21. V dit que 16,000 Juifs se baptisent, U (f 188 *b*) dit 15,000.

N° 47 (p. 87). Année 5150 (1390), persécution à Toro, Logroño (lire לוגרונו) et Carrion.

N° 48 (p. 88). Toujours la persécution de 1390-94. Le roi Henri est Henri III. Pour les noms de villes, voir U 21.

N° 49 (p. 88). Jean, fils de Henri ; on décrète le port du signe ; c'est sans doute Jean II (1406-1454).

N°s 51 à 58 (p. 89-92). Se rapportent à l'expulsion d'Espagne de 1492 ; voir U 25.

N° 59 (p. 93). Portugal (1496-8) ; cf. U 27.

N° 60 (p. 93). Portugal (1506); cf. U 29. — P. 94, l. 5. Pour le nom de מאשקרינייאש, Graetz (IX, 236) propose de lire Mascarenhas.

N° 61 (p. 94). Enfant chrétien mort, ressuscité par Salomon Hallévi. Si ce Salomon Hallévi est celui du n° 41 ci-dessus, il faut placer le fait dans la première moitié du xve siècle.

Digitized by Google

N° 34 (p. 64). Allemagne, les Juifs doivent se baptiser dans trois jours, ils se tuent; voir V 36.

N° 35 (p. 65). Persécution en France, le cierge allumé; voir U 44. — La ville de בודרן n'a pas encore été identifiée.

N° 36 (p. 65). Paraît être un doublet du n° 34.

N° 37 (p. 66). Isaac Hamon à Grenade (vers 1480, Graetz VIII, 326).

N° 38 (p. 66). Accusation de meurtre à Jerez de la Frontera.

N° 39 (p. 67). Rome. Pourrait être un doublet du n° 44; cf. U 47 (fuite des Juifs à Naples).

N° 40 (p. 67). Colloque de Tortose de 1413. Sur ce colloque, il faut voir : Graetz VIII, 114, et note 3 de la fin du volume; *Jeschurun*, VI, 45; de Castro, *Bibliotheca*, I, 204 et suiv. Il est clair que, dans V, il faut corriger le קי"ג du commencement du numéro en תיג = (1)413 de l'ère chrétienne, comme dans *Jeschurun*; — p. 68, l. 17, il est probable, comme le propose *Jesch.*, qu'il faut changer « janvier » en « février »; — l. 20, lire אלקניס Alcañiz; — l. 22, le nom de Iomtob est Caracause (voir *Revue*, XII, p. 41, l. 18); וילייסים est peut-être Illescas (voir V n° 48). — Il ne nous paraît pas si certain que Vidal Benvenist soit le Ferrer du ms. de l'Escurial (Graetz, p. 396), car Zerahia Hallévi s'appelait aussi Ferrer (Graetz, *ibid.*, n'a pas vu que son Zerahia Saladin et Zerah. Ferrer étaient identiques), et dans *Jeschurun*, le rabbin qui parle le 8 février n'est pas Vidal Benvenist, mais justement Zerahia Hallévi (peut-être la confusion vient précisément de ce que tous deux s'appelaient Ferrer). — En revanche, on ne peut plus soutenir que Salomon Bonfed, que Graetz veut identifier avec le Salomon Judaeus, rabbin de la communauté de Tortose, n'était pas à Tortose lors du colloque (*Hebr. Bibl.*, XIV, 1874, p. 95), le n° 1984 des mss. hébr. d'Oxford (catal. Neubauer) montre qu'il y était; cela ne prouve pas encore que l'identification soit certaine. — אבוגנדה de V, l 20, est sûrement pour אנבונגדה En Bonjuda (= Juda), et le בונגואה de la ligne suivante a le même sens. Le n° 1984 d'Oxford désigne deux ou trois Bonjuda (entre autres En Bonjuda Iahsel, du Caylar) qui semblent avoir été à ce moment à Tortose, sans parler du Salomon Judaeus nommé dans le ms. de l'Escurial. — Le Saül Minue de ce ms., qu'Amador (*Historia*, II, 435; *Estudios*, p. 96) lit Saül Mime, nous paraît être le Salomon Maïmon de Tortose, qui, d'après *Jeschur.*, assista au colloque. Enfin, le Josué Messie du ms. de l'Escurial n'offre aucune difficulté, le nom de Messie se trouve ailleurs (*Revue*, IV, 74; *Hebr. Bibliogr.*, XV, 1875, p. 111). — Le R. Avon, de de Castro, est sans doute En Bon[judas]. — De Castro a encore un Moyses Abenhabez (Amador, qui a vu le ms. de l'Escurial, à ce qu'il semble, lit Bonastruc Abensded ou Abenabed) et un Todroz Benvenist de Saragosse. — Nous ne savons pourquoi M. Steinschneider dit (*Hebr. Bibliogr.*, XV, 1875, p. 109) qu'Abraham b. Hayyim Rimoc a assisté au colloque. Rappelons, à cette occasion, que la pro-

Digitized by Google

peut-être se lire בנבנשת. — P. 31, l. 9, en remontant : au lieu de חתן, lire חסן.

N° 11 (p. 33). Année 5250 (1490), persécution en Savoie, Piémont, Lombardie, Sicile, Roussillon (?). La *Vara*, au lieu de 5250 de la Création, a 1250 de l'ère chrét., par erreur, sans doute. Elle prend סרדיניא pour Cerdagne, probablement avec raison. Au lieu de פלורינצייא (l. 3 de l'alinéa), il faut peut-être פרווינצייא (l. 8 de l'alinéa). Nous ne savons pas, au juste, quels événements l'auteur a en vue. L'article doit être du dernier rédacteur du livre, car il n'y a guère eu d'*anusim* en Provence avant l'édit d'expulsion de 1501. Sur ces *anusim* provençaux, voir l'article de M. Haguenau dans *Annuaire des Archives isr.*, de M. H. Prague, 3e année, 5647, p. 45.

N° 12 (p. 34). Histoire de meurtre à Ocaña.

N° 13 (p. 36). Le confesseur de la reine; mauvais effet de son sermon sur le roi.

N° 14 (p. 37). Histoire de Sancha, sœur du pape. Voir V 39 et U 17.

N° 15 (p. 39). Enfants qui jouent à colin-maillard à מונטישון Monzon (*Vara* : Montesuma).

N° 16 (p. 39). Accusation de meurtre déjouée par le roi ; le roi veille sur les Juifs, il ne dort ni ne sommeille.

N° 17 (p. 40). Affaire de meurtre en France ; intervention d'un ambassadeur musulman! A peut-être quelque relation lointaine avec U 10. L'intervention d'un musulman en faveur des Juifs est curieuse. Elle se placerait nécessairement avant 1394, date de l'expulsion des Juifs de France.

N° 18 (p. 42). Persécution en Angleterre, les 2000 Juifs de Londres, U 12 ; voir aussi V 20.

N° 19 (p. 43). Persécution à Naples et Trani. Paraît avoir quelque rapport avec U 11. — l. 15 de l'alinéa, ברא est, sans doute, la ville de Bari.

N° 20 (p. 43). Au lieu de צרפת (l. 1 de l'alinéa), il faut mettre « Angleterre »; U 12 et V 18 ; cf. Graetz VIII, 363; VII, 192 et 463.

Nos 21 à 25 (p. 45-46). Voir U 20.

N° 26 (p. 46). Puits empoisonnés, peste noire. Voir U 19.

N° 27 (p. 47). Persécutions de 1390 en Espagne ; voir U 21.

N° 28 (p. 47). Persécution à Constantinople, les Juifs de Constantinople obligés de demeurer dans le quartier de Péra. Voir V, p. 111, et U 33.

N° 29 (p. 48). Accusation de meurtre sous Alfonse, roi d'Espagne.

N° 30 (p. 49). Voir U 4, et, plus haut, V 4.

N° 31 (p. 50). Histoire de David Alroï ; cf. U 8.

N° 32 (p. 52). Une autre histoire de Perse.

N° 33 (p. 53). Don Pèdre l'Ancien et Nicolas de Valence. C'est là que se trouve la fameuse histoire des trois anneaux. — P. 61. Controverse devant Alfonse de Portugal ; cf. p. 108, controverse entre Alf. de Portugal et don Josef ibn Iahia. Voir G 108 et 112 *a*.

Digitized by Google

de V, p. 115-123, qui a plusieurs points communs avec le nôtre. Là aussi le roi s'appelle Alfonse, là aussi apparaît le grand savant Thomas, comme dans le n° 7. Les trois morceaux n°s 7, 8 et p. 115-123 doivent donc être placés à la même époque. Graetz (VIII, p. 404) paraît avoir raison de dire que don Abraham Benvenist est celui de notre *Règlement* de 1432 (*Revue*, XIII, 187). Il en résulte que le nom d'Alfonse, dans nos trois morceaux, est erroné et qu'il faut probablement le remplacer par Jean II. Depuis Alfonse X le Sage, les rois d'Espagne, pour des écrivains peu au courant de l'histoire, devaient tous s'appeler Alfonse. — Nous remarquons, en outre, que l'histoire du *calice*, qui se trouve à la fois, avec des différences pourtant, dans le n° 7 et dans le morceau p. 115, fournit aussi un argument pour l'identification des deux morceaux. Josef Naci, de p. 121, l. 1, pourrait être Josef Benvenist, fils de don Abraham (contre Graetz VIII, 404). Le frère Paul (p. 116, l. 13) peut être Paul de Burgos, juif baptisé en 1390, nouvelle preuve que tous ces dialogues sont postérieurs à Alfonse X ou Alfonse XI. — Sur Thomas, voir Graetz VIII, p. 407. — La seule difficulté, à notre avis, qu'on pourrait opposer à cette identification du n° 7 avec le morceau de la p. 115, c'est que le בנבנישת הזקן de ce morceau pourrait être le Abraham (Benvenist) Senior, contemporain de l'expulsion de 1492 (voir Graetz, p. 406, qui a une opinion différente), et le Josef Naci serait un personnage sur lequel nous n'avons pas d'autres renseignements, peut-être bien Josef b. Semtob (Graetz, p. 406). Le morceau, dans ce cas, serait simplement une transposition du n° 7 à une époque postérieure, transposition amenée par la confusion entre l'Abraham Benvenist de 1432, et son petit-fils Abraham (Benvenist) Senior, de 1492 (voir Z 226, 30 *a*; Abraham Benvenist serait cet Abraham Senior, petit-fils de l'Abraham Benvenist de 1432).

N° 9 (p. 29). Voir U 1.

N° 10 (p. 30). Affaire de Gonzalo Martinez, racontée par Graetz VII, 321, d'après V; cf. O 94, 7. Le roi est Alfonse XI; et la date de l'événement, 5100 (1339-40). — l. 14 de la p. 30 : גאין est naturellement Jaen; אלגרבי est Algarve; pour מוליגא lire, d'après *Vara*, מאלגא, Malaga. — l. 18. Il n'est sans doute pas impossible qu'il faille lire, comme le suppose Graetz (VII, 313) : Josef b. Efraïm בנבנשת Benvenist, mais cela n'est pas prouvé, à ce qu'il nous semble. Dans tous les cas, ce Josef ne peut être identique au don Juçaf (גרשפי) Benvenist du n° 7 (p. 18, l. 6). M. Graetz, en faisant cette identification, avait oublié que, d'après lui, le n° 7 est du temps de Jean II. Le Josef Benvenist du n° 7 est Josef b. Abraham Benvenist, fils du don Abraham Benvenist de 1432 (voir Z 226, 13 *a*), et la présence de ce nom à cette place est une nouvelle confirmation de l'hypothèse de M. Graetz sur la date du n° 7. Si Josef d'Ecija est, en réalité, un Benvenist, les mots douteux de O 97, 20 et 109, 22 (voir notre note sur O 97, 20) doivent

Digitized by Google

utilisé Josef b. Çaddik, d'Arévalo; le חכם אחד n'est autre que Josef; voir O 95, 25 et suiv.

109, 17. Voir 97, 15.

109, 20. Voir 97, 18.

110, 16. Au lieu de קכ"א lire קנ"א.

110, 18. Voir 98, 26.

110, 21. Voir 99, 10.

110, 22. L'endroit où va le roi manque; voir 98, 24. — Lire עלה, non ועלה; voir 99, 13.

110, 28. Voir 99, 13.

111, 6. Voir 99, 21. בוקאליס, lire די קאליס, de Calix, forme usitée de Cadix; Zm. a די קדיס, de Cadix; voir Z 226, 40 *b*.

112, 14. Don Abraham Senior, rabbin des communautés juives d'Espagne en 1492. Capsali (*Likkutim*, p. 73, l. 3) l'appelle seulement מגדולי ספרד.

178, 16. Les synchronismes 975 de la destruction du temple et 1356 de l'ère des Séleucides, donnent 4804 de la création; il faut donc lire תת"ד, non תת"ז. C'est la date de la rédaction primitive du petit ouvrage commençant O 176. Cf. Zunz, *Gottesdienstl. Vorträge*, p. 135.

4. *Schébet Jehuda d'Ibn Verga.*

(Désigné dans cette étude par la lettre V).

N° 4 (p. 3). Pour ben הומרד, il faut lire תומרת. Pour la date, O 77, 21, a 4902, mais aussi (voir les variantes dans les notes) 4872, comme ici. Z 214, 35 *a*, a aussi 4902 (1142), qui est exact (Graetz VI, 170), à quelques années près. La différence des dates vient sans doute d'une confusion entre תתק"ב et תתע"ב. — Voir Neubauer, *Letterbode* VI, 22. — Voir aussi plus loin V 30.

N° 5 (p. 3). Voir U 24, qui a les mêmes détails.

N° 6 (p. 4). Sur ce chapitre important il faut voir U 16.

N° 7 (p. 7). Alfonse et sa controverse avec le savant Thomas. — l. 2, en remontant : ריניש, probablement le Rhin ; קארוטי, les Croates ; בושמין, serait-ce la Bosnie ? כוראמין, nous ne savons ce que c'est. P. 19, à la fin de l'alinéa, le roi fait mention d'une grande peste qui eut lieu de son temps et d'une peste qui dura trois ans à Rome. Si c'était la peste noire (1348), le roi serait Alfonse XI, qui régna de 1312 à 1350; mais le roi mentionne cette peste comme un de ses anciens souvenirs, ce qui ne serait pas possible si elle avait sévi deux ans avant sa mort. Voir le numéro suivant.

N° 8 (p. 25). Affaire de meurtre à Ecija et Palma, ici encore sous le « grand roi » Alfonse. Dans ce morceau sont nommés don Abraham Benvenist et don Josef Naci. Ce sont bien ces deux personnages, à ce qu'il semble, qui sont mentionnés dans le morceau

Digitized by Google

106, 16. Cet Israël est frère d'Isaac Israéli, Z 224, 14 *a*.

106, 24. Voir 98, 1.

106, 26. Voir 98, 6.

107, 1. Le זאת השנה est l'année où écrit l'auteur, Abraham Torrutiel, 5270 = 1510. Le morceau entier, jusqu'à 107, 1, a de l'analogie avec Z 226 *a*.

107, 2. Après la date 5270, il y a peut-être une lacune, car la suite n'est pas claire. — Ibn Hasdaï : dans Z 225 *a*, il y a plusieurs Hasdaï nommés, comme ici, dans le voisinage de Mattatia (l. 17 *a*, l. 29 *a*, sans parler de Hasdaï Crescas, l. 17 *a*). — Josef Albo fait les *Ikkarim* 5185, Z 225, 35 *a*, voir Stnschn., col. 1442 ; שכונתו, dans Z, veut dire « son domicile ».

107, 17. Voir 99, 6.

107, 22. Voir 92, 15. Il faut remplacer la date 5000 par 4000 ; la date 9 vient de ce que l'auteur a pris תשע"ה (775) pour תשעה (9) ; la vraie date est donc 4775.

108, 9 à 12. Le noyau du passage est la date תשפ"ו (ou peut-être תשפ"ז ; voir O 92, 23), laquelle se place entre la date תשע"ה de 107, 23, et la date תתקי"ז de 108, 12. Notre texte est évidemment corrompu, puisqu'il raconte un fait de 4950 avant un fait de 4386 (l. 10), et que, pour la prise d'Alméria par les Arabes, il a deux dates différentes, 4950 et 4917 (l. 11 et l. 12). Pour le rectifier, il faut se rappeler que, pour nos chroniqueurs, par suite d'une erreur expliquée plus haut (O 92, 23), Jérusalem fut prise par les croisés en 4786 (1026), puis reconquise par les musulmans en 4187 (תתקמ"ז, comme l'a très bien Aron de Lunel, O 191, 3), mais d'autres chroniqueurs juifs, suivant en cela Alharizi (*Takkemoni*, ch. XXVIII ; voir Z 95, 14 *a*), ont, au lieu de 4187, le chiffre rond תתק"ן = 4190. Nous croyons donc qu'il y a, dans notre texte, transposition et fausse ponctuation, il faut lire : וברימו נלכדה ירושלים תוב"ב על יד אדום שנת ד' אלפים תשפ"ז ונלכדה על יד הישמעאלים שנת ד' אלפים תתק"ן. נלכדה נבארה וג'. Comme nous l'avons déjà fait observer, à propos de O 94, 1, le mot נבארה (108, 10) est faux : il faut probablement lire פראגה Fraga, et on a, en effaçant le point de la fin de la ligne 10 et en corrigeant la date fausse de la ligne 11 : נלכדה פראגה וטורטושה מיד הישמעאלים שנת ד' תתק"ז. On pourrait aussi proposer de lire נלכדה לירידה דנבארה וג'. La vraie suite chronologique est ensuite la date תתקי"ז de la l. 12, puis la date תתקנ"ו de la l. 16 (voir notre observation sur cette ligne). Les faits racontés entre ces deux dates sont le préambule obligé de l'affaire de 4956 (1196) et ne sont pas dans la suite chronologique. Josef d'Arévalo (93, 9) les avait mis à leur bonne place, avant le récit de la prise de Fraga et de Tortosa. Sur le sens des dates תתס"ב et תתפ"ב (lignes 12 et 14), voir nos observations sur O 93, 9.

108, 21. Béatrice, fille de Philippe (lire פיליפי), voir 95, 2.

109, 1. Ce passage prouve, entre autres, qu'Abraham Torrutiel a

Digitized by Google

la hauteur de Gibraltar; voir Dozy, *Hist. des Musulm. d'Esp.*, II, 32. קסארה est (voir Z 227) Cazar Abulena, appelé encore Czarabulena et Czarbonela. Voir Dozy, *Recherches sur l'hist. et la littér. de l'Esp.*, 3e édit., I, 326; Mariana, l. 25, ch. 5. — Le חבל השרקיאה est le district de l'est du royaume de Grenade, appelé Ajarquia (voir Mariana, liv. XI, ch. XVII et XVIII).

102, 1. Voir 93, 4.

102, 13. Sur Efraim de Ratisbonne, voir O 94, 6; 103, 16; Z 218, 8 *b*, et 221, 19 *b*.

102, 18. Contient deux fautes, l'une du copiste, l'autre de l'auteur. La faute du copiste est dans la date 4958, qui n'a rien à faire là, entre des dates 4935; il faut sûrement lire 4935, année de la mort de Simsom b. Abraham (O 94, 11). La faute de l'auteur consiste en ce qu'il attribue à Simson (b. Abraham) le *Séfer Keritot*, qui est de Simson b. Isaac de Chinon. O 96, 29, à 97, 1, n'a pas Simson de Chinon, qu'il devait placer en 5072; O 106, 4, l'a également omis (parce qu'il copie O 96 ? et parce que tous deux confondaient les deux Simson ?); cf. Z 218, 30 *b*.

102, 19. Juda b. Samuel Hallévi, le grand poète, m. 4935; O 94, 12, et Z 219, 3 *a*, ont 4938 (confusion du ה et du ח). La vraie date serait 4938, d'après Cassel, page V de la préface à sa traduction du Khozari. — Isaac הדרבל est probablement Isaac קרדנל (Cardinal). Voir O 94, 12, Z 219, 5 *a*; pour cet Isaac aussi les textes varient entre 4935 et 4938.

102, 27. Voir 94, 16.

102, 30 à 103, 1. Voir 94, 23.

103, 1. Traduire : Baruch de Worms, élève de Rabbénu Tam et d'Isaac b. Samuel, a composé le *Séfer hatterumot*.

103, 7. Lire 4965, non 4985; la suite chronologique montre que 4985 est une faute de copie. La date 4965 est assurée par le signe נה"י. — Sur Lunel au lieu de Narbonne, et, en général, sur 103, 7 à 9, voir 94, 25.

103, 9. Ici encore changer 4985 en 4965.

103, 12 et 13. Voir Z 221, 23 *a*.

103, 16. Voir 95, 16-17.

103, 20. Méir Cohen, de Narbonne. Cf. O 96, 7, Z 222, 32 *a*, qui disent que Méir Cohen est m. 5024. Est-ce que, à la fin de la ligne 103, 20, il manquerait les mots שנת כ"ד ?

103, 21. Lire *Eliézer* non *Abraham*; voir 95, 11.

105, 1 et 4. Voir 96, 17 et 96, 20.

105, 6. Lire 5050 ? Voir 96, 20. — Z 223, 4 *a*, a, pour la mort de Péreç, 5060, non 5055.

106, 2. Pour la mort de Salomon b. Adret lire ה' ע' non ה'ת'ע. Voir, 96, 28, et Z 222, 32 *a*.

106, 4. Voir 96, 29.

106, 11. Voir 97, 3.

106, 13. Voir 97, 4.

Digitized by Google

régence dura 7 ans, 1439-1446 ; il faut probablement lire כז׳ (non כ״ד), c'est-à-dire environ 7 ans.

98, 24. Alfonse de Portugal succède à Pedro, va à טעאר (lire טנגר, Tanger) en 5220 (1460). — l. 27, מאפולט דוראדט des (cavaliers aux) *espuelas doradas*, éperons dorés.

99, 2. Jean (Jean II, 1406-54). Règne 49 ans, m. 5240. Son prédécesseur, Henri III (98, 15), étant mort 5165, et le règne de Jean étant de 49 ans, la mort de Jean doit être en 5214 environ ; de plus, le signe mnémonique הצדיק אבד (l. 4) donne 5216 ; la date de l. 3 est donc sûrement רי״ד ou רי״ו (5214 ou 5216), non ר״מ. O 110, 17, a, pour la date de la mort du roi, le chiffre exact 5214, et pour son avènement il a 5164 (1404). — O 99, 2, lire לגירוו, *en juin*.

99, 3. פאליחליר, lire פאלידוליד Valladolid.

99, 3-6. Isaac Campanton, mort à Peñafiel en 5283 (cf. 97, 21) ; Isaac Campanton de Léon, et ses disciples, O 107, 5 ; m. à Peñafiel 5223, O 107, 17 ; Salomon, père d'Abraham de Torrutiel, a été son élève, O 107, 5 ; Is. b. Jacob Campanton, gaon de Castille, m. à Peñafiel 5223, Z 226, 6 à 11 *b*. La date 5283 de O 99 est évidemment fausse, car elle donne 1523, époque à laquelle il n'y avait plus de Juifs en Espagne ; la suite chronologique indique qu'il faut lire 5223, et que, du reste, toutes les dates de O 99, l. 3 à 6, sont fausses. Nous supposons, comme nous l'avons déjà dit, qu'au lieu de ר״מ (l. 4) il faut lire רי״ד, ou, peut-être, avec une erreur de deux ans, רי״ו ; au lieu de ר״נ (l. 5), lire ר״כ ; enfin au lieu de רפ״ג (l. 6), lire רכ״ג.

99, 6. Alfonse (Alf. V) de Portugal prend Tanger et Arzilla le samedi 24 août 5231 (1471) ; cf. 110, 22. Le 24 août 1471 était bien un samedi.

99, 10. Henri (Henri IV, de Castille, 1454-74). Règne 21 ans ; m. 5235 (1474-75). O 110, 21. Règne 28 ans (lire 21, c'est-à-dire כ״א, non כ״ח).

99, 12. Fernand (Ferdinand V le Catholique, 1474-1504). Règne 19 ans. en 5235 (1474). Au lieu de 19 ans de règne, il faudrait 29 ans ; l'auteur a-t-il fait une erreur de soustraction ?

99, 13. Alfonse (Alf. V) de Portugal fait une incursion en Espagne ; il est battu vendredi 3 adar 5236, « qui est le 1er mars 1476 » (l. 12-13). Pour la date hébraïque, si elle doit correspondre au 1er mars, il faut lire 5 adar II (non 3 adar). — O 110, 28, a la date 5238, mais 111, 4, il a aussi, pour le même fait, vendredi 3 adar 5236. En 5238, le 3 adar était bien un vendredi, mais il ne tombait pas au 1er mars.

99, 21. Alhama (près Grenade) prise 5242 (1482) ; *id.*, O 111, 6.

99, 26. Les villes prises sont d'abord Ronda et Marbella ; puis Carthagène, si l'insertion du ט est juste ; cette insertion paraît, du reste, assurée par le passage parallèle de Z 227, 3 *a* : Carthagène est peut-être ici le Carteya, ou encore Carteyena, situé au pied de

Digitized by Google

b. Gers. serait mort en (ou vers) 1344, d'après *Hebr. Bibliographie*, VII, 1864, p. 83 ; cf. *Revue*, I, p. 80. Les dernières observations astronomiques faites par Lévi b. G., d'après les indications que nous avons prises dans le Ve livre (manuscrit de la Biblioth. nat. de Paris) de son *Milhémet*, sont de 1339. — Voir aussi Gross, dans *Monatsschr.*, 1879, p. 22.

98, 5. Henri de Transtamare, m. 5135 (1375) ; ne faudrait-il pas קל"ח, 5138 (1378), qui serait plus juste, puisque Henri de T. est mort en 1379 ?

98, 5. Hasdaï Crescas, m. Saragosse, 5140 ; *id.* O 98, 6 et 106, 26, et Z 225, 26 *a*. La date est fausse, Hasdaï est mort fin 1410 ou au commencement de 1411, comme le prouve Graetz VIII, note 2 de la fin, et notre étude sur Josef Haccohen (description du ms. L). La date 5140 au lieu de 5170 vient de la confusion du ד avec le ז. Z donne à tort Hasdai comme maître d'Isaac b. Schéschet (cf. O 106). Le texte utilisé par O 106 paraît avoir été mal interprété par Z. Au lieu de lire : « Isaac b. Schésch., élève de R. Nissim, et Hasdaï Crescas et Simon Duran, etc. », il aura lu : « Isaac b. Sch., élève de R. Nissim et *de* Hasdaï Crescas, etc. ». Voir sur Isaac b. Sch., Jaulus et Kaufmann, *Monatsschr.* 1875 et 1883, et הכרם, Varsovie, 1888, p. 1 à 26.

98, 7. Jean (Jean Ier, 1379-1390) ; m. 5151 (1390-91) ; 23 ans, chiffre faux, puisque Jean règne tout au plus 12 ans ; au lieu de כ"ג il faut peut-être כי"ג, c'est-à-dire environ 13 ans. — Même correction O 110, 2.

98, 9. Ere de טיזר (César-Auguste, 38 ans avant l'ère chrét.) abolie en 5151 (*id.* O 110, 3). Z 225, 29 *a* dit aboli 5141 ; Zm. a aussi 5141 (1381). Il est généralement admis que cette ère fut abolie aux Cortès de Ségovie, de 1389. Le 5141 de Z est probablement pour 5148, par confusion du *alef* et du *hêt*.

98, 12. Le ארכדיינו est l'archidiacre Ferran Martinez, de Séville. Voir Graetz VIII, p. 56 et suiv.

98, 14. Pour באולינסיא, il faudrait בואלינסיא « à Valence ».

98, 15. Henri (Henri III, 1390-1406). Règne 16 ans, ce qui est juste ; m. 5165 (1405). — O 110, 8, règne 14 ans (lire 16) ans ; m. 5165.

98, 16. Méir Alguadez vit et écrit 5182, mais comme il est du temps de Henri II, il faut lire 5162, comme l'a l'édition de Z, de Cracovie, f° 134 *a*, l. 11, et comme le montre ici la suite chronologique. O 110, 8, n'a pas de date ; Z 225, 11 *b*, il faut probablement lire קס"ב ou au moins ק"ס, comme le porte l'imprimé ; la correction de O xv, qui veut lire ק"ם, est fausse. Voir aussi U 23.

98, 20. Jean de Portugal (c'est Jean Ier, 1385-1433) ; son expédition à Ceuta, 1415 ; m. 1430 (5190 ; lire 5193 ?).

98, 23. Duarte de Portugal (1433-38), règne 5 ans. — Pedro דילגינטרי del Cintre (pour de Coïmbre) lui succède (en qualité de régent, pendant la minorité d'Alfonse V) et règne 24 ans. En réalité sa

Digitized by Google

l. 14, le chiffre 5067 est donc bien la leçon de l'auteur. — O 109, 16, a, pour l'avènement, 5017, probablement par erreur de copiste, au lieu du 5067 de 97, 14. D'après ce même passage de O 109, le règne d'Alfonse dure 42 ans (l. 17). *Ibid.*, l. 21, où il devait y avoir la date 5110 de la mort du roi, il y a probablement une lacune, il faut lire, sans doute : (רצה לומר) ז׳ אלפים וק״י ר״ל ליצירה.

97, 15. Les enfants d'Alfonse XI nommés ici sont, les uns, enfants légitimes ; les autres, enfants naturels. Il y avait, dans le nombre, deux Pedro, dont l'un enfant naturel; deux Fernand, dont l'un enfant naturel. Les deux פראנקי représentent, sans doute, un de ces Fernand et un autre fils, don Fadrique (voir 109, 18) ; don תיליאו est don Tello; doña Leonor est ou bien Leonor de Guzman, mère de don Sanche, fils bâtard du roi, ou bien la fille de ce même don Sanche ; elle n'est pas la fille d'Alfonse XI. — O 109, 18, נגלור est, sans doute, תליו Tello.

97, 16. צוה לעשות הגלחים ווינוייאש ordonna d'instituer les moines Hieronios (= Hieronymites), moines qui étaient puissants au temps de l'auteur de la chronique. Au lieu de ווינוייאש, il semble donc qu'il faille lire הירוניאש.

97, 17. Les villes prises sont Alcala la Real, Algésiras, Pliego (aujourd'hui Priego) et Olvera, prov. de Cadix (voir 109, 19).

97, 18. Alfonse IX meurt de la peste noire, le vendredi saint 1350. Si on compare avec 109, 20, et si on remarque que l'auteur transcrit quelquefois le *b* ou le *v* par פ (plus haut פילונטר pour Violante, 95, 20 ; voir aussi 99, 3), et que, d'autre part, la peste passait pour être l'effet d'un insecte (*landre*, dit la chronique d'Alfonse XI, ch. 344 ; aujourd'hui *liendre*), de sorte que l'année de la peste pouvait s'appeler l'année du « liendre », on sera tenté de lire פרנאייש שאון די לינדרי « viernes saun (= saint) de liendre ». — O 109, 20, au lieu de ניירנש, il faut naturellement ביירנש « viernes » ; אין pourrait être notre שאון ; nous ne savons si בונסייאנו est quelque chose comme Passion, vendredi saint de la Passion.

97, 20. Josef דונאסינה, et O 109, 22, Josef בואסמה, est probablement Josef d'Ecija דיאיסיגה de Z 224, 33 *a*.

97, 23. Les deux rois mentionnés sont Pèdre le Cruel et Henri de Transtamare. — מנוטיאל (note 10) est juste, et ne doit pas être changé en מנואיל ; c'est מונטיאל, Montiel, où Pèdre le Cruel fut mis à mort par Henri.

97, 24 et 109, 25. Souffrances des Juifs sous Pèdre le Cruel ; récit emprunté à Menahem b. Zerah, édit. Sabionetta, 16 *b*.

98, 1. Lévi b. Gerson, m. 5130 ; O 106, 24, m. 5150, mais la suite chronologique montre qu'il faut lire ici aussi 5130 (voir O 106, 26). Z 224, 6 *b*, a également 5130, mais il doute du chiffre et suppose que Lévi b. Gerson était mort avant 5121. En réalité, Lévi

Digitized by Google

96, 17. Moïse b. Semtob, m. 5053; cf. O 105, 1, et surtout Z 222, 23 *b*. — Aron Hallévi, m. 5024. Z 222, 30-33 *a*, a 5024; *ibid.*, 24 *b*, il a, pour la même personne, 5021, mais la suite chronologique paraît indiquer qu'il faut 5051. Ou serait-ce deux personnages différents?

96, 20. Hayyim b. Samuel b. David écrit 5051; O, 105, 4, a 5030, mais la suite chronologique montre que la leçon est sûrement fausse; nous supposons qu'il faudrait חמשים au lieu de שלשים (l. 6; voir l. 8), c'est-à-dire 5050; dans Z 223, 3 *a*, il faut probablement lire 5051 au lieu de 5021.

96, 20 etc. et 109, 8-9. Fernand (Fernand IV, 1295-1312, règne 17 ans). Règne 5062 (1302), date fausse, mais qui s'accorde avec le 5052 de Sanche IV, puisque Sanche a régné, d'après notre auteur (voir 96, 16), de 10 à 11 ans. Règne י"א (11) ans; en réalité 17 ans, mais comme notre auteur fait commencer le règne d'Alfonse XI, successeur de Fernand, 5 ans trop tôt, il est évident qu'il a parfaitement voulu mettre ici י"א (voir 97, 14). — Pour שינאני (O 96, 20) il faut שאנגי « Sanche ».

96, 21. La ville אלקדיטו est Alcaudete, prov. de Jaen.

96, 26. Méir de Rothenbourg, m. 5065; *id.*, 223, 6 *a*; O 105, 8, a 5061.

96, 28. Mordekhaï (b. Hillel), maître du Rosch, m. 5070; O 106, 2: élève de Moïse de Coucy et de Méir b. Baruch, m. 5070; Z. 223, 1-4 *b*: élève de Moïse de Coucy et de Méir b. Baruch, condisciple du Rosch, m. 5070. D'après Kohn, *Monatsschrift*, 1877, p. 113, il serait m. 1298, non 1310; mais d'après *Monatsschr.*, 1871, p. 424, le Mardochée mort en 1298 serait un autre rabbin.

96, 29. [Simson b. Çadoc] תשב"ץ, m. 5072; cf. 106, 4, et Z 223, 6 *b*, qui seul donne le nom de Simson b. Çadoc.

97, 3. Ascher b. Iehiel (Rosch), m. samedi 9 marhesvan 5088; m. 5088, O 106, 11. O 109, 13-16, qui semble donner 5078, n'est pas en contradiction avec O 106, car il y faut sûrement changer 5078 en 5088, chiffre assuré par la date de la mort du roi de France (1328); voir la note suivante.

97, 4, et 109, 13. Le roi de France qui meurt en 5088 (1328) est Charles IV. Le passage est emprunté à Menahem b. Zerah, צידה לדרך, édit. Sabionetta, 16 *a*. — 97, 7. Il faut évidemment lire אשטילא Estelle, car Séville n'est pas en Navarre; cf. Menah. b. Zerah, et E 65, l. 1 et suiv. — 97, 6, a 9000 Juifs tués; O 109 et E ont 6000; Menahem a « environ 6000 ».

97, 10. Sur Gonzalo Martinez, voir V n° 10, p. 30, qui donne tous les détails. Le signe מר"ר (l. 12) n'est pas d'accord avec la date 5100 de l. 11; il faut lire מ"ס, comme l'a Z 224, 30 *a*. O 109, 23, a ק"ר (5110 = 1350), mais il faut ק' (5100). Voir Graetz VII, 321.

97, 14. Alfonse (Alfonse XI, 1312-1350, règne 38 ans). Suivant notre observation sur 96, 20, notre auteur fait commencer le règne d'Alfonse XI 5 ans trop tôt, en 5067 (1307); il dit, avec raison, que ce règne finit en 5110 (1350), ce qui fait bien les 43 ans de

Digitized by Google

de son successeur Sanche en 1292 (voir O 96, 16). Règne en נ"ב, lire י"ב (5012 = 1252), comme le prouve le ר"ץ du שיזר ; רכ"ב ne s'accorde ni avec נ"ב, ni avec י"ב ; il faut évidemment changer en רנ"ב. Le נ"ב inexact vient peut-être de la date chrétienne, qui est (12)52. — O 108, 23, a la date juste pour l'avènement, 5012 (1252).

95, 20 et 108, 24. Le nom propre est doña Violante, épouse d'Alfonse X.

95, 22. Voir 108, 26, et Z, 222, 6 *a*. Le גודשאל בן מונשי הכהן de 95, 24, et le גיראש בן מונטי החכם de 108, 26, sont probablement le יהודה בן משה הכהן de Z 222. Comme Z était bon astronome, on peut supposer qu'il était bien informé de ces choses. Du reste, dans le גודשאל de O 95, il y a sûrement גודש = Judas, et le גיראש de O 108 est encore pour גודאש. D'après Amador, *Historia de los Judios en España*, I, 448, il y aurait eu deux Juda associés aux travaux des Tables alfonsines, un Juda b. Mosca et un Juda Cohen, mais il semble que ces deux Juda sont identiques. On n'a, en réalité, qu'un seul personnage, Juda b. Moïse Cohen (Alfaquim = le קונשיבל de notre texte ?). Le מונטי ou מונשי vient de la forme arabe du nom de Moïse. Voir, du reste Graetz, VII, note 6 de la fin du volume. — אלבוחטאני paraît être pour אבו אלחסאן (voir Z 222) ; les tables mentionnées sont celles de Razi, appelé Abderrahman b. Omar b. Mohammed b. Sahal as-Soufi Aboulhassein Arrazi.

96, 2 ; 109, 4. On reconnaît dans les mots espagnols les *Siete Partidas* d'Alfonse X.

96, 6. Manque Nissim, élève de Moïse b. Nahman, m. 5024, d'après passages parallèles O 103, 22, Z 222, 37 *a*. Y aurait-il, chez O 96, quelque confusion entre Nissim Gerondi et Jona Gerondi, m. 5024 ?

96, 8. L'auteur a mis à tort *Abraham* au lieu d'*Eliézer* ; on a ici Eliézer b. Joel Hallévi, ראבי"ה, dit Abi Ezri, m. 5024 ; même correction 103, 21 ; compléter le nom dans Z 222, 35 *a*. Cf. Kohn., *Monatsschr.*, 1878, p. 42. Voir aussi, sur cet Eliézer, Gross, dans *Monatsschrift*, 1885.

96, 10. Iehiel b. Ascher, père du Rosch, m. *hol-hammoëd* de *Succot* 5024 ; *id.*, 104, 10 et Z 222, 41 *a*. L'histoire du שחק בארונו se trouve O 96, 11 ; 103, 25, et 104, 14 ; Z 222, 42 *a*. Dans O 96, 10, il faut effacer, après נינו, les mots של הראש ז"ל, car נינו veut dire ici « petit-fils de Iehiel ». Le נינו של הראש vient de la confusion du Juda mentionné ici avec l'autre Juda b. Ascher, dont il est question Z 225, 32 *a* et 46 *b*.

96, 13. Au lieu de סהולה, Z 229, 9 *b*, écrit צהולה.

96, 14. Pour אטרא (cf. 104, 29), Z 222, 46 *b*, écrit איר, ou, d'après O xv, אור.

96, 16 et 109, 7. Sanche (Sanche IV, 1284-1295, règne 11 ans). Règne 5052 (1292) ; cette date, on le voit, n'est pas juste.

Digitized by Google

mort de Jacob de Corbeil, changer 4963 en 4993, comme dans Z 221, 1 *b*. Le 4961 précédent de la même ligne doit aussi être changé en 4991, comme nous venons de le voir.

95, 11. La date incomplète se trouve complétée (4996) par O 103, 14, et Z 221, 4 *b*. C'est l'année où Moïse de Coucy a commencé ou est censé avoir commencé son ouvrage. Cette date est évidemment empruntée au *Semag*, lois positives, n° 3. D'après le *Schaaré Sion*, d'Isaac de Lattes, *Magazin*, de Berliner, IV, 1877, p. 73, l. 25, Moïse de Coucy est mort en 5042 (1282).

95, 11. Le texte contient plusieurs fautes. Il prend ראבן, qui est Eliézer b. Natan, gendre d'Eliakim, pour Abraham b. Natan ibn Iarhi, auteur du *Mankig* et du *Mahzik habbédek*. En outre, זקנו n'est juste que si on le prend dans le sens d'ancêtre éloigné, on peut l'appliquer à Eliakim, mais nous croyons qu'il se rapporte plutôt à Eliézer. Il faut donc, dans notre chronique, changer le nom d'*Abraham* en *Eliézer*, effacer les mots בעל המנהיג חב' מחז' הבדק, et traduire: Eliakim, beau-père d'Eliézer (b. Natan), ancêtre de Mordekhai. Il faut corriger les mêmes erreurs dans Z 221, 12-13 *b*, qui a pour date 4996, non 4998. Voir Zunz, *Literaturg.*, p. 259 ; Kohn, dans *Monatsschr.*, 1877, p. 81 ; 1878, p. 46. Les fautes du texte sont peut-être dues à des copistes maladroits, qui ont cru bien faire en expliquant et complétant à leur guise les données de l'auteur.

95, 12. La phrase n'a aucun sens si, à la fin de la ligne, on n'ajoute pas le mot בטולטילה « à Tolède », comme dans Z 221, 19 *b*. Le sujet de והעיד בספרו est Abrah. b. Nat., qui a été à Tolède (préface du *Mankig*) en 5064 (1304). V. *Jubelschrift Zunz*, p. 122.

95, 14. Au lieu de 4998, O 103, 16, a 5005.

95, 14-15. Cid Ruy Diaz prend Valence en 5998 (1238). Il y a ici confusion : le Cid a pris Valence en 1094, mais, la ville reprise par les Maures, fut conquise par Jayme Ier d'Aragon le 29 septembre (jour de la saint Michel) 1238. M. Fidel Fita propose de lire די au lieu de ע"י : la « Valence du Cid » fut conquise en 1238, et cette expression est nécessaire pour distinguer cette ville de la « Valence de don Juan », dans la province de Léon. Voir M. Fidel Fita, dans *Boletin*, 1888, p. 94.

95, 16. Ici encore, comme l. 11, אבן ירחי vient de la confusion d'Abrah. Iarhi avec Eliézer b. Natan; il faut le remplacer par Eliézer b. Natan et traduire : Joel Ezri (b. Isaac Hallévi), gendre d'Eliézer b. Natan ; même correction, O 102, 13. Ici, date 5004 ; O 103, 17, a 5005. Voir *Monatsschr.*, 1878, p. 89.

95, 18. Méir Hallévi b. Toderos Abulafia, de Burgos, m. Tolède, Pâque 5004 ; *id.*, Z 220, 44 *a* ; 221, 30 *b* ; m. 5007, O 103, 17 (confusion du ד et du ז). Il est le רמ"ה de Z 222 *b*.

95, 19. Alfonse (Alfonse X le Sage, 1252-1284, règne 32 ans). אחריו veut dire après Fernand III. Règne ע' (70) ans, lire ל (30) ans? ou plutôt מ (40 ans), puisque l'auteur fait commencer le règne

Digitized by Google

de O 108, nous supposons que l. 16 il faut lire כ"ח au lieu de בא' (28 *ab*, non 1er *ab*).

94, 22. Joel Ezri est sans doute le père d'Eliézer b. Joel; cf. Z 220, 35 *b*, où le mot Joel manque.

94, 23. Baruch b. Isaac. de Worms, auteur du *Séfer hatteruma*, élève de R. Tam, maître de Moïse de Coucy, m. 4960; *id.*, Z 220 34 *b*; cf. Z 221, 5 *b*; m. 4952 (?), O 102, 30 à 103, 1.

94, 25. Morts en 4965 (1205) : Abraham b. Isaac, Ab-bet-din de Lunel (Lunel est une faute, il faudrait Narbonne; même faute O 103, 7), Josef ibn פלט, Jonathan Cohen de Lunel, Eliézer b. מזח à Tolède, R. Tam d'Orléans (le second), Aron de פולג. — O 103, 7, a : Abraham b. Isaac, Ab-bet-din, Josef אל פלט, (Jonatan Cohen, sauté ici), Eliéz. b. מאזח, R. Tam d'Orléans, Aron de Lunel (au lieu de פולג). — Z 221, 4 *a* (cf. 220, 18 *b*) a : Abraham b. Migasch (lire b. Isaac), Ab-bet-din, et Jonatan Cohen, de Lunel (nos O ont probablement cru que Lunel se rapportait aux deux rabbins mentionnés dans ce texte, plus ancien que Z; de là leur Abraham Ab-bet-din de *Lunel*), Elazar b. מזח à Tolède, R. Tam d'Orléans, Aron de פלוג. Z mentionne Josef b. פלאט f° 220, 16 *b*. Aron de פולג (serait-ce Aron de Foulques? ou le Aron פולצי de *Rabbins français*, 441, où nous supposons, du reste, qu'il faudrait plutôt lire פולינו Poligny?) — Z a pour date 4965, comme O 94; dans O 103, il y a, par erreur, à ce qu'il semble, 4985 (l. 9), car la date 4985 (l. 7) y est sûrement aussi pour 4965. — Ces dates sont, en partie au moins, fausses : Abraham Ab-bet-din est mort entre 1172 et 1185 (Gross, *Monatsschr.* 1868, p. 286); Jonatan Cohen, de Lunel, vivait encore 1211, puisque c'est l'année où il alla en Palestine (V p. 113, l. 23-26; etc.) La date 1185 pour Abraham Ab bet-din est confirmée par nos observations sur Z 220, 20 *b*.

94, 28; 96, 6; 102, 19. Sur Moïse b. Nahman, voir nos observations sur Z 221, 29 *a*.

94, 29. Fernand III, m. 5012 (= 1252), date juste; il règne 30 ans, donc à partir de 4982 (1222); l'auteur est conséquent avec lui-même, mais, en réalité, F. règne 35 ans, à partir de 1217. — O 95, l. 2. Il épouse Béatrice, fille de Philippe, roi de Constantinople (c'est Philippe de Souabe); il prend Loxa (aujourd'hui Loja), Cordoue et toutes les villes de la Frontera. — l. 3, la date קל"ו à changer en רל"ו (1236). — l. 4 et l. 5, le ד' אלפים à changer en ה' אלפ'. — O 108, 20, a, pour la date de la mort, ק"כ (5020) au lieu de קי"ב (5012).

95, 4 et 5. Pour ד' אלפים lire ה' אלפים.

95, 5. Au lieu de הסרדי, il faut peut-être הספרדי; cf. Z 221, 36 *a*.

95, 7. Au lieu de רכן אוריניי, il faut, en un seul mot, רבנאוינטי; voir nos observations sur Z 221, 38 *a*.

95, 9. Le roi de Léon qui meurt est Alfonse IX, mort 1230; il faut donc lire תתקצ"א (4991), non תתקס"א.

95, 9. La suite chronologique montre qu'il faut, pour la date de la

Digitized by Google

4° jour de la semaine, 24 mai. Tolède fut prise le dimanche 24 mai 1085, de sorte que, au lieu de יום ד׳, il faut peut-être lire יום ז׳, samedi; l'auteur peut se tromper d'un jour (samedi au lieu de dimanche). Cf. Dozy, *Histoire des Musulmans d'Espagne*, IV, 193.

93, 22. Zerahia Hallévi fait le *Maor* à Lunel en 4900; les unités paraissent manquer, car le chiffre vient après 4909, il faut donc 4909 ou 4910; cf. O 102, 4, qui a 4924; Z 218, 13 *b*; V p 112 a m. 4946 (1186). Voir Stnschn., col. 2589 à 2592. Dans Z 218, malgré les apparences, il ne faut pas prendre 4910 pour la date de la mort.

93, 27. Josef פאדוראל ne vient-il pas des lettres פרוג אל de אבן אלפרוג אלקדרו de 79, 15?

93, 29. Au lieu de ק״י, qui ne serait pas à sa place dans la suite chronologique (voir 94, 1), il faut probablement lire ק״ו.

94, 1. Alméria reprise (en même temps que Lérida, Fraga et Tortose), par les chrétiens, en 4908 (1148). La vraie date est 1147. Voir 108, 10 et 11.

94, 10. Samuel b. Méir, petit-fils de Raschi, m. 4935; *id.* O 102, 12. Z 218, 28 *b*, reproduit la date, mais en disant qu'elle n'est pas sûre.

94, 13. Il y a là évidemment une lacune, la phrase ne tient pas debout. Si l'on se reporte à Z 220, 35 *a*, on voit que la lacune se trouve ici après ז״ל, qu'il y avait à cet endroit des faits relatifs à Maïmonide, qu'enfin le passage interrompu est le passage Z 219, 40 *a*, et que l'endroit où notre texte reprend se trouve Z 220, 35 *a*. De sorte qu'il faut lire ici (sans préjudice d'autres lacunes): חבור הי״ד של ר׳ משה בר מימון ז״ל בשנת תתקל״ח. הרב ר׳ הודה בר יצחק קבל וג׳.

94, 16. Abraham b. David de Posquières, m. 4955; O 102, 27, m. 4951; Z 220, 6 *b*, m. vendredi de Hanucca 4959; V p. 113, l. 7, m. vendredi (*de Hanucca* manque) 4959; cf. Stnschn. *s. v.*: m. 27 nov. 1198 (= vendredi 26 kislev 4959).

94, 18. La suite chronologique montre tout de suite qu'il faut lire 4956 et non 4926; Z 220, 21 *b* (et le passage correspondant de Z, édition Cracovie) a la bonne leçon 4956; dans O 108, 16, le *nun* des dizaines manque, 4906 est à changer en 4956. Le fait qui est raconté ici est la prise du quartier juif de Léon (qui était fortifié et qu'on appelait *Castrum Legionis* ou encore *Castro de los Judios*) par Alfonse VIII de Castille et N'Alifos, fils de don Pèdre d'Aragon (voir Fidel Fita, dans *Boletin* de l'Académie roy. de Madrid, 1888, p. 11). Notre גאלימיש (גאמוש O 108) doit être changé en נאליפוש. Il nous paraît certain que O 94, 21, il faut lire כ״ח, non בח׳ (28 *ab*, 25 juillet, comme au commencement de l'alinéa), et que O 108, 19, après יום ה׳, il faut intercaler כ״ח. Le 28 *ab* tombe bien un jeudi, mais le 1er *ab* (O 108, 16) tombe au vendredi, non au jeudi. Il y a, du reste, une espèce de contradiction dans les dates

Digitized by Google

ment d'une confusion entre la date de la prise de Jérusalem par les chrétiens et celle de la conquête de Jérusalem par les Arabes, en 637. Les chroniqueurs juifs paraissent avoir tous, pour cette date de la conquête arabe, 627 au lieu de 637. C'est la date qu'on trouve chez Aron de Lunel (O, 192, 1) et dans le *Iohasin* (Z 204, 17 *b*). L'année 627 de l'ère chrét. correspond à 4387 de la création, ce qui se traduit par ד׳ שפ״ז. De là, sans doute, est-venu le תשפ״ז pour la prise de Jérusalem par les chrétiens. — Z 212, a la date juste 4859 (1099) pour la prise de Jérusalem par les chrétiens, d'après Abraham bar Hayya. Voir aussi O 192, 2. — Avec notre passage O 92, cf. O 108, 9 à 12.

92, 29. Hai mort 4798, déjà dit l. 25. — Liez les deux mots הא et פריקא (non פירקא), l'Afrique; voir Z 212, 32 *a*.

93, 1. Josef, fils de Samuel Nagid, m. Grenade, samedi 9 tébet 4827. Voir nos observations sur U 24.

93, 2. Cid Ruy Diaz prend Saragosse en 4827 (1067); cf. Z 212, 35 *a*. Voir M. Fidel Fita, dans *Boletin*, 1888, p. 93.

93, 5. A la fin de la ligne, il manque peut-être les mots נסטר תת״ל; voir 102, 1; Z 217, 5 *b*, explique l'absence de date ici.

93, 4. Salomon b. Gabirol, m. 4830; même date 102, 1, et Z 217, 17 *a* et 12 *b*; cf. Z 229, 21 *b*. Dans ces auteurs, on ne sait si Salomon est né à Malaga ou à Cordoue, leur texte est embarrassé. D'après l'article de M. Ad. Neubauer, *Monatsschrift*, 1887, p. 502, il semble établi que Salomon est né en 4782 (1022) et m. 4811 (1051). La fausse date 4830 nous paraît venir d'un de ces textes où sont agglomérés beaucoup de noms de rabbins auxquels on applique, par erreur, une date qui ne vaut que pour l'un d'eux. Pour Ibn Gabirol, le texte original nous paraît avoir été le mieux conservé par Z 217, l. 13 *a* et suiv., sauf son כלם נסטרו (l. 20), qui n'est sûrement pas juste. Que l'on lise la suite de Z jusqu'à 217, 9 *b*, et que l'on compare notre 93, l. 3 à 8, l'on verra qu'il doit y avoir des erreurs dans ces suites de dates.

93, 9. Après les mots וחכם גדול il semble qu'il manque quelque chose; voir Z 216, 4 *b*, et O 81, 18.

93, 9. Alfonse (Alfonse VI, de Castille, 1065-1109). Règne 4862 = 1102; prend Tolède mercredi 24 mai 4882 = 1122. Ces chiffres sont faux, l'erreur vient probablement de ce que l'auteur a pris pour des chiffres partant de l'ère chrétienne, des chiffres partant de l'ère de שיזר (38 ans avant l'ère chrét.). Les chiffres deviennent justes quand on les diminue de 38. Il y a donc lieu de corriger l'auteur comme suit : המלך דון אלונשו מלך שנת תתכ״ה ליצירה שהיא שנת אלף ק״ב לשיזר ולכד טוליטלה ... ביום (4825 = 1065) ד׳ כ״ד די מאיו ד׳ אלפים תתמ״ה ליצירה (4845 = 1085) שהיא שנת אלף וקכ״ב לשיזר. On n'a même pas besoin de changer לנצרים en לשיזר, pourvu qu'il soit entendu que le mot désigne ici l'ère de שיזר. Mêmes corrections à faire O 108, 12, où, en outre, au lieu de 4 mai (prise de Tolède), il faut probablement lire, comme ici,

Digitized by Google

78, 10, 11 et 14. Voir Z 214, 10 *b*.

78, 23. Comparez les mêmes noms p. 190, l. 5.

79, 3-4. פוליא est la Pouille. — Pour עד (l. 4), Z 214, 41 *b*, a על. — דורנו est sûrement pour רודנו, le Rhône; corriger de même Z 214, 41 *b*; l'édit. de Cracovie, 129 *b*, 14, a la bonne leçon. — מגרנסיא est peut-être province de Monlise, en Italie; voir O 190, 12.

80, 1, 10 et 16. גבע רבה est Calatrava; voir Z 215, 30 *a*. Cf. E 27, note 2.

80, 5. Effacer קול ou traduire : Lorsque les Juifs entendirent le bruit annonçant que...

80, 9. Effacer le point après וכו' et le ו qui suit; le המקדים de l. 8 est le sujet de הקדים.

80, 19. Lire בבהמות; E 28, 11, a בסוסים ובפרדים. Le sens est que ceux qui traînaient la jambe furent conduits sur des bêtes de somme.

81, 14. Cf. Z 216, 22 *a*.

81, 18. Au lieu de אדהב; le passage de 93, 8, a Abraham; voir Z 216, 3 *b* et 217, 6 *b*.

81, 21. Lire צדיק pour צדוק?

86, 16. Au lieu de ל"א, il faut ל"ח, comme le prouve le שלח de la ligne suivante. Le צרפתי est sans doute Raschi, *Aboda Zara*, 97 *a*.

92, 15. Fernand (Fernand Ier, 1038-1065). Règne en (à partir de) 4775 (1015); même date erronée dans O 107, 22. Au lieu du ע"ה de la date, il faut, sans doute, lire צ"ח 4798 = 1038, mais la faute vient de l'auteur, puisqu'il donne lui-même la date chrétienne 1015, et qu'il a, en outre, l. 17, 1015 + 34 = 1049. Cette date 1049, pour le transfert des ossements de saint Isidore est d'ailleurs fausse, car ce transfert eut lieu en 1063, dans la vingt-cinquième année du règne. — Sur les ossements de saint Isidore, voir Dozy, *Histoire des Musulmans d'Espagne*, Leyde, 1861, t. IV, p. 119[1]. Mariana, l. IX, ch. III, a la date 1053 pour la translation de ces ossements. — l. 18 et 20. On n'a peut-être pas assez remarqué que שאל ou של est pour le *san*, saint. Voir Benjamin de Tudèle, Bourg-Saint-Gilles, של ג' (édit. Asher, I, 5). Peut-être ici faut-il lire שאלט יג'ידרו « Salt Isidro ». Cf. 99, 2 (lire שאל יגו) et 107, 26, etc., où il y a ג'ידרו sans *yod* avant le nom.

92, 23. Prise de Jérusalem par les chrétiens en תשכ"ז. La suite chronologique montre d'abord qu'il faut lire תשפ"ז (4787, non 4727), comme l'a aussi Z 212, 12 *a*, confirmé par 211, 27 *b*. Du reste, 727 et 787 sont l'un et l'autre également faux, l'erreur vient sûre-

[1] Voir surtout, sur cette histoire et légende de saint Isidore, Fidel Fita, dans *Boletin* de l'Académ. royale de Madrid, 1888, p. 171 et suiv. Là aussi on verra, p. 173, que la date erronée 1015, pour l'avènement de Fernand Ier, a été copiée sur un auteur espagnol. Si l'on fait partir le règne de Fernand de l'an 1029 (voir *Boletin*), la translation des ossements de saint Isidore aura, en effet, eu lieu dans la 34e année du règne.

Digitized by Google

JOSEF HACCOHEN

ET LES CHRONIQUEURS JUIFS

(SUITE)

3. *Mediaeval Jewish Chronicles* [1].

(Désigné dans cette étude par la lettre O).

62, 9. Faut-il lire אבו טלב ?

64, 11. Au lieu de שתי שנים, il faut probablement שתים עשר שנ׳, car de 4543 (l. 4) à 4556, il y a 13 ou 12 ans; Z 206, 25 *a*, a le chiffre exact de 13 ans.

64, 19. De même, de 4586 à 4603, il y a 17 ans ; donc lire שבע עשר.

64, 20. Au lieu de דר״ה, il faut תר״ה ou דתר״ח.

64, 21. Le עשר est faux, il faudrait ששה, c'est-à-dire, sans doute, un *vav* à la place d'un *yod*. La chronologie de Z 206, 37 à 45 *a*, diffère dans les détails, mais est conséquente avec elle-même et finit par aboutir au même nombre 4611.

66, 11. Comparez avec 65, 2, et Z 207, 28 *a*.

66, 17. Voir Z 207, 41 *a*.

66, 24. Voir Z 207, 41 *a*.

71, 9 et 13. Z 211, 9 *a* et 16 *a*, a 4985, non 4975 ; 92, 15, a 4975.

[1] Notre savant ami M. le R. P. Fidel Fita a eu l'obligeance de nous aider, pour plusieurs passages des chroniques de Josef d'Arévalo et d'Abraham Torrutiel, en nous prêtant le concours de sa vaste et excellente érudition. Nous lui en exprimons ici nos plus vifs remerciements. C'est grâce à lui qu'il nous a été possible de vérifier, d'expliquer ou de rectifier les passages suivants de O : 92, 16 et 107, 24, la translation des ossements de S. Isidore ; — 93, 2, la prise de Saragosse ; — 93, 10-11, la prise de Tolède ; — 94, 18, le Castro de Léon, les noms des deux chefs de l'expédition ; — 95, 14-15, la date de la prise de Valence ; — 95, 2, l'identification de Loja ; — 95, 20, le nom de doña Violante ; — 95, 22 et 108, 3, quelques-uns des noms cités et principalement celui d'Albatani et de Razi ; — 96, 21, le nom d'Alcaudete ; — 94 fin et 95, 1-2, l'identification de Philippe ; — 97, 15, les noms des fils de don Alonzo ; — 97, 16, les prêtres Hieronymos ; — 97, 17, l'identification de אשפלגו ; — 97, 18, et 109, 20, l'explication du *liendre* ; — 98, 9, la date vraie de l'abolition de l'ère d'Auguste ; — 98, 23, l'identification de Pedro del Cintre ; — 98, 28, l'explication des éperons dorés ; — 99, 3, l'identification de Valladolid ; — 99, 26, l'identification de Czarabulena.

Digitized by Google

שנתן ולא יוסיף עצב עמה. אחרי כן מזכרתי מה שכתו' בתורה ונתתי הודאה לנקום שזיכני להיות בראויין לתוכחות ששנינו בפרק התוכחה ותם לריק כחכם, יש אדם שמשיא את בתו ופסק לה ונתן לה ממין הרבה לא הספיקו ז' ימי המשתה לצאת עד שמתה בתו, נמצא הורג את בתו ומאבד ממונו ואשרינו שלא נעמוד בגזירה זו וכשם שיצאנו מזאת כך נצא מכל רעות, ונתבשר שמועות טובות ושלום על כל ישראל:

ובפסקי דינים שלכמהר"ר מנחם זלה"ה דליפינצי מצאתי בזה הלשון דין שגזר ר"ת בחרם דכן פסק ה"ר מאיר שהאשה שמתה בשנה ראשונה לנשואין יחזיר הכל לחמיו או לנותני הנדוניא וגם אם גבה כבר הכתובה דלא לקיים בהתוא גברא ותם לריק כחכם. ואם מתה בשנה שנייה יחזיר חצי הנדוניא, ואם מתה בשנה שלישית לא יחזיר לו כלום ויש אומ' כי בסוף ימיו חזר בו ר"ת:

AD. NEUBAUER.

Digitized by Google

שנת נשואי ואפילו ילדה ודבר זה קבלנו אנחנו יושבי טרויש וריימש[1] ושלחנו שלוחינו מהלך יום[2] אחד או יומים עליהם ועל זרעם לקיים גזירה זו כי מי יאכל ומי יחוש חרץ ממי שקפץ או המשיאה ונתן לחתן אחרי מות האיש חרץ ממנו יאכל הלז וחדי וראינו שיעור שנה לדבר זה ולא יותר כי אחרי שנתה לא יוסיף עצב בה, ומה שגזרנו כתב' החתמנו. יעקב בה"ר מאיר נ"ע. יצחק ב"ר ברוך, מנחם בר סי'ן[3] ועוד גזרנו על הר"ר קרשביא ובנו להשיב לר' יצחק נדוני בתו[4] כאשר סדרו הר"ר משה משלמור והר' ר' אברהם מבורגויל ושלשת הרבנים הכתובים במכתב הראשון אשר שלחתי[5] ועל פיהם יהיה או לכל או למחצה או לשליש או לרביע ואל יעמד הר' ר' קרשבוא תמאו כנגד גדולי הארץ[6]:

נשלם צץ המטה

תקנת גאוני צרפת העתקתיה מספר הישר

רבותי' יושבי נרבונא[7] אשר שמענו ונדעם ומזקיניהם נתבונן, ונאמר תהי נא אלה בינותינו יושבי צרפת אניוב [פוייטוב] ונרמיניאה אשר גזרו גודרי גדר גדולי נרבונא וסביב הארץ, וגזרו באלה חמורה בגזירת יהושע בן נון ובס"ת בגזירת ב"ד עליון ובגזירת ב"ד תחתון על כל הנושא אשה ומתה תוך י"ב חדש בלא וולד שלקיימ' עד עבור שנת הנישואין שיחזיר כל הנדוניא ותכשיטי האשה ליורשיה או לנותני הנדוניא, ומה שנשאר בידו שלא הוציא מן הנדוניא ומה שלא כלתה שלא יעריס לכלותו רק מן הנמצא בידו יתעסק בקבורתה לפי כבודה ומה שישאר ישיב עד זמן ל' יום אם יתביעוהו ועד שיתביעוהו לא תחיל עליו הגזירה, כי אם מיום התביעה עד לאחר ל' יום, ח"ו אם לא היה משיב, ועוד גזרנו מן העתיד לגבות שלא יתבע את חמיו ואת חמותו לעולם, אפילו מתה לאחר שנת הנשואין ואפילו ילדה, דבר זה קבלנו עלינו יושבי טרייש ושלחנו לסמוכו מהלך מ' יום ושמחו בדבר.

והחרמנו וגזרנו עלינו ועל כל הנלוים עלינו ועל זרעינו כאשר כתוב לעילא ועל כל יושבי צרפת פיטוב ואניאוב ונרמיניאה ויושבי סמוך ליושביהן מהלך יום או יומים, עליהם ועל זרעם לקיים גזירה זאת, כי מי יאכל ומי יחוש מה שקפץ האב או המשיאה ונתן לחתן אחרי מות האשה חרץ ממנו, אכל הלה וחדי, וראינו שיעור לדבר זה שנה ולא יותר, כי אחר שנתו נשכח מן הלב מה

[1] O. יושבי טרוייש ודיגון; G. יושבי טרייש פריש וריינש.
[2] G. יום סביב אניוב פוויטו נורמנדיאה ויושביהם סמוך יום או יומים.
[3] O. מנחם בר פרץ ורבים אחרים.
[4] L. קרשביא ובי' לשלם הנדוניא לר' יצחק אביה.
[5] G. שלחיו.
[6] G. Signé יעקב בר מאיר.
[7] Ms. דרבונא.

Digitized by Google

יעבר זר בתוכם ויתנהגו עצמם בקדושה ובטהרה ולהיות מובדלים מטומאות עמי הארץ ואיש על מקומו יבא בשלום, ואם מדאגת המלך ידבר איש עמו לפי שעה לא יחול עליו נדוי ובלבד שלא יעברם ולא ירבה שיחה עמו כמו ששנינו גבי מעוברות בשאר תעניות לא היו מתענות ושלא יהיו נוהגות עצמן במשתה ובתסנוקים אלא אוכלות ושותות כדי קיום הולד ועל הסרבן לבא לבית דין ויש עדים כשרים בדבר אם יוציא אותה תביעה לבדה על ידי גוים לא יחול עלינו נדויינו, ואנחנו החתומים מבקשים כל קרובים למלכות לרדות על ידי גוים כל העוברים על אחת מגזירתנו לקיים עליהם ולשמר מאד ולעשות והיה מעשה הצדקה שלום. יעקב בהה"ר מאיר. שמואל בהה"ר מאיר. שמואל בר' יעקב. יצחק בר שלמה טרייש אלצדיא שלץ. פרץ בר מנחם דרום. יצחק ב"ר נחמיה[1]

* זאת האגרת ולשון ר'ת'ם הועתק מאגרת שהיתה חתומה מכל גאוני עולם וכל המחזיק ביראת השם אל יטה ממנה ימין ושמאל כי אפילו לא נכתבה ראויה היא לכתב וכל החתימות שהיו מגאוני עולם שהיו לפנינו ומי יעבר על גזירתם ינקה, ושלום

יצחק בר אברהם ת'נ'ב'ה'. דוד בר יוסף זאת אומרת מצוה לקיים דברי האמת וכל העובר לשמץ יהא מחובר לטמא מת:

יוסף בן הר' משה. תקנת רבותינו אינה צריכה חיזוק אמנם מצוה עלינו לקיימה בכל עז והרשום בכתב אמת העובר עליה נכבדת בגחלת הגדולים ועל האחרים להבדילו לרעה ועוזרו יהיו כמותו וכל התומכים בידו ולמוכיחים ינעם. יצחק בן רבינו דוד סדר התוספות מכתיבת רבינו יהודה בר יצחק זצ"ל[2].

B. מטעם המלך וגדוליהם[3] יושבי נירבונא אשר שמענו (ונדיפה) מזקיניהם ונאמר תהי נא אלה בינותינו יושבי צרפת אניו ופטייו[4] ונורמנדיאה כאשר גדרו גודרי גדר גדולי נירבונא וסביב הארץ וגזרנו באלה חמור בגזירת יהושע בן נון בספרי תורה בבית דין העליון ובבית דין התחתון על כל נושא [אשה] ומתה תוך שנתה בלא ולד של קיימא עד עבור שנת נשואיה שיחזיר כל הנדוניא וכל התכשיטין לנותני הנדוניא או ליורשיו מה שישאר בידו שלא הוציא ולא יערים לכלות אם חלתה האשה רק מן הנמצא יתעסק בקבורתה לפי כבודה ויתעסק לרצונו ועד זמן ל' יום ישיב להם אם יתבעוהו ועד שיתביעוהו לא תהא עליו הגזירה כי אם מיום התביעה אם ח"ו לא ישיב עד ל' יום, ועוד גזרנו מן העתיד לגבות שלא יתבע החתן לעולם אפילו מתה לאחר

[1] G. יצחק בר מאיר שלמה בר מאיר.

[2] Seulement dans le ms. de Londres. Le ms. de M. Günzburg a le passage suivant, que nous n'avons pas copié en entier : קול שועת בת עמנו ממרחק שמענו וינועו אמות הספים מקול הקורא נחנו צעירי הצאן שבפריש ועל ערבים רבותינו שברמרו תלינו כנורותינו להסכים עמהם :..

[3] G. וגדולי נרבונא ; O. והזקנים.

[4] O. יושבי פריש אני פאנטא ; G. אניוב פוייטוב.

Digitized by Google

ילדתה למחותה מעל פנים למע׳ לא תגדל תפארת בעלי ממארת המוציאים רע עלינו ועל בנינו לירות במו אופל דרוך לשונם במרמה ובצנעא וכל שכן בפרהסיא והיום עמדו פריצי עמינו מהם נתנשאו להעמיד חזון בפיהם ולהשמיד בלבבם ומהם מרגילים לדבר עבירה מלשני בסתר ובגלוי על ידי גוים ושרים והדיוטות ושליהם לדבר עבירה נתכוונו לכך נועצנו לב יחד זקני טרוייש וחכמיה ואשר [בכל] בגבוליה סביב [חכמי דיגון וסביבותיה] וגדולי אלצורא[1] ושנץ ובנותיה וישישי אורליינש[2] וסביבי הארץ ואחינו יושבי (יעצי) קאלונש[3] וחכמי [בגכול] ריינוש[4] ורבותינו שבפריש ושכניה וחכמי יועצי מליאון[5] ואייטנפש ויושבי טרמנדיאה * וחבל הים ואניחב וסרייטוב וגדולי[6] דורינו יושבי (ה)ארץ לותיר מן המזכרים סדה יש כבר שהסכימו ויש אשר לא שמענו דבריהם כי היה הדבר נחוץ וסמכנו על אשר ידענום (כי) גדולים נשמעים לקטנים והדין דין אמת ואלו לא היה נכתב ראוי ליכתב (לכן) נמנינו ונדינו וגזרנו והחרמנו על כל איש ואשה קרובים ורחוקי׳ אשר יביא את חבירו בדיני גוים או יכופנו על ידי גוים הן שר הן הדיוט הן מושל הן סרדיוט אם לא מדעת שניהם ובפני עדים כשרים ואם יתגלגל הדבר וישמע למלכות או לגוים ועל ידי כן יכופו איש חבירו גזרנו ונדינו. והחרמנו על אותו האיש שיפצה את חבירו מידם וישקיט לו מהגוים המסיעים אותו שלא יהא נזוק ומאויים ומאבד תביעתו או ממונו ושלא יהא ירא מהם ויפייסנו ויפצנו כמה שיאמרו שבעה טובי העיר ואם אינם בעירו בעיר הסמוכה לו שישנם בה, וגזרנו ונדינו והחרמנו שלא יאיים שבעה טובי העיר על ידי גוים

יען וביען בעלי לשון הרע ומסורות הפושים במחשך מעשיהם גזרנו נדוי אף על ידי גלגול אם לא יפצהו על פי שבעה טובי העיר וגזרנו ונדינו והחרמנו לישאל להם לאלתר ביום ראשון שיוכל לישאל ולאלתר לפצותו ולהשיב הפסידו ככל אשר יאמר אליו, ועוד גזרנו ונדינו והחרמנו שלא יהא אדם רשאי ליטול כרדה על חבירו על ידי מלך ושר ושופט כדי לענוש ולקנוס ולכוף לא בדברי חבאי ולא בדברי שמים שיש ערשין עצמן פירושין ואפילו צנועין אינן והעובר על גזירתי׳ יהא באלה בנדוי ושמתא ומוחרם בשם מיתה ובשממה יהיה ויהיו כל ישראל בדילין ממנו חתומים ושאינם חתומים ותלמידים ותלמידי תלמידיה׳ וחבריה׳ גדולים וקטנים והעובר על גזירותינו פתו פת כותי יינו יין נסך ספריו ספרי קוסמין והמדבר עמו כמותו ויהיה חרם כמוהו, ואשר ישים אל לבו החרד אל דברינו ואל דברי יוצרינו יראה דברינו טובים ונכוחים, הגזירה קדמונית על המלשינים ועל המסורות ומסתורי לשון הרע ואם יחטא איש לרעהו ופללו אלהים, אך אצבע גוי לא יגע ולא

[1] G. גדולי אלצוריירא.
[2] G. אורליינץ.
[3] G. קאלונץ.
[4] ריימש ?
[5] G. מלאון ושכניהם.
[6] G. וחבלי הים אניו פוייטו גדולי.

Digitized by Google

catalogue ms., dit que ce disciple pourrait être Schemaiah). Il y a des notes de Salomon fils de Samson, le copiste et ponctuateur de ce ms. On lit (le ms. n'est pas paginé), dans le commentaire sur תערוג אליך, ce qui suit : שמעתי מפי ר' שלמה בן ר' מאיר חידוש גמור שגיאות עם זדים (Ps. XIX, 13) וכן נמצא במחזור זקן של ר' דוד וכן עיקר... Peut-être est-ce le même qui est cité dans les Tosafot (*Pesahim*, fol. 105 *b*), mais différent de celui que cite Raschi, *Holin*, fol. 116 *b* (voir M. Porges, dans la *Monatsschrift* de Graetz, 1883, p. 168, note 2).

Quant à la leçon Péreç fils de Menahem, nous croyons que M. Graetz a raison de la corriger en Menahem fils de Péreç, comme dans le document B (ci-dessous, p. 72) ; seulement nous préférons suivre la leçon du ms. de Londres, qui a Menahem fils de Péreç Dreux (דרוס au lieu de דרום) et identifier ce Menahem avec celui qui est surnommé Vardimasi (ci-dessous, p. 151). Si, d'après notre conjecture, Vardimasi vivait encore en 1257, il ne peut pas avoir été contemporain de R. Tam, mais son nom a pu être ajouté par des copistes, ou par des rabbins qui avaient repris les institutions établies au synode dont R. Tam faisait partie ; nous trouvons le même fait dans le texte de ce document reproduit par Méir de Rothenbourg.

La seconde institution est relative à la restitution de la dot après la mort d'une femme dans la première année de son mariage, au cas où elle n'a pas laissé d'enfants. Ce document est imprimé dans le ס' הישר de R. Tam (§ 579 ; fol. 64 *a*, sans signataires) ; nous le donnons d'après quatre mss., savoir : L., celui de Londres, dont nous avons fait usage pour le premier document ; *l.* ms. de Londres *Harl.*, 5686, fol. 150 (intitulé : תקנת גאוני צרפת העתקתיהו מספר הישר) ; G., ms. de la bibliothèque de M. Günzbourg, dont nous nous sommes servi pour le premier document ; O., ms. d'Oxford n° 847 de notre catalogue. Moïse משלמור (p. 72), identique avec רבנו משה מן שלמר cité dans le ס' הישר de R. Tam (§ 39, fol. 8 *c*), est sans doute Moïse de Saumur. Menahem דליפינצי est probablement issu de la famille דלאפינאשא (*Revue*, t. XVI, p. 281) et peut-être identique avec Sire Leon de (Mont) Melun (*ibidem*).

Voici maintenant ces documents :

A[1]. צץ המטה פרח והיה לתנין ונהפך לנחש נשך בלי לחש ארת איש כזבובי מורת הבאר' שמן רוקח, ולפקח על עסקי רבים החזקנו ידים רפות בתועפות ראם להרים ראש נרמס ברגלים עד אגלים דמעת

[1] Les mots entre [ ] sont du ms. G., entre ( ) seulement du ms. L.

Digitized by Google

R. Tam, s'assit. Celui-ci dit à son frère Salomon : Va et amène mon fils Joseph à la synagogue. Il le fit accompagner par Isaac, fils de Raschbam, et d'autres personnes. Aussitôt que Joseph fut entré dans la synagogue, R. Salomon commença la prière de ברכו [pour laquelle il faut un *minyan*]. » Ce même nom est encore cité par R. Abraham ben Azriel dans son ערוגת הבשם, mais MM. Rosin et Porges (*Monatsschrift* de Graetz, 1883, p. 168) croient que le nom désigne ici un autre rabbin. Nous pensons cependant que le changement des lettres ר"ת en רי"ת est au moins forcé, et que l'ingénieuse conjecture de M. Rosin[1], qu'un copiste aurait fait de ר"ש R. Salomon, au lieu de R. Samuel, est inadmissible à cause des deux passages des mss. de Londres et de Parme. Le mot קטן dans le ס' הישר (§ 615) ne veut pas dire que R. Tam était le cadet des frères, c'est une expression de modestie. En outre, le ms. de Parme (de Rossi, n° 181 ; nouveau 3204, écrit en caract. franco-rabbiniques[2]), qui renferme le commentaire de Job de Raschi, confirme sans équivoque l'existence d'un quatrième fils de R. Méir de Ramerupt. Raschi, comme on le sait par d'autres mss., fut enlevé par la mort avant d'avoir achevé ce commentaire ; ordinairement on attribue la suite à R. Jacob Nazir (voir le catalogue des mss. hébreux d'Oxford, n° 294) ; dans le ms. de Parme on lit ce qui suit : כשם שבעל התאינה יודע זמן לקיטתה ולוקטה בעתה כך ידע הק'ב'ה זמנו של רבנו שלמה ולקחו בעתו להכניסו בישיבה של מעלה ואיננו כי לקח אותו אלהים. מכאן ואילך פירש בן בתו רבנו שמואל הזקן אחיו של רבנו יעקב אחיו של רבנו יצחק אחיו של הרב ר' שלמה אבי הדייקנים בני רבנו מאיר הזקן בן החבר רבי' שמואל ז'צ'ל ושם אמם מרת יוכבד החסידה בת רבנו שלמה ז'צ'ל : « Comme le propriétaire d'un figuier connaît le temps propice pour cueillir les figues, ainsi Dieu connaissait le temps de Raschi, et l'enleva à son temps pour le faire entrer dans le ciel. Hélas, il n'est plus, car Dieu l'a pris ! A partir d'ici commence le commentaire de son petit-fils R. Samuel l'ancien, frère de R. Jacob, de R. Isaac et de R. Salomon, père des grammairiens, tous quatre fils de R. Méir le vieux, fils du savant R. Samuel, que sa mémoire soit bénie. Le nom de la mère était Yochebed la pieuse, fille de Raschi. »

Il est possible, en outre, que notre Salomon soit identique avec celui qui est mentionné dans un commentaire sur le Mahazor ms. Günzburg, 615. Ce commentaire est sûrement d'un Français, et peut-être même d'un disciple de Raschi (M. S. Sachs, dans son

[1] *R. Samuel b. Meir als Schriftsteller*, p. 13, note 5.
[2] Voir M. Berliner, *Magazin*, I, p. 3 *a*.

Digitized by Google

de ר׳ש׳ב׳ם (Samuel), ר״ת (R. Tam) et ר׳י׳ב׳ם (Isaac) et dont le quatrième serait Salomon, connu, pour la première fois, par la publication de M. Goldberg. Malheureusement un manuscrit de la bibliothèque de feu M. Carmoly (voir Graetz, *Geschichte der Juden*, t. VI, p. 200, 2e édition) s'accorde avec celui de Londres pour mettre après les noms de R. Tam et de Raschbam. les suivants : Isaac fils de Salomon de Paris, Samuel fils de Jacob d'Auxerre, Isaac fils de Néhémie de Drôme (sans doute דרוס, Dreux, voir ci-dessous, p. 154), et Péreç fils de Menahem (que M. Graetz croit devoir corriger en Menahem fils de Péreç de Joigny), au lieu des noms de Isaac et de Salomon fils de Méir, du ms. de M. Günzburg. D'un autre côté, Méir de Rothenbourg (voir la lettre de M. Halberstam citée ci-dessus, p. 66) ne donne pas non plus Isaac et Salomon fils de Méir comme signataires de notre document. C'est pourquoi M. Halberstam avait raison de se demander si les deux noms représentent vraiment deux frères de R. Tam ou s'ils ont été ajoutés plus tard, comme c'est le cas pour plusieurs autres dans les consultations de Méir de Rothenbourg. Depuis ce temps, le nom d'un Salomon frère de R. Tam, a été signalé ailleurs. D'abord dans la liste des rabbins du moyen âge, œuvre posthume de M. Luzzatto (*Magazin* de M. Berliner, V, p. 22 partie hébraïque), où le nom de Salomon frère de Jacob de Ramerupt est donné sur l'autorité du *Mahazor Vitry*, manuscrit alors dans la bibliothèque d'Almanzi, à présent au Musée Britannique à Londres (Add. 26.200, fol. 153). C'est probablement de la même source que M. Schiller-Szinessy (*Encyclopedia Britannica*, vol. XXXIII, p. 39) a tiré son Salomon, frère cadet de R. Jacob; il renvoie, en effet, au ms. de Londres aussi, mais sans donner le passage hébreu et sans mentionner ses prédécesseurs, ce qui est sa méthode habituelle. Voici ce passage, d'après la copie que M. Schechter a bien voulu en faire pour nous; il nous semble concluant pour l'existence d'un Salomon, frère de R. Tam (il s'agit, dans ce texte, de permettre à un אבל de sortir de sa maison pendant les sept jours de deuil pour compléter le *minyan*). On y lit, fol. 158 *b* : אני יצחק בר דורבולו ראיתו ברמרו דאתרמא בידה מילתא בר׳ יוסף בנו של רבינו יעקב בן רבנא מאיר מבנו ואחר שהתפלל מנחה בערב שבת בבית הכנסת ישב לו ר׳ שלמה אחי רבינו שהידה מתפלל וא׳ לו רבינו יעקב אחיו לך להביא יוסף בני לבית הכנסת שלח עמו החבר ר׳ יצחק בן רבינו שמואל ואחרים עמו. כיון שבא לבית הכנסת ירד הרב ר׳ שלמה לפני הארון וא׳ ברכו : « Moi, Isaac, fils de R. Dorbolo, j'ai assisté à Ramerupt au fait suivant qui est arrivé à Joseph, fils de R. Tam. Après avoir fini la prière de Minhah, un vendredi à la synagogue, Salomon, frère de

Digitized by Google

INSTITUTIONS (תקנות) DE RABBINS FRANÇAIS

Outre les institutions très connues du fameux R. Gersom de Metz, surnommé la « lumière de l'Exil », il en existe d'autres établies par R. Jacob de Ramerupt, le petit-fils de Raschi, mieux connu sous le nom de Rabbénu Tam. Les unes et les autres sont imprimées, mais, pour les secondes, les noms de pays et les noms des signataires qui y figurent (car R. Tam n'est que le promoteur de ces décisions) varient dans les mss.; c'est pourquoi nous reproduirons ici le texte du ms. du Musée Britannique, n° add. 11639, fol. 254 *b*, qui rectifie quelques passages peu sûrs du texte donné dans le journal hébreu *Halebanon* (année II, p. 91), par feu M. Goldberg, et tiré du ms. 206 de la bibliothèque de M. le baron de Günzburg, lequel manuscrit renferme le *Semag* de Moïse de Couci. M. Goldberg n'est pas le premier qui les ait reproduites, on les trouve déjà, sous une forme abrégée, entre autres, dans les Réponses de R. Méir de Rothembourg (voir la lettre de M. Halberstam dans *Halebanon,* II, p. 266). Nous connaissons deux institutions différentes : l'une recommande aux Juifs d'arranger leurs différends devant les tribunaux juifs, cette recommandation est faite par les rabbins de Troyes, de Dijon, d'Auxerre, de Sens, d'Orléans, de Châlons, de Reims, de Paris, de Melun, d'Etampes et des environs de ces villes, de la Normandie, du district de la mer (la côte) d'Anjou, de Poitou et de Lothair (Lorraine), et signée par Samuel, Jacob, Isaac et Salomon fils de R. Méir, dans le ms. de M. Günzburg ; dans le ms. de Londres par Jacob et Samuel fils de R. Méir, Samuel fils de Jacob, Isaac fils de Salomon, Troyes, Auxerre, Sens, Péreç fils de Menahem de Dreux, et Isaac fils de Néhémie.

Si le nom d'Isaac fils de Salomon du ms. de Londres pouvait être considéré comme une faute pour Isaac fils (de Méir et) Salomon, (fils de Méir) du ms. de M. Günzburg, on pourrait en conclure avec M. Goldberg, que, d'après les écrits rabbiniques, R. Méir avait quatre fils, dont trois sont connus sous les formes abrégées

Digitized by Google

famille de récits qui appartient à la même branche que celui de Jovinien [1]; mais, à côté, elle nous a conservé une traduction littérale très ancienne de toute la page du Talmud de Babylone [2].

Toutes ces singularités me font croire qu'il a existé au moyen âge plus d'ouvrages qu'on n'en connaît, de Juifs convertis ou de clercs abouchés avec des rabbins qui, comme Raymond Martini et Eisenmenger, ont réuni un grand nombre de textes légendaires du Talmud et du Midrasch et, par là, les ont fait entrer dans le domaine public.

Quand on lit l'*Historia Scholastica* de Pierre le Mangeur (XIIe siècle), qui fourmille de traits empruntés à la littérature midraschique et qui ne lui étaient pas fournis par les Pères de l'Église, on est tenté de lui prêter, comme à Nicolas de Lyre et à Luther, un collaborateur anonyme recruté parmi les savants juifs. Supposer, comme veut M. Gaster [3], une infiltration de traditions venues des Slaves et propagées par des hérétiques, c'est expliquer *obscurum per obscurius*.

ISRAEL LÉVI.

[1] *Ibid.*, p. 559.
[2] Vogt, *Die deutschen Dichtungen von Salomon und Markolf*, Halle, 1880, p. 213. Cf. *Revue*, t. VIII, p. 204.
[3] *Ilchester Lectures on Grecko-slavonic Literature*, Londres, 1887, p. 147 et suiv.

Digitized by Google

3); qu'il n'aura pas beaucoup de chevaux (Deut., XVII, 16) : il avait 40,000 écuries... (I Rois, V, 6) ; qu'il n'amassera pas beaucoup d'or et d'argent (*ibid.*) : il répandit à Jérusalem l'argent comme si c'était des pierres (I Rois, X, 27). Dieu lui dit alors : « Que fait là cette couronne que tu portes sur la tête, descends de mon trône ». Rabbi José ben Hanina ajoute : « Alors vint un *ange* qui prit la ressemblance de Salomon, le renversa de son trône et se mit à sa place. Quant à lui, il allait de porte en porte, devant les synagogues et les écoles, répétant : « Moi, l'Ecclésiaste, j'ai été roi sur Israël, à Jérusalem ». Tous lui répondaient : « Le roi est assis sur son trône et tu dis que tu es l'Ecclésiaste ! » Et ils le frappaient à coups de bâton et lui donnaient un plat de haricots. Alors il s'écria : « Voilà donc ce qui me reste (Ecclés., II, 10). — Qui l'a accusé ? Rabbi Josué ben Lévi dit : « Le *yod* du mot *yarbé* [1] ». D'après Rabbi Schimon ben Yohaï, le Deutéronome se présenta devant Dieu et se déroula, en disant : Seigneur, tu as décrété dans ta loi qu'un acte en partie annulé l'est entièrement et Salomon veut me supprimer. Dieu lui répondit : Salomon et mille de son espèce seraient plutôt anéantis qu'une seule parole de la Loi (Jér. *Sanhedrin*, 20 *c* ; *Pesikta de R. Kahna*, p. 168 *b*-169 *a* ; *Vayikra Rabba*, XIX, = *Schir Haschirim Rabba*, V, 9 ; *Kohélet Rabba*, II, 2 ; *Tanhouma*, éd. Buber, III, p. 28 ; *Ruth Rabba*).

Les traits communs entre les deux récits sont caractéristiques : des deux côtés, l'épreuve du roi lui est infligée pour l'humilier, c'est un ange qui est l'instrument de Dieu, le roi dépossédé répète qu'il est le roi, mais personne ne veut le croire, il va de porte en porte pour se faire reconnaître de ceux qui ont été à son service, on lui répond qu'il est fou puisque le roi est assis dans son palais [2], il reçoit des coups et est condamné à une nourriture misérable. Il est vrai que l'épisode de la chasse et du bain rappelle singulièrement le récit indien, mais comme tout le monde convient que celui-ci n'a pu donner naissance à la version de Jovinien sans l'intermédiaire de celle du Talmud, il en résulte seulement qu'il y a eu ici fusion de deux histoires analogues.

Il faut donc, quelque étonnante que soit cette conclusion, admettre un rapport direct entre la littérature juive et le rédacteur de la version occidentale archétype.

Coïncidence vraiment remarquable, la littérature russe nous montre un emprunt du même genre pour la légende de Salomon, mais là plus complet encore. Elle possède bien toute une

[1] Des trois défenses du Deutéronome énumérées plus haut. Le yod étant la marque du futur rend l'idée de commandement ou de défense.

[2] Il est à remarquer que le Talmud de Jérusalem pour rendre le mot « trône » se sert du terme grec *basileion*, qui a pu très bien être traduit par « palais ». Peu importe d'ailleurs qu'il y ait « trône » ou « palais ».

Digitized by Google

se faire reconnaître, est forcé de s'enfuir. Quand il recouvre sa royauté, il n'a pas besoin de se transformer, son Sosie n'a qu'à disparaître. Dira-t-on que ces substitutions sont inconnues au génie des légendes juives, je répondrai que rien n'est plus fréquent, au contraire, dans la littérature talmudique, étant donné le pouvoir qu'on reconnaissait aux êtres célestes. Quand, par exemple, Pharaon ordonne de décapiter Moïse, un ange vient prendre sa place et son apparence pendant qu'il s'enfuit loin de l'Égypte (*j. Berachot*, 13 *a*).

Tout le savant échafaudage de M. Varnhagen tombe donc; l'itinéraire suivi par la légende n'a donc pas son point de départ dans les Indes : il est en Judée. J'ajoute que les étapes ne sont pas mieux fixées, à mon avis. La légende, née chez les Juifs, a rayonné chez les Arabes, sans aucun doute, puis de là chez les Byzantins, tout probablement. Mais ce n'est pas de ceux-ci que les Européens tiennent le dit de Jovinien. Si, en effet, il en était ainsi, comment expliquer et la transformation du démon en ange et la disparition de l'épisode si typique de la perte de l'anneau? En outre, dans la version arabe, la moralité ne paraît plus, ce n'est plus qu'une anecdote sans visée à l'édification. Les Musulmans considéraient trop Salomon comme le sage par excellence, comme le prophète de Dieu, pour lui prêter des sentiments d'orgueil [1]. Seuls, les Juifs gardaient dans l'appréciation des personnages de la Bible cette liberté de jugement; du moment qu'ils pouvaient se retrancher derrière un texte, leur conscience était tranquille, et aussi bien qu'ils réhabilitaient les criminels les plus endurcis, comme Achab par exemple, ils ne se faisaient pas scrupule de charger la mémoire des héros les plus vénérés de leur histoire, comme Joseph, entre autres. M. Wesselofsky, qui cependant ignorait la version du Talmud de Jérusalem, n'hésitait pas à supprimer tout intermédiaire entre les Juifs et les Occidentaux et faisait de la version du Talmud de Babylone la source immédiate du conte de Jovinien [2]. Qu'aurait-il dit s'il avait lu cette variante?

Rabbi Aha dit : Salomon se vantait d'avoir transgressé les trois défenses faites au roi par le Pentateuque. Il est écrit que le roi ne devra pas prendre beaucoup de femmes (Deutéronome, XVII, 17), or les Rois rapportent le grand nombre de femmes qu'il eut (I Rois, XI,

[1] Pour eux, le seul crime de Salomon est d'avoir, à son insu, toléré qu'une princesse captive qu'il voulait épouser adorât la statue de son père comme une idole. Encore, quand il l'apprend, s'empresse-t-il de briser la statue, de punir la jeune fille et de demander en pleurant pardon à Dieu de ce péché involontaire.

[2] *Archiv für slavische Philologie*, t. VI, 1882, p. 536.

Digitized by Google

n'avoir pas voulu adorer comme un dieu ce puissant fait de chair et de sang. En d'autres termes, ces créations sont très souvent de simples réminiscences.

Or, pour Salomon, un exemple s'imposait, qui fournissait d'avance le cadre d'une leçon infligée à l'orgueil, c'était l'histoire de Nabuchodonosor. Comme Salomon, le roi de Babylone est devenu un souverain grand et puissant, dont la domination s'étend jusqu'aux extrémités de la terre (Daniel, VI, 22) [1]. Mais voilà qu'une voix du ciel se fait entendre, et le roi perd son trône et est chassé d'entre les hommes, il mange l'herbe des animaux, son cœur est changé en cœur de bête pendant sept ans, pour qu'il reconnaisse que le Tout-Puissant domine sur les hommes et donne la royauté à qui il lui plaît (31-33). Mais à la fin des temps, il lève les yeux vers Dieu, le sens lui revient, il s'humilie devant le souverain Roi et il est rétabli sur son trône (34-36).

De tout cela il sortit un récit ainsi conçu : Salomon, s'étant enorgueilli devant Dieu, fut supplanté sur le trône par un être surnaturel, condamné à vivre misérablement en répétant avec tristesse : Moi, Salomon, j'ai été roi sur Israël à Jérusalem, et après qu'il se fut repenti de sa présomption, il rentra dans sa dignité.

Ce récit s'est encore conservé dans toute sa simplicité dans la version du Talmud de Jérusalem (voir plus loin), tandis qu'il s'est amplifié, compliqué et altéré dans celle du Talmud de Babylone, conformément au génie de la aggada dans ces deux recueils. La composition en doit être ancienne, puisque deux versions s'en sont formées séparément et que les docteurs au IIIe siècle déjà, et en Palestine et en Babylonie, discutent sur cet interrègne de Salomon (*Sanhédrin*, 20 *b*; *Megilla*, 11 *b*; *Kohélet Rabba*, II, 2).

Pour renoncer à ces conclusions, il faudrait y être contraint par une ressemblance si frappante de cette légende avec la version indienne, ou par des traits si particuliers dénonçant une origine étrangère, que tout doute ne fût plus permis. Mais il n'en est pas ainsi. La seule analogie consiste dans cette circonstance que dans les deux fables il est question d'une substitution de personne. Mais l'une et l'autre substitution n'ont pas le même caractère : ici c'est un véritable avatar, un homme par son art se dépouille de son enveloppe pour entrer dans une autre, là, plus d'avatar, un être mystérieux, envoyé par Dieu, prend l'apparence d'un homme, lequel, conservant sa personnalité, mais ne pouvant

[1] Rab et Samuel disent, dans Sanhédrin, 20 *b*, et Meguilla, 11 *b*, que Salomon aussi régna sur le monde entier.

Digitized by Google

libre carrière, a enfanté des récits amusants pour distraire la misère humaine et répondre aux questions que se posait l'enfant ou la raison encore mal affermie. Il ne sera pas inutile de le montrer une fois de plus.

Après avoir résumé l'histoire que M. Varnhagen trace de cette légende, je veux maintenant la discuter pas à pas.

Quand on étudie une légende midraschique qui a pour héros un personnage de la Bible, il faut, avant tout, établir qu'elle ne peut découler du texte de l'Écriture, qu'elle n'a aucune attache avec lui et qu'elle échappe à tous les modes de construction du genre. Un des agents les plus ordinaires des créations aggadiques est le désir de résoudre des difficultés que soulèvent deux textes qui se contredisent. Et, à la vérité, c'est aussi celui de tous les contes; remplacez les textes par l'observation des faits et les idées morales, et vous aurez l'origine de presque tous les récits populaires.

Or, précisément pour Salomon, il y a dans la Bible un verset qui contredit tout ce qu'elle raconte d'autre part, c'est celui de l'Ecclésiaste, I, v. 7 : « Moi, l'Ecclésiaste (plus haut nommé fils de David), j'ai été roi sur Israël à Jérusalem ». S'il l'a été, c'est donc qu'il ne l'était plus, comment donc comprendre que le livre des Rois ne souffle mot de sa déchéance? Pour lever la difficulté, il suffisait d'imaginer que Salomon avait perdu la royauté quelque temps et l'avait recouvrée ensuite. Mais, comme l'histoire passe sous silence cet interrègne, on était amené à supposer qu'il avait été remplacé par un pseudo-Salomon. En outre, comme l'Écriture parle de son infidélité à Dieu, de sa désobéissance aux lois du Pentateuque, il était naturel de faire de cette déchéance une expiation, de ce pseudo-roi un envoyé du ciel chargé d'humilier son orgueil. Par là aussi s'expliquait cette terreur dont Salomon, au dire de la Bible, était accablé durant la dernière partie de sa vie : le souvenir de son épreuve pesait sur lui comme un cauchemar, et la crainte de retomber dans la même disgrâce lui défendait tout repos.

En général, ces créations aggadiques ne sont pas des conceptions originales de l'imagination, elles sont le décalque de quelque autre épisode analogue raconté par la Bible. Ainsi, la légende aggadique d'Abraham jeté dans la fournaise ardente par le roi Nemrod, si elle a pour point de départ l'explication étymologique, la traduction du mot *Ur* du verset : « Je t'ai fait sortir de l'*Ur* (= fournaise) des Chaldéens », n'en tire pas moins sa substance de l'histoire des trois jeunes gens, compagnons de Daniel, jetés, eux aussi, dans une fournaise ardente par un roi de Babylone, pour

Digitized by Google

était gravé le nom de Dieu. Quand Asmodée vit Salomon, il s'envola. Malgré cela, Salomon eut toujours peur de lui, et c'est pourquoi il est dit qu'autour de son lit étaient toujours soixante guerriers, à cause de ses craintes (*Guittin*, 68 *b*)[1].

Mais ne peut-on pas remonter plus haut, et ne serait-il pas piquant de surprendre les Juifs acceptant d'un récit païen les traits d'une histoire qu'ils auraient rapportée à leur plus célèbre roi? La chose n'aurait rien d'invraisemblable, on a ici même cherché à découvrir dans le Ramayana les origines d'un épisode de la vie de David, telle qu'elle est racontée par le Talmud[2].

Or, justement, dans les Indes, circulait un récit qui, conté de façons diverses, avait pour éléments principaux ce qui suit : Un roi, que l'âge avait rendu impotent, était un jour à la chasse, en compagnie d'un magicien qui possédait l'art précieux de se dépouiller de son corps pour en revêtir un autre. Le magicien, qui l'avait instruit de son art, lui conseille d'expérimenter sa science et de quitter son enveloppe usée pour entrer dans le corps vigoureux d'un jeune homme récemment privé de vie, ou, suivant une autre version, d'un cerf qui passait devant eux. Le roi se laisse persuader et va se loger dans ce corps qui ne lui appartient pas, mais pendant ce temps, le magicien s'empare de sa dépouille et retourne à la ville, où il prend la place du vrai roi. Dans certains récits, par précaution, il tue d'abord celui-ci ; dans d'autres, le malheureux dépossédé, après divers avatars, remonte sur son trône.

Pour le coup, la théorie de Benfey était encore une fois confirmée, c'est l'Inde qui était la source de cette fiction, comme de presque toutes celles qui ont amusé ou instruit le moyen âge. Aussi M. Varnhagen, qui s'est fait récemment l'historien de notre conte, n'a-t-il pas manqué d'accepter l'hypothèse du maître.

Il y a aussi dans le domaine de la science des engouements. Il suffit qu'une théorie soit séduisante dans ses grandes lignes pour qu'aussitôt des disciples malavisés se croient tenus d'y faire tout entrer, coûte que coûte, et c'est par ces imprudences qu'ils y portent les premiers coups. L'Inde n'est pas le foyer unique de la civilisation, et dans plus d'une région l'imagination s'est donnée

[1] Le texte du Talmud de Babylone est inconnu aux anciens Midraschim, il est reproduit pour la première fois dans le Midrasch sur les Psaumes ; puis il est utilisé par la paraphrase araméenne de l'Ecclésiaste (I, 12) et le *Hibbour Maasiot*, qui ont combiné cette version et celle du Talmud palestinien (voy. p. 63). — Einsenmenger cite une autre variante, celle-ci très romanesque, de cette légende ; elle est empruntée au *Emek Hammelekh*, ouvrage cabbalistique, et n'est qu'une copie arrangée de la version arabe.

[2] *Revue*, t. II, p. 300.

Digitized by Google

dentaux avec Byzance et les Croisades, qui rapprochèrent deux civilisations qui jusqu'alors avaient peu de points de contact, ont facilité ces importations orientales.

Salomon avait un anneau sur lequel était gravé le nom de Dieu, et qui lui assurait l'empire du monde. Il avait coutume de le confier à sa femme, quand il se retirait pour ses besoins. Un jour, sur l'ordre de Dieu, un *div*, ayant pris la forme du roi, se fit donner l'anneau par la reine et s'assit sur le trône. Quand Salomon revint, il fut repoussé avec dédain et il sortit du palais. Partout où il allait et disait qu'il était Salomon, on le battait. A la fin il se fit pêcheur et vécut de son travail.

Pendant ce temps, le div commettait des incongruités, qui éveillaient les soupçons de ses femmes, et Assaf, le conseiller du roi, s'aperçut bientôt que c'était un faux Salomon. Il fit réciter le Pentateuque devant lui, et le div, n'en pouvant supporter la lecture, s'enfuit. Il jeta l'anneau à la mer, un poisson l'avala et, par miracle, Salomon le prit dans son filet. L'ayant ouvert, il y trouva l'anneau et, grâce à lui, put remonter sur le trône [1].

Il va sans dire que, comme la plupart de leurs légendes bibliques, les Arabes tenaient cette histoire des Juifs. Le Talmud de Babylone raconte, en effet, ceci :

Salomon ayant dit à Asmodée : Quelle supériorité avez-vous sur nous ? Asmodée lui répondit : Enlève-moi cette chaîne et livre-moi ta bague, et je te montrerai ma supériorité. Salomon le délia et lui donna sa bague. Aussitôt Asmodée l'avala et, appuyant une de ses ailes au ciel et l'autre à la terre, il le chassa à quatre cents parasanges de là. Salomon, dans son nouvel état, répétait : Quel avantage l'homme retire-t-il de tout le mal qu'il se donne sous le soleil? voilà le lot de tout mon travail. Et il allait devant les portes disant : « Moi, Kohélet, j'ai été roi sur Israël à Jérusalem. » Il arriva ainsi devant le Sanhédrin, et les rabbins se demandèrent pourquoi ce fou s'opiniâtrait dans le même refrain. Pour en avoir le cœur net, ils dirent à Benaya que son maître le mandait, mais celui-ci répondit qu'il n'avait pas été appelé. Ils s'informèrent auprès des femmes du roi si leur mari venait les voir ; puis, sur leur réponse affirmative, ils leur conseillèrent de lui regarder les jambes. Elles firent répondre qu'il portait des chausses, qu'il voulait user de ses droits dans quelque état qu'elles fussent et que sa mère même n'était pas à l'abri de ses instances. Les rabbins donnèrent alors à Salomon une bague et une chaîne sur lesquelles

[1] Voir Chronique de Tabari, I, p. 451 et suiv., et Weil, *Bibl. Legenden d. Muselmänner*, p. 271.

Digitized by Google

L'ORGUEIL DE SALOMON

Une des légendes les plus répandues au moyen âge est celle qu'on appelle communément le dit du *magnificat* ou de l'orgueil [1]. En voici le résumé d'après la version la plus ancienne et la plus populaire, celle du *Gesta Romanorum*.

Un roi nommé Jovinien, emporté par un mouvement d'orgueil, s'écrie : « Y a-t-il un autre Dieu que moi ? » Son blasphème reçoit bientôt son châtiment. Comme il est à la chasse, la chaleur l'accable et, pour se rafraîchir, il se déshabille et se plonge dans une rivière. Quand il veut reprendre ses vêtements, il ne les retrouve plus : quelqu'un, qui lui ressemble entièrement, les lui a dérobés et a pris sa place sur le trône. Malgré sa nudité, il se rend chez un de ses serviteurs et veut se faire reconnaître, mais le serviteur lui répond : « Misérable fou, l'empereur est déjà revenu dans son palais ! » Puis il va chez deux de ses officiers, mais partout on le repousse en lui répétant la même phrase. Et même, pour châtier sa présomption, on le frappe, on le chasse, on le met en prison, au régime du pain et de l'eau. Quand, à la fin, il parvient à obtenir une audience de la reine, ses propres chiens lui sautent au cou pour le dévorer. Le faux roi, voulant mettre fin à son insolence, ordonne de le mettre à mort. Dans sa détresse, il s'humilie et se confesse à un pieux ermite. C'est le signe de la fin de ses épreuves, le faux roi lui révèle qu'il est un ange envoyé par Dieu pour abaisser son orgueil.

Ce récit paraît inspiré par la légende de Salomon telle qu'elle est contée chez les Musulmans. Les Arabes ont été les grands pourvoyeurs de ces contes moraux ; les relations des peuples occi-

[1] Pour éviter tout luxe inutile de notes, nous nous bornons, une fois pour toutes à citer Varnhagen, *Ein indisches Märchen auf seiner Wanderung*, Berlin, 1882, in-8°, qui a étudié tout au long cette légende et en a donné toutes les versions. Cette monographie doit être complétée par celle de M. Wesselofsky, *Neue Beiträge zur Geschichte der Salomonssage*, *Archiv f. slavische Philologie*, 1882, p. 393-411 et 548-590.

Digitized by Google

se faire reconnaître, est forcé de s'enfuir. Quand il recouvre sa royauté, il n'a pas besoin de se transformer, son Sosie n'a qu'à disparaître. Dira-t-on que ces substitutions sont inconnues au génie des légendes juives, je répondrai que rien n'est plus fréquent, au contraire, dans la littérature talmudique, étant donné le pouvoir qu'on reconnaissait aux êtres célestes. Quand, par exemple, Pharaon ordonne de décapiter Moïse, un ange vient prendre sa place et son apparence pendant qu'il s'enfuit loin de l'Égypte (*j. Berachot*, 13 *a*).

Tout le savant échafaudage de M. Varnhagen tombe donc; l'itinéraire suivi par la légende n'a donc pas son point de départ dans les Indes : il est en Judée. J'ajoute que les étapes ne sont pas mieux fixées, à mon avis. La légende, née chez les Juifs, a rayonné chez les Arabes, sans aucun doute, puis de là chez les Byzantins, tout probablement. Mais ce n'est pas de ceux-ci que les Européens tiennent le dit de Jovinien. Si, en effet, il en était ainsi, comment expliquer et la transformation du démon en ange et la disparition de l'épisode si typique de la perte de l'anneau? En outre, dans la version arabe, la moralité ne paraît plus, ce n'est plus qu'une anecdote sans visée à l'édification. Les Musulmans considéraient trop Salomon comme le sage par excellence, comme le prophète de Dieu, pour lui prêter des sentiments d'orgueil [1]. Seuls, les Juifs gardaient dans l'appréciation des personnages de la Bible cette liberté de jugement; du moment qu'ils pouvaient se retrancher derrière un texte, leur conscience était tranquille, et aussi bien qu'ils réhabilitaient les criminels les plus endurcis, comme Achab par exemple, ils ne se faisaient pas scrupule de charger la mémoire des héros les plus vénérés de leur histoire, comme Joseph, entre autres. M. Wesselofsky, qui cependant ignorait la version du Talmud de Jérusalem, n'hésitait pas à supprimer tout intermédiaire entre les Juifs et les Occidentaux et faisait de la version du Talmud de Babylone la source immédiate du conte de Jovinien [2]. Qu'aurait-il dit s'il avait lu cette variante?

Rabbi Aha dit : Salomon se vantait d'avoir transgressé les trois défenses faites au roi par le Pentateuque. Il est écrit que le roi ne devra pas prendre beaucoup de femmes (Deutéronome, XVII, 17), or les Rois rapportent le grand nombre de femmes qu'il eut (I Rois, XI,

[1] Pour eux, le seul crime de Salomon est d'avoir, à son insu, toléré qu'une princesse captive qu'il voulait épouser adorât la statue de son père comme une idole. Encore, quand il l'apprend, s'empresse-t-il de briser la statue, de punir la jeune fille et de demander en pleurant pardon à Dieu de ce péché involontaire.

[2] *Archiv für slavische Philologie*, t. VI, 1882, p. 536.

Digitized by Google

n'avoir pas voulu adorer comme un dieu ce puissant fait de chair et de sang. En d'autres termes, ces créations sont très souvent de simples réminiscences.

Or, pour Salomon, un exemple s'imposait, qui fournissait d'avance le cadre d'une leçon infligée à l'orgueil, c'était l'histoire de Nabuchodonosor. Comme Salomon, le roi de Babylone est devenu un souverain grand et puissant, dont la domination s'étend jusqu'aux extrémités de la terre (Daniel, VI, 22) [1]. Mais voilà qu'une voix du ciel se fait entendre, et le roi perd son trône et est chassé d'entre les hommes, il mange l'herbe des animaux, son cœur est changé en cœur de bête pendant sept ans, pour qu'il reconnaisse que le Tout-Puissant domine sur les hommes et donne la royauté à qui il lui plaît (31-33). Mais à la fin des temps, il lève les yeux vers Dieu, le sens lui revient, il s'humilie devant le souverain Roi et il est rétabli sur son trône (34-36).

De tout cela il sortit un récit ainsi conçu : Salomon, s'étant enorgueilli devant Dieu, fut supplanté sur le trône par un être surnaturel, condamné à vivre misérablement en répétant avec tristesse : Moi, Salomon, j'ai été roi sur Israël à Jérusalem, et après qu'il se fut repenti de sa présomption, il rentra dans sa dignité.

Ce récit s'est encore conservé dans toute sa simplicité dans la version du Talmud de Jérusalem (voir plus loin), tandis qu'il s'est amplifié, compliqué et altéré dans celle du Talmud de Babylone, conformément au génie de la aggada dans ces deux recueils. La composition en doit être ancienne, puisque deux versions s'en sont formées séparément et que les docteurs au IIIe siècle déjà, et en Palestine et en Babylonie, discutent sur cet interrègne de Salomon (*Sanhédrin*, 20 *b*; *Megilla*, 11 *b* ; *Kohélet Rabba*, II, 2).

Pour renoncer à ces conclusions, il faudrait y être contraint par une ressemblance si frappante de cette légende avec la version indienne, ou par des traits si particuliers dénonçant une origine étrangère, que tout doute ne fût plus permis. Mais il n'en est pas ainsi. La seule analogie consiste dans cette circonstance que dans les deux fables il est question d'une substitution de personne. Mais l'une et l'autre substitution n'ont pas le même caractère : ici c'est un véritable avatar, un homme par son art se dépouille de son enveloppe pour entrer dans une autre, là, plus d'avatar, un être mystérieux, envoyé par Dieu, prend l'apparence d'un homme, lequel, conservant sa personnalité, mais ne pouvant

[1] Rab et Samuel disent, dans Sanhédrin, 20 *b*, et Meguilla, 11 *b*, que Salomon aussi régna sur le monde entier.

Digitized by Google

libre carrière, a enfanté des récits amusants pour distraire la misère humaine et répondre aux questions que se posait l'enfant ou la raison encore mal affermie. Il ne sera pas inutile de le montrer une fois de plus.

Après avoir résumé l'histoire que M. Varnhagen trace de cette légende, je veux maintenant la discuter pas à pas.

Quand on étudie une légende midraschique qui a pour héros un personnage de la Bible, il faut, avant tout, établir qu'elle ne peut découler du texte de l'Écriture, qu'elle n'a aucune attache avec lui et qu'elle échappe à tous les modes de construction du genre. Un des agents les plus ordinaires des créations aggadiques est le désir de résoudre des difficultés que soulèvent deux textes qui se contredisent. Et, à la vérité, c'est aussi celui de tous les contes; remplacez les textes par l'observation des faits et les idées morales, et vous aurez l'origine de presque tous les récits populaires.

Or, précisément pour Salomon, il y a dans la Bible un verset qui contredit tout ce qu'elle raconte d'autre part, c'est celui de l'Ecclésiaste, I, v. 7 : « Moi, l'Ecclésiaste (plus haut nommé fils de David), j'ai été roi sur Israël à Jérusalem ». S'il l'a été, c'est donc qu'il ne l'était plus, comment donc comprendre que le livre des Rois ne souffle mot de sa déchéance? Pour lever la difficulté, il suffisait d'imaginer que Salomon avait perdu la royauté quelque temps et l'avait recouvrée ensuite. Mais, comme l'histoire passe sous silence cet interrègne, on était amené à supposer qu'il avait été remplacé par un pseudo-Salomon. En outre, comme l'Écriture parle de son infidélité à Dieu, de sa désobéissance aux lois du Pentateuque, il était naturel de faire de cette déchéance une expiation, de ce pseudo-roi un envoyé du ciel chargé d'humilier son orgueil. Par là aussi s'expliquait cette terreur dont Salomon, au dire de la Bible, était accablé durant la dernière partie de sa vie : le souvenir de son épreuve pesait sur lui comme un cauchemar, et la crainte de retomber dans la même disgrâce lui défendait tout repos.

En général, ces créations aggadiques ne sont pas des conceptions originales de l'imagination, elles sont le décalque de quelque autre épisode analogue raconté par la Bible. Ainsi, la légende aggadique d'Abraham jeté dans la fournaise ardente par le roi Nemrod, si elle a pour point de départ l'explication étymologique, la traduction du mot *Ur* du verset : « Je t'ai fait sortir de l'*Ur* (= fournaise) des Chaldéens », n'en tire pas moins sa substance de l'histoire des trois jeunes gens, compagnons de Daniel, jetés, eux aussi, dans une fournaise ardente par un roi de Babylone, pour

Digitized by Google

était gravé le nom de Dieu. Quand Asmodée vit Salomon, il s'envola. Malgré cela, Salomon eut toujours peur de lui, et c'est pourquoi il est dit qu'autour de son lit étaient toujours soixante guerriers, à cause de ses craintes (*Guitlin*, 68 *b*)[1].

Mais ne peut-on pas remonter plus haut, et ne serait-il pas piquant de surprendre les Juifs acceptant d'un récit païen les traits d'une histoire qu'ils auraient rapportée à leur plus célèbre roi? La chose n'aurait rien d'invraisemblable, on a ici même cherché à découvrir dans le Ramayana les origines d'un épisode de la vie de David, telle qu'elle est racontée par le Talmud[2].

Or, justement, dans les Indes, circulait un récit qui, conté de façons diverses, avait pour éléments principaux ce qui suit : Un roi, que l'âge avait rendu impotent, était un jour à la chasse, en compagnie d'un magicien qui possédait l'art précieux de se dépouiller de son corps pour en revêtir un autre. Le magicien, qui l'avait instruit de son art, lui conseille d'expérimenter sa science et de quitter son enveloppe usée pour entrer dans le corps vigoureux d'un jeune homme récemment privé de vie, ou, suivant une autre version, d'un cerf qui passait devant eux. Le roi se laisse persuader et va se loger dans ce corps qui ne lui appartient pas, mais pendant ce temps, le magicien s'empare de sa dépouille et retourne à la ville, où il prend la place du vrai roi. Dans certains récits, par précaution, il tue d'abord celui-ci ; dans d'autres, le malheureux dépossédé, après divers avatars, remonte sur son trône.

Pour le coup, la théorie de Benfey était encore une fois confirmée, c'est l'Inde qui était la source de cette fiction, comme de presque toutes celles qui ont amusé ou instruit le moyen âge. Aussi M. Varnhagen, qui s'est fait récemment l'historien de notre conte, n'a-t-il pas manqué d'accepter l'hypothèse du maître.

Il y a aussi dans le domaine de la science des engouements. Il suffit qu'une théorie soit séduisante dans ses grandes lignes pour qu'aussitôt des disciples malavisés se croient tenus d'y faire tout entrer, coûte que coûte, et c'est par ces imprudences qu'ils y portent les premiers coups. L'Inde n'est pas le foyer unique de la civilisation, et dans plus d'une région l'imagination s'est donnée

[1] Le texte du Talmud de Babylone est inconnu aux anciens Midraschim, il est reproduit pour la première fois dans le Midrasch sur les Psaumes ; puis il est utilisé par la paraphrase araméenne de l'Ecclésiaste (I, 12) et le *Hibbour Maasiot*, qui ont combiné cette version et celle du Talmud palestinien (voy. p 63). — Einsenmenger cite une autre variante, celle-ci très romanesque, de cette légende ; elle est empruntée au *Emek Hammelekh*, ouvrage cabbalistique, et n'est qu'une copie arrangée de la version arabe.

[2] *Revue*, t. II, p. 300.

Digitized by Google

dentaux avec Byzance et les Croisades, qui rapprochèrent deux civilisations qui jusqu'alors avaient peu de points de contact, ont facilité ces importations orientales.

Salomon avait un anneau sur lequel était gravé le nom de Dieu, et qui lui assurait l'empire du monde. Il avait coutume de le confier à sa femme, quand il se retirait pour ses besoins. Un jour, sur l'ordre de Dieu, un *div*, ayant pris la forme du roi, se fit donner l'anneau par la reine et s'assit sur le trône. Quand Salomon revint, il fut repoussé avec dédain et il sortit du palais. Partout où il allait et disait qu'il était Salomon, on le battait. A la fin il se fit pêcheur et vécut de son travail.

Pendant ce temps, le div commettait des incongruités, qui éveillaient les soupçons de ses femmes, et Assaf, le conseiller du roi, s'aperçut bientôt que c'était un faux Salomon. Il fit réciter le Pentateuque devant lui, et le div, n'en pouvant supporter la lecture, s'enfuit. Il jeta l'anneau à la mer, un poisson l'avala et, par miracle, Salomon le prit dans son filet. L'ayant ouvert, il y trouva l'anneau et, grâce à lui, put remonter sur le trône [1].

Il va sans dire que, comme la plupart de leurs légendes bibliques, les Arabes tenaient cette histoire des Juifs. Le Talmud de Babylone raconte, en effet, ceci :

Salomon ayant dit à Asmodée : Quelle supériorité avez-vous sur nous ? Asmodée lui répondit : Enlève-moi cette chaîne et livre-moi ta bague, et je te montrerai ma supériorité. Salomon le délia et lui donna sa bague. Aussitôt Asmodée l'avala et, appuyant une de ses ailes au ciel et l'autre à la terre, il le chassa à quatre cents parasanges de là. Salomon, dans son nouvel état, répétait : Quel avantage l'homme retire-t-il de tout le mal qu'il se donne sous le soleil? voilà le lot de tout mon travail. Et il allait devant les portes disant : « Moi, Kohélet, j'ai été roi sur Israël à Jérusalem. » Il arriva ainsi devant le Sanhédrin, et les rabbins se demandèrent pourquoi ce fou s'opiniâtrait dans le même refrain. Pour en avoir le cœur net, ils dirent à Benaya que son maître le mandait, mais celui-ci répondit qu'il n'avait pas été appelé. Ils s'informèrent auprès des femmes du roi si leur mari venait les voir ; puis, sur leur réponse affirmative, ils leur conseillèrent de lui regarder les jambes. Elles firent répondre qu'il portait des chausses, qu'il voulait user de ses droits dans quelque état qu'elles fussent et que sa mère même n'était pas à l'abri de ses instances. Les rabbins donnèrent alors à Salomon une bague et une chaîne sur lesquelles

[1] Voir Chronique de Tabari, I, p. 451 et suiv., et Weil, *Bibl. Legenden d. Muselmänner*, p. 271.

Digitized by Google

L'ORGUEIL DE SALOMON

Une des légendes les plus répandues au moyen âge est celle qu'on appelle communément le dit du *magnificat* ou de l'orgueil [1]. En voici le résumé d'après la version la plus ancienne et la plus populaire, celle du *Gesta Romanorum*.

Un roi nommé Jovinien, emporté par un mouvement d'orgueil, s'écrie : « Y a-t-il un autre Dieu que moi ? » Son blasphème reçoit bientôt son châtiment. Comme il est à la chasse, la chaleur l'accable et, pour se rafraîchir, il se déshabille et se plonge dans une rivière. Quand il veut reprendre ses vêtements, il ne les retrouve plus : quelqu'un, qui lui ressemble entièrement, les lui a dérobés et a pris sa place sur le trône. Malgré sa nudité, il se rend chez un de ses serviteurs et veut se faire reconnaître, mais le serviteur lui répond : « Misérable fou, l'empereur est déjà revenu dans son palais ! » Puis il va chez deux de ses officiers, mais partout on le repousse en lui répétant la même phrase. Et même, pour châtier sa présomption, on le frappe, on le chasse, on le met en prison, au régime du pain et de l'eau. Quand, à la fin, il parvient à obtenir une audience de la reine, ses propres chiens lui sautent au cou pour le dévorer. Le faux roi, voulant mettre fin à son insolence, ordonne de le mettre à mort. Dans sa détresse, il s'humilie et se confesse à un pieux ermite. C'est le signe de la fin de ses épreuves, le faux roi lui révèle qu'il est un ange envoyé par Dieu pour abaisser son orgueil.

Ce récit paraît inspiré par la légende de Salomon telle qu'elle est contée chez les Musulmans. Les Arabes ont été les grands pourvoyeurs de ces contes moraux ; les relations des peuples occi-

[1] Pour éviter tout luxe inutile de notes, nous nous bornons, une fois pour toutes à citer Varnhagen, *Ein indisches Märchen auf seiner Wanderung*, Berlin, 1882, in-8°, qui a étudié tout au long cette légende et en a donné toutes les versions. Cette monographie doit être complétée par celle de M. Wesselofsky, *Neue Beitræge zur Geschichte der Salomonssage*, *Archiv f. slavische Philologie*, 1882, p. 393-411 et 548-590.

Digitized by Google

anges et des démons (Qazwini, p. 55, l. 4)[1] ? Il est aussi appelé אלבדוח = אللّه البدوح ; ce mot a exercé la sagacité des savants depuis le siècle dernier ; après de Sacy, qui a résumé et discuté (*Chrest. ar.*, III, p. 365-366) l'opinion de ses devanciers [l'explication de J. de Hammer (*J. As.*, 1830, I, p. 72) n'a pas grande valeur ; Kazimirsky est bref et incomplet][2], Cotelle (*J. As.*, 1848, II, p. 521-525), que cite Dozy (*Suppl.*, s. v., بدح), donne un exposé fort intéressant de la question. Son travail nous donne la clef d'une autre expression ובחק אלופק אלחלאתי אלמרכב ; c'est évidemment une allusion au خاتم ابى سعيد, qui sert de talisman (p. 522-523) ; donc les Juifs du Yémen se servent de la langue arabe aussi pour les amulettes. L'emploi de אלבדוח que nous venons de signaler confirme l'assertion par trop vague de Sabbâgh كتاب مسابقة البرق, Paris, 1857, cité *Chr. ar.*, III, p. 365, et *J. As.*, 1848, II, p. 521 : وبعض علماء الا سلام يقولون ان بدوح اسم الله تعالى ; il n'avait évidemment pas rencontré ce mot appliqué à Dieu ; or, ce ne sont pas les Musulmans seuls qui le lui attribuent, mais encore les Juifs.

La langue des Juifs est naturellement émaillée de mots et de locutions hébraïques, qui ont souvent pris une légère teinte arabe. Les noms propres de la Bible sont indifféremment prononcés suivant leur forme originale ou celle qu'ils ont reçue en arabe ; quelquefois les deux s'entremêlent : יצחאק. Les fêtes conservent leur dénomination : פסח , פסחים , ערב חג ; et leur idée entraîne encore d'autres emprunts à l'hébreu : חין שנקוה ערב פסח. Les chrétiens sont appelés אלנצארא, mais le fondateur de leur religion ישו ou ישוע אל נצרי. L'islamisme, c'est דת אלגוים[3]. Le fanatisme, c'est שנאה ; les fanatiques sont flétris du nom de אלפושעים ; פאכתב להם אלמלך וטבע paraît être une réminiscence du livre d'Esther. Dieu est appelé tantôt אللّه, tantôt אלב"ה [אלברוך הוא]. Les emprunts à l'hébreu sont, on le voit, rares et typiques.

DAVID DE GUNZBOURG.

[1] Les mystiques affectionnent cette manière de parler ; cf. *Journal Asiatique*, 1848, I, p. 159 (texte ansâri) : « Les degrés célestes d'Ahmed pour lequel je donne mon âme sont entre ه (hé) et ل (lam) » (Probablement le ه et le ل du nom d'Allah).

[2] Citons encore pour mémoire Erdmann, *Zeit. d. Deutsch. Morg. Ges.*, IX, p. 615.

[3] Remarquez que l'article arabe s'impose ici à une locution tout hébraïque, qu'il vient couper en deux pour lui donner une physionomie étrangère.

Digitized by Google

sens de « taper légèrement un enfant du bout des doigts » (بنان) ou même « de la paume de la main » pour le calmer, sens ignoré d'ailleurs de tous les dictionnaires et de tous les glossaires, à tel point que Dozy (supplément, s. v. بن) avoue ne pas comprendre un passage où ce mot est employé ainsi. — תורלא [1] « il a été arrêté », sens qui manque dans les dictionnaires : c'est-à-dire on s'est arrogé le pouvoir sur lui, — dans la langue littéraire le mot eût été mis au passif, car l'actif voudrait dire *il s'est rendu maître*, comme dans le كتاب المعجب, éd. Dozy (p. ٣٤, l. 2 de la fin), فتولّوه بالحديد, ou dans la *Chronique anonyme* publiée par Ahlwardt, p. ٥٨, فتولّى قتلَه; מסכר אלקלוב, comme épithète de Dieu, qui dompte les cœurs (cf. Coran, XIII, 2), signification omise par Kazimirsky et imparfaitement rendue par Lane. — Remarquez מעי = معي, pour dire « j'ai »; en Égypte et en Syrie, on se sert de عند (Sp.-B., *Gram.*, p. 382, Landb., p. 415); מעי se rapproche plus de l'hébreu עמי, qui peut jouer le même rôle. — A noter יפעלו דם אלסמלם ואלמא « ils coupent d'eau le sang musulman », mot à mot ils font le sang du musulman ou le sang musulman et l'eau. — L'expression شخ pour indiquer la forme d'une personne, la personne elle-même (cf. Lane [2]), apparaît dans la locution : אלקלוב ואלארואח אלנפוס ואלאשכאח. — Les tyrans sont nommés אלגבאברה, mais aussi אלפראענה; la mansuétude, l'affabilité se dit אלסכניאת (cf. Sp.-B., *Gram.*, p. 121-122 sur la formation des noms abstraits). Je ne crois pas m'égarer en lisant une fois : חג אליהוד « la rue des Juifs » (Dozy donne, sous le rad. حج, ce sens à محج), et une fois : חק אליהוד « l'orthodoxe juive ». Quant à חאפת אליהוד, je crois qu'il faut entendre par là le bord, la limite, le domaine, le quartier des Juifs. — Les degrés de la hiérarchie administrative vont dans l'ordre descendant, comme suit : אלצלאטין ואלאמרא ואלוזרא ואלכשאף, c'est-à-dire les sultans, les émirs, les vizirs et les baillis. Dans la hiérarchie céleste, les anges sont appelés אלמלאיכה אלמקרבון ואלמקדסון, c'est-à-dire les anges rapprochés de Dieu et célébrant ses louanges (v. sur le mot אלמקרבון Qazwini, كتاب عجايب المخلوقات, éd. Wüstenfeld, p. 55, vers la fin, et Guyard, *Fragm. Ismaélis*, p. 162). Dieu lui-même est invoqué comme אלמכנון מא בין אלכאף ואלנון = المكنون ما بين الكاف والنون; que comprendre sous ces initiales ? Faut-il y voir le commencement des mots الكامل والناقص, comme exprimant l'essence des

[1] Le redoublement du wav n'est ici qu'une affaire de prononciation, pour qu'on n'en fasse pas une diphtongue.

[2] Kazimirsky est incomplet sur ce point.

Digitized by Google

Suppl. aux Dict. ar.), nous le voyons figurer (פלמא אתסק , פלמא כאן) dans des phrases où il ne saurait guère être assimilé qu'à l'expression enfantine : et puis alors. — L'amoncellement des particules et leur abus se font jour dans l'expression לחתא יפעלו = لحتّى يفعلوا, sur quoi on consultera avec fruit la savante note de Landberg, p. 356 ; לחתא וקד marque la même idée que celle qui est représentée par le plus-que-parfait (du subjonctif [1]). — La conjonction initiale revient parfois au milieu de la phrase, quand elle est trop longue : אן אלא אקבלו אחד מן אלנצארא ידכל חאפתהם כלהם אן יקתלוה ; la répétition de אן eût été évitée dans le langage classique par un פ placé à propos : فيقتلوه كلهم. — שגל אלפלאני « une affaire quelconque », où le substantif est indéterminé, tandis que פלאני a l'article, est en harmonie parfaite avec la règle énoncée par Sp.-B. pour l'Égypte (*Gram.*, p. 82). — מן כל אלאף « de tout ce que je crains » est un exemple d'une phrase relative indéfinie, qui s'accorde avec ce qu'en dit Sp.-B. (p. 429-431), ainsi qu'avec sa remarque sur la rareté du ما relatif (p. 81); la chute du pronom suffixe peut s'expliquer par l'observation sur son peu de valeur dans la prononciation (p. 431). — Sur מא כאן גרא = ما كان جرى, lisez l'observation de Sp.-B. (*Gram.*, p. 338).

Pour ce qui est de l'*emploi des mots*, nous nous contenterons de marquer au passage le verbe صدر dans l'expression לא יזדרו יכרגו, qu'on pourrait traduire de la sorte : ils ne se mettaient pas à sortir ; מן חינה, pour dire « sur-le-champ » ; אבן כבדה comme équivalent de בן חלציר ; לם אצדק [2] (je n'y aurais pas cru), sans aucun complément ; יא גארתה comme cri de vengeance proféré par quelqu'un qui a du sang غَوْر à réclamer et s'adresse pour cela aux autorités — אסתגאר ; מסבחה אלאמאן « l'index de la sécurité », l'index levé pour signifier que l'*Amân* est octroyé ; חרמה « femme » dans la bouche d'un inférieur qui n'ose pas donner à sa compagne le titre de dame (cf. Landberg, p. 358 ; en Syrie [3] le mim est simple et non redoublé) ; תבנין qui correspond au *kef* des Turcs et se présente dans une acception un peu plus large que dans l'ancienne littérature, car Ibn Koreisch (éd. Bargès et Goldberg, p. 40) ne le connaît que dans le

[1] V. aussi ci-dessus p. 54, note 4.

[2] לם יכרן avec la syllabe longue du verbe n'a rien qui nous doive étonner ; on peut voir à la p. 169 de la *Gr.* de Spitta-Bey que לם a presque entièrement disparu de la langue parlée en Égypte, et M. Landberg remarque (p. 439 de ses *Proverbes et Dictons*) que לם se place aussi devant le prétérit ; les particularités de cette négation ont donc nécessairement dû s'effacer.

[3] En Égypte aussi, pl. חרים (*Bâsim le Forgeron*, éd. Landberg. Leyde, 1888 ; version égyptienne, p. 9, l. 8). En Hadramout on dit également hurmah, pl. harîm (*Col. ar.*, p. 96).

Digitized by Google

réellement classique, il se trouve être le corrélatif de מא : מא אלדי נסעל לה, (cf. *Gram.*, p. 315) ce qui n'est guère correct au point de vue des grammairiens. — Le pluriel ארצאן de ארץ « terre » est ou bien un lapsus calami pour ارضات, ou peut-être une forme فعلان, qui suppose en effet un singulier فَعْل. Le nominatif pluriel en ون- se montre dans les locutions un peu anciennes, au lieu du ين- plus moderne, qui a généralement pris sa place : אלמקרבון ואלמקדסון. — Le même manque de parti-pris s'observe dans l'expression באטן וצאהרן, qu'il faut évidemment lire باطِنٌ وظاهرٌ. — Cependant la chute définitive des désinences apparaît clairement dans les mots מן אכוה « de son frère », סטלב אלמלך אבו אלולד « le souverain fit venir le père de l'enfant », etc. — Le pronom de la troisième personne est devenu ה'ו hou, avec préfixe ל'ה loh[1] (à lui), ב'ה boh (en lui); à la suite d'un substantif בדמ'ה bidamoh, et d'un verbe כלצת'ה khalastoh (*tu* l'as délivré), ce qui s'accorde avec l'usage égyptien, comme on le peut voir chez Sp.-B., *Gram.*, p. 74-75 et 498, n° 61, tandis qu'en Syrie la préposition ב avec les pronoms personnels est presque hors d'usage (Landberg, p. 341-342). A noter איה et איהו = ايّه (le redoublement du yod est là au lieu du tes'dyd) en place de ايها. — La préformante ב sert à exprimer le présent : בינצר « il regarde » (cf. Sabbagh, p. 29-30; *Gram.*, p. 203 et 208)[2].— La deuxième et la troisième personne du pluriel de l'aoriste sont toujours écourtées : ויצרבו, תקולו, comme, en somme, en Égypte (*Gram.*, p. 202).

La *syntaxe* ne diffère pas sensiblement de celle qui est exposée dans la *Gram.* de Sp.-B. et appliquée dans ses *Contes modernes*. L'affirmation présentée par אלא — מא est même en parfait accord avec le dialecte de Syrie (Landb., p. 440[3]); mais il ne faut pas soupçonner dans מאבכר אלא une ellipse à la manière d'un passage des *Contes modernes*, p. 145, rem. 1[4]. De là aussi l'expression : אלא הם אלידוד « c'est bien les Juifs » [(ce n'est rien autre) que les Juifs], אלא דו הלא « c'est bien lui » [(ce n'est personne) sinon celui-là]. — La particule composée פלמא = فلمّا semble jouer dans le langage un rôle à part : sans parler de פלמא יגי הלא אליום פלא, qui signifie *lorsque*, à l'instar du passage chez Landb., p. 296, l. 13 et 17 (cf. Dozy,

[1] Comme au Hadhr. (*Col. ar.*, p. 233 et 249).
[2] Inconnu au Hadhr. (*Col. ar.*, p. 243).
[3] Consultez, pour le dialecte égyptien, *Gram.*, p. 410.
[4] אלא ici est l'équivalent de אלי ; אלא ענד = vers chez, n'est qu'un pléonasme fréquemment employé au Hadramout (*Col. ar.*, p. 256-257).

Digitized by Google

on prononce encore aujourd'hui bismillâh (*Contes ar. mod.*, p. 79, l. 1). — La nunation a perdu beaucoup de terrain avec la chute des désinences, ainsi : געל דיואן כביר pour جعل ديوانا كبيرا, ce qui s'accorde avec les règles exposées par Sp. Bey dans sa *Grammaire* et avec les formes de la langue courante, telles qu'elles apparaissent dans ses *Contes arabes modernes* et dans la bouche des émigrés du Ḥadhramout (*Col. ar*, p. 241). Mais le § 6 de la p. 50 de sa *Grammaire* sur les notes de l'i'râb trouvent une confirmation éclatante dans les mots orthographiés de la sorte : וכליפתן pour وخليفةً, המן וגמן pour هًا وهًا, וצאהרן pour وظاهرٌ, סרמדין pour سرمدًى, מן גיר חדן pour من غير حدٍّ ; cf. plus haut עזתי = عزّةٌ. Par réminiscence archaïque, le copiste a écrit une fois אמאנא וחפצא = أمانا وحفظا. — L'orthographe de מעאהם, מעאנא = مَعًا, مَعَهُم n'est pas défectueuse et s'accorde avec la prononciation actuelle de cette préposition (v. Sp.-B., *Gram.*, p. 381). — Celle de סיעת [1] pour سعة (large espace) s'explique par l'imalah (cf. Landberg, p. 97) : l'accent, ayant prolongé la première syllabe du mot, a nécessité une légère inflexion de la voix pour éviter l'homonymie de ساعة heure. — גוֹוב = جوّب, répondre, n'est pas une anomalie, v. Dozy, *Suppl.* — On rencontre çà et là le suffixe de la deuxième personne du singulier masculin avec un *alef* de prolongation קוֹתכא, רחמאניתכא ; cela n'est pas non plus une faute, j'y vois seulement une preuve de ce qu'au Yémen on a encore partiellement conservé l'usage de dire *ka*, tandis que les habitants de l'Égypte et même du Ḥadhramout disent toujours *ak* (Sp.-B., *Gram.*, p. 75, § 33 *a* ; *Col. ar.*, p. 241 et 251). Il y a lieu de rapprocher cette double prononciation de celle qui a cours depuis longtemps chez les Juifs pour le suffixe hébreu ךָ ; nous disons indifféremment גדלָך et גדלָך, particularité qui a échappé à l'attention de Sp.-B.

Les *formes* donnent lieu à quelques observations intéressantes : on dit אחנא = إحنا « nous », comme en Égypte (cf. *Gram.*, p. 73), פיני = فيني « en moi » (*Gram.*, p. 75) ; mais les anciens pronoms démonstratifs ne sont pas encore éliminés, et je n'ai rencontré nulle part le relatif moderne *elly* (*Gr.*, p. 81, Landberg, p. 340) ; אלדי est, il est vrai, employé, comme en Syrie et au Ḥadhramout, pour الذين et التى (cf. Landberg, p. 340, et *Col. ar.*, p. 251), et la seule fois où il pourrait être pris pour un الذي

[1] La présence du ת a été expliquée plus haut. — A noter que l'imalah n'existe pas au Hadramout (*Col. ar.*, p. 239).

Digitized by Google

de 150 auteurs ayant traité du ظ et du ض)[1] ; mais ce dernier est toujours remplacé par un צ = ض, ce qui permet d'affirmer qu'au Yémen il ne dégénère jamais en simple ز = ز, comme chez les Persans ou même assez souvent en Égypte (v. *Contes ar. mod.*, p. 218, *s. v.* نطر, et Spitta-Bey, *Gram.*, p. 19-20). On peut observer que cette règle s'applique à tous les mss. du Yémen. Il faut noter חפצא, pour حفظا, où le dâd s'est fait sâd à cause du *fa* qui le précède. — Le ص devant un د s'adoucit parfois en ز, par exemple יזדרו pour יצדרו, ce qui a, du reste pénétré même dans l'arabe littéraire. — Par contre, le س devient emphatique dans le voisinage du ط et se transforme en ص, par exemple dans le mot אלצלטאן pour אלסלטאן; illustration intéressante de la confusion entre les deux sons, qui date de loin, (Hariri Durrât-el-Ghawwâs, éd. Thorbecke, p. 14-15). — Le ya de prolongation[2] à la fin des mots se terminant en *a* est invariablement reproduit par un א : אלא « vers », אלנצארא « les chrétiens », חתא « jusqu'à », etc., d'après la transcription juive usuelle, il est vrai, mais néanmoins plus systématiquement. — La désinence féminine, vaguement aspirée pour l'ordinaire (ה), s'accentue en un ת à l'état construit : סנת, pour سنة, גמיעת, pour جميعة, ce qui se montre assez fréquemment dans les mss. purement arabes de Syrie, etc. ; mais il est intéressant d'observer la forme עזתי pour عزّة à l'état construit. — L'élif final[3] de la troisième personne du pluriel a naturellement disparu. — Le ya et le mym sont redoublés là où l'arabe littéral ne connaît qu'une seule consonne ; cependant il n'y a rien là d'anormal : des formes analogues à כיידה, pour كَيْدة « ruse », apparaissent dans bien des mss. ; quant à דמ = دمّ pour دَمٌ « sang », telle en est également la prononciation en Égypte (*Contes ar. mod.*, p. 86). — האלא et דאלך sont toujours écrits avec un *a* long ; mais ذاك, avec la chute du fath sur le ك, est devenu ذَكْ = דלך, cf. sur sa prononciation brève Sp. B., *Gr.*, p. 78. Je n'ai relevé qu'une contraction insignifiante יסיידי pour סיידי יא, qui rappelle *jallah* pour *jâ Allah*. Une particularité intéressante à noter est la prononciation ב'סם אללה par un damma, qui parachève l'aperçu de Spitta-Bey sur l'affinité entre la voyelle *u* et les labiales dans la langue vulgaire (*Gram.*, p. 47-48) ; notre exemple est d'autant plus frappant qu'en Égypte

[1] D'après une communication amicale du baron de Rosen. — Sur l'identité de ces remarques avec ce qui se passe au Hadhramout, v. *Col. ar.*, p. 239.

[2] Mêmes phénomènes en Hadhramout (*Col. ar.*, p. 240).

[3] L'apocope au Hadhramout n'a même pas effleuré le *nûn* (*Col. ar.*, p. 242).

Digitized by Google

pétrir dans son sang le pain de la fête, car ils ne mangent de pain pendant cette fête qu'en se servant du sang musulman ; autrement, le pain ne leur est pas permis. » Il leur répondit et dit : « Le fils duquel d'entre vous était-ce ? » L'un répondit et dit : « Mon fils, ô ! roi; vengeance. » Alors le roi dit à l'un des vizirs : « Tiens-le chez toi. » Puis le roi dit au second : « Raconte-moi et je veux te faire semblable à un des vizirs : voici l'index de la sécurité pour toi. » Il lui dit : « O ! mon maître, j'étais assis hier au jardin, quand il vînt et me dit : tu vois ces Juifs, faisons-leur une ruse, afin que le roi les tue. Quant à moi, ô mon seigneur, tu sais que je n'ai ni enfant ni femme ; c'est bien son fils, le fils de son cœur. » Il lui dit : « Suffit, bien ! » Puis le roi manda le père de l'enfant et fit sortir le premier, et il lui dit : « Eh bien, ton camarade dit que c'est toi qui as tué l'enfant. » Il lui dit : « O ! mon maître, c'est bien les Juifs pour pétrir dans son sang le pain de la fête. » Alors le roi appela le second et lui dit : « Que dis-tu ? C'est toi, qui as tué l'enfant. » Il dit : « Loin de là, ce n'est pas moi, mais lui, qui a fait sortir l'enfant pour le tuer. Que ton homme de confiance vienne avec nous, et nous lui montrerons où il l'a égorgé. » Et lorsque l'homme de confiance du sultan fut sorti avec eux, eut vu et rendu compte au roi, le roi ordonna aussitôt de les tuer eux et leurs familles et ce qui attenait à eux, et de confisquer leurs biens et leur gain ; ensuite le roi appela les Juifs et leur dit : « Vous ne savez pas ce qui allait vous arriver. Que David (la paix soit sur lui) a bien dit : הנה לא ינום ולא יישן שומר ישראל ! et il est pour vous un gardien sûr. » Le roi fit écrire pour eux et scella, que, s'ils rencontraient un chrétien dans leur quartier, ils le tueraient sans répondre du meurtre — pour accomplir ce qui est dit : הנה לא ינום ולא יישן שומר ישראל. Béni soit l'Eternel.

Transcription. Le « gym » est représenté par un guimel simple, le « ghaïn » par un guimel surmonté d'un point diacritique ; la transcription inverse est adoptée en d'autres pays, mais l'Égypte et le Yémen ont de tout temps adopté ce mode, à cause de la prononciation dure du *g* en ces contrées. — Le tes̄dyd apparaît sous la forme d'un accent circonflexe grec (à peu près un medda) ou d'une grosse barre horizontale : l'habitude juive fait redoubler le waw et le yod couronnés déjà du tes̄dyd. — Le damma est indiqué par un trait presque vertical. — Le hé est souvent écrit à la manière cursive des Juifs d'Espagne ; il est alors surmonté d'un point, par crainte d'une confusion possible avec le zaïn.

L'orthographe exprime très fidèlement la prononciation : toutes les lettres de l'alphabet arabe, même le ث et le ذ, si maltraités en Syrie et en Égypte, ont conservé leur physionomie, sauf le ظ qui, a de fort bonne heure subi mainte fluctuation (Soyouti cite plus

Digitized by Google

pour Israël à cause de Jésus le Nazaréen, haine qu'ils avaient au cœur surtout à l'époque des Pâques (parce que Jésus a été arrêté huit jours avant Pâques), et lorsque nous attendons la veille de la fête; aussi, quand ce jour arrivait, les Juifs ne s'avisaient pas de sortir ni de se montrer à eux et eux, ces pécheurs, la haine demeurait dans leur cœur, ils éprouvaient du dégoût pour Israël dans ses apprêts de fête, le jalousaient et lui en voulaient à mort.

Or, en cette année-là, il arriva qu'en passant avec un camarade, un de ces pécheurs lui dit : « Ces Juifs ! Ils ont à présent leur fête des azymes, ils sont dans la joie et l'insouciance; allons les troubler. » Son camarade lui dit : « Qu'est-ce que nous leur ferons ? » Il lui dit : « Voici, j'ai mon fils, le fils de mon cœur, mon enfant unique ; nous l'égorgerons et nous le jetterons au quartier des Juifs, dans la rue, et demain (nous irons) ensemble — le roi tiendra divan — et puis nous nous plaindrons à lui ; et, après cela, le roi en tuera, s'il veut. » Mais Dieu (gloire à lui) ne comptait pas ainsi. Aussitôt, la nuit de la veille de la fête de Pâque, ils prirent l'enfant et l'égorgèrent quelque part ; et ils voulurent le jeter dans la rue Hagg el Iehûd, mais la porte de la rue était fermée, et ils ne purent pas y pénétrer.

Avant cette affaire, un des vizirs avait dit aux docteurs de l'orthodoxie juive : « Comment dites vous הנה לא ינום ולא יישן שומר ישראל ? Et qui sera le gardien des autres pleuples? N'y a-t-il de gardien que pour vous ? » Ils lui avaient répondu : « O ! seigneur, non; nous sommes la race faible, et, si Dieu ne nous garde, qui nous gardera ? »

Ainsi, cet événement se passa la nuit du vendredi [1] de la fête ; et Dieu fit descendre de l'agitation sur le vizir, et il passa dans l'insomnie toute la nuit, — et sa demeure était vis-à-vis de la porte de la rue des Juifs ; aussi, quand ces deux chrétiens vinrent et se mirent à jeter l'enfant tué, le vizir était en train de regarder : ils restèrent là à errer, puis ils jetèrent l'enfant et accomplirent leur dessein. Et le vizir les vit la nuit au clair de la lune, et voilà qu'il les reconnut. Au matin il se rendit auprès du roi et lui dit : « O mon maître, je veux te raconter une histoire qui m'est arrivée cette nuit; si je ne l'avais vu, je n'eusse cru. » Il lui dit : « Raconte. » Et le vizir raconta la chose, et le roi voulut en être assuré ; il lui dit : « O ! maître, tiens divan dans la matinée, et la nouvelle te parviendra. » La matinée ne se passa pas que le roi fit un grand divan ; les deux chrétiens vinrent, se plaignirent et dirent : « O roi, nous te demandons par Dieu la peine du sang contre les Juifs. » Il leur dit : « Que vous est-il arrivé ? » Ils dirent : « O ! notre maître, nous avions un enfant, tout jeune, qui est entré hier dans le quartier des Juifs pour quelque affaire, alors les Juifs l'ont entraîné et l'ont égorgé pour

[1] La veille de Pâque se trouva être en cette année un vendredi, jour du divan (cf. *Tables du calendrier juif* de M. Is. Loeb, Paris, 1886).

Digitized by Google

פאכבר אלוזיר אלכלאם פאראד אלמלך אן יקום פי דאלך. קאל ל'ה
יא מולאי אלצבח אפעל דיואן. ואלכבר יגיך. מא כאן באלב'כרה אלא
ופעל אלמלך דיואן כביר וגאו אלאחנין אלנצארא ואשתכו וקאלו יא
איהו אלמלך נסתגיר באללה בך מן אליהוד פקאל לה'ם מא גרא לכ'ם
קאלו יא מולאנא מעאנא ולד שאב דכל אלא חאפת אליהוד באלאמס
אכל שגל אלפלאני פקאמו אליהוד אמסכוה ודבחוה ויריהו יעגנו
בדמה כבז אלעיד לאן מא יאכלו כבז הדא אלעיד אלא לחתא
יפעלו דם אלמסלם ואלמא ואלא פמא יגוז להם אלכבז גאובהם
וקאל אבן מן יכ'ון מנכם גוב אלואחד וקאל ה'ו אבני יא איה אלמלך
יא גארתה פקאל אלמלך לאלואחד מן אלוזרא צמ'ה אליך פקאל אלמלך
ללתאני אכברני ואריד אפעלך מתל ואחד מן אלוזרא פלך מסבחת אלאמאן
קאל לה יא מולאי אנא באלאמס גאלס באלבסתאן לחתא וקד גא
וכלמני תנצ'ר הולאי אליהוד נפעל לה'ם כידה לחתא יקתלה'ם אלמלך.
פאמא אנא יא סידי פאנת עאלם ליס לי ולד ולא ח'רמה אלא
ה'ו הדא אבנ'ה אבן כבד'ה קאל לה כפאך כיר. פטלב אלמלך
אבו אלולד ואכרג אלאול וקאל לה פצאחבך יקול אנת קתלת אלולד
קאל לא יא סידי אלא ה'ם אליהוד. יריהו יעגנו בדמ'ה כבז אלעיד.
פטלב אלמלך אלתאני וקאל ל'ה מא תק'ול אנת קתלת אלולד. קאל
חאשאך מא הו אנא אלא ה'ו אלדי אכרג אלולד יקתל'ה. ויגי מאמונך
מעאנא ונוריה אין לבח'ה. פלמן כרג מעאה'ם אמין אלצ'לטאן ונצר
וגוב עלא אלמלך מן חינ'ה אמר אלמלך בקתלה'ם ה'ם ויאלה'ם
ומא כאן אלי'ה'ם ואבאח מאלה'ם וכסבתה'ם תם אן אלמלך טלב
אליהוד וקאל לה'ם אנת'ם לם עלמת'ם מא כאן גרא עליכם נעם מא
קאל דוד ע"ס הנה לא ינום ולא יישן שומר ישראל וה'ו חארס
לכ'ם יקין. פאכתב להם אלמלך וטבע אן אלא אקבלו אחד מן
אלנצארא ידכ'ל חאפתה'ם כלהם אן יקתלוה ולא עליהם גסיד באלדרך
לקיים מה שנ' הנה לא ינום ולא יישן שומר ישראל.

ב"ה

Je vais essayer de rendre ce morceau dans toute sa naïve simplicité, en m'efforçant de me rapprocher le plus possible du texte arabe.

Il est écrit : « Or, il ne dort ni ne sommeille, le gardien d'Israël » (béni soit l'Eternel à tout jamais).

Voici ce qui arriva à Israël à Stamboul en l'an 1942 des Contrats (1633 de J.-C.).

C'était en l'an 1942, au commencement du mois de Nissan, à Stamboul. Il y avait dans la ville toute sorte de nations et, dans le nombre, des chrétiens, qui avaient donné au sultan Osman la dîme de leurs enfants ; et, quand ils les donnaient, on les faisait entrer dans la religion des Gentils, et le Sultan s'en faisait des domestiques, des soldats et des jardiniers ; ce n'était chez eux que haine

Digitized by Google

(*Proverbes de la province de Sayda*) et de M. Van den Berg (*Le Hadhramout et les colonies arabes de l'Archipel indien*, Batavia, 1886), pour nous orienter dans les dialectes vulgaires.

כתיב

הנה לא ינום ולא יישן שומר ישראל ב"ה לע"ו

מעשה באסטנבול שהיה לישראל שנת אתתק"מב לשט'

פלמא כאן פי סנת אתתק"מב פי אוול שהר ניסן פי אסטנבול וכאן פי אלמדינה גמיע אללגאה ופיהא מן אלנצארא אלדי כאנו יעטו לאלצלטאן ע'תמאן עשר אולאדה'ם וחין מא יעטוהם ידללוהם פי דת אלגוים ויפעל מנה'ם אלצלטאן ממאליך ועסאכר ובסתאנין והי שנאה לישראל מן סבב ישוע אלנצרי פהי פי קלובה'ם וכאצה ועד פסחים לאן וקת מא תהולא ישו קבל ח' אלאם מן אלפסח וחין מא שנקוה ערב פסח פלמ' יגי הלא אליום פלא יחדרו אליהוד יכרגו וישתהרו קבאלה'ם וה'ם הולאי אלפושעים פבקת אלשנאה פי אלקלוב ועצרו ישראל פי תהאיה'ם לאלעיד יחסדוה'ם ויכאדו יקתלוה'ם.

פלמ' אתפק פי הלא אלסנה גאו אתנין מן אלפושעים קאל ואחד לצאחב'ה הולא אליה'וד האלא אלועד מעאה'ם עיד אלפטיר והם פי ראחה ותבנין נריד אלתנכיד עליה'ם קאל לה צאחב'ה מא אלדי נפעל לה'ם קאל לה הולא מעי אבני אבן כבדי וחידי נלבחה ונרמיה אלא חאפת אליה'וד דאכל אלדרב ואלצבח מעא אלמלך יפעל דיואן ת'ם נשתכי אליה ובעד דאלך אן אלמלך יקתל מנה'ם מן אראד.

ואללה סבחאנה לם יחסב דאלך. מן חינ'ה לילה אלערב חג פסחים אכלו אלולד אלא מכאן ולבחוה וארארו ירמוה דאכל אלדרב חג אליהוד ובאב אלדרב מגלק פלא יקדרו ידפלוה אליהא. וכאן קבל הלא אלכלאם ואחד מן אלוזרא יק'ול לאלחכאם חק אליהוד כיף תקולו הנה לא ינום ולא יישן שומר ישראל ומן יכון שומר לבקיירת אללגאת מא [1] שומר אלא לכ'ם אגאבוה יסיידי לא אחנא אלשעב אלצעיף פאן לם יכון אלב"ה חארס לנא מן יחרסנא בין ע' אמה כאלשאה בין סבעין ליב.

פאתפק הלא אלמעשה לילת גמערת אלעיד ואנזל אלב"ה קלק עלא אלוזיר ובקא סאהר טול אליל ומכאנ'ה מקאבל באב דרב אליהוד פלמא גאו הולאי אלאתנין אלנצארא ובדו ירמו אלולד אלמקתול ואלוזיר בינצ'ר סבקו חאירין פטרחו אלולד קריב טן אלדרב פעזמו. ואלוזיר נצרה'ם באלליל פי אלקמר ולא ערפה'ם.

פאבכר אלא ענד אלמלך וקאל ל'ה יא מולאי אריד אן אכברך בקצה גרת מעי הדה אללילה פלו לם נצרת מא אצד'ק קאל לה אכברני

[1] Le ms. porte מה, c'est un lapsus calami évident, par suite d'une réminiscence de l'hébreu.

Digitized by Google

qu'il y a une prière spéciale à son intention. Cependant Maïmonide est tenu en grande estime, et c'est d'après son Yad Haḥazaqah que les prières sont ordonnées : אבתדי אן אכתב גמיע אלברכות ואל צלוארז אלמחתאג אליהא כל השנה אלדי וצ'ידהא אלגאון אלכביר וגו' בספרי אהבה.

Je relève encore les noms de יחיא אלצ'אהרי, de אברהם מימין, de צהברי, de ישראל, qui ont écrit des בקשות [1].

Au rituel sont annexés plusieurs morceaux en hébreu et en arabe. Sans entrer dans de plus amples détails, je veux seulement attirer l'attention sur ce fait qu'au Yémen on suppute l'ère de la création en ajoutant à l'ère des Séleucides 3449 ans, comme en Europe (v. *Tables du Calendrier juif* de M. Is. Loeb, Paris, 1886, p. 7), et non 3448, comme le voulait R. Saadia Gaon (ספר העבור de R. A. b. Hiyyah, p. 97); on verra plus loin que j'identifie néanmoins l'année 1942 des contrats avec 1633 de J.-C. = 5393 de la création, parce que cette année-là la veille de Pâque tombait un vendredi, comme le veut la suite de la narration ; et, si je ne m'abuse, j'ai déjà rencontré d'anciens mss. où le coefficient est 3451, soit 309, comme dans notre cas. Je ne crois pas qu'on doive s'effaroucher de la mention du sultan Osman, mort depuis plusieurs années au moment où se passe l'histoire qu'on va lire, car rien n'empêche de supposer que le décret sur la dîme des enfants lui soit attribué, sans qu'on veuille l'identifier avec le sultan qui fait acte de justice à la fin du récit.

La narration dont je parle est placée à la fin du volume ; elle roule sur l'accusation du sang et mérite, ce me semble, d'être publiée. Le style en est simple et peu châtié ; il paraît étranger à toute affectation littéraire, et nous pouvons plus ou moins y chercher quelques données sur la façon dont nos frères du Yémen parlent l'arabe.

Pour rendre cette petite étude plus complète, nous aurons recours aux autres échantillons de langue arabe disséminés dans le volume, et principalement à une invocation, fort curieuse sous tous les rapports, placée en tête du manuscrit en guise d'avant-propos. Nous prendrons pour guides les publications de Michel Sabbagh (*Gram. d. ar. Umgangssprache*, éd. Thorbecke, Strasbourg, 1886), de Spitta-Bey (*Contes arabes modernes* et *Gramm. d. vulgararabischen Dialects in Aegypten*), de M. Carlo Landberg

[1] Dans une note, le copiste nous apprend qu'il a étudié sous la direction d'un certain אלבדיחי. — Israël est Israël Nagâra ; à consulter sur lui un art. de Bemfeld dans l'Almanach האסיף pour l'an. 5648. La préface qui fait partie de notre ms. se trouve, avec quelques variantes orthographiques, dans le recueil des poésies de Nagâra זמירות ישראל, imprimé à Venise en 5359, p. 7, recto, sous le n° 4.

Digitized by Google

NOTICES

ET EXTRAITS DE MES MANUSCRITS

I

UN SIDDOUR DU YÉMEN

J'ai acquis tout récemment de M. Harkavy un siddour du Yémen, écrit à San'â (כמנהגינו הקהל קדוש צנעא וכל ערי תמן) il y a environ dix ans[1], en caractères raschi fort nets, sur du papier solide de provenance autrichienne, marqué à l'écu de l'aigle à deux têtes des Habsbourg.

Le manuscrit est très correct. Tout le rituel est ponctué d'une façon remarquable; la différence entre le *schin* et le *sin* n'est point indiquée, le *segôl* n'existe pas et est toujours remplacé par le *patah*, le *schewa* quiescent est partout omis à dessein, le *dagesch* n'est mis nulle part[2], les *hatafym* sont supprimés systématiquement et représentés par un simple schewa mobile; il est cependant bon de noter que le *hataf qames* provenant d'un *holem* fait exception, ainsi חָדשים ; nous le retrouvons aussi dans אָדָלֵי ; quant au mot חָשֵׁכָה, qui vient de חֹשֶׁך, il est ponctué חָשֵׁיכָה. (A ce propos, nous ferons observer que les lectures pleines abondent dans le ms.) Le mot rabbi est toujours orthographié רָבִי.

La cabbale et les « ghematria[3] » jouent un rôle considérable dans les annotations; R. Siméon b. Johaï est honoré au point

[1] Les remarques astronomiques placées à la fin du rituel commencent à l'année התר"לט.

[2] Sauf très rarement dans un *dalet* et, par exception, dans le *bet* de רבי.

[3] En face du ps. xxv, on lit, p. ex. : שי' לדוד זה המזמור מיוסד על אל"ף בי"ת חרץ מן בו"ק ולמא לפי שראה דוד ברה"ק שעתיד היא ליחרב (sic) של' בו"ק תבו"ק הארץ. וכל האומר מזמ' זה בכל יום ניצול מדינה של גיהנם שמנין בו"ק ומנין גיהנם שוין: ולפי שאין גיהנם בשבת אין אומ' אותו בשבת קודש.

Digitized by Google

gens de qualité, les travaux forcés ou la mort pour les petites gens[1]. Admettre que le sévère Hadrien ait fermé les yeux *pendant deux ans* sur un pareil sacrilège est invraisemblable ; admettre qu'il l'ait autorisé est plus invraisemblable encore. Il ne reste donc qu'une ressource : c'est de croire, avec tous les numismatistes, que les monnaies d'argent juives, et particulièrement les deniers surfrappés, ont un caractère essentiellement révolutionnaire et appartiennent à la période des deux insurrections. Or les dates et les noms d'empereurs qu'on lit sous la surfrappe ne permettent pas d'attribuer les deniers de Simon à d'autres qu'aux insurgés de l'an 130, sous Hadrien, à Barcochébas et à ses acolytes. Quant à Julien et Pappos, qui, s'ils vivaient encore lors de la rébellion de Béthar, n'y ont joué qu'un rôle très subalterne, ils n'ont certainement pas pu figurer sur les légendes monétaires de cette époque.

On voit que les considérations numismatiques suffisent amplement à réfuter la thèse spécieuse de M. Graetz. Je laisse maintenant aux historiens, aux talmudistes, aux exégètes le soin de juger cette thèse à d'autres points de vue, de voir, par exemple, si M. Graetz a bien traduit, sainement interprété le texte fondamental du Midrasch sur lequel repose tout son raisonnement[2] ; si la légende, pleine de traits contradictoires, de Julien et de Pappos a beaucoup plus de valeur historique que le prétendu projet de reconstruction du temple attribué à Hadrien ; si la critique trouve son compte, autant que l'algèbre, dans les savantes équations de M. Graetz : Julien + Pappos = Schemaya + son frère = Simon + Ismaël = Simon + Schema ; si enfin des changeurs qui ont un casier judiciaire sont des chefs politiques et ont l'habitude d'inscrire leurs noms sur les monnaies dont ils font le trafic... Tout cela, et bien d'autres choses, sort de ma compétence : *ne sutor ultra crepidam*. C'est un dicton toujours bon à méditer.

THÉODORE REINACH.

[1] *Qui... vultu principum signatam monetam, præter adulterinam, reprobaverit,... honestiores quidem in insulam deportantur, humiliores autem aut in metallum dantur, aut capite puniuntur.* Paul, *Sententiæ*, V, 25, 1 (éd. Huschke).

[2] M. J. Derenbourg (*Histoire de la Palestine*, p. 317) traduit ainsi : « Lorsque l'empire tyrannique ordonna de reconstruire le temple, Pappus et Julien établirent depuis Ptolémaïs jusqu'à Antioche des comptoirs de changeur qui fournirent aux Juifs revenant de la captivité l'or et l'argent dont ils pouvaient avoir besoin. » Il ne s'agit donc pas ici, comme dans la traduction de M. Graetz, de souscriptions à recueillir, ni d'ouvriers à payer, mais de monnaies étrangères (dont étaient munis les Juifs, revenant en foule de l'étranger à la nouvelle de la reconstruction du temple), à échanger contre des monnaies, grecques et romaines, ayant cours légal en Palestine. Sans vouloir prendre parti entre deux savants hébraïsants, il faut avouer que la traduction de M. Derenbourg a pour elle le bon sens, la vraisemblance.

Digitized by Google

mismatique romaine, consulaire ou impériale, fourmille également de variantes de ce genre; à plus forte raison doit-on s'attendre à en rencontrer dans la numismatique juive, remarquable entre toutes par la négligence et l'incorrection des légendes. Sans sortir des monnaies de Simon, si M. Graetz avait tourné encore quelques pages de Madden, il aurait rencontré, outre les deux *graphies* שמעון et שמע, une troisième, שמנעו (Madden, p. 233), et même une quatrième, שמענו (Madden, p. 234, n° 3). Nous avions déjà les deux monétaires *Simon* et *Schemaya*; M. Graetz va-t-il en créer deux autres, *Simonneau* et *Simenou?*

3° Le groupe des monnaies de Simon ne comprend pas seulement des pièces de bronze, mais encore des pièces d'argent: sicles peu nombreux, ordinairement surfrappés sur des tétradrachmes d'Antioche; deniers très nombreux, surfrappés sur des deniers romains. Or on n'ignore pas que le droit de frapper de la monnaie d'argent n'a été accordé ou maintenu sous l'empire romain qu'à un très petit nombre de royaumes ou de cités (une vingtaine en tout) qui avaient mérité ce privilège par l'importance de leur commerce ou la constance de leur fidélité. Les Juifs ne pouvaient certainement invoquer aucun de ces deux motifs et, en conséquence, même aux époques où leurs princes étaient le mieux en cour, même aux époques où l'état juif était le plus florissant et paraissait le plus dévoué à la puissance suzeraine, il n'a *jamais* obtenu le droit de monnayer en argent; il a toujours dû se contenter de la frappe du bronze. Si cependant des vassaux avaient pu prétendre à cette haute faveur, c'est bien Hérode, l'opulent ami d'Auguste, c'est Agrippa, le camarade de Caligula et de Claude! Là où ceux-ci ont échoué, comment admettre que Julien et Pappos aient réussi? Comment admettre que les Romains aient attendu, pour autoriser la frappe de l'argent par les Juifs, le jour où Jérusalem était en ruines, où les débris de la nation « au col rebelle » avaient à leur tête (?) deux personnages obscurs, que le gouvernement impérial, après leur aventure sous Trajan (glose sur *Megillat Taanit*, § 29), devait considérer comme une sorte de repris de justice, de suspects, tout au plus d'amnistiés? Enoncer une pareille thèse, c'est la réfuter, mais elle devient, si possible, encore plus inadmissible quand on réfléchit qu'il ne s'agissait pas seulement ici de *frapper* des pièces d'argent, mais de *surfrapper* des deniers portant l'effigie sacro-sainte de l'empereur. Une pareille surfrappe équivalait implicitement à refuser le cours légal, dans les limites de la Judée, à la monnaie impériale; or c'était là un crime, expressément prévu par les lois romaines, et qui tombait sous le coup des peines les plus sévères; la déportation pour les

Digitized by Google

Haccohen. Or les premières appartiennent très probablement au même personnage que les monnaies de Simon tout court, et les secondes sont *certainement* contemporaines de ces monnaies : je crois l'avoir suffisamment démontré par l'étude des coins hybrides où sont associés les noms d'Eléazar et de Simon [1]. Comment expliquer, dans l'hypothèse de M. Graetz, que l'un de ces Dioscures juifs, dont il vante le touchant accord, ait pris pour lui seul le titre de *Nasi*, « prince », sans égard pour son frère ? Quel est, d'autre part, ce personnage malavisé, le prêtre Eléazar, qui vient déranger l'harmonie du couple fraternel ? Je ne vois pas moyen de résoudre ces difficultés, à moins que M. Graetz, à qui rien n'est impossible, ne parvienne à démontrer qu'*Eléazar* est pour *Schemaya*, comme il a déjà démontré que שמע est pour *Schemaya*, qui est pour *Ismaël*, qui est pour *Pappos*.

2° La seule et unique raison pour laquelle M. Graetz assigne à deux monétaires, Simon et Schemaya, au lieu d'un, le groupe des monnaies de Simon, c'est que sur certaines pièces, au lieu du nom complet שמעון, on en lit simplement les trois premières lettres, שמע. Il tombe cependant sous le sens que שמע n'est que l'abréviation de שמעון (de même que, dans le système de M. Graetz, il faut y voir l'abréviation de שמעיה). Sauf M. de Saulcy, dont M. Graetz invoque l'autorité tout en rejetant son explication, aucun numismatiste sérieux ne s'est jamais trompé à ce sujet, en présence de l'identité absolue des types des deux prétendues classes de monnaies. Les abréviations de ce genre ne sont pas toujours imposées par le manque d'espace ; elles proviennent souvent de la négligence ou de la paresse du graveur des coins. Les faits analogues sont tellement fréquents dans la numismatique ancienne qu'on est étonné d'avoir à les rappeler. Que M. Graetz ouvre au hasard, par exemple, le *Catalogue des monnaies d'Athènes au musée britannique*, par M. B. Head, il y trouvera sur une même page (p. 66) le nom du magistrat monétaire Εὐρυκλείδης abrégé en EYPYKAEI, EYPYAKE et EYPYK. Il s'agit cependant bien du même personnage, mais suivant que l'ouvrier était plus ou moins paresseux, avait une écriture serrée ou large, il trouvait place sur le coin pour plus ou moins de lettres du nom à graver. La nu-

[1] *Une monnaie hybride des insurrections juives*, *Revue*, XIV, 60. Je note en passant que M. Graetz me reproche (p. 168, note 2) d'avoir « accepté l'opinion singulière de M. de Saulcy » d'après laquelle l'Éléazar des monnaies serait le rabbin Éléazar de Modéin. Mais d'abord, je n'ai indiqué cette identification qu'en termes dubitatifs, et cette « opinion singulière », à laquelle M. Graetz ne peut opposer aucun argument décisif, a été également approuvée, sans réserves cette fois, par M. Mommsen (*Römische Geschichte*, V, 545, note 3). Je la crois encore très plausible.

Digitized by Google

LES MONNAIES DE SIMON

M. Graetz a cherché à démontrer, dans le dernier numéro de la *Revue*[1], que les monnaies dites de Simon, qui composent un des groupes les plus importants de la numismatique juive, doivent être attribuées non au rebelle Barcochébas, comme on le croit communément, mais aux deux frères martyrs Julien et Pappos, qui sont plusieurs fois mentionnés par les sources talmudiques à l'époque de Trajan et d'Hadrien. Ces deux frères auraient notamment joué un rôle officiel lors des projets de reconstruction du temple de Jérusalem, pendant les premières années du règne d'Hadrien. Un texte (*Midrasch sur Genèse*, ch. LXIV) dit qu' « ils ouvrirent alors des boutiques de changeurs, de Ptolémaïs à Antioche ». M. Graetz en conclut que ces personnages étaient les chefs des Juifs, qu'ils recueillaient les fonds souscrits pour l'entreprise, qu'ils étaient, par conséquent, « tout désignés pour que leur nom figurât sur les monnaies, en supposant qu'on en ait frappé à cette époque ». Et il retrouve, en effet, sur les monnaies dites de Simon, ces deux noms, ou plutôt les noms de Simon (שמעון) et de Schemâya (שמע pour שמעיה), où il reconnaît les noms hébreux de Julien et de Pappos.

Voilà la thèse réduite à ses points essentiels. Malgré mon profond respect pour la haute autorité scientifique de l'historien des Juifs, il m'est impossible de me ranger à son avis, et, comme il s'agit d'une question de numismatique, il sera bien permis à celui qui a eu le premier l'honneur d'entretenir de cette science les lecteurs de notre *Revue* de présenter à la théorie de M. Graetz quelques objections, exclusivement numismatiques, formulées aussi brièvement que possible.

1° M. Graetz n'a guère parlé que des monnaies qui portent simplement le nom de Simon ou les lettres שמע. Il laisse de côté celles qui présentent les légendes *Simon nasi Israël* ou *Eléazar*

[1] Graetz, *Les monnaies de Simon*, *Revue*, t. XVI, p. 161 suiv.

Digitized by Google

dance et ont été annexés à l'Assyrie que l'auteur de la Genèse a pu mettre גֹּמֶר et מָגוֹג parmi les plus grands des Japhétites. Bon gré mal gré, il faut reculer la date du document pentateutique au-delà du VIIIe siècle. De combien ? Deux indices indépendants nous font voir que l'espace d'un siècle et demi qu'il nous faut pour arriver à l'époque de Salomon n'est pas une trop grande présomption. Nous venons de constater qu'au temps de Sargon II, Tilgarimmou appartenait au domaine royal de la Mélitène, et, bien que, dans la conception géographique de la Genèse, ce pays fît partie du Gomer, il paraît néanmoins que l'auteur hébreu vise un état de choses antérieur, où Tilgarimmou appartenait au *Gimir*, c'est-à-dire à la Hammanène en particulier. D'autre part, le Gomer de la Genèse est une puissance continentale, aussi bien que le sont Magog et Madaï. Cela répond à une époque antérieure à la fondation des nombreuses colonies cimmériennes sur la côte nord-est du Pont-Euxin, colonies dont le développement a bien demandé un siècle et demi, si l'on juge par l'analogie des établissements analogues.

Un dernier mot, la capitale du Magog, Marqasi, frappe d'autant plus par son analogie avec la ville de Karkashshi, gouvernée par Kashtaritou le Gimirien, que la lecture *Garqasi* est strictement possible. Y aurait-il deux variantes du même nom ? Il est difficile de se prononcer. Dans tous les cas, la situation géographique conviendrait parfaitement, et c'est bien dans cette région, aux confins des provinces assyriennes de l'Euphrate, qu'a dû germer l'idée d'une ligue des peuples du nord contre l'ennemi commun.

J. Halévy.

Digitized by Google

ipukma iklâ tamartush ina suhut libbiya al Meliddu (80) *al sharrutishu adi alâni sha limetishu karpanish ahpi shâshu adi hirtishu ablishu banâtishu niçirti ekalshu mala bashû* (81) *itti* 5000 *shallat nishi quradishu ultu qirib Tulgarimmi al dannutishu usheçashshumma shallatish amnushu* (82) *al Tilgarimmi ana eshshuti açbat nishi shtê çab qashti kishidti idâya mat Kammanu ana sihirtishu ushaçbitma urappisha kiçurri* (83) *mat shuatu ina qatâ shuparshaqiya amnuma ilku mussik ku kî sha Gunzinanu sharru mahri ukin elishu.*

Tarhulara mat-Gamgumâa (84) *sha Mutallum ablishu ina kakki urassibushuma balum têmiya ina kussishu ushibuma uma'ir matsu ina shuhut libbiya* (85) *itti girriya u balhaliya sha ashar shalme idâa la ipparkû* (86) *ana al Marqasi hismudish allik Mutallu alashu adi kimti bit Pa'alla* (87) *malbashû itti huraçi kaspi bushu ekalshu sha niba la ishû shallatish amnushu nishi mat-Gamgume ana pat gimrisha ana eshshuti ashur* (*aruh*?) *nishi shuparshaqiya* (89) *pahati elishunu ashkunma itti nishi Ashshur amnushunuti.*

« Tarhounazi de Mélitène me chercha querelle et, en rompant le pacte qu'il m'a juré au nom des grands dieux, il me refusa le tribut. Dans la colère de mon cœur, j'ai brisé comme un tesson Mélite, sa capitale, ainsi que les villes voisines. Lui, ses femmes, ses fils et ses filles, avec le trésor de son palais autant qu'il y en avait, ainsi que 5,000 captifs parmi ses guerriers, je les ai fait sortir de Tilgarimmou, sa forteresse, et je les ai comptés comme butin. Je me suis emparé de nouveau de la ville de Tilgarimmou. J'ai fait occuper le pays de Kammanou dans toute son étendue par les archers Souti, mes sujets, et j'ai élargi mes possessions. J'ai livré ce pays aux mains de mes préfets et lui ai imposé l'impôt (aram. הֲלָךְ) et la corvée, comme au temps de Gounzinanou, le roi précédent.

» Tarhoulara de Magog, dont j'ai tué le père dans la bataille, est monté sur le trône sans mon consentement et s'est mis à gouverner son pays. Dans la colère de mon cœur, j'ai marché rapidement sur la ville de Marqasi avec mes fantassins et mes cavaliers, qui ne se séparent jamais de ma personne royale. J'ai compté comme butin son fils Mutallu ainsi que la famille Bit-Pa'alla tout entière avec l'or, l'argent et les trésors innombrables de son palais. J'ai de nouveau exercé ma domination sur les hommes de Magog autant qu'ils étaient. Je leur ai proposé mes préfets comme gouverneurs et je les ai assimilés aux Assyriens. »

Ainsi Sargon II accomplit deux expéditions en Chammanène. Dans la première, il prend la résidence *Kimir* et dépose le roi Gounzinanou. Dans la seconde, il réduit le pays tout entier, y compris la Mélitène et Tilgarimmou, en province assyrienne. Le Magog a subi le même sort. Ce n'est certainement pas à ce moment où *Kimir*(*Gimir*) et *mat-Gawgouw* ont perdu leur indépen-

Digitized by Google

siégèrent Magnésie et, peu de temps après, ils envahirent la Lydie et prirent Sardes.

4° Affaiblis par des pertes multiples, les bandes cimmériennes se joignirent aux hordes des Trères, qui, venus de Thrace, dévastaient pour leur compte le littoral de l'Asie-Mineure. Cette fusion a fait souvent perdre de vue la différence primitive de ces peuples, et dès lors le peuple cimmérien disparut de l'histoire.

Cette disparition successive de *Gimir - Kimir - Cimmérien,* comme nom de pays, dès l'avènement des Mèdes, et, comme nom de peuple, un siècle plus tard, nous fournit le moyen le plus sûr de fixer la limite inférieure de la composition du tableau japhétique du chapitre x de la Genèse. Ce document, où גֹּמֶר ouvre la série de nombreuses personnifications purement géographiques, ne peut être postérieur à la chute de Ninive (vers 606), ou à la fin du VIIe siècle avant l'ère vulgaire. Un écrivain hébreu de l'époque perse n'aurait pu connaître l'existence d'un *nom de pays* d'Asie-Mineure dont les Grecs eux-mêmes ne se sont jamais douté, bien qu'ils eussent eu souvent l'occasion de connaître *de visu* le peuple qui portait un nom identique, les Cimmériens.

Mais les textes assyriens nous obligent encore à éliminer deux autres époques successives dans l'ordre ascendant. Pour la durée du VIIe siècle, c'est l'état de la ville de *Tilgarimmou,* תּוֹגַרְמָה de la Genèse, qui nous donne un point de repaire solide. Cette ville, ainsi qu'on a vu plus haut, fut entièrement ruinée par Sennachérib, c'était la deuxième ruine, qui suivit de près la première, dont, nous le verrons tout à l'heure, Sargon II fut l'auteur. Dans le tableau de la Genèse, au contraire, תּוֹגַרְמָה, non seulement est debout et florissante, mais elle fait, de plus, partie intégrante des possessions gimiriennes, relations qu'exprime l'image biblique : « fils de Gomer ».

La seconde époque à éliminer est le règne de Sargon II. Les textes laissés par ce conquérant font voir que la ruine de Tilgarimmou n'était qu'un des derniers actes de la conquête de la Chammanène, dont la ville de *Gimir* ou *Kimir* était une des capitales. Ce pays fut alors annexé à l'Assyrie et livré aux mains de gouverneurs assyriens. De nombreux passages qui relatent cet important événement, je me contenterai de citer celui des *Fastes* traduit d'abord par M. Oppert (*J. asiatique*, 1863). Il a cet avantage considérable de nous éclairer en même temps sur l'état d'autres provinces cappadociennes et sur le pays voisin de *Mat-Gawgouw* ou *Magog*. On y lit :

Tarhunazi (79) *al Meliddâa tuquntu ikshuhma adê ilani rabûti*

Digitized by Google

semblent militer en faveur de la supposition, émise depuis plusieurs années, que les dialectes parlés depuis la Cappadoce du nord, y compris le Tabal, le Mosque et la Mélitène, jusque dans la Cilicie, faisaient partie d'une même langue mère. Dans ce cas, on serait porté à voir une connexité primitive entre *Corocon(-damé)*, *Coropassus* de Lycaonie et *Coracesion* de Cilicie, si ce nom n'est pas d'origine grecque.

Je termine en présentant une explication de la dénomination de Λευκοσυροι, ou « Syriens blancs », que les Grecs appliquaient très souvent aux Cappadociens. Il va sans dire qu'il n'y a pas là une indication d'origine ; les Grecs sont arrivés trop tard dans la contrée du Taurus pour qu'ils aient pu recueillir des traditions authentiques sur l'origine des races qui l'habitaient avant l'époque perse et dont la plupart avaient disparu ou changé de nom. La source de la dénomination précitée est sans doute cette légende rapportée par Strabon, qui considère la capitale de la Mélitène comme une fondation de la célèbre reine assyrienne Sémiramis. La Mélitène fait notoirement partie de la Cappadoce et n'est séparée de la Syrie que par la chaîne du Taurus ; il était donc naturel qu'on les confondît avec les Syriens et qu'on cherchât à distinguer les prétendus Syriens transtauriques par l'adjectif « blancs ». J'ai à peine besoin de rappeler que le mot « Syrie » est une abréviation grecque de « Assyrie ». Que la dénomination de Leucosyrie assignée primitivement à une seule province cappadocienne se soit étendue au reste du pays, c'est là un fait si fréquent dans l'histoire qu'il est superflu de le commenter : les désignations modernes : Allemagne, Belgique, Perse, Inde et d'autres encore sont également dues à un procédé de généralisation analogue.

Voici, enfin, un résumé succinct des résultats historiques de cette recherche :

1° Le peuple nommé Κιμμέριοι par les Grecs, Gimir ou Kimir par les Assyriens, et גֹּמֶר par les Hébreux, a habité la Cappadoce occidentale depuis une époque qui ne peut pas descendre plus bas que le VIIIe siècle avant l'ère chrétienne, mais dont la limite supérieure remonte certainement dans un passé lointain.

2° Les Cimméro-Cappadociens de la contrée de Sinope avaient fondé de nombreuses colonies sur le littoral nord-est du Pont-Euxin, autour du lac Maeotis, qui prit le nom de lac « cimmérien ».

3° A l'arrivée des Scythes, les colons Cimméro-Cappadociens se retirèrent, par voie de mer, dans leur patrie asiatique et, pour se dédommager des pertes subies, entreprirent des conquêtes dans l'Asie-Mineure occidentale. Durant le règne de Candaule, ils as-

Digitized by Google

l'ancien nom de la Cappadoce, aient cru que les dévastateurs de l'Asie-Mineure étaient un peuple originaire de la Cimmérie européenne. Leur supposition n'est erronée qu'en partie et ne contredit nullement les témoignages concordants de l'Odyssée et des annales assyriennes.

Je n'ai plus que quelques mots à ajouter sur les derniers épisodes des invasions cimmériennes. Comme dans des cas pareils, on peut supposer d'avance que l'armée envahissante se composait de plusieurs peuplades très diverses attirées par la perspective du butin. Au début des entreprises, l'hégémonie a été certainement exercée par les Cimmériens, mais, par suite de pertes considérables en hommes essuyées dans d'innombrables batailles, ceux-ci paraissent avoir été obligés de se rallier aux hordes trères, originaires de Thrace, qui dévastaient à ce moment pour leur propre compte les villes maritimes de la Propontide et les établissements grecs [1]. Dès lors, il se produit de fréquentes confusions entre Trères et Cimmériens. Il paraît certain que Cobus, le dernier roi des envahisseurs de l'Asie-Mineure, était de nationalité trère. Le seul roi vraiment cimmérien est Lygdamis, qui fut tué en Cilicie par la main du roi Scythe Madys. Cette victoire des Scythes sur les Cimmériens a, selon toutes les vraisemblances, donné lieu à cette croyance que la haine entre les deux peuples datait de leur séjour en Europe. Pour la question de race, il sera bon d'insister sur un fait qui a été peu remarqué : tandis que la différence entre la langue scythique et la langue médique est soigneusement relevée par Hérodote, ni cet auteur ni les historiens postérieurs ne font la moindre allusion à des différences linguistiques entre les Cimmériens et les Paphlagoniens. Dans ma supposition de l'identité ethnographique de ces peuples, la chose s'explique d'elle-même et ne pourrait pas être autrement. Le nom de Lygdamis nous ramène même forcément en Cappadoce-Paphlagonie. En effet, des deux éléments constitutifs de ce nom, le premier, *lyc*, entre visiblement dans la dénomination de la *Lycaonie*, parallèle à celle de la *Cataonie*, dont le groupe initial *Cata* revient dans le nom original de la Cappadoce-*Katapatuka* (inscription de Bisoutoun). On est même tenté d'assigner le nom de la *Lycie* à l'élément *lyc* précité [2]. Le second composant *dam* (*is*) se retrouve aussi, d'une part, dans le nom de la localité voisine de Sinope, *Corocondamê*, d'autre part, dans le nom d'homme cilicien Ταρχονδήμος, dont on a déjà rapproché le *Tarqû-dimme* de la bosse hittite de Iovanow. Tous ces indices

[1] A. Maury, *Journal des Savants*, 1869, p. 220.
[2] On sait que les Lyciens s'appelaient eux-mêmes *Trémiles*.

Digitized by Google

On ne signale aucun vestige de la présence des Cimmériens à l'est de Sinope, ni dans le Pont, ni en Colchide, ni dans les pays situés au sud de ces provinces. Cette circonstance a certainement amené Hérodote à penser que les Cimmériens sont venus en Asie par la côte est du Pont-Euxin, parallèle au Caucase, et qu'arrivés en Colchide, ils se dirigèrent de l'est à l'ouest, toujours le long de la côte, et ne s'arrêtèrent qu'au promontoire sinopique. Les historiens modernes refusent, avec raison ce me semble, d'admettre un itinéraire aussi aventureux, mais la solution qu'ils proposent ne paraît pas moins hérissée de difficultés insurmontables. D'après eux, les Cimmériens auraient longé la côte nord-ouest de la mer Noire, franchi le Danube, envahi la Thrace et seraient parvenus en Asie-Mineure, en traversant le Bosphore ou l'Hellespont. Dans ce nouvel itinéraire, si l'on ne veut pas renverser l'ordre des invasions cimmériennes attesté par les anciens, il faudrait supposer, qu'en arrivant en Asie, ils se dirigèrent directement sur Sinope le long des côtes et n'auraient inauguré leurs expéditions dans les provinces qu'ils venaient de traverser qu'après s'être fixés dans cette cité paphlagonienne. Grâce au jour qui nous vient de l'histoire assyrienne, ces deux alternatives, également inadmissibles, perdent toute raison d'être. Les Cimmériens, originaires de *Kimir*, ville de la Cappadoce moyenne ou *Chammanênê*, n'avaient pas un long voyage à faire pour s'installer aux environs de Sinope avant le VIIIe siècle, si ce pays, qui, plus tard, faisait partie de la Paphlagonie, ne leur appartenait déjà pas depuis la plus haute antiquité, car la présence de Cappadociens aux environs de Sinope est attestée par Pline (*N. H.*, VI, 2), ce qui est toujours l'indice d'une ancienne possession. Comparez la présence tardive de Tibarènes en Cilicie relevée par Cicéron. Avec la puissance d'expansion qui les distinguait, les Cimmériens fondèrent de nombreuses colonies sur le littoral opposé de la péninsule Taurique et autour du Palus Méotide. Ces établissements portaient naturellement le nom du peuple fondateur, de là les désignations si fréquentes de *Cimmeris* ou *Cimmerium*, circonstance qui, disons-le en passant, atteste déjà suffisamment le caractère étranger de ces colonies, car les peuples indigènes n'ont aucun intérêt à appliquer tant de fois leur nom national aux villes qu'ils construisent. Devant l'apparition subite des Scythes, les Cimmériens d'Europe, ne possédant pas de villes fortifiées, abandonnèrent leurs colonies et se retirèrent avec leur flotte sur la côte asiatique, où ils étaient chez eux et réunis à leurs anciens compatriotes ; ils paraissent avoir été l'âme des corps expéditionnaires qui cherchaient à soumettre l'ouest de l'Asie-Mineure. On s'explique ainsi que les historiens grecs, qui ignoraient

Digitized by Google

l'Assyrie, dont les richesses étaient bien de nature à tenter leur cupidité? Au lieu de poursuivre une entreprise si rémunératrice et si facile, vu l'abaissement militaire de l'Assyrie à ce moment, les Scythes traversent l'Arménie et la Syrie et se dirigent vers l'Égypte, d'où, par les prières et quelques présents de Psammitichus, ils retournent en Médie, sans avoir sur leur conscience aucun pillage dans les villes par lesquelles ils passèrent, si ce n'est celui du temple d'Ascalon. Cette douceur exceptionnelle fait bientôt place à un système d'exactions et de pillages, qui dure tous les 28 ans de leur domination. Puis, les Mèdes, ayant invité chez eux la plupart des Scythes, les massacrent, après les avoir enivrés, et recouvrent ainsi leur liberté. Vraiment, l'histoire réelle est habituellement plus compliquée. Chose non moins curieuse, les auteurs hébreux contemporains, Jérémie et Ézéchiel, qui profitent de tous les événements politiques de la Palestine et des pays voisins pour leurs exhortations, ne disent pas un seul mot des expéditions des Scythes et de leur domination sur l'Asie. C'est en pure perte que quelques exégètes ont cherché à y trouver des allusions à cet événement. Il me semble qu'en raison de ces considérations, l'historicité de la domination des Scythes en Asie durant le règne de Cyaxarès n'est pas aussi assurée qu'on le croit ordinairement. Quelques hordes scythiques traversant le Caucase ont pu ravager la Médie et certaines contrées de l'Asie-Mineure, où elles se sont rencontrées avec les Cimmériens, mais elles n'ont ni poussé très loin leurs conquêtes, ni exercé une suprématie réelle en dehors de la Médie.

Mais revenons aux Cimmériens. Les informations d'Hérodote à leur égard laissent beaucoup à désirer. Cet écrivain les fait venir en Lydie, pour la première fois, sous le règne d'Ardys, fils de Gygès (I, xv); nous savons, au contraire, par les récits assyriens, que Gygès lui-même avait déjà dû combattre ces intrus. On sait aussi par Pline que Candaule, le prédécesseur de Gygès, avait acheté une peinture de Bularchos représentant un combat des Magnésiens et des Cimmériens. La mort violente de Gygès, dont Hérodote n'a aucune connaissance (I, xiv), a été très vraisemblablement la suite de sa campagne malheureuse contre ce peuple. Avant leur entrée en Lydie, ils avaient ravagé la Phrygie, dont le roi, Midas, s'empoisonna de désespoir, s'étaient établis à Antandros de Mysie, qu'ils occupèrent pendant une centaine d'années, et avaient conquis la Bithynie. Le centre de leur puissance était la Paphlagonie et tout spécialement le territoire de Sinope, où leur présence, ainsi qu'on l'a vu plus haut, a fait échouer, au VIIIe siècle, la tentative faite par Habrondas d'y fonder une colonie grecque.

Digitized by Google

la conduite de Habrondas fut détruite par les Cimmériens presque aussitôt que fondée. Quand les Milésiens s'établirent de nouveau et définitivement à Sinope, à la date de 629, les Cimmériens étaient encore dans le pays. La première date est d'une haute importance et s'accorde avec celle qui résulte de l'Odyssée et des annales de Sargon II. La seule donnée qui soit sujette à caution est la qualification de *première apparition*.

Dans les questions d'origine, les affirmations des historiens grecs reposent d'ordinaire sur des rapprochements superficiels de noms géographiques ou mythologiques et manquent d'autorité. Le même cas se présente ici. Au temps où ils écrivaient, des noms rappelant les Cimmériens pullulaient dans la région nord-est du Pont-Euxin. Le Palus Méotide est quelquefois appelé *mare Cimmerium* ou *Paludes Cimmeriae;* là se trouvait une ville de *Cimmeris* ou *Cimmerium* et un Κιμμέριον ἄκρον. La Chersonnèse Taurique ou la Crimée possédait un mont Κιμμέριον avec une ville homonyme. L'intérieur des terres même avait un canton Κιμμερίη et des *Oppida Cimmeria*. Quoi d'étonnant que, en combinant ces noms avec les Cimmériens de l'Odyssée, qu'ils plaçaient aux dernières limites du nord, ils se soient attachés à l'idée de faire des Cimmériens historiques des autochthones d'une contrée européenne. L'unanimité des historiens grecs sous ce rapport s'explique donc fort bien, sans nous obliger toutefois à prendre leur opinion au sérieux contre le témoignage contemporain des annales assyriennes constatant l'existence d'une ville et, par conséquent, de la nation de Kimir ou Gimir au VIIIe siècle en Cappadoce. L'affirmation d'Hérodote, qui prétend que les Cimmériens ont été chassés d'Europe par les Scythes qui envahirent la Médie pendant le règne de Cyaxarès (624-584?), vient de cette circonstance que les Perses ne connaissent comme habitant au nord de leur empire que les Scythes seuls. Le père de l'histoire en a conclu que la migration des Cimmériens en Asie-Mineure en longeant le Caucase eut pour cause l'établissement des Scythes en Europe suivi immédiatement par l'invasion du même peuple en Médie.

La migration des Scythes dans l'Asie antérieure, d'après les historiens grecs, présente d'ailleurs des phénomènes si extraordinaires, qu'on se demande si l'on ne se trouve pas devant un drame de pure fiction. Comment les Assyriens n'auraient-ils pas cherché à lier des relations d'amitié avec ces Asiatiques qui viennent de sauver Ninive à leur insu, afin de se débarrasser une fois pour toutes de la puissance mède, qui était pour eux une menace perpétuelle ? D'autre part, comment, après avoir écrasé la Médie, les Scythes n'auraient-ils pas poussé directement leur marche vers

Digitized by Google

tions de Darius, le prince le plus littéraire des Achéménides. Ses successeurs ont désappris le peu qu'il savait. Ce n'est que pendant le règne de ces Achéménides, où le bruit de leurs armes commençait à inquiéter les Grecs, que ceux-ci cherchèrent à connaître sérieusement l'origine et les gestes des Asiatiques. Les premiers historiens grecs étaient des Ioniens d'Asie, et leurs ouvrages, aujourd'hui perdus, traitaient des peuples asiatiques. Hérodote, à qui son grand ouvrage historique a acquis le titre de père de l'histoire, était d'Halycarnasse, ville mi-carienne et mi-ionienne. Les récits qu'il a accueillis au sujet de la Lydie et des Cimmériens sont probablement empruntés à Xanthos, qui avait écrit une histoire de la Lydie. Quelques historiens postérieurs ont aussi puisé certains renseignements sur les Cimmériens chez le même auteur, qui est peut-être la seule source de tout ce que les Grecs savaient de ce peuple disparu. Le fait le plus intéressant pour notre étude, c'est que le nom des Cimmériens se trouve déjà dans les poésies homériques (Odyssée, A, v. 13-19). Que ce peuple y soit décrit sous des traits absolument fabuleux, exagérés encore par les écrivains postérieurs, cela nous est indifférent. Un nom aussi particulier et étranger à la langue grecque ne se crée pas par hasard et à deux époques différentes. Le poète a certainement ignoré la position géographique de ce peuple, qu'il a reculée autant qu'il a pu, mais il n'a pas inventé le nom ; et dès lors, rien ne s'oppose à ce qu'on l'identifie avec celui des Cimmériens proprement historiques.

Ainsi, deux auteurs du VIIIe siècle avant notre ère, l'un Grec, l'autre Assyrien, mentionnent les Cimmériens, le premier d'ouïdire, le second *de visu*. Pour les compatriotes des deux auteurs, ce peuple habitait au loin et formait la dernière limite de leur connaissance géographique. Une telle concordance aurait une valeur irrécusable, alors même qu'il y eût nécessité absolue de séparer, au point de vue ethnique, les Cimmériens de l'Odyssée d'avec les Cimmériens des historiens. Mais, une pareille nécessité n'existe point. Au contraire, tout fait présumer qu'il n'y a pas d'incompatibilité réelle entre les données anciennes et les données plus tardives des écrivains grecs en ce qui concerne ce peuple. Il est facile de le prouver.

Les chronographes placent d'ordinaire vers 784 la première apparition des Cimmériens en Asie-Mineure, surtout aux environs de Sinope[1]. La première colonie milésienne établie en ce lieu sous

[1] Voir Lenormant, *Les origines de l'histoire*, tome 2e, aux articles *Gomer*, *Tubal et Meschek*, où se trouve réuni tout ce que les auteurs grecs ont rapporté sur les Scythes et les Cimmériens.

Digitized by Google

par leurs gouverneurs (*bel alâni* « seigneurs de villes ») dévastent la Lydie. Le roi Gygès réussit à les repousser avec le secours moral de l'Assyrie, dont il avait sollicité la protection. Les chefs Gimir faits prisonniers sont envoyés à la cour de Ninive, en signe de reconnaissance et d'hommage, probablement aussi comme des sujets révoltés. Quelques années après, Gygès s'étant aliéné la protection assyrienne par sa connivence avec Toushamilki, roi de Mouçour, les Gimir revinrent et saccagèrent de nouveau la Lydie. Gygès fut massacré et son successeur se replaça sous la tutelle assyrienne. Sur ces entrefaites, les Gimir s'étaient retirés de la Lydie en emportant un immense butin.

Sous Assuraddin II, le dernier roi d'Assyrie (vers 606), le gouverneur gimirien Kashtaritou forma, avec le gouverneur mède Mamitarshou, un projet de coalition contre l'Assyrie, coalition à laquelle se rallièrent les Mannâ, les Sapardâ et quelques autres peuples. Les coalisés prirent Ninive et mirent fin au royaume séculaire d'Assur.

La joie des Gimir dura peu de temps. Ils apprirent bientôt à leur détriment cette vérité éternelle que les premières victimes d'une grande révolution sont ses propres auteurs. Ils avaient travaillé pour la Médie, laquelle, se sentant assez forte, se hâta de soumettre tour à tour tous les peuples alliés et d'étendre sa domination sur la presque totalité de l'Asie-Mineure. Les Gimir furent englobés dans l'empire mède, et leur nom même disparut de l'histoire.

C. *Les Cimmériens d'Hérodote.*

Le sentiment historique ne s'est éveillé que très tard chez les Grecs. Les annales des rois d'Assyrie moisissaient depuis longtemps déjà sous les ruines de Ninive quand les Hellènes se mirent à faire l'histoire de l'Asie. Les Mèdes se sont montrés absolument indignes de l'immense fortune que le hasard leur avaient répartie. Malgré leur richesse, ils sont restés barbares, sans écriture et sans historiens. Pour les Babyloniens du temps de Cyrus, *Ishtumegu* ou Astyage, qui résidait à Ecbatane, était un simple *Umman Manda*, « un barbare, un homme de sac et de corde ». Les Perses eux-mêmes, encore qu'ils aient fait un sérieux effort pour introduire chez eux l'écriture et la civilisation babyloniennes, ainsi que les arts de la Grèce et de l'Égypte, sont toujours restés de piètres historiens. L'art de conter et de mettre en ordre les éléments du récit est à peine ébauché dans les inscrip-

Digitized by Google

La description géographique du passage qui précède ne laisse rien à désirer. Le Hammanou était limité à l'orient par la Moschène (et la Tabalène), un peu plus loin, par le Mat-Gamgoum, et au sud par le Mat-Qoué, la région du golfe Issique et la Cilicie adjacente, tous deux au-delà de l'Amanus. Il ne faut pas être grand clerc en géographie pour savoir que l'on est au cœur même de la Cappadoce, sur les rives de l'Halys et tout spécialement là où les géographes classiques placent également le district de la *Chammanane*, écrit aussi *Chamanê* et *Kammanênê*. L'orthographe *Kammanu* se trouve aussi dans les textes de Sargon II, et l'identification dont il s'agit est admise par la plupart des assyriologues.

C'est en Chammanênê que se trouvait la ville importante de *Kimir* ou *Gimir* (le signe *ki* vaut aussi *gi*), probablement la principale résidence du roi Gounzinanou, transporté en Assyrie. En face de cette *Cimméris* cappadocienne, il devient inutile de diriger nos regards vers la Cimmérie européenne. L'ethnique *gimirraâ* vient naturellement de *Kimir* par extension, de même que « Babylonien » vient de Babylone et « Samarie » de « Samêrin ».

Et, comme il est inimaginable que cette ville ait reçu son nom au moment même où elle a été dévastée par les Assyriens, il faut reconnaître que, semblable aux autres noms géographiques qui figurent à la fois dans les annales de Sargon II et dans la Genèse : *Tabal* = תּוּבַל, *Musku* = מֶשֶׁךְ, *Madâ* = מָדַי, etc., celui de *Gimir* = גֹּמֶר, remonte aussi à une antiquité reculée et dans tous les cas bien antérieure à l'an 1000 avant J.-C , date à laquelle nous plaçons la rédaction de la Genèse.

Terminons en résumant les faits qui ressortent des documents cunéiformes relativement à l'histoire du peuple Gimir :

Sargon II (722-704) conquiert le pays de Gimir, l'annexe à l'Assyrie et y établit des gouverneurs assyriens.

Sennachérib, son fils (705-682), soumet à nouveau le Tabal et la Cilicie ; mais le Gimir recouvre son indépendance.

Assurahiddin, son petit-fils (681-669), gagne une victoire sur le roi gimirien Teoushpa, qui s'était avancé jusqu'à la province assyrienne de Houboushna.

La mort de ce roi eut-elle pour résultat un changement politique dans la constitution du royaume, et le Gimir se transforma-t-il en une république fédérative ? On peut y penser par suite du récit suivant, mais les récits grecs que nous examinerons tout à l'heure ne sont pas favorables à une telle supposition.

Sous le règne d'Assurbanipal (668-626 ?), les Gimir, conduits

Digitized by Google

que ninivite à cet égard se comprend parfaitement. Les puissants de la terre sont d'ordinaire peu loquaces quand il s'agit d'une entreprise avortée.

Mais, comme il reste encore une autre explication possible, quoique très peu probable en elle-même, savoir que les Gimir n'étaient pas encore à cette époque établis dans la Cappadoce orientale, nous sommes heureux de signaler un passage des annales de Sargon II (719-706) où une ville importante du nom de *Kimirra* est constatée dans la même région géographique. Cette mention figure dans la planche 74 *bis* de Botta, salle 10,11. Après une lacune très regrettable, on lit : [*al(er)*] *Kimirra sha mat Bit Hamma akshud* 2830 *ameli adi marshitishunu ashlu*[*lma*... « J'ai conquis [la ville] de Kimir, du pays de *Bit* Hamma. J'en ai transporté 2830 habitants avec tout ce qu'ils possédaient. » Le terme *Bit Hamma* « maison de Hamma » (cf. בֵּית תּוֹגַרְמָה, Ezéchiel, XXVII, 14) désigne visiblement le centre du vaste pays qui est souvent mentionné sous la forme de *mat Hamma*[*nu*]. D'autre part, l'identité de la forme *Kimirra* pour la ville, peut-être capitale, de Hammanou avec celle de l'ethnique *Gimmirrâa*, « Gimirien », ne peut susciter aucun doute. La légère différence de la consonne initiale n'a pas plus de valeur que la variante *Malâa* que l'on observe une fois à la place de la forme usuelle *Madâa* pour la Médie. Une ligne plus loin, il est question de quelqu'un qui a tué les hommes de Qoué (*ameli mat Que idûku*). Il s'agit de Mitâ, roi des Mosches, qui avait des prétentions sur une partie de ce pays. Entre tant de passages qui racontent cet événement, je citerai de préférence celui de l'inscription des Taureaux de Khorsabad, traduite par M. Oppert (*Dour Sarkayan*, p. 4, l. 30-36), parce qu'il nous aidera en même temps à déterminer la position du pays de *Hammanou*, dont *Kimir* était une ville importante. Ce passage est ainsi conçu :

Tarid (31) *Mitâ shar Muski mutir halçi mat Que* (32) *ikmuti sha al Iamnâ sha qabal tiamti* (33) *kima nûni ibaru nasih* (34) *Gunzinanu mat Hammanûa ù Tarhulara* (35) *mat Gamgumâa sha gimir matishunu ekimuma* (36) *ana miçir mat Ashshur utirra.*

« J'ai chassé (le texte emploie la construction participielle avec le verbe à la troisième personne) Mitâ, roi des Mosches ; je lui ai fait rendre les forteresses de Qoué (voir *Revue des Études juives*, 1886, p. 13-14). J'ai pêché comme un poisson la ville de Iamnâ (l'île de Chypre), qui est au milieu de la mer. J'ai transporté Gounzinanou du pays de Hammanoûa et Tarhoulara du pays de Gamgoum. Je me suis emparé de la totalité de leurs pays et je les ai annexés à l'Assyrie. »

Digitized by Google

la tête de l'armée, éclipsa entièrement les autres chefs militaires. Le contraire semble avoir été le cas au temps d'Assurahiddin II, où les gouverneurs de ville agissent à leur aise, en apparence du moins, sans attendre l'ordre du pouvoir central. Ce serait une nouvelle preuve que les textes qui mentionnent la ligue nouée par le gouverneur Kashtaritou n'appartiennent pas à l'époque d'Assurahiddin Ier, résultat où nous conduit déjà la différence des noms des chefs Gimir dans les deux cas. Peut-être la mort de Teushpa dans la bataille de Houboushna a-t-elle été le point de départ de ce changement de constitution, les chefs n'ayant pu se mettre d'accord pour lui nommer un successeur.

d. Mention d'une ville du nom de Kimir conquise par Sargon II.

Durant le règne de Sennachérib ou Sinahirba (de 705 à 681) il n'est nulle part fait allusion à une rencontre entre l'armée assyrienne et les Gimir. Et cependant Sennachérib, conformément aux historiens grecs et à ses propres annales, a bataillé en Cilicie. Il est même le second roi assyrien qui ait détruit la ville de *Tilgarimmou*, identique avec le Togarmâ, תּוֹגַרְמָה, des Hébreux, qui est représenté dans la Genèse comme un des fils de Gomer, גֹּמֶר. Le récit de cet événement mérite d'être cité textuellement :

Nishi mat Hilakki ashibut hurshâni (*zakruti*) *utabbih aslîsh* (var. *anar ina kakki alânishunu abbul aggur ina ishâti agmu*) *al Tilgarimmi* (var. *mu*) *sha pâdi* (var. *pâd*) *mat Tabali akshudma usheshib* (var. *utir*) *karmish* (var. *ana karmi*).

« Les gens du pays de Cilicie, qui habitent les (hautes) montagnes boisées, je les ai égorgés comme des moutons (var. je les ai détruits par les armes, j'ai démoli, ruiné et livré au feu leurs villes). La ville de Tilgarimmou, qui est aux confins du pays de Tabal, je l'ai prise et changée en ruine. »

Ainsi, l'expédition de Sennachérib vers l'ouest, quoique heureuse en Cilicie, n'a pas dépassé la Cappadoce orientale ou le Tabal, pays qui était depuis longtemps soumis à l'Assyrie. D'où vient cet arrêt subit et pourquoi n'a-t-il pas poussé sa marche victorieuse plus loin vers l'ouest ? Quand on pèse bien les paroles d'Assurbanipal constatant que les Gimir ne craignaient point ses *ancêtres* (*abiya*), on soupçonne déjà que la marche en avant de Sennachérib a été empêchée, soit par une résistance réelle, soit par une résistance en perspective de la part des Gimir, et, dans un cas comme dans l'autre, le silence des documents officiels du monar-

Digitized by Google

padoce centrale, dont le pays de Houboushna doit faire partie ou, du moins, être peu éloigné. J'ai à peine besoin de faire remarquer que la tentative de quelques assyriologues d'identifier le *mat Hubushna* avec le *mat Hubushkia* ou *Hulushkia*, qui est situé au nord-est de l'Assyrie, ne reposant que sur un rapport de consonnance imparfait, ne cadre point avec le contexte du récit et doit être absolument rejetée. Du reste, une poussée aussi éloignée dirigée par les Gimir vers l'est dans un temps où tous les pays intermédiaires : le Tabal, le Mouskou et le Naïri, étaient soumis à l'Assyrie et, en grande partie, occupés par des garnisons assyriennes, est historiquement inimaginable. Si un tel mouvement s'était produit, la cour de Ninive aurait pris ses mesures tout de suite pour barrer le chemin aux envahisseurs et n'aurait pas attendu qu'ils eussent atteint les limites orientales de l'empire. Quand on voit, enfin, avec quel soin les annales de l'Assyrie enregistrent les ravages commis par les ennemis dans les pays soumis à sa suzeraineté, on acquiert la conviction que, si une telle accusation n'est pas portée contre les Gimir, c'est que non seulement ils n'ont pas traversé en pillards les provinces assyriennes, mais que leur présence dans le district de Houboushna avait plutôt pour but de barrer le chemin à l'armée assyrienne qui, étant maîtresse du Tabal, voulait aller plus loin vers l'ouest. Tout donne à penser que les Gimir s'étaient portés en avant dans un district limitrophe de Tabal, afin de prévenir l'invasion de leur pays projetée par les Assyriens. Le sort de la bataille leur ayant été défavorable, ils se retirèrent dans leurs pays sans être molestés, mais leur résistance déterminée eut néanmoins le résultat désiré : la marche en avant de l'armée assyrienne fut arrêtée pour toujours et l'indépendance du Gimir sauvée. Point à noter : la victoire ne rapporte aux Assyriens aucun butin ; on peut en conclure que les vaincus se sont retirés en bon ordre et avaient eu le temps de mettre leurs biens en lieu sûr. C'était une raison de plus pour enlever aux Assyriens toute envie de renouveler leur attaque. Le district où la bataille fut livrée a aussi échappé au pillage, visiblement parce qu'il appartenait à des clients restés fidèles à l'Assyrie et pour lesquels l'apparition des Gimir constituait une véritable calamité.

Mais, tout court qu'il est, le récit d'Assurahiddin, non seulement confirme les vues que les récits analysés plus haut nous ont permis de former relativement à l'origine et à la civilisation des Gimir, mais nous apprend aussi un fait nouveau. Dans le style de la chancellerie ninivite, l'expression *Teushpa mat Gimirrâa* ne peut signifier autre chose que « Teushpa, roi de Gimir ». Ce peuple formait donc alors une monarchie fortement organisée et le roi, à

Digitized by Google

l'Assyrie, dont les richesses étaient bien de nature à tenter leur cupidité? Au lieu de poursuivre une entreprise si rémunératrice et si facile, vu l'abaissement militaire de l'Assyrie à ce moment, les Scythes traversent l'Arménie et la Syrie et se dirigent vers l'Égypte, d'où, par les prières et quelques présents de Psammitichus, ils retournent en Médie, sans avoir sur leur conscience aucun pillage dans les villes par lesquelles ils passèrent, si ce n'est celui du temple d'Ascalon. Cette douceur exceptionnelle fait bientôt place à un système d'exactions et de pillages, qui dure tous les 28 ans de leur domination. Puis, les Mèdes, ayant invité chez eux la plupart des Scythes, les massacrent, après les avoir enivrés, et recouvrent ainsi leur liberté. Vraiment, l'histoire réelle est habituellement plus compliquée. Chose non moins curieuse, les auteurs hébreux contemporains, Jérémie et Ézéchiel, qui profitent de tous les événements politiques de la Palestine et des pays voisins pour leurs exhortations, ne disent pas un seul mot des expéditions des Scythes et de leur domination sur l'Asie. C'est en pure perte que quelques exégètes ont cherché à y trouver des allusions à cet événement. Il me semble qu'en raison de ces considérations, l'historicité de la domination des Scythes en Asie durant le règne de Cyaxarès n'est pas aussi assurée qu'on le croit ordinairement. Quelques hordes scythiques traversant le Caucase ont pu ravager la Médie et certaines contrées de l'Asie-Mineure, où elles se sont rencontrées avec les Cimmériens, mais elles n'ont ni poussé très loin leurs conquêtes, ni exercé une suprématie réelle en dehors de la Médie.

Mais revenons aux Cimmériens. Les informations d'Hérodote à leur égard laissent beaucoup à désirer. Cet écrivain les fait venir en Lydie, pour la première fois, sous le règne d'Ardys, fils de Gygès (I, xv); nous savons, au contraire, par les récits assyriens, que Gygès lui-même avait déjà dû combattre ces intrus. On sait aussi par Pline que Candaule, le prédécesseur de Gygès, avait acheté une peinture de Bularchos représentant un combat des Magnésiens et des Cimmériens. La mort violente de Gygès, dont Hérodote n'a aucune connaissance (I, xiv), a été très vraisemblablement la suite de sa campagne malheureuse contre ce peuple. Avant leur entrée en Lydie, ils avaient ravagé la Phrygie, dont le roi, Midas, s'empoisonna de désespoir, s'étaient établis à Antandros de Mysie, qu'ils occupèrent pendant une centaine d'années, et avaient conquis la Bithynie. Le centre de leur puissance était la Paphlagonie et tout spécialement le territoire de Sinope, où leur présence, ainsi qu'on l'a vu plus haut, a fait échouer, au VIIIe siècle, la tentative faite par Habrondas d'y fonder une colonie grecque.

Digitized by Google

la conduite de Habrondas fut détruite par les Cimmériens presque aussitôt que fondée. Quand les Milésiens s'établirent de nouveau et définitivement à Sinope, à la date de 629, les Cimmériens étaient encore dans le pays. La première date est d'une haute importance et s'accorde avec celle qui résulte de l'Odyssée et des annales de Sargon II. La seule donnée qui soit sujette à caution est la qualification de *première apparition*.

Dans les questions d'origine, les affirmations des historiens grecs reposent d'ordinaire sur des rapprochements superficiels de noms géographiques ou mythologiques et manquent d'autorité. Le même cas se présente ici. Au temps où ils écrivaient, des noms rappelant les Cimmériens pullulaient dans la région nord-est du Pont-Euxin. Le Palus Méotide est quelquefois appelé *mare Cimmerium* ou *Paludes Cimmeriae;* là se trouvait une ville de *Cimmeris* ou *Cimmerium* et un Κιμμέριον ἄκρον. La Chersonnèse Taurique ou la Crimée possédait un mont Κιμμέριον avec une ville homonyme. L'intérieur des terres même avait un canton Κιμμερίη et des *Oppida Cimmeria.* Quoi d'étonnant que, en combinant ces noms avec les Cimmériens de l'Odyssée, qu'ils plaçaient aux dernières limites du nord, ils se soient attachés à l'idée de faire des Cimmériens historiques des autochthones d'une contrée européenne. L'unanimité des historiens grecs sous ce rapport s'explique donc fort bien, sans nous obliger toutefois à prendre leur opinion au sérieux contre le témoignage contemporain des annales assyriennes constatant l'existence d'une ville et, par conséquent, de la nation de Kimir ou Gimir au VIIIe siècle en Cappadoce. L'affirmation d'Hérodote, qui prétend que les Cimmériens ont été chassés d'Europe par les Scythes qui envahirent la Médie pendant le règne de Cyaxarès (624-584?), vient de cette circonstance que les Perses ne connaissent comme habitant au nord de leur empire que les Scythes seuls. Le père de l'histoire en a conclu que la migration des Cimmériens en Asie-Mineure en longeant le Caucase eut pour cause l'établissement des Scythes en Europe suivi immédiatement par l'invasion du même peuple en Médie.

La migration des Scythes dans l'Asie antérieure, d'après les historiens grecs, présente d'ailleurs des phénomènes si extraordinaires, qu'on se demande si l'on ne se trouve pas devant un drame de pure fiction. Comment les Assyriens n'auraient-ils pas cherché à lier des relations d'amitié avec ces Asiatiques qui viennent de sauver Ninive à leur insu, afin de se débarrasser une fois pour toutes de la puissance mède, qui était pour eux une menace perpétuelle ? D'autre part, comment, après avoir écrasé la Médie, les Scythes n'auraient-ils pas poussé directement leur marche vers

Digitized by Google

tions de Darius, le prince le plus littéraire des Achéménides. Ses successeurs ont désappris le peu qu'il savait. Ce n'est que pendant le règne de ces Achéménides, où le bruit de leurs armes commençait à inquiéter les Grecs, que ceux-ci cherchèrent à connaître sérieusement l'origine et les gestes des Asiatiques. Les premiers historiens grecs étaient des Ioniens d'Asie, et leurs ouvrages, aujourd'hui perdus, traitaient des peuples asiatiques. Hérodote, à qui son grand ouvrage historique a acquis le titre de père de l'histoire, était d'Halycarnasse, ville mi-carienne et mi-ionienne. Les récits qu'il a accueillis au sujet de la Lydie et des Cimmériens sont probablement empruntés à Xanthos, qui avait écrit une histoire de la Lydie. Quelques historiens postérieurs ont aussi puisé certains renseignements sur les Cimmériens chez le même auteur, qui est peut-être la seule source de tout ce que les Grecs savaient de ce peuple disparu. Le fait le plus intéressant pour notre étude, c'est que le nom des Cimmériens se trouve déjà dans les poésies homériques (Odyssée, A, v. 13-19). Que ce peuple y soit décrit sous des traits absolument fabuleux, exagérés encore par les écrivains postérieurs, cela nous est indifférent. Un nom aussi particulier et étranger à la langue grecque ne se crée pas par hasard et à deux époques différentes. Le poète a certainement ignoré la position géographique de ce peuple, qu'il a reculée autant qu'il a pu, mais il n'a pas inventé le nom ; et dès lors, rien ne s'oppose à ce qu'on l'identifie avec celui des Cimmériens proprement historiques.

Ainsi, deux auteurs du VIIIe siècle avant notre ère, l'un Grec, l'autre Assyrien, mentionnent les Cimmériens, le premier d'ouïdire, le second *de visu*. Pour les compatriotes des deux auteurs, ce peuple habitait au loin et formait la dernière limite de leur connaissance géographique. Une telle concordance aurait une valeur irrécusable, alors même qu'il y eût nécessité absolue de séparer, au point de vue ethnique, les Cimmériens de l'Odyssée d'avec les Cimmériens des historiens. Mais, une pareille nécessité n'existe point. Au contraire, tout fait présumer qu'il n'y a pas d'incompatibilité réelle entre les données anciennes et les données plus tardives des écrivains grecs en ce qui concerne ce peuple. Il est facile de le prouver.

Les chronographes placent d'ordinaire vers 784 la première apparition des Cimmériens en Asie-Mineure, surtout aux environs de Sinope[1]. La première colonie milésienne établie en ce lieu sous

[1] Voir Lenormant, *Les origines de l'histoire*, tome 2e, aux articles *Gomer*, *Tubal et Meschek*, où se trouve réuni tout ce que les auteurs grecs ont rapporté sur les Scythes et les Cimmériens.

Digitized by Google

par leurs gouverneurs (*bel alâni* « seigneurs de villes ») dévastent la Lydie. Le roi Gygès réussit à les repousser avec le secours moral de l'Assyrie, dont il avait sollicité la protection. Les chefs Gimir faits prisonniers sont envoyés à la cour de Ninive, en signe de reconnaissance et d'hommage, probablement aussi comme des sujets révoltés. Quelques années après, Gygès s'étant aliéné la protection assyrienne par sa connivence avec Toushamilki, roi de Mouçour, les Gimir revinrent et saccagèrent de nouveau la Lydie. Gygès fut massacré et son successeur se replaça sous la tutelle assyrienne. Sur ces entrefaites, les Gimir s'étaient retirés de la Lydie en emportant un immense butin.

Sous Assuraddin II, le dernier roi d'Assyrie (vers 606), le gouverneur gimirien Kashtaritou forma, avec le gouverneur mède Mamitarshou, un projet de coalition contre l'Assyrie, coalition à laquelle se rallièrent les Mannâ, les Sapardâ et quelques autres peuples. Les coalisés prirent Ninive et mirent fin au royaume séculaire d'Assur.

La joie des Gimir dura peu de temps. Ils apprirent bientôt à leur détriment cette vérité éternelle que les premières victimes d'une grande révolution sont ses propres auteurs. Ils avaient travaillé pour la Médie, laquelle, se sentant assez forte, se hâta de soumettre tour à tour tous les peuples alliés et d'étendre sa domination sur la presque totalité de l'Asie-Mineure. Les Gimir furent englobés dans l'empire mède, et leur nom même disparut de l'histoire.

C. *Les Cimmériens d'Hérodote.*

Le sentiment historique ne s'est éveillé que très tard chez les Grecs. Les annales des rois d'Assyrie moisissaient depuis longtemps déjà sous les ruines de Ninive quand les Hellènes se mirent à faire l'histoire de l'Asie. Les Mèdes se sont montrés absolument indignes de l'immense fortune que le hasard leur avaient répartie. Malgré leur richesse, ils sont restés barbares, sans écriture et sans historiens. Pour les Babyloniens du temps de Cyrus, *Ishtumegu* ou Astyage, qui résidait à Ecbatane, était un simple *Umman Manda*, « un barbare, un homme de sac et de corde ». Les Perses eux-mêmes, encore qu'ils aient fait un sérieux effort pour introduire chez eux l'écriture et la civilisation babyloniennes, ainsi que les arts de la Grèce et de l'Égypte, sont toujours restés de piètres historiens. L'art de conter et de mettre en ordre les éléments du récit est à peine ébauché dans les inscrip-

Digitized by Google

La description géographique du passage qui précède ne laisse rien à désirer. Le Hammanou était limité à l'orient par la Moschène (et la Tabalène), un peu plus loin, par le Mat-Gamgoum, et au sud par le Mat-Qoué, la région du golfe Issique et la Cilicie adjacente, tous deux au-delà de l'Amanus. Il ne faut pas être grand clerc en géographie pour savoir que l'on est au cœur même de la Cappadoce, sur les rives de l'Halys et tout spécialement là où les géographes classiques placent également le district de la *Chammanane*, écrit aussi *Chamanê* et *Kammanênê*. L'orthographe *Kammanu* se trouve aussi dans les textes de Sargon II, et l'identification dont il s'agit est admise par la plupart des assyriologues.

C'est en Chammanênê que se trouvait la ville importante de *Kimir* ou *Gimir* (le signe *ki* vaut aussi *gi*), probablement la principale résidence du roi Gounzinanou, transporté en Assyrie. En face de cette *Cimméris* cappadocienne, il devient inutile de diriger nos regards vers la Cimmérie européenne. L'ethnique *gimirraâ* vient naturellement de *Kimir* par extension, de même que « Babylonien » vient de Babylone et « Samarie » de « Samérin ».

Et, comme il est inimaginable que cette ville ait reçu son nom au moment même où elle a été dévastée par les Assyriens, il faut reconnaître que, semblable aux autres noms géographiques qui figurent à la fois dans les annales de Sargon II et dans la Genèse : *Tabal* = תּוּבַל, *Musku* = מֶשֶׁךְ, *Madâ* = מָדַי, etc., celui de *Gimir* = גֹּמֶר, remonte aussi à une antiquité reculée et dans tous les cas bien antérieure à l'an 1000 avant J.-C , date à laquelle nous plaçons la rédaction de la Genèse.

Terminons en résumant les faits qui ressortent des documents cunéiformes relativement à l'histoire du peuple Gimir :

Sargon II (722-704) conquiert le pays de Gimir, l'annexe à l'Assyrie et y établit des gouverneurs assyriens.

Sennachérib, son fils (705-682), soumet à nouveau le Tabal et la Cilicie ; mais le Gimir recouvre son indépendance.

Assurahiddin, son petit-fils (681-669), gagne une victoire sur le roi gimirien Teoushpa, qui s'était avancé jusqu'à la province assyrienne de Houboushna.

La mort de ce roi eut-elle pour résultat un changement politique dans la constitution du royaume, et le Gimir se transforma-t-il en une république fédérative ? On peut y penser par suite du récit suivant, mais les récits grecs que nous examinerons tout à l'heure ne sont pas favorables à une telle supposition.

Sous le règne d'Assurbanipal (668-626 ?), les Gimir, conduits

Digitized by Google

que ninivite à cet égard se comprend parfaitement. Les puissants de la terre sont d'ordinaire peu loquaces quand il s'agit d'une entreprise avortée.

Mais, comme il reste encore une autre explication possible, quoique très peu probable en elle-même, savoir que les Gimir n'étaient pas encore à cette époque établis dans la Cappadoce orientale, nous sommes heureux de signaler un passage des annales de Sargon II (719-706) où une ville importante du nom de *Kimirra* est constatée dans la même région géographique. Cette mention figure dans la planche 74 *bis* de Botta, salle 10,11. Après une lacune très regrettable, on lit : [*al(er)*] *Kimirra sha mat Bit Hamma akshud* 2830 *ameli adi marshitishunu ashlu*[*lma*... « J'ai conquis [la ville] de Kimir, du pays de *Bit* Hamma. J'en ai transporté 2830 habitants avec tout ce qu'ils possédaient. » Le terme *Bit Hamma* « maison de Hamma » (cf. בֵּית תּוֹגַרְמָה, Ezéchiel, XXVII, 14) désigne visiblement le centre du vaste pays qui est souvent mentionné sous la forme de *mat Hamma*[*nu*]. D'autre part, l'identité de la forme *Kimirra* pour la ville, peut-être capitale, de Hammanou avec celle de l'ethnique *Gimmirrâa*, « Gimirien », ne peut susciter aucun doute. La légère différence de la consonne initiale n'a pas plus de valeur que la variante *Malâa* que l'on observe une fois à la place de la forme usuelle *Madâa* pour la Médie. Une ligne plus loin, il est question de quelqu'un qui a tué les hommes de Qoué (*ameli mat Que idduku*). Il s'agit de Mitâ, roi des Mosches, qui avait des prétentions sur une partie de ce pays. Entre tant de passages qui racontent cet événement, je citerai de préférence celui de l'inscription des Taureaux de Khorsabad, traduite par M. Oppert (*Dour Sarkayan*, p. 4, l. 30-36), parce qu'il nous aidera en même temps à déterminer la position du pays de *Hammanou*, dont *Kimir* était une ville importante. Ce passage est ainsi conçu :

Tarid (31) *Mitâ shar Muski mutir halçi mat Que* (32) *ikmuti sha al Iamnâ sha qabal tiamti* (33) *kima nûni ibaru nasih* (34) *Gunzinanu mat Hammanûa ù Tarhulara* (35) *mat Gamgumâa sha gimir matishunu ekimuma* (36) *ana miçir mat Ashshur utirra.*

« J'ai chassé (le texte emploie la construction participielle avec le verbe à la troisième personne) Mitâ, roi des Mosches ; je lui ai fait rendre les forteresses de Qoué (voir *Revue des Études juives*, 1886, p. 13-14). J'ai pêché comme un poisson la ville de Iamnâ (l'île de Chypre), qui est au milieu de la mer. J'ai transporté Gounzinanou du pays de Hammanoûa et Tarhoulara du pays de Gamgoum. Je me suis emparé de la totalité de leurs pays et je les ai annexés à l'Assyrie. »

Digitized by Google

la tête de l'armée, éclipsa entièrement les autres chefs militaires. Le contraire semble avoir été le cas au temps d'Assurahiddin II, où les gouverneurs de ville agissent à leur aise, en apparence du moins, sans attendre l'ordre du pouvoir central. Ce serait une nouvelle preuve que les textes qui mentionnent la ligue nouée par le gouverneur Kashtaritou n'appartiennent pas à l'époque d'Assurahiddin Ier, résultat où nous conduit déjà la différence des noms des chefs Gimir dans les deux cas. Peut-être la mort de Teushpa dans la bataille de Houboushna a-t-elle été le point de départ de ce changement de constitution, les chefs n'ayant pu se mettre d'accord pour lui nommer un successeur.

d. Mention d'une ville du nom de Kimir conquise par Sargon II.

Durant le règne de Sennachérib ou Sinahirba (de 705 à 681) il n'est nulle part fait allusion à une rencontre entre l'armée assyrienne et les Gimir. Et cependant Sennachérib, conformément aux historiens grecs et à ses propres annales, a bataillé en Cilicie. Il est même le second roi assyrien qui ait détruit la ville de *Tilgarimmou*, identique avec le Togarmâ, תּוֹגַרְמָה, des Hébreux, qui est représenté dans la Genèse comme un des fils de Gomer, גֹּמֶר. Le récit de cet événement mérite d'être cité textuellement :

Nishi mat Hilakki ashibut hurshâni (*zakruti*) *utabbih aslîsh* (var. *anar ina kakki alânishunu abbul aggur ina ishâti agmu*) *al Tilgarimmi* (var. *mu*) *sha pâdi* (var. *pâd*) *mat Tabali akshudma usheshib* (var. *utir*) *karmish* (var. *ana karmi*).

« Les gens du pays de Cilicie, qui habitent les (hautes) montagnes boisées, je les ai égorgés comme des moutons (var. je les ai détruits par les armes, j'ai démoli, ruiné et livré au feu leurs villes). La ville de Tilgarimmou, qui est aux confins du pays de Tabal, je l'ai prise et changée en ruine. »

Ainsi, l'expédition de Sennachérib vers l'ouest, quoique heureuse en Cilicie, n'a pas dépassé la Cappadoce orientale ou le Tabal, pays qui était depuis longtemps soumis à l'Assyrie. D'où vient cet arrêt subit et pourquoi n'a-t-il pas poussé sa marche victorieuse plus loin vers l'ouest ? Quand on pèse bien les paroles d'Assurbanipal constatant que les Gimir ne craignaient point ses *ancêtres* (*abiya*), on soupçonne déjà que la marche en avant de Sennachérib a été empêchée, soit par une résistance réelle, soit par une résistance en perspective de la part des Gimir, et, dans un cas comme dans l'autre, le silence des documents officiels du monar-

Digitized by Google

padoce centrale, dont le pays de Houboushna doit faire partie ou, du moins, être peu éloigné. J'ai à peine besoin de faire remarquer que la tentative de quelques assyriologues d'identifier le *mat Hubushna* avec le *mat Hubushkia* ou *Hutushkia*, qui est situé au nord-est de l'Assyrie, ne reposant que sur un rapport de consonnance imparfait, ne cadre point avec le contexte du récit et doit être absolument rejetée. Du reste, une poussée aussi éloignée dirigée par les Gimir vers l'est dans un temps où tous les pays intermédiaires : le Tabal, le Mouskou et le Naïri, étaient soumis à l'Assyrie et, en grande partie, occupés par des garnisons assyriennes, est historiquement inimaginable. Si un tel mouvement s'était produit, la cour de Ninive aurait pris ses mesures tout de suite pour barrer le chemin aux envahisseurs et n'aurait pas attendu qu'ils eussent atteint les limites orientales de l'empire. Quand on voit, enfin, avec quel soin les annales de l'Assyrie enregistrent les ravages commis par les ennemis dans les pays soumis à sa suzeraineté, on acquiert la conviction que, si une telle accusation n'est pas portée contre les Gimir, c'est que non seulement ils n'ont pas traversé en pillards les provinces assyriennes, mais que leur présence dans le district de Houboushna avait plutôt pour but de barrer le chemin à l'armée assyrienne qui, étant maîtresse du Tabal, voulait aller plus loin vers l'ouest. Tout donne à penser que les Gimir s'étaient portés en avant dans un district limitrophe de Tabal, afin de prévenir l'invasion de leur pays projetée par les Assyriens. Le sort de la bataille leur ayant été défavorable, ils se retirèrent dans leurs pays sans être molestés, mais leur résistance déterminée eut néanmoins le résultat désiré : la marche en avant de l'armée assyrienne fut arrêtée pour toujours et l'indépendance du Gimir sauvée. Point à noter : la victoire ne rapporte aux Assyriens aucun butin ; on peut en conclure que les vaincus se sont retirés en bon ordre et avaient eu le temps de mettre leurs biens en lieu sûr. C'était une raison de plus pour enlever aux Assyriens toute envie de renouveler leur attaque. Le district où la bataille fut livrée a aussi échappé au pillage, visiblement parce qu'il appartenait à des clients restés fidèles à l'Assyrie et pour lesquels l'apparition des Gimir constituait une véritable calamité.

Mais, tout court qu'il est, le récit d'Assurahiddin, non seulement confirme les vues [illegible] récits analysés plus haut nous ont permis de former relat[illegible] l'origine et à la civilisation des Gimir, mais nous ap[illegible] un fait nouveau. Dans le style de la chancellerie [illegible] expression *Teushpa mat Gimirrâa* ne peut [illegible] que « Teushpa, roi de Gimir ». Ce peuple [illegible] monarchie fortement organisée et le roi, à

Digitized by Google

invasion de la part de ce peuple que le successeur de Gygès réclama de rechef la protection d'Assurbanipal.

Tous ces renseignements coïncident, en les confirmant, avec les conclusions que nous avons tirées des textes d'Assurahiddin II. Les Gimir, loin d'être des nomades pillards, constituaient un état bien organisé, possédant une administration régulière. Comme les documents de ces époques ne parlent pas de rois gimiriens, on peut en conclure que le Gimir formait alors une sorte de république fédérative composée d'états autonomes.

Pour la position géographique de ce pays, la moindre réflexion nous oblige à la chercher à l'est de la Lydie, car il est impossible d'imaginer que, devant quitter à deux reprises la Lydie, les Gimir se seraient retirés dans un pays hostile comme l'Ionie et les royaumes voisins. Au contraire, quand on admet qu'ils étaient chez eux en Cappadoce, après la destruction du royaume de la Phrygie, le retour dans leur patrie pouvait s'exécuter sans la plus petite difficulté en cas de besoin, et, après avoir repris des forces sur cette base de retraite assurée, ils pouvaient projeter de nouvelles expéditions.

c. Récit d'Assurahiddin Ier : Les Gimir en Houboushna.

Au temps du père et prédécesseur d'Assurbanipal, Assurahiddin Ier, les Gimir ont été rencontrés par l'armée assyrienne dans le pays de Houboushna et ont subi une grave défaite, du moins d'après l'affirmation du roi assyrien qui était lui-même à la tête de son armée. Le récit relatif à cette victoire est gravé sur un cylindre conservé au British Museum, dont le texte a été publié R. I, 45-45. Le passage, formant un paragraphe complet (45, col. II, 6-9), comprend quatre lignes ainsi conçues :

(6) *U Teushpâ mat Gimirrâa* (7) *çab manda* (var. *du*) *sha asharshu rûqu* (8) *ina Kitim* (ou *irçitim*) *mat Hubushna* (9) *adi gimir ummanashù uras(s)iba ina kakki.*

« Et Teoushpa du pays de Gimir, peuple barbare dont le site est lointain, sur les confins (ou *dans le territoire*) du pays de Houboushna, je l'ai abattu par les armes. »

Après ce fait d'armes, Assurahiddin parle immédiatement de ses conquêtes en Cilicie (*mat Hilakku*) et de la défaite qu'il a infligée aux gens de Douha, habitant les montagnes boisées contiguës au pays de Tabal (*mat Dûha ashib hurshane sha tihi mat Tabal*). On est ici sur une aire géographique qui confine à la Cap-

Digitized by Google

avec l'aide des Ioniens et des Cariens, qui étaient descendus à terre un peu au-dessous de Bubastis, vers l'embouchure pélusiaque du Nil. Cette identification présente toutefois de sérieuses difficultés. Si le nom *Muçur* désigne habituellement l'Égypte, la forme *Tushamilki* n'a qu'une analogie lointaine avec *Psammitichus* ou, en consonnes hiéroglyphiques, *Psmtk*. Un envoi de troupes auxiliaires en Égypte, comme l'implique l'expression assyrienne *emuqishu ana sihri... ishpuramma*, semble peu probable de la part du roi lydien. Et, en effet, aucun auteur classique ne mentionne les Lydiens parmi les mercenaires de Psammitichus. Les mercenaires ioniens et cariens eux-mêmes étaient, d'après Hérodote, des pirates de mer ayant relâché, par hasard, sur le territoire égyptien, et non des troupes régulières envoyées exprès par un dynaste de l'Asie-Mineure. Il sera donc possible que le *Mouçour* mentionné dans ce passage soit le district de ce nom qui est situé au nord de la Syrie, district qui formait la limite de l'empire assyrien vers l'ouest au temps de Tiglatpileser II et qui est mentionné après *Harusa* ou la Cyrrhestique par Tiglatpileser Ier. Enfin, le nom *Tushamilki* frappe par sa physionomie assyrienne et paraît signifier : « nom du roi. » Un tel nom convient très bien à un dynaste originaire d'un pays où la suprématie assyrienne s'est exercée depuis de longs siècles. Aussi est-il avéré que plusieurs rois de la région du Taurus portaient à cette époque des noms assyriens. Néanmoins, quelle que soit l'alternative que l'on préférera à cet égard, elle n'affectera en rien le résultat principal de notre analyse.

En ce qui concerne l'histoire des Gimir, voici les renseignements qui se dégagent du récit que nous étudions.

1. Les Gimir formaient une nation sédentaire, possédant des villes administrées par des gouverneurs régulièrement établis et qui se mettaient à la tête de leurs troupes en cas de guerre.

2. Les Gimir ont souvent repoussé avec succès les armées assyriennes, aussi bien au temps d'Assurbanipal que pendant le règne de ses *prédécesseurs*.

3. Du temps de Gygès, les Gimir ont envahi la Lydie à deux reprises différentes. Une fois avec peu de succès, le roi lydien ayant réussi à leur infliger une grave défaite qui les obligea à quitter le pays ; une autre fois, avec un meilleur succès, après la mort violente de Gygès, survenue, à ce qu'il paraît, à la suite d'une sédition de palais.

4. Après la dernière dévastation, les Gimir s'étaient retirés de la Lydie et c'est seulement dans le but de parer une nouvelle

Digitized by Google

nom revinrent et saccagèrent la totalité de son pays. Après lui, son fils monta sur le trône. Il conçut des craintes, me fit annoncer par son messager les malheurs dont, à ma prière, les dieux qui me protègent avaient accablé son père qui l'a engendré, et se soumit à ma royauté, en disant : « Tu es un roi que Dieu reconnaît, tu as maudit mon père et il lui est arrivé du malheur ; quant à moi, serviteur de son sceptre, bénis-moi, je porte ton joug. »

Nous allons noter ci-après les faits historiques qui ressortent de cette importante narration. Ils concernent tout aussi bien l'histoire de la Lydie que celle des Gimir :

Touchant le premier objet, nous apprenons les faits suivants :

1. Avant le règne de Gygès, la Lydie n'avait aucune sorte de relation avec les Assyriens, lesquels ignoraient jusqu'à l'existence même d'un royaume de ce nom.

2. Durant le même règne, la Lydie eut beaucoup à souffrir des dévastations causées par les Gimir. Les choses en étaient venues au point que Gygès se vit obligé de solliciter la protection d'Assurbanipal, qui occupait alors le trône de l'Assyrie.

3. Grâce à l'appui moral de l'Assyrie, Gygès parvint à vaincre les envahisseurs et à les chasser de son pays.

4. Gygès, ayant envoyé des troupes auxiliaires à Toushamilki, roi de Mouçour, qui s'était révolté contre l'Assyrie, fut massacré par ses ennemis, et les Gimir pillèrent de nouveau la Lydie.

5. Le fils et successeur de Gygès se soumit à la protection assyrienne, afin d'éviter les malheurs qui avaient attristé la Lydie pendant le règne de son père.

La marche de ces événements, j'ai à peine besoin de le faire remarquer, est des plus claires et des plus suivies. A travers le voile religieux qui enveloppe la narration officielle, la politique assyrienne se dessine avec une netteté remarquable. La maxime : « diviser pour régner » est adroitement mise en œuvre par la cour de Ninive. Pour affaiblir les Gimir, Assurbanipal promet sa protection aux Lydiens, et quand ceux-ci reprennent force et montrent quelque velléité d'indépendance, il encourage sous main les Gimir à saccager la Lydie et, comme toujours, ce moyen lui réussit, si parfaitement qu'il finit par y voir une faveur particulière des dieux à son égard.

Un seul point reste indéterminé pour nous dans ce récit : le personnage nommé Toushamilki, roi de Mouçour. On pense d'ordinaire au roi égyptien Psammitichus, qui, en détruisant la dodécarchie soutenue, sinon fondée, durant les conquêtes passagères d'Assurahiddin et d'Assurpanipal, devint maître de toute l'Égypte

Digitized by Google

ina qata amerishu ishpuramma ushannâ yâti (103) *ultu lib(bi) ume sha içbatu shepa sharrutiya* (104) *amel Gimir(r)âa* (var. *nakiri aqçu*) *mudallipu nishe matishu* (105) *sha la iptallahu abiya ù attâa* (var. *iâshi*) *la içbatu* (106) *shepa sharrutiya ikshud* (107) *ina lukulti Ashshur u Ishtar ilâni beliya ultu lib(bi) amel bel alâni* (108) *sha amel Gimirrâa sha ikshudu II amel bel alâni* (109) *ina* (*iç*) *çiççi ish* (ou *mil*) *qati* (var. *shigari*) *parzilli bi* (ou *qash*) *riti parzilli utammehma* (110) *itti tamarti* (*shû*) *kabittu* (var. *ti*) *ushebila adi mahriya* (111) *amel rakbushu sha ana sha'al shulmeya kâân ishtanappara* (112) *ushasrshâ badiltam* (*ashshu*) *sha amat Ashshur ilu baniya* (113) *la iççuru ana emuq ramanishu ittakilma ikbûsh libbu* (114) *emuqi(e)shu ana sihri Tushamilki* (*shar*) *mat Muçur* (115) *sha islû nir belutiya ishpurma anaku ashmêma* (116) *uçalli Ashshur ù Ishtar umma pân aabishu pagarshù li(n)nadima* (117) *lishshûni nirpaddu* (var. *da*) *shu kî sha ana Ashshur amhuru ishli(m)ma* (118) *pân aabishu pagarshu innadima ishshûni nirpaddu* (var. *da*) *shù* (119) *amel Gimirrâa sha ina nibit shumiya shapalshu ikbusu* (120) *itbunimma ispunu gimir matishù arkishù marushù ushib ina kussishù* (121) *ipluh limnitim sha ina nish qatâya ilâni tikliya* (122) *ina pân abi banishù ushapriku ina qâla amerishù ishpuramma* (123) *içbûtu shepâ sharrutiya umma sharru sha ilu idûshu atta* (124) *abù i tarurma limnitu ishshakin ina panishù* (125) *yâti arad hâtt'uka kurbannima la shut'a abshanka.*

« Gygès, roi de Lydie, contrée de passage à la mer, lieu éloigné dont les rois mes pères n'avaient pas entendu mentionner le nom, le dieu Assur, qui m'a engendré, lui révéla mon nom (var. « le nom de ma grande royauté ») dans un songe, en disant : saisis les pieds d'Assurbanipal, roi d'Assur, et tu vaincras tes ennemis par la mention de son nom. Le jour où il fit ce rêve, il envoya son messager pour me rendre hommage, en me transmettant par l'envoyé le récit de ce songe. Depuis le jour qu'il se soumit à ma royauté, avec l'aide d'Assur et d'Ishtar, les dieux qui me protègent, il fit prisonniers les Gimir (ennemis puissants) qui ruinaient les gens de son pays, qui ne craignaient ni mes pères ni moi et ne s'étaient pas soumis à ma royauté. Parmi les gouverneurs (mot à mot : « seigneur de villes ») qu'il avait faits prisonniers, il en prit deux, les chargea de chaînes et d'anneaux de fer et les expédia auprès de moi, accompagnés de riches présents. (Plus tard) il cessa de m'envoyer comme d'habitude un messager pour me rendre hommage. Ayant appris son infidélité à la promesse qu'il a faite à Assur mon seigneur, et que, ayant confiance dans sa propre force, il endurcit son cœur et envoya ses troupes au secours de Toushamilki, roi de Mouçour, qui a secoué le joug de ma royauté, j'ai adressé à Assur et à Ishtar, mes seigneurs, la prière suivante : « Qu'il tombe inanimé devant ses ennemis et que ceux-ci emportent son cadavre! » La prière que j'ai adressée à Assur s'accomplit : il tomba inanimé en présence de ses ennemis, qui emportèrent son cadavre. Les Gimir qu'il avait vaincus par la mention de mon

Digitized by Google

nienne de Carcathiocerta, voisine d'Amida. Cette hypothèse s'appuyait, outre la similitude du son, sur le nom *Kashtaritu*, qui semble répondre au nom médique *Kshatrita*. Il est cependant remarquable que ce nom est rendu en assyrien par *Hashatrita* dans l'inscription de Bisoutoun. De plus, il faudrait encore admettre, d'une part, que l'influence médique se faisait déjà sentir en Arménie avant la destruction de l'empire assyrien ; d'autre part, que le royaume de Mannâ aurait supporté de bon gré l'installation d'un gouvernement nouveau près de ses frontières et se serait allié à lui dans une entreprise guerrière qui, en cas de réussite entière, ne devait que rapprocher davantage le voisin dangereux. L'une et l'autre de ces alternatives paraissent assez improbables, car, il ne faut pas l'oublier, notre récit suppose l'indépendance réciproque des chefs confédérés. Si l'on ajoute que la forme même de *Carcathiocerta* est loin d'être critiquement assurée, puisque l'un des manuscrits du Vatican donne la leçon *Carthasiocerta* et que, de plus, l'une et l'autre de ces formes portent un cachet perse, signifiant respectivement « ville construite par Carcassios » et « ville construite par Carthasios », on se décide sans difficulté à renoncer finalement à une hypothèse qui ne s'appuie sur aucune considération historique. Donc, le mieux que nous puissions faire pour le moment, c'est de nous contenter du résultat principal relatif à l'identité du pays de Gimir avec la Cappadoce, notamment avec la Cappadoce orientale. Les paragraphes suivants nous faciliteront d'ailleurs la tâche de placer la ville de Carcashshi dans une aire géographique plus vraisemblable.

b. Récit d'Assurbanipal : Les Gimir en Lydie.

Au temps d'Assurbanipal (670-626 ?), les Gimir envahirent à plusieurs reprises la Lydie. Les annales de ce roi donnent à cet événement une signification flatteuse pour la cour de Ninive, mais, cette interprétation à part, les faits sont relatés d'une façon historique et avec une entière sincérité. Le texte, quoique souvent cité, mérite d'être rapporté intégralement. Nous transcrivons ci-après le passage principal, R. v, 2, 95-125, en marquant les variantes qui ont une certaine valeur :

(95) *Gugu* (var. *Guggu*) *shar mat Luddi nagû sha nibirta tamti* (96) *ashru rûqu sha sharrâni abiya la ishmû zikir shumshu* (97) *nibit shumiya* (var. *sharutiya kabli*) *ina shutti ushabrishuma ilu Ashshur banûa* (98) *umma shepû Ashshurbanipal shar mat Ashshur çabitma* (99) *ina zikir shumshu kushud aabika* (100) *umu shuttam annitam emuru amel rakbushu ispuru* (101) *ana sha'al shulmeya shuttam annitam sha emuru* (102)

Digitized by Google

quelle direction faut-il le chercher? Il est évident qu'on ne saurait penser à une contrée située à l'est ou au nord de la Médie ou de l'Arménie. Ces régions n'ont jamais été traversées par les Assyriens, tandis que les Gimir, ainsi qu'il résulte de plusieurs récits concordants, avaient assez souvent maille à partir avec les armées ninivites. Il ne peut pas non plus être situé entre le Mannâ et la Médie. Dans ce cas, la conquête de ce dernier pays par les Assyriens aurait nécessité au préalable celle du Gimir, ce qui n'est jamais arrivé. Le Gimir est donc forcément un pays situé à l'ouest du Mannâ, notamment, non pas dans son voisinage immédiat où s'étendaient successivement, dans la direction vers l'ouest, le Naïri, la Commagène (*Kummuh*), la Militène (*Milid*), la Moschène (*Mushku*), la Tibarène (*Tabal*), le *Koui* (littoral du golfe d'Issus) et la Cilicie (*Hilakku*). Nous arrivons ainsi à la dernière limite de l'empire assyrien vers l'occident, région qui a dû être longtemps un champ de bataille continuel entre les armées assyriennes qui cherchaient à pénétrer plus loin dans la péninsule et les peuples indigènes qui avaient tout intérêt à leur barrer la route. Cette région, où les nécessités purement géographiques nous ont conduit, est, j'ai à peine besoin de le faire remarquer, celle que les géographes classiques, depuis la conquête perse, ont appelée Cappadoce, formant la Satrapie de *Katapatuka* mentionnée dans les inscriptions de Darius Hystaspe. C'est également dans cette région que, par de tout autres raisons, nous avons été obligés de placer le גֹּמֶר des Hébreux.

L'armée des alliés comprenait donc tous les peuples du nord de l'empire assyrien depuis la Médie, à l'est, jusqu'au Gimir, à l'ouest. Le point de ralliement était naturellement le pays de Mannâ, qui paraît avoir eu à cette époque l'hégémonie de l'Arménie tout entière. Les ligueurs réunis attaquèrent tout de suite les villes de Hartam et de Kishassu. La première de ces villes ne se trouve nulle part mentionnée dans les textes que je connais, mais le nom de Kishassu revient dans les annales de Sargon II. Le gouverneur révolté de cette ville, Bel-shar-ouçour, fut transporté en Assyrie et remplacé par un lieutenant du roi. Le nom de la ville rebelle fut changé en Kar-Adar, une statue du vainqueur y fut érigée et on y introduisit le culte des divinités assyriennes. Ces circonstances ainsi que le contexte de ce récit, qui s'occupe de Harhar et de Parsua, donnent à penser qu'elle appartenait à une principauté située aux limites du Mannâ et de l'Assyrie.

Nous ne pouvons malheureusement rien dire de certain sur la situation de Karkashshi, dont Kashtaritu, le Gimirien, était le gouverneur. J'ai tenté autrefois de l'identifier avec la ville armé-

Digitized by Google

ment du vivant de son père et qui doit avoir été témoin du danger couru par l'empire. Cela serait d'autant moins explicable que ce nouveau roi raconte par le menu les victoires qu'il a remportées sur le Mannâ et sur la Médie. Le premier de ces pays vit son roi Ahsheri succomber dans une sédition populaire, et son successeur Uallî se soumettre au tribut et envoyer en ôtage sa fille pour grossir le harem du vainqueur. A cette occasion, Assurbanipal parle du recouvrement fait par lui des villes de frontière : Birua, Sarigbu, Gusune et Berute, que les Mannâ avaient occupées pendant le règne de ses prédécesseurs ; comment aurait-il passé sous silence le retour à l'Assyrie des villes de Hartam et de Kishassu, dont la prise par les ligueurs avait produit une véritable terreur à Ninive ? Les Mèdes, de leur côté, ont aussi succombé au bras de fer du conquérant assyrien, et, à ce qu'il paraît, sans avoir exigé un grand effort de sa part. Birizhadri, gouverneur de la Médie, ainsi que ses auxiliaires Sarati et Parihia, fils de Gagi, gouverneur du pays de Sahi, furent transportés en Assyrie. Un autre révolté, Iludaria, préfet de Lubdi, qui s'était emparé des villes de Ubummi et de Kullimmeri, fut tué par les habitants de cette dernière ville, restés fidèles à l'Assyrie, qui envoyèrent sa tête à Ninive. Rien ne transpire ici du soulèvement formidable dont nous parlent les textes que nous discutons, et la seule conclusion permise, c'est que ces événements sont postérieurs aux règnes si glorieux d'Assurahiddin Ier et d'Assurbanipal, et que, par conséquent, le roi qui y figure ne peut être autre que Assurahiddin II, le Saracus des Grecs, sous le règne duquel eurent lieu la destruction de Ninive et l'écroulement de l'empire assyrien.

La question chronologique résolue, nous passons à la question géographique.

Le premier fait à noter est qu'il y avait, à cette époque, sur les frontières de l'empire assyrien, un pays du nom de *Gimir*, au même titre que les pays de *Mannâ* et de *Madâ*. Comme ces derniers, le Gimir formait un État organisé et dirigé par un gouverneur supérieur disposant d'une armée nationale. Cet état doit avoir eu assez d'importance pour avoir pu entraîner dans son entreprise contre l'Assyrie le gouverneur d'un pays tel que la Médie, qui était restée depuis longtemps sous la domination assyrienne et semblait même se résigner à son sort. Jamais un chef de hordes nomades n'eût pu inspirer une telle confiance ; il n'eût pu même concevoir un projet d'alliances nombreuses ayant un but aussi bien déterminé et qui dénote chez le chef gimirien une expérience de politicien consommé.

Mais si le Gimir est indubitablement un pays important, dans

Digitized by Google

Ce personnage ayant, à ce qu'il semble, quelques griefs contre le gouvernement assyrien, chercha et réussit à rallier à sa cause un gouverneur de la Médie, nommé Mamitiarshu ou Mamitarshu. L'armée réunie de ces deux gouverneurs fut bientôt renforcée par de nombreux auxiliaires venus des pays de Mannâ, de Shaparda et d'autres pays encore. Les alliés dirigèrent immédiatement leur attaque contre les villes de Hartam et de Kishassu, qui succombèrent après une vaillante défense de la garnison assyrienne, paralysée, à ce qu'il paraît, par la crainte et la trahison des habitants. Au moment où la nouvelle en parvint à la cour de Ninive, les ennemis s'étaient déjà commodément installés dans les villes prises et menaçaient d'étendre leur conquête dans le centre même de l'Assyrie. Dans sa détresse, Assurahiddin adresse au dieu Soleil une fervente prière et ordonne des cérémonies propitiatoires qui doivent durer cent jours et cent nuits. Le fait que le monarque assyrien s'adresse au Soleil de préférence à toute autre divinité, et surtout au grand dieu Assur, éponyme et protecteur naturel du pays, n'est certainement pas sans signification. Le Soleil était, pour les Assyro-Babyloniens, le dieu par excellence de la foi jurée, des pactes conclus, et si le roi assyrien se plaint à lui seul, on peut en conclure qu'il considérait les chefs ennemis comme des parjures et des traîtres, ou, plus exactement, en tenant compte des idées que les peuples forts ont toujours eues du droit de la conquête, comme ayant été depuis un certain temps des vassaux de la monarchie assyrienne. Aussi, est-il remarquable qu'aucun des adversaires coalisés ne porte le titre de roi, mais celui de *bel alî*, seigneur de ville ou gouverneur. Aux yeux des Assyriens, pour le moins, les chefs de la ligue étaient des satrapes révoltés.

C'est le moment de faire connaître les motifs qui nous obligent à placer ces événements à une époque voisine de la destruction de Ninive plutôt qu'à celle d'Assurahiddin Ier, où la puissance de l'empire assyrien était dans son plein épanouissement. Les considérations suivantes suffisent à elles seules pour se former une conviction.

Si le règne d'Assurahiddin Ier avait été troublé par une calamité aussi grave, qui menaçait l'existence même de l'Assyrie et qui terrifiait tellement le grand roi qu'il ordonna des actes d'expiation publiques, et cela durant plus de trois mois consécutifs, il en aurait été infailliblement fait mention dans les annales de ce monarque, qui vont jusqu'à la dixième année de son règne. Et, si ces événements étaient arrivés pendant les trois dernières années de son règne, la mention n'en aurait pas manqué dans les annales de son fils et successeur, Assurbanipal, qui prit les rênes du gouverne-

Digitized by Google

S. 2005 écrite en caractères babyloniens, dont voici la partie conservée :

Recto.

1 *an-par*] *en gal-u askalluka an-nam-gi-na apal-*[*anni*
2 *Kash*]*tariti en er sha er Karkashshi sha ana Mamiti*[*arshu*
3 *en er*] *sha mat Madâa ishpuru umma itti ahamesh nishshakin itti mat Ashshur*
4 *Mami*]*tiarshu ishimmeshû shegashû panishu i...*
5 *ina*] *mu an-na anniti itti Ash-shur-sis-shum-na shar mat Ashshur-ki*
6 *ittak*]*kîri an-utka gal-ti*
7]*ra sha Mamitarshu en er sha mat Madâ*[*a*
8 *shar mat Ashshur-ki ina...*

Verso.

9 ....*itti*.....
10 *Kar*]*kashshî... is ishak*.....
11 ..... *na anna pîshu ishsha*[*kin*.. .....
12 .....*an Ashs*]*hur-sis-shum-nâ shar mat Ashshur-ki i.*

(1) Soleil, seigneur grand, je t'implore, dieu de vérité, exauce-moi, (2) Kashtaritu, seigneur de villes de la ville de Karkashshi, est celui qui a envoyé dire à Mamitiarshu, (3) seigneur de villes du pays de Madâ : unissons-nous contre le pays d'Assur. (4) Mamitiarsu accueillit sa demande et prit la résolution [de combattre]. (5) En cette année, contre Assurahiddin, roi d'Assyrie, (6) il s'est révolté. Ta grande divinité.... (7).. de Mamitarshu, seigneur de ville du pays de Madâ... (8)..... le roi du pays d'Assur dans (?)... (9).... avec..... (10)..... Karkashshu... il a fait.... (11).... il s'est entendu.... (12)... Assurahiddin, roi du pays d'Assur.....

Le troisième texte, S. 2002, ne contient que des fractions de lignes dont on n'obtient pas un sens suivi. Il est inutile de le transcrire. On y trouve néanmoins la mention du pays de *Shaparda*, qui paraît avoir fait partie de la coalition contre l'Assyrie.

De la comparaison de ces textes se dégagent des faits historiques d'un grand intérêt au sujet de la levée de boucliers générale des peuples du nord contre la suprématie de l'Assyrie.

Pendant le règne d'Assurahiddin, une terrible coalition des nations septentrionales envahit les provinces soumises à l'Assyrie. L'instigateur de cette alliance, qui inspira tant d'appréhension au monarque de Ninive, était un gouverneur de la ville de Karkashshi, située dans le pays de Gimir, qui portait le nom de *Kashtarita*.

Digitized by Google

23 *ezib sha ina ka tur mat... tamit uplarridu*
24 *lû zi-mesh lû bar-mesh a... an-par en gal-u*
25 *kî ta ud bil i ud* III-*kam sha arah...gud en ud* X-*kan sha arah bil sha mu bil-ti*
26 *lû Kashtariti bel er-mesh... mat çab-mesh Gimirrâa lû mat çab-mesh Mannâa*
27 *lû çab mesh mat Madâa lû... dir sis-mesh-u*
28 *er Hartam er Kishassa lu..... er Hartam er Kishassu tu-mesh*
29 *er Hartam er Kishassa shu*-II[-*shun i*] *kashshadu ana qalishun immannim-u.*

(1) Soleil, dieu grand, je t'implore ; dieu de vérité, exauce-moi. (2) Depuis les jours *bil*, 2e et 3e de ce mois, mois d'*Aâru*, jusqu'au onzième jour du mois d'*Abu* de l'année courante ? (3) pour cent jours et cent nuits, les flammes (?) de ton *shiqir* ne se sont pas éteintes (?); le pays subitement (?) proclame (?) ton *shiqir*. (4) Kashtariti avec ses hommes, comme les hommes du pays de Gimir, (5) comme les hommes du pays de Madâ, comme les hommes du pays de Mannâ, ainsi que ses autres auxiliaires, (6) se sont coalisés et ont commis des violences. En employant alternativement la sédition, (?) les menaces, (7) les armes des combats et des batailles, l'incendie, les terreurs (?) de la pendaison et de l'exil, (8) les ceps, les... tantôt (au contraire) les festins (?), (9) le pacte juré par le nom des dieux et du roi, de fausses promesses de récompense (10) et d'autres moyens [rusés], ils ont acquis de la force, (11) ont pris de leurs mains le territoire de Kishassu, sont entrés dans Hartam, ville de Kishassu, (12) et leurs mains en ont pris possession. (13) C'est ta grande divinité qui les leur a livrés ; tu as consenti (14) que les villes de Hartam et de Kishassu fussent prises par la main des étrangers qui les violentent (?). (15) Depuis le jour *bil* jusqu'au jour *shiqiri*.. dans le pays, en face de ta grande divinité (16)..... prière (?).. (17) Abandonne (?)... leurs trésors, il a pillés (18)... serviteur pécheur, le jour de l'apparition (?) d'Ashshour, seigneur (19).... la place, il l'a fortifiée (?). (20) Abandonne (?)... pécheur (21) Abandonne (?)..... toute sorte de.. (22) Libations..... (23) Abandonne (?) ce que devant les fils du pays (?)... brille (?). (24) Soit les esprits, soit les.. Soleil, dieu grand (25) ainsi, depuis le jour bil, jour troisième du mois d'Iyar jusqu'au dixième jour du mois d'Ab de l'année courante (?), (26) Kashtariti, seigneur, de villes du pays des hommes de Gimir, ainsi que le pays des hommes de Mannâ (27), les hommes du pays de Madâ et les hommes hostiles, ses auxiliaires, (28) ont pris les villes de Hartam et de Kishassu et y sont entrés; (29) ils ont conquis de leurs mains les villes de Hartam et de Kishassu et elles sont devenues leur possession.

Le texte qui précède ne donne pas le nom du roi assyrien contre lequel se préparait la grande coalition des peuples du nord. Cette lacune est heureusement comblée par le fragment de la tablette

Digitized by Google

cette alternative n'a pas grande importance, puisqu'elle ne concerne que l'époque tardive de la destruction de l'empire assyrien ; elle sera néanmoins discutée dans la suite.

a. Récit d'Assurahiddin II.

Les tablettes d'Assurahiddin II relatives aux Gimir sont cotées au British Museum : K. 4668, S. 2005 et S. 2002. MM. Sayce, Schrader, Delitzsch et Lenormant en ont donné des extraits plus ou moins complets. Grâce à la bienveillante complaisance de M. Theo. Pinches, nous sommes à même de donner une transcription corrigée des deux premiers textes, qui se complètent mutuellement.

K. 4668 contient 29 lignes, dont plusieurs parties sont détruites :

Recto.

1 *an*]-*par en gal usa*'[*i*]*luka an nam-gi-na apal-anni*
2 *ta ud bil* II *ud* III *kam sha arah annî arah gud si-di en ud* XI *kam sha arah bil sha mu ne*
3 *ana* I *me ud*? I *me mi-mesh bil-mesh shiqiri qaq-esh nu hu mat hal kur me ina shiqiriki*
4 *lû* I *Kashtariti adi çab-mesh-shu lû çab-mesh mat Gimirrâa*
5 *lû çab-mesh mat Madâa lû çab-mesh mat Mannâa lû çab kur dan-iq-mesh-u*
6 *izarrimû ikabudû lû ina si'utu* (?) *lû ina danana*
7 *lû ina qaq-esh iç-ku* DE *u* MI *lû... bil lû ina be shi iç i-pal u ki-pal*
8 *lû ina iç aramma lû ina... bî lû ina bubuti*
9 *lû ina adê mu mu an ù... lû ina ka-hi-iq limni shi tubbâti*
10 *lû ina mimma shipirti ni... dan-iq-mesh-u*
11 *er Kishassu lu-mesh... libbi er Hartam er Kishassa tu-mesh-u*
12 *er Hartam er Kishassu qatashun ikashshada*
13 *ana qatishûn im*[*ma*]*nî an-utka gal-ti zu-e*
14 *çabata er Hartam er Kishassi* (?) *ina galâ mat kur dan-iq-mesh-u*
15 *ta ud bil-i en ud shiqiri i... ina ki-tim ina ka an-tika gal-ti*
16 *...enshû kur bîshu dan shi ru shi mar shemû sheu*
17 *ezib sha.....çirishûn ihabbitu*

Verso.

18 *.....ud ha abda hat'û ud shu bu a an Ash-shur nun*
19 *.....sulunia uli'u*
20 *e*[*zib*]*.....-u tal-u ha'tû*
21 *ezib sha.....e sha arhieshu* (?) *mimma lu'u*
22 *nak nak iq dan..... u pal* (?)*-u ushpilum*

Digitized by Google

Gamarîm (lisez גֻּמָּרִים pour גֻּמְּרִים), les hommes de Gomer, qui, habitant immédiatement au nord de la Cilicie, ne peuvent être autre chose que les indigènes de la Cappadoce.

Enfin, l'auteur prophétique du chapitre LI de Jérémie prévoit que Babylone sera attaquée par Ararat, Minni et Ashkenaz (*Ashnenaz*), faisant cause commune avec les rois des Mèdes (v. 27-28). Dans ce passage, Aschkenaz (*Ashnenaz*) remplace visiblement son père Gomer, pour parler le langage biblique, de même que Ararat et Minni remplacent la désignation plus ancienne de Magog. Et, en effet, Ararat et Minni représentent tous deux des territoires arméniens, souvent mentionnés dans les textes assyriens sous la forme de *Urartu* et *Mannâ*. Ce dernier peuple était limitrophe de l'Assyrie vers le nord et était limité lui-même par la contrée d'Urartu. De nouveau, nous avons ici la preuve que le territoire des Gomériens, auxquels appartient Aschkenaz (*Ashnenaz*), se trouvait à l'ouest de l'Arménie.

Le résultat de cette enquête se résume en un mot : les auteurs hébreux entendent, sous la dénomination de Gomer et des Gomérides, des peuples habitant la partie de l'Asie-Mineure qui, plus tard, prit le nom de Cappadoce. Nous laissons de côté la question de savoir si Gomer lui-même ou quelques-uns de ses fils personnifient certains autres royaumes de l'Asie-Mineure, nous nous sommes prononcé à ce sujet dans une étude antérieure. Mais, quelque avis que l'on puisse avoir sur ce point particulier, notre démonstration touchant la situation occidentale de Gomer relativement à l'Arménie demeurera inébranlable.

B. *Les textes assyro-babyloniens.*

On a cru jusqu'à présent que la mention des Gimir ne se trouvait que dans trois passages des annales assyriennes, je vais signaler un quatrième passage qui a échappé à l'attention des assyriologues et aura un poids considérable dans la question des dates. Ces passages appartiennent aux documents composés sous les règnes des quatre rois assyriens suivants, que nous énumérons dans un ordre ascendant : Assurahiddin II, le dernier roi d'Assyrie ; son prédécesseur, Assurbanipal; le prédécesseur de celui-ci, Assurahiddin Ier, le second prédécesseur de celui-ci, *Sarukin* ou Sargon. Cette série est la plus vraisemblable ; quelques assyriologues attribuent cependant le texte qui mentionne les Gimir comme alliés des Mèdes à Assurahiddin Ier, et, dans ce cas, c'est Assurbanipal qui serait le dernier à mentionner ce peuple. Pour notre recherche

Digitized by Google

times : Iawan, Tubal, Meschek et Hiras (lisez חירס pour תירס), en forme assyrienne : *Iawana*, *Tabal*, *Musku*, *Harusa*, c'est-à-dire : l'Ionie, la Tibarène, la Moschène, la Cyrrhestique. Nous n'en dirons rien puisqu'ils ne touchent pas notre question spéciale, mais, en revanche, nous devons insister sur les fils de Gomer qui sont à la tête de la troisième série des Japhétites (verset 3). Que signifie le mot « fils » dans l'ethnographie de la Genèse ? Il ne peut signifier que « peuple ou pays postérieurement acquis » par la nation principale, soit par la voie d'une fondation paisible, soit par celle, plus violente, d'une conquête sur les anciens habitants de la contrée. Des trois fils ou possessions de Gomer, savoir : *Aschnenaz* (lisez אשנז pour אשכנז), Riphat et *Togarma*, nous retrouvons les deux noms extrêmes chez les Assyriens sous la forme de *Uschnaniz* et *Tilgarimmu* désignant, l'un une forteresse mosche, l'autre une ville limitrophe de Tabal, toutes deux situées au sud de la Cappadoce, dans la chaîne de l'Amanus. L'aire géographique convient donc, on ne peut mieux, à l'assimilation de Gomer avec la Cappadoce.

Le peuple Gomer est encore mentionné autre part dans la Bible, tantôt distinctement, tantôt sous une forme corrompue ou détournée.

Le prophète Ézéchiel annonce pour les derniers jours une invasion des peuples du nord dans la Palestine restaurée par les exilés d'Israël (chapitres XXXVIII et XXXIX). L'armée envahissante est commandée par Gog du pays de Magog, nom d'homme tiré du nom du pays par l'abandon de la syllabe initiale *ma*. Gog est le chef des trois peuples que la Genèse enregistre dans la seconde série des nations japhétites, mais dans un ordre inverse: Rosch, l'équivalent de Hiras[1], Meschek et Tubal (XXXVIII, 2 ; XXXIX, 1). Il est accompagné, outre quelques peuples de l'extrême sud (XXXVIII, 5), par Gomer et Togarma, deux nations qui, d'après la Genèse, sont l'une à l'autre dans une relation de père à fils. Nous avons ici la même notion géographique que celle de la Genèse, dans laquelle Gomer occupe une place voisine des territoires situés à l'ouest de Magog ou de l'Arménie.

Le même prophète (XXVII) énumère parmi les mercenaires tyriens chargés de garder la riche capitale les trois nationalités suivantes, distribuées dans un ordre géographique qui va de l'est à l'ouest, savoir : *Minnî* (lisez מִנִּי pour בְּנֵי), les habitants du pays de Van ; *Ararat* (lisez אֲרָרָט pour אַרְרָד), les habitants de la haute Arménie, *Helek* (lisez חֵלֶק pour חֵילֶק), les habitants de la Cilicie,

[1] Voir *Revue des Études juives*, t. XIII, p. 171.

Digitized by Google

exégètes d'après laquelle les גֹּמֶר des Hébreux, ainsi que les *Gimmirrâa* des Assyriens, seraient le peuple originairement européen des Cimmériens, qui, au rapport d'Hérodote (I, 103), auraient été chassés d'Europe par les Scythes, pendant le règne de Cyaxarès, roi de Médie. Comme l'opinion relative à la récente arrivée des Cimmériens en Asie-Mineure a encore de nombreux partisans, qui, instinctivement peut-être, regrettent de voir perdre le nom des Cimmériens pour l'histoire de la vieille Europe, je crois nécessaire d'y revenir encore une fois, afin de faire mieux connaître les raisons qui m'obligent à revendiquer pour l'Asie aussi bien le nom ethnique rapporté par l'historien grec que le nom ethnique homophone des historiens orientaux Je le ferai d'une manière aussi concise que possible, en discutant point par point les éléments du problème.

La discussion envisagera les trois sources d'information léguées par l'antiquité : la Genèse, les textes assyriens, Hérodote.

A. *La Genèse.*

Le xe chapitre de la Genèse (verset 2) place la nation personnifiée sous le nom individuel de Gomer, גֹּמֶר, à la tête des enfants de Japhet, qui sont des peuples du nord, relativement à la Palestine. L'énumération de ces peuples est distribuée en trois séries. La première série comprend les peuples les plus éloignés; ce sont : Gomer, Magog, Madaï, c'est-à-dire, en employant les termes géographiques dans un sens très large, la Cappadoce, l'Arménie, la Médie. L'identification de Gomer avec la Cappadoce s'impose par cette considération que le nom dont il s'agit désigne un pays de l'ouest en opposition avec Madaï, ou la Médie, qui est un pays de l'est, et, comme l'auteur biblique ne mentionne entre Gomer et Madaï que le seul pays de Magog, ou l'Arménie, il devient clair que, par le nom de Gomer, il a voulu désigner le pays qui vient immédiatement après, savoir, la Cappadoce. J'ai à peine besoin de faire remarquer que l'ancienne opinion, due aux livres deutérocanoniques ou apocryphes, qui assimilait Magog aux Scythes d'Europe ou d'Asie n'a qu'un intérêt de curiosité et n'est défendue par aucun exégète clairvoyant. Du reste, le nom même de Magog a été naguère constaté par moi dans le *mat-Gawgouw* des Assyriens, qui désigne un district de l'Arménie, et de cette façon disparaît la dernière ombre de doute sur l'identification à laquelle nous venons de nous arrêter.

La seconde série des Japhétites comprend les peuples mari-

Digitized by Google

dem, p. 496) », mon savant adversaire n'aurait pas dû perdre de vue R II, 37, 62, qui offre *rapaltum çihirtum*.

4. L'allophonie assyrienne, telle que je l'ai expliquée dans mes écrits, n'est pas une *cryptographie*, comme M. Oppert se plaît à la qualifier (*ibidem*, p. 497), mais un système composé d'idéogrammes et de phonogrammes. L'existence du *rébus* est maintenant concédée par l'immense majorité des assyriologues, y compris M. Sayce (*Religion of the ancient Babylonians*, p. 434). Voir *Revue de l'histoire des religions*, 1888, p. 175-176.

5. *Hammurabi* et *Kimta-rapashtum* (ou *rapaltum*) sont deux formes sémitiques équivalentes; une forme pseudo-sumérienne *imria nen* (*ibidem*, p. 498) n'ayant pas été en usage, le scribe de la liste onomastique n'a pas pu la mentionner. Les noms royaux *Çabû*, *Samsu-iluna* et *Ebishum* et tant d'autres encore sont dans le même cas, ils sont toujours écrits phonétiquement. D'autre part, il est clair que ce scribe n'a pas pu enregistrer toutes les variantes idéographiques ou phonétiques des noms propres qu'il cite.

6. Quand on me demande « pourquoi des centaines (?) de signes ont une signification syllabique qui ne cadre pas avec les mots assyriens », je réponds, non en mettant cette anomalie sur le compte d'un caprice, comme l'affirme mon savant adversaire (*ibidem*, p. 499), je l'explique par cette règle aussi claire que simple : « Si la valeur phonétique d'un signe diffère du mot qu'il désigne comme idéogramme, c'est qu'il désignait à l'origine un mot différent, quoique souvent du même ordre d'idées. » Voyez *Mélanges de critique et d'histoire*, p. 276-279, et *Revue de l'histoire des religions*, 1888, p. 214. Par contre, les suméristes n'ont jamais pu expliquer pourquoi des centaines de signes et de groupes idéographiques expriment des mots assyriens plus ou moins raccourcis ou modifiés.

XIV

גֹּמֶר = *Gimirrâa* = CAPPADOCE.

Dans mes écrits antérieurs, je me suis rallié à l'opinion des savants qui identifient, d'une part, le גֹּמֶר de la Genèse avec la Cappadoce, d'autre part les *Gimirrâa* des Assyro-Babyloniens avec le גֹּמֶר biblique. J'ai surtout combattu l'idée émise par les anciens

Digitized by Google

ses fonctions pour pouvoir prêter à la thèse attaquée le concours de son savoir et de sa plume. Néanmoins, l'antisumérisme vit encore et se porte bien pour son âge. L'opposition systématique baisse à vue d'œil et de nouveaux adhérents surgissent à peu près partout. Outre les assyriologues, comme MM. Bezold, Zimmern, Lyon et d'autres encore, qui tiennent à la tradition par un fil très mince et ne mentionnent le sumérien que sous bénéfice d'inventaire et en le mettant entre guillemets, il me sera permis de signaler, non sans quelque satisfaction, l'enrôlement parfait et entier dans les rangs antisuméristes de M. Friedrich Delitzsch et de l'école de Leipzig, qui comptaient jusqu'à présent parmi leurs adversaires les plus sérieux et les plus autorisés. Il est à espérer que la thèse antisumérienne, si méprisée et si honnie par les fondateurs du touranisme babylonien, deviendra avant longtemps la pierre angulaire d'une assyriologie exempte d'arbitraire et d'une archéologie sémitique édifiée sur les seules bases de la science positive.

Note additionnelle. L'article de M. J. Oppert dont j'ai donné le résumé ci-dessus, vient de paraître dans les comptes-rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, *Bulletin* d'octobre-novembre-décembre, n° IX, p. 492-500. Je n'y trouve aucun argument qui ne soit pas dans le résumé que j'ai réfuté point par point. Certaines affirmations méritent cependant d'être relevées et rectifiées dans l'intérêt de la science.

1. Si j'ai bien saisi la pensée de M. Oppert, le nom du grand roi *Kudur Lagamar* serait susien allophyle, et celui de son fils, *Eri-Aku*, serait sumérien. Des deux autres noms, l'un, *Hammurabi*, serait susien-sémitique ; l'autre, *Thargal*, de nouveau sumérien (*ibidem*, p. 492 493). Rien d'assyrien ou de babylonien sémitique. Je doute fort que « tout le monde soit d'accord sur ces formes originales » et sur cette distribution linguistique.

2. Pour M Oppert, le nom *hammu-rabi* appartient au dialecte sémitique des Elamito-*Cissiens*, dialecte où *'am* signifie « peuple », et *rabi*, comme l'hébreu *rabah*, « ne désigne pas tant *magnus*, mais *multus* (p. 496) ». Mon savant adversaire est bien heureux de connaître les finesses d'une langue qui est encore ignorée de tous les philologues du monde. Il sera toutefois permis de rester sur le domaine assyrien, où *rabû* signifie aussi bien « grand » que « vaste, prospère ». C'est un fait tellement élémentaire qu'il est oiseux de l'appuyer par des passages (Voir Fr. Delitzsch, *Die Sprache der Kossäer*, p. 72-73).

3. Avant d'affirmer « que *rapashlu* n'est jamais *rapallu* (*ibi-*

Digitized by Google

première dynastie parlaient, comme les derniers rois de Babylone, une langue dont les difficultés inhérentes à son expression graphique pouvaient seules nous cacher le véritable caractère. Aussi est-il vrai de dire que les autres inscriptions de cette époque dans lesquelles le système idéographique domine ne représentent pas une langue nouvelle ; elles ne diffèrent que par le *style* de la rédaction et elles deviendront intelligibles dès que l'on pourra rendre aux groupes idéographiques ou allophones leur véritable rôle et leur véritable articulation ».

Le fond de la thèse que nous venons d'exposer se tient strictement dans les limites tracées par ces sages et solides considérations.

Par suite des mêmes considérations, disparaissent tous les noms étranges à physionomie pseudo-touranienne qui encombrent l'histoire et les cahiers des Musées. Fait important à noter : le roi Amraphel a acquis notre gratitude particulière en nous fournissant lui-même, quoique indirectement, la preuve que l'idéogramme de son ancêtre *gu-de-a* doit se lire *Nabû* ou *Munambû*, comme je l'ai établi dans mes autres écrits. En effet, sur l'une de ses inscriptions, publiées par M. Ménant, il prend le titre de *gu-de-a an-na an-lil da-ga-ni*, c'est-à-dire en bon assyrien : *nabiu* (*nabû*) ou *munambû Ani bel dagani*, « celui qui proclame Anu et Bel-Dagon ». Le vieux chaldéen Nabou ou Mounambou devient ainsi presque l'homonyme du célèbre poète arabe *Mutanabbi*. D'autre part, la capitale de Mounambou, figurée par l'idéogramme *Sir-bur-la* ou *Sir-lil-la*, grâce à un texte signalé par M. Pinches, s'est révélée depuis peu sous la forme assyrienne *La-gâsh*, « don pur ou sacré », si analogue à *La-arsa*, « siège pur ou sacré ». J'ai à peine besoin d'ajouter que tous les textes archaïques de la collection de M. de Sarzec sont conçus dans l'assyrien classique, sans le moindre mélange d'exotismes. J'en ai donné maintes fois les preuves les plus irréfragables ; j'y reviendrai peut-être à une prochaine occasion.

Un dernier mot pour terminer. L'antisumérisme, dédaigné et vilipendé dès sa naissance par l'école entière des assyriologues accrédités, a souvent pris, dans sa lutte pour la vie, une attitude nerveuse et aigrie, mais aujourd'hui que sa croissance s'est accomplie, il rentre dans le calme serein de la science pure, d'où il ne sortira plus, pas même pour user de représailles légitimes. Sa vitalité lui a fait traverser intact les rudes épreuves qui menaçaient son existence. Son premier adhérent, le regretté Stanislas Guyard, a été enlevé par une mort cruelle ; le second allié, M. Pognon, travailleur infatigable dans le domaine assyrien, est trop absorbé par

Digitized by Google

Sargon Ier aient porté des noms sumériens. A ce compte, le fils de Sennachérib dont le nom est toujours tracé en pseudo-sumérien devait s'appeler *an-hi-sis-mu*, *as-sur-kur-rum*, *as-sur-sis-se-na*, etc., et non *Assur-ah-iddin*, d'après le témoignage concordant des auteurs bibliques et classiques. Les formes soi-disant sumériennes ne sont donc que des expressions graphiques et n'ont jamais fait partie d'une langue quelconque.

Notre tâche est terminée. Tous les points douteux ou contestables relatifs à la question historique que nous étudions ont été éclaircis et justifiés. Les rois susiens et babyloniens enregistrés dans la Genèse comme contemporains d'Abraham, vers 2130 (?) avant J.-C., ont réellement existé et nous ont même laissé de nombreuses inscriptions, surtout Amraphel, roi de Sennaar, dont les grands ouvrages d'utilité publique, grâce au savant mémoire de M. J. Ménant, ont été révélés à l'histoire en 1863 [1].

Un mot pour rendre au savant que je viens de citer la part des acquisitions scientifiques qui lui est due dans les démonstrations qui précèdent. En marchant sur les traces de l'illustre fondateur de l'assyriologie, M. Jules Oppert, notre initiateur à tous, avec qui je regrette de me trouver en désaccord sur la question sumérienne, M. J. Ménant a été le premier à reculer l'âge de Hammurabi à 2000 avant J.-C. et à reconnaître à ce roi et à son nom une origine sémitique. Il a fait plus. Poussé par la logique des faits positifs, qui aurait dû toujours être écoutée en assyriologie, et bien qu'il ait encore cru à l'origine étrangère de l'écriture et des idéogrammes assyriens, M. J. Ménant a établi le premier que ces groupes allophones ne représentaient plus depuis des époques très anciennes que des mots assyriens. « Ce que nous en avons compris (des textes allophones d'Hammurabi) résulte de la comparaison des inscriptions modernes où les mêmes mots sont représentés tantôt sous la forme phonétique, tantôt sous la forme idéographique. Or, on ne saurait admettre que l'expression graphique, qui n'a pas changé dans une période de plus de mille ans, ait pu représenter phonétiquement, à un moment donné, ce qu'elle aurait représenté idéographiquement plus tard..., et si les expressions allophones ont été acceptées à un moment donné, par les Assyro-Chaldéens, comme des idéogrammes, elles sont toujours restées telles dans leur écriture. Or, l'inscription du Louvre nous montre que, dès cette époque, l'assyrien de Nabuchodonosor était compris, écrit et parlé en Chaldée ; il nous paraît donc certain que les rois de la

[1] *Inscriptions de Hammourabi, roi de Babylone*, Paris, 1863.

Digitized by Google

En attribuant aux règnes une moyenne de 10 ans, ce qui est bien au-dessous de la réalité, il résulterait, si l'on part de l'hypothèse des traductions, que pendant le long intervalle de 2000 ans au moins, il n'y eut pas un seul roi sémitique en Babylonie! Or, il est avéré que tous ces rois sont très postérieurs à la domination sémitique de Sargon Ier et de Naram-Sin, et plusieurs d'entre eux sont même connus pour avoir eu des démêlés avec les rois du nouvel empire assyrien. Ici l'évidence éclate au grand jour. Comme il est impossible d'admettre non plus que tous ces princes aient porté chacun un nom allophyle à côté d'un nom sémitique, force nous est de reconnaître que l'immense majorité des formes en apparence étrangères de la première colonne ne sont autre chose que les idéogrammes des noms réels qui figurent sur la deuxième colonne.

A cette règle générale il n'y a que deux exceptions admissibles: 1° les rois Cosséens ou élamito-susiens pouvaient porter un nom natif tantôt seul, tantôt à côté d'un nom sémitique équivalent ou simplement adapté; 2° quelques rois sémitiques pouvaient avoir un nom comportant de légères variantes dans ses éléments constitutifs, à l'exemple du nom hébreu עֻזִּיָּהוּ et עֲזַרְיָהוּ et du nom assyrien *Bel-ibush* et *Bel-ibni*. Il faut donc établir si le couple onomastique *Hammurabi-Kimta-rapashtum* appartient à cette minorité et à laquelle des catégories qui la composent. Après mûre réflexion, je me rallie maintenant à l'opinion de M. Friedrich Delitzsch, qui regarde la forme *hammurabi* comme régulièrement construite[1] des deux mots assyriens *hammu*, « famille », et *rabi*, « grand, vaste, prospère ». *Kimta-rapashtum* (*rapaltum*) en est une variante synonyme. Une autre variante moins tranchée, savoir : *Ammi-rapaltum*, se produit quand on substitue le terme synonyme *Ammi*, figurant dans *Ammi-dita-na* et *Ammi di-ka-ga*, les descendants de ce monarque. C'est à cette dernière variante, prononcée populairement *Amrapalt* que nous avons assimilé la forme *Amraphel* transmise par l'écrivain de la Genèse.

Ce qu'il est impossible d'admettre, c'est cette affirmation des sumérists que des centaines de rois babyloniens postérieurs à

[1] Jusqu'à ce moment, j'envisageais les éléments *ha-ammu* et *rabi* comme des phonèmes tirés, le premier de *ammu*, « peuple, famille », précédé de l'idéogramme aphone *ha*; le second, de *rabu*, « grand, vaste, prospère ». A cette explication s'oppose, ainsi que l'a remarqué avec raison M. Oppert, la variante *ham-mu-rabi*. Il en résulte, de plus, que ce nom, purement assyrien, a été réellement porté par le monarque, mais à côté des variantes *Kimt-rapalt* et *Am-rapalt*, fournies, l'une par la liste onomastique, l'autre par la Genèse.

Digitized by Google

raphel en *Hamrabi*, ou plutôt remplacer, par suite de la loi de synonymie dont j'ai donné de nombreux exemples, *Kimi-rapalt* par *Am-rapalt* et obtenir ainsi une correspondance parfaite avec la forme hébraïque, sans recourir à une correction quelconque? J'ai préféré cette dernière solution parce qu'elle respecte les leçons traditionnelles du nom dans les deux sources qui nous l'ont transmis. En ce faisant, je crois m'être conformé aux règles de la critique sérieuse, qui ne recourt à la correction qu'au cas où la leçon reçue est suspecte ou résiste à toute explication raisonnable.

Une seule considération serait à même de nous obliger à corriger, dans la Genèse, Amraphel en Hamrabi, d'accord avec M. Eb. Schrader, qui admet comme moi l'identité historique de ces princes. Si, des deux formes données par le scribe babylonien celle de *Ha-am-mu-ra-bi* était d'origine non assyrienne, tandis que celle de *Kimi-rapalt* n'en était que la traduction assyrienne ayant pour but d'indiquer que le vocable étranger signifiait « famille prospère », alors, mais alors seulement, nous serions bien contraint de ramener Amraphel à *Hamrabi*, en supposant une altération de trois lettres dans la forme biblique.

Mais sommes-nous réduit à cette extrémité? Je ne le pense pas. En général, l'idée de traduire systématiquement les noms propres d'une langue dans une autre est en elle-même assez bizarre. Quelques individus parlant des langues étrangères peuvent se donner le plaisir d'exprimer leur nom par un vocable équivalent ou rapproché tiré de ces langues, mais ce ne sont que des exceptions passablement rares. Un philologue trouve de l'intérêt à expliquer les noms propres anciens ou étrangers à ses élèves dans le but de leur faire comprendre l'évolution du langage et de la phonétique. Mais la philologie est une science toute moderne et inconnue aux peuples de l'antiquité. Les scribes assyro-babyloniens n'avaient donc aucune raison imaginable pour s'informer de la signification des noms étrangers.

Dans l'espèce, l'histoire atteste que les noms royaux, même ceux des princes qui ont régné en Babylonie, n'ont subi aucune traduction. Ainsi, le nom de l'Élamite Kudur-Nanhunte, les noms perses des Achéménides, depuis Cyrus jusqu'à Darius Codoman, les noms grecs et parthes : Alexandre, Démétrius, Antiochus, Pacore, etc., ont été acceptés tels quels par les scribes babyloniens, et cependant, il eût été facile à ceux-ci de connaître le sens de ces noms, s'ils avaient eu la curiosité de s'en informer.

Mais voici une réflexion encore plus décisive. La liste en deux colonnes qu'a publiée M. Pinches contenait primitivement la somme respectable de 200 noms royaux tracés toujours en double forme.

Digitized by Google

Enfin, la dernière ombre de doute disparaît devant les données formelles que présente, sur le milieu dynastique de Hammurabi, une importante tablette chronologique publiée récemment par M. Pinches. Cette fois, nous avons une série de successions de père en fils avec la durée de chaque règne. En voici la transcription littérale :

Su-mu-a-bi a régné 15 ans.
Su-mu-la-an, fils du précédent, a régné 35 ans.
Çabû, fils du précédent, a régné 14 ans.
Abil Sin, fils du précédent, a régné 18 ans.
Sin-muballit, fils du précédent, a régné 30 ans.
Ha-am-mu-ra-bi, fils du précédent, a régné 55 ans.
Samsu-iluna, fils du précédent, a régné 35 ans.
Ebisum, fils du précédent, a régné 25 ans.
Ammi-di-ta-na, fils du précédent, a régné 25 ans.
Ammi-di-ka-ga, fils du précédent, a régné 21 ans.
Samsu-ku-ta-na, fils du précédent, a régné 31 ans.

Dans cette liste vraiment historique, il n'y a plus aucune trace de noms cassito-élamites, et Hammurabi est placé après une série de prédécesseurs dont les noms portent le cachet du babylonien sémitique le plus pur.

Ajoutons, pour surcroît de preuves, que Hammurabi, non seulement ne s'appelle jamais « élamite » dans ses inscriptions, mais qu'en parlant de la victoire qu'il a remportée sur Eri-akou de Larsa, il appelle celui-ci par mépris « Élamite », ce qu'il ne ferait certainement pas, s'il était lui-même d'origine élamite.

Après les considérations qui précèdent, ma proposition : « Hammurabi était d'origine babylonienne » me paraît suffisamment justifiée. Elle est, d'ailleurs, conforme à l'opinion de la grande majorité des assyriologues.

Il ne me reste plus qu'une seule question à éclaircir, celle de savoir si le vocable Ha-am-mu-ra-bi constitue un nom réel ou bien un groupe idéographique se prononçant kimtu-rapastu, composé qui figure à la 2e colonne sur la liste bipartite que nous avons citée plus haut. Dans le premier cas, la comparaison avec l'Amraphel biblique doit prendre pour base la forme Ha-am-mu-ra-bi ; dans le deuxième cas, on devra partir de la forme *Kimt-rapalt*, qui représente exactement le second élément de *Am-raphel*. Quelle que soit l'alternative que l'on préfèrera, l'identité historique du prince dont il s'agit n'en sera entamée d'aucune façon, et le doute à lever, étant d'ordre purement littéraire, peut se définir ainsi qu'il suit : faut-il, pour harmoniser les noms, corriger le biblique *Am-*

Digitized by Google

Mais cette première impression n'a pas tardé à être abandonnée par la presque totalité des assyriologues. En regardant de près, on s'est aperçu que l'auteur de la liste avertit lui-même que les noms ne se suivent pas dans un ordre chronologique, *ana shatir ahames la shatru*. Ensuite, un fragment d'une chronologie babylonienne publié par G. Smith, en 1874, donnant diverses dynasties et la succession des règnes dans chaque dynastie, enregistre le roi Simmassihu, qui occupe la troisième place après Hammurabi sur notre liste, comme le fondateur d'une dynastie du pays de la mer et composée de trois rois ayant régné ensemble 20 ans et 3 mois, à laquelle succède un élamite dont le nom est effacé et qui forme à lui seul une dynastie ayant duré 6 ans. Voici, pour plus de commodité, la traduction verbale de ce document important :

24 Dynastie des Ku-a-bar du pays de la mer dans sa totalité :

---

25 Le chef des Ku-a-bar du pays de la mer, Simmassihu, fils de Iriba-Sin,
26 dont le dieu a brisé dans une bataille son gouvernement prospère. Il a régné 17 ans
27 et il a été enterré dans le palais de Sargon.
28 Ea-mukinzir, roi usurpateur, fils de Kutmar. Il a régné 3 mois,
29 et il a été enterré dans le champs (?) de Bit-Kutmar.
30 Kassunadinahu, fils de Sappâa. Il a régné 6 ans et il a été enterré dans le palais.

---

31 3 rois de la dynastie du pays de la mer. Ils ont régné 23 ans.

---

32 Bit-Ulbar-Surqi-idinna, fils de Bazi. Il a régné 15 ans. Il a été enterré dans le palais Kar-Marduk.
33 Nabukuduruçur, fils de Bazi. Il a régné 2 ans.
34 Amil Suqamuna *idem*. Il a régné 3 mois. Il a été enterré dans le palais de Lu...? lib.

---

35 3 rois de la dynastie de la maison de Bazi. Ils ont régné 20 ans et 3 mois.

---

36 ...descendant natif (direct) d'Elam. Il a régné 6 ans,
37 et il a été enterré dans le palais de Sargon.

---

38 1 roi de la dynastie d'Elam. Il a régné 6 ans.

Ainsi donc, le roi Simmassihu, malgré la forme exotique de son nom, n'était ni cosséen ni élamite, mais un sémite originaire du littoral babylonien. Par conséquent, il n'existe aucune raison pour assigner une origine cassito-élamite aux rois qui le précèdent sur la liste, et tout particulièrement à Hammurabi.

Digitized by Google

Thargal, les deux autres noms royaux, Ariok et Amraphel sont d'origine sémitique.

Nous passons maintenant à la question n° 2, relative au sens exact qu'il faut attribuer à la qualification d'élamite qu'on s'accorde à donner au grand roi Chodorlogomor. Cette qualification désigne très clairement l'origine ethnique du monarque, qui était de race élamite ou susienne, race *sui generis*, ni sémitique ni aryenne, à laquelle appartenaient aussi la plupart des peuplades qui habitaient les montagnes du Kurdistan dans l'antiquité. Mais, si le point de vue anthropologique nous retient en Susiane, le nom du prince nous ramène en Babylonie, car la forme babylonienne *Koudour-Lagamari*, qui a produit le Chodor-logomor de la Genèse, est un nom théophore des plus clairs et signifie « don du dieu Lagamar ». Tout au plus pourrait-on supposer que c'est le produit de la sémitisation d'une forme susienne inconnue. Mais il ne s'agit pas de cela. Que le nom soit le fruit d'une transformation populaire ou une formation primitive, dès le moment que, ainsi que je l'ai prouvé dernièrement, l'élément idéographique *ma-bu-ug* représente l'expression *Lagamaru*, la coïncidence des noms Koudour-Lagamari et *Chodor-logomor* est indéniable, et c'est le seul argument que nous avons invoqué et qui nous suffit amplement pour appuyer l'identité du personnage royal que citent à la fois la Genèse et les inscriptions cunéiformes.

Maintenant nous répondons à la question n° 3, relative à la nationalité du roi nommé communément Hammurabi. L'origine élamite ou cosséenne de ce prince a été supposée tout d'abord par George Smith et adoptée par quelques autres assyriologues. La supposition a pris naissance sur la foi d'une liste d'anciens rois babyloniens que M. Pinches a publiée intégralement dans les *Proceedings* de la Société d'archéologie biblique du 11 janvier 1881. Dans ce texte, le nom d'Hammurabi ouvre la série de neuf noms royaux, dont les sept derniers appartiennent à des princes cosséens. Voici du reste la transcription littérale de cette portion de la liste :

Ha am-mu-ra-bi	Kimta-rapashtum « famille vaste, prospère ».
Am-mi-di-ka-ga	Kimtum kittum « famille légitime ».
Ku-ur-gal-zu	ri-i bishi « pasteur de Kashshou (?) ».
Sim-mas-shi hu	Lidan Marduk « enfant de Mardouk ».
U-ləm-bur-ia-as	Lidan bel matâti « serviteur du seigneur des pays ».
Na-zi-uru-tas	Çil Nin-ib « ombre d'Adar ».
Me-li-shi hu	Amil-Marduk « homme de Mardouk ».
Bur-na-bur ia-as	Kidin bel matati « serviteur du seigneur des pays ».
Ka-ra-an-en-kit	Tukulti Bel « aide de Bel ».

Digitized by Google

sumérien, avant même qu'on ait établi la plus légère connexion entre les langues parlées dans les deux pays? Du reste, l'étymologie proposée est doublement problématique. En premier lieu, en sumérien « grand homme » est, non pas *tur-gal*, mais *lu-gal*, ce qui est bien différent du *Thargal* des Septante. En deuxième lieu, le sumérien *tur-gal* peut signifier tout au plus « petit grand », mais je doute fort qu'un nom ainsi combiné ait jamais été porté par un personnage couronné ou seulement par un simple particulier.

Je passe aux noms vraiment babyloniens :

Eri-Aku serait-il d'origine sumérienne? La preuve de la réponse affirmative serait difficile à donner. Aucun texte réputé sumérien ne contient ni l'un ni l'autre de ses éléments. Au contraire, quand on se place à un point de vue sémitique, toute difficulté disparaît et l'analyse du nom se fait avec la plus grande clarté : *erum* est une forme contracte du mot bien connu *aiarum* « fils, enfant, serviteur », et *Aku* est probablement une simple variante de *agu*, « couronne », qui constitue une épithète honorifique du dieu de la lune. L'interprétation de ce nom par l'assyrien sémitique rend donc parfaitement compte du sens qui lui est attribué par les scribes babyloniens; le sumérien est impuissant à rien expliquer, il ne se fait sentir nulle part.

L'étymologie sumérienne de Amraphel n'est pas non plus de nature à emporter la conviction. En créant une forme *Amarpel*, qui ne se rencontre nulle part, mon savant adversaire affirme que ce nom se traduisait en assyrien par *bur-ishati* et signifiait « splendeur du feu. » Mais ne sent-on pas tout de suite ce qu'un nom d'homme d'une pareille signification a d'insolite et d'étrange? Ensuite, le sumérien *amar* ne signifie jamais « splendeur », mais « gazelle », et ce sens est aussi celui de l'assyrien *buru*. L'hymne à Sin qu'on lit, IV, R., 9, compare ce dieu à une gazelle vigoureuse, aux cornes solides, aux membres robustes et à la forme gracieuse. Ici, l'expression « gazelle vigoureuse » est rendue en pseudo-sumérien par *amar tur-da* et en assyrien par *buru ikdu*. L'étymologie en question donnerait donc, en réalité, le composé encore plus étonnant « gazelle de feu », composé que les connaisseurs d'onomastiques auront, si je ne me trompe, quelque peine à accepter. Je crois qu'il est superflu d'insister plus longtemps, et cela d'autant moins que le nom du royaume d'Amraphel, Sennaar, שִׁנְעָר, est bien le sémitique שנ־ער, « Dipolis, » et nullement l'expression allophyle de *Sunger*, inventée pour les besoins de leur cause par quelques suméristes.

Premier résultat : si on élimine le nom exotique *Tid'al* ou

Digitized by Google

synchronisme des événements en question, puisque la date d'Abraham ne peut pas être fixée avec certitude par le seul moyen de la tradition hébraïque.

Première question : Les noms royaux bibliques *Thargal, Ariok* et *Amraphel* sont-ils d'origine non sémitique ? A cette question purement philologique, nous n'hésitons pas à répondre d'une façon négative. A notre connaissance, il n'existe aucune raison historique ou linguistique qui nous force à chercher au loin la source des noms dont la forme ne se distingue point des autres noms babyloniens. Pour légitimer une telle nécessité, il faudrait, pour le moins, admettre au préalable que les rois de Babylonie, à l'époque d'Abraham, étaient tous des étrangers fraîchement venus et n'ayant pas encore eu le temps de s'assimiler aux habitants sémitiques. Or, ceci est contraire aux données formelles des documents contemporains, qui considèrent les rois Koudour-X et Eri-akou comme les derniers de la dynastie élamite qui a compté une longue série de rois depuis Koudour-nanhounte, le fondateur de la dynastie. On peut encore moins supposer qu'à l'époque dont il s'agit les habitants mêmes de la Babylonie étaient des non sémites et particulièrement des Sumériens. S'il y a un point de repère certain dans les vieilles époques babyloniennes, c'est bien celui des règnes de Sargon Ier et de son fils Naram-Sin, deux princes sémitiques qui ont régné sur la majeure partie de la Babylonie, entre les années 3800 et 3700 avant notre ère. Non seulement l'existence d'une population sémitique, mais la domination même des Sémites en Babylonie est ainsi attestée au moins 1,500 ans avant la naissance d'Abraham. Maintenant, est-il possible d'admettre, sans bonnes preuves à l'appui, qu'au temps de ce patriarche tous les noms sémitiques aient disparu de la scène politique pour faire place à des noms allophyles ou sumériens ? On le voit, même en se tenant sur le domaine de l'histoire positive, les étymologies sémitiques ont en leur faveur, pour ainsi dire, un droit de préemption sur les tentatives de les expliquer par des langues non sémitiques et principalement par le sumérien.

Au point de vue linguistique, les étymologies sumériennes proposées pour ces noms peuvent difficilement comporter un degré de vraisemblance égal à celui que possèdent les interprétations tirées de l'assyrien sémitique. Mais ici nous devons établir une distinction nécessaire. Il faut d'abord laisser de côté *Tidal* ou *Thargal,* roi de Goyim, qui est étranger aussi bien à la Babylonie qu'à la Susiane. La plupart des assyriologues placent son royaume dans le pays de Gouti ou la Médie occidentale. Or, n'est-il pas quelque peu risqué d'interpréter d'emblée un nom royal mède par le

Digitized by Google

forme sumérienne d'un nom assyrien. Enfin, le nom d'Amraphel, *Amarphal* chez les Septante est également sumérien, *Amar-pel*. Il signifie « splendeur du feu » et se traduisait en assyrien par *bur ishali*. D'autre part, Chodorlogomor, en hébreu *Kédor-la'omer*, est notoirement un nom susien : *Kudur-Lagamari*. C'est aussi le cas de *Hammurabi*, qui n'est pas un nom assyrien, mais élamite. Dans une liste où les noms des souverains d'Elam sont traduits en assyrien, on trouve Hammurabi rendu par *Kimta-rapashtu*, « race prospère ». J'aurais méconnu l'esprit de ce texte en prenant la forme *Ha-am-mu-ra-bi* pour un groupe idéographique. A la rigueur, on pourrait tirer de la série de consonnes *h*, *m*, *r*, *b* le nom d'*Amraphel*, mais la chose devient impossible avec *Kimta-rapashtu*, qui était certainement la traduction du nom royal. On a ajouté que les cinquante-cinq années du règne d'Hammurabi sont fixées entre 2394 et 2339, et non à la date de 2130 que j'ai donnée. Enfin, on a insisté sur le danger de baser l'étymologie historique sur deux langues différentes, car avec une pareille méthode on traduirait le nom du roi *Louis-Philippe* par les mots *glorieux ami des chevaux ;* on a terminé par ces mots : « Il est à craindre que M. Halévy n'ait été conduit à ces erreurs par les nécessités de la thèse qu'il soutient et suivant laquelle il n'y a pas de sumérien, mais simplement une écriture secrète des antiques sanctuaires de la Chaldée ». A ce compte, la *Phèdre* de Racine, traduite par Schiller, serait la forme « idéographique » destinée à exprimer l'allemand.

Je viens de tracer succinctement tous les détails de la contradiction, je vais maintenant les examiner point par point afin de faciliter aux savants impartiaux l'intelligence exacte de la question en litige, qui intéresse à la fois l'histoire, l'ethnographie et la philologie.

Les points à discuter peuvent être rangés sous les cinq rubriques suivantes, qui constituent autant de questions auxquelles nous nous proposons de répondre catégoriquement au moyen des textes originaux. Ces questions sont : 1° Les noms royaux bibliques Tidal, Ariok et Amraphel sont-ils d'origine sumérienne ? 2° Quel est le sens exact du titre d'élamite donné à Chodorlogomor ? 3° Le roi Hammurabi est-il de nationalité élamite ? 4° Le nom écrit *Ha-am-mu-ra-bi* est-il un terme réel ou seulement l'idéogramme de *Kimta-rapashtu* ? Quant à la date de ces événements, j'ai accepté le chiffre 2130 donné par les assyriologues suméristes, même par ceux d'entre eux qui n'admettent pas l'identité des rois comparés. La date de 2394 ne sera discutée que lorsqu'elle sera appuyée par des preuves. Elle est d'ailleurs parfaitement indifférente pour le

Digitized by Google

RECHERCHES BIBLIQUES

XIII

NOTE SUPPLÉMENTAIRE SUR AMRAPHEL, ROI DE SENNAAR[1].

En parlant, dans un précédent article, des quatre rois qui, sous la suprématie du roi élamite Chodorlogomor, attaquèrent les princes chananéens à l'époque d'Abraham, je me suis rangé à l'avis de beaucoup d'assyriologues qui voient dans Chodorlogomor la forme assyro-élamite *Kudur-lagamari* et identifient Ariok, roi d'Ellassar, avec Eri-Akou, roi de Larsa Pour Amraphel, j'ai adopté l'opinion exposée naguère par M. Schrader devant l'Académie de Berlin, et d'après laquelle ce roi est le prince puissant de Babylone dont le nom est écrit *ha-am-mu-ra bi* et *Kimta-rapashtu*. La divergence entre nos vues se borne à la question de savoir laquelle de ces deux formes doit être prise comme base de comparaison. M. Schrader, qui croit que les idéogrammes expriment un idiome non sémitique réputé accadien ou sumérien, corrige *Amraphel* en *Amrabi*. Moi, au contraire, qui n'assigne aux idéogrammes d'autre destination que de représenter le mot assyrien réel et phonétique, je pars de la forme *Kimta-rapashtu*, ou plutôt *Kimta-rapaltu*, et, par le simple moyen du remplacement de *Kimtu* par l'élément synonyme *ammu*, état construit, *am*, j'obtiens la forme *Amrapalt*, qui coïncide, sauf le *t* final et négligeable, avec la forme biblique *Amraphel*. Cette assimilation a été tout récemment combattue devant l'Académie et déclarée erronée d'un bout à l'autre. Les noms bibliques de ces princes, a-t-on dit, fournissent la preuve de l'existence de la langue sumérienne comme idiome primitif de la Chaldée. Le roi Tidal, appelé *Thargal* par les Septante, est le sumérien *tur-gal* et se dirait en sémitique *mar-rabu* « grand homme ». Le nom Ariok, identifié avec *Eriw-Aku*, est la

[1] Lue à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres dans la séance du 18 mai 1888.

OVER THEOL. SEM. OCT 22 1888 LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

ÉTUDES JUIVES

PUBLICATION TRIMESTRIELLE
DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES JUIVES

TOME DIX-SEPTIÈME

PARIS
A LA LIBRAIRIE A. DURLACHER
83bis, RUE LAFAYETTE
1888

Digitized by Google

VERSAILLES
CERF ET FILS, IMPRIMEURS
59, RUE DUPLESSIS, 59

Digitized by Google

REVUE

DES

ÉTUDES JUIVES

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL

SÉANCE DU 29 MARS 1888.

Présidence de M. DERENBOURG, *vice-président.*

La conférence de *M. Dieulafoy* est fixée au 15 avril. Elle aura pour titre : *Le palais d'Assuérus et le livre d'Esther.*

M. Th. Reinach exprime le désir qu'il soit fait, l'année prochaine, une conférence sur l'émancipation des Juifs. Il désirerait aussi entendre une conférence sur la musique liturgique juive.

M. Reinach rend compte de l'état des négociations relatives à la publication de MM. Perrot et Chipiez. Les travaux sont commencés. Le Conseil décide de renoncer au profit des auteurs au bénéfice éventuel résultant de la vente des exemplaires par la maison Hachette.

SÉANCE DU 31 MAI 1888.

Présidence de M. ZADOC KAHN.

Sur la proposition de *M. le Président*, le Conseil décide de rappeler aux membres de la Société que les séances du Conseil sont publiques. Cet avis sera inséré dans le numéro de juillet-septembre prochain.

Le Conseil ratifie le traité convenu entre le trésorier et la maison Hachette pour la publication Perrot et Chipiez.

M. Th. Reinach fait une communication sur le mot de *Sampsamé* dans I Macch , XV, 23.

Les secrétaires : SCHWAB,
Th. REINACH.

Le gérant,
ISRAEL LÉVI.

VERSAILLES, IMPRIMERIE CERF ET FILS, RUE DUPLESSIS, 59.

Digitized by Google

308 WEILL (Georges), place des Vosges, 19.
309 WEILL (Isaac), rue de Picpus, 76.
310 WEILL (Isaac), grand rabbin, Metz.
311 WEILL (Isidore), grand rabbin, Colmar.
312 WEILL (Benjamin-Léopold), rue Richer, 41.
313 WEILL (Moïse), grand rabbin, Oran.
314 WEILL (Vite), rue de Lancry, 17.
315 WEISWEILLER (le baron de), 17, avenue de Friedland (**30 fr.**).
316 WERNER (Isaac), rue Taitbout, 58.
317 WEYL (Jonas), grand rabbin, Marseille.
318 WIENER (Jacques), président du Consistoire israélite de Belgique, rue de la Loi, 63, Bruxelles.
319 WILMERSDŒRFER (Max), consul général de Saxe, Munich.
320 WINTER (David), rue Jean-Jacques-Rousseau, 42.
321 WOGUE (Lazare), grand rabbin, professeur au Séminaire israélite, rue de Rivoli, 12.
322 WORMS (Fernand), avocat à la Cour d'appel, rue Royale, 14.
323 WORMS (Dr Jules), rue Pierre-Charon, 32.
324 ZIEGEL et ENGELMANN, directeurs de l'institution Springer, rue de la Tour-d'Auvergne, 34.
325 ZUYLEN (la baronne de), 70, avenue du Bois-de-Boulogne (**400 fr.**).

Membres nouveaux depuis le 1er janvier 1888.

326 GRUNWALD (Dr), rabbin, Jungbunzlau, Autriche.
327 HALFON (Mme S.), rue du Faubourg Saint-Honoré, 21 (**50 fr.**).
328 LŒWENSTEIN (Dr), rabbin, Mosbach, Allemagne.
329 LÖW (Dr Immanuel), rabbin, Szegedin.
330 WERTHEIMER, grand rabbin, Genève.
331 WOLF, rabbin, La-Chaux-de-Fonds, Suisse.

Digitized by Google

278 Schuhl (Moïse), grand rabbin, Vesoul.
279 Schuhl (Moïse), rue Bergère, 29.
280 Schwab (Moïse), sous-bibliothécaire de la Bibliothèque nationale, cité Trévise, 14.
281 Schweisch, rue Jean-Jacques-Rousseau, 49.
282 Sèches (Edgard).
283 Sée (Camille), conseiller d'Etat, avenue des Champs-Elysées, 65.
284 Sée (Eugène), préfet de la Haute-Saône, Vesoul.
285 Simon (Joseph), instituteur, Nimes.
286 Simonsen, rabbin, Copenhague.
287 Singer, rue de Galilée, 62.
288 Société des Progressistes, Andrinople.
289 Spire, ancien notaire, rue d'Alliance, 12, Nancy.
290 Stein (Henri), ancien élève de l'École des Chartes, rue Saint-Placide, 54.
291 Stern (Hermann), rue Royale, 22, Bruxelles.
292 Stern (René), rue du Quatre-Septembre, 14.
293 Straus (Emile), avocat à la Cour d'appel, boulevard Haussmann, 134.
294 Szold, rabbin de la Congrégation *Oheb Schalom,* Baltimore.
295 Taub, rue Lafayette, 10.
296 Tédesco (Joseph), rue Lafayette, 43.
297 Trénel (Isaac), directeur du Séminaire israélite, rue Vauquelin, 9.
298 Trèves (Albert), rue Prony, 76.
299 Trèves (Georges), rue Prony, 78.
300 Ulmann (Emile), rue de Trévise, 33.
301 Veneziani (le chevalier), place Wagram, 1.
302 Vernes (Maurice), directeur-adjoint à l'école des Hautes-Etudes, rue Fortuny, 31.
303 Vidal-Naquet, président du Consistoire israélite, Marseille.
304 Vidal-Naquet (Jules), rue du Quatre-Septembre, 16.
305 Weill (Dr Anselme), rue Saint-Lazare, 101.
306 Weill (Emmanuel), rue Taitbout, 8.
307 Weill (Emmanuel), rabbin, rue Condorcet, 53.

Digitized by Google

251 Reinach (Salomon), ancien élève de l'Ecole d'Athènes, conservateur-adjoint du musée de Saint-Germain, rue de Berlin, 31.
252 Reinach (Théodore), docteur en droit, rue Murillo, 26.
253 Reiss (Albert), rue de Londres, 60.
254 Reitlinger (Frédéric), avocat à la Cour d'appel, rue Scribe, 7.
255 Reitlinger (Sigismond), boulevard Haussmann, 63.
256 Renan (Ernest), membre de l'Institut, administrateur du Collège de France.
257 Rheims (Isidore), rue Boissy-d'Anglas, 35.
258 Robert (Charles), rue des Dames, 12, Rennes.
259 Robert (Ulysse), Grande-Rue, 31, Saint-Mandé.
260 Rodrigues (Hippolyte), rue de la Victoire, 14.
261 Rosenthal (Dr), rabbin, Beuthen, Oberschlesien.
262 Rothschild (le baron Alphonse de), membre de l'Institut, 2, rue Saint-Florentin (**400 fr.**).
263 Rothschild (le baron Arthur de), 33, rue du Faubourg-Saint-Honoré (**400 fr.**).
264 Rothschild (le baron Edmond de), 41, rue du Faubourg-Saint-Honoré (**400 fr.**).
265 Rothschild (le baron Gustave de), 23, avenue Marigny (**400 fr**).
266 Rothschild (la baronne James de), 38, avenue Friedland (**50 fr.**).
267 Rozelaar (Lévie-Abraham), Sarfatistràat, 30, Amsterdam.
268 Sack (Israël), Saint-Pétersbourg.
269 Saint-Paul (Georges), place Malesherbes, 5.
270 Saint-Paul (feu Victor).
271 Salomon (Alexis), rue Croix-des-Petits-Champs, 38.
272 Salvador (le colonel), avenue de Messine, 10.
273 Salvador-Lévy, rue de la Tête-d'Or, 34, Metz.
274 Sayce (Rev. A.-H.), professeur de philologie comparée, Queen's College, Oxford.
275 Schafier (Dr), rue de Trévise, 41.
276 Scheid (Elie), rue Elzévir, 4.
277 Schloss (Ernest), rue du Paradis-Poissonnière, 21 *bis*.

Digitized by Google

219 MODONA (Leonello), sous-bibliothécaire de la Bibliothèque royale, Parme.
220 MONTEFIORE (Edward-Lévi), avenue Marceau, 58.
221 MONTEFIORE (Mosé), ministre officiant, rue Rochechouart, 49.
222 MORHANGE (Eugène), cours Gaffé, 103, Marseille.
223 MORTARA (Marco), grand rabbin, Mantoue.
224 NETTER (Dr Arnold), rue du Château-d'Eau, 15.
225 NETTER (Moïse), rabbin, Médéa.
226 NEUBAUER (Adolphe), bibliothécaire à la Bodléienne, Oxford.
227 NEUMANN (Dr), rabbin, Gross-Kanisza, Autriche-Hongrie.
228 NEYMARCK (Alfred), rue Vignon, 18.
229 O'NEILL (John), Selling, Taversham (Kent) Angleterre.
230 OCHS (Alphonse), rue Chauchat, 22
231 OPPENHEIM (P.-M.), 11, rue Taitbout (**50 fr.**).
232 OPPENHEIMER (Joseph-Maurice), rue Lepeletier, 7.
233 OPPERT (Jules), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, rue de Sfax, 2.
234 OSIRIS (Ifia), rue Labruyère, 9.
235 OULMAN (Camille), rue de Grammont, 30.
236 OULRY (Godchaux), avenue de Neuilly, 104, Neuilly-sur-Seine.
237 OUVERLEAUX (Émile), conservateur de la Bibliothèque royale, Bruxelles.
238 PARIS (Gaston), membre de l'Institut, rue du Bac, 110.
239 PÉREIRE (Gustave), rue de la Victoire, 69.
240 PERLES (J.), rabbin, Munich.
241 PERREAU (le chevalier), bibliothécaire royal, Parme.
242 PICART (Henri), rue d'Hauteville, 42.
243 PICCIOTTO (Moïse de), Alep.
244 PICOT (Emile), avenue de Wagram, 135.
245 PINTUS (J.), place du Rivage, 1, Sedan.
246 PONTREMOLI (Albert), avenue des Champs-Élysées, 129.
247 POPELIN (Claudius), rue de Téhéran, 7.
248 PORGÈS (Charles), 81, rue de Monceau (**40 fr.**).
249 PROPPER (S.), rue Volney, 4.
250 REINACH (Joseph), avenue Van Dyck, 6.

Digitized by Google

189 Lévy (Léon), rue Logelbach, 9.
190 Lévy (Raphaël), rabbin, rue d'Angoulême, 6.
191 Lévy (Sichel), boulevard Malesherbes, 156.
192 Lévy (Sylvain), rue des Allemands, Metz.
193 Lévy-Bruhl (Lucien), professeur de philosophie, rue Montalivet, 8.
194 Lévy-Frankel (Dr Edouard), rue Ordener, 103.
195 Lévylier, ancien sous-préfet, rue Vignon, 9.
196 Loeb (Isidore), professeur au Séminaire israélite, rue de Trévise, 35.
197 Lœwenstein (MM), rue Lepeletier, 24.
198 Lœvy (A.), 100, Sutherland Gardens, Londres.
199 Luzzati (Luigi), député, Padoue.
200 Lyon-Cahen (Charles), professeur à la Faculté de droit, rue Soufflot, 13.
201 Mannheim (Amédée), colonel, professeur à l'Ecole polytechnique, rue de la Pompe, 11.
202 Mannheim (Charles-Léon), rue Saint-Georges, 7.
203 Mannheimer (Aimé), rue Rossini, 3.
204 Manuel (Eugène), inspecteur général de l'enseignement secondaire, rue Raynouard, 6.
205 Mapou, avenue Mac-Mahon, 13
206 Marcus (Saniel), Smyrne.
207 Matthews (Henri-J.), esquire, Goldsmid Road, 2, Brighton.
208 May, chaussée de Bockenheim, 31, Francfort-sur-le-Mein.
209 May (Louis-Henry), rue Thévenot, 14.
210 Mayer (Ernest), rue Moncey, 9.
211 Mayer (Gaston), avocat à la Cour de Cassation, avenue Montaigne, 3.
212 Mayer (Michel), rabbin, boulevard du Temple, 25.
213 Mayrargues (Alfred), boulevard Malesherbes, 103.
214 Merzbach (Bernard), rue Richer, 17.
215 Meyer (Dr Édouard), boulevard Haussmann, 73.
216 Meyer (feu Émile).
217 Michel-Lévy (Paul), rue Gluck, 2.
218 Mocatta (Frédéric-D.), Connaught Place, 9, Londres (**50 fr.**).

Digitized by Google

158 Kohn (Georges), rue Blanche, 49.
159 Komitet Synagogi na Tlomackiem, Varsovie.
160 Kunst, rue des Petites-Ecuries, 48.
161 Lagneau, professeur, rue Claude-Bernard, 86.
162 Lambert (Abraham), avoué, rue Saint-Dizier, 17, Nancy.
163 Lambert (Eliézer), avocat à la Cour d'appel, rue Baudin, 26.
164 Lassudrie, rue Laffitte, 21.
165 Lazare (Maurice), rue Fénelon, 13.
166 Lehmann (Joseph), rabbin, boulevard Voltaire, 44.
167 Lehmann (Léonce), avocat à la Cour de cassation, rue de Marignan, 16.
168 Lehmann (Mathias), rue Taitbout, 29.
169 Lehmann (Samuel), rue d'Hauteville, 38.
170 Léon (feu Gustave).
171 Léon (Xavier), boulevard Haussmann, 127.
172 Léopold (Lyon), directeur de l'Ecole communale, rue des Hospitalières-Saint-Gervais (**30 fr.**).
173 Levaillant, avenue de Kléber, 39.
174 Leven (Emile), rue de Maubeuge, 81.
175 Leven (Léon), rue de Trévise, 37.
176 Leven (Louis), rue de Trévise, 37.
177 Leven (Dr Manuel), rue Richer, 12.
178 Leven (Narcisse), avocat à la Cour d'appel, rue de Trévise, 45.
179 Leven (Stanislas), conseiller général de la Seine, rue Condorcet, 12.
180 Lévi (Charles), boulevard Magenta, 49 (**30 fr.**).
181 Lévi (Israel), rabbin, rue Condorcet, 53.
182 Lévi (Sylvain), maître de conférences à l'Ecole des Hautes-Études, rue Simon-le-Franc, 17.
183 Lévy (Alfred), grand rabbin, Lyon.
184 Lévy (Paul-Calmann), rue Auber, 3.
185 Lévy (Charles), Colmar.
186 Lévy (Émile), rabbin, Verdun.
187 Lévy (Aron-Emmanuel), rue Marrier, 19, Fontainebleau.
188 Lévy (Jacques), grand rabbin, Constantine.

Digitized by Google

128 HAGUENAU (David), rabbin, boulevard Voltaire, 13.
129 HALBERSTAM (S.-J.), Bielitz, Autriche.
130 HALÉVY (Joseph), professeur à l'Ecole des Hautes-Etudes, rue Aumaire, 26.
131 HALÉVY (Ludovic), de l'Académie française, rue de Douai, 22.
132 HALFEN (Edmond), rue Legendre, 20.
133 HALFON (Michel), rue de Monceau, 60.
134 HAMMERSCHLAG, II, Ferdinandstrasse, 23, Vienne.
135 HARKAVY (Albert), bibliothécaire, Saint-Pétersbourg.
136 HAYEM (Armand), avenue des Champs-Elysées, 33.
137 HAYEM (Dr Georges), membre de l'Académie de médecine, rue de Vigny, 7.
138 HAYEM (Julien), avenue de Villiers, 63 (**40 fr.**).
139 HEINE-FURTADO (Mme C.), 28, rue de Monceau (**100 fr.**).
140 HERZOG (Henri), ingénieur des Ponts et chaussées, à Guéret.
141 HEYMANN (Alfred), avenue de l'Opéra, 20.
142 HIRSCH (Henri), rue de Médicis, 19.
143 HIRSCH (Joseph), ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue de Castiglione, 1.
144 ISAACS, 115, Broadway, New-York.
145 ISIDOR, grand rabbin de France, place des Vosges, 14.
146 JASTROW (Dr M.), rabbin, Philadelphie.
147 JELLINEK (Dr), rabbin-prédicateur, Vienne.
148 JOURDA, directeur de l'Orphelinat de Rothschild, rue de Lamblardie, 7.
149 KAHN (Coschel), président de la Communauté israélite, Bahia, Brésil.
150 KAHN (Jacques), rue Larochefoucauld, 35.
151 KAHN (Salomon), boulevard Baile, 172, Marseille.
152 KAHN (Zadoc), grand rabbin de Paris, rue Saint-Georges, 17.
153 KAUFMANN (David), professeur au Séminaire israélite, 20, Andrassystrasse, Budapest.
154 KESPI, rue René-Caillé, Alger.
155 KINSBOURG (Paul), rue de Cléry, 5.
156 KLOTZ (Eugène), place des Victoires, 2.
157 KLOTZ (Victor), avenue Montaigne, 51.

Digitized by Google

97 Dreyfus (L.), avenue de l'Opéra, 13.
98 Dreyfus-Brisac (Edmond), directeur de la *Revue de l'Enseignement supérieur*, rue de Turin, 6.
99 Dutau, rue de Sèvres, 35.
100 Durlacher (Armand), libraire-éditeur, rue Lafayette, 83 *bis*.
101 Duval (Rubens), boulevard Magenta, 18.
102 Eichthal (Eugène d'), rue Jouffroy, 57.
103 Emerique (Ernest), rue Larochefoucauld, 21.
104 Ephraïm (Armand), rue Boccador, 24.
105 Epstein, Grilparzerstr., 11, Vienne.
106 Erlanger (Charles), place des Vosges, 9.
107 Erlanger (Michel), place des Vosges, 9.
108 Errera (Léo), professeur à l'Université, rue Stéphanie, 1, Bruxelles.
109 Ettinghausen (Hermann), rue Richer, 15.
110 Feldmann (Armand), avocat, rue d'Isly, 8.
111 Fernandez (Salomon), à la Société générale de l'empire ottoman, Constantinople.
112 Fita (le Rév. P. Fidel), membre de l'Académie royale d'histoire, Calle Isabella la Catholica, 12, Madrid.
113 Fould (Léon), faubourg Poissonnière, 30.
114 Foy (Edmond), rue Chégaray, Bayonne.
115 Franck (Adolphe), membre de l'Institut, rue Ballu, 32.
116 Gautier (Lucien), professeur de théologie, Lausanne.
117 Georges (Paul), rue Béranger, 17.
118 Gerson (M.-A.), rabbin, Dijon.
119 Giavi, avenue de la Gare, 13, Nanterre.
120 Goeje (J. de), professeur d'arabe à l'Université, Leyde.
121 Gommès (Armand), rue Chégaray, 33, Bayonne.
122 Griolet (Gaston), rue de Berne, 2.
123 Gross (Dr Heinrich), rabbin, Augsbourg.
124 Gubbay, boulevard Malesherbes, 165.
125 Gudemann (Dr), rabbin, Vienne.
126 Guizot (Guillaume), professeur au Collège de France, rue de Monceau, 42.
127 Hadamard (D.), rue de Châteaudun, 53.

Digitized by Google

71 Cerf (Léopold), ancien élève de l'Ecole normale supérieure, éditeur, Versailles.
72 Cerf (Louis), rue Française, 8.
73 Chwolson (Daniel), conseiller d'Etat, professeur de langues orientales, rue Wassili Ostrov, 7, ligne n° 42, Saint-Pétersbourg.
74 Cohen (Hermann), rue Ballu, 36.
75 Cohen (Isaac-Joseph), rue Lafayette, 75.
76 Cohn (Léon), préfet de la Haute-Garonne, Toulouse.
77 Consistoire israélite de Belgique, rue du Manège, 12, Bruxelles.
78 Consistoire israélite de Bordeaux, rue Honoré-Tessier, 7, Bordeaux.
79 Consistoire israélite de Lorraine, Metz.
80 Consistoire israélite de Marseille.
81 Consistoire israélite d'Oran.
82 Consistoire israélite de Paris (**200 fr.**).
83 Créhange (A.), faubourg Poissonnière, 8.
84 Dalsace (Gobert), rue Rougemont, 6.
85 Darmesteter (Arsène), professeur à la Faculté des lettres, place Vaugirard, 7.
86 Darmesteter (James), professeur au Collège de France, place Vaugirard, 7.
87 Debré (Simon), rabbin, Neuilly-sur-Seine.
88 Delvaille (Dr Camille), Bayonne.
89 Dennery (Gustave-Lucien), rue des Pyramides, 10.
90 Derenbourg (Hartwig), directeur adjoint à l'Ecole des Hautes-Etudes, professeur à l'Ecole des Langues orientales, rue de la Victoire, 56.
91 Derenbourg (Joseph), membre de l'Institut, rue de Dunkerque, 27.
92 Dreyfus (Abraham), rue du Faubourg-Saint-Honoré, 102.
93 Dreyfus (Anatole), rue de Trévise, 28.
94 Dreyfus (H.-L.), rabbin, Saverne.
95 Dreyfus (Henri), faubourg Saint-Martin, 162.
96 Dreyfus (Jules), faubourg Saint-Martin, 162.

Digitized by Google

39 Anspach (Gabriel), rue Pigalle, 15.
40 Aron (Arnaud), grand rabbin, Strasbourg.
41 Astruc (E.-A.), grand rabbin, Bayonne.
42 Basch, cité Condorcet.
43 Bechmann (Ernest-Georges), ingénieur en chef des eaux de la ville de Paris, place de l'Alma, 1.
44 Bechmann (J.-L.), rue de la Chaussée-d'Antin, 45.
45 Beck (Dr), rabbin, Bucharest.
46 Benedetti (S. de), professeur à l'Université, Pise.
47 Bickart-Sée, boulevard Malesherbes, 101.
48 Bing, président de la Communauté israélite de Dijon.
49 Blin (Albert), Elbeuf.
50 Bloch (Camille), rue de la Banque, 1.
51 Bloch (Félix), Haskeuy, Constantinople.
52 Bloch (Isaac), grand rabbin, Alger.
53 Bloch (Maurice), agrégé des lettres, boulevard Bourdon, 13.
54 Bloch (Moïse), rabbin, Versailles.
55 Bloche (Louis-Lazare), rue des Mathurins, 13 *bis*.
56 Blocq (Mathieu), Toul.
57 Blum (Victor), le Hâvre.
58 Boucris (Haïm), rue de Médée, Alger.
59 Bruhl (David), rue de Châteaudun, 57.
60 Bruhl (Paul), rue de Châteaudun, 57.
61 Brunswig (Léonce), place des Victoires, 10.
62 Cahen (Abraham), grand rabbin, rue Vauquelin, 9.
63 Cahen (Albert), professeur agrégé au collège Rollin, rue Condorcet, 53.
64 Cahen (Gustave), rue des Petits-Champs, 61.
65 Cahen d'Anvers (Albert), rue de Grenelle, 118.
66 Carcassonne (Darius), président de la Communauté israélite, Salon (Bouches-du-Rhône).
67 Carrière, professeur à l'Ecole des Hautes-Études, rue de Lille, 35.
68 Cattaui (Élie), rue Lafayette, 14.
69 Cattaui (Joseph-Aslan), ingénieur civil, au Caire, Égypte.
70 Cerf (Hippolyte), rue Française, 8.

Digitized by Google

11 Bischoffsheim (Raphaël), rue Taitbout, 3.
12 Cahen d'Anvers (feu le comte).
13 Dreyfus (feu Nestor).
14 Goldschmidt (S.-H.), rond-point des Champs-Élysées, 6.
15 Hecht (Étienne), rue Lepelletier, 19.
16 Hirsch (feu le baron Lucien de).
17 Kann (Jacques-Edmond), avenue du Bois-de-Boulogne, 58.
18 Kohn (Édouard), rue Blanche, 49.
19 Lazare (A.), boulevard Poissonnière, 17.
20 Lévy (Calmann), éditeur, rue Auber, 3.
21 Montefiore (Claude), Portman Square, 12, Londres.
22 Oppenheim (feu Joseph).
23 Penha (Immanuel de la), rue de la Victoire, 28.
24 Penha (M. de la), rue Tronchet, 15.
25 Ratisbonne (Fernand), rue Rabelais, 2.
26 Reinach (Hermann-Joseph), rue de Berlin, 31.
27 Rothschild (le baron Adolphe de), rue de Monceau, 47.
28 Troteux (Léon), rue de Mexico, 1, le Hâvre.

Membres souscripteurs[1].

29 Adelson-Monteaux, rue Notre-Dame-de-Lorette, 10.
30 Adler (Rev. Dr Hermann), Queensborough-Terrace, 5, Hyde Park, Londres.
31 Aghion (Victor), Alexandrie, Égypte.
32 Albert-Lévy, professeur à l'École municipale de chimie et de physique, rue des Écoles, 25.
33 Aldrophe (Alfred), architecte, faubourg Poissonnière, 37.
34 Alexandre Dumas, de l'Académie française, avenue de Villiers, 98.
35 Allatini, Salonique.
36 Alliance israélite universelle, 35, r. de Trévise (**175 fr.**).
37 Allianz (Israelitische), Kærntnerstrasse, 14, Vienne.
38 Andrieux, député, avenue Friedland, 32.

[1] La cotisation des Membres souscripteurs est de 25 francs par an, sauf pour ceux dont le nom est suivi d'une indication spéciale.

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES JUIVES

PENDANT L'ANNÉE 1887

Membres fondateurs[1].

1 Camondo (le comte A. de), rue de Monceau, 61 [2].
2 Camondo (le comte N. de), rue de Monceau, 63.
3 Gunzburg (le baron David de), boulevard des Gardes-à-Cheval, 17, Saint-Pétersbourg.
4 Gunzburg (le baron Horace de), 17, boulevard des Gardes-à-Cheval, à Saint-Pétersbourg.
5 Lévy-Crémieux (feu).
6 Poliacoff (feu Samuel de).
7 Rothschild (feu la baronne douairière de).
8 Rothschild (feu le baron James de).

Membres perpétuels [3].

9 Albert (feu E.-J.).
10 Bardac (Noël), rue de Provence, 43.

[1] Les Membres fondateurs ont versé un minimum de 1,000 francs.
[2] Les Sociétaires dont l'adresse n'est pas suivie d'un nom de ville demeurent à Paris.
[3] Les Membres perpétuels ont versé 400 francs.

Digitized by Google

ment déjà ancien : « Du temps d'Akhachvéroch, lequel Akhachvéroch régnait sur cent vingt-sept provinces... »

.... En résumé : le livre d'Esther, écrit de bonne foi à Suse par un Juif susien, remonte, pour sa rédaction hébraïque, en deçà de l'avènement d'Artaxerxès Mnémon et fort au delà de la conquête parthe.

Je ne prétends rien prouver de plus.

La désignation très claire de la fête par un mot perse connu et bien approprié, la sincérité manifeste de l'auteur, sa connaissance parfaite et très spéciale de la cour des grands rois, la vraisemblance des faits relatés, la chronologie, la saveur du récit, le réalisme du dénouement, me font penser, au surplus, que la légende de *Pourîm* est une broderie un peu lourde exécutée sur un canevas résistant.

Digitized by Google

et devant des preuves quasi mathématiques, l'hypothèse de tous points inadmissible qui ferait du livre d'Esther un roman de tendance postérieur aux succès des Macchabées (160 C. J.-C.). L'école dont M. Reuss est le porte-parole rejette avec raison l'assimilation de la fête de *Pourîm* et d'une fête mal définie, mal connue, célébrée par les Perses au retour du printemps. Que reste-t-il des solutions si péniblement conçues par les rationalistes d'outre-Rhin? La légende biblique, si antique, si parfumée d'effluves susiennes, si vécue dans sa simplicité. J'ai dit légende et je me tiens à ce mot, car je ne défends ni les chiffres, ni l'allure générale du récit.

Cette exagération hors d'échelle d'une révolution de harem sans importance serait imputable, je l'ai déjà fait observer, à la nature du sujet, au caractère des écrivains orientaux, à l'ivresse bien excusable des chroniqueurs, et surtout aux années qui séparent l'avénement d'Hadassah de la rédaction la plus ancienne, entre celles qui nous sont parvenues, de ses vraisemblables aventures.

Je m'explique.

Les fouilles de Suse, confirmées par l'inscription trilingue gravée autour des colonnes de l'apadâna, nous apprennent que les souverains achéménides s'installèrent par deux fois sur les rives de l'Ulæus; Darius couronna d'un premier palais les demeures ruinées des rois élamites; cet édifice, brûlé sous le règne de Xerxès, fut reconstruit par les soins d'Artaxerxès Mnémon.

Je ne puis affirmer que le nouvel apadâna, qui sous le nom, de *Bûan*, joue un rôle si considérable dans l'histoire d'Esther, ait été rebâti sur les ruines de la salle incendiée; à certains indices, je croirais même le contraire. D'autre part, on ne discute plus l'identité des deux formes Xerxès et Akhachvéroch.

En ce cas, Mordekhaï et sa nièce seraient des contemporains de Xerxès, tandis que la *meghillah* aurait été rédigée sous le règne d'Artaxerxès Mnémon ou de ses successeurs, puisque les descriptions architectoniques se réfèrent au second palais construit à Suse par les Achéménides. La Bible ne contredit pas à cette conclusion. Le chroniqueur sacré, dont je ne saurais trop vanter la bonne foi, laisse entendre, dès le début de sa narration, qu'il raconte un événe-

Digitized by Google

d'accord avec la logique, et le chroniqueur songe si peu à corriger l'histoire en faveur d'une thèse, qu'il laisse à la fatalité et aux souplesses d'un vil eunuque le soin de dénouer la tragédie. La main de Iahvé, le protecteur suprême du peuple hébreu, n'apparaît même pas dans cette scène d'un réalisme saisissant.

On peut fixer au quatrième siècle l'époque où fut rédigée la version hébraïque du livre d'Esther. J'étayerai cette date sur des considérations tangibles, de nature, je l'espère, à convaincre les esprits prévenus.

Le palais d'Artaxerxès Mnémon fut pillé par Alexandre. Il est encore parlé de la citadelle achéménide de Suse dans le récit des campagnes d'Eumène ; puis le silence se fait autour de l'acropole souveraine dont la possession, au dire d'Aristagoras, donnait une puissance égale à celle de Jupiter.

Le palais s'écroula ; j'ai découvert encore béante à ses flancs la plaie dont il mourut. Le sol fut nivelé, les Parthes ensevelirent les palais achéménides comme les Achéménides avaient enseveli les palais de leurs aînés, et l'œuvre de destruction était si bien consommée à l'époque des premiers Arsacides que, dès le deuxième siècle avant J.-C., les habitants de Suse creusaient des hypogées sous les éboulis de la forteresse. Les urnes funéraires enfouies par milliers dans ces nécropoles sont de l'époque parthe, ainsi qu'en témoignait un grand nombre de pièces, jusqu'ici fort rares, d'un roi local Commascirès, contemporain de Ptolémée VI Philométor (181-146) et de Démétrius Soter (163-151).

La ruine définitive du palais de Suse, très antérieure au règne de Commascirès, postérieure aux luttes d'Eumène, doit correspondre à l'établissement du royaume parthe et aux révolutions qui précédèrent le renversement des Séleucides. Je placerai donc l'abandon définitif du Memnonium, antérieur de quelques années à sa chute, vers la fin du troisième siècle avant J.-C.

Cette date ne me semble pas discutable. Comme il est également certain que le palais a été décrit d'après nature, encore debout et habité, il faut reculer, au moins jusque aux premières années du quatrième siècle, l'époque de la rédaction de la *meghillah*.

Ainsi tombe d'elle-même, comme je m'étais promis de le montrer

Digitized by Google

reliefs de Persépolis et surtout les palais de Suse viennent témoigner de la sincérité matérielle de l'auteur et de ses qualités d'observateur. Ce Juif si profondément Juif oublie sa nationalité, pour nous mieux introduire au cœur du palais susien, décrire les mœurs si étranges, les intrigues si compliquées du harem. Il oublie même sa langue. M. Oppert l'a savamment démontré en relevant dans le livre d'Esther, non seulement tous les noms propres, mais un grand nombre de mots et d'expressions essentiellement perses. Dans l'ordre historique, la véracité du chroniqueur ne me paraît pas moindre. Traits de mœurs charmants, observations fines, événements dramatiques sont enregistrés sans artifice ni malice sans souci de la morale à déduire du récit. Tels sont contés la disgrâce de Vachthi, l'avènement d'Hadassah, l'intervention de Mordekhaï, la supplique d'Esther, le banquet offert au roi, tel est narré l'épisode de la chute d'Haman.

Haman n'est pas condamné pour avoir formé l'injuste dessein de massacrer le peuple d'Israël, mais parce que Akhachvéroch, ébranlé par les pleurs d'une belle reine, grisé par l'excellent vin qu'elle lui a fait servir, se méprend aux intentions de son ministre et l'accuse, bien à tort, de faire violence à Esther. Peut-être même le coupable eût-il évité la potence, si l'eunuque Kharbona, prosterné naguère aux pieds du tout-puissant favori, n'eût hâté la chute du colosse branlant. En sa qualité de plat valet, il insinue au monarque cet avis perfide, mais humain : « Voici encore le gibet qu'Haman a fait dresser pour y pendre Mordekhaï, le serviteur zélé de mon souverain. Il est dressé dans la maison de Haman et haut de cinquante coudées. » Et le roi se laisse naturellement tenter par la perspective d'accrocher son ministre à une belle potence. Ainsi périt Haman, un grand coupable au regard de la justice éternelle, mais innocent du crime qui décide Akhachvéroch à l'envoyer au supplice.

Un romancier et surtout l'auteur d'un plaidoyer de tendance, n'eût pas manqué d'attribuer la chute et le supplice d'Haman à la seule influence de son héroïne ou à la persécution dirigée contre les Juifs ; la mort du coupable devrait être la punition directe et la conséquence évidente du crime. La vérité ne marche pas toujours

Digitized by Google

imprévu de ses coreligionnaires. Il faut savoir pardonner à l'annaliste biblique ses rodomontades innocentes et ses hâbleries finales, en faveur de ses efforts pour rester véridique dans les parties narratives de son œuvre.

Je réclame la même indulgence en faveur de son héroïne. Les exégètes qui traitent d'apocryphes les personnages du drame font un crime à la favorite d'avoir préparé la vengeance du peuple juif. Comme Macbeth, Esther n'effacera jamais le sang qui, par deux fois, rejaillit sur ses mains.

Les siècles ne tempéreront-ils jamais la partialité des jugements humains ? Est-il des causes qui jouissent du triste privilège de ne pouvoir être portées devant un tribunal équitable ?

La reine n'est pas la goule féroce que des Allemands trop sensibles nous dépeignent. Loin de là. Belle à miracle, pure dans ses mœurs, fidèle à ses frères malheureux, courageuse jusqu'au martyre, terrible aux ennemis de sa race, la favorite d'Akhachvéroch résume en elle toutes les grandes vertus de la femme antique. L'oubli des injures, la magnanimité dans le triomphe sont des anachronismes, pour les temps bibliques; quant aux mièvreries sentimentales, elles ne furent jamais de mise à la cour de Suse, je m'en porte garant.

Je pense avoir montré, malgré l'avis de quelques philologues, que le livre d'*Esther* dépeint la cour du Grand Roi. Le *pour*, l'*anderoun*, le *khalat*, l'infaillibilité, le costume médique ne ressortissent pas au fond commun des civilisations orientales, mais à l'Iran. Le palais d'Akhachvéroch suffirait pour caractériser une époque, un peuple, une ville. Malheureusement la conviction ne s'impose pas ; seules les sciences mathématiques ont le privilège divin de laisser l'esprit entièrement satisfait, parce qu'elles conduisent à la découverte de vérités absolues. Dans le monde des vérités relatives, on atteint pourtant à des résultats qu'il est difficile de nier. Ainsi on ne saurait contester la nationalité du chroniqueur et ses qualités maîtresses : l'auteur de la *meghillah* est un juif susien qui vit et visita le palais d'Artaxerxès Mnémon et se complut dans les descriptions précises.

Hérodote, Plutarque, Maçoudi, l'histoire de la Perse, les bas-

Digitized by Google

des mêmes sièges que leur souverain et n'ont-ils le même droit de s'appuyer sur un long bâton. On accorde encore à Mordekhaï la permission de revêtir sans une invraisemblance choquante, la robe du roi, car l'habit militaire d'un empereur d'Allemagne ne diffère guère de celui de ses généraux. Mais la couronne! Le dilemme se pose aussitôt : ou l'auteur du livre d'Esther est le narrateur ignare d'une histoire apocryphe, ou c'est le cheval de Mordekhaï qui porte ou a porté la couronne sur la tête; et il n'est pas de torture que l'on ne fasse subir à la syntaxe, pour la rendre complice de cet expédient. La morale de ces faits se déduit en deux lignes : pour apprécier la densité relative des corps, il faut toujours les placer dans le même milieu. L'agate qui tombe au fond de l'eau surnage le mercure.

Je ne puis terminer la description du costume royal sans parler de la robe médique, blanche et violacée (*Kekhileth*), que la Bible donne aux souverains achéménides. Ce vêtement, exhumé du Memnonium, pare les gardes de Darius. Quant au manteau blanc rayé de pourpre, il est bien connu des auteurs anciens, qui le comparent à la toge consulaire.

Il est souvent fait allusion aux dépêches écrites par la chancellerie « ... pour chaque province dans son écriture, pour chaque peuple dans sa langue... et remises à des courriers du palais montés sur des chevaux issus d'étalons royaux... » Ces indications sont de la plus rigoureuse exactitude : les inscriptions officielles des Achéménides étaient rédigées en trois langues, l'organisation de la poste sur toutes les routes militaires de l'empire, remontait à Darius. Hérodote nous a même conservé le nom perse des courriers, « *Angarée* », et celui de la race des étalons. Les chevaux « *niséens* » étaient élevés pour le service du chef de l'Etat dans les vallées de la Médie.

Je ne conduirai pas plus avant ce commentaire.

Les derniers chapitres du livre d'Esther sont des chants de triomphe empreints d'une exagération excessive, mais bien naturelle. La précision arithmétique et l'impartialité ne sont pas les qualités ordinaires d'un auteur oriental, à plus forte raison d'un oriental intéressé dans une cause, enivré d'orgueil, grisé par le triomphe

Digitized by Google

tuaires de la royauté. Le vêtement, la coiffure, les bijoux, les armes, semblaient communs au roi et aux premiers de ses sujets. Les Immortels eux-mêmes portaient la couronne et la robe médique : Hérodote nous l'avait appris, Suse l'a confirmé. Aussi bien, la description du triomphe de Mordekhaï me semble-t-elle aussi vraisemblable que bien observée. Le roi de Perse décernait les récompenses décrites dans les derniers versets du chapitre VI.

« ... A l'homme que le roi veut honorer il faut apporter un *costume royal que le roi a porté*, amener un cheval que le roi a monté, donner une couronne que le roi a coiffée, remettre les habits à un seigneur de la cour pour en revêtir l'homme que le roi veut honorer... »

« Aux hommes que les rois de Perse veulent honorer ils offrent une robe médique, c'est-à-dire la robe de cour », nous apprennent de leur côté les historiens grecs.

« *Khalatrâ pouchid* », dit-on à la cour de Nasr ed-din Chah, quand un fait pareil se présente, litt. : « Il a revêtu le *khalat* », c'est-à-dire la pelisse de cachemire *déjà portée par le Chah* et donnée comme suprême récompense aux plus fidèles serviteurs. Tel est le cas de Mordekhaï : *khalatra mipouched*, il revêt simplement le khalat, mais pour cela ne s'habille pas en roi, car la robe, pas plus que le cheval ou la couronne, ne sont les apanages exclusifs du monarque.

Si je m'arrête sur des détails futiles d'apparence, c'est qu'ils donnent la juste mesure des critiques faites au livre d'Esther par des philologues restés étrangers à des mœurs qui nous reportent au cœur de la Perse et à vingt-quatre siècles en arrière. Tant vaudrait regarder un paysage à travers l'objectif d'une chambre noire et prétendre, après cette expérience, que les gens ont les pieds en haut et la tête en bas, que d'étudier les coutumes de l'Orient à coups de dictionnaire. A ce métier les esprits les plus éminents feront fausse route, parce que, sans avoir conscience, ils mettront sous la même toise l'Europe et l'Asie, le passé et le présent.

Bien que le Grand Roi fût peut-être le seul homme de son immense empire à s'asseoir et à porter une haute canne, aucun de nos modernes exégètes ne songe à s'en étonner ; les étudiants les plus ignorants comme les plus doctes professeurs n'usent-ils pas

Digitized by Google

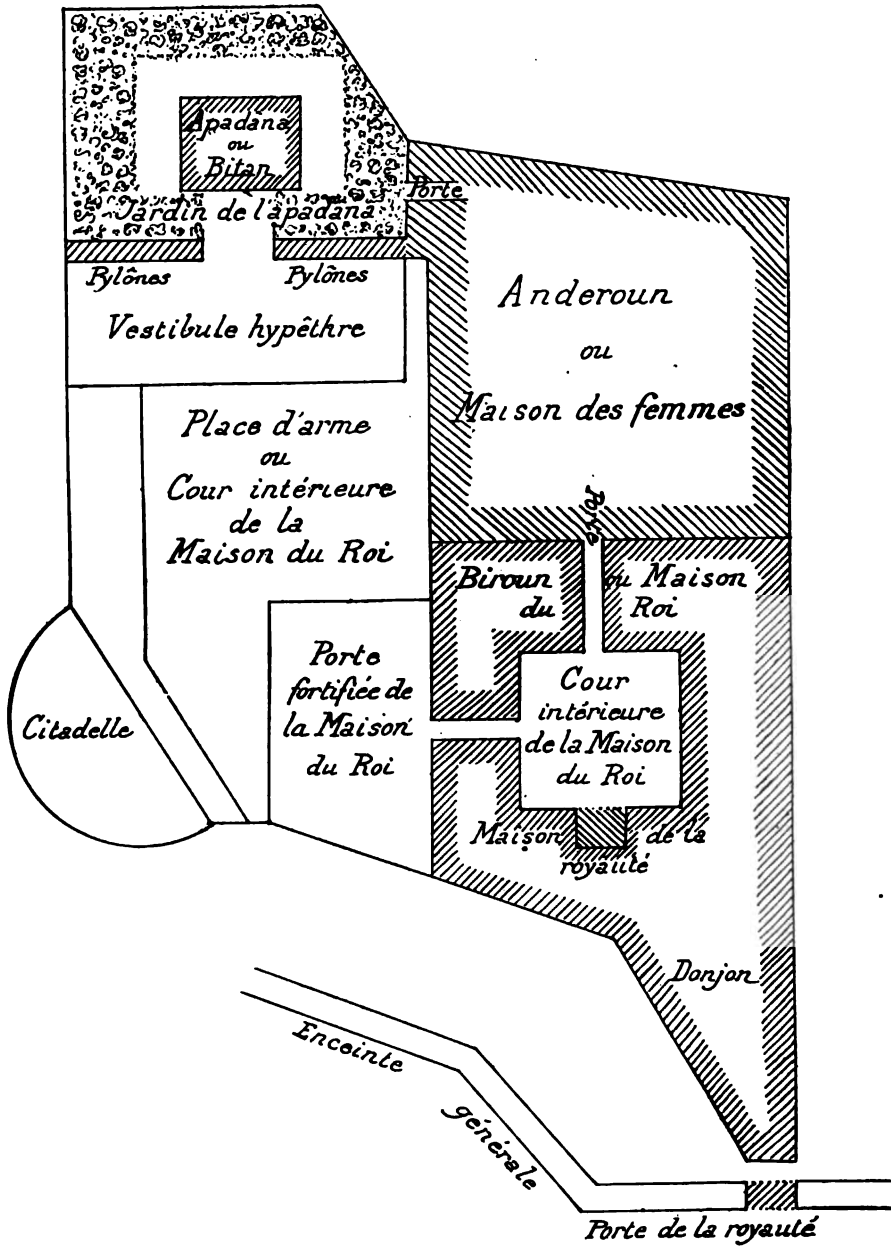

Digitized by Google

Esther dans sa propre maison au roi et au grand vizir) et se dirigea vers le jardin du *bitan*... »

« . . Et le roi revint du jardin du bitan à la salle du festin de vin... »

Un dernier coup d'œil sur le Memnonium permettra de suivre Akhachvéroch à travers les jardins du *bitan* et de constater qu'en sortant de chez la reine, le monarque entrait directement dans le paradis de l'apadâna.

La superposition des plans déduits, le premier de la lecture attentive de la *meghillah*, puis des itinéraires de la favorite, d'Haman et du roi ; le second de l'étude des ruines, ne saurait être plus parfaite. La Bible en main, essayez de reconstituer les grandes divisions du palais d'Akhachvéroch, et vous serez conduits à tracer un monument ayant les plus complètes analogies avec l'acropole d'Artaxerxès Mnémon.

Le *bitan*, ses jardins et son vestibule hypèthre occuperont très loin de la *maison du roi* la place de l'apadâna et de la plate-forme qui le précède, le harem confinera par une de ses faces aux jardins du *bitan*, par l'autre à la *maison du roi* ; la cour *intérieure de la maison du roi* sera limitée par la *maison de la royauté*, sur celui de ses côtés qui fera face à la porte de communication de l'*anderoun* et du *biroun* ; la cour *extérieure* de la *maison du roi* correspondra à la place d'armes, et la *porte du roi* à la porte unique de l'enceinte générale.

Les fouilles de Suse ne confirment pas seulement les descriptions architectoniques de la méghillah, mais les moindres détails du récit.

Lorsque Esther se présente dans la cour intérieure de la maison du roi; Akhachvéroch est assis sur son trône; en signe de pardon, il incline vers la favorite le sceptre d'or qu'il tient à la main. Une scène analogue est illustrée sur les murs des palais persépolitains. Là aussi, le roi, assis sur un trône élevé, tient une longue canne — le sceptre, — insigne de sa puissance souveraine, qu'hériteront plus tard les grands dignitaires du clergé chiite.

Dans un pays où grands et petits s'accroupissaient sur des tapis, le trône était peut-être, avec le sceptre, les seuls privilèges somp-

Digitized by Google

l'antiquité. Sous le bénéfice exprès de cette réserve, j'assimilerai la *maison du roi* aux appartements privés, la *maison de la royauté* au cabinet de travail, et le *bitan*, ou apadâna, à la salle du trône d'un souverain moderne.

Le chroniqueur est si précis, il est si bien pénétré de son double rôle d'annaliste et de cicérone, qu'on ne saurait s'égarer en sa compagnie. Précis, il l'est au point de se complaire dans les particularités topographiques les plus étrangères à son récit. Nous ne saurions trop nous en féliciter, car l'auteur de la *meghillah* connaît aussi bien le palais de Suse que le cérémonial de la cour achéménide, et profite de tous les incidents pour faire étalage de sa science.

Raconte-t-il la démarche de la reine auprès d'Akhachvéroch, il spécifie qu'Esther vint dans la cour de la maison du roi, *celle qui est à l'intérieur*, afin de bien prouver qu'il a présentes à la mémoire les positions relatives et les communications du harem et de la maison du roi. Nous montre-t-il Haman piétinant dès l'aurore devant la demeure de son maître, il l'arrête à l'entrée particulière de la *maison du roi*.

Le favori habite la ville ; il a franchi, grâce à sa haute situation, la porte de l'enceinte générale, le *chaar du roi*, mais ne peut pénétrer plus avant, sans être mandé par le souverain. Le chroniqueur résume la situation par un seul qualificatif : « et Haman vint dans la cour de la maison du roi, l'*extérieure*. » Cette cour *extérieure* de la maison du roi n'est autre que la place d'armes de l'acropole susienne, comprise entre la porte fortifiée du *biroun*, les murs de la citadelle et l'escalier de l'apadâna. Comme dans le palais d'Akhachvéroch, elle est en communication directe avec la grande porte de l'enceinte générale, ou *chaar* du roi.

A-t-on remarqué qu'il n'est jamais question du *bitan*, ou apadâna, séparé de la demeure des monarques susiens par l'immense quartier réservé aux femmes, tant que l'annaliste parcourt la *maison du roi ?* Mais pénètre-t-on dans l'appartement d'Esther, on sent aussitôt le voisinage du *bitan* et des jardins dont les extrêmes ramures ombrageaient les constructions occidentales du harem.

« ... Et le roi se leva, dans sa colère, du festin de vin (offert par

Digitized by Google

attire l'attention du monarque ; il regarde et, à travers la baie toujours ouverte des palais orientaux, aperçoit la favorite, pâle, inanimée, suspendue à l'ordre de vie ou de mort qui va tomber de ses lèvres.

D'où je conclus : 1° que la *maison du roi* se développait autour d'une grande cour intérieure ; 2° que par l'une de ses faces elle confinait au harem ; 3° que la *maison de la royauté*, qu'il faut bien se garder de confondre avec la *maison du roi*, occupait un des côtés de la cour intérieure de la *maison du roi ;* 4° que la *maison de la royauté* s'élevait en face de la porte qui mettait en communication la *maison du roi* et la *maison des femmes*.

D'autre part, je déduirai d'un verset précité (chap. I, 9) que la *maison de la royauté* était la plus grande salle des appartements privés, puisque la reine Vachthi y avait reçu les femmes de Suse, pendant que le festin des hommes était servi sous des vélums pendus aux portiques du *bitan*.

Je reviens au plan de l'acropole susienne.

On se souvient que la demeure particulière des souverains achéménides, cette partie du palais que les Persans nomment *biroun*, la Bible, *maison du roi*, et les inscriptions persépolitaines, *vithia*, occupe dans le Memnonium la portion méridionale de la plate-forme rectangulaire. Elle comprend une cour centrale limitée à l'ouest par les ouvrages fortifiés de la porte extérieure de la *maison du roi*, au nord par des appartements en bordure sur le chemin séparatif du harem, à l'est par d'autres appartements faisant partie, comme ceux du nord, de la *maison du roi*, au sud, c'est-à-dire vis-à-vis l'entrée de l'*anderoun*, par une grande salle, bien orientée, bien dessinée sur le plan. C'est la salle que la Bible nomme *maison de la royauté ;* cette *maison de la royauté* où le roi donnait ses audiences quotidiennes. La maison de la royauté était aussi distincte du *bitan*, ou apadâna, réservé à la tenue des grandes assises de la couronne, que les gigantesques cellas de Persépolis pouvaient l'être des salles hypostyles ménagées dans les petits palais de Darius ou de ses successeurs.

Il est toujours dangereux de chercher des termes de comparaison entre l'Europe et la Perse, entre le dix-neuvième siècle et

Digitized by Google

d'extermination qui le vengera de Mordekhaï et des Juifs de l'empire. Démarche dangereuse et que l'aveugle colère pouvait seule conseiller, car, en faisant l'étalage inopportun d'une fortune trop vite acquise, Haman signait lui-même son arrêt de mort. Bien avant le siècle de Louis XIV, il était imprudent de donner au roi les fêtes de Vaux.

Le persan désigne par un mot spécial — *pichkach* — ces cadeaux intéressés des fonctionnaires aux personnages puissants, parce que c'est peut-être à la cour des chahinchahs que cet usage a pris naissance et s'est le mieux perpétué. Le *bakhchich* et l'*anam* sont des pourboires ou des aumônes sollicitées, le *souqat* et l'*atâ*, des présents échangés entre gens d'égale condition, le *khalat*, une pelisse d'honneur offerte par le roi aux gouverneurs ou aux favoris qu'il veut honorer; le *pichkach*, au contraire, est une contribution volontaire de l'inférieur jaloux de conquérir les bonnes grâces de ses chefs.

La proposition d'Haman prouve que, si la Perse a peu appris, elle n'a rien oublié.

Akhachvéroch n'accepte pas les offres de son ministre, mais lui permet de sceller de l'anneau royal le firman d'exécution.

Informée de la fatale nouvelle par les soins de Mordekhaï, Esther se résout, fût-ce au péril de sa vie, à demander la grâce de ses coreligionnaires, et sort du harem, après avoir jeûné et prié pendant trois jours.

« Ce fut au troisième jour, et Esther revêtit la royauté, et elle se tint dans la cour de la *maison du roi*, dans celle qui est à l'*intérieur* et fait face à la *maison du roi;* et le roi était assis sur le trône de sa royauté, dans la *maison de la royauté,* en face de la porte de cette maison. »

« Et quand le roi aperçut la reine Esther debout dans la cour, elle trouva grâce à ses yeux. Et il inclina vers Esther le sceptre d'or qu'il tenait à la main, et elle s'approcha, et en toucha la pointe. »

Jamais plan d'édifice ne fut décrit avec plus de clarté.

La reine franchit la porte du harem, pénètre dans la cour intérieure de la *maison du roi* et trouve en face d'elle la *maison de la royauté*, au fond de laquelle trône Akhachvéroch. Un bruit insolite

Digitized by Google

pourquoi changer le sens de *chaar* en passant d'un verset à l'autre? pourquoi traduire le même mot, là par palais, ici par grande porte?

Cette erreur des traducteurs provient encore d'une fausse interprétation des mœurs orientales. Dans le langage de la diplomatie moderne, le mot *porte,* détourné depuis longtemps de son acception réelle, signifie bien la demeure administrative du sultan, mais il en est tout autrement chez les Persans et les Arabes, parce que, chez ces peuples, la grande baie d'un palais ou d'une ville n'a rien perdu de son antique importance. Depuis l'époque reculée où les anges de Sodome y rencontrèrent Loth, la porte accuse son rôle prépondérant par sa hauteur, sa masse et la richesse de son architecture. Orientée aux meilleurs courants d'air, percée de niches profondes, garnie de bancs ménagés dans l'épaisseur des murs, elle est le rendez-vous préféré des oisifs du dedans et du dehors. Le maître lui-même en aime la fraîcheur bienfaisante et se plaît à faire étendre le tapis de justice sous les voûtes ombreuses de ce prétoire improvisé.

Nul observatoire mieux qu'une entrée de palais ne convenait à Mordekhaï pour surveiller sa nièce à travers les massives constructions du harem et lui continuer ses sages conseils, tout en restant inconnu.

Peut-on déterminer la situation du *chaar* du roi?

Les faits sont énoncés si clairement, les termes architectoniques sont si bien appropriés à la description de l'édifice, que la réponse ne me semble pas douteuse. Par ces mots — porte du roi — on ne saurait entendre que la porte extérieure du Memnonium, la baie qui s'ouvrait au pied du donjon, dans le châtelet construit à l'angle sud-ouest de l'enceinte générale.

Les dernières lignes du verset parlent des célèbres annales que vit Ctésias et où Nicolas de Damas puisa, de seconde main sans doute, les épisodes si curieux de la bataille de Parsagade livrée par Cyrus à l'armée d'Astyage.

Au troisième chapitre se déroule l'épisode d'Haman. La scène se joue encore sous la grande porte du roi: Mordekhaï refuse de s'incliner en public devant le nouveau favori. Le tout-puissant ministre ne saurait dévorer cet affront et tente d'acheter au roi, moyennant une somme considérable, un *pichkach*, dirait-on en persan, l'édit

Digitized by Google

Ce sont des analogies trop étranges pour être fortuites, analogies si particulières que les palais perses de Persépolis, de Parsagade ou de Firouz-Abâd, de Hatra, de Ctésiphon et d'Eïvan-Kerkha, qu'ils soient construits sous les Achéménides, les Parthes ou les Sassanides, ne répondent pas dans leur ensemble à la description du bitan d'Akhachvéroch.

...Pendant qu'Esther grandissait en gloire et en puissance, « Mordekhaï s'asseyait... à la porte de l'enceinte royale. Deux eunuques, Bigthan et Therch, commis à *la garde du seuil*, se prirent de colère contre Akhachvéroch et résolurent d'attenter à sa vie ».

Mordekhaï, informé de la conspiration, prévint la reine Esther, qui dénonça les eunuques au nom de son oncle. Bigthan et Therch, interrogés sur l'heure, furent reconnus coupables et pendus. On consigna la relation du complot dans les chroniques royales.

Un grand nombre d'exégètes ont cru reconnaître dans le mot hébreu *Chaar* (littéralement porte d'une enceinte, opposé à *petah*, porte d'une chambre) l'idée de palais et ont traduit la première phrase du verset précité : « Mordekhaï s'installait dans le palais du roi... » Je m'en tiens de préférence au sens littéral, d'accord avec les mœurs de la Perse et l'allure générale de l'ouvrage.

A quel titre un Juif et un Juif inconnu, car Mordekhaï cachait sa parenté avec la reine, se serait-il introduit et installé dans la demeure du souverain?

Cette interprétation est d'autant plus inutile qu'elle nuit à la vraisemblance sans profit pour l'action. Les conspirateurs ne sont-ils pas qualifiés gardiens du seuil?

La suite du récit confirme d'ailleurs ma manière de voir. Quand Mordekhaï se voit refuser le *chaar du roi*, où passe-t-il la journée? Sur la place de la ville qui précède l'entrée de la forteresse, et « il allait jusqu'en face le *chaar du roi*, car il n'était pas permis de s'asseoir au *chaar du roi* en habit de sac »; cela signifie que, faute de pouvoir s'asseoir sous le *chaar* du roi, c'est-à-dire sous la grande porte de l'enceinte, il se rapprochait de ce lieu d'élection autant que ses vêtements de deuil le lui permettaient. Il ne peut être question de l'intérieur du palais dans ce dernier membre de phrase — tous les commentateurs s'accordent à le reconnaître, — mais alors,

Digitized by Google

groupement très différent. L'apadâna équivaut au grand hall de Xerxès ou à la salle aux cent colonnes ; le biroun, ou maison particulière du roi, aux petits palais de Darius et d'Artaxerxès désignés en vieux perse sous le nom spécial de « *Vithia* »; la salle d'audience du biroun, aux pièces centrales de ces derniers édifices. L'anderoun, rejeté tout au nord de la plate-forme, longeait la montagne.

Dès le début du livre d'Esther, il est parlé du jardin du *bitan*, à propos de la grande fête des *frathamas*.

Aucun philologue, aucun exégète ne s'est inquiété du mot *bitan*, pourtant bien particulier.

Bitan apparaît ici pour la première fois et ne sera employé une seconde qu'à l'occasion du repas donné par Esther au roi et au grand vizir. Le souverain, se sentant pris de vin, sort un instant et va respirer à l'ombre des jardins du *bitan*, puis il regagne le harem. Dans les autres parties du récit, les appartements parcourus ou habités sont désignés, sans crainte de redites ni de monotonie, sous le nom uniforme de *Bêth* (maison), suivi de déterminatifs appropriés : bêth du roi, bêth des femmes, bêth de la royauté, bêth d'Haman.

Bitan est donc un terme architectonique répondant à un monument bien spécial, utilisé par le narrateur dans un sens précis et des cas déterminés.

Quand on a interrogé deux années durant l'âme du Memnonium, il est impossible de ne pas reconnaître dans le *Bitan* de la Bible l'apadâna susien.

Seul de tous les édifices du palais, le tabernacle consacré au roi divinisé pouvait et devait s'élever au milieu d'un paradis ; seul il était assez isolé des appartements réservés à l'habitation du souverain pour qu'on pût y introduire sans inconvénient un nombre d'hommes considérable. Comme le *bitan*, l'apadâna était entouré de bosquets en relation immédiate avec la maison des femmes ; comme le *bitan*, il était précédé d'un vestibule immense, capable de contenir les convives d'Akhachvéroch ; comme le *bitan*, il était hypostyle, fait essentiel à noter, et dallé de marbres de couleur. Enfin, comme le *bitan*, il jouait un rôle spécial dans la vie des rois de Perse et le cérémonial de la cour achéménide.

Digitized by Google

le tabernacle la place de la statue divine. La salle de Suse couvre près d'un hectare ; les portiques, les escaliers, les enceintes se développaient sur une terrasse d'une superficie dix-huit fois plus considérable divisée en deux parties par un pylône. En deçà, un escalier géant conduisait de la place d'armes extérieure au niveau d'une vaste esplanade; au-delà, rayonnant de sa couronne d'émaux, noyé dans les ramures d'un jardin suspendu, l'apadâna, où défilèrent les ambassadeurs de tous les états de la Grèce.

Bien séparés de l'apadâna, se groupent, autour d'une cour intérieure, les appartements particuliers du souverain : salle d'audience, chambres de repos, pièces affectées à la chancellerie, à la maison militaire, aux gardes, aux clients.

En persan moderne, cette partie du palais est désignée sous le nom de *biroun* (extérieur), par opposition à l'*anderoun* (intérieur), réservé aux femmes.

L'anderoun comprend les appartements des reines et un nombre considérable de cellules pour les concubines de deuxième ordre ou les postulantes aux faveurs royales. Le maître de ce département est moins le roi que le grand eunuque. L'anderoun de Suse, muré, cadenassé, clos — je parle au point de vue constructif seulement —, comme ne le fut jamais la plus rigoureuse prison, était protégé par les bâtiments du biroun et de l'apadâna.

Ces deux derniers, reconnaissables aux dispositions du plan à leurs dégagements et au donjon joint à la demeure privée du roi occupent les deux branches d'un L gigantesque dont la croisée serait réservée au gynécée.

Sortait-on de l'anderoun par la porte de l'ouest, on accédait directement dans les jardins de l'apadâna ; se dirigeait-on vers le sud, on traversait le biroun.

Le palais comportait de nombreuses entrées : je citerai la baie fortifiée de la maison du roi et la porte de l'enceinte générale, qui s'ouvrait au sud du donjon et mettait l'acropole en communication avec la ville de Suse. Je me bornerai à cet ensemble topographique ; il suffira à l'intelligence du texte.

Je dois ajouter que ces divers appartements se retrouvent à Persépolis, mais *sans relations directes les uns avec les autres* et dans *un*

Digitized by Google

La théorie nouvelle soulève d'autres difficultés. Elle est contredite par les fouilles de Suse, ainsi que je le montrerai plus tard, et par le témoignage du second livre des Macchabées. Juda, lit-on chapitre xv, § 36, battit les Syriens la veille de la fête de *Pourîm*. Le jour de Mordekhaï se célébrait donc antérieurement à la défaite de Nicanor? « Il n'importe, ripostent les savants d'outre-Rhin, l'auteur du second livre des Macchabées est un médiocre conteur de légendes, indigne de créance. » De légendes, il se peut, mais de légendes acceptées par les fils des héros qui avaient combattu sous les ordres de Judas et de Simon.

Que d'ingéniosité et d'efforts pour détruire une tradition au demeurant inoffensive !

Je me suis attaché jusqu'ici à réfuter les grosses objections et à montrer combien les exégètes allemands avaient fait fausse route en promenant leur scalpel dans ce monde oriental, qu'ils dissèquent de trop loin, ou examinent de trop haut. Désormais je ne m'attarderai plus sur les festins de vin, la condition des reines, la fête de *Pourîm*, l'infaillibilité royale, documents méconnus, mais bien précieux pour l'histoire intime des cours achéménides. Je ne reviendrai pas non plus sur la chronologie du livre, je m'attacherai seulement aux descriptions, et me contenterai de suivre les personnages du drame à travers le Memnonium et de signaler leur aisance à se mouvoir dans ce palais d'une disposition si spéciale, ressuscité d'entre les morts après vingt-quatre siècles d'enfouissement.

On suit avec un intérêt d'autant plus vif un récit réel ou fictif, on apprécie d'autant mieux les péripéties et le développement d'un drame que l'on connaît mieux la scène où l'action se déroule. Je décrirai donc, avant tout commentaire, l'acropole achéménide de Suse.

Le Memnonium n'avait aucun rapport avec les demeures souveraines découvertes à Kouyoundjik, Nimroud ou Khorsabad.

Il se composait de trois groupes d'appartements distincts, enveloppés chacun dans une enceinte spéciale, mais compris dans la même forteresse.

L'*apadâna*, ou salle du trône, ressemblait, par sa disposition et son architecture hypostyle, à un temple grec. Le roi occupait dans

Digitized by Google

que Juda remporta une victoire décisive sur Nicanor le 13 Adar (160 av. J.-C.), c'est-à-dire le jour du jeûne préparatoire à la fête de *Pourîm*, et ordonna de célébrer désormais l'anniversaire de ce glorieux fait d'arme. Cette coïncidence de date a semblé si décisive, que l'on a proposé de faire remonter l'origine de la fête de *Pourîm* à la victoire des Juifs sur les Syriens. Le livre d'Esther, roman triomphal écrit à cette époque enfiévrée de l'histoire juive, se serait substitué d'autant plus vite à l'histoire réelle que celle-ci *reposait sur des faits,* celui-là sur *des sentiments*.

Certes, il est charmant de trancher une discussion épineuse par une boutade, mais un paradoxe, fût-il ingénieux, ne valut jamais une bonne raison.

D'ailleurs les objections abondent.

Les promoteurs de cette nouvelle théorie n'essayent même pas de justifier le nom de la fête et pensent avoir résolu la difficulté en affectant de la négliger. C'est un tort. L'énigme barrera toujours la route aux commentateurs qui ne l'auront pas résolue.

Il y a mieux : Josèphe, par exemple, atteste que le jour de Mordekhaï était célébré dans ses formes actuelles dès le premier siècle avant notre ère. D'autre part, nous savons que de temps immémorial, il n'est question de la fête de Juda ni dans les calendriers ni dans la pratique religieuse. Comment expliquer que soixante ou soixante-dix ans suffisent à un conte pour effacer le souvenir d'une victoire mémorable ?

On arriverait tout aussi aisément à prouver que les fêtes de l'Église catholique sont d'invention moderne. Pâques aurait été imaginée le lendemain de la prise de Jérusalem par les croisés. La victoire du Christ sur la mort, les cantiques d'allégresse seraient des allusions transparentes aux succès des chrétiens sur les musulmans, à la résurrection de la foi dans un pays où elle avait succombé et aux chants entonnés par les croisés en pénétrant dans la cité de Dieu. La Pentecôte rappellerait la prise de Ronda, ce dernier boulevard des infidèles, qui tomba entre les mains des Espagnols le jour de la fête du Saint-Esprit, et les langues de feu, les boulets rouges employés à ce siège célèbre pour la première fois.

Digitized by Google

les proportions des personnages. Du point de vue où se place l'annaliste sacré, l'univers disparaît, toute la scène est occupée par des personnages qui, de simples comparses, sont élevés au rang de premiers sujets. Qu'importait aux Grecs ces minimes intrigues de harem? Et encore est-il bien certain que les anecdotiques grecs, perdus pour la plupart, n'aient pas conté les aventures d'Esther?

Jusqu'ici les rationalistes ont marché d'accord. Il ne s'agissait que de détruire; personnages et décors ont été sacrifiés sans pitié. Cela est bien, mais quand on se trouve en présence d'une œuvre historique ou d'une tradition apocryphe dont la célèbre et très antique fête de *Pourîm* est le pivot, il faut à tout prix découvrir sa filiation. A ce moment, les assaillants se divisent.

Les uns prétendent que le mot écrit en hébreu *Pour*, tout aussi bien que la transcription grecque des Septante *Phrouraï*, n'ont de sens acceptable ni en Perse, ni en hébreu. J'ai donné mon avis à cet égard. Or, il se trouve que dans une variante du texte grec un copiste, plus ou moins fidèle, a écrit *Phourdia*, au lieu de *Pour*, et aussitôt on s'est rappelé que, sous le nom de *Fourdi*, les anciens Perses célébraient le retour du printemps ramenant l'année nouvelle dans un char embaumé. Telles les lupercales chômées en Italie à la même saison. De cette remarque à l'affirmation que la fête de *Pourîm* était un souvenir méconnu des journées de *Fourdi* il n'y avait qu'un pas, il a été vite franchi.

Me serais-je trompé sur le sens littéral et figuratif de *Pour*, que je partagerais encore l'avis de M. Reuss, qui trouve l'explication ingénieuse, mais insuffisante. Il est dangereux d'établir l'étymologie d'un mot sur des transcriptions douteuses en langue étrangère, alors surtout qu'on peut recourir à la version hébraïque très antérieure aux paraphrases grecques. Comprend-on qu'une fête, dont le caractère religieux est affirmé par un jeûne préparatoire, qu'une fête triomphale et d'origine sanguinaire se soit greffée sur les joyeuses bacchanales de *Fourdi?* Enfin, est-il bien prouvé que la fête perse soit plus ancienne que le livre d'Esther? Ce sont là autant de questions laissées sans réponses.

Nombre de savants s'arrêtent donc aujourd'hui à une autre solution. Il est dit dans le premier livre des Macchabées (chap. VII, 49)

Digitized by Google

cela parce que le firman d'exécution a été scellé de l'anneau royal et promulgué.

« Aussitôt les scribes du roi furent appelés le vingt-troisième jour du troisième mois, qui est le mois de Siwan, et... Mordekhaï fit écrire au nom du roi Akhachvéroch, en scellant avec l'anneau du roi, et expédia les lettres par les coureurs à cheval montés sur des coursiers issus d'étalons royaux, savoir que le roi permettrait aux Juifs de se réunir pour défendre leur vie et d'égorger ceux qui viendraient les attaquer de n'importe quel peuple ou de quelle province. »

La Bible semble dire que l'exécution des Hébreux s'annonçait comme une fête populaire, une Saint-Barthélemy fomentée par Aouramazda contre Iahvé. Mais les Juifs, prévenus des dispositions favorables de la cour, se groupèrent, organisèrent la résistance, et, grâce à l'appui que leur prêtèrent les courtisans de l'astre nouveau qui se levait dans le harem de Suse, opposèrent à leurs ennemis une résistance victorieuse.

Ainsi se trouve détruite la double objection faite au long intervalle qui sépare la condamnation des Juifs de leur exécution et à la vengeance exercée contre les Perses par les coreligionnaires de Mordekhaï. Les deux faits sont des conséquences historiques de la même loi coutumière. Esclave des volontés divines exprimées par le *Pour*, Haman se voit forcé de rejeter à onze mois le massacre des Hébreux, mais il s'empresse néanmoins, pour rendre ce massacre irrévocable, de faire sceller et promulguer le décret royal. Akhachvéroch, de son côté, lié par sa précédente décision, ne peut sauver les Juifs qu'en leur prêtant un secours déguisé contre ses sujets perses. Quant aux chiffres peut-être mal transcrits, ils ne représentent ni le nombre de jours que dura le festin des *frathamas*, ni le nombre des victimes, ni l'importance du butin, ils donnent la mesure de l'exagération poétique et de la joie des triomphateurs. On doit les excuser, sans en tirer des arguments positifs ou négatifs.

Quelques exégètes s'étonnent encore de ne pas trouver mention de l'histoire d'Esther dans les auteurs grecs.

J'ai expliqué combien les siècles et les milieux avaient dénaturé les faits les plus simples, modifié les contours, agrandi hors d'échelle

Digitized by Google

mais, avant d'aller au supplice, on avait le droit d'exprimer deux souhaits, qui étaient exaucés sur l'heure.

Un foulon passe devant le monument funéraire et refuse de s'incliner. Il est conduit devant Hirati.

— Pourquoi as-tu enfreint mes ordres?

— J'ai salué.

— Les gardiens attestent le contraire. Tu connais la loi : tu vas mourir. Que désires-tu?

— Vous appliquer un coup de maillet sur la tête.

Le roi se récrie, assemble ses conseillers, consulte les théologiens. Laïques et religieux sont d'avis que le souverain doit obéir à la loi, car les ordres ont été scellés, promulgués et sont devenus irrévocables.

Hirati s'assied sur le trône; le foulon s'approche et assène un violent coup de maillet sur la tête du monarque.

Six mois durant le roi oscilla entre la vie et la mort. Dès qu'il fut rétabli, il appela le foulon :

— Tu as un second vœu à formuler. Parle.

— Après vous avoir frappé sur la tempe droite, je désire, renouveler l'expérience sur la tempe gauche.

— Pourquoi persister dans cette folie inutile! Veux-tu la moitié de mon trésor? Désires-tu que je donne ma fille unique à ton fils, que j'épouse ta veuve? Tu seras satisfait.

— Je ne souhaite qu'une chose : vous asséner un second coup de maillet.

La mémoire revint heureusement au roi :

— N'as-tu pas prétendu que tu avais salué le tombeau?

— Je persiste à le soutenir.

— Tu dis certainement vrai. Le gardien du tombeau est un imposteur, qui mérite d'être traité selon ses mérites. Prends dix de mes gardes, assomme ton accusateur et surtout ne manque pas de le tuer. Je te donne la survivance de sa charge.

Aussi bien, voyons-nous Mordekhaï, quand il a remplacé Haman, user d'un subterfuge pour sauver les Juifs de la mort, faute de pouvoir obtenir un contre-ordre ou même un sursis au supplice, et

Digitized by Google

Fat-Aly-Chah se rendait à Chiraz, à la tête d'une partie de son armée. La caravane royale, surprise dans une gorge profonde par une tourmente de neige, ne tarde pas à manquer de vivres. Les généraux informent le Chah de l'état de ses troupes et lui demandent avec instance l'ordre de lever le camp. Celui-ci refuse, argue des périls de la route et remet le départ au jour précis où la neige aura disparu d'un pic voisin.

La famine sévit sur l'escorte déjà décimée par le froid. Chefs et soldats mourraient jusques au dernier que le souverain ne modifierait pas ses premiers ordres. Les courtisans en sont si intimement persuadés qu'au lieu d'importuner leur maître de doléances vaines, ils acheminent les hommes valides vers la montagne, font déblayer en une nuit le rocher que le roi avait désigné et, le matin venu, réclament de Fat-Aly-Chah stupéfait l'ordre de départ. La neige était toujours épaisse, les chemins toujours dangereux, mais le roi pouvait céder sans porter atteinte à son infaillibilité.

Aga Mohammed, prédécesseur de Fat-Aly-Chah, mourut victime du même dogme.

Le fondateur de la dynastie Kadjar réglait tous les vendredis matin le service des officiers qui l'entouraient. L'armée persane était campée dans les environs d'Erivan, quand une querelle éclata entre deux ferrachs assis auprès de la tente royale.

On leur intima l'ordre de se taire ; la dispute s'envenima.

— Qu'on les tue à l'instant, ordonna le Chah.

— C'est vendredi, firent observer les courtisans.

Et la décolation fut remise au lendemain.

Le tour de garde appelait les deux condamnés à veiller le monarque dans la nuit du vendredi au samedi. L'ordre était proclamé irrévocable.

Il fut exécuté, mais vers minuit, les deux ferrachs profitèrent du sommeil d'Aga Mohammed, assassinèrent leur maître et s'enfuirent.

Maçoudi de son côté raconte la légende suivante :

Le roi Hirati, dans une nuit d'orgie, avait fait tuer deux fidèles courtisans. Il leur fit élever un mausolée somptueux et ordonna à tous ses sujets de saluer en passant la tombe de ses amis.

Faute de s'incliner profondément, on était pendu haut et court,

Digitized by Google

Cette nouvelle interprétation aurait le triple avantage de satisfaire la grammaire, l'histoire et le bon sens, car il est inadmissible qu'un juif perse qui écrivait à Suse sous les derniers achéménides, — comme je me réserve de le montrer, — ait employé un mot perse inintelligible et pourtant accepté de ses coreligionnaires perses.

.....Il reste à expliquer le délai de près d'une année qui s'écoule entre le mois de Nisan, où la condamnation des Juifs a été publiée, et le 13 Adar, jour fixé pour leur massacre, puis encore l'énorme butin que se promettait Haman après l'anéantissement de ses ennemis, l'autorisation donnée aux Hébreux de se ruer sur les Perses et la terrible vengeance tirée par les Juifs de leurs oppresseurs.

L'exégèse allemande confesse ne pas comprendre le but d'Haman quand il promulgue les ordres d'exécution onze mois à l'avance, et met au compte de l'imagination du romancier cet avis prématuré. Je me demande, d'autre part, l'intérêt que pouvait avoir l'auteur à conter un détail superflu, s'il n'eût été historique.

Je m'illusionne peut-être, mais jamais problème ne me sembla plus facile à résoudre.

Haman consulte le *Pour;* le dé parle et fixe au 13 Adar l'exécution des Juifs. Une occasion favorable se présente, le favori la saisit, arrache au roi son assentiment, s'empresse de sceller les firmans et de les expédier aux satrapes, car les ordres scellés et publiés deviennent irrévocables. Les princes sont oublieux et fantasques, Haman en avait dû faire bien des fois l'expérience. Au demeurant, il n'importe guère au premier ministre que les Juifs soient prévenus de leur sort quelques jours ou quelques mois trop tôt. Désormais le but est atteint, la vengeance viendra à son heure, les victimes du favori ne peuvent espérer en aucun secours humain.

Le dogme de l'infaillibilité est le corollaire fatal de la puissance souveraine et quasi divine du véritable autocrate. Qui se rétracte s'est trompé. L'histoire de Perse prouve que les Chainchahs ne connurent jamais cette faiblesse.

Deux exemples entre mille ; ils ont le mérite d'être récents.

Digitized by Google

mois? » Nous savons que, consulté jour pour jour, mois pour mois, le *pour* donna un avis négatif, puis, quand on appela le treizième jour et le douzième mois, il répondit « oui », c'est-à-dire : tuez.

Au nombre des objets découverts dans les fouilles profondes du Memnonium, se trouve un prisme quadrangulaire ayant un centimètre de côté et quatre et demi de haut. Sur les faces rectangulaires, on a gravé des nombres différents ; un — deux — cinq — six.

Jetez le prisme et il s'arrêtera forcément sur un chiffre pair ou impair.

Les Perses aimaient les jeux de hasard autant que le vin ; le petit monument susien ne serait-il pas un de leurs dés, et leurs dés, sous le nom de *pour*, n'auraient-ils pas servi à consulter le sort et à tenter la fortune ?

Pour, pas plus que cartes, urne ou dés, n'aurait le sens propre de *sort*, mais tous ces mots entreraient dans des phrases semblables : « jeter le *pour* », « tirer les cartes », « mettre la main dans l'urne », « agiter les dés », qui éveillent toutes quatre la même idée : consulter le sort.

On remarquera combien l'expression perse *pour*, litt. *plein*, *solide*, est heureusement appropriée à la forme du dé achéménide. Un parallélipipède, un prisme carré ne réalise-t-il pas l'image la plus parfaite des corps que, Français et Persans, nous nommons « *les solides* » ?

En ce cas, je modifierai ainsi qu'il suit la traduction des deux passages où il est parlé du *pour* :

« Le premier mois, qui est le mois de Nisan, de la douzième année du roi Akhachvéroch, on jeta le dé, litt. le *solide*, c'est-à-dire le sort (explication nécessaire pour les Juifs qui ignoraient la langue et les mœurs de la Perse) en présence de Haman ;

» Et les Juifs reçurent comme règle traditionnelle ce qu'ils avaient commencé de faire et ce que Mordekhaï leur prescrivit, parce que Haman fils de Hamedathâ l'Agaghite, l'ennemi de tous les Juifs, avait formé le projet de les faire périr et avait jeté le dé, c'est-à-dire le sort .., et l'on pendit Haman et ses fils au gibet. Pour cette raison, on appela ces jours *pourîm*, du mot de *pour*. »

Digitized by Google

livre d'Esther dans le recueil des annales sacrées, et, s'il a forcé l'entrée de la Bible chrétienne, c'est que, sous l'histoire d'Akhachvéroch et de la reine, on a trouvé un symbole de l'union du Christ et de son église.

Aujourd'hui chrétiens et israélites adoptent le livre d'Esther dans son intégrité. Les rationalistes, bien que divisés sur l'origine de la fête, considèrent tous la meghillah comme une œuvre de pure imagination postérieure aux Achéménides et sans aucun lien avec l'histoire.

Quelles sont les critiques dirigées contre le livre d'Esther ?

D'abord et surtout le nom de la fête dont il célèbre l'origine :

Pour, d'oú *pourîm*, n'est pas un mot perse, argue l'école rationaliste, et ne signifie *sort,* comme le prétend la Bible, dans aucune langue, ni dans aucun dialecte connu.

Il serait plus exact de prétendre que *pour* n'apparaît pas dans le lexique très restreint composé d'après les inscriptions achéménides de Bissoutoun, Nakchè-Roustem et Persépolis, car le mot considéré en lui-même, est une des racines les mieux connues et les plus fixes des langues aryennes. *Par* en sanscrit, *por* en persan, *plere* en latin, *plein* en français, répondent à la même idée et communiquent le même sens à leurs dérivés. Ce sens est-il applicable à la désignation de la fête ? mieux que tout autre à mon avis.

J'emprunte à la Bible elle-même la traduction du mot *pour*.

Avant d'immoler les Juifs à sa vengeance, Haman demande aux devins de fixer le jour du massacre.

« Le premier mois, qui est le mois de Nisan, de la douzième année du roi Akhachvéroch, on *jeta le pour*, *c'est-à-dire le sort,* en présence de Haman jour pour jour, mois pour mois (jusqu'au treizième jour) du douzième mois, qui est le mois d'Adar. »

La phrase ne présente aucune obscurité, si l'on tient au sens littéral. Il s'agit d'un instrument fatidique nommé *pour* en langue perse, qu'on jetait devant toute personne désireuse de prendre l'avis du destin. Le *pour* rendait sans doute ses oracles par *oui* et par *non*. Comme l'éphod, comme les dieux égyptiens, il devait répondre à des questions bien déterminées, posées en quelque sorte d'une façon dichotomique. « Les Juifs seront-ils massacrés le premier jour du

Digitized by Google

et les orthodoxes. Je veux parler de la lutte qui s'est engagée autour de la meghillah.

Qui ne connaît l'histoire si touchante d'Esther ?

Akhachvéroch, à la suite d'un banquet où il se prend de vin, répudie la reine Vachthi. Cinq ans s'écoulent. La cousine germaine du juif Mordekhaï, Hadassah, surnommée Esther depuis son entrée dans le harem, séduit le roi par sa grâce pudique et prend la place de l'épouse délaissée. Mordekhaï s'installe sous la *porte du roi*, dévoile une conspiration ourdie contre son souverain et sauve la vie d'Akhachvéroch.

Sur ces entrefaites, Haman, fils de Hamedatdâ l'Agaghite, est nommé grand visir ; Mordekhaï refuse de se prosterner devant le nouveau ministre ; colère du favori qui jure de laver dans le sang du peuple hébreu l'affront que vient de lui infliger un misérable Juif. Haman jette le sort « le premier mois, qui est le mois de Nisan », et fixe au 13 Adar le jour de l'exécution.

Les courriers avaient déjà porté à tous les satrapes les ordres souverains, quand la nouvelle reine, informée par Mordekhaï du péril qui menace ses coreligionnaires, pénètre, au péril de sa vie, dans la maison *de la royauté*.

La rayonnante beauté de la suppliante trouve grâce devant Akhachvéroch ; le roi accède aux prières de la favorite, fait pendre Haman au gibet dressé pour Mordekhaï, puis donne licence aux opprimés de repousser, deux jours durant, les attaques de leurs ennemis.

Les Juifs usent sans réserve de l'autorisation royale les 13 et 14 du mois d'Adar, et le livre se termine sur l'ordre donné par Esther et Mordekhaï de célébrer tous les ans la fête de *Pourîm* ou des sorts, commémorative de ce triomphe.

Telle est la *meghillah* (le rouleau par excellence), tel est le thème célèbre livré aux méditations des théologiens et des savants. Célèbre, il l'est entre tous, par la popularité dont il jouit dans le monde israélite, par son caractère profane — le nom de Dieu n'y est pas prononcé —, par les controverses qu'il a provoquées. Méliton, évêque de Sardes au deuxième siècle, puis saint Athanase et saint Grégoire de Nazianze, refusaient de comprendre le

Digitized by Google

LE LIVRE D'ESTHER

ET LE PALAIS D'ASSUÉRUS

CONFÉRENCE FAITE A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES JUIVES
LE 14 AVRIL 1888

PAR M. DIEULAFOY,
Ingénieur en chef des ponts et chaussées.

MESDAMES ET MESSIEURS,

Il n'entre pas dans le cadre de cette conférence d'examiner les arguments et les critiques des partisans et des adversaires de l'authenticité du livre d'Esther.

L'exégèse de la *meghillah* fera partie de l'ouvrage que je consacre aux fouilles de Suse.

Je me bornerai aujourd'hui à détacher quelques fragments de cette étude générale[1].

... Je considère comme une conséquence heureuse des fouilles susiennes, la lumière soudaine qui en a jailli, éclairant d'un jour tout nouveau un des procès les plus débattus entre les rationalistes

[1] La traduction littérale des passages contestés ou contestables m'a été fournie par mon excellent ami M. Arsène Darmesteter, l'éminent professeur de littérature du moyen âge à la Sorbonne. A lui mes bien affectueux remerciements.

Digitized by Google

KAUFMANN et GUNZBOURG (David de). Une inscription de Riva. 269
LOEB (Isidore). I. Le mot *Taule* en judéo-allemand..... 148
II. La prononciation de l'*O* dans le judéo-allemand et le mot *Taule*..... 278
III. Une inscription hébraïque de Calatayud..... 273
IV. Les quatre sedarim du Talmud..... 282
NEUBAUER (Ad.). Inscription tumulaire d'Orléans..... 279
REINACH (Salomon). Note sur l'inscription phénicienne du Pirée 275
Une lettre adressée à Salomon Azubi..... 150

BIBLIOGRAPHIE.

DERENBOURG (J.). Le traité de la Vie contemplative et la Question des Thérapeutes, par L. MASSEBIEAU..... 151
LOEB (Isidore). Revue bibliographique..... 292
LOEW (Immanuel). A dictionary of the targumim, the talmud babli and yerushalmi and the midrashic literatur, par M. JASTROW..... 154
Additions et rectifications..... 160 et 318
Table des matières..... 319

FIN.

VERSAILLES, IMPRIMERIE CERF ET FILS, RUE DUPLESSIS, 59.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

ARTICLES DE FOND.

BACHER (W.). Le commentaire de Samuel ibn Hofni sur le Pentateuque (*fin*) 106
BRUZZONE (P. L.). Les Juifs des États de l'Église au XVIIIe siècle 246
DERENBOURG (J.). Mélanges rabbiniques (*suite*) 57
GRÆTZ (H.). Les monnaies de Simon 161
KAUFMANN (David). Les Marranes de Pesaro 61
KRACAUER. I. Rabbi Joselmann de Rosheim 84
II. L'affaire des Juifs d'Endingen 236
LOEB (Isidore). I. Josef Haccohen et les chroniqueurs juifs 28 et 211
II. Les négociants juifs à Marseille au milieu du XIIIe siècle 73
III. Le procès de Samuel ibn Tibbon (*fin*) 124
REINACH (Th.). I Sculptures d'Ascalon 24
II. Mithridate et les Juifs 204
SCHWAB (Moïse). Le Maqré Dardeqé 253
VIDAL (Pierre). Les Juifs de Roussillon et de Cerdagne (*suite et fin*) ..... 1 et 170

NOTES ET MÉLANGES.

BACHER (W.). Encore un mot sur *Micra* et *Pasouq* 277
BACHER, KAUFMANN, GRÜNWALD et PORGÈS. Les signes mnémoniques des lettres radicales et serviles 286
HALÉVY (J.). I. Petits problèmes 138
II. Note sur l'inscription phénicienne du Pirée 140
KAUFMANN (David). I. Une anecdote sur Pharaon et Aman chez les Arabes 144
II. Les lettres L, M, N dans l'alphabet 146

Digitized by Google

paraissant deux fois par mois, à Andrinople; publié par Abraham Danon; in-8° d'une feuille le numéro; en caractères hébreux; 10 fr. par an. Le n° 1 de la 1re année est daté du 1/13 janvier 1888.

14. Sem et Japhète « paraît en langue française et allemande, par Isidore Rall; 10 livraisons par an. » — L'édition allemande porte pour titre: Sem und Japhet, Erscheint in deutscher und französicher Sprache, von Isidor Rall; 10 Hefte jährlich. — Publié à Lemberg, in-8° de 8 p. chaque numéro de chaque édition. Les nos 1 et 2 sont de (la fin de) 1887; nous n'avons pas eu le numéro suivant. Voir, plus haut, un journal hébreu du même titre.

15. The Jewish Standard דגל ישרן. — Publié à Londres; hebdomadaire; le numéro a 8 p. à 2 col., in-4°. A un Literary Supplement paginé à part; 4 s. 6. d. pour 6 mois. Le n° 6 du vol. I est daté de vendredi 13 avril 1888.

16. The Jewish Voice, nouvellement publié à Saint-Louis par le Rév. M. Spitz (Hebrew Standard, n° du 13 janvier 1888).

= A notre vif regret, la *Monatsschrift*, de M. H. Graetz, après une existence de 36 ans, a cessé de paraître depuis le 1er janvier 1888. C'est grand dommage.

ISIDORE LOEB.

ADDITIONS ET RECTIFICATIONS

Tome VIII, p. 77. — Dans le Memorbuch de Worms, édité dernièrement par M. A. Berliner (Berlin, 1887), il est parlé (p. 16) de R. *Matitiahu*, fils de R. Adonia Israel et petit-fils de R. Isaac Heppingen, rabbin des communautés israélites de la Suisse et qui vécut avec un renom de piété à Thiengen et à Stuhlingen. Ce R. Matitiahu מדי"א (Ersch.-Gruber, II, sect. 28, p. 50, note 58), qui vivait encore en 1653 à Thiengen, village situé au bord du Rhin à la frontière de la Suisse et où il y avait eu une imprimerie hébraïque pendant une année, est, je présume, « le juif célèbre » qui vécut à Stuhlingen, y cultivait beaucoup la science hébraïque et y mourut vers 1658. — Le Mahrum ענדינגען = Endingen, nommé dans le Memorbuch, p. 21, et qui était Parnas et Manhig en Suisse, est *Makrum Dreifus*, bien renommé à Endingen. Son petit-fils Mahrum Dreifus, qui vivait à la fin du XVIIIe siècle à Endingen et habitait la maison la plus belle du village, donna l'hospitalité une fois à un archiduc autrichien. — *Kayserling*.

Tome XIV, p. 282. — Le ms. relatif à l'histoire des Juifs en Alsace mentionné par M. Kracauer n'a pas été publié par M. Jellinek, mais par moi, dans *Bibliothek jüdischer Kanzelredner*, vol. II, p. 59 ff. — *Kayserling*.

Tome XV, p. 285, l. 22. — Au lieu de *sur les muets*, lire *sur les tribus de Jacob*. — *W. Bacher*.

Le gérant:
ISRAEL LÉVI.

Digitized by Google

3. הצופה « Hazophe l'beith israel ; a fortnightly Hebrew journal for science, history, literature, poetry, travels, biblical and talmudical essays biographics and lexicography edited by M. D. Goldmann and Ch. L. Bash ; Londres, libr. E. W. Rabbinowicz. » — Journal hébreu, in-8° de 32 p. le numéro, 8 sh. par an. Doit paraître deux fois par mois, mais le n° 1 a paru en septembre 1887 ; le n° 2, en novembre 1887 ; c'est tout ce qui a paru.

4. שם ויפת. Journal hébreu avec poésies hébraïques, petites discussions talmudiques, essais littéraires, édité par Isidor Rall, à Lemberg ; doit paraître toutes les 6 semaines, in-8° de 32 p. le numéro, 5 fr. pour 20 numéros. Le fasc. 1 a paru en elul 5647 ; le fasc. 2, en sebat 5648. Le fasc. 3 a également paru.

5. תורה מציון publié à Jérusalem ; voir la Revue bibliographique des ouvrages hébreux de ce numéro.

6. דער הייליגער אנצייגער. « Der Heiliger Anzeiger », Monatsbericht für das wahrhafte Judenthum aus alle Städte und Colonien des heiligen Landes über unsere dort unsässige Brüder und Schwestern. Le n° 1 de la première année (il n'est pas numéroté) est daté de Jérusalem, mois d'ab et d'elul. Le bureau d'abonnement est à Berlin, libr. Pappelauer, mais le journal est probablement imprimé à Jérusalem ; c'est un in-4° à deux col., en caractères hébreux et en allemand plus ou moins correct ; sauf les mots entre guillemets, la partie du titre allemand reproduite plus haut est en caractères hébreux sur l'original ; prix : 7 fr. par an.

7. The Jewish Exponent. — Publié à Philadelphie ; éditeurs : Melvin G. Winstock, H.-S. Morais, Charles Hoffmann ; rédacteurs : Benjamin F. Teller et autres. Paraît tous les vendredis ; grand in-4° à 3 col. ; 3 doll. par an. Le n° 46 (n° 20 du vol. 2) est daté du 24 février 1888.

8. « Israelitische Gemeindezeitung », journal nouveau (publié à Londres ? en judéo-allemand ?) D'après Jewish World, n° 781, du 27 janvier 1888.

9. איל אינסטרוקטור. El Instructor, Revista scientifica e literaria aparece el jueves de cada semana. — Journal judéo-espagnol, caractères hébr., publié à Constantinople par David Fresco ; in-f° de 8 à 10 p. à 3 col. le numéro ; 100 paras par an. Le n° 2 est daté du 8 iyar 5648.

10. גאלאצער איזראעלים. « Galatzer Israelit, erscheint zwei mal wöchentlich ». Propriété et imprimerie de Mutterpel et Kohan, à Galatz. En judéo-allemand, caractères hébreux ; le numéro a 4 pages in-4° de 2 col. par page ; 6 fr. par an. Le n° 4 de la 1re année est daté du 26 août 1887-18 elul 5647.

11. Hebrew Journal (nouveau ? à Londres ?). Cité dans Jew. World, n° 781 du 27 janvier 1888.

12. Luzero de la Paciencia, en escritura y lengua Espanola para los Israelitos de rito Espanol del Oriente. Aparese dos entregas de esta cada mes. Su precio 6 francos al ano en Severin, a fuera 7 fr., pagado antes. Redactor, Rabbino L. M. Crispin. — Publié à Turnus-Severin, en Roumanie ; format in-8° de 16 p. par numéro, caractères latins. Le n° 25, 2e année, porte la date du 10/22 décembre 1886 ; le n° 41, 2e année, est daté du 1/13 septembre 1887.

13. יוסף דעת. El Progreso ; — journal en hébreu et en judéo-espagnol,

Digitized by Google

nyme intitulé Lettres du lundi, où il est question de la condition des Juifs en Provence pendant le moyen âge. Sous le roi René, un Juif accusé d'avoir proféré des blasphèmes contre la Vierge, est condamné à être écorché vif; les Juifs offrent, pour le sauver, 20,000 flor. au roi, mais par un trait ingénieux de diplomatie, le roi fait l'offensé, les Juifs sont obligés de verser les 20,000 flor. plus 4,000 ou 5,000 pour ses mignons, uniquement pour se faire pardonner leur prétendue tentative de corruption: le malheureux Juif condamné à mort pour blasphème, subit sa peine. L'article contient d'autres indications sur les Juifs de cette région et de cette époque; quelques-uns des renseignements qu'il donne nous paraissent inédits.

= On annonce la publication des « Gesammelte Schriften » de Leopold Loew, chez Alexander Baba, à Szegedin. La collection aura 6 demi-volumes de 30 feuilles chacun, à 2 flor. Autrich. le volume.

= Revue politique et littéraire, numéro du 17 septembre 1887 : Jolie petite nouvelle de Sacher Masoch, intitulée : La petite colporteuse, récit de ghetto hollandais.

= Le *Figaro* du 6 septembre 1887 : Petit article de Edward Delille sur Méir Aaron Goldschmidt, « le premier romancier » danois, qui venait de mourir à Londres.

= Un donateur anonyme a destiné une somme de 15,000 fr. à récompenser, à l'occasion du centenaire de 1789, le meilleur ouvrage sur la liberté de conscience. Les ouvrages devront être adressés avant le 31 mars 1889, à Me Agnellet, notaire, 38, rue Saint-Georges, à Paris. La commission du concours est composée, entre autres de MM. Jules Simon, Ad. Franck, Paul Janet, Levasseur. Elle rendra son jugement, au plus tard, le 1er juillet 1889.

= Le Comité de la fondation Maurice Rappaport, de Vienne, annonce que le jury institué par lui a prononcé sur le premier concours. Le Comité avait proposé les deux questions suivantes : 1° Quelle influence ont exercé les Psaumes hébreux sur la Liturgie et l'Hymnologie dans les différentes églises, principalement chez les peuples modernes (Le prix a été décerné à M. Julius Steinschneider, de Berlin); 2° Services rendus par les Juifs français, depuis leur émancipation, à la science, à la littérature et dans la vie civile (pas de concurrent). — Le Comité a proposé (dernier délai, 31 déc. 1889) la question suivante : Histoire des Juifs à Rome depuis leur premier établissement jusqu'à la suppression du ghetto sous Humbert Ier. Le prix est de 1000 florins.

5. *Chronique des Journaux.*

= Journaux nouveaux :

1. הכרם. Voir la Revue des ouvrages hébreux de ce numéro.

2. המצפה « Hamizpe », journal hébreu, hebdomadaire, publié par Moïse Orenstein ; in-4° de 8 p. à 2 col. le numéro ; 16 fr. par an. Le n° 4 de la 1re année est daté de Bucharest, 23 janvier 1881 ; le n° 1 de la 2e année est daté de Czernowitz, 15 janvier 1888.

Digitized by Google

= Article sur Elie Bachur et Johann v. Campen, par Isidore Goldblum, dans le *Mélitz*, de Saint-Pétersbourg, n° 280, du 31 décembre 1887.

= The Athenæum (de Londres). — 10 sept. 1887. Article sur les lectures de M. Gaster concernant les légendes slavoniques (ouvrage recensé dans un précédent numéro de la *Revue*).— Lucien Wolf: Antonio de Verona (juif baptisé qui a vécu à Cambridge vers 1625 et signalé par M. Ad. Neubauer; déjà indiqué dans la *Revue*, d'après Athen. 27 août). — 3 sept. J. E. T. Rogers : Antonio de Verona. — 24 sept. Article sur l'ouvrage de M. Wickes, concernant les accents hébreux (recensé dans la *Revue*). — 5 nov. Recension de l'Histoire du peuple d'Israel, de M. E. Renan. — 17 déc. Recension des Notes on the Hebr. Text of the Book of Genesis, de G. F. Spurell. — A. Neubauer : Jewish Persian Mss. (un ms. de Perse, d'origine juive, du XIe siècle peut-être, et contenant des poèmes persans et des légendes juives). — 14 avril 1888. Ad. Neubauer : Jehowah and Elohim in Genesis (passage de Calonymos b. Calonymos sur ce sujet, écrit en 1318 ; de nouveau signalé, après d'autres, par M. Neubauer). — 12 mai 1888. Joseph Jacobs : M. J. P. Benjamin (notices biographiques).

= Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, année 1887 : Rouleaux d'arrêt de la cour du roi au XIIIe siècle, p. 535 et suiv. Dans un rouleau résumant les actes du Parlement (de Paris ?) après la Toussaint 1281 à la Pentecôte 1282, se trouve le renseignement suivant (p. 553) : Après la rétrocession de la terre de Saintes (ou Saintonge) par le roi de France au roi d'Angleterre, le sénéchal du roi de France voulut empêcher les gens du roi d'Angleterre de s'occuper (in explecto) des Juifs (appartenant au roi d'Angleterre) qui demeuraient dans les terres des barons du roi de France. Ordre est donné au sénéchal de laisser toute liberté là-dessus aux gens du roi d'Angleterre.

= Joseph Jacobs : The Nethinim ; dans Babylonian and oriental Record (publié à Londres), vol. II, n° 3 et n° 4, février et mars 1888, intéressante étude sur l'origine des Nethinim.

= A. Esmein : Mélanges d'histoire de droit et de critique (Paris, Larose et Forcel, 1886). A la p. 233, article intitulé : La poursuite du vol, et où l'auteur fait d'ingénieux rapprochements entre les procédés archaïques des Romains dans la recherche des objets volés et le chapitre du Pentateuque où est raconté comment Laban poursuit, dans la tente de Jacob, les *teraphim* volés par Rachel.

= Dans le *Petit Marseillais* du 1er sept. 1887 : « Octave Teissier : Les Juifs en Provence. » Notes extraites d'un travail de M. O. T. sur l'histoire des Juifs en Provence : Dans la nuit du 13 du 14 avril 1348, massacre des Juifs de Toulon, accusés d'avoir introduit la peste noire en France. Mention de massacres à Moustiers, en 1340 ; à Apt, en 1348 ; à Leluc et à Forcalquier, en 1351. En 1348, le nombre de Juifs tués ou morts de la peste fut si considérable, que la reine Jeanne, par lettre-patente du 26 juillet 1348, renonça pour 10 ans à la taille annuelle de 2,000 livres que payaient les Juifs de Provence. La localité de Provence où les Juifs furent massacrés dans la semaine du 11-17 mai 1348 (Graetz, VIII, 1re éd., p. 384) n'a toujours pas été identifiée (מלגמא דשטרון).

= Dans le Sémaphore de Marseille, du 6 et 7 novembre 1887, article ano-

Digitized by Google

vers actes). — Le même numéro contient, toujours de M. F. F., p. 6, liste nominative des Juifs de Valdeolivas en 1388; p. 9, une étude sur un passage des *Mediaeval Chronicles* publiés par Ad. Neubauer, concernant Cid Ruy Diaz à Saragosse et le Castrum de Léon; et, p. 15, une inscription hébraïque très ancienne que nous publions dans ce même numéro. — Février 1888, p. 93: Autre note sur Cid Ruy Diaz et la prise de Valence. — Mars 1888, p. 170: Note sur un passage des mêmes Chroniques concernant Isidore de Séville.

= Notre vice-président, M. H. Derenbourg a publié l'étude suivante : Ousâma ibn Mounkidh, un émir syrien au Ier siècle des croisades. Préface du Livre du Bâton, par Ousâma, texte arabe inédit avec une traduction française. Paris, A. Lanier, 1887, in-8° de 11 p.

= Dans la Chronique d'Orient, de M. Salomon Reinach, publiée par la *Revue archéologique*, 3e série, t. X, 1888, divers renseignements géographiques sur la Palestine (p. 33 à 37 du tirage à part) : Tombeaux avec inscriptions hébraïques et grecques découverts à Jaffa (si toutefois on peut s'en rapporter, pour cet objet, au journal cité; du reste les pierres ne porteraient que des noms très connus, Cohen, Lévi); champ de dolmens à Aïn-Dakar, dans la Gaulanitide, appelé par les indigènes Kbour Beni Israel; pierres dites à cupules découvertes aux environs d'Artouf, près de la route de Jérusalem à Jaffa, à cinq lieues de Jérusalem, sur le territoire d'une colonie agricole juive.

= Article intitulé « The Pugio Fidei », par Schiller-Szinessy, dans The Journal of Philology, paraissant à Londres et Cambridge, n° 31, vol. XVI, 1887, p. 131 à 152. M. Sch. Sz. veut prouver que l'auteur du *Pugio Fidei* aurait falsifié les textes et était un ignorant. Nous croyons que M. Sch. Sz. n'a pas raison. Raymond Martini n'était peut-être pas un grand savant, mais il s'est montré érudit consciencieux et n'a pas sciemment altéré les textes. — Une réfutation dans *Academy* du 17 sept. 1887; voir aussi l'article suivant.

= A. Neubauer : « Jewish Controversy and the *Pugio Fidei* ». Esquisse littéraire sur la polémique religieuse entre Juifs et chrétiens, avec réfutation des attaques de Schiller-Szinessy contre l'auteur du *Pugio Fidei*; dans *The Expositor*, journal mensuel de théologie, publié à Londres, chez Hodder et Stoughton, sous la direction de W. Robertson Nicoll. L'article de M. Neubauer est dans les numéros de février et de mars 1888.

= Dans Encyclopédie Ersch et Grüber, 2e section, tome XLI, p. 150-152, article de M. Kayserling intitulé « Ladino, jüdisch Spanisch ». On y trouvera un grand nombre de renseignements sur la littérature judéo-espagnole, qui se continue jusqu'à nos jours et donne encore d'étonnantes preuves de vitalité.

= Recension de l'ouvrage de B. Zimmels sur Leo Hebraeus (Breslau, 1886), par M. Steinschneider, dans un journal allemand dont nous ne connaissons pas le titre.

= English Rabbonim by the Rd Nephtali, notes intéressantes dans nos 6 et 8 du vol. I du Jewish Standard. — Articles de Schiller-Szinessy, sur Jewish Tradition, *ib.*, nos 6 et 8; du même, Sephardi Signature, ס"ס, *ibid.* n° 7.

Digitized by Google

M. l'abbé Frémont est un prédicateur qui s'est préparé à sa mission par des études très sérieuses, ses sermons ont un fonds scientifique solide et qui leur donne beaucoup de prix. On a été spécialement heureux d'entendre du haut de la chaire chrétienne la condamnation d'un livre qui a fait beaucoup de bruit en France. Nous renouvelons à M. l'abbé Frémont les remerciements que M. le grand-rabbin Zadoc Kahn et nous lui avons déjà exprimés autrefois (p. 426 de cet ouvrage).

GORTSCHOKOFF-OUVAROFF (princesse Nathalie). Juifs et chrétiens. Paris, libr. Ghio, 1887, in-8° de 31 p. — Juden und Christen. Autorisirte Uebersetzung mit einleitendem Vorwort, von Ad. Blumenthal (mit dem Bildniss der Verfasserin). Mayence, impr. Joh. Wirth, 1888, in-8° de 34 (1) p. — Evrei si Crestini. Bucharest, la toate Librariile, 1888, in-8° de 20 p.

JUTROSINSKI (M.). Die Waisenpflege in der Berliner jüd. Gemeinde. Berlin, libr. Stühr, 1887, in-8° de 24 p.

Histoire sommaire de l'œuvre des orphelins isr. à Berlin depuis le commencement de ce siècle.

KLEIN (Le Dr). Critique religieuse. Quelques observations sur l'Evangile. Paris, libr. [A.] Durlacher, 1888, in-8° de 30 p.

The Morocco Question in its true light and bearing, by a former Resident. Printed at the imperial Persian Printing-Office, Teheran; in-4° de 21 p. Probablement imprimé à Tanger ou à Gibraltar, en 1888.

NIKITIN (V. N.) Evrei Semledieltchi... 1807-87 (Les Juifs agriculteurs, en Russie, histoire des colonies agricoles juives de 1807 à 1887; un russe). St-Pétersbourg, impr. du Novosti, 1887, in-8° de XIV-692 p.

Procesul Expulzatulii I.-H Fior (1887-88). Editura Revistei Israelite. Bucharest, impr. du Progresul, 1888, in-8° de 64 p.

REYNAUD (Léonce). Les Juifs français devant l'opinion. Paris, impr. A. Lahure, 1887, in-18 de XIII-447 p. Nouvelle réponse de M. Reynaud à M. Drumont.

SCHWARZFELD (M.). Dr Iuliu Barasch. Bucharest, 1888, in-8° de 16 p. (Biographie avec portrait).

4. *Notes et extraits divers.*

= Boletin de la Real Academia de la Historia, de Madrid. Contient, comme à l'ordinaire, de nombreux et excellents travaux du R. P. Fidel Fita. — Octobre 1887, p. 290: La inquisicion Toledana, relacion contemporanea de los autos y autillos que celebro desde el ano 1485, hasta el de 1501 (sert à contrôler des détails de l'histoire du St Enfant de La Guardia, que nous avons étudiée dans la *Revue*). — Nov. 1887, p. 373: La Guardia, Datos historicos. — Janvier 1888, p. 61: La Juderia de Jerez de la Frontera, datos historicos (1. Notre article paru dans la *Revue*, XV, 125; 2. Privilèges accordés aux Juifs, 1286 probablement; 3. Réquisitions faites à Jerez à l'almojarife D. Juzaf Halevi, oncle de don Samuel Halevi, trésorier du roi, en 1355; 4 et 5. Le cimetière juif, 1459; 6 à 9. Pièces de 1459 et 1460; 10. La synagogue, 1479. Nous reviendrons sur ces di-

Digitized by Google

Notre cher maître M. Wogue publie, dans ce volume, une partie du cours qu'il fait au Séminaire israélite et où il expose les théories religieuses qui ont prévalu, dans le judaïsme, sur la métaphysique, la physique et la morale. M. Wogue est probablement aujourd'hui, en Europe, l'homme le plus versé dans ces questions. En réalité, il n'y a pas de théologie juive, il n'y a que des théologiens, et pour connaître leurs doctrines, c'est auprès de M. W. qu'il faut l'apprendre.

WOLF (G.). Aus der Zeit der Kaiserin Maria Theresia. Wien, Alfred Hölder, 1888, in-8° de IV-95 p.

Contient, p. 60-81, un chapitre sur les Juifs sous le règne de Marie-Thérèse.

WOLF (Lucien). Plan of a Dictionary of Anglo-Jewish Biography. Londres, bureau du Jew. Chronicle, 1887, in-8° de 11 p. Extrait du Jew. Chron., 4 et 11 nov. 1887; contient la liste alphabétique des articles à traiter dans une Biographie des Juifs anglais.

WRESCHNER (Leopold). Samaritanische Traditionen mitgetheilt und nach ihrer geschichtlichen Entwickelung untersucht. Berlin, Mayer et Müller, 1888, in-8° de XXI-64 p.

Dans l'introduction, M. W. exprime son opinion sur les relations des Caraïtes avec les Samaritains (l'influence des Samarit. sur les Caraïtes lui paraît certaine) et sur les prétendues anciennes traditions juives que les Samarit. auraient mieux conservées que les Juifs eux-mêmes. M. W. n'en croit rien, il est d'avis que les Samaritains contenaient plus d'éléments payens qu'on ne pense et qu'ils étaient incapables de s'assimiler entièrement aux Juifs. Le reste de cette étude est consacré à la description d'un ouvrage de polémique (inédit) du Samaritain Munagga ibn Zadakah ibn Ghurub contre le judaïsme rabbanite. M. W. croit que cet ouvrage est dirigé spécialement contre Saadia.

WUENSCHE (Aug.). Der Babylonische Talmud in seinen haggadischen Bestandtheilen wortgetreu uebersetzt und durch Noten erläutert. Zweiter Halbband, 2. Abtheilung. Leipzig, libr. Otto Schulze, 1888, in-8° de p. IV-224.

3. *Publications pouvant servir à l'histoire du Judaïsme moderne.*

DU CAMP (Maxime). Paris bienfaisant. Paris, libr. Hachette, 1888, in-8°.

Le chap. IV (p. 261 à 440) contient le beau travail de M. Max. Du Camp intitulé « La Charité d'Israël » et qui a paru dans la *Revue des Deux-Mondes*. Ce chapitre contient 7 morceaux, portant les titres suivants : La Communauté (juive de Paris), l'Hôpital, les Hospices, le Repos éternel, le Refuge, l'Apprentissage, le Dispensaire. M. Max. D. C. a fait des institutions de bienfaisance des israélites de Paris une étude approfondie et des plus intéressantes. Nous lui sommes reconnaissant de l'attention bienveillante avec laquelle il a étudié ce sujet.

FRANK (Léon). La Bienfaisance israélite à Bruxelles, 1er fascicule. Extrait de la *Revue de Belgique*. Bruxelles, libr. C. Muquardt, 1888, in-8° de 28 p.

FRÉMONT (l'abbé G.). Conférences de Saint-Philippe-du-Roule, Avent et Carême 1886-1887. Jésus-Christ attendu et prophétisé. Paris, libr. Berche et Tralin, 1886, in-18 de XVI-444 p.

Digitized by Google

STEINSCHNEIDER (Moritz). Ueber das Wort Almanach. Dans Zeitschr. f. Gesch. der Mathematik, Stockholm, 1888, in-8°, p. 13 à 16.

Contient, entre autres, diverses indications sur l'emploi du mot Almanach chez les écrivains juifs.

STEINSCHNEIDER (M.). Jüd. Geschichte von der Zerstörung Jerusalems bis zur Gegenwart. — Rapport pour 1883 dans Jahresberichte der Geschichtswissenschaft, 6e année; in-8°, de p. I 35 à I 51.

STEINSCHNEIDER (Moritz). Gab es eine hebräische Kurzschrift? Beantwortet mit einer Notiz über die hebr. Abkürzungen. Separatabdruck aus dem Archiv für Stenographie, 1887, n° 466 et 467; in-8° de 8 p.

Indications sur la nature et l'histoire des abréviations dans la littérature hébraïque, et sur les ouvrages qui traitent de la matière.

STEINSCHNEIDER (Moritz). Geminus in arabischer, hebräischer [par Abraham de Balmes, 1524] und lateinischer Uebersetzung. — Dans Zeitschr. f. Gesch. d. Mathem., de Stockholm, 1887, n° 7, in-8°, p. 97 à 99.

A la fin, quelques notes sur divers renseignements fournis par les auteurs juifs sur l'histoire de la science chez les Arabes.

STRACK (Hermann-L.). Einleitung in den Thalmud. Leipzig, libr. Hinrichs, 1887, in-8° de 76 p. Tirage à part de la Real-Encyklopädie f. prot. Theolog. u. Kirche, 2e édit., vol. 18. Fait partie des Schriften des Institutum Judaicum in Berlin, n° 2.

L'ouvrage contient les chapitres suivants : Division de la mischna et ordre des différentes parties de la mischna ; contenu des 63 traités de la mischna ; les Abot de Rabbi Natan et les Petits traités ; Histoire du Talmud ; Liste chronologique des docteurs ; caractéristique ; ouvrages sur la matière. Ce travail contient une foule de renseignements sur le sujet, réunis en un petit espace. Il est clair que la compilation d'un si grand nombre de matériaux ne saurait être complète et il ne faut pas s'étonner que les jugements de l'auteur sur des matières aussi diverses et aussi complexes soient quelquefois sujets à caution. Voir une recension dans Athenæum du 22 oct. 1887.

Talmud (Le) de Jérusalem traduit pour la première fois, par Moïse Schwab. Tome X, traités Baba Qamma, Baba Mecia, Baba Bathra, Sanhedrin (I-VI). Paris, libr. Maisonneuve et Leclerc, 1888, in-8° de IV-300 p.

Ce volume contient en tête, comme quelques-uns des précédents, une liste des mots étrangers, grecs et latins.

VOSEN (C.-H.) Rudimenta Linguæ Hebraicæ ...retractavit, auxit, septimum emendatissima edidit Fr. Kaulen. Fribourg en Brisgau, libr. Herder, 1887, in-12 de IV-130 p.

WEILL (Alexandre). Le Centenaire de l'émancipation des Juifs. Les Juifs depuis le second temple jusqu'à quatre-vingt-neuf ; catéchisme des Juifs émancipés ; les Juifs émancipés ; catéchisme mosaïste universel ; catéchisme mosaïste israélite. Paris, chez l'auteur, 1888, in-8° de IX-294 p.

Quoique nous soyons souvent d'un avis contraire à celui de M. Weill, nous rendons un hommage sincère à son activité intellectuelle et à l'originalité (tantôt bonne, tantôt moins agréable) de sa pensée.

WOGUE (L.). Cours de théologie juive. Principes généraux. Paris, libr. A. Durlacher, 1887, in-8° de 110 p.

Digitized by Google

Auslegung. I. Abraham Ibn Ezra's Commentar in deutscher Uebertragung; II. Commentar in Cod. Hebr. 5 der k. Hof- und Staatsbibliothek in München; Hebräischer Text mit Uebersetzung. Munich, libr. Stahlsen., 1887, in-8° de VIII-105 p.

Schulchon-Arukh (Gedeckte Tafel) oder das Ritual- und Gesetzbuch des Judenthums... zum ersten Male aus dem Original frei in 's Deutsche übesetzt... von Dr Johannes A. F. E. L. V. von Pavly; 1er fascicule, Bâle, chez Stephan Marugg, 1888, in-8° de 160 p.

Nous avons déjà parlé de cette publication, lorsqu'elle a été annoncée. L'existence de M. Pavly a été mise en question; l'ouvrage est soupçonné d'être une pure entreprise d'antisémitisme.

SEBÖK-SCHÖNBERGER (Mark). Die Syrische Uebersetzung der zwölf Kleinen Propheten und ihr Verhältniss zu dem massoretischen Text und zu den ältern Uebersetzungen, namentlich den LXX. und dem Targum. Breslau, libr. Preuss et Jünger, 1887, in-8° de 75 p.

L'auteur croit que la trad. syriaque des Petits Prophètes est l'œuvre d'un Juif, il y remarque un grand nombre de ressemblances avec le Targum et des explications ou traductions imprégnées de l'esprit de la halakha et du midrasch palestiniens. M. Seb. a étudié, en détail, le texte de la traduction, a cherché à reconstituer la leçon originale du traducteur là où elle diffère du texte hébreu de nos Bibles, d'expliquer les erreurs qu'il a faites, de voir si cette traduction syriaque a un ou plusieurs auteurs (un auteur, d'après M. Seb.).

SPITZER (Samuel). Ueber Sitte und Sitten der alten Völker, namentlich der Hebräer, Griechen und Römer. Budapest, 1888, in-8° de 89 p. Tirage à part de l'Ungarische Israelit.

Considérations sur les mœurs, l'habillement, l'habitation, les repas, la littérature, la religion, la politique.

STEIN (Henri). Un faux diplomate au XVIIe siècle. Extrait de la Revue d'histoire diplomatique. Paris, libr. E. Leroux, 1888, in-8° de 18 p.

Cette histoire est bien curieuse. Tout le monde a entendu parler de cette famille Palache, dont quelques membres ont été agents de l'Empereur du Maroc en Europe. Un David Palache vint à Paris en 1631 : il prétend être chargé de conclure une alliance avec le roi de France (Louis XIII), il est très bien accueilli, conclut le traité et s'en retourne avec des présents du roi. Mais au bout de trois ans, on apprend que l'empereur du Maroc désavoue Palache et la lettre de créance exhibée par Palache et qui aurait été l'œuvre d'un complice. Louis XIII, en 1634 et 1635, veut se faire livrer le prétendu ambassadeur, qui demeurait à cette époque aux Pays-Bas, mais il est probable que cette demande ne fut pas suivie d'effet, car après la mort, en 1637, de son oncle Joseph Palache, qui était bien réellement agent de l'empereur du Maroc aux Pays-Bas, David Palache fut nommé à sa place. M. Stein ne doute pas que David Palache n'ait été un faux ambassadeur et il montre que le cas ne serait pas isolé dans les annales de la diplomatie, mais il serait bien étonnant que ce Juif marocain eût osé, à cette époque, tenter une aventure aussi audacieuse. Le désaveu de l'empereur du Maroc n'est pas une preuve d'une haute valeur; l'Empereur, après avoir souhaité le traité, a pu changer d'avis et se tirer d'affaire en sacrifiant son diplomate. Cela s'est vu. Quoi que l'on fasse, il faut supposer qu'à la cour du Maroc on avait, sur ces sortes d'affaires, des idées très larges et peu de scrupules, puisque David Palache fut employé plus tard par elle comme agent diplomatique : ou bien l'empereur a lui-même mystifié Louis XIII ou bien il a absous le mystificateur.

Digitized by Google

caractères hébreux. Les feuillets contiennent aussi des épreuves de caractères hébreux gravés, à Paris, en 1541, par un nommé Jean Arnoul, dit le Picard, et d'autres gravés également à Paris, la même année, par un Martin le Jeune. Des caractères de Jean Arnoul sont vendus à Maz de Parensa, la « glose » de Jean Arnoul est très belle, d'après Le Bé, la lettre de Martin le Jeune serait, au contraire, mal faite. Dans les caractères du célèbre imprimeur Bomberg, nous relevons une « glose » de Messer Cornelio, juif baptisé, correcteur chez Bomberg (également bien connu); une « glose » pour les marges du Séf « hassarasim », probablement le dictionnaire de David Kimhi. Puis vient une « grosse glose » taillée par Me Michel Du Bois à Venise, pour le magnifique Messer Marco Anthonio Justinian, gentilhomme vénitien, laquelle Me Léon, juif, me voulut faire refaire (c'est-à-dire voulut faire graver à nouveau. Serait-ce Léon de Modène?). Enfin, une grosse lettre hébraïque qui était à un juif nommé Jacob de Mantoue, jeune homme travaillant à l'imprimerie de Giustiniani, et qui en donna une frappe à « Mazo dei Parenza ». Entre autres, un spécimen aussi de caractères hardis et rares apportés de Constantinople à Venise par un pauvre vieux juif. — La planche jointe par M. Omont contient le fac-simile de quelques-uns des spécimens de la collection. Ce petit travail, est, comme on le voit, des plus intéressants, et nous avons vu avec un plaisir particulier le rôle joué par les graveurs français dans l'histoire de la typographie hébraïque.

Popa si Ovreiul par N. L. Craiova, libr. Philip Lasar, 1887, in-8° de 32 p.

PRESSEL (Wilhelm). Die Zerstreuung des Volkes Israel, II. Heft, Die Stufen dieser Zerstreuung. Heilbronn, libr. Henninger, 1887, in-8° de 127 p.

Regesten zur Geschichte der Juden im fränkischen und deutschen Reiche bis zum Jahre 1273, bearbeitet von Julius Aronius. — I. Lieferung, bis zum Jahre 1033. Berlin, libr. Leonhard Simion, 1887, in-4° de 64 p.

Excellent travail dont nous félicitons vivement l'auteur. Il a montré, en plus d'un endroit, un tact historique très sûr, par exemple au n° 64, où il indique avec beaucoup de raison que l'importance des Juifs dans la Gaule narbonaise a été grandement exagérée. Bien entendu, le n° 51 n'est qu'une légende, et non de l'histoire. Il faut probablement ranger dans la même catégorie le n° 49 et d'autres articles tirés de Grégoire de Tours. La publication est faite par la « Histor. Commission für Gesch. d. Juden in Deutschland. »

REINACH (Théodore). Les Monnaies juives. Paris, libr. Ernest Leroux, 1888, in-12 de 74 p. Petite Biblioth. d'art et d'archéologie.

Les lecteurs de la Revue connaissent cette étude par l'excellente conférence que notre cher collaborateur et secrétaire M. Th. Reinach a faite à la Société des études juives. Parmi les nombreuses pièces reproduites par M. Reinach, nous signalons particulièrement celle d'Apamée-Cibotus, où est représentée l'arche de Noé avec personnages. On lira aussi avec beaucoup d'intérêt l'histoire de l'invention des monnaies, qui a été esquissée par M. Reinach au commencement de son étude.

ROSENBERG (J.). Das aramäische Verbum im babylonischen Talmud. Marburg, Oscar Ebrhardt, 1888, in-8° de 66 p.

ROSIN (David). Reime und Gedichte des Abraham ibn Esra, gesichtet, gesammelt, übersetzt und erläutert. Drittes Heft : Aussergottesdienstliche Poesie, Nr. 63-89. Breslau, libr. Wilh. Koebner, 1888, in-8° de p. 100 *a* à p. 166.

SCHOENFELDER (J.-M.). Die Klagelieder des Jeremias nach rabbinischer

Digitized by Google

Hölder, 1888, in-8° de 22 p. Tirage à part des Verhandlungen des VII. Internat. Oriental. Congress, semit. Sect., p. 229 et suiv.

MÜLLER (Joel). Die jüdische Kanzelberedsamkeit im achtzehnten Jahrhundert. — Conférence faite à Berlin le 31 janvier 1887. Extrait des Populär- wissenschaftliche Monatsblätter. In-8° de 18 p.

MURRAY (J.- Clark). Salomon Maimon, an autobiography, translated from the German, with additions and notes. Paisley, libr. Alex. Gardner, 1888, in-8° de xv-307 p.

Ce curieux et intéressant personnage de Salomon Maimon, qui a vécu à la fin du dernier siècle, méritait bien l'attention que lui a accordée M. Murray. Cette traduction est pourvue de notes utiles et suivie d'un chapitre de M. Murray sur la vie de Maimon à partir de la rédaction de cette autobiographie jusqu'à sa mort (en 1800).

NEUBAUER (Ad.). Mediaeval Jewish Chronicles and chronological Notes. Oxford, Clarendon Press, 1887, in-4° de xxiv-200 p. Fait partie de la collection des Anecdota Oxoniensia.

Cet ouvrage est, pour les historiens, une des plus intéressantes publications qui aient été faites dans ces dernières années. Il contient, d'après des imprimés et des manuscrits : la lettre de Scherira ; la chronique d'Abraham ibn Daud ; celle de Josef ibn Çaddik d'Arévalo, allant jusqu'à 1487 (inédit) ; celle d'Abraham de Torrutiel, écrite en 1510 (v. p. 107, l. 1 ; inédite également); de grands extraits (inédits) d'Isaac Sambari, d'Egypte, auteur d'une chronique écrite en 1672 ; puis un Séder Olam, un Séder Olam Zutta avec Séder Tannaïm ve- Amoraïm ; une chronique très courte des empereurs romains de l'empire d'Orient, et divers fragments, parmi lesquels un fragment d'un Aron de Lunel, daté de l'an 1201. Dans l'introduction, M. Neub. fait la liste des chroniqueurs juifs ou même des ébauches de chroniques faites par quelques auteurs dans leurs ouvrages (à la liste des Séder Tannaïm ajouter celui de Trabotto, publié par D. Kaufmann dans *Revue*, IV, 208) et indique les relations qui existent entre quelques-uns d'entre eux. A la p. xv, en note, se trouve une liste de corrections faites par M. Neubauer à l'édition Filipowski du *Johasin*, d'après le ms. qui a servi à cette édition. On saura gré à M. Ad. Neubauer du soin qu'il a mis à relever, dans les mss. et les éditions, toutes les variantes des textes, le matériel qu'il a réuni pour cet objet, dans les notes, est considérable, et d'un grand prix. Sur diverses questions de détail concernant le texte, voir la suite de notre étude sur Joseph Haccohen et les chroniqueurs juifs en cours de publication dans la *Revue*.

OMONT (H.). Spécimens des caractères hébreux gravés à Venise et à Paris par Guillaume Le Bé (1546-74). Paris, 1887, in-8° de 8 p. avec une planche. Tirage à part de la Société de l'Hist. de Paris et de l'Ile-de-France.

La bibliothèque nationale de Paris contient (Inventaire Réserve, X, 1665), un recueil factice de 46 spécimens et épreuves de caractères hébreux, recueil formé par le célèbre graveur Guillaume Le Bé, avec des notes manuscrites de lui, donnant la date de la gravure et autres indications. On y voit que Guillaume Le Bé a taillé des caractères hébreux à Venise, en 1546, pour « Messer Marc Anthoine Justinian, gentilhomme Venitian », dont les imprimés hébreux sont connus ; en 1547 et 48, pour Maz de Parense, à Venise (il l'appelle encore Maggio, Mazo de Parenza); en 1556, il taille un caractère « glose moyenne » (probablement *raschi*) pour le même Maggio ; puis vient la mention de caractères gravés par lui à Paris en 1565 et en 1574, dont l'un pour Plantin d'Anvers. Son père avait aussi taillé des

Digitized by Google

« Bible hébraïque ». Cet ouvrage contient un exposé sommaire de l'histoire de la Bible et des études bibliques. A la fin, un chapitre sur le Talmud et un chapitre sur le calendrier juif. L'ouvrage ne s'adresse pas aux hommes de science, quoiqu'il soit bien au courant des questions; le public auquel il est destiné le lira sûrement avec plaisir et profit.

LEVI (Simeone). Vocabularice geroglifico copto- ebraico. Volume IV. Turin, lith. Salussolia Pietro, 1887, in-4° de 312 p.

LEVY (J.). Neuhebräisches und chaldäisches Wörterbuch über die Talmudim und Midraschim; 21e fascicule, p. 449 à 560 du 4e volume. Leipzig, libr. Brockhaus, 1887, in-4°.

LEWINSKY (A.). Beiträge zur Kenntnis der religionsphilosophischen Anschauungen des Flavius Josephus. Breslau, libr. Preuss et Jünger, 1887, in-8° de 62 p.

Contient les chapitres suivants : 1. Dieu, sa nature, ses attributs, ses rapports avec l'univers ; 2. Anges et démons ; 3. L'univers ; 4. L'homme.

Lezingen gehonden in de Vereeniging voor Joodsche Letterkunde en Geschiedenis te S'Gravenhage, gedurende het eerste Vereenigingsjaar, 1886-1887. La Haye, libr. Belinfante, 1887, in-8° de 246 p.

T. Tal : R. Saadjah Gaon. — J.-D. Wijnkoop : R. Joseph Karo. — T. Lewenstein : Maïmonides. — L. Wagenaar : Het Bœk Ijob. — J.-L. Sohlberg : Massaot Benjamin. — A.-R. Pereira : R. Jehuda Hanasi.

LOURIÉ (Josef). Matematijeska Teorie ebreiskago Kalendar. Mohilew sur Dniéper, 1888, in-8° de IX-152 p. et 9 tables (en russe).

Théorie mathématique pour le calcul du calendrier juif.

MASPERO (G.). Sur les noms géographiques de la liste de Thoutmos III qu'on peut rapporter à la Galilée. Londres, 1886, in-8° de 31 p. avec carte géographique. — Sur les noms géograph. de la liste de Thoutmos III qu'on peut rapporter à la Judée. Londres, 1888, in-8° de 23 p., avec carte géographique. Les deux brochures sont publiées par l'institut Victoria, société philosophique de la Grande-Bretagne.

MERX (Adalbertus). Chrestomathia targumica. Berlin, libr. H. Reuther, 1888, in-8° de XVI-300 p. Fait partie de la Porta linguarum orientalium de Petermann, continuée par Strack.

Morceaux choisis de Targumim de la Bible, avec la vocalisation originale dite de Babylone, d'après les mss. A la fin, un vocabulaire (p. 165 à 299). C'est un travail des plus utiles pour l'étude du Targum.

MOTTA (Emilio). Ebrei in Como ed in altre città del ducato Milanese. Documenti milanesi del secolo decimoquinto. Pages 1 à 44 du Periodico della Società storica per la provincia e antica diocesi di Como, 5e vol., fasc. 17 du journal. Come, impr. F. Ostinelli, 1885, in-8°.

MOSSÉ. La Rosée, poésie religieuse espagnole par le rabbin Abraham ben-Ezra, poète israélite espagnol du XIIe siècle. Protestation du Judaïsme contre les erreurs de l'astrologie, traduite et développée. Avignon, impr. Gros, 1887, in-18 de 39 p.

MUELLER (H.). Zur Geschichte der semitischen Zischlaute. Wien, Alfred

Digitized by Google

mentlichen Parellelen dargestellt. Leipzig, libr. Hinrichs, 1887, in-8° de 126 p.

L'appendice, p. 106 et suiv., est consacré à l'étude des idées de l'Ancien-Testament sur la vie future.

Joma, der Mischnatractat « Versöhnungstag », herausgg. und erläutert von Hermann L. Strack. Berlin, libr. H. Reuther, 1888, in-8° de 40 p.

Introduction, histoire de la critique du texte, édition d'après divers mss. et d'après deux éditions antérieures, notes critiques, vocabulaire. L'ouvrage forme le n° 3 des Schriften des Institutum Judaicum in Berlin.

Jubelschrift zum siebzigsten Geburtstage des Prof. Dr H. Graetz. Breslau, impr. Schottlaender, 1887, in-8° de 324 + 88 p.

Contient les articles suivants : J. Perles : Die Berner Handschrift des kleinen Aruch. — Isidore Loeb : Les expulsions des Juifs de France au XIVe siècle. — A. Schwarz : Beleuchtung einer dunklen Mischnah. — M. Güdemann : Der Gott der Rache, ein Beitrag zur Ethik des jüdischen Volkes. — W. Bacher : Der Prüfstein des Menachem ben Salomo. — J. Egers : Das stammelnde Mädchen. — Hartwig Derenbourg : Un passage sur les Juifs au XIIe siècle, traduit de l'Autobiographie d'Ousâma. — M. Friedmann : Jarobh- Am oder die Theilung des Reiches, ein Beitrag zur jüdischen Geschichte und Alterthumskunde. — B. Rippner : David Friedländer und Probst Teller. = M. Joël : Einige Notizen als Ergänzungen zum zweiten Theil meiner Schrift : « Blicke in die Religionsgeschichte ». — Brüll : Der kleine Sifre. — Ph. Bloch : Die ersten Culturbestrebungen der jüdischen Gemeinde Posen unter preussischer Herrschaft. — M. Brann : Geschichte des Landrabbinats in Schlesien, nach gedruckten und ungedruckten Quellen. — D. Kaufmann : Barthold Dowe Burmania und die Vertreibung der Juden aus Böhmen und Mähren. — M. Rahmer : Haggadische Analekten aus den pseudo-hieronymianischen Quaestiones. — Salomon Buber : Einleitung und Ergänzungen zum Aruch von Rabbi Samuel ben Jacob G'ama. — A. Kisch : מגלת פורי הקלעים Histoire de rideaux de Damas volés à Vienne en 5383 (1623) et achetés par un juif; texte hébreu inédit. — S.-J. Halberstam : Taccanot de Bologne et Forli en 5176 et 5178 (1416 et 1418), texte hébreu inédit. — Ad. Jellinek : Sefer ha-Ot, Apokalypse des Pseudo-Propheten und Pseudo-Messias Abraham Abulafia, vollendet im Jahre 1285 ; texte hébreu inédit.

Kayserling (M.) Moses Mendelssohn. Sein Leben und Wirken, mit authentischen Illustrationen und einem Facsimile; Zweite vermehrte Auflage. Leipzig, Hermann Mendelssohn, 1888, in-8° de x-548 p. avec illustrations.

Cet ouvrage de M. Kayserling est excellent, on le sait, et donne un exposé complet du sujet. Nous le recommandons à tous ceux qui veulent étudier les origines du judaïsme moderne. Les illustrations ajoutées à cette édition sont : un portrait de Mendelssohn, la maison où est né Mendelssohn, un charmant portrait colorié de Fromet, femme de Mendelssohn, et un autographe de Mendelssohn. L'ouvrage est pourvu d'un bon index, qui manque à la première édition.

Kittel (R.). Geschichte der Hebräer. I. Halbband. Quellenkunde und Geschichte bis zum Tode Josuas. Gotha, libr. F.-A. Perthes, 1888, in-8° de XII-281 p.

Leblois (Louis). Les Bibles et les initiateurs religieux de l'Humanité. Paris, libr. Fischbacher, in-8°.

Le livre V, vol. III, est consacré presque tout entier (p. 77 à 442) à la

Digitized by Google

HENRYCHOWSKI (Ignatz). Halelû Jâch הללויה, oder die identische Form und Bedeutung des Slavischen und des alttestamentlischen Urgottesnamens Bôg יה. Ostrowo, chez l'auteur, 1887, in-8° de 35 p.

HOLZMANN (Michael). Ludwig Boerne, sein Leben und sein Wirken nach den Quellen dargestellt. Berlin, libr. Robert Oppenheim, 1888, in-8° de (IV)-402 p.

Table des matières : Introduction. — Enfance et adolescence. — Années d'étudiant. — Premiers essais littéraires. — Boerne fonctionnaire. — Son baptême, ses rapports avec le judaïsme et le christianisme. — B. éditeur du journal la « Wage ». — B. éditeur de deux autres journaux. — Pérégrinations. — Le Recueil de ses œuvres. — Ses Lettres de Paris. — B. traducteur, intermédiaire entre la France et l'Allemagne ; la Jeune Allemagne ; Manzel le gallophage ; dernières années de B. — Appendice contenant un tableau généalogique, et des notes.

Inhaltsverzeichniss der Jahrgänge 1869-1887 der Monatsschrift für Geschichte und Wissenschaft des Judenthums. Krotoschin, libr. Monasch, 1888, in-8° de 47 p. Tirage à part du n° 12 de la Monatsschrift de 1887.

JACOBS (Joseph) and WOLF (Lucien). Catalogue of the Anglo-Jewish Historical Exhibition, Royal Albert Hall, London, 1887 ; illustrated by Frank Haes. Publications of the Exhibition Committee, n° IV. Londres, F. Haes, 1888, in-4° de XXVI-214 p.

Nous avons déjà, dans un numéro précédent de la *Revue*, rendu compte du catalogue de l'Exposition historique juive de Londres. La présente édition se distingue de l'autre par les photographies et gravures qu'elle contient. Les planches sont nombreuses et excellentes. Nous signalons, comme spécialement intéressants, la pièce de Colchester, p. 9, avec le dessin d'Aaron fil. Diaboli ; les actes hébreux et latins des p. 11 et 12, les planches de monnaies, p. 158 et 164, et le dessin comique p. 176. L'ouvrage contient encore une foule de photographies (28 planches en tout, représentant des sefer tora, megillot, objets d'or et d'argent servant au culte public et privé). Il est exécuté avec luxe et figurera dignement dans toutes les collections.

Jahrbücher für jüdische Geschichte und Litteratur, herausgg. von N. Brüll ; VIII. Jahrgang. Francfort-s.-M., libr. Reitz et Köhler. 1887, in-8° de 188 p.

Contient les articles suivants : Die epistolarischen Apokryphen und die apokryphischen Zusätze zum Buche Daniel. — Miscellen : Der ägyptische Vezir Tagri Berdi. Paronomasirende Darstellung nichtjüdischer Namen bei hebräischen Dichtern. — Das Sendschreiben Saul Levins über den in Altona über ihn verhängten Bann. — Zur Geschichte der Juden in Frankfurt a. M. — Die Haarbedeckung der jüdischen Frauen. — Isak Akrisch. — Die Synagoge der Siburesier in Rom. — Mose Ibn Schanas. — Eingeschaltete Partien im babylonischen Talmud. — Synoden der deutschen Juden im Mittelalter. — Das Musik-Instrument Alamot. — Der Ritus von Troyes. — Recensionen.

Theologischer Jahresbericht, herausgg. von R.-A. Lipsius ; 6. Band, enthaltend die Literatur des Jahres 1886, Leipzig, libr. Georg Reichardt, 1887, in-8° de X-528 p.

Le chap. X, p. 62 à 70, contient des notices sur les études juives.

JEREMIAS (Alfred). Die babylonisch-assyrischen Vorstellungen vom Leben nach dem Tode nach den Quellen, mit Berücksichtigung der alttesta-

Digitized by Google

sa controverse avec Nicolas Donin). — On prend des mesures contre la passion du jeu (p. 139); dans les pays romans et surtout dans le sud de la France, on rencontre très fréquemment des gens qui s'engagent devant notaire, et sous peine d'amende ou autres peines, à ne pas jouer. — Les Juifs, quand ils sont condamnés à être pendus, sont pendus par les pieds (p. 147), exactement comme en France (voir *Hist. littér. de la France*, t. XXX). — P. 178 et suiv., excellent chapitre sur le prêt à intérêt et l'usure. Nous ajoutons que dans la Danse macabre peinte par Holbein dans la cathédrale de Bâle, il y a un *Juif* et un *usurier*, l'usurier n'est donc pas juif. — Les médecins juifs sont spécialement recherchés par les chrétiens (p. 196); se souvenir de François Ier, roi de France, qui veut avoir absolument un médecin juif et en demande un à Charles-Quint. — Les sobriquets donnés aux chrétiens (p. 206); ils sont antérieurs au XIVe siècle, on en trouve déjà un certain nombre dans un passage des *Extractiones de Talmut* imprimé par nous dans la *Revue*. — Les mauvaises manières des Allemands (p. 256); dans l'étude que nous avons publiée sur Josef Haccohen, on voit aussi que les Juifs italiens croyaient être mieux élevés que les Juifs allemands. — La note VII (p. 280) sur la transcription de l'allemand au moyen de caractères hébraïques est bien intéressante; on pourra la rapprocher de l'étude sur la transcription du français publiée dans notre article sur les Deux livres de commerce, etc. En France, aussi l'*u*, qui a un son très analogue à l'*ü* allemand, s'écrit רי (p. 283), par exemple קורירי *curé*. Le א quiescent de la fin des mots allemands (p. 289, 291) vient peut-être de la méthode française, où le א à la fin des mots représente l'*e* muet. Le ח n'est pas non plus employé dans les transcriptions françaises, mais celles-ci emploient le ח, qui n'est pas employé en allemand; nous pensons que cela vient de ce que, en France, le ה ne s'entendait guère et qu'il a fallu prendre le ח pour représenter l'*h* aspirée (חקים Haquin); en Allemagne la prononciation du ה était assez forte pour représenter l'*h*, même aspirée. La différence entre les *hétites* et les *chétites* (p. 75) nous paraît surtout consister en ceci : dans nos régions et aujourd'hui, le *hét* hébreu est mal prononcé, on en fait à tort un *kaf* aspiré; la vraie prononciation est une forte aspiration venant du fond de la gorge. Les *chétites* avaient déjà notre prononciation vicieuse, les *hétites* auront eu, plus ou moins, la prononciation correcte. Avec le temps, la prononciation plus correcte a disparu de nos pays, et les chétites ont triomphé. Les Juifs du rite sefardi, en Orient et en Afrique, continuent à prononcer correctement le *hét*.

Gutachten Ganganelli 's (Clemens XIV) in Angelegenheit der Blutbeschuldigung der Juden. Aus dem italienischen übersetzt von A. Berliner. Berlin, libr. Ph. Deutsch, 1888, in-8° de 48 p.

Le mémoire original paraîtra dans un prochain numéro de la *Revue*; il est daté de 1759 et se rapporte à des faits qui se sont passés à cette époque en Pologne. M. Berl. a mis, à la fin de la brochure, d'utiles notes historiques.

HARMUTH (C.-F.-Aug.). Der chronologische Rhytmus des alten Testaments, eine historisch- philosophische Studie. Breslau, libr. Preuss et Jünger, 1887, in-8° de 40 p.

Nous avouons n'avoir pas bien compris ce que veut l'auteur, dont l'exposition nous a paru très obscure; il nous a semblé qu'il groupait les chiffres de façon à retrouver les mêmes totaux dans différentes périodes de l'histoire. Ce serait un jeu enfantin.

HAZZAN (David). Historia ottomana. Smyrne, impr. de la Esperanza, 5647-1887, in-8° de 190 p. En judéo-espagnol, caractères hébreux.

Digitized by Google

nombreux thèmes développés dans le présent volume, on peut signaler (s'il est possible de choisir) comme spécialement intéressants les notices sur divers rabbins tels que Maharil, Jacob Weil et surtout Méir Hallévi, de Vienne, et Josef Colon ; la description de l'activité scientifique juive dont l'Autriche était devenue le centre ; l'histoire de ce qu'on appelle la *morénu*, des étudiants et rabbins ambulants si nombreux à cette époque, la description des administrations et institutions juives, des cérémonies religieuses, us et coutumes, superstitions, des rapports entre Juifs et Chrétiens, de l'usure juive et de l'usure au moins aussi grande des chrétiens de l'époque, et tout ce qui est consacré à montrer à quel point les Juifs allemands s'étaient assimilé la langue, la littérature et les coutumes nationales. Voici quelques observations de détail. M. Güd. adopte l'explication déjà donnée avant lui du nom de מרלן, qui serait une forme populaire chrétienne du nom de Moïse et qu'il faudrait prononcer Möllin (p. 17). — L'évêque ou episcopus des Juifs anglais se retrouve dans le Bischof des Juifs allemands (p. 33). — Nous voudrions que M. Güdem. ne dît plus Salomon b. *Aderet* (p. 66), il est maintenant établi qu'il faut lire *Adret*. — Les observations sur l'incertitude de l'orthographe allemande de l'époque (p. 74), qui a donné tant de fil à retordre aux rabbins, quand ils voulaient transcrire les noms propres allemands, ne sont pas un fait isolé, ni même qui eût besoin d'une longue démonstration ; c'est un phénomène bien connu de tous les paléographes et qui se retrouve, au moyen âge, dans tous les pays. — M. Güdemann nous a refusé quelques pages pour la description détaillée des administrations juives (p. 91-92), nous aurions été heureux qu'il eût développé cette question comme il l'a fait pour les administrations juives de l'Italie. Il nous dédommagera une autre fois. — Nous ne savons si M. G. a raison de croire que le mot *Schule* (école) pour synagogue est d'invention chrétienne (p. 94), nous croyons toujours que cette désignation vient de ce que l'école primaire juive était dans la synagogue ou dans un local attenant à la synagogue. Dans tous les cas, la même désignation se trouve dans le Comtat français (l'école des Juifs), en Italie, où, par exemple, la famille du Scola s'appelle en hébreu כנסי. Cette uniformité dans l'emploi du mot en ces différents pays semble indiquer une origine juive plutôt que chrétienne. — M. Güd. a bien raison de dire (p. 97) que dans l'église aussi bien que dans la synagogue on se permettait souvent des plaisanteries un peu salées. Il y avait des églises, au moins en France, où, à certain jour de l'année, un prêtre venait, après la messe, braire comme un âne : *hi an ! hi an !* — Si des femmes juives, en Allemagne, s'appelaient Athalie (p. 105), malgré la mauvaise réputation de la reine juive du même nom, dans le midi de la France, le nom de Salon pour Absalom était très répandu et c'est de là, sans doute, que vient aussi, chez les Juifs allemands, le nom de Schalom (Scholem). — Les femmes de mauvaise vie étaient nombreuses chez les chrétiens (p. 117), nous avons déjà fait la même remarque dans notre étude sur les Deux livres de commerce du commencement du XIVe siècle. — On croyait que les Juifs, en expiation de leur faute d'avoir méconnu Jésus, étaient affligés de maladies secrètes et entre autres d'hémorrhoïdes (p. 119). C'est de là, sans doute, qu'est venue cette histoire ridicule des maladies spéciales attachées aux descendants de chacune des dix tribus. Elle a été inventée en Espagne par A. Carrafa, puis colportée en Allemagne (reproduite en allemand dans un des volumes de Wolf, *Biblioth. Hebr.*), et même répétée encore par Drumont ! En Espagne, les polémistes juifs du XVe s. parlent encore de cette fable absurde et constatent que les Juifs, loin d'avoir aucune maladie secrète, sont aussi sains, au moins, que les chrétiens — La population juive était généralement faible dans les villes (p. 127) ; nous avons consacré un assez long développement à ce sujet dans notre travail sur le nombre des Juifs expulsés d'Espagne. — Les Juifs allemands croient aux démons et êtres surnaturels, comme les chrétiens (p. 129). Jehiel de Paris, au XIIIe s. croit aux fées et aux lutins (voir

Digitized by Google

intéressante. Ce qui est pénible, dans la lecture de ce chapitre, c'est que l'auteur, après avoir fait son voyage d'exploration déguisé en juif, et avoir reçu partout, chez les Juifs, le meilleur accueil, les récompense du concours qu'ils lui ont prêté en disant d'eux tout le mal qu'il peut, sans égard à leur situation misérable, aux souffrances qu'ils endurent, à la moralité générale des habitants. Nous avons été heureux de voir que M. Cherbuliez, dans la *Revue des Deux-Mondes*, a relevé ce procédé assurément peu délicat.

FRIEDRICH (Thomas). Tempel und Palast Salomo's, Denkmäler phönikischer Kunst. Rekonstruktion, Exegese der Bauberichte, mit Grundrissen und Perspectiven. Innsbruck, libr. Wagner, 1887, in-4° de 72 p. et 5 planches.

Décrit le Naos (plan, élévation, décoration), la cour intérieure, la cour d'Ezéchiel, le palais de Salomon, et compare avec des constructions phéniciennes. C'est une étude à consulter.

GELBHAUS (S.). Ueber Stoffe altdeutscher Poesie. Berlin, libr. Stuhr, s. d. (1887), in-8° de 83 p.

Très intéressantes comparaisons entre les légendes juives et les légendes qui circulent en Europe, principalement en Allemagne. On remarquera surtout le chap. consacré à Süsskind, le trouvère juif, et où M. G. a élucidé des questions qui étaient restées douteuses. L'auteur prouve que Süsskind était familiarisé avec la littérature biblique et rabbinique ; M. G. suppose, en outre, que Süsskind n'a pas pu réciter ses poésies devant les barons et nobles, comme les trouvères chrétiens, et qu'il n'a jamais chanté que sur le papier.

GRUENWALD (Moritz). Ueber den jüdisch- deutschen Jargon, vulgo Kauderwälch genannt. Prague, libr. Jacob Paschales, 1888, in-8° de 15 p. Tirage à part du Ungarische Israelit.

M. Gr. donne un certain nombre de parallèles intéressants entre le le judéo-allemand et d'autres langues ou dialectes ; il les rattache à une ancienne version judéo-allemande du Patenôtre. Nous n'oserions pas décider que l'allemand *schlachten* vient de l'hébreu שחט, nous rappelons seulement que les juifs comtadins avaient le verbe *sagater*, qui répond à l'idée de שחט et provient de ce mot hébreu.

GRAETZ (H.). Histoire des Juifs. Tome troisième Traduit de l'allemand par Moïse Bloch. De la destruction du second Temple (70) au déclin de l'exilarcat (920). Paris, libr. A. Durlacher, 1888, in-8° de 358 p.

GRAETZ (H.). Volkstümliche Geschichte der Juden, 1. Heft Leipzig, libr. Oscar Leiner, 1888, in-8°. Les autres livraisons continuent de paraître. L'ouvrage aura 3 vol.

GÜDEMANN (M.). Geschichte des Erziehungswesens und der Cultur der Juden in Deutschland während des XIV. und XV. Jahrhunderts. Wien, libr. Alfred Hölder, 1888, in-8° de X-303 p.

Cet ouvrage forme le troisième volume des études de M. Güdemann sur l'histoire de l'éducation et de la civilisation chez les Juifs d'Occident. Il est impossible de dire tout le bien qu'on pense de ces études, on n'en finirait pas d'en énumérer tous les mérites : érudition vaste et sûre, immenses lectures, groupement lumineux des faits, intelligence des causes et des intentions, parfaite entente de la perspective historique, qui met les hommes et les choses en leur place, dans le milieu qui les entoure, avec les proportions qui leur conviennent et dans leur vrai jour. Parmi les

Digitized by Google

im ersten nachchristlichen Jahrtausend. Berlin, libr. H. Reuther, 1888, in-8° de IV-100 p.; n° 4 des Schriften des Institutum Judaicum in Berlin.

DERENBOURG (Joseph). Elazar le Poitan. Paris, libr. Vieweg, 1886, in-8° de p. 429 à 441. Tirage à part des Mélanges Renier.

M. Jos. Derenbourg a lui-même publié une sorte d'analyse de ce travail dans notre *Revue* ; mais dans cette publication des Mélanges Rénier (parue seulement fin 1887 ?) on trouvera des notes scientifiques intéressantes, et, de plus, trois inscriptions grecques inédites de Civitas Portus, en Italie; ce sont des inscriptions funéraires portant, l'une, le nom de Doreis, avec un chandelier ; l'autre, le nom de Sarra, avec un emblème juif; la dernière, celui de Salo[mé], fille de Gadios, « Père de la synagogue des Hébreux ».

DOELLINGER (A. von). Akademische Vorträge, erster Band. Noerdlingen, libr. C.-H. Beck, 1888, in-8°.

Contient, p. 219-248, l'excellente conférence faite en 1881 sur « les Juifs en Europe » et publiée à cette époque par divers journaux.

DRUMMOND (James). Philo Judaeus, or The Jewish-Alexandrian Philosophy in its development and completion. Londres, libr. Williams and Norgate, 1888, 2 vol. in-8° de VIII-359 + 355 p.

Livre Ier. La philosophie grecque. — Livre II. Mélange de l'hellénisme et du judaïsme au temps de Philon (Ecclésiaste, Septante, oracles sybillins, Sagesse de Salomon, lettre d'Aristée, Aristobule). — L. III. Philon : Origine et nature de la philosophie; l'Univers et les problèmes qu'il suggère ; Anthropologie ; Dieu ; les Puissances divines ; le Logos ; l'anthropologie supérieure. — Table analytique des matières et autres tables.

EHRENTHEIL (M.). Der Geist des Talmud. Budapest, impr. Moritz Burian, 1887, in-8° de 240 p.

Contient 47 chap. dont les sujets sont : Dieu, l'homme, l'Etat, la justice, l'amour du prochain, la charité, le travail, les payens, l'accusation du sacrifice humain, l'usure, le commerce, etc., etc. Les questions ne sont pas épuisées par l'auteur, il s'en faut, mais elles ne sont pas mal exposées. Dans le détail, on trouvera des erreurs et des lapsus à rectifier.

FABRE D'ENVIEU (L'abbé J.). Le livre du prophète Daniel, traduit d'après le texte hébreu, araméen et grec, avec une introduction critique ou défense nouvelle du Livre, et un commentaire littéral, exégétique et apologétique. Tome premier, Introduction critique, 1re et 2e parties ; Paris, libr. Ernest Thorin ; Toulouse, libr. Edouard Privat, 1888 ; 2 vol. in-8° de XIV-908-IV p.

Comme nous sommes partisan convaincu de la thèse qui place le Livre de Daniel à l'époque d'Antiochus Epiphane, nous ne pouvons être qu'un mauvais juge du livre de M. l'abbé Fabre d'Envieu. Nous croyons qu'il a dépensé beaucoup d'efforts, de science et d'érudition, pour une tâche ingrate.

FOUCAULD (Vicomte Ch. de). Reconnaissance au Maroc, 1883-1884. Paris, libr. Challamel, 1888, in-4°.

Aux pages 395-403, l'auteur a un chapitre intitulé : Les israélites au Maroc. Dans ce chap., M. Foucaud donne un relevé des israélites qui se trouvent dispersés dans diverses parties du Maroc, c'est une statistique

Digitized by Google

Nous serions très disposé à accepter cette thèse, mais il faut avouer que les arguments invoqués ne sont pas nombreux ni de grande valeur.

Catalog der reichhaltigen Sammlung theologischer Bücher jüdischer u. christlicher Schriftsteller zusammengebracht von G. Bruna, A. Fürst, L. Steinfort, J.-P. Stricker. Amsterdam, H.-G. Bom, 1888; 2179 numéros

Chants hébraïques suivant le rite des Communautés Israélites de l'ancien Comtat Venaissin, recueillis et publiés par MM. Jules Salomon Crémieu et Mardochée Crémieu fils de Hananel Crémieu d'Aix. [Marseille ?], impr. Delanchy et Cie, [1887], in-f° de VII-227 p. Titre hébreu : זמירות ישראל כמנה"ג ק"ק קארפינטראץ.

Nous sommes heureux qu'on ait recueilli ces mélodies qui s'en vont et se perdent. Les hommes compétents jugeront de la valeur artistique et esthétique de l'ouvrage ; sa valeur historique est incontestable ; c'est un document nouveau et intéressant pour l'histoire des Juifs de Carpentras et du Comtat.

CONDER (Claude-Reignier). Syrian Stone-Lore ; or the Monumental History of Palestine. Londres, libr. Richard Bentley et fils, 1886, in-8° de XIV-472 p.

Contient des chapitres consacrés aux monuments des Hébreux, des Juifs du second temple, de l'époque d'Hérode et du temps des Romains. P. 265, le מרקוליס du Talmud est un menhir consacré à Mercure.

Controverse d'un évêque. Lettre adressée à un de ses collègues vers l'an 514, traduite en français, du texte arabe publié d'après un ancien manuscrit de la Bibliothèque Nationale de Paris (n° 755 du Catalogue), par Léon Schlosberg. Paris, libr. Vieweg; Versailles, chez l'auteur, 1888, in-8° de 34 p.

L'original, écrit en arabe, est une lettre attribuée à un évêque chrétien qui, au moment où il allait se convertir au judaïsme, l'aurait adressée à un de ses collègues. C'est une œuvre de polémique dirigée contre le christianisme. La préface de l'édition arabe a déjà fait remarquer que si l'ouvrage a été écrit, comme le dit un passage de la lettre, 230 ans après Dioclétien (devenu empereur en 284), il est probable que la rédaction arabe actuelle est postérieure, et que l'original aura été écrit en Syrie, en grec ou en syriaque. On peut ajouter qu'à la p. 17 du texte arabe il semble qu'il soit question des mosquées et d'une prescription musulmane. Le texte arabe serait donc postérieur à 622, année de l'hégire. La traduction peut donner une idée de l'ouvrage, mais n'est pas faite avec tout le soin qu'on voudrait. Il est surtout regrettable que le traducteur, sans aucune raison apparente, ait souvent résumé le texte, au lieu de le traduire, et sauté des passages entiers. La plus grande lacune se trouve à la p. 21 de la traduction, qui ne donne qu'une très petite partie de la p. 14 du texte. En outre, il y a, dans la traduction, une erreur de mise en pages. Le passage qui commence par les mots « Ne sais-tu pas que le prophète... », p. 11, et qui finit par les mots « de telles croyances », p. 12, doit être transporté à la p. 13, avant la ligne 8 en remontant.

Corpus inscriptionum semiticarum ab Academia Inscriptionum et litterarum humaniorum conditum atque digestum, Pars prima, Inscriptt. Phœnicias continens, tomus I, fascicul. 4. Paris, impr. nation ; 1887. Texte et atlas.

DALMAN (G.-H.). Der leidende und der sterbende Messias der Synagoge

Digitized by Google

Moïse (nous l'avons montré plus haut); Ursell paraît correspondre à l'hébreu *Iehoschaya*, comme le prouve la transcription latine des signatures du n° 191, p. 353; cf. n° 64, p. 173. Nous avons parlé, plus haut, du nom presque fameux de Deulecresse, Deulecress; la vraie signification paraît donnée n° 67, p. 180, où le mot est rendu par José (Josef, Jehosifia), dont le sens correspond à celui de Deulecresse. Enfin, nos actes nous donnent le sens certain d'un nom qui nous avait beaucoup intrigué (*Revue*, IX, 167), c'est celui de דיאיאה sous ses différentes formes. La principale difficulté consistait, pour nous, dans les transcriptions anglaises de ce nom, transcriptions qu'on retrouve également dans les *Deeds*, et suivant lesquelles il faudrait lire Diaia; notre pièce n° 68, p. 181, prouve que דיאיר (ou ailleurs דיאיריה) est Elazar; donc le mot est Dieu-aie; dans l'anglais de l'époque, Di-aie (Diaie, Dyaye). La forme française דיאיאיאה (*Revue*, p. 167) s'expliquerait par Di-eu-aie; la forme דיאיאה par une contraction Di-aie; quelquefois on trouve Diai, Diei. — Nous n'ajouterons plus qu'une observation : l'intérêt légal perçu par les Juifs, entre eux, et dissimulé sous certaines formes, était de 2 deniers par livre et par semaine, ce qui fait plus de 40 0/0 par an (v. p. 44, 47, 71 et en plusieurs autres passages). — En somme, il reste encore beaucoup à faire pour l'explication de nos actes, la lecture et l'identification des noms. On ne pourra procéder avec sûreté qu'après qu'on aura publié les Actes latins des Juifs qui existent en grand nombre en Angleterre (M. Schwab en a donné un relevé partiel dans la *Revue*). C'est une publication qui se fera, nous l'espérons, et que nous attendons avec impatience.

ANKEL (Otto). Grundzüge der Landesnatur des Westjordanlandes. Entwurf einer Monographie des Westjordanischen Palästina. Francfort-s.-M., libr. Jaeger, 1887, in-8°.

BALDENSPERGER (W.). Das Selbstbewusstsein Jesu im Lichte der messianischen Hoffnungen seiner Zeit. Strasbourg, libr. J.-H -Ed. Heitz, 1888, in-8° de v-192 p.

BENOLIEL (Joseph M.). Porat Ioseph. Pequeño compendio conteniendo el tratado de las maximas de Aboth; la Agada de Pessah; seguida del Hallel y Bircat Mazon; el Cantico de los Canticos, y las Haphtaroth Bahet Hahi, Hod Hayom, y Asoph Asiphem, y en fin, Ruth, Ejah y Esther. Lisbonne, impr. Luso-Hespanhola, 1887, in-8° de 32 p. S'arrête au n° 12 du 4e chap. des *aboť*; le reste n'a probablement pas paru.

Orientalische Bibliographie, herausgg. von A. Müller; 1re année, 1er vol., 1er fascicule. Berlin, libr. H. Reuther, 1887, in-8° de 69 p.

BLOCH (Isaac), grand rabbin d'Alger. Les fils de Samson, histoire juive d'après S. Kahn. Paris, libr. A. Durlacher, 1887, in-18 de 198 p.

Roman d'une lecture très agréable; à la fin, quelques poésies de M. Bloch qui sont vraiment jolies.

BRANDEIS (J.). Sippurim, Ghettosagen, jüd. Mythen und Legenden, Volksausgabe. Prague, libr. J.-B. Brandeis, 1888, in-8° de 465 p. C'est l'ancien recueil de Pascheles, remanié et abrégé.

CASSEL (D.). Josef Karo und das Maggid Mescharim. — Dans 6. Bericht über die Lehranstalt f. d. Wissensch. des Judenth. in Berlin. Berlin, impr. Rosenthal, 1888, in-4° de 12 p.

M. Cassel soutient la thèse que le Magid Mesch. attribué à Jos. Caro n'est pas de lui et que les rêves et fantaisies cabbalistiques de cet ouvrage ne peuvent être l'œuvre d'un savant aussi sérieux que l'était Jos. Caro.

Digitized by Google

cription hébraïque, se trouve quelquefois en France. N° 43, lire Jean d'Arches ; p. 104, le mot français est « partie ». N° 44, p. 104. Il faut lire Countesse ; voir p. 105 ; le mot abbé est écrit אביא ; ailleurs אביד, אבי, אבה, (avec *é* sous le *b*), אביי (p. 290, 291, 304, 306). N° 44, p. 108 פאפאייאיי est papegeai ; v. p. 135 ; קובלין est un diminutif de Jacob, comme le Koppel allemand. N° 48, p. 120, l. 2, le nom est Colombe. N° 49, p. 124, l. 9, le nom est probablement Garlande. N° 52, p. 133, l. 1, Eustache ; l. 9, probablement herbier ; v. p. 187, l. 2. N° 53 p. 137, l. 5 de la pièce, le nom est Allemande. N° 53, p. 138, l. 2, Léon de Courzon (Courson, dans le Calvados, en France); p. 139, l. 4, ne fait-il pas מפיירגמנט ? N° 62, p. 169, l. 2 de la pièce, מאנייר est une forme de « manoir ». N° 64, p. 176. Isaac b. Samuel (l. 3) est le même que Isaac fils de Deulecresse. N° 67, p. 179, dern. l., lire בורוי ? Le ע ne figure que dans les mots hébreux, il ne peut pas figurer ailleurs. N° 71, p. 185, l. 1, si le mot doit faire Justine, il faut lire ינא à la fin, au lieu de צ ; la confusion entre les deux signes est fréquente ; mais le nom n'est-il pas plutôt Eustache ? N° 94, p. 218, lire le Flameng ou le Flamenc. N° 95, p. 220, il est assez curieux de trouver un juif (David) qui porte le nom de Lombards, les Lombards étaient généralement des banquiers chrétiens. N° 98, p. 222. On retrouve ici le nom de femme ריאינא, qu'il faut évidemment prononcer Ioette ; cf. p. 224. N° 111, p. 240. דוי est Davi, forme de David. N° 116, p. 224, Menahem ורדמסי ; les Menahem portent, en général, ce nom, qui se trouve déjà dans le Talmud ; p. 245, מרייש est peut-être marais ; le nom de la l. 7 est Gautier Le Maréchal ; p. 246, l. 9, lire שיירתי N° 119, p. 250, les deux mots pour appartenance doivent avoir sans doute un ש à la fin. N° 121, p. 252, le nom de femme est peut-être Bellie, voir p. 256 ; p. 253, l. 7, a le nom de Pepercorne ; N° 127, p. 264, Française. N° 133, p 274, Moïse fils de David Lombard est probablement le même que Amiot fils de D. Lombart, n°s 96 et 111. N° 135, p. 276, le nom de femme est Riche, probablement. N° 138, p. 279, lire Gautier Lecamberlenc (Chamberlain). N° 151, p. 292, l. 5, lire Davi. N° 154, p. 296. Est-ce que ce חץ de la signature est sûr ? Serait-ce מ"ץ = מורה צדק ? N° 157, le signataire est Cress ou Cresse, nom qu'on retrouve plus loin, p. 325. N° 168, lignes 5, 6 et 9 du texte hébreu, les *aïn* doivent être une faute et doivent être probablement remplacés par des ץ ; de même, p. 311, l. 2. N° 175, p. 324, מולקין doit probablement se lire Mulquin, diminutif de Samuel ; il est curieux que le titre de *rab* soit donné à un prêtre chrétien, p. 324 ; p. 325, שואה serait-il une faute pour שושה *south* ? אונייבין est *angevin*, en vertu de la règle que nous avons établie : אונ = *an* ; יי = ge ; l. 18, lire probablement אפורטנוצץ. N° 177, p. 333, l. 7 du texte hébr., le nom est Gervaise, et plus loin on a le nom de Engleise ; p. 333, ici, pour nord ou north on a נורט, non נורשא. N° 179, p. 336, l. 4 du texte hébr., le nom est Robert Delmare ou Delamare ; לכיברא est impossible, le כ est exclu du système de transcription. N° 180, p. 398, Joçadak est *dayyan*. N° 184, p. 342, les noms de personnes sont Monier ou Meunier, et Lambin ; nous ne savons pas lire le mot qui suit Lambin, c'est peut-être Lachainette. N° 187, p. 346, l. 5 du texte, peut-être le mot cassine (petite maison). N° 193, p. 356, החוזה est le titre Episcopus (li Eveske). N° 195, p. 358, רימש est peut-être Reims. N°s 198 et 199, p. 363, Thomas Lesergeant, bien lu p. 362, mais mal p. 363 ; אלמרטון, faute d'impression pour 'אלבר ? — Dans les noms des fêtes chrétiennes, on a un mot nouveau, עיקל, עיקיל, עיקל et autres formes, altérations voulues de מיקיל ou מיקל, saint Michel. Un certain nombre de noms de fêtes que nous avons donnés *Revue*, IX, p. 192, se retrouvent dans nos actes. Comme on trouve מאדלינא (*Deeds*, p. 135), nous n'hésitons pas à lire de même *Revue, ibid.*, p. 192, pour מאזלינא ; c'est bien le nom de Madeleine. — Nos *Deeds* nous fournissent des indications sur certains noms franco-anglais portés par des Juifs : Muriel est certainement le nom de femme hébreu Miriam ; Amiot est sans doute

Digitized by Google

croit trop facilement à leur ancienneté et à leur bonne conservation. — Tout le monde a lu avec le plus grand plaisir l'étude de M. le Dr H. Adler sur les rabbins anglais ; ce travail, venant de lui, a excité particulièrement l'intérêt, et il le mérite. M H. Adler doit se féliciter spécialement d'avoir soulevé des discussions sur l'hypothèse qu'il a émise et d'après laquelle les *tosafot* גורניץ seraient des tosafot גורגיץ, c'est-à-dire de Norwich. Au point de vue paléographique, il n'y aurait pas d'objections à faire, si la leçon de גורניץ était sûre, mais M. Gross a montré (*Revue*, VII, 52, note 3) qu'elle ne l'est pas. M. Schechter croit que ce mot est une altération du nom de Mayence (voir Jew. Chronicle, dans la Revue des périodiques du numéro suivant de la *Revue*).

La bibliographie de MM. Joseph Jacobs et Lucien Wolf est faite avec un soin dont il faut grandement louer les auteurs. Elle est précédée d'une étude sur les sources manuscrites de l'histoire des Juifs en Angleterre.

Il faut être très reconnaissant à M. Davis du soin avec lequel il a édité le texte hébreu des *shtarot*, sa lecture est presque toujours sûre, et sert de guide utile au lecteur. Il reste maintenant à tirer de ces pièces tout le profit scientifique qu'elles peuvent donner, et avant tout il faut fixer les règles de transcription suivies par les Juifs anglais pour écrire les mots et les noms qui ne sont pas hébreux. Ces règles sont, en général, conformes à celles qui étaient suivies en France et dont on trouvera un spécimen assez étendu dans notre étude sur les *Deux livres de commerce* de Vesoul (*Revue*, IX et X). Naturellement, en Angleterre, il a fallu recourir à quelques conventions spéciales pour figurer les mots anglais et la prononciation anglaise. En dehors de ces conventions, la différence des deux systèmes se réduit à peu de chose. En France, la lettre ז ne sert jamais pour le *z* français ; en Angleterre, on l'emploie concurremment avec ש (voir le nom de Rose, nos 13 et 14), et, de plus, elle représente souvent le *d*. En France, la transcription de la nasale *an*, *en*, par רנ ou ארנ est assez rare ; en Angleterre, elle très fréquente et il est bon de se souvenir constamment de cette règle dans la lecture des noms propres (p. ex. Alexondre pour Alexandre ; Blonche pour Blanche, etc.). Enfin, et ceci est important aussi, la prononciation des mots et des noms français étant devenue vicieuse en Angleterre ou l'orthographe française étant peu connue des scribes anglais, l'*e* muet de la fin des mots, qui, en France, est toujours très régulièrement représenté (par un א, quelquefois par ה), manque très souvent en Angleterre, et inversement, le scribe anglais met très souvent un *e* muet là où il n'en faut pas. Il écrit Pier pour Pierre, sir pour sire, paroiss pour paroisse, carêm pour carême, saint pour sainte, etc. ; inversement il écrira Nicole (Lincoln) pour Nicol, couvente pour couvent, Jacope pour Jacob ou Jacop (p. 344), Paule pour Paul (p. 364). — Il eût été bon, dans la présente édition de ces textes, de transcrire les noms de personnes et les mots étrangers dans la forme qu'ils avaient pour l'écrivain qui a fait l'acte, c'est un travail qui reste à faire et que M. Davis exécutera certainement plus tard. — Voici quelques observations de détail. N° 3, le nom de la femme est probablement Fleurie, le ו sert très bien pour rendre le *eu*. N° 6, p. 15, l. 5 en remontant, au lieu de מוקדמת, il semble qu'il faut מוקרבת. N° 8, p. 21, le זאת לדעת, qui est fréquent, est la traduction exacte du « c'est assavoir » français. N° 11, p. 25, le nom de femme est Blanche, comme nous l'avons montré plus haut. N° 12, p. 28, l. 3, transcrire le nom de femme par Béline. N° 20, p. 48, l. 1, טרניטי est la fête de la Trinité. N° 29, p. 67, אולריך est, sans doute, Alain N° 33, p. 76, nous écririons volontiers Lejeune l'albestier (= álbalestrier) ; p. 77, l. 2, פושי = fossé. N° 35, p. 84, l. 14, clous de girofre (girofle). N° 37, p. 88, dernière ligne : le nom paraît être Lepaulmier. N° 38, פיטי est peut-être Petit ; שדקין est sans doute un diminutif de Sadoc ; nous lirions Sadequin. N° 39, M. Dav. a transcrit partout בלשת par Belle-assez, il a raison au fond, mais la forme Belaset, qui répond exactement à la trans-

Digitized by Google

Jérusalem, 5647 (1887) in-4° de 54 p.; 3° fascicule, Jérusalem, 5648 (1888); in-4° de 40 ff; 4° fascicule, Jérusalem, 5648 (1888); in-4° de 44 ff. Ces consultations sont datées de 1887 et 1888.

תולדות בני אברהם או קורות היהודים. Histoire des Juifs depuis la destruction du second temple jusqu'à nos jours, par Abraham Danon. Presbourg, impr. Löwy et Alcalay, 5647 (1887) in-8° de 160 p.

On ne saurait assez louer l'auteur, qui est un rabbin demeurant à Andrinople, d'avoir mis à la portée des israélites de l'Orient une histoire des Juifs faite avec le secours des travaux modernes et imprégnée de l'esprit scientifique. C'est une tentative des plus intéressantes et dont nous félicitons vivement M. Danon.

תשובות גאוני מזרח ומערב. Responsen der Lehrer des Ostens und des Westens nach Hss. herausgg. und erklärt von Joel Mueller. Berlin, libr. Ph. Deutsch, 1888, in-8° de 70 ff.

A paru en partie dans le Bêt-Talmud. M. Joseph Derenbourg se propose de faire une recension de cet excellent ouvrage.

2. *Ouvrages en langues modernes.*

Anglo-Jewish Historical Exhibition (Publications of the). — N° 1. Papers read at the Anglo-Jewish Historical Exhibition, Royal Albert Hall, London, 1887. Londres, bureau du Jewish Chronicle, 1888, in-8° de 304 p. — N° 2. שטרות Hebrew Deeds of English Jews before 1290, edited by M. D. Davis; *ibid.*, *ibid.*, 1888, in-8° de xv-394 p. — N° 3. Bibliotheca Anglo-Judaica, a Bibliographical Guide of Anglo-Jewish History compiled by Joseph Jacobs and Lucien Wolf, *ibid.*, *ibid.*, 1888, in-8° de xxvii-231 p.

Le 1er volume contient les lectures suivantes : H. Graetz : Historic Parallels in Jewish History. — Jos. Jacobs : The London Jewry, 1290. — Lucien Wolf : The Middle Age at Anglo-Jewish History, 1290-1656. — Francis L. Cohen : The rise and development of synagogue music. — Walter Rye : The persecutions of the Jews of England. — Charles Gross : The Exchequer of the Jews of England in the Middle-Ages. — M. Gaster : Jewish Sources of and Parallels to the early English metrical romances of King Arthur and Merlin. — Rev. Dr H. Adler : The Chief Rabbis of England. — La conférence de M. Graetz est pleine d'aperçus intéressants, comme tout ce que fait l'éminent historien. Elle a donné lieu à une polémique au sujet de l'action de Crémieux et Montefiore auprès de Méhémet-Ali, dans l'affaire de Damas. Nous croyons qu'en cette question M. Graetz a cédé au désir naturel de faire plaisir à ses auditeurs anglais : la version d'après laquelle c'est Crémieux, et non Montefiore, qui a obtenu que le mot de *grâce* fût effacé du firman a été publiée en 1840, dans les *Archives israélites* et dans l'*Allgemeine Zeitung des Judenthums;* si elle avait été fausse, elle eût été immédiatement démentie. — Les lectures historiques de MM. Jacobs, Lucien Wolf, Rye et Cross, sont excellentes et pleines de renseignements précieux. — M. Gaster nous introduit dans le monde des légendes dont il connaît tous les chemins, on ne saurait avoir un meilleur guide. — L'étude de M. Cohen sur la musique religieuse n'a pas tout l'intérêt qu'elle pouvait avoir, parce que l'auteur n'a pas fait la critique historique des morceaux qu'il a décrits, il n'a pas cherché à en déterminer l'âge et le caractère, il

Digitized by Google

publié pour la première fois en arabe et accompagné d'une traduction hébraïque par J. Derenbourg; 1re partie, 2e livraison ٭; in-8°, p. 161 à 336 et p. 1-64 de la suite. — 3. זכרון לראשונים Studien und Mittheilungen...; IV. Theil : Responsen der Geonim zumeist aus dem X-XI. Jahrhundert, nebst Anmerkungen und Einleitung, von Dr A. Harkavy; 3. und letztes Heft; in-8°, p. 329 à 418, plus introduction de 31 p., contenant, entre autres, une liste des rabbins auteurs des consultations contenues dans ce recueil. — 4. ס' הגלוי Sepher Ha-Galuj von R. Joseph Kimchi, nach der einzigem Hds. in der Vatikan. Bibliothek, zum 1. male herausggb. von H. J. Mathews; in-8° de XII-180 p. Publication très importante pour l'histoire des études de grammaire hébraïque. L'ouvrage commence par un recueil de discussions grammaticales de Dounasch et de Menahem; il est suivi des notes lexicographiques et grammaticales de Kimhi, disposées par ordre alphabétique des racines.— 5° קבץ על יד. Sammelband, in-8° de 61 + 29 + 26 p. Les matières contenues dans ce volume sont : Obituaire de Worms (déjà édité par Ad. Jellinek, mais d'après un autre ms ?); Elégies sur les persécutions de Blois, de Lauda, de Rindfleich, etc.; additions aux publications antérieures. — Nous recommandons à l'éditeur de renoncer à la pagination discontinue qu'il a adoptée pour ce présent volume. Elle rend les citations plus difficiles.

ספורי הטבע. Lectures d'histoire naturelle, par Nehémie Dob Hoffmann. Varsovie, impr. Isaac Goldmann, 5647 (1887); in-8° de 184 p.; suivi de מאמר מקדמי ארץ, du même; Varsovie, même impr., 5646 (1886), in-8° de 48 p.

עניני היהודים. Jüdische Zustände in Russland, II. Heft : Emigrationsfrage, von M. Eismann. Jérusalem, impr. A. M. Luncz, 5647 (1887), in-8° de 60 p.

פירוש הרמב"ם על מסכת ראש השנה. Commentaire de Maïmonide sur le traité de Rosch Haschanah, avec notes explicatives de Dob Beer Rubin. Jérusalem, impr. S. L. Zuckermann, 5647 (1887); in-4° de 18 p.

Le titre porte que ceci est une 2e édition, nous ne savons ce que c'est que la 1re édition, ni de quel ms. elle est tirée, ni si l'attribution de cet ouvrage à Maïmonide est exacte.

קונטרס תקנות עגונות. Consultation sur la situation des femmes dont le mari a disparu sans qu'on ait de ses nouvelles, ou dont le mari a changé de religion, ou qui a reçu divorce d'un mari aliéné. 1er fascicule, par Abraham Joel Abelsohn; Odessa, imprim. Belinson, 1885, in-8° de 18 p. (sur la *aguna* en général); IIe fasc., par Josef Tennebaum; Odessa, impr. Schultze, 1887, in-8° de 80 p. Intéressant ouvrage.

רשימת ספרים ישנים. Katalog Nr 12 von R. N. Rabinowitz, München (1888), in-8° de 32 p.; 1101 imprimés et 30 mss.

שתי הקצות. Die beiden Extreme, Roman aus dem jüd. Leben in Russland, von Rubin A. Brandes. Lemberg, impr. Felix Bednarski, libr. Eked Sippurim, 1887, in-8° de 367 p.

תורה מציון. Recueil de lettres et consultations rabbiniques modernes de rabbins de la Terre sainte et du dehors par Samuel Lévi Zuckermann; 1re année, 1er fasc., Jérusalem 5647 (1887), in-4° de 48 ff.; 2e fascicule,

Digitized by Google

Il a paru 5 livraisons, ensemble 400 pages, allant jusqu'à l'article Juda Hallévi. C'est un bon travail de vulgarisation, qui pourra être utile en Russie, et servir de manuel aux personnes qui ne savent pas lire les langues occidentales.

כסף נבחר לשון צדיק. Testament du Rabbin Salomon Kluger, suivi de son oraison funèbre par son fils Abraham Benjamin Kluger. Lemberg, impr. Wajdowicz, 1885, in-8° de 30 ff.

הכרם. Hakerem, Hebräisches Jahrbuch für Literatur und Geschichte des Judenthums, von L. Atlas. Varsovie, impr. Goldmann 1887-8, in-8° de 340-164-8 p. Supplément au journal hébreu le *Melitz* de Saint-Pétersbourg.

Contient : Etude sur Isaac b. Schéschet, par l'éditeur. — Sur le Okhla ve-Okhla, par l'éditeur. — Etudes sur la Massora (Okhla ve-Okhla, *hé* à la fin des mots, histoire du *ségol*, etc.) par Abraham Epstein. — Sur Tanna de be Eliahu, par l'éditeur. — Rabbi Iohanan rédacteur du Talmud de Jérusalem, par Michel Cahana. — Sur Menahem b. Saruk, par Jacob Reifmann. — Si le Talmud de Babyl. a connu le Talmud de Jérusalem par I. J. Jérusalemski. — Hillel l'Ancien, par l'éditeur. — Notes et additions (très utiles) au Séder haddorot, par Isaac Rahalin ; etc., etc. — En somme, très bons et intéressants travaux.

ס' לב מרפ"א. Deraschot disposées par ordre alphabétique, par Rafael Méir Panizel. Jérusalem, impr. S. L. Zuckermann, 5647 (1887), in-folio de (5)-127 ff.

מכתמי גלייכענבערג. Gleichenberger Pastillen. Epigramme von Ad. Jellinek und Simon Bacher. August 1887. Budapest, impr. Sam. Markus, 1887, in-12 de 30 p.

ס' המצות. « Le livre des Préceptes par Moïse ben Maïmoun dit Maïmonide. Publié pour la première fois dans l'original arabe et accompagné d'une introduction et de notes par Moïse Bloch. » Paris, libr. Bouillon et Vieweg, et libr. A. Durlacher, 1888, in-8° de 32-334 p.

L'introduction de M. Bloch nous a vivement intéressé. Son article sur les 613 Préceptes, publié autrefois dans la *Revue*, montre que M. Bl. est bien au courant de la question qu'il traite et qu'il sait y appliquer la vraie méthode. M. Bloch fait ici une comparaison des plus intéressantes entre la traduction du Séf. hammiçvot d'Ibn Hasdaï et celle d'Ibn Tibbon ; les résultats de cet examen ne sont pas à l'avantage d'Ibn Tibbon. M. Bloch a en outre recueilli et reproduit tous les fragments de la traduction d'Ibn Hasdaï qu'on trouve dans Moïse b. Nahman et dans le *Séf. kahinnukh*. Enfin, il prouve que les différences entre la 1re et la 2e rédaction de Maïmonide (si toutefois il est vrai qu'il y ait eu deux rédactions) sont loin d'être aussi importantes qu'on disait. Cette édition montre, une fois de plus, combien les traductions de l'arabe de notre Ibn Tibbon ont besoin d'être rectifiées par le collationnement avec le texte. Souvent le traducteur est obscur (v. p. 4, l. 8 et 11 de cette édition) par trop de fidélité ; d'autres fois il ne comprend pas (p. 4, note 3) ; d'autres fois, son texte a des lacunes dues au traducteur ou aux copistes. Dans ses notes, M. Bloch signale toutes ces lacunes, elles sont nombreuses. Sur le Livre des Préceptes de Hefeç b Ali, voir *Studien und Mittheilungen* de A. Harkavy, III, 41, note 114.

חברת מקיצי נרדמים. Les publications de l'année 1887 (3e année), toutes imprimées à Berlin en 1887, et en librairie au siège de la société, sont : 1° פחד יצחק, lettre שיחה תיקו à, in-8° de 328 + 32 ff. — 2° סדר טהרות « Commentaire de Maïmonide sur la Mischnah Seder Tohorot,

Digitized by Google

braica ejus Synonimia continentur. Fasciculus II, quem scia da lii filii ordinaverunt et Eisig Graeber... publicavit Jaroslavii. Przemysl, imp. Zupnik, 1888, in-8° de VIII-206 p.

ס' בית יעקב. Poésies et explications sur le commencement de la Genèse par Jacob Mardochée Feldbau. Czernowitz, impr. Elie Heilpern, 5648 (1888), in-8° de 12 ff. La fin de la brochure contient le commencement du 3° chapitre de l'ouvrage.

וזאת ליהודה. Huit deraschot inédites de Salomon Michel, éditées par A. Berliner. Cracovie, libr. A. Faust, 1888, in-8° de 46 ff.

Ces *deraschot* vont de 5607 à 5615 (1847-1855), elles ont été tenues à ווילהעלם.

החלוץ. Wissenschaftliche Abhandlungen über jüd. Geschichte, Literatur und Alterthumskunde, von O. H. Schorr. — 12e année. Wien, imp. Knöpflmacher, 1887, in-8° de 128 p.

Contient les articles suivants : 1° Schorr : Habitude des rabbins d'expliquer des mots étrangers par le sens d'une racine homophone hébreu ; 2. Explications talmudiques diverses, par le même ; 3. Yelamdenu et Tanhuma ; 4. Lekah tob de Tobiyya b. Eliezer ; 5. Halakhot gedolot, pesukot, keçubot, etc.; 6 et 7. Critique des בית נכות דהלכות édité par Hayy. Horovitz ; 8. Recension nouvelle (texte) du comment. de ס' חלק de Maïmonide ; 9. Derascha du Ramban ; 10. Introduction d'Isaac ibn Latif à son שער השמים ; 11. Divers.

ס' יורו משפטיך ליעקב. Derascha sur les questions suivantes : Sabbat, prière, pénitence, charité et dîme, avec addition appelée מועדי רגל, sur la manière de bien observer les fêtes, par Jacob, fils de Salomon סוכרי. Calcutta, impr. Moïse Davikh (דוויך) Cohen, 5642 (1882), in-4° de 142 p. (1) f., en très jolis caractères *raschi*.

L'auteur est venu aux Indes de Damas, où demeure son père. En Egypte, il a imprimé un livre intitulé ויקרא יעקב ; il se vante de l'accueil qu'on lui a fait à Bombay et à Calcutta et nomme les personnes dont il a eu à se louer. A la page 136, il dit qu'il est né à Calcutta. Son ouvrage de ויקרא יעקב a été imprimé à Livourne, chez Elie Benamozegh, en 1880, in-4° de 107 ff. ; c'est un commentaire sur le Pentateuque.

[כוזרי]. Das Buch Al-Chazari des Abû-l-Hasan Jehuda Hallewi im arabischen Urtext sowie in der hebr. Uebersetzung des Jehuda ibn Tibbon, herausgg. von Hartwig Hirschfeld. Zweite Hälfte. Leipzig, Otto Schulze, 1887, in-8° de XLIX p. plus p. 161 à 361.

כנסת ישראל. Annuaire publié par Saul Pinhas Rabbinowicz ; 2e année. Varsovie, 1887, in-4° de 224-190-170-366-48 98 col., plus un calendrier ; avec illustrations.

Articles d'actualité, biographies, statistique, recensions, notes talmudiques, poésies, sciences naturelles. Ici encore, comme pour le אכיף, il nous semble remarquer que la valeur scientifique de la publication est moindre. Cela n'est pas étonnant, ces annuaires sont trop compacts, il est impossible de les remplir entièrement avec des matériaux de bon choix.

כנסת ישראל. Dictionnaire de biographie juive depuis les gaonim jusqu'à nos jours, par Josef Fünn, publié par Abraham Zuckermann. Varsovie, 1886-88 ; in 8°.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

(Les indications en français qui suivent les titres hébreux ne sont pas de l'auteur du livre mais de l'auteur de la recension, à moins qu'elles ne soient entre guillemets.)

1. *Ouvrages hébreux.*

אהל אברהם. Catalogue de la Bibliothèque de feu Abraham Merzbacher, de Munich, par R. N. Rabbinowitz. Munich, imp. E. Huber, 5648 (1888), in-8° de 196 p.

P. 1-16, manuscrits, 156 numéros ; P. 17 à fin, imprimés hébreux, par ordre alphabétique des titres, 4332 numéros. On sait que cette bibliothèque est une des plus belles qui existent, et qu'elle contient, outre les mss., une quantité d'imprimés des bonnes éditions ou rares. Le monde savant sera reconnaissant à M. le Dr E. Merzbacher, le fils du regretté défunt, d'avoir mis à la disposition du public ce catalogue, instrument de recherches et d'études.

ס' אור זרוע. Troisième partie de l'*Or zarua* ; 2° fascicule, *Baba mecia* ; 3e fascicule, traité *Baba batra*. Jérusalem, impr. Hayyim Hirschensohn, 5648 (1888), in-folio de 106 et de 72 p.

האסיף. Annuaire israélite publié par Nahum Sokoloff ; 4e année. Varsovie, 5648 — 1887 ; in-8°, de 8-80-120-VII-64-244-74-36-125-23-14 p.

Contient, entre autres, les articles suivants : Revue des institutions de bienfaisance de Jérusalem, des biographies, des analyses de journaux (entre autres de la *Revue des Études juives*), des traductions d'anciens ouvrages, des recensions, etc. Biographie de Senior Sachs, par D. Kaufmann ; une poésie de Samuel Romanelli sur Ben-Menahem, par le même ; note sur le prophète Habacuc, par Güdemann ; etc. La publication est très variée, mais elle paraît avoir perdu en intérêt scientifique. Elle est néanmoins appelée à rendre de grands services en Russie.

בית הארצר. Samuelis Davidis Luzzatto Tergestini Bibliotheca, in qua he-

Digitized by Google

III

Je propose d'expliquer comme suit le signe חג קץ ספר עז : « la fête de Souccoth est la fin du livre de la Puissance »; c'est-à-dire qu'à la fête de Souccot on termine la lecture de la Tora, qui est le livre de la Puissance, car אין עז אלא תורה.

Jungbunzlau.

GRUENWALD.

IV

26) Jehuda Hadassi, dans son *Eschkol Hakopher*, ch. CLXII, a pour les serviles לאיתן מושכבה et יה שמותכן בלא.

27) Moïse Provencali, dans *Beschem Kadmon* (impr. en ר׳צה), a חסד וגם פרץ עזק et משה׳כתב אלינו, d'après Moïse Kamhi.

28) Salomon Oliveyra, dans *Yad Laschon*, יכתוב נא שדמה et גזע סף סרח צדק.

Carlsbad.

PORGÈS.

Digitized by Google

mudique sur les branches et les racines, Macsot, 12. Chaque dictionnaire talmudique donne la raison de ma traduction.

Je voudrais aussi, à la différence de M. Harkavy, p. 287, et de M. Derenbourg, traduire le signe חט ספר גזע צדק par ceci : « un homme de la tribu pieuse a écrit ce livre ». Il est probable que חט est ici un terme arabe ; peut-être, dans le signe de Dunasch, דנש הלוי אמת כטב, le dernier mot doit-il être aussi considéré comme arabe et se traduire : « Dunasch le lévite a dit la vérité ». Cela permettrait aussi de donner un sens acceptable au קט צח גזע ספרד, où, malgré l'opinion qui fait de קט = קטן (v. Bacher, Abraham Ibn Esra, p 57, note 1), la succession des mots défie toute tentative de traduction. Si les deux premiers mots peuvent être pris pour des mots arabes, on pourrait traduire la phrase ainsi : « La tribu d'Espagne seule est sans reproche ».

Le signe d'Ibn Ganah טקס עזגד חף צר s'explique plus facilement et plus naturellement. M. Derenbourg y a découvert un fait historique. Sans m'étendre plus longuement sur cette opinion, je vais y opposer simplement ma traduction qui, j'espère, ralliera tous les suffrages : « O légion des anges, préserve l'innocent » טָקָס est souvent employé pour désigner les légions célestes et se retrouve fréquemment dans les pioutim, avec une variante dans son orthographe. Les autres mots n'ont pas besoin d'explication. Quoiqu'il soit inutile qu'il y ait un rapport entre les signes mnémoniques des lettres radicales et des lettres serviles, il en existe un ici néanmoins. שלומי אך תבנה, où le premier mot, étant masculin, exclut la possibilité d'une construction passive, doit donc être traduit : « Puisses-tu consolider mon salut ».

Nous terminerons cet aperçu par une remarque que Joseph Kimchi rapporte dans le ס' הזכרון au nom de R. Salomon, sans doute Ibn Gabirol. D'après cette observation, l'alphabet hébreu se coordonne d'une manière si remarquable qu'un nombre déterminé de lettres radicales est suivi d'un nombre égal de lettres serviles, de façon à constituer le tableau suivant, portant à gauche les lettres radicales, à droite les lettres serviles :

אב	גד
הו	זח
ט	י
כלמן	סעפץ
קר	שת

Budapest.

DAVID KAUFMANN.

Digitized by Google

15) Le disciple de Dunasch, Iehuda b. Scheschet a trouvé le signe : עז קר חפץ כג, ce qui, d'après Pinsker, p. 160, est une provocation à Ben-Kapron, le disciple de Menachem, et signifie : « le bouc insolent aime la trahison ».

16) Isaac Halévi, le traducteur, poète et grammairien (voir Dukes, *Beiträge*, II, 168, note 5, et Geiger, dans *Ozar Nechmad*, I, 105) : נבואת המשכיל, « la prophétie du penseur », dont il a été parlé plus haut.

17) Abraham Ibn Kambel ou Kamnial, sans doute le vizir juif de Saragosse (v. Kaufmann, *Jehuda Halévi*, p. 13, note 3) : הוכן שביל אמת, « le chemin de la vérité est solidement établi. »

18) Joseph Kimchi lui-même modifie la phrase déjà formulée par Saadya, et non par Menachem seulement, comme le dit M. Derenbourg) : חט ספר גזפ צדק, et en fait celle-ci, moins expressive, צד מט קח גזר סף, « quand le côté (de la porte) chancelle, saisis une partie des portes », trivialité nullement imputable au traducteur.

Faisons un saut et arrivons aux modernes, parmi lesquels Lebensohn seul a coordonné les lettres serviles en quatre groupes de mots ayant un sens profond et un caractère grammatical, et en deux groupes plus généraux.

19) כי באות למשנה, « elles apparaissent avec un double emploi, » comme radicales et comme serviles (p. 237).

20) כל אות שמבינה, « chaque lettre dans laquelle on trouve un sens et qui remplit une fonction grammaticale ».

21) אהי שכן במילות, « je suis un voisin pour lesmots » (*ibid.*).

22) שמובן כמלה (Ex., IV, 8) את « Une lettre qui tient la place d'un mot » (p. 349).

23) שהלכתי באמון, « moi qui ai marché dans la foi ».

24) בן איש הולך תם, « le fils d'un homme marchant dans l'intégrité ».

25) Lebensohn rapporte également le signe mnémonique de Steinberg ayant un sens au point de vue grammatical : שבאות לכהנים, « des (lettres) qui sont des prêtres en service ».

Un regard jeté sur ces signes mnémotechniques permet d'acquérir la conviction que les auteurs ne visaient pas à obtenir des phrases particulièrement significatives et que, par contre, les rapports trop lointains et trop énigmatiques ne doivent pas y être cherchés. Aussi ne puis-je trouver rien de mystérieux dans le signe mnémonique de Saadya האורבים כשתלן. Il signifie simplement : « les branches ressemblent à leur tronc ». Il serait excessif de vouloir trouver dans cette phrase une allusion au thème tal-

Digitized by Google

סימנים נכונים כמליצה. Pour les lettres radicales, il ne cite plus que les signes mnémoniques de Menachem et de Salomon ibn Gebirol, tandis que pour les lettres serviles, outre les signes des deux auteurs sus-nommés et ceux d'Abulwalid[1] et d'Ibn Ezra, il en rapporte encore deux autres : נבואת המשכיל, d'Isaac Halévi, et הוכן שביל אמת, d'Abraham Ibn Kamnial.

Le premier signe cité par M. Derenbourg au nom de Moïse Kimchi, au sujet des lettres serviles, est, en réalité, d'après ce qui précède, de son père Joseph Kimchi. Pour les lettres radicales, on aurait pu citer du commentaire de Moïse Kimchi sur Ezra, I, 1 (Pseudo-Ibn Ezra), le signe : רגז קטף עץ חסד : « La colère a brisé l'arbre de la grâce », ce serait le contraire du signe donné par Ibn Ezra.

Les éditeurs de la grammaire de Profiat Duran donnent aussi, dans une remarque (*Maase Efod*, p. 238), une liste de signes mnémoniques et, parmi ceux-ci, celui d'Immanuel Benvenuto dans son *Liwyat Chên*, היש בכת מנואל. Cf. mon traité : *Abraham Ibn Esra als Grammatiker*, p. 57, notes 1-5.

Budapest, 6 mai 1888.

W. Bacher.

II

L'histoire des tentatives faites pour grouper dans des phrases les lettres serviles et les lettres radicales a été essayée, avant MM. Baer et Derenbourg, par MM. Harkavy et Adam Lebensohn. Le 21e volume du *Hamaggid* (1877), p. 219, 237, 287, 349, contient tous les signes mnémoniques dont il est question ici, jusqu'au signe d'Archevolti, et, en plus, un certain nombre d'autres, qui méritent de trouver une place ici dans l'intérêt de la solution complète de ce petit problème :

14) Abraham b. David Alfasi, un des plus jeunes contemporains de Saadya (v. Pinsker, *Likoutê Kadmoniot*, p. קיז et s.), donne pour *les lettres radicales* : טפסר זכק גד צח, dont le sens est douteux, et pour les lettres serviles, d'après Gen., XXXI, 7 : ואביכם התל שם, « votre père a trompé en cet endroit ».

[1] Pour le signe mnémonique d'Abulvalid, expliqué si ingénieusement par M. Derenbourg, je renvoie encore à l'explication curieuse donnée par M. N. Brüll (*Jahrbücher für jüdische Geschichte und Literatur*, t. I, p. 226).

Digitized by Google

il manquerait une liaison entre קם et צח, quelque chose d'équivalent à : « appartient à ». Je crois qu'ici צח est employé dans le sens qu'il a habituellement chez les exégètes, tel qu'il ressort d'Isaïe, XXXII, 4 : « parlant clairement, nettement, éloquent ». Le signe mnémonique doit donc être traduit ainsi : « La population (juive) d'Espagne est peu éloquente ». C'est un blâme au sujet de la négligence des études de la langue hébraïque par les Juifs d'Espagne; le même reproche est formulé plus nettement par Salomon ibn Gebirol dans la préface de son poème grammatical (vers. 5 et suiv.). Ibn Ezra a adopté le signe mnémonique d'Ibn Gebirol ; dans l'article de M. Derenbourg, p. 60, ligne 9, il faut lire קם צח, au lieu de גם צח. L'autre signe mnémonique d'Ibn Ezra pour les lettres radicales גם חסד קצר זעף (voir *Moznayim*, au commencement ; *Safa Beroura*, 31 *a*), que préférait Profiat Duran (voy. *Maase Efod*, p. 63) à tous les autres, pourrait peut-être se traduire comme ceci : « L'acte de grâce a abrégé la colère ». גם est employé dans son sens général (= שטר) ; קצר doit être lu קִצַּר; חסד signifie l'amour divin, זעף la colère divine. Peut-être Ibn Ezra pensait-il à l'adage des anciens (Jer. *Pea*, 16 *b*) הקב"ה חוטף שטר אחד מן העבירות וזכיות מכריעות ; גם חסד serait donc équivalent à peu près à שטר אחד מן הזכיות. Pour les lettres serviles, Ibn Ezra a encore trouvé un troisième signe mnémonique : אות מבין השכל, « signe qui apprend la sagesse » (*Yesod Mora*, ch. XI, i. p.).

Les signes attribués à Iehuda b. Balaam (n° 6, p. 60) ne se trouvent que dans l'appendice du traité sur les accents (*Taame Ha-Mikra*, voir Graetz, *Monatsschr.*, 1885, p. 330). L'explication d'après laquelle מי כאל בן הושת serait une polémique contre le dogme chrétien fait, à mon avis, violence au sens littéral. Il vaudrait mieux ne pas diviser מיכאל en deux mots, et voir, dans ce terme, soit le nom de l'archange, du médiateur d'Israël (Daniel, X, 21, XII, 1), soit celui de l'auteur inconnu de ce signe mnémonique.

A côté de Moïse Kimchi, il fallait encore mentionner son père, Joseph Kimchi, qui, dans l'introduction du *Sefer Zikkaron* (imprimé dans l'édition du livre des Racines de David Kimchi faite par Biesenthal et Lebrecht, p. XXVI), donne les signes mnémoniques de ses prédécesseurs aussi bien que les siens propres. Ces derniers, quant aux lettres serviles, sont ainsi conçus : אתכנה משלי בו, et, quant aux lettres radicales, צד מט קח גזר כף. Autant le premier est simple, autant il est difficile de trouver au second un sens raisonnable, comme Joseph Kimchi le fait observer lui-même à cette occasion : ובאותיות השרש לא יכלו לחבר בהם

Digitized by Google

raison d'écrire sur la même ligne *Kazassim* et *Sirassim* pour le même mot hébreu [1]. Le mot *sirassim* continue donc à rester obscur [2].

ISIDORE LOEB.

LES SIGNES MNÉMONIQUES DES LETTRES RADICALES ET SERVILES

I

Qu'il nous soit permis d'ajouter aux interprétations si intéressantes de M. Derenbourg [3] les observations complémentaires qui suivent. L'explication du signe mnémonique de Salomon ibn Gebirol pour les lettres radicales ne me semble pas exacte. קט ne peut être pris pour קטן, d'autant plus que le mot, se trouvant dans l'Ecriture, Ezéch., XVI, 47, serait employé dans son sens biblique : « peu » (synonyme de מעט) ; צח גזע ספרד, d'autre part, ne peut être traduit par : « la race pure d'Espagne » que grâce à une inversion extraordinaire [4]. De plus, d'après l'explication de M. Derenbourg,

[1] Le traité de *Hullin* s'appelait autrefois שחיטת חולין (Jos. Derenbourg, *Revue*, III, 209, note 3), mais nous ne voyons aucun moyen de passer de là à *Sirassim*.

[2] Puisque nous nous occupons de ces questions de paléographie, on nous permettra de faire une rectification à la liste des livres que nous avons reproduite dans la *Revue*, X, 243. A la ligne 15, le mot qui a été lu *Pissasem* par le *Bulletin d'histoire ecclésiastique*, ne doit pas s'expliquer par *Pessahim*, comme nous l'avons proposé ; le mot doit être lu *Pessaseni*, c'est-à-dire Pessah séni פסח שני. Comparez notre observation dans *Revue*, X, 58, l. 13 et suiv. — Dans le même volume, p. 56, se trouve une liste de peuples, qui provient évidemment de la prière hébraïque reproduite dans Eisenmenger, t. II, p. 142; on pourra rectifier la liste à l'aide du texte de cette prière.

[3] Plus haut, p. 57.

[4] Le *Sefer Haschoham* (éd. Collins, col. 5) de Moïse b. Isaac, qui vivait en Angleterre au XIIIe siècle, renferme également une liste de signes mnémotechniques inventés par ses prédécesseurs, liste empruntée au *Séfer Zikkaron* de Joseph Kimhi, bien qu'il ne le dise pas. Moïse y explique ainsi le signe d'Ibn Gabirol : כלומר הצעיר מבני ספרד המדבר צחות « Le jeune des enfants d'Espagne qui parle élégamment ». Il traduit donc קט comme M. Derenbourg. Moïse lui-même donne un signe qui renferme dans les premiers mots les lettres radicales, et dans les derniers les serviles : ספר גזע צדק טת כותל אבני שהם. (Signalé aussi par M. Porgès).

Digitized by Google

subor vient de la ressemblance du *n* gothique à queue (espèce d'onciale) avec le *y*.

Le mot qui a le plus souffert dans ces transcriptions est celui de *Kodaschim*. L'auteur a probablement écrit *Kazassim* (comme dans les *Extractiones*), ou (en remplaçant le *k* par un *ch* auquel on attribue le son du *k*, et le *z* par un *s*) *chasasim*, ou mieux encore *chosasim*, ou, enfin, pour nous rapprocher de sa transcription, *chesasim, cheusasim*, en supposant qu'il ait supprimé l'*o* adventice qui est au commencement du mot. Comme le *c* et le *t* sont difficiles à distinguer dans l'écriture gothique du moyen âge, *cheusasim* donne, sans difficulté, *theusasim*, *teusasim*, ce qui est la transcription de Imp. I (*a* changé en *e* par erreur de l'imprimeur ; *m* pour *n*, à la fin du mot, ne fait pas difficulté). Si on lit, par erreur, *eri* au lieu de *eu* (ce qui est très possible, quand l'*i* n'a pas de point), on obtient le *therisasim* de Imp. II ; si, en outre, on prend *ch* pour un *m* écrit avec trait arrondi à la fin, comme on le faisait souvent (la confusion est tout à fait dans l'ordre), on est tout près d'avoir l'explication du *myrissaim* du même Imp. II.

Cette petite dissertation nous a paru surtout intéressante parce qu'elle semblait devoir nous donner l'explication du *Sirassim* que nous avons signalé dans les *Extractiones* [1]. Ce mot, dans le passage des *Extractiones*, désigne le traité appelé aujourd'hui *Hullin*. Le texte ne laisse aucun doute à ce sujet : « in *Kazassym*, in macecta *Sirassim*, in perec *Illuterefoḍ*. » Ce mot de *Sirassim* est assez près, on le voit, des transcriptions données dans nos imprimés pour le mot *Kodaschim*, et il s'en rapprochera encore davantage si l'on réfléchit que, dans *cheusasim*, on a pu donner au *ch* le son de la lettre *s* au lieu du son *k*, et écrire finalement *s* au lieu de *ch* [2]. On a donc déjà *seusasim*, qui, on l'a vu plus haut, peut devenir *sirisasim* et aussi *sirissaim*. Si, en effet, notre *sirassim* avait cette origine, il faudrait supposer que le traité de *Hullin* s'appelait autrefois *Kodaschim*, comme l'Ordre dans lequel il est compris. Cela ne fait pas absolument difficulté, car on a bien le chapitre *Succa* compris dans le traité de *Succa*.

Il faut seulement remarquer que le manuscrit des *Extractiones* est généralement correct, qu'il ne commet pas les grosses bévues de notre Imp. II, par exemple, et enfin qu'il n'y a pas de

[1] *Revue*, III, 39.

[2] Les *Extractiones* écrivent *chuca* pour *succa*, *pachuk* pour *paçuk*. Il est vrai que l'*h* est justement ici pour indiquer que le *c* doit être prononcé *s*.

Digitized by Google

ut[1] nos omnes libros moysi ac alios vocamus bibliam. Habet tamen quilibet per se nomen speciale. Primus vocatur mohem, id est terminus; secundus vocatur naasim, id est mulieres; tercius vocatur theusesim, id est sanctuarius[2]; quartus vocatur yesebor[3], id est salvator. »

C'était donc une opinion courante, on le voit, que le Talmud n'avait que quatre *sedarim*. Nous ne nous arrêtons pas à l'ordre dans lequel notre petit ouvrage énumère ces *sedarim*, il n'est pas le même que celui des *Extractiones* (*Revue*, I, 259 : Mohed, Iessuhot, Nassym, Kazassim).

Il n'est pas sans intérêt d'étudier les différentes transcriptions des noms des *sedarim* qu'on trouve dans nos deux imprimés.

Moëd. — Impr. I : *mohem* (p. 1 et 4); Imp. II : *Johes* (p. 1, l. 5), *mohes* (p. 4, l. 23), et, par une erreur tout à fait grossière, *extes* pour *mohes* (p. 1, l. 12).

Naschim. — *Naasim* constamment, dans les deux Imp.

Kodaschim. — Imp. I : *theusesim* (p. 1, l. 9; et p. 5, l. 13), *teusesin* (p. 3, l. 14); Imp. II : *myrissaim* (p. 1, l. 7); *therisasim* (p. 3, l. 9; p. 5, l. 10; p. 6, l. 1).

Jessuot. — Imp. I : *yesebor* (p. 1; p. 4, l. 8); Imp. II : *Nessubor* (p. 1, l. 7), *nessubor* (p. 4, l. 5), *iessuber* (p. 4, l. 2 en remontant); *iessubor* (p. 5, l. 3).

La reproduction de Wolf, t. IV, n'offre pas de variante intéressante : elle a aussi *iohes*, *mirissaim* et *therisasim*, et *iessubor*. Dans le t. III, les mots sont gravement maltraités : *mohos* (pour mohes), *ceris salim i. e. shemaria* (pour *ceusasim i. e. sanctuaria*), *nesahihoyt* (pour *yessuhot*).

Voici quelques observations sur ces transcriptions.

Mohes est pour *mohed*, avec *s* pour *d*, comme nous l'avons indiqué.

La transcription *naasim* est à peu près régulière.

Nous avons déjà expliqué plus haut, dans une note, comment *Iessuhot* ou *Yessuhot* devint yesebot et yesubor. La lecture *nes-*

céder ; le *d* est constamment transcrit, dans ces textes (nous l'avons déjà fait observer dans notre travail sur les *Extractiones de Talmud*), par *s* ou *z* (par exemple *Kazassim* pour *Kodassim*, *Cenhezerim* pour *Cenhederin ; Revue*, I, 260). Le *K* de notre *Keser*, de son côté, vient de ce que l'auteur, ou le copiste ou l'imprimeur ont donné au *c* du mot Ceser la valeur d'un *k*.

[1] Imp. II a *et*, qui n'a pas de sens ici.

[2] Imp. II a *sanctuaria*, qui est plus juste.

[3] Le vrai nom est Iessuhot (v. *Revue*, I 259, n. 4; c'est le traité de *Nezikin*); *yesebor* vient de la confusion du *h* et du *b*, du *r* et du *t*, confusion facile à faire dans l'écriture gothique du moyen âge.

Digitized by Google

que quatre Ordres, sans le dire expressément[1]. Enfin, nous possédons deux petits imprimés, qui dérivent plus ou moins de ces *Extractiones*, à ce qu'il nous semble, et où il est dit formellement que le Talmud se compose de quatre Ordres. Ces imprimés rares méritent une petite description.

Le premier et sûrement le plus ancien des deux se compose d'un cahier de 12 + 1 feuillets, d'un format petit in-folio, en caractères gothiques, à 35 lignes par page. Le petit traité qu'il contient est divisé en deux parties, dont la première (ff. 1 à 4) est consacrée à l'énumération des prétendues erreurs du Talmud ; la seconde (ff. 5 à fin), à confirmer le Nouveau-Testament par l'Ancien-Testament. L'incipit de la première partie est : *Incipiunt errores iudeorum extracti ex Talmut. Et quid sit Talmut.* L'incipit de la seconde partie est : *Incipiunt probaciones novi testamenti ex veteri testamento per quas dicta talmut improbantur et dicitur liber contra errores iudeorum.*

Le second imprimé se compose de 8 ff., plus la feuille de titre, in-4°, caractères gothiques. Le titre porte ces mots : *Thalmut. Obiectiones in dicta Thalmut seductoris Judeorum.* Cet ouvrage n'est qu'une autre édition, contenant d'assez fortes variantes, de la première partie de l'imprimé précédent, avec cette différence que la matière de ce second imprimé, à partir de p. 8, l. 26, ne se trouve pas dans le premier imprimé, soit qu'elle ne fasse point partie de l'ouvrage primitif, soit que le premier imprimeur ait négligé de la reproduire.

Le texte du second de nos deux imprimés se trouve en entier, mais moins correctement, dans Wolf, *Bibliotheca Hebraica*, t. IV, p. 555. Une autre recension, très différente de celle-ci, se trouve déjà dans Wolf, t. III, p. 1164. L'ouvrage est attribué à un juif baptisé, Therebaldus ou Theobaldus de Saxonia, supérieur de l'ordre des Mineurs à Paris, et qui a assisté, en 1416, au concile de Constance. Nos deux imprimés ne portent pas de nom d'auteur.

Nous désignerons, dans la suite, ces deux imprimés, par les signes Imp. I et Imp. II.

Après l'*incipit*, ils commencent par ces mots[2] :

« Talmut est doctrina iudeorum, et liber qui dividitur in quatuor libros, quorum quilibet liber appellatur Keser[3] in generali,

l. 2, il faut probablement mettre Nassym à la ligne et non sous la rubrique *Iessuhot*. Peut-être cependant y a-t-il dans le ms. une raison qui nous aura déterminé à placer le mot comme nous avons fait.

[1] *Revue*, I, 259-260.

[2] Nous donnons le texte de Imp. I.

[3] Imp. II a Ceser. C'est le mot *séder* (plur. *sedarim*), qu'on pourrait aussi écrire

Digitized by Google

formations que nous donne notre ami M. Paul Meyer). La question est maintenant de savoir si le mot שיים ne serait pas plutôt le mot saint[1], cela expliquerait pourquoi on l'a omis sur l'épitaphe. Le nom de שיים מוריש représenterait alors un des Saint-Moïse, qu'on trouve en grand nombre en France[2]. Le Baruch de l'épitaphe était le fils de R. Juda de Set-Mois le jeune, mentionné dans la généalogie du possesseur du fameux ms. de Munich dont nous avons parlé.

AD. NEUBAUER.

LES QUATRE SEDARIM DU TALMUD

Dans la Controverse de R. Jehiel, de Paris, Nicolas Donin et R. Jehiel admettent, d'un commun accord, que le Talmud se compose de quatre parties[3]; contrairement à ce que paraît supposer M. Kisch[4], cela ne veut certainement pas dire que le manuscrit du Talmud qu'ils avaient sous les yeux, pendant la discussion, se composait de quatre volumes. La vérité est qu'ils considéraient le Talmud comme composé de quatre *sedarim* (Ordres). Cela vient de ce qu'ils omettent les deux Ordres (*Zeraïm* et *Taharot*) qui, dans le Talmud de Babylone, n'ont pas de guémara, sauf, le premier, pour le traité de *Berakhot;* le second, pour le traité de *Nidda*. On avait donc pris l'habitude de ne pas compter ces deux Ordres et de ne tenir compte que des quatre Ordres qui ont une guémara. Le traité de *Berakhot* (1er Ordre), qu'on ne pouvait omettre à cause de sa guémara, fut joint à l'Ordre de *Moëd* (2e Ordre), et le traité de *Nidda* probablement à l'Ordre de *Naschim*[5]. Les *Extractiones de Talmud* ne comptent également

[1] On trouve dans des mss. שאט pour שאנט ; on écrit גואן די שאנטמאן pour Jean de St-Amand ; aussi שאטמא.

[2] Il n'est pas strictement nécessaire que la localité mentionnée par l'épitaphe se trouve dans le voisinage d'Orléans.

[3] Voir le ויכוח, édit. Thorn, 1873, p. 1, l. 21, et p. 2, l. 24 : ארבע טורים et ארבעה האלה.

[4] *Monatsschrift* de Graetz, 1874, p. 127.

[5] M. Joseph Derenbourg, dans son excellent article sur les sections et traités de la Mischna (*Revue*, III, 205), a déjà fait remarquer (p. 209, note) que les *Extractiones de Talmud*, dont nous avons publié des fragments dans la *Revue*, placent *Berakhot* dans l'ordre de *Moëd;* voir *Revue*, I, 259, III, 43 et 45. A la p. I, 260,

Digitized by Google

יצחק דלאפינאשא והר' יצחק הוליד הנ"ר בנימן דטלארט והנ"ר בנימן הוליד הנ"ר שמשון...

« Le rabbin Jedidiah de Melun [1] avait un frère savant et riche dont le nom était Samson; sa fille était la femme de R. Jekuthiel. Mon maître, R. Samson porte le nom de son aïeul. Messire Léon de Melun était parent de R. Jedidiah de Melun, et de lui est issu le grand maître R. Joseph Tob Elem (Bonfils). R. Samson fils de R. Samson de Couci appartenait à la seconde génération de R. Jedidiah, et son frère Samson descendait également du grand maître mentionné. R. Jedidiah engendra R. Juda l'aîné de Set Meis, surnommé aussi Sire Léon Logores ou Ligores; celui-ci eut un fils du nom de Juda de Set Meis le jeune, surnommé Sire Léon Logerlin [2]; d'autres l'appelèrent Sire Léon du Mans?. Le fils de celui-ci s'appelait R. Isaac de Lafinassa (?) Celui-ci engendra R. Benjamin de Talaret, et le fils de celui-ci s'appelait R. Samson... »

Comme il est facile de voir, ce texte est en mauvais état, il y manque probablement des noms, et certains mots sont estropiés. En tout cas, nous voyons que plusieurs Juda portaient le titre de Sire Léon, et non seulement celui de Paris; on trouve même un Menahem avec le titre de Sire Leon de Mons (?) Medun. Dans un ms. (un ס' הנייר ?), non numéroté, de la Bibliothèque de M. Günzburg, nous lisons le passage suivant : על דבר הגט אשר נכתב לפני הרר' פרץ ושלח הרב הרר' ממחם המכונה שיראא ליאון דמונמילון (sic) ולהרר' מאיר בלשון זה הגט היה אשר יצחק המכונה בונפיץ בין (sic) הקד' יהודה כהן. La formule de la lettre de divorce ne se trouve pas dans le ms. En général, les Juifs d'une certaine importance portaient l'épithète de Sire. Joseph, fils du fameux Jehiel de Paris, est cité sous le nom de Sire דילשום ou דילמאם [3], fils du Sire Vives [4]. Quelle localité représente le nom שייט מייש? Sans doute, comme M. Gross le dit aussi dans une de ses savantes communications, celle de Set-Mois ou VII Mois, ville natale d'un certain Vivans [5]. La bonne leçon מיירוש se trouve dans notre épitaphe; dans quelques mss., on lit שייט מוייש ; quelquefois le שייט est omis. Nous ne savons si M. Gérard [6] a raison d'identifier Set-Mois avec Sept-Monts, dans l'Aisne. Ce serait plutôt Samois, Seine-et-Marne, proposé par M. Lognon (d'après les in-

[1] C'est probablement le même qui est cité par Abraham de Lunel (המנהיג, éd. Berlin, p. 79) : כך קבלתי מצרפת מפי הרב רב ידידיה ממלאון.
[2] Serait-ce le mot גרר avec le diminituf allemand : Gorlein? Nous en doutons.
[3] Voir notre catalogue, n° 781, 2.
[4] Dans le ms. d'Oxford, n° 879.
[5] Voir la *Revue*, t. I, pp. 63, 64.
[6] Voir *Revue*, *l. c.*

Digitized by Google

paraschah *Mischpatim* (mai) 5053 (1293); que son âme repose dans le faisceau de la vie.

Quel est ce Juda à qui est donné le titre important de « notre maître » ? Ce n'est certainement pas Juda Sire Léon de Paris, si célèbre dans l'école rabbinique de la France, car ce Juda ne porte jamais l'épithète de דמייוש [1]. Le Juda de notre épitaphe est certainement identique avec celui qui est cité, dans les gloses de Moïse de Zurich sur le *Semaq* d'Isaac de Corbeil, sous le nom de Juda משימוייש et ממייש [2], et donné comme contemporain de Joseph de Nicole (Lincoln). M. Zunz croit que la forme de ממיש est une corruption de שימוייש, mais cela n'est pas exact, nous verrons que la localité de מוייש de notre inscription est appelée aussi שיט מייש et שימוייש. M. Zunz identifie ce dernier nom avec Jumièges, explication qui ne s'accorde pas avec l'orthographe hébraïque du nom [3]. Heureusement la généalogie de notre Juda nous est conservée, en une copie incorrecte, il est vrai, dans le ms. du Talmud qui est à Munich. Nous reproduisons ici ce document curieux d'après la copie qu'en a donnée M. Rabbinowicz dans son ouvrage remarquable *Variæ lectiones in Mischnam et in Talmud Babylonicum*, *pars* I, p. 30 :

רבנו ידידיה ממלאון הרב הנודע הידה לו אח תלמיד ותיק ועשיר שמו הר' שמשון ובר הר' שמשון היתה אשת רבנו יקותיאל ומורי רבי הרב ר' שמשון נקרא בשמו שהוא רביעי לו ומשירא ליאון ימלאון (ממלאון l.) הידה קרובו של רבנו ידידיה ימלאון (ממלאון l.) מרש הגאון רבנו יוסף טב (טוב l.) עלם והר' שמשון אבי רבנו שמשון מקוצי הידה שני בשני אל רבנו ידידיה והר' שמשין אחיו משרש הגאון הרמוז. ורבנו ידידיה הוליד הרב ר' יהודה דשייט מייש הזקן המכונה שירא ליאון לוגורש והרב ר' יהודה הזקן הוליד ר' יהודה דשייט מייש הבחור המכונה שירא ליאון לוגיירלין ויש קורין לו שירא ליאון מנצא [4] והרב ר' יהודה הבחור הוליד הרב

[1] Voir l'excellent article de M. Gross sur Sire Léon de Paris dans le *Magazin für die Wissenschaft des Judenthums*, Berlin, 1877, t. IV, p. 173 *pass.*

[2] Voir Zunz, *Die Ritus*, p. 212. Les mss. d'Oxford et de Londres ont ממרץ au lieu de ממרייש, les copistes se permirent ce changement parce que Metz leur était connu. Le ms. 873 d'Oxford, à la fin du § 201, מ"ת, a les mots suivants : ראסור לתקן מנעלים במועד הואיל ויכול לקנות חדשים : בשם הר' יהודה משימוייש.

[3] Il faudrait יומיישא pour lire Jumièges, comme יונבילא pour Joinville et יוני pour Joigny ; d'ailleurs il est douteux qu'il y ait eu des Juifs de ce côté, quoique on en connaisse à Rouen. Voir le catalogue des mss. orientaux du Trinity College, dont la partie hébraïque est traitée par M. Schiller-Szinessy; on y lit, p. 228 : אומר הר' שמחה החזן מרואן בשם מרי רבי' יחיאל בר' יוסף דאין לחוש בסדר כתיבתן.

[4] D'après M. Steinschneider, dans le *Ham-Mazkir*, VI, p. 110.

Digitized by Google

(en deuil) devient *aubel* ; יתום *iôtôm* devient *iaulem* ; חרטה (repentir) devient *haraule* ; des pluriels comme *hazzônim*, *kabrônim*, *schekôcim*, deviennent *hazzaunem*, *kabraunem*, *schekaucem* ; מקום *môkôm* devient *maukem* ; שפל *schôfèl* (bas) devient *schaufel* ; les noms propres *Aschêr*, *Çâdôc*, *Nâlân* (prononcez *Oschêr*, *Çôdôc*, *Nôlôn*) deviennent *Auscher*, *Çaudec*, *Nausen*, toujours avec déplacement de l'accent tonique de la dernière à l'avant-dernière syllabe et effacement de la dernière voyelle.

Nous avons signalé, au même endroit, le mot תלע comme représentant quelquefois Jésus. Nous pensons qu'il est permis de soutenir que ce mot pourrait bien avoir obtenu ce sens après que תלוי était devenu *taule*, si toutefois cette acception du mot תלע est née en pays de langue allemande. Cependant תלע pour Jésus pourrait avoir une autre origine. Les polémistes chrétiens, au moyen âge, se servaient très souvent du תולעת ולא איש de Psaume 22, 7, pour confirmer la mission de Jésus (méprisé comme un vers, maltraité, et cependant en dehors et au-dessus de la nature humaine). Ce תולעת du Psaume, ainsi expliqué, et l'assonance du mot avec תלוי ont bien pu donner le תלע de Jésus.

ISIDORE LOEB.

INSCRIPTION TUMULAIRE D'ORLÉANS

M. Renan a bien voulu nous communiquer la photographie de l'épitaphe trouvée dernièrement à Orléans, en voici le texte :

. . . . . .
ברוך בן מורינו יהודה
דמייוש שנפטר לגן
עדן יום ב׳ פ׳ משפטים
שנת נ״ג לפרט לאלף
ששי ת׳נ׳ב׳ה׳ [1]

C'est-à-dire : [Ici est enseveli] Baruch, fils de notre maître Juda דמייוש, qui a quitté ce monde pour le Paradis, le lundi de la

[1] Les Français écrivaient ת׳נ׳ב׳ה et נ׳ב׳ה, non ת׳נ׳צ׳ב׳ה ; voir Zunz, *Zur Gesch. u. Lit.*, p. 324.

Digitized by Google

passage du *Masoreth Hamasoreth*, en prenant קרא dans le sens de *lire :* « Mon opinion personnelle est que ce terme est employé parce que les prophètes lisaient ce qu'ils avaient à dire, comme il est dit : Va et lis aux oreilles du peuple. » De même, il traduit, dans les autres passages bibliques, קרא par « read » « lire ». Aussi la fin de sa traduction est-elle fautive : « C'est pour cette raison que leurs livres sont appelés écriture (Scripture) ». Dans le *Tischbi*, *s. v.* קרא I, Levita dit également : ונוהגין ההמון לקרא ספרי הנביאים ביחוד מקרא, et il renvoie aux observations faites à ce sujet dans le *Masoreth Hamasoreth*.

Quant à l'emploi de פסוק pour désigner toute l'Écriture-Sainte, les exemples suivants offrent de l'intérêt. Benjamin de Tudèle vante R. Abraham b. David de Posquières comme חכם גדול בתלמוד ובפסוק (au commencement de son voyage). Il est bon de comparer à ce passage ce que dit Abraham b. Nathan Jarchi, dans *Ha-Manhig*, p. 20, l. 6, éd. Goldberg, ואם אינו תלמיד חכם והוא בעל פסוק יעסוק במקראות הקדושה. Elias Levita décrit ses connaissances comme grammairien et exégète par ces mots : רזי לי רזי לי בדקדוק ובפסוק, *Masoreth Hamasoreth*, 2e introduction (p. 96, éd. Ginsbourg). De même, il dit dans son introduction à sa Concordance massorétique, *Sefer Hazichronoth*, citée par lui-même dans le *Tischbi* (*s. v.* אדק) : כל ימי הייתי אדוק בפסוק ובדקדוק (v. *Jüdische Letterbode*, VII, 174). Dans le *Tischbi*, s. v. גיהנם, il dit de ce mot : ולא נמצא בפסוק רק בחולם. Dans le langage talmudique פסוק n'a que le sens de verset biblique, tandis que מקרא désigne, dans la littérature traditionnelle, aussi bien l'Écriture-Sainte en entier qu'un verset biblique isolé.

Budapest, 30 avril 1888.]

W. Bacher.

LA PRONONCIATION DE L'*O* DANS LE JUDÉO-ALLEMAND ET LE MOT *TAULE*

Nous avons montré plus haut, p. 148, que le judéo-allemand a quelquefois fait de l'*o* un *au*. Voici de nouveaux exemples qui m'ont été signalés par mon cher maître M. L. Wogue : אבל *ôbêl*

Digitized by Google

tannique (*British Museum Inscriptions*, n° 247) : ὅπως καὶ ὁ δᾶμος φαίνηται χάριν ΑΝΤΑΞΙΑΝ ἀποδιδοὺς αὐτῷ τῶν εὐεργετημάτων. Nous traduirons donc, en nous tenant fort près de la version proposée dans le commentaire de M. Renan : « Afin que les Sidoniens sachent que la Communauté sait récompenser suivant leur mérite les hommes qui ont rempli leurs offices devant la Communauté. »

SALOMON REINACH.

ENCORE UN MOT SUR מקרא ET פסוק[1]

Dans le traité massorétique édité par M. Ginsbourg, Masora, III, 36 et s., le paragraphe 34 est ainsi conçu : ג׳ מלין זרין והסימן פלת חד במקרא ושנים בדת. Ces trois mots irréguliers sont : הצפינו, Exode, II, 3, משתי, Juges, XVI, 28 et מקדש. Ce dernier est naturellement le mot d'Exode, XV, 17, de sorte que deux de ces mots irréguliers se trouvent dans le Pentateuque (דת) et le troisième dans les écrits prophétiques (מקרא). M. Ginsbourg renvoie à tort, pour מקדש, aux Lamentat., II, 20, où il y a במקדש, et cela avec un daguesch dans le dalet. Quant à l'emploi usuel de מקרא pour désigner les livres prophétiques de l'Écriture-Sainte, ce que dit Élias Levita, dans *Masoreth Hamasoreth*, II, 10 (éd. Ginsbourg, p. 235), mérite d'être relevé : « Je m'étonne que la foule désigne par le mot מקרא surtout les livres des prophètes; dans aucun des livres que j'ai vus, je n'ai trouvé de raison à cela. Cependant je crois pouvoir admettre que la raison en est que les prophètes ont fait connaître par proclamation la plus grande partie de ce qu'ils ont dit, comme par exemple Jérémie, II, 2; Jonas, III, 2; Jérémie, VII, 2, et ailleurs ; de là vint qu'on appela leurs livres מקרא ». On voit que Levita rapporte l'explication de Profiat Duran avec les mêmes preuves à l'appui, bien qu'il prétende n'avoir rien trouvé nulle part sur ce sujet. En cette circonstance, la mémoire de Levita paraît avoir été en défaut, car il connaissait certainement le *Maase Efod*, puisque, comme il le dit dans son Commentaire sur la grammaire de Moïse Kimchi (p. 45, éd. Venise, 1546), il avait l'intention de le publier. M. Ginsbourg a mal compris le

[1] *Revue*, XV, 113.

Digitized by Google

puisque les seules inscriptions sur or que nous possédions ont un caractère tout différent (cf. notre *Traité d'épigraphie grecque*, p. 148, 173, 470). Reste à expliquer comment un objet *doré* put être qualifié d'objet *en or*. Il y a là une sorte de catachrèse dont l'épigraphie grecque offre des exemples. Dans les inventaires officiels du temple de Délos, découverts et publiés par M. Homolle (*Bulletin de Corresp. Hellén.*, 1882, t. VI, p. 6 et suiv.), on constate que les mêmes objets, d'un inventaire à l'autre, sont désignés de manières différentes au point de vue de la nature du métal. Ainsi une bague, dans l'inventaire de Sosisthène, ligne 53, est appelée δακτύλιος ἀνθράκιον ἔχων ἐπίχρυσος ; cette même bague, dans l'inventaire d'Hypsoclès, ligne 82, est cataloguée avec la mention δακτύλιος χρυσοῦς ἀνθράκιον ἔχων. Le στρέπτον περίχρυσον de l'inventaire de Charilas, ligne 54, devient un στρέπτον χρυσοῦν dans celui d'Hypsoclès, ligne 96. Le στλεγγίδιον ὑπόχαλκον de Charilas, ligne 84, est le στλεγγίδιον χρυσοῦν de Sosisthène, ligne 17. Ces exemples ont été réunis par M. Homolle dans une note de son beau travail (p. 138, note 3) : on pourrait en ajouter d'autres. Les mots ἐπίχρυσος, περίχρυσος, ὑπόχαλκος, signifient littéralement *plaqué d'or* (cf. Blümner, *Technologie und Terminologie der Gewerbe und Künste*, t. IV, p. 309), *entouré d'une bordure d'or* (cf. Bœckh, *Staatshaushaltung der Athener*, 3e éd., p. 148) et *en bronze* ou *cuivre doré* (Blümner, *op. laud.*, t. IV, p. 310). On voit que ces termes pouvaient permuter et que l'épithète vague de χρυσοῦς s'appliquait, même dans le langage officiel, aux objets dont la dorure n'était que superficielle. M. Mayer, élève du séminaire israélite de Paris, me signale un passage de l'*Exode*, ch. XXXIX, 38, où il est parlé de l'autel *d'or* מזבח הזהב, alors que plus haut il est dit que le même autel est seulement *revêtu d'or* (XXX, 3). La stèle mentionnée dans le texte phénicien est probablement en bronze doré, στήλη ὑπόχαλκος.

Les dernières lignes de l'inscription sont assez obscures. L'interprétation proposée par M. Renan dans son commentaire (*Rev. Archéol.*, 1888, I, p. 7) : « afin que les Sidoniens sachent comment la communauté sait récompenser etc. » est certainement plus voisine des textes grecs analogues que celle qu'il a adoptée dans sa traduction (cf., pour ces textes, notre *Traité d'épigraphie grecque*, p. 360, 369). Citons un seul exemple (Dittenberger, *Sylloge*, n° 125) : ὅπως ἂν εἰδῶσιν ἅπαντες ὅτι ἐπίσταται τὸ κοινὸν τῶν πόλεων τοῖς οὖσιν ἀγαθοῖς ἀνδράσιν εἰς αὐτοὺς χάριν ἀποδιδόναι. Il nous semble que le mot חלפת du texte phénicien comporte l'idée d'*échange*, d'*équivalent* et que, par suite, l'expression לשלם חלפת répond exactement à la formule suivante, que nous trouvons dans une inscription du Musée Bri-

Digitized by Google

avec le 9 octobre 919. Si, au lieu de רפ, on lisait רח, ce qui est possible, on aurait 4608 ; le 11 marhesvan 4608 tombe au 25 octobre 847.

Notre dessin ne reproduit pas un petit fragment de la pierre qui contient le ח de la fin de la ligne 7 de l'inscription. La queue supérieure du ל du mot לירח est visible sur la pierre, en avant du mot רפ de la ligne 6.

M. Fidel Fita a joint, à sa notice sur la pierre, quelques notes sur les Juifs de Calatayud : 1° Reproduction (d'après M. Vincente de la Fuente, *Historia de la Ciudad de Calatayud*, tome I, p. 300-1) d'un acte du 11 janvier 1390, contenant une transaction entre la communauté juive et le conseil de Calatayud sur le fait de la réparation du mur de la ville et du curage d'un fossé. Dans cet acte figurent Phelip d'Ordas (chrétien), bayle de la *aljama* des Juifs, et les Juifs Simuel Çadoch, maître Jacob Azarias, médecin, Açanch de Catorce, clavaires ou *adelantados* de la *aljama*, et Simuel aben Saprut, Juifs aussi. M. Fidel Fita croit que Açanch signifie Isaac, et que Catorce peut signifier Cahors. — 2° Notice sur une inscription funéraire de Calatayud dont la copie se trouve dans le ms. I, 214, de la Bibliothèque nationale de Madrid ; elle est en vers (hébreux ?) et est du XIVe siècle ; M. Fita nous donne le nom de la personne décédée à laquelle l'inscription est consacrée : c'est Mosé b. Josef Cabra.

ISIDORE LOEB.

NOTE SUR L'INSCRIPTION PHÉNICIENNE DU PIRÉE

Le formulaire de l'inscription publiée et traduite par M. Renan dans la *Revue archéologique* (1888, I, pl. II-III, p. 5-7) et par M. Halévy dans notre recueil (1888, I, p. 140-144) se rapproche tellement de celui des inscriptions en langue hellénique, qu'il n'est pas interdit de demander à l'épigraphie grecque quelques éclaircissements sur les obscurités du texte phénicien.

A la ligne 5, M. Renan traduit מצבת חרץ par *une tablette d'or* ; M. Halévy écrit, avec raison ce me semble, *une stèle dorée*. En effet, c'est bien le mot στήλη que l'on attendrait ici en grec et, d'autre part, il ne peut guère être question d'une stèle *en or*,

Digitized by Google

החים עים ישיני
חברון נפטר מן
העולם שנת רפ
ואחד עשר [ליר]ח
מרחשו[ן]

TRADUCTION. Ceci est la tombe de Samuel, fils de Salomon ; que repose son âme dans le trésor de la vie avec ceux qui dorment à Hébron ; il a pris congé de ce monde en l'année 280 et le 11 du mois de marhesvan.

Nous ajoutons quelques observations.

Quand même il y aurait doute sur la date indiquée dans l'inscription, l'antiquité de cette inscription est prouvée par la forme et la disposition des lettres et par l'orthographe archaïque החים pour החיים, עים pour עם, ישיני pour ישני.

Le mot חברון (l. 5) est divisé en deux par un creux qui semble être un simple accident de la pierre. Le graveur, rencontrant cet accident, a laissé un blanc et a mis le reste du mot au-delà du creux. Nous avons eu la pierre sous les yeux et il nous semble bien que c'est la seule explication qu'il y ait lieu de donner pour la séparation en deux du mot Hébron. C'est aussi l'opinion de M. Joseph Derenbourg et de M. David Kaufmann que nous avons consultés.

La formule עם ישני חברון est assez rare dans les inscriptions. Elle se trouve dans la *seliha* de טופט כל הארץ du matin de Kippur et M. Kaufmann nous l'a signalée dans une inscription reproduite par Carmoly dans אמרי שפר, p. 28. M. Kaufm. nous fait observer qu'elle est l'équivalent abrégé de la formule usitée dans les obituaires juifs : « Que son âme repose en paix avec les âmes d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, de Sarah et Rébecca, Rachel et Léah », lesquels, comme on sait, sont enterrés à Hébron. Dans les inscriptions tumulaires chrétiennes (c'est encore une remarque de M. Kaufm.), les travaux de M. Leblant ont montré que l'on mettait aussi des formules tirées du rituel des prières.

Pour la date, M. Kaufmann et moi nous avons adopté la lecture רפ, adoptée également par M. Fidel Fita. Cela ne peut pas, à notre avis, représenter 5280, ce qui donnerait l'année chrétienne 1519, époque à laquelle il n'y avait plus de Juifs en Espagne; on ne peut pas non plus lire רפ[תת], 5080 ou année chrétienne 1319, le caractère archaïque de l'inscription prouve que la pierre est plus ancienne; du reste, on n'aurait pas écrit, dans ce cas, רפ[תת], mais פ seul, avec les 5000 sous-entendus; il faut donc prendre רפ[ת], c'est-à-dire 4680 de la création; le 11 marhesvan 4680 coïncide

Digitized by Google

raison, que celui-ci a probablement par symétrie agrandi le כ.

Quant à la date, elle est évidemment, suivant l'observation très juste de M. Müller, donnée par la valeur des mots זכות עם צדיקים כולם; le second לפ"ק doit donc s'accorder avec cette valeur. Mais il est difficile, pour plusieurs raisons, d'adopter la leçon פכת מגישים, d'abord parce qu'il y a un ו qui se dessine nettement entre le ש et le ם. M. Kaufmann voudrait y lire זכות מעשים : il n'y a vraiment pas moyen d'y voir un ע. La première lettre est fort difficile à déchiffrer ; avec quelque attention on distinguera un ס dont le linéament de gauche a été endommagé. La lettre suivante est un ל, dont la tête a été recourbée et couchée à droite pour ne pas couler dans le ז de la ligne supérieure, qui descend plus bas que les autres lettres. Le ת et le מ ne font pas l'ombre d'un doute. Le jambage du ג est très accentué et se confond presque avec le י qui vient après. On obtient ainsi סלת מגישים, expression empruntée aux pratiques pieuses du Temple et faisant, par conséquent, pendant à l'expression זכות עם צדיקים כולם.

Toutes les bizarreries de langage disparaissent de la sorte.

DAVID DE GUNZBOURG.

UNE INSCRIPTION HÉBRAIQUE DE CALATAYUD

La rivière de Las Pozas, qui court le long du mur occidental de Calatayud, avait autrefois, sur l'un de ses bords, le quartier juif de Calatayud, et, en face, sur l'autre bord, le cimetière des Juifs. Des fouilles pratiquées en avril 1882, à l'endroit où était ce cimetière, y firent découvrir un certain nombre de sépulcres, et sur l'un d'eux, une pierre en marbre avec une inscription hébraïque. Cette inscription est ancienne et intéressante à plusieurs égards. Nous la reproduisons ici d'après un dessin publié par le R. P. Fidel Fita dans le *Boletin de la Real Academia de la Historia*, de Madrid, tome XII (1888), fascicule de janvier, p. 17. Nous donnons également ici la transcription de M. Fidel Fita :

זה קבר שמואל
בר שלמה תנוח
נפשו בצרור

Digitized by Google

II

M. Kaufmann lit comme moi la première partie de la première ligne : מאור שכרו כפלים ; à partir de là divergence entre nos vues.

La lettre qui suit כפלים est certainement un צ ; mais un י étant ostensiblement placé immédiatement après (bien qu'un peu au-dessus de la ligne), je ne puis me résoudre à lire צדיק. Le ק n'est rien moins qu'assuré : il n'y a pas trace d'un linéament qui courrait au-dessous de la ligne; la partie supérieure de la lettre ne s'avance pas assez à gauche pour qu'on puisse y voir le toit d'un ק ; et une cassure malencontreuse de la pierre a seule empêché les savants de reconnaître dans la lettre en question un ר. Je propose donc צירייו.

Puis vient במות ; le מ est on ne peut plus distinct, et ses deux parties se raccordent admirablement par le haut.

Nous nous trouvons ensuite en face d'une nouvelle cassure, qui a permis à M. Müller et à M. Kaufmann de lire ק ; je serais plutôt disposé à y voir un ה défiguré, qui avait été, dès l'origine, resserré faute de place. Le premier fac-simile fait clairement apercevoir la base du ב qui est gravé après le ה ; il est impossible de s'y méprendre. La lettre suivante est, par contre, plus lisible dans l'autre reproduction, qui marque bien un ל, tout en longueur et étriqué pour permettre d'ajouter encore sur la même ligne un ו et un מ.

Nous avons donc : מאור שכרו כפלים צירייו במות הבלים.

« De lumière (אור זרוע לצדיק) sa récompense (dans l'autre vie) est doublée; ses douleurs dans la mort — deux temps de respiration, deux pulsations. »

L'image est ainsi belle et continue : pour deux instants de souffrance, il a une double rémunération pour l'éternité.

5e ligne. Un trait sur בשמים indique la chute du י de בשמים, nécessitée par le manque d'espace ; il en est de même de צרור pour צרורה. Ce ne sont donc pas des fautes.

A la fin de la ligne, je lirais plutôt הח que הח ; et les trois points qui les surmontent marquent assez l'abréviation.

6e ligne. Le כ ne fait pas partie de l'acrostiche ; toutes les lettres qui y appartiennent sont munies d'un gros point qui les distingue des autres; en outre, כולם, qui rime avec משולם, n'a été rejeté au commencement de cette ligne qu'à cause du peu d'espace dont disposait le lapicide. M. Müller remarque, d'ailleurs, avec

Digitized by Google

La ligne 4 renferme une allusion aux paroles de la Mischna de *Yoma*, III, fin : על הראשונים נאמר זכר צדיק לברכה. S'il est permis de croire que le signe d'interversion usité dans les manuscrits, *les deux points*, est également employé sur les monuments, il faut lire le 2e mot de la 5e ligne, que le sculpteur a écrit par erreur קוצב, קובץ. En effet, la dernière lettre me paraît être visiblement un ב ; d'ailleurs, le mot קובץ répondrait mieux au sens de la phrase que קוצר.

Contre la date si bien trouvée par Müller il y a un obstacle dans le chronogramme double et cependant identique, à ce qu'on prétend, dont la deuxième partie se refuse absolument à toute interprétation. En effet, le mot לפק indique que le second chronogramme est opposé comme petit comput au premier (où le millénaire devait aussi se trouver) considéré comme grand comput : ils ne peuvent donc donner le même chiffre d'années. Mais, si la somme totale des mots suivant leur valeur en chiffres est égale pour les deux groupes, les 4 mille du premier chronogramme doivent être cherchés dans le nombre des mots de ce groupe ; or ces mots sont, en réalité, au nombre de quatre. Je vais prouver par un exemple que, dans des calculs de ce genre, le *nombre des mots* est habituellement pris en considération. Le livre d'Abraham de Rothenbourg intitulé סיני, d'après une tradition très ancienne, porte ce titre parce que le mot סיני a la même valeur en chiffres que ענוה (Neubauer, *Catalogue of the hebrew manuscripts in the Jews College*, London, p. 6). Cependant pour que סיני égale ענוה, il faut y ajouter 1 ; סיני + 1 = 131.

Pour le second chronogramme, il s'agit de trouver encore un second groupe de lettres valant 893. Le dernier mot est indubitablement, comme on peut le voir trait pour trait par les deux photographies, le mot מעשים = 460. Aux autres 433 restant à découvrir correspond le mot זכות, qui, à la vérité, ne se distingue pas clairement dans le document. Le sens serait excellent. Le grand chronogramme parlerait du mérite du peuple qui ne compte que des justes ; le second ne parlerait que du mérite des œuvres individuelles (de Meschullam). L'indication לפרט se trouve déjà sur les épitaphes de Worms de 1082 (L. Levysohn, *Sechzig Epitaphien*, n. 12).

Ce qui est étrange dans cette inscription de Riva, c'est l'orthographe du nom hébreu Meschullam tel qu'il se trouve dans l'acrostiche.

D. Kaufmann.

Digitized by Google

I

De l'examen attentif des lettres isolées et des groupes de mots de la première ligne, qui est tout particulièrement obscure, il me semble qu'il se dégage clairement la donnée suivante, qui, tout étrange qu'elle paraisse à première vue, est cependant inattaquable au point de vue de la langue et du sens.

מאור שכרו כפלים : צדיק בנוות קרנים

« Une double lumière sera sa récompense ; une double splendeur entourera la demeure du Juste. »

Pour l'explication de ce vers, on n'a qu'à songer aux promesses de lumière faites aux justes en vue du séjour de leur âme dans l'autre monde, promesses si nombreuses dans l'Écriture sainte et dans la littérature rabbinique. Nous ne citerons que quelques exemples : « Dès la création, Dieu a mis en réserve pour les justes, en vue de la vie éternelle, une masse spéciale de lumière », dit le Talmud de Babylone, *Hagiga*, 12 *a*. Le verset de Habacuc, III, 5, où il est fait mention expresse des rayons sortant de la main de Dieu, se rapporte, selon *Pesahim*, 8 *a*, à la vie des justes dans l'autre monde. La question est seulement de savoir si les mots ainsi obtenus se trouvent véritablement sur la pierre. Or cela me paraît tout à fait démontrable au point de vue épigraphique.

Le mot שכרו forme visiblement un groupe de lettres à part ; de même, dans la lettre finale du premier mot, la courbe rectangulaire du sommet et le prolongement du jambage supérieur ne permettent pas de lire ו. — Quant à la deuxième lettre, un regard jeté sur la ligne 2 et surtout sur la ligne 4 permet d'y reconnaître un א — Du ל du troisième mot, on distingue nettement la base sur la photographie supérieure, et la tête est visible sur la photographie inférieure. Dans la seconde moitié du vers, le deuxième mot seul soulève des doutes. Le ו redoublé doit simplement, comme cela est si fréquent dans les manuscrits et les inscriptions, faire ressortir le caractère *consonnal* du son *w*. L'emploi inaccoutumé d'une périphrase pour rendre les mots גן עדן, ordinairement usités dans les épitaphes (v. Zunz, *Zur Gesch.*, p. 341 et s.), n'a en réalité rien d'étrange.

A la 2e ligne, le mot צדיק est écrit défectueusement.

A la 3e ligne, le mot בצרור est abrégé et muni du signe d'abréviation.

Digitized by Google

NOTES ET MÉLANGES

UNE INSCRIPTION DE RIVA

M. D.-H. Müller a publié dans la *Wiener Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes* (I, p. 209-212) une inscription hébraïque des plus intéressantes. Nous en donnons ici un fac-simile avec la lecture de M. Müller. Nous les faisons suivre de deux articles qui nous ont été envoyés simultanément, l'un par M. David Kaufmann, l'autre par M. le baron David de Gunzbourg.

Lecture de M. Müller.

מזור ושכר וכפרים . צדיק במ . . . קברים
שם טוב למשולם . הן צדיק בארץ ישולם
ומנוחתו בשמם . נפשו צרור בצרר חח
לצדיק אומרי' ככה . זכר צדיק לברכה
מבית קוצר משולם . זכות עם צדיקים
כולם + לפרט . פכת מגישם לפק

Voici aussi la traduction de M. Müller ligne par ligne :

1. Guérison, récompense et rachat est le pieux dans... la tombe.
2. Un bon renom était à Meschulam, le pieux est récompensé sur cette terre,
3. Et il a son repos dans le ciel, que son âme soit conservée dans le trésor de vie.
4. Du pieux on dit ainsi : « Que la mémoire du juste soit bénie ! »
5. De sa maison a été arraché Meschulam, [qui est] l'honneur du peuple des justes
6. Dans son ensemble. De l'ère : *ils offrent des cruches* du petit compput (ce serait l'année 4893 de l'ère juive = 1133 de l'ère chrétienne).

Digitized by Google

INSCRIPTION DE RIVA

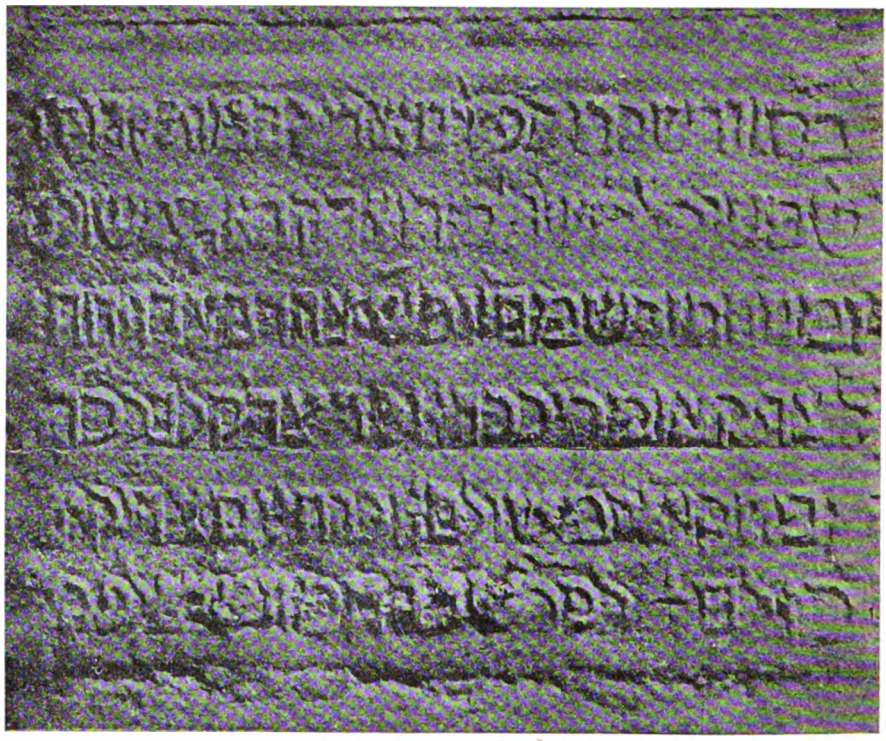

INSCRIPTION DE CALATAYUD

La pierre mesure 2m 30 sur 0m 80.

Digitized by Google

Digitized by Google

גראסו grasso בראַ דשן מרא
גראציאה grazia פרה
גראשי grasse פשה
גרואה grua סיס
גרוטא grotta מער
גרוטי grotte מחל ערה
גרוסיציו grossezza עב
גרטא grata גרד
גרידא grida אפע הם יבב נהם נער
גרידאו grido געה זעק
גרידאטא gridata נאק
גרידארי gridare הן ענה ערער
גריזילונר grésillon צנק (mot corrompu à la fin, d'après D. Qamhi Ms. T bien גרזילון, et BN גריזיללירון)

גרינייא granaio עמר ערס
גרילו grillo ארב גוב גזב חגב ילק כלעם
גרילולו grillolo צלצל
גריסטא agresto סמדר (א initial tombé)
גריפוני grifone פרס
גרנדי grande רב
גרנולא granello ברד
גרני grano גרגר דגן
גרציא grazia חין חסד נחה
גרנילוטו granciloto ברד (= grancloso)
גרסי grasse מוח
גרשא grasso שמן

(*A suivre.*)

Digitized by Google

חלא ברוטיצא bruttezza
בד רפא ברוני barone
אמה ברצו braccio
אסף מגר בשא bassa
מך בשארי bassare
נבל סף בשילא baccello (= bacine)
יקב בשקא vasca

ג

קרסל (ג pour ם) גאבולי tavole
אי גאטי gatte
נדן תער גאינא gaina
סיר גאליאר galee
שוק גאמא gama (= gamba)
לחה גאנגי gange (= guancie)
תלע גאנצני guancione
עלה גאסטו guasto
קמש גארדיקה guardeca (= guardingo)
רפא תעל גאריי guarire
מרא ראה גבאצו guazzo (= gozzo)
אבה אוי אי אלל הה גואאי guaio
הוי
רחש גואלניאאו gualnio (= guarnio)
רדה רשע גואלניארי guarnire
לחה גואנצי guancie
נצר גוארדא guarda
לחח גוארדא רובה guardaroba
עין גוארדאווא guardava
יצר גוארדארי guardare
צוף גוארדיאני guardiani
נטר גוארדירי אודיאו guardere odio
עלה גוארירי guarire
דבש גובא gobba
פרח גובוני giovine
ישע כלכל גובירנא governo
חמש כרם גובירנאר governare
ברך טרף גובירנו gobierno
דרה גוולניאר gualnio
שאר גווירנו governo
נהל גוורנא governa
משק גווירנארי governare
מין גויסא guisa
פלל גודיצי giudicio
אגל גוטא gotta
זב גוטוסו gottoso
כוס גוטו gotto
רסס גוטי gotte
קנה גווייטורא giuntura (גויי pour גירוג)
כסף גוליא voglia (ג pour ו)
אבה אוה לצב עגב גוליאו voglio
שאף (même remarque)
כלה גולמיאו vogliamo (ו à mettre en tête, et le מ médial est déplacé)
נדר גולניאאו vogliono (נ déplacé)
נטף גומא gomma
תעל (= רולפי) גופלי volpe (d'après le sens de Raschi pour תעלול)
גרן גרגר גוריא gorgia
נפל גיגאנטי gigante
אים גייאגנטי giagante (= gigante)
צפה גיישא guardo (texte défiguré dit M. Perreau : ריש pour רד, ou plutôt ש pour ט = guaite. Voir באייטא.)
תאם גימיני gemini
אום אם גוי גינטי gente
כרכב גירו giro
קלל (ג pour נ, dans le sens de mesestimer) גישטימארי nestimare
חלב (= χαλβάνη) גלבנו galbano
זרזף (= gotte) גלוטי glotte
פאר גלוריאה gloria
אמר גלוריפיקרי glorificare
נשא גלוריפיקו glorifico
שלב גלייאטי galeotte
גבר גלינא gallina
דכף גלינא רוסטיקא gallina rustica
בכר גמילא gamella
ערער גנייפרו ginepro
כבד גראבא grave
גרם גראדו grado
דרג עלה גראדי grade
כבר (נ à placer avant ד) גראדני grande
רמן גראנאטי granato
חטה גראנו grano
חרצן פאה גראני grane
גדל (= grandio, élision du *d*) גראניאו granio
עלל (= granare) גראנפאצארי granfacere
שכל (= grappolo) גראנפצא granfacio

Digitized by Google

בואי buc אלף
בובי סאלווריגא bove salvatico תא
בווי bove שור
בוטוני bottone בית קרס
בוטורו buttirro חמא חמה
בוויל (?) boglio גב
בוטי botte גרד
בוטיליא bottiglia בקבק.
בוייטארי vomitare קו קיא (le prem. י doit être מ).
בוויינא boglione צוע (= bolla)
בוויש vois קול (vieux français = voix; T לבוויץ, la voiz)
בולארי volare נשב
בולי bole בעה
בוליאו bollio בשל
בוליטרי abbagliare טעה (mot corrompu, dit M. Perreau)
בולינטי bollente נפח
בוליצי volese עתק
בולירי bollire סנה רתח
בונו bono טוב
בוניפיקא bonifica זכה
בוניפיקאו bonifico חלק
בופאלו bufalo רם
בוקא bocca יד עדה פה
בנקלי vincoli מסר. (Le texte a, par erreur, ו au lieu de נ)
בורגון bourgeon סג (mot français, de même dans BN avec ג = *ge*)
בורזי borse חרט
בושי busche אשר ברש ברת (= brusche)
בטוני bottone נאץ
בטירי battire טפף שעט
בטליא bataglia חצץ
בטליי bataglia חרם
ביאטו bietta אשר עץ
ביאנאמינטו pianamento שלח (ב pour פ)
ביאנו viano צהב (= giallo, ou bianco, par élision du *c*)
ביאנקו bianco כבן
ביאנקי bianche חור
ביודור bevitore סבא
ביביטורי דוינו bevitore de vino סבא
ביבירי bevere שתה

בילא bella טוב
בילאנצי bilancia אזן מאז
בילו bello הדר זיו יפה
בילי belle שפר
בילייארי vegliare ער
בינדירי vendere לקח
בינטארי ventare נשב
בינידיסי benedici ברך
בינייא vigna כרם
בינבולינסייא benevolentia חסד
בינילי vinili קשר (= vincoli)
ביסאמינטו baciaminto סלץ
ביסאצא bisaccia פתח שק
ביסטיא bestia בהם בער
ביסטיאלי bestiale בער
ביסטיארי bestiare "
ביסכילו fischio צפצף
ביסקוטו biscotto נקד
ביפא beffa צחק לעג
ביפאו beffo עלל
ביקו vico שעל
בירדי verde כרפס
בישוניו bisogno צרך
בישטיאמי bestiame נקד
בליסטראטיקי balestratiche מזז
בלוביא bluvia גשם (= piuvia)
בלטינה bastone קנה (ל pour ס)
בללאנק blanco צחר (= bianca)
בלצמו balsamo לוט
במטאליירי battagliare שת (le מ est superflu)
במלנצא bilancia קנה (même superfluité)
בנדירא bandiera נסס
בסארי baciare נשק
בסטא basta רב
בסטונאטי bastonata להם
בסטוני bastone מקל
בסטרדו bastardo מזר
בסיליסקו basili(s)co אפע צבע
בצילי bacile כפר סף (= bacine)
בצרי [מטרי] matre אם
בראצו braccio גמר זרע
ברבא barba זקן
ברודה broda מרק
ברוטו brutto זהם
ברוטורא bruttura צחן

Digitized by Google

ארדונארי ordinare צעק
ארדונמינטו ordinamento קהל
ארדי arde מזה
ארדיטמינטו arditamente מדר (= ardentemente)
ארדימנטו ardemente דור (même remarque)
ארדינטי ardente שרף
ארודיילא arondele קאה: שמם (vieux français, ת tombé; correct dans BN et T)
אריידונארי a) ridonare שמע (= raunare)
ארדירי ardere אור בער דלק זה: חרר יקד נשק קדח שרף
ארוסטו arrosto צלה
ארוסטי arroste בשל
ארוקמינטו arrocamento צר
ארטיצא artezza קם (= altezza)
אריבולייאטו a) rivogliato מעם
אריידונארי a) ridonare עוש
אריידונרי a) ridonare קרא
אריטיקאו erratico נשא
אריינטו argento כסף
ארילי [= גרנלו] granello חרצן
אריסולירי a) rescioglière צמת
אריסינארי a) recignere סכר
אריסיאטארי arrabattare חנן
ארמטורי armatura חצן
ארמטי armate חלץ חמש ינן
ארמי arme אזן זנה: מכר נשק
ארמרדורא armardura שלח (armadura, 2• ר superflu)
ארנייא a) ragno שמם
ארפייזו a) rapace זע
ארצא arza צרב
ארצי arze נצח
ארקא arca תבה
ארקי arcic (arche?) כרת (= arciere) (peut-être le français archer)
אררי errare טעה
ארשון arson צרב (en français, dit l'auteur; semblable dans T)
אשא ascia משר עצד
אשטימטו estimato חשב
אשטרולוקי astrologo אשף
אשידיא a) sedia נצר
אשילי assillo סנסר
אשילצי eccelso בחר
אשמושי se move קל (la 2• ש pour ב)
אשממרי assummare זמל
אשפטרי aspettare קם
אשפינטיי a)spingeto דחף
אשפינטייארי a) spignere דחה: (le ט superflu)

ב

באבא bava רר
באטאטורי battitura חבר
באטאמינטו battimento קשה
בטוטא battuto בקר
באטוטי battuto שרף
באטי batte דפק
באטיאו (?) vatti צבט. Voir טאכדיאו
באטינו battino תפף (= battente)
באטירי battere משק ספק
באטלייא battaglia קרב
באייטא guaite (guè) צפה (par erreur: צפר). (Selon Raschi; ב pour ג, correct dans T לַגֵיטָא la guaite)
באלסמו balsamo סנג
באנדירי bandire סוץ
באסו basso קדר
באסורא bassora שפל (= bassare)
באסטאנצא bastanza די
באסטארי bastare ספק
באסיליסיו basilisio שפיסן (= basilisco)
באצילי bacile אגן אגרטלי גל זרק ספל (= bacino)
באקא vacca פרה
באקואו vacuo תהה
באקיטא bacchetta שרבט
באקמינטו vacamento פרע
בארא barra ברח
בארביר barbiere גלב
בארוני barone אש ברש שלש
באדנירי badnire עבר (= bandire, נ et ד intervertis)
באשא bassa גר שחה
באשארי baciare שקה
באשטו basto כר
באשטי basie כסף

Digitized by Google

écrit par erreur שגב, est rectifié par le verset cité)
אפראנגירי a) frangere נחת
אפרובא approva נכח
אפריירי aferire ענה (= soffrire)
אפריכאמינטו apparecchiamento מנל
אפרילייארי appareglíare קדם (= apparechiare)
אפרימנטו aprimento פת פתח
אפריסו a) presso סמך עד
אפריסימא approssima נגש
אפריסימרי approssimare קרב
אפריציאאו apprezzio שכר
אפריציארי apprezzare סרר
אפריציר albeggiare קדם (conjecture de M. Perreau)
אפריקיא apparecchia הם
אפריקייאטו apparecchiato קדש
אפריקייארי apparecchiare קרא קרב
אפריקלא appareccholo הב זמן יהב יעד
אפריקלאטי apparecchiolate ראה
אפריקלי apparecchole יהב זמן
אפרירי aprire פער פצה פקח קפץ
אפשיטי apessito עתק (= spessito)
אפרמנצה afermenza קם (= fermezza)
אפרנירי a) frangere ריעה
אפרסימא approssima גש
אציטאבלו accettavole נחה
אציטו acito חמץ (= acido)
אצינא a) segno קרץ
אצינארי assegnare רזם
אצינירי accendere צית צלה חצצרת (*d* tombé par élision)
אציסי ucciso הרג
אצירארי aserrare צנף (= inserrare)
אצירמינטו assermento תאן (= asserito)
אצמי azzimo מצה
אצנפארי assenpare פגע (= assembrare)
אצקטי c)schiaccato מעך מרח
אצקרי a) schiaccare שפה
אצרו azzurro נחש (d'après D. Qamhi)
אקוא ויינטו acqua vento רבב שער (= violente)
אקווא acqua מי
אקווא aqua כה (= qui)
אקווי קאללי acque calle שרף (= calde)
אקויטא a queto כפף
אקויטרי acquetare כפד
אקוילא aquila נשר
אקומארי accomare רבע (= accoppiare)
אקומינצא a) comincia יחל
אקו מינצאו a) comincio יאל
אקומרי a) cubare רבץ (מ pour ב)
אקומריי a) cubare בדך. Voir à ריקורבא
אקונמנצרי a) cominciare חלה הלל
אקונפנייא accompagna לוה
אקונפנייארי accompagnare שלח
אקונצא acconcia עשה
אקונצאו acconcio כון נכן תכן
אקונצארי acconciare חבש טוב שם שפת תקן
אקונצימי acconcime אפד (ayant le sens de parure)
אקונצירי acconciare כון (רנ = נו)
אקוסאו accuso רגל
אקוסארי accusare לשן
אקופארי occupare עמק (non Accupare, tiré d'un mot *cupo*, foncé, comme l'avait proposé M. Grunbaum, *ibidem*.)
אקוריצא accuressa כדד (= accuratezza)
אקסי a) cosi כן
אקפאטי accapato ראש
אקריטא accreto פצר
אקרופא a corpo כרע
אקרישרי accrescere עשה
אקשוני actione גלל (= azione)
ארא ara גרן חרש
אראדונמינטו a) radunamento עיש
אראדונא a) raduna עז
אראטא a) rata חרף
אראניי a) ragno עכביש
ארארי errare אבד.
ארבא erba דשא מלח עשב
ארבולו arbole זרח חבל (= arbore)
ארבורי arbore בכא עץ
ארבורי באש arbore basso נהל

Digitized by Google

אסטורדירי estordire הם (*idem*; pris dans Raschi)
אסטורו astoro נץ (= struzzo)
אסטילא e) stella הלל ככב לאך
אסטינטינא intestino נצה (lettres נ et ס interverties)
אסטנקא e) stanco נבל
אסטיפארי e) stipare טמא
אסטראו istare רסד (les lettres ראו = ארי)
אסטרניאו e) straneo נכר
אסטרקו a) sterco גג
אסיבירירי a) sceverare עבר
אסידא a) seda אבן דיק (= sedia)
אסיוירייאו a) severo בדל
אסיוירייסטי a) severista אצל (= severita)
אסיוירירי a) sevrare זרח ירד נצל רם
אסיטירי a) sitire צמא
אסייא a seja סמך (= a sedia)
אסיליירי a) sciegliere בר ברה
אסימיטו isiemete לבד (= insiememente)
אסינו assegno חמר נכס
אסינא asina אתן
אסלאטאו [=אורולאנו] avellano שקד
אסמוסי a) smosso קעה
אספוסאר a) sposare ארש
אספטיקאו (=אסטאטיקו) estatico בהל
אספיטא aspetta דום כתר מחה עמד
אספיטאד aspetto שמר
אספיטארי aspettare חול חלה
אספינטייא e) spingeto דחף הדף (voyelles finales déplacées)
אספירא e) spera דמה יחל
אספיראנצא e) speranza צפה
אספקארי a) spaccare בקע
אספרא a) separa בין
אספרימירי esprimere עשה
אסקונרי ascondere טמן (élision du *d*)
אסקוריטטי oscuritate איש
אסקרייניו a) scrinio ברם
אפאוררי a) paurere רשע
אפאמטו affamato בצר
אפאנו affanno טרד
אפאצארי affaciare שקף
אפאריארי apariere קדש (= preparare)
אפארצי aparece ראה (= paresse, ou affacciare)
אפויו appoggio מטה
אפונדאטי afundato שקע (= sfondato)
אפונדארי afondare שקע (idem)
אפוסטיצו ipostasi תפל
אפורמארי a) formare עמד
אפורצא a forza פתע (selon Raschi : אונס, violence)
אפי ape דבר
אפיאנו a piano אט
אפיאצינטי a piacente רפס
אפיאצינטירי a) piacentere רצה
אפיבלירו afflevolire כשל
אפייבילירי afflevolire עות
אפייטיטירי appiattare קדה
אפילאטורי epilatore גרף
אפילארי affilare אטם חטם טמא
אפילמינטו oppilamento מגן (= oppilazione)
אפינדירי a) pendere תמך
אפינו fino גבל
אפיסי apice קעה (= appicciato)
אפיצא appeso רפק חבר רעה רעע
אפיצאטו appiciato צמד
אפיצאטי appiciate תאם
אפיצאטורא appicciatura אח ערה (= appiccatura)
אפיצארי appesare יקע רכס עוף
אפיצטי appiciate נשק
אפיצמינטו appicciamento חיך
אפיצרו appesare דבק טפל (= appicare)
אפירטו aperto שתם
אפירטורי aperture פטר
אפירטי aperte שקף
אפיריליטו appareglíato עת (ou apparecchiato)
אפישיט apessito עתק (= spessito) (le ms. T a bien mieux : אֵיפַיישִׁירְט, épaissirt)
אפללאנא appellana קבה (= appellare
אפמאו affamo אכף
אפנא appena ידע
אפנאסטי appenaste חרד
אפצינאיו officinare שגא (le radical,

Digitized by Google

אנמרייקא umbriaco שכר
אנכטי מורו annetto muro חיל
אנכצי innanze טרם
אנסימי insieme יחד
אנסיניא incigne הרה
אנסירטא inserta דבל
אנסירימי inserrame נעל (= serratura)
אנסיראריי inserrare יסך
אנסיריי inserire גיף
אנפאסטטי impastate רבק
אנפולא ampolla בעה בעבע
אנפולוטו ampolleta טמא קדש
אנפוניריי imponere מסה (= imporre, avant la contraction)
אנפוקי un poco שמע
אנפורטיאו infortio שגב
אנפורסנטו inforsanto אזר
אנפורצא inforza חלם
אנפורשא inforza אשש הרה
אנפיאו empie מלא
אנפיאו empio בל זדה רשע
אנפיאסטרא empiastro חבש
אנפיאר enflare בצק
אנפידמיניטרר impedmenterare שטן (= impedimentare)
אנפינא impenna אבר
אנפינאריי impennare בר
אנפיניאריי impegnare חבל
אנפירו empiere מלל
אנפיריי imperio רסן (d'après Raschi, dit l'auteur)
אנפרימיטטי infermitate זרה
אנפירצא inforza אשר בלג (le י est déplacé)
אנפלמינטמנטו impiallamentamento רצף (= impiallamento, redoublant les 2 dern. syllabes)
אנפלסטראו implastro ירט (= impiastro, avec maintien de l'*l* pour *i*)
אנפנפי infanfe בד (= infante, le 2e פ pour ט)
אנפראניי infragne רעץ
אנפרוביריי improvare ירש
אנפרונטריי improntare אוה
אנפריסטא in presto לוה נשה (= in prestito, élision de l'avant-dern. syllabe)

אנפרימיטטי infermitate מחל
אנפריסטאריי in prestare משה
אנפרינימנטו impregnamento שאת
אנפרניריי impregnare רהה
אנפרסוניי imprigiona בכה
אנפרסקא inforsca חזה
אנצינו uncino זלג
אנצילא ancella אמה
אנציני uncine אדם
אנצנפא uncinato יקש (le פ pour ט)
אנצפאו incipo כשל נקש (= inciampo, élision de l'*m*)
אנצאנפו inciampo פקה (נ pour מ)
אנצינייאריי incignere חבש
אנצינצריי incensiere חתה
אנציצי inceso תמר (= incenso)
אנצירו inserro סגר
אנקא anca שקד (partie du coxis, dit le commentaire)
אנקולאטו incollato גבעל
אנקונטרא encontra בעד מאר מול נגד נגש נכח קבל
אנקונצריי en) conoscere שית
אנקורא ancora טרם
אנקורי ancora עדן
אנקלאצריי incalzare נגש
אנקלצאריי incalzare אלץ
אנקלצטוריי incalzatore אץ
אנקריטריי incretare חמר
אנשטנקאו in stanco יאש
אסאביריי a) saberere פלא פלה (= separare, le 2e א ne se trouvent que dans la 2e citation)
אסאי assai עוד
אסומראו assumero הם
אסומרה assumero זע
אסומראמינטו assumeremento עוה
אסומרמינטו assumeremento פלץ
אסומרמינטיו assumeremento תהה
אסומרריי assumerare בלה בעת (= assumere)
אסורטאטוריי esortatorio חלש
אסוריצאריי assorbire גמא (צ pour ב)
אסטאריי istare רבד
אסטוצא astuzia דעך
אסטוצאו astuzia כבה (français)
אסטורדיציאון estordizon לעה (vieux

אנברטארי imbrattare גלל
אנבריאקו imbriaco סבא
אנגאנו inganno ירן
אנגון angolo צלע (le ן final est une faute pour ל)
אנגוסטיא angustia יצק יצר מצר
אנגוסטיאה angustia כאן עקה
אנגורי ingiura ארן ברך
אנגוש angolo קלע (ש est une faute pour ל, comme ci-dessus)
אנגיוטירי inghiottire בלע
אנגילו angelo רוח
אנגינאקלאו inginoccholo כרע
אנגלוטי inglute לעה (= inghiotte,' avant la mutation d'ל en ז)
אנגלטירי ingloture גמר (= inghiottire; même remarque).
אנגנא ingegno ינה נבל
אנגנאו inganno רמה
אנגנארי ingannare הון
אנגנו ingegno בגד הוה
אנגנטורי angentore מנה (= argentorio)
אנגנייארי ingegnare מלא
אנגראנדירי ingrandire נבב שגא
אנגראסא ingrasso חלץ
אנגרוטאו engrotto חלה (= ègrotto; è = en)
אנגרוטו engrotto זרה
אנגריסטו inchristo דיו (= inchiostro; ט et ר intervertis)
אנגריצארי ingrossare חזר
אנגרנדיאו ingrandio בחל
אנגרסאו ingrosso טפש
אנגרסטי ingrassato רבק
אנו anno יום שנה
אנוירנטא invernato חרף
אנולקיירי inulchiare שוב (= inculcare; élision du prem. *c* après *n*)
אנונציאה annunzio גר
אנונציאיארי annunziare חוה
אנוריא enuria גדף (= ingiuria)
אנטוניקאו intonico טחה
אנטורנו intorno סבב
אנטיליטיאו inteletto שבל
אנטיקי antichi נסל
אנטירפיטרי interpetare שבר (= interpretare, élision de l'ר médiale)
אנטני intano אר (= intanto, élision du second *t*)
אנטילטירי intellettore בין
אנטינדרי intendere אזן שמע (le ד est superposé, par correction, dans la 2e mention)
אנטראבלייא in travaglia בלל ערע (= intorbida)
אנטראטא intrata אתן
אנטרולי in travaglia נבח (= intorbida, avec une autre orthographe)
אנטרולייטי introvigliato בכה (= attortigliato)
אנטרטא intrata בא
אנטריטרי intrattere חרב (= intrattenere, élision du second *n*)
אנטרלאסרי intralasciare דחה
אנטרפיטטורי interpretatore נבא
אניבינאטורי inventore נחש
אניגא onnega נער
אניגראסי ingrossa נחר
אניוטירי (פא) pa iniottire לעם (= per inghiottire)
אניוריא ingiuria חרף
אניטארי a) nettare חטא
אנייארי iniare חנך (= iniziare)
אנייטכארי inginotacare ברך (= inginocchiare)
אניילו angelo רשף
אניילי angiolo בנה לאך
אניינארי ingegnare שקד
אנייניי ingegno חבל
אנילו anello טבע
אנימא anima חי יחד כבד נפש
אניקלא [= ניקרא] nacchera צלל (le mot entre [ ] est une conjecture de M. le Chev. Perreau, à qui nous devons les diverses hypothèses signalées plus loin de la même façon)
אנישי agnesce למד (= insegna)
אנישירי agnescere ידע ילף מרר (= insegnare)
אנישרי inecere הרה (= incignere)
אנלצא inalza מרא נשא
אנלצאו inalzo נסס
אנלצרי inalzare אמר

Digitized by Google

אלבירגאו albergo חנה
אלבירגארי albergare נתן שרה
אלואיין aloè קנם (le נ final, superflu, peut provenir d'une erreur d'intonation, par suite de l'accent sur *è*.)
אלוימו allomo רב (= allogo, מ au lieu de ג)
אלונגא elonga הלא
אלונגרי allongare עבר
אלוסטרא illustra גה
אלוסטראו illustro נגה
אלוסתרארי illustrare חלל זהר
אלוריקו allo ricco חי
אלטא allatto ינק
אלטארו altare מצב
אלטורא altura אצל במה גב הר
אלטיצא altezza מרר שאה
אלטיצה altezza קם
אלטיריצאו alterezza אבך גאה
אלטרו altro אחר
אלטרו altaro יד
אליברטטי a libertate חפש
אליגרא allegro גול גיל דרץ
אליגראי allegrare חדד עלז עלם עלץ
אליגרו allegro שש
אליגריצא allegrezza אח חדו ששן
אליוטא alla giuta מר (= plus tard goccia)
אליוטאר aliutto רעף (= asciugo)
אליי aglio שום
אלינטא allenta רפה שית
אלינטארי allentare פג
אליפנטי elefante שנהב
אליקא alecca לקק
אלישארי a) lasciare שעה (יש pour שי)
אלסטראו illustro נהר
אלצא alza זחח זקף ידה
אלצארי alzare נפה דלל
אלצרי alzare מזח שאה
אלארגי elargi יפה
אמאו amo אהב סגל
אמארי amare עשה רחם
אמבידיאה invidia קנא (= invidia, מ pour נ).
אמו amo אגם חח חכו (Cf. ci-après אמוק, dont *amo* a le sens).
אמונטונאטו ammontonato תל
אמונטונארו ammontonare ערם
אמוסטרא amostra ירה
אמוק amoc צלצל (= *amo*; le ק final, = *c*, est une trace du latin *icinus*, d'où *ancino*, = hameçon)
אמורדוכארי amordecare בלם (= ammuricare, דו pour ריי)
אמורי amore דרה
אמושא a)musa יבל
אמושארי a)musare נבל
אמיורי a maggiore אב אברך אלה אלף אצל
אמטוסטא amatusta חלם (= amatista; *u* = y)
אמי a me לי
אמינרי amenare אשם (= amendare, par élision du *d*)
אמיקו amico דיד ידד
אמיריטרי ammiretre גמל (= ammettere)
אמלדיאה a) maladia אנש
אממינטו ammento סגל
אמנטו a)mente יעט
אמנטאו a)manteo גלם (= mantello)
אמנטאר a)montare לפת
אמסא ammassa לשה
אמצוקאטו a) mazzicato גבעל
אמרו amare מרר
אמרי amare חבב
אנאו ano הלך (= ando, élision du *d*)
אנאיסו en esso בו
אנאישי ignesa ירה (= insegna; permutation des lettres נ et ש)
אנבוסינארי inbussinare שלח (= imbruscinare)
אנבילירו anbellire אוה נוה (= abbellire, avant la contraction)
אנביצארי anvisare ידע ילף (= anvisare; même remarque)
אנבלצמאו imbalsamo חנט
אנביארה inviare קנא
אנברוטטא imbrattato גלל
אנברונירו imbrunire גבר
אנברוסינאטא imbruscinato בוס
אנברושינאו imbruscino כפש
אנברושינארי imbruscinare טנף

Digitized by Google

אינגיוסו ingioso ערום (= ingenioso)
אינגרוסארי ingrossare עבה
איגרנירי ingranire קרא (ingrandire)
אינו agno כשב
אין ויטא in vita פנה
אינטורניארי intornare סחר
אינטיסטטורא intestatura פצע
אינטיריטארי interitare תגר (= intertenere)
אינטיריטמינטו interetminto תגר (= intertenimento)
אינטיראבא entrava קרה (= entrata)
אינטראנארי intranare ספן (= intornare)
אינטרימטרי intremetere חרה (= intrementire, deuxième *n* tombé par élision)
אינטרניוטאמפו internotampo פשה (= interpretamento, le 2e נ à la place de מ, et ו pour ר, plus un 3e ט)
אינטרפיטא interpeta פתר (= interpreta, 2e י pour ר)
אינייניארי ingeniare ערם
אינסו in su הלאה
אינשיאמינטו insegnamento אור
אינסיראררי inserrare סכר (redoublement erroné du ר à la fin, au lieu de celui du milieu)
אינפורט inferno תפת (ט pour נו)
אינפורטירי infortire עלם עמד קשה
אינפורשא inforza פוז
אינסיירי infogliare עפל
אינפריאו imperio עפל
אינפסטוררי impastorare עקד (= impastojare)
אינפרא infra תוך
אינפראסקארי infrascare סכסך
אינפראצידארי infracidare עבש
אינפרונטי improuto תם
אינפרינאו infreno עבר
אינצאפמנטו inciapomento פיק
אונצינו uncine שפת
אינצינציאה incensia קטר (= inconsa)
אינקו enco הן הלם (= ecco, avant a contraction)
אינשופאי in zuffa פגש
איכא essa היא

איסו esso הוא
איסולי isole אי איים
איסטאטי estate קיץ
איסופו isopo אזב
איסטימארי estimare ראה
איסטריטו e) stretto צר
איסי esse הם הן
איסילא isola אי
איפירצירטו è per certo אלם
איפקא hypecoo יקע
איציאם etiam אף (la syllabe *ti* devant *a* est donc sifflante)
איצימינטו uscimento מצא (le premier י après א pour ו)
איקו ecca הא הלם הן
איקטי eccoti עתה
איקוריצי ecorcze קשה (= scorza; la 1re lettre est prosthétique, avec élision du ס, ou omission par faute typographique)
איר סירא jeri sera אמש
אירא aere רוח
אירא ira אף זעם זעף חמה חרה כעס עבר
אירטא aerta מצב נצב צבה שאת (= accerta, même remarque qu'à *scorza*.)
אישיאו escio יצא (= uscio; sans doute אי initial pour אר)
אישיט este סה (= è questo)
אישטינירי estinere גהר (= estingnere)
אישפרצי esparze זקף (= sparge)
אכטורנו actorno סבא (= attornio, avant la contraction)
אכפונרי accoponare טבל (= accompagnare avec élision de l'*m*)
אלא ala אבר כנף
אלאבנדא alla banda כתף
אלאטו alato אצל
אלאטי alate עלה
אלאקאסא alla casa עלה
אלארגרי allargare קרע
אלבארו albero תרן
אלבורא albore שחר
אלבט albo לבן (le ט final doit être une erreur typographique)

Digitized by Google

אורדיטורי urditore מסך
אורדינא ordina פקד
אורדינאו ordino יסד
אורדינאי ordine נתן
אורדינו ordino דור
אורדיני ordine טור סדר ערך
אורו oro פז
אורוגא origa אור
אורטא urto יגף נגס נגף
אורטא orto פרדס
אורטו orto גן
אורטיקא ortike מלח (Lire *ortigue* comme dans Raschi, nous dit M. Ar. Darmesteter, et dans le manuscrit T. אוֹרְטִיגָא; au XIIe siècle et plus tard אורטיאה, ortie)
אוריקא orecchia אזן
אורלו orlo גבל גד שפה
אורסו orso דוב
אורפנו orfano יתם
אורצו orazio פלל (= orazione)
אורציאוני orazione רוע
אוררי orare חלה
אושו osso עצם
אושו uscio דלת
אזורו azzurro ששר
אטדרמנט atdrement פלש (= adrement, nous dit M. Darmesteter; mot français sans doute pris à une glose de Raschi, à partir du XIIe siècle et pendant tout le moyen âge, le mot est *arrement*.)
אטוניקארי a) tunicare חמר
אטי a te לך
אטיניש étai עתם. (Voir à ···איט)
אטינגירי attingere שיג
אטינטאו attinto נסה
אטיפלו a pelo גרף (le ט est à supprimer, selon la conjecture de M. Perreau). Mais, selon l'explication rabbinique citée par l'auteur, ce terme a le sens de *boucher*, *garnir*, et en effet le ms. BN a correctement : אייטופאלל, *estoffal* (garniture)
אטראסטטו atrocitate צמח
אטראסטי atrocita חלט
אטריסטא attrista עגם
איטרלאסאמינטו itralasciamento שבת (= intralasciamento)
אן אנך io איאו
איגיראו giro אסף
איגראדי igrare שזף (= nigrare, par élision de l'נ)
איונגי aggiugne נשג.
איונגרי aggiungere דבק
איונצי aggiunze יסף נתך
איונציא aggiunzia דרך
אייגרוני egrone אנף
איוטו aiuto עזב עור
איטייניש étai קיר (vieux français. Le ms. T a אַנְטֵיינְש, antennes)
איינאנטי aginante פחז (= giattanzia)
איינו agno יבל
איינטילירי intelaiare ילד
אייפונדרא effondere צלל
אייפונש épines צנה
איינפיאש epines קרץ (orthographe défectueuse)
איי פלליידאה egli palladia קדש
אייקרדייש échardes קשה (selon le ms. BN)
אייקוייטי oscurita צלם (sans doute deux fautes typographiques, les deux premiers י pour ס, puis יי pour ר. Le ms. BN a mieux : אייקורטיי, écorté)
איירא giro כתר
איירגוייל orgoil פלץ (vieux français). Au ms. BN mieux : אורגוייל
איישדמנט aisdement (?) צעצע (vieux français). Le ms. T. traduit : ראנפנץ rompanz
אינאלצארי inalzare סלל
אינאסקומינטו e) nascomento ספן (= nascondimento; la syllabe *di* tombée.)
אינאסקונירי c) nascondere שתר
אינביטאטי invitato קרא
אינביקייאו invecchio עתק
אינברטטא imbrattato עקב
אינבראנין imbrattare קרס (les dernières lettres doivent être טרי)
אינגאטו ingato עקב (= ingaggiato)
אינגאנארי ingannare תאן
אינגואלי inguale שוה (= iguale)

Digitized by Google

אסטורדירי estordire הם (*idem*; pris dans Raschi)
אסטורו astoro נץ (= struzzo)
אסטילא e) stella הלל ככב לאך
אסטינטינא intestino נצה (lettres נ et ס interverties)
אסטנקא e) stanco נבל
אסטיפארי e) stipare טמא
אסטראר istare רפד (les lettres ראר = ארי)
אסטרניאר e) straneo נכר
אסטרקו a) sterco גג
אסיבירירי a) sceverare עבר
אסידא a) seda אבן דיק (= sedia)
אסיוריאר a) severo בדל
אסיוריסטי a) severista אצל (= severita)
אסיוריירי a) sevrare זרח ירד נצל רם
אסיטירי a) sitire צמא
אסייא a seja סמך (= a sedia)
אסילירי a) sciegliere בר ברה
אסימיטו isiemete לבד (= insiememente)
אסינו assegno חמר נסס
אסינא asina אתן
אסלאטאר avellano שקד [אורלאנו =]
אסמוסי a) smosso קעה
אספוסאר a) sposare ארש
אספטיקאו estatico בהל (אסטאטיקו =)
אספיטא aspetta דום כתר מחה עמד
אספיטאד aspetto שמר
אספיטארי aspettare חול חלה
אספינטייא e) spingeto דחף הדף (voyelles finales déplacées)
אספירא e) spera דמה יחל
אספיראנצא e) speranza צפה
אספקארי a) spaccare בקע
אספרא a) separa בין
אספרימירי esprimere עשה
אסקונרי ascondere טמן (élision du *d*)
אסקוריטטי oscuritate איש
אסקרינייו a) scrinio ברם
אפאורירי a) paurere רשע
אפאמטו affamato בצר
אפאנו affanno טרד
אפאצארי affaciare שקף
אפאריארי apariere קדש (= preparare)
אפארצי aparoce ראה (= paresse, ou affacciare)
אפויו appoggio מטה
אפונדאטי afundato שקער (= sfondato)
אפונדארי afondare שקע (idem)
אפוסטיצו ipostasi תפל
אפורמארי a) formare עמד
אפורצא a forza פתע (selon Raschi : אונס, violence)
אפי ape דבר
אפיאנו a piano אם
אפיאצינטי a piacente רפס
אפיאצינטירי a) piacentere רצה
אפיבלירו afflevolire כשל
אפייבילירי afflevolire עות
אפייטירי appiattare קדה
אפילאטורי epilatore גרף
אפילארי affilare אטם חטם טמא
אפילמינטו oppilamento מגן (= oppilazione)
אפינדירי a) pendere תמך
אפינו fino גבל
אפיסי apice קעה (= appicciato)
אפיצא appeso רפק רעע חבר רעה
אפיצאטו appiciato צמד
אפיצאטי appiciate חאם
אפיצאטורא appicciatura אח ערה (= appiccatura)
אפיצארי appesare יקע רכס ערף
אפיצטי appiciate נשק
אפיצמינטו appiceciamento חיך
אפיצרו appesare דבק טפל (= appicare)
אפירטו aperto שתם
אפירטורי aperture פטר
אפירטי aperte שקף
אפיריליטו apparegliato עת (ou apparecchiato)
אפישיט apessito עתק (= spessito) (le ms. T a bien mieux : אייפייטירט, épaissirt)
אפללאנא appellana קבה (= appellare
אפמאר affamo אכף
אפנא appena ידע
אפנאסטי appenaste חרד
אפצינאיו officinare שגא (le radical,

Digitized by Google

אנמרייקא umbriaco שכר
אנכנטי annetto muro חיל
אנכנצי innanze טרם
אנסימי insieme יחד
אנסיגנייא incigne הרה
אנסירטא inserta דבל
אנסיריימי inserrame נעל (= serratura)
אנסיראיי inserrare יסך
אנסיריי inserire גיף
אנפאסטטי impastate רבק
אנפולא ampolla בעה בעבע
אנפולוטו ampolleta טמא קדש
אנפונירי imponere מסה (= imporre, avant la contraction)
אנפוקי un poco שמע
אנפורטיאו infortio שגב
אנפורסנטו inforsanto אזר
אנפורצא inforza חלם
אנפורשא inforza אשש היה
אנפיאו empie מלא
אנפיאו empio בל זדה רשע
אנפיאסטרא empiastro חבש
אנפיאיי enfiare בצק
אנפידמיניטרר impedmenterare שטן (= impedimentare)
אנפינא impenna אבר
אנפינאיי impennare בר
אנפינייאיי impegnare חבל
אנפיריי empiere מלל
אנפיריי imperio רסן (d'après Raschi, dit l'auteur)
אנפירמיטטי infermitate זרה
אנפירצא inforza אשר בלג (le י est déplacé)
אנפלמינטמנטו impiallamentamento רצף (= impiallamento, redoublant les 2 dern. syllabes)
אנפלסטראו implastro ירט (= impiastro, avec maintien de l'*l* pour *i*)
אנפנפי infanfe בד (= infante, le 2e מ pour ט)
אנפראניי infragne רעץ
אנפרוביי improvare ירש
אנפרונטיי improntare אוה
אנפריסטא in presto לוה נשה (= in prestito, élision de l'avant-dern. syllabe)

אנפרימיטטי infermitate נחל
אנפריסטאיי in prestare משה
אנפרנייימנטו impregnamento שאת
אנפרנייריי impregnare רהה
אנפרסוני imprigiona בכה
אנפרסקא inforsca חזה
אנצינו uncino זלג
אנצילא ancella אמה
אנציני uncine אדם
אנצנפא uncinato יקש (le פ pour ט)
אנצפאו incipo כשל נקש (= inciampo, élision de l'*m*)
אנצאנפו inciampo פקה (נ pour מ)
אנצינייאיי incignere חבש
אנצינצרי incensiere חתה
אנציצי inceso תמר (= incenso)
אנציראו inserro סגר
אנקא anca שקד (partie du coxis, dit le commentaire)
אנקולאטו incollato גבעל
אנקונטרא encontra בעד מאר מול נגד נגש נכח קבל
אנקונצרי en) conoscere שית
אנקורא ancora טרם
אנקורי ancora עדן
אנקלאצרי incalzare נגש
אנקלצאיי incalzare אלץ
אנקלצטורי incalzatore אץ
אנקריטרי incretare חמר
אנשטנקאו in stanco יאש
אסאבירירי a) saberere פלא פלה (= separare, le 2e א ne se trouvent que dans la 2e citation)
אסאי assai עוד
אסומראו assumero הם
אסומרה assumero זע
אסומראמינטו assumeremento עוה
אסומרמינטו assumeremento פלץ
אסומרמינטיו assumeremento תהה
אסומרריי assumerare בלה בעת (= assumere)
אסורטאטורי esortatorio חלש
אסורציאיי assorbire גמא (צ pour ב)
אסטאיי istare רבד
אסטוצא astuzia דעך
אסטוצאו astuzia כבה [français)
אסטורדיציאון estordizon לעה (vieux

Digitized by Google

אנברטאריי imbrattare גלל
אנבריאקו imbriaco סבא
אנגאנו inganno ירן
אנגון angolo צלע (le ן final est une faute pour ל)
אנגוסטיא angustia יצק יצר מצר
אנגוסטיאה angustia סאן עקה
אנגורי ingiura ארן ברך
אנגוש angolo קלע (ש est une faute pour ל, comme ci-dessus)
אנגיוטירי inghiottire בלע
אנגילו angelo רוח
אנגינאקלאו inginoccholo כרע
אנגלוטי inglute לעה (= inghiotte,' avant la mutation d'*l* en *i*)
אנגלטירי ingloture גמר (= inghiottire; même remarque).
אנגנא ingegno ינה נבל
אנגנאו inganno רמה
אנגנארי ingannare הן
אנגנו ingegno בגד הוה
אנגנטורי angentore מנה (= argenterio)
אנגנייאריי ingegnare מלא
אנגראנדירי ingrandire נבב שגא
אנגראסא ingrasso חלץ
אנגרוטאו engrotto חלה (= ègrotto; è = en)
אנגרוטו engrotto זרה
אנגריסטו inchristo דיו (= inchiostro; ט et ר intervertis)
אנגריצאריי ingrossare חזר
אנגרנדיאו ingrandio בחל
אנגרסאו ingrosso טפש
אנגרסטי ingrassato רבק
אנו anno יום שנה
אנוירנטא invernato חרף
אנולקיירי inulchiare שוב (= inculcare; élision du prem. *c* après *n*)
אנונציאה annunzio גר
אנונציאריי annunziare חוה
אנוריא enuria גדף (= ingiuria)
אנטוניקאו intonico טחה
אנטורנו intorno סבב
אנטיליטיאו inteletto שבל
אנטיקי antichi נפל
אנטירפיטרי interpetare שבר (= interpretare, élision de l'*r* médiale)
אנטני intano או (= intanto, élision du second *t*)
אנטילטירי intellettore בין
אנטינדרי intendere אזן שמע (le ד est superposé, par correction, dans la 2e mention)
אנטראבלייא in travaglia בלל ערע (= intorbida)
אנטראטא intrata אתן
אנטרוליי in travaglia נבח (= intorbida, avec une autre orthographe)
אנטרולייטי introvigliato בכה (= attortigliato)
אנטרטא intrata בא
אנטריטרי intrattere חרב (= intrattenere, élision du second *n*)
אנטרלאסרי intralasciare דחה
אנטרפיטטורי interpretatore נבא
אניבינאטורי inventore נחש
אניגא onnega נער
אניגראסי ingrossa נחר
אניוטירי (פא) pa iniottire לעם (= per inghiottire)
אניוריא ingiuria חרף
אניטאריי a) nettare חטא
אנייאריי iniare חנך (= iniziare)
אנייטכאריי inginotacare ברך (= inginocchiare)
אניילו angelo רשף
אנילי angiolo בנה לאך
אניינאריי ingegnare שקד
אנייניי ingegno חבל
אנילו anello טבע
אנימא anima חי יחד כבד נפש
אניקלא [= ניקרא] nacchera צלל (le mot entre [ ] est une conjecture de M. le Chev. Perreau, à qui nous devons les diverses hypothèses signalées plus loin de la même façon)
אנישי agnesce למד (= insegna)
אנישירי agnescere מרר ילף ידע (= insegnare)
אנישרי inecere הרה (= incignere)
אנלצא inalza מרא נשא
אנלצאו inalzo נסס
אנלצרי inalzare אמר

Digitized by Google

אלבירגאו albergo חנה
אלבירגארי albergare נתן שרה
אלואיין aloè קנם (le נ final, superflu, peut provenir d'une erreur d'intonation, par suite de l'accent sur *è*.)
אלוימו allomo רב (= allogo, מ au lieu de ג)
אלונגא elonga הלא
אלונגרי allongare עבר
אלוסטרא illustra גה
אלוסטראו illustro נגה
אלוסתרארי illustrare חלל זהר
אלוריקו allo ricco חי
אלטא allatto ינק
אלטארו altare מצב
אלטורא altura אצל במה גב הר
אלטיצא altezza מרר שאה
אלטיצה altezza קם
אלטיריצאו alterezza אבך גאה
אלטרו altro אחר
אלטרו altaro יד
אליברטטי a libertate חפש
אליגרא allegro גול גיל דוץ
אליגראי allegrare חדד עלז עלם עלץ
אליגרו allegro שש
אליגריצא allegrezza אח חדו ששן
אלירטא alla giuta מר (= plus tard goccia)
אלירטאו aliutto רעף (= asciugo)
אליי aglio שום
אלינטא allenta רפה שית
אלינטארי allentare פג
אליפנטי elefante שנהב
אליקא alecca לקק
אלישאריי a) lasciare שעה (יש pour שי)
אלסטראו illustro נהר
אלצא alza זחח זקף ירה
אלצארי alzare דלל נפה
אלצרי alzare מזח שאה
אלארגי elargi יפה
אמאו amo אהב סגל
אמארי amare עשה רחם
אמבידיאה invidia קנא (= invidia, מ pour נ).
אמו amo אגם חח חכו (Cf. ci-après אמוק, dont *amo* a le sens).

אמונטונאטו ammontonato תל
אמונטונארו ammontonare ערם
אמוסטרא amostra ירה
אמוק amoc צלצל (= *amo*; le ק final, = *c*, est une trace du latin *ícinus*, d'où *ancino*, = hameçon)
אמורדוכארי amordecare בלם (= ammuricare, דו pour רי)
אמורי amore דרה
אמושא a)musa יבל
אמושארי a)musare נבל
אמיורי a maggiore אב אברך אלה אלף אצל
אמטוסטא amatusta חלם (= amatista; *u* = y)
אמי a me לי
אמינרי amenare אשם (= amendare, par élision du *d*)
אמיקו amico דיד ידד
אמיריטרי ammiretre גמל (= ammettere)
אמלדיאה a) maladia אנש
אממינטו ammento סגל
אמנטו a)mente יעם
אמנטאו a)manteo גלם (= mantello)
אמנטאר a)montare לפת
אמסא ammassa לשה
אמצוקאטו a) mazzicato גבעל
אמרו amare מרר
אמרי amare חבב
אנאו ano הלך (= ando, élision du *d*)
אנאיסו en esso בו
אנאישי ignesa ירה (= insegna; permutation des lettres נ et ש)
אנבוסינארי inbussinare שלח (= imbruscinare)
אנבילירו anbellire אוה נוה (= abbellire, avant la contraction)
אנביצארי anvisare ידע ילף (= anvisare; même remarque)
אנבלצמאו imbalsamo חנט
אנביארה inviare קנא
אנברוטטא imbrattato גלל
אנברונירו imbrunire גבר
אנברוסינאטא imbruscinato בוס
אנברושינאו imbruscino כפש
אנברושינארי imbruscinare טנף

Digitized by Google

אינגיוסו ingioso ערום (= ingenioso)
אינגרוסארי ingrossare עבה
איגרנירי ingranire קרא (ingrandire)
אינו agno כשב
אין ויטא in vita סנה
אינטורניארי intornare סחר
אינטיסטורא intestatura פצע
אינטיריטארי interitare תגר (= intertenere)
אינטיריטמינטו interetminto תגר (= intertenimento)
אינטיראבא entrava קרה (= entrata)
אינטראנארי intranare ספן (= intornare)
אינטרימטרי intremetere חרה (= intrementire, deuxième *n* tombé par élision)
אינטרנויטאמפו internotampo פשה (= interpretamento, le 2° נ à la place de פ, et ו pour ר, plus un 3° ט)
אינטרפיטא interpeta פתר (= interpreta, 2° י pour ר)
אינייניארי ingeniare ערם
אינסו in su הלאה
אינשי־אמינטו insegnamento אור
אינסיראררי inserrare סכר (redoublement erroné du ר à la fin, au lieu de celui du milieu)
אינפורט inferno תפת (ט pour נו)
אינפורטירי infortire עלם עמד קשה
אינפורשא inforza פוז
אינפיריי infogliare עפל
אינפריאו imperio עפל
אינפסטוררי impastorare עקד (= impastojare)
אינפרא infra תוך
אינפראסקארי infrascare סכסך
אינפראצידארי infracidare עבש
אינפרונטי impronto תם
אינפרינאו infreno עבר
אינצאמנטו inciapomento פיק
אונצינו uncine שפת
אינצינציאה incensia קטר (= inconsa)
אינקו enco הן הלם (= ecco, avant a contraction)
אינשופאי in zuffa פגש
איכא essa היא

איסו esso הוא
איסולי isole אי איים
איסטאטי estate קיץ
איסופו isopo אזב
איסטימארי estimare ראה
איסטריטו e) stretto צר
איסי esse הם הן
איסילא isola אי
איפיריצירטו è per certo אלם
איפקא hypecoo יקע
איציאם etiam אף (la syllabe *ti* devant *a* est donc sifflante)
איצימינטו uscimento מצא (le premier י après א pour ר)
איקו ecca הא הלם הן
איקטי eccoti עתד
איקוריצי ecorcze קשה (= scorza; la 1re lettre est prosthétique, avec élision du ס, ou omission par faute typographique)
איר סירא jeri sera אמש
אירא aere רוח
אירא ira אף זעם זעף חמה חרה כעס עבר
אירטא aerta מצב נצב צבה שאת (= accerta, même remarque qu'à *scorza*.)
אישיאו escio יצא (= uscio; sans doute אי initial pour אר)
אישיט este פה (= è questo)
אישטיניי estinere גהר (= estingnere)
אישפרצי esparze זקף (= sparge)
אכטורנו actorno סבא (= attornio, avant la contraction)
אכפונרי accoponare טבל (= accompagnare avec élision de l'*m*)
אלא ala אבר כנף
אלאבנדא alla banda כתף
אלאטו alato אצל
אלאטי alate עלה
אלאקאסא alla casa עלה
אלארגרי allargare קרע
אלבארו albero תרן
אלבורא albore שחר
אלבט albo לבן (le ט final doit être une erreur typographique)

Digitized by Google

אורדיטורי urditore מסך
אורדינא ordina פקד
אורדינאו ordino יסד
אורדינאי ordine נתן
אורדינו ordino דור
אורדיני ordine טור סדר ערך
אורו oro פז
אורגא origa אור
אורטא urto יגף נגס נגף
אורטא orto פרדס
אורטו orto גן
אורטיקא ortike מלח (Lire *ortigue* comme dans Raschi, nous dit M. Ar. Darmesteter, et dans le manuscrit T. אוֹרְטִיגָא ; au XIIe siècle et plus tard אורטיאה, ortie)
אוריקא orecchia אזן
אורלו orlo גבל גד שפה
אורסו orso דוב
אורפנו orfano יתם
אורצו orazio סלל (= orazione)
אורציאוני orazione רוע
אוררי orare חלה
אושו osso עצם
אושו uscio דלת
אזורו azzurro ששר
אטדרמנט atdrement פלש (= adrement, nous dit M. Darmesteter ; mot français sans doute pris à une glose de Raschi, à partir du XIIe siècle et pendant tout le moyen âge, le mot est *arrement*.)
אטוניקאארי a) tunicare חמר
אטי a te לך
אטייניש étai עתם. (Voir à ...איים)
אטינגירי attingere שיג
אטינטאו attinto נסה
אטיפלו a pelo גרף (le ט est à supprimer, selon la conjecture de M. Perreau). Mais, selon l'explication rabbinique citée par l'auteur, ce terme a le sens de *boucher*, *garnir*, et en effet le ms. BN a correctement : אייטופאלל, *estoffal* (garniture)
אטראסטטו atrocitate צמח
אטראסטי atrocita חלש
אטריסטא attrista עגם
איטרלאסאמינטו itralasciamento שבת (= intralasciamento)
אן אנך io איאו
איגיראו giro אסף
איגראארי igrare שזף (= nigrare, par élision de l'*n*)
איונגי aggiugne נשג.
איונגרי aggiungere דבק
איונצי aggiunze יסף נתך
איונציא aggiunzia דרך
אייגרוני egrone אנף
אייוטו aiuto עזב עור
אייטייניש étai קיר (vieux français. Le ms. T a אַנְטֵיינִשׁ, antennes)
איינאנטי aginante פחז (= giattanzia)
איינו agno יבל
איינטילירי intelaiare ילד
אייפונדרא effondere צלל
אייפונש épines צנה
איינפיאש epines קרץ (orthographe défectueuse)
איי פלליידאה egli palladia קדש
אייקרדייש échardes קשה (selon le ms. BN)
אייקוייטי oscurita צלם (sans doute deux fautes typographiques, les deux premiers י pour ס, puis יי pour ר. Le ms. BN a mieux : אייקורטיי, écorté)
איירא giro כתר
איירגוייל orgoil פלץ (vieux français). Au ms. BN mieux : אורגוייל
איישדמנט aisdement (?) צעצע (vieux français). Le ms. T. traduit : ראנפנץ rompanz
אינאלצארי inalzare סלל
אינאסקומינטו e) nascomento ספן (= nascondimento ; la syllabe *di* tombée.)
אינאסקונירי c) nascondere שתר
אינביטאטי invitato קרא
אינביקייאו invecchio עתק
אינברטטא imbrattato עקב
אינבראנין imbrattare קרס (les dernières lettres doivent être טרי
אינגאטו ingato עקב (= ingaggiato)
אינגאנארי ingannare תאן
אינגואלי inguale שוה (= iguale)

Digitized by Google

אדיריסאמינטו addirizzamento עצב
אדריטו a dretto אחר (= dietro)
אדריצא a) drizza אשר
אדריצטי a)drizzate חטב
אדריצי a) drizze יצב
אדריצארי a) drizzare קם
אדרצירו aderzero צוף
אואנטארי a) vantare פאר
אובא ova ביץ
אובו ovo בת חלם
אובראה overa פצח
אודיאאו odio שטם
אודיאו odio אבה איב
אודירי odiare שטן
אווא ova פחד
אוֹבארט ouvert פלש (selon la leçon du ms. BN)
אווי uve עגב
אוליאו avolio שן
אוולינטא a volenta יאת
אוולנטא a volenta חפץ
אוונצי avanzo שרת
אוטו otto שמן
אוטילי utile יעל מעל
אוטרו otro נאד נדר נוד
אוטרי otre אוב חמה
אויטורי abitare גור גרר דרר
אויטטא abitate בעל (= abitante)
אוטקולו abitaculo נוה נאה נאת. (V. ci-dessus les mêmes sens aux mots אביט etc. avec ב)
אוייטא avezza אי.
אוירי avere און בצע הון חיל חסן כבד מאד נכס
אוליבא oliva זית
אוליבנו olivagno לבן
אוליו oleo שמן
אולירא oliva צהר
אוליוסורולו oleozzarlo אסך
אולמו olmo אשל תרז
אומו uomo אדם איש אנש
אומו סלואטיקו omo salvatico פרא
אומידו umido אבב רטב רד
אומילי umile חלקלק ענה
אומיליארי umiliare דכא כנע שחח
אומיני uomine גבר]
אומיני דיניי uomine digne סגר

אומרו omro צאל (= ombra, élision du *b*)
הן אונא una
אונאנציאה avonanzia קרה (= abbondanzia)
אונבראה ombra צלל
אונגא unghia פרס
אונגלא ungola צפר
אונדא onda גלל שבל
אונדי onde שבר. (La rubrique שגב est placée à tort en tête de ce mot; mais le verset invoqué aide à rectifier cette erreur typographique.)
אונו uno אח אחד
אונוראה onore כבד
אונטו unto שמן
אונטרי untare שבח
אונייריי ugnere מרך משח סוך
אוניסטו onesto צנע
אונצא avanzo יתר
אונצו avanzo יתר
אויטנטי abitante זרח
אונציאוני unzione שחת
אוסארי usare סכן רגל
אוסו osso גרם ענה
אוסטא oste גד חיל חלל
אוסטולנא ostellana זנה
אוסטי oste חיל
אוסימו ozzimo ריח (Erba odorosa, nous dit le chevalier Perreau.)
אוסטריאה osteria פנדק (un des rares mots non bibliques)
אוסנצא usanza ארח דרך
אופיאטא oppiato רבך
אופירא opera בא עוד עלל עשה
אוצידירי occidere פגר קטל
אוצלו uccello כרב
אוקונצי acconcia ברד
אוקיו occhio עון עין
אוראו orao נפל
אוראו ovrare שדד
אוראו orare עתר שוח
אורגאנו organo שלש
אורגיינא orgagno גן
אורדורא ordura גלל
אורדיאו ordio בחל

Digitized by Google

אבולטארי avoltare שטה
אבונאנצא abbonanza אפק (pour abbondanza, par élision du *d*)
אבונארי abbonare קר (pour abbondare)
אבונדא מונה abbonda mane כלה
אבונדאנציאה abbondanzia
אבוננציא abbondanzia מבע (même élision du *d* que plus haut)
אבונאנציאה abbondanzia נבע
אבוריציאו aborrescio גלל (déformé du latin abhorresco = aborreo)
אביברא a) bevere ישק
אביטאו abito זבל
אביטאנטי abitante תשב
אביטו abito ברש ברת
אביטי abite אשר
אביטאציוני abitazione כור מכר
אביטקולו abitacolo מען
אביטארי abitare ישב
אבייא abbaia נבח
אבילייאטא abbigliata לוט
אביסונייא a bisogna חי
אביפא a) beffa שחק
אביפאו a) beffo התל
אביפאטורי a) beffatore לצץ
אביפארי a) beffare חרר לעב נחר שגה
אביפטורי a) beffatore עלג
אביפמנטי a) beffamento קלס
אבירונא avironna צנה (mot provençal)
אבליפא eviluppa צנף (= inviluppa)
אבנטא a) vanta ברך הלל
אבנצא avanza כל
אבסטא a) basta מצא
אברמינטו aberamento פשק (= apertamente)
אברנקא abranchi חזה
אברצא abbraccia חבק
אבשרי abbassare כנע
אגוייא abbaia חרץ (ג pour ב)
אגוזא aguzza שא
אגויטא agguata ישר
אגוייט agguata ארב
אגוצא agguzza יחד יצר
אגוצאטי agguzzato שנן
אגוצארי agguzzare חרף
אגושטי angoscia עיק (corruption de lettres)
אגוצארי aguzzare חדד
אגיטא agghiate צד (= agguato, le premier י pour ו)
אגילירי agilire קחה (= allegiare)
אגירא a) gira יקף
אגיראו a) giro נסב נקף סבב
אגיראר a) agirare ארה טלל עזק עטר תא תאר מקף
אגישטא aggiacete פצר (= aggiacento, *n* tombé par élision).
אגנרי ingegnere ארן (*n* tombé)....
אגראפארי agraffare חטף
אגרוביאו aggroviglio סחה
אגרוביאטו aggrovigliato געל (l'avant-dernière lettre, dans le texte, est un ח pour ת).
אגרוביי aggroviglio גלל
אגרוסיאו agrossio קצר (= grossiero)
אגריסטא agresto בסר
אגריטאר aggrezzo צפר (= aggrinzo, *n* tombé par élision)
אגריצאטורי aggressatore קהה
אגריצה aggrezza סחר (= arriccia)
אגרנדיאו aggrandio בחל
אדולצירו addolcire רפא
אדומיליארו adumiliare ענה
אדונא aduna חדר
אדונאמינטו adunamento עדר
אדונטא ad onta כלם
אדונצא adunza מעד (= adunca)
אדוסי adduce סף
אדוצירי adducere אתא
אדורי addurre יבל
אדורמירי a) dormire רדם
אדימנארי a) dimanare שאל (= dimandare, *d* tombé par élision)
אדימפיטו adempito שלם
אדיפיטי adipicte תאם
אדיסא ad essa לה
אדיסו ad esso לו
אדיציפאו adicipo עבר (= anticipo, élision de l'*n*)
אדיציפרי adicipere שכם (= anticipere, même remarque)
אדיריטו a diritto יד
אדישנירי איסו a dicinerare esso דשן

Digitized by Google

Ce ms. nous a permis de reconstituer, sous les lettres ג et ד, des mots qui étaient trop corrompus dans l'édition de 1488 pour être compréhensibles, et de rétablir une leçon qui, dans notre incunable, ne présentait pas de sens. Sous la racine קשה, le lexique imprimé a le mot טרביקושא, qui ne signifie rien, tandis que le ms. précité a נקרא בערבי קשוא : le mot pris d'abord pour un vocable roman est de l'arabe. Enfin, ce ms. a pour complément le vocabulaire hébreu-français de Turin A, IV, 13, ou n° XCV du catalogue Peyron, que Pasini (t. I, p. 33), d'après des notes sur la garde du ms., avait supposé hébreu-*espagnol*. M. Ars. Darmesteter, qui l'a décrit dans les *Archives des missions scientifiques* (3e série, t. IV, 1877, pp. 415-446), n'a pas eu de peine à reconnaître que « cet espagnol est du vieux français[1] ». Les deux mss., celui de Paris et celui de Turin, ont été consultés avec fruit pour la lecture des mots douteux tirés du français.

Nous reproduisons ici ce dictionnaire hébreu-roman[2], en laissant de côté les mots arabes, ainsi que les explications rabbiniques. Par contre, au lieu de nous contenter de la langue italienne populaire adoptée par l'auteur et qui, du reste, a été respectée ici, nous avons dû ajouter maintes fois l'orthographe des dictionnaires classiques.

MOÏSE SCHWAB.

א

אאוליוויטו oliveto כרם

אאורו oro אפז אפר בצר זהב חרץ סגר

אאינא agina אץ מהר נחץ

אאינארי aginare בהל הין חוש חשה חפז

אאינו agno כבש

אאיני agne טלא

אאיני גראסי agne grasse כר

אאירו, אייר aere רוח

אאיררו errore נחר

אאיניא inia חפץ (pour invia)

אבייארי abbaiare אבח

אבאסטארי bastare שפק (avec א, *a*, prosthétique)

אבאסא abassa שבח

אבוטאו avoto צבה (pour voto, *a* prosthétique)

אבוטארי avotare נצב (*a* prosthétique)

אבולטאטי a) voltate[3] עלע

[1] Ce vocabulaire sera brièvement désigné ci-après T (ms. de Turin), et celui de Paris par l'abréviation BN. Le premier a l'avantage d'être vocalisé.

[2] C'est ainsi que le nomme M. Steinschneider (*Bodleiana*, col. 622), non sans raison, si l'on tient compte des nombreux termes français et provençaux.

[3] L'*a* prosthétique sera désormais désigné ainsi : a)...

Digitized by Google

il faut : 1° l'établir selon l'ordre des mots italiens[1] ; 2° transcrire ceux-ci en lettres latines, en ayant recours pour les cas douteux, soit à la version arabe, soit au sens du verset cité à l'appui du radical hébreu, soit à l'équivalent rabbinique (précédé de la formule ר"ל ou לשון).

C'est ce que nous avons fait dans le présent travail. L'édition *princeps* et unique de cet ouvrage, imprimée d'une façon fort négligée à Naples en 1488, est devenue presque introuvable. De Rossi, *Annales de la typographie hébraïque* (t. I, p. 60, n° XXII), n'a connu que deux exemplaires (le sien et celui de la Propagande à Rome). A quoi nous pouvons ajouter que nous connaissons quatre exemplaires, un au British Museum de Londres, un à la bibliothèque royale publique de Munich, un à la Bodléienne d'Oxford, enfin un à la Bibliothèque nationale de Paris. Nous n'en avons trouvé trace parmi les catalogues des manuscrits hébreux que dans celui de Munich. Le Lexique de cette ville est en quatre langues ; outre l'hébreu, l'arabe et l'italien, il a une version allemande du XIVe siècle[2]. On trouve aussi, il est vrai, un ms. du *Maqré dardeqê* parmi ceux de la Bodléienne (n° 1508 du nouveau Catalogue) ; mais il est daté de 1608, et il est décrit par l'auteur du Catalogue comme étant hébreu-*espagnol*, quoique semblable dans toutes ses parties au présent *Maqré*, ou Lexique hébreu-italien, sauf — d'après ce que nous écrit M. Neubauer, — qu'il n'y a pas de glosses françaises. En outre, parmi les mss. hébreux de la Bibliothèque nationale de Paris, il y a, sous le n° 1243, un lexique hébreu-français, non du XVe s., comme il est désigné à tort, mais du XIVe siècle. Le titre de ce dernier ms. que le rédacteur du Catalogue a négligé de donner, faute de l'avoir vu en tête de l'œuvre, se trouve formellement énoncé à la fin du volume, en ces mots :

שלי זה המקרי דרדקי משה בר שמואל דלקושטא יצו'

Le dernier propriétaire avait donc été Moïse fils de Samuel Dalcosta. De ses mains, le ms. a passé au roi de France Henri III, aux armes duquel ce volume est relié ; malheureusement il y manque plusieurs feuillets, en tête et au milieu.

[1] Ce système offre l'avantage de réunir les nombreux synonymes hébreux en une seule rubrique. Par contre, le radical hébreu reviendra s'il a été traduit par deux mots italiens : ל"א ; mais ce cas est bien plus rare que l'inverse. — Le Dictionnaire trilingue hébreu-latin-italien, intitulé צמח דוד, de David de Pomis (Venise, 1587, fol.), se contente de suivre : 1° l'ordre italien, accompagné des transcriptions hébraïques vocalisées, 2° l'ordre latin, 3° les radicaux hébreux, comprenant parallèlement les termes étrangers adoptés par la littérature rabbinique.

[2] Voir Grünbaum, *Jüdisch-deutsche Chrestomathie*, pp. 521-533 ; Perles, *ibid.*

Digitized by Google

LE MAQRÉ DARDEQÉ

On sait qu'il existe un Dictionnaire hébreu-arabe-italien anonyme, de la fin du XIVe siècle, qui est sûrement de Péreç Trévôt et qui est intitulé *Maqré Dardeqé* [1].

Ce dictionnaire se compose de trois colonnes. Les racines usuelles en hébreu, disposées — comme dans tout lexique — par ordre alphabétique, occupent la première colonne à droite. Elles sont écrites en grands caractères carrés ; des blancs révèlent quelques omissions [2]. A la fin de chaque lettre de l'alphabet, sont rangés les mots quadrilitères commençant par la même lettre : ראלה בני ד'; ou ההולכים על ד'. En seconde colonne, après le mot hébreu, se trouve la version italienne, en caractères cursifs dits de Raschi, suivie généralement de la version arabe [3]. Puis vient l'explication, empruntée tantôt aux rabbins, ר'ז'ל, tantôt à R. David Qamḥi, ר"ד, tantôt à Raschi (écrit soit ר'ש'י, soit le plus souvent ר"ש), avec fréquente mention des versions françaises (*laazim*) de ce dernier. La traduction est accompagnée d'un fragment de verset biblique cité pour plus de clarté : כמו, *comme, par exemple*. La 3e colonne, dernière à gauche, indique la source de ce verset. Fort souvent une racine hébraïque offre plusieurs sens en italien, et le dictionnaire les donne.

Ce Dictionnaire ne nous intéresse plus en tant que lexique hébreu italien servant à faciliter les traductions de l'hébreu [4], mais il peut servir de document linguistique pour la langue italienne du XIVe siècle. Pour en tirer aisément parti à ce point de vue,

[1] Littéralement : *le lecteur* (instructeur) *des enfants*, terme emprunté au Talmud B (tr. Baba bathra, 21 *a*), dit l'auteur dans sa Préface. — L'œuvre a déjà été signalée ici, *Revue*, VIII, 331 ; IX, 316; XII, 116. Pour son auteur, voir Jos. Perles, *Beiträge zur Geschichte d. hebr. u. aram. Studien* (Munich, 1884, 8°), pp. 113-130.

[2] Elles sont remplies à la main dans l'exempl. de la Biblioth. nationale de Paris.

[3] Il y a parfois deux mots arabes pour le même mot italien reproduit à la suite d'un synonyme hébreu, sous une autre racine ; mais fort souvent le mot arabe manque (et a été mis à la main audit exemplaire, en écriture orientale).

[4] Cf. Güdemann, *Erziehungswesen der Juden in Italien*, t. II, p. 206.

Digitized by Google

Signé Isaac Sabatto del Vecchio, secrétaire de la Communauté de Sinigaglia, le 7 mai 1789.

Compte confirmé par serment devant le notaire de Sinigaglia, Nicolas Nicolini.

Quant aux revenus, nous citerons cette note :

Les revenus sont les suivants :

La moitié du péage concédé par grâce pontificale au temps de la foire.

Le quatre pour cent sur les affaires des Juifs étrangers, avant et après la foire.

Revenus de quelques propriétés de la Communauté.

Le reste, qui forme la plus importante part des revenus, provient de la taxe des capitaux ; les droits de péage rentrent difficilement, tant est grande la misère des Juifs.

P.-L. Bruzzone.

Digitized by Google

Report.....	64.20	écus.
A la maison des catéchumènes à Rome.....	17.50	—
Pour cadeaux à Noël, Pâques et à la foire...	57	—
Location de l'hospice des pauvres voyageurs et de la maison du portier du ghetto.....	39	—
Au chef des archers épiscopaux et à l'escadron de campagne.....	48	—
Pour nettoyer le ghetto.....	10	—
Location des maisons pour les pauvres soutenus par la Communauté, et leurs taxes aux propriétaires chrétiens, y compris la maison du rabbin.....	80	—
Aux soldats de la forteresse pendant l'année et la foire.....	20	—
Aux Pères Prédicateurs pour l'année et pour le temps du Carême.....	10	—
Aux défenseurs des causes publiques et à la chancellerie	40	—
Au porteur de contraintes, payement annuel.....	37	—
Montant du cens sur 12.635 écus.....	544.50	—
Honoraires du rabbin, du chantre, du bedeau, du secrétaire et des serviteurs.....	310	—
Aumônes fixes hebdomadaires et aux veilles des fêtes solennelles.....	190	—
Aumônes extraordinaires.....	50	—
Aux pauvres étrangers voyageurs avec les frais d'aller et retour, et pour ceux de la Terre Sainte.....	210	—
Azymes aux pauvres.....	40	—
Aux maîtres pour l'éducation des enfants, et entretien des livres pour l'étude de la Loi.....	140	—
Charité quotidienne aux garçons pauvres qui fréquentent l'étude.....	24	—
A la maison des dix vieillards qui fréquentent les cours de l'école deux heures par jour, et pour l'éclairage et chauffage du soir	80	—
Combustibles aux pauvres pendant l'hiver...	20	—
Entretien de l'école, outre l'allocation annuelle.....	40	—
Aux enfants de l'excellentissime rabbin Foà, secours annuels qui leur permettent de pourvoir à leur subsistance.....	50	—
Total.....	2088.70	écus.

Digitized by Google

Report.....	1,271.50	écus.
Aux rabbins de la Terre Sainte, aux pauvres étrangers, à l'aller et au retour.....	280	—
Dépenses extraordinaires.....	210	—
Eclairage et chauffage pour les gardiens du ghetto pendant les nuits d'hiver.....	25	—
Pour les pains azymes à l'occasion de la fête de Pâque.....	46.50	—
A la Société de Bienfaisance pour huile, vêtements, pour objets nécessaires à l'éducation et à la nourriture des garçons pauvres, pour le maître, le médecin, le chirurgien, pour épiceries et viande aux malades pauvres ; quant aux linceuls des pauvres, on les fournit sur la part des droits de péage, qui reviennent à la dite Société.....	10	—
Total.....	1.843	écus.

Pesaro le 7 mai 1789. Signé Daniel de Moïse David, secrétaire de la Communauté juive de Pesaro. Confirmé par serment devant le notaire public Jean-Baptiste Paducci, le dit 7 mai 1789.

Concernant les revenus, nous trouvons la note suivante :

Le quatre pour cent que paient les Juifs étrangers sur leurs affaires constitue environ 12 écus par an. Intérêts revenant à la Communauté..... 10 écus.

Tout le reste provient de la répartition des contributions entre les Juifs de la Communauté. Il est à remarquer que la Communauté compte environ 500 âmes, dont 50 familles d'indigents.

Pesaro, le 4 juin 1789.

Signé Daniel de Moïse, David Terni, secrétaire de Communauté[1].

Aux mêmes dates ci-dessus nous trouvons aussi l'état passif des Juifs de la Communauté de Sinigaglia. Le voici[2] :

Tableau des dépenses et des charges annuelles de la Communauté des Juifs de Sinigaglia.

A la Curie romaine, annuellement.....	40	écus.
A l'illustre commune de Sinigaglia.....	20	—
Au service de santé.....	1.20	—
A reporter.....	61.20	écus.

[1] Document cité.
[2] Loc. et vol. citat.

Digitized by Google

A cette date du mois de mai, l'énumération des familles n'est pas encore connue. Les originaux des sus-dites fixations existent chez moi et sont conservés au Saint-Office.

RAIMONDO RASI PERITO, délégué[1].

Nous donnerons maintenant l'état du passif des Juifs de Pesaro en 1789. Le chiffre et la qualité des dépenses font voir le caractère vexatoire du gouvernement de cette époque, toujours hostile aux malheureux Juifs. Voici les articles dudit bilan[2] :

Tableau des charges annuelles de la Communauté des Juifs de Pesaro en 1789.

A la Sainte-Curie romaine, annuellement....	87	écus.
Pour l'entretien des draps de lit et blanchissage pour la garde suisse du prince.....	30	—
A l'illustre Commune pour l'huile à l'usage du port.....	10	—
Entretien des ustensiles à l'usage de l'illustre podestat.....	20	—
Huile et paillasses pour le corps de garde des soldats et des ordonnances extraordinaires.	20	—
Tentures et décorations pour le jour de la Fête-Dieu.....	12	—
A la maison des catéchumènes pour les deux écoles.....	35	—
Pour location de la salle des délégués de la Communauté, pour l'hospice des pauvres passagers, pour la maison du portier du ghetto.....	44	—
Pourboire à Noël et pendant l'année.....	40	—
Entretien des routes de poste marine et de la poste du sel.....	15	—
A l'abbé de Saint-Nicolas.....	10	—
Produit des rentes pour la somme de 1.500 écus.	67.50	—
Entretien des deux écoles.....	250	—
Traitement des rabbin, comptable, sacrificateur, portier et autres serviteurs de la Communauté.....	288.30	—
Aumônes hebdomadaires aux pauvres du ghetto.....	272.70	—
Aumônes extraordinaires.....	70	—
A reporter.....	1,271.50	écus.

[1] Loc. et vol. citat., pages 91-97.
[2] Archives des Etats romains. Etat des finances des Juifs de 1647 à 1798.

Digitized by Google

commerce ; l'une pour les draps et les toiles, l'autre pour les huiles, la troisième pour les cuirs..... 80.000 écus.

Félix Lévy.....	10.000 —
Moïse della Vida et compagnie, négociants en tabac.....	8.000 —
Héritiers de Santi Teglio.....	8.000 —
Frères Ancona.....	6.000 —
Vita Balzano de Vérone.....	8.000 —
Silvio Ancona.....	2.000 —
Angèle Levi.....	6.000 —
Moïse Amadio Rossi.....	6.000 —
Frères Ravenna.....	5.000 —
Emmanuel et frères Italia.....	5.000 —
Les capitaux de ces 12 familles seules se montent donc à environ.....	150.000 écus.

Il y a encore quelques autres familles possédant un capital plus petit, et qu'on peut estimer à..... 50.000 écus.

Le total des capitaux s'élève à..... 200.000 écus.

Le nombre des familles qui se trouvent dans le ghetto de Ferrare est de 328, savoir :

Familles ayant des capitaux et payant l'impôt.	41 familles
Familles vivant d'une industrie et payant l'impôt	67 —
Familles qui vivent d'industrie, mais pauvres et non imposées.....	148 —
Familles pauvres vivant d'aumônes.....	72 —
En tout.....	328 familles

Communauté des Juifs de Cento.

Cette communauté a également 600 écus de charges annuelles, et prétend n'avoir en fait de capital actif que 20.000 écus ; cependant il est à croire que celui-ci peut s'élever à 82.000 écus, savoir :

Moïse Vita Mieli.....	40.000 écus.
Frères Félis.....	10.000 —
Frères Modena.....	10.000 —
Carpi.....	12.000 —
Padoa.....	6.000 —
Les cinq familles sus-dites seules possèdent des capitaux s'élevant à la somme de.....	78.000 écus.
Il y a encore d'autres familles qu'on peut estimer devoir posséder.....	4.000 —
Somme des capitaux.....	82.000 écus.

Digitized by Google

Communauté des Juifs de Lugo.

Monseigneur Colonna, vice-légat de Ferrare, par sa lettre du 11 août 1703, notifie à monseigneur le Trésorier Général que le nombre des Juifs demeurant à Lugo s'élève à 54 familles et 242 âmes. Les capitaux des familles qui possèdent, défalcation faite des créances, s'élèvent à vingt mille écus, je dis vingt mille écus, comme il résulte de leur répartition.

L'opinion publique estime ces capitaux à cinquante-huit mille écus; dont le détail suit : la famille de Jacob Finzi 40000 écus; celle des frères Sinigaglia 8000, et celle des autres familles ensemble 10000 écus.

En suite de quoi, il a ordonné de faire une copie des statuts par lesquels se gouverne la sus-dite communauté, ils forment 12 chapitres; on y trouve des indications sur le mode de prêter serment et sur la nature de leurs capitaux ; ceux-ci doivent être principalement des espèces, des marchandises de toutes sortes et des créances de tout genre, reposant sur des actes publics ou sous seings privés ; ainsi est-il dit dans la feuille des renseignements.

Une note marginale porte ceci :

Il faut observer qu'en 1703, les Juifs de Lugo avaient des banques de prêt, même après l'abolition prononcée par Sa Sainteté le pape Innocent II. Il serait bon de savoir si les Juifs de Lugo continuent à les tenir encore aujourd'hui.

Familles de Lugo.

Les familles de Lugo sont ainsi composées :

15 possédant des capitaux, âmes.....	98
19 qui vivent d'industrie, âmes.....	82
20 qui reçoivent des secours hebdomadaires, âmes.....	62
54 familles. Ames.....	242

La communauté juive de Lugo a 600 écus de charges annuelles.

Communauté des Juifs de Ferrare.

Monseigneur le vice-légat de Ferrare, par une lettre du 8 septembre 1703, transmet à Monseigneur le Trésorier Général les documents suivants :

Feuille avec notice des capitaux s'élevant à 50000 écus environ, comme il résulte des livres de la communauté ; selon l'opinion publique, ils s'élèveraient à 200000 écus. On croit que Félix Coen possède un capital d'au moins 80000 écus, attendu qu'il a trois maisons de

Digitized by Google

LES JUIFS DES ÉTATS DE L'ÉGLISE

AU XVIIIe SIÈCLE

La Curie romaine ne cessa jamais de frapper les Juifs de réquisitions et de tailles de toutes sortes. A cet effet, elle s'informait de la situation des familles, et tâchait de connaître la quantité et la nature des capitaux que possédaient les Juifs.

En 1703, le vice-légat de Ferrare, monseigneur Prosper Colonna, reçut l'ordre de faire un rapport précis sur les capitaux possédés par les Juifs de Ferrare, Cento et Lugo.

Monseigneur Prosper Colonna répondit par la lettre suivante au Trésorier général de Rome [1] :

La lettre de Votre illustrissime et révérendissime Seigneurie m'est parvenue, et je vous dirai en réponse qu'on a fait les recherches les plus minutieuses pour obtenir les renseignements que je vous ai transmis sur les capitaux possédés par les Juifs ; toutefois il est impossible de les utiliser, à moins qu'on ne se décide à examiner tous les livres des marchands et des particuliers, ce qui aurait déjà dû être fait ; néanmoins, si Sa Sainteté ordonne qu'on prenne cette résolution, je la mettrai à exécution sur un signe de Votre illustrissime Seigneurie... Quant aux Juifs de Cento, le gouverneur de cette ville, auquel j'ai donné, à plusieurs reprises, les ordres les plus formels, m'a répondu que jusqu'à présent l'examen des livres ne lui a révélé rien de plus que ce que j'ai mandé à Votre illustrissime Seigneurie. Je vous baise la main avec respect, et suis de Votre illustrissime Seigneurie le très dévoué et très obéissant serviteur, Prosper Colonna.

Les rapports fournis par le vice-légat se trouvent dans le même volume où se trouve la lettre ci-dessus relatée, et sont conçus de la manière suivante :

[1] L'original italien est aux Archives des Etats romains, volume des enquêtes du Saint-Office de l'année 1731-1732 concernant les Juifs de Rome, pages 91-97.

Digitized by Google

antwurtung dis brieffs an entgeltnusz ledig vnd müssig lassest vnd ferrer in crafft vnser keyserlichen briefe vnd beuelh ob die an dich vnd ander mit dir von vnsz auszgegangen beschehen weren, nach dein selbs eigen furnemen oder ausz einicher ander gewaltsam wider einich juden oder judin nichtz handelst, furnemst, noch tust in einich weyse, als lieb dir sey vnser vnd des reichs swere vngnad zu uermeiden, dàn wir solch obgemelt vnser beuelh, so fere die ausz gegangen weren, hiemit gantz auffheben, widerruffen vnd abe thun von romischer keyszerlicher macht wissentlich in crafft ditz brieffs, sunder, ob du oder yemand gegen der judischeyt der vermelten oder ander sachen halb einich clag oder spruch zu haben vermeyntest, darumb gegen in recht vor vns suchest vnd nemest als pillich ist, des wir auch dir vnd einem yeden, so wir desz halb eruordert werden, steet zu tun willig sein ; dann ob du daruber ichts wider sy furnemen oder handeln wurdest, wöllen wir doch, dasz solich kein crafft noch macht haben vnd der vorberurtten judischeyt ganz vnschedlich sein sol danach wisse dich zu richten.

Geben zu Leybach am funfften tag des monats may nach Christi gepurde viertzehenhundert vnd im sibentzigsten, des keyszerthumts im newntzehenden, vnd des Hungrischen im zwelfften jare.

Ad mandatum proprium
domini imperatoris.

Digitized by Google

in gemein oder besunder an irem leyb und gut daruber anzulangen vnd zu beschedigen vndersteen wurden, daz ir dann solchs ze tunde nit gestatten, sunder ob ir von der gemelten judischheyt gemeinlich oder besunderlich sie darwider zu beschirmen eruordert wurden, sy alsdann von vnser vnd des heyligen reychs wegen vor solchen beschirmet vnd bewaret vnd in dartzu solchs zufurkomen fur vns zu recht ewrer getrew hilff vnd beystandt tut, als lieb ewrer yedem sy vnnser vnd des reichs swere vngnad zu uermeiden; daran tut ir vnser ernstlich meynung vnd gut gefallen vnd wollen daz zusampt der billigkeyt gegen euch gnediglich erkennen.

Geben zu Leybach mit vnserm Keyszerlichen, auffgedruckten innsigel am funfften tag des monads may nach Cristi gepurde virtzehenhundert vnd im sibenzigisten, vnnser reiche des römischen im einsz vnd dreyssigisten, des keyszerthumbs im newntzehenden vnd des Hungerschen im eylften jaren.

Ad mandatum proprium
domini imperatoris.

Copie contemporaine aux archives municipales de Francfort.

Wir Friderich von gots gnaden romischer keyszer zu allen zeyten merer des reichsz, zu Hungern, Dalmacien, Croacien, etc. künig, hertzog zu Osterreich vnd zu Steyr etc. enpieten dem hochporn Karlen margrauen zu Baden vnd grauen zu Sponheym vnserm lieben swager vnd fursten vnser gnad vnd alles güt. Hochgeporner lieber swager vnd fürste, vns ist angelangt wie du in crafft vnser keyserlich beuelh, so du von vns haben solt oder ausz deinem selbs eigen furnemen geschicht vnd hanndlung halb, so sich an ettlichen cristen menschen zu Enndingen in Breyszgow (Breisgau) sollen ergangen haben ettlich juden zu vengknusz genomen, der ettlich vom leben zum tode pracht, ettlich nach in vengknusz mit swerer marter vnd pein haltest vnd villeicht ferrer gegen andren zu tun in furnemen seyest vnd sie also an irem leyb vnd gut zu beswern vnd zu beleydigen vnderstandest daz vns nit klein befremdet auch durch vnser keyserlich beuelh brief, ob die auszegangen wæren, vnser meynung vnd wille nit gewesen vnd nach nit ist, auch dir, nach yemands anderm solch hanndlung ausz eygen furnemen nit zu tun gepirert; darumb vnd nach dem gemeyne judischeijt in dem heyligen reyche vns als römischen keyszer von des heyligen reichs wegen on mittel gewant ist vnd zu uersprechen steet vnd wir sy vor vnbillicher beswerung, als sich nach recht vnnd billicheyt gepiret zu bewaren schuldig sein, so enpfelhen wir deiner lieb von römischer keyszerlicher macht ernstlich vnd vestentlich gepietende, daz du die gemelten judischeyt der vermelten sachen halb vnangelangt vnd vnbekumert bliben, auch die gefangen, so du nach in gefenknusz hast derselben fengknusz sunderlich vnd alles verziehen nach

Digitized by Google

zeiten merer des reichs, zu Hungern, Dalmacien, Croacien, etc., kunig, hertzog zu Osterreich, zu Steyr, zu Kerenden vnd zu Krein, graue zu Tyrol, etc., enbietten, allen vnd yglichen fursten, geystlichen und weltlichen, grauen, fryen, herren, rittern, knechten, hauptlewten, amptlewten, vogten, pflegern, vorwesern, burgermeistern, richtern, reten, burgern vnd gemeinden vnd sunst allen andern, vnsern vnd des reichs vndertanen vnd getrewen, in wasz wirden, states oder wesens die sein, den diser vnnser brieff oder geloblich vidimus davon furkumpt, getzeigt wirdet oder damit ermandt werden, vnser gnad vnd alles gut. Erwirdigen, hochgepornen, wolgepornen, edlen, ersamen vnd lieben getrewen; vnns ist angelant wie der hochgeporn Karle, marggraue zu Baden vnd graue zu Sponheim vnnser lieber swager vnnd furste in crafft vnnser keyszerlichen beuelh, so er von vns haben sol, oder ausz sein selbs eygen fürnemen geschicht vnnd hanndlung halb, so sich an ettlichen christen menschen zu Enndingen im Breyszkaw[1] sollen ergangen haben, ettlich juden zu vengknusz genomen, etlich vom leben zum tode pracht vnd halt der ettlich nach mit swerer martter vnd pein in vengknusz; sey auch gegen andern villeicht solich furnemen ze tunde in meynung vnd also an irem leybe vnd gut zu besweren und zu beleidigen in vbung, das vnns nit kleyn befremdet auch durch vnser keyszerlich beuelh brieff, ab wir im vnd andern mit im die gegeben hetten, vnnser meynung vnd wille nicht gewesen vnd nach nit ist; so gepurt auch im, nach yemands anderm, solch handel ausz eygen furnemen nicht zu tun nach zu uolbringen, angesehen dasz gemeyn judischeyt allent halben in dem heyligen reyche vnns als römischer keyszer von des heyligen reichs wegen an mittel zu gehört vnd gewondt ist, deshalb wir sie auch vor vnbillicher beswerung zu bewaren geneigt vnd ausz bilicher gerechtigkeyt schuldig sein, dorumb so haben wir solich vorberürt vnnser keyszerlich beuelh, ob vnd so ferrer wir die dem yetzgenanten vnserm lieben swager vnd fursten getan hetten, widerumb auffgehebt vnd angestellet[2], haben[3] die auff vnd stellen die abe von romische keyszerliche macht wissentlich in crafft ditz brieffs vnd im darauff von solchem fürnemen zu seen, die egenanten iuden derselben irer vengknusz an entgeltnusz ledig zu lassen vnd sie nach andern an irem leyb vnd gut nit anzulangen, sunder vnbekumbert vnd gantz vnbeschedigt, auch vor vns bey recht, das wir ainem yeden statt zu tun willig sein bleiben zu lassen durch vnser keyszerlich brieff gepotten : also enpfelhen wir auch euch allen vnd yeden besunder von römisch Keyszerlich macht ernstlich vnd vestigklich mit disem briefe gepietende, ob der obgent. (obgenannte) marggraue sich solchen vor berurtten vnsern keyszerlichen gepotten in vngehorsam ertzeigen vnd die gemelt judischeyt

[1] Brisgau.
[2] Lire *abgestellt*.
[3] Lire *heben*.

Digitized by Google

Leo gein Portzheim solt brengen ; das habe er uff die nacht, als er gefangen wart, dem selben Leo gegeben.

Item der Smoll, Mennlins sone, hait auch gesagt, es sij by zehen oder eylff jaren da habe er zu Spyer mit einer armen frauwen gereet vnd sie bethedinget, das sie ire eygen kint mit yme gein Wormsz habe getraigen vnd verkaufft vur dryszig gulden einem rijchen juden, genant Lesar; davon sy yme von dem juden auch worden zwentzigk gulden dasselbe kint sy vonn dem juden ertodet worden zu Worms, vnd das plut vonn ime emphanngen, vnd das todt kindelin sij dannoch begraben worden vsserhalb an dem juden kirhoff zu Wormsz.

Er hait auch furbasz gesagt, es sy by funff jaren, habe er zu Werde, by Nurembergk gelegen, einem armen hirten ein junge kint by funff jaren alt hinwegkgefurt, der hyrt sij aber nit daby gewesen; dasselbe kindt habe er gein Nurembergk gefurt vnd Mosse von Fryberg einem rychem juden verkaufft vur zwenundzwentzig gulden; dasselbe kint habe er gesecht vnd getotet der juden snyder oder secher, genannt Abraham ; da sij er by vnd mit gewesen.

Bekanthenisse Leo des judden.

Item Leo, der judde zu Pfortzheim, hait vff montagk noch misericordia dm. LXX^mo gesagt freyes willens, vngezwungen, er sij vff ein zijt by achtzehen oder zwentzigk jaren mit sinem vater gewesen by einer beschnydunge, da habe er vngeschicht in eynem kleynen schusselin neyszwas[1] rots gesehen vnd gefragt, was das sij; daruff habe sin vater geantwort, ob er das nit wyse, es sij cristen menschen plut, das muszen die juden haben vnd bruchen zu irerbeschny dunge.

Item er hait bekannt, das Bermann der schalatze jude von dem hieuor geschriben steet, ime inn kurtzer zijt, nemlich inn dryszig wochen nechstuerganngen, inne eym fleschlin mit leder vbertzogen vnd verkaufft ein wenigk cristens bluts von Leoman dem judden zu Slettstatt bracht vnd damit einen versiegelten briff; darinn der selbe Leoman ime geschrieben habe, er, moige sich wol daran laiszen, das es gerecht des bluts vonn den zweyen kinden vonn Endingen sij, vmb dasselbe blut habe er Berman juden geben by zweyen, dryen oder vier gulden vngeuerlich, — er wisze der somme nit eygentliche — vnd habe dasselbe plut sijther laiszen bruchen zu eyner beschnydunge siner tochter kindes.

Copie contemporaine aux archives municipales de Francfort.

Wir Friederich von gottes gnaden, römischer keyszer, zu allen

[1] *Etwas.*

Digitized by Google

ein ander schalatze jude die zwey kindes heupter mit dem blude vnd auch des ermordten pferdelin hinwege gefurt haben.

Berman juden bekannthenisse.

Bermann jude hait gesagt, er sy von vngeschicht komen gein Endingen ; da syen die juden zu ime ganngen inn sines wirts huyse, der auch ein-jude were, vnd habend yme gerufft, vnd als er kommen sij da were der mordt geschcen, da hiessen sie yne hinweggeen vnd gabend ime funff gulden, das er swigen solte; daruff muste er auch sweren in Moyses buche, das er den mordt wolt verswygen.

Item er sagt, das die juden das cristenblut zu der besnydunge bruchent, vnd das er des bluts von den kinden zu Endingen habe bracht Leo, dem juden zu Pfortzheim.

Smollen juden bekannthenisse.

Smoll, Mennlin juden sone, von Nurembergk, ein junger armer schalantze jude, hait bekannt er sy einsz mals by sieben oder acht jaren — er wysse nit eygentliche wie lang es sij — kommen gein Endingen, da habe sich begeben, das armelute mit zweyen kinden in Helyan des juden schure gelegen synd, darinn ire herberge vber nacht zuhaben ; da sij ein anslag gescheen, das man sie wolle toden vmb der kinde willen, dar zu sij er kommen, habe zu dem mordt geholffen vnd sagt, das daby sij gewesen Helyan, Eberlin, Mercklin vnd ander juden, die alle vff die selbe zijt zu Endingen sessen hushebliche, vnd Bermann, ein alter schalatze jude, auch Leo ein junger jude, der were von vngeschiecht da, sin muter ein male zu gesehen, als die vff die selbe zijt da sesszhafftig were ; da habe er mit den andern den mordt gethun vnd mit eynem sechmesser yne die kelhelffen abesnyden ; darnach sij er inn den kerner gangenn vnd in das gebeyne ein loch gemacht, da haben sie die korppel[1] einen noch dem andern gebraicht vnd die darinn begraben ; dannoch sij er wieder inn das huys ganngen vnd habe ein glaisz mit plude emphanngen vnd das mit den kindes heuptern vnd der armenlute pferdelin gefurt gein *Franckfurt* ; daselbt habe er es einsz teyls geben eyme juden vnd inn der juden schule darumbe emphanngen ob dryen gulden; das pferdelin habe er verkaufft eynem fremden juden vur dry gulden.

Er hait auch gesagt, das ime jtzuLdt vff diese fart der jude zu Slettstait habe befollen, ein lyderin leddelin[2] mit eynem tuch vbertzogen vnd verbettschafft vnd einen briff damit ; das er das dem

[1] Körper (corps).
[2] Coffret en cuir.

Digitized by Google

ner vff den beinhuffen stige vnd macht ein loch darinn vnd legten die ermordten lude in das loch vnd dackten[1] sie mit den gbeyne wieder zu, das man die nit gesehen mochte.

Item Mercklin jude sagt, sie habent der zweyer kindes heupter mit dem blute in Helyans stuben getraigen, vnd habe Mennlin jude das blut vnd die zwey kindes heupter mit einander hinweg gefurt inn fremde lannde.

Item er hait darnach gesagt, das sie von den alten luten kein blut haben emphanngen, sunder alleyn von den zweyen kinden vnd haben die alten aleyne dar vmbe ermordet, das yne die kinder mochten werden; vnd sagt, das die juden das cristen plut haben vnd bruchen muszen zu irer beschnydunge fur den kresame[2].

Als nu die vorgenanten dry juden vff solich obegeschriben bekanthenysse mit vrteyl in das fuer erkant vnd vom leben zum tode bracht sind; vnd dann vsz der selben irer sage ist geflossen, das Leo dem juden zu Pfortzheim des bluts von dem hievor gemelten mordt auch geworden sij, so hait myn gnediger herre der marggraue noch dem selben Leo auch thun gryffen vnd ine in gefengknisse nemmen laiszen; by dem selbem Leo sint von vngeschicht (ungefähr) vff die nacht als man yne finge, inn sinem huyse auch gewesen etwenviel schalatze juden vnd nemeliche die dry, die von den hieuor genanten juden sint gemeldet; die selben dry, doch yeder inn sunderheit han auch veriehen, als hienoch fulget.

Bekanthenisz der juden zu Ettlingen gefanngenn.

Zum ersten hait Leo, ein junger jude, vff montag nach dem heyligen ostertage LXX^mo^ gesaget, das sin muter, die itzunt zu Senheym wone, vff die zijt, als die armenlute zu Endingen ermordet worden, daselbs zu Endingen gesessen gewesen sij vnd sij er uff die zijt, da der mordt geschee, komen gein Endingen, sin muter zu besehen, vnd by vnd mit dem mordt gewesen, er habe aber nichts dartzu gethon, anders dan das er ime huyse vsz vnd ingeganngen vnd besehen, das nyemant komme vnd hait daby bekant das der mordt zu Endingen inn Helyans schure sij bescheen by nacht, vnd sint die alten lute am ersten getotet vnd darnoch die kinder, vnd das plut vonn den kinden emphanngen vnd yne, noch dem als das plut von yne emphanngen warde, die heupter abegesnytten worden, vnd das die judden sie alle vier zu eynem cleynen turlin hinden durch einen cleynen winckel hinusz getraigen haben in den kerner vff den cristen kirchhoff vnd mit gebeyne vergraben.

Item er sagt, die juden bruchen das plut zu der besnydunge.

Item er sagt auch, er wysse nit anders, dann das Berman jude vnd

[1] Deckten (couvraient).
[2] Huile pour l'onction, χρῖσμα.

Digitized by Google

destemynner den mordt gehoren mochte, ob die armenlute worden schryen.

Item Helyän jude hait auch gesagt, das darnoch Mennlin jude vnd ein fremder schalatze jude das plud vnd die zwey kinden heupter mit yne hinwegk furten *in fremde lande*, vnd das sie auch der armenlute royszlin myt yne (sich) gefurt haben.

Er sagt auch, das darnach vff ein zijt Mennlin jude zu yme kommen sy vnd yme gesagt habe, des blut sij einem rychen judden zu Pforzheim auch worden zu kauff gegeben ; der selbe iude heisz Leo, als er nit anders weisz etc.

Item er sagt auch, das Mennlin jude vnd Heszmann jude ime darnoch wolten gelt geben han, das er das nit sagen solte, das wolte er nit nemen vmb desz willen, ob es hute oder morn dar zu keme, das er dauon sagen torste (durfte) ; vber das haben sie ime by der judischeit verbotten vnd by verlierunge sines lebens, das er dauon nichts solte sagen, dann sagt er etwas dauon, so wolten sie alle sprechen, er hette es selbs gethann vnd yne dar zu geholffen.

Item Helyan jude sagt, das ime nichts vonn dem mordt worden sij, aber Mercklin jude habe sinem wybe Serlin zehen gulde geschennckt, das sie dar zu swigen vnd nichts sagen solte.

Er sagt, das Leomann dem juden zu Slettstaet des bluts auch worden sy etc.

Mercklin juden bekanntnenisz [1].

Item Merklin jude ist vff montagk noch dem sontage oculi anno nts. (nativitatis) zu Hochberg gefraget von des egemelten mordts wegen ; der hait geanwert vnd gesagt, der anslaigk des mordts sij gescheen in Helyan huyse, vnd der mordt sij volbraicht inn deszselben Helyan schuren inn der nacht, daby sij er gewesen vnd etlich ander juden, nemelich Mennlin jude, Heszman jude, Mercklin, Leoman vnd die andern als vor steet, vnd haben Helyan vnd Eberlin sin bruder gehuttet an der gassen, nemeliche Helya vmb das huysz vnd der Eberlin vff dem bruckelin, vnd er selbs habe der frauwen die gurgel mit eynem sechmesser abegehauwen, vnd habe der schallatze jude den man ermordet, vnd das sij eins males bescheen, vnd dar nach haben sie yne erste die helse mit eynem fleyschmesser gantze abegehauwen, vnd da sie die alten lute ermordten, da haben sie die kinde auch ermordet vnd das blut von den selben kinden emphaungen vnd haben darnach die toden menschen getraigen in den kerner inn der selben nacht, vnd als er starcke were, da truge er den man vnd die andern juden trugen die frauwe vnd die kinde zu dem hindern durlin hinusz.

Item er sagt auch, das Mennlin jude sone, der Smoll, in dem ger-

[1] L'aveu d'Eberlin, comme je l'ai dit, a été omis par moi avec intention.

Digitized by Google

hertzog zu Osterich etc, dem hochgebornen fursten vnd herren herrn Karlen, marggraven zu Baden etc., vnd graven zu Spanheim. als regierenden fursten siner gnaden forderen lannde znm huyse Osterich gehorigen beuolhen hait, die egemelten juden in gefengnisz zu nemmen vnd die warheit des mordes von yne zu erfaren ; so hait myn herre marggrave Karle vff soliche egemelte befelhe ime gethanen dry juden mit namen Helya, Mercklin vnd Eberlin gebrudere yeden in eyn sunder gefengnisse nemmen vnd sie fraigen laiszen, vnd ist ire keynem furgehalten worden, ob oder was der ander habe bekant, vnd hann die dry jeder sunderlich gesagt vnd bekant des egemelten mordes als hie noch fulget :

Zum ersten hait Helyan jude vff sampstag vor dem sontag oculi anno etc. LXX° gesagt fryes willens vnd vngezwungen, das vff ein zijt hieuor by acht jaren syent armelute, nemelich ein mann, ein frauwe und zwey kinde mit eynem pferdelin zu Endingen spate vff der gassen gehalten vnd haben gebetten vmbe herberge; da habe sin wyb Serlin dieselben armelute geheyssen inn die schuer ziehen dar inne fynden sie strosz genugk zu betten, das haben die armenlute gethan vnd also ingetzogen in der schuren die nacht zu pliben ; nach demselben syent vffstund die juden in sin huyse vnd auch in Heszmans huise, alsz sie deszmalz einen lobertag (Laubhüttentag) mit einander zu Endingen hetten, zurate gangen vnd haben gethon einen anslaigk, die armenlute zu ermorden ; da sij er by vnd mit gewesen vnd syent daruff die bemelten armenlute inn der selben nacht ermordet worden durch Mennlin juden, Mercklin juden, Leomann juden, Heszman juden, den jungen Mathisz vnd andre fremde schalatze juden[1]; die alle haben einander geholffen vnd darnach die vier personen zum hindern thur hinvsz der schuren hinusz zwuschen Conlin Bendersz huyse getraigen inn den kerner (Beinhaus) vff der cristen kirchoiff vnd die toden lichnam inn das gebeyne begraben ; vnd sij das ein kint gewesen ein knebelin, das ander eyn dochterlin.

Item er hait furter gesagt er sij nit inn der schuren gewesen, aber er habe vor dem huyse gehutet, das nyemant komme, als die andern juden yne das haben geheyszen vnd sy doch einmole an die schuer ganngen zubesehen, wie sie mit den armenluten vmbgingen; da habe er durch ein splat gesehen, das iglicher ein persone fur sich name vnd iglicher einsz mit eynem sechmesser[2] ermordet vnd emphingen das plut von den jungen kinden in ein glaisz (Glas) vnd brechten das mit den zweyen kindes heuptern inn sin stube, das sahe er vnd die andern, die inn der stuben weren, vnd das sie ime rate hetten angeslaigen vnd des einsz worden weren, das sie inn sinem huyse solten betten vnd murmeln, das man inn der stadt

[1] Des Juifs *schalatze* ou *schalentse* paraissent souvent dans les actes du xve siècle, surtout à côté de Juifs étudiants. Le mot est peut-être *scolans*, qui va à l'école.

[2] Pflugmesser (soc de charrue).

Digitized by Google

fort? Probablement elle y a été placée en 1470, lorsque l'empereur Frédéric III demanda au margrave Charles de Bade, qu'il avait institué juge supérieur de l'affaire d'Endingen, d'exiger des Juifs d'Allemagne le deuxième *Pfennig* et le *Opferpfennig* d'or. Pour prévenir les résistances des Juifs de Francfort, il leur fit dire, par son lieutenant Jorg Ehinger, qu'il les soupçonnait d'avoir fait venir du sang des chrétiens tués à Endingen. Sur quoi les Juifs firent remarquer qu'il était singulier que ces soupçons fussent adressés justement aux communautés juives qui avaient de l'argent [1]. Les Juifs de Francfort firent probablement venir, pour leur défense, les procès-verbaux d'Endingen, ils payèrent une forte somme, et, par deux édits de l'empereur, les procès contre les Juifs concernant l'accusation du sang furent arrêtés, et les Juifs qui étaient encore en prison furent mis en liberté.

On voit, par le passage de Joselmann (et on le saurait, du reste, quand même il ne le dirait pas), que les aveux des Juifs d'Endingen furent obtenus par la torture. Le procès-verbal dit bien que les Juifs avouèrent « de leur plein gré, en toute liberté et sans torture », mais on sait que cela veut dire qu'après la torture ils confirmèrent les aveux arrachés par la torture [2].

J. KRACAUER.

Diese copie hait doctor Jorge Ehinger hie gelaiszen 2ª post Viti anno LXX° (1470).

Zv wyssen als inn vergannger zijten by acht jaren vngeuerliche vier cristen menschen by nacht von den juden zu Endingen ime Bryszgaw ermordet worden sind, deszhalb ein lömot (Leumund) off dieselben juden gefallen vnd doch zu fryscher tate nit straff nochgeuolget, bysz leste dass inn diesen jare solicher mort vffinbare vsz geschollen; als deshalb durch den wolgebornen Ludwigen herren zu Liechtembergk vnd ander gleuplich kuntschafft verhoret worden ist, demnach der durchluchtig furst vnd herre, herre Syegmond,

[1] En marge du tome II inédit des *Allerhand Schreiben und Berichte* (archives de la ville de Francfort), f. 49, se trouve cette note : Cum propositum fuisset Judeos [urbis Endingen] misisse sanguinem ad Francofurt, Nuremberg, etc., tunc debebat imperator [ut dixerunt Judei urbis Francofurt] respondisse ita : Judei transmiserunt sanguinem ad civitates et loca ubi divites morantur Judei.

[2] Voir Stobbe, *Die Juden in Deutschland*, p. 189, et *Endinger Judenspiel*, p. 16, note 1.

Digitized by Google

L'AFFAIRE DES JUIFS D'ENDINGEN DE 1470

PRÉTENDU MEURTRE DE CHRÉTIENS PAR DES JUIFS

Tout au commencement de son journal, Joselmann parle de l'accusation portée, à Endingen, contre ses trois grands-oncles et de leur condamnation à mort, suivie de l'expulsion des Juifs d'Endingen. Les Juifs ne purent revenir à Endingen que sous Joseph II, en 1785.

Le souvenir de l'événement de 1470 s'est conservé vivant à Endingen. On y voit encore le *Judenhaus* (maison du Juif, où le prétendu crime aurait été accompli), le *Judenbruck* (colline des Juifs, où les Juifs condamnés furent brûlés) ; l'église a conservé les ossements des prétendues victimes des Juifs et les expose à la vénération des fidèles [1].

Le drame représenté à Endingen en 1616 [2], et qui a pour sujet ce prétendu meurtre, est fait d'après un procès-verbal qui date du commencement du XVIe siècle et qui est imprimé dans le *Urkundenbuch der Stadt Freiburg*, p. 520 [3].

Bien plus important est le procès-verbal que je publie ici, d'après la pièce qui est aux archives de la ville de Francfort. C'est une copie contemporaine du procès-verbal original, et elle contient, avec les aveux des Juifs d'Endingen (ceux d'Elias, Eberlin et Merklin), les allégations des Juifs d'Ettlingen et de Pforzheim [4].

Comment cette pièce est-elle venue dans les archives de Franc-

[1] *Das Endinger Judenspiel*, publié par Karl von Amira ; Halle, 1883 ; voir l'introduction.

[2] C'est le drame désigné dans la note précédente.

[3] Publié par Schreiber.

[4] Je ne reproduis pas l'aveu d'Eberlin, qui diffère peu de celui qu'a donné Schreiber.

Digitized by Google

230, 20 *b*. Lire Menahem ברדימס en un mot. Sur ce nom, il faut voir la note de M. Gross, dans *Revue*, VII, 43. Puisque le Talmud (*Sabbat*, 118 *b*) dit que Menahem est synonyme de ברדימס, il est superflu de chercher à identifier ce nom avec un nom de ville, quoi qu'il ne soit pas impossible, cependant, que le nom désigne Verdun (M. Neubauer, dans *Monatsschr.*, 1887, n° 8) et qu'on lui ait donné cette forme à cause du passage talmudique de *Sabbat*. Outre les Verdun français, il y en a en Angleterre. Un Menahem הורדמסי est nommé, année 1257, dans les *Hebrew Deeds* de M. D. Davis, Londres, 1888, n° 116, p. 244. Ce ne peut être celui de M. Gross, m. 1224. — Voir, du reste, sur ce nom de Vardimas le dictionn. talmudique de Jacob Levy.

ISIDORE LOEB.

(*A suivre*).

Digitized by Google

nist, c'est ce que prouvent évidemment les mots חזרה עטרה לישנה de notre texte; cf. O 98, 28.

226, 21 *a*. Lire רנ"ג (Zm.). — 31 *a*. Lire ובירום (Zm.).

226, 34 *a*. Au colloque de Tortose, Albo représentait la ville de Monréal; V, p. 68.

226, 15 *b*. פרס est fort singulier. — Au lieu de תרי"ג, il faut lire רי"ג.

226, 27 *b*. Au lieu de שיפולבינה, lire שיפולביגה « Sépulvéga », autre forme du nom de Sépulvéda. La date offre des difficultés. D'après Colmenares, l'événement se placerait en 1468 (Graetz VIII, 228), mais Z d'un côté, O 99, 8, et 110, 26, d'autre part, ont tous trois la date 5231 (1471), et on peut même se demander si, chez O 110, il ne faut pas lire 5238 (1478), par confusion du א et du ה, car le chiffre 5231 ne se trouve pas, chez lui, à sa place dans la suite chronologique. Dans Z, il faut changer כ"ו en כ"ז, car le 26 sivan tombe un vendredi ; O 99, 8, est juste; O 110 a vendredi 26 sivan, ce qui est encore juste. En 5238, le 26 sivan tombe au jeudi. Si on veut placer le fait en 5238, on pourrait supposer que le texte primitif de nos chroniqueurs portait ביום ו' כ"ז סיון תרל"ח.

226, 37 *b*. דיאישמא est pour די אושמא. Il s'agit de Pedro de Osma, dont le livre fut brûlé à Alcala de Henarès le 24 mai 1479. Au lieu de און טלוגיאה, il faut אין טלוג' « maître en théologie ».

226, 40 *b*. מרקש דיקלוס, lire די קליס, c'est-à-dire « marquis de Calix », pour « de Cadix » ; voir O 99, 21, et O 111, 6.

227, 2 *a*. Lire ... וקרטגנא ... רונדה, Ronda, Marbella, Carthagène (ou Carteyena), et Czar Abulena; cf. O 99, 26.

227, 8 *a*. בילים מאלקה est בלס מלאגה de O 100, 4; pour תרגה, voir également le texte de O 100, 4. Cette ville ne peut être Terraga, depuis longtemps conquise par les chrétiens et située dans une tout autre région. Serait-ce Torrox ?

227, l. 26, 44 et 46 *a*. Nous avons corrigé, *Revue*, III, 286, ארבל en אבריל; כ"ד en בד' (le 4, non 24 avril), et פריזמוגה en פרז מוגה, localité Muja.

227, 39 *a*. Lire ואם לאו ידיה.

227, 1 *b*. Lire לדעת ולחשוב (Zm.).

228, 6 *a*. Au lieu de בני, il faut sans doute בנו, Salomon, fils de Simon Duran; la mention de Malaga, qui se trouve nommée ici et 228, 24 *b*, confirme cette hypothèse.

228, 41 *a* et 2 *b*. Indications contradictoires sur le lieu où sont enterrés Ibn Ezra et Juda Hallévi, si on compare avec 218, 20 *a* et 219, 6 *a*. Toute l'erreur vient probablement de ce que, 218, 20 *a*, les mots אצל ר' יהודה בר אלעי sont de trop, à moins que אצל ne signifie ici « non loin de », et non pas « auprès de ».

229, 21 *b*. Au lieu de נשאה, il faut sans doute נולד ; voir 217, 10 *b*, et O 93, 4.

229, 23 *b*, voir O 93, 7.

230, 2 *a*. Lire ביגאר (Bejar)?

230, 1 *b*. פליירא pour פליזא, Falaise ?

Digitized by Google

224, 9-10 *a*. Le passage est obscur ; Zm. n'a pas les mots ופסק הראש אחריו (ou אשריו, O xv), mais il a בשנת פ"ט וצ"ט אשריו, seulement וצ"ט est mal écrit et peut faire ות"ט ou וס"ט. Sur la chronologie de la famille du Rosch, voir *Revue*, XIII, 138.

224, 22 *a*. Voir O 97, 4.

224, 25 *a*. Au lieu de אהרן הלוי, il faut lire אהרן הכהן מלוניל. Voir O 94, 27. Sur cet Aron Haccohen de Lunel, voir Gross, dans *Monatsschrift*, 1869, p. 433; encore en vie en 1327 (p. 439).

224, 29 *a*. C'est l'affaire de Gonzalo Martinez; voir O 97, 10. — l. 30 *a*, au lieu de מס, lire נס (Graetz, VII, 324), comme l'a d'ailleurs l'édition de Z, de Cracovie, p. 133 *b*, l. 12.

224, 6 *b*. Voir O 98, 1.

224, 14 *b*. Au lieu de אמי, lire אמו (Zm.).

224, 25 *b*. Lire שלר ראה הרמב"ן הזוהר.

225, 6 *a*. Lire ויתר. — 35 *a*. Lire קמו, non שקמו. — 38 *a*. Lire גויות, sans article.

225, 24 *a*. Les villes énumérées se trouvent U f° 188 *b*, dans l'ordre inverse.

225, 26 *a*. Voir O 98, 5, et 106, 26.

225, 29 *a*. Voir O 98. 9.

225, 32 *a* et 16 *b*. Juda b. Ascher, fils du Rosch, m. à Tolède 5109 ; cf. O 97, 12 ; 106, 21 ; Z 224, 31 *a*. Le Juda b. Ascher qui, d'après notre passage de Z 225, meurt martyr à Tolède ou à Burgos, est arrière-petit-fils du Rosch et petit-fils de Salomon lequel est fils du Rosch. Il est auteur du חקות השמים. Voir sur lui Zunz, *Zur Gesch.*, 431, 435 ; Cassel, dans la préface du זכרון יהודה, et Stnschn., article Jehuda b. Ascher. Voir aussi la lettre de Hasdaï Crescas, dans V p. 129, l. 8.

225, 37 *a*. ויסקיאנוש, c'est-à dire « de Biscaye ».

225, 1 *b*. Ou il faut lire : בשנת קנ"א עד עק"ב, ce qui est juste; ou bien עק"ב est un doublet de קנ"א. G 115, 1 *a*, a רי"א שנת קע"ב. Cependant עקב comme nom commun peut avoir un sens dans la phrase.

225, 11 *b*. Sur Méir Alguadez, voir O 98, 16.

225, 14 *b*. Dans Zm. le ס' המדות est appelé ס' היסודות.

225, 24 *b*. Lire דונה au lieu de אונה.

225, 25 *b*. Lire והמידו (Zm.).

225, 43 *b*. Au lieu de קכ"ה, il faut קע"ה, comme le montrent la suite chronologique et O 98, 22, et 110, 11 à 15.

226, 5 *a*. Au lieu de כמו רב, ajouté par O xv, il faut lire בסמורה (à Zamora), O 98, 26 ; 110, 18.

226, 11 *a*. Comme le prouve le *Règlement des Juifs de Castille* (*Revue*, XIII, p. 187), la date du rétablissement du grand-rabbinat de Castille est bien 5192 (non 5182, comme le veut O xv). Nous avions (*Revue*, p. 189) émis l'hypothèse qu'il y avait eu vacance dans le grand-rabbinat avant la nomination d'Abraham Benve-

Digitized by Google

221, 30 *b*. Voir O 95, 18.

222, 21 *a*. Sur tout le passage et ce qui précède, voir O 96, 5-8.

222, 36 *a*. אבי העזרי est Eliézer b. Joel. Cf. O 96, 8, et 103, 21.

222, 37 *a*. D'après l'édition de Cracovie, 132 *b*, 24, et Zm., ce R. Nissim était, au contraire, élève de Moïse b. Nahman ; dans ce cas, l'élève serait mort avant son maître (Nissim en 5028 ; Moïse en 5029).

222, 16 *b* jusqu'à 223, 3 *a*. Il y a évidemment, dans le texte, des erreurs sur les dates נ"א et כ"א.

222, 20 *b*. Le ms. Zm. paraît avoir seul la bonne leçon : « Semtob de Léon, père de R. Moïse qui (lequel Moïse) a écrit le *Séfer hammiscal* et le *Séfer mischcan édut*, et autres livres, est mort en 5053. » O 96, 17, qui fait mourir Moïse b. Semtob, à la place de son père, en 5053, est faux ; Z 88 *b* donne, pour la date de la mort de Moïse, l'an 5065 ; dans notre Z 222, après la date 5053, il faut mettre : והוא אבי ר' משה שעשה. Enfin, O 104, 29 et ll. suiv. a encore une leçon acceptable ; il paraît dire ceci : Moïse b. Semtob, auteur de..., a écrit (non est mort) en 5051. Voir Stnschn, col. 1847-8. — Aux lignes 25 *b* et 27 *b*, d'après Zm., il faudrait lire נ"א (ou peut-être, 27 *b*, נ"ח) ; de même, 223, 3 *a*, lire נ"א (Zm.).

222, 24 *b*. Pour Aron Hallévi, voir Graetz VII, 163. Cet Aron est déjà mentionné 222, 30 *a*, où il faut sans doute lire מברצלונה לטולטילה. Zm. a : « En 5046, R. Aron Hallévi est venu de Barcelone à Tolède, il y resta un peu de temps, et retourna dans son (ancien) domicile ; en 5051, il vint une seconde fois à Tolède et y mourut. » Mais plus haut, le même ms. a : Aron Hallévi, de la race des נשיאים, et Salomon Josef b. Amiel, et R. David Cohen et R. Méir Cohen de Narbonne, tous morts en 5024 (id. Z 221, 30 *a*, où les mots שבא מברצלונה, l. 32-33, sont probablement une répétition erronée des mêmes mots de l. 30-31). O 96, 17, dit : Aron Hallévi demeure à Tolède 5051. Il nous paraît certain que tous ces Aron Hallévi sont une seule et même personne, les mots « venu de Barcelone », de Z 222, 30 *a*, comparé avec 222, 25 *b*, et notre citation de Zm., le prouvent. La date 5024 de Z 222 *a* et de Zm. est probablement une faute pour 5054 (confusion du כ et du נ). On connaît le travail de Rosin sur le *Séfer hahinnukh* attribué à Aron Hallévi ; voir Neubauer, dans *Monatsschrift*, 1872, p. 178, qui exprime une opinion nouvelle sur le lieu de naissance ou de résidence d'Aron Hallévi.

222, 26 *b*. Bahia b. Ascher. Voir O 96, 18 ; 106, 5.

223, 1 *a* et 1 *b*. Voir O 96, 19 et 96, 28.

223, 4 *a*. Voir O 105, 6.

223, 10 *a*. Après le mot בחדש, il faut évidemment le mot אב (mois d'ab), comme l'ont tous les chroniqueurs qui ont parlé de l'expulsion de France de 1306.

223, 14-15 *a*. Le signe נזר לאחר vient d'Isaïe I, 4 ; voir Catal. mss. hébr. Leyde, p. 400, n° 14.

Digitized by Google

cesse remanié par des intercalations successives qui ne tenaient pas assez compte de l'ancienne rédaction; l'auteur répète même que Maïmonide était élève de Josef ibn Migasch, quoiqu'il l'ait dit à satiété plus haut ; c'est que ce passage, 221, 3 *a*, est le plus ancien, il est le seul qui soit bien à sa place chronologique.

221, 4 *a*. Au lieu d'Abraham b. מיגש (répétition erronée du מיגש qui précède), lire Abraham b. Isaac, mort justement, d'après nos auteurs, en 4965 (O 94, 25 ; 103, 7). Il est vrai que Z 220, 19 *b*, indique déjà la mort d'Abrah. b. Isaac en 4965, mais il ne fait pas toujours attention qu'il se répète, ou bien l'erreur מיגש pour יצחק vient de lui, de sorte qu'il y a erreur, mais non répétition.

221, 6 *a*. Sur Aron de סלוג et les autres personnages nommés, voir O 94, 27. Lire מטוליטלה (Zm.).

221, 17 *a*. L'alinéa est à cette place à cause de la date 4970 (l. 29 ; cf. l. 16).

221, 33 *a*. Les uns donnent, pour la mort de Moïse b. Nahman, la date 5020 (כ), comme ici ; les autres, la date 5002 (ב), comme O 96, 6 ; O 103, 12 et 13, lui fait tenir sa controverse avec Paulus Christiani en 4971 (1211) et le fait mourir en 4990 (1230). Toutes ces dates sont fausses, puisque notre Moïse a tenu sa controverse en 1263 (5023), et est allé à Jérusalem en 1267, où il est mort peu de temps après. Les 4971 et 4990 de O 103 paraissent provenir du 4970 (תתק"צ pour תתק"ע) de Z 221, 29 *a*, date de la composition des premiers livres de Moïse b. Nahman; dans la date 5020 de Z, il manque probablement les unités; le 5002 de O 96 est pour 5020 (ב pour כ), avec unités manquantes. Le ms. Zm. a 5029, qui est la date juste. — Il faut encore remarquer que, d'après O 94, 28, Moïse b. N. compose en 4976, non 4970. — Voir Stnschn. col. 1947-8.

221, 37 *a*. Pour les localités, voir O 95, 7. Ces localités sont Astorga, Majorque, Benavente, Toro, Zamora, Salamanque, Alba (dans Z seul), Granadilla et Ciudad Rodrigue. Ligne 39 *a*, lire גראנאדיליא.

221, 7 *b*. Au lieu de ודהסמ"ג lire בהסמ"ג.

221, 10 *b* à 27 *b*. Paraît ajouté plus tard, car 27 *b* contient le début du VIe siècle de la création.

221, 12 *b* et 16 *b*. Voir O 95, 11.

221, 19 *b*. Abraham b. Natan ראב"ן. Iarhi n'a rien à faire avec Mordekhaï. Voir O 95, 11 ; Zunz, *Literaturg*, p. 259 ; Kohn, *Monatsschrift*, 1877, p. 181 ; Stnschn., *s. v. Eliezer b. Nathan*, col. 963. — La date de la mort (l. 20) est celle d'Eliézer b. Natan (l'autre ראבן), non celle d'Abr. b. Natan Iarhi. Sur tout cela, voir O 95, 11. Ces confusions entre Abraham b. Natan et Eliézer b. N. que nous serons obligé de signaler plus d'une fois, sont probablement le fait d'un copiste maladroit.

221, 21 *b*. La date pour la mort de Iomtob de Séville est טובה = 5022 (Zm. a 5020) ; ce paragraphe n'est donc pas à sa place, et doit venir après la ligne 20 *b* de Z 222.

Digitized by Google

précédente et de la col. suivante (219, 40 *a*; 7 *b*, 9 *b*, 40 *b*; 220, 2 *b*, 5 *b*), et qui souvent n'ont pas de sens. Ce sont, en partie, des ficelles mises par l'auteur pour relier son ancien texte à une intercalation plus récente. Cependant le אבל de 7 *b* se rattache à 1-2 *b*, si tout le passage intermédiaire, à partir des mots והיה לו est supprimé. — l. 28-29 *b*. On ne sait ce que vient faire là Isaac d'Acco, mais Zm. permet de le comprendre. Il faut mettre en tête de la phrase le mot כתב et traduire : R. Isaac d'Acco (parenthèse : Raschi dit sur Acco, etc.) écrit : « Du temps de, etc.. » La citation s'arrête aux mots מן העולם, l. 35 *b*.

220, 35 *a*. L'alinéa vient pour la date 4940, et se rattache à la date 4938 de 218, 40 *a*. — l. 43 *a*. L'alinéa est là, malgré la date 5004 de la mort (l. 45), pour dire que Méir Abulafia vivait, comme les précédents, du temps de la querelle de Maïmonide.

220, 37 *a*. Après והיה il faut un point.

220, 41 *a*. Au lieu de תתק"ס il faut תתק"ם ; cf. O 94, 15, et 102, 25. Z suit l'ordre chronologique, ce qui prouve qu'il avait parfaitement écrit תתק"ם. Zm. a aussi תתק"ם.

220, 15 *b* à 221, 16 *a*. Il serait superflu de chercher à mettre de l'ordre dans les notices jetées pêle-mêle dans ce passage, et parmi lesquelles il y en a qui se répètent (220, 19-20 *b*, et 221, 4 *b*, Abraham Ab-bet-din) ou qui jurent ensemble (220, 16 *b*, et 18-19 *b*; le même Abraham nommé d'abord, puis mentionné comme s'il n'en avait pas été question). Les lignes 220, 15 à 20 *b*, qui se rattachent à la date 4965, ne sont évidemment pas à leur place et devraient venir à la fin de la colonne. L'auteur les a mises en cet endroit par occasion et en se laissant aller. Dans notre ms. Zm., il rachète ce désordre chronologique en marquant, avec la date 4956 (l. 21 *b* de Z), qu'il revient en arrière : ובימיהם היו גזירות ' ' ' ובשנת תתקנ"ו ; de plus, le ms. met la persécution de 4969 (Z 220, 21 *b*) à sa place chronologique.

220, 20 *b*. La date 4965 pour la mort d'Abraham Ab-bet-din n'est pas à sa place dans l'ordre chronologique. Il faudrait 4945 (מ pour ס), et alors on aurait exactement la date indiquée par M. Gross ; voir, plus loin, nos observations sur O 94, 25.

220, 21 *b*. Persécution à Béziers 4969 (1209). La mention n'est pas à sa place dans l'ordre chronologique ; la date est, du reste, exacte, c'est l'affaire racontée V p. 113, l. 20.

220, 22 *b*. Voir O 94, 19, et 126, 5. Z 221, 37 *a*, autre persécution dans le royaume de Léon, en 4991 (1231).

220, 34 *b*. Pour le sens du passage, voir O 94, 23. Ici (Z 220, l. 35 *b*), il faut, sans doute, mettre רבי יואל עזרי, père d'Eliezer b. Joel. Voir 222, 36 *a*.

220, 38 *b*. Le ms. Zm. prouve qu'il faut mettre חובות הלבבות נעתק שנת. — 43 *b*, lire תתק"ם (Zm.).

221, 3 *a*. Répète l'année de la mort de Maïmonide, déjà donnée, 220, 21 *a*, sans compter 220, 43 *b*. Cela prouve que le texte était sans

Digitized by Google

11), de Juda b. Isaac (Z 220, 35 *a*; cf. O 94, 13), de Baruch de Worms (Z 220, 34 *b*, O 94, 23, et 103, 1), fils de la sœur de Rabbénu Tam (O 102, 14; Z 218, 16 *b*), m. 4935 (aussi O 94, 9, et 102, 17), mais Z dit qu'il doute de la date.

218, 30 *b*, etc. Le passage doit être expliqué comme suit : « Simson (corriger Simon, qui est faux) b. Abraham, de Sens, élève d'Isaac (l'Ancien); on dit qu'il (רשב"א = R. Simson b. Abr.) est mort la même année que son maître, (Isaac) l'Ancien. » Or le ר"י est mort 4935; c'est donc aussi la date de la mort de Simson, comme l'a O 94, 11, et 102, 18. Au lieu de רבו (ou après רבו), il faut sans doute lire ר"י (l. 33).

219, 1 *a*. Au lieu de תשב"ץ, il faut רשב"א (Simson b. Abrah.).

219, 7 *a*. Benjamin de Navarre est Benjamin de Tudèle.

219, col. *a*. Le passage sur Maïmonide vient ici à cause de la date de la composition du *Mischné tora*, 4938 (l. 40, cf. l. 8); le reste se sera groupé peu à peu autour de ce fait. — l. 23 *a*. A partir des mots ואני מצאתי le reste de l'alinéa est une intercalation postérieure de l'auteur, elle interrompt le raisonnement qui se continue dans l'alinéa suivant et par lequel Z veut prouver que Maïmonide n'avait que six ans lors de la mort de Josef Migasch.

219, 31 *a*. Il faut changer תתקצ"ה en תתצ"ה, comme le montre tout le contexte et comme on le voit ligne 38 *a*. Josef ibn Migasch est mort 4904 (Z 218, 3 *b*), donc si Maïmonide est né 6 ans avant cette date, il est né 4895. On ne comprend pas pourquoi Z se donne du mal pour conserver cette date 4895, qui n'est pas d'accord avec la donnée de Maïmonide citée par Z et d'après laquelle Maïmonide avait 30 ans en l'année 1479 des Séleucides, ce qui fait 4927 de la création; Maïmonide serait donc né en 4897. Il est probable qu'il y avait, à ce sujet, une tradition d'après laquelle Maïmonide serait né en 4895, elle venait peut-être de ce que Maïmonide passe pour avoir eu 70 ans à sa mort en 4965, ou encore, de la confusion, dans la date de sa naissance, entre 4898 et 4895 (ה et ח), de sorte que la vraie date serait 4898. Seulement Z, édit. Cracovie, 131 *b*, l. 2, dit que Maïmonide est né un samedi, veille de Pâque, en l'année 4895 la veille de Pâque tombait au samedi; en 4898, elle tombait au lundi. Dans ce même passage, la date 4891 pour la naissance de Maïmonide est sûrement fausse, il faut sans doute lire 4895 et remplacer, ligne suivante, le *yod* par un *vav* (6 ans, non 10 ans avant la mort de Josef ibn Migasch). En 4891, la veille de Pâque tombait au vendredi. Voir sur cette question de la naissance de Maïmonide, Stnschn. col. 1884.

219, 10 *b*. Lire לחמשים (Zm.). — l. 11 *b*; תק"כ est faux, il faut תקְ"ב (Zm), en réalité et à la rigueur, si les autres chiffres sont justes, תק"ד; c'est le chiffre qu'il faut mettre dans la note 1 de cette colonne 219 *b*.

219, col. *b*. Remarquer les nombreux אבל de cette colonne, de la col.

Digitized by Google

Isaac b. M. Lévi (ou de Moïse haddarschan) ; la génération suivante, enfin, aurait pour principal représentant Abraham b. David, de Posquières. Dans tous les cas, nous pouvons faire dans nos textes de Z, quelques corrections sûres. Z 84, 29 *b*, au lieu de ונגלו, il faut ונתן לו, comme le prouve O 84, 15 ; Z 85, 9 *a*, et Z 217, 4 *b*, au lieu de Abraham Ab-bet-din, on est tenté de lire Abraham b. David (de Posquières), comme semble l'indiquer O 84, 7-8, quoique Zm. ne soit pas favorable à cette correction. Dans Z 85, 2 *b*, nous effacerions le premier des deux הרב ; dans Z 217, 23 *a*, le mot ור' avant le nom de Lévi doit, sans doute, être effacé, et l. 25 *a*, au lieu de והראב"ד il faut sûrement lire הראב"ד ומגדולי תלמידיהם. — Inutile de dire que Z 84, 43, il faut קצר, non קצד, et que l'anaw Moïse de O 83, 22-24, est le même que celui de O 84, 2. — Z 217, 6-12 *b*, cf. O 81, 17-19.

217, 15 *b*. Lire ובן, non ומבן (Zm.).

218, 9 à 11 *a*. Ces trois lignes ne sont pas ici à leur place, à ce qu'il semble.

218, 14 *a*. Après כתובות mettre כתב כי ר' אפרים היה וג'.

218, 20 *a*. Plus loin, 219, 6 *a*, il est dit que Juda b. Ilaï est enterré à Safed.

218, 20 *a*. On ne voit pas ce que vient faire ici la notice sur Abrah. ibn Ezra et Juda Hallévi ; peut-être doit-elle venir à la fin de l'alinéa suivant, consacré à Ibn Ezra.

218, 23 à 37 *a*. Il est clair que la date תתק"ה doit figurer dans le passage, puisque c'est elle qui détermine la place du morceau ; mais il est probable qu'il faut lire, comme dans le ms. Zm.: ועשה ספרי התכונה שנת תתק"ה והיו ימי חייו ע"ד שנה ונפטר בשנת תתק[כ]"ה בקלהורה אבל אני . . . ונפטר שנת תתקנ"ד וג'.[1] La date de la mort תתקכ"ה (le כ sera tombé) se trouve O 94, 2, et 102, 8 ; elle est, du reste, pour תתקנ"ה (confusion de כ et du נ). — l. 25 *a*, תתקצ"ב est curieux, Z dit avoir donné cette date plus haut et elle ne se trouve pas plus haut. — l. 37 *a*. תתקפ"ה est peut-être quelque erreur venant de תתקכ"ה. — l. 32 *a*, d'après *Iesod Olam* d'Isaac Israéli, a la date 4954, lundi 1er adar I, mais la comparaison avec les textes parallèles indique qu'il faut lire, dans Israéli, 4924, non 4954 ; c'est, en effet, le chiffre 4925 qu'a l'édition de Berlin du *Iesod* (IVe livre, p. 35, col. 3). Le 1er adar I de 4924, aussi bien que celui de 4954 tombe un lundi.

218, 28 *a*. Après מא"ר mettre מי (Zm).

218, 4 *b*. Lire בפ' = בפרק.

218, 7 *b*. Toute la colonne a pour noyau la date 4935 de cette ligne et de ligne 28.

218, 28 *b*. Isaac, Isaac l'Ancien, Isaac b. Samuel l'Ancien, Isaac בעל תוספות (c'est le ר"י הזקן ou ר"ר), maître de Simson de Sens (O 94,

[1] Il faut ajouter que Zm., au lieu des dates 905 et 925, a 908 et 928 (ח pour ה); nous avons laissé les ה dans le texte restitué d'après ce ms.

Digitized by Google

217, 26 *a* à 4 *b*. Ce passage sur Moïse haddarschan et autres rabbins de Narbonne et de la région doit être comparé avec Z 84, 39 *b* à 85, 13 *a* ; O 83, 25, à 84, 9, et O 78, 4 à 6. A ces textes, il faut ajouter celui de notre ms. Zm., dont nous nous bornons à donner ici la traduction : « De leur temps (Isaac ibn Gayat et Salomon b. Gabirol), [vivait] R. Moïse haddarschan, *rosch yesiba* à Narbonne, fils de R. Jacob *rosch yesiba*, fils de R. Moïse *rosch yesiba*, fils de R. Abun *rosch yesiba*, maître de R. Natan, auteur de l'*Arukh*, comme il est écrit (dans l'*Arukh*) au mot קצר. Parmi les élèves distingués de R. Moïse haddarschan [on compte] R. Moïse le *anaw*, et R. Moïse b. Josef b. מרן (Merwan) Lévi, fils du frère du rab. Isaac, et R. Abraham b. Isaac appelé Ab-bet-din. Tous ceux-ci ont développé la science (הרבו תורה) en Israël et tous les savants de Narbonne et de Lunel ont bu de leurs eaux. Parmi leurs élèves distingués [on compte] le Rabad (R. Abraham b. David de Posquières) et le rab. R. Zerahia hallévi, auteur du *Maor*, et le rab. R. Meschullam b. Jacob, et le rab. R. Samuel b. Moïse, et le rab. R. Samuel b. David, et le rab. R. Moïse b. Juda, et le rab. R. Jonatan Cohen, et R. Schelemia. Mais le rab. R. Abraham אב"ד (Ab-bet-din), leur maître, est le plus grand de tous. » On se trouve en présence, à ce qu'il semble, de deux versions dont la principale variante se rapporte à Moïse haddarschan : Z 217 et Zm. font de Moïse Anaw, de Moïse Lévi et d'Abraham Ab-bet-din les élèves de Moïse haddarschan ; O en fait les élèves de Jacob b. Moïse b. Abun ou de Juda b. Moïse, et ne nomme même pas Moïse haddarschan ; Z 84 enfin n'est qu'une autre version de O, où le passage sur Moïse haddarschan (l. 43 à 46 *b*.) paraît être gauchement intercalé par Abraham Zaccut. Il faut cependant remarquer que le passage de O 83 est, à certains égards, suspect. Il est bien étonnant qu'il omette entièrement ce célèbre Moïse haddarschan, que Rabbénu Tam connaissait fort bien et dont le principal ouvrage (Midrasch rabba de rabba) a fait si grande sensation dans la région ; O 83, 25, dit : « Le premier rabbin de Narbonne qui nous soit connu... », et là-dessus il nomme deux rabbins (Jacob et Moïse) et non pas un ; puis vient, l. 27, « le plus grand de *ses* disciples », sans qu'on puisse savoir si ce disciple est élève du Jacob ou du Moïse qui viennent d'être nommés. D'un autre côté, dans les textes de Z 217 et Zm., Isaac b. Merwan Lévi paraît incidemment, et comme s'il avait déjà été nommé plus haut dans un passage qui manquerait dans nos copies. Si Moïse haddarschan a été réellement, comme le dit Zm., le fils de Jacob b. Moïse b. Abun, nous proposerions la rectification suivante de nos textes : après ce Jacob, et avant Isaac b. Merwan Lévi, il faudrait, dans O 83, intercaler Moïse haddarschan ; Isaac b. Merwan Lévi serait élève (ou contemporain ?) de Moïse haddarschan, et il faudrait l'intercaler dans les textes de Z ; enfin Moïse b. Merwan Lévi, Moïse Anaw et Abraham Ab-bet-din seraient élèves de cet

Digitized by Google

roc) de Z 214, 28 *b*, et O 78, 21. Plus loin, Z 215, 30 *a* (cf. O 80, 3), il y a מתנגה à Almédia, au lieu de שלב à Almédia.

214, 42 *a*. Le chiffre תתפ"ב doit être changé en תתמ"ה (4845), comme dans O 93, 9. D'un autre côté, Isaac ibn Migasch est mort en 4901 (O 76, 15 ; 93, 19 ; Z 218, 3 *a*); de 4845 à 4901, il y a environ 60 ans ; il faut donc ici, avec Zm., au lieu de ר', lire ס'.

214, 2-3 *b*. Paraît indiquer que dans O 78, 1, il faut lire : ובזה הזמן שמעגנו שיש.

214, 10 *b* et suiv., et O 78, 10 et suiv. Puisque O compte 8 générations de guéonim (O 67, 8 ; Z 207, 26 *b*), il faut évidemment compter comme suit : 22 générations jusqu'à la fin des Amoraim, 5 générations de Saboraim, 8 générations de guéonim, 3 générations de rabbins, ou 22 + 16 = 38 générations. Il faut donc, O 78, 11, lire : וח' דורות בגאונות ; et O 78, 14 : הרי אלו י"ר דורות. On corrigera de même dans Z Les 38 générations sont rappelées dans Z 219, 13 *a*.

214, 31 *b*, lire טברסטאן. — 32 *b*. Au lieu de אוכל, lire אחל (O 78, 23) — 34 *b*. La date 5950 n'est pas dans O. — 41 *b*. Voir, pour les localités, O 79, 3.

215, 22 *a*. Lire רי (*re* ou *rey*, le roi) pour די. — 24 *a*. Le אל paraît être l'espagnol *el*. — 28 *a*. Il faut lire, sans doute, עבדיו (O 79, dernière ligne).

215, 30 *a*, 4 *b*, 14 *b*, 20 *b*, 28 *b*. La ville appelée tantôt גבע רמה, tantôt גבע ראקח ou גבע רקח, est Calatrava ; voir O 80. -- 31 *a*, pour מערב lire מעבר. — 38 *a*, pour הפנו lire הפכו. Tout ce passage se trouve copié dans E 26-27. Les *Philistins* de O sont les Berbères ; voir Munk, dans *Journal asiatique*, juillet 1842, p. 50, note 1.

215, 5 *b*. La phrase est interrompue en son milieu par l'incidente ואני אברהם, etc., la queue se trouve plus loin, 20 *b*. — 18 *b*, pour האורגרי, il faut תנגה, voir 30 *a*. — 28 *b*. Au lieu de ועל מקלט, il faut, sans doute, ועיר מקלט ; voir O 80, 16-17. — 41 *b*. אלבוטרה. mari de אלמעלמא, est peut-être pour אבולטרה, c'est-à-dire Altarras ; voir 215, 12 à 15 *a*. Cette suppression des Caraïtes en Espagne est racontée par FF III, 3, et placée par lui en 4938 (1178), mais Alphonse VIII de Castille, qui doit l'avoir accomplie, est mort 1157. Voir aussi Munk, dans *Journal asiatique*, 4e série, t. XV, p. 303. Il semble, du reste (voir O 79, 15 ; 80, 11), qu'il y a eu deux expulsions des Caraïtes.

215, 8 *b*. Lire בסחרה (Zm.).

216, 22 *a*. Voir O 81, 14.

216, col. 1. La fin de la colonne se relie à col. 2 et ne doit pas en être séparée.

216, 3 *b*. Sur אהוב, voir O 81, 17 ; 93, 8.

217, 4 *a*. Au lieu de תשצ"א pour la mort de Haï, lire תשצ"ח ; voir plus haut, 207, 23 *a* ; voir aussi 207, 8 *b*.

217, 10 *a*, et 229, 17 *b*. Voir O 93, 1. — 17 *a*, voir O 93, 5 ; cf. 12 *b* et 229, 21 *b*.

Digitized by Google

207, 2 *a*. Ou bien il faut רכת גדולה, ou il faut effacer עמו ; cf. O 65, 21. — l. 14, pour ואחר, lire לאחר ; cf. O 66, 3.

207, 28 *a*. 18 ans (allant de 5641) jusqu'à 5659 ; O 66, 11, part de 5653, ajoute 5 (non 18) ans, et arrive aussi à 5659 ; seulement O 65, 2, a aussi pour point de départ 5641, à moins qu'il n'y ait eu un interrègne allant de 5641 à 5653. — l. 42 *a*, les mots והאריך ימים devant כי manquent évidemment, cf. O 66, 18. — l. 41 *a* et O 66, 17 : il faut probablement lire תש"כ non תש"ב, car le calcul est le suivant : Aron Cohen meurt 4720 ; Scherira devient gaon 8 ans plus tard, 4728 (O 67, 6) ; Haï devint gaon 30 ans plus tard, 4758 (O 67, 7) ; Haï meurt 40 ans plus tard, 4798 (O 66, 24). O 66, 24, שמ"ט seul est donc juste, non שנ"ט. — Z 207, 23 *a*. Il y a là évidemment une faute, provenant peut-être de la confusion de תשכ"ח et תשנ"ח ; ou il faut lire : en 4728 [Scherira fut gaon et en 4758] Haï fut gaon ; ou il faut lire : en 4758, Haï fut gaon.

207, 11-15 *b*. La phrase והנשיאים, etc., n'a pas de sens ; il faut évidemment, comme dans O 66, 24, lire ensemble ... מבני זרובבל jusqu'à אחריו, puis lire וראיתי חותמו.

207, 27 *b*, ובזמן אלו jusqu'à 208 fin, ajouté par Z. Le récit de Z reprend à 209 *a*, mais avec une singulière soudure. Tandis que dans O on a וביומיו, se rapportant à Haï gaon (67, 9), Z, qui vient de parler d'Eldad, se croit obligé de mettre וביומי אלדד, ce qui ne va pas du tout avec la suite. — 209, 9 *a*, lire מבני, non מפני, qui n'a pas de sens et est, sans doute, une simple faute d'impression ; cf. O 67, 15. — l. 16 *a*, a 5 savants ; O 67, 24, n'en a que 4, par ce qu'il ne compte pas Hanokh, qui est encore en bas âge. O dit que les rabbins vont de Bari à ספסתין ; Z dit qu'ils viennent de ספסתין.

210, 7 *a*, au lieu de לו, lire לאחד ; O 69, 4. — l. 8 *b*, au lieu de ונשאום, lire ונסי « et des drapeaux » ? cf. O 70, 7. — l. 37 *b*. Evidemment הוסר non הוכר ; cf. O 71, 1.

211, 3 *a*, מצער ; O 71, 6, מצר. — 9 *a*, תשפ"ה est juste ; תשע"ה, O 71, 9 et 13, est faux, car Haï est mort, suivant O et Z, en 4798, et 4798 moins 13 font 4785, non 4775 ; O 71, 11, il vaut mieux lire כשהיה, non שהיה ; cf. Z, l. 13 *a*.

211, 35 *a*. Il faut אל קסם, cf. O 71, 24. — l. 26 *b*. Probablement אשבילא (Séville), O 72, 19 ; voir cependant Z, l. 29 *b* et O 21. D'après Z 213, 22 *b*, et O 76, 9, il semble que la leçon « Séville » soit certaine.

212, 36 *a*. Saragosse prise par Cid Ruy Diaz en אלף וא"ז ; lire וס"ז, 1067 = 4827 ; cf. O 93, 3.

212, 12 *b*. Voir O 92, 22 ; — lire ובגאנה (Baena) ; cf. O 69, 14.

213, 18 à 19 *a*. A corriger par O 75, 10, et lire : ומתלמידיו היה ר' יצחק בר רב ברוך ור' ברוך בנו.

213, 13 *b*. Lire ודודו au lieu de והיה ? voir p. 211 *b*.

214, 35 *a*. Après מן הכלל mettre יצא ; O 77, 21.

214, 39 *a*, שלב, cf. O 77, 23. C'est probablement le כלא (Saleh, au Ma-

Digitized by Google

95, 22 *a*. Lire בני טושאן (Zm.). — l. 1 *b*. Lire ובלאירידה Lérida.

95, l. 3 *b* du second alinéa. Au lieu de אדיבאל, il faut אריבאל ; c'est Arévalo, sur la route de Valladolid à Avila.

204. Toute la page est prise de O 61. Les mots ויש נוסח (l. 4 *a*) s'expliquent par la comparaison des deux textes, ils signifient qu'au lieu de Rabba bar Josef, il y a la variante R. Josef. Les chiffres de Z, pour la date de rédaction de la Mischna (3949) et du Talmud (4360), sont déduits des chiffres de O.

204, 28 *a*. ר' תחליפא ; O 61, dernière ligne, a ר' תחנינא.

204, 4 *b*. ר' מיצא הונא ; il semble qu'il faille effacer le mot מיצא ; cf. O 62, 6.

204, 6 *b*. Lire יצחק, le *yod* est tombé à cause du *yod* de la fin du mot précédent.

204, 10 *b*. Lire נעקרה ; הרגו est évidemment une faute : si les filles de Jesdegird avaient été tuées, Bostanaï n'aurait pas pu en épouser une; lire בשבי ... הלכו.

205, 7 *a*. חבר signifie « compagnon » de R. Aschi, pendant dix-huit ans; -- l. 9 *a* à 18 *a*, incidente ajoutée par Z. — l. 21 *a*, מישן, O 63, 4, מישון. — l. 22 *a*, lire נטרונאי. — l. 25 *a*, au lieu de תק"ס lire תק"ח ; cf. O 63, 6. — O 63, 9, משמא, peut-être pour משמיה ; cf. l. 31 *a*.

205, 12 *a*. Lire ס' נכבד. — l. 22 *a*. Lire נטרונאי.

205, 14 *b*. Pour אמימר, il faut probablement lire ר' שמואל מבני בניו של אמימר ; cf. l. 7 *a* et O 63, 18. — l. 21 *b*, צור, lire דוד. — l. 24 *b*, גולח, faute d'impression pour גולה. — l. 31 *b* et suivantes : les mots והכת הזאת נקראת קראין sont une parenthèse qui interrompt le sens ; ces mots devraient peut-être se mettre après le mot וחזקם.

Les pages 205 à 216 sont copiées de O 65, 9, et suivantes.

206, 7 *a*, מנשה אחינא ; ne faut-il pas effacer מנשה ? cf. O 64, 2. — l. 25 *a*, Isaïe Hallévi est chef pendant 13 ans, après R. Bibé (mort 4543), et meurt en 4556. En effet, de 4543 à 4556, il y a 12 ou 13 ans ; O 64, 11, a 2 ans au lieu des 13 ans de Z, il faut peut-être lire שתים עשר (12), au lieu de שתי. — l. 37 à 40 *a*. La chronologie de Z est conséquente avec elle-même : Josef b. Hayya meurt 5586 (ou 5587), Isaac b. Hayya meurt 7 ans plus tard, 5593 ; Josef b. רבי (O 64, 20, ר' ביבי ou בר ריבי) meurt 2 ans plus tard, 5595 ; Paltoï meurt 16 ans plus tard, 5611. O 64, 19 et suiv., ne peut être juste que si on lit, l. 18, שבע עשר au lieu de שבע ; O 64, 20, דר"ה est évidemment pour דתר"ה ; O 64, 21, au lieu de עשר, il faut שש, on a alors 5586 + 17 = 5603 ; 5603 + 2 = 5605 ; 5605 + 6 = 5611. Si le point de départ de O est 5596 (au lieu de 5586), on n'aura pas à corriger 7 en 17, et, de fait, le chiffre de 5596 paraît plus juste (voir O l. 17). Avec toutes les variantes de O, la question de chronologie est très embrouillée. — Z 206, 10 *b*. Pour תר"ם, lire תרמ"א, comme O 65, 2, car Z 207, 28 *a*, a 659 = 641 + 18.

Digitized by Google

בהרים de E, pour les Juifs qui se réfugient en Allemagne, s'explique par U : « moreram per essos Alpes. »

U 32, E 92, בימים ההם ... ואלה שני חיי, et E 95, ובימים ההם. Réfugiés à Naples, expédition française à Naples.

U 33, E 105. Affaire de meurtre en Turquie. Date : 5302 = 1542 (U) ; le médecin Mossé Hamon à Constantinople (U et E ; il est nommé deux fois par V, qui dit avoir reçu de lui des communications verbales). E a beaucoup de détails qui ne sont pas dans U. D'après la date de U, le morceau, chez E, devrait être placé devant le morceau précédent. V, p. 111, a, comme E, les localités Amasia et Tocat, plus les noms du sultan et de Mossé Hamon ; le médecin brûlé s'appelle R. Josef אביוב, chez E ; Josef b. Josef אביוב, chez V. Le même fait est raconté, mais plus brièvement, dans V 28.

U 34, E 104. Incendie et peste à Salonique en 5305 (1545).

U 35. Affaire de meurtre à Prague, 5306 = 1546 ; expulsion, les Juifs se réfugient en Pologne. Paraît être E 103, ויגרשו היהודים ; année 1542, probablement, pour E. Cf. E 109 et 123, où le même événement paraît raconté (incendie en Bohême).

U 36. Peste en Allemagne et dans le pays des Grisons ; réfugiés reçus à Pesaro, si j'ai bien compris, grâce à Manuel Bibacho (Bibago), réfugié du Portugal ; en 5311 (1551). Rien dans E.

U 37, E 109. Pillage de la synagogue de Pesaro en 5313 = 1552. L'ouvrage de U a été imprimé le 27 septembre 1552.

2. *Le Iohasin d'Abraham Zaccut*[1].

(Désigné dans cette étude par la lettre Z).

83, 22 *b*. Lire ובעלי הקבלה.

88, 11 *b*. Lire אישטליא (Zm.), Estelle, en Navarre. Cf. Stnschn. col. 1848.

88, 19 *b*. ואמרתי non ואמרי (Zm.).

88, 21 *b*. Lire תאמין, non האמין.

88, 22 *b*. Au lieu de האמן, Zm. a אל תאמין.

89, 3 *a*. ארבלא est Arévalo ; voir l. 21 *a*.

89, 9 *b* et 27 *b*. Lire טאלבירא Talavera, qui est sur la route d'Avila à Tolède suivie par Isaac ; correction confirmée par Z 96, 13 *a*.

89, 34 *b*. יתרונן (Zm.).

94, 43 *b*. Lire קרישפין.

[1] Dans cette étude et celles qui vont suivre nous nous occupons seulement du moyen âge en France, en Allemagne et en Espagne. Quand nous sortons de ce sujet, ce n'est que par occasion et par exception. Nous ne nous sommes pas non plus occupé du texte d'Abraham ibn Daud publié dans O. — Les renvois que nous faisons (v., cf., comparez, etc.) se rapportent le plus souvent à un article de notre travail ; quand cet article manque dans notre travail, il faut se reporter au texte indiqué par le renvoi. — Dans nos corrections nous n'avons pas répété celles qui se trouvent O xv.

Digitized by Google

raison, que la date est fausse. A ses arguments on peut ajouter celui-ci : le *Règlement* de 1432 (*Revue*, XIII, 189) parle de la veuve de don Méir, et, entre don Méir et son successeur don Abraham Benvenist, il y a eu une vacance qui a duré quelque temps. Don Méir est donc mort avant 1432 et ne pouvait plus vivre en 1456 ; cf. O 98, 16.

U 24, E 13, V 5, p. 3. Emeute à Grenade et mort de Josef Hallévi ibn Nagdila. Le nombre de 1500 maisons juives à Grenade se trouve dans U et dans V, Date : samedi 9 tébet 4824 ou 4826 ou 4827 (Abraham ibn Daud, O 73, 6, avec note 4 et corrections de O xv); samedi 9 tébet 4827 (O 93, 1) ; samedi 9 tébet 4824 = 1064 (E) ; samedi 9 tébet 4827 (Z 229, 17 *b*) ; 9 tébet 4827 (Z 217, 10 *a*). Dans U, il y a : 9 tébet 5248, mais probablement cette date vient d'une double erreur, dont l'une est la conséquence de l'autre. Il aura, par transposition de chiffres, mis 248 au lieu de 824, et, par suite, il a dû ajouter 5000 au lieu de 4000, de là 5248 au lieu de 4824. Le 9 tébet 4824 ne tombe pas un samedi, la date 4824 doit donc être rejetée ; le 9 tébet des années 4826 et 4827 tombe au samedi, mais la plupart des auteurs ayant la date 4827, c'est celle-là qu'il faut préférer. La fausse date 4824 vient de la confusion fréquente du ד et du ד. Le 9 tébet 4827 coïncide avec le 30 décembre 1066. Voir Stnschn., col. 1293 et 2465 et sa *Polemische und apologet. Literatur*, Leipzig, 1877, p. 138-40 ; voir aussi Graetz, VI, note 3 de la fin du volume.

U 25. Expulsion d'Espagne de 1492 ; cf. E 84, וירבו אנוסים. Date : U, 5251 (1491); E, 1492. Cf. U 202 *a*, le monstre (inquisition) de Portugal. Dans V, les nos 50 à 60, et p. 110 בכתב, se rapportent à cette expulsion ; au no 51, p. 89, le mot סרדיניא doit peut-être se transcrire par Cerdagne, non Sardaigne (voir, sur ce point, nos observations sur V 11).

U 26, année 5252 (1492) ; E 87, וכשש מאות, année 1492. Entrée des Juifs en Portugal.

U 27, E 88, ויהי בשנת השנית, etc. Date : U, 5253 (1493); E, 1493 ou 1494. Sort des Juifs dans le Portugal, entrés plus nombreux qu'il n'était convenu ; exilés à Saint-Thomas ; V no 59, p. 93. Cf. U 25, f. 194 *b*.

U 28, E 89, l. 4 et suiv. Les Juifs dans le Portugal après la mort du roi Jean et sous son successeur Manoel, en 5257 (1497) et suiv. (U); conversions forcées.

U 29, E 90, ויהי בשנת רס"ו. Massacres en Portugal. Date : 5266 = 1506 (U et E). Le roi revient en toute hâte d'Abrantès pour arrêter les massacres. Mêmes faits V 60, p. 93.

U 30, E 91, וימת. Les Juifs en Portugal sous Jean III. Inquisition en Portugal en 5291 (1531).

U 31, E 91, וינוסו רבים. Suite, année 1531. U a aussi les quatre pays : Flandres, Angleterre, France, Allemagne, ce qui prouve une fois de plus que, dans E, il faut lire פיאנדרה non פיימנדה. Le מתו

Digitized by Google

ce Torti est curieuse, elle vient d'une fausse interprétation de FF par U. On a, en effet, dans FF (III, 7, 6° cruauté) : « Compertum est in Alemania quod Iudei intoxicassent omnes fontes et puteos ut occiderent omnes xpristianos dicte provincie. Torti enim aliqui eorum id confessi fuerunt esse verum. » Cela veut dire : Les Juifs empoisonnèrent les puits de la susdite province (celle de Forchin, sans doute, du numéro précédent) ; quelques-uns d'entre eux, soumis à la torture (*torti*), avouèrent le crime. U n'a pas remarqué le point placé entre *provincie* et *Torti*, il a lu, sans point, *provincie Torti*, la province de Torti, quoique la suite, n'ait alors pas de sens De là, la province de Torti qui a passé de U chez E.

U 20, E 57-58, etc., V 21 à 25, p. 45-46. Expulsions des Juifs de France. Voir notre article : *Les expulsions des Juifs de France au* XIV° *siècle.*

U 21, E 70, וימת, V 27, p. 47. Date 5150 (U, V ; 1390), E paraît avoir 1394 Persécution de Vincent Ferrer. La comparaison des localités mentionnées dans U et V montre que, dans V, il faut lire Aragon, Valence (ולינסי, Valencia, non Galicia, comme l'a *Vara*), Majorque, Barcelone, Lérida ; Séville de U a été omis par V. C'est un des passages qui montrent qu'il y a quelque relation entre V et U [1]. Dans V, les n°s 45 à 50, p. 87 à 89, sont la suite de ces événements, y compris les persécutions dues au pape Benoît XIII (Pierre de Luna). Voir une correction de U chez Graetz, VIII 127, n. 1 (remplacer Duarte par Joâo). Le numéro 48 de V (p. 88) se rapporte au même événement, les noms des villes mentionnées dans ce numéro offrent quelque difficulté. On a, en suivant l'ordre du texte, Séville, Cordoue, Ecija, מגרים (*Vara*, a Cadis, comme s'il y avait קדיס), ולרישקט (*Vara :* Illescas), Ocaña, Huete, קשטיל מנריס (manque dans *Vara*), Muñoz, Torrijos, Escalona. Ces villes sont, la plupart, dans les environs de Tolède ; il est donc possible que מגרים soit pour מדרים, Madrid. Pour קשטיל מנריס voir la leçon de G 114 *b*, l. 17.

U 22, E 77, וידהי בשנת, FF 7, 11° cruauté. Enfant tué. Date : dans U, corriger 1215 en 5215 (1455) ; dans E, il y a 1456 ; dans FF, 1454. U dit, d'après FF, que cela se passe dans la terre de Louis de Salamanque (FF a Almanca); E dit, par erreur, « à Salamanque ». Voir U 7.

U 23, E 78-79. Affaire d'hostie à Ségovie, le médecin du roi, don Méir (Alguadez). U cite FF, et, d'après sa pagination, le fait devrait se trouver FF 11 ; nous ne l'y avons pas trouvé dans notre édition, ni à la fin du registre (Graetz VIII, 95, note). U et, d'après lui, E ont la date 5216 (1456), prise de FF. Graetz (*l. c*) dit, avec

[1] A moins qu'ils n'aient encore ici, comme pour le fait raconté U 16, copié tous deux le même chroniqueur espagnol. Voir surtout U 8, où il semble prouvé que U a copié V.

Digitized by Google

ragon, d'après U). Le fils du roi d'Aragon pend 40 pastoureaux à Huesca, un certain nombre d'autres à הר סגור (un des Puységur ou Monségur de France ?). Les pastoureaux passent alors en Navarre, à Pampelune, Monréal et Tudèle (comme chez U). U ne dit pas où il a puisé son récit, V cite les chroniques des rois d'Espagne. Les deux récits sont très décousus, on y remarque un singulier mélange de villes espagnoles et de villes françaises et on croit voir que V a quelquefois donné le nom de *ville* à des provinces. Il en résulte que son איגין est peut-être ארגון, l'Aragon ; גאשקונה, qui, pour U et pour V, paraît être une ville, pourrait être Gascueña, au nord de Huete ou dans la province Cuenca. — Marciam ou Marcian est probablement Marciac, dans le Gers. Le Morcian et Morça de V et de *Vara* sont une altération de ce nom. — En somme, les deux récits de U et de V, avec leur pêle-mêle singulier et leurs sauts inexplicables d'Espagne en France et de France en Espagne, ne deviendront clairs qu'après qu'on aura découvert la chronique espagnole à laquelle V dit qu'il a emprunté les faits et que U a certainement aussi copiée.

U 17, E 61-62. La sœur du pape veut persécuter les Juifs, le roi de Naples leur témoigne de la sympathie, année 1321. Déjà l'éditeur de E a fait remarquer que le nom de שימילאנטי, donné à tort à la sœur du pape par E, est une bévue de E, venant de ce qu'il a pris l'adjectif *semelhante* (semblable) de U pour un nom. La sœur du pape s'appelait Sancha (U), d'où le כאנטה ou קאנטה de E. Le même incident est raconté V 14, où la sœur du pape est appelée שאנגיזה ; cependant le manuscrit (ou l'édition) d'après lequel est fait la *Vara* devait avoir une meilleure leçon, puisque la *Vara* a *Sancha*. Le roi de Naples s'appelle Robert chez U et V, Frédéric chez E. Chez U, il est roi de Naples et de Jérusalem, de là vient l'erreur de מלך אחד בירושלם, chez V, p. 38, l. 16, au lieu de בנאפולי ובירוש' qu'il faudrait. Sur tout cela, voir Gross, dans *Monatsschrift*, t. 28, 1879, p. 545, qui propose de voir dans cette Sancha la fille de Jacques Ier, roi de Majorque.

U 18. Les lépreux en France, 1321. Raconté avec différences dans E 63 et V 43.

U 19. Peste noire en Allemagne, province de Torti, 5106 (1346). E 67, ויצמר היהודים, a : province טורטי (1348). Tiré de FF 7, 6e cruauté, année 1345. E raconte d'autres incidents de la peste noire, p. 65 et suiv. Le numéro 26 de V, p. 46, est aussi consacré à ces événements, sa date ק"ס (5160) est fausse, c'est 160 au lieu de 106, par transposition de chiffres, ou bien il faut lire ק"ח ou ק"ט au lieu de ק"ס, puisque en réalité la peste noire a eu lieu en 1348-9. Les dates 1345 (FF), 1346 (U), sont fausses, si on les applique à la peste noire.

On n'a pas encore identifié Torti et pour cause : l'existence de

Digitized by Google

différences importantes, entre autres, au commencement, les deux miracles de la colombe et des caractères écrits sur l'épaule sont réunis, chez lui, sur une seule personne, tandis que chez U il y a deux personnes, une par miracle. La marche des événements, dans les deux auteurs, est la même: On passe d'abord de Tudèle à Cordel, ville qui n'a pas encore été identifiée. Les כמרים de E, qui délivrent les pastoureaux pris par le מלצר (chez U : melsar) sénéchal de Toulouse, s'appellent *frades* chez U. Les Juifs se réfugient d'abord à Narbonne, puis à Carcassonne. L'émeute se répand dans les provinces de Burdeos בורדאוש, Angleterre (le Bordelais anglais), Castel-Sarrazin et Agénois (Agenes אגיניש), puis dans la province Toulouse-Bigorre (Tolosa Bigorda, טולושה ביגורדה), et dans les villes de *Marciam* מארציאן et *Condô* קונדו (Condom). Ensuite les deux auteurs parlent de massacres de Juifs à (ou en) Guasconha גאשקוניאה, à Lérida, Valence, Barcelone, Iaça (Jaca actuel), Monserrat, Barbastre; puis en Navarre, à Pampelune, Monréal et Tudèle. Il est très intéressant de comparer ce récit avec celui de V 6, p. 4 à 6. D'après V, le miracle de la colombe, qui fait naître l'agitation, a lieu dans la ville de איגין (*Vara*, p. 6, Guiena), qui doit être en Espagne, puisque les pastoureaux parlent d'aller arracher Grenade aux Maures. Une grande inquiétude se produit immédiatement en France, et des troubles éclatent dans une ville qui doit être le Tudèle de U, mais qui, dans le texte que nous avons, n'est pas nommée ; le במקום ההוא et משם (p. 5, l. 5) font supposer qu'il y avait autrefois, dans le texte, un passage où cette ville était mentionnée. De là, les pastoureaux vont à סרדיל, qui est le Cordel de U, קורדיל dans E, et pourrait bien, à la fin, être בורדיל Bordeaux. L'incident de Narbonne, obscur chez U et E, est très clair chez V : Quand les Juifs voient que le sénéchal de Toulouse a arrêté un certain nombre de pastoureaux, ils sortent de leur refuge de Narbonne, se battent contre les pastoureaux, 150 d'entre eux sont tués (200 chez U et E), les autres se réfugient à Carcassonne. L'émeute se répand en Angleterre (possessions anglaises en France), dans le Bordelais, à Castel-Sarrazin et dans l'Agénois (tout comme chez U), dans la *ville* de Bigorda (U a *province*, non *ville* de Toulouse-Bigorda), à מורציין (*Vara* : Morcô ; U a Marciam) et à Condom. Le seul survivant de Toulouse est une femme (un homme chez U) Les Juifs de la *ville* de גאשקונה (Guasconha de U) se réfugient à Lérida (U ne dit pas *ville* de Guasconha, et surtout ne dit pas que de G. on se réfugie à Lérida). D'après U et E, les Juifs de Lérida veulent se faire conduire en Aragon (ce qui est curieux, car Lérida est en Aragon), mais ils sont tués en route; d'après V, cet incident s'applique aux Juifs de כפר לואיש (Mont-Louis? en France?). L'évêque de Toulouse, fils du roi d'Aragon, sauve les Juifs de Lérida (ceux d'A-

Digitized by Google

campeaos que agora chamam as alhas, onde se faz o mercado ». U cite à tort Lévi b. Gerson, qui n'a pu parler que de l'expulsion de 1306. Cf. V 21. E a prudemment effacé le nom de Lévi b. Gerson, mais il garde le chiffre des expulsés donné par Lévi b. Gerson (double des Juifs sortis d'Egypte).

U 11, E 50-51. Les Juifs assistent le roi de Naples, en 1240, dans la guerre. Son fils prétend les récompenser en leur imposant le baptême. M. Julien Sée, *La Vallée des pleurs*, p. 229, a déjà fait remarquer que E a traduit par erreur le *tocha* de U, f. 172 *a*, par מצנפת. Dans V 35, on a un incident pareil placé dans la ville de בורדון, en France : on ordonne aux Juifs de se convertir et on leur donne, pour délai, le temps que brûle un cierge אבוקה של שעוה. U nomme, comme théâtre de la persécution, Naples et Trana ; E nomme Naples seule.

U 12, E 52. Angleterre, affaire du prêtre chrétien qui se convertit au judaïsme. Cet événement, qui amène finalement l'expulsion des Juifs anglais, en 1290-91, se place, en réalité, en 1275 (Graetz VII, 192), mais nos chroniqueurs réunissent, dans un raccourci, tous les symptômes de l'expulsion finale. Certains traits du récit (les 2000 maisons juives de Londres) montrent que U a utilisé, à ce qu'il semble, le morceau de l'Efodi qui se trouve dans le ישועות משיחו d'Isaac Abravanel (édit. Carlsruhe, f° 30 *b*). L'histoire de la date donnée par nos chroniqueurs à cet événement (expulsion) est curieuse. Dans Efodi déjà, il y a une faute. Le texte disait probablement que l'expulsion eut lieu en l'année נ, c'est-à-dire 5050 (1290). Abravanel a lu כ pour נ, de sorte qu'il a 5020 (*id.* V 18). U a pris le כ pour un ב, c'est pourquoi il a 5002, date qui se trouve aussi dans E (5001). V a distribué les faits sur deux numéros, n°s 18 et 20, et, en outre, dans le n° 20, il place à tort l'événement en France. Le ארץ נורטי de E (p. 53) est le « huna parte que se chama o Norte » de U f. 174 *a*.

U 13, E 53-55. Suite du même événement (expulsion), racontée par U d'après FF 9, 3° expulsion. Le סקוציאה de E est Escorçia dans U f. 175 *a*.

U 14, E 55. Hostie en Flandres. L'événement doit se placer vers 1260. U n'indique pas la source où il a puisé.

U 15, E 55, FF 7, 5° cruauté, d'après Thomas Cantipr., *de Apibus*, ch. xxx. Prétendu assassinat d'un chrétien en Allemagne. La date de U est 5022 (1262) ; chez E, 1263 ; dans FF, 1261. Dans FF, la ville est appelée « villa Teutonie Forchin » ; dans U, « vila de Teuthonie Forkim »; de là, dans E, עיר טיאוטוניאר פורקים. Le récit de U (et de E qui le copie) est très différent de FF, mais U n'indique pas de source. Forchim est sans doute Forehheim.

U 16, E 58, ויהי נער. Affaire des pastoureaux en Espagne et en France. Daté, chez U et E, 5080 (1320). E suit U, mais avec des

Digitized by Google

l'Itinéraire. De 1173 à 10 ans en arrière, on a 1163. Si on faisait partir les 10 ans du temps de la présence de Benjamin dans le pays (1170, d'après Graetz), l'affaire de David Alroï se placerait en 1160. Mais il semble qu'il faille encore remonter un peu plus haut. M. Kaufmann (*Revue des Etudes juives*, X, 251) a rendu très probable qu'Abraham ibn Daud connaissait et avait déjà réfuté, en 1161, « l'Humiliation des Juifs » de ce Samuel ibn Abbas dont nous avons parlé plus haut, et le morceau de Samuel sur David Alroï appartient probablement à cet ouvrage. Cela n'est pas certain, sans doute, mais le début même du morceau montre que c'est un fragment d'un ouvrage de polémique contre les Juifs. Il est difficile de croire que si l'affaire de David Alroï s'est passée en 1160, elle ait déjà pu être connue et défrayer la polémique religieuse en Espagne en 1161. Il ne faudrait donc pas prendre à la lettre les 10 ans de Benjamin de Tudèle, on doit placer l'affaire d'Alroï un certain temps avant 1160, ou placer l'arrivée de Benjamin dans la région avant 1170 (les 18 ans à partir de 1153 qui servent de preuve à Graetz, VI, p. 425, n° 3, ne sont peut-être pas exacts). Nous croyons que c'est l'hypothèse la plus simple pour résoudre les difficultés signalées par Graetz (VI, p. 425, n° 4) et par Lebrecht (Benjamin, II, p. 357 et suivantes). Graetz a tout d'abord oublié qu'il place l'affaire d'Alroï en 1160 et que Saïf-Eddin y joue un rôle, mais Saïf-Eddin Ier était mort en 1149 et Saïf-Eddin II ne régna qu'en 1170. Lebrecht, de son côté, est obligé d'admettre que Benjamin a déjà été en Perse ou dans le voisinage en 1160, mais comme il a été à Fostat en 1171, et que de Perse ou des environs il s'y est rendu directement, il serait impossible de dire à quoi Benjamin aurait consacré les 10 ans allant de 1160 à 1171. Il nous paraît donc certain que Benjamin n'a pas été témoin des faits ; les ayant entendu raconter par les gens du pays, il aura commis quelques inexactitudes ou les dépositions recueillies par lui auront été en partie inexactes. Si Saïf-Eddin a été réellement mêlé à l'affaire d'Alroï, ce ne peut être que Saïf-Eddin Ier, et l'affaire se place avant 1149. Si c'est à tort qu'on y mêle Saïf-Eddin, on a de la marge pour placer l'événement de 1149 jusque vers 1155 et un peu au-delà.

U 9, E 43, FF 7, 7° cruauté. Enfants disparus à Vienne, retrouvés sous la glace. Chez FF, date 1420 ; chez E, entre 1182-4. Chez U, l'événement est placé entre des faits de 4924 et 4964 (1164 et 1204). Voir Graetz VIII, 133.

U 10, E 44, וירחי בשנת, FF 7, 2° cruauté. Expulsion des Juifs de France sous Philippe-Auguste, en 1186. U a 4943 (1183), date qui vient de FF, lequel a 1183 au commencement de son chapitre, mais pour date du forfait des Juifs, non pour date de l'expulsion. E a la date juste. Le יער ויצינאש et le קיאנפיאוש de E sont pris de U : « bosque de Viçenas, deleitoso lugar çerca Paris e

Digitized by Google

province de Gilan, au nord-ouest de la Perse. A la p. 54, l. 7, les mots אני שינ אני sont corrompus : est-ce אגירות ? les autres versions ont דוגיות. A la fin de son récit, V rapporte un renseignement que Maïmonide, d'après lui, aurait donné sur David, mais V paraît s'être trompé, ce passage de Maïmonide ne s'applique pas à David (Benjam. édit. Asher, II, 163 et 165). — Le récit de U (p. 165 *a*) se rapproche beaucoup de celui de V ; Habiton (l. 5 de l'alinéa) est naturellement Haftan ; Samaria (l. 6) est pour Amadia; Guitan (même ligne) est juste, le pays de Gilan ; p. 166 *b*, l. 6, en remontant, Yosef Badahan est le Josef בורתן de Benjamin. Ce qui est curieux, c'est que U répète presque textuellement (f. 167 *a*) ce que V a dit du prétendu renseignement de Maïmonide sur David, il paraît donc impossible que l'un des deux écrivains n'ait pas copié l'autre, et comme la compilation du *Schébet Jehuda* a été commencée déjà en Espagne, on peut admettre que si Usque n'avait pas d'exemplaire imprimé de l'ouvrage (l'édition princeps étant peut-être postérieure à celle de l'ouvrage d'Usque), il a pu en avoir vu une copie manuscrite. — E, malgré le מצנפת signalé plus haut, n'a pas purement copié U ; on voit, par sa rédaction, qu'il a eu sous les yeux des textes hébreux. Son דגסתאן (p. 35, l. 5 en remontant), doit évidemment être changé en דברסתאן Tabaristan (Benj., I, p. 78, l. 6 en remontant). — Le texte de O est celui qui se rapproche le plus de celui de Benjamin.

U et E donnent pour la date de l'événement, l'année 4924 ; O a 5923, mais il faut mettre 4923 ; V paraît avoir une date différente. Il vient de raconter antérieurement et très brièvement, au n° 30, une persécution de 4906, et, en commençant l'histoire de notre David, il dit : « Sept ans avant la persécution dont nous avons parlé plus haut... » On a conclu de là que V plaçait l'affaire de David en 4900 ou 4899, mais cette conclusion est probablement erronée. Si V, au début du n° 31, faisait allusion à la persécution de 4906, il ne dirait pas qu'il l'a racontée *plus haut*, puisque le récit est tout près et ramassé en quelques lignes. De plus, l'accord qui existe entre les autres chroniqueurs et surtout avec U, qui paraît avoir copié V, prouve que V devait aussi avoir cette date de 4923. Le début de son récit se rapporte au récit d'une persécution de 4934 (peut-être l'affaire de Blois), qui se sera trouvée racontée plus haut, dans les anciens manuscrits du *Schébet*, et aura disparu depuis. La date 4923 24 (1163-4), chez nos chroniqueurs, n'offre d'ailleurs aucune garantie. Nous croyons qu'elle vient du passage de Benjamin (I, 77, l. 13) où il est dit « qu'il y a aujourd'hui 10 ans » que ces faits se sont passés. Nos chroniqueurs ont probablement fait partir ces 10 ans de l'année 1173, où Benjamin, d'après l'anonyme de la préface de son Itinéraire, est censé être rentré en Espagne, et ils auront supposé que c'est aussi la date de la rédaction de

Digitized by Google

placé par lui, nous ne savons pourquoi, entre 1099 et 1142. U a des additions qui ne sont pas dans FF et qui se retrouvent, avec d'autres additions (le *quæstionarius* entre autres), dans E.

U 7, E 25, dernière ligne, FF 7, 10e cruauté. Le Juif de la ville de Thavara, en Espagne, qui incendie la ville pour faire périr les chrétiens. Le récit de E n'est pas très clair, il faut l'expliquer par U, dont il est la traduction résumée. D'après FF, Thavara est une ville de Castille, dans le territoire de Louis de Almanca (Salamanque ?). Du numéro suivant (11e cruauté) de FF, il semblerait résulter que la ville est près de Valladolid. Enfin, *ibid.*, 12e cruauté, cette même ville paraît n'être pas éloignée de Zamora. Dans U 22, le Ludovicus de FF est appelé Ludovico de Salamanca.

U 8; E 35, V 50. Histoire de David Alroï. Cette histoire se trouve racontée pour la première fois dans l'Itinéraire de Benjamin de Tudèle (I, p. 74 et suiv. du texte hébreu de l'édit. Asher); on la trouvera ensuite dans V 31, p. 50; dans E 35 et dans O 123 (Isaac Sambari; déjà publié autrefois, par M. Ad. Neubauer, dans la *Revue des Etudes juives*, tome IV). Une version de cet événement, rédigée par un Juif converti à l'islamisme, Samuel ibn Abbas, a été publiée dans E allemand, p. 22 du texte hébreu de la fin. Pour les études sur ces textes, voir Benjamin de Tudèle, édit. Asher, II, p. 158 à 165; Graetz, VI, 426 (note 10 de la fin du volume); Wiener E allemand, les notes 113 à 122, p. 166 à 171. Il n'y a pas de doute qu'en dehors du texte de Samuel ibn Abbas, les textes des chroniqueurs juifs proviennent, directement ou indirectement, de celui de Benjamin de Tudèle, quoique aucun d'eux ne le reproduise exactement. Benjamin de Tudèle est le seul qui donne à la ville d'Amadia (ou au pays) 25,000 habitants juifs, V, U et E ne parlent que de mille Juifs. Benjamin, V et O disent que lorsque David, pour échapper au roi, traverse le fleuve גוזן (Kizil Ouzen), il le fait sur son manteau כודרו, U est le premier qui dit que David jette sa coiffure (*touca*) dans le fleuve (et s'en sert probablement comme d'une nacelle ?), et c'est de là, sans doute, que E, qui s'est beaucoup servi de U, a son מצנפת. D'après Benjamin, Saïf-Eddin promet de donner lui-même les 10,000 pièces d'or pour acheter la tête de David. les autres versions ont une addition qui paraît excellente et qui sera venue d'une autre source : Saïf-Eddin promet cet argent, mais au nom des Juifs, qui devront payer la somme, pour se délivrer d'un homme si dangereux.

Passons aux détails des textes. Dans Benjamin, p. 77, l. 7, il y a sûrement une lacune, les textes parallèles de V et U montrent qu'après le nom d'Amadia, il faut lire : ירם רג' [ומשם חמשים]. — Dans V, נהר סבטיון (p. 50, l. 11) est évidemment pour הרי חפתון, montagnes de Haftan (v. Benjamin et V l. 17; même correction à faire dans E). גרלן (l. 12) est sans doute pour גילן, la

Digitized by Google

traire, raconte l'histoire de la prise de Tolède tout autrement : Tolède est réduite par la famine, les Juifs n'y sont absolument pour rien. Leur intervention, on le voit, n'est qu'une fable que Dozy a eu tort de répéter (*Hist. de la domination arabe en Espagne*, II, p. 36). Voir Conde, *Historia de la dominacion de los Arabes en Espana*, p. 20-21.

U 4, E 11 à 12. Voici le récit de U : Après la prise de Tolède, des objets sacrés, vénérés par les Maures, sont volés dans la ville de « Midini Talbi ou Meca », les Maures accusent du vol Abraham de la Capa et d'autres Juifs venus de Tolède pour habiter la région ; ils tuent beaucoup de Juifs, détruisent 40 synagogues, et tout d'abord celle de Tolède. La nouvelle de ce méfait vient en Barbarie et autres parties de l'Orient, les rois maures ordonnent aux Juifs de se convertir au mahométisme, mais finalement, l'édit n'est pas exécuté. En ce temps, Maïmonide quitte la Castille et fuit en Égypte. Le chapitre porte en tête l'année 4923 (1163), mais l'édit des rois maures est daté de 4950 (1190). Le fait est raconté avec moins de détails et sans date dans FF 11, 8e article, où la ville de la Mecque est nommée. On voit que, dans E 11, il faut conserver la faute מדינה טאלבי, copiée sur U. L'événement n'est pas daté dans E, mais il est placé par lui entre 718 et 810, de sorte qu'il est évident qu'il se trouve à cet endroit comme suite de la prise de Tolède, racontée p. 10, et placée par E vers 718. La fuite de Maïmonide en Egypte est ensuite placée par E, p. 50, vers l'année 1200. V 30 raconte brièvement le même événement et le place en 4906 (1146), à peu près comme U. La différence de date dans U et V d'un côté, E de l'autre, vient de ce que U et V placent l'événement à l'époque de l'invasion des Almohades (Ibn Tumart), tandis que E le place à l'époque de la 1re invasion des Arabes en Espagne. L'invasion des Almohades est bien de 1146 (date de V) ; le père de Maïmonide quitta Cordoue, avec sa famille, après la prise de cette ville par les Almohades en 1148 (Graetz VI, 289) ; Maïmonide s'échappa du Maroc en 1165 (date de U). Voir aussi V 4, qui se rapporte au même événement.

U 5, E 44, וירבו היהודים. Enfant chrétien tué à Paris. U est emprunté en partie à FF 7, 2e cruauté, mais le trait des 80 Juifs tués à Paris, et qui est répété dans E, n'est pas dans FF (qui cite Vincent de Beauvais, *Specul. histor.*, liv. XXX, chap. xxv [1]). E a d'autres faits empruntés à FF probablement et qui ne sont pas dans U ; par exemple : que le roi Philippe-Auguste entend raconter les forfaits des Juifs (dans son enfance) et s'en souvient quand il est sur le trône.

U 6. Cœur de porc pris par les Juifs, en Normandie, pour un cœur de chrétien, et enterré par eux ; les porcs le déterrent. Emprunté à FF 7, 4e cruauté ; reproduit par E, p. 25, d'après U, et

[1] Dans l'édition de Douai, 1624, ces faits sont racontés au livre XXIX, ch. xxv.

Digitized by Google

qu'il a (800 de l'ère chrétienne) ne s'accorde pas avec les faits précédents.

U 2. Henri étant empereur des Romains, les Juifs furent riches et prospères en France, les chrétiens en furent jaloux et résolurent de leur dresser un piège. Ils s'entendirent avec une vieille femme qui alla porter un gage chez un banquier juif, et prétendirent que celui-ci avait obtenu de cette femme une hostie, qu'il avait mis cette hostie dans une chaudière d'huile et d'eau, pour la cuire, mais qu'il sortit de la chaudière un enfant que le Juif s'efforça en vain de tuer. Une troupe de 10 à 12 personnes, après avoir fait irruption dans la maison du Juif, se jeta dans la rue, fit grand bruit de l'événement, le banquier fut arrêté ; malgré les tourments qu'on lui infligea, il ne confessa rien ; mais sa femme, plus faible, fit les aveux qu'on voulut ; on lui laissa la vie, mais elle dut se baptiser, avec ses fils encore enfants ; le mari fut brûlé avec un Talmud dans les bras. Le bruit de l'événement se répandit et, dans plusieurs villes éloignées de la cour, on tua les Juifs. C'est exactement le récit de E 24 ויהי בימי הקיסר. E a la date 4859 (1099), mais U a encore ici 4077, comme au n° 1. Le FF 9, 2e expulsion, raconte le même événement, mais le place en 1036 de l'ère chrétienne, ce qui ferait 4796 de l'ère juive. Nous croyons, du reste, que dans FF cette date 1036 est fausse et doit être remplacée par 1306 (MXXXVI serait pour MCCCVI), c'est-à-dire 5066 de l'ère juive. Cette date de 1306 ne s'applique pas à l'incident lui-même, mais à l'expulsion des Juifs de France de 1306, qui en aurait été la conséquence. En effet, certains détails de l'évènement et principalement le fait du Talmud que le Juif tient dans ses bras, sur le bûcher, prouvent que l'affaire racontée ici est l'affaire des Billettes, qui a eu lieu à Paris en 1290 (la date de E est donc fausse ; il faudrait 5050). La version de FF et de U ressemble à celle du *Recueil des historiens de France*, t. XXII, p. 33.

U 3, E 10. Prise de Tolède par les Arabes. Le récit est exactement le même dans les deux auteurs ; chez les deux, l'intervention du roi chrétien en faveur des Juifs est difficile à comprendre, car ce sont les Maures, à ce qu'il semble, qui ont commis les excès contre les Juifs, non les chrétiens. Le récit est emprunté par U à FF, entre autres à FF 7, 1re cruauté, qui a la date 714. La date de E paraît être 718 ou un peu plus tard. U n'a pas de date. Le roi Rodrigue, mentionné par U et E, est le dernier roi Visigoth. FF ne parle pas de l'intervention du roi chrétien, mais peut-être en est-il question dans les auteurs qu'il cite (Johannes Egidii in suo Archano et Lucas episcopus Thuden. in Cronica sua ac planius in generali hystoria Hyspanie). Sur cet événement et le prétendu concours que les Juifs auraient prêté à Tarik et à Musa pour prendre Tolède, voir Amador de los Rios, *Historia de los Judios en Espana*, I, 106, et note 2. Conde, au con-

Digitized by Google

Stnschn. Le catalogue des livres hébreux imprimés de la bibliothèque Bodléienne d'Oxford, par M. Steinschneider.

U. Le *Consolaçam as tribulacoens de Ysrael*, de Samuel Usque; Ferrare, 5313. — Le chiffre arabe indique le numéro des chapitres du troisième dialogue.

V. Le *Schébet Iehuda*, d'Ibn Verga, édition Wiener, texte hébreu. — Le chiffre arabe indique le numéro des chapitres.

Vara. La *Vara de Juda*, traduction espagnole de l'ouvrage précédent; Amsterdam, 1744.

Wiener, E allemand. Dans la traduction allemande de l'Emek habbakha, par Wiener, les textes hébreux de la fin du volume.

Z. Le *Iohasin*, d'Abraham Zaccut, édition Filipowski. — Le premier chiffre après Z indique la page, le second chiffre indique la ligne; les lettres *a* et *b* indiquent respectivement la première et la seconde colonne. — L'édition de Cracovie que nous citons quelquefois est celle de 5341 (1581).

Zm. Un manuscrit contenant des fragments du *Iohasin*[1].

Notre article *Les Expulsions*, que nous citons quelquefois, est un article sur les *Expulsions des Juifs de France au* XIVe *siècle*, publié dans la *Jubelschrift* en l'honneur de M. Graetz; Breslau, 1887.

f. signifie feuillet. — **m.** signifie mort. — **l.** signifie ligne. — **p.** signifie page. — **t.** signifie tome. — Pour plus de simplicité, nous avons quelquefois représenté le *yod* consonne par un *i*.

1. *Comparaison d'Usque et de l'Emek habbakha.*

U 1, E 7. D'après E, Sisebut, de la famille des Goths, règne en Espagne en l'an 4376; il oblige les Juifs à se baptiser. Beaucoup de Juifs se soumettent, mais un grand nombre de baptisés reviennent à leur ancienne religion; on les persécute, mais Dieu inspire au roi la pensée de ne pas les mettre à mort, et le roi se contente de les exiler. Il règne huit ans. De son temps, Mohammed vient en Espagne, on veut s'emparer de sa personne, il s'enfuit. Ce récit est évidemment emprunté en grande partie à U 1, lequel contient tous les traits ci-dessus. La principale variante est que les Juifs épargnés, chez U, ne sont pas ceux qui, après le baptême, sont revenus à la religion juive, mais ceux qui avaient refusé de se baptiser. Dans E, la phrase בימיו עבר מחמד ... מפניו est évidemment une incidente qui interrompt maladroitement le récit, et que Josef aura mise après-coup, uniquement pour suivre U de plus près. Celui-ci a, du reste, pris son récit en grande partie dans FF 9, 4e expulsion, où se trouve également l'incident de Mahomet. La date 4376 (616) de Josef se trouve aussi dans FF. Chez U, au lieu de 4077, il faut lire 4377 (faute d'impression?). V 9, p. 29, se rapporte, sans doute, au même événement, mais à une tout autre couleur. La date ת"ח

[1] Ce manuscrit, qui appartient à la bibliothèque de l'*Alliance israélite*, contient les השמטות (lacunes) de l'édition de Samuel Sullam, relevées sur un ms. d'Oran par une personne qui n'est pas désignée. Il provient de la bibliothèque d'E. Carmoly, et paraît écrit par un Européen, peut-être par Carmoly lui-même, qui l'aura copié sur un autre ms.

Digitized by Google

JOSEF HACCOHEN

ET LES CHRONIQUEURS JUIFS

(SUITE

II

LES CHRONIQUEURS JUIFS.

Après notre étude sur Josef Haccohen, nous examinerons quelques-uns des autres chroniqueurs juifs qui présentent de l'intérêt. Nous ne nous occuperons pas, dans ces auteurs, de l'époque talmudique, mais seulement de l'histoire du moyen âge.

Nous donnons ici et d'abord le tableau des signes abréviatifs dont nous nous servirons.

TABLEAU DES SIGNES ABRÉVIATIFS.

E. *Emek habbakha*, de Josef Haccohen, édition Letteris. — Le chiffre qui suit la lettre E indique la page.

FF. *Fortalitium Fidei* d'Alonso a Spina, d'après l'édition de 1485. — Toutes nos citations sont (sauf une exception) empruntées au 3e livre; le chiffre qui suit le signe FF indique le numéro de la *Consideratio* de ce 3e livre.

G. *Schalschélet haccabbala* de Guedalia ibn Iahia, édition de Venise, 5347 (1587). Changer dans O XVIII, 2, 1589 en 1587.

Graetz. Sa *Geschichte der Juden*. — Le chiffre romain indique le volume; le chiffre arabe, la page. Nous citons toujours la seconde édition.

Monatsschrift. C'est la *Monatsschrift* de Graetz.

O. *Anecdota Oxoniensia. Mediaeval Jewish Chronicles, by Ad. Neubauer*; Oxford. 1887. Le premier chiffre après le O indique la page, le second chiffre indique la ligne. Les pp. 47 à 84 contiennent la chronique d'Abraham ibn Daud; les pp. 85 à 100, celle de Josef ibn Çaddik, d'Arévalo; les pp. 101 à 114, celle d'Abraham de Torrutiel.

Revue. *Revue des Études juives*. — Le chiffre romain indique le tome; le chiffre arabe, la page.

Digitized by Google

datique, mirent en sûreté dans les banques de Cos une grande partie de leur fortune mobilière, près de cinq millions ; une faible partie seulement de cette somme était destinée au temple de Jérusalem ;

2° Mithridate confisqua le dépôt parce que les Juifs étaient odieux aux Grecs, dont il s'était fait le champion ; parce qu'ils étaient les amis et les clients de Rome, qu'il poursuivait d'une haine farouche ; et, enfin, parce qu'il était, par sa mère Laodice, le petit-fils du plus grand ennemi d'Israël, Antiochus Epiphane.

THÉODORE REINACH.

Digitized by Google

ver de creuser un abîme entre les deux nationalités. Quand le jour arriva de régler les comptes avec Rome, les clients dévoués et reconnaissants de Rome, les Juifs, ne pouvaient manquer d'être entraînés dans la ruine de leurs protecteurs.

Reste à signaler une troisième raison, celle-ci toute personnelle à Mithridate. Dans sa famille paternelle, qui était de souche perse, et prétendait même se rattacher aux rois Achéménides, Mithridate ne pouvait rencontrer que des précédents favorables aux fils d'Israël. Il en était autrement de sa famille maternelle. On savait déjà par un texte de Justin [1] que la mère de Mithridate était une princesse séleucide. Un tétradrachme, récemment découvert, et qui fait partie du cabinet de M. Waddington, m'a permis de démontrer ailleurs, ou, du moins, de rendre extrêmement vraisemblable que cette princesse s'appelait Laodice et qu'elle était fille du célèbre roi de Syrie, Antiochus IV Epiphane [2]. Les ressemblances frappantes de caractère que l'on constate entre l'aïeul et le petit-fils viennent à l'appui de cette hypothèse, que favorisent bien d'autres indices matériels. Des deux côtés c'est la même hauteur d'ambition et la même ouverture d'intelligence, avec le même grain de folie. Génie despotique et intolérant, habitude d'intempérance et largesses inouïes, amour passionné des arts de la Grèce, voilà autant de traits communs à Antiochus et à Mithridate ; ajoutons-y le goût de la mise en scène, qui s'associe de la façon la plus bizarre, comme chez les califes des *Mille et une nuits*, avec les humbles familiarités, les promenades nocturnes ou les voyages *incognito*. L'aversion pour le judaïsme, de même que la haine de Rome, nous apparaît dès lors comme un lien moral de plus entre les deux champions couronnés de l'hellénisme expirant. Après la conquête de l'Asie, Mithridate se souvint qu'il était le petit-fils de l'homme qui avait voulu unifier de force les croyances religieuses de ses sujets, qui avait envoyé à la mort les fidèles inébranlables de Jéhovah ; seulement, et ceci est tout à l'honneur de l'éducation perse qu'avait reçue Mithridate, tandis que le roi de Syrie massacrait les Juifs, le roi du Pont se contenta de les dépouiller. C'est ce qu'on peut appeler le progrès des mœurs.

En résumé, nous pouvons formuler ainsi le commentaire du fragment de Strabon, conservé par Josèphe :

1° Les Juifs d'Asie-Mineure, à l'approche de l'invasion mithri-

[1] Justin, XXXVIII, 7.

[2] Voir *Revue numismatique*, 1888, 2e trimestre. C'est la princesse mentionnée par Polybe, fr. XXXIII, 14 et 16.

Digitized by Google

de même ordre, jalousaient ces nouveaux venus qui menaçaient de leur enlever quelques-uns de leurs marchés les plus importants. Nous avons la preuve de ces rivalités et de ces haines à Alexandrie, à Cyrène ; l'analogie autorise à penser qu'elles existaient aussi en Asie-Mineure, que les Grecs d'Asie calomnièrent les Juifs auprès de Mithridate, et que ce fut en partie pour complaire à ses nouveaux clients qu'il procéda à cette spoliation, dont ceux-ci eurent sans doute leur part.

Une seconde raison désignait les Juifs à l'animosité de Mithridate : s'ils étaient les rivaux, sinon les ennemis des Grecs, ils étaient aussi les amis, les protégés des Romains. On sait l'origine des relations politiques des Juifs avec Rome. Menacé dans son existence par les Séleucides, le nouvel Etat juif, fondé par les Macchabées, avait de très bonne heure invoqué la protection de la puissante république ; le Sénat la lui avait accordée de grand cœur, car les Juifs, logés comme un coin entre les deux grandes monarchies macédoniennes, l'Egypte et la Syrie, étaient pour lui de précieux alliés ; on pouvait s'en servir comme agents d'information, comme éléments dissolvants, au besoin même comme auxiliaires militaires. Un traité formel fut conclu entre Rome et les Hasmonéens[1], et ce traité fut plusieurs fois renouvelé, moyennant finances. Bientôt même la protection romaine, accordée à l'Etat juif, fut étendue à tous les sujets juifs — et ce mot comportait un sens très large — que leur goût croissant pour le négoce entraînait à s'établir à l'étranger. Le premier livre des *Macchabées*[2] fait mention d'une circulaire adressée, en 138 av. J.-C., par le Sénat romain aux différents rois et peuples de l'Asie engagés dans les liens de sa clientèle, et leur recommandant d'une manière pressante les Juifs établis sur leur territoire : ceux-ci, on le voit, pouvaient se réclamer partout de la protection des représentants officiels de Rome, comme aujourd'hui les Tunisiens résidant à l'étranger invoquent celle des agents diplomatiques français. Quelques années après cette circulaire, en 133, les Romains annexèrent à leurs États l'ancien royaume de Pergame, c'est-à-dire la contrée de l'Asie-Mineure où se trouvaient les plus importantes communautés juives : Pergame, Apamée, Laodicée, etc. Sans aucun doute, les Juifs devenus sujets, mais non citoyens romains, continuèrent à jouir des faveurs intéressées de l'administration romaine ; ce traitement favorable, contrastant avec les rapines que publicains et proconsuls exerçaient sur les Grecs, dut ache-

[1] I *Macchab.*, 8.
[2] I *Macc.*, 15, 16-24.

Digitized by Google

voyant dans les cinq millions de Cos de l'argent *exclusivement* destiné au temple de Jérusalem. Sans aucun doute, cette somme considérable représentait surtout des fortunes particulières que les négociants juifs, à la nouvelle de l'invasion mithridatique, s'étaient hâtés de mettre en sûreté dans l'île de Cos, comme dans un asile inexpugnable et inviolable, ou, comme on disait alors, une bonne *gazophylacie*. La marche foudroyante des événements déjoua toutes les prévisions, et la précaution si habile des Juifs ne servit qu'à faire tomber d'un seul coup de filet la plus grande partie de leur fortune mobilière entre les mains du conquérant.

Après avoir déterminé la provenance et la destination du dépôt de Cos, il reste à nous demander pourquoi Mithridate s'en empara. La question peut sembler naïve, et l'on serait tenté de répondre que Mithridate mit la main sur l'argent des Juifs tout simplement parce qu'il en avait envie. Cependant, après examen, cette explication ne paraît pas suffisante, car à l'époque où nous sommes, en 88 av. J.-C., Mithridate ne se présentait pas en Asie-Mineure comme un simple conquérant, brutal, avide de butin et de pillage. Il jouait, au contraire, au libérateur, au Dieu sauveur, qui venait rétablir en Asie un régime de liberté et de justice. Comme il prétendait incorporer d'une façon durable à son empire les anciens royaumes de Bithynie et de Pergame, loin d'écorcher ses nouveaux sujets, il ne les tondait même pas ; il exemptait les provinciaux de tout tribut, remboursait les dettes des villes, ouvrait largement sa cassette royale à tous les nécessiteux. Sa colère ne tomba que sur les résidents romains et italiens, qui furent, on le sait, massacrés en masse au nombre de 80,000 ; les biens des victimes furent partagés entre le fisc et les municipalités helléniques. A mon avis, la confiscation de Cos se rattache étroitement à ce grand acte de spoliation, destiné à unir d'une manière indissoluble, par la solidarité du sang répandu et de l'or partagé, le roi perse et ses sujets hellènes.

Tout d'abord, il est probable que les commerçants grecs voyaient d'un mauvais œil les juifs établis parmi eux et qui leur faisaient dès lors une concurrence redoutable. Il suffit de relire le *Pro Flacco* de Cicéron, prononcé une trentaine d'années plus tard, pour apprécier la puissance pécuniaire que représentaient déjà les négociants israélites, grâce à leur entente des affaires, à leurs relations étendues avec leurs frères établis en divers pays, à la cohésion économique et morale de leurs communautés. Les Hellènes, qui devaient précisément leurs succès commerciaux à des qualités

Digitized by Google

années, la chose paraîtra impossible, surtout si l'on réfléchit que les communautés juives de l'Asie-Mineure, de fondation relativement récente, n'égalaient pas à beaucoup près, en importance et en richesse, les communautés de Palestine, de Babylonie et d'Égypte.

On arrive au même résultat par une autre voie. En 59 av. J.-C., Cicéron, plaidant pour un ancien gouverneur de la province d'Asie, L. Valérius Flaccus, accusé de péculat, examine le reproche adressé à son client d'avoir confisqué l'or que les Juifs d'Asie envoyaient au temple de Jérusalem ; on opposait cette conduite à celle de Pompée, qui, l'année précédente, n'avait pas touché aux trésors du temple. Ici la destination sacrée des sommes confisquées n'est point douteuse ; amis et adversaires la proclamaient également. Cicéron n'en justifie pas moins la conduite de son client : il n'a fait, dit-il, qu'appliquer dans un cas particulier un principe général posé plusieurs fois par le Sénat, et tout récemment encore, sous le propre consulat de Cicéron : à savoir l'interdiction absolue d'exporter de l'or des provinces. D'ailleurs, ajoute Cicéron, ce n'est pas à son profit particulier que Flaccus a confisqué l'or juif ; la saisie a été opérée dans les diverses villes de la province sous la surveillance des hommes les plus irréprochables, les sommes ont été versées intégralement au trésor public *(aerarium)*, où l'on peut en vérifier le compte. Veut-on des chiffres ? Cicéron les donne : « A Apamée, on a confisqué un peu moins de 100 livres d'or ; à Laodicée, un peu plus de 20 livres ; à Adramyttium... *(le chiffre manque)*; à Pergame, peu de chose [1]. » Ce passage curieux, qui nous fait connaître les principales communautés juives de l'Asie-Mineure au milieu du Ier siècle av. J.-C., par ordre décroissant d'importance, nous indique en même temps le montant approximatif de la contribution annuelle de ces communautés au trésor du temple de Jérusalem. En additionnant les chiffres donnés par Cicéron, on trouve un total d'environ 150 livres d'or. Pour faire la part belle à Josèphe, admettons que les Juifs aient réussi à dissimuler aux commissaires de Flaccus la moitié des cotisations recueillies ; nous obtenons ainsi 300 livres d'or, valant environ 240,000 francs de notre monnaie [2] : c'est environ la vingtième partie de la somme confisquée à Cos par Mithridate ! Comme il n'y a aucune raison de croire que les Juifs d'Asie fussent beaucoup plus pauvres en 62 (année du gouvernement de Flaccus) qu'en 88, il faut en conclure que Josèphe s'est trompé en

[1] Cicéron, *Pro Flacco*, XXVIII, 68.

[2] 300 livres d'or, avec le rapport de 1 à 12, attesté pour l'époque, équivalent à 3600 livres (romaines) d'argent, c'est-à-dire à 1178 kil. 830.

Digitized by Google

Il est probable qu'autour de ce sanctuaire s'étaient développés des établissements de banque et de dépôt, analogues à ceux que l'on rencontre dans plusieurs autres temples de la Grèce. Il est possible que les trésors de Cléopâtre, aussi bien que les cinq millions des Juifs, fussent déposés dans quelqu'une de ces dépendances de l'Asclépieion de Cos, sous la double protection de la foi publique et de la religion hellénique ; mais Mithridate ne croyait aux dieux de la Grèce que lorsqu'il y trouvait son intérêt[1].

Demandons-nous maintenant quel était le caractère de ce dépôt des Juifs et à quel usage il était destiné.

Si l'on en croyait le commentaire de Josèphe, la réponse serait facile. Il faudrait voir dans ces cinq millions la contribution des Juifs d'Asie au trésor sacré de Jérusalem. C'est, en effet, à propos de ce trésor et pour en expliquer l'importance que Josèphe cite le texte de Strabon, pris, assure-t-il, parmi beaucoup de témoignages semblables. Et il continue ainsi : « Nous n'avons pas d'autre trésor public que celui de notre Dieu (le trésor du temple de Jérusalem). C'étaient évidemment les Juifs d'Asie qui, par crainte de Mithridate, avaient déposé à Cos l'argent (qu'ils destinaient à ce trésor). Il ne pouvait pas provenir des Juifs de Palestine, qui avaient le temple et leur ville fortifiée ; on ne saurait non plus songer aux Juifs d'Alexandrie, qui n'avaient rien à craindre de Mithridate. »

Que les cinq millions de Cos provinssent exclusivement des Juifs de l'Asie Mineure, c'est ce que l'on accordera sans difficulté à Josèphe ; mais il en est autrement de son assertion que cet argent avait un caractère sacré, qu'il était destiné *en entier* au trésor de Jérusalem. Le texte de Strabon ne dit rien de pareil, et des faits précis montrent l'invraisemblance de cette hypothèse. Vingt-cinq ans après la confiscation dont il s'agit, quand Pompée s'empara de Jérusalem (63 av. J.-C.), le trésor du temple, d'après Josèphe lui-même, s'élevait à 2000 talents (un peu moins de douze millions[2]). Comment admettre que la contribution des seuls Juifs d'Asie, pour la seule année 88 av. J.-C., s'élevât aux deux cinquièmes du montant total du trésor ? Même en supposant que cette contribution représentât les tributs arriérés de plusieurs

[1] M. Rayet dans son *Mémoire sur l'île de Cos* (*Archives des Missions*, 1876), p. 49, croit à tort que Mithridate *n'osa* rien faire aux Romains réfugiés dans le péribole du temple d'Esculape ; sa conduite à Pergame et ailleurs prouve qu'il n'avait pas de pareils scrupules. L'existence d'une importante colonie juive et de banquiers juifs à Cos ne me paraît pas non plus suffisamment démontrée par les textes que cite M. Rayet (Josèphe, *Ant. jud.*, XIV, 10, 15 ; *B. jud.*, I, 21, 11).

[2] Josèphe, *Ant. jud.*, XIV, 4, 4. Cf. XIV, 7, 1.

Digitized by Google

MITHRIDATE ET LES JUIFS

Strabon, dans un fragment de son ouvrage historique conservé par Josèphe, raconte le fait suivant : « Mithridate, ayant envoyé à Cos, s'empara des trésors qu'y avait déposés la reine Cléopâtre, ainsi que de 800 talents appartenant aux Juifs [1]. » La date de cet événement est facile à déterminer, car la confiscation des trésors de Cléopâtre est également mentionnée par Appien [2] : elle eut lieu vers la fin de l'été 88 av. J.-C., à l'époque où le roi de Pont, Mithridate Eupator, vainqueur des Romains et maître de l'Asie-Mineure, s'apprêtait à entreprendre le siège de Rhodes et la conquête de la Grèce.

Ce qui nous intéresse dans le fragment de Strabon, c'est la mention des 800 talents appartenant aux Juifs : somme considérable, qui représente près de cinq millions de notre monnaie (exactement 4,715,400 francs). Une première question se présente : pourquoi les Juifs avaient-ils choisi l'île de Cos pour y déposer cette somme ? On peut répondre que la situation insulaire de Cos semblait offrir des garanties de sécurité particulières ; on y était à l'abri d'un coup de main et l'on pouvait s'y croire hors de la portée de l'invasion mithridatique. La reine d'Egypte Cléopâtre, qui, ne l'oublions pas, avait des généraux et des conseillers juifs [3], aura sans doute suivi leurs indications quand elle choisit cette île pour y cacher ses richesses et son petit-fils préféré, Alexandre. En outre, Cos avait un temple célèbre d'Esculape, un des lieux d'asile les plus vénérés de l'Asie-Mineure, où les Italiens fugitifs, lors du terrible massacre de 88, trouvèrent un asile momentané [4].

[1] Strabon, fr. 5, Müller (*Fragmenta historicorum graecorum*, ed. Didot, III, 492) = Josèphe, *Antiq. jud.*, XIV, 7, 2: Πέμψας δὲ Μιθριδάτης εἰς Κῶ ἔλαβε τὰ χρήματα ἅπερ ἔθετο ἐκεῖ Κλεοπάτρα ἡ βασίλισσα, καὶ τὰ τῶν Ἰουδαίων ὀκτακόσια τάλαντα.

[2] Appien, *Mith.*, 23. Cf. *B. Civ.*, I, 102.

[3] Josèphe, *Ant. jud.*, XIII, 13, 1.

[4] Tacite, *Ann.*, IV, 14.

Digitized by Google

lurs ; *e es stat tot molt ben fet, y ho tenim a servey.* E quant a les dites CC.L. lliures, vos, procurador real, les dareu a nostre general tresorer o les convertiren en pagament del salari e son del alcayt o companyons de aquex castell nostre per la massada de janer que ve, com per tot lo present mes sien pagats per dit tresorer [1].

Tout avait été fait à souhait, à merveille, et le roi était content de son procureur royal, *es stat tot molt ben fet* !

Les malheureux juifs, entièrement allégés du fardeau des biens de ce monde, furent misérablement entassés à Port-Vendres dans le navire barcelonnais *Santa Maria e Sant Cristofol*, qui les transporta à Naples, d'où quelques-uns purent passer peu après à Constantinople [2].

Quelques jours après, Ferdinand affecta le Call de Perpignan au quartier de femmes publiques ; mais les ordres du roi furent aussitôt retirés sur la plainte des Frères Prêcheurs, dont le couvent était trop voisin d'un pareil établissement. Les maisons, pâtus, vergers et autres locaux du Call furent définitivement mis aux enchères publiques et concédés en emphytéose par le procureur royal en faveur de divers particuliers, prêtres, pareurs et marchands de Perpignan.

Il ne restait plus de juifs en Espagne, plus dans les deux comtés de Roussillon et de Cerdagne ; « cette mesure inouïe de la spoliation et de l'expulsion de tout un peuple était consommée. »

PIERRE VIDAL.

[1] La lettre du roi est datée de Saragosse le 30 décembre 1493 (B. 339, f° 50 v°).

[2] Le traité passé par Abram Manaffem, Salamon Larat, Joseph Asdayet et les autres juifs avec Pierre Solor s'exprime ainsi :

« ...E mes promet lodit Pere Soler de levar e carregar en la sua nau tots e » quants juseus volra entrar e muntar al lurs mullers e familia en ella, e aquells » aportar, migensant la gracia de Nostre Senyor Deu en la *ciutat de Napols*, e aquells » hagen et son tinguts a pagar per cascuna testa dos ducats en or, entes empero » que los infants qui mamen no hagen ne sien tenguts en pagar nolit algu, ne les » dones prenys no hagen a pagar per lo prenyat que aporten (B. 339, f° 46). »

Digitized by Google

rement payées, fut estimée à la misérable somme de 725 livres barcelonaises, soit 2,386 francs environ.

Pendant les longs débats qu'exigeait la discussion des intérêts réciproques, le temps s'écoulait, et le terme fatal approchait sans que rien se décidât. A la sollicitation des juifs, le procureur royal demanda et obtint encore une prolongation d'un mois. Enfin, à défaut d'acquéreurs pour les immeubles, le fisc se les adjugea.

Les syndics de nos derniers juifs de l'Aljama avaient déjà traité, dès le 23 octobre, avec un patron de barque nommé Pierre Soler, qui devait prendre sur son bord les trente-neuf individus, débris de l'ancienne population juive, moyennant un nolis de 2 ducats d'or « payables en or, » par tête, en exceptant du nolis les enfants à la mamelle et ceux que les femmes grosses portaient dans leur sein. Pierre Soler finit de ruiner ces malheureux, qui furent obligés de demander au procureur royal de pourvoir à leurs aliments pendant la traversée.

La lettre de Ferdinand dont nous avons parlé nous apprend qu'il fut retenu définitivement pour les sommes réclamées par la couronne, la valeur de tous les biens immobiliers et, de plus, deux cent cinquante livres de Barcelone sur la saisie mobilière pour compléter la somme à laquelle s'élevaient les exactions du domaine. Ce fut donc le restant de la valeur de leurs nippes et mobilier, c'est-à-dire une somme de 180 livres de Barcelone, égale à peu près à 592 fr. 60 c., qui fit tout leur avoir. En déduisant de cette misérable somme les 277 fr. 88 qu'ils devaient payer pour le nolis de la barque qui les emportait, on voit qu'il ne restait en définitive aux trente-neuf exilés qu'environ 251 fr. 71 c., soit une somme moyenne de 6 fr. 45 c. par tête pour le prix de leurs aliments pendant la traversée et pour suffire à leurs premiers besoins après le débarquement. Aussi, Ferdinand se réjouissait-il avec son procureur royal de la bonne affaire qu'il avait faite avec l'expulsion de ces infortunés et la négociation qui l'avait rendu acquéreur de leurs guenilles ! Voici le texte de la lettre de Ferdinand :

LO REY,

Procurador real e micer Gabriel Serradell, perv ostra letra de XV del present mes, ab los actes transmesos e per la que fet haveu a nostre general tresorer que havem vist, havem compres lo bo recapte donat en la expulsio e negociacio dels juheus, com lurs bens immobles son stats stimats a DCCXXV liures e los mobles a CCCXXX liures a cerca, e que per nostres drets haveu adjudicat e apresos los bens inmobles y dels mobles CCL liures e les restants son stades dexades als dits juheus per nolits e alimens y altres necessitats

Digitized by Google

Na Presossa, viuda, germana de dit Salamo de Lara (*sic*) una testa.....	I testa.
Ysach de Piera, sa muller e un mosso tres testes.	III testes.
Nassan Mosse, sa filla e sa neboda tres testes.....	III testes.
La Lobela e son marit dues testes.....	II testes.
Jacob lo Sabater e sa muller dues testes.....	II testes.

Les autres créanciers de Perpignan ne furent guère plus aimables que les agents du fisc, mais au moins n'exigèrent-ils que ce qui leur était légitimement dû. Un seul d'entre eux déclara ne pas faire opposition au départ de ses débiteurs insolvables. C'est le commandeur de Saint-Antoine : *No es ma intencio ni voluntat*, dit-il, *enpatxar la anada des jueus, car hont se vulla vagen, o en Avinyo o en Roma o en Napols o en altra qualsevol part, yo los trobare e alli haure raho de ells del quem seran tenguts.*

Une lettre du roi lui-même fait connaître que le prix d'estimation des objets mobiliers, hardes et nippes des juifs dépendant de l'Aljama de Perpignan s'était élevé à 430 livres de Barcelone. La livre liquidée à 3 fr. 6 s. 8 d., monnaie de France du milieu du XVIIIe siècle, ces 430 livres équivaudraient à 1403 livres de France de la même époque ou 1,385 fr. 67 c. d'aujourd'hui. Les cent vingt florins d'or auxquels le procureur royal portait la taxe pour l'impôt de couronnement et de *maridatge*, calculés selon leur valeur à l'époque de l'expulsion des juifs, c'est-à-dire à raison de 9 fr. 16 c. d'aujourd'hui chacun, feraient à peu près 961 fr. 85 c.[1]. A cette somme, il faut ajouter encore ces droits de masse ou de propriété dont nous ne pouvons pas évaluer la quotité, n'en concevant pas la base ; de plus, ceux de *cena*, de *pleite* et de *tolte*, dont nous ne connaissons pas le tarif ; si bien, néanmoins, que la réunion de toutes ces sommes absorbait la valeur de tous les objets mobiliers, hardes et nippes qui, même, était loin de suffire.

Pour avoir un nantissement plus complet, le procureur royal ordonna le 5 novembre la saisie des biens immobiliers des malheureux juifs, lesquels consistaient alors en douze maisons, deux vergers, un terrain dans lequel était bâti l'hospice des juifs, et deux emplacements découverts, vulgairement désignés sous le nom de *patis*. La valeur de tous ces immeubles, dont il fallut distraire quelques parties de nouvelle acquisition non encore entiè-

[1] Joseph Salat, *Tratado de las monedas labradas en el principado de Cataluña*, dit qu'après l'an 1490, le florin d'or valait 26 *reales*, 30 *maravédis* et 6 *avos*. En supposant le change au pair, chaque florin vaudrait 9 fr. 16 centimes. — Nous donnons tous ces calculs d'après Henry, qui a analysé quelques-uns des documents cités plus haut (*Mélanges historiques*, p. 97-98).

Digitized by Google

maridatge e coronacio en los bens de aquells fahedora, e les rahons que per part dels dits jueus son allegades pretenent no deure pagar. A la qual vos responem, dient vos que de aquest negoci de maridatge e coronacio, en sots nostres regnes se ha vist e determinat de justicia los dits drets deures pagar, e axi es nostra voluntat ques seguesca la forma e orde ques ha tengut en Arago y en Cathalunya, so es, que paguen axi lo dit dret de coronacio com de maridatge, axi de la illustrissima princessa de Portogal nostra molt cara e amada filla, com encare de totes les altres filles nostres axi legittimes com bastardes, e axi casades com per casar. E axius manam stretament..... exequtar fassau en los bens dels dits jueus, fentlos pagar lo desusdit dret, no obstant qualsevol rahons per part dels dits jueus allegades ni allegadores, com aquesta sia nostra voluntat. Dat en Stalrich[1] a set dies del mes de octobre mil. CCCC xc. tres.

« Io el Rey ».

Il n'y avait plus qu'à se soumettre ; tout recours eût été superflu. La seule grâce que les proscrits purent obtenir se réduisit à ce que les juifs catalans et aragonais qui se trouvaient encore à Perpignan ne fussent pas contraints de verser une seconde fois dans les richissimes caisses et trésors du roi, leur seigneur — ce sont les propres expressions du syndic Abenfulo dans une supplique du 17 octobre 1493[2], *als riquissims cofres e tresors del rey nostre senyor*, — les droits qu'ils avaient déjà soldés l'année précédente dans leur propre pays.

Voici le nom des trente-neuf juifs ou juives qui n'avaient pas encore quitté Perpignan au 8 novembre 1493 :

Les cases e testes dels jueus de Perpenya son los seguents :

Primo la casa de la dona Gracia muller den Manahem Mosse q°, dita dona, sa filla, son gendre e hun mosso (*domestique*) quatre testes.....	IIII testes.
Abram Fuentes e sa muller, dues testes.....	II testes.
Juseff Adsayet, sa muller, son net e hun mosso quatre testes.....	IIII testes.
Na Stelina et son fill, dues testes.....	II testes.
Bendit e sa mara dues testes.....	II testes.
Nisim, sa muller, sa mare, tres infants e sa germana set testes.....	VII testes.
Juseff Leo Salamo, sa muller, son fill et sa mare quatre testes.....	IIII testes.
Salamo de Larat, sa muller e son fill tres testes..	III testes.

[1] Hostalrich, dans la province de Girone.
[2] B. 339, f° 42 v°.

Digitized by Google

Votre Altesse l'a déjà fait, de sortir de votre royaume, ils dussent encore à l'avenir, et lorsqu'ils ne seront plus sujets ni vassaux de Votre Altesse, payer de pareils droits, qui ne doivent être payés que par des vassaux et sujets de Votre Royale Majesté! Nous avons trouvé leurs raisons quelque peu douteuses (*algun tant duptoses*) et nous avons demandé conseil à ce sujet à des juristes, qui nous ont déclaré que les raisons données par lesdits juifs auraient quelque apparence de justice (*haurien aljuna demonstracio de justicia*), de sorte que, pour mieux justifier notre décision, nous sommes obligés de consulter votre Altesse, qui nous mandera ce qu'il lui plaira [1].

Certes, les raisons données par les juifs n'étaient rien moins que douteuses pour tout homme de bons sens, et il n'y avait pas une ombre de justice dans les demandes du fisc. Malheureusement, il fallait compter avec le despotisme et l'avidité du roi catholique, dont les volontés furent transmises dans les termes suivants à Jacques de Casafranca par le trésorier Gabriel Sanchis : « En ce qui concerne le couronnement et le *maridatge*, voici les conclusions : Le Roi notre Seigneur ordonne que les juifs de Perpignan devront les payer de la manière dont il l'écrira lui-même au procureur royal ; et qu'ils fassent comme vous leur direz, ou plutôt comme vous l'avez déjà dit ; qu'ils payent aussi bien pour les quatre filles légitimes que pour les trois filles bâtardes (*que paguen assi de les quatre fiyes legiltimes como de tres bastardes*), et, s'ils n'ont ni argent ni effets, ce sera en biens meubles et propriétés. Gardez-vous donc de prendre d'autres consultations, car la volonté bien déterminée de Son Altesse est qu'ils ne doivent pas être plus protégés que les autres aljames, qui, comme vous l'avez vu, ont toutes payé le même droit [2]. »

Voici d'ailleurs la lettre du roi Ferdinand à ses commissaires :

..... Als magniffichs e amats consellers nostres mossen Antoni de Vivers procurador real en los comtats de Rossello e de Cerdanya e micer Gabriel Serradell, assessor de aquell. Lo Rey, Procurador real et micer Serradell amats nostres, Vostra letra del tres del present havem vista, y per aquella havem compres loqueus consultau a cerca la expulsio dels jueus e la exaccio del dret de

[1] B. 339, f° 38. Les juristes auxquels Antoine de Vivers et Gabriel Serradell avaient demandé conseil étaient Jean Tarba, juge du domaine, Bernard Benedicti, avocat fiscal, François Gigenta, juge de la cour du viguier de Roussillon, et Vallespiret Jean Tort, docteur en l'un et l'autre droit.

[2] B. 339, f° 39 v°. Cette lettre est écrite en castillan, tandis que tous les autres documents que nous traduisons ou analysons ici sont rédigés en catalan, comme le décret du 21 septembre, dont nous avons donné le texte plus haut.

Digitized by Google

seigneur roi (*pro tribus filiabus bastardis*), savoir un demi-florin d'or pour chaque fille, c'est-à-dire 21 florins d'or, lequel droit des *maridatges* s'élève en tout à 77 florins d'or ; plus, les droits de *cena* [1], de *peyta* [2], de *tolte* [3], etc. [4]

Abram Abenfulo, syndic du procureur des juifs de Perpignan, fit observer « en toute révérence et humilité », en ce qui concerne les droits des couronnements du roi et de la reine, « que les juifs de Roussillon n'étaient point tenus de payer un pareil droit, vu qu'à l'époque desdits couronnements, lesdits juifs étaient constitués sous la domination et le pouvoir du roi de France » ; ce qui était rigoureusement vrai.

En second lieu, quant à l'article où l'on demande le droit de *maridatge*, il prétend que les mêmes juifs ne sont pas tenus de payer pareils droits pour l'avenir, puisque sa royale Majesté, par son édit perpétuel à eux intimé à son de trompe, les a exilés de tous ses royaumes et terres, et parce que ceux-là seulement sont tenus de payer un pareil droit qui existent réellement, demeurent et habitent dans les royaumes et terres dudit seigneur Roi ; par conséquent, ils ne peuvent être tenus de payer le droit de *maridatge*. Quant aux autres droits de *cena*, *peyta* et *tolte petita*, Abenfulo reconnaît que les juifs doivent les payer, et ils les payeront.

On ne pouvait mieux dire ; mais le régent du trésor n'en persista pas moins dans ses conclusions au sujet du *maridatge*, mais les commissaires royaux, Antoine dez Vivers, procureur royal et Gabriel Serradel, docteur en droit, jugèrent à propos d'en référer au roi, auquel ils adressèrent la lettre suivante :

Les dits juifs prétendent qu'en justice ils ne sont tenus de payer ces droits ni maintenant ni pour l'avenir, surtout parce que le droit du couronnement de Votre Altesse n'est pas encore échu (pour le Roussillon), et bien moins encore le droit de *maridatge*, puisque jusqu'ici, des filles de Votre Royale Majesté, il n'y en a pas eu d'autre de mariée que Madame la Princesse de Portugal, mariage qui, d'ailleurs, s'est fait pendant que ce pays-ci était encore sous l'obéissance du Très-Chrétien roi de France. A plus forte raison prétendent-ils ne pouvoir être obligés de payer pour le mariage des autres princesses qui ne pourra avoir lieu que dans un temps où ils ne seront plus sous l'obéissance de Votre Majesté. Il serait fort étrange, ajoutent-ils, qu'après avoir ordonné auxdits juifs, comme

[1] Droit qu'on payait en Aragon pour la nourriture des enfants du roi.
[2] Droit prélevé sur le payement lui-même.
[3] Imposition arbitraire pour les frais de recouvrement.
[4] B. 339, f° 36-37.

Digitized by Google

qui, disait-il, se payait annuellement au roi. Le syndic répondit que ni lui ni aucun de ses confrères ne connaissaient l'existence de ce cens ; qu'ils le payeraient cependant, quand on leur en aurait démontré la légitimité. Si une rente constituée de cette espèce avait réellement existé et que les juifs la payassent chaque année, n'était-il pas étonnant qu'aucun d'eux n'en eût connaissance! Sur cette observation du syndic des juifs, la séance fut levée et renvoyée au premier octobre suivant.

Ce jour-là, sans aucune autre explication au sujet de leur première réclamation, les commissaires en présentèrent une autre qui ne surprit pas moins les juifs.

En première ligne des créanciers, figurait le patrimoine ou domaine du Roi, qui, par l'organe de Jacques de Casafrancha, régent de la trésorerie royale, présenta sa requête avec l'état des droits et sommes dont les juifs de Perpignan étaient redevables envers le trésor.

Nous requérons, y est-il dit, que lesdits juifs, qui sont au nombre de *quatorze feux ou ménages* (quatuor decim fochs sive casats), payent, outre les cens, morabatins, fermes... et autres droits dus à nos seigneurs le Roi et la Reine, les deux florins d'or pour chaque feu appartenant auxdits seigneurs à cause de leurs couronnements, c'est-à-dire au total 28 florins d'or ;

Item le *maridatge*[1] dû pour quatre filles légitimes et naturelles desdits seigneurs le Roi et la Reine, à raison d'un florin d'or pour chaque mariage de chacune d'elles, ce qui fait au total 56 florins d'or ; et aussi le demi *maridatge* pour trois filles illégitimes dudit

[1] Le droit connu en Roussillon sous le nom de *maridatge* consistait en une imposition perçue, à titre de dot, par le souverain, comte ou roi, pour le mariage de chacune de ses filles. Le caractère et les mœurs privés du souverain, l'état de la moralité publique, variables dans le cours des siècles, ont dû rendre cet impôt plus ou moins lourd, plus ou moins fréquent, surtout après que le mariage des filles illégitimes eut été, pour ainsi dire, assimilé à celui des filles légitimes. Tout d'abord, en effet, les sujets et vassaux ne payaient pour les premières que la moitié du tarif fixé pour les secondes. S'il est possible de reconnaître jusqu'à un certain point les progrès de la moralité publique chez une nation, d'un siècle à un autre, il faut convenir que la différence est moins sensible en ce qui concerne la moralité privée des souverains. On croirait que la loi du progrès moral marche ici à rebours. Dans son testament, fait en 925, certain comte de notre pays donne le nom de cinq de ses enfants naturels, dont quatre filles ; mais ce fut un petit saint à côté de quelques-uns des rois d'Aragon, de Castille et de France, qui légitimaient des bâtards doublement adultérins.

Quoi qu'il en soit, le droit de *maridatge* fut payé par les communautés roussillonnaises, en raison du nombre des feux, pour toutes les infantes ou princesses royales d'Aragon, légitimes ou non. C'est un fait connu et trop reconnu pour qu'il soit nécessaire d'en citer ici des preuves ; mais ces payements de dot ne revêtirent jamais un caractère d'extorsion plus tyrannique et plus éhonté que dans les circonstances exposées ci-dessus.

Digitized by Google

jamais « sous peine de mort et confiscation de leur avoir » ; ils devaient, au préalable, payer leurs dettes dans le terme fixé, avec toute liberté de vendre leurs biens et d'emporter ce qui pourrait leur rester de nippes et de mobilier, « à l'exception de l'or et de l'argent ».

La juiverie de Perpignan était réduite à un très petit nombre de familles, et la plus grande partie des juifs expulsés de Catalogne, de Valence et d'Aragon qui avaient cherché un refuge provisoire en Roussillon, pendant l'année précédente, s'étaient déjà retirés en divers pays. Ces malheureux étaient condamnés à disparaître jusqu'au dernier, car les ordres du roi Ferdinand furent rigoureusement exécutés. Tous les biens des juifs furent immédiatement inventoriés et séquestrés, et, tandis qu'il leur était impossible de recouvrer, faute de temps, leurs propres créances et même d'en ramasser les titres, leurs créanciers eurent toutes les facilités pour présenter leurs réclamations, exercer des poursuites et se faire payer ce qui leur était dû [1].

Après la publication du décret qui chassait les juifs des deux comtés, Ferdinand signa des édits particuliers visant les juifs de Perpignan, Collioure, Elne et Millas, ce qui ferait croire qu'il ne s'en trouvait point dans d'autres lieux du pays à ce moment.

Un inventaire fut immédiatement dressé, par ordre du roi, de tous les meubles appartenant à chaque juif. Défense expresse était faite, avec menace de peines corporelles, d'en rien distraire, vendre ou enlever, afin que la valeur de ces objets pût, au besoin, répondre du paiement de ce qui pourrait être dû au fisc.

Le 26 septembre, le procureur royal appela devant sa cour le syndic des juifs. Il commença par demander le paiement d'un cens de 4 livres 1 sou sur la taille de la boucherie du Call, droit

[1] Don Fferrando per la gracia de deu rey... als amats conseller e faells nostres moss. Anton dez Vivers cavaller e procurador real nostre... e micer Gabriel Serradell dr en leys de la vila de Perpenya... *Ordre de faire faire des criées en vertu de l'édit précédent... pour que toute personne à qui il serait dû par les Juifs ait à réclamer pour que le payement soit fait* ab tota rectitut, *de même que pour ce qui serait dû aux Juifs*, prenint per inventari, si necessari sera, los bens dels dits jueus, axi bens mobles com in mobles, deutes e censals dels dits jueus... Quant empero se sguarda a la solucio de les rendes reals nostras, volem eus manam que sia per vos altres feta extimacio de la proprietat del que montaran les dites rendes reals, comptant aquella a raho de vint e sinch mil sous per mil, la qual quantitat vos dit procurador real nostre reebreu en dines comptants o en or o argent dels dits jueus, y en deffecte de dines comptants or o argent en altres qualsevol bens. E pagat e satisfet que hauran dits jueus les dites rendes reals et altres creedors los restituyren los altres bens seus losquals puxen traure fora los dits nostres comtats, puix no sia en or argent e altres prohibides de traure etc. Perpenya a XXI de setembre del any de la nativitat de N. S. 1493 (B. 339, f° 3). — Les criées ordonnées par le roi furent faites à Perpignan le 24 septembre.

Digitized by Google

XII

EXPULSION DES JUIFS DES DEUX COMTÉS. — SEPTEMBRE-OCTOBRE 1493.

Un des premiers soins de Ferdinand fut d'appliquer aux juifs des deux comtés l'édit perpétuel d'expulsion porté le 31 mars 1492 contre leurs coreligionnaires d'Espagne.

Par son nouvel édit donné à Perpignan le 21 septembre 1493[1], le roi ordonnait auxdits juifs de sortir de tous ses royaumes et terres dans un délai de trente jours, avec défense d'y rentrer

[1] Nos don Fferrando per la gracia de deu rey de Castella, de Arago etc., Recordens en dies passats ab nostre real edicte perpetuament durador haver provehit o manat per les causes en aquell contengudes, que tots los jueus, axi homens com dones, axi maiors com menors isquesen de tots nostres regnes e terras ab ses families e companyas dins lo temps en dit nostre real edicte prefigit e que no fossen gossats tornar en aquells ne en part de aquells per star, habitar e passar ne en altra qualsevol manera *stots pena de mort* e de confiscacio de tots sos bens en les quals incorren ipso facto e sens altre proces sentencia o declaracio segons que en lodit nostre real edicte al qual nos refferim es mes extesament contengut. E per quant nos per lo servey de nostre senyor Deu deduyant a degut effecte lo dit nostre real edicte segons som tenguts e obligats per lo descarrech de nostra real conciencia volem sia exequit e observat en tot e per tot en los nostres presents comtats de Rosselo e de Cerdanya, per ço ab tenor de les presents de nostra certa sciencia y deliberada manam a tots e qualsevol jueus axi homens com donas de qualsevol edat sien que habiten y stan en los dits nostres comtats axi los naturals del com los no naturals, que sien per qualsevol causa venguts hi estiguen en ells, que dins spay de temps de trenta dies, del die de la data de la present en avant comptadors isquen perpetuament de tots los dits nostres comtats e regnes e terres nostres e ha nostra jurisdiccio subjectes ab sos fills, filas e familiars jueus axi homens com dones de qualsevol edat sien, e no sien gosats ne presumesquen venir ni tornar en aquells, axi per star com per passar ho en altre qualsevol manera sots les penes en lo dit nostre real edicte contengudes en les quals volem axi matexs encorregan ipso facto qualsevol personas de qualsevol ley, stat, grau e preheminencia que sien que receptaran, acculiran empararan o deffenseran los dits jueus axi publicament com secreta dins los dits nostres comtats passat lo dit terme a ells prefigit, dins lo qual terme e no mes avant prenien los dits jueus axi homens com donas sots nostra proteccio e salvaguarda real, axi y en tal manera que per persona alguna nols sia fet mal, dan, injuria ne vexacio alguna contra justicia, sots les penes que incorren los qui trenqhen salvas guardias de son rey e senyor natural, Donam empero licencia als dits jueus que, paguat que hauran tots e qualsevol deutes per ells deguts, axi de rendes reals com altres qualsevol puix en traure e portar fora los dits comtats lo quels restara de sos bens axi per mar com per terra puiys no sie en or ni en plata ni en les altres coses prohibides de traure fora los dits nostres comtats, segons que per altres nostras provisions e comissions de la data de la present es mes estesament contengut manants expressament etc. Dat en lo nostre castell de Perpenya a XXI. de setembre en lany de la nativitat de N. Sr Mil CCCCLXXXX. Tres. Yo el Rey (Arch. des Pyr.-Or., *Inventari dels bens dels jueus*, B. 339).

Digitized by Google

vient d'arriver un nouveau commissaire avec d'autres provisions sur lesquelles il n'entend ni ne veut préjuger (*ultra que are de nou ha arribat altre comissari ab altres provisions, que no enten ni voll prejudicar en aquelles* [1]).

Les juifs des deux comtés firent aussitôt leurs préparatifs de départ. L'un d'entre eux, qui était allé à Marseille, avait passé un traité avec un armateur de cette ville nommé Suslion Albertas, qui devait embarquer à Collioure *cent textes de juheus comorans en Rossello*. Notre Marseillais arriva dans les eaux de Collioure avec sa *galiota*, appelée *Sant Elm*. Personne ne se présentant, il vint à Perpignan le 15 mars, où il rencontra Sassan Abussach, auquel il rappela le traité passé à Marseille avec Genton Atran, mort depuis dans cette ville. Suslion Albertas somma donc Sassan Abussach et les autres juifs de se mettre en mesure de partir. Il promit d'attendre ses passagers *huit jours* de plus ; passé ce délai, il reprendrait la mer [2].

Pendant tout le mois d'avril je trouve des juifs à Perpignan occupés à faire rentrer des dettes ou à réclamer des objets qu'on leur a volés ou saisis injustement. On sent partout les préparatifs du départ. Le 15 mai, le procureur de l'honorable Otxuan de la Torra, patron de barque, fait notifier à plusieurs juifs qu'il est présentement au port de Collioure, et qu'ils aient à se tenir prêts avec leurs familles et biens à s'embarquer avant la fin de la semaine. Ces juifs sont :

Mestre Isach Salomon Rabi ; mestre Bonjuha ; Jusse Adret *maior natu* ; Bonjuha Adret ; Rabi Samuel Albala ; Salamo Xamorra, Isach de Debrom ; Bonafos Bonjuha Adret *dierum minor*; Isach Albala Rabi ; Samuel Bonjuha Adret. — Et ce dernier *dixit que ell te malalts* [3].

Charles VIII rendit à l'Espagne les deux comtés de Roussillon et de Cerdagne, que son père avait conquis à force d'argent, de patience et d'astuce. Les 2 et 3 septembre 1493 eut lieu la remise des fortifications de Perpignan aux autorités espagnoles. Ferdinand et Isabelle, partis de Barcelone le 6, firent leur entrée dans Perpignan le 13, vers deux heures de l'après-midi, au milieu d'une pluie battante.

[1] B. 338.
[2] *Manuel* de Jacques Ça Torra, f° 10 v°.
[3] *Manuel* d'Antoine Pastor.

Digitized by Google

vendre le peu de biens qu'ils ont pu sauver du naufrage[1]. Ils n'attendront pas qu'on les expulse ; ils vont quitter d'eux-mêmes Perpignan, où ils vivent dans une crainte continuelle ; mais alors, ce sont leurs propres gouvernants qui les prennent au collet : les secrétaires En Juseff Asdayet et En Manafem Mosse font convoquer tous les juifs de l'Aljama dans la synagogue du Call et leur défendent de quitter la ville avant d'avoir payé ce qu'ils peuvent devoir[2]. Le 10 janvier 1493, les commissaires de Charles VIII, Spanyol de Camon et Pierre Irraxeta, les informent qu'ils vont les expulser et confisquer leurs biens, en vertu des lettres royales à eux adressées le 15 septembre 1492. Les juifs se réunissent, décident de contester ce droit aux commissaires du roi de France et nomment pour arbitres Jean Tarba et Gabriel Serradell[3].

Les deux arbitres prononcèrent leur sentence le 1er février 1493. La voici en substance :

Attendu que les lettres du roi défendent que les juifs venus et expulsés d'Espagne demeurent en Roussillon, vu la mauvaise saison et l'état de maladie dans lequel se trouvent plusieurs d'entre eux, ils devront être partis à *la fin de mars* prochain ; ils devront, dans ledit délai, avoir payé 500 « franchs corrents » à la princesse Madame de Foix ; ils payeront, en outre, 12 « scuts dor del sol » auxdits arbitres.

La sentence fut notifiée le 8 février 1493 à Roger Dones, commissaire en remplacement de Spanyol de Camon, absent, qui déclare n'être pour rien dans ladite sentence, d'autant plus qu'il

[1] B. 413, *passim*.

[2] *Ibidem*, f° 41, r°. — Les procureurs des créanciers des Juifs de Cervera réfugiés à Perpignan, réclamant à Jussef Asdayet, quelques jours plus tard (29 janvier 1493), une dette, disent au juge du domaine *que es publica fama que los jueus sen volen anar e tots jorns sen van e venen lurs bens*. Ils demandent en conséquence le sequestre des biens du dit Asdayet (B. 413, f° 58, r°).

[3] Voici le nom des juifs qui contestèrent aux commissaires français le droit de les expulser :

Mosse Xamorro	*Magister* Bonguha	Bonguba Adret major
Salomon Maymo	Salomon Samuell	N Astruch Menefem
Isach de Beses	Ysach de Bron	Ysach Albalech
Salomon Xamorro	Ysach de Maseres	Jacob Tolodano
Bonafos Bonguha	Johana Castella	Salomon Baro
Bonanat Avimbaruch	Samuel Albalech	Salomon Salom de Copliure
Salomon Almosnino de Copliure	Jeffuda de Quersi	Jucef Adret
Magister Pinxi	*Magister* Salomon Alpaperri	Salomon Avinloro
Jezton Abba	Jeffuda Abba	Salomon Bonguha
Mosse Vidall	Struch Abram	Sascn
Salomon de Piera	Salomon Albalech	

(*Manuel* de Jacques Ça Torra, notaires, n° 1518, f° 5-7).

Digitized by Google

par le grand nombre d'ouvriers juifs qui arrivaient d'Espagne et la nécessité de protéger le travail des ouvriers chrétiens de Perpignan. Il ne faut donc pas voir ici une complaisance pour le gouvernement espagnol. Voici toutefois un exemple de persécution qui est formel.

En effet, par lettres du 15 septembre 1492, datées de Montjoie, le roi Charles VIII donnait aux damoiseaux Spanyol de Camon et Pierre Irraxeta l'ordre de poursuivre les juifs expulsés d'Espagne et réfugiés sur les terres des deux comtés [1]. Comme on vient de le voir, plusieurs d'entre eux étaient arrivés ici sans argent et avaient dû en emprunter. Maintenant, leurs créanciers les pressent et font

fulo, Ffahim Jacob, Jucef Almosnino, Jamilla veuve de Casson Coffen, de Montso; Salomon Coffen, de Lérida; Mosse Raynes, d'Ossa en Aragon. Le 24 septembre 1492, Falaguer Rimoch et Samuel Almosnino, représentants de 61 chefs de maison des juifs de Stadilla; puis, Robi Salmo, Paperri, Bonanad Abin Baruch, Abram Abdus dit *Xiquello* et autres, au nom de 74 chefs de maison de l'aljama de Montso, et En Assan Mosse, de Perpignan, font des conventions pour emprunter 135 livres, dues par les aljamas de Montso et de Stadilla pour payer le sauf-conduit accordé, moyennant 20 sols par chef de maison, par le vice-roi de Roussillon et de Cerdagne, aux aljamas étrangères réfugiées dans ces derniers pays (B. 338). L'argent leur fut prêté par Ferrer de l'Ala et Bernard Sanxo, marchands de Perpignan. Le 11 octobre 1492, ces derniers demandèrent la saisie des biens des dits débiteurs, qui avaient été déposés chez Abram Menaffem, juif du Call de Perpignan. Abram Menaffem fut donc cité, mais il répondit qu'il n'avait à rendre compte de ces biens qu'à ceux qui les lui avaient remis. Les deux marchands perpignanais se saisirent alors des marchandises de Bonanat Abin Baruch, qui protesta. Le 25 octobre il demanda qu'il fût sursis à la vente d'une balle à lui saisie par ordre de Bernat Sanxo et Ferrer d'Ala, « attesque es stada feta concordia entre lodit F d'Ala com a detenidor de la roba de la aljama de Monso, ab los jueus dedita aljama que per la quantitat que dit Ala resebia dedita aljama que devien pagar *per testa* tres ducats e mig, e com dit jueu hage pagada la sua part e la part de tota sa familia, demana que dues bales de roba que... te... li sien restituides... » Lodit Ala demana esserli satisfet per tots los jueus de la dita aljama de Montso qui son vuy en la present vila etc. (B. 413, f° 46 et 48).

[1] Cum magnificus vir Spanyol de Camon domicellus a Christianissimo domino nostro domino Ffranchorum rege fuerit comissarius una cum magnifico Petro Irraxeta domicello cum illis verbis et quilibet in solidum creatus ordinatus et deputatus cum suis patentibus regiis litteris pergameneis... Dat. in Monte de Goy die XV mensis septembris anno 1492 ad procedendum adversus et contra quoscumque judeos mares et femellas et eorum et cujus libet ipsorum bona degentes in terris, villis, castris et locis sitis in comitatibus Rossilionis et Ceritanie bannitos et expulsos per serenissimum regem Castelle et Aragonie a suis regnis, terris, civitatibus, villis, castris et locis et alia peragendum prout et quemadmodum in dictis comissionis litteris regiis est contentum, dictum, expressum et ordinatum, et cum inquam idem magnifficus vir Spanyoll de Camon prout asseruit de proximo est a presenti villa Perpiniani recessurus et ne voluntas dicti domini nostri Ffranchorum regis frustretur sed ad totalem effectum deducatur, confidens meritose prout eciam asseruit de fide industria et legalitate magnifici viri Rogerii Dones etiam domicelli tenore hujus modi presentis publici instrumenti eunJem Rogerium Dones presentem substituit et seu in suum locum posuit et surrogavit videlicet ad procedendum et enantendum contra dictos judeos et eorum bona et alia faciendum et peragendum que in dictis comissionis litteris regiis continentur etc. Actum Perpiniani die 21 mensis januarii 1493 (*Notule* de Jacques Ça Torra, notaires, n° 1518, f° 5, r°).

Digitized by Google

et ils le firent surtout au moyen de lettres de change. A la date du 19 juillet 1492, je trouve, dans la *Notule* d'Antoine Pastor, une lettre de change de Saragosse sur Naples, payable à Dauit Cohen, juif de Bellxit, ou à son fils Caçon Cohen [1]; le 31 du même mois, c'est une lettre de change de Valence sur Naples payable à Gento ou Xanto Atraix, juif de Terol, en Aragon [2]. Deux mois plus tard, ces deux marchands juifs constituaient procureur Antoine Navarra, marchand catalan, résidant à Naples, pour recouvrer les lettres de change en leur faveur [3]. D'autres juifs, de Cervera, de Saragosse, de Barcelone, de Montso, de Stadilla, de Tarragone, de Girone s'étaient réfugiés à Perpignan. Struch Abram, Lévi Léo, Mosse Vidal, Samiel Salamo, Sdras Belsom, juifs de Girone, avaient emporté les *rolles, libres et tots altres abilaments* appartenant à la synagogue; le juge du domaine, par mandement du 27 août, leur enjoignit de lui remettre ces objets, avec défense de les faire sortir de la ville de Perpignan [4]. On peut comprendre par là que les employés du gouvernement français prêtaient main forte à ceux du gouvernement espagnol dans l'accomplissement de l'édit du 31 mars. Quelquefois cependant les fonctionnaires français ne faisaient que leur devoir en prenant des mesures en apparence vexatoires pour les juifs émigrés. C'est ainsi que, à ce moment même, et à l'instance des « préposés » ou syndics des *sartres e calsaters*, le juge du domaine notifiait à En Manaffem Mosse et à En Nassan, clavaires de l'Aljama de Perpignan, *que negun ho neguna crestia ho juheu crestiana ho jusia no gos ni puscha dins la present vila ho termens de aquella de offici de mestre de sartres, calsaters, juponers ho pellers, ni talla robes, calses, jupons e pella de qualsevolla persona fins e tro sera stat examinat e aprovat per los sobreposats, ab consell de alguns del dit offici esser abill e sufficient a esser mestre en lo offici de sastres, calsaters, juponers o pallers* [5]. C'était évidemment une défense motivée

[1] Notaires, n° 801, f° 39. — Rede de Ambrosio Pannochi e Company in Neapolis ✠ ⊤ ✠ Jhs en Çaragoça a XVIIII de julio 1492 ✠ pagat a la usança por aquesta secunda de cambio no havendo por la primera a Dauit Cohen judio de Belxit o a su fixo Caçon Cohen mil quoranta tres ducados doro de camara dezimos I^m XXXXIII ducados por el valor aqui del dicho Dauit Cohen fazet buen pago y ponet a conto de los vuestros de Roma sobre de nosotros y thomat quitanzas, Jhs vos g. Vuestros Pedro e Miguel Torrero.

[2] *Ibidem*, f° 38.

[3] *Ibidem*.

[4] B. 413 (*Manuale curie*, IX), f° 43, r°.

[5] *Ibidem*, f° 44, r°. — Parmi les juifs venus d'Espagne, nous pouvons citer : Salomon Habusmel *alias* Xamorro e jusse Habusmel, de Sarragosse; Matzoito, veuve de Ffahim Amaxiton, Salomon Manafem, Senton Avin Caleya, Abram Ben-

Digitized by Google

fermeté de Ferdinand triompha partout, malgré la vive résistance de la Catalogne, qui ne put être réduite qu'en 1487, c'est-à-dire huit ans après l'établissement de cet épouvantable tribunal en Castille et trois ans après son introduction dans le royaume d'Aragon[1]. »

On connaît peut-être mal les causes qui amenèrent l'expulsion des juifs; il n'est pas possible, en tout cas, que le seul besoin d'argent l'ait suggérée à Ferdinand. Nous avons parlé plus haut du souci de l'unité religieuse ; il y eut certainement d'autres motifs, ignorés aujourd'hui ; quoi qu'il en soit, les rois catholiques signèrent le décret d'expulsion des juifs d'Espagne le 31 mars 1492.

« Ce décret, dit Amador de los Rios, remplit de consternation ceux qui, naguère, pensaient que les temps des persécutions étaient déjà passés : il fut même désapprouvé, en secret, par un grand nombre de chrétiens chez qui le sentiment religieux n'avait pas dégénéré en fanatisme. La multitude y applaudit toutefois avec l'enthousiasme le plus vif, et les rois catholiques ne reçurent pas moins de bénédictions pour cette mesure que pour la conquête de Grenade[2]. » Que le public ait applaudi « avec enthousiasme » à cette terrible mesure, la preuve n'en est point faite. Il est toutefois bien certain qu'il ne la condamna point, aiguillonné qu'il était par le clergé à mépriser, piller et tuer les juifs. D'ailleurs, l'absolutisme des rois catholiques était tel qu'on se serait bien gardé de murmurer. L'historien espagnol que nous venons de citer dit lui-même que la conquête de Grenade les entourait d'un prestige immense et que « personne ne pouvait contredire leurs volontés », que personne « *n'aurait osé* s'opposer à leurs desseins[3] ».

Les juifs devaient quitter l'Espagne à la fin du mois de juillet 1492. Nous avons vu que les deux comtés appartenaient encore à la France. Ceux des juifs de la Catalogne et de l'Aragon qui ne s'embarquèrent pas pour l'Orient, franchirent les Pyrénées et vinrent se mettre sous la protection du roi Charles VIII. On verra que malheureusement ils n'en jouirent pas longtemps.

Dès les premiers jours de juillet, je trouve ici des lettres de change payables à des juifs expulsés d'Espagne. Malgré les défenses de l'édit, malgré l'excessive vigilance que l'on mit à l'exécuter, les juifs sortirent d'Espagne des sommes importantes,

[1] *Histoire du Roussillon*, II, p. 248.

[2] *Études historiques, politiques et littéraires sur les Juifs d'Espagne*, traduit par M. Magnabal, p. 141-142.

[3] *Ibidem.*

Digitized by Google

grand nombre d'affaires. Si Ferdinand n'avait pas été roi, et roi absolu et fanatique, il aurait répondu au Cardinal d'Espagne que les juifs venaient de lui rendre des services éminents devant Grenade, où ils avaient pourvu au ravitaillement des troupes avec autant de modération dans le prix des comestibles que d'habileté et de promptitude ; mais le Cardinal avait inventé un Saint tribunal qui devait se composer de juges sévères et graves pour rechercher et punir les crimes d'hérésie et d'apostasie. C'était tout simplement la réorganisation de l'Inquisition sur des bases aussi redoutables que nouvelles. L'élément religieux ayant étouffé l'élément politique, le tribunal du *Saint* Office devint le maître absolu de l'Etat. Certes, les rois catholiques voulaient bien l'*unité politique* de l'Espagne, mais c'est l'*unité religieuse* qui passa la première : celle-ci fut considérée comme devant être le gage de la tranquillité intérieure de la monarchie. Et puis, il courait en Europe des idées nouvelles, passablement étranges, et que les conservateurs de l'époque appelaient déjà subversives : l'unité du dogme pouvait être violemment attaquée et périr d'un jour à l'autre. Ces dangers, qui, à la vérité, étaient loin d'être chimériques, déterminèrent peut-être l'établissement de cet odieux tribunal du Saint-Office. Il peut avoir rendu quelques services à la monarchie espagnole de la fin du moyen-âge, mais il fut certainement contraire aux intérêts de l'Espagne, sans compter qu'il « fut un défi jeté à la face de l'éternelle justice », selon l'expression d'un grand historien.

L'ancienne Inquisition n'avait pas été en faveur auprès des populations du royaume d'Aragon ; la nouvelle leur déplut encore davantage : tandis qu'elle réussit à s'acclimater en Castille, son code, aussi immoral qu'arbitraire, souleva une indignation générale dans toute l'étendue du royaume d'Aragon. En Catalogne, à Valence, à Majorque, pays où la confiscation des biens et le secret des dénonciations étaient contraires aux libertés publiques, l'irritation des esprits fit commettre une foule de meurtres [1]. « Ces excès, dit Henry, ne changèrent rien à la résolution de Ferdinand et causèrent le supplice d'un grand nombre de nouveaux chrétiens, qu'on accusa d'être les moteurs de ces graves désordres. Un mot explique l'obstination de Ferdinand ; ce mot, c'est le besoin d'argent. Les chrétiens nouveaux étaient de riches juifs ou des enfants de juifs baptisés dont l'hérésie, déclarée constante par l'Inquisition, entraînait la perte de tous les biens, confisqués au profit du fisc. L'inébranlable

[1] *Directorium Inquisitorum Eymerici*, § 3, 11, 12, 15, 16, 17.

Digitized by Google

restent du gouvernement de Boffillo, nous ne voyons rien qui se rapporte aux juifs des comtés ; rien, non plus, dans le grand nombre de lettres patentes et d'ordonnances de Louis XI conservées dans divers registres de nos archives départementales. On serait presque tenté de croire que le roi de France avait absolument renoncé à s'occuper des juifs des deux comtés ou qu'ils avaient émigré à peu près tous. Je vois, il est vrai, que le 28 octobre 1473 Bonafilia, femme de Bellshoms de Blanes, juif de Girone, vend à Samoel Benvenist Jofay une maison sise au Call des juifs de Perpignan, voisine de celles de Na Blancha, juive, et de Jean Traginer, marchand chrétien ; mais, en 1476, Jean de Mendossa, *alcayt del castell de Perpenya*, concède à diverses personnes les maisons du Call de Perpignan[1]. Le 14 novembre 1485, des particuliers payent le *cens de morabatins* pour deux maisons sises au *Call vell* et dont l'une faisait partie de la *Scola dels jueus*[2].

Jean II mourut à Barcelone le 19 janvier 1479, léguant à son fils Ferdinand, déjà roi de Sicile, la couronne d'Aragon, qui allait, pour la première fois, se réunir à celle de Castille. Son adversaire, qui fut peut-être le plus grand politique de son temps, le suivit de près (30 avril 1483). Ferdinand était le digne élève de son père ; Charles VIII était tout l'opposé du sien. En attendant de négocier la restitution des comtés, et sûr de réussir plus tard, Ferdinand se mit en mesure d'exercer son métier de roi absolu. L'un de ses premiers actes fut la réorganisation de l'Inquisition.

Un prélat espagnol lui avait mis en tête qu'il était indécent de voir les juifs se mêler aux chrétiens dans toute espèce de société et de commerce et qu'ils portaient le désordre dans un

[1] *Rubriques* de Puignau, VI, fo. 351.

[2] B. 412. — La Scola ou Synagogue du Call semble avoir été déplacée dans les premières années du XVe siècle ; un document hébreu du 11 mai 1412, qui est un tableau de répartition d'un dégrèvement de 8 livres 15 sous, l'indique peut-être : « Nous, secrétaires soussignés, avons, d'un accord unanime, fixé les remises ci-dessous inscrites sur le prix à payer pour la vente des locaux de la synagogue qu'a achetés En Vidal Viosch (remises se composant) de 8 livres 15 sous que nous restions à faire, suivant le contrat de vente, passé le deuxième jour du mois de mars 412 (1412), par le notaire En Bernat Fabre. » M. de Boaça, à qui nous empruntons cette traduction, dit avec raison que dans l'ignorance où nous sommes des différentes circonstances qui se rattachent à ce texte, il nous est impossible de savoir au juste ce qu'il veut dire. Vidal Viosch n'était-il que le mandataire de la communauté juive, qui, au lieu de vendre les locaux de la synagogue, les aurait acquis au contraire? Ou bien devons-nous admettre que Vidal Viosch a acquis des administrateurs de la synagogue pour son propre compte et celui d'un grand nombre de juifs dont le nom figure dans l'acte? Il y avait eu contrat de vente des locaux de la synagogue, le 2 mars 1412 ; malheureusement, ce document n'est point parvenu jusqu'à nous. Voyez de Boaça, *loco citato*.

Digitized by Google

de Majorque, portent du moins le même nom. Le premier s'appelait Duran Salmias, et l'autre Duran Salomon. Le nom de Duran se retrouve d'ailleurs assez fréquemment et à diverses époques sur de vieux actes relatifs au judaïsme perpignanais et antérieurs à 1412[1].

XI

LES JUIFS DES DEUX COMTÉS PENDANT LE RÈGNE DE JEAN II D'ARAGON ET PENDANT L'OCCUPATION FRANÇAISE DE LOUIS XI ET DE CHARLES VIII. — EXPULSION DES JUIFS D'ESPAGNE ; PLUSIEURS SE RÉFUGIENT EN CERDAGNE ET EN ROUSSILLON (1458-1492).

Alphonse eut pour successeur Jean II, son frère, roi de Navarre du chef de sa femme. Ce prince fut l'adversaire de Louis XI. Ils offrirent l'un et l'autre l'exemple d'une conduite déloyale. Ils avaient de grands défauts ; ils possédaient de grandes qualités, surtout Jean II, dont il faut louer le courage et la magnanimité. On sait qu'il ne voulut jamais trop charger son peuple d'impôts, malgré les guerres continuelles au milieu desquelles s'écoula sa vie.

L'occupation française de Louis XI et de Charles VIII porta un coup mortel à l'Aljama des comtés, déjà réduite aux dernières extrémités sous le règne d'Alphonse.

Les troupes françaises entrèrent en Roussillon vers le 10 juillet 1462. Bientôt elles occupèrent les châteaux de Perpignan et de Collioure, sous le commandement de Jacques d'Armagnac. Le Roussillon et la Cerdagne, domptés par la force des armes, étaient désormais livrés au gouvernement tyrannique des capitaines de Louis XI. L'un d'eux surtout, qui est qualifié de *capitaine de cent lances*, Boffillo de Judice, fut chargé d'exécuter les ordres implacablement rigoureux de ce despote soupçonneux. Mais, parmi le grand nombre de documents qui nous

[1] De Boaça, *Note sur quatre documents en langue hébraïque conservés aux Archives du département des Pyrénées-Orientales*, dans le tome 17 des bulletins de la Société agricole, scientifique et littéraire de Perpignan. — Je trouve un Mosse Duran de *capite stagno*, en 1276, à Perpignan (Notaire, n° 4710), *Magister Duran Leo*, qui figure dans une longue liste de juifs, dressée le 25 mai 1380, avec *Duran d'Arles* (Notule de François Gironi). Une liste, dressée le 1er mars, cite *Duran Salamies*.

Digitized by Google

philosophiques, rien non plus des ouvrages qu'ils ont écrits.

L'un de ces documents est de 1412; il est rédigé en hébreu et contient une liste de juifs, parmi lesquels se trouvent un Duran et deux Gerson, Isaac et Jaco.

Beaucoup de points de la biographie de Lévi ben Gerson sont encore obscurs; on l'appelle maître Léon de Bagnols[1], il était peut-être né à Bagnols; on prétend qu'il mourut à Perpignan en 1370, mais cette date est fausse. S'il est vrai que son père Gerson ben Salomon fût catalan, comme dit l'auteur du livre *Schalscheleth hakkabala*, s'il est vrai encore que Gerson ben Salomon soit mort dans cette ville vers la fin du XIIIe siècle, comme le croit Torres Amat[2], on pourrait conjecturer avec quelque fondement que la famille Gerson était une famille perpignanaise; cette conjecture sera d'autant plus fondée si l'on considère que nous rencontrons encore, en 1412, sur une liste de Juifs de Perpignan, un Isaac Gerson et un Jaco Gerson, comme appartenant à la juiverie de cette ville et dont les noms ne sont suivis d'aucune indication de localité[3].

La famille Duran était issue de Majorque. Lors de l'émeute générale de 1391, elle quitta cette île et vint s'établir à Alger. Elle était alors représentée par son chef Simon ben Cemah Duran, mathématicien, astronome, théologien, médecin et allié par sa femme, une juive barcelonnaise, à la famille de Moïse ben Nachmann et à celle de Lévi ben Gerson. Il succéda à Isaac Barfatts dans la dignité de rabbin d'Alger, et tous les deux sont regardés par les Israélites d'Afrique comme les véritables fondateurs du judaïsme algérien[4].

Il est très présumable que, grâce aux rapports qui existaient nécessairement entre le Roussillon et Majorque, longtemps réunis sous la même domination, une branche de la famille Duran s'est venue établir à Perpignan. Toujours est-il que parmi les juifs appartenant à la communauté juive de cette ville en 1412, figurent deux individus qui, s'ils n'appartiennent pas à la famille du rabbin

[1] Bartolocci (*Bibliotheca magna rabbinica*, I, p. 734) le fait naître à Bagnols, petite ville du Gard.

[2] *Memorias para ayudar a formar un diccionario critico de los escritores catalanes*, par Félix Torres Amat, évêque d'Astorga, Barcelona, 1836, p. 28.

[3] Renan cite un Gersom, fils de Salomon, auteur d'une espèce d'encyclopédie d'histoire naturelle et de philosophie intitulée « la porte du Ciel. » D'après quelques manuscrits, ce Gerson ou Gersom, qui vivait dans la seconde moitié du XIIIe siècle, serait un *catalan*, et quelques auteurs le croient père du rabbin Lévi ben Gerson, dont nous parlons ci-dessus.

[4] Ab. Cahen, *Les Juifs dans l'Afrique septentrionale*, dans le Recueil de la Société archéologique de la province de Constantine, 1867.

Digitized by Google

reurs de drap, de tanneurs, de tisserands, et surtout cette classe qui formait alors la bourgeoisie, et que nous appellerions aujourd'hui des rentiers. Une population composée de pareils éléments ne se comprendrait pas sans l'intervention de l'agent du commerce et de l'industrie à cette époque, sans le juif, que l'on trouve, en effet, à Villefranche avant le milieu du XIIIe siècle [1].

Parmi les rabbins ou les écrivains juifs des deux Comtés de la fin du XIIIe siècle et du commencement du XIVe, il faut citer Isaac ben Jehuda de Lattes, Menahem ben Salomon Meïri, qui habitèrent Perpignan ; le poète Pinhas Hal-Lévi, de Perpignan, qui était probablement frère de R. Ahron Hal-Lévi ben Joseph ben Benevenist, une des plus grandes célébrités du monde rabbinique [2].

« Quant à Menahem, dit M. Renan, il était fils de Salomon Meïri de la famille Meïr, de Perpignan, et c'est un des plus célèbres commentateurs parmi les Juifs du midi de la France. Son nom provençal (ou catalan) était don Vidal Salomon. Il naquit, d'après son propre témoignage, qui se trouve à la fin de la préface du *Beth habbehira*, vers la fin (élul, septembre) de l'année 5009 A. M. = 1249 A. D., et il mourut entre les mois d'ab et de schebat (juillet-décembre) de l'année 1306. » Abba Mari de Lunel adressa une lettre de condoléance à la communauté de Perpignan à l'occasion de la mort de Menahem.

Outre le *Beth habbehira*, que nous venons de citer, Menahem, qui fut enveloppé dans la querelle entre les défenseurs de la philosophie et les orthodoxes, composa un grand nombre d'ouvrages dont M. Renan a donné une liste critique dans les *Rabbins français du commencement du* XIVe *siècle*. D'ailleurs, la fameuse querelle agita violemment les esprits au Call de Perpignan ; on peut s'en convaincre par l'analyse que M. Renan a faite des lettres adressées par des Catalans au rabbin Salomon ben Adret de Barcelone et autres.

J'ai retrouvé dans de vieux actes le nom de don Crescas Vidal, de Perpignan, frère de don Bonafous de Barcelone, celui de Samuel Sulami, qui avait donné asile au fameux Lévi, — ce qui avait indigné Adret, adversaire théologique de ce dernier, — celui de Moïse ben Samuel ben Ascher, de Perpignan. Il n'est rien dit nulle part, dans ces documents, de leurs querelles

[1] Alart, *Les Stils de Villefranche de Conflent*, p. 8.

[2] Renan, *ouvr. cité*, p. 524. — Le nom vulgaire ou catalan du poète Pinhas-Hal-Lévi était Don Vidal Profet ou Profayt. Il habitait Perpignan, mais il possédait une propriété à Canet, écrit קנרת en hébreu.

Digitized by Google

soin d'employer un langage élégant pour écrire en prose [1].

Joseph avait deux frères, Eléazar Ezobi et Meschullam Ezobi, qui n'habitèrent pas Perpignan. On connaît de Samuel Ezobi, fils de Joseph, une pièce de vers qu'il adressa à son père en réponse au poème du *Vase d'Argent*.

Aux villes de Perpignan, Ille, Thuir, Céret et Puigcerda que nous avons citées comme ayant des juifs, il faut ajouter Collioure, Millas, Elne, Torreilles, Clayra, Salses, Le Boulou (anciennement *el Volo*) et Villefranche-de-Conflent. C'est dans cette dernière ville que naquit, vers 1245 ou 1250, Lévi ben Abraham, célèbre par le rôle qu'il joua dans la lutte entre les partisans des études philosophiques et les orthodoxes. En 1276, il avait composé son poème didactique intitulé *Coffrets de Parfums* et son *Traité d'astronomie* tout en étant jeune encore, tandis qu'en 1304 on le désigne avec l'épithète de « vieillard », expression employée généralement pour une personne qui approche au moins de la soixantaine. Les parents de Lévi habitaient Narbonne, et lui-même quitta Villefranche pour aller à Montpellier, où il composa son *Traité d'astronomie* (1276). On le trouve ensuite à Perpignan (1303), puis à Arles (1314). Il résulte des lettres que les rabbins orthodoxes et surtout Salomon ben Adret ont écrites contre Lévi, non seulement qu'il était un écrivain hardi, mais encore qu'il enseignait et prêchait conformément à son système [2].

Parmi les juifs qui habitaient Villefranche dans la seconde moitié du XIIIe siècle, nous pouvons citer Astruch de Besalu (*Astruchus de Besalduno*), Dauinus Bonisach, Jucef Astruc, Bonetus Bonisac, Vitalis Mayrii, Mayr Mosse [3]. Villefranche fut fondée en 1095 par le comte Guillem Raymond, en un lieu très important pour la défense militaire du pays. Des montagnes abruptes, au milieu desquelles les rivières de Vernet et de la Tet s'ouvrent un passage dangereux, forment en ce lieu un défilé étroit. « C'est comme dans le voisinage de Villefranche-de-Conflent, dit Lévi, ma ville natale, qui est située entre deux montagnes; le soleil y est caché pendant le mois de décembre. »

A l'époque où Lévi vivait à Villefranche, cette petite ville se distinguait des autres lieux du Conflent, où la classe agricole formait la majorité. Ce que l'on trouve alors à Villefranche, après les commerçants, c'est la population industrielle, composée de pa-

[1] Renan, *Les Rabbins français du commencement* du XIVe siècle, dans *Histoire littéraire de la France*, t. XXVII, p. 703.

[2] *Ibidem*, p. 632.

[3] Notaires, n° 4706.

Digitized by Google

Roussillon[1], consistent en un contrat de mariage de la fin du XIVe siècle, un testament rédigé à Montso, en 1463, et divers états de répartition (*talls* en catalan) ou de dégrèvements (*gracie* en latin) ; ces pièces n'ont qu'une valeur diplomatique ou purement historique[2].

La poésie fut très cultivée dans les juiveries du Midi. Les différents poètes de la famille Ezobi en particulier arrivèrent à une grande célébrité. Joseph ou Jehoseph ben Hannan ben Nathan, connu sous le nom d'Ezobi, fut un des plus agréables poètes du XIIIe siècle. L'épithète d'*Ezobi* indique qu'il était originaire d'une ville désignée par le nom d'Ezob ou Hysop, que l'on croit être Orange[3]. Il demeurait à Perpignan et florissait probablement vers 1235, puisqu'il fut le maître d'Abraham Bedersi, né vers 1225. Au mariage de son fils Samuel, il composa une pièce de vers connue sous le nom de *Qa'arath Késef* קערת כסף (*Plat d'Argent*), par allusion au *vase* dont il est question dans le *Pentateuque* (Nombres, VIII, 13). Ce petit poème contient des règles sur la conduite que Samuel devra tenir dans la société et sur les études auxquelles il doit s'adonner[4]. Joseph recommande à son fils de s'occuper surtout des commentaires d'Isaac el Fasi et de Maïmonide. Par moment, il peut étudier la grammaire et la Bible, mais il doit s'abstenir complètement d'étudier la science des Grecs, laquelle ressemble aux fruits de Sodome et de Gomorrhe (allusion au passage d'Isaïe, I, 7). Joseph engage encore son fils à cultiver la poésie, afin de produire des poèmes comme ceux de son père ; il lui recommande d'avoir

[1] Le *Manuel* de Bernard Fabre pour l'année 1379 porte le double alphabet suivant sur sa couverture :

א . ב . ג . ד . ה . ו . ז . ח . ט . י . כ . ך . ל . מ . ם . נ . ן . ס .
א . ב . ג . ד . ה . ו . ז . ח . ט . י . כ . ך . ל . מ . ם . נ . ן . ס .
ע . פ . ף . צ . ץ . ץ . ר . ש . ק .
ע . פ . ף . צ . ץ . ק . ר . ש . ק .

[2] Nous avons déjà dit que les monuments lapidaires d'origine juive nous font complètement défaut. Ajoutons qu'il n'existe pas non plus ici de monnaies juives.

[3] *Revue des Études juives*, I, p. 82. — C'est à tort que les auteurs de l'*Annuaire* des Pyrénées-Orientales pour l'année 1834 disent qu'Esobi ou *Hyssop* « était de Perpignan », et ils se trompent bien grossièrement en le faisant vivre au XVe siècle. Henry, *Histoire de Roussillon*, I, p. 451, est tombé dans la même erreur.

[4] Imprimé à Constantinople en 1523, le *Vase d'Argent* fut traduit en latin par Reuchlin sous ce titre : *Rabbi Jos. Hyssopus Perpinianensis judæorum poeta dulcissimus ex hebræa lingua in latinam traductus*, Tubinge, 1514, in-4°. Plus tard, Mercier, professeur d'hébreu au Collège royal, en donna une nouvelle traduction accompagnée du texte, à la suite de la version du *cantique de Rabbin Haaï*. La dernière édition est celle de Berlin, 1860. Au poème d'Hysop est encore joint un traité de R. Haya Gaon, accompagné de notes de M. Steinschneider.

Digitized by Google

I. *librum ebraycum vocatum* Perus de Breessis (Bereschit, Genèse) e de Velle Samos (Veelle Schemot, Exode) de Maestre Salamo.

I. *librum ebraycum vocatum* Zamanim (Peut-être Moëd).

I. *librum ebraycum vocatum* Neziquin de maestre Mosse.

I. *librum ebraycum vocatum* Pirque de bi Elieser.

I. *librum ebraycum vocatum* Tergum de Torra (Targum de la Tora).

Puis viennent :

« Perus de Fummas », de Maestre Abram hauen Estra (Abram ibn Ezra) ; « Dic Duc », « Ossanors » (Hoschanot ?), « Perus » de Mahestre Salamo de Haguiga e de Sutcha e de jepton (*sic*) e de Rosana e de Mohay Catau (Moed Katon) ; « Allell » et le livre appelé « La Storia de Mordaffay e de Faman [1] ».

L'inventaire des biens des juifs dressé le 24 septembre 1493 relève un grand nombre de livres. Malheureusement, les commissaires étaient pressés et, très souvent, ils ne prenaient point la peine de prendre les titres. C'est ainsi qu'ils signalent *tretze libres entre ligat e no ligat scrits en ebreu* chez Gracia, veuve de Mosse Manaffem ; *vint libres judaycs de poca valor* et *trenta hun libre entre ligats e des ligats scrits en ebreu*, chez Juseff Léo Salamo ; *caranta pesas de libres entre grans e petits tots scrits en ebraych*, chez Abram Abenfulo. Les commissaires, ne comprenant rien à ces livres, les estiment et les classent comme on ferait de linge ou d'ustensiles de ménage [1].

Parmi les livres et parchemins de Nasim Abdus, je vois un grand *rotoll de pergamt scrit en letra judaycha* et *vint libres de la lur ley*. Il n'est pas de juifs chez qui l'on ne trouve des livres hébreux, ce qui, jusqu'à un certain point, peut nous faire comprendre le degré de culture intellectuelle de ces gens que la masse ignorante des chrétiens méprisait [2].

Il n'est resté en Roussillon aucun monument littéraire de provenance juive, quoique notre Aljama ait fourni des savants, des philosophes, des poètes, dont nous parlons plus loin. Le seul manuscrit signalé jusqu'ici est le n° 21 des Manuscrits de la Bibliothèque de la ville de Perpignan, lequel contient la taille de 1413-1414, dont nous avons parlé à plusieurs reprises. Inutile de dire que ce manuscrit n'a aucune valeur littéraire. Les autres documents en écriture rabbinique connus ou existants en

[1] *Notule* de Georges Barrera, notaires, n° 274.
[2] *Inventari dels bens dels jueus*, B. 339.

Digitized by Google

Dans l'inventaire des biens de Cresques Nasci, juif de Perpignan, décédé vers la fin août 1388, je trouve *quasdam horas juhiguas cum postibus* (couvertures) *virides*; aliud librum in abrayco scriptum vocatum *Cants de Cap dany* (chants du premier de l'an) cohopertum de vermilio ; unum librum in papiro scriptum modici valoris in abrayco vocatum *il dussim de Banataz* (Hidduschim, novelles) ; item aliud librum abraychum in pergameno scriptum cohopertum postibus fusteis vocatum in abrayco *Gamara de Cassubbot* (Ketoubot).

Item duos libros in pergameno scriptos cohopertos cum postibus fusteis quorum unus vocatur *Gamara de Cassubbor* et alter *Cassunjm* [1].

Dans l'inventaire des biens de Ferrer Salomon, dressé le 7 décembre 1411, je relève :

I. *Libre vocatum* Hummas (le Pentateuque).

III. *Costayos* (?) *de libro vocato* Coher de Rassona [2] (c'est le Yocer de Rosch-Haschana, ou Rituel du matin de Rosch-Haschana).

Un autre juif de Perpignan, Bonjuhes Bellshom possédait une bibliothèque importante. On peut en juger par l'extrait du catalogue que j'emprunte à l'inventaire de ses biens dressé par sa femme Bona Struga, le 2 août 1403.

Unum librum ebraycum vocatum Fumas *sive* Scaros (Hamus, Pentateuque) ;

Alium librum ebraycum vocatum Perus de Fummas (*alias* Fumjas) *de mahestre Salamo* (commentaire de Raschi) ;

Alium librum ebraycum vocatum Sarrasims (*alias* Sarrasinus) *de Mahestre* Daui (Schorasim de David Kimhi).

Alium librum ebraycum vocatum Gamara *in quo* est Berotors *e* tanys *e* Majlla *e* sempton *et* Subca (Lisez : Berachot, Tanit, Meila ou plutôt Megilla, Yom-Tob et Succa).

I. *librum ebraycum vocatum* Rjson de Vensina.

I. *librum ebraycum vocatum* Baal aytur (Baal ha Ittur).

Alium librum ebraycum vocatum Fienmas de Belmj bar Sinay ab Astaros.

Alium librum ebraycum vocatum Perus de Bidauju de Josuha e Samuel.

I. *librum ebraycum vocatum* Saar Musar.

I. *librum ebraycum vocatum* Micra de Jesayha.

[1] *Notule* de Pierre Ornos, notaires, n° 540.

[2] *Manuel* de Bernard Fabre, notaires, n° 5095.

Digitized by Google

III. *Hores.*

Item. Perucim del Talmut (commentaires du Talmud);

IIII. *Pesses*[1];

Item. II. Pesses de libres apelades Tenassuma (Tanhuma?) *e son de paper*;

I. *Libre de pergami apelat* la Viblia (*sic*) de Moysen *qui ich* (sic) *es en penyora per XVI. Sols;*

II. *Rolle de* Purim *apelat* Maguilla (c'est le livre d'Esther);

III. *Pesses apelades* Aclel (Hallel, comme plus loin) *en pergami*[2].

Le 1er août 1358, *magister Mosse Leho judeus fisicus Perpiniani* réclamait à Salamies Jusse le payement d'un livre appelé en hébreu *Hahova belhaha migim de miga pleca* (?). Il reconnaissait en même temps que Salamies Jusse l'avait payé de ce qu'il lui devait *racione documenti per te michi facti huc usque tam de sciencia medicine quam aliarum scienciarum*[3].

Le 27 avril de la même année, Jusse Leho d'Elne, juif de Perpignan, avait vendu à Bomach de Montpellier, juif de Perpignan, *tres pecias librorum judaycorum de* Talmut *quorum unum vocatur* Gamara de Ro[s]ana (= Rosch Haschana) *et* de Joma (= Yoma) *et aliud* Gamara de Jampton (= Yom-Tob) *et de* Pessa Resson (= Beça et Pessah Rischon) *et aliud vocatur* Gamara de Setbas et de Hehelin (= Sabbat et Erubin);

Le tout livré pour cent sous barcelonais de tern[4].

Le 9 juillet 1377, Vidal Natan, juif de Perpignan, vend, pour le prix de 50 sous de barcelonais, à Mosse Alfaquin, juif de la même ville, un petit livre appelé *More* (Livre des égarés, de Maïmonide), en parchemin, « scrit de letra masca prima[5] ».

[1] Comme on le voit par l'article suivant, il faut entendre par *pesses* « parties » ou « cahiers de livre ».

[2] *Notule* de Guillaume Fabre, notaires, n° 161.

[3] *Manuel* de Guillaume Fabre, notaires, n° 129.

[4] *Notule* de Guillaume Fabre, notaires, n° 127. — Perpignan avait une monnaie spéciale qui avait cours dans les Comtés, concurremment avec celle de Malgone et celle de Barcelone. Celle-ci éprouva plusieurs changements; le sol de *quern* ou *quatern* de 44 au marc d'argent, de 11 1/2 deniers de fin, fut remplacé, en 1221, par le *sol doblenc* de 88 au marc. A cette monnaie succéda celle dite de *tern*, établie en 1258 par Jacques Ier d'Aragon et confirmée dans la suite par une constitution des corts tenues à Barcelone en 1290. Le roi avait déclaré que cette monnaie serait *perpétuelle*, exclusivement fabriquée à Barcelone, au titre de trois marcs d'argent et neuf de cuivre, et composée de deniers et d'oboles dont l'aloi, le type et les légendes seraient identiques. Quant au poids, il fut ordonné que dans chaque marc de l'alliage précité (*marc de Barcelone*) on taillerait 18 sous de deniers et 20 sous d'oboles. La monnaie de Malgone ni aucune autre ne pourrait plus être donnée ni reçue en payement. Vers 1412, la livre ou *litra* contient 20 sous, appelés *dinarin* dans quelques états de répartition rédigés en hébreu, et le sou valait 12 deniers ou *peschitin*.

[5] *Notule* de Raymond Ferrer, notaires, n° 130.

Digitized by Google

Item aquests libres seguents :
Primerament, 1 *libra apelat* Micra [1] de les VIII. profetes.
Altre libra de la ley de Moysen ;
II. *libres dobres de pergamins ;*
III. *libres de paper dobres ;*
I. *libre de pergami apelat* Daualfeç (*sic* pour Rav alfeç = Al fasi) ;
II. *libres de* Talmut ;
I. *Altre de* Talmut *en paper ;*
II. *Libres pochs de pergami apelats* Micra ;
II. *Libres pochs de pergami de* la Ley ;
III. *Pesses de libres scritz en paper apelalz* de mestre Moyen (sic) ;
IIII. *Pesses de libres de paper e de pergami apeludes* Perus de Micra (Perusch ou commentaire) ;
Libre apelat Quetunim (Quetubim) ;
Altre libre de Psalms de Dd [2].
I. *Libre apelat* Saracim (Schoraschim, dictionnaire de Kimhi) *de paper e de pergami ;*

18. — *Ia cotardia blaua*, une cotte hardie bleue,
19. — *I. morter de coyra* (sic), un mortier de cuivre,
20. — *Ia caxa de noguer*, une caisse (ou bahut) de noyer,
21. — *Ia lanta* (sic) *de lauto*, une lampe de laiton,
22. — *I. manto mesclat*, un manteau mêlé (en camelot),
23. — *I. lavador destayn*, un lavoir (ou bassin) d'étain,
24. — *I. fornal de coura* (sic), un fourneau de cuivre (ou peut-être *de cuire* = de cuisine),
25. — *II. correges dargent*, deux courroies en argent,
26. — *I. foger de ferra* (sic), un foyer en fer (peut-être instrument pour tirer du feu),
27. — *II. canalobres ferri*, deux chandeliers de fer.
28. — *I. frontals blanchs e altres groche de seda*, un devant d'autel (?) blanc et autres jaunes, de soie,
29. — *I. pareyl de vels de coton*, une paire de voiles (pour femme) en coton,
30. — *II. coffes de broyda de seda*, deux coiffes de broderie de soie,
31. — *I. coffret*, un petit coffre,
32. — *miga dotzena de cuyleres dargent*, demi-douzaine de cuillers en argent,
33. — *I. ferres*, fer à trois pieds (instrument de cuisine),
34. — *I a cortadia ab pels blaua*, une cotte hardie avec peaux (fourrures) bleue,
35. — *I. mantel de blau clar*, un manteau bleu clair,
36. — *I. palmel de noger*, planche (pour porter le pain) en noyer,
37. — *II. gerres de tener ayga*, deux jarres pour mettre de l'eau,
38. — *II. morters de pera*, deux mortiers en pierre,
39. — *I. sagel dargent ab cadena*, un sceau d'argent avec chaîne,
40. — *I. barralet petit dargent ab sa cadena dargent*, un reliquaire petit avec sa chaîne en argent,
41. — *I a ploma descriure dargent*, une plume à écrire en argent,
42. — *III. botes grans de tener vin*, trois tonneaux pour garder du vin.

[1] Cf. un article sur ce mot plus loin, p. 277.
[2] *Sic* pour David.

Digitized by Google

juif » appelé *Volum* in pergameni-scriptum in quo sunt omnes octo libri *Prophetarum ;* cinq livres de la *loi de Moïse* (v. libros legis Moysi) ; un livre appelé *Casuujm* (Quetubim, Hagiographes). Aly reconnaît que tous les livres de médecine (*omnes libri medicinales*) qu'il a en son pouvoir, et qui ont appartenu à maître Mosse Astruch, beau-père de son fils, appartiennent bien à ce dernier, qui s'appelle Bonjuzes Ali. Il lui lègue encore le livre appelé *Macdassia* en parchemin, qui contient toute la Bible (*librum meum vocatum* Macdassia *in pergamenis scriptum in quo est tota Biblia*) [1].

En 1322, Bendit Daui, juif de Perpignan, fait son testament. Il lègue à Salomon, fils d'Issach, son frère, un « livre hébreu appelé en hébreu *Quesumim* » (Quetubim) et tous ses autres livres. Il laisse à Salamies, fils d'Astruch, son frère, « *Omnes libros qui sunt de* Asserim Verba [2] » (peut-être sur le Décalogue).

L'inventaire des biens de feu Samiel Cresques de Besalum (Besalu), juif de Perpignan, dressé le 25 novembre 1370 par Sima, sa femme, contient des renseignements intéressants sur le mobilier d'une maison juive de cette époque [3]. Voici le passage qui a rapport à la bibliothèque :

[1] *Notule* de François Gras, notaires, n° 33. Dans la *Notule* 32 du même notaire, je vois que le livre appelé *Macdassia* a été vendu au prix de 3 livres de Barcelone de *tern*, argent comptant. — Aly Abraam laissait par son testament *V. sol. Barc. elemosine judeorum infirmorum calli Perpiniani.*

[2] *Notule* de Raymond Record, notaires, n° 4987.

[3] 1. — *I. pareyl de bacines daram*, une paire de cuvettes de cuivre,
2. — *II. citres daram*, deux coupes (pour tirer du vin) de cuivre,
3. — *III. tasses dargent*, trois tasses d'argent,
4. — *Ia copa dargent de part de dins ab armaut vert e blau*, une coupe en argent en dedans avec émail vert et bleu,
5. — *I. coberto de sendat vermeyl*, une couverture en soie rouge,
6. — *II. coxineres obrades de seda*, deux oreillers garnis de soie,
7. — *I. pareyl de touayloles obrades de seda als caps*, une paire de serviettes garnies de soie sur les côtés,
8. — *II. pareys* (*sic*) *de touayles*, deux paires de serviettes,
9. — *Miga dotzena de tessors*, demi-douzaine d'essuie-mains,
10 — *Item, cot e gonela de pes* (sic) *blau clar e en lo cot ha pels blanques danyels*, une cotte et une tunique de poil et dans la cotte il y a des peaux blanches d'agneau,
11. — *altre cot e gonela de mesclat sens pells*, autre cotte et tunique de mélange sans poils,
12. — *Mantell de pes* (sic) *de blau ab cordes e vetes de seda ab taxels* (sic) *dargent*, manteau de poil bleu avec cordes et cordons de soie et fermoirs en argent,
13. — *Ia mantelina mesclada ab cordo morat*, un mantelet mêlé (en camelot) avec cordon violet,
14. — *I. pareyl de vanohes*, une paire de couvre-pied,
15. — *I. pareyl de casses daram*, une paire de grosses cuillers (louches) de cuivre,
16. — *I. mantell blau ab cordes*, un manteau bleu avec cordons,
17. — *cot e gonela e gramaya de blau*, cotte et tunique et robe (ordinairement de consul ou de conseiller) en bleu,

Digitized by Google

d'Arnauld de Villeneuve, signalé dans un inventaire de 1420[1] ;

Item. *Hun libre appellat* Plateari in latino *petit coberl de coberles empastades scrit en pergami* ;

Item. *Hun libre appellat* Nathomia abreujada de Gido[2] *scrita en paper* ;

Enfin, *hun libre appellat* Guillem de Saliset *el incipit in prima follea* Rubrique del primer libre *et finit in eadem pagina* dauall les exelles, — *et finit in ultima follea* assi fenex lo libre de mestre Guillem de Saljset[3].

Au XIVe siècle, alors que l'Aljama des deux comtés était dans un état florissant, la Synagogue ou *Escola* de Perpignan devait avoir beaucoup d'élèves. C'est là, comme on sait, que la jeunesse juive venait puiser les notions scientifiques et théologiques. Aly Abram, juif d'Arles, fixé à Perpignan, faisant son testament, le 3 des ides de janvier 1346, laisse à l'école du Call, « où l'on enseigne les lettres et les sciences juives — *in qua addiscuntur litere et sciencie hebrayce* », — la somme de vingt sols à distribuer aux directeurs et professeurs de cette école (*prepositis dicte scole*).

Il lègue à son neveu Bondia Abraam, fils d'Abraam Aly, son fils, *rotulam Legis Maysi*, (rouleau de la Loi) en parchemin; un « livre

[1] A moins que ce ne soit un original en catalan, aujourd'hui perdu. M. Hauréau (*ouvr. cité*, p. 98) fait remarquer qu'il existait un autre *Thesaurus pauperum*, qui est de Pierre d'Espagne. Il ne faut pas confondre ces deux ouvrages. — On ignore le lieu de naissance d'Arnaud de Villeneuve, mais tout porte à croire qu'il était Catalan. Il eut une très grande renommée; toutefois, les circonstances de sa vie sont très mal connues. Il mourut vers 1300. Il a beaucoup écrit sur la médecine, car il était *physic*. Il n'est pas prouvé qu'il ait étudié à Montpellier, comme on l'a soutenu, mais il paraît certain qu'il pratiqua et enseigna plus tard la médecine dans cette ville. En 1317, l'Inquisition examina les livres d'Arnaud, y trouva des propositions hérétiques ou suspectes d'hérésie et les condamna en bonne forme. On trouvera une liste complète des ouvrages publiés, inédits ou perdus d'Arnaud de Villeneuve, dressée par M. Barthélemy Hauréau, dans le tome XXVIII de l'*Histoire littéraire de la France*. — Quatre familles du nom de Vilanova ont figuré dans le passé du Roussillon :

1° En Empordà ou Ampurdan, une famille dont il est difficile de suivre les annales et qui paraît être originaire de Vilanova de la Muga, à l'O. de Roses. L'un de ses membres, Bernard de Vilanova, est qualifié de *miles* (1256-1273) ;

2° A Perpignan, je vois, en 1322, un Bernard de Vilanova notaire et conseiller du roi Sanche de Majorque ; de 1369 à 1382, Pierre de Vilanova ;

3° Une famille originaire de Valence, en Espagne, dont le plus ancien membre connu en Roussillon est François de Vilanova, de 1389 à 1428 ;

4° Une famille originaire de Curza, au diocèse de Girone. — L'un des membres de cette famille, *Arnald de Vilanova*, est connu en 1544.

[2] Pour *Guido*. L' « Anatomie abrégée » de Gui.

[3] Le médecin Guillaume de Salicet est cité plusieurs fois par Henri de Mondeville, le fameux chirurgien de Philippe-le-Bel, roi de France. Salicet ou mieux Saliceto était né à Plaisance vers 1245. Il est l'auteur du *Liber in scientia medicinali et specialiter perfectis qui summa conservationis et curationis appellatur*, suivi d'un traité intitulé *Cyrurgia*.

Digitized by Google

quelque peu libraire. En effet, à côté d'un *Cato,* d'un *Doctrinal,* de *libres grammaticals,* des *Horas de Nostra Dona*, je vois un grand nombre de livres de médecine. Je vais en reproduire les titres tels qu'ils se trouvent dans le document :

Un libre appellat Guido *en romans e comensa en la primera fulla de les Robriques* En lo nom do nostre senyor Deus Jesu Chrits comensa lo prohemi complit en sirurgia[1]; — *Un libre appellat* Alemfranch *de sirurgia et incipit in prima follea dicti libri videlicet in rubro* aquesta taula mostra a trobar *et incipit in nigro in ipsa folea* sirurgia *et finit in eadem pagina* Anathomia *et finit in ultima follea dicti libri* accabat es lo tractat del Alemfranch[2];

Hun libre de medesina appellat Thederic[3] *et incipit in prima folea* incipit Thedericus magistro *et finit in eadem pagina* confusio per ignorancia *Et incipit in ultima folea* encara sagujha *et finit in eadem folea* imperpetuum vivat amen;

Item. — *Hun altre libre de medecina appellat* Roger[4] *ab cobertes blanques ab quatre tanquados et incipit in prima folea videlicet in rubro* De les quatre qualitats de persona *et finit in eadem pagina* ajustada ab qualitat freda *et incipit in ultima folea* lactor en aquesta part *et finit in eadem folea* si voluisset sed noluit;

Item. *Hun libre de medicina appellat* Plateari[5] *et incipit in prima folea* En Perelis universal *et finit in eadem folea* an stubes naturals se sofre *et incipit in ultima folea* que la pera laqual *et finit in eadem folea* quant es trenquada;

Item. *Hun libre de medecina molt antich appellat* Tresor de Pobres. — Il s'agit probablement ici d'une traduction en catalan, en *romans* comme on disait alors, du *Thesaurus Pauperum*

[1] Guido ou Gui de Chauliac était chapelain d'Urbain V. C'était un habile praticien, qui rompit avec les formules de la Scolastique, et avec les arcanes du grand œuvre. Sa « Grande Chirurgie », dont il est ici question, parut en 1363. Elle fut traduite en *romans* ou catalan, comme on le voit par le titre qu'elle porte dans notre inventaire.

[2] C'est évidemment le célèbre chirurgien Lanfranc, de Milan. Dans la traduction française qu'il a faite de ses œuvres, Guillaume Yvoire l'appelle *Alanfranc*. Quelquefois en hébreu on trouve אלנפרנקיא = *Alanfrankia*. On sait que ses ouvrages avaient été traduits en hébreu.

[3] Thederic, probablement le même que Théodoric, chirurgien du XIIIe siècle, cité par Henri de Mondeville.

[4] Ce Roger est sans doute le médecin-chirurgien Roger de Parmes, sur lequel on trouvera une longue notice dans le t. XXI de l'*Histoire littéraire de la France*. Il est cité par Arnauld de Villeneuve dans son traité *De Venenis*.

[5] Platearius, ancien chirurgien très connu, souvent cité dans le célèbre *Speculum* de Vincent de Beauvais. On voit que le traité de Platearius dont il est ici question avait été traduit en catalan.

Digitized by Google

Cabrit, *physic* et juif de la ville de Perpignan, qui avait été appelé en consultation [1].

Je disais plus haut qu'il serait difficile de préciser le degré de science de nos médecins du moyen âge; on peut toutefois s'en faire une idée approximative en compulsant les bibliothèques du temps. Je vais citer quelques-uns des ouvrages de médecine nommés dans les inventaires.

En 1348. 1. *librum medicine copulati per magistrum Ar. de Villanova super regimine vite* [2].

En 1363, le même livre reparaît avec le titre en *romans*, comme on disait alors pour indiquer la langue catalane : *Regiment de maestre Ar. de Vilanova* [3]. Je le retrouve dans un inventaire de 1412 avec un *Altre libre de paper de medicines* [4].

En 1374, je vois un *Liber fisicorum* [5].

En 1382, *Librum in papiro vocatum* Avicenna *et incipit :* « Creator omnium rerum. »

Alium librum in papiro scriptum vocatum de Medicina sive Comenta.

Alium librum in pergameno scriptum vocatum Dioscorides.

Alium librum de medicina scriptum in pergameno ubi est scriptum Magistri Petri Ispani *et* questiones Magistri Petri juliani [6].

Arnaud de Villeneuve, Pierre d'Espagne et Pierre Julien sont des médecins célèbres de l'époque. Tout le monde connait Avicenne ou Ibn Sina, le grand médecin arabe de la fin du XIe siècle; quant à Dioscoride, l'auteur du Περὶ ὕλης ἰατρικῆς (*Sur la matière médicale*), il a joui de la plus grande réputation jusqu'au XVIIe siècle.

L'inventaire des biens *d'Em P. Riba tender saentras de Perpenya* [7], dressé le 26 janvier 1414, fournit une longue liste de livres qui semblent indiquer que ce boutiquier (*tender*) était

[1] Et michi Issach Cabrit fisico et judeo dicte ville Perpiniani die et anno proxime dictis unum scutum auri de Ffrancia michi debitum racione laboris per me facti in quadam collacione que fuit habita inter medicos istius ville pro ultima infirmitate in qua existebat dictus dominus Patriarcha, in qua collacione ego ut fisicus fui presens et *consilium meum prebui* (Apoques de la Cambra apostolical, dans la *Notule* de Bernard Masdamont, f° 193 et suiv., notaires, n° 1603).

[2] *Notule* de Bernard Maney, notaires, n° 429.

[3] *Manuel* de Gabriel Resplant, notaires, n° 1014.

[4] *Notule* d'André Romeu, notaires, n° 101. — C'est l'inventaire des biens d'un épicier qui devait prêter aux juifs, puisqu'il tenait un *libre de deutes de jueus*.

[5] *Manuel* de Jacques Molines, notaires, n° 452.

[6] *Manuel* de Guillaume Bernard, notaires, n° 306.

[7] *Manuel* de Bernard Masdamont, notaires, n° 1610. — *Saentras* correspond au latin *condam* ou *qui obiit* et au français « feu ».

Digitized by Google

sans autorisation, il encourrait une peine qu'il porte lui-même à 5 sous barcelonais de *tern* pour chaque jour d'absence. Voilà pour les obligations. Voyons maintenant les avantages.

Moyennant ces conditions, il sera, lui et les siens, pendant la durée de son engagement, franc et quitte de tout payement de contribution de fogages, impôts, aides, tailles et autres exactions royales ou particulières à la ville de Collioure, existantes alors ou imposables à l'avenir. Il sera également exempté de faire le guet. On excepte cependant l'imposition pour vente ou achat de marchandises dans le cas où le médecin en achèterait ou en vendrait pendant la durée de son engagement, car, dans le cas où il se livrerait à un négoce quelconque, il aurait à payer sa part pour cette contribution, ni plus ni moins que les autres habitants. Enfin, pour pension et salaire de ses services, les consuls devaient payer au *physic* 50 livres barcelonaises de *tern*, soit 25 livres par an, sur lesquelles maître Albert était encore tenu de se procurer une maison à la portée de toute la population dans la « Vieille Ville » et près de la « Place Rodone », pour y faire son domicile. A la suite de ces conventions, vient la prestation de serment par lequel Albert Del Puig s'engage à donner ses soins aux malades, selon ses forces, son pouvoir et sa science, en promettant de les secourir tous indistinctement et comme il le pourra dans le cours de leurs maladies, en leur administrant les secours et conseils salutaires que le Seigneur et la science lui inspireront, sans préjudice des trois visites convenues et dues à tout le monde [1].

Il y avait des *médecins publics* juifs dans plusieurs villes et villages du Roussillon : il est naturel de penser qu'on leur imposait les mêmes soins et les mêmes charges qu'au *physic* Alfred Del Puig. L'ordonnance de Ferdinand Ier qui défend aux juifs d'exercer la médecine ou la chirurgie à l'égard des chrétiens prouve qu'ils le faisaient antérieurement. En voici d'ailleurs un exemple. Dans les premiers jours de juin 1413, Barthélemy Batlle, subcollecteur des droits de la Chambre apostolique dans le diocèse d'Elne, paya tous les frais qu'avait entraînés la maladie de François, patriarche de Jérusalem et « administrateur du diocèse », mort en 1409. Parmi les créanciers je trouve *Sicardus de Montellis, magister in medicina, Bertrandus de Fita, magister in artibus et in medicina baccalarius, Franciscus Ginis,* aussi maître en médecine, qui avait soigné le défunt, et, enfin, *Issach*

[1] J'emprunte l'analyse de ce document à une lecture faite par M. Alart, pendant une séance de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, sous le titre de *Un médecin public à Collioure en 1372.*

Digitized by Google

d'engagement fut donc passé devant notaire entre les consuls et « Maître » Albert Del Puig ou Dupuy (*de Podio*), qui prend le titre de *physic*. Cet acte contient les devoirs et obligations du médecin en même temps que les avantages de la charge.

Maître Albert Del Puig commence par déclarer qu'il habitera pendant deux ans et tiendra son propre domicile dans le lieu de Collioure, en qualité de médecin et pour l'exercice salutaire *de son art de médecine ou de physique*. Son engagement n'aura son cours que du jour où il aura réellement fixé son domicile et sa résidence personnelle en cette ville. Il promet donc que, pendant deux ans, il examinera et jugera, par les moyens d'observation médicale en usage (c'est-à-dire par l'examen des urines), l'état sanitaire de tous les habitants de Collioure, hommes et femmes, en y comprenant les malades de l'hôpital des pauvres [1]. C'est d'après ces premières observations qu'il donnera, selon son pouvoir et sa science, tels conseils ou soins salutaires que Dieu lui inspirera et selon que le lui enseignera la science de la médecine. Il devra donner, en outre, trois visites par mois à chaque malade, homme ou femme ; mais, s'il arrivait qu'après le *jugement des urines* et les trois visites obligatoires, il dût donner aux malades d'autres jugements, ordonnances et conseils ou des soins et des visites supplémentaires, il aurait droit à des honoraires que les malades seraient tenus et obligés de lui payer bien et décemment, en raison de sa peine et de l'importance des soins qu'il leur aurait donnés. Enfin, le médecin ne pourra, pendant ces deux années, sortir de la ville de Collioure pour aller au dehors, ni dans un autre lieu, visiter ou soigner des malades, sans en avoir, au préalable, demandé et obtenu la permission des consuls. S'il lui arrivait de s'absenter

[1] Dès le XIIIe siècle la ville de Collioure avait un hôpital, sous la direction d'un commandeur, assisté d'un chapelain. Le 1er décembre 1292, Guillaume de Puig d'Orphila ou Orfila faisait une importante fondation dans cet établissement ès mains des prudhommes locaux (*Cartulaire* de Collioure). — Je ne puis m'empêcher de faire remarquer ici que le savant chimiste Orfila était un descendant de ce Guillaume. La famille est depuis longtemps éteinte en Roussillon, mais une branche s'était établie dans l'île de Majorque, où elle a subsisté jusqu'à nos jours. — Plusieurs villes et villages des comtés avaient aussi des hôpitaux. Il y en avait un au Call de Perpignan. Le 4 octobre 1414, Leuj, juif Castillan, et sa femme Sera font une convention avec Jusse Struch, Issach Geffuda et Vidal Efraym, *rectoribus confratrie hos* [*pita*] *lis sartorum judeorum Perpiniani qui ebrayce vocamini barurjm;* ils promettent de bien administrer, pendant toute l'année et selon les conventions, *domum, hospi*[*talis*] *pauperum judeorum qui ebrayce vocatur heddes, que capitula sunt* [ ] *: primo que nos sim* (pour *siam*) *tenguts la dita casa hospital tener endressada et recullir los pobres jueus qui de qualsevolra parts del mon en aquella volran repausar niy staran per aytant temps com vos altres volrets quey stien. Item quels aurem bon solas els tenrem netz ab blancks lansols axi com mjls porem* (du mieux que nous pourrons). (*Manuel* de Guillaume Fabre, notaires, 5096.)

Digitized by Google

Parmi eux se trouvaient beaucoup de juifs, car l'exercice de la médecine leur était permis dans les deux comtés. Tout le monde sait, d'ailleurs, que si l'école de Montpellier fut si florissante pendant tout le XIIIe siècle, c'est grâce aux progrès que des juifs, venus des pays musulmans, y firent faire à l'art de guérir. Je vais citer quelques-uns des médecins juifs qui exercèrent dans nos deux comtés. C'est d'abord « maître » Salomon, qui vivait à Perpignan avant 1283[1] ; maître Salomon Mosse de Villamanya, *physic*, qui exerçait dans la cité épiscopale d'Elne, en 1327; maître Jacob de Guanges exerce dans la même ville en 1380. En 1341, je trouve deux médecins juifs à Clayra, Bonjuses Helies et son fils Jacob Helies[2] ; vers 1335, maître Bonaffos et maître Issach Bonet sont établis à Perpignan comme *physics*[3] ; en 1354, je trouve dans la même ville maître Baro Dayot Cohen avec le même titre[4] ; puis : *magister jaco Bonjuhes*, en 1358[5]; *magister Baro*, en 1359; *Abrah Issach judeus fisichus*, aussi en 1359[6] ; *magister Jacob*, en 1363 ; *magister Mager Macip*, venu de Béziers, en 1370[7]. L'année suivante Jacob Bonjuhes est cité avec le titre de *fisichus Perpiniani de domo domini regis*[8]. Citons encore *magister jussef de Cereto*, *phisicus habitator de Insula* (Ille), en 1407, *jussef Mosse phisicus habitator de Toyrto* (Thuir), en 1410, tous *médecins publics*.

Nous possédons un document qui, bien qu'il ne se rapporte pas à un médecin juif, fournit quelques renseignements précis sur les conditions d'existence des hommes de l'art en Roussillon au XIVe siècle. Se souvenant peut-être de la peste effroyable qui avait ravagé Collioure en 1348[9], le Conseil de la commune de cette petite ville décida, en 1372, de prendre un médecin public. Un acte

aussi quelques médecins ; on trouve, entre autres, en 1361, un certain Guillaume Lombardo, originaire de Plasencia et gradué de l'Université de Bologne, établi à Vinça en qualité de « médecin public », ou *physic*, et pensionné par le Conseil de la commune.

[1] *Notule* d'Arnald Miro, notaires, n° 4713.

[2] Johannes Pecolli de Sancto Ypolito solvo et difinio vos Bonjuses Helies et Jacob Elies ejus filium, judeos medicos castri de Clayrano ab universis usuris, lucris et interesse per vos habitis. — Bernard Vilanova de Saint-Hippolyte reconnaît devoir à *Jacob Bonjusses medico de Clayrano* et aux siens 64 charges de sel qu'il lui avait déjà vendues. (*Notule* de Raymond Gérald, notaires, n° 3943.)

[3] *Notule* de Guillaume Fabre et Guillaume Morer, notaires, n° 4948.

[4] *Notule* de Raymond Ferrer, notaires, n° 134.

[5] *Notule* de Guillaume Fabre, notaires, n° 127.

[6] *Notule* de Guillaume Fabre, notaires, n° 132.

[7] *Notule* de François Gironi.

[8] *Notule* de Jacques Molines, notaires, n° 4687.

[9] Cette peste désola les deux comtés. A Perpignan, la population fut littéralement décimée. On sait que Raymond de la Chau de Vinas écrivit un *Traité de la peste de 1348*.

Digitized by Google

gradués des universités de France et d'Italie figurent dans nos contrées[1]. On en voit qui exercent leur art dans des villes de quelque importance. Perpignan, qui avait des apothicaires et des chirurgiens, comptait aussi parmi ses habitants, en 1226, maître Bernard de Jorena, médecin. Mais l'on ne peut découvrir, dans cette ville, à cette époque, la moindre trace de l'enseignement de la médecine. C'est sans preuves qu'on a voulu trouver cet enseignement à Perpignan avant l'établissement de l'*Etude générale*, fondée en 1349 par Pierre III. Nous savons positivement que les clercs du diocèse d'Elne allaient à Montpellier chercher la science, et c'est évidemment de cette ville que venaient aussi les gradués en médecine qui exerçaient en Roussillon. L'enseignement de la médecine n'est pas précisément nommé, mais il est évidemment compris dans les termes mêmes de la charte de Pierre III qui fonde l'*Etude générale* de Perpignan pour les étudiants de toute science (*cujus cumque sciencie*), sur le modèle des études de Lérida, de Bologne, et *des autres études générales*. Il est même dit dans la charte que les cours comprendront l'enseignement de la sainte théologie, du droit canon et du droit civil, ainsi que les arts et l'étude de toute profession (*ac etiam artes et cujus cumque professionis inibi vigere generale studium*).

Mais il était plus facile de décréter que d'organiser et de développer cet enseignement, du moins en ce qui regarde la médecine, et nos compatriotes, qui, depuis un siècle et demi, allaient puiser à l'Université de Montpellier la science du droit et de la théologie, ne pouvaient sitôt abandonner l'école de cette ville, déjà si renommée pour les études de la médecine ou de la physique, comme on disait alors. C'est donc de Montpellier que nous vinrent encore pendant la seconde moitié du XIVe siècle presque tous les membres du corps médical qui exerçaient dans nos contrées, où ils prirent indifféremment la dénomination de médecins (*metges*) ou de physiciens (*physics*)[2].

[1] Je trouve même en 1413 un certain *Magister Thomas terre Alte Alemannie* qui soigne spécialement la maladie de la pierre ou de la gravelle, *de petra sive de grana*. (*Manuel* de Pierre Baseli, notaires, n° 1721.)

[2] Il faut se souvenir que, pendant un siècle et demi (de 1204 à 1345), Montpellier et Perpignan furent sous la domination des mêmes rois, ceux d'Aragon et de Majorque. L'Université de Lérida ne fut fondée que le 4 septembre de l'an 1300; la Catalogne était alors sous une domination différente de celle de nos deux Comtés. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si les jeunes gens du Roussillon couraient à Montpellier pour y puiser les notions scientifiques que nulle autre ville du midi de la France n'aurait pu leur offrir alors avec les mêmes avantages. Peut-être même, en 1349, le roi Pierre III, en fondant l'Université de Perpignan, voulait-il consoler nos ancêtres de la séparation politique qui venait de s'opérer entre eux et Montpellier, définitivement annexé à la monarchie française. Les Universités d'Italie envoyaient

Digitized by Google

LES JUIFS

DES ANCIENS COMTÉS DE ROUSSILLON ET DE CERDAGNE

(SUITE ET FIN[1])

X

LES LETTRES ET LES SCIENCES DANS L'ALJAMA DES DEUX COMTÉS PENDANT LES XIIIe, XIVe ET XVe SIÈCLES. — LES MÉDECINS, LES RABBINS, LES LIVRES.

La science que les juifs cultivaient avec le plus de succès est la médecine. Il nous serait bien difficile d'apprécier au juste le degré de savoir de nos médecins du XIIIe siècle ou de connaître exactement ce que fut alors en Roussillon l'enseignement de cette science; mais il est permis de croire qu'elle avait fait de grands progrès entre leurs mains.

Quelques Arabes d'Espagne et un certain nombre de juifs pratiquaient en Catalogne et dans les contrées voisines les notions de l'école de Cordoue. L'on sait qu'Alphonse de Poitiers, atteint, en 1252, d'une grave affection de la vue, s'adressa à un célèbre médecin israélite, venu en Aragon des pays maures, nommé Ibrahim ou Abraham[2].

Les rois d'Aragon des XIIIe et XIVe siècles, Pierre II, Jacques le Conquérant, Pierre III, et les rois de Majorque, leurs successeurs, eurent des médecins particuliers qui étaient sans doute chrétiens, et chrétiens espagnols; c'est dans la suite seulement que les

[1] Voir *Revue*, tome XV, p. 19, et tome XVI, p. 1.
[2] *Revue*, II, p. 18, note 4.

Digitized by Google

עובדא קומי ר׳ אימי אמר יוליך הנייה לים המלח (*Schebiit*, 13, 52 *d*). On n'emploie dans le Talmud les mots יוליך הנאה לים המלח que pour des objets dont l'usage est sévèrement interdit. Ce passage a été, à son tour, mal interprété par les numismates, qui y ont vu, à tort, une allusion aux monnaies de Barcokheba.

Pour conclure, il me paraît acquis, par cette étude, que les monnaies de Simon sont authentiques, et qu'elles ne doivent pas être attribuées à Barcokheba, mais à deux personnages considérables du temps d'Adrien qui étaient à la tête des Juifs et s'appelaient *Simon* et *Schema*. Selon toute probabilité, ces deux personnages n'étaient autres que Julien et Pappos, « l'orgueil d'Israël », qui auraient frappé monnaie avant la guerre.

H. Graetz.

Digitized by Google

rang immédiatement après le grand-prêtre [1]. La fiole doit donc représenter sur les monnaies de Simon, comme sur celles d'Eléazar, le caractère sacerdotal de celui qui les a frappées [2]; ni ce symbole ni celui des trompettes ne peuvent donc s'appliquer à Barcokheba, qui n'était pas prêtre, tandis qu'ils peuvent appartenir à Julien et Pappos, qui étaient probablement des prêtres, étant descendants de l'arabarque Alexandre Lysimachos. Il y avait bien des monnaies de Barcokheba ou plutôt de Barkoziba (מעות כוזביות), mais on n'en a découvert jusqu'à présent aucun exemplaire. Elles ont été sans doute retirées de la circulation et fondues, à l'instar de celles qui, après avoir été recueillies pour la reconstruction du temple, ont été retirées de la circulation par Adrien, qui y a fait graver son nom. C'est à ce dernier fait, et non pas comme le prétendent les numismates, à des monnaies de Barcokheba, que fait allusion le passage suivant du Talmud (*Aboda Zara*, 52 *b*, et endroits parallèles) : בקשו לגנוז דינרא הדרייאנא טוריינא שיפא מפני טבעה של ירושלים עד שמצאו לה מקרא מן התורה שהוא מותר ... וחללוהו ... נעשה מותר. Les mots בקשו לגנוז signifient que ces monnaies avaient un caractère de sainteté et, par conséquent, ne pouvaient pas être mis dans la circulation : on ne put s'en servir que lorsqu'elles eurent été profanées. Mais une monnaie n'est sainte que lorsqu'elle est destinée au service du temple, elle devient alors מעות של הקדש, et celui qui en fait usage commet le péché de la profanation (מעילה בהקדש).

Et cependant il fut permis de se servir des monnaies en question, parce qu'elles avaient été profanées par des païens : באו בה פריצים וחללוה כיון שחללוה נעשה מותר. Et comment avaient-elles été profanées ? Par la surfrappe, qui les avait changées en דינרא הדרייאנא טוריינא שיפא (*Hadrianus Trianus Seba* = Σεβαστος). Cette explication me paraît irréfutable. Les mêmes monnaies que le Talmud de Babylone appelle des « monnaies surfrappées par Adrien » sont désignées dans le Talmud de Jérusalem par les mots de מעות של סכנה, c'est-à-dire מעות של שעת הסכנה, *monnaies du temps des persécutions religieuses d'Adrien*, et ce même Talmud ajoute qu'il n'est permis de s'en servir que lorsqu'on en a jeté la valeur dans la mer : היו לו מעות של סכנה אתא

[1] Cf. Graetz, *Monatsschrift*, 1883, p. 1. Juda Macchabée était aussi un משוח מלחמה.

[2] M. Théodore Reinach, *Revue*, t. XV, p. 60, a accepté l'opinion singulière de M. de Saulcy que l'Eléazar dont le nom est gravé sur ces monnaies serait Eleazar de Modein, comme si un homme qui était simplement un homme pieux et qui pendant l'insurrection de Bethar se contentait de prier, avait pu figurer en qualité de chef. En outre, Eléazar était-il donc prêtre ?

Digitized by Google

figurât sur les monnaies, en supposant qu'on en ait frappé à cette époque. On s'explique ainsi pourquoi certaines monnaies portent le nom de שמע : la syllabe finale de שמעיה (יה), qui désigne Dieu, a été omise, parce que dans ce temps on prenait les plus minutieuses précautions pour préserver le nom sacré de toute profanation. C'est pour cela aussi que les exemplaires qui portent la légende שמע sont du même type que celles sur lesquelles on lit שמעון. Les unes et les autres ont sur le revers ou לחרות ירושלם, sans date, ou avec la date, שב לחר ישראל. Les types sont, au droit, ceux que présente d'habitude le droit des monnaies juives : un palmier, une branche de palmier, une grappe, une feuille de vigne, une lyre ; ou bien ce sont des types qui ne se retrouvent pas ailleurs, tels que : deux trompettes, ou une petite cruche, qu'on ne voit que sur les monnaies d'Éléazar. On peut conclure de cette ressemblance que ces deux catégories de monnaies ont été frappées à une même époque, et, comme les deux chefs juifs de ce temps étaient frères, on comprend aisément que les monnaies de cette même période portent tantôt l'un, tantôt l'autre nom. D'habitude, deux frères ne se jalousent pas entre eux, surtout deux frères qui courent ensemble les mêmes dangers et poursuivent le même but.

Les monnaies de *Simon* et de *Schema* ne sont donc pas des monnaies de *Barcokheba* ou même de la *révolte* (מטבע שמרד), car il est possible qu'elles aient été frappées avec l'autorisation ou la connivence d'Adrien, au moment où cet empereur avait permis aux Juifs de relever le temple et la ville de Jérusalem. Bien plus, il semble impossible d'attribuer ces monnaies à Barcokheba, car il se trouve parmi elles certains types qui ne peuvent, pas s'appliquer à ce personnage, comme les deux trompettes qui, malgré l'avis contraire des numismates, sont certainement le symbole du sacerdoce, les descendants d'Aaron étant chargés dans le temple de sonner de la trompette. Que signifie la petite fiole ? Les numismates laissent ce point dans l'obscurité, mais, à notre avis, elle est également un symbole sacerdotal, elle représente la fiole d'huile qui servait aux consécrations. Ce type ne se trouve, en effet, que parmi les monnaies d'Éléazar, parce que ce dernier justement était prêtre, comme l'indique la légende de ces monnaies : אלעזר הכהן. La fiole représente certainement le *prêtre oint*, הכהן המשיח, ou, ce qui est encore plus juste pour cette époque *talmudique*, משוח מלחמה, titre que le Talmud donne au prêtre qui prend part à la guerre à côté du chef d'armée ou en qualité de chef d'armée (d'après *Deutéronome*, xx, 2). Ces prêtres prenaient

Digitized by Google

Les historiens ne savent pas avec quel martyr on peut identifier ce Simon ben Gamaliel. D'après un autre document, Akiba aurait mentionné également ces deux martyrs, mais ni le premier n'est appelé par lui fils de *Gamaliel*, ni le second *fils d'Ismaël le grand-prêtre*[1]. Il faut donc essayer d'identifier ce Simon et cet Ismaël avec d'autres personnes connues qui ont vécu dans l'entourage d'Akiba.

A s'en rapporter à l'avertissement de Samuel le Jeune, ces deux hommes étaient des personnalités marquantes, puisqu'ils devaient être, par leur entreprise, les auteurs des catastrophes prédites. D'un autre côté, à l'époque où Samuel avait fait connaître sa prédiction, la situation des Juifs devait apparemment être assez satisfaisante ; car autrement, les assistants auraient compris les paroles de ce docteur. Ces deux personnages préparaient une entreprise qui leur paraissait sans danger et dont Samuel prévoyait, au contraire, les funestes conséquences. Il nous est permis de supposer que c'étaient Julien et Pappos qui avaient mis à profit les concessions accordées aux Juifs par Adrien pour reconstruire le temple et la ville de Jérusalem. Au lieu de dire : לוליאנוס ופפוס לחרבא ושאר עמא לביזה, Samuel aura préféré employer les noms hébreux, שמעון et ישמעאל, que portaient Julien et Pappos. Il est vrai que l'un d'eux s'appelait שמעיה, mais שמע־יה et ישמע־אל sont presque semblables. Notre hypothèse est confirmée par ce fait que Simon et Ismaël qui figurent parmi les martyrs ne peuvent être identifiés avec aucune personnalité connue. En supposant, au contraire, qu'ils se confondent avec Julien et Pappos, les martyrs de Lydda, alors tous les dix martyrs sont identifiés. Nous comprenons aussi par là pourquoi Simon et Ismaël sont placés en tête de cette liste. C'est qu'ils étaient les plus connus et les plus considérés tout comme Julien et Pappos. Il est, en tout cas, certain que l'un des deux frères portait le nom de Schemaya, et il est probable que l'autre s'appelait Simon. Comme ces deux frères se trouvaient, au début du règne d'Adrien, à la tête des Juifs et qu'ils recueillaient l'argent offert pour la construction du temple, ils étaient tout désignés pour que leur nom

[1] *Mekhilta*, 18 : וכשנהרגו ר' שמעון ור' ישמעאל אמר להם רבי עקיבא לתלמידיו התקינו עצמכם לפורענות שאלו טובה עתידה לבוא בדורנו לא היו מקבלין אותה אלא ר' שמעון ור' ישמעאל. Dans ce passage, il y a apparemment deux relations qui n'ont pas de rapport l'une avec l'autre et qui sont réunies par mégarde, l'une d'elles rapporte les avertissements douloureux de R. Akiba et l'autre le dialogue des deux martyrs avant leur mort. Cette dernière relation n'a aucun fonds de vérité, comme le prouvent les variantes qu'elle présente dans *Semahot*. Ce sont les copistes qui ont qualifié les deux martyrs du titre de *Rabbi*.

Digitized by Google

grande considération ; 3° l'un d'eux portait aussi le nom de *Schemaya*. Les traditions historiques ne nous font connaître aucune autre personnalité qui, à cette époque, ait eu une autorité égale à celle de ces deux frères.

Nous savons que l'un d'eux, soit Julien, soit Pappos, s'appelait Schemaya; quel nom *hébreu* portait l'autre? Car, du moment que l'un d'eux portait un nom hébreu à côté de son nom latin ou grec, l'autre avait apparemment un nom hébreu. Un passage du Talmud nous aidera à résoudre ce problème.

Il existe une tradition relativement à Samuel le Jeune (שמואל הקטן) qui paraît très vraisemblable. D'après cette tradition, Samuel aurait prédit, en langue araméenne, quelque temps avant sa mort, que des malheurs atteindraient les Juifs, et il aurait prononcé à cette occasion deux noms propres. Les assistants, tout en ne comprenant pas le sens de cette prédiction, se seraient cependant souvenus des termes dans lesquels elle aurait été prononcée et qui auraient été les suivants : « Simon et Ismaël sont destinés à l'anéantissement et le reste du peuple au pillage; il y aura de grandes catastrophes[1] ». Pourquoi les contemporains n'ont-ils pas compris ces paroles si obscures? Pour nous, nous les comprenons. Comme nous savons l'époque de la vie de Samuel, nous savons que ses paroles peuvent se rapporter à l'époque d'Adrien et qu'elles étaient moins une prophétie qu'un avertissement. Nous pouvons bien nous figurer la situation alors : on se préparait à tenter une entreprise qui devait être dirigée par deux personnes nommées Simon et Ismaël ; Samuel le Jeune, au courant de ces préparatifs, donne, avant sa mort, ce dernier avertissement : « Soyez sur vos gardes ! Simon et Ismaël courent à leur perte... Des malheurs vous menacent. » Qu'étaient Simon et Ismaël? On retrouve ces deux noms à la tête de la liste des martyrs, et le traité de *Semahot* les mentionne également parmi les martyrs de ce temps, l'un avec Simon ben Gamaliel et l'autre avec Ismaël, fils du grand-prêtre Elischa. Mais ni le premier Simon ben Gamaliel, qui a fonctionné pendant que le temple était encore debout, ni le second, qui a occupé la dignité de patriarche après la guerre d'Adrien, ne peuvent être comptés parmi les martyrs de ce temps.

[1] Traité *Semahot* VIII ; *Synhédrin*, 11 *a* : שמואל הקטן אמר בשעת מיתתו שמעון וישמעאל לחרבה ושאר עמא לביזא ועקין סגיאין יהוון אחרי דנא ובלשון ארמית אמר. Le Talmud jeruschalmi rapporte (*Synhédrin*, 24 *a*) le même passage avec cette addition ולא ידעי מה אמר. La Tosefta de *Sota*, XIII, p. 319, a une addition, וחברוהו לקטלא, qui a certainement été interpolée plus tard. Car le mot לחרבה ou לחרבא peut signifier également que Simon et Ismaël seront tués, il a donc le même sens que לקטלא.

Digitized by Google

au paradis une place privilégiée. Or, le Talmud de Babylone émet la même assertion au sujet de שמעיה et de son frère [1]. Il paraît donc certain que les « martyrs de Lydda » ne sont autres que Julien et Pappos et que l'un d'eux s'appelait également Schemaya. Julien et Pappos étant donnés comme deux frères, il en résulte que שמעיה ואחיו, « Schemaya et son frère », sont identiques à לוליינוס ופפוס אחיו « Julien et Pappos son frère ». Ils ont sans doute été exécutés à Lydda; de là, leur nom de *martyrs de Lydda*. Leur exécution eut lieu après la chute de Bethar.

Si je ne me trompe, un autre passage talmudique fait allusion, ce semble, à la mort de ces deux frères et la place à la même date que l'exécution de Juda ben Baba.

On sait que les faits que le Talmud donne comme causes d'une éclipse de soleil sont des événements historiques. Quand le Talmud déclare que les éclipses de soleil sont dues à divers péchés, il veut dire qu'à l'époque où eut lieu certaine éclipse de soleil, divers malheurs se produisirent. Or, d'après lui, l'éclipse de soleil se produit quand le vice-président du Synhédrin est enterré sans oraison funèbre... et que le *sang de deux frères* a été versé en même temps [2]. Le vice-président du Synhédrin auquel ce passage fait allusion est Juba ben Baba, dont on raconte, en effet, qu'il fut inhumé sans oraison funèbre [3], et les deux frères sont vraisemblablement Julien et Pappos. Ce point n'est, du reste, de nulle importance pour la question que nous examinons ici.

Ce qui importe, ce sont les faits suivants, qui nous paraissent acquis : 1° les deux frères Julien et Pappos ont joué « sous Adrien » un rôle prépondérant, celui de chefs; 2° ils ont joui d'une très

[1] *Midrasch Kohélet*, IX, 10 : ר' אחא מתחמד למיחמי אפוי של אלכסנדרי איתחמי ליה בחלמא הראהו ב' מלין : הרוגי לוד אין לפנים ממחיצתן ברוך שהעביר חרפתן של לולייאנוס ופפוס אשרי מי שבא לכאן ותלמודו בידו. Il est clair qu'il s'agit ici seulement de *deux* choses différentes que R. Acha a vues en songe; les הרוגי לוד sont donc identiques à Julien et à Pappos. Le commentateur a mal compris ce passage, il y voit à tort une allusion à *trois* choses différentes. En parlant de la tache (חרפתן) qui les souillait et dont le martyre les a purifiés, le Midrasch a sans doute en vue une faute qu'ils avaient commise. Le Talmud babylonien (*Pessachim*, 50 *a*) dit : ושמעתי שהיו אומרים אשרי מי שבא לכאן ותלמודו בידו ושמעתי שהיו אומרים הרוגי מלכות אין אדם יכול לעמוד במחיצתן. L'expression הרוגי מלכות est expliquée un peu plus loin par les mots הרוגי לוד, dont l'*Arukh* (s. v. הרג) a la variante שני אחין דלוד. L'Arukh, qui le savait sans doute par tradition, dit que ces deux frères étaient *Schemaya* et *son frère* : ודם שמעיה ואחיו שנהרגו בי"ב באדר כדמפורש בתענית... הואיל ונהרגו בו שמעיה ואחיו.

[2] *Succa*, 29 *b* : בשביל ד' דברים החמה לוקה על אב בית דין שמת ולא נספד כהלכה... ועל שני אחין שנשפך דמם כאחד.

[3] *Monatsschrift*, 1884, p. 541.

Digitized by Google

nom de Julianus Alexandre. Ils auraient été mis à mort pendant la « guerre de Quietus », mais ils furent sauvés par la destitution et la mort de Quietus, et, en souvenir de leur délivrance, le 12 adar fut considéré dorénavant comme jour férié. On peut bien s'imaginer que si les Juifs voulaient obtenir d'Adrien le droit de reconstruire le temple, c'est Julien et Pappos qui devaient conduire les négociations, ils jouissaient d'une grande considération et parlaient la langue grecque. Lorsque l'empereur, après la mort de Trajan, vint séjourner quelque temps à Antioche, ils étaient tout désignés pour traiter devant lui cette question si importante. Une fois l'autorisation obtenue, ils établirent des tables de changeurs pour la collecte des dons et le change des monnaies offertes, et probablement ils furent les trésoriers de l'œuvre de la reconstruction.

Il est également certain que Julien et Pappos ont survécu à la guerre de Bethar et ont été faits prisonniers lors de la persécution religieuse dirigée par Adrien contre les Juifs. D'après la tradition, le tribunal institué par Adrien ou son lieutenant aurait demandé à Julien et à Pappos, dans l'intention de les sauver, de faire semblant de boire du vin des idolâtres en buvant de l'eau dans une coupe de couleur [1]. Circonstance qui témoigne de la considération qu'inspirait leur situation importante. Les juges espéraient que l'exemple donné par des personnages aussi considérables engagerait la foule à déserter le judaïsme. Mais, comme ils ne voulaient pas, même en apparence, violer leur loi, ils furent exécutés, et leur martyre produisit sur leurs coreligionnaires une impression si douloureuse qu'on abolit le *jour de Trajan*, qui avait été institué pour commémorer leur délivrance antérieure [2]. Ces deux martyrs portent un autre nom dans le Talmud babylonien [3], ils sont appelés : « Schemaya et son frère » ; mais ce sont certainement les mêmes personnages que ceux dont parle le Talmud de Jérusalem, l'un d'eux, Julien ou Pappos, portait donc, en outre, le nom de שמעיה. Cette conclusion est confirmée par une étude comparative du passage du Talmud babylonien et d'un passage du *Midrasch Kohélet*. Dans ce dernier texte, on désigne Julien et Pappos comme étant les « martyrs de Lydda », et on dit qu'ils occupent

[1] Talmud jer. *Schebiit*, 25 *a* ; *Synh.*, 21 *b* : כגון פפוס ולוליאנוס אחיו שנתנו להם מים בכלי זכוכית צבועה ולא קבלו מהם.

[2] *Ib. Meguilla*, 70 *c* : בטל יום טריון יום שנהרג לוליאנוס ופפוס.

[3] *Taanit*, 18 *b* : יום טוריינוס גופיה בטולי בטלוה הואיל ונהרגו שמעיה ואחיו. M. J. Derenbourg a raison d'indiquer la version שמעיה יאחיו comme la seule bonne, elle est confirmée par un ms. de l'*Arukh*. La leçon שמעיה ואחיה אחיו est fausse, elle est née, comme le dit déjà M. Derenbourg, d'une dittographie.

Digitized by Google

cune attention. Plusieurs d'entre elles, malgré leur ressemblance avec les autres, portent le nom de שמע (dans les collections de MM. de Saulcy, de Vogüé et Reichhardt ; voir Madden, n° 14, 15, 32-36). Il ne semble pas que ce mot soit une abréviation de שמעון, car tous les exemplaires de ces monnaies présentent une surface suffisante pour contenir ce nom en entier [1]. M. de Saulcy avait bien remarqué ce mot de שמע et accordé que ce n'était pas l'abréviation de שמעון ; d'après lui, ce serait le commencement du *credo* שמע ישראל [2] : c'est l'explication d'un commentateur aux abois ; le mot שמע de nos monnaies représente certainement un nom propre, mais lequel ?

Peut-être faut-il chercher l'explication du nom de שמע et même de celui de שמעון, gravés sur de nombreuses monnaies, d'un tout autre côté qu'on ne l'a fait jusqu'à ce jour. Il faut admettre comme certain qu'Adrien avait autorisé les Juifs à reconstruire la ville et le temple de Jérusalem. Ce fait est attesté par la tradition juive et par des auteurs chrétiens. D'après Epiphane, Père de l'Eglise, né juif et qui a vécu en Palestine, Adrien aurait confié au traducteur Akylas la surveillance des travaux de restauration [3], et, s'il se trompe sur le nom du surveillant, c'est un simple lapsus. L'épître de Barnabé [4], qui est de l'époque d'Adrien, montre encore plus clairement que les Romains, qui avaient détruit le temple, le firent aussi rebâtir. A ce fait s'en rattache un autre, c'est que deux frères, Julien et Pappos, déployèrent un zèle extraordinaire pour la reconstruction du temple : ils établirent des échoppes de changeur depuis Ptolémaïs jusqu'à Antioche et recueillirent des souscriptions pour payer les ouvriers [5]. C'étaient les deux personnages importants ; un document, qui est du temps où ils subirent le martyre, les appelle « l'orgueil d'Israël [6] ». Ils étaient d'Alexandrie ou même, ce qui est très probable, ils descendaient de l'arabarche Julius Alexandre Lysimachos, qui a vécu au temps de Caligula et de Claude ; hypothèse qui semble confirmée par le

[1] Comparer l'exemplaire publié dans *Revue des Etudes juives*, XV, p. 59, n° 4.

[2] De Saulcy, *Mélanges de numismatique*, 1877, p. 89.

[3] (ὁ Ἀδριανὸς) καθίστησιν αὐτὸν (τὸν Ἀκύλαν) τοῖς ἔργοις τῆς πόλεως κτισμάτων.

[4] *Epître de Barnabas*, chap. XVI : ἐγνώκατε ὅτι ματαία ἡ ἐλπὶς αὐτῶν. Πέρας γοῦν λέγει : ἰδοὺ οἱ καθελόντες τὸν ναὸν τοῦτον, αὐτοὶ αὐτὸν οἰκοδομήσουσιν. γίνεται. Διὰ γὰρ τὸ πολεμεῖν αὐτοὺς καθῃρέθη ὑπὸ τῶν ἐχθρῶν. νῦν καὶ αὐτοὶ καὶ οἱ τῶν ἐχθρῶν ὑπηρέται ἀνοικοδομήσουσιν αὐτόν.

[5] Midrasch sur *Genèse*, chap. LXIV : בימי רבי יהושע בן חנינה גזרה מלכות שיבנה בית המקדש הושיבו פפוס ולוליאנוס טרפיזין מעכו עד אנטוכיא והיו מספקין לעולי גולה כסף וזהב וכל צרכם.

[6] *Sifra*, sur בחקותי à propos des mots גאון עזכם, dit : אלו הגאים שהם גאונם של ישראל כגון פפוס ולוליאנוס אלכסנדרי וחבריו ; il faut lire sans doute לוליאנוס אלכסנדרי אחיו.

Digitized by Google

LES MONNAIES DE SIMON

DU TEMPS DE L'INSURRECTION DES JUIFS SOUS ADRIEN

La numismatique juive, ou même la numismatique en général, n'a pas encore pu résoudre le problème que soulèvent les monnaies appelées *monnaies de Simon* et dont on trouve de nombreux exemplaires dans diverses collections [1]. Presque tous les numismates les attribuent, avec M. de Saulcy, à l'époque de Barcokheba, et ils les désignent même sous le nom de *monnaies de Barcokheba*. Cette assertion est fondée sur une tradition conservée dans le Talmud et d'après laquelle il aurait existé réellement des monnaies de Barcokheba ou de la révolte : מטבע שמרד כגון בן כוזיבא. Mais la difficulté est d'expliquer quel était ce Simon ; on a prétendu que Simon était le prénom de Barcokheba, mais rien n'est moins prouvé. De plus, si les monnaies de Simon étaient identiques aux מעות כוזביות, elles devraient porter le nom de monnaies de Koziba, ou la tradition talmudique devrait mentionner aussi des מעות של שמעון. Il est à peine besoin de faire remarquer qu'il n'est pas possible d'admettre que, pour frapper des monnaies sous Barcokheba, on se soit servi d'un ancien coin portant le nom de Simon et ayant appartenu à Simon Macchabée ou à Simon ben Gamaliel ou bien à Simon bar Giora. Ce coin n'aurait pu être conservé que par un miracle à travers tant et de si terribles catastrophes. Du reste, la légende des monnaies de Simon est en partie différente de celle des monnaies qu'on peut faire remonter, avec quelque raison, à l'époque de la première révolte des Juifs.

Les monnaies dont nous nous occupons ici présentent encore une autre difficulté, à laquelle les numismates n'ont accordé au-

[1] Pour éviter les répétitions, nous renvoyons à Madden, *Numismata Orientalia*, II, p. 233 et suiv.

HARVARD THEOL. SEM. LIBRARY AUG 4 1888

Digitized by Google

SÉANCE DU 29 DÉCEMBRE 1887.

Présidence de M. ZADOC KAHN, *président.*

M. le Président exprime les regrets qu'a causés au Conseil la mort de M. J.-E. Kann. L'Assemblée générale qui devait avoir lieu en décembre a dû être ajournée par suite du deuil de M. Th. Reinach.

M. le Président propose de la fixer au 21 janvier. Cette proposition est adoptée.

M. le Président annonce que la Société a déjà réuni 4,600 francs de souscriptions pour la publication du travail de MM. Perrot et Chipiez, y compris les 1,000 francs de la Société. La maison Hachette, qui éditera cet ouvrage, demandant un minimum de 7,500 francs de souscriptions, il est décidé que la Société avancera la différence.

Est élu membre de la Société :

M. le grand-rabbin WERTHEIMER, de Genève, présenté par MM. ZADOC KAHN et LOEB.

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 1888.

Présidence de M. AD. FRANCK, *président.*

M. Zadoc Kahn annonce que les souscriptions pour l'ouvrage de MM. Perrot et Chipiez s'élèvent à 5,200 francs.

Le Conseil vote des remerciements à *M. Narcisse Leven* pour la conférence qu'il a faite à l'Assemblée générale.

Il décide que la conférence de *M. Vernes* aura lieu le 3 mars.

L'ordre du jour appelle les élections pour le Bureau.

Sont élus :

Vice-présidents : MM. OPPERT et H. DERENBOURG ;
Trésorier : M. ERLANGER ;
Secrétaires : MM. Th. REINACH et SCHWAB.

Sont élus membres du Comité de publication : MM. HALÉVY, ZADOC KAHN, LOEB, SALOMON REINACH et VERNES.

M. Löw, rabbin de Szegedin, présenté par M. ZADOC KAHN et LOEB, est nommé membre de la Société.

VERSAILLES, IMPRIMERIE CERF ET FILS, RUE DUPLESSIS, 59.

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL

SÉANCE DU 30 JUIN 1887.

Présidence de M. ZADOC KAHN, *président.*

Le Conseil prend connaissance du projet de M. Reinach sur un recueil de textes profanes relatifs aux Juifs. Ce projet est adopté.

Sont élus membres de la Société :

MM. Darius CARCASSONNE (de Salon), présenté par MM. ZADOC KAHN et LÉVI.

MORHANGE (de Marseille), par MM. ZADOC KAHN et LÉVI.

Le Conseil décide de prendre sous ses auspices la publication d'un ouvrage de MM. Perrot et Chipiez sur le *Temple de Jérusalem d'après Ezéchiel.*

La Société souscrit à cette œuvre pour une somme de 1,000 fr.

SÉANCE DU 27 OCTOBRE 1887.

Présidence de M. ZADOC KAHN, *président.*

Le Conseil fixe provisoirement la date de l'Assemble générale au 17 décembre.

Relativement au projet de publication de M. Reinach, il décide que les textes seront accompagnés de traduction. Ces traductions seront payées à raison de 5 francs la page d'impression pour les textes grecs et 4 francs pour les latins.

SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 1887.

Présidence de M. HALÉVY, *vice-président.*

Le président annonce que *M. Narcisse Leven* veut bien faire une conférence pour l'Assemblée générale. Le titre en sera : *Ad. Crémieux, son rôle dans la défense du Judaïsme.*

M. Maurice Vernes offre de faire dans le courant de l'année 1888 une conférence sur *Jephté, le droit des gens et la répartition géographique des tribus dans le pays de Chanaan.*

Sont élus membres de la Société :

MM. ISAACS, de New-York, présenté par MM. ERLANGER et LOEB.

Dr GRUNWALD, rabbin à Jungbunzlau, par MM. ERLANGER et LOEB.

Digitized by Google

l'autre jour M. Renan, les deux mères de la civilisation moderne ; l'une a formé l'intelligence, l'autre le cœur de l'humanité. Tout ce qui peut contribuer à les faire mieux connaître, mieux aimer, est un service rendu à la cause du progrès moral. Aussi, Messieurs, et c'est par là que je termine, aussi voudrais-je que les deux sociétés dont je viens de parler se considérassent un peu comme solidaires, que les deux Revues vécussent côte à côte comme deux sœurs amies, qui se sont divisé la tâche, mais qui poursuivent, au fond, le même but : embellir le présent, préparer l'avenir, par la science exacte d'un glorieux passé.

Digitized by Google

n'est qu'un ajournement, et nous avons non pas un, mais deux volumes sur le chantier. Permettez-moi, avant de me rasseoir, de vous donner encore une bonne nouvelle : il nous est venu cette année un disciple, j'allais dire un enfant. Une société existait depuis vingt ans, assez analogue à la nôtre, dans un domaine voisin : l'*Association pour l'encouragement des études grecques* ; seulement, elle se contentait de publier tous les ans un *Annuaire* compact qu'on ouvrait peu et qu'on lisait moins encore. Sur la proposition d'un de ses membres, elle a décidé de transformer à partir de l'année courante son *Annuaire* en *Revue :* ce sera un recueil trimestriel, un peu moins volumineux que le vôtre, mais qui fera, comme lui, une part proportionnelle aux travaux originaux, à la bibliographie et à la chronique. Je ne crois pas m'avancer trop en affirmant que l'exemple et le succès de la *Revue des études juives* ont été pour beaucoup dans la création de la *Revue des études grecques*; c'est là, Messieurs, un résultat dont nous devons nous féliciter : on nous apprécie puisque nous faisons école.

Il faut nous en féliciter encore à un point de vue plus général. L'antiquité grecque n'avait pas jusqu'à présent en France d'organe scientifique qui lui fût spécialement consacré. Chose singulière, 'Assyrie avait sa Revue, l'Egypte la sienne, la Chine et le Japon la leur ; la Grèce n'en avait pas. Cette lacune vient d'être comblée; espérons que le nouveau recueil deviendra avant peu non seulement le centre de toutes les recherches dont l'hellénisme est l'objet en France, mais encore le signal d'une véritable renaissance des études grecques, si menacées dans notre pays. Le temps n'est plus où le judaïsme aurait pu envisager avec satisfaction la décadence de ces études ou avec appréhension leur renouveau. Le nom de la Grèce n'évoque plus pour les israélites le souvenir haineux des Macchabées et d'Antiochus, qui, d'ailleurs, n'était pas grec, mais macédonien. Les siècles, la persécution, la barbarie ont fait leur œuvre : le Jupiter olympien est allé rejoindre le Tabernacle de Jérusalem dans le *Scheol* des saintetés disparues, la Grèce n'est plus que la patrie d'Homère et de Platon, comme la Judée n'est plus que la patrie de la Bible; cela suffit pour qu'elles soient toutes deux immortelles et réconciliées. Elles sont vraiment, comme l'écrivait

Digitized by Google

artistes de l'église primitive n'auraient fait que traduire en pierre et en couleurs un *canon*, un choix d'épisodes, déjà consacrés, non pas précisément par l'*art* juif, mais par la *liturgie* juive : la preuve en serait que la plupart de ces symboles figurent déjà sur une ancienne liste de miracles typiques insérés dans la prière des 18 bénédictions. La solution proposée par M. Kaufmann est neuve et séduisante; peut-être cependant est-elle un peu exclusive et de nouvelles recherches le conduiront-elles à un système plus éclectique : le symbolisme chrétien, comme le christianisme lui-même, ne serait-il pas un fleuve où sont venus se confondre deux courants distincts, d'importance à peu près égale, l'un juif, l'autre païen ? On avait eu tort de ne voir que le second : prenons garde de tomber dans l'excès contraire et de n'avoir d'yeux que pour le premier.

Enfin, Messieurs, la numismatique, qui n'est elle-même qu'une branche de l'archéologie, a fait aussi, pour la première fois, son apparition dans notre recueil . L'année dernière, notre cher président avait prévu quel serait l'embarras de votre secrétaire quand il aurait à rendre compte d'une certaine conférence sur *les monnaies juives*. M. Zadoc Kahn avait raison, et votre secrétaire ne voit d'autre moyen de sortir d'embarras que le silence; il espère seulement que vous ferez un accueil aussi bienveillant à la conférence imprimée qu'à la conférence parlée, et il saisit cette occasion de vous remercier de votre indulgence au nom du conférencier.

***

J'ai terminé, Messieurs, le bilan de la *Revue*. Vous trouverez, j'espère, que cette année encore il se solde à notre avantage. Nous n'avons pas cette fois de volume supplémentaire à vous présenter, comme les *Tables du calendrier* de M. Loeb. Mais rassurez-vous, ce

[1] Th. Reinach, *Une monnaie hybride des insurrections*, XV, 56 ; *Conférence sur les monnaies juives*, *Actes*, p. CLXXXI (a paru à part dans la *Petite bibliothèque d'archéologie* de Leroux).

Digitized by Google

La notice de M. Bloch sur Kalifa ben Malka, auteur marocain, nous transporte en plein XVIIIe siècle [1], la conférence de M. Albert Cahen nous mène presque au seuil du XXe [2]. Les applaudissements dont vous avez salué cette belle conférence, j'allais dire cette leçon, me dispensent d'apporter à l'auteur un nouveau tribut d'éloges ; qu'il me suffise de rappeler qu'il a réalisé le problème, en apparence insoluble, de parler librement de la prédication juive en France devant ceux-là mêmes qui en ont tracé les plus brillants modèles, sans faire pâlir la vérité, et sans faire rougir M. Zadoc Kahn [3].

VI

Si l'histoire littéraire, ou, comme on dit aujourd'hui, la philologie, a toujours tenu une place importante dans notre recueil, l'archéologie figurée, qui n'est pas moins indispensable pour la résurrection complète du passé, y avait été quelque peu négligée. Nous avons cette année rattrapé le temps perdu. Sans parler des sceaux hébraïques qui ont exercé la divination de nos érudits [4], sans parler des miniatures curieuses qui font connaître le type et le costume des juifs du moyen âge [5], nous avons publié un travail très approfondi de M. David Kaufmann sur le sens et l'origine des symboles tumulaires empruntés à l'Ancien-Testament qui figurent dans l'art chrétien primitif [6]. Après avoir passé en revue tous ces symboles et discuté les interprétations qu'on en a données jusqu'à présent, M. Kaufmann croit pouvoir conclure qu'on a fait une part beaucoup trop grande dans ces explications, soit à l'allégorie purement chrétienne, soit à l'imitation de motifs païens. Suivant lui, les

[1] Isaac Bloch, *Kalifa ben Malka*, XV, 114.

[2] Albert Cahen, *Conférence sur la prédication juive en France*, *Actes*, p. XCV.

[3] Le travail inachevé de M. Bacher sur Samuel ibn Hofni (XV, 277) est réservé pour le prochain rapport.

[4] Kaufmann et Loeb, *Sceaux juifs*, XV, 122.

[5] Gerson et Israël Lévi, *Miniatures représentant des Juifs*, XV, 135.

[6] Kaufmann, *Sens et origine, etc.*, XIV, 33 et 217.

Digitized by Google

les plus voisins de la source légendaire, et par conséquent les plus curieux, qui ont péri. C'est donc un véritable service que M. Neubauer a rendu à la science en exhumant de divers manuscrits d'Oxford et de Londres les fragments de quelques-uns de ces vieux *Midrashim*, conservés par des compilateurs plus récents : le plus important est le *Yelamdenu*, recueil qu'on a parfois, mais à tort, confondu avec le Midrash *Tanhuma* [1].

S'il est vrai que « tous les genres sont bons, sauf le genre ennuyeux, » il faut avouer que la controverse religieuse est un bien mauvais genre : non seulement elle ne mène jamais à rien, mais encore elle se traîne dans une ornière invariable et ressasse les mêmes textes, les mêmes arguments avec une désespérante monotonie. Et cependant l'étude des controverses religieuses du passé, de ces querelles de moine à rabbin dont Henri Heine s'est si spirituellement moqué, offre un intérêt réel, qui justifie l'un de nos collaborateurs de l'avoir prise, cette année, pour sujet de son cours à la Sorbonne. A défaut de vérités nouvelles, elle nous fait connaître le tour d'esprit des controversistes, le genre d'exégèse que goûtait leur époque ; enfin, certaines controverses ont été de véritables événements historiques : c'est par les mots qu'on commence, c'est par les coups qu'on finit. Telle fut ou faillit être l'issue de la célèbre controverse qui eut lieu à Barcelone, en 1263, devant le roi d'Aragon, entre un juif converti, Pablo Christiani, et le docte rabbin Nahmanide. On sait qu'il existe deux relations de cette controverse, émanant des deux camps opposés ; naturellement chacun des adversaires s'attribue la victoire, mais comme les moines avaient pour eux le pouvoir temporel, on fit un crime à Nahmanide de sa relation, qui paraît cependant la plus fidèle des deux. C'est ce qu'a démontré une fois de plus M. Loeb, en réponse à un pamphlet passionné du chanoine Deniflé, qui traitait le pauvre Nahmanide de menteur et de faussaire. L'attaque était si violente que M. Loeb s'est mis en colère ; c'est la première fois, à ma connaissance du moins, que cela lui arrive [2].

[1] Neubauer, *Le Midrasch Tanhuma* et *Extraits du Yelamdenu et de petits midraschim*, XIII, 224 ; XIV, 92.

[2] Loeb, *La controverse de 1263 à Barcelone*, XV, 1.

Digitized by Google

a donné naguère de si brillants résultats pour le traité *Ioma :* sous la rédaction actuelle, qui ne lui paraît pas antérieure au IVe siècle de l'ère chrétienne, il en a retrouvé une beaucoup plus ancienne, plus simple, plus monotone et d'une symétrie plus facile à saisir [1]. M. Rubens Duval a fait de la littérature syriaque son domaine propre ; il étudie cette année la *Peschitto*, version syriaque de l'Ancien Testament, qui paraît avoir été composée au IIe siècle par des docteurs juifs. Le principal résultat de cette étude, c'est que la *Peschitto* a conservé des traces de targoums plus anciens, aujourd'hui perdus et rédigés d'une façon « tendancieuse [2]. »

M. Israël Lévi continue à s'occuper de la partie *haggadique* du Talmud. L'explication qu'il nous donne cette année de la fameuse légende de la mort de Titus paraît plus plausible que celles qu'on avait proposées précédemment, parce qu'elle est plus simple : cette mouche qui s'introduit dans le crâne du conquérant impie et finit par le tuer serait simplement une variante édifiante de la fable *Le lion et le moucheron*. Ce qu'il y a de piquant, c'est que ce conte a été transposé presque intégralement dans la légende arabe, mais appliqué cette fois à Nemrod : à une certaine distance, toutes les grandes figures de conquérants, Nemrod, Nabuchodonosor, Titus, Adrien, finissent par se confondre dans l'imagination populaire [3]. J'ai entendu dire que, dans certains villages d'Alsace, on raconte de Napoléon des contes juifs qui se rapportaient primitivement à Alexandre.

Le *Midrash* ne diffère pas, au fond, de l'*Haggada*, mais une portion seulement de la littérature midrashique nous est parvenue, et, comme toujours, ce sont les recueils les plus anciens,

[1] J. Derenbourg, *Quelques observations sur le Rituel*, XIV, 26.

[2] Rubens Duval, *Notes sur la Peschitto*, XIV, 48 et 277. Voir notamment la transcription du dernier verset du psaume XII, où l'on a glissé une allusion à Rome ; puis l'explication des mots difficiles *bar-eggara* (le démon des lunatiques, littéralement : « le fils du toit ») et *semadar* (*œnanthe*, fleur de la vigne sauvage). Du même auteur : Compte rendu de l'édition, par Rahlfs, du *Commentaire de Barhebreus sur les livres salomoniques*, XV, 155.

[3] Israël Lévi, *La mort de Titus*, XV, 62. Du même auteur *Ormuz et Ahriman*, XV, 112 (commentaire d'une page du Talmud par un texte pehlevi récemment publié).

Digitized by Google

son imposture. Dans un second article, non moins curieux [1], M. Kracauer nous raconte l'histoire d'un prêt forcé que les généraux protestants et catholiques voulurent extorquer aux juifs de Francfort pendant la guerre de Trente-Ans. Ces pauvres juifs étaient véritablement pris entre le marteau et l'enclume ; heureusement, cette fois encore, ils furent sauvés par l'équitable intervention de l'empereur.

Il me resterait à parler de la causerie de M. Sacher Masoch, sur les sectes juives en Galicie, *hassidim* et *caraïtes* [2] : mais cette brillante séance est trop fraîche dans vos mémoires pour qu'il soit nécessaire d'en ranimer le souvenir. Jamais un orateur non israélite n'avait parlé des juifs de ces pays perdus avec une sympathie plus émue, allant plus droit au cœur, et, ce qui ne gâte rien, avec autant d'esprit, de savoir et de couleur dramatique. Sous le conférencier, nous avons été heureux de retrouver l'homme et l'ami : qu'il en reçoive une fois de plus tous nos remerciements.

V

Je ne chercherai pas de transition pour passer de l'histoire matérielle des juifs à leur histoire littéraire : c'est l'ordre naturel et consacré de ce rapport. MM. Neubauer, Bacher, Halévy, Lambert nous ont fait, comme toujours, des communications intéressantes sur divers points du vocabulaire et de la grammaire hébraïques [3]. M. Joseph Derenbourg a entrepris sur la fameuse prière des dix-huit bénédictions un travail de dissection analogue à celui qui lui

[1] Kracauer, *Histoire d'un prêt forcé*, XV, 99.

[2] *Actes*, p. CXLI.

[3] Neubauer, *Compte rendu du Traité d'accentuation hébraïque de Wickes*, XV, 316. — Bacher, *Sens du mot Mikra*, XV, 113 (ce mot, chez les Juifs espagnols, signifiait les Prophètes par opposition au Pentateuque). — Halévy, Compte rendu des *Prolégomènes à un dictionnaire hébreu de Delitzsch*, XIII, 305 ; XIV, 146 (conteste plusieurs étymologies assyriennes). — Lambert, *Le traité de Para ponctué*, XIV, 269 (manuscrit ponctué d'un traité de Maïmonide, originaire du Yémen, et qui montre la prononciation en usage dans ce pays vers le XIIe siècle).

Digitized by Google

n'a pas de peine à montrer avec quelle légèreté fut conduite l'enquête, tout ce que renferment de contradictoire les témoignages recueillis, et le peu de poids qu'il convient d'attribuer à des aveux arrachés par la torture. Comme le corps de l'enfant ne fut jamais retrouvé et qu'on ne put même établir son identité, M. Loeb incline à croire que cet enfant, dont la superstition espagnole a fait un saint, n'a jamais existé. Quoi qu'il en soit de ce point, un fait ressort avec évidence des pièces de cette procédure : c'est que les boucheries de l'inquisition atteignirent un but diamétralement opposé à celui qu'elles visaient; elles ne servirent qu'à réveiller le sentiment, je dirais même, le fanatisme juif presque endormi dans les cœurs. A la vue des fêtes abominables du Saint-Office, à la vue de la flamme jaillissant des bûchers, plus d'un nouveau converti, chrétien de nom et déjà à moitié chrétien de cœur, ne put retenir une explosion de haine féroce contre un pouvoir qui faisait un abus aussi criminel de la force mise au service de l'intolérance. On trouve l'écho de ces sentiments dans les déclarations saisissantes d'un des accusés, le juif baptisé Benito Garcia. Il dit en propres termes que c'est à Santiago, en voyant les diables — c'est-à-dire la procession des pénitents revêtus de leurs *san-benito* —, que ses yeux se sont dessillés, et qu'il est retourné, par un mouvement de pitié et d'indignation, à la foi de ses pères. Ainsi, en pourchassant avec une férocité aveugle les hérétiques, l'Eglise créait des milliers de relaps, sinon d'athées, car plus d'un, alors, dut se dire tout bas avec le poète :

Si l'homme est un bourreau, Dieu n'est plus qu'un tyran [1].

Je me suis attardé dans mon voyage en Espagne : c'est à mon guide qu'il faut vous en prendre. Deux mots seulement sur les autres pays. L'article de M. Kracauer sur une accusation de meurtre rituel à Francfort, en 1593 [2], est, à un siècle de distance, le pendant de l'histoire de la Guardia; mais, soit différence des milieux, soit progrès des mœurs, le résultat n'en fut pas aussi tragique ; le mensonge fut découvert et le dénonciateur, seul, expia

[1] V. Hugo, *Torquemada*, II, 2.
[2] Kracauer, *Accusation*, etc., XIV, 282.

Digitized by Google

XVIe siècle et qu'on mettait sur le compte des juifs d'Espagne et de Constantinople. Les juifs d'Espagne, sous la pression d'une persécution violente, demandent conseil à leurs coreligionnaires turcs; ceux-ci leur répondent en substance : « On veut vous baptiser? Laissez-vous faire, puisque vous ne pouvez l'empêcher. On vous prend vos biens? faites de vos fils des marchands, ils ruineront ceux qui vous dépouillent. On vous prend la vie? faites de vos fils des médecins, ils tueront ceux qui vous assassinent. On détruit vos temples? faites de vos fils des prêtres, ils détruiront l'église. » Et ainsi de suite. La tournure de la lettre, il faut l'avouer, est spirituelle ; c'est une preuve de plus qu'elle n'est pas authentique, car les circonstances étaient trop graves en 1492 pour qu'un juif eût tourné la chose en plaisanterie. Ceci avait été dit ou soupçonné avant M. Loeb ; mais ce qu'il y a de plus piquant dans son travail, c'est qu'il a mis la main, par une rare bonne fortune, sur une lettre, vraiment authentique cette fois, des juifs de Salonique à ceux de Provence, en 1550, invitant leurs frères à quitter une patrie ingrate et à s'établir auprès d'eux sous le régime débonnaire du sultan. Il suffit de rapprocher les deux documents pour se convaincre que la correspondance espagnole n'est que le jeu d'esprit d'un satirique chrétien resté inconnu. Mais, à la différence de M. Loeb, je crois que la satire primitive était moins dirigée contre les juifs ou leurs descendants que contre les professions dont on a vu la liste : marchands, médecins, prêtres, gens de loi. Les juifs ne sont là que pour fournir un cadre, et parce que, dès qu'il y a des coups à distribuer quelque part, il faut bien que le juif en reçoive sa petite dose.

Le troisième morceau que je veux vous signaler nous reporte également aux environs de cette terrible année 1492, qui vit le triomphe de l'inquisition et le lamentable exode des juifs espagnols [1]. Il y est question d'une cause célèbre qui laisse l'impression d'un cauchemar atroce : trois juifs et cinq chrétiens judaïsants, qu'on brûla vifs pour avoir tué un enfant chrétien et employé son cœur à des maléfices, soi-disant dirigés contre les inquisiteurs. M. Loeb

[1] Loeb, *Le saint enfant de la Guardia*, XV, 203.

Digitized by Google

avec lui que nous allons les franchir. Vous savez avec quel zèle et quel succès les savants espagnols, M. Fidel Fita en tête, exhument depuis quelques années les antiquités juives de leur pays. M. Loeb continue à nous tenir au courant de leurs découvertes, et souvent la glose est plus intéressante que le texte. Parmi les nombreux articles que nous a valus cette collaboration féconde [1], je n'en veux signaler que trois. Le premier est un travail de statistique : il s'agit de déterminer le nombre des juifs d'Espagne au moyen âge. M. Loeb, qui croit qu'on a exagéré la richesse des juifs, croit aussi qu'on a exagéré leur nombre. Il montre que le document — un rôle d'impôts de l'an 1240 — sur lequel on se fondait jusqu'à présent pour évaluer au chiffre énorme de 800,000 la population juive de la Castille à la fin du XIIIe siècle, ne se prête nullement à cette interprétation : en réalité, comme on ne sait ni le montant exact de la taxe individuelle, ni la durée pour laquelle elle était prélevée, on ne peut rien conclure de certain sur le nombre des contribuables. Après cette démonstration négative, M. Loeb a cherché une solution positive de la question. Il a pris pour cela une voie toute nouvelle : il commence par déterminer le nombre des juifs de langue ou de rite espagnol actuellement répandus à travers le monde et qui descendent sûrement ou probablement des juifs expulsés au XVe siècle de la péninsule ibérique ; puis, admettant que cette population s'est doublée en 400 ans, il en déduit le nombre des expulsés : il arrive ainsi au chiffre de 160,000. On remarquera que ce chiffre, évidemment approximatif, coïncide à peu de chose près avec celui qui résulte d'un rôle d'impôts de l'an 1474 [2].

Dans un second article [3], M. Loeb revenant sur un sujet qui a déjà préoccupé deux de nos collaborateurs, examine à fond deux lettres fameuses qui circulaient à la fin du XVe et au début du

[1] Loeb, *Notes sur l'histoire des Juifs d'Espagne*, XIV, 254 (juiveries de Ségovie, Majorque, Castillon de la Plana, Valence; administrations juives); *Juiverie de Xérès*, XV, 125.

[2] Loeb, *Le nombre des Juifs de Castille et d'Espagne au moyen âge*, XIV, 161. Comparez G. Leonello Modona, *Les exilés d'Espagne à Ferrare en* 1493, XV, 117 (prouve qu'il n'y eut que 21 familles réfugiées).

[3] Loeb, *La correspondance des Juifs d'Espagne avec ceux de Constantinople*, XV, 262.

Digitized by Google

lité du personnage ; tout le reste de sa conduite est à l'avenant, et ce défilé de mensonges, de rétractations, de faux témoins et de fausses pièces donne une assez triste idée de la communauté de Marseille au milieu du XIIIe siècle.

L'*Histoire d'une taille levée sur les Juifs de Perpignan en 1413* est un simple épisode des annales des juifs du Roussillon : M. Vidal nous a raconté les annales, M. Loeb l'épisode, et ces deux études s'éclairent et se complètent mutuellement [1]. Elles apportent l'une et l'autre de nouveaux renseignements sur l'administration intérieure des communautés au moyen âge et sur la comptabilité juive ; vous avez déjà pu constater la perfection de celle-ci dans les *Livres de comptes de Vesoul,* que nous avons publiés l'année dernière. Cette fois l'étude minutieuse des cotes personnelles imposées à chacun des contribuables juifs de Perpignan a permis à M. Loeb de conclure, chiffres en main, que la fortune mobilière des juifs au moyen âge a été fort exagérée, et qu'elle était, en général, sensiblement inférieure à la moyenne des fortunes particulières de nos jours. Il y a longtemps que nous soupçonnons, M. Loeb et moi, que la légende du juif millionnaire est aussi mensongère, quoique aussi répandue et aussi pernicieuse, au XIXe siècle qu'au XIVe. La galerie ne voit que quelques Crésus qui paradent sur le devant de la scène ; elle n'aperçoit pas la foule des Irus qui grouillent dans les coulisses.

IV

M. Loeb nous a menés jusqu'aux pieds des Pyrénées ; c'est encore

[1] Vidal, *Les Juifs des anciens Comtés du Roussillon et de Cerdagne*, XV, 19. Loeb, *Histoire d'une taille levée sur les Juifs de Perpignan en* 1413-4, XIV, 55. (Je crois que le bénéfice de 6 livres sur 500 attribué par l'auteur aux fermiers de l'impôt est trop faible. Ne faut-il pas y ajouter les 58 livres 10 sols qui figurent, sans indication d'origine, p. 61 et 62, au profit de 3 personnes, qui sont précisément 2 des fermiers et la veuve du 3e, décédé pendant l'opération ?) Du même auteur une pièce sur *l'expulsion des Juifs de Salins*, en 1374, XV, 289. Le travail de M. Brunschwicg sur les *Juifs de Nantes* (XIV, 80), n'étant pas encore achevé, sera analysé dans le prochain rapport.

Digitized by Google

sacré, à ses frères ou à ses vassaux, et qu'enfin, lorsque Philippe-le-Bel chassa les juifs en 1306, il fit, suivant le mot spirituel de M. Lazard, plus qu'une mauvaise action : il fit une mauvaise affaire [1].

M. Loeb qui a débrouillé cette année, dans un savant article des *Mélanges Grætz,* toute l'obscure question des expulsions et des rappels des juifs de France, s'en tient, dans la *Revue*, aux épisodes particuliers de leur histoire. Nul, d'ailleurs, n'excelle mieux que lui à tirer d'un fait divers, en apparence insignifiant, une vive lumière qui éclaire tout l'entourage et rejaillit sur l'histoire générale : c'est la vraie utilité des travaux de détail, c'est ainsi qu'ils doivent être compris ; autrement, ils justifieraient la boutade d'un critique célèbre : « Rien n'est bête comme un fait ». *Le procès de Samuel ibn Tibbon* [2] est un chapitre nouveau dans la galerie des *Causes célèbres juives* que nous donne peu à peu notre excellent collaborateur. C'est le pendant du procès de Borach Lévy, l'intéressant bigame que vous n'avez pas oublié. Samuel ibn Tibbon, l'indigne fils du célèbre traducteur Moïse, n'était pas lui-même bigame, mais il aurait bien voulu démontrer que sa cousine Bienvenue l'était. Tout enfant, il l'avait demandée en mariage sans l'obtenir ; après qu'elle eut convolé ailleurs, il se souvint tout à coup de son ancienne demande, affirma qu'elle avait été accueillie et qu'il avait bien réellement épousé sa cousine, non pas une fois, mais trois fois. Cependant il ne réclamait pas sa femme ; il exigeait seulement qu'elle lui demandât une lettre de divorce, qu'il lui aurait vendue naturellement à bons deniers comptants. Quelle fut l'issue de ce singulier procès ? On ne le sait pas au juste, mais tout porte à croire que Samuel le perdit. Ce qui parle le plus contre lui, c'est qu'il ne s'était souvenu de ses droits sur Bienvenue que du jour où celle-ci fut devenue, par la mort d'un sien frère, une riche héritière. On voit d'ici la mora-

[1] Sur les Juifs du domaine royal voir également Bloch, *Un permis de résidence au* XVIII*e siècle*, XIV, 116, et Schwab, *Trois inscriptions hébraïques de Mantes*, XV, 295. Le nom mutilé ...יראמ, que M. Schwab lit *Joète*, et M. Arsène Darmesteter *Joyeuse*, pourrait être *Ivette*. Voir *Revue*, I, 68, dernière ligne, et VI, 222, où se trouve le même nom écrit יואטה.

[2] Loeb, *Le procès de Samuel ibn Tibbon* (Marseille, 1255), XV, 70.

Digitized by Google

Ces idées générales nous permettent de comprendre pourquoi, si le Palestinien Josèphe a le mieux décrit l'aspect extérieur, le corps de l'Essénisme, c'est l'Alexandrin Philon qui en a le mieux saisi l'esprit. Elles nous expliquent aussi pourquoi l'Essénisme s'évanouit à la fin du Ier siècle, sans laisser de trace apparente. Le gros des membres de la secte, qui avaient pris part aux révoltes des patriotes juifs contre Rome, y trouva la mort; la doctrine essénienne, par l'intermédiaire de saint Jean-Baptiste, reçut droit de cité dans le christianisme; quelques dogmes isolés, comme l'angélologie et les spéculations métaphysiques, furent même adoptés par le Talmud et la Cabbale. L'Essénisme avait accompli son œuvre : il pouvait disparaître, semblable à ces belles agavés qui s'étiolent et meurent soudain du jour qu'elles ont porté une fleur.

III

Je franchis d'un seul bond un intervalle de douze siècles pour arriver aux juifs du moyen âge et des temps modernes. La France, l'Espagne, l'Allemagne et la Galicie se sont partagé cette année l'attention de nos collaborateurs.

M. Lazard nous a donné un très substantiel article sur les revenus tirés des juifs du domaine royal au XIIIe siècle[1]. Ces revenus, divisés en ordinaires et en extraordinaires, étaient prélevés sous les noms et les prétextes les plus divers : cens, amendes, droit de sceau, droit de rouelle, droit de vin, etc. Les modes de perception ne sont pas moins variables que les taxes elles-mêmes. Quant aux chiffres, ils ne nous apprendraient pas grand'chose, car il est difficile, sinon impossible, de déterminer la valeur relative de l'argent au XIIIe siècle et au XIXe; il suffit de savoir que cette source de revenus était très considérable, que le roi de France « achetait » constamment des Juifs, suivant l'odieux terme con-

[1] Lazard, *Les revenus tirés des Juifs de France dans le domaine royal, au XIIIe siècle*, XV, 233.

Digitized by Google

lettres sémitiques ; si cette brillante conjecture se vérifiait définitivement, notre collaborateur aurait le mérite d'avoir fixé la date de la dynastie des Eschmounazar ; déjà d'ailleurs, M. Clermont-Ganneau avait placé cette dynastie à l'époque ptolémaïque, et non achéménide.

II

L'histoire du second temple ne nous a fourni cette année qu'un seul mémoire, mais ce mémoire est de M. Friedländer, à qui nous devons déjà tant de pages instructives sur les rapports du judaïsme avec le christianisme naissant [1]. Cette fois, il a pris pour sujet la question des *Esséniens*, c'est-à-dire de cette secte juive si mal connue, mais aux idées si originales et aux coutumes si particulières, dont on devine plutôt qu'on ne constate positivement l'influence décisive sur les origines chrétiennes. Deux opinions sont en présence touchant le caractère de l'essénisme : les uns en font une secte purement juive, identique aux *Hassidim*, un simple rameau des pharisiens ; les autres lui attribuent une origine exotique et y démêlent des influences pythagoriciennes, perses, voire même boudhiques. M. Friedländer prend nettement parti pour cette seconde opinion, mais il y apporte la modération et la critique auxquelles il nous a habitués. Sans se perdre dans le dédale confus des origines lointaines, il s'en tient à la provenance directe, immédiate ; il montre que l'essénisme, pénétré comme il est d'idées helléniques, n'a pu naître que sur le terrain où le judaïsme et l'hellénisme ont cherché à fusionner pour la première fois, c'est-à-dire à Alexandrie. L'essénisme est un produit alexandrin transporté sur le sol palestinien ; seulement, ce qui distingue les Esséniens des autres juifs hellénisants, c'est que, tout en s'imprégnant de philosophie grecque, ils sont restés profondément juifs de mœurs et de sentiments, et n'ont pas mérité d'être enveloppés dans la ruine du parti hellénisant à la suite de la réaction macchabéenne.

[1] Friedländer, *Les Esséniens*, XIV, 184.

Digitized by Google

conclurez que le poète *Ronsard* s'appelait peut-être *Epinard*, car il n'y a pas loin des *ronces* aux *épines*.....

Quand on passe d'Assyrie en Phénicie et en Egypte, on sent le terrain s'affermir sous ses pas ; on quitte le pays de la brique pour celui de la pierre et du granit. Toutes ces contrées voisines de la Judée continuent à nous fournir des documents épigraphiques et archéologiques du plus haut intérêt pour l'éclaircissement des alentours de l'histoire israélite. C'est ainsi que M. Maspéro vous a fait connaître tout ce que les monuments égyptiens nous apprennent de positif sur l'état de la Syrie à la veille de la conquête hébraïque[1]. Si M. Maspéro n'était pas le plus modeste, en même temps que le plus sagace, de nos égyptologues, il aurait pu, à l'exemple d'un philosophe célèbre, intituler cette conférence si nourrie : « Prolégomènes à toute histoire future d'Israël. » Il ne l'a pas fait : je me permettrai de le faire pour lui.

Les inscriptions anciennes que nous a livrées le sol de la Palestine sont bien rares, et cependant le scepticisme de quelques hypercritiques voudrait encore en diminuer le nombre : un savant anglais ne s'est-il pas avisé d'écrire tout un volume pour démontrer l'inauthenticité de la fameuse stèle de Mésa, cette perle de l'épigraphie sémitique ? M. Halévy a fait bonne justice de ce paradoxe, qui, espérons-le, ne se reproduira plus[2]. Je ne veux pas quitter le domaine de l'épigraphie sans rappeler que le fameux sarcophage d'Eschmounazar, roi-prêtre de Sidon, l'un des ornements du Louvre, a trouvé cette année un pendant dans celui de son fils Tabnit. C'est à un Turc à moitié parisien, Hamdi Bey, que la science doit cette découverte. Le nouveau sarcophage est d'origine égyptienne comme le précédent. MM. J. Derenbourg et Halévy ont présenté dans la *Revue* d'instructives observations sur l'inscription phénicienne qu'on y a déchiffrée[3]. M. Halévy a cru reconnaître dans un des mots de l'inscription le terme grec *idolon*, statuette religieuse, transcrit en

[1] Maspéro, *La Syrie avant l'invasion des Hébreux d'après les monuments égyptiens*. Conférence du 26 mars 1887. (*Actes*, p. CLXIV).

[2] Löwy, *The apocryphal character of the Moabite stone*, compte rendu par Halévy, XIV, 315.

[3] Derenbourg, XV, 109 ; Halévy, XV, 292.

Digitized by Google

à l'école protestante ses procédés les plus hardis. En revanche, quand les questions de date et d'authenticité sont en jeu, il combat systématiquement tous les résultats de cette école, il maintient fermement envers et contre tous la haute antiquité et l'unité d'origine de la plus grande partie du Pentateuque. Avec une bravoure déconcertante, M. Halévy porte volontairement le débat sur les terrains où la position de ses adversaires paraît la plus forte. Par exemple, aux chapitres IV et V de la *Genèse*, on sait que les mêmes personnages figurent tour à tour dans la généalogie de Caïn et dans celle de Seth. Ni ces répétitions, ni des contradictions flagrantes ne peuvent persuader à M. Halévy qu'il y ait là deux traditions différentes inconsciemment juxtaposées par le dernier rédacteur ; un peu plus, c'est précisément dans ces inconséquences qu'il verrait la preuve de l'unité de composition du texte. Je ne dis pas que les arguments de M. Halévy soient tous convaincants, mais ils sont aussi subtils que bien présentés, ils troublent et font réfléchir : c'est peut-être tout ce que l'auteur a voulu.

Tant que M. Halévy cherche à expliquer la Bible par la Bible, chacun de nous peut, s'il lui plaît, vérifier, textes en main, ses arguments et se faire sur la question une opinion personnelle. Il en est autrement dès qu'il fait appel aux ténébreuses lumières de l'assyriologie et des sciences voisines. Ces études nouvelles sont restées jusqu'à ce jour le domaine exclusif d'un très petit nombre de savants, qui ne parviennent pas encore à s'entendre sur les principes fondamentaux. Quelle peut être alors notre attitude à nous autres profanes ? Ecouter, apprendre et nous taire. C'est ce que nous faisons, par exemple, quand M. Halévy cherche à démontrer par l'analyse des noms de lieux et de personnes le caractère sémitique de la langue des Hittites, ou quand, pour établir la véracité d'un récit de la Genèse, il identifie l'ennemi d'Abraham, Koudour Lagomor, avec un roi des inscriptions babyloniennes, dont on lisait jusqu'à présent le nom *Koudour Mabouq* : il paraît qu'en babylonien *Mabouq* a le même sens que *Lagomor*. Tout cela est possible, et, puisque M. Halévy le dit, cela doit être vrai, mais quel étrange idiome, en vérité, que celui où de pareilles confusions pouvaient se produire ! Appliquez ce système à la langue française, et vous en

Digitized by Google

teurs. Enfin, voici les barrières rompues. Après l'ouvrage monumental de l'Alsacien Reuss et l'*Encyclopédie des sciences religieuses* de M. Lichtenberger, qui s'adressent surtout aux lecteurs protestants, après les essais semés d'idées originales du regretté Gustave d'Eichthal, l'un de nos amis de la première heure et l'un des plus nobles esprits de ce temps-ci [1], l'*Histoire d'Israël* de M. Renan est venue initier définitivement le public français aux résultats et surtout à l'esprit de la nouvelle exégèse. Un de nos collaborateurs [2] vous a déjà présenté cet ouvrage troublant, qui a paru un peu hardi aux timides, un peu timide aux hardis, qui a inquiété beaucoup de lecteurs, n'en a satisfait qu'un petit nombre, mais les a tous charmés. Je ne reviendrai pas sur les éloges et sur les critiques qu'il mérite ; je me contente de rappeler que ce beau livre marque une date dans l'histoire de nos études, et que désormais nous serions inexcusables de ne pas prendre une part active à la reconstruction d'une histoire qui en est restée trop longtemps, chez nous, aux affirmations naïves de Bossuet ou aux négations stériles de Voltaire.

En disant que le judaïsme français s'est, jusqu'à présent, montré assez indifférent, sinon hostile, aux nouveautés de la critique biblique, j'ai énoncé un fait général qui comporte, bien entendu, des exceptions. L'une des plus brillantes est incontestablement celle de notre collaborateur M. Joseph Halévy [3], mais M. Halévy me permettra de lui répéter qu'il reste pour l'école nouvelle, l'école *grafienne*, comme on dit quelquefois, un enfant terrible, d'aucuns diraient : un faux frère. S'agit-il de trouver une nouvelle étymologie au nom d'Abraham, ou de découvrir dans Ezéchiel des allusions à tel passage de la *Genèse*, il jette par dessus bord la *massora*, il emprunte

[1] Voir le compte rendu par M. Loeb de l'ouvrage posthume de M. d'Eichthal, *Mélanges de critique biblique*, et de l'opuscule de M. Maurice Vernes, qui s'y rattache (*Une nouvelle hypothèse sur le Deutéronome*), *Revue*, XV, 153.

[2] Compte-rendu de l'*Histoire d'Israël*, de M. Renan (Ier volume), par Théodore Reinach, XV, 302.

[3] Halévy, *Recherches bibliques*, XIV, 1 ; XV, 161 ; *Petits problèmes*, XV, 289.

Digitized by Google

quent conférencier qui va ressusciter devant vous l'une des plus grandes figures du judaïsme français ; ensuite, je ne dois pas oublier que, si notre séance a été ajournée à une date insolite, c'est, en grande partie, comme vient de le rappeler notre cher président, en considération d'un deuil qui a frappé avec moi toute la communauté israélite de Paris et, je puis ajouter, tous les gens de bien et tous les malheureux. Si les années précédentes j'ai cru devoir remercier mes collègues de la marque réitérée de leur confiance, cette fois, c'est de leur sympathie que j'ai été vivement touché. Je ne saurais leur en mieux exprimer ma reconnaissance qu'en étant aujourd'hui le plus bref possible.

I

Nous ne pouvons pas dire de l'histoire juive ce que Petit-Jean disait de son plaidoyer : « Ce que je sais le mieux, c'est mon commencement. » C'est précisément le commencement de notre histoire, c'est-à-dire la période qui s'étend depuis les origines jusqu'à l'exil de Babylone, que nous savons le plus mal. A cela, plusieurs raisons. D'abord, les documents, je veux dire les livres historiques de la Bible, sont rares, concis, mélangés d'éléments très divers ; ensuite, le contrôle extérieur de ces documents est généralement impossible ; enfin, des scrupules d'ordre théologique ont longtemps empêché les savants d'appliquer à l'exégèse biblique les procédés féconds de la critique moderne. Ces scrupules commencent aujourd'hui à s'atténuer singulièrement ; l'Allemagne et la Hollande protestantes se sont, depuis le milieu de ce siècle, jetées avec ardeur dans la voie tracée par Graf et ses disciples ; les travaux de Kuenen, de Dillmann, de Wellhausen, de Stade et de plusieurs autres hommes éminents sont, à beaucoup d'égards, une révolution, selon les uns, une révélation, selon les autres. La science juive et la science française ont quelque peu hésité à suivre ce grand mouvement ; on oubliait qu'un juif, Spinoza, et un Français, Astruc, en avaient été, il y a deux siècles, les précurseurs, on peut même dire les promo-

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

PENDANT L'ANNÉE 1887

LU A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 21 JANVIER 1888

PAR M. THÉODORE REINACH, SECRÉTAIRE

MESDAMES, MESSIEURS,

Un spirituel romancier fait dire à l'un de ses personnages, gros cultivateur du midi : « Voici dix ans que M. le préfet me témoigne toujours la même confiance, quoiqu'on l'ait changé plusieurs fois. » Je suis un peu dans le cas de ce gros cultivateur. Vous avez beau renouveler tous les ans votre Président et une fraction de votre Conseil, le secrétaire rapporteur reste immuable. Il ne s'en plaint pas, ou, du moins, il a cessé de s'en plaindre. L'obligation de lire avec une attention soutenue les travaux de nos collaborateurs, pour vous en apporter ici « le suc et la substantifique moëlle », cette obligation est en même temps un véritable plaisir. Ma seule crainte est d'en abuser quelquefois et de vous communiquer trop longuement les impressions diverses que m'a causées cette lecture. Cette année un pareil abus serait doublement fautif de ma part : d'abord, je suis aussi impatient que vous d'entendre l'élo-

Digitized by Google

Parmi ces idées, Mesdames et Messieurs, il n'y en a pas une qui me soit plus précieuse et plus chère, qui me cause une émotion plus sérieuse et plus profonde, que la conviction que notre race, notre culte figurent au nombre des plus grands bienfaiteurs de l'humanité. La race juive, le culte juif, malgré les iniquités dont ils ont été l'objet pendant de longs siècles, peuvent soutenir la comparaison avec les plus grandes institutions et les plus grands noms de ce monde. Les Grecs, certainement, nous ont donné la philosophie et les arts, les Romains, après avoir dévasté le monde par leur ambition sanguinaire, nous ont légué des traditions de politique et de législation, mais la croyance en un Dieu père du genre humain, en un Dieu devant lequel s'effacent toutes les distinctions de races et les différences de fortune, en un Dieu qui n'est pas seulement le juge, mais le père de toutes ses créatures, cette idée, Mesdames et Messieurs, appartient au Judaïsme et à lui seul. C'est là l'idée que je me plais à emporter avec moi dans l'asile qui nous attend tous, et que je léguerai avec une conviction inébranlable à ceux qui porteront mon nom ou à ceux qui sont nés près de moi. Voilà les titres que, sans doute, vous m'avez découverts pour me faire l'honneur de m'appeler à vous présider, et je n'y faillirai jamais.

Digitized by Google

MM. Albert Lévy, professeur à l'École de physique et de chimie, membre sortant ;
Astruc, grand-rabbin de Bayonne, membre sortant ;
Hartwig Derenbourg, professeur à l'École des langues orientales et à l'École des Hautes-Études, membre sortant ;
Armand Ephraim, membre sortant ;
Erlanger, membre sortant ;
Zadoc Kahn, grand-rabbin de Paris, membre sortant ;
Isidor, grand-rabbin de France, membre sortant ;
Vernes, directeur-adjoint à l'École des Hautes-Études, membre sortant ;
Salomon Reinach, conservateur-adjoint du musée de Saint-Germain.

M. Ad. Franck, membre de l'Institut, est élu, à l'unanimité, au scrutin secret, président de la Société pour l'année 1888.

M. *Ad. Franck* remercie l'Assemblée en ces termes :

Mesdames et Messieurs,

Je suis profondément touché de l'honneur que vous venez de m'accorder avec un empressement si chaleureux. Sans doute vous ne trouverez pas en moi un président éclairé par une vaste et profonde érudition comme ceux qui ont veillé à votre tâche pendant plusieurs années, des présidents tels que Monsieur le grand-rabbin Zadoc Kahn, Monsieur Derenbourg, mon savant confrère de l'Institut, des présidents et des rédacteurs tels que ceux qui viennent d'être nommés, M. Loeb, M. Halévy. Non, ne vous faites pas d'illusions, je suis plein d'admiration pour l'érudition, mais, quoi qu'on en puisse penser dans un certain monde, quoi qu'en puisse penser l'opinion publique, je ne suis pas un érudit. Les textes qui ont besoin d'être approfondis pour constituer une véritable histoire du Judaïsme, je les connais superficiellement pour avoir pris part aux travaux dont ils ont été l'objet. Mais, d'après ma vie, d'après l'impulsion que j'ai donnée à mon existence intellectuelle, le milieu dans lequel il me plait de vivre, c'est celui des idées, des sentiments.

Digitized by Google

Vous voyez que nos recettes et nos dépenses se soldent à 200 francs près et que cette différence est en faveur de la recette.

Notre capital de réserve est resté le même. Il s'est même légèrement augmenté, car nous n'avons pas eu besoin de recourir aux intérêts de ce fond.

J'aurais fini, Mesdames et Messieurs, s'il ne me restait une prière à vous adresser.

Notre liste de souscriptions subit le sort commun de toutes ces listes. Le temps les entame fortement. Nous avons eu, pour notre part, le malheur de perdre un certain nombre de nos adhérents et des meilleurs.

Rien n'est venu combler ces vides doublement douloureux.

Me serait-il permis de vous adresser humblement la prière de vouloir bien, à l'occasion, faire un peu de propagande en notre faveur et nous envoyer de temps à autre un souscripteur ?

Je n'ignore pas les nombreuses institutions qui s'adressent à vous, je ne voudrais à aucun prix leur faire concurrence ; mais il ne manque pas de cœurs d'élite qui sauront faire une petite part aux travaux intellectuels, après avoir donné satisfaction aux nombreuses institutions charitables qui les sollicitent.

Votre bienveillant concours sauvera notre Société, qui aujourd'hui a fait ses preuves, d'un danger qui, sans être absolument imminent, n'en est pas moins très réel.

Si la reconnaissance d'un trésorier peut avoir quelque valeur à vos yeux, la mienne vous sera pleinement acquise.

M. Th. Reinach, secrétaire, lit le rapport sur les publications de la Société pendant l'année 1887 (voir plus loin, p. CCXLIV).

M. Narcisse Leven fait une conférence sur *Crémieux et son rôle dans la défense du Judaïsme.* (Cette conférence sera publiée dans le prochain fascicule.)

Il est donné connaissance du résultat du scrutin pour le renouvellement du tiers des membres du Conseil. Sont élus :

Digitized by Google

EXERCICE 1887

RECETTES.

Solde en caisse au 1er janvier 1887.....		241 fr.	»
Souscriptions.			
287 à 25 fr.....	7.175 »		
3 à 30	90 »		
2 à 40	80 »		
3 à 50	150 »		
1 à 100	100 »		
1 à 150	150 »		
1 à 200	200 »		
5 à 400	2.000 »		
	9.945 »	9.945	»
15 abonnements du Ministère.....		375	»
Ventes diverses.....		290	30
Ventes par le dépositaire.....		1.302	15
		12.153 fr.	45

DÉPENSES.

Impression du n° 27.....	1.733 fr.	35
— 28...	1.463	45
— 29.....	1.477	»
— 30.....	1.249	95
Imprimés divers.....	163	»
Droits d'auteur : pour le n° 27	772	»
— — 28..... .	764	»
— — 29.....	727	»
— — 30.....	725	»
Appointements du secrétaire adjoint	1.200	»
Conférences.....	567	50
Frais d'encaissement.....	196	45
Gratifications diverses.....	75	»
Frais de bureau.....	227	55
Magasinage au dépositaire.....	100	»
Distribution : pour le n° 26.....	90	»
— — 27..... ...	110	»
— — 28.....	100	»
— — 29	110	»
Affranchissement d'exemplaires.....	69	90
	11.921 fr.	15
Solde débiteur.....	232	30
	12.153 fr.	45

Digitized by Google

toujours de l'avant sans crainte et sans hésitation, soutenu par cette généreuse passion, je ne veux pas dire cette illusion du bien qu'on a nommée l'optimisme, nom mal porté aujourd'hui, mais qu'on pourrait tout aussi bien appeler la chaleur de l'esprit et du cœur ! Dans ces dernières années, lorsque nous avons eu la douleur d'assister, contre toute attente, à cette explosion de haine, de fanatisme et de malveillance qui rappelle de bien tristes temps, lorsque nous avons entendu remettre en question les conquêtes les plus glorieuses de la civilisation moderne, j'ai entendu dire plus d'une fois — et ce n'était pas uniquement pour faire honneur à un mort mais pour critiquer des vivants ! — « Ah ! si Crémieux vivait ! » Eh bien ! Messieurs, par sa conférence, M. Leven va ressusciter au moins pour une heure cette noble figure. En même temps vous verrez que, si Crémieux n'est plus, le judaïsme ne manque pas d'hommes de cœur et de bonne volonté pour coopérer aux causes saintes de la justice, de la raison et de la liberté. Et c'est pourquoi le sujet de cette conférence convenait admirablement à une assemblée populaire de la Société des Etudes juives.

M. Erlanger, trésorier, rend compte ainsi qu'il suit de la situation financière de la Société.

MESDAMES, MESSIEURS,

Si l'habitude ne devenait pas un véritable devoir, j'aurais peut-être demandé la permission de vous dispenser de m'entendre ou, tout au plus, je me serais borné à vous dire en deux mots que la Société des Études juives a vécu, a publié, a payé pendant l'exercice de 1887, et qu'elle est, à la fin de cet exercice, juste au même point où elle était à son commencement.

Mais l'habitude en est prise : il faut un compte rendu financier. Le programme le veut ainsi. Je ne me fais pas d'illusion sur le peu d'attention que vous pourrez lui accorder ; mais puisqu'il le faut, résignons-nous mutuellement.

Voici nos chiffres :

Digitized by Google

va entreprendre, et je vous assure qu'il est homme à la mener à bonne fin.

Je n'ai pas encore le droit de proclamer officiellement, Mesdames et Messieurs, le nom de mon successeur, qui sera désigné par vos suffrages, cependant je me permets de saluer son avènement à la présidence. M. Adolphe Franck (ne faisons pas de mystère) avait bien des titres à notre choix, mais de tous ceux qui pouvaient nous inspirer le désir de le voir diriger nos travaux et nos délibérations, celui qui nous a particulièrement touchés, c'est que M. Franck a été un de nos amis de la première heure, un ami sincère et profondément dévoué; c'est qu'il nous a fait à notre entrée dans le monde l'accueil le plus chaleureux, qu'il a, dès l'origine, apprécié nos publications avec une extrême bienveillance; c'est qu'enfin il a bien voulu, à deux reprises, charmer nos assemblées générales par ses savantes, élégantes et éloquentes conférences. A tous les motifs qui nous faisaient désirer qu'il devînt président de la Société des Etudes juives, s'ajoutait, par conséquent, celui d'une légitime et sincère reconnaissance.

Conformément à nos habitudes je devrais aussi, Messieurs, vous dire un mot de la conférence que vous allez entendre et de l'auteur de cette conférence. Mais ici les noms suffisent véritablement : Crémieux et Leven ! Crémieux, c'est-à-dire le défenseur ardent du judaïsme, le vaillant champion de notre cause, qui n'a jamais laissé passer une injustice, une violence, une tentative de persécution sans protester avec la plus grande énergie par sa parole de feu ou sa plume entraînante, et qui, du premier moment jusqu'au dernier, a mérité d'être considéré comme le représentant le plus autorisé de notre culte, par cela seul qu'il a combattu, en toutes circonstances, pour les idées de justice, de liberté de conscience et de tolérance religieuse et travaillé à leur triomphe! M. Leven, un ami, un disciple de Crémieux, qui, pareil à Elisée s'associant aux travaux de son maître Elie, a recueilli lui aussi le manteau sacré et, s'inspirant du même esprit, animé de la même foi, a consacré déjà, je n'exagère pas, trente années de sa vie, soit comme membre du Consistoire, soit comme secrétaire ou vice-président de l'Alliance israélite, à défendre les mêmes causes, allant

Digitized by Google

Ce que je puis ajouter, c'est que j'ai la satisfaction, en abandonnant la présidence, de remettre à mon successeur, que vous désignerez tout à l'heure ou plutôt que vous avez déjà désigné, la Société des Études juives aussi prospère, aussi solide, aussi assurée de l'avenir que je l'ai reçue moi-même. Notre excellent trésorier, dont on a dit, il n'y a qu'un instant, qu'il méritait plutôt le nom de trésor — ce mot est un charmant éloge que vous ratifierez à l'unanimité —, notre trésorier, suivant sa louable habitude, constatera une fois de plus que nous ne sommes pas encore menacés de ce fléau redoutable qu'on nomme le déficit : nous terminons notre année sans avoir eu besoin d'entamer notre capital de réserve. C'est un beau résultat que nous souhaiterions à d'autres budgets que le nôtre. Notre secrétaire, notre savant secrétaire, par le compte rendu de nos travaux, vous démontrera de son côté que nous sommes constamment restés fidèles aux principes qui ont inspiré la fondation même de la Société. Dévoués à la science, nous ne poursuivons pas les succès faciles, nous ne cherchons pas à donner une pâture à ce goût du scandale qui n'a été que trop bien servi dans les derniers temps ; mais nous sommes heureux lorsque nous arrivent des découvertes inattendues, des documents nouveaux et ignorés, lorsque nous pouvons éclaircir quelque point obscur et difficile de notre histoire, lorsqu'il nous est donné d'amasser des matériaux précieux qui serviront plus tard à élever l'édifice général de la science juive. Chaque génération, Messieurs, est tenue de reprendre ce travail, de reconstruire de fond en comble l'immense monument. Ce travail a été fait, admirablement fait, il y a quelques années, par cet illustre vétéran de la science et de l'histoire juives, auquel le judaïsme universel a tenu à honneur de donner tout dernièrement, à l'occasion de son soixante-dixième anniversaire, un éclatant témoignage de reconnaissance et de respect : j'ai nommé le professeur Dr Graetz. Le même travail s'imposera prochainement à notre génération. J'espère qu'il sera accompli par un des hommes qui assistent à notre assemblée générale, par mon cher ami, M. Isidore Loeb, professeur d'histoire juive au séminaire, récemment appelé à faire un cours libre sur le judaïsme rabbinique à l'école des Hautes-Etudes. Je ne commets pas d'indiscrétion en disant que c'est la tâche qu'il

Digitized by Google

de suivre nos réunions savent avec quelle assiduité il les suivait lui-même, quelle attention religieuse il accordait à nos conférences. Il nous manque beaucoup, comme il manque beaucoup, énormément, partout où il apportait sa bienveillance charmante, son exquise bonté et son merveilleux dévouement à tout ce qui peut favoriser les progrès de l'instruction, de la charité et de la civilisation. Je serai, sans aucun doute, l'interprète de vos sentiments à tous en consacrant un pieux souvenir à cet homme de bien que nous avons perdu si prématurément et en adressant à ceux qui le pleurent l'expression de nos regrets et de notre vive sympathie.

Mesdames et Messieurs, nous avons subi d'autres pertes bien sensibles dans le courant de cette année, et j'ai le devoir comme président de faire la triste nomenclature des collègues que la mort nous a enlevés. Nous avons perdu un de nos membres fondateurs, M. Nestor Dreyfus, qui nous avait donné, avant même notre constitution définitive et pour faciliter notre entrée dans la vie, une preuve de sa générosité en s'inscrivant pour un don de mille francs sur la liste de nos membres fondateurs ; nous avons perdu aussi un de nos membres perpétuels, ce pauvre baron Lucien de Hirsch, dont la mort a produit une si profonde impression sur tous ceux qui l'ont connu et apprécié et même sur ceux qui ne l'ont pas connu ; nous avons perdu Emmanuel Lange, un autre jeune homme, élève distingué de l'École normale supérieure, que la mort a arrêté au début d'une carrière pleine de promesses ; nous avons perdu enfin M. Guguenheimer et M. Salomon Witlich, morts tous deux dans des circonstances tragiques et particulièrement douloureuses. Je paie une dette de notre Société en rendant à ces mémoires l'hommage qui leur est dû.

Mesdames et Messieurs, je quitte ce soir le fauteuil de la présidence, que j'ai occupé un peu plus longtemps que le comporte notre règlement ; mais vous tiendrez compte des événements pour amnistier une usurpation de fonctions très involontaire. Je ne ferai pas l'histoire de ma présidence : elle a ressemblé à celles qui l'ont précédée, c'est dire qu'elle s'est passée paisiblement, sans incidents notables, sans crise violente, sans difficulté d'aucune sorte.

Digitized by Google

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

SÉANCE DU 21 JANVIER 1888.

Présidence de M. ZADOC KAHN, *président.*

M. le PRÉSIDENT ouvre la séance en ces termes :

MESDAMES, MESSIEURS,

L'Assemblée générale de la *Société des Études juives* a lieu, cette année, un peu plus tardivement que d'habitude. Ce retard est dû à un événement malheureux qui nous a tous profondément affligés : à la mort de notre regretté ami M. S. Kann. Pour réunir notre assemblée à l'époque ordinaire, nous nous trouvions placés devant cette alternative, ou renoncer au rapport littéraire, toujours si goûté et qui est un des plus vifs attraits de nos réunions, de notre cher secrétaire M. Théodore Reinach, ou bien lui imposer à lui une corvée pénible, peu compatible avec les préoccupations douloureuses provenant de ce triste événement qui l'a directement frappé. En remettant de quelques semaines notre assemblée annuelle, nous avons pu échapper à l'une et à l'autre de ces alternatives, et je suis sûr que vous nous saurez gré de cet ajournement.

M. S. Kann, Mesdames et Messieurs, était un des excellents amis de la Société des Études juives. Ceux d'entre vous qui ont l'habitude

Digitized by Google

Digitized by Google

ACTES ET CONFÉRENCES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES JUIVES

TROISIÈME ANNÉE

(9e ANNÉE DE LA SOCIÉTÉ)

—

1888

Digitized by Google

ADDITIONS ET RECTIFICATIONS

Tome XIII, p. 298. — Dans le כל בו, section du rituel dite ס׳ ק׳ ברכות (édition de Constantinople, 1519, 4°, sans pagin.), nous avons trouvé imprimées deux poésies rituéliques de l'office du soir de *Rosch ha-schanah* que nous avions supposées inédites : 1° celle qui commence par les mots אמרני נבונים ; 2° מלך אמיץ. Ce texte est imprimé *après* l'office de Kippour ; et l'imprimeur, sans justifier ce déplacement, se contente de dire : נדחה עד הנה א׳ע׳פ ששם מקומו. — *Moïse Schwab.*

Tome XV, p. 297. — Le mot יואט(א), qu'il faut transcrire en français *Joëte*, se retrouve sur une pierre tumulaire à Dijon, et avait été lu par M. le rabbin Gerson (*Revue*, IV, 23) : Yvette. Notre nom n'a rien à voir avec le nom de femme יוטא, mentionné dans les Consultations de Jacob Lévi, n° 55. Cf. Zunz, dans son opuscule *Namen der Juden* (*Gesammelte Schriften*, t. II, p. 49). Dans notre nom écrit יואטא, soit à Mantes, soit à Dijon, le premier א ne saurait être annulé, comme il le serait par la transcription *Jutta*, que propose le journal *Melitz*, au n° 13 de cette année, en se référant à l'hypothèse de Zunz pour un nom d'une orthographe différente. — Dans un contrat hébreu du XIII° siècle imprimé dans la récente publication de M. Davis, on retrouve le même nom de יואטא. — *Sch.*

L'orthographe du nom de יואטא est maintenant assurée, il n'en est pas de même de la prononciation de ce nom. *Ivette* nous paraît impossible, il faudrait איביטא, ou au moins איויטא. Tout au plus pourrait-on supposer qu'il faut lire *Jivette* (voir *Revue*, I, p. 68). — *I. Loeb.*

Le gérant,
Israel Lévi.

VERSAILLES, IMPRIMERIE CERF ET FILS, RUE DUPLESSIS, 59.

Digitized by Google

X, 368, 24; *Bm.*, 2, 2; *Kel.*, 5, 4; *T. Kel. Bb.*, I, 591, 22; *T. Kel. Bk.*, IV, 573, 18, 25, 27; — opposé à בית בעל הבית. *T. Mikv.*, VI, 659, 5-8; — comme adjectif: איכר א', *T. Bm.*, XI, 395, 21; טבח א', *T. Bez.*, III, 205, 19: כובס א' (*sic*), *T. Kel. Bb.*, I, 590, 36; לבלר א', *Schabb.*, 133 *b*; רופא א' (medicus artifex, Lattes, *Saggio*, p. 52), *T. Git.*, IV, 328, 2; *T. Bk.*, VI, 355, 24; *T. Mak.*, II, 439, 28; *Bb.*, 21 *a*; — Pluriel, אומנין, *Ber.*, 2, 4; *Bk.*, 9, 3; *Bm.*, 6, 1-2; *Bb.*, 3, 3; *T. Bb.*, II, 399, 32; *Aboda zara*, 5, 7; *Tohor.*, 7, 3; — signifiant les ouvriers du temple: *Schek.*, 4, 5-6; *T. Schek.*, II, 176, 12; *T. Meila*, I, 558, 29; *Tam.*, 7, 1; *Mid.*, 4, 5; *Kel.*, 17, 9; *T. Kel. Bb.*, II, 591, 39; — d'Alexandrie: *T. Joma*, II, 184, 1, 12; j. III, 41 *a*, 41-54; *T. Arach.*, II, 544, 21-23. — אומני עם הארץ, *T. Hag.*, III, 238, 21.

איכר, comme désignation d'une monnaie. Exemples (donnés d'après M. Levy) très insuffisants. Voir *Schebi.*, 8, 4; *Maas.*, 2, 5; *M. Schéni*, 4, 8; *T. Pm.*, III, 377, 8-9-25; *T. Bb.*, V, 405, 20-21; *Schebuot*, 7, 6. וא' *M. Scheni*, 4, 3. בא', *Maas.*, 2, 5, 6; *M. Schéni*, 4, 8; *Arach.*, 8, 1; *Erub.*, 7, 10. הא' — בא', *Bb.*, 5, 9. כא', *Bk.*, 8, 6; *Hul.*, 12, 5. בכא, *T. Arach.*, II, 544, 27. לא', *T. Bb.*, V, 405, 20. באיכר האיטלקי, *Kidd.*, 1; j. I, 58 *d*, 30 כא' האיט', *Hul.*, 3, 2; *T. Hul.*, III, 504, 21; *T. Bechor.*, V, 540, 4; *Mikv.*, 9, 5. — Pluriel, איכרין, *Bm.*, 4, 5; *T. Bb.*, V, 405, 21. — איכרות (omis), *Pea*, 8; *T. Schebi.*, VI, 70, 9; *T. Bm.*, III, 377, 22; *Bechor.*, 4, 5.

Quelques observations, pour finir.

P. 2 *a*, 15, cuscuta, lis. cucumber. — 3 *b*, 14, *Kil.*, III, lis. VIII. — *Ib.*, 29: Eupatorium, lis. Plantago — 4 *a* 5 d'en bas, *y* à rayer. — 5 *a*, 80, lis. 81. — 8 *a*, 26, IV, lis IX. — 13 *b*, 5, « except. Syr. », lis. *à l'exception du dialecte syro-arabe.* — 17 *b*, 10, VII, lis. VIII; 19 *a*, 16 d'en bas, I, lis. II. — 20 *b* 6, אהלא ne signifie pas *aloes.* — *Ib.*, 17, 624, lis. 623 — 23 *a*, 5, III, lis. II. — 34 *a*, 21, V. 6, lis. IV, 26. — 40 *a*, manque l'article אחיזה auquel on renvoie *sub* אחוזה. — איפטרקוס. 58 *b*, est lu par M. Jastrow אפסקין (*Tanhuma Vayescheb.* éd. Buber, p. 2); ce mot, comme l'a reconnu Mordtmann, répond à ὀψίκιον, obsequium, *la suite* du roi (*Oesterreichische Monatschrift für den Orient*, 1886, p. 116 *b*.)

Szegedin, 6 janvier 1888.

IMMANUEL LOEW.

Digitized by Google

22 *b*; *Pes.*, 113 *b*; *Taan.*, 24 *a*; *Jeb.*, 62 *b*; *Menah.*, 65 *a*; *Ab.*, 6, 6; *Snh.*, 27 *b*; *Bm.*, 32 *b*; *Der. Eréç zutta*, IX. — אוֹהֲבוֹ, opposé à שונאו, *T. Bm.*, II, 375, 11; *Ab. z.*, 4 *a*, 35 *b*; *Ab. de R. Nath.*, XXIII *a*, p. 75, Schechter. — A côté de שוכנו. *T. Ab. z.*, III, 464, 22; à côté de קרובו, *j. Joma*, II, 39 *d*, 9; à côté de אוהבי, *Ber.*, 32 *a*.— אוהבים, *Abot*, 2, 3; *Mech.*, *Bo.*, V, p. 5, Friedmann; opposé à שונאין, *T. Menah.*, XIII, 534, 2; *Pes.*, 113 *b*; *Meg.*, 16 *a*; opposé à אויבים, *Kidd.*, 30 *b*. — לאוהביו, *Jom.*, 7, 4; *T. Jom.*, IV, 489, 13. — אוהב — אהוב, *Sifri*, II, 121, 99 *a*, Friedmann; *Mech.*, *Misp.*, II, p. 76 *b*, Friedm.; *Kidd.*, 22 *a*. — אהוב, *Ber.*, 17 *a*, *Ab.*, 6, 6; אהובה, *Pes.*, 118 *b*; אהובים, *Taan.*, 20 *a*. — Hif. המאהיבים, *Sifri*, II, 47, p. 83 *a*, 25-27, Friedm.

Pour ארץ, les exemples sont cités d'après Lattes, *Saggio*, 36 : *T. Kel. Bm.*, IX, 588, 14; opposé à רפין. Il y avait encore à mentionner deux passages du *Glossaire* de M. Zuckermandel, *T. Mikv.*, VI, 658, 23; VII, 659, 33.

אור (d'après Levy), Nifal : *T. Taan.*, II, 215, 19, Var.; *Joma*, 8, 6 (Latt., *Misc. post.*); *T. Jom.*, V, 190, 3.

אי. Exemples insuffisants. Voir *Erub.*, 5, 9; *Naz.*, 5, 3; *Jeb.*, 1, 1; *Sifra*, 2 *d*, 5, Weiss; *Sota*, 8, 1; *Bm.*, 5, 3; *Snh.*, 4, 5; 6, 2; *Ab. z.*, 3, 4; *Ab.*, 2, 1; — à l'état construit, אי אפשר, *Pes.*, 7, 2 (*Men.*, 11, 3); *Schek.*, 31; *Sota*, 5, 3; *Schebuot*, 3, 8; *Zeb.*, 1, 4; *Beck.*, 2, 6; 9, 5; *T. Pes.*, V, 163, 10; *T. Sot.*, 322, 22; *T. Git.*, 331, 26; *T. Snh.*, 429, 12; *T. Kel. Bk.*, 573, 18.

אי אפשרי se trouve en trente endroits de la Mischna (y compris la *Tosefta*).

Je donne ces exemples pour prouver combien il était peu nécessaire de s'en tenir aux citations de ses prédécesseurs, si on avait fait des recherches préparatoires pour composer un dictionnaire talmudique.

Encore quatre exemples :

איבה, *T. Schabb.*, XIII, 129, 9; *Sifri*, I, 42 p. 13 *a*, 13, Friedmann.

אָמַד. On trouve chez M. J. quatre passages du Talmud et un passage du Midrasch, d'après M. Levy. Voir encore אֹמֶד, *T. Erub.*, VI, 145, 4; *T. Temur.*, I, 551, 31. אומדים, *Arach.*, 8, 7; *Naz.*, 1, 6; *Bk.*, 8, 1; *T. Bk.*, I, 346, 29; *Mak.*, 1, 1; *T. Mak.*, I, 438, 32. — אומדין אות', *Pea*, 5, 1; *T. Git.*, 7, 3; *T. Arach.*, III, 545, 32, 33. אומדין — אמדוהו, *Mak.*, 3, 11; *T. Mak.*, IV, 443, 21; V, 444, 26-32; 445, 2-3. — אמדוהו, *Snh.*, 9, 1; *j. Snh.*, IX, 27 *a*, 40-50; *Naz.*, 9, 4; *j. Naz.*, 58 *a*, 17-26; *T. Bk.*, IX, 363, 22 et note. — יאמד, *T. Arach.*, III, 545, 33.

אומן, ouvrier. Au lieu de prendre les exemples donnés par l'*Arukh* et M. Levy, on aurait pu citer : *Beza*, 1, 10; *Arach.*, 6, 3; *j. Sabb.*, II, 3 *b*, 25. 31; XIV, 14 *c*, 15; *j. Joma*, V, 42 *b*, 13; *j. Schek.*, IV, 48 *b*, 8; *Schebiit*, 5, 6; *j. M. Scheni*, I, 52 *d*, 27, 29; — מוריים א', *T. Ab. z.*, IV, 467, 20; *b.* 34 *b*. — אומן, opposé à הדיוט, *M. Kat.*, 1, 8, 10; *Kel.*, 26, 1; *T. Bk.*, 367, 17. — Opposé à בעל הבית, *T. Bm.*, VII, 387, 10-14; X, 394, 4. — בית א', *Pes.*, 4, 7; *T. Schabb.*, XIV, 131, 16; *M. Kat.*, 2, 4; *T. Bk.*,

Digitized by Google

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

SÉANCE DU 21 JANVIER 1888.

Présidence de M. ZADOC KAHN, *président.*

M. le PRÉSIDENT ouvre la séance en ces termes :

MESDAMES, MESSIEURS,

L'Assemblée générale de la *Société des Études juives* a lieu, cette année, un peu plus tardivement que d'habitude. Ce retard est dû à un événement malheureux qui nous a tous profondément affligés : à la mort de notre regretté ami M. S. Kann. Pour réunir notre assemblée à l'époque ordinaire, nous nous trouvions placés devant cette alternative, ou renoncer au rapport littéraire, toujours si goûté et qui est un des plus vifs attraits de nos réunions, de notre cher secrétaire M. Théodore Reinach, ou bien lui imposer à lui une corvée pénible, peu compatible avec les préoccupations douloureuses provenant de ce triste événement qui l'a directement frappé. En remettant de quelques semaines notre assemblée annuelle, nous avons pu échapper à l'une et à l'autre de ces alternatives, et je suis sûr que vous nous saurez gré de cet ajournement.

M. S. Kann, Mesdames et Messieurs, était un des excellents amis de la Société des Études juives. Ceux d'entre vous qui ont l'habitude

Digitized by Google

Digitized by Google

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

SÉANCE DU 21 JANVIER 1888.

Présidence de M. ZADOC KAHN, *président.*

M. le PRÉSIDENT ouvre la séance en ces termes :

MESDAMES, MESSIEURS,

L'Assemblée générale de la *Société des Études juives* a lieu, cette année, un peu plus tardivement que d'habitude. Ce retard est dû à un événement malheureux qui nous a tous profondément affligés : à la mort de notre regretté ami M. S. Kann. Pour réunir notre assemblée à l'époque ordinaire, nous nous trouvions placés devant cette alternative, ou renoncer au rapport littéraire, toujours si goûté et qui est un des plus vifs attraits de nos réunions, de notre cher secrétaire M. Théodore Reinach, ou bien lui imposer à lui une corvée pénible, peu compatible avec les préoccupations douloureuses provenant de ce triste événement qui l'a directement frappé. En remettant de quelques semaines notre assemblée annuelle, nous avons pu échapper à l'une et à l'autre de ces alternatives, et je suis sûr que vous nous saurez gré de cet ajournement.

M. S. Kann, Mesdames et Messieurs, était un des excellents amis de la Société des Études juives. Ceux d'entre vous qui ont l'habitude

Digitized by Google

Digitized by Google

ACTES ET CONFÉRENCES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES JUIVES

TROISIÈME ANNÉE

(9e ANNÉE DE LA SOCIÉTÉ)

—

1888

Digitized by Google

ADDITIONS ET RECTIFICATIONS

Tome XIII, p. 298. — Dans le כל בו, section du rituel dite ס׳ ק׳ ברכות (édition de Constantinople, 1519, 4°, sans pagin.), nous avons trouvé imprimées deux poésies rituéliques de l'office du soir de *Rosch ha-schanah* que nous avions supposées inédites : 1° celle qui commence par les mots אמוני נבונים ; 2° מלך אמיץ. Ce texte est imprimé *après* l'office de Kippour ; et l'imprimeur, sans justifier ce déplacement, se contente de dire : נדחה עד הנה א׳ע׳פ ששם מקומו. — *Moïse Schwab.*

Tome XV, p. 297. — Le mot יואט(א), qu'il faut transcrire en français *Joëte*, se retrouve sur une pierre tumulaire à Dijon, et avait été lu par M. le rabbin Gerson (*Revue*, IV, 23) : Yvette. Notre nom n'a rien à voir avec le nom de femme יוטא, mentionné dans les Consultations de Jacob Lévi, n° 55. Cf. Zunz, dans son opuscule *Namen der Juden* (*Gesammelte Schriften*, t. II, p. 49). Dans notre nom écrit יואטא, soit à Mantes, soit à Dijon, le premier א ne saurait être annulé, comme il le serait par la transcription *Jutta*, que propose le journal *Melitz*, au n° 13 de cette année, en se référant à l'hypothèse de Zunz pour un nom d'une orthographe différente. — Dans un contrat hébreu du XIII° siècle imprimé dans la récente publication de M. Davis, on retrouve le même nom de יואטא. — *Sch.*

L'orthographe du nom de יואטא est maintenant assurée, il n'en est pas de même de la prononciation de ce nom. *Ivette* nous paraît impossible, il faudrait איבטא, ou au moins איוטא. Tout au plus pourrait-on supposer qu'il faut lire *Jivette* (voir *Revue*, I, p. 68). — *I. Loeb.*

Le gérant,
Israel Lévi.

VERSAILLES, IMPRIMERIE CERF ET FILS, RUE DUPLESSIS, 59.

Digitized by Google

X, 368, 24; *Bm.*, 2, 2; *Kel.*, 5, 4; *T. Kel. Bb.*, I, 591, 22; *T. Kel. Bk.*, IV, 573, 18, 25, 27; — opposé à בית בעל הבית, *T. Mikv.*, VI, 659, 5-8; — comme adjectif: איכר א', *T. Bm.*, XI, 395, 21; טבח א', *T. Bez.*, III, 205, 19; כובס א' (*sic*), *T. Kel. Bb.*, I, 590, 36; לבלר א', *Schabb.*, 133 *b*; רופא א' (medicus artifex, Lattes, *Saggio*, p. 52), *T. Git.*, IV, 328, 2; *T. Bk.*, VI, 355, 24; *T. Mak.*, II, 439, 28; *Bb.*, 21 *a*; — Pluriel, אומנין, *Ber.*, 2, 4; *Bk.*, 9, 3; *Bm.*, 6, 1-2; *Bb.*, 3, 3; *T. Bb.*, II, 399, 32; *Aboda zara*, 5, 7; *Tohor.*, 7, 3; — signifiant les ouvriers du temple: *Schek.*, 4, 5-6; *T. Schek.*, II, 176, 12; *T. Meila*, I, 558, 29; *Tam.*, 7, 1; *Mid.*, 4, 5; *Kel.*, 17, 9; *T. Kel. Bb.*, II, 591, 39; — d'Alexandrie: *T. Joma*, II, 184, 1, 12; j. III, 41 *a*, 41-54; *T. Arach.*, II, 544, 21-23. — אומני עם הארץ, *T. Hag.*, III, 238, 21.

איסר, comme désignation d'une monnaie. Exemples (donnés d'après M. Levy) très insuffisants. Voir *Schebi.*, 8, 4; *Maas.*, 2, 5; *M. Schéni*, 4, 8; *T. Pm.*, III, 377, 8-9-25; *T. Bb.*, V, 405, 20-21; *Schebuot*, 7, 6. וא' *M. Scheni*, 4, 3. בא', *Maas.*, 2, 5, 6; *M. Schéni*, 4, 8; *Arach.*, 8, 1; *Erub.*, 7, 10. הא' — בא', *Bb.*, 5, 9. כא', *Bk.*, 8. 6; *Hul.*, 12, 5. בכא, *T. Arach.*, II, 544, 27. לא', *T. Bb.*, V, 405, 20. באיסר האיטלקי, *Kidd.*, 1; j. I, 58 *d*, 30 כא' האיט', *Hul.*, 3, 2; *T. Hul.*, III, 504, 21; *T. Bechor.*, V, 540. 4; *Mikv.*, 9, 5. — Pluriel, איסרין, *Bm.*, 4, 5; *T. Bb.*, V, 405, 21. — איסרות (omis), *Pea*, 8; *T. Schebi.*, VI, 70, 9; *T. Bm.*, III, 377, 22; *Bechor.*, 4, 5.

Quelques observations, pour finir.

P. 2 *a*, 15, cuscuta, lis. cucumber. — 3 *b*, 14, *Kil.*, III, lis. VIII. — *Ib.*, 29: Eupatorium, lis. Plantago — 4 *a* 5 d'en bas, *y* à rayer. — 5 *a*, 80, lis. 81. — 8 *a*, 26, IV, lis IX. — 13 *b*, 5, « except. Syr. », lis. *à l'exception du dialecte syro-arabe.* — 17 *b*, 10, VII, lis. VIII; 19 *a*, 16 d'en bas, I, lis. II. — 20 *b* 6, אהלא ne signifie pas *aloes.* — *Ib.*, 17, 624, lis. 623 — 23 *a*, 5, III, lis. II. — 34 *a*, 21, V. 6, lis. IV, 26. — 40 *a*, manque l'article אהיזה auquel on renvoie *sub* אהוזה. — איפטיקוס. 58 *b*, est lu par M. Jastrow אפסקין (*Tanhuma Vayescheb*, éd. Buber, p. 2); ce mot, comme l'a reconnu Mordtmann, répond à ὀψίκιον, obsequium, *la suite* du roi (*Oesterreichische Monatschrift für den Orient*, 1886, p. 116 *b*.)

Szegedin, 6 janvier 1888.

IMMANUEL LOEW.

Digitized by Google

[illegible] *Mamm.*, III, 1. 13., 6, 6; [illegible] — [illegible] opposé à [illegible], [illegible] XXIII *a*, [illegible] — [illegible] à côté de [illegible], [illegible] *Abot*, [illegible] *T. Me*[illegible] opposé à [illegible] *Kidd.*, [illegible] — [illegible] — [illegible], [illegible] Friedm.; [illegible] — [illegible]; [illegible], [illegible] — [illegible] Friedm.

[illegible] *Suppl.* 36 : *T.* [illegible] opposé à [illegible] [illegible]onner [illegible] de M. [illegible] *T. Bab.*, VI, 658, [illegible]

[illegible] *T.* [illegible] *Joma*, 8, 6 [illegible] *T.* [illegible]

[illegible] *Jeb.*, 4, 1; [illegible] *Ab. z.*, 3, [illegible] — [illegible] *Men.*, 11, 3); [illegible] *Schebiit*, [illegible] *Ed.*, [illegible] *Bech.*, 2, 6; 9, 5; *T.* [illegible] *T. Bik.*, [illegible] *T. Git.*, [illegible] *T. Suk.*, 429, 12; *T.* [illegible]

[illegible] se trouve en trente endroits de la Mischna y compris la *Tosef'a*.

Je donne ces exemples pour prouver combien il était peu nécessaire de se référer aux citations de ses prédécesseurs, si on avait fait des recherches préparatoires pour composer un dictionnaire talmudique.

Voici quatre exemples :

[illegible], *T. Schabb.*, XIII, 129, 9; *Sifri*, I, 42 p. 13 *a*, 13, Friedmann.

[illegible], On trouve chez M. J. quatre passages du Talmud et un passage du Midrasch, d'après M. Levy. Voir encore [illegible], *T. Brub.*, VI, 4[illegible], 4; *T. Temur.*, I, 551, 31. [illegible], *Arach.*, 8, 7; *Naz.*, 1, 6; *Bk.*, 8, 1; *T. Bk.*, I, 346, 29; *Mak.*, 1, 1; *T. Mak.*, I, 438, 32. — [illegible], *Pea*, 8, 1. *T. Git.*, 7, 3; *T. Arach.*, III, 545, 32, 33. [illegible] — [illegible], *Mak.*, 3, 11; *T. Mak.*, IV, 442, 21; V, 444, 26-32; 445, 2-3. — [illegible], *Suk.*, 9, 1; *j. Suk.*, IX, 27 *a*, 40-50; *Naz.*, 9, 4; *j. Naz.*, 58 *a*, 17-26; *T. Bk.*, IX, 363, 22 et note. — [illegible], *T. Arach.*, III, 545, 33.

[illegible], ouvrier. Au lieu de prendre les exemples donnés par l'*Arukh* et M. Levy, on aurait pu citer : *Beza*, 1, 10; *Arach.*, 6, 3; *j. Sabb.*, II, 3 *b*, 25, 31; XIV, 14 *c*, 15; *j. Joma*, V, 42 *b*, 13; *j. Schek.*, IV, 48 *b*, 8; *Schebiit*, 5, 6; *j. M. Scheni*, I, 52 *d*, 27, 29; — מורדים א', *T. Ab. z.*, IV, 467, 20; *b.* 34 *b*. — אומן, opposé à הדיוט, *M. Kat.*, 1, 8, 10; *Kel.*, 26, 1; *T. Bk.*, 367, 17. — Opposé à בעל הבית, *T. Bm.*, VII, 387, 10-14; X, 394, 4. — בית א', *Pea.*, 4, 7; *T. Schabb.*, XIV, 131, 16; *M. Kat.*, 2, 4; *T. Bk.*,

Digitized by Google

Friedm.; *Lékach tob, Korah*, p. 232; *T. Horay.*, II, 476, 29, Levy, III, 253] est tiré de מלך pour * מלכל. [Voir Perles, *Etym. Stud.*, 106, Nöldeke *Lit. Centralblatt*, 1875, p. 876 : âmârkar; Lagarde, *Semitica*, I, 45].

Notre auteur fait peu de comparaisons avec les langues parentes, c'est à peine si de temps à autre on rencontre une réminiscence assyrienne, un renvoi au dictionnaire syriaque ou à la grammaire mandéenne de M. Nöldeke. C'est ainsi qu'il omet de comparer אומצא avec le syriaque עומצא, et אטמא avec le syriaque עטמא.

Il me reste encore un reproche très important à faire à l'ouvrage de M. Jastrow. Il a déjà été dit, plus haut, que M. J. s'est contenté de citer les exemples trouvés dans d'autres lexiques. Jusqu'à présent, les auteurs de lexiques talmudiques ont cherché, à l'instar de l'*Arukh*, à éclairer par des exemples et à expliquer le sens des mots rares et difficiles du Talmud, de sorte que leurs dictionnaires sont plutôt des recueils de raretés que des listes sérieuses des mots contenus dans la littérature talmudique. Il en résulte que les mots de la mischna ne sont cités qu'en petit nombre, quand, au contraire, un des devoirs les plus importants de la lexicographie talmudique serait de montrer le nombre de mots bibliques encore en usage du temps de la mischna et la part de bon hébreu conservée et utilisée dans ce recueil. Toute cette partie de lexicographie a été constamment négligée, parce qu'elle ne permettait pas de comparaisons ingénieuses avec les langues étrangères, comme les termes obscurs du Talmud; le האוצר (livraison I-VI) de Fünne a commencé à réagir contre ce système. Prenons quelques exemples : Pour אֵבֵל au *hitpael*, le dictionnaire de M. Jastrow ne cite, à l'exception d'un seul passage, que les exemples donnés par M. Levy et M. Lattes dans *Nuovo saggio di giunte e correzioni al lessico talmudico* (*Levi-Fleischer*), Roma, 1881, p. 6. Les exemples pour un mot de la mischna ne devraient pas être choisis dans le *Tanhûma* et le *Pesikta*, mais dans des documents plus anciens; par ex., התאבל se trouve dans *T. Sota*, XV, 322, 22, להתאבל; *ib.* 323, 2, המתאבל; *T. M. Kat.*, II, 231, 2, יתאבל; pl. *Sanh.*, 6, 6, מתאבלין; *j. M. Kat.*, III, 82 *d*, 72-74. Il y a aussi trop peu d'exemples pour אָבַל, on aurait pu citer : *M. Kat.*, 2, 1; *T. Taan.*, II, 217, 3; IV, 220, 3. — בית האבל *T. Bb.*, VI, 406, 11; *T. Meg.*, IV, 226, 15, 16; *T. Nid.*, IX, 651, 34, etc. — אָגַד, 3, on aurait pu citer *T. Sabb.*, IV, 115, 16; V, 116, 14; *T. Mikv.*, VI, 658, 22; אָדַם, Hifil, *T. Mikv.*, III, 655, 29, האדימום; מאדים *T. Kel. Bk.*, II, 571, 4, 5; *T. Para*, II, 631, 26; *T. Schabb.*, VIII, 121, 2. Pour un mot comme אהב, M. J. se contente des exemples de MM. Levy et Lattes. Ce mot se rencontre très fréquemment, il est donc nécessaire d'en citer des exemples caractéristiques. Sans songer nullement à établir une Concordance du Talmud, il me semble que, pour cette racine, il faudrait mentionner les passages suivants : אָהַב, *j. Suk.*, II, 20 *c*, 29; אֹהֵב, *T. Bb.*, XI, 414, 17; *Ber.*, 8 *a*; *Erub.*,

Digitized by Google

gine persane). אטליז vient, d'après lui, de טלל, et איזגדא serait l'*ispeel* de גזז ou la contraction de גזגדא ! En général, l'*ispeel*, dont M. Jastrow a déjà parlé dans un article spécial d'une Revue, joue un trop grand rôle. אסטלא ou אצטלא viendrait de טלל et ne serait pas στολή, parce qu'il existe aussi en mandéen, comme si cette langue ne contenait pas également des mots grecs ! Σταφυλινος est sans doute l'*ispeel* de טפל, ארסטנס l'*ispeel* de ניס, et non ασθενής. Le mot אספרס, identifié avec σφυρον, est l'*ispeel* de פרס, אספליאה, qui d'après Sachs, *Beiträge*, I, 169, est ἀσφαλεια, serait l'*ispeel* de פלא ; ארסטבלא = *étable* a été heureusement omis, sans quoi il serait devenu un *ispeel* de סבל. אספלנית (en syriaque אספלניא = σπληνιον = εμπλαστρον) [*Sabbat*, 19, 2 ; *Tos. Sabb.*, I, 111 18 ; V, 116, 15, 18, 19 ; *T. Pes.*, II, 158, 11; *T. Kil.*, V, 80, 29 ; *T. Mikv.*, VII, 660, 27 ; *T. Kel. Bb.*, VI, 596, 26-30. אספלוני, d'après R. Schimschon, doit être également lu ainsi — *Sifra*, *Behar*, 106 *c*, Weiss. — Plur. אספלניאות — mentionné par Lattes — *T. Kel. Bm.*, II, 580, 20, où Maïmonide, éd. Derenbourg, p. 115, a le singulier], devient אספלענית ou אסבלנית et est considéré comme l'*ispeel* de בלע ou בלי !

אספר, 96 *b* (*Synhedr.*, 106 *a*, ליבון אספר), est considéré comme une glose postérieure, pour qu'il puisse être identifié avec Λεων Ἴσαυρος, idée qui, dans la lexicographie talmudique si riche en singularités, n'a pas sa pareille ! Pour la participation des Juifs à l'iconoclastie, notre auteur renvoie à Sachs, *Beiträge*, I, 78 ; mais dans Sachs on ne trouve qu'une simple hypothèse relative à l'origine d'une prière qui pourrait dater du temps du mouvement iconoclaste.

איספרגוס est mal rendu, p. 56, comme chez les autres lexicographes. Ce mot, dans le Talmud, ne signifie nullement *asperge*, mais a le sens du grec ασπαραγος, qui est traduit par les dictionnaires grecs : la jeune pousse de diverses plantes mangée comme légume. Parmi les espèces mangeables du ασπαραγος, Gallien nomme en premier rang le ασπαραγος du chou, κραμβη, appelé germe du chou, c'est ce légume que la Mischna désigne par איספרגוס (*Nedarim*, VI, 10, *T. Demaï*, IV, 51, 7 ; *T. Nedar*, III, 279, 5) ; quiconque comprend ces passages verra que dans la Mischna, le mot en question signifie exclusivement *germe du chou*, cyma. La boisson d'asparagus est également, d'après l'explication authentique des gaonim, du vin fait avec des choux en germe (V. *Pflanzennamen*, p. 52, et תשובות הגאונים, éd. Harkavy, p. 196) : ודע כי יש בכרוב דבר עגול ככדור והוא הנקרא אספרגס ... ומטילין ממנו בתוך היין ובתוך השכר.

Malgré les soins qu'il apporte dans ses comparaisons avec le grec, notre auteur a néanmoins commis sur ce point un certain nombre d'erreurs. אורנס, qui répond, comme dit Fleischer dans le dictionnaire Levy, I, 170, 283, au mot arabe ערנאס (V. *Arukh* et R. Chananel sur ce mot), est, selon lui, ραμνος, ce qui est absolument faux, d'autant plus que ce mot grec a le même sens que l'araméen אטדא, הטטא. Par contre, אמרכל, qui est certainement d'origine étrangère [*Schek.*, 5, 2 ; *T. Schek.*, II, 177 ; *T. Jom.*, I, 180, 25 ; *Sifri*, I, 116, 36 *a*,

Digitized by Google

examen, on reconnaît qu'ils traitent de mots bibliques qui sont simplement cités dans la littérature talmudique, sans être des mots mischniques usuels. Relevons, entre autres, et ces mots sont déjà cités en partie, par erreur, par des lexicographes précédents : אדרמלך, אדרת, אוסף, אלקום, אנקה, אסון, אבוי, אביון, אבנים, אבקה, אדן. Pour אָפָא aussi, le passage de *Suk.*, III, 9, n'est qu'une citation biblique. Par contre, le mot אָסוּר, qui n'est justifié que par des exemples de l'araméen biblique, aurait pu l'être par un passage de *Meguill. Antiochos*, 2 (*Bet hamidr.*, VI, 4).

Voici des explications et matériaux qui sont de l'auteur lui-même et qui méritent l'attention : 21 *b*, 15, la conjecture אוגין pour אובין, *T. Maas.*, I, 4. — אוסיקלין, officialis. — מילא דאיסטופיטא, *Ruth r.*, I, 8, corrigé en מרגליתא אטימיטא, correction qui se trouve déjà chez רד"ל. — 53 *a*, le mot ἰσοπολιτεια, défiguré par diverses transcriptions, a été parfaitement reconnu; l'identification de אספוסוריאון avec οψαριον et de איספקסיטין avec οψαρτυτης paraît également juste. — Dans אנדרולומוסיא, l'auteur voit * ἀνδρολημψια, identification dont il parle aussi dans l'introduction. — אנטיכי, αγγοηκη (?). — אניגרון, ἐλαιογαρον (?). — אסגניטרין, equestris (?). — On n'approuvera pas l'identification de ξυλα (au lieu du mot *scala*, admis jusqu'alors) avec אסקלא [c'est ainsi qu'il faut lire avec *Schibbolé halékét*, p. 83, éd. Buber, au lieu de סיקלא, *Tosefta Sabb.*, XIII, 130, 5, où M. Zuckermandel, d'après la Mischna *Sabb.*, XVI, 8, a la variante [כבש] ou אסכלא; dans *T. Baba B.*, IV, 402, 31, *Baba Batra* 73 *a*, on trouve aussi ces passages avec ק].

Les étymologies proposées par M. Jastrow sont bien aventureuses. Notre auteur l'emporte certainement par sa méthode philologique sur l'éditeur de l'*Arukh*, mais il donne quelquefois des étymologies qui le rapprochent de ce dernier. Quelques exemples : Pour אבנט בנט √בט, comp. בטן ; ארץ : √אר, אוי et אוי : √אר = אב; אבס : √אב, comp. אפץ. Pour אברנים, il dit, à titre d'hypothèse il est vrai, que c'est נים(=נעים) + אבר. Il est étrange d'expliquer אגבין קסריי par « the cissaros blossom ! » אגוז (גוז) est mis en corrélation avec אַגָּם (אנגאץ); אדוותא est comparé à tort avec le mot syriaque דועתא דימא, *alcyonium*. Et à quoi bon cette hypothèse singulière que אונקלוס est peut-être Ocellus ?

איטן, *laiche*, et non pas *roseau*, est défini à tort de la façon suivante : calamus, a reed *used for writing*, afin de pouvoir l'identifier avec le mot biblique עט.

On remarque avec plaisir chez M. Jastrow une réaction contre la tendance à faire dériver trop de mots talmudiques du grec ou d'autres langues étrangères. Dans son introduction, il dit qu'il poursuit dans son travail « to find the grammatical laws underlying the natural developement of the hebrew and chaldaïc languages », mais il dépasse souvent le but. Il dérive אושפיז de נשף *with format.* ז or ס (tandis que M. Noeldeke a parfaitement prouvé que ce mot est d'ori-

Digitized by Google

JASTROW, M., **A dictionary of the targumim, the talmud babli and yerushalmi and the midrashic literatur.** Part I. London : Trübner; New-York : Putnam's sons : pour l'Allemagne, chez H. Reuther, Carlsruhe.

Avant l'achèvement de l'œuvre de M. Levy, si importante malgré ses imperfections, il faut montrer une certaine méfiance pour toute nouvelle tentative similaire. On peut réunir de nouveaux matériaux, utiliser les manuscrits nombreux qui n'ont pas été suffisamment consultés, approfondir la lexicographie talmudique, compléter ou rectifier par des travaux de détail l'ouvrage de M. Levy, mais il serait risqué d'entreprendre des travaux d'ensemble dans ce domaine. Pour toutes ces raisons, je n'ai ouvert l'ouvrage de M. Jastrow qu'avec une certaine crainte, et, après un examen attentif, j'ai reconnu qu'effectivement cette publication est loin d'être réussie. A vrai dire, ce n'est qu'une compilation faite à l'aide du dictionnaire du Targum et du dictionnaire néo-hébreu de M. Levy. On n'apprécie à sa valeur le zèle qu'a dû déployer M. Levy pour réunir ses matériaux que lorsqu'on étudie les œuvres de ses imitateurs; et c'est à ces derniers que se rattache M. Jastrow. Il n'ajoute au travail de M. Levy que de modestes additions tirées des écrits de M. Lattes, de l'*Arukh* de M. Kohut, du *Tosefta-Glossar* de M. Zuckermandel, de l'*Erech Millin* de Rapoport, de la *Géographie* de M. Neubauer, et, pour les noms de personnes, de l'*Einleitung in den jerusalemischen Talmud* de Frankel; ce dernier ouvrage même n'a cependant pas été complètement utilisé, et il manque des noms de personnes. A côté de ces additions, on trouve un petit nombre d'explications de mots personnelles à l'auteur et exactes, qu'on aurait lues avec plaisir dans un article de Revue, mais qui ne sont pas suffisantes pour justifier la publication d'un volumineux dictionnaire, qui doit comprendre près de 2,000 pages in-4.

M. Jastrow se contente le plus souvent de reproduire les citations de M. Levy, montrant par là qu'il n'a pas lui-même réuni de matériaux. Nous le louons cependant d'avoir rectifié sans le faire remarquer les citations de M. Levy, adopté les corrections proposées par M. Lattes et, au lieu d'indiquer par la page du Talmud les mots empruntés à la Mischna, de montrer que ces mots sont mischniques en désignant le chapitre et le paragraphe de la Mischna où ils se trouvent (ce qu'il oublie cependant quelquefois, par exemple, p. 39, l. 6 d'en bas). Il faut également reconnaître que M. J. a lu très attentivement le dictionnaire de M. Levy et qu'il a eu soin d'intercaler à leur place alphabétique les diverses lectures que M. Levy indique quelquefois pour un même mot.

Un certain nombre d'articles paraissent nouveaux, mais, après

Digitized by Google

A notre avis, le *Traité de la vie contemplative* fait partie de cette littérature par laquelle des Juifs hellénistes ont cherché à faire pénétrer une morale plus pure parmi les païens corrompus de cette époque. On connait le pseudo-Phocylide[1], où un Juif ne craint pas de prendre le masque d'un idolâtre en parlant des dieux[2], pour prêcher les préceptes du décalogue. Le quatrième livre des Sibyllins a pu, malgré les indices les plus évidents d'une origine judaïque, être attribué à un chrétien[3]. Notre *Traité* a subi le même sort, puisque Eusèbe le considère comme l'œuvre d'un chrétien, et, de notre temps, M. Graetz[4] a cru jusqu'à un certain point devoir suivre l'opinion de l'évêque de Césarée. Il y a certainement dans notre *Traité* un désir semblable de dissimuler la religion à laquelle l'auteur appartenait. On y chercherait en vain le nom de *juif* (Ἰουδαῖος); le septième jour consacré à Dieu n'est pas nommé *sabbat* (Σάββατον); aucune autre fête juive n'y est mentionnée, et celle qui pourrait jusqu'à un certain point rappeler la Pâque, nous venons de le voir, ne saurait être identifiée avec elle. Les haines ardentes qui, à Alexandrie, régnaient entre Juifs et païens expliquent suffisamment pourquoi un déguisement pareil a dû paraître utile pour la propagation des idées qu'on voulait répandre. Moïse et les livres sacrés dont il est question dans le *Traité* étaient, dans le siècle du Christ, parfaitement connus des auteurs non-juifs qui composaient des ouvrages intitulés Περὶ Ἰουδαίων[5].

Philon n'appartenait pas à cette catégorie d'écrivains juifs. Les nombreux ouvrages dont l'authenticité ne fait pas doute sont remplis de citations tirées des Ecritures, et partout il se montre fier de la race dont il descendait. Le langage de notre *Traité* est celui de tous les allégoristes, et ce qui nous est resté d'Aristobule contient les mêmes images qu'on retrouve chez Philon et chez les Evhéméristes. Une fois qu'on était entré dans cette voie, il n'était pas plus difficile de trouver un sens mystérieux aux mythes les plus obscènes du paganisme qu'un sens caché aux divers préceptes du Pentateuque.

M. Massebieau montre une connaissance intime des ouvrages de Philon. Il est à la fois théologien et philologue; et les deux ouvrages, l'un sur la *Chronologie des œuvres et de la vie de Philon*, l'autre, *Etude générale sur Philon*, qu'il nous promet à la fin de son mémoire, seront accueillis avec satisfaction par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire des Juifs et aux origines du christianisme.

J. DERENBOURG.

[1] Voy. le Pseudo-Phocylide, édit. J. Bernays.
[2] Peut-être l'auteur a-t-il traduit littéralement le mot אלהים.
[3] Voy., entre autres, E. Renan, *Origines du Christianisme*, IV, p. 163 et suiv.
[4] *Geschichte der Juden*, 3e édit., III, note 10, p. 658.
[5] Carollus Mueller, *Fragmenta historicorum græcorum*, II, p. 393 et suiv. (Pseudo-Hecatæus); III, p. 206 et suiv. (Alexander Polyhistor). Cf. Josèphe, *Contra Apionem*, I, 26.

Digitized by Google

mondaines, mais néanmoins assez basse pour que l'Ancien, qui préside aux exercices religieux, puisse être vu de l'assemblée tout entière[1]; ce jour-là la nourriture est prise ensemble, mais elle est aussi frugale que dans la semaine; le nombre sept étant un nombre saint, une réunion plus solennelle a lieu au bout de sept fois sept jours, c'est-à-dire le cinquantième jour (la Pentecôte), où les prières et les chants des hymnes sont suivis de danses et d'évolutions auxquelles les femmes, jeunes ou vieilles, prennent part; toute l'année est divisée en de semblables pentecôtes, ce qui donne de nouveau un nombre de sept, c'est-à-dire 7 fois 50 jours = 350. On ne nous dit ni ce qu'on fait des quinze jours restants, ni quel est le jour d'où partent les sept pentecôtes. On pourrait être tenté de croire, en pensant à la loi juive, que c'était le premier jour de Pâque; mais l'auteur nous dit que, pour distinguer le pain offert aux Thérapeutes des pains azymes offerts dans un lieu plus saint, évidemment les *pains de proposition* du temple de Jérusalem, on se servait de pain levé, ce qui, pour des Juifs, exclut la Pâque. Nous ne parlons ni des vêtements que portent ces ascètes, ni du jeûne de trois jours et quelquefois de six jours consécutifs qu'ils s'imposent[2]. On comprend, tout au plus, que des individus isolés mènent une vie semblable; mais on croira difficilement qu'il y ait jamais eu une grande réunion d'hommes et de femmes qui se soient voués à de telles abstinences. D'après notre traité, les Thérapeutes n'auraient pas existé seulement dans les environs d'Alexandrie, mais tout le monde civilisé, voire même le pays des Barbares, aurait possédé de ces monastères, et seul l'auteur de notre *Traité* en aurait eu connaissance! Nous voulons bien, avec M. Massebieau (p. 64), qu'il y ait beaucoup de faits historiques attestés par un seul écrivain; mais une secte aussi bizarre et aussi répandue aurait certainement excité l'attention de nombreux moralistes païens du siècle de Jésus-Christ. Or, personne n'en connaît même le nom, puisque les Thérapeutes ne sont mentionnés nulle part.

Mais voyons la manière dont débute l'auteur de notre *Traité*; il affirme[3] que le tableau qu'il va tracer de la vie des Thérapeutes n'est pas une invention imaginée par un poète ou un orateur habitués à embellir les sujets qu'ils traitent, mais une reproduction fidèle de la vérité. Ne sont-ce pas là les paroles d'un homme qui veut en faire accroire? Les inventeurs de contes s'expriment-ils autrement? Et surtout, un habitant de la ville d'Alexandrie, si peu éloignée du lac Maria, aurait-il éprouvé le besoin d'affirmer que la société dont il trace le tableau était fidèlement représentée?

[1] Il y a évidemment un schématisme dans la moyenne donnée pour la distance des maisons et pour la hauteur de la cloison.

[2] D'après le Talmud Nedarim (j. 37 *b*; b. 15 *a*), il paraît qu'on ne supposait possible qu'un jeûne de trois jours.

[3] Philon, p. 304, édit. Mangey.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

(*La Revue bibliographique est ajournée au prochain numéro.*)

L. Massebieau, **Le traité de la Vie contemplative et la Question des Thérapeutes**, Paris, 1888, 65 p. (Extrait de la *Revue de l'Histoire des religions*).

Dans ce mémoire remarquable, M. Massebieau expose d'abord le plan du *Traité de la Vie contemplative* et démontre qu'il est composé avec ordre et méthode; il prouve ensuite que l'auteur avait surtout l'intention d'établir une comparaison entre la vie simple des Thérapeutes, consacrée entièrement aux pieuses méditations, et l'existence brillante et luxueuse du monde romain, vouée à la satisfaction des besoins matériels; enfin, il essaie de montrer que le style et toute la phraséologie du traité ne se distinguent en rien du style et de la phraséologie des ouvrages de Philon. Nous pensons que sur ces trois points M. Massebieau a parfaitement réussi. Mais est-il aussi certain, après le travail de M. Massebieau, que les Thérapeutes aient jamais réellement existé, et que le philosophe juif d'Alexandrie soit l'auteur de ce petit traité?

Résumons, en quelques mots, la vie des Thérapeutes telle qu'elle est présentée dans notre *Traité*. Près d'Alexandrie, sur le lac Maria, vivent un certain nombre d'hommes et de femmes retirés dans de petites maisons entourées de jardins, assez éloignées les unes des autres pour que les habitants ne soient troublés par aucun bruit des voisins, et néanmoins assez rapprochées pour que, dans un cas d'attaque par des brigands, ils puissent mutuellement se porter secours; chaque maison possède une petite pièce nommée *semnium* ou *monasterium*, où le solitaire passe son temps à prier, à méditer et à étudier les livres sacrés; on jeûne pendant la journée, et ce n'est qu'au coucher du soleil qu'on prend pour nourriture du pain et de l'eau, les délicats y ajoutent de l'hysope; le septième jour de chaque semaine, les solitaires se réunissent dans un grand *semnium*, où les hommes et les femmes sont séparés par une cloison assez haute pour que les deux sexes ne puissent être distraits par des pensées

Digitized by Google

comme un *o* et non comme un *a*, de sorte qu'on a *coresch*, *coscher*. C'est cette prononciation qui a peut-être sollicité et créé le bon mot. Ceci n'est pas un phénomène unique, nous pensons que le désaccord entre la prononciation usuelle et la prononciation théorique est l'origine et la raison de plus d'un des אל תקרי du Talmud.

ISIDORE LOEB.

UNE LETTRE ADRESSÉE A SALOMON AZUBI

Le travail de M. Dukas sur Salomon Azubi, publié par la *Revue* (XI, p. 101 et 252 ; XII, p. 95 ; cf. XII, 129), donne un intérêt particulier à la lettre ci-dessous adressée (de Carpentras ou de ces régions) à Salomon Azubi, à Livourne. Elle est tirée d'un recueil manuscrit de modèles de lettres fait à Milhaud et appartenant à notre collaborateur M. David Kaufmann.

אגרת ששלחתי בעיר ליוורנה ליד החכם ר׳ שלמה אזובי בעת שכבשה הארץ משם ונפלו כמה וכמה בתים.

יודע התחקורת על שרשי מחצב, מאיר תבל ברוח שפתיו בכל חכמה, ידי מורי חכם כרבי יוסף בן קסמא, שלום. חזות קשה הוגד לי נשפך לבי כקיתון נתקדרתי כפני תנור הנחתום, נתעטף עלי רוחי מרוב שיחי יום ההוא היה לי לו יהי ראשי נתמלאה מהמולה גדולה מעוף צוקה ואפילה נהפך לשדי כחרבוני קיץ סלה. מהמון תלאות שואות ומשואות אשר אפפו סבבו גם כתרו, כל הארץ אשר הוא יושב עלידה כי מאז לא שקטתי ולא נחתי בשמעי אלה הדברים קשים כגידים כי רשפי אש להבת שלהבת היגונת הגיע שמה ואיך מודעת כל הארץ ונתארע לה כל שמנה מיני טריפות נבלעו היכלים בנויים להלפיות והעיר תריע אף תצריח קול צעקה קול בהלה קול יללה בקול מר. כסופר וספה תמההון בלהות מקצתם ככולה לחומרא ולא לקולא אלו הדברים היו עלי לטורת ולחתת מהכות כסילי מאה לזה ארשת שפתי בל מנעתי וחברתי מלין אלו לצד עלאה ברב חנא ורב חלא למלחור להודיעו איך הנני מתאוה מכסף ומחשק מחריש ומשתאה לדעת קושט אמרי אמת על דרוש זה כי לא יכולתי עמוד לפני המלאך הדובר בי הדברים הלז יהי רצון שאם נהיה הדבר הזה. שיאמר ר״ר לצרותם ולצרות כל בית ישראל די ויריק עליהם ועלינו ברכה עד בלי די אין עוד מאתי רק אדברה שלום:

Digitized by Google

Comment dit-on en judéo-allemand, qu'un homme est pris de vin ? On dit : *er is maule*. Cette expression est évidemment pour l'expression allemande : *er ist voll* (il est plein), le mot *maule* est donc bien le mot hébreu מָלֵא, *môlê*, transformé comme suit : le *ô* a été chargé en *au*; l'accent tonique, suivant une habitude fréquente de la prononciation judéo-allemande, a passé de la dernière syllabe à l'avant-dernière ; et enfin, la dernière voyelle s'est estompée et émoussée, au point de perdre toute couleur, et de devenir quelque chose d'indéterminé qui ressemble passablement à l'*e muet* français.

Voici un autre exemple [1]. Le judéo-allemand dit pour un homme emprisonné, *er is taufes*. Qu'est-ce que ce mot *taufes* (qui ne peut être le nom תּוֹפֶס), sinon le participe passé תָּפוּס transformé suivant la loi que nous venons d'indiquer : ô changé en *au*, accent tonique déplacé, effacement de la dernière voyelle.

Ainsi s'explique aussi le judéo-allemand *causcher*, qui a toujours fait difficulté. Ce n'est pas le substantif כּוֹשֶׁר, mais uniquement l'adjectif כָּשֵׁר transformé comme nous venons de l'indiquer.

L'origine du mot *taule* est maintenant claire et nous pensons qu'il est prouvé que c'est le mot *tôlui*. L'affaissement de la dernière syllabe s'explique suffisamment par les exemples que nous venons de donner.

Il faut ajouter que, d'après Wolf, *Biblioth. Hebr.*, II, p. 1444, il y aurait eu des manuscrits du *Toledot Jesu* avec le titre de מעשה תלע, de sorte que notre *taule* pourrait aussi venir du mot hébreu תלע *tola*. Mais l'existence d'un pareil titre n'est pas prouvée, à ce qu'il nous semble, et, dans les pays de langue allemande, le mot תלע n'a pas ou n'a guère été usité pour désigner Jésus. Il n'en a peut-être pas été de même en Espagne. Nous croyons être sûr d'avoir vu, dans le *Fortalitium Fidei* [2], la transcription *tola*, laquelle, dans cet ouvrage, ne peut venir que de תלע. Dans tous les cas, nous pensons qu'il est prouvé que *taule* peut parfaitement venir de תלוי.

Il ne nous paraît pas impossible que les Juifs babyloniens, à l'époque talmudique, aient eu, en partie, les habitudes et les vices de prononciation que l'on remarque chez les Juifs allemands. Lorsque le Talmud de Babylone dit : כרש מלך כשר היה, on voit que le mot a tout autrement de sens et de saveur si on déplace l'accent de כשר, et si on prononce la première voyelle de ce mot

[1] Il nous a été signalé par notre collaborateur M. Abraham Cahen.
[2] Nous ne retrouvons pas le passage pour le moment.

Digitized by Google

Wattenbach a publié l'extrait suivant dans les Comptes rendus des séances de l'Académie de Berlin (9 juin 1887, p. 521, n. 1) : « Nota de judeo disputante cum clerico, et dicente quod vellet ostendere ex litteris nostris, Deum non esse incarnatum, quia iste littere se consequuntur : *l. m. n ; l* significat Deum, *m* est prima littera matris, *n* prima in *non ;* l. Deus, m. matrem, [n]. non, supple habet. Set clericus respondit : h. i. k. precedere istas, dicens quod *h* est prima in *henke*, *i* in Judé, *k* kenne, et conclusit quod sic est accipiendum : Henke Juden Kennen gotes muter nut. Dilata. »

Dans cette relation on a oublié le principal, c'est-à-dire le fait que les noms des trois lettres représentent des mots hébreux. Aussi le Juif tire-t-il péniblement son argument du latin, où *l* ne signifie nullement *Dieu*, et encore est-il obligé de sous-entendre le mot « habet ». En hébreu, au contraire, *el* signifie Dieu, *em*, la mère, *en*, il n'y en a pas. En outre, en allemand l'interversion אל אם[1] est possible, puisqu'on dit dans cette langue : *Gottesmutter*.

DAVID KAUFMANN.

LE MOT *TAULE* EN JUDÉO-ALLEMAND.

Tout le monde sait que, dans le jargon judéo-allemand, on désigne Jésus par le nom de *taule*, avec l'accent tonique sur l'avant-dernière syllable. Quoique l'on soit à peu près sûr que ce mot est une corruption du mot hébreu תָּלוּי (prononcez *tôlui*, à la façon allemande), il y a, entre le mot hébreu et le mot judéo-allemand, une si grande distance, qu'on peut douter de leur identité. Nous croyons cependant qu'on peut la démontrer.

Nous ferons remarquer d'abord que, dans le judéo-allemand, il arrive assez souvent que la voyelle *o*, surtout quand elle est longue, se change en *au*. On a ainsi, dans le judéo-allemand, *haul* pour *hohl*, *Laun* pour *Lohn*, *waul* pour *wohl ; haulen* pour *holen*, *schau* pour *schon*, *sau* pour *so*, *Braud* pour *Brod*, *Taud* pour *Tod*.

Le même phénomène s'est produit, chez les Juifs allemands, dans la prononciation de l'hébreu ô de l'*a* long hébreu, qu'ils prononcent *ô*, ils ont souvent fait un *au*. En voici la preuve.

[1] Quant à cette interversion en hébreu, comp. Zunz, *Literaturgeschichte des synagogalen Poesie*, p. 642-3.

Digitized by Google

comme pour montrer que la vérité ne peut être obtenue qu'à force de recherches et de combinaisons, tandis que le mensonge se présente au premier appel, Juda b. Barzilaï oppose à ces pensées de l'antique sagesse, qui ont leurs racines dans l'alphabet hébreu, les absurdités que présentent les autres alphabets. Voici textuellement ce qu'il dit : « Toutes les lettres hébraïques sont arrangées avec sagesse et ordre, de même les lettres des autres nations, telles que les lettres des latins et d'autres qui ne s'en servent pas pour la numération et en ont adopté vingt-trois, qui sont empruntées à notre alphabet et à d'autres alphabets. — (C'est dans ce sens que le Talmud (*Pesahim*, 118 *b*) dit, en parlant de Rome, que, dans le verset des Ps. (68, 31) : *Résiste à l'animal du roseau*, il s'agit de l'animal dont toutes les actions peuvent être racontées avec une seule plume, c'est-à-dire que les Romains n'ont jamais accompli qu'une seule œuvre méritoire, le respect des parents ; ou (d'après une autre version) *l'animal du roseau* signifie l'animal dont tous les actes sont transcrits par une plume étrangère (l. אחר), parce que les Romains ne possèdent en propre ni écriture, ni langue, et qu'ils les ont empruntées à d'autres. C'est ainsi que nous lisons dans *Gittin*, 80 *a*, que Rome n'a ni langue, ni écriture, mais les a empruntées à d'autres peuples.) — On trouve aussi bien des absurdités dans leur alphabet. Ainsi, certaines de leurs lettres sont prononcées par la première partie de leur nom, comme A et B, et d'autres par la dernière partie, avec retranchement du commencement du nom, comme *m* de *emm*, *l* de *ell*, *n* de *enn*, *s* de *ess*, etc. On trouve chez eux 23 lettres, 10 d'un côté, 10 de l'autre et 3 au milieu, *ell*, *emm* et *enn*, parce que les inventeurs de leur alphabet ont tenu à placer notre vérité au milieu de cet alphabet, afin de faire connaître et de combattre le mensonge étrange qu'ils (les Romains) ont propagé en donnant à un homme le nom de Dieu. C'est pourquoi ces trois lettres ont été placées au milieu pour réfuter leur erreur et proclamer que Dieu n'a pas de mère : *ell, emm, enn* (l. אל אם אין). »

Ainsi des gens de leur propre race auraient joué aux peuples occidentaux le mauvais tour d'intercaler au milieu de leur alphabet une protestation hébraïque contre la croyance au Fils de Dieu. Il ne faut pas être bien perspicace pour supposer que cette assertion est un fragment de controverse religieuse, ou plutôt un de ces arguments pour rire que Juifs et chrétiens se renvoyaient gravement dans leurs controverses religieuses. J'ai trouvé la confirmation de cette hypothèse dans un manuscrit allemand du XIVe siècle (Munich, Lat., 4386, f. 75, col. 1) dont M. W. de

Digitized by Google

pierres précieuses pour calmer sa colère; il accueillit alors avec bienveillance celui qui s'était enrichi d'une si singulière façon, et, plein d'admiration pour sa haute intelligence, il le désigna pour son successeur.

DAVID KAUFMANN.

LES LETTRES L, M, N, DANS L'ALPHABET

D'après Juda b. Barzilaï [1], de Barcelone, qui a commenté le Séfer Yecira dans la première moitié du XIIe siècle, l'alphabet hébreu contient, entre autres idées profondes, un témoignage éclatant contre un des dogmes chrétiens. Après avoir rappelé ce fait remarquable (relaté dans *Sabbat*, 104 *a*), que le mot qui, en hébreu, signifie *vérité* se compose de trois lettres (אמת), dont la première est le commencement, la deuxième le milieu, et la troisième la fin de l'alphabet, et que le terme désignant le *mensonge* (שקר) est formé de trois lettres voisines l'une de l'autre dans l'alphabet,

[1] Voir ספר יצירה, éd. S. I. Halberstam (Berlin, 1885), p. 146 : וכשם שאתה מוצא כל (ה)אותיות הקדש בחכמה ועל הסדר כך אתה מוצא אותיות שבדו אחרים מלבן כגון אותיות הטועים וזולתן שאין מחשבין בהן חשבון ועשו כ"ג אותיות מלבן שהוציאו משלנו ומשאר האותיות שמצאו וכהיא דאמ' במלכות חיבת בסוף ערבי פסחים גער חית קנה גער בחיה שכל מעשיה בקולמס אחד פי' שלא עשו מעולם זכות אלא כיבוד אב בלבד ואית דגרסי שכל מעשיה בקולמס אחד[l. אחר] כלומר שאין להם לא כתב ולא לשון כי הכתב והלשון לקחו מאחרים מכאן ומכאן וכהיא דגרסי' בגיטין זו רומי שאין להן לא כתב ולא לשון כי הכתב והלשון לקחו מאחרים מכאן ומכאן ואתה מוצא אותיותיהן בכמה תהפוכות שפעמים משתמשין מן האות תחלת הקול [כמו] א"ב וזולתן ופעמים משתמשין הקול בסוף האות ומניחין את הקול l. האות (voir p. 312)] כגון שמשתמשין מ' מא"ם [l. מאי"ם] ול מא"ל [l. מאי"ל] ונו"ן [l. ני'] מא"רן וס' מאכ"ס [l. מאי"ס] וכמה מזולתן ועוד אתה מוצא שיש להן כ"ג אותיות י' מכאן וי' מכאן ושלשה באמצע ואותן ג' שבאמצע הם אי'ל אי"ם אי"ן לפי שאותם שתיקנו להם האותיות לפי שידעו שאין בהם ממש כתבו באמצע [אותם השלש אותיות voir p. 312] האמת שלנו להודיע ולהכחיש השקר שטופלין בלי מדה וקורין אלוה למי שהיה אדם ולכך באו אותן [?] והטילו אותן באמצע להכחיש כל טעותן והעידו האמת באלה השלש אותיות שאין לו [l. לאל] אם חזהו אם אל [l. אל אם] אין חיבת. Au sujet de signifiant Rome, voir Zunz, *Synagogale Poesie*, p. 43; M. Brüll, *Jahrbücher*, VIII, 180, note 2 veut, à tort, voir *ø* dans le אכ"ס.

Digitized by Google

qu'alors personne ne lui avait défendu d'agir ainsi, il ajouta que dorénavant il cesserait de prélever une somme quelconque pour l'enterrement d'un mort, et il offrit au roi une très forte somme d'argent. Assuérus fut étonné de l'intelligence de cet homme qui avait su tirer, en quelque sorte, du néant des ressources importantes, et il le nomma son vizir.

On voit clairement que cette histoire présente des lacunes. Quel moyen employait Aman pour se faire payer les 3 1/2 drachmes? Pourquoi ne s'est-on pas plaint au roi de cette taxe inique? Quelle a été la source de toutes les richesses d'Aman, puisque l'histoire ne nous apprend pas qu'il pratiqua longtemps ce métier? Toutes ces questions soulevées par cette histoire prouvent qu'elle n'est qu'un fragment d'une histoire plus complète. Cette dernière existe encore, elle se trouve dans le commentaire de Joseph Kimchi, qui la rapporte dans son explication relative à Genèse, XLIV, 18. La postérité a laissé perdre le commentaire et a conservé cette histoire, que M. Neubauer a publiée dans l'*Israelitische Letterbode*, II, 178, de M. Roest, d'après le manuscrit 2343 d'Oxford, et dont M. le Dr Berliner a publié la traduction dans son *Magazin*, I, 21, et l'original d'après le manuscrit de Rossi 166, de Parme, dans le journal hébreu המדבר (Berlin, 1881), I, p. 81.

Joseph Kimchi, qui savait l'arabe et avait utilisé dans son commentaire sur la Bible bien des ouvrages arabes [1], dit qu'il avait appris cette anecdote d'un arabe distingué. Pour justifier la réputation de sagesse que Firaun a chez les arabes [2], on raconte qu'un indien très intelligent, ayant échoué dans toutes ses entreprises, se rendit en Egypte, où il parvint à s'élever jusqu'au trône. A son arrivée en Egypte, la mauvaise fortune continua d'abord à s'attacher à lui. Apprenant un jour qu'on ne pouvait parler au roi qu'une fois par an, il profita de ce fait pour se créer des ressources. Accompagné de gens armés, il s'établit au cimetière, et préleva, pour chaque enterrement, au nom du roi, une taxe de 5 florins; il perçut cette contribution pendant une année et s'acquit ainsi de grandes richesses. Quand, au bout de cette année, le peuple put aborder le roi, il s'enquit auprès de lui de la raison de cet impôt. Comme le roi, qui n'en savait naturellement rien, allait se fâcher, il vit arriver 500 jeunes gens et 500 jeunes filles de la plus haute noblesse, qui lui apportèrent de l'argent, de l'or, et des

[1] Cf. Harkavy, dans la *Jüdische Zeitschrift* de Geiger, V, 38, note 3.

[2] ועתה אבאר לך חידה אחת קבלתיה מאת אדם גדול מגדולי הישמעאלים שהיא כתובה אצלם בספריהם.

Digitized by Google

Le texte entier doit donc se traduire comme il suit :

« Le quatrième jour de Mirzah (d'Eloul ?), la quinzième année du peuple de Sidon, les administrateurs sidoniens, réunis en assemblée, ont décidé de décerner à Schmâbâal, fils de Magon, que le consistoire avait préposé au temple et à la construction du portique, une couronne d'or d'une valeur de vingt dariques neufs (?), parce qu'il a bâti le portique du temple et fait tout ce qui lui incombait dans l'intérêt de cette administration.

» (Il a été décidé, en outre), d'écrire les (noms des) hommes que le consistoire avait préposés aux temples, sur une stèle dorée, qui sera placée dans la galerie du temple, attendu qu'il appartient au consistoire de garantir le placement de cette stèle, pour les dépenses de laquelle on prendra sur le trésor du dieu Ba'al-Sidon vingt drachmes neuves (?).

» (Cela a été décidé) afin que les Sidoniens sachent combien le consistoire (actuel) sait récompenser ceux qui ont exercé des fonctions auprès du consistoire (précédent). »

J. Halévy.

UNE ANECDOTE SUR PHARAON ET AMAN

CHEZ LES ARABES

Biruni[1] raconte qu'Aman était d'origine tout à fait ordinaire et était arrivé à la puissance de la façon suivante :

Comme il ne pouvait obtenir le moindre petit emploi à Suze, il eut la pensée de s'établir sur un cimetière et de se faire payer 3 1/2 drachmes pour chaque mort qui y serait enterré. Un jour, la fille d'Assuérus mourut. Aman demanda une somme considérable pour autoriser son inhumation. Assuérus versa la somme demandée, mais, quelques jours plus tard, il demanda compte à Aman de cette exigence. Aman allégua, pour toute justification, que jus-

[1] M. Paul de Lagarde a publié le texte et la traduction de Sachau, *Purim*, p. 8-9. Outre les corrections apportées par M. L. au travail de Sachau, il faut encore y rectifier le passage suivant : « Haman hated her and planned her destruction », car il est question de Mardochée et non d'Esther.

Digitized by Google

était probablement לָן, sur le modèle de l'hébreu (תַּחְתֶּנּוּ) תַּחְתֶּנָּה. Nous y voyons donc le parallèle de la préposition ב, qui, ainsi que nous l'avons prouvé depuis longtemps, prend le *noûn* épenthétique à la 3e personne du singulier : אל יבקש בן מנם כ אי שם בן מנם (Inscr. d'Eschmounazar, ligne 5), mot-à-mot : « qu'il ne cherche pas en lui (dans le sarcophage) de l'argent, car il n'y a pas là, en lui, de l'argent ». Le pléonasme נשא לן est aussi très fréquent en hébreu, dans les locutions עשה לו, לקח לו, etc.

Ligne 5. ויטנאי, à ponctuer וְיִטְנָאֵ, « et qu'il la place », c'est-à-dire « qu'on la place », savoir la מצבת הרץ ou la stèle d'or, ou, plus exactement, la stèle dorée. En hébreu, on aurait וְיִטְנָאוּהָ, en supposant que le verbe טנא fût usité en hébreu.

Le mot ערפת, au sens de « galerie », figure déjà dans l'inscription de Mâsoub.

Le membre de phrase ען אש לכנת גו ערב est difficile à comprendre. J'incline à voir dans ען אש un adverbe motivant, comme l'hébreu רַעַן אשר, « à cause, attendu que ». Le mot suivant : לכנת, qui porte la préposition ל et qui exprime l'idée d'un devoir, semble présenter un infinitif à terminaison féminine du verbe כָּן (כּוּן) « être ». En hébreu, cette forme ne semble guère usitée que dans les racines non concaves : לְיִרְאָה, לְאַהֲבָה, לְבִנָּה, לְתֵת. L'absence de l'article au mot גו sert à indiquer l'idée d'un consistoire futur remplaçant éventuellement celui qui est en fonction à ce moment. L'ensemble veut dire : « attendu que tout consistoire doit se porter garant (ערב) pour la conservation de cette stèle ». La même idée s'exprimerait en hébreu par להיות ערב ou (על הגו) יען אשר לגו במצבה הזאת.

Ligne 6. Le mot ערב est déjà expliqué. Le ן de ישאן est le suffixe de la 3e personne féminin, hébr. יִשָּׂאֶנָּה, pour יִשָּׂאֶהָ. Devant ce verbe, il faut suppléer אַש : « qu'on prendra ou achètera ». Le suffixe se rapporte encore à מצבת. Le בסף אלם est le trésor du temple ; אלם, comme l'hébreu אלהים, est un singulier honorifique.

Ligne 7. Le premier ידע est le futur יֵדָעוּ ; le second présente le participe יוֹדֵעַ. A remarquer l'opposition de הגו, avec l'article désignant l'administration actuelle, au גו sans article de la ligne suivante, qui indique l'administration en général.

L'expression שלם חלפת semble répondre à שלם שכר de l'hébreu postérieur, ayant le sens de « récompenser ». En hébreu classique חֵלֶף עבודה se rapproche déjà de שָׂכָר עבודה.

Ligne 7. משרת est un substantif qui doit se lire מִשְׁרָת pour מִשְׁרָתָת, comparez : מִשְׁבָּת pour מִשְׁבָּתָת.

Digitized by Google

nistraient la communauté sidonienne : Το κοινον·τῶν Σιδωνιῶν. Ce membre de phrase doit se mettre au pluriel תַּם בַּדֵּ֣י צִדֹנִים. Le titre בד צדנם figure dans plusieurs inscriptions et semble désigner des membres du consistoire administrant les affaires de la communauté.

Je considère נאספת comme un nom au pluriel, formé du niphal et analogue à l'hébreu נַפְתּוּלִים, et plus étroitement à נוֹסָפוֹת (Isaïe, xv, 9), qui peut même n'être qu'une variante orthographique de ce vocable phénicien et signifier aussi « assemblée, réunion ».

Ligne 2. Il me paraît nécessaire d'envisager נשא, non comme un nom, נָשִׂא, « chef », mais comme un verbe, dont הגו est le sujet, « que le גו avait élevé ou préposé ». La charge du personnage couronné consistait dans l'administration du temple et dans l'achèvement de la construction du portique מבנת חצר. A noter le dualisme visible entre גו (hébr. גֵּו), au propre « corps, intérieur », qui désigne l'administration intérieure, et בד, « membre détaché », qui désigne les membres de ce consistoire.

Ligne 3. Les deux formes qui désignent les dariques, דרכנם et דרכמנם (l. 6), sont parallèles aux formes hébraïques אדרכונים et אדרכמונים, et toutes deux reposent vraisemblablement sur la confusion qui s'était établie de bonne heure chez les populations orientales entre les dariques et les drachmes.

Je ne comprends pas le sens du mot למחת, qui semble qualifier les drachmes. On pense tout d'abord à l'arabe لَامِعَة, « brillant », en supposant qu'il s'agirait de pièces neuves et non usées, mais c'est chercher trop loin, et, de plus, on ne voit guère la raison d'une terminaison féminine après דרכנם.

Ligne 4. עלתי répond à l'hébreu עליו ; à ponctuer עֲלֹתֵי.

מטרת marque l'état « pendant qu'il servait » ; plus complet : והיא מְטָרַת ou בטרתי.

רעת doit être רֵעוּת, « association », ou plutôt « administration », conformément au sens figuré de רעה. C'est un synonyme de גו « consistoire ».

נטאם. Il y a ici de nouveau, non un substantif pluriel, נְשִׂאִים, « chefs », mais le verbe נשא au passé, joint au suffixe de la 3e personne pluriel : נָשְׂאָם, « qu'il avait élevés ou préposés ». Le sujet du verbe est גו, et le suffixe se rapporte à האדמם, « les hommes », qui forme le complément direct de לכתב, « d'inscrire ».

La préposition לן n'est certainement pas à lire לָנוּ (héb. לָנוּ), « à nous » ; il faut y voir plutôt un forme particulière au phénicien, à la place de l'hébreu לוֹ, « à lui ». La ponctuation du mot

Digitized by Google

עטרת חרץ בדרכנם 20 למחת כבן אית חצר בת אלם ופעל אית כל
אש עלתי משרת אית רעת ז לכתב האדמם אש נשאם לן על בת
אלם על מצבת חרץ ויטנאר בערפת בת אלם ען אש לכנת גו
ערב עלת מצבת ז ישאן בכסף אלם בעל צדן דרכמנם 20 למחת
לכן ידע הצדנים כ ידע הגו לשלם חלפת אית האדמם אש פעל
משרת את פן גו

Au-dessous du phénicien le lapicide a gravé, en deux lignes, ces mots, qui ne sont qu'une indication : Το κοίνον τῶν Σιδωνιων Διοπειθειν Σιδωνιων, « la communauté des Sidoniens (a honoré) Diopeithe, le Sidonien ».

Voici la traduction de M. Renan :

Le quatrième jour de Mirzah, la quinzième année du peuple de Sidon, il a plu aux Sidoniens, réunis en assemblée, de décider qu'une couronne serait décernée à Schamâbâal, fils de Magon, qui a été nasi de la communauté, pour le temple et pour la construction du portique du temple. Cette couronne, qui sera d'or et du poids de vingt drachmes légales, lui est donnée parce qu'il a bâti le portique du temple et fait tout ce qui lui incombait d'après sa fonction. (Il a été décidé, en outre), d'écrire les noms de nos nasis qui ont présidé à la construction du temple, sur une tablette d'or, qui sera placée dans le portique. Pour la part de la communauté (dans la dépense à faire) pour cette tablette, que l'on prenne sur l'argent (du trésor) du dieu Bâal-Sidon, vingt drachmes légales. Afin que les Sidoniens connaissent, comme la communauté les connaît, les noms des hommes qui se sont succédé en exerçant des fonctions devant le peuple.

L'analyse suivante est destinée à justifier les quelques modifications que je prends la liberté de proposer à cette première traduction.

Ligne 1. Le nom de mois מרזח apparaît ici pour la première fois. A en juger d'après l'hébreu מַרְזֵחַ, qui signifie, en même temps, « deuil, funèbre » et « festin », représentant l'idée du repas funèbre qui terminait la cérémonie du deuil, on incline à penser que c'était le mois d'Eloul, dans lequel on célébrait la résurrection d'Adonis-Tammouz, mort au mois précédent, mois qui portait le nom du dieu, Tammouz, תַּמּוּז.

Le verbe תם, au sens de « décider », coïncide avec l'hébreu הִתַּם au hiphil (II Samuel, XXVIII, 18) ; le sujet en est בד צדנם ; בד est l'hébreu בַּד, « branche, bâton, membre du corps », d'où לבַד, « seul, seulement, uniquement ». Il s'agit des magistrats qui admi-

Digitized by Google

Une dernière remarque. L'emploi de *n* comme désinence féminine dans les pronoms hébréo-phéniciens semble indiquer que la loi phonétique concernant les consonnes *m* et *n* était en pleine activité longtemps avant la formation des pronoms et que l'usage régulier de *m* pour *n*, dans le pluriel des noms, a succédé à une époque où l'hésitation entre les formes ־ִים et ־ִין était très ordinaire. Cette fluctuation ancienne ne doit naturellement pas être confondue avec celle des écrivains des époques postérieures, où l'araméen constituait déjà la langue populaire en Palestine.

J. Halévy.

NOTE SUR L'INSCRIPTION PHÉNICIENNE DU PIRÉE

Ce texte important dont l'épigraphie phénicienne vient de s'enrichir ne présente pas de grandes difficultés du genre de celles qui nous arrêtent dans l'inscription d'Eschmounazar. Muni d'un estampage et d'une photographie excellente, M. Renan en a donné la traduction sommaire dans la séance du 27 janvier dernier de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et, le 1er février, il en a fait l'objet d'un exposé détaillé dans son cours au Collège de France. Grâce aux explications du savant académicien, la teneur générale du document est entièrement fixée et il ne reste qu'un petit nombre de points qui demanderaient à être mieux précisés. Ce sont surtout quelques particularités de grammaire et de syntaxe que le manque de notation vocalique tient longtemps voilées et qui ne se révèlent qu'après un examen réitéré et minutieux. En linguistique, l'intelligence exacte d'une forme énigmatique ou d'une particularité syntactique n'est pas sans quelque intérêt, puisqu'elle peut jeter un jour inattendu sur des passages encore inexpliqués ou bien déterminer avec plus de précision des différences dialectales. Ces considérations m'engagent à soumettre l'inscription si bien expliquée par M. Renan à une sorte de grapillage philologique, afin d'en tirer, autant que possible, quelque profit dans l'intérêt de l'éclaircissement du texte même, ou dans celui de la philologie sémitique en général.

Voici la transcription du texte phénicien :

בימם 4 למרזח בשה 15 לעם צדן תם בד צדנים בנאספה לעטר
איה שמעבעל בן מגן אש נשא הגו על בת אלם ועל מבנת חצר בת אלם

Digitized by Google

maru. D'où venait ce phénomène? Personne ne savait le dire. Heureusement M. J. Barth a eu l'idée de jeter sur les mots assyriens qui affectent cette préformante un coup d'œil scrutateur, et aussitôt l'énigme a cessé d'exister. Il s'est aperçu que les mots qui admettent le *noûn* initial ont, du moins, une des lettres labiales *b*, *m*, *p*, comme radicale. Le principe phonétique qui en résulte est donc celui-ci : la prononciation assyrienne répugnait à l'accumulation des consonnes labiales, dans le même mot, et, pour l'éviter, le *m* adventice a été changé en *n* chaque fois que la racine contenait une labiale, ne fût-ce qu'à la deuxième ou à la troisième radicale, comme *nagmaru*, *na'budu*, *nashparu*, *narâmu*, (r. רחם), *neribu* (r. ארב) *nahlaphu* (r. חלף). Quand la racine ne contient pas de labiale, le *m* revient régulièrement. Exemples : *mashkanu* (héb. משכן), *mandattu*, *mashtitu* (héb. משתה), *malaku* (héb. מהלך), *miqidu* (héb. מוקד) de נדן, שתה, הלך, יקד. Les deux mots : *mushabu* (héb. מוֹשָׁב) et *mamit* (aram. מומיתא), de ושב et ומי, présentent une exception qui confirme la règle.

Tel est le principe découvert par M. Barth pour la mutation en *n* du *m* préfixe en assyrien. Personne ne s'étonnera que ce procédé n'ait été imité par aucune des langues sœurs dans ce cas spécial, car il produit une confusion entre le préfixe *m* et la préformante *n* du niphal : נבזה, נרפה, נפתולים, נחמד, etc. Mais on peut se demander si cette sensibilité phonétique par rapport au *m* ne s'est pas manifestée dans les autres langues sémitiques, dans un cas où aucune confusion sérieuse n'était à craindre. Je crois qu'on peut y répondre affirmativement et présenter la terminaison *n* du pluriel dans la majorité de ces langues comme l'application généralisée du principe dont il s'agit. D'abord, on a trouvé dure la prononciation du *m* précédé immédiatement par des labiales, comme dans les mots יָמִים, רַבִּים, נִרְפִּים et on les a adoucies en יָמִין, רַבִּין, נִרְפִּין. Puis, on a étendu la prononciation adoucie aux mots, très nombreux, qui ont une labiale à n'importe quelle place de la racine. Enfin, l'habitude a généralisé l'usage de la terminaison douce à tel point que l'antique *m* n'a plus trouvé d'autre place que dans les pronoms personnels méridionaux, savoir : *antum*, *kum*, *hum* en arabe ; *antemu*, *kemu*, *homu*, en éthiopien. Dans ces exemples, le *m* est réservé au masculin, tandis que la terminaison douce *n* désigne le féminin : ar. *antunn*, *kunn*, *hunn*, éth. *anten*, *ken*, *hen*, etc. L'araméen et l'assyrien sont allés plus loin et ils ont remplacé *m* par *n* même dans les pronoms ; de façon que la distinction du genre ne se fait plus que par les voyelles : aram. אינון, אינין ; אתון, אתין ; as. *attunu*, *attini*; *kunu*, *kini*; *shunu*, *shina*.

Digitized by Google

NOTES ET MÉLANGES

PETITS PROBLÈMES

(DEUXIÈME SÉRIE)

III

LA DÉSINENCE DU PLURIEL DANS LES LANGUES SÉMITIQUES.

On sait que les langues sémitiques forment deux catégories très distinctes en ce qui concerne la désinence du pluriel extérieur des mots masculins. Cette désinence est un *m* en hébréo-phénicien, et un *n* dans toutes les autres langues sœurs ; et, sur ce point, le moabite, l'araméen et l'assyrien sont parfaitement d'accord avec les idiomes méridionaux, l'arabe, le sabéen et l'éthiopien. Une pareille divergence doit avoir sa raison d'être, mais la tâche de la retrouver semblait jusqu'à présent si bien désespérée qu'un des sémitisants les plus éminents, M. Théodore Nöldeke, était d'avis qu'il fallait tout à fait séparer ces deux terminaisons l'une de l'autre et renoncer entièrement à l'idée des philologues anciens, d'après laquelle le *n* serait un adoucissement du *m* primitif. L'énigme serait restée à tout jamais insoluble, si la découverte d'un important principe de phonétique assyrienne[1], faite tout récemment par M. le professeur J. Barth de Berlin, ne nous avait ouvert des horizons nouveaux sur la transition de *m* en *n* dans les langues sémitiques, en général.

Tout le monde avait remarqué que la préformante sémitique commune, *m*, était, dans la plupart des vocables assyriens, remplacée par un *noûn*. En face du sémitique מַלְבּוּשׁ, מַפְתֵּחַ, מִזְמוֹר, מַרְכָּבָה, l'assyrien fait voir *narkabtu*, *nalbashu*, *naptû*, *naz-*

[1] *Zeitschrift für Assyriologie*, 1887, II, 111-117.

Digitized by Google

ces témoins de son mariage dont il disait qu'il ne se rappelait pas les noms, et sur l'acte qu'il disait avoir été volé ou perdu, et nous lui demandâmes si maintenant il se rappelait ces témoins ou avait retrouvé cet acte volé ou perdu. Et il répondit qu'il ne se rappelait pas encore ces témoins et n'avait pas encore retrouvé cet acte et ne savait comment il l'avait perdu. Comme d'habitude on conserve bien les actes pendant deux ou trois ans, et que celui-ci n'aurait même pas un an et demi, NOUS LUI ordonnâmes, sous peine de 100 marcs (זקוקים) d'argent, de dire, enfin et séance tenante, les noms de tous ces témoins dont il disait qu'ils avaient vu cet acte, et aussi les noms de ces témoins (du mariage?) qu'il disait ne pas se rappeler, si enfin il s'en souvenait; et s'il ne pouvait pas maintenant les nommer, nous lui fîmes défense, sous peine des 100 marcs susdits, de les produire encore dorénavant, ni de produire encore dorénavant cet acte qu'il disait volé ou perdu, sous peine desdits 100 marcs, ni devant nous, ni devant tout autre tribunal, soit lui-même soit tout autre pour lui.

41. — ENSUITE l'avocat de la défenderesse dit devant elle et devant nous le tribunal de ne pas tenir à faute à B. de ce que, dans le serment qu'on dit qu'elle avait fait au « compromis », elle avait juré qu'elle était majeure, tandis que devant nous ensuite elle avait dit qu'elle était mineure, car elle disait maintenant qu'à l'époque du « compromis », elle avait cru sincèrement qu'elle était majeure, mais qu'ensuite, quand elle fut appelée devant le *bêt din*, il lui était venu des témoins qui lui apprirent qu'elle était mineure, et que c'est sur la foi de ces témoins qu'elle avait parlé au *bêt-din*, mais elle n'avait pas besoin (de tout cet argument ?). Et pour toute époque où il lui faudrait apporter des preuves de sa minorité, nous le tribunal, avons décidé que tous les moyens et preuves qu'elle peut avoir sur sa minorité restent valables soit devant ce tribunal, soit devant tout autre.

Digitized by Google

VII

Témoignages complémentaires.

39. Mardochée b. M. répond aux témoins qui ont voulu l'invalider ; allégations de Laveyre. — 40, 41. Dernières allégations de S. et de L., dans la *séance de vendredi 24 tébet* (24 déc. 1255).

38. — APRÈS QUE ces témoins furent sortis, ledit R. S. dit qu'il voulait les invalider. Nous lui ordonnâmes d'amener ses témoins d'ici jusqu'à mardi prochain à midi, et lui fîmes défense, sous peine de 100 livres royaux, d'amener encore plus tard (que ce délai) des témoins pour invalider les témoins produits par l'avocat de la défenderesse. Fait le jeudi 23 tébet.

39. — ENSUITE VINT devant nous R. Mardochée bar Méir et dit devant nous que jamais il n'avait fait un serment audit R. Simson ni ne lui avait causé aucun dommage d'aucune espèce, et cet acte qu'avait produit contre lui ledit R. Simson ne pouvait, disait-il, servir à invalider le témoin dans cette cause, puisqu'il n'était pas signé de témoins juifs, et cet acte n'était pas valable ni devant un tribunal juif, ni dans cette cause, ni dans aucune autre cause concernant des Juifs (ולא בדין אחר שיהיה ביד ישראל). SUR QUOI l'avocat de la défenderesse dit que lors même qu'on trouverait que ledit R. Mardochée, après avoir fait serment audit R. Simson par ledit acte chrétien, aurait ensuite transgressé ce serment, ce péché n'invaliderait pas Mardochée pour ce témoignage ou pour quelque autre témoignage que ce fût. EN OUTRE, l'avocat de la défenderesse dit que R. S. b. M. s'était efforcé de corrompre (des témoins), et il amena devant nous (comme témoin) R. Isaac bar Josef [1], mais nous le tribunal ne voulûmes pas recevoir son témoignage et le fîmes taire. Mais ledit R. S. nous dit et nous admonesta vivement pour qu'il fût entendu, et quand nous vîmes qu'ils y tenaient, nous acceptâmes son témoignage, et il attesta devant nous qu'un homme de parti (כת) de dame Bella lui avait promis 50 livres au nom de Bella, s'il voulait attester que R. S. b. M. l'avait prié d'attester devant le tribunal que S. avait épousé B. fille de R. Jacob Cohen, comme R. David bar Abraham l'avait attesté aussi.

40. — VENDREDI 24 tébet [33 *b*] nous interrogeâmes ledit R. S. sur

[1] N'y aurait-il pas là une lacune ? Il est singulier, mais non impossible, que le témoin amené par l'avocat de B. témoigne contre elle et en faveur de Samuel. On ne voit pas non plus pourquoi le tribunal ne veut pas écouter le témoin. Le passage manquant, à notre avis, aurait contenu le témoignage du témoin de B., puis aurait raconté que Samuel amena aussi un témoin, mais que ce témoin était quelque peu suspect. On comprend que le tribunal, qui traite Samuel avec peu d'égards, refuse finalement d'entendre ceux de ses témoins contre lesquels il y a quelque présomption défavorable.

Digitized by Google

35. — APRÈS QUOI, nous avons demandé à R. S. b. M. s'il avait encore d'autres témoins pour prouver que B. était majeure, outre celui qu'il avait produit devant nous, et il répondit qu'il n'en avait pas d'autres nulle part au monde, sauf les gens de ces villes où il avait dit devant nous qu'il avait envoyé pour s'informer si elle était majeure, soit que ces gens demeurassent encore dans ces endroits, soit qu'ils eussent passé en d'autres pays, et, en outre, il avait cette pièce du hakam R. Anatoli dont il avait parlé et dont avaient témoigné (à ce qu'il disait) R. Abba bar Pesado[1] et son fils, mais il (Samuel) disait que ces deux personnes ne voulaient pas venir (au tribunal) pour lui. Et après qu'il eût dit qu'il n'avait pas d'autres témoins sur la majorité de B., excepté celui qu'il avait dit devant nous, nous lui fîmes défense de produire dorénavant aucuns témoins sur la majorité de B., sauf ceux-là qu'il avait nommés devant nous, le tout sous peine de 100 livres royaux. En outre, nous lui ordonnâmes de nous amener le lendemain R. Abba bar Pesado et son fils pour témoigner devant nous sur ce qu'ils savaient de B. et de son âge, s'ils le connaissaient, et nous lui ordonnâmes de les amener le lendemain, [33 *a*] sous peine de 10 livres royaux. Fait le 23 tébet.

36. — R. S. B. M. VINT et amena R. Abraham fils d'Abba, lequel attesta devant nous qu'étant à Naples en l'an 99[2], il vit à dame Bella une fille mariée, une autre qui n'était pas mariée et une troisième qui était encore en nourrice, mais sans qu'il pût dire si cette dernière était B. ou non.

37. — L'AVOCAT de la défenderesse vint encore et dit qu'il voulait invalider R. Mardochée bar Jekutiel, parce que ce témoin avait prêté à intérêts (à un Juif). ET IL (l'avocat) amena devant nous R. Samuel bar Abraham, lequel attesta que R. Mardochée bar Jekutiel lui avait prêté à intérêts sur un gage, et pris intérêt de lui deux ou trois fois, et gardé jusqu'à ce jour cet intérêt, et ce prêt eut lieu il y a trois ans. Ledit R. Samuel attesta encore que R. Mardochée avait volé à un Juif 12 sous de monnaie blanche, et le témoin avait vu R. Mardochée les voler de force à ce Juif, et il détenait encore cet argent volé, car il y avait (seulement) quatre jours que le volé avait réclamé son bien à Mardochée, et celui-ci s'était tu et n'avait pas répondu une syllabe, et ce vol avait été commis il y a plus de quatre ans. PUIS VINT R. David bar Juda et attesta devant nous que R. Mardochée bar Jekutiel lui avait prêté à intérêts 22 sous à 22 deniers d'intérêts, et ces intérêts étaient encore aux mains de Mardochée, et il y avait de cela plus de cinq ans.

[1] פשדו C'est le nom de Pesat porté par plusieurs juifs de Marseille au treizième siècle, comme nous le montrerons d'après un ouvrage de M. Blancart dont il sera question dans le prochain numéro de la *Revue*.

[2] C'est 4999, c'est-à-dire 1239 de l'ère chrét.

Digitized by Google

vant le Seigneur[1]... אי בראשון אי בשני. ITEM DIT R. Samuel qu'il y avait une présomption que ladite B. était majeure et âgée de plus de 16 ans, parce qu'il y avait un récit (אגרת ספרין) écrit, d'après lui, par le hakam R. Anatoli, et dans lequel il était dit que le hakam R. Jacob Cohen (père de B.) était mort depuis 7 mois et avait laissé une fille mineure de 5 ans. Nous demandâmes audit R. [Samuel bar] Moïse quand cette pièce était arrivée (à Marseille, entre ses mains), il répondit qu'il ne se rappelait pas.

b) ITEM, DIT R. Samuel qu'il avait envoyé à Naples et à Messine, pour savoir quel âge avait B., [32 *b*] et il ajoutait qu'il avait l'intention de produire des témoins de cette ville[2] sur l'âge de B., mais qu'il ne se rappelait pas leurs noms.

c) ITEM, DIT S. qu'il voulait invalider les témoins qui avaient attesté que c'était en sa présence que B. avait été mariée à R. Isaac, et nous lui fixâmes un délai pour administrer cette preuve d'invalidation dont il parlait, mais il fit défaut. Et nous tribunal avions décidé que s'il ne se présentait pas dans le délai fixé, nous ne l'entendrions pas plus tard (sur ce sujet), et comme il ne se présenta pas dans le délai fixé, nous lui fîmes défense, sous peine de 100 livres royaux, de produire dorénavant aucune preuve pour invalider le témoignage d'après lequel le mariage de B. s'était fait devant lui.

d) ET SUR CE qu'il avait dit qu'il voulait produire des témoins de cette ville pour savoir si B. était majeure ou non, mais qu'il ne se rappelait pas leurs noms, nous lui ordonnâmes d'amener ces témoins d'ici à mardi prochain, s'il en avait, ou qu'il nous dît franchement qu'il n'en avait pas, le tout sous peine de 10 livres royaux. Et cela fut fait le dimanche 12 tébet.

34. — AUDIT JOUR, il amena devant nous un témoin appelé R. David bar Abraham, lequel dit devant nous qu'étant à Naples, à la Pâque juive de l'an 5011 de la création, dans la maison de puissante dame Bella, il y vit B. fille de R. Jacob Cohen, et demanda qui elle était, elle (B.) lui répondit qu'elle était la fille de R. Jacob Cohen, et ladite puissante dame lui dit : C'est ma fille. Ledit R. David lui demanda : Est-ce la jeune fille qui a été fiancée au fils de votre frère R. Moïse ? Et la puissante dame répondit : Oui. Il lui demanda, en outre, quel âge elle avait, et (Bella) lui répondit qu'elle avait 10 ou 11 ans. Nous demandâmes au témoin s'il avait été là à l'époque où elle (B.) était née, il dit qu'il n'avait pas été là avant ce jour dont il avait parlé. Nous lui demandâmes, en outre, s'il reconnaissait que c'était bien là B.[3], il répondit : « Ma foi est » que c'est elle.

[1] Petite lacune où se trouvait, sans doute, le nom de ce seigneur et quelques autres mots se rattachant aux quatre mots hébreux qui suivent.

[2] Puisqu'on ne lui donne (n° 33 *d*) que deux jours pour amener ses témoins, la ville ici mentionnée est Marseille.

[3] Ici présente à la séance.

Digitized by Google

b) APRÈS CELA, vint devant nous R. Salomon bar Isaac et témoigna de la pénitence de R. Mardochée bar Méir absolument comme en avait témoigné R. Semtob, et il confirma également la date (indiquée par Semtob).

32. — *a*) L'AVOCAT de ladite B. dit aussi [1] qu'elle avait épousé R. Isaac bar Isaac, son mari, en présence de R. S. b. M., et que celui-ci n'avait pas protesté contre ce mariage, et il (Laveyre) produisit devant nous des témoins sur ce fait, savoir :

b) R. ABBA MARI BAR JOSEF vint devant nous et attesta devant nous qu'il avait vu que R. Samuel bar Abraham avait contracté par procuration le mariage de B. fille de R. Jacob Cohen avec ledit R. Isaac bar Isaac, et lui avait dit : « Toi, B., sois mariée à R. Isaac bar Isaac par cette fleur d'argent ». Et ledit R. Samuel bar Abraham avait amené ledit R. Abba Mari et R. Isaac bar Salomon, afin d'être témoins de ce mariage, et B. avait accepté (ce mariage), et R. S. b. M. Tibbon, quand elle accepta, était présent et avait vu que ledit R. Samuel bar Abraham avait épousé (par procuration) ladite B. au nom de R. Isaac bar Isaac, et tous les assistants, après que ladite B. avait accepté ce mariage des mains dudit R. Samuel bar Abraham, s'écrièrent : « Que ce soit sous une bonne étoile (*mazzal tob*) », et cela se passa au mois de tisri de l'année 5015 de la création.

c) APRÈS QUE ce témoin fut sorti, savoir ledit R. Abba Mari bar Josef, vint R. Isaac bar Solomon et attesta ce qu'avait attesté le premier témoin. DE PLUS, devant nous le tribunal, R. Samuel bar Abraham confessa qu'il avait reçu procuration de R. Isaac bar Isaac d'épouser pour lui Isaac ladite B.

VI

L'âge de Bienvenue.

33. *Dimanche 12 tébet* (12 décembre 1255). Samuel sur l'âge de Bienvenue. — 34 à 37. *Jeudi 23 tébet* (23 déc. 1255). Témoins de Samuel sur ce sujet (34 à 36) et Réplique de L.

33. — *a*) R. S. BAR MOISE vint et allégua devant nous que ladite B. paraissait majeure, par ses traits, sa taille et son intelligence, et qu'elle avait avoué être âgée de douze ans à la cour de l'évêque [2], lorsqu'on le lui demanda, et qu'enfin elle avait avoué qu'elle était majeure, d'après un acte chrétien appelé « compromis » fait de-

vant : Mardochée est apte à témoigner, puisqu'il a fait pénitence au mois de kislev et que son témoignage n'est que du mois de tébet suivant. Ce témoignage du 3 tébet est plus haut n° 24.

[1] Quatrième passage reproduit par M. Neub., p. 85.

[2] L'évêque de Marseille ; B. demeurait dans la partie de la ville appartenant à l'évêque.

Digitized by Google

b) ITEM, DIT R. S. devant nous qu'il pouvait prouver que R. Mardochée bar Méir, après avoir fait, sous serment, un contrat avec une autre personne, avait violé ce serment. Et B. aussi avoue (à ce que disait Samuel) qu'il n'y avait pas lieu [petite lacune dans le texte[1]] d'invalider R. Mardochée bar Jekutiel, pour le serment qu'il avait fait à Aix[2].

c) NOUS AVONS en outre demandé audit R. S. b. M. s'il avait une preuve quelconque pour invalider comme témoin R. Isaac bar Salmie et R. Mardochée bar Méir, outre ce qu'il avait déjà dit devant nous. Il répondit qu'il ne se souvenait pas (d'en avoir); c'est pourquoi nous lui intimâmes, sous peine de cent livres royaux, défense de produire aucune nouvelle preuve pour invalider R. Isaac bar Salmie et R. Mardochée bar Méir pour le témoignage qu'ils avaient fait devant nous. Cela fut fait le jeudi 9 tébet. Ecrit et signé par nous pour nous servir de preuve et d'argument.

30. — VOICI la preuve que R. S. b. M. avait annoncée quand il dit qu'il pourrait prouver encore que R. Mardochée bar Méir s'était engagé, par acte sous serment, envers une autre personne, et avait transgressé ce serment. R. SIMSON bar Abraham vint devant nous au commencement de lundi et dit devant nous que R. Mardochée bar Méir lui avait promis par serment de ne lui causer aucun dommage ni auprès des chrétiens ni auprès des Juifs, mais il avait violé ce serment et lui avait causé plusieurs dommages auprès des chrétiens, en disant, à la cour, que lui Simson tuait les chrétiens avec ses remèdes. Cet engagement (de Mardochée) avait été transcrit en un acte chrétien et remis à R. Jacob fils du nadib R. Isaac. Et ledit Simson dit que ledit R. Mardochée avait transgressé toutes les clauses de cet acte chrétien.

31. — *a*) ET APRÈS QUE R. S. b. M. eut apporté ce témoignage devant nous le tribunal, [l'avocat de B. vint et dit devant nous le tribunal] que R. Mardochée bar Méir était allé devant témoins [32 *a*] valables, avant qu'il avait témoigné devant nous, et avait dit qu'il se repentait de ses péchés et fait confession de toutes ses fautes. C'EST CE QU'ATTESTA devant nous R. Semtob bar Isaac, savoir que ledit R. Mardochée était venu devant lui et devant d'autres personnes présentes, et avait déclaré son repentir et dit : « J'ai mal agi et commis de nombreux péchés et de nombreuses fautes, je me repens de tous, et en fais confession devant Dieu et devant vous. » Nous lui demandâmes (au témoin) quand c'était, et il nous dit que ce fut le 7 kislev an 5000[3]... de la création, et R. Mardochée bar Méir avait témoigné devant nous le 3 tébet.

[1] Il faut lire probablement לפטול את ר' מרדכי [לב"ד] שאין כו, à moins que la lacune ne soit plus grande et que tout le passage ne soit altéré.

[2] C'est le serment du n° 24, contredit par la déposition faite ensuite devant le tribunal, n° 23.

[3] Il y a un blanc dans le texte, qui indique que les dizaines et unités manquent, mais la suite montre bien que le vrai chiffre est 5016, le raisonnement est le sui-

Digitized by Google

c) « DE SON COTÉ, R. Salmie (שלמיה) bar Netanel vint et attesta qu'il était dans la maison de R. Isaac bar Jekutiel de la ville de notre seigneur l'évêque ce même jour de samedi, et il vit que ledit R. Mardochée s'était emparé dudit R. David bar Juda bar Isaac de Marseille, et l'avait remis aux mains dudit chevalier, disant : Voici ce que je t'ai promis. Et il (le témoin) vit ledit chevalier s'emparer de R. David, et il apprit qu'on l'avait conduit prisonnier jusqu'à la tour de Meyruel. Et cela fut fait devant nous au mois de tébet année 5016 de la création, et nous l'avons remis, écrit et signé, audit R. S. bar Moïse Tibbon, pour lui servir d'instrument et de preuve. NETANEL BAR SAMUEL צע"ל, MÉIR BAR MENAHEM נב"ת ».

28. — *a*) ET APRÈS QUE R. S. b. M. nous eut apporté cet acte de réception de témoignage de la ville d'Aix, signé de R. Netanel bar Moïse[1] et de R. Méir bar Menahem, l'avocat de B. fille de Jacob Cohen allégua et dit que cet acte n'était pas valable, parce qu'il ne portait que deux signatures et pour d'autres raisons. En outre, en ce qui concerne l'accusation portée contre R. Mardochée bar Méir d'avoir livré R. David bar Juda à ce seigneur mentionné dans l'acte, l'avocat de ladite B. disait qu'il ne ressortait pas (de l'acte) que ledit R. Mardochée eût livré ledit R. David à quelque chrétien que ce fût, et que si cela en ressortait, dans tous les cas il (Mardochée) n'avait soutiré quoique ce fût (à David), et pour les souffrances corporelles endurées, R. David bar Juda bar Isaac avait accordé un pardon complet, pardon du ciel et pardon des hommes, à R. Mardochée bar Meir.

b) ET R. DAVID bar Juda bar Isaac [31 *b*] vint et dit devant nous qu'il était vrai qu'un samedi un chevalier vint et s'empara de lui et le conduisit à la tour de Meyruel, et aucun Juif n'accompagnait ce chevalier, mais dans la ville on disait que R. Netanel fils du hakam R. Samuel et R. Mardochée bar Méir avaient fait le coup, à cause d'une querelle et discussion qu'il y avait entre R. Isaac bar Simson et entre dame Bottine, et cesdits deux hommes appartenaient à ce chevalier (étaient ses hommes liges), néanmoins ledit R. David bar Juda (le témoin) ne fit à ce sujet aucune dépense, ni lui ni son père ; et à cause de l'humiliation qu'il éprouva (d'être arrêté) ce jour de samedi, et à cause de ses souffrances corporelles, il avait cédé aux prières de R. Abba Mari bar Jacob et de R. Isaac bar Salmie, d'accorder audit R. Mardochée bar Méir un pardon complet, pardon du ciel et des hommes, ce qu'il fit en présence de ces deux personnes, il y avait plusieurs années de cela.

29. — *a*) R. S. BAR MOISE TIBBON répondit à cela que si cet acte n'était signé que de R. Netanel fils du hakam R. Samuel et de R. Méir bar Menahem, il y avait eu néanmoins trois personnes présentes pour recevoir le témoignage, et que toutes les trois avaient reçu ce témoignage ; mais l'avocat de B. répondit qu'il ne le croyait pas, puisque l'acte ne portait pas les trois signatures.

[1] Lire Samuel ; voir quatre lignes plus haut et 15 lignes plus bas.

Digitized by Google

V

Invalidation du témoin Mardochée bar Méir; le mariage de B.

27. Samuel invalide M. b. M., ce témoin a livré un Juif de Marseille à un chevalier; acte d'Aix sur ce sujet. — 28. Réplique de Laveyre. — 29. Nouvelles preuves de S. contre M. b. M., *séance du 9 tébet* (jeudi 9 décembre 1255). — 30. *Lundi* (13 tébet = 13 déc. 1255). M. b. M. a calomnié un médecin de Marseille. — 31. Réplique de Laveyre. — 32. Témoignages de L. sur le mariage de B. avec Isaac.

27. — *a*) AU JOUR FIXÉ, le dit R. S. apporta un acte pour invalider le témoin R. Mardochée bar Méir, et voici la teneur de cet acte :

b) « NOUS TRIBUNAL soussigné, avons été sommé par R. S. ṭ. M. Tibbon de recevoir témoignage que R. Mardochée bar Méir a commis un acte qui le rend impropre à témoigner. Et il (Samuel) amena devant nous R. David bar Juda et R. Salomon bar Netanel, lesquels témoignèrent devant nous et furent ensuite examinés par nous, [31 *a*] et voici leurs dépositions : R. DAVID BAR JUDA a vu et entendu que ledit R. Mardochée devait 10 livres au chevalier Don Esment de Villa, et le chevalier le poursuivait en recouvrement de cette somme, et ledit R. Mardochée lui dit : Si je te confie une chose qui te fera gagner 1400 sous (70 livres), tu me tiendras sûrement quitte de ces 10 livres que tu réclames et pour lesquelles tu me poursuis. Le chevalier lui dit : Je t'en tiendrai quitte, si tu fais ce que tu dis. Ledit R. Mardochée dit alors audit chevalier : Viens avec moi. Ils allèrent tous les deux, et ledit R. David bar Juda les suivait de loin, et il vit que ledit chevalier et ledit R. Mardochée allaient en bas dans la ville de notre seigneur l'évêque [1], et à la fin il les vit sortir de la ville de notre seigneur l'évêque, et R. David bar Isaac de Marseille était à cheval derrière le chevalier sur sa bête [2]. Il y avait à cette époque grande guerre entre notre seigneur le vicomte (שלטון) et la ville de Marseille, et il le conduisit (le chevalier conduisit ce David), le jour de samedi, prisonnier jusqu'à une tour appelée Meyruel, et comme on s'employait à délivrer ledit R. David, de Marseille, des mains du chevalier, nous demandâmes à voir [3] l'arrêt de la cour, pour savoir comment la chose avait été formulée par la cour de notre seigneur le שלטון, et on y trouva écrit le nom de R. David dit Davi. Là-dessus ledit R. Mardochée dit : « Ce Davi dont le nom est inscrit dans l'acte n'est pas ce Davi emprisonné, mais Davi Legros », mais on finit par trouver (dans l'acte) son nom (celui du Davi emprisonné) et le nom de son père et le nom de son grand-père.

[1] A Marseille.

[2] Les mots מורכב אחר הפרש בבהמתו signifient probablement que David était tenu en croupe par le chevalier.

[3] Cependant le texte a להראות « à montrer », nous supposons qu'il faut plutôt לראות.

Digitized by Google

est propre à témoigner à mon égard (à l'exclusion des parents, par exemple, que la loi récuse) peut témoigner de ce que je dis, et il mit sur sa main la *tora* [1], dont le rouleau était ouvert devant lui. NOUS avons demandé audit R. Isaac bar Salomon quel jour c'était, il répondit que c'était le vendredi près du 17 tammuz dernier, année passée 5015 de la création [2] (ביום ששי הסמוך לי"ז בתמוז מלפניו בשנת חמשת אלפים וט"ו לפניו ליצירה).

b) ET QUAND R. Isaac, le premier témoin, fut sorti, on fit entrer R. Mardochée bar Méir, lequel attesta devant nous qu'il était à Aix le vendredi voisin du 17 tammouz année 5015 passée (מלפניו) de la création, et qu'étant entré dans la maison de R. Isaac bar Simson et dans un des étages (עליות) de cette maison, il y vit R. Mardochée bar Méir Jekutiel [3], et avec lui R. Samuel bar Abraham et R. Isaac bar Simson et R. Isaac bar Salomon, le précédent témoin, et R. Isaac bar Simson pria R. Mardochée bar Méir de venir entendre les paroles de R. Mardochée bar Jekutiel, et il (le témoin) vit dans la main de R. Isaac bar Simson un livre (ספרא) ouvert à l'endroit des dix commandements. Le témoin atteste devant nous qu'il entendit ledit Mardochée bar Jekutiel dire : « Le monde dit du mal de moi, disant que j'ai attesté que ledit R. S. b. M. a épousé B. fille de R. Jacob Cohen, et afin de me disculper devant Dieu et devant Israël, je vous jure על דעתיכם, par cette *tora* sainte, et suivant l'intention (על דעת) de R. Isaac bar Simson, que je n'ai pas vu ni su jamais que ledit R. S. bar Moïse ait épousé ladite B., ni lui ni aucun autre, et quiconque dira que j'aie vu et su quelque chose en cette affaire, est un menteur. Et là dessus il désigna comme témoins moi et R. Isaac bar Salomon, pour témoigner sur lui en ceci, outre tous autres témoins valables.

c) LA-DESSUS l'avocat de la défenderesse, d'après ces témoignages, dit que Mardochée bar Jekutiel était impropre à témoigner, puisqu'il avait prêté faux serment, ayant modifié et renversé son témoignage devant nous le tribunal.

26. — *a*) R. S. b. M. Tibbon répondit, sur le fait de ces témoins produits par l'avocat de la défenderesse, qu'il se proposait de les déclarer impropres à témoigner sur tous les témoignages produits contre ladite B. où que B. produira contre lui.

b) ET NOUS TRIBUNAL avons fixé un délai audit R. S. pour produire les preuves d'invalidation contre les témoins produits par l'avocat de la défenderesse, et lui avons donné d'ici à jeudi, sous peine de 25 livres. Cela fut fait le mardi 7 tébet.

[1] Au lieu de ונתן התורה על ידו, nous pensons qu'il faut lire ונתן ידו על התורה.

[2] Le 17 tammuz 5015 tombe au jeudi 24 juin 1255 ; le vendredi désigné ici est donc évidemment le lendemain 25 juin.

[3] Le mot « Méir » est de trop, à moins que Mardochée b. Jekutiel ne s'appelle Mardochée b. Méir Jekutiel.

Digitized by Google

b) ET APRÈS QUE R. Abraham bar Isaac eut fait ce témoignage devant nous, vint devant nous un autre témoin appelé R. Samuel bar Abraham, et attesta tout ce qu'avait attesté ledit R. Abraham bar Isaac, précédent témoin, ajoutant seulement ceci que R. Laveyre bar Jonathan demanda (devant sire Gigonet) audit R. Mardochée [1] : Veux-tu que ces personnes ici présentes soient témoins et puissent rapporter au tribunal ce que tu viens de dire devant eux ? Et ledit R. Mardochée répondit : Oui, car ce que je dis devant eux est à titre de témoignage, car ils (ces personnes avec leur acte) m'avaient dit qu'ils ne faisaient cela que pour faire perdre (de l'argent ?) à dame Bella, « afin que vous (témoins, les témoins à qui ces personnes s'adressaient) tiriez quelque profit de son argent, on ne montrera pas cet acte, mais une transaction interviendra et vous (témoins) y gagnerez de l'argent ». Et nous, tribunal, avons demandé à R. Laveyre bar Jonathan pourquoi il avait été là (chez le sire Gigonet), si c'était comme témoin ou pour voir en curieux, et il nous dit qu'il y avait été pour voir, non comme témoin.

25. — *a*) ET APRÈS QUE nous eûmes entendu ces témoins, l'avocat de la défenderesse vint encore devant nous, et revenant à ses allégations, il nous dit qu'il voulait invalider, pour faux serment, un des témoins, savoir R. Mardochée bar Jekutiel, et pour cet objet il produisit devant nous R. Isaac bar Salomon et R. Mardochée bar Méir, pour témoigner contre ledit témoin de son incapacité par suite de faux serment. Nous demandâmes audit R. Isaac bar Salomon, quand il se présenta devant nous, ce qu'il savait de R. Mardochée bar Jekutiel au sujet de ce qu'il (Mardochée) disait que ledit R. S. avait épousé ladite B. Et ledit R. Isaac bar Salomon attesta devant nous, à titre de témoignage, que R. Mardochée bar Jekutiel l'avait pris un jour (lui témoin) et conduit dans la maison de R. Isaac bar Simson, à Aix, et là se trouvaient R. Isaac bar Simson, R. Samuel bar Abraham, et R. Mardochée bar Méir. Et R. Mardochée bar Jekutiel dit (devant eux) : « J'ai appris qu'on dit de moi — et qu'on m'en fait reproche — que j'ai attesté avoir vu que ledit R. S. bar Moïse a épousé ladite B. fille de R. Jacob Cohen ; c'est pourquoi, afin d'être pur devant Dieu et devant Israël, je jure, par « Je suis l'Eternel [2] » et par tout le décalogue donné à Moïse sur le Sinaï, et d'après les intentions (על דעת) de Dieu et les vôtres, que je n'ai pas vu ni su jamais, à aucune époque, que ledit R. S. b. M. ait épousé ladite B., et quiconque dira que j'aie été [30 *b*] jamais là comme témoin de ce mariage, est un menteur, et je désigne pour témoins de ce serment (il choisit dans l'assemblée) R. Isaac bar Salomon et R. Mardochée bar Méir [3], et en général toute personne qui

[1] Au lieu de אך זה הוסיף בדבריו של ר' ליירו, il faut lire אך זה הוסיף בדבריו שר' ליירו וג'.

[2] Premiers mots du décalogue.

[3] Il veut dire que parmi les assistants il charge tout spécialement du rôle de témoins les deux personnes qu'il désigne, sans exclure pourtant les autres témoins.

Digitized by Google

ledit R. S. a répondu, après ce témoignage, que tout cela était faux et que jamais il n'avait parlé de cela à ce témoin.

IV

Première série de témoignages.

I. — 23. Samuel amène les témoins de son troisième mariage, dont l'un est Mardochée b. J. (M. b. J.).
II. — 24. Laveyre invalide M. b. J., lequel s'est retracté devant le sire Gigonet ; un des témoins de Laveyre est Mardochée b. Méir (M. b. M.). *Cette séance paraît avoir lieu le 3 tébet* (vendredi 3 décembre 1255); voir n° 31 *a*.
III. — 25. En outre, M. b. J. s'est rétracté à Aix. — 26. Arrêt du tribunal. *Mardi 7 tébet* (7 décembre 1255).

23. — *a*) ET NOUS TRIBUNAL, d'un commun accord, avons ordonné à R. S. b. M. Tibbon d'amener immédiatement ses témoins devant nous, savoir ceux devant lesquels il prétend avoir épousé une (troisième fois) B. fille de R. Jacob Cohen, qui sont R. Mardoché bar Jekutiel et R. Josef bar Samuel, afin que nous examinions et entendions leur témoignage de leur bouche.

b) LEDIT S. vint et amena lesdits témoins, et ils attestèrent devant nous tout ce qu'ils avaient attesté d'après l'acte de réception de témoignage dressé devant R. Simson bar Abraham, et R. David bar Jacob fils du *nadib* R. Salomon, et R. Juda bar Abraham, et le témoignage des deux fut trouvé concordant.

24. — *a*) APRÈS QUE nous avions entendu les témoins de ce mariage, l'avocat de ladite B. vint et amena devant nous un témoin appelé R. Abraham bar Isaac, lequel attesta devant nous qu'il avait vu ce Mardochée bar Jekutiel, à une époque antérieure au témoignage porté par ce Mardochée devant nous au sujet du mariage de B., venir devant le sire (שר) Gigonet et ledit sire avait prié Mardochée de lui parler de l'affaire dudit R. S. et de ladite B., et de le faire librement et volontairement, et de lui dire la vérité, sans qu'il y eût de la part dudit sire contrainte d'aucune espèce. Alors ledit R. Mardochée dit devant ledit sire : « Je porte témoignage devant toi, à titre de témoin, en toute vérité, et je demande que tous les Juifs qui m'entendent en soient témoins et puissent témoigner au tribunal [30 *a*] de tout ce qu'ils entendront de ma bouche, et je dis en vérité que jamais je n'ai vu ni entendu que R. S. ait épousé ladite B. » Ledit sire lui demanda alors : « Qu'est-ce que cette réception de témoignage où l'on dit que tu as été mêlé ? » Et ledit Mardochée répondit audit sire : « Il est vrai que R. Juda bar Abraham et R. David bar Jacob sont venus auprès de moi avec un acte en mains et m'ont dit : « Parle et fais comme nous le voulons et conviens de ce qui est écrit dans cet acte, il ne t'en arrivera aucun dommage, » et moi, ne sachant lire cet acte, j'ai convenu de ce qu'ils disaient, mais jamais je n'ai vu que ledit R. S. ait épousé ladite B.

Digitized by Google

il menti (sur ce point des trois ans) en une question où il n'y a pas de témoins ? c'est donc la vérité ! IL A AUSSI avoué devant moi qu'il n'y a ni question, ni convention, ni fiançailles, ni contrat (תנאים) me concernant entre lui et ma mère ; et c'est parce que je ne suis pas fiancée à R. S., que son fils a pris femme, car si j'avais été fiancée avec lui, on ne lui aurait pas donné une autre femme. DE PLUS, c'est mon oncle même et son fils, ledit R. S., qui m'ont fiancée à R. Isaac mon mari, et mon oncle R. Moïse a lui-même écrit et fait tout le contrat (כל התנאים) conclu entre ma mère et R. Isaac ben Simson, mon beau-père. Mais après la mort d'un frère que j'avais, ledit R. S. est venu, un esprit de mal s'est emparé de lui, et il a soulevé ce procès et cette contestation, afin de s'emparer (שירש ; ou d'hériter) de tous mes biens et de ceux de ma mère. MON ONCLE R. Moïse, dans les synagogues de Marseille, en présence de toute la Communauté, avant que je fusse mariée (שנשאתי) à mondit mari R. Isaac, a déclaré que j'étais libre de me marier et non liée ni engagée ni fiancée, ni à son fils R. S. ni à qui que ce fût, et qu'il ne connaissait en moi ni empêchement [29 *b*] ni obstacle d'aucune espèce (pour me marier), mais que les paroles et contrat qui avaient eu lieu entre lui et ma mère étaient nuls dès l'origine, que je n'avais pas donné mon consentement à mes fiançailles avec ledit S., que je n'avais reçu ni présents, ni *sablonot*, ni fruits, ni cadeaux [1], ni de mon oncle R. Moïse ou de son fils ledit R. S., ni au nom de mon oncle, ni au nom de son fils, par l'intermédiaire de qui que ce fût au monde. TOUT CELA, je le dis maintenant en votre présence, mais j'ai encore de fortes réponses et des probabilités nombreuses, et des moyens et des preuves, pour dire et vous montrer que les prétentions et allégations dudit R. S. à mon égard n'ont aucune consistance, et quand vous le voudrez, je vous apporterai ces preuves, de sorte que vous ne croirez pas que je conviens des faits sur lesquels je me tais, c'est ce que je vous ai dit au début de mes plaidoyers et en chacun d'eux.

22. — ITEM, L'AVOCAT de la défenderesse a amené devant nous un témoin attestant que R. S. b. M. Tibbon s'est efforcé de produire de faux témoignages au sujet du mariage qu'il dit avoir fait avec ladite B. Le nom de ce témoin est R. David bar Abraham. Ledit R. David atteste que ledit R. S. est venu le trouver un samedi et l'a prié de porter témoignage en sa faveur qu'il (Samuel) avait épousé ladite B., assurant Samuel qu'il avait déjà parlé de cela à Josef bar Samuel, lequel lui avait promis d'agir en ceci comme il (Samuel) le souhaitait. Mais ledit témoin R. David répondit que son père ne lui avait pas appris à agir ainsi, qu'il ne le ferait pas et ne porterait pas témoignage de ce qu'il n'avait pas vu. Nous lui avons demandé la date de cet entretien, il a répondu qu'il ne s'en souvenait pas. Nous lui avons demandé en outre si ç'avait été avant le mariage (נשואין avec R. Isaac), il dit qu'il ne le savait pas. Il est véritable que

[1] Texte : לא מנות ולא סבלונות ולא פירות ולא מגדנות.

Digitized by Google

ils l'ont séduit par leurs paroles et leurs actes[1]. Tout cela, ce témoin en a fait serment grave devant eux (nos témoins) בנקיטת חפץ על דעת המקום ועל דעתם.

19. IL Y A d'autres probabilités, grandes et fortes, qu'il ne faut pas tenir compte des paroles du dit R. S. et que vous devez croire que tout ce qu'il fait est mensonge et tromperie et fraude, car B. a des témoins valables que ledit R. S. est venu et leur a promis de leur donner de l'argent afin qu'ils attestent pour lui, devant le tribunal, qu'il avait épousé B. en leur présence (en qualité de témoins de ce mariage), et ils lui répondirent : [29 *a*] « Nous ne ferons pas cette grande iniquité ni ce péché envers Dieu, et ne prendrons pas sur nous un si grand péché de porter faux témoignage pour quelque somme que tu nous donnerais. » Puis donc qu'il a une seconde fois fraudé, je dis qu'il est un fraudeur convaincu (וכיון דהדר לזיופא אימור זיופא זייף).

20. JE DIS en outre et vous fais savoir par connaissance certaine et je donne des probabilités nombreuses qu'il n'y a pas à tenir compte des paroles de S., car lui et son père Moïse Tibbon, et ses témoins qui ont témoigné devant le tribunal, étaient dans la synagogue quand furent faites les fiançailles de B. avec R. Isaac bar Isaac, lesquelles furent faites en leur présence et en présence de toute la Communauté ; et le jour de ces fiançailles, dame Bella, mère de ladite B. a fait un repas d'épousailles (אירוסין), et R. S. b. M. Tibbon est allé, lui-même, inviter (au repas) une partie des gens de cette ville, et lui et son père R. Moïse ont mangé et se sont réjouis avec eux dans la maison de la dite dame Bella, et ledit R. S. a fait le service (שמש) à table, devant les invités.

21. — DE PLUS B. dit : « Je ne me rappelle pas d'avoir jamais vu mon oncle R. Moïse à Naples, car quand mon dit oncle y est venu, j'avais à cette époque, moins de trois ans, je buvais encore le lait de la nourrice que ma mère m'avait donnée. C'est ce que m'a dit ma mère, et je ne savais pas que ma mère m'avait fiancée au fils R. S. (de mondit oncle), et s'il est vrai qu'elle l'ait fait, je n'accepte pas ces fiançailles. Mais il est vrai qu'à l'époque où nous étions encore à Naples, ma mère m'a dit : « Ma fille, si nous étions allées à Marseille dans le délai que j'ai fixé à mon frère R. Moïse quand il est venu ici, — tu étais alors une enfant de moins de trois ans et encore en nourrice, — il est possible que je t'eusse fiancée à son fils, mais ce délai est passé et mon frère a donné une femme à son fils R. S., et il n'y a entre lui et moi (Moïse et Bella) ni question, ni pourparlers, ni contrat (אין שום דין ודברים וחנאים). Et de tout cela (continue B.) mon oncle a fait serment grave qu'à l'époque où il est venu à Naples, j'étais une enfant de trois ans et non davantage, et pourquoi aurait-

[1] Les mêmes personnes qui ont fonctionné comme tribunal pour recevoir le témoignage, au lieu de scruter le témoin au moment où il portait ce témoignage, avaient au contraire, auparavant et en dehors du tribunal, égaré et séduit ce témoin.

Digitized by Google

LE PROCÈS DE SAMUEL IBN TIBBON

MARSEILLE, 1255

(SUITE ET FIN [1])

18. — JE DIS, en outre, qu'il n'y a pas lieu de tenir compte des paroles et actions du dit R. S. b. M., et que vous devez croire, pour plusieurs motifs, que tout ce qu'il a dit devant vous est mensonge et tromperie et corruption et ruse. SON ENVOYÉ et les témoins qu'il prétend avoir réunis pour les commissionner (pour aller auprès de B.) sont tous morts, et si l'un d'eux vit encore, il est allé au pays d'outre-mer, de sorte qu'ils ne peuvent pas le démentir, car il sait que tout ce qu'il dit est mensonge; et pour ceux des témoins qui sont encore maintenant présents et vivants, nous avons des témoins valables et dignes de foi qui assurent qu'un de ces témoins dont la déposition a été reçue par le susdit tribunal est venu auprès d'eux et leur a dit qu'il a commis un grand péché en disant (devant ce tribunal) des choses qu'il n'avait pas vues et de pure invention, car jamais il n'avait vu que le dit R. S. avait épousé la dite B. ET CE TÉMOIN a rendu cette assertion vraisemblable (נתן אמתלאה), disant que le dit R. S. était, avec d'autres personnes, venu le trouver et qu'ils l'avaient trompé et lui avaient dit: « Parle (porte témoignage) comme nous te le dirons, ne crains rien, ton témoignage ne sera pas mis par écrit et ne viendra pas devant le tribunal, nous ne faisons tout cela que pour leur faire peur (au parti de B.), afin que le beau-père [2] et la tante de R. S. transigent avec lui et lui donnent autant d'argent qu'il voudra, car elle est très riche, et tout cet argent ne doit pas rester à nos ennemis. » Et ils (le tribunal) n'ont pas examiné et cherché à embarrasser ce témoin, selon la règle et le droit, mais

[1] Voir le précédent numéro, page 70.

[2] Il y a חמיו probablement pour חמיה, le beau-père de B., Isaac b. Simson.

Digitized by Google

dans le corps du texte les endroits où se trouvaient les passages bibliques et la plupart des passages talmudiques et midraschiques cités par le gaon, mais il a omis de placer une indication quelconque au commencement des chapitres et des versets du texte biblique, ce qui rend l'usage du livre assez difficile. L'impression est, en général, correcte, mais, outre les trois pages *d'errata*, il existe encore d'autres fautes d'impression dans l'ouvrage[1]. Ce léger défaut ne diminue en rien le mérite de l'éditeur, qui a mis au jour un monument important de la plus ancienne littérature exégétique du moyen âge.

W. Bacher.

Budapest, mars 1887.

[1] P. 4, l. 9, lis. אעדת au lieu de אעידת ; p. 12, l. 4 d'en bas, lis. רקול au lieu de וקאל ; p. 18, l. 1, lis. קומי au lieu de קום ; p. 27, l. 11, d'en bas, ajout. רגו' après ההוא ; p. 51, l. 11 d'en bas, lis. כי אחיו au lieu de ואחיו ; p. 63, l. 3 d'en bas, lis. פאצל au lieu de פאעל ; p. 79, l. 11 d'en bas, lis. יוסף au lieu de יהודה ; p. 79, l. 6 d'en bas, lis. בקולה au lieu de כקולה ; p. 80, l. 8, lis. יוסף au lieu de יעקב ; p. 85, l. 7, effacez לו ; p. 109, l. 3 et 2 d'en bas, lis. הראוי au lieu de הראו ; p. 117, l. 3 d'en bas, ajout. חיים après המה ; p. 124, l. 11, lisez אתי au lieu de אתו ; p. 130, l. 13, lis. מקדורא au lieu de מקרורא ; p. 136, l. 3 d'en bas, lis. אלשדה au lieu de אלשרה ; p. 139, l. 4, lis. אסא au lieu de אסיא ; p. 141, l. 6 d'en bas, lis. אלי au lieu de אלא ; p. 141, l. 1 d'en bas, lis. אלגיד au lieu de אלגיד ; p. 151, l. 10, lis. תם au lieu de תם ; p. 151, l. 2 d'en bas, lis. וימרדו au lieu de וימרמרדו ; p. 160, l. 5, lisez אלתאני au lieu de אלתאני.

Digitized by Google

et celui de I Chron., XXI, 12, qui parle de « trois ans de famine », et il dit que dans Samuel il ne s'agit que d'une famine régnant dans le pays même, mais qu'il est possible de conjurer par l'importation de vivres de pays étrangers, tandis que les Chroniques parlent d'une famine complète, où il est impossible de faire venir des vivres d'autre part.

XVIII. Il nous a paru d'autant plus important de donner une analyse très détaillée des fragments du commentaire de Samuel ibn Hofni que ces fragments ne forment qu'une petite partie de l'ouvrage dont nous déplorons la perte. Cette analyse n'ajoute, il est vrai, que très peu de traits nouveaux à ce que nous connaissions déjà de la figure du gaon, mais elle donne une idée plus complète de sa méthode exégétique et de ses procédés d'écrivain, se bornant à des parties de l'Écriture purement narratives. Ces fragments, tout en étant relativement peu étendus, suffisent pour montrer les nombreuses connaissances philosophiques et autres de notre commentateur, qui était, après Saadia, le plus illustre représentant de cette exégèse des gaonim qui employa pour la première fois une méthode rationnelle dans l'explication de l'Ecriture-Sainte et s'efforça de rendre le texte biblique clair et intelligible ; ils montrent que Samuel ibn Hofni était digne du titre *d'interprète ami du Peschat* dont son jeune contemporain Abulwalid l'a qualifié, mais ils montrent aussi combien l'esprit du chef d'école de Sora était en quelque sorte imprégné du système employé par le Talmud et le Midrasch dans l'interprétation biblique [1]. Un trait des plus saillants de l'exégèse de Samuel, c'est d'élucider le sens du texte en comparant les passages analogues et de les éclaircir les uns par les autres, système peut-être trouvé dans la méthode exégétique du Midrasch.

M. Israelsohn a édité avec le plus grand soin ces fragments d'après le ms. unique qu'il possédait et qui présente de nombreuses lacunes et de graves difficultés, et il a conservé dans la transcription arabe les particularités caractéristiques des ouvrages arabes écrits par des Juifs ; il en a parlé, du reste, ainsi que de quelques anomalies de style particulières à Ibn Hofni, dans la courte introduction dont il a fait précéder le texte. Il a indiqué

[1] Dans les trois expressions dont Jacob s'est servi pour annoncer à ses fils qu'il allait les bénir, Samuel voit le triple caractère de la bénédiction du patriarche : האסף désigne l'avertissement (cf. Jérémie, IV, 5), הקבצו fait allusion à son projet de dévoiler l'avenir et la sortie d'Égypte (cf. Isaïe, XI, 12), et שמעו annonce la bénédiction proprement dite (cf. Deut., XI, 27).

Digitized by Google

par l'un, tantôt par l'autre. C'est ainsi que אהד et יכין, XLVI, 10, seraient les mêmes que ירב et זרח de I Chroniques, IV, 24. Le même fait s'observe, d'après notre commentateur, pour les héros de David dont quelques-uns ont des noms différents dans I Chron., XI, et dans II Samuel, XXIII (p. 95)[1]. D'autres fois, il admet, pour expliquer les contradictions, des changements de lettres dans les noms; ainsi, d'après lui, ימואל, XLVI, 10, est devenu נמואל, I Chroniques, IV, 24; חלב, II Sam., XXIII, 29, un des héros de David, par suite du changement de ב en ד, est devenu חלד dans I Chron., XI, 30. Dans un autre cas, il admet qu'un nom a été changé par suite de l'addition d'une lettre, ainsi de ירב, XLVI, 13, on a fait ישוב, Nombres, XXVI, 24 et Chron., VII, 1. Il relève (p. 178) les différences qui existent dans les trois listes des descendants de Benjamin mentionnées dans Genèse, XLVI, 21, Nombres, XXVI, 38-40 et Chron., VIII, 1, et il dit que ארד et נעמן désignés dans Genèse comme fils de Benjamin ne sont pas les mêmes que ארד et נעמן que les Nombres nomment comme petits-fils de Benjamin, ces derniers seraient les neveux des premiers et auraient eu le même nom que leurs oncles. C'est ainsi qu'un petit-fils de Juda, ער, a eu le même nom que son oncle ער, I Chron., IV, 21, et que, dans I Chron., II, 46, on trouve deux גזז, dont l'un était le fils et l'autre le petit-fils de Caleb. Les Chroniques, dit notre commentateur, ne mentionnent pas la plupart des fils de Benjamin nommés dans la Genèse, parce qu'elles ne s'occupent que de ceux qui ont eu une nombreuse postérité, de même qu'elles ne nomment, IV, 1, que les fils de Juda qui ont eu beaucoup d'enfants. Après avoir établi que la différence entre le total des enfants de Léa nommés individuellement, Genèse, XLVI, 8-14, et qui est de trente-deux, et entre le total mentionné *ibid.*, 15, qui est de trente-trois, provient, comme l'explique la tradition, de ce que le dernier total comprend Yokébéd, fille de Lévi, qui est seulement née au moment de l'entrée de Jacob en Égypte, Samuel ibn Hofni ajoute que les totaux donnés par la Bible sont quelquefois inexacts, soit parce que la somme indiquée est plus grande que le total formé par les noms mentionnés en détail, soit parce qu'elle est plus petite, et il cite comme exemples du premier cas I Chron., III, 22; *ib.*, XXIV, 23; *ib.*, XXV, 3-4, et comme exemples du deuxième cas Josué, XV, 21-32; *ib.*, XIII, 3 (p. 97 et 176). A propos de XLII, 5 (p. 40), il fait remarquer la contradiction qui existe entre le passage de II Sam., XXIV, 13, où il est question de « sept années de famine »,

[1] Il prétend aussi que אצבון, XLVII, 16, est le même que אזני, fils de Gad, nommé Nombres, XXVI, 16.

Digitized by Google

et de la plupart des garçonnets [1]. — XLVI, 27 (p. 100), il prétend que c'est depuis sa 84e année jusqu'à sa 130e année que Jacob a vu augmenter les membres de sa famille jusqu'au nombre de soixante-dix. — XLVII, 18 (p. 108), il essaie de trouver des allusions dans le texte à chacune des sept années de famine. La première année est mentionnée XLI, 54 ; c'est pendant cette année que les frères de Joseph ont fait leur premier voyage en Égypte ; la deuxième année au verset XLI, 55 ; dans cette année, les frères de Joseph sont revenus en Égypte (cf. XLV, 6). Pendant la troisième année, Jacob est arrivé en Égypte ; la quatrième est mentionnée XLVII, 13, la cinquième XLVII, 16, la sixième XLVII, 18-20, et la septième XLVII, 23. — L, 26 (p. 173), il dit que le texte a indiqué à quel âge est mort Joseph, pour faire connaître la durée de son règne en Égypte et aussi pour montrer en combien d'années se sont passés les événements racontés dans la Genèse. La fin du calcul établi par Samuel ibn Hofni manque dans le commentaire, par suite d'une lacune du ms [2]. Dans le passage relatif aux diverses famines mentionnées dans la Bible, notre commentateur compte comme sixième celle dont parle le livre de Ruth, et il prouve, à cette occasion, par des calculs, que la donnée traditionnelle d'après laquelle les *juges* du livre de Ruth, I, 1, seraient Débora et Barak concorde avec les autres données de ce livre.

XVII. Dans son explication du texte biblique, aussi bien que dans les nombreuses digressions auxquelles cette explication donne lieu, Samuel ibn Hofni cite très fréquemment d'autres passages de la Bible, mais il est rare qu'il accompagne ces citations d'observations exégétiques [3]. Il compare attentivement les divers passages parallèles de la Bible. C'est ainsi qu'à propos de la liste des noms donnée XLVI, 8-27, il mentionne les listes de Nombres, XXVI, et du commencement des Chroniques, et essaie d'expliquer les contradictions de ces énumérations. Il admet, par exemple, que la même personne avait deux noms et qu'elle était désignée tantôt

[1] Ce calcul est plus explicite p. 179 (XLVI, 21), où S. prouve qu'à l'âge de trente-et-un ans, Benjamin pouvait avoir dix enfants.

[2] L, 25 (p. 172), S. déclare que depuis la mort de Joseph jusqu'à la sortie d'Égypte il s'était écoulé cent trente-neuf ans ; il suit la tradition, d'après laquelle (cf. *Seder Olam*, ch. 3, au commencement) les Israélites auraient séjourné en Egypte pendant deux cent dix ans.

[3] Jos., VII, 24, p. 59 ; *ib.*, XIX, 11, p. 143 ; Juges, VI, 17, p. 88 ; I Sam., XI, 12, p. 59 ; *ib.*, XVII, 58, p. 125 ; II Sam., XIX, 42, p. 41 ; I Rois, XI, 26, p. 24 ; *ib.*, XIII, 31, p. 122 ; II Rois, II, 14, p. 169 ; *ib.*, VI, 25, p. 38 ; Isaïe, VIII, 21, p. 33 ; *ib.*, XVI, 1, p. 135 ; Zach., III, 1, p. 127 ; Ps., LXVIII, 14, p. 146 ; Dan., X, 3, p. 3 ; I Chron., XVII, 23, p. 47.

Digitized by Google

autre endroit, XLIX, 11 (p. 142), ce qu'il appelle ici la connaissance des lois divines par l'expression hébraïque חכמת התורה, à laquelle fait allusion, d'après lui, le verset I, 6 du *Cantique des Cantiques* [1].

Notre commentateur dit des Égyptiens (p. 7), à propos du verset XLI, 8, qu'ils se distinguaient dans l'antiquité par leur esprit subtil et leurs connaissances physiques (cf. I Rois, V, 10), et, plus loin, XLI, 49 (p. 21), il les identifie avec les Alexandrins, אלאסכנדראניין, qui s'étaient rendus célèbres par leurs connaissances philosophiques — (*sic*) באלעלום אלפלאספיה — [2], et enfin, à la page 63, il fait remarquer que, parmi les Égyptiens, les uns croyaient à l'existence du Créateur et à la création du monde, et les autres admettaient également ces deux croyances, mais, d'après ce qui est connu des Alexandrins, rejetaient celle de la prophétie.

XVI. Samuel ibn Hofni accorde une attention toute particulière à la *chronologie* des récits bibliques. A la page 2, à propos du chap. XLI, il cherche à démontrer l'exactitude de l'assertion du *Séder Olam* qu'Isaac est mort à l'époque où Joseph est sorti de prison. Plus loin, XLI, 66 (p. 26), il fait remarquer que l'indication que la Tora donne de l'âge de Joseph au moment où il se présenta devant Pharaon permet de calculer la durée de son règne, qui, d'après lui, se serait prolongé pendant quatre-vingts ans (cf. L, 26). Il dit, à propos de XLIII, 8 (p. 53), où Benjamin est appelé נער, que celui-ci avait alors trente-un ans, parce que, d'après le verset XXXI, 11, et en ajoutant aux six années mentionnées dans ce verset les deux années que dura le voyage de Jacob et au bout duquel il était né, il avait huit ans de moins que Joseph et que ce dernier était alors âgé de trente-neuf ans (cf. XLI, 46, et XLV, 6). Et cependant Benjamin est appelé נער, *garçonnet*, parce qu'il était toujours resté dans la maison paternelle, à l'instar des petits enfants

[1] Les *Devoirs des cœurs* de Bahya contiennent l'équivalent arabe de cette expression. Dans la traduction d'Ibn Tibbon, III, 4, la connaissance de la loi est appelée חכמת התורה, par contre, le texte original, dans Slucki, à l'appendice de son édition, p. XXIII, dit : עלם אלכתאב.

[2] A propos de XLIII, 16 (p. 57) il fait la remarque que si Joseph n'avait pas été empêché par la loi religieuse d'avoir un intendant païen qui aurait également préparé le manger, nous pourrions croire que cet homme, dont parle le texte était « un des Égyptiens alexandrins » אחד אלמצריין אלאסכנדראניין. « Mais, comme cela n'était pas possible pour la raison précitée, nous pensons que cet intendant était son fils Manassé. » Il est remarquable que dans son empressement à fournir à Joseph un cuisinier juif, Samuel oublie qu'à cette époque Manassé, qui aurait été l'intendant de Joseph, avait tout au plus sept ans (cf. Gen., XLI, 46 et 50 ; XLV, 11).

Digitized by Google

cation de Genèse, XXXII, 13, où il a prouvé qu'un entier ne peut pas être divisé à l'infini. XLVII, 28, il dit, dans un développement de caractère homilétique (p. 117) : « En établissant un lien entre la vie de Jacob et l'endroit où le patriarche a vécu, l'Ecriture-Sainte nous enseigne que nous devons établir une distinction entre la vie de Jacob ou de tout autre être animé et la vie de Dieu, car Dieu est vivant par essence et non par suite d'une vie qui est en dehors de lui ; c'est cette pensée qu'exprime Jérémie, X, 10. Cette remarque s'applique aux autres attributs de Dieu, tels que la science, la puissance, etc. Au contraire, la vie de tous les êtres est en eux comme un élément étranger, c'est pourquoi elle se sépare d'eux, comme dit l'Ecclésiaste, IV, 2. » — Samuel traduit le mot הקרות, XLII, 29 (p. 49), par אעראץ, *accidents*, et il dit qu'il les appelle ainsi parce qu'ils se sont produits chez les fils de Jacob, mais qu'en réalité, ce ne sont pas des événements dus au hasard, mais amenés par la volonté divine. Les Philistins considéraient, au contraire, les accidents comme des faits absolument fortuits [1] (I Sam., VI, 9). — XLI, 33, il définit le sens des mots חכמה et תבונה, et il ajoute : « La plus noble et la plus élevée des sciences est la science des prescriptions divines, עלם אלמצות, c'est-à-dire la connaissance du Créateur et des attributs qui doivent lui être reconnus, ainsi que des preuves rationnelles qui établissent ce point ; c'est aussi la connaissance de la volonté de notre Créateur, qui nous a mis au monde pour que nous nous soumettions à cette volonté et gagnions notre salut en comprenant les preuves révélées qu'il nous a données, en faisant de bonnes œuvres dont l'accomplissement s'impose à nous et qui nous seront utiles ici-bas et dans le monde futur, comme le dit Job, XXVIII, 28 [2]. Les sciences les plus utiles, après la connaissance de Dieu, sont celles des mathématiques, de la géométrie, de l'astronomie, de la composition de la musique, de la physique, la connaissance de métiers et d'arts mécaniques » (p. 18). Samuel ibn Hofni désigne, en un

[1] Cf. ce qu'il dit à propos de XLV, 8 : « Les mots : *Ce n'est pas vous qui m'avez fait venir ici*, rapportent l'événement à la volonté du ciel et à la direction supérieure, אלתדביר אלסמאוי ואלסיאסה אלעלויה, et c'est ainsi qu'il faut entendre l'adage talmudique מקדים רפואה למכה (*Megilla*, 13 *b*).

[2] Dans le passage relatif au deuil (p. 162), il faut remarquer que Samuel fait ressortir la différence entre le deuil prescrit par la loi, שרע, et le deuil imposé par la nature, טבע, ce dernier peut être causé par des vivants, comme on voit dans I Sam., XV, 35. — Notre commentateur fait allusion à la division bien connue des lois en lois révélées et en lois rationnelles, en disant (p. 86, à propos de XLV, 5) que David n'a pas puni les actes d'Adonia (I Rois, I, 6), parce qu'ils n'étaient contraires ni à la révélation ni à la raison : לכן הלא אלקול מכצרץ באלאשיא אלגאיזה אלתי לא תקבח פי אלעקל ולא פי אלשרע.

Digitized by Google

Les développements psychologiques ne sont pas rares dans notre commentaire. Nous rappellerons le passage que nous avons cité plus haut sur les songes et leur signification et où Ibn Hofni énumère (p. 8), parmi les treize conditions nécessaires pour l'interprétation d'un songe, la connaissance de l'âme et de ses facultés ainsi que des particularités de son activité. Notre auteur ajoute que les songes où l'on voit des images sont moins importants que ceux où l'on perçoit des sons, « parce que les images aperçues dans un rêve n'ont aucune réalité et ne sont que les traces laissées par la perception dans l'imagination [1] ». Le passage dont il a été également déjà question plus haut et qui est relatif à l'action de l'éloquence se termine ainsi (p. 81) : « Ce qui est plus efficace que la musique, la poésie et la rhétorique, c'est un discours plein de logique, qui démontre la vérité de ce qu'il avance, car il agit sur l'âme rationnelle, אלנפס אלנאטקה, tandis que les premières n'agissent par leur harmonie mélodieuse que sur l'âme irritable, אלנפס אלגצבי̇ה, et il y a une différence considérable entre ces deux âmes [2]. » — XLV, 5, le chagrin, עצבון, est défini « une maladie de l'âme », מרץ נפסאני (p. 85). — XLV, 27, il traduit ותחי רוח יעקב par les mots : *la maladie de l'âme de Jacob disparut* [3], et il dit, dans son commentaire : « La disparition d'une maladie est désignée en hébreu par le mot חיה, comme dans Is., XXXVIII, 9, et la tristesse est une maladie de l'âme, d'après Prov., XVIII, 14 ; Job., XVII, 1 ; I Rois, XXV, 5 (p. 94).

Voici maintenant quelques réflexions d'ordre métaphysique. A propos du verset XLI, 49 (p. 31) : *Au point qu'il cessa de compter, car il n'y avait plus de nombre*, Ibn Hofni dit que cette façon de parler est une hyperbole, « parce que les objets existants ne sont pas infinis », comme il l'a déjà fait remarquer dans son expli-

XLVII, 8 (p. 105), Samuel justifie l'usage de l'expression כמה en disant que « le temps est une quantité continue » אלזמאן מן אלכם אלמתצל.

[1] P. 14, en bas : ואמא אלרגה אלדי תכון אלצור אנקץ מן אלקול פהו אן כתירא מן אלצור אלמנאמיה אעני אלתי תרי פי אלמנאם קד תכון באטלה לבקא אתר אלמחסוסאת פי אלפנטאסיא אעני גז אלתכיל.

[2] Voir la remarque de Samuel sur XLV, 1 (p. 83) : « L'allocution de Juda écarte la dureté et l'indifférence de l'âme de Joseph et l'a amené à la clémence, elle a engagé Joseph à se faire reconnaître. Lorsque « l'âme irritable » a perdu son équilibre et s'est tournée vers la cruauté, elle peut être influencée par la musique, dont les mélodies la calment et la rendent douce. » Et, à propos des mots : *Joseph ne pouvait plus se retenir*, il dit : « Chacun peut savoir par expérience que, s'il est fortement ému, il perd la patience. » XLIV, 31 (p. 80). Samuel parle de l'âme intelligente qui domine les deux âmes animales, l'âme irritable et l'âme appétitive.

[3] וזאל מרץ נפס יעקב. Saadia dit : פאטמאנת נפס יעקב, et *l'esprit de Jacob s'apaisa*.

Digitized by Google

jamin d'une façon spéciale, parce que d'abord il s'était adressé seulement à dix de ses frères et que les paroles qu'il profère maintenant s'appliquent à tous les onze frères. Il veut aussi dire par là que, dans le cas où son père douterait de la véracité du récit de ses autres fils, il ajouterait foi aux affirmations de Benjamin (p. 88). — XLV, 23. « Et il envoya de même à son père. » Le texte veut dire, par le mot *de même*, כזאת, que Joseph envoya également un présent à Jacob comme il en avait donné à ses frères, ou bien qu'il lui envoya une quantité égale à celle qu'il avait donnée à tous ses frères, c'est-à-dire une charge de dix ânes et dix ânesses (p. 92). — XLVI, 29. Les mots וירא אליו peuvent être interprétés de diverses manières, ils indiquent ou que Joseph s'est présenté à son père, non pas avec une pompe royale, mais simplement et modestement, ou qu'il lui a montré des signes sur son corps pour se faire reconnaître, ou bien ils se rapportent à la suite et doivent être ainsi interprétés : « Dès que Joseph vit Jacob, il se jeta à son cou » (p. 104). — XVLII, 25. Pharaon avait déjà pris possession (verset 23) des personnes et des biens des Egyptiens. Que signifient alors ces mots : « Soyons les esclaves de Pharaon » ? Les Egyptiens disent que c'est par reconnaissance pour les bienfaits de Joseph qu'ils se sont donnés à Pharaon, ou que, sous une telle direction, ils sont volontiers les esclaves de Pharaon et que, s'ils étaient encore libres, ils se feraient esclaves (p. 115).

XV. La partie de la Tora expliquée dans les fragments que nous possédons du commentaire de Samuel ibn Hofni fournit très difficilement au commentateur l'occasion d'entrer dans des digressions philosophiques. Il y a cependant des développements de ce genre dans certains passages cités plus haut, et particulièrement dans les digressions apologétiques. En voici encore quelques-uns, qui appartiennent plus spécialement à la *Logique*. A propos de XLI, 7 (p. 5), Samuel ibn Hofni dit que tout ce qui mange avale, mais tout ce qui avale ne mange pas. (Le texte dit des vaches qu'elles ont mangé, et des épis qu'ils ont avalé.) A propos de XLII, 38, il dit (p. 51) que les mots יגון et רעה peuvent être employés l'un pour l'autre, car tout יגון (chagrin) est רעה (mal), quoique tout רעה ne soit pas nécessairement יגון. XLV, 23, les trois expressions מזון, לחם, בר, désignent ici des objets d'alimentation, tout בר contient לחם, mais tout לחם n'est pas בר, tout לחם est מזון, mais tout מזון n'est pas לחם [1].

[1] De même XLIV, 16 (p. 72). Cf. *Leben und Werke des Abulwalid*, p. 7, note 39.

Digitized by Google

il cite deux autres exemples de vieillards dont l'âge avait affaibli la vue, I Sam. IV, 15 ; I Rois, IV, 14 (p. 126).

XIV. Voici d'autres exemples d'interprétations, qui ne reposent pas, comme les précédentes, sur des comparaisons établies entre plusieurs passages de la Bible. XLI, 2, il dit que Pharaon a vu les vaches et les épis sortir justement du Nil, parce que ce fleuve a une très grande importance pour la végétation de l'Egypte (p. 3). XLI, 44, les mots de Pharaon : « Je suis Pharaon » peuvent avoir différentes significations. Ils sont peut-être l'expression de son orgueil ; c'est ainsi qu'un autre roi d'Egypte dit, dans Ezéch., XXIX, 3 : « A moi appartient mon fleuve » ; ils peuvent aussi indiquer que Pharaon communiquera directement et sans intermédiaire avec Joseph, ou enfin que « moi, Pharaon, je suis seul au-dessus de toi (p. 23) ». — XLI, 45. צפנת פענח est sans doute la traduction hébraïque du nom copte que reçut Joseph et qui fut cause de ce que sa famille n'apprit pas sa présence en Egypte (p. 25). — XLI, 54. En racontant que la famine sévissait dans tous les pays, la Bible ne veut pas dire que toutes les régions de la terre souffraient de la famine, car il n'est pas probable que cette calamité eût atteint le monde entier jusqu'aux confins de l'est et de l'ouest, elle n'avait frappé que les provinces de l'Egypte, celles de la Syrie et les contrées limitrophes (p. 32). — XLII, 39. Les fils de Jacob racontèrent leur aventure à leur père dès leur retour, pour ne rien lui tenir caché et aussi pour qu'il pût se familiariser immédiatement avec l'idée de se séparer de Benjamin (p. 29). — XLIII, 12. Jacob fit emporter à ses fils le double de ce qu'ils avaient emporté avec eux la première fois, pour trois raisons : 1° pour acheter plus de blé ; 2° pour le cas où le prix du blé aurait augmenté ; 3° pour qu'ils fussent considérés comme des gens riches, et non comme des pauvres (p. 56). — XLIV, 5. Il n'est pas impossible que les mots ודהוא נחש ימחש בו indiquent différents genres d'enquêtes et d'informations. Il y avait peut-être au fond de la coupe un appareil, arrangé d'après des principes de géométrie et de métrologie, qui faisait connaître l'heure et le temps et indiquait à Joseph les moments où il devait prier et où il pouvait comparaître devant le roi ; en réalité, nous connaissons des coupes et d'autres vases de ce genre qui servent à déterminer l'heure : au milieu se trouve une ouverture par laquelle pénètre l'eau, et celle-ci, arrivée à une certaine hauteur indiquée par un trait, fait connaître l'heure du jour ou de la nuit. Ces vases peuvent servir également pour la boisson, dans ce cas, les traits servent à mesurer le liquide contenu dans le vase (p. 68). — XLV, 12. Joseph mentionne ici Ben-

Digitized by Google

Moïse, Exode, VII, 12, *avala* les autres bâtons. — A propos du verset XLI, 14 (p. 7), qui rapporte que Joseph se fit couper les cheveux et changea de vêtements, il rappelle les passages de II Sam., XII, 20; II Rois, XXV, 29 ; Zach., III, 4. — « La proposition plut au roi et à ses serviteurs », XLI, 37 (p. 20), pour plusieurs raisons : d'abord, à cause de la *grâce* (on lit ici dans le commentaire arabe le mot hébreu חן) que Dieu avait accordée à Joseph, d'après Prov., XI, 22, ensuite, à cause de la sagesse de ses conseils, d'après Prov., XXIV, 26, et X, 21. — Au sujet du verset XLI, 55 (p. 33), il cite Isaïe, VIII, 21, et émet la supposition que les Egyptiens avaient d'abord invoqué leurs dieux et ensuite Pharaon. — XLII, 17 (p. 45), il mentionne d'autres passages où il est question de faits qui se produisent le troisième jour, Osée, VI, 8 ; Genèse, XXII, 4 ; Exode, XIX, 16 ; Esther, V, 1. « Dans bien des circonstances, l'événement ne se réalise que le troisième jour. » — L'avertissement de Ruben, XLII, 22, lui rappelle celui de Jonathan à Saul, I Sam., XIX, 5 (p. 48). — Comme analogue à l'énumération des produits de Canaan, XLIII, 11, il mentionne une autre liste de ces mêmes produits, Ezéch., XXVII, 17 (p. 58). — Dans ces mots : « Que Dieu vous fasse trouver miséricorde devant cet homme, » Jacob condense les principes de la prière, parce que « le fruit de la miséricorde est le bien, » cf. Ps., CVI, 46 ; Néh., I, 11 ; II Rois, XIII, 23 (p. 56). — La question de Joseph XLIV, 15, ressemble, pour le sens et la forme, à celle de Dieu IV, 10, et à celle de Laban XXXI, 26 (p. 72). — A l'occasion des paroles : « Je veux placer mon regard sur lui, » XLIV, 21 (p. 78), il cite Jérémie, XXXIX, 12, *ib.*, XL, 4, et, dans le mauvais sens, Amos, IX, 4. — XLV, 2, il dit que les Egyptiens et Pharaon n'entendirent pas eux-mêmes les sanglots de Joseph, cela aurait été impossible, mais ils apprirent qu'il avait pleuré ; c'est ainsi qu'il faut expliquer le passage de Nombres, XI, 10. — La nouvelle de la grandeur de Joseph doit persuader à son père de venir en Egypte, XLV, 13 ; de même, le prophète Isaïe, LXVI, 19, veut que les peuples, à la nouvelle de la magnificence de Dieu, se tournent vers lui. — La bénédiction que Jacob donne à Pharaon, XLVII, 7 (p. 105), doit se comprendre d'après Dan., II, 4, et I Rois, I, 47. — En transplantant les habitants de l'Egypte dans d'autres villes, XLVII, 21, Joseph poursuivit le même but que les rois d'Assyrie, II Rois, XVII, 23 ; Isaïe, X, 13, et ceux de Babylonie, II Rois, XXIV, 14 ; XXV, 11. Il chercha à enlever aux transportés le désir de reconquérir leurs anciennes terres (p. 111). — A propos des lois édictées par Joseph, XLVII, 26, il mentionne les lois indiquées dans I Sam., XXX, 24 ; II Chron., XXXV, 25 (p. 115). — XLVIII, 10,

Digitized by Google

Samuel cite aussi des explications d'autres exégètes, mais sans les nommer [1], et presque toujours pour les combattre [2]. Nous avons déjà dit plus haut que, pour les mots douteux, il rapporte plusieurs explications, parmi lesquelles se trouve quelquefois celle de Saadia [3]. Une fois il parle « du traducteur des chrétiens » qui aurait traduit הַמִּטָּה, XLVII, 31, comme s'il y avait הַמַּטָּה [4]. Samuel connaissait sans doute une traduction arabe de la Bible faite par un chrétien d'après la version des Septante.

XIII. L'ouvrage qui sert le plus à Samuel ibn Hofni pour son exégèse est la Bible même [5], dont certains passages ou expressions éclairent le texte qu'il commente, et les analogies qu'il établit entre les expressions répétées en plusieurs endroits de l'Ecriture font regarder aujourd'hui encore, malgré quelques erreurs, le commentaire de Samuel comme une œuvre exégétique très importante. Quelques exemples suffiront pour faire connaître ce procédé de Samuel dans son exégèse. A propos du verset XLI, 7 (p. 5), il demande pourquoi le texte parle pour les épis « d'avaler, » et pour les vaches, de « manger, » et il répond que le mot *manger* peut être employé à propos des vaches, qui sont munies des organes nécessaires à cette fonction, mais non des plantes ; les épis *avalèrent* les autres épis comme le bâton de

שור, ce qui signifie sans doute : puisque le targumiste, dont le langage est mêlé d'hébreu, traduit חומדה, *mur*, par שור. S. veut dire par là que le mot שור par lequel le Targum traduit חומדה est un mot hébreu.

[1] Il dit le plus souvent קום, aussi בעץ אלמסרין ou בעץ אלנאס, quelquefois קד יפסר, קד יקאל.

[2] XLI, 33 (p. 19); XLV, 23 (p. 92); XLVI, 21 (p. 179); XLVI, 23 (p. 99); XLVI, 27 (p. 100); L, 16 (p. 168).

[3] C'est ainsi que גביע, XLIV, 2 (p. 66), est traduit par גאם.

[4] P. 122 : וקד צחף נאקל אלנצארי על ראש המטה ואתבא עלי עצאתה עלי מן אנה מטה אלדי תפסירה עצי. Ce traducteur a suivi les *Septante*, qui disent : τῆς ῥάβδου αὐτοῦ. M. Harkavy, *ib.*, p. 49, note 125, lit à tort נאקלי et parle de plusieurs traducteurs.

[5] Samuel désigne la Bible par le mot כתאב ou אלמקרא, à moins qu'il ne dise simplement, en citant un passage biblique, קולה. (Cf. mon ouvrage *Die grammatische Terminologie des Jehuda b. David Hajjug*, p. 6, note 4.) Il nomme rarement les diverses parties de la Bible, comme, par exemple, ספר מלכים et דברי הימים (p. 95), ou les sections de la Tora, comme פרשת פנחס (p. 95). Quelquefois il désigne les auteurs des livres bibliques par le nom de אלולי, *le juste* (p. 47 : Ps., XXXI, 8 ; p. 121 : Ps., LXXIX, 2 ; p. 132 : Ps., XLIV, 7 ; p. 10 : Prov., II, 6, où il dit אלולי אלאכר, c'est-à-dire Salomon, sans doute pour le distinguer de David), ou אלחכים, *le sage* (p. 10, l. 18 : pour des citations des Proverbes ; p. 58 : pour une citation de l'Ecclésiaste). A la page 113, l. 8, le mot אלחכים désigne Dieu ; p. 95 le ספר מלכים désigne le livre de Samuel (le 23e chapitre du 2e livre), et ce n'est pas un *lapsus*, car ce chapitre est cité à cet endroit six fois sous le même nom.

Digitized by Google

de la répétition du mot גם que Benjamin est compris dans l'énumération (p. 54).

XII. Avant d'étudier la partie exégétique du commentaire de Samuel ibn Hofni, nous allons examiner la place qu'y occupent le Targoum, le Talmud et le Midrasch. On voit, par les fragments publiés, que le gaon se sert souvent de la littérature talmudique pour expliquer le texte, mais il ne nomme qu'un seul ouvrage de cette littérature, le *Séder Olam* [1] ; dans tous les autres cas, il rapporte les citations de Talmud ou du Midrasch sous le nom de « paroles des anciens, savants, sages [2] ». Dans la partie du commentaire que nous possédons, on ne trouve que des passages du Talmud babylonien et du *Bereschit rabba*. Du Talmud il cite surtout les passages halakhiques propres à expliquer ou à illustrer le texte biblique [3] ; quelquefois il cite les interprétations mêmes que les docteurs du Talmud ont données de certains versets [4]. Samuel adopte le plus souvent les explications du *Bereschit rabba* [5], mais parfois il les combat [6], ou dit « qu'elles sont possibles [7] », ou les mentionne simplement après ses propres explications [8]. Il cite aussi à plusieurs reprises le Targoum babylonien (Onkelos), et toujours sous le nom de אלמתרגם ; il le mentionne pour confirmer sa propre traduction des versets XLI, 34 (p. 20), XLI, 44 (p. 25), XLVI, 30 (p. 104), XLVII, 10 (p. 110), XLVIII, 11 (pour le mot פללתי, p. 126) et XLIX, 6 (pour le mot שור, p. 136 [9]).

[1] XLI, 1 (p. 6) : Joseph fut délivré de la prison à l'époque où mourut Isaac : לקול רבותינו פי סדר עולם בו בפרק מת יצחק.

[2] Samuel emploie les termes suivants pour désigner les traditionnistes : רבותינו ; rarement אלחכמים ; une fois (p. 44) אלקדמא ; קדמאינא, בעץ אלקדמא, אלכבר אלעלמא, עלמאינא ; אלחכמא ; אהל אלתלמוד. La tradition est appelée אלכבר (p. 156, ligne 9 d'en bas), et une fois (p. 37, l. 11) « la tradition vraie », אלצאדק. Je n'ai pas trouvé chez Samuel l'expression אלאוראיל fréquemment employée par Abulwalid.

[3] XLI, 2 (p. 3) : *Abôda Zara*, 39 *a* ; XLI, 14 (p. 7) : *Moed Katôn*, 13 *b* ; XLI, 50 (p. 31) : *Taanit*, 11 *a* ; XLIII, 12 (p. 56) : *Baba Kamma*, 113 *b* ; XLIII, 21 (p. 60) : *Baba Meçia*, 25 *b* ; XLVII, 19 (p. 110) : *Baba Meçia*, 104 *b* ; XLVIII, 1 (p. 124) : *Nedarim*, 39 *b* ; XLIX, 30 (p. 156) : *Megilla*, 29 *a*.

[4] XLII, 8 (p. 43) : *Yebamot*, 88 *a* ; XLIII, 9 (p. 54) : *Baba Batra*, 173 *b* ; XLVII, 21 (p. 111) : *Hullin*, 60 *b* ; XLIX, 10 (p. 141) : *Synhédrin*, 5 *a*.

[5] XLI, 1 (p. 2, l. 10) : *Gen. rabba*, ch. 89 ; XLI, 8 (p. 6) : ch. 89 ; XLI, 43 (p. 23) : ch. 90.

[6] XLVIII, 16 (p. 28) : ch. 97.

[7] גיר ממתנע, XLV, 4 (p. 85) : ch. 93 ; XLIX, 31 (p. 156) : ch. 58 ; L, 21 (p. 170) : ch. 100.

[8] XLIV, 16 (p. 73) : ch. 92 ; XLVII, 2 (p. 105) : ch. 95 à la fin ; L, 15 (p. 168) : ch. 100.

[9] Samuel ajoute : ולאן אלמתרגם אלמכתלם בלשון הקודש יתרגם חומה

Digitized by Google

avons déjà mentionné sur l'influence de l'éloquence, et qui commence par ces mots : « Sache que Juda ordonne ici son discours d'après les règles de l'art, pour gagner par de douces paroles la bienveillance du gouverneur. » A la page 11, il relève les différences qui existent entre le récit du songe de Pharaon, XLI, 1-7, et la narration que Pharaon en fait, XLI, 17-24, et il les divise en deux groupes : 1° différences dans l'expression, le sens étant le même ; 2° différences dans l'expression et le contenu.

Pour l'interprétation des chapitres de la Bible, Samuel adopte le principe de l'exégèse traditionnelle, que ces chapitres ne se suivent pas dans l'ordre chronologique. A l'occasion du parallèle qu'il établit entre l'appauvrissement des Egyptiens et les divers degrés d'appauvrissement qui peuvent se présenter, au point de vue de la loi, chez l'israélite, il compte sept degrés de pauvreté, dont il trouve l'énumération dans les passages suivants du Pentateuque : Lévit., XXV, 14 ; *ib.*, 35-37 ; *ib.*, 25 ; *ib.*, 29 ; Exode, XXI, 7 ; Lévit., XXV, 39 ; *ib.*, 47, et il ajoute « qu'il a tenu compte, dans l'ordre où il cite les passages bibliques, du degré de pauvreté indiqué par chaque passage, et non pas de l'ordre dans lequel ils se suivent dans la Tora [1]. » Ici, il y a une lacune dans le ms., mais la fin de la partie incomplète montre que Samuel a encore prouvé par d'autres exemples qu'il ne faut pas s'en tenir, pour la succession chronologique des versets et des chapitres, à l'ordre adopté par le Pentateuque. Il partage les dix plaies d'Egypte en trois groupes, qui ne se succèdent pas dans l'ordre indiqué par le récit de la Tora ; ainsi, il prétend qu'il y a eu d'abord la destruction du monde végétal, ensuite des animaux domestiques et enfin de l'homme (p. 113). Il applique cette méthode, qu'il appelle la méthode de l'*antérieur et du postérieur* (סביל מוקדם ומאוחר), aux versets XLIII, 27, 28, d'après lesquels Joseph s'informe, d'abord, de la santé de son père et, ensuite seulement, demande s'il vit encore, tandis que logiquement l'ordre des questions devrait être changé (p. 62).

Samuel cite une des treize règles établies par Ismaël, la onzième, à propos du verset XLIV, 2, où il explique pourquoi Joseph, après avoir ordonné de remettre l'argent de ses frères dans leurs sacs, ajoute explicitement l'ordre de le placer également dans le sac de Benjamin (p. 66), et il applique la première des trente-deux règles de E. b. José Guelili, לרבות, au verset XLIII, 8, pour conclure

[1] פקד נטמנאהא נחן בחסב אלחאגה ואן כאלף דלך אלנטאם אלכתאבי עלי מעני אין מוקדם ומאוחר בתורה.

Digitized by Google

plantes en Palestine [1] et est expédié dans les différentes régions ; il préserve le corps des poisons, c'est pourquoi on lui compare les paroles des prophètes, Jérémie, VIII, 22 (p. 56). — XLVIII, 11. לא פללתי, « je n'espérais plus », comme traduit le Targoum, mais ce mot signifie aussi « juger », comme dans I Samuel, II, 25 ; Psaumes, CVI, 30 (p. 126).

Pour les mots douteux, Samuel ne donne pas seulement sa traduction, il rapporte encore d'autres explications. Ainsi, il mentionne les traductions suivantes du mot מכרתיהם, XLIX, 5 : 1° leurs relations commerciales — מבאיעה — de מכר, *vendre* ; 2° leurs banquets ; cf. Job, XL, 30 ; II Rois, VI, 30 ; 3° leurs régions, d'après Ézéch., XVI, 3, et XXI, 35 ; 4° leur administration — חסבהמנא — (= מחחסב, administrateur), de כר Isaïe, XVI, 1 (p. 135).

XI. Samuel s'attache principalement à donner clairement le sens du texte. Il ne se contente pas de traduire littéralement chaque mot d'un verset, il prend en considération le contexte, et, quand il le trouve nécessaire, il compare le passage qu'il explique, pour le rendre plus clair, avec d'autres passages de la Bible. C'est ainsi qu'il établit un parallèle, pour l'ensemble et les détails. entre le récit des songes de Pharaon et l'explication donnée par Joseph, et le récit du songe de Nabuchodonosor et l'interprétation de Daniel ; il cite aussi, à propos de XLII, 6, les songes de Joseph racontés XXXVII, 7-11. Quand la Bible énumère, XLVI, 8, les familles descendues avec Jacob en Egypte, Samuel compare cette énumération avec une autre. Pour expliquer la bénédiction donnée par Jacob à Zabulon, XLIX, 13, il se sert des renseignements que le livre de Josué, XIX, 11, contient sur le domaine de cette tribu.

Le commentaire sur le discours de Juda à Joseph, XLIV, 18-34, montre comment Samuel considère un chapitre tout entier dans son ensemble et ses détails. Après avoir expliqué l'exorde de ce discours, il s'exprime ainsi (p. 76) : « Je trouve que le discours de Juda contient dix arguments, » et après les avoir cités, il continue son explication en montrant comment Juda dispose ses arguments pour agir sur Joseph [2]. Ensuite vient le développement que nous

[1] באלשאם. Chez Samuel, שאם signifie aussi la Palestine. Cf. *Leben und Werke Abulwalids*, p. 51, note 8. Voir, plus haut, XV, 281, note 4, et 283, note 1.

[2] Le discours de Juda se divise ainsi en dix paragraphes : 1° « que ta colère ne s'enflamme pas contre ton serviteur », verset 18 ; 2° « car tu es comme Pharaon », *ib.* ; 3° verset 19 ; 4° v. 20 ; 5° v. 21 et suiv. ; 6° v. 26 et suiv. ; 7° v. 30 et suiv. ; 8° v. 32 ; 9° v. 33 ; 10° v. 35. Samuel divise aussi le discours que Joseph adresse à ses frères, L, 19-21, en cinq paragraphes (p. 170).

Digitized by Google

qu'il ne connaissait pas les écrits de son contemporain Iehuda Hayyoudj. Ainsi, il dérive יטק, XLI, 40, de la même racine que תשוקתך, Genèse, III, 16 (p. 21) ; il traduit תֶחד, XLIX, 6, comme s'il y avait תחד ; il désigne (p. 75) la racine נגש, XLIV, 18, par le mot אלגישה (ne considérant pas le כ comme lettre radicale). Je cite encore son opinion, que les lettres ד et ר peuvent être mises l'une pour l'autre ; ainsi, il donne la même signification à רקות, XLI, 19, et à דקות, XLI, 4 ; à הצטידנו, Josué, IX, 12, et à הצטירו, *ib.*, IX, 4 ; à וידו, Lament., III, 53, et à ירה, Job, XXXVIII, 6 [1].

X. Si le commentaire de Samuel contient peu d'observations grammaticales, il donne, par contre, de nombreuses explications de mots, comme on a déjà pu le voir par ce qui précède, et il tire de cette partie explicative sa principale valeur. En réalité, la traduction est déjà une explication des mots et, à ce titre, devient partie intégrante du commentaire. Mais Samuel ne manque pas d'expliquer longuement les mots toutes les fois qu'il le croit nécessaire et d'en déterminer plus nettement le sens par la citation des passages bibliques qui contiennent ces mots ; de plus, il ne se contente pas de donner uniquement la signification que le mot a dans un verset donné, il indique les différentes acceptions dans lesquelles il est employé. Voici, en dehors de celles que nous avons déjà mentionnées, un certain nombre de remarquables explications de mots tirées du commentaire de Samuel :

XLI, 5. Le mot טבלים a surtout le sens de שבלי חטים, des épis, il désigne aussi des branches d'olivier (Zach., IV, 12) et des bouillonnements d'eau, Psaumes, LXIX, 19 ; le contexte montre qu'ici il désigne le blé, et la meilleure espèce de blé, c'est-à-dire le froment (p. 4). — XLI, 42. רביד signifie un collier (Dan., V, 29) ; il a aussi quelquefois, comme dans Prov., VII, 16, le sens de tapis (p. 21). — XLI, 43. משנה désigne ou bien la monture du roi [2] (II Chron., XXXV, 24), ou bien la dignité de vizir, par exemple dans Esther, X, 3 (p. 23). — XLII, 7. ויתנכר veut dire : il se rendit méconnaissable, il se donna comme étranger, de la racine נכרי. Cf. I Rois, XIV, 5 (p. 41). — XLIII, 11. צרי désigne le baume hiérosolomytain, אלהריאק אלמקדסי, qui est préparé avec diverses

[1] XLI, 18 (p. 11) : וקד תבאדל אלד"ל באלר"ט ; à propos de XLI, 23, il cite sans observation une opinion admettant que צנמות est de la même racine que צנים פחים, Prov., XXII, 5.

[2] ארכבה גניבתה, c'est ainsi que le traduit Samuel ; Saadia dit la même chose en d'autres termes : וארכבה עלי פרסה אלכאץ לנפסה.

Digitized by Google

langue arabe ; il se sert surtout de ce terme quand il veut faire ressortir au point de vue exégétique certaines particularités de l'hébreu [1]. En dehors des digressions lexicographiques que nous avons déjà mentionnées, nous signalerons encore l'observation que fait Samuel au sujet du mot אברך (XLI, 43). « Notre langue, dit-il (p. 23), emploie encore autre part des termes qui peuvent être divisés en deux mots, comme פרחח, Job, XXX, 12 ; עבטיט, Habac., II, 6 ».

Les fragments publiés ne contiennent pas de comparaisons lexicographiques entre l'arabe et l'hébreu, quoiqu'elles eussent pu être facilement faites par Samuel [2]. Quelquefois le gaon a recours à l'araméen pour expliquer des mots hébreux. Ainsi, XLV, 17, il déclare que טענו comme בעירכם sont des mots du Targoum (p. 91) [3] ; XLIX, 21, il prétend (p. 151) que « dans la langue du Targoum [4] », par exemple dans Daniel, II, 24, le mot שפר signifie *beau* ; XLVII, 23, il dit (p. 113) que הֵא signifie dans la langue araméenne « comme », par exemple Daniel, II, 43. A propos de XLVII, 19, il fait la remarque que le mot עבדים ne peut pas désigner la possession de la terre, tandis que la langue de la Mischna emploie le mot שעבוד pour indiquer cette possession (p. 109). Une fois (p. 110), il se sert de la langue de la Mischna (*Baba Meçia*, IX, 3) pour expliquer un mot du Targoum (תבור, la traduction de תשם, XLVII, 19) [5].

M. Harkavy a déjà montré [6] que, pour l'hébreu, Samuel ibn Hofni en était encore à la grammaire de ses prédécesseurs et

[1] XLI, 6 (p. 4) : en hébreu, on désigne la maigreur par רזה et כחש ; XLI, 16 (p. 10) : le mot arabe גיר répond à l'hébreu כלעדי ; XLI, 42 (p. 22) : טבעת signifie un anneau, en général, חלקה, et non un anneau avec cachet כאתם ; XLI, 55 (p. 35) : רעב et צמא sont aussi employés métaphoriquement, comme dans Amos, VIII, 11 ; Ps., XLII, 3 : נחוש est un homonyme אסם משתרך et a diverses significations ; XLIV, 13 (p. 72) : עמס signifie « mettre une charge » ; XLV, 8 (p. 86) : אב veut aussi dire « maître » — אסתאל — ; XLIX, 8 (p. 138) : הודה signifie *remercier* et *avouer*.

[2] Voir t. XV, 283, note 1 et plus haut p. 152 note 1 ; comme Saadia, Samuel choisi pour traduire l'hébreu où il le peut, le mot arabe qui lui est apparenté, par exemple XLII, 7, ויתנכר = פתנכּר.

[3] פאנّהא לפטתין מן אלפאט אלתרגום לאנّ אלטעינה תרגום נשיאה ובעירכם תרגום בהמתכם. Abulwalid dit, dans son Lexique, 103, 2 : בעירכם הו תרגום בהמתכם.

[4] Samuel donne à l'araméen le nom de *nabatéen*, comme le fait Saadia dans Isaïe, XXXVI, 11. En expliquant le passage de *Baba Batra*, 143 *b* : הדרא דאמר להו נכסאי לבנאי, il dit (p. 180) : וקאל תכון לבני בלפט נבטי אר עבראני.

[5] A propos de XLIII, 9 (p. 54), S. fait remarquer que, dans la langue des sages, לשון חכמים, le cautionnement est désigné par ערבות et non par קבלנות.

[6] Voir l'ouvrage cité, p. 20, note 42.

Digitized by Google

singulier à la place du pluriel [1]. Il remarque aussi que le mot מרכבת, « char », se prononce au singulier avec un *ségol*, et au pluriel (Exode, xv, 4) avec un *patah* [2]; que le mot הבאה, xlvi, 26, est בלשון עתיד, parce que l'accent, אלטעם, se trouve sur le א de la dernière syllabe (le mot באה se rencontre encore deux fois, à ce temps, dans la Bible, Ruth, iv, 11, et Chron., xxvii, 1) [3], tandis que le mot הבאה de xlvi, 27, a son accent sur le ב et est בלשון עבר, comme dans Genèse, xviii, 29, et Job, ii, 11 [4]; qu'il est d'usage dans la langue hébraïque, comme il l'a montré dans son introduction, d'employer le futur pour le parfait et le parfait pour le futur, ainsi לקחתי, xlviii, 22, et באו, Ps., lxxix, 1, sont au parfait et indiquent le futur (p. 132) [5]. Pour montrer que le mot נצטדק de xliv, 16, vient de la même racine que יצדק de Job, ix, 2, il dit que le ט est entré dans le premier mot de la même façon qu'il a pénétré dans הצטידנו de Josué, ix, 12, qui est dérivé de צדה (p. 72). A propos du verset xliii, 18, où il considère les paroles des frères de Joseph comme interrogatives, il dit que « notre langue » permet de laisser la particule interrogative ה de côté, comme elle est omise dans I Sam., xi, 12, devant le mot טאול [6].

Pour désigner la langue hébraïque [7], Samuel emploie le plus souvent l'expression « notre langue », לגתנא, par opposition à la

[1] Sur xli, 15 (p. 8), à propos de חלום = חלומות, il dit : הו עלי סביל מא תגיזה לגתנא פי ל׳ יחיד מקול עלי ל׳ רבים ול׳ רבים מקול עלי ל׳ יחיד. Sur xlvi, 23 (p 189), il fait cette remarque : « J'ai traduit רבני דן par le singulier אבן דן, et non par le pluriel, parce que la langue hébraïque permet d'employer le pluriel pour le singulier, tandis que cela n'est pas possible en arabe. » Il énumère ensuite les onze versets bibliques à lui connus où se trouve רבני au lieu de רבן, et il cite, à ce propos, le passage de *Baba Batra*, 143 *b*, où l'on fait la même remarque grammaticale dans un but de casuistique; cf. p. 98, en bas. Il dit aussi que רבנותיו, xlvi, 15 (p. 96), est un pluriel pour un singulier. Par contre, le singulier איש, xlix, 6 (p. 136), a la signification du pluriel.

[2] xlvi, 29 (p. 104, en haut) : ... כל מרכבת הי ל׳ רבים פהי מפתחה אלמם ומא כאן ל׳ יחיד פהו מכסור אלמם אלכסרה. Yephet ben Ali appelle aussi la voyelle *e* אלכסרה.

[3] P. 99, où il renvoie à ce qu'il a dit à propos de xxix, 6. La remarque repose sur la Massora, qui dit בטעם לרע ג׳.

[4] P. 100. Cette remarque repose également sur la Massora.

[5] P. 135, en haut, sur xlviii, 6 (הולדת) : עלי אסתעמאל אללגה פי ל׳ עבר עלי אסתעמאל אללגה פי ל׳ עתיד כן עבר עלי מא קדמנאה פי צדר כתאבנא הדא כן עתיד ופי ל׳ עתיד כן עבר עלי מא קדמנאה פי צדר כתאבנא הדא.

[6] P. 59, en haut : וקד אגאזת לגתנא אן תסתהבת בגיר הא אלאסתהבאת (אסתהבאת a ici le sens de אסתפהאם). L'interrogation est aussi désignée par S. i. H. par le mot אסתכבאר (p. 81). למה, xlvii, 19, ne désigne pas סואל כן אללמה, *l'interrogation après le pourquoi*. — xlviii, 17, il suppose qu'il y a une ellipse — כלמה מצמרה — et qu'il faut mettre avant אל ראש le mot לשומה.

[7] Quelquefois il la nomme לשון הקודש (p. 88, 136).

Digitized by Google

LE COMMENTAIRE DE SAMUEL IBN HOFNI

SUR LE PENTATEUQUE

(FIN [1])

IX. Jusqu'à présent nous avons examiné la partie accessoire du commentaire de Samuel, nous allons maintenant étudier le commentaire proprement dit, c'est-à-dire la *partie explicative*. Ce qui frappe tout d'abord, c'est la petite place que tient, dans ces fragments, l'interprétation grammaticale du texte hébreu. Abulwalid, qui connaissait probablement tout le commentaire de Samuel sur le Pentateuque, nous apprend que le gaon ne pensait pas qu'il était au-dessous de sa dignité de suivre fréquemment les indications des grammairiens et de citer leur opinion comme preuve à l'appui de sa traduction [2]. Dans les fragments que nous possédons, Samuel ne mentionne qu'une fois (à propos du verset XLI, 8, p. 6) l'avis des grammairiens אלדקדקיין [3]. Les observations grammaticales qu'il a faites lui-même se bornent à quelques remarques relatives au singulier et au pluriel [4], ainsi qu'aux temps du verbe [5] : il fait observer que l'hébreu permet l'emploi du

[1] Voir tome XV, page 277.

[2] Voir *Luma*, éd. Derenbourg, p. 4, l. 12-14 (Rikma, VI).

[3] Deux opinions des « grammairiens » sur la différence entre ותפעם et ותתפעם, Dan., II, 1. Il ressort de cette citation que ni les « grammairiens » mentionnés, ni le gaon qui les mentionne ne se faisaient une idée bien nette de la différence qu'il y a entre le נפעל et le התפעל, quoique Abulwalid dise, *l. c.*, que Samuel ibn Hofni a considéré comme indispensable de connaître ces deux formes verbales — אלאנפעאל ואלאפתעאל —, ainsi que l'infinitif — אלמצדר —.

[4] Samuel emploie, comme Ben Ascher et Yephet ben Ali, les termes hébreux לשון יחיד, ל' רבים; une seule fois (p. 92, sur XLV, 22), pour un cas où il s'agit du pluriel d'un mot arabe, il désigne le pluriel par גמאעה.

[5] לשון עבר et לשון עתיד ; une fois (p. 100, l. 16) il explique le premier terme par les mots arabes אעני מאצ'ראא. P. 99, l. 8 en bas, il se sert du mot עתידות.

Digitized by Google

4. *Joselmann et les Juifs de Bavière.* (*Analyse*).

1er juillet 1551.

Josel, chef des Juifs d'Allemagne (als gemeiner Jüdischait Bevelhaber in Teutschland), après avoir obtenu la cessation des poursuites contre quatre Juifs emprisonnés, savoir les frères Isak et Hayum, « am Hof bei Regensburg », Abraham Goltschmid de Cracovie, et Simon Putze, de Hag, prend les engagements suivants au nom des Juifs :

1° Aucun Juif ne demeurera plus et ne viendra plus de passage dans les duchés de la Bavière supérieure et inférieure.

2° Toute instance des Juifs contre des sujets de ces deux pays sera faite par des procureurs chrétiens.

3° Dans le cas seul de nécessité absolue, des Juifs pourront traverser le dit pays, mais sans y séjourner, et seulement avec un saufconduit où leur itinéraire sera décrit avec précision.

5. Les Juifs, même établis en dehors desdits duchés, ne feront aucune affaire avec les gens des duchés.

6. Tous les privilèges ecclésiastiques et civils obtenus par les Juifs et qui seraient contraires à la présente convention seront annulés.

Signé : « Wilhelm Pockhlin zu Pocklinsau, Kaiserlicher Hofmarschall. »

Donné à Munich, mercredi après Petri et Pauli apostolorum, le 1er jour du mois de juin.

Accompagné d'une attestation du serment fait, à ce sujet, le 3 septembre 1551, par « Josef der son Gerson, welcher genent wirt Joselman Roshain. »

(Allgemeines Reichsarchiv à München, Regeste, Juden in Bayern, fasc. II.)

5. *Joselmann contre la ville de Colmar.*

1541-1550.

Eadem etiam producta sunt privilegia in causa Ioszle juden contra Colmar, ubi petitum (?)[1] illis non licuisse der judischeitt den zugang, wandel vnnd handel in die statt Colmar zu den jar vnd wochenmerkten vnd den pasz zu irer notturfft abzusticken [verhindern] vnd das sy an dem allen vnrads gethan, derohalben solche angemaszte verhinderung vnd versperrung abzustellen, cum intimatione[2] nachtheil vnd schaden[3].

(*Pfälzer Kopialbuch*, à Carlsruhe, f° 155.

---

[1] Illisible.
[2] Dito.
[3] Cela veut probablement dire que la ville de Colmar doit indemniser les Juifs des dommages subis.

Digitized by Google

hauss gehen, es vere[1] dan, dass der von denselbig erfordert wurde ; wo aber ein burger oder burgerin ihres eigenen willens zu judt oder judin in der ort gesessen gienge und etvas wie vor diessen entscheidt entlehne würde, soll das auch wie hievor keinen theil bennen (?) oder abgeschnitten sein, doch soll kein judt oder judin keinen pact, verstandt oder abrede mit keinem burger oder burgerin in gedachter statt Ober Ehnheim uff wucher geld zu liehen furnemen, durch sich selbs oder jemandt anders thun lassen ; wo sich aber defindt dem zuwider gehandelt, so soll der jud oder judin seinen wucher verlohren haben, darzu einen ehrsamen rath gemelter statt Ober Ehnheim einen guldin zù abtrag zu geben verfallen seyn. Sie sollen auch ihre ring oder zeichen, es sey jud oder judin, so in oft gemelter statt Ober Ehnheim, wie vorsteht wandlen wurden, bey ihnen tragen, dabey man sie erkennen mag. Undt sollen auch hiermit all ansprachen wie die juden das in ihren clagen mundlich oder [s]chrifftlich inbracht, es seyen schaden, costen, glaidts bruch, irrungen und alles das bis uff disen tag dato diss brieffs beschehen, gantz und gar todt undt ab seyn undt sich deren kein theil hienach nimer behelffen noch gebrauchen weder durch sich selbs noch jemandt anders, von ihr entwegen in khein weiss noch weeg jetz oder in kunfftig zeit ; solche abredt undt vertrag haben beyde obgemelte parteyen mit gutem wisen undt willen angenommen und den also in allen und jeden artickheln getreülich ungefahr zu geleben und nachzukommen zugesagt undt versprochen ; des zu wahren urkhundt haben wur obgenander landtvogt unser angebohren insiegel an dieser vertragsbrieff zween gleichlautendt thun henckhen und je dentheil einen ubergeben ; uff freytag nach den sontag jubilate, als man nach Christi unsers lieben herrn geburth zahlt 1524 jarh[2].

(Arch. municip. d'Obernai, armoire 2, n° 13.)

3. *Joselmann et les Juifs de Francfort en* 1513.

Als der judden hohe meister, so in Keyserlichem hoff liget[3], ein privilegium erlangt, darin gemelt wirt die judden in keyserlicher maiestat schirm sin sollen vnd fur Pefferkorn zu beschirmen etc. wie die werbung geluth hat (gelautet hat), welche privilegium sie one willen eins erbaren rats nit annemen wollen.

Ratschlagungs protocoll de 1513 folio 206 (sexta in die sancti Martini] : Den juden sagen, nichts von keyserlicher maiestat antzunemen, das widder des rats oberkeit sy ; denn wo das geschee, werde der rat sie nit vngestraft zuflassen.

(*Bürgermeisterbuch* de la ville de Francfort, 1513, f. 90.)

[1] Were.

[2] La copie a été authentiquée autrefois par l'archiviste M. Eggs ; cependant il serait bon de la comparer avec l'original. La pièce se trouve par extraits dans *Revue*, XIII, n° 25.

[3] Joselmann.

Digitized by Google

ben lasset, hanndthabet, schutzet vnd schirmet vnd da wider nit dringet noch beswert noch des yemands anndern zuthundt gestattet, noch hier inne verziehet, dadurch nit not werde, mit den obbestimbten pennen, straffen vnnd pussen wider euch furzunemen vnnd zuhandh[len] ; daran tut ir vnnser ernstliche meynung. Geben zu Freyburg im Breysgew am zweiundzwentzigisten des monats October nach Cristi geburde vierzehen hundert vnd im siebenund newntzigsten (1497), vnnser reiche des romischen im zwölfften vnnd des Hungerschen im achten jaren.

Ad mandatum dm. regis, manu propria.

(Arch. municip. d'Obernai, armoire 2, n° 26. Copie.)

2. *Lettre du Bailli de Basse-Alsace en faveur des Juifs d'Obernai.*

Vendredi après *Jubilate* 1524.

Wür Hanns Iacob freyherr zu Morsperg undt Beffort, Romischer kayserlicher Majestat unsers allergnadigsten herren landtvogt in untern Elsass etc. bekhennen undt thun khundt mäniglichen mit dissem brieff, nachdem sich langwirige spenn undt Irrung zwischen der gemeinen Judescheit ahen einem ; vnd ein ehrsamen rath undt gemeiner statt Ober Ehenheim andersteils schwebendt gewesen inhalt ihrer eingelegten schrifften, clagden wie vorhanden, hierinn umb die länge willen zu melten unnöthig, welcher irrthumb und spenne wir beyde parteyen nach vielfaltiger underhandlung volgender massen mit ihrer beyerseits gutem wissen undt willen vertragen und vereinbahrt haben ; erstlichen sollen die juden allein uff den markh und jahrmarckhtagen gen Ober Ehenheim zu wandeln macht haben, doch mit diss bescheidenheit dass sie zu jeder mahlen, als offt einer oder ein judin die margttäg brauchen wurde — davon sechs pfennig Strasburger ahn die ort, denen bestimbt zu geben, schuldig seyen, undt in alle weeg über nacht in der statt nit pleiben ; es mog auch judt oder judin, so offt ihnen dass gelegen undt ihr notdurff erfordert, den durchwandel zu Ober Ehenheim bruchen und nicht zit handeln, und davon, so es nit marck tag were, geben zween pfennig Strasburg.

Veiters [1] ist abgeredt, dass kein judt oder judin, so den marckht oder den durchwandel wie obengezeigt brauchen, in der statt Ober-Ehnheim kein gelts auf wucher hinlyhen sollen ; so aber ein burger oder burgerin von einem juden oder judin entlehnen woll, mag sie das uff vahrende und kein verschriebung noch ligende pfandter thun ; doch soll ihnen der Iudt oder Iudin, so gelt daruff liehen wurden, denselbig ein ziehl setzen und bestimmen, undt so der dieselbigen pfanden in gemelter zeit nit entledigen oder lössen würde, so soll dasselbig pfandte dem jud oder judin verfallen sin ; es soll auch kein judt oder judin in keines burgers oder burgerin

[1] Weiteres.

Digitized by Google

3° Les numéros 3, 4, 5, extraits de divers recueils des Archives : de Francfort, de Munich et de Carlsruhe.

On voit, par ces derniers extraits, que le Journal de Joselmann est loin de raconter tout ce que Joselmann a fait pour les Juifs.

La pièce n° 3 prouve que Joselmann est intervenu auprès de l'empereur Maximilien pour protéger les Juifs de Francfort contre les tentatives de Pfeffercorn. Leur situation était alors très délicate : presque chaque année, depuis 1510, le magistrat se demandait s'il voulait leur laisser le droit de domicile. Depuis Charles IV, les Juifs de Francfort étaient sous la juridiction absolue du magistrat, et celui-ci se montrait extrêmement jaloux de toute intervention étrangère dans les affaires qui les concernaient. Aussi durent-ils lui demander l'autorisation d'accepter la lettre patente obtenue par Joselmann contre Pfeffercorn, et le passage que nous reproduisons montre que le magistrat les engagea à ne pas l'accepter, s'il était possible.

Dans le n° 4, il est question des Juifs de Bavière [1].

Le n° 5 parle d'une instance de Joselman contre le magistrat de Colmar.

1. Édit de l'empereur Maximilien concernant les Juifs d'Obernai.

Fribourg, 22 octobre 1497.

Wir Maximilian von gots gnaden Romischer kunig, zu allen tzeiten merer des reichs, zu Hungern, Dalmatien, Croatien, etc. kunig, ertzhertzog zu Osterreich, hertzog zu Burgundi, zu Brabannt, zu Gheldhern, etc. grafe zu Flanndern zu Tyrol etc. embieten vnsern vnnd des reichs lieben getrewen burgermeister vnd rate der stat Obern Ehenheim vnnser genad unnd alles guet. Lieben getrewen, wir haben vnsern kunigklichen camerprocurator, fiscall general vnd des reichs lieben Peter Volschen verordennt vnd dem macht vnd gewalt beuolhn vnd gegeben, auf vnnser gebots brief, so wir an euch vnnd anndern vnnser und des reichs stett in vnnser landtvogtey im Elsasz gelegen ausgeen lassen, juden an die ort vnnd ennde da sy vormals gewehst vnnd geseszen sein, widerumb zu setzen vnnd euch demnach bey vermeydung vnnser vnnd des reichs vngenad vnd straffe vnnd darzu verbiesung der penen in den obbestimbten vnnsern ausgegangen gebots briefen begriffen ernstlich vnd wellen, Daz ir dieselben juden, so er euch benennen vnd anzeigen wirdet, mitsambt iren hauszrat, hab vnd gutern darauf on widderred annemt vnd wie ander juden, so vormals bey euch gesessen sein, halltet vnnd bey iren freyheiten, die sy vonn weilonnd vnnsern vorfahren am reiche Romischen keysern vnnd kunigen haben, blei-

[1] Voir Lehmann, II, p. 322.

Digitized by Google

Juifs, ils étaient, du reste, tolérés, disait-il, en souvenir (de la passion du Christ). Le projet fut abandonné. Malgré cette résolution, l'électeur de Saxe et les villes de Landau et d'Eslingen chassent les Juifs.

28. — 5306 (1546). Diète à Ratisbonne. Joselmann obtient de l'empereur Charles-Quint, en faveur des Juifs, des privilèges meilleurs que tous les précédents[1]. On les lui avait déjà promis antérieurement à Spire[2], ils furent contresignés par les seigneurs. Les ducs de Saxe et de Hesse[3] avaient refusé de se soumettre aux résolutions de la diète, l'empereur dut leur faire la guerre[4], il fit venir des troupes espagnoles, qui maltraitèrent d'abord les Juifs. Joselmann fit représenter à l'empereur, par le chancelier Granvella (?), qu'il était bien douloureux pour les Juifs d'être successivement malmenés par les Luthériens et les catholiques[5]; l'empereur fit donner des ordres sévères. et les Juifs ne furent plus inquiétés, malgré le grand mouvement de troupes qu'amena la guerre. Les Juifs dirent des prières à Francfort pour le succès de l'empereur, et finalement les deux souverains furent pris, en 1547. Les Juifs avaient d'ailleurs fait à l'armée impériale d'importants dons en subsistances.

29. — 5307 (1547). L'empereur envoie une armée de 20,000 hommes, sous le commandement du comte de Buren, contre la ville de Francfort, mais avec l'ordre de la ménager, si elle accepte ses conditions. La ville est prise[6], et Joselmann, chargé par les Juifs, rachète la sûreté de leur vie et de leur fortune, au prix de 800 florins d'or. Les Juifs rentrèrent en partie dans cette dépense en achetant le butin fait à Feuchtwangen et Darmstadt[7].

Fin du journal.

Nous ajoutons quelques extraits et pièces qui se rapportent à Joselmann :

1° Une pièce de 1497 relative au séjour des Juifs à Obernai (n° 1);

2° Une pièce de 1524 relative au même sujet (n° 2);

[1] Texte dans Lehmann, II, 302, d'après le cartulaire du Palatinat, n° 99.
[2] A la diète de 1542 ou 1544.
[3] L'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse (Jean-Frédéric et Philippe).
[4] C'est le commencement de la guerre de Smalcade.
[5] Supplique dans Lehmann, II, 293.
[6] Le 29 décembre 1547, voir Kriegk, *Gesch. von Frankfurt a. M.*, p. 216.
[7] Darmstadt avait été prise d'assaut quelques jours avant l'entrée des troupes impériales à Francfort.

Digitized by Google

de Brandebourg furent frappés de cette révélation ; on renonça à expulser les Juifs, mais la Saxe ne tint pas sa promesse et fit beaucoup de mal aux Juifs [1]. Elle en fut punie [2].

23. — 5301 (1541). Joselmann est à la diète de Ratisbonne, pour demander la confirmation de divers privilèges [3]. A cette époque l'empereur avait expulsé les Juifs de Naples ; un juif de Rome, nommé Salomon, était venu à la diète pour intercéder en faveur des expulsés, mais l'empereur lui ordonna de se taire sous peine de mort [4]. Tout ce que les Juifs purent obtenir, fut un délai.

24. — Même année. Un enfant chrétien est trouvé mort dans la forêt de Weissenburg (en Franconie, près Papenheim), on accuse les Juifs de (Wasser-) Trüdingen (ou, peut-être, Treuchtlingen) de l'avoir tué. Joselmann fait des démarches auprès du duc (?) de Dietfurt et les seigneurs de Pappenheim (à qui appartenait Weissenburg), et les Juifs accusés sont mis en liberté.

25. — 5302 (1542). Expulsion des Juifs de Bohême et de Prague, persécutions contre eux. Joselmann vient implorer le roi en leur faveur, ils peuvent revenir. Quand, le 1er tammuz (19 juin) 1547, Joselmann est à Prague, il engage les Juifs de la ville, très divisés, à l'union et à la concorde [5].

26. — 5304 (1544). Encore une affaire d'un enfant chrétien tué ; cinq Juifs, dont trois femmes et une jeune fille, sont accusés et torturés, mais ils résistent avec courage et ne font pas d'aveu. Joselmann intervint en leur faveur, en montrant les privilèges impériaux des Juifs, à Wurzbourg et à Spire, avec le concours de Selkelin et de S. (Samuel ? Simon ?). Les accusés sont mis en liberté. La jeune fille avait été torturée à plusieurs reprises pendant 32 semaines.

27. — 5305 (1545). Charles-Quint fait une campagne en France, et vient presque près de Paris [6] ; les Juifs allemands sont obligés de contribuer aux frais de la guerre et donnent 3,000 florins d'or, à 15 *batzen* le florin, et 400 couronnes, plus un don d'environ 1,000 florins. Une taille de 3/4 pour cent de fortune est frappée, à cet effet, sur les Juifs, par leurs administrateurs. Le jour même (où cette taille fut décidée ?), Joselmann fut à Worms (c'est là peut-être que se réunirent les Juifs), parce que l'on proposait de nouveau d'expulser les Juifs. Un des seigneurs plaida en faveur du maintien des

[1] Sur tout cela, voir *Revue*, XIII, p. 78.

[2] Allusion à la bataille de Mühlberg, 1547, et à la captivité de l'électeur de Saxe. L'électeur de Brandebourg, au contraire, eut à sa cour un Juif, Lippold, qui jouit de toute sa faveur.

[3] Lehmann, II, 226.

[4] Graetz, IX, 316.

[5] Sur l'expulsion, voir Zunz, *Synagog. Poesie*, p. 57, et Graetz, IX, p. 317.

[6] Campagne de l'automne 1544, suivie du traité de Crespy-en-Valois. Charles s'avança jusqu'à Château-Thierry. Voir Ranke, *Deutsche Gesch.*, IV, 222.

Digitized by Google

18. — 5293 (1533). Accusation de sang en Silésie (à Ratibor). Joselmann et Libermann vont à Schwabach et Anspach; le *parnass* et deux ou trois autres Juifs de Ratibor sont brûlés, mais grâce aux démarches faites par Joselmann auprès du margrave Georges, les autres Juifs emprisonnés sont mis en liberté [1].

19. — 5293 et 5295 (1533 et 1535). Charles-Quint fait la guerre en Barbarie (entre autres, Tunis pris le 2 juillet), beaucoup de Juifs sont faits prisonniers à Coron et Patras [2], le concours des Juifs allemands est demandé par les Juifs d'Italie (לרצו) pour les racheter, et l'Alsace s'imposait pour cet objet une taille de 1/4 florin sur 100 flor. de fortune, mais Joselmann ne trouvant personne à qui confier cette somme, l'emploie pour la protection des Juifs allemands et, en partie, pour celle des Juifs de Prague.

20. — 5294 (1534). Grande querelle entre les communautés juives de Prague et de Horowitz, les plus populeuses de Bohême. Le rabbin bien connu Abraham b. Avigdor (mort 7 décembre 1541) et Joselmann sont nommés arbitres, ils rédigent une convention en 23 articles, que signent 400 Juifs de Prague, mais les Juifs de Horowitz, menés par un certain Scheftel (?), veulent faire un mauvais parti à Joselmann; trois fois il est obligé de se réfugier dans la citadelle (Hradschin), mais il échappe au danger, et finalement les rabbins d'Italie et d'Autriche prennent parti pour lui.

21. — 5296 (1536). Les autorités de Haguenau et d'Ensisheim produisent des accusations contre Joselmann, il est obligé, pour les combattre, d'aller souvent à Heidelberg et à Ensisheim; mais il sort indemne de ce procès.

22. — 5296 (1536). L'électeur Jean-Frédéric de Saxe veut chasser les Juifs, sur l'instigation de Martin Luther, qui a écrit des livres contre les Juifs. Joselmann prend des lettres de divers docteurs chrétiens, entre autres de Strasbourg, et se rend en Saxe. Mais n'y trouvant plus l'électeur, il le suit à Francfort-sur-Mein, où il le trouve en compagnie de plusieurs autres princes, entre autres l'électeur de Brandebourg. Ce dernier s'était déjà proposé, lui aussi, d'expulser les Juifs de ses provinces. Joselmann, en présence de beaucoup de savants chrétiens, entreprend de réfuter Luther et Butzer (Martin Butzer, de Strasbourg), on l'écoute avec bienveillance. Il a, en outre, une bonne fortune : on vient de découvrir que les 38 Juifs brûlés à Berlin en 1510 étaient innocents, que le coupable qui avait volé l'ostensoir avait confessé son mensonge, mais que l'évêque avait imposé le silence au confesseur, et empêché que la vérité fût révélée au duc Joachim I. Tous les ducs et le margrave Joachim II

[1] Nous publierons trois actes relatifs à cette affaire. Le margrave Georges était l'oncle de Wladislas, roi de Hongrie, il avait acheté Ratibor en 1532.

[2] Voir *Emek habbakha*, p. 97.

Digitized by Google

nand, frère de l'empereur, que les Juifs soient chassés de la province, ils sont expulsés des villages et de plusieurs villes. Joselmann va auprès de Ferdinand, qu'il finit par atteindre à Prague. Il est reçu par celui-ci et obtient le retrait de l'édit d'expulsion et la confirmation des anciens privilèges. Quelques gentilshommes veulent, néanmoins, exciter les bourgeois contre les Juifs ; mais trois de leurs adversaires les plus dangereux meurent subitement de maladie ; un quatrième, un seigneur de Hochfelden, est tué par ses ennemis.

13. — 5289 (1529). Affaire de l'hostie à Bösing (à 25 kilomètres au nord de Presbourg ; non Baisingen), en Moravie, 36 Juifs sont brûlés le 13 sivan (21 mai) et, dans la suite, les Juifs de Moravie sont accusés et plusieurs sont emprisonnés. Joselmann apporte tous les privilèges des papes et des empereurs à Günzbourg et en fait un résumé qu'il remet à l'empereur, les Juifs sont remis en liberté et l'affaire n'a pas de suite [1].

14. — 5290 (1530). Les Juifs sont accusés d'être les « délateurs » des chrétiens en faveur des Turcs, on veut les expulser de partout ; Joselmann rédige un mémoire justificatif, qu'il remet aux deux rois (Charles-Quint et son frère) à Inspruck et qui est accueilli avec faveur.

15. — Même année. Diète (à Augsbourg) ; on veut interdire le prêt à intérêt (ou annuler les intérêts dus aux Juifs) ; Joselmann obtient qu'on y renonce et fait renouveler les privilèges de l'empereur Sigismond [2].

16. — 5291 (1531). Joselmann, pour défendre les Juifs contre toutes sortes de poursuites, va auprès de l'empereur, alors en Brabant et Flandres. Il s'y arrête depuis le 1er adar jusqu'au 1er sivan (18 février au 17 mai) ; c'est là que, dans ses longs loisirs, il rédige son ouvrage דרך הקדש. Il persiste à attendre une audience, malgré les menaces du général (?) appelé Ruthard (?), il finit par être reçu de l'empereur et atteindre son but.

17. — 5292 (1532). Joselmann va à la diète de Ratisbonne, pour diverses questions, entre autres celle du prêt à intérêts. Il y rencontre Salomon Molcho [3], qui venait dire à l'empereur qu'il voulait exhorter les Juifs à aller combattre les Turcs. Joselmann lui écrivit de ne pas s'adresser à l'empereur, et quitta la ville, pour ne pas être soupçonné d'être de connivence avec lui. Molcho fut pris par l'empereur et conduit à Bologne, où il fut mis à mort.

[1] Voir Zunz, *Synagogale Poesie*, p. 55.

[2] Lehmann, II, 72-81, pièces tirées du cartulaire du Palatinat (n° 99 f° 150) et des archives d'Obernai (arm. 2, n° 26).

[3] Voir Graetz, IX, 251, 269 ; Kayserling, *Gesch. d. Juden in Portugal*, p. 193 ; d'après eux, Molcho fut mis à mort à Mantoue.

Digitized by Google

accusation de sang, à Oberehnheim. Au bout de 7 semaines, leur innocence est reconnue et ils sont mis en liberté.

7. — 5275 (1515). Joselmann est chargé de porter à l'empereur les plaintes des Juifs contre la ville d'Ehnheim, les comtes d'Andlau et l'évêque (de Strasbourg), qui voulaient expulser les Juifs du pays. Les adversaires prirent peur, l'évêque et les sires d'Andlau firent un compromis avec les Juifs ; la ville d'Ehnheim ne comparut pas au jour fixé par l'empereur pour plaider ; les Juifs, néanmoins, crurent prudent d'arrêter l'instance contre elle.

8. — 5279 (1519). Mort de l'empereur ; les Juifs sont expulsés de Ratisbonne. La famille Auerbach s'établit à Hof près de Ratisbonne, sous la protection du duc de Bavière[1]. — Le 1er adar 5279 (2 février), les Juifs sont expulsés de Dangolsheim (Alsace), les villages voisins veulent imiter cet exemple, mais grâce à l'intervention de Joselmann auprès du bailli de Haguenau et de l'évêque de Strasbourg, les habitants de Dangolsheim rapportent la mesure prise contre les Juifs, puis (à ce qu'il semble) ils manquent à leur promesse, et le bailli va les punir. Sans cette mesure sévère, les Juifs auraient été en danger dans toute la région du Rhin (le passage est obscur).

9 — 5280 (1520). Avènement de Charles-Quint. Joselmann va lui demander et obtient la confirmation des privilèges des Juifs d'Allemagne. Néanmoins, un édit d'expulsion est porté contre les Juifs de Rosheim et ceux de la prévôté de Kaysersberg, Joselmann obtient l'annulation de l'édit concernant les Juifs de Kaysersberg, mais la question des Juifs de Rosheim reste en suspens.

10. — 5282 (1522). Joselmann va à Nuremberg pour une affaire concernant un Juif ; il se plaint de la ville d'Ehnheim et obtient que l'abbé de Wissembourg soit nommé commissaire pour entendre les plaintes des deux parties. Grâce au bailli, un traité intervient entre les Juifs et la ville d'Ehnheim et les portes de la ville sont de nouveau ouvertes aux Juifs[2].

11. — 5285 (1525). Guerre des paysans en Alsace. J. va au couvent d'Altorf, pour traiter avec les chefs de l'insurrection, qui avaient menacé de massacrer les Juifs. C'est par son éloquence qu'il obtient d'eux qu'ils ordonnent aux paysans, par lettres, de ménager les Juifs. Cependant cet ordre ne fut pas respecté longtemps. Mais heureusement pour les Juifs, l'insurrection est réprimée et les paysans sont massacrés par le duc de Lorraine[3].

12. — 5288 (1528). Les autorités de Haguenau obtiennent de Ferdi-

[1] Voir Graetz, IX, 2e édit., p. 55 et 202.
[2] Voir *Revue*, XIII, 69, Lehmann, I, 268.
[3] *Revue*, XIII, 251.

Digitized by Google

Suisses à la solde du duc de Lorraine s'étaient donné le mot pour exterminer les Juifs, beaucoup de Juifs furent tués, expulsés, baptisés de force, pillés. Ce livre fut trouvé par Joselmann, quand il fut à Wurzbourg, en décembre 1543 et janvier 1544, à cause de l'accusation portée contre les Juifs de cette ville d'avoir tué un enfant qu'on avait trouvé noyé dans la rivière. Joselmann continue : Mon père et ma mère m'ont raconté qu'à l'époque de cette guerre de Charles le Téméraire, ils s'échappèrent, avec d'autres, de la ville d'Obernay et se réfugièrent dans les forts de Barr et de Luzelstein (?), où ils furent obligés de rester une année entière. Persécutions, meurtres, baptêmes forcés, à cette époque, dans toute l'Alsace : Slestadt, Bergheim, Kaysersberg, Kestenholz (?), Ammersweiler, Dürkheim, Colmar, jusqu'à Ensisheim. Ceux qui se baptisèrent, revinrent au Judaïsme, excepté un certain Raphaël, de Colmar. C'était au mois de *tébet*, le froid était intense [1], les Juifs qui s'étaient cachés dans les cavernes et cachettes furent obligés de se réfugier à Dürkheim et dans les environs. Suit l'incident de Juda Pamséh ou Bamis, de Mulhouse, raconté dans *Revue*, XIII, 63 [1].

3. — 5363 à 5565 (1473 à 1475). Dans la guerre de succession de Maximilien contre le duc de Heidelberg (et où Maximilien conquit le bailliage de Haguenau), les biens de Joselmann et de sa famille sont pillés, plus de 400 flor.; il lui reste quelques créances et 101 (ou 140) florins.

4. — 5266-7 (1506-7). Les bourgeois d'Oberehnheim obtiennent de l'empereur, avec quelque peine, la permission d'expulser les Juifs de la ville et de leur défendre d'y passer. Les Juifs sont persécutés et maltraités dans les rues. Un Juif est tué, Jacob b. Juda Lévy; un autre blessé à mort. Les Juifs ne peuvent plus rester dans la ville, et, au lieu de la traverser, ils sont obligés de faire un détour [3].

5. — 5270 (1510). Joselmann est nommé chef des communautés avec R. Zadoc et autres. Affaire des 38 Juifs brûlés à Berlin [4].

Même année. Affaires du Talmud soulevées par l'apostat (Pfeffercorn), à Francfort [5].

6. — 5274 (1514). Joselmann et des Juifs de Mittelbergheim, ensemble huit personnes, sont mis en prison, probablement pour une

[1] Voir Johann Müller, XV, 363, et XVI, 89.

[2] La rançon, d'après notre texte, est de 800 florins, non 80. Le קוסטנר est le bourreau, *questionarius*.

[3] Voir *Revue*, XIII, 67 ; Lehmann, I, 159, et 264 ; et dans nos appendices la pièce du 22 déc. 1497.

[4] Voir Graetz, IX, 2e édit., p. 99; Pauli, *Allgemeine preussische Staatsgesch.*, II, 454 ff.

[5] Graetz, IX, 2e édit., p. 68 et suiv., et mon travail sur cette affaire dans *Zeitschr. f. d. Gesch. d. Juden in Deutschland*, 1er vol., fos 2 et 3.

Digitized by Google

והשני שרי' זאכשין והיישין בצירופ' כל עיירות אשכנז באו בחיילות' כבוד' מאד יתר ממאה אלפים אנשי רגל ורוכבי' ברזלות' ואף שאדו' הקסר יר"ה בחיילותו אינו חזק ורב כמודה', זולה מ' אלפים מכל וכל מ"מ האלקים הידה בעזרו לרדפם עד חורמ' ולסוף נתפסו השני שרי' בידו אשר עודנ' נתפסי' בידו. ואנחנו אומ' הישראלי קראנו בקול גדול להתפלל בוקר וערב אביני מלכינו ושיר היחוד בק"ק וראנקוארט שיגן השם אדוננו הקסר יר"ה ועמו ישראל כי לא קצרה ידו להושיע, הן ברב הן במעט, וכל הנצחון שנצח הקסר יר"ה נעשה בשנת ש"ז לפ"ק ונעשה לנו נסי' ונפלאות שהגין השם ברחמיו על אומה הישראלי שלא נפקד ממנו איש במלחמה גדול' כזו יברך ה' אשר לא עזב חסדו מעמנ' והצילנו בכפלי' מהני המוניים המוניים וכן יוסיף עוד אמן.

29. — בשנת ש"ז לפ"ק שלח אדו' הקיסר ראשי' גייסות עם חיילות עשרי' אלפי' לפני עיר וראנקוארט לכופ', ואם נכניעו לבקש שלו, לקבל הן על תנאיי' ושלחו אלי הקהל להמליץ בעדם נגד הראש שר מפיירין וכן נלכד ונפתחו השערי' לשר ולכל חיילותיו. ובאתי בהצעותי דברי' לפני השר להביא לו דורן עד סך הכל ח' מאות והידה שלו' ברח' ובעיר ליהודי'. ומה ששללו ובזזו בויכטוואנגין ודרמשטאט מכרו ליהודי' וכמה ממון הרויחו והועיל ש"ל תפלת' שנתהפך אבלם לששון וכן יוסיף ה' לכי' שלום.

ANALYSE DU JOURNAL DE JOSELMANN.

1. — 5231 (1471). A Endingen (margrav. de Bade), trois oncles de Joselmann, accusés d'avoir tué des chrétiens, sont torturés et brûlés. Le père de Joselmann, impliqué dans l'accusation, se sauve par la fuite. Des Juifs de Pforzheim accusés du même crime sont également brûlés vers cette époque, et le frère du beau-père de Joselmann est condamné à la roue à Haguenau (Alsace).

2. — 5236 (1476). Souffrances des Juifs en Alsace, d'après une note d'un livre de prières en hébreu trouvé par Joselmann à Wurzbourg. Le propriétaire de ce livre, Jacob b. Isaac, de Nuremberg, l'avait acheté, entre le 4 et le 10 tammuz (15-21 juin 1477), d'un ecclésiastique chrétien venu de Colmar, et dans les mains duquel ce livre était tombé après la prise de Nancy [1], dans la guerre du duc de Bourgogne (Charles le Téméraire) contre le duc de Lorraine. Les

[1] Nancy fut pris par Charles en novembre 1475 et perdu par lui en octobre 1476.

Digitized by Google

עם כתבי הקסר יר"ה אני ושאר אנשי פרט ה"ה מהרר זעלקלין ז"ל והרדש' יצ"ו באו על זאת הון עתיק בהוצאות רבות היתה כפרה לצאת השבוים וקרא להם דרור והבתולה קדשה השם לסבול כמה עינוים יתר מל"ב שבועות. ברוך ה' שהצילם.

27. — בשנת ש"ה נסע הקסר יר"ה בחיל כבד על המלך וראנקרייך עד עיר סמוך לפריז ובאותו פעם באו המושלים להביא כתבי מאַנדאַט להטיל על שטח אשכנז כל היהודים לתת סיוע, ולסוף נתפשרנו לתת לו שלשה אלפים זהובים ט"ו באצין לזהב וארבע מאות קרונין למזיגתו מלבד עוד דרנות עד אלף זהובים. והטלנו ג' רביעים מזהב על כל מאה ומאה. ובאותו היום בהיותי בק"ק וירמישא עמדו כל השרים והדוכסים לגר' שם היודים ולבקש פני הקסר יר"ה, עד קם איש טוב, זכור לטוב, לדרוש ולהטעים להם שלא זו הדרך להעלות היודים מתחת ידם כי כ"כ דתם ונימוסיהם כהחזיק היודים בממשלו' הקסר ומלך רומי לזכרון ונתבטלו מחשבתם הרעה גבי גרוש כל ה, זולת פרטיי' נגרשו בממשלו מענץ עסלינגין לאנדוא ומאז משאר מקרים (?) והכל בסבת ענייני' שבעו"ה אין הדור הגון לנהוג באמת ובתמים כאשר נהגו אבותינו אשר ספרו לנו והירא דבר ה' [1] הניס ללך בדרך אמת ושלום.

28. — בשנת ש"ו בא אדו' הקיסר לעיר רעגינשפורק וציוה לכל הדוכסי' ושרים לבא על הרייכשטג ולחשוות חלוקיהם ועל ענייניה' בחלוק' גם ענייני האמנ' ואף שרוב באו מ"מ השני דוכסים זאכשין ומישן [והיישין?] וסיעתם מרו ועצבו הקסר למרוד בו כמה ימי' ושני' ובין כך ובין כך פעלתי באודות קיומי' חדשים; רפוי כחות אשר מימי קדם לא ניתן לנו משום קסרי' או מלכי', וכבר הבטיחני הקסר ויעציו בשפירא לתתננו וביום ועד הלז רעגינשפורק קראתי בקול גדול באזני המושלי' לקיים דברי הבטחת' וכן בעז"ה נכתבו ונחתמו בחותמו ובידו של הקסר יר"ה. ומאז נמלך הקסר לקבוץ חיילות ולעלות למלחמ' נגד השני שרי' הנ"ל ובאו בעם אשר לא תשמע לשונו, הם הספרדיים, להפקיר באומה הישראלי. ולולי השם שהיה לנו בעזרתנו בבואי אל המושל הגדול משנ' לקסר המכונה גראנוולדיר [2] לבקש ולחלות פני הקסר שיגן עלינו וכן עשה והלך אל הקסר לאמור הנה היהודים סבלו כמה צרות מהני מיני' לויטרין ועכשיו באו עמך הספרדיי' להפקיר בהם נגד הקיומי' חדשים שנתת להם מתמול שלשום. ונאות הקסר לאמור לא נכון להפקיר ביודי', הנה כתוב וחתו' בציווי וקנסות שלא ירום איש מכל חיילותינו את ידו ורגלו להזיק או להרע לשום יודי. ועל זאת יצאו המאנדאטין בפומבי בכל שטח אשכנז העבר על גזרת הקסר לחייבוהו למיתה. ותכף באו הספרדיים לקרות לשלום עם כל היודי', וכבאו הקסר עם החיילות ללחום באו היהודים להביא לחם ויין לפרנס החיילות יתר מחמשים עולות [עגלות] וקאריין.

[1] Exode, IX, 20.
[2] M. Lehmann veut lire גרנוועללא, Granvella.

Digitized by Google

השרופים וקדושים שנשרפו בחיי אביו בשנת ר"ע לפ"ק ל"ח נפשות מישראל, דבשקר ועלילת דיבה רעה נשרפו, כי כבר חזר הגנב מהודאת שקרו ואיש רע צר ואויב, הוא ההגמון, צוה לגלח שלא להגיד וידויו של גנב לדוכוס לכך חזרו הדוכסים מדעתם לתת להם מדרך כף רגל בארצם ועד היום הדוכוס יוכים קם באמונתו אבל זאכסין חזר מהבטחתו והרע לנו מאד להפקיר בנו לכך הפיל אותו לקבל שכרו משלם. ברוך ה' שנקם נקמת עמו.

23. — בשנת ש"א לפ"ק בבואי על הרייכשטק מרפגין שפורק על בדקי צרכי הרבים להשיג איזה כתבי קיומי' עוד מאדונ' הקסר יר"ה היתה מדת הדין מתוחה נגד אנשי נאפיליא ואף שהיה שמה איש רומי המכונה שלמה רום בהשתדלות רב, מ"מ לא אבה הקסר לקבל דבריו ויצא גזרתו לגרשם מכל אותן מדינות ואמר לאיש שלמה אל תוסיף לדבר עוד בקנס חיוב ראשך למלכות והוצרך האיש להחביא ולהשיג זמן קטן ע"י מושלים יקרי' (?) בהסתר וכו'.

24. — באותה שנה ש"א נאבד הולד ביער ווישינבורג ונמצא מת מדוקר מן התולעים פגר מובס. העלילו את היהודים באותי שכונ' ק"ק טויטינוג[1], נתפסו והוצרכתי לפעול בפעולות רבות עם הדוכוס טיוובורק[2] גם עם שרים פאפונהיים עד שבעז"הי יצאו לחירות וקט מהכיל כל אותן התלאות שהקרו ופגעו בי באותן פרקים כי באו להזמין השרים השמי (?) לפני קאמיר משפט[3] ובעת הדחק נסוגו אחור אנשי שוואבין לצאת מקשרי המצחו' מ"מ בעז"הי פחדתם ומוראם נפל על פני השרי' פאפינהיים להוציא היודים משעבוד הנדר' ולפוטרם מן העלילה שקר ברוך ה' שלא עזב חסדו.

25. — בשנת ש"ב לפ"ק מדת הדין היתה מתוחה נגד כל בני המדינה פיידים וק"ק פראג מנחשים השרפים במדת הדין הקשה ארבע שפטים שבי הריגה שריפה צליב' וגרוש מר ונמהר על כולן ועל פי הפצרת רבים באתי ונגשתי כאח לצרה עם שאר אנשי בעלי מעשה בק"ק פראג לחלות פני המלך יר"ה וראה השם יר' בגודל צום ועינוי נפש של תשובה ותפלה וצדקה להשאיר שריד ופליט, עד לסוף זכיתי שראיתי שחזרו הבנים לגבולם ורכו ובנו ההרסות, ואף ששמעתי מפיהם ומפי כתבם בהיותי אצלם ר"ח תמוז ש"ז בק"ק פראג שאיזה בתים חזרו לקלקולם במריבות, מ"מ דברתי על לבבם דברי תוכחת מגולה עד שקבלו עליהם לילך בדרך אמת ושלום וכי"ר.

26. — בשנת ד"ש לפ"ק מדת הדין היתה מתוחה בעו"ה נגד ה' נפשות איש ושלש נשי' ובתולה אחת בעלילה שקר ולד נמצא פגר מובס ועינו את האיש והנשים והבתולה עד שערי מית' ולא הודו לשקר ש"ל ובאותן הימים פעלתי חודש ימים בק"ק ווירצבורק גם בשפירא

[1] Wasser-Trüdingen, ou Treuchtlingen.
[2] טיטבורט, Dietfurt, d'après M. Lehmann.
[3] Kammergericht.

Digitized by Google

פראג ובין אנשי הורבין ושאר אנשים עד קמו זה נגד זה ככתוב רבו׳ משאר קהלות במדינת פיידים עד שכתבו ביניהם רבני פוזנא ורבני אשכנז להשוות דעתן ולהעמיד כל דברי ריבות על אנשי אמת ונרוץ הגלגל לברר הפטיש החזק ה״ה מוהר״ר אברהם בן מוהר״ר אביגדור זצ״ל ואותי הטפיל לגדור גדרים ולתקן להם תקנות ועל פי בקשות רבותנו והסצרתים באתי בצער גדול אל העיר הגדולה לאלהים להיות סניף אצל הגאון ז״ל ותיקנו וסדרנו כ״ג דברים מעולים וטובים וייטב בעיניהם לבא ולחתום דברים ככתבן יתר מארבע מאות איש יצא צבא, מ״מ בעוד שהייתי במסיבה נרד נתן ריחו: שקמו איש הורבין וכייעתו המכונה. שפתטל למסור אותי ביד הורגים והצרכתי לעמוד על הביר׳ בעיר פראג שלשה פעמים על נפשי וכל הקהל עמדו בצדי ובסייעתא דשמייא יצאתי נקי ובשלום מתוך ידי הכפירי׳ ועל כל זאת באו כמה אנשים המתראים בעניניהם שהיו מכת הנבונים לתת יד לבעלי המחלוקת כנגד כבודי מ״מ האמת יעשה דרכו שיצאו אנשי מופת מכל צד ופינה לוגז, ואיישטרייך ללבוש לבוש קנאה קנאת ה׳ צבאות ולתבוע עלבוני ולריב את ריבי ולהודות על הברכות כמו שהם כתובים בספר הלז והמריב׳ ובעיו (בעיטה =) שמרו[1] ועצבו אנשי הורבין היה בעו״ה למשיס׳ ליעקב להרוס ולא לבנות כתעיר [כתעיד] על זאת צרה אחר צרה הש״י יכפר עליהם ועל כל עונותיהם כ״יא.

21. — בשנת רצ״ו לפ״ק נלחם בי השרר׳ האגנוא וענשהיים בסיבת מסירו׳ ואנשי דלא מעלי עד שהוצרכתי לעלות למלחמה עם השדרה האגנוא בעיר היידילבערג גם בעיר ענשהיי׳ כמה זימני׳ סגיאי׳. בעזרת העוזר לי לא יוכלו לי והצילני ממחשבתם הרעה ומיד זידי׳ וכן יוסיף ה׳ לי עזרתו מן השמים כי״רא.

22. — בשנת רצ״ז בא הדוכוס הייריצוק האנש מזאכסין להפקיר בנו ולא לתת לאומה הישראלית מדרך כף רגל בכל ארצו בסיבת הכומר המכונה מארטין לא״טה״אר, בגידנם נשמתו וגופו צרור׳ שכתב ספרים הרבה ספרי מינות נשרו מחלקו לאמר מי שנתן יד ליודים אבד תקותו ברוב׳ ספורים לגרות בין השרים והאומות עד שכמעט אין תקומה היתה לשונאי ישראל ועל פי הסכמת רבותנו השגתי כתבי׳ מעולי׳ משאר חכמי האומות ומקום שטרוספורק ועליתי לבקש פני הדוכס במדינת מיישן ודורינוגן[2] ולא יכולתי להשיב הכתבים עד בואו לעיר וראנקוארט עם שאר דוכסי׳ פרם הדוכס בראנבורק כיון גם כן לגרוש כל היודים ועל ידי גלגול וסיבת הויכוחים שעמדתי בפני רבים חכמים החכמים באומות להוכיחם שלא כדברי הלוטר ובוצור[3] וסייעתו מתוך דברי תורתנו הקדושה עד שהודו לי על הברכות ונעשה לנו נס בתוך נס שנגלה ונודע לרבים ולאותו מארקרוב יוכבו[4] שכל אותם אנשים

[1] D'après Isaïe, LXIII, 10.
[2] Thuringe.
[3] Martin Butzer.
[4] Il faut entendre Joachim II.

Digitized by Google

רבים ואף שבא הסרדאט שקור' רוטרויט[1] לבלעני חיים עד שערי מות מ"מ לגודל חסדי המקום שלח לפני מלאכו והצילני מידו ומיד כל האורבים. ובאותן הימים באתי לפני ולפנים בחדרו של הקסר לדבר עמו כפי צורכי והשיב לי רכות. ובין כך בהיותי פנוי ומתבודד בחדרי חברתי החיבור שנקרא "דרך הקדש". וחי המרת(?) נהנאתי מאותן ימי ההתבודדות. ואמרתי ללבי אשרי לכל הני אנשים ראשונים שכיוונו דעתן ומחשבתן להרחיק מהבלי העולם ולעסוק במילי דשמיא וכו'.

17. — בשנת רצ"ב לפ"ק הוצרכתי לחזור ולבוא אל הקסר יר"ה ביום הועד בעיר רעגינשפורק לעמוד על משמרת ישראל. ויהי ה' אתנו והצילנו גם באותן הימים מקטגורים של השרים והפרתמים לתת לנו מחיי' בגוי' ע"ד הריבי' וכו' ובאותן הימים בא האיש לועז גר צדק המכונה רבי שלמה מולקא נ"ע בדעות חצוניות לעורר הקסר באמרו שבא לקרוא כל היהודים לצאת למלחמה נגד התגר. וכשומעי מה שעלתה ברוחו כתבתי אגרת לפניו להזהירו שלא לעורר לב הקסר פן יאכלנו האש הגדולה. וסלקתי מן העיר רעגין שפורג כדי שלא יאמר הקסר ידי אתו במלאכתו דעות חצוניות וכבואו אל הקסר נתפס בחבלי ברזלות והוליכו עד עיר בלוניא. שמה נשרף על קדוש השם דתות ישראל ורבים הסיר מעון. נשמתו צרורה בג"ע.

18. — בשנת רצ"ג היתה מדת[2] מתוחה על אחינו יושבי שלייזיא שנתפסו כל בני המדינה והוצרכתי לעלות ולבא עם הר"ר ליבירמן ז"ל עד עיר שוואבאך ואונשפאך לפעול להוציא האסורים ואף שהפרנס ויתר ב' או ג' אנשים נשרפו בעלילת שקר חלפ' של חזרים יכרסמנו מיער מ"מ לסוף נודע שקריהם ובסייעתא דשמיא אמר לאסורים דרור[3] . . . . . שטח אשכנז. הוצאתי יתר על ו' מאות כדי להוכיח ולהטעים באזני הדוכוס מארקרבא יירגל שנקיים אנחנו וכל ישראל מעון ועלילה זו וכו'.

19. — בשנת רצ"ג ורצ"ה לפ"ק מדת הדין היתה מתוחה במדינת באדבוריי אשר בא אדונינו הקסר ללחום בהם ונלכדו העיירות קרוראן ופאטריס וכמה נפשות בעו"ה נהרגו וכמה נשבו עד שכתבו הקהילות מאותה מדינה לועז לסייע לפדיונם ולפרנס' כמו שיורו הכתבים הכתובי' בספר הלז ואף שנגב' במדינה זו אילזאש רביעית מכל מאה לפדיונם מ"מ לא זכינו להגיע ליד נאמנים לאותו פדיון שבויי' ואמרתי מותר פדיון שבויים לשאר פדיון או כעין מצוה רבה כזה וכיוצא בו והוצאתי בעסקי ותלאות גזרה קשה מדינ' וק"ק פראג קצתן וקצתן כשאר [בשאר (?)] הצלות נפשות יהי רעוא לפני המקום ברוך הוא שיהיה לרצון ית' שמו וכו'.

20. — בשנת רצ"ד לפ"ק עצרת מהומה ומריבה בין הקהל קדוש ק"ק

[1] Rotraut ?
[2] Ajoutez הדין.
[3] Indéchiffrable.

Digitized by Google

אונס בדרך קבלתי עלי שלא לרכוב. עד בואי לחצר המלך אשר נמצא שמה. ונימוקי עמי שבטרחה יתירה תפלה ורחמים יצליחו הפעולות. והוצרכתי לילך אחריו עד ק"ק פרוא, ושמה באתי בחדר המלך ובסייעתא דשמיא השגתי למצוא חן בעיניו, שחזר מן הספרים ראשונים ונתן לי כתבים להחזיק היודים כמאז לפי נוסח קיומינו, ואף שנתנו לי כח להוציא עד שלש מאות על זאת, מ"מ לא הוצאתי בצירוף הפיזור הליכה וחזרה עד ביתי אלא ארבעים זהובים. והמקטרגים הסכימו לחזור ולעורר מדני' לקלקל הדבר. שלח אלהים מל[א]כי חבלה והרג בהם שימותו במגפה פתאום שלשה עוררים והרביעי נתפס משונאיו תוך ממשלתו הוכופלדין[1] והוליכוהו למיתה. ותשקוט הארץ עד היום. ברוך ה' שלקח נקמתו מיד שונאנו והצילנו מידם ממזמתם הרעה שחשבו לעשות עמנו.

13. — בשנת רפ"ט נתפשו קדושי בייזינגין[2] ל"ו נפשות יהודים אנשים ונשים, נערים ונערות דרשי השם על דבר עלילה שקר ממזר, ונשרפו י"ג סיון שנת רפ"ט. ובסיבה זו נתפשו כל אותו היהודים במדינת מעריין. ועל פי רבותינו ולמי' השבה הוצרכתי להביא כל קיומים ישנים מאספיורים וקסיר' עד עיר גינצבורק. שמה הפתקתי בצירוף דברי התנצלות תוך קונטרוס ושלחתי ליד המלך ומשרתיו ונודע להם צדקתינו ויאמרו לאסורים צאו ובעזה"י הנשארים מן המהפכה קרא להם דרור לפטר והש"י יזכנו בזכות אותן קדושי עליון אשר השלימו נפשם למיתה על קדוש השם.

14. — בשנת ר"ץ לפ"ק יצא קול גדול וחזק מכל האומות: הינ' היודים דילטורין הם לתגר עד הגיעו דברי עלילות דברים כזה באזני אדוננו הקיסר ומלך יר"ה והפקירו בנו שלא לתת לנו דריסת כף רגל בכמה ארצות. ועל פי הסכמת הקהלות תקנתי וסדרתי קונטרוס בדברי התנצלותינו וביותר בסייעתא דשמיא בעיר אישפרוק לפני השני מלכי' ויוסף מצא חן שקבלו דברי התנצלותינו ברצון טוב וקיימו כל קיומינו כמאז וכו'.

15. — באותה שנה שנת ר"ץ נתקבצו כל שרי האומות הפרתמים ועלמות אין מספר לתקן גדרים וסדרים וכיונו השרים לבטל הריבו'[3] ובאותן הימים עמדתי בסייעתא דשמיא מנגד והשגתי שחידש הקסר הקיומים מקסר זיגמן ונסתם פיות המקטרגים לשקוט הארץ איזה ימים וכו'.

16. — בשנת רצ"א לפ"ק חזרו המקטרגים לדלוק ולרדוף אחר הקסר באדונ' בראבאנט ולאנדרא, ארץ אשר לא זרע שמה איש יודי ונתעוררתי מרבים לרכוב באותן מדינות כדי לעמוד מנגד בסייעתא דשמיא. והייתי בחצר הקסר יר"ה מר"ח אדר עד ר"ח סיון רצ"א בעסקי

[1] Ou הופעלד', Hochfelden.
[2] Bösing, à 3 kilom. au nord de Presbourg (Bazin ou Bezmek), en Hongrie, et non Baisingen, près de Horb, dans le Wurtemberg.
[3] Il semble qu'il faille lire ריבי' = ריבית, les intérêts; voir nº 17.

Digitized by Google

להחזיר היודים אל בית׳ ואח״כ בא המלצר ברוכבי ומרי לבב לעשות נקמה בהם, ולולי שה׳ היה לנו בעזרת כפר טאנקילשי, ועיינו העיר מנהיי׳ בגילגל נקמת׳ כדלעיל[1] כבר היו מסתכן כל היודים בנהר רינוס. יברך ה׳ שלא עזב חסדו.

9. — בשנת ר״ף יצא אדוננו הקיסר קיארלא למלוך באתי לפניו ולפני משרתיו לבקש על עמינו ונחלתנו אני והאיש אשר אתי השגנו קיומי׳ דרך כלל על כל שטח אשכנז ואעפ״כ באותה שנה בני מלהיי׳[2] ובני יושבי פקידו׳ קייזירשבערג יצא קיומי׳ לגרשם מגבולם ואף שבעז״הי פעלתי עם המלך עד השגתי לבטל הגרוש לגמרי בפקידת קייזירשבערג כאשר אותו קיום של גרוש נקרע מ״מ הקיום מגירוש רושהיי׳ לא בטלה, ובטרחא יתירתא ופעולות בכל פעם בדוחק השגנו זמנים אחר זמנים, עד היום לא ידענו עוד, ואין להשען אלא על אבינו שבשמים הוא מושיענו ויצילנו מן הקמים עלינו.

10. — בשנת רפ״ב הוצרכנו לבא לנורינבערג ע״י נזרת ה״ה מהר״ר נצז״ל (?) ואגב זה באתי לקבול על אותו מקום ענהיי׳ מה שעשו לנו בעיר ובשדה חוצה, והשגתי שנתמנה הָאַפט ווישינבורק לקומישיורג לשמוע קובלתנו[3] בטענות ותשובות ואח״כ לשלחם אליהם בפני פיירלונמענט[4] ובנגישה זו אימתה היתה עליהם, וע״י המלצר כרתו עמנו ברית לפתוח השערים להנהיג עמנו בשלום כפי נוסח כתבים הנחתמים ביניהם לבינינו.

11. — בשנת רפ״ה היתה מהומה מהכפריים שנתקבצו בכל שטח אשכנז ורוב׳ במדינה זו אלזאש יתנשאו לראשי׳ וכוונו לבלעינו חיים וכבר התחיל הנגף באיז׳ מדינ׳. ובחמלת ה׳ באתי אליהם בברית כומרין שקורין אלטדורף ושמה דברתי על לבם עם הספר להדיא (?) ולראשי גייסותם שהכריזו קול מלין להרים יד נגד היהודים, גם נכתבו תיורי רבים לכל עיר ומדינה. ואף שבסוף חזרו ופגמו דבריה׳ ונחביהן מ״מ בקול הכרזה זו היתה רווח והצלה ליודים עד הגיע זמן ועת מגפה שלהם שבא עליהם דוכס מלוטרינג להרוג בהם הרג רב. גם בשאר מדינות נהרגו ונטבעו לאלפים ורבבות. ברוך ה׳ שהצילנו מידם וממחשבות׳ הרעה וכן יוסיף להצילנו אמן.

12. — בשנת רפ״ח קמו השרדה האגנוא להביא קטגוריא לפני המלך ורדינאנים יר״ה והשיגו לגרשנו מדירת׳ יושבי הרייך בכל הכפרים ואף מן העיירות בקצתן ורבו על המלצר שלא מרצונו והוציאו כתבי המלך שקורין אורדינוג[5] ועד שהפצירו בי כל בני המדינה לצאת ולבוא לפניהם כמאז ונפתרתי להם ובסיבה שהוקרה לסוס

[1] Tout ce passage est obscur.
[2] La suite paraît prouver qu'il faut lire רושהיים.
[3] Peut-être ce passage veut-il dire : « J'ai obtenu que le Abt de Wissembourg fût nommé commissaire pour entendre notre plainte... »
[4] Parlement.
[5] Ordenungen.

Digitized by Google

הציבור יוכלו לעמוד בו והוצרכו לסבב בעיר לעבור מרחוק מעליהם ולזונו אותנו עד בוש ועד שהגדיל הצעקה לרום.

5. — בשנת ע"ר נתמניתי בצירוף האלוף הר"ר צדוק ויתר אנשי לפקוח עין בהשגחה פרטית על הצבור להנהיגם, ובאותו שנה תקפה הצרה במדינת מארק ושרפו ל"ח נפשות כשרים דורשי ה' בעיר פערליין תנצב"ה.

גם קמו אויבים ופריצים בעמינו לבטל תורה שבכתב, והראה הש"י לנו נס בתוך נס שע"י חכמי אומות קם כנגדו להחזיר תורה לישנה. וק"ק וראנקוארט מסרו את נפשם ומאודם ברוב' הוצאות' מזה על זה עד ראה ה' בעניינו והצילנו ממחשבת המין.

6. — בשנת עב"ד נתפשו בני מיטילבערקי' ואני עמהם על דבר עלילה שקר ממזר ושמו אותנו ח' נפשות בשני מגרשות עיר אייבורין ענהיי ועבר עלינו שבועים[1] שבעה עד יצא דיננו ומשפטינו לאורה שחזר הגזב' מתעותו להגיד האמת שנקיים היינו. ברוך ה' שלא עזב חסדו.

7. — בשנת עה"ר נשתלחתי לאדוננו הקיסר יר"ה בקובלנש על אותו העיר ענהיי' וע"י שרי אנדלא וההגמון בכלל עצתם לגרשנו מן המדינה. ובסיבת זו הוצרכתי לרכוב פעמים ושלש ונרוץ הגלגל שנפל פחד ומורא על כל העמים ושרים אשר בהר[2] יקראו לבוא ולהשיב התנצלות כנגד הקובלנא שקבלתי עלי פרט על העיר ענהיי' וההגמון ושרי אנדלוא השווה עמנו והעיר ענהיי' רדף[3] אתנו ולא באו ליום המוגבל להם בפני הקיסר יר"ה, והיינו מוכרחים לקבל שכר על השתיקה כמה שעשה אותו ערוני ענהיים עד הגיע השעה בשעת' בסאס[4] תריבנ'.

8. — בשנת ער"ט גוע הקיסר ז"ל וקהל רעגינשפורק נגרשו ונתשו מכל פאר ומחמד עינינו לשלחם בספינות על נהר טונא ומשפח' אורבאך שמרו מעט מזעיר בחצר בממשלת דוכסים פייאיריין ובאותו פרק יתנשאו ויעצו כפריי' טאנקילשי'[5] לגרוש כל היודים אשר אתם וכן עשו המזימה וביום אחד ירח אדר שנת ער"ט הוציאו כל היודים מכפר טאנקילשי' ובאותו יום שמעו השכנים רעי' השמועה ללמוד קל וחומר מאלו לעשות כמוהם. והאלהים נתן בלב אדונינו המלצר האגנוא והגמון שטרוספורק לשמוע אל זעקתי אשר התנפלתי לפניו. ובאתי עם אדונינו המלצר לכפר טאנקיללי' להציע דברים במור' גדולה עד חזרו מן המחשבה הרעה ומעשים שעשו ופגמו הקיומי' ולאנץ וריד[6]

[1] = שְׁבָעִים, d'après Daniel, IX, 25.
[2] Barr? Peut-être faut-il lire בבר, ou בהמ' = בהמדינה.
[3] Ou רדו.
[4] Lisez בסאס', d'après Isaïe, XXVII, 8.
[5] Dangolsheim.
[6] Landfrieden.

Digitized by Google

ביתו, לקח כל אשר נמצא אתו באותו יום ולילה ושלח משרתו מרדכי ז"ל בסך ח' מאות [זהובים] כופר נפשם. ולא יוכל לבוא המשרת קודם חצות היום כהוקצב וקבע להם. הולילכם כולם מקושרים זה בזה בחבל אחד. רבנים, פרנסים, נשים, נערים ונערות, ואיש אחד שמו בנעט ז"ל לקחו ראשון וקרעו בגדו ולבושו להתיז ראשו, וכן עמו האלוף הר"ר צדוק זצ"ל וכן כולם נפלו על ברכיהם להתודות למנ'[1] ופשטו צואריהם לשחיטה. באותו רגע הוציא הקוסטינר חרב שלופה מנדן להתיז ראשם זו אחר זו. בא המשרת לקרות בקול גדול, אל תשלח ידך בשום יודי, הלא המעות בידי והילך בעד התפוסים. וכן לקחו הראשים אותן ח' מאות [זהובים] ושלחו אותם לשלום לבית הר' יודא באמיס זצ"ל, ואותו בנעט שראה חרב שלופה נטויה על ראשו נשתתק מפחד החרב יותר מחצי שנה ואחר כך חזר לבריאותו. ושמח האיש שפדם והצילם עמהם בביתו עד נגוזו ועברו ההמונים וזרעו של אותו איש טובה כולם זכו לעושר וכבוד ובן אחותי יצחק ב"ר יחיאל ז"ל באמיס עוד מאותו זרע, ובן ענו הוא. ומובן מזה שהערה נפשו וממונו להציל נפשות ולמחי למות שיזכה לאכול הפירות בעולם הזה והקרן קיים לו ולזרעו אחריו בעולם הבא. ואין כאן מקום מספיק לכתוב אחת מעשרה מה שהפליא הש"י חסד עם הנמלטים מתוך אותו הגזרה קשה להציל כמה משפחות ואנשי שם, יברך השם, שהציל אבי ואמי וכל משפח' מאוהבים וקרובים שלנו, עם יתר אנשים ונשים, נערים וקטנים, ועל הקדושים שלח ה' נקמתו נגד השוויצר כמה פעמים ואל נקמות ה' לנקום נקמת דם עבדיו השפוך.

3. — בשנת רס"ג לפ"ק ורס"ד ורס"ה נלחמו עמים רבים בשם אדונינו הקיסר מאקמילאנוס יר"ה נגד הדוכס היידילבערג עד שהורידוהו בשפלות מכמה מבצרים (?) ומקומות ובאותו פרק בזזו ושללו ממנו כל הנמצא אתו במשכנות וכלי ביתי יותר מד' מאות. ולא נשאר לי זולת איזה חפצים וקצת מחובות בזקיפ' על אמנה גם ק"א[2] זהובים שלמי[3] הוצאתי מבין שיני רשעים להציל מידם וה' היה לי למשען לפרנס בו בני ביתי עד עתה (?) בשנת הנ"ל וכן יוסיף לעשות עוד נסים ונפלאות מדי יום ביומו אמן.

4. — בשנת רס"ו ורס"ז באו ערוני אייבירענהיי' להשיג מאדונינו הקיסר לגרוש היודים אשר אתם במקום שמה והשיגו בצירוף זה שלא יבא עריה' [בעריהם (?)] או בגבול' שום יהודי אשר קרא לאל חי. והכו איש יודי אחד על שערי מיתה בתוך העיר וכמעט נהרג. ואחר יצא אחר מעיר ענהיי' והרג איש כשר ממשפחת הלוי' שמו יעקב ב"ר יודא ס"ל ז"ל והחלל נמצא שם, גם רדפו אחר היודים עוברים ושבים בין הדרכים לפרוץ בהם. ולא זו גזרו בהם דובים ונמרים עד שאין

[1] Lire peut-être לאד' ou לאל' [c'est-à-dire אלהים].
[2] Ou ק'ם = 140.
[3] Entiers ?

Digitized by Google

עם הדוכס מברגונא כל העירות שיוכלו להשיג רודפי היהודים, מקצתם הרגו ומקצתם גרשו ומקצתם כפו לשמד ושללו ובזזו ולקחו מה שמצאו. וקניתי הספר הזה מאותו כומר בעד ח' לבנים וג' ספרי' פסולי', ומי שבא ואמר שהספר שלו ויתן לי סימן וראיה שהוא שלו ויחזיר לי מה שהוצאתי לאותו מאן דהוא אחזור הספר הזה. נאם יעקב בר יצחק ז"ל נורנבערק. בהיותי פה ק"ק ווירצבורק באודות ותלאות עלילת שקר מחמת ולד שטבע בנהר ואמרו היודים הטביעו, והייתי שמה מיום א' ג' שבט עד יום ב' ג' אדר ד"ש לפ"ק[1] ומצאתי הספר שנכתב מאיש נורינבערק על ריש דף אחת מחמת הגזרה קשה שנגזר עליהן בעו"ה וכיון שבאתי לכאן אמרתי ללבי ראוי לכתוב לזכרון את אשר שמעתי ממורי אבי ז"ל שהוא ומו' אמי נ"ע גם כל מאהביהם וטפיהם יצאו מן העיר אייבירצענהיים[2] בצירוף יושבי מדינה נכו לקולם וברחו על נפשם תוך שני מבצרים בעיר[3] וליצילשטיין והיו שמה שנה תמימה ברעב וצמה ובעיר שליטשאט בערקי' קייזירשבערג קישים[4] אמירשווייליר דורקי' קולמיר, עד עיר ענשהיי' אשר שם מצאו יהודים הרגו מנער ועד זקן וטבעו אותם בנהר לכוף אותם לצחנתן להשתמד וקובלני מאבי ושאר זקיני שע"ד נפשות אנשים רבנים ונשים בחורים ונערים ונערות קטני' כולם קדשו השם לבא בחרב אש ומים עד תצא נפשם ונשמתם בטהרה וקדושה. אמר ששה אנשים נשתמדו על פי אונס ואח"כ כפי השמיע וסבור' לי זכו לשוב אל אביהם שבשמים מלבד איש אחד שמו רפאל נפגר בעיר קולמיר ואותו האיש ביהדותו נצנצה [בו] מינות שתבע את אשתו בימי וסתה ואותו (!) האשה היתה צועקת והגידה לדודתה שהיתה חמותי. ממנה שמעתי כדברים האלה לכך בודאי לא זכה לתשובה שנשתרש מקדמא דנא חטאין. בלתי הדהור תשובה וכו'. זאת ועוד אחת בהיות הגזרה בירח טבת ותקפ' הקרירות באותו תקופה מה שלא היתה מימים רבים ומרוב וגודל קרירות לא יוכלו היודים להצניע' ולהסתי' עוד במערות ומחבואות ובאו לברוח בבתי דורקי' וסביבותיהן באו האריבים למסור אותם ליד ההורגים והיה שמה שמונים נפשות אנשים ונשים, ונערות נערים וכולם השלימו נפשם לשחיטה ונפלו על פניהם לבקש רחמים שלא לשפוך דמם דם נקי. שלח הש"י עזרתו ומלאכו לפניהם שריחם עליהם המושל ראש גייסות לאמר. אם תביאו שמונה מאות זהובים עד למחרתו קודם חצות היום הנ' הם כפרה על נפשותיכם, היינו לכל נפש עשרה זהובים וכו'. ולא נמצא איש יודי עוד במדינה זולת איש טוב ושמו יודא באמיס זצ"ל שהיה דר בעיר מילהוזין ושאר יודים כולם נאבדו ונתפזרו, קצתן נברחו וקצתן נהרגו ונטבעו, וכל ממונם שללו, ובאה השמועה לזה איש טוב במילהוזין, קרע בגדיו, ישב על הארץ ולבש שק ועפר על ראשו גם הוא גם כל בני

[1] Du dimanche 30 décembre 1543 au 28 janvier 1544. Comme le 3 schevat de l'année 5304 (סי' הש"ג) tombe un samedi, il faut donc lire le 4 au lieu du 3 schevat.
[2] Probablement אייבירין ענ'; voir n° 6.
[3] Probablement בער, Barr.
[4] Probablement Kestenholz.

Digitized by Google

vre d'un certain nombre de pièces tirées de différentes archives. Le Journal commence en 1471, mais c'est seulement à partir de 1503 que Joselmann y raconte des événements dont il a été témoin oculaire et auxquels il a été mêlé. Il nous est impossible de dire pourquoi Joselmann ne l'a pas continué au-delà de 1547, puisque son activité en faveur des Juifs s'est encore manifestée en 1554, et qu'il n'est probablement mort qu'en 1556[1].

Le manuscrit de Joselmann est autographe ; il est assez mal conservé et d'une lecture difficile. Ce sont des notes rapides, souvent obscures, d'un négligé gauche et souvent incorrect. M. Ad. Neubauer a bien voulu collationner notre texte avec l'original. M. le docteur Brüll et mon ami M. le docteur Brann, m'ont aidé dans la lecture et dans l'explication du texte ; je leur exprime à eux et à M. Lehmann, mes vifs remerciements.

J. Kracauer.

JOURNAL DE JOSELMANN.

1. — ויהי בשנת רל"א לאלף הששי באו צוררי ענדינגין להפיל רשתם על שלשה אחי' דודי' של מורי אבי ז"ל, נתפשו יחדיו בפעם אחת, ואבי ז"ל בדוחק נמלט בעז"הי על נפשו, ובאו האויבים לענות את נפשם. בכל מיני יסורים עד [שהיו] מוכרחים להודות על שקר ממזר שנמצא בהכרם טמא, ונשרפו על קדושת שמו ית' גם קדושי פורצי' נשרפו באותו פרק ואחי' חמי ז"ל נדון באופן בעיר האגנוא באותו פרק ונשמתם תהיה צרור' בצרור החיים בגן עדן אמן.

2. — ויהי בשנת רל"ו נגזרה גזירה קשה על מדינת אילזאש כאשר מובן מתוך העתיק שהעתקתי מתפלה שמצאתי בק"ק ווירצבורק וז"ל בשנת רל"ז לאלף הששי בחדש תמוז פרשת חוקת התורה[2] בא אלי כומר מק' קולמיר והראה אותי הספר הזה והגיד לי איך הובא לידו במחלוקת כשצר דוכס מבורגון על הדוכוס מלוטרינג ונלכד העיר נאסוא[3] ואומה הרשעה שוויצור היו במחנה לוטרינג, ואף מדינת אילזאש עמהם באגודתם ובעו"ה השוויצר עשו קשר ביניהם שלא להניח שום יודי בארץ ההיא ובכל מדינת אילזאש וכנוסעם למלחמה

[1] Voir Lehmann, II, p. 325, et *Revue*, XIII, p. 250 et suiv.
[2] Entre le 4 et le 10 tammouz, ou 15-21 juin 1477.
[3] Nancy (?) ; il faut peut-être lire נמסוא. L'écriture n'est pas très claire.

Digitized by Google

RABBI JOSELMANN DE ROSHEIM

La *Revue des Études juives* s'est déjà occupée, à plusieurs reprises, de cet homme de bien qui, au XVIe siècle, représentait, à la cour de l'empereur, les intérêts des Juifs d'Allemagne. On ne le connaissait guère, puisque, dans ces derniers temps, en l'absence de documents, M. Graetz n'a pu lui consacrer qu'une courte notice dans son Histoire des Juifs [1]. M. le rabbin Lehmann, de Mayence, ayant acquis la copie d'un grand nombre de chartes du XVe et du XVIe siècle relatives aux Juifs, et recueillies dans le sud de l'Allemagne et en Alsace [2], et s'étant procuré, d'un autre côté, le journal autobiographique de notre Joselmann, qui se trouve parmi les manuscrits hébreux de la bibliothèque bodléienne d'Oxford [3], s'en servit pour publier, sur Joselmann, un intéressant roman historique, dans lequel il a inséré un grand nombre de documents [4]. M. Isidore Loeb a cherché à tirer de ce roman ce qu'on peut considérer comme historique, et y a ajouté plus tard un certain nombre de renseignements tirés des Archives de Colmar et d'autres localités alsaciennes [5]. Enfin, M. Élie Scheid, à l'aide de documents recueillis dans les Archives de Colmar, d'Obernai et de Wetzlar, a publié ici même la biographie de Joselmann [6].

Nous publions ici le journal autobiographique de Joselmann, d'après la copie de M. le docteur Lehmann. Nous le ferons sui-

[1] Volume IX, p. 51, note 3.

[2] Ces copies furent faites, dans les années 1846-1849, par un certain Birkenthaler, sur lequel on peut consulter la *Ztschr. f. d. Gesch. d. Juden in Deutschland*, 1re année, 1er fascicule. Les copies, que M. le Dr Lehmann a eu l'obligeance de mettre à ma disposition, auraient besoin d'être collationnées avec les originaux.

[3] Catal. Ad. Neubauer, no 2206. M. le Dr Lehmann a également mis cette copie à ma disposition.

[4] *Rabbi Joselmann von Rosheim, eine historische Erzählung aus der Zeit der Reformation;* Francfort-s.-M., 1879 et 1880, 2 vol.

[5] *Revue*, II, p. 271, et V, p. 93.

[6] *Revue*, XIII, p. 62 et p. 248.

Digitized by Google

Nous avons déjà fait remarquer plus haut qu'ils n'avaient probablement pas le droit d'être changeurs. Pas une seule fois un Juif n'est témoin dans un acte dressé par les notaires. Dans le serment, les chrétiens jurent sur le saint Évangile ; les Juifs, sur le rouleau de la sainte loi de Moïse, qu'ils touchent de la main, « super sanctam legem Moysi corporaliter tactam » (I, 88, 207 et suivantes).

Nous ne savons ce que c'est que le « montem judeum » nommé II, p. 343.

On remarquera, parmi les curiosités de cet intéressant ouvrage, le document relatif à la bulle pontificale donnée en faveur des Juifs de Montpellier en 1278 (voir, dans la liste plus haut, Bonjudas de Montpellier).

Une autre pièce curieuse du recueil est le compromis du 15 juin 1178 fait à Arles, entre le peuple d'Arles, d'une part, et les Juifs d'Arles, d'autre part, et abolissant la corvée de cent ânes que les Juifs devaient fournir tous les ans, le samedi saint, pour la construction du pont de Crau qui est jeté sur le Rhône en face d'Arles (I 240, n° 40). Les Juifs rachètent cette corvée pour une somme de 50 s. de melgoriens une fois donnée et une redevance annuelle de 20 s. de melgoriens jusqu'à l'époque de l'achèvement du pont. Ce document, qui avait déjà été souvent signalé (il est dans le livre noir de l'archevêché d'Arles, aux archives de Marseille), est publié pour la première fois par M. Blancard. Ce qui nous vaut cette publication, c'est que l'ingénieur du pont de la Crau de cette époque appartenait à notre famille des Manduel, et s'appelait Pierre-Jean de Manduel.

La fortune des Manduel finit, comme toutes les grandes fortunes commerciales ou financières du moyen âge, par la confiscation.

Le dernier des Manduel paraît véritablement avoir commis de graves fautes politiques qui expliquent sa chute, mais il était trop riche : à défaut de ce crime, on lui en aurait trouvé un autre. Nous connaissons cette histoire. Il est très fâcheux d'être riche, mais il y a des compensations ; ce qui est plus fâcheux encore, c'est de passer pour riche quand on ne l'est pas. On a tous les inconvénients de la profession sans les avantages.

ISIDORE LOEB.

Digitized by Google

de Marseille, mais ils sont mentionnés dans la préface de M. Blancart (p. LX).

13. Il est curieux de voir à quel point les Juifs de Marseille vivaient, autant qu'on le leur permettait, de la vie commune. L'habitude si répandue chez eux (et ailleurs aussi, il est vrai) de prendre pour noms de famille le nom du lieu d'origine de la famille était très répandue chez les chrétiens, on trouve chez eux des Carcassonne, des Lunel, comme encore aujourd'hui chez les Juifs originaires de ces régions. Beaucoup de noms portés par les Juifs étaient également répandus chez les chrétiens. La liste en est assez intéressante, nous la donnons ici :

Benlivenga, Bonafoux, Bonamic, Bonaventure, Bondia, Bonet, Bonfils, Bonisac fils de Buongiuco (II, 306; serait-ce un Juif?), Bonnet, Botin, Astorge, Astrugue, Austorgue (une galère est baptisée Ben-Astruga), Crégut, Cressent, Crestin, Davin, Dieutisal, Douce (femme), Durand, Durant, Génoïne, Gros, Isaïe (nom de famille), Jacob, Jacobin, Jacobée (nom de femme), Joseph, Mossé (nom de famille), de Portal, Proufat, Salomon (nom de famille), Sauve (nom de famille), Vital [1].

14. Les documents nous apprennent peu de chose sur la situation légale et sociale des Juifs. Nous y voyons, ce qu'on savait déjà, qu'il y avait, à cette époque, une juiverie dans la ville basse appartenant au vicomte, et une juiverie dans la ville haute ou ville épiscopale. Nous voyons que les Juifs possédaient des maisons situées dans ces juiveries, mais que des chrétiens en possédaient aussi dans la juiverie, à ce qu'il semble (les confronts des maisons de Bonafoux Crescent ; le cens possédé par Bérenger de Trets sur une de ces maisons). On voit aussi (mêmes pièces) que les Juifs pouvaient, dans la ville épiscopale, posséder des jardins.

[1] Voici quelques notes et renvois sur les moins connus de ces noms (nous suivons l'ordre alphabétique) : Benlivenga, voir Bien-le-Viengne, Bien-li-Viengue, etc., *Revue*, I, 67. — Bonamic (du latin Bonus Amicus), *Revue*, XIV, 67. — Bonaventure, voir notre liste plus haut. — Botin, voir notre *Procès dans la famille des Ibn Tibbon*, Paris, 1886, 2e édit., p. 15. — Crégut, voir *Revue*, X, 79; XII, 49, Cregudon. — Cressent, Crestin, voir notre liste plus haut. — Dieutisal. Le nom de Deulosal, Dulosal est maintenant un nom très connu dans la littérature juive. Dans l'ouvrage de M. Blancard, les chrétiens qui portent ce nom s'appellent toujours Dieu *te* sauve (Dieutisal) ; dans les noms juifs, conformément aux règles de l'onomastique biblique, c'est toujours Dieu *le* sauve (Deulosal). — Douce, Doulce, est un nom de femme très connu. — Genoïne, voir גינגנייא dans Consultations d'Isaac b. Schéschet, n° 266. — Gros, voir notre liste plus haut, au mot Bondavin. Dans le *Procès dans la famille des Ibn Tibbon*, לגגרוש (p. 15), pourrait bien être Logros, c'est-à-dire Legros. — De Portal, voir *Jahrbuch für die Gesch. der Juden*, II, 290. Portal est une ville d'Espagne, prov. de la Coruña. Un Isaac מן הטעי est nommé dans le ms. héb. n° 242, f° 1 *b*, de la Biblioth. nation. de Paris, mais ici on a probablement Porta, même province. Se rappeler l'Astrugus de Porta nommé dans la controverse de 1263 à laquelle un article est consacré dans cette *Revue*, t. XV, 1.

Digitized by Google

9. Le commerce de l'argent et le change sont encore une des spécialités qu'on attribue aux Juifs, souvent pour les dénigrer. Pas un seul Juif n'est changeur à Marseille (ils n'en avaient peut-être pas le droit), mais le change fleurit dans la ville, il y a les tables des changeurs, près desquelles un notaire avisé installe son échope. Nous avons compté au moins 26 à 28 changeurs chrétiens à Marseille, presque tous en 1248; beaucoup d'entre eux étaient fort riches et faisaient de très importantes opérations.

10. La fortune des Juifs paraît, au contraire, avoir été des plus médiocres et nous avons déjà fait observer, dans cette *Revue* [1], qu'il en était de même à Perpignan et dans les Etats français du Saint-Siège. Qu'est-ce que le misérable négoce des Juifs, dépourvus de capitaux, à côté des opérations grandioses des Manduel? Nous trouvons, parmi les négociants chrétiens, des commandes de 500 l. (I 301), de 680 l. (II 88), de 925 l. (I 274); les commandes de 100, 200, 300 l. sont fréquentes; des lettres de change émises par des chrétiens se montent à 680 l., 933 l., 1012, 1105 et même 2500 l. (I 329, II 207, 151, 198, 264). Les opérations des Juifs se traînent, au contraire, dans les petites sommes : 10 s. (II 126), 50 s. (II 119), 55 s. (II 68), 71 s. (II 55), 100 s. (II 29), 105 s. (II 121); puis viennent des chiffres de 10 à 60 l., des commandes faites aux Juifs par des chrétiens se montent à 103 l., 120 l. (I 132, 261). Les trois plus fortes commandes faites par des Juifs, sont une commande de 50 + 20 l. par Profact fils de Moïse (I 322 et 378), une commande de 51 l. faite par Bonnom (I 392), et une commande de 125 l. faite par Belassenco de Palerme [2].

11. Les Lombards ne manquaient pas non plus à Marseille et ils faisaient sûrement, plutôt que les Juifs, les opérations de prêt et de change. Nous en avons compté quelques-uns; la rue des Lombards est mentionnée au t. II, p. 411.

12. Plusieurs études récentes faites en Allemagne ont prouvé que le prêt d'argent et la commandite ont commencé, au moyen âge et de très bonne heure, dans les couvents, corporations religieuses et chapitres des églises, qui y ont eu recours pour faire valoir leurs fonds. A Marseille également, nous voyons des béguines recourir aux mêmes procédés. Nous n'avons pas relevé les dépôts d'argent faits à des marchands par saint Victor et l'église

[1] Tome XIV, p. 64.

[2] Toutes ces livres ne sont pas de la même valeur, mais nous croyons pouvoir négliger ce détail dans ces indications sommaires. Voir aussi Mas Latrie, *l. c.*, p. 157, pour l'évaluation du pouvoir de la livre à cette époque : en monnaie et en valeur de notre époque, elle serait environ de 50 francs.

Digitized by Google

5. Ils ne font presque pas d'opérations de prêts, et quand ils en font, ils sont plutôt emprunteurs que prêteurs. Les chrétiens, au contraire, font des prêts fréquents, qui, ordinairement, et par crainte des canons de l'église, sont ou prétendent être gratuits (I 99, 140, etc.). Souvent aussi, dans ces prêts, il est question d'un intérêt qui, il est vrai, peut être assimilé, à ce qu'il nous semble, à une sorte de bénéfice sur des opérations commerciales (I, p. 125, 170, 193, 194, etc.). Cet intérêt est rarement indiqué avec précision ; dans un cas où nous pouvons le calculer, il est, pour un prêt de quelques mois, de 76 l. 5 s. pour un prêt de 100 l. (I 208). Ces prêts étaient garantis par des gages manuels qui, à défaut de payement de la dette, étaient vendus au profit du prêteur (I 213-14). C'est exactement le procédé suivi par les Juifs (et sûrement par tous les autres prêteurs) au moyen âge.

6. Le commerce des esclaves, qu'on reproche si souvent aux Juifs du moyen âge, est parfaitement pratiqué par les chrétiens sur les esclaves sarrazins et sarrazines [1]. Nous avons trouvé, dans l'ouvrage de M. Blancard, sept cas de ce genre chez des chrétiens (I, p. 301, 314, 325 ; II, p. 172, 281, 287, 302) et deux cas chez des Juifs (II, p. 48 et 126).

7. On vante souvent, lorsqu'on veut dire du mal des Juifs, leur esprit commercial et de spéculation. Nous ne considérons nullement l'esprit d'entreprise commerciale comme un défaut, bien au contraire ; mais si c'en est un, les négociants de Marseille l'avaient au moins autant et plus que les Juifs. Leurs opérations s'étendaient à tous les ports de la Méditerranée, et, dans l'intérieur de la France, ils prenaient une grande part aux foires de Champagne (Bar, Provins, Troyes) ; à celle du Landit de Saint-Denis [2].

8. On dit couramment que les Juifs ont inventé, par une sorte de ruse, la lettre de change, aux époques où on les expulsait, et afin de soustraire leur fortune aux confiscations et au pillage. La lettre de change est d'un usage journalier à Marseille, au milieu du XIIIe siècle, entre négociants et banquiers chrétiens, et à une époque où les expulsions des Juifs étaient encore à peu près (non tout à fait) inconnues. Ce qu'il y a de curieux, c'est que, sauf une seule fois, les lettres de change mentionnées dans l'ouvrage de M. Blancard ne sont ni émises par un Juif, ni à l'ordre d'un Juif, ni à l'adresse d'un Juif.

[1] Sur l'étendue et les horreurs de la piraterie, exercée également par les Grecs, les Sardes, les Génois, et d'autres, aussi bien que par les musulmans, et sur le commerce d'esclaves qui en était la conséquence, voir de Mas Latrie, *Relations et commerce de l'Afrique septentrionale*, Paris, 1886, p. 175 à 179.

[2] Voir aussi de Mas Latrie, *l. c.*, p. 156, et, en général, tout le volume, pour l'activité commerciale des Marseillais, Pisans, Génois, Florentins, etc.

Digitized by Google

Salvago fils de feu Salomon. Voir Bonafoux Vital de Tourves.

Sauve. Voir Bonafoux Vital de Tourves.

Sauve fils de Davin. Fait une commande en pacotille choisie et en corail, pour Alexandrie, 1er juin 1278 (II 415, n° 14).

Sauve fils de feu Jacar. Voir Bonjusas Ferrusol.

Sauve Rimous [1], citoyen de Marseille, *fils de Davin Rimous.* Fait une commande en amandes et en espèces pour la Sicile et Acre, 28 mars 1278 (II 415, n° 15).

Sauve de Tourves. Voir Bonafoux Cressent.

Vidal (et aussi *Vital*) *Négrel fils de feu Sauve.* Fait une commande en pacotille d'usage pour Acre, 19 mars 1248 (I 289, n° 65). — Voir Joseph Juzieu. — Reçoit une promesse de payement sur des marchandises venant, à ce qu'il semble, de Ceuta, 18 mai 1248 (II 169, n° 732).

Vidalet fils de Mossé. Voir Astruc fils de Samuel.

Ces notes peuvent donner lieu à un grand nombre d'observations et de comparaisons. Nous remarquons, comme principalement intéressants, les points suivants :

1. Les Juifs opèrent entre eux ou avec des chrétiens ; ils font des commandes à des chrétiens ou en reçoivent d'eux ; ils font des prêts à des chrétiens et plus souvent encore ils en reçoivent d'eux. Le nombre des commandes faites par les Juifs est à peu près égal au nombre des commandes qu'ils reçoivent.

2. Ils font le commerce maritime, et se transportent, pour cet objet, dans les ports étrangers.

3. Les localités avec lesquelles ils font le commerce sont: Alexandrie, Acre, Alger, la Barbarie en général, Bougie, Ceuta, Majorque, Messine, Oran, Pise, la Sicile, Tenès, Tlemcen et Valence. Les relations paraissent surtout fréquentes avec Bougie, puis, mais à un moindre degré, avec Acre et Valence. Nous avons compté les voyages maritimes faits par des Juifs, il y en a 11 pour Bougie, 2 pour Acre, 1 seul, mais très important, pour Valence ; puis 1 pour Alger et Tenès, 1 pour Ceuta, 1 pour Majorque, 2 pour Messine, 1 pour Oran, et 1 pour Tlemcen.

4. Les marchandises avec lesquelles ils font le commerce sont, outre les espèces monnayées et les pacotilles d'usage, l'aspic, le bois de brésil, les clous de girofle, les capes de Metz, le coton, le cumin, l'encens, l'étain, la galanga, les galles, le safran, la scammonée, le soufre, le tartre. Un des Juifs, Bonafoux Cressent, paraît faire le commerce des blés.

[1] C'est probablement à tort que nous avions identifié ce nom avec l'hébreu רמוך *Revue*, XIV, 261. Rimous s'écrit en hébreu רימוס ; voir *Chalutz*, IV, 68, Moïse Rimous, de Majorque.

Digitized by Google

Joseph, juif. Dans une liste de débiteurs du 24 juillet 1248 (II 342). Est-il identique au suivant ?

Joseph Juzieu (=juif) *fils de Mossé* (et feu Mossé) *de Palerme.* Reçoit une commande de pacotille d'usage pour Bougie, 14 avril 1248 (II 68, n° 499). — Reçoit une commande de Vital Négrel fils de feu Sauve, pour Bougie, même date (II 69, n° 500). – Voir Bonfils fils de Durand Abram, et Crescas fils de Bonsignour. — Reçoit une commande en soie et en millarès d'argent pour Bougie, 27 avril 1248 (II 114, n° 598). — Reçoit de Mossé Alessandry une lettre de change pour Bougie et autres ports, 8 mai 1248 (II 137, n° 657).

Juceph (et *Joseph*) *fils de Comprat.* Voir Bonafoux Vital de Tourves, Léonet Ferrusol, Salomon Ferrusol.

Léonet Ferrusol fils de Salomon Ferrusol. Reçoit une commande en peaux, pour Bougie, 27 avril 1248 (II 16, n° 603). — Voir Bonafoux Vital de Tourves. — Reçoit une commande en safran. pour Bougie ; cautionné par son père ; 28 avril 1248 (II 122, n° 621). — Reçoit une commande de concert avec Joseph Comprat ; cautionné par son père ; 2 juin 1255 (I 205, n° 126).

Maymon de Saragosse. Voir Abrahim.

Mayrona (et *Mairona* ; et aussi *Mairana*). Voir Bonafoux Cressent. — Une vigne qui lui a appartenu valant 35 l. de royaux coronats, 14 sept. 1239 (I 247, n° 145).

Medafor fils de feu Bonassé (Bon-Asser ?). Reçoit une commande en tartre, pour Bougie, 24 avril 1248 (II 107, n° 581). Voir Bonisac Ferrier. — Reçoit de Salomonet fils de Sauve une commande en clous de girofle et en millarès d'argent, pour Bougie, 27 avril 1248 (II 114, n° 597). Son nom est aussi écrit Modafar.

Mossé d'Accon [Acre], citoyen de Marseille. Fait une commande en capes de Metz, pour la Sicile ; déclare que Salomon, fils de Mossé de Palerme, est associé dans l'entreprise ; 23 avril 1248 (II 105, n° 576).

Mossé Alessandry. Voir Joseph Juzieu.

Mossé fils d'Astruc. Fait une commande en espèces pour Acre, 22 mars 1248 (I 317, n° 127).

Mossé Clari (et aussi *Musa de Clari*), probablement pas juif ? I 322, n° 138 ; II 15, n° 384.

Mossé de Palerme. Père de Joseph et de Salomon.

Pesat. Père de Bonjuda et de David.

Profact fils de feu Mossé. Fait une commande en pacotille d'usage pour Acre, 24 mars 1248 (I 322, n° 140). — Fait une commande en espèces, pour Acre, 30 mars 1248 (I 378, n° 277).

Rimous. Voir Sauve.

Salomon Ferrussol, citoyen de Marseille (I 231). — Voir Astruc Cordier et Léonet. — Père de Bonjusas et de Léonet. — A une créance pour peaux de mouton vendues par lui, 17 juin 1248 (II 242, n° 892).

Salomon fils de Mossé de Palerme. Fait une commande en espèces, pour Messine, 19 mars 1248 (I 289, n° 67). — Voir Mossé d'Accon.

Salomonet fils de Sauve. Voir Medafor.

Digitized by Google

Sicile, pour la Sicile, 31 mars 1248 (I 392, n° 314). — Prête 40 l. tournois, 13 juin 1248 (II 237, n°s 883 et 884).

Bonsignour fils d'Astruc. Voir Bonafoux Vital de Tourves.

Bonsignour fils de feu Bonjudas Deuprofag. Fait un prêt, 11 février 1285 (II 423, n° 23). L'acte est dressé dans la maison de Dieulosal, médecin.

Bonsignour de Monteil, héritier de feu Abraham Monteil, son frère [plus loin, Abrah. M. est désigné comme son père]. Donne quittance pour un prêt fait par le défunt, capital et intérêts, 9 juillet 1248 (II 274, n° 963). — Restitue divers actes à un débiteur de son père Abraham Monteil, même date (II 275, n° 964). Bonfils de « Viridario » est nommé, dans cette pièce, comme arbitre. — Est père de Crestin — Voir Crescas fils de Bonsignour de Montélimart.

Causida (et aussi, mais probablement par erreur, *Caufida*). Voir David Pesat.

Cresc fils d'Astruc de Carpentras, d'Avignon. Prête 80 l. de raimondins, 12 mai 1248 (II 161, n° 716).

Cres[cas] fils de Bonsignour de Montélimart. Fait une commande en pacotille d'usage à Joseph fils de Mossé de Palerme, pour Bougie, 23 avril 1248 (II 106, n° 578). Il n'est pas impossible que ce personnage soit le même que Crestin (peut-être plutôt Crescin), et qu'au lieu de Bonsignour de Montélimart il faille lire Bonsignour de Monteil.

Crescas Ferrusol fils de Jacob Ferrusol. Reçoit une commande de scammonée, pour Bougie, 13 avril 1248 (II 51, n° 466). — Voir Ansaret et Bonisac Ferrusol.

Crestin fils de Bonsignour Monteil. Voir Bonafoux Vital de Tourves et Crescas fils de Bonsignour de Montélimart.

Daisona, femme de Salomon Ferrusol, et son fils *Ferrusol.* Reçoivent un prêt à rembourser dans un mois, si, à cette époque, Salomon Ferrusol est de retour, 26 octobre 1234 ; sentence du 27 nov. 1263, qui proroge l'échéance jusqu'à Pâque 1264 (I 79, n° 55).

David fils de Pesat. Reçoit une commande pour Ceuta ; sa femme Causida donne garantie avec lui ; 19 mai 1233 (I 50, n° 37).

Davin fils de feu Abraham. Voir Bonafoux Cressent.

Davin Gros. Identique à Bondavid Gros.

Davin fils de feu Jucep (= Joseph). Au répertoire, I, p. 228.

Dieulosal, médecin. Voir Bonsignour Bonjudas Deuprofag.

Ferrusol. Voir Daisona.

Ferrusol. Voir Bonjudas, Bonisac, Jacob, Léonet, Salomon.

Jacob fils de feu Astruc Maurel. Voir Bonafoux Vital de Tourves, Bonjusas Ferrusol (où il est appelé Jacques).

Jacob Ferrusol. Voir Ansaret.

Jacob fils de Gersom. Voir Astruc fils de Samuel.

Jacques. Voir Jacob fils d'Astruc Maurel.

Joseph. Voir Juceph.

Digitized by Google

Bonedonne. Voir Bonafoux Cressent.

Bonenfant fils de feu Jacob. Voir Bonafoux Vital de Tourves.

Bonet, médecin. Voir Bon-nom.

Bonfils. Voir Bonnat.

Bonfils fils de Da[vin?]. Fait une commande en coton avec remploi en cire, pour Ceuta, 13 mars 1248 (I 261, n° 1).

Bonfils fils de feu Durand Abram. Fait une commande à Joseph fils de feu Mossé de Palerme, pour Bougie, 27 avril 1248 (II 114, n° 599).

Bonfils « de Viridario ». Voir Bonsignour Monteil.

Boniac Ferrusol. Est le même que Bonisac Ferrusol.

Bonisac fils d'Abraham. Voir Bon-nom.

Bonisac fils de Bondavid Gros. Voir Bonafoux Cressent.

Bonisac Ferrier. Voir Bonafoux Vital de Tourves. — Fait une commande de safran à Modafar fils de feu Bonassé [pour Bonasser?], pour Bougie, 27 avril 1248 (II 113, n° 594).

Bonisac Ferrusol fils de feu Bonjudas. Voir Bonafoux Boc. — Reçoit une commande en toiles, pour Majorque, et, de là, pour Alger et Tenès, 27 mai 1248 (II 205, n° 810). — Reçoit, pour Majorque, une commande de pacotille d'usage, une commande de bois de brésil et noix muscades, 27 et 28 mai 1248 (II 206, n°s 814 et 815).

Bonisac Ferrusol fils de feu Bonisac. Fait une commande de tartre à Crescas Ferrusol, pour Bougie, 13 avril 1248 (II 55, n° 474).

Bonisac fils de Bonisac. Accepte, de concert avec un chrétien, un arbitrage sur le prix de 5 quintaux d'encens et un dépôt de deniers, 22 (ou plutôt 24) mars 1248 (I 322, n° 139).

Bonisac fils de feu Naquet. Doit payer 30 l. empruntées par son père, 15 avril 1248 (II 76, n° 518). — Cautionne un emprunteur chrétien (II 175, n° 748).

Bonjudas de Montpellier. Promet, le 15 sept. 1278, de rembourser à Ferrier Liautaud (chrétien), citoyen de Marseille, après son retour à Montpellier, 17 l. de melgoriens que L. lui avait prêtées à Rome pour payer [les droits de chancellerie d'] un privilège pontifical accordé autrefois aux Juifs de Montpellier (II 416, n° 17).

Bonjudas fils de Pesat. Reçoit une commande en espèces à faire valoir à Oran et Tlemcen, 24 déc. 1227 (I 22, n° 17). — A reçu autrefois une commande en étain (stagni) et en tartre ; doit payer, avec les intérêts, 17 avril 1238 (I 122, n° 81).

Bonjusas fils de feu Salomon Ferrusol. Voir Astruc Cordier. — Reçoit, de Jacques fils de feu Astruc Maurel, une commande en safran, pour Bougie, 22 avril 1248 (II 103, n° 592). — Reçoit de Sauve, fils de feu Jacar, une commande en safran, pour Bougie, 24 avril 1248 (II 110, n° 586).

Bonnat fils de Bonfils. Voir Bonafoux Vital de Tourves. — Reçoit une commande d'amenlans, pour Acre, 8 avril 1248 (II 27, n° 411).

Bon-nom fils de feu Vital Castelnau (de Castronovo). Fait, de concert avec Bonet, médecin, et Bonisac, une commande en tarins de

Digitized by Google

Juiverie de la ville épiscopale de Marseille, ayant pour confronts Sauve de Tourves, Astrugue femme de Bonaventure, la rue; plus une vigne située près du jardin de l'évêque et ayant pour confronts des chrétiens; 13 avril 1255 (I 85, n° 60). — Le curateur (chrétien) de la succession des époux Bonafoux est condamné à payer les deux sommes ci-dessus, ensemble 60 l. de royaux coronats, et à produire, à cet effet, l'inventaire de la succession, 30 mars 1260 (I 184, n° 113). — Bérenger de Trets, chevalier (chrétien), possède le cens indivis sur une maison située dans la ville de la vicomté de Marseille, dans la Juiverie (Jusataria) et ayant appartenu à feu Bonafoux Cressent; confronts, Davin fils de feu Abram, Bonisac fils de Davin (aussi Bondavin, plus haut) Gros, et de deux côtés, la rue; 6 avril 1253 (I 257, n° 151).

Bonafoux Boc fils de feu Astruc. Fait une commande en corail, pour Bougie, 24 avril 1248 (II 111, n° 591). — Fait une commande en clous de girofle à Bonisac Ferrusol fils de feu Bonjudas, pour Majorque et la Barbarie, 27 mai 1248 (II 204, n° 807).

Bonafoux fils de feu Vital de Tourves. Fait une commande en pacotille d'usage, pour Pise, 8 avril 1248 (II 29, n° 415). — Fait une commande en safran à Léonet Ferrusol fils de Salomon Ferrusol, pour Bougie, 28 avril 1248 (II 121, n° 618). — Reçoit de Joseph fils de Comprat une commande en pacotille d'usage, pour Valence, 29 avril 1248 (II 126, n° 628). — Reçoit une commande en pacotille d'usage pour Valence, 4 mai 1248 (II, 133, n° 647). — Reçoit, en société avec Bonenfant fils de feu Jacob, une commande en aspic et scammonée, de Bonisac Ferrier, par Valence, 8 mai 1248 (II 138, n° 658). — Reçoit, avec le même, de Salvago [Sauvage ?] fils de feu Salomon, une commande en pacotille d'usage, pour Valence, 8 mai 1248 (II 139, n° 659). — Reçoit, en société avec Bonenfant fils de feu Jacob et Bonsignour fils d'Astruc, citoyens de Marseille comme lui, une commande en soufre, d'un changeur chrétien et de Bonnat fils de Bonfils, pour Valence, 8 mai 1248 (II 146, n° 683). — Reçoit, avec les mêmes, une commande en camphre et musc, une commande en cumin et marabotins, une commande en pacotille d'usage de Crestin fils de Bonsignour Monteil, une commande en pacotille d'usage de Jacob fils de feu Astruc Maurel, une commande en cardamone et réglisse, le tout pour Valence, 8 mai 1248 (II 147, n° 686; 150, n° 687; 152, nos 693, 694; 153, nos 695 et 696). — Reçoit, avec les mêmes, une commande en pacotille d'usage et une commande en galanga, borax et rhubarbe, pour Valence, 12 mai 1248 (II 157, nos 704 et 705). — Reçoit, avec les mêmes, une commande en galles, safran et autres marchandises d'usage, pour Valence, 22 mai 1248 (II 181, n° 759). — Un acte d'association entre ces trois personnes, pour ce voyage de Valence, est dressé le 8 mai 1248 (II 153, n° 697).

Bonafoux fils de Carcause. Voir Abrahim.

Bondavid (et aussi *Bondavin* et *Davin*) Gros, voir Bonafoux Cressent.

Digitized by Google

noms de Juifs, sauf dans les cas où nous avertissons qu'il n'en est pas ainsi.

Abrahim fils de Bolpharaig. Reçoit une commande en espèces pour Messine; il est cautionné par sa mère Astrugue, 19 avril 1235 (I 88, n° 61). — P. 226, son nom est écrit Abram fils de Bulfaraich. — P. 227, Abraam fils de Bolfoang. — Abrahim fils de Boforact, de Bougie, par l'intermédiaire de Bonafoux fils de Carcause [1], de Marseille, paie une dette à Maymon, de Saragosse, 28 juillet 1248 (II 307, n° 1025). Le nom du père est évidemment Aboul Faradj.

Ansaret fils d'Abraham. Fait une commande en clous de girofle à Crescas Ferrusol fils de Jacob Ferrusol, pour Bougie, 28 avril 1248 (II 119, n° 613).

Astruc Cordier. Fait une commande en clous de girofle à Bonjusas fils de Salomon Ferrusol, pour Bougie, 22 avril 1248 (II 102, n° 508).

Astruc Maurel. Voir Jacob fils d'Astruc Maurel. Serait-il le même qu'Astruc fils de Samuel, qui suit?

Astruc (et aussi *Astruguet*) *fils de Samuel.* Reçoit une commande en tartre, de Vidalet fils de Mossé, pour Bougie, 22 mars 1248 (I 346, n° 125). — Reçoit une commande en tartre et clous de girofle, pour Bougie, 1er avril 1248 (II 402, n° 341); il est cautionné par Jacob fils « Guersi Hominis ». Le notaire a évidemment transcrit de cette façon le nom hébreu de Gersom, prononcé Guersome, qu'il a pris pour Guers Homme. Son erreur vient peut-être de ce qu'il y avait des chrétiens nommés Guers (II 274).

Astrugue, mère d'Abrahim Bolpharaig. Voir ce nom.

Astrugue femme de feu Bonaventure. Voir Bonafoux Cressent.

Astruguet. Voir Astruc.

Belassenco, de Palerme. Fait une commande en pacotille d'usage, 19 mars 1248 (I 289, n° 66). La commande est probablement pour Messine, voir n° 67.

Benaciat fils de Bonfils de Tourves [de Turribus]. Reçoit une commande en safran, pour Acre, 6 avril 1248 (II 16, n° 388).

Bernard Bonafoux (juif?). Voir I 213, n° 132.

Bonafoux fils de feu Cressent (et aussi *Creissent*) et *Bonedame* (ou Bonedonne; Bonadomina, Bonadona) sa femme. Donnent hypothèque, pour valeur reçue en blé, sur une maison leur appartenant et sise à Marseille; un des confronts est Bonisac fils de feu Bondavid Gros; les deux autres confronts sont les chrétiens Raymond Roux de Saint-Martin et Guillaume Bocher; 2 avril 1235 (I 81, n° 57). — Les mêmes et leur fille Mayrona s'engagent solidairement pour une dette, valeur reçue en blé, et donnent en hypothèque leur maison, « stare nostrum », située dans la Juiverie (rua judayca) de la ville inférieure de Marseille, ayant les confronts nommés précédemment, plus le juif Sauve; plus, une autre maison située dans la

[1] Voir le nom de Caracause, dans *Les Juifs de Carpentras*, *Revue*, XII, p. 41.

Digitized by Google

LES NÉGOCIANTS JUIFS A MARSEILLE

AU MILIEU DU XIIIe SIÈCLE

M. Louis Blancard, le savant et excellent archiviste en chef du département des Bouches-du-Rhône, à Marseille, a publié des documents sur le commerce de Marseille qui sont du plus haut intérêt [1], et où se rencontrent d'assez nombreux renseignements sur le commerce des Juifs de Marseille.

Ces documents comprennent :

1° Les opérations commerciales d'une puissante famille de négociants marseillais, la famille des Manduel, allant de l'an 1200 à l'an 1260 (tome Ier, p. 1 à 258).

2° Les notules commerciales du notaire Amalric, allant du 13 mars au 29 juillet 1248 (tome Ier, p. 261, à tome II, p. 1 à 367).

3° Les commandites commerciales des Béguines de Roubaud, congréganistes marseillaises, années 1280 à 1289 (tome II, p. 371 à 383).

4° Pièces diverses, 1249 à 1299 (t. II, p. 387 à fin).

Nous commençons par donner ici la liste des Juifs mentionnés dans ces documents, avec l'indication des opérations commerciales ou autres qu'ils font ou auxquelles ils sont mêlés. Ces opérations commerciales consistent presque toujours en une commande donnée ou reçue en marchandises (épices, denrées, espèces monnayées) à faire valoir dans un port étranger. Le commanditaire reçoit généralement les trois quarts du bénéfice.

Nous omettons, dans la liste qui suit, les noms des chrétiens qui opèrent avec les Juifs, tous les noms de cette liste sont des

[1] *Documents inédits sur le commerce de Marseille au moyen âge ;* tome Ier, Marseille, 1884, in-8° de XL-417 p. ; tome II, Marseille, 1885, in-8° de 512 p. La table analytique des matières (noms de lieux et de personnes, marchandises, navires) n'a pas encore été publiée.

Digitized by Google

מתרחיש מאלה מארץ צירים וצדקה ממנו (?) ואשר לא ידעו יתבוננו כי נכנע בעמל לבם וטובה לא יחילו כי אם למקימי מעפר דל, נעצרה נא במילין כי דרך האנידה בלב ים ובכן תרנם יפרשו נס ויחזיקו בנו המלחים למהר לשלחם, אולם אנחנו נדרוש אל אל ונשא בעדכם רינה ישביע בצחצחות נפשכם ואתכם ירגיע קטון וגדול שם הוא אל המנוחה ואל הנחלה בטוב ה' את שיבת ציון:

IV

מ"א מדלות העם יבאו בארצינו ידרכו בארמנותינו ואותנו יום יום ידרושון מעוצר משפט לקחנו לדפוק על דלתות מע' לעלות דרך אל האדרים אל המקום אשר ידענו בין הארץ תעזר מהם הן רבים אתה עם הארץ הנודדים ללחם איה הרשים יוצאים דחופים עושים כתות כתות יבקשו אוכל למו ונאספו פה כל העדרים מהם כי יבאו אלינו להחיות והמה נבו(ש)[כ]ים ויוצאים בהרף עין[1] עד כי לא נוכל מלט מטא למלאת ספקם לשלח רצוצים חפשי עם חצי תאותם בידם וגם כי האיש ממנו לא יקפוץ את ידו ונותן בעין יפה טפי ממאי דמחלי אכ.זפי מה יושיענו זה אם כל הון ביתו יתן ואי' הקומץ משביע את הארי[2] ונפישי נפיחי כאן ואנחנו מה נעשה אם אפס כסף ומרבים לעם לבא, הלא תמול בואם הנה כל נפש חמישי' וארבעה ועדין יתנו שבי ואם כי יש הזלי' הזהב מכיס למהר לשלחם חשבו מזימה בל יוכלו על כן שימו לב קומו צאו וגם אתם לעניי ה' לעזר לאלה בני מרר"י ומחלי אשר הורקו מכלי אל כלי יסובבו עיר נעים ונדים אספו עם קדשו קהל[3] וכטוב בעיניכם עשו מנה הראוה את אשר תאפו אפו כל נדיב לב יביא מה שלבו חפץ אולי יקל מעלינו להכין להם צידה לדרך וטרף לאחרים צידה לדרך לנפש הבאה[4] עניים אשר נבוכים הם בארץ רומה וישישו מגמת פניהם ידעו איפה מי הוא לחם יוכל תת לכל העם הזה ואם המעט יחזיק המרובה לכל העם היוצאים, אל נא יהי לכם לזרא להוסיף ולהרבות מתן כי אלה ילכו בליוואנטי ולגור באשר ימצאו ושמה לא יבואו להיות לכם משא לעייפה אל נא תאחרו אותנו זרע ברוכי ה' מהרו והורידו היוצא מפיכם לאנשים מנחה כי השעה צריכה לכך ולית דין צריך בטש[5], והיה מעשה הצדקה שלו' ביניכם ובין אביכם שבשמים להיות תמיד לכם ולנו מחסה ומסתור וכל הקריבים אליו ושלו':

---

[1] Cf. Brüll, *Jahrbücher*, VIII, 154, note 2.
[2] *Berach.*, 3 *a*.
[3] Joël, II, 16.
[4] Gen., XLVI, 26.
[5] *Berach.*, 40 *a*, 3.

Digitized by Google

זה הדבר כי ה׳ נתן חן העם בע[י]ני המלך והשרים ויש אלהים אשר לא יעשה עמנו רק טוב חדשים לבקרים, אלקים יכוננהו יגדיל את כסאו יאריך ימים על ממלכתו כי צדקה עש(א)[ה] לחנותינו כהיום הזה וידי לנו למתסה ולמכתר מגדל עוז ועמוד ברזל כאשר על צווארינו נרדפנו במוקשים שתו למו ועוד ידו נטויה להטיב עמנו לה(א)נאתינו ולטובתינו עוז יתן להחזיק נשק התוף והנ(מ)[ב]ל לא ישבתו העם ממלאכתם אשר המה עושים ויכינו את אשר יביאו לעשות והותר הרבה מאד ועוד מעט על משפטו ישב והתבוננו על מקומו יורדי הים באניות והיתה להם מסילה בכל המקומות אשר סביבותינו וברכה [ובדבר .l] הזה אנחנו מאמינים באלקי אמן כי ימין ושמאל יפרוצו הרוחות וההכנסות ובא[ו] ממרחקים אישים תרים ומוחרים אשכנז ותיפת [וריפת .l] ותוגרמה והחזיקו בכנף איש יהודי לצוד ציד הסוחרות להביא כי פה יתנו מכרם ונקבצו אל[י]ה כל הגויים מסביב זאת תהיה לנו בע״ה העיר לעזור ממכואיבתינו [ממכאובותינו .l] ומעצבון דאגות רוחינו כי יאמרו בגויים הגדיל ה׳ לעשות הרחיב לנו וכה נעשה חיל מבלי תפקד ותזכר על פינו עיר שכורה [שקורא .l] לה עקובה מהם [מדם .l] [1] עתה תצר מיושב וקרבו מבלע״ה, הלא מידכם תהיה זאת ובגלל הדבר הזה תשאו ברכה מאת ה׳ הגם אנחנו נלכה תמיד שחוח לפני מכ״ת ובברכים כורעות נשתחוה ונשובה אליכם

בתוספת ש׳ רב לאוהבי תורתכם ולכם שלום

III

מ׳ מקוצר רוח ומעבודה אשר עובד בם לאלה בארץ רומה נפשם קצה בלחם הקלוקל נהמא משמרי לא משתכח להו משם יצאו ושמו מגמת פניהם לתור להם מנוחה להכין שאר לעמם כאשר ימצאו דיים והם פחי נפש ויהי בנסעם ממוסרות ונחנו בבני יעקן כלם פקו והורקו מכלי אל כלי נדחים ממורחי׳ ברחת ובמזרה וילכן בלא כח, כי קצרה ידם עד בואם אל ארץ נושבת הנשים והטף ויאותו לשבת אתנו פה פיסא״רו ומי לה׳ אלינו היה בסומכי נפשם ויט להם חסד פתח כל אחד את שקו וימלא כפם ממנו כאשר יוכלו שאת המעט אשר נתן אלקינו לפנינו ועתה כי מרוב ימים יפקדו לבא אל המקום אשר אליו נסעו מקדם קמנו ונתעוררנו יגענו ומצאנו להם א(י)ניה יורדת אל מקום פלו׳ ונתננו שכרה בר ולחם ומזון וצידה לדרך לא חסרנו כל אפי׳ כמלא מחט סדקית מאשר השיגה ידינו בעבור הארבעים אשר בקרבה כן תרימו גם אתם גוי קדוש זרע ישראל רחמנים בני רחמנים השוכנים וחונים במשכנות שאננות הואיל ומקלעי אורחים לקראת צמא אתיו מים והביאו לכל אחיכם מנחה ויעשו צדקה במשפט כי לכם יאתה לעת כזאת ולאו בכל שעתא ושעתא

[1] Hos., VI, 8.

Digitized by Google

סועל אחיהם הריעו, זה מעשה כספם אין להם שמירה אם נמצא שם שמים מתחלל ח"ו חלילה לכם שופטי כל הארץ אשר החרש תחרישון לקול ענות חלושה קול דמי אחינו הצועקים אלינו מן האדמה מתת נקמת ה' במדין הלא טהר ידים יוסיף אומץ לא יחמול ביום נקם יראה בעלבון של עולם עלה לשמים שיאם והחי ית[ן] אל לבו את סף רעל קבעת כס התרעלה שתו מ(צ)[ת]ו אחינו עצמינו ובשרינו ומה גם עתה לכי הגדילו שבו וישבו שבר על שבר הוסיפו הרוה לקחו מידים כפלים שנים עשר על שנים עשר הראשונים חלקו באש ואכלום הילכו שנים בלתי אם נועדו לכפר להתגורר ולהקרת להם היראה עמל ויגון ואל יוכח איש ישם ויושר בראשו מדע לא תקצר נפש העם ומשמועה רעה לא יתן לה מגינת לב ההיתה כזאת מלפני גלות יהודה מעל אדמתו אבני נזר מתנימות [מתנוססות .l] תש[ת]פ[כ]נה אבני קדש כדכד ואקדח וכל אבן יקרה אל נטל החול אל שפך הדשן אל תקראנה אותם כאלה כתות של מלאכים ' טרפים עומדים אשר נ(וה)[גו]אלו בדמם ויתנו לגחלתם אור לשבת[1] בבית אלקי' עולם ועד זכרו זאת והתאוששו ואלה יקומו ויעזרכם לאמיץ הגדיל כח גזרתכם המזכ[י]רים את ה' אל דומי לכם תקולל חלקתה בארץ עד ההרס תאמר מה לנו לבני צרורה המשאים את לב העם כי סרבים והולכים הם ומכשל עון והחרש אל תחרישו הגישו עצומות הוסיפו תוכחות עוד תוסיפו צרה עליהם דרכו קשתות שלחו ברקים אף יתהלכו חרב אל הבדים משחית אף וחימה יתמלאו רוגז בם יעל עשנם כעשן הכבשן לעשות נקם באויביה' הבו תנו את יושבי העיר ההיא בחרבות ורמחים שפתותיכם לא ינקה כל הנוגע בם הבו לכם דברים בגערה דרכו כן תכלימום לדוברים סרה מאשרים זרים חושבי מזימה בל יוכלו עקב היתה רוח אחרת עמם ועזבו ברית אחים גירו ביהון גירי הגירום על ידי חרם כתבו עלי(כ)[ה]ם כטוב בעיניכם הודיעום על מה תריבון כי אל ישובו לכסלה ואל יושאו את לב אחיהם בלבבם להחזיק ביד מרעים וידי עושי עברה על שכם יעשו [ישאו .l][2] ובני פלג יקטן פן יהיו לפוקה וכשלו בם רבים חוכי [ח"ו כי .l] אנחנו וביתנו נעבוד את ה' כל הימים ובחנונו נא בזאת אם לא ב(פ)[ב]נינו ובנותינו ובכל מחמד עינינו נקומה ונעלה נחלץ חושים לפני מעלת[כם] אל כל אשר רוח בם הטובה תנחנו והיוצא מפיכם נעשה כי על פיכם אנו חיים ואם רוח על פניכם יחלוף עוד ברכה יהיה לרצון לפני מעל' כאשר שמעה אזנינו ותבון[3] מפי ר' יהודה אם תבעיו בעיו ערכו לפנינו משפט שאלתכם אל תערצו במילין אנחנו נרבה ולא נסור נעשה ונשמע ולא יפול צרור ארצה ויהי מה העמיקו שפה או הגביהו למעלה ואם יש לדבר בם אל רוממות הדוכס יר"ה או אל שריו ועבדיו הסרים אל משמעתו גם זה יקל מעלינו להשיג מבוקשינו בכל אות נפשינו הן לענוש נכסים ולאסורין כל אשר נחפץ הלא

[1] II Sam., XIV, 7; Isaïe, XLVII, 14.
[2] Job, XXXI, 36.
[3] Job, XIII, 1 : וְתָבֵן =.

Digitized by Google

II

קמ״ב כתב שני נכתב בליואנטי׳

מדה נמרצו אמרי יושר השומעים את ריב ה׳ אתנים מוסדי ארץ החרדי׳ אל דברו לבשו בגדי רוגז וע(ט)[ט]ו מעיל קנאה היה צדק אזור מתניהם ובר(י)[ו]ח שפתותיהם עשו נפיחה ויחלצו לפני ה׳ למלחמה כאשר שמענו כן ראינו כי אנשי מופת אתם חכמים חקרי לב קורא לכם גודרי פרץ אשר על פיכם יהיה כל ניב שפתים צדק דברי׳ המצודקים אשר יתנו יקר לבעליהן חזקים בראי מוצק שֵׁשנו כגבור אורח מצותיכם קמנו נתעוררנו חשנו ולא התמהמהנו לשמור אורחות משפט צדיקים הלכו בם קראנו כל הקריאה קול רם ע״ג הבימה לעיני בני עמינו במושב זקנים טף ונשים קהל ועדה בשום שכל מפורש באר היטב למען ילמדו ליראה כל ירא וחרד אל דבריכם ברוכים אתם לה׳ יפה גזרתם יפה שמעתם יפה בחנתם יישר כחכם ששברתם[1] זרועות רשעים היושבים בעיר הדמים בכנפידה הם אביוני עמינו הטיבו אשר דברו שפתותיכם שפתים ישקו קבעתם הלכה לגוי בלי דרך להזיז קולות יראו חתת ויראו כי ילפתו אורחות ספורותיהם ונסרכו ממגורת רוחותיהם יעלו בתוהו ויאבדו גם המה בבכי יבואו יזעקו מכאב לב ונעת(ם)[ה] בם רשעתם כי זאת העיר שיאמרו כלילת דופי לשמרם לעולם תהיה ונודה לכם סלה כי כאשר דמינו כן היו בצדק אמרותיהם ישרים לא עצרו במילין לשלח רצון[ץ .l][2] זה דרכם שכל למו ומי לה׳ אלקינו לפ(ו)עולותיכ׳ יתן צדק יחזיק בנו ויקום למעוז בעוז גזרתכם בכל מעשה תקפה וגבורתה לא נטה ימין ושמאל אמנם ידענו כי כן לא ימנע מצדיק אור(ב)[ם][3] לעשות עוד משמרת למשמרת׳ לחזק מוסרו(ית)[תי]כם בקשר של קיימא חותם בתוך חותם על כל אלה הכתובה ואם מעט ותוסיפו בם והיו לאות לבני מרי לחוטאים ולפושעים אשר יעבטון אורחותם כי אכן נודע הדבר קול שאון מעיר דברי הזיפים מכת(י)בים עמל כתבו להתר אגודות לנתק מוסרות הנותני׳ טעם לפגם למען כחש לעשות דרך חסדים משרחי אלקינו יאמר לכם ואנחנו שמנו אמונה אזור חלצינו תקענו יתד כונתינו במקום נאמן ואפי׳ כל רוחות גבוהות שבעולם אין מזיזין אותה ממקומה מי [כי .l] אנשי קודש אתם וכאשר ישאל איש מפי אלקים כן היוצא מפי(ה)[כ]ם אין לגרוע והעולה על רוחכם היא תקום והיא תהיה אל נא יהי מקום לזעקת ענות אתם שומעים אלה בני פרץ הפרוצים בעדיות שקר העדה הכרת פניהם ענתה רשעתם כי תאנה הם מבקשים למען חלל את שמכם המקודש נתנו עיניהם בממון להביא אל ביתה האוצר אל

[1] *Sabbat*, 87 *a*.
[2] Isaïe, LVIII, 6.
[3] Job, XXXVIII, 15.

Digitized by Google

יעשו ליום עולה תמיד עד תומם אם לא יראה ה׳ וישפט השארית הנמצאה ויפן אלוקי׳ בעדם ועינינו נגרה מאין הפוגות יחדיו נתקו מוסרי לבבינו מאשר לא עצרו כח לפני השארת והשבר וימירו את כבודם, הלא כי מ(ש)[ס]ך אלקים בקרבם רוח אחרת אחרת כמה אבות מזיקין השתרגו עלו על צוארימו וכל התלאה אשר מצאתם אוי להם מעלבון נשמתם כי נמצא קנקנים מרוקנים לא הבינו לאחריתם כי גם חפשה לא נתן למו ואולי גם עלימו תעבור כס ויכלו באפס תקוה מי יתן דמי לו מי לא יחגר שק יתפלש בעפר ישב באפר באפר יבכה את השריפה מי ישקיט שאון ליבם ומי ינחמם אל כל העם ברעה[1] אשר הנם שם מוטים להרג דרושים לכל חפציהם נשיהם ובניהם ומספם כי לא פורש מה יעשה להם שם שופכים [שוכבי׳] למעצב(ם)[ה],[2] מייל[ל]ים בכי נהי תמרורים עומדים צפופים וישימו אלוקים כסלם ועתה זרע אמת כהני ה׳ במה יודע איפה כי כל בני ישראל ערבי׳ זה לזה לע[ו]ני העמים אשר הפיצנו ה׳ שמה אם לא עתה נקום לקול זעקת אלה האביוני׳ העניים להנקם מאויביהם מן הארץ אשר אררה ה׳, ואם אין כח אבנים כותינו להלחם עלינו בחז[ק]ה הן ה׳ יעצור בעמו והוא יריב את ריבם והנגלות לנו לעשות עד היכן שכח ידינו מגעת אמנם כי אתם עם ראשינו אלופים המסובלים בתורה ובמצות על סיכם תהיה ולכם משפט הבחירה ואם טוב הדבר לפני תפארתכם זאת עשו למזכרת ע(י)[ו]ן לפני ה׳ אל הארץ חלאתה בה לגזור גזירה לגזירה העיר תשאנה שממה בל יהל ערבי ועברי ואל ישבו שם לכחרה דא(ת)תנה לא תשורנה עין רואי במשא ומתן אפי׳ בשוה פרוטה, אפס למחרפות תהיה וארור כל עובר דרך הלזו וחדי נשמה ידעו כל יושבי בה כי יש אלקי׳ בישראל וכלנו בני איש אחד נחנו לית דמא דהך מהך סומק טפי[3] וביום מחר כי תבא גם קנאתם גם שנאתם חזקו למו המה יראו ויבושו כי ארורה האדמה בעבורם אולי קנאת ה׳ צבאות תעשה זאת המארה ישלך בם ולו ישמע אל יחידה לפניו הפליטה הנשארת ואנחנו נהיה נקיים מה׳ ומישראל ושלום.

קמ״א מי יתן בספר ויוחקו נוכל להעמיק משכיות לבבנו אכן דברי׳ שבע״פ לא נתנו לאומרם בכתב ואם עד הנה לקול מר צללו שפתינו גבול שמנו בל יעבורון דסמא דכולא שתיקותא[4], האיש הלזה גברא דרחיצנא עליה׳ יהודה אשר גבר מאחיו מעוצר וממשפט תאותינו לוקח לבא למלאות את מקומינו להיות לנו לפה, ואמנה כי לא איש בריא הוא והתאמץ לעלות לעשות רצון קונו יאמנו דבריו אחכם דלאו איהו מהדורי מילי[5] יכלכל דבריו במשפט יגיד לכם תעלומות לב שלום

[1] Cf. Ex., XXXII, 17.
[2] Isaïe, L, 11.
[3] *Pesah.*, 25.
[4] *Megilla*, 18 *a*.
[5] *Synhedrin*, 7 *a*.
[6] *Berach.*, 51 *b*.

Digitized by Google

קולו יריק לשונו לספר תהלות כמה מעלות עלתה קדושתם עד היכן
יד טהרתם הגיעה להחיות נפשם וחייתם בקדושים[1] ההאזרו ואותו[2]
בני עליון כלכם בעיני[3] דמעות ונפש הומה לשמוע אנקת אסירים שרים
ורוזנים מלאכי אלקי[4] נפשם בה[5] דבקה הן כל אלה פעלו למו גוי
אכזרי בבתי כלאים החבאו אסורי בזיקים ובחוחים עבדום ויענו
אותם וילחצום בחזקה איש לא נעדר מהיות נפזר עצמם[1] בחבל נמרץ
דבר יום ביומו ארוחת תמ[יד] נתנה למו לחמם לנפשם שתון להו
ובאש וגפרית ותמרורי[2] לטפויי צערא אוי לאזנים שכך שומעות
בנפול מגדלים מגדלים בנעוריהם כי זאת אלקי[3] המה חברו אל עמק
הצירים עצורים במצרים בין צוררים סוככים בכנפיהם דלא החבל
להמית או יכבסו ב(ר)מימ[ר]הם ויטהרו בואו ונחזיק טובה לעצמם כי
השליכו נפשם מנגד ויאמינו בה[4] נבחר ממות נפשם ליראי ה[5] ולחושבי
שמו אמיץ לבם בגבורים לקדשו במקדש המעוז[1] לאמר אחד אלקינו
אחד אדונינו ומבלעדיו אין אלקי[2], לא הועילה שפת לטמון מוקשים
בחלקלקות שתו למו להכשיל עלימו לשונם להפילם במהמורות הלא
טרם עלה הכורת ונמסר לקוסטינר בהשענם תחת העץ המתיקו לדבר
צחות בשיחות רוחות פתות אותם פתאום להפוך שפה אחת ולקרא
בשם דתם באמור להם למד תמותון לנגדינו כבני עולה שישובו
מדוקרים שובו וחיו וטוב הארץ האכלו וטבלתם בותו [בואו .l] וכבו
את האש של עצי המערכה האת המבוערת אשר לפניכם בנים ובנות
תולידו תטעו כרמים לאכול פרידן, והמה מרו ועצבו זעפת שבה
[זעקת שבר .l] נאקו נאקת חלל תלאי על גבי תלאים השחת שרוף וכלה
תהי השריפה לשריפה והחומ(ה)[ר] יהי להם למרמס לעוף השמים
ולבהמת הארץ כי אנחנו נעבוד את ה[6] זה היום שקוינוהו לקדש שם
אלקינו המקודש לא נפרוש כפנו לאל זר לא נמכור את נפשינו בלחם
ונזיד עדשים עדשי רענן תענוג העולם הכלה מרגלא בפומייהו כי
לא ישגו ולא יראו נחנו פשענו ומרינו ושפטנו מלכנו ברוך דיין האמת
ידו פרש צר לטבוח טבח ולו הכין כלי מות והאביונים האמללים
הולכים בלי כח למקום המשפט בחחים ובחריצי הברזל להציל ממות
נפשם הולכים כפעם בפעם לקראת נחשים אם יעברו תורה יחליפו כח
באמור אליהם הנה האש והעצי[3] ואתכם הזה [השה .l] לעולה גם שם
שפת אמת תכון לעד אתם אמרו ליכא ברירה עשה לך שרף כי נפשינו
חכתה לה[4], אז חמת מלך מלאכי מות אריה [אדיר .l] לגזיזה[5] וקם
קדושי ישראל והכריע ויתנם למשרפות איש הגדל המדורה ובעלות
הלהב עלתה נפשם יצאתה באחד ותלכנה בכנפיהם פרודות אל נחלת
אביהן להן אל המקום אשר עין לא ראתה, הנהיה כדבר הגדול הזה
עם חרף למות נפשו לקדש שם שמים ברבים כאלה הישרים בלבותם
ויקרבו את עצמם חלבם ו[ד]מם לקרבן עולה כליל אישה לה[6] כאלה

[1] Job, xxxvi, 15.
[2] L. וחתר, Isaïe, viii, 9.
[3] Ps., cxli, 7.
[4] Dan., xi, 31.
[5] *Synhedrin*, 7 *a*.

Digitized by Google

Les deux autres lettres (III-IV), que j'emprunte au même manuscrit, sont peut-être les lettres de recommandation que la communauté juive de Pesaro remit aux marranes, afin d'assurer auprès des Juifs levantins un accueil bienveillant à ces malheureux qui, venus des Etats du pape pour chercher un refuge à Pesaro, avaient été expulsés par Guido Ubaldo et s'étaient ensuite rendus dans les pays du Levant.

DAVID KAUFMANN.

I

כתב ראשון נכתב לסאלוניקייו ביום הרג רב ק"ק הספרדים מאנקונ"א כ"ד נפשות

ק"מ מרוב עשוקים יזעקו אחינו המסו את לבבינו לקול שאון מעיר אנקונה הנאנחים והנאנקים החורקים והשורקים וזורקי' מרה הזורעים בדמעה את דבריהם ואין עונה ישועו ואין מושיע לית דמשגח בהו. טהר ידים לא יוסיף אומץ ואין איש שם על לב אל כל החרדה רעדה אחזתם שם מיום זעקה בגויים נשמע ותעל שועתם צוחה בחוצות כי יחד חבאו עניי ארץ אסר בבית כלא ענו בכבל רגלם איש לדרכו פנו לתת לו מהלכים בין כנעני ארץ וסוחרים ותרב בינידם משאת העסקים חמש ידות וכמלתא דלא רמיא עליה, טוב הארץ סחרו ואת פי ה' לא שאלו לא האמינו כי מרה תהידה באחרונה כבוא כשואה לנגוף ובערה כאש משפט נעותי משמוע נבהלנו מראות כי מרעה אל רעדה יצאו והמה בוכים מתאוננים מליני' נהי בכי ומספד קורים עלינו תקף של פשעינו אתנו ועונותינו מאין חולה אליהם להציל ממות נפשם שבענו רוגז בכינו לקשי יום ספקנו על ירך מפני חמת המציק אוי נא לנו כי פנה היום עולה הכורת הזלזלים הזלים זהב מכיס לעמוד בפרץ והמה נפרצו בפרץ מים נאקת אויב דכה לארץ חייתם, מי ינחמנו ממעשנו ומעצבון ידינו, אשר כוננו מיד רמה לאסוף זה' וכסף ויתעונו מדרכינו הקשיחו לבנו מהכיל ליום אחרון מראות את הנולד מה ילד יום מעוף צוקה מי האמין לשמועת כי פת(ו)[א]ם יבא איתם[1] רגע אחד יעלה הכורת בקרבם לתת לעם קדוש צבא מרמס, מי ימחה דמעה מעל פנינו יסכרו מעיינות ממי עפעפינו ישובב נפשינו ינחינו על נחמות מימות צוררינו שאון קמינו הרכם מנודיכם[2] אנשי שלומינו בתי הנפש קדשנו ותפארתנו היו למאכולת אש בתקום בחרבותם מי יעצור כח ישכיל פיהו יתן ככפיר

[1] Prov., VI, 15; I Samuel, XIII, 20.
[2] Ps., XX, 1.

Digitized by Google

mort, et vraiment il s'agissait de savoir, comme dit le Talmud, lequel avait le sang plus rouge, lequel des deux partis devait être sacrifié! La situation se tendait de plus en plus, Juda Faradj n'était plus sûr de remporter la victoire ; c'est alors que Donna Grâcia [1] parut sur la scène. Le zèle passionné que cette noble femme et ses partisans déployèrent pour la cause des marranes irrita bien des personnes qui jusque-là étaient restées indécises et qui se prononcèrent en faveur d'Ancône. Des déchirements se produisirent dans les communautés levantines, où avait régné jusqu'alors la plus parfaite concorde, on ne tint pas compte de l'excommunication prononcée contre Ancône ; la souscription faite parmi les Juifs du Levant pour offrir au duc d'Urbino un don de vingt mille florins d'or [2] échoua, Guido Ubaldo [3] se voyait déçu dans ses espérances et n'avait plus aucune raison de résister aux démarches pressantes des délégués du pape. Vers le 9 juin 1558, les marranes quittèrent le territoire d'Urbino, qui, pour me servir de l'expression du cardinal Michel Ghislièri [4], plus tard pape Pie V, fut ainsi guéri de la peste qui le contaminait.

[1] Josua Soncin dit, dans *Réponses*, 40, f. 46 *b* : ...[l. יראו] ראנשי פיזארו יראה ולא הספיק להם השליח כר' יהודה פרא"ג אל' שחלו עינידם באילן גדול ה"ה הגבירה המעטירה עטרת צבי צבאו' ישראל אשת חיל מרת גראסייא נשיא וחלו פניה [ש]תשתדל להכריח את כל ישראל שיסכימו הסכמה זו.

[2] *Ib.*, וכדי להציל גרי פיזרו היו קצת יראי חטא חשובי בני עמנו ממציאים המצאה אחת חשובה וטובה דהיינו שיטילו מס על כל בני ברית ויגבו ט"ו או ך' אלפים פרחים וישגרו לדוקי די אורבינו דרך שוחד ותשורה ויסבירו לו שלהיות שאין מלך בישראל אי אפשר להשוות הדעות ולהכריח הסוחרים אל התנאי שהתנו עמו הפלטים הנ"ל ובודאי ישוב מחרון אפו ולא יעיר כל חמתו לעשות כליון חרוץ בממושכנים תחת ידו. Cf. Graetz, *Geschichte*, IX, 374.

[3] La cour de Guido Ubaldo n'était rien moins qu'amie des Juifs. Nous savons par Josua Soncin, qui, en sa qualité d'Italien, était sans doute bien informé, que c'était le propre père d'Ubaldo qui avait commis le sacrilège d'envelopper un porc dans le manteau d'un rouleau sacré et de le placer dans l'arche sainte. Voici ce que dit Soncin, *Rép.*, f. 39, 45 *b*, à ce sujet : קשה יותר המעשה המכוער שנעשה בפיזרו ממה שנעשה באנקונה שאשתקד קם אחי הדוכוס עם קצת מאנשי העיר והוציאו הס"ת וקריעו אותו בעו"ה לקחו חזיר א' וכרכוהו במעיל של הס"ת ושמו אותו בהיכל ואין לך ביזוי גדול מזה לכל ישראל שבכל המקומות דרך כל העולם לכבד את ספרי תורה. Le mot אשתקד doit être traduit ici par *récemment*, car le fait, d'après le *Emek Habacha*, de Joseph Hacohen, a eu lieu en 1553 (voir la traduction de Wiener, p. 88). Joseph Hacohen ne dit pas que ce sacrilège avait été commis par le frère du duc.

[4] Ghislieri écrit, le 9 juin 1558, au duc de Ferrare pour qu'il renvoie de son État « la perfida et abominevolissima generatione de Marrani, indegna invero del consortio d'uomini, non che de christiani ; si come l'illustrissimo duca d'Urbino ha cominciato già anch' egli a smorbarne il suo ». Voir Maroni, *ibid.*, p. 18. M. Graetz, IX, 379, indique, d'après Joseph Hacohen (traduction Wiener, p. 96), le mois de mars 1558 comme date de l'expulsion des Marranes de Pesaro.

Digitized by Google

autre document[1], animaient, dans cette circonstance, la communauté de Salonique. Les Juifs d'Ancône furent effrayés des conséquences fâcheuses que pourrait avoir pour eux l'accomplissement de la vengeance préparée par les marranes de Pesaro; ils craignirent que le pape Paul IV ne persécutât, après les marranes, tous les Juifs de ses États. Mais l'enthousiasme soulevé par la proposition des marranes était encore trop récent et la réputation des Juifs d'Ancône, dans le Levant, trop mauvaise[2], pour qu'on tînt compte d'abord de leurs réclamations. La réponse à la lettre de Pesaro dit que la proposition des marranes fut publiée dans la synagogue, devant les jeunes et les vieux, et obtint une adhésion complète et unanime; qu'on doit une profonde reconnaissance à ceux qui ont trouvé le châtiment qu'on pouvait infliger à la ville criminelle; qu'on est décidé de tout tenter pour la réalisation de ce projet et de ne pas écouter les gens d'Ancône, qui, dans un intérêt pécuniaire, répandent des mensonges pour produire des scissions dans les communautés et faire échouer la vengeance projetée; que le sang des martyrs crie vengeance et que sa voix parle plus haut que les protestations de la communauté d'Ancône; que les Juifs de Pesaro doivent montrer la fausseté des allégations de leurs coreligionnaires d'Ancône; que tout concours leur est assuré et que, dans le cas où ils auraient besoin de nouvelles et plus vives recommandations auprès du duc Guido Ubaldo, ils les obtiendront; qu'eux (les Juifs du Levant) vivent dans un pays dont le prince, Soliman, donne chaque jour de nouvelles preuves de sa bienveillance pour les Juifs, qu'il n'existe conséquemment aucun doute sur la réussite de leur plan, que peu à peu de nouveaux amis s'associeront à eux pour développer et rendre florissante la ville de Pesaro et pour dépeupler et ruiner la ville malfaisante d'Ancône.

Les prévisions de cette lettre ne se réalisèrent pas. Nous savons aujourd'hui que les craintes des Juifs d'Ancône étaient justifiées, que le Sénat et le Conseil, effrayés de la décadence qui menaçait leur ville, demandèrent, le 10 août 1556, aide et conseil au pape. La lutte entre les Juifs de Pesaro et ceux d'Ancône et des États pontificaux était pour chaque parti une question de vie ou de

[1] Moïse di Trani dit, *ib.* : ושלחו שלוחים לתוגרמה לקהילות הגדולות אשר בעיירות הגדולות לישראל שיסכימו גם הם על ככה לבל ילך שום סוחר לאנקונ' אלא לפיזארו והראשוני' לכל דבר שבקדושה היו קהלות הקדושות אשר בשלוניקי וחכמיהם יצ"ו.

[2] Josua Soncin remarque, à la fin de la *Rép.*, 39 : וידעתי שקצת אנשים שהסכימו הוא משום שכבורים שאנשי אנקונה הם (כ)[ב]דאים ומחזיקים אותם לריקים ופוחזים ואנחנו לא נוציא שום בר ישראל מחזקת כשרות.

Digitized by Google

paraissait invraisemblable en Italie est devenu vrai, l'impossible a eu lieu, Ancône a assisté deux fois à l'accomplissement du plus horrible forfait, toute la ville en porte la responsabilité et ce crime odieux crie vengeance. Tels sont les détails rapportés par une des deux lettres. C'est alors que l'entourage de Guido Ubaldo (ce fait ne paraît pas douteux) suggéra aux marranes l'idée de demander aux Juifs du Levant de les aider à châtier Ancône. Qu'aucun navire, qu'aucune marchandise du Levant n'entre plus dans le port d'Ancône, que tout le commerce de l'Orient soit dirigé sur Pesaro, dont Guido Ubaldo promet d'élargir et d'améliorer le port[1]. Il s'agissait donc d'écrire aux Juifs du Levant. Mais il n'était ni prudent ni possible de confier au papier tout ce qu'on avait à leur dire. On envoya alors vers eux, en qualité d'ambassadeur, un marrane, Juda Faradj[2], qui, malgré sa santé chancelante, accepta cette mission. Il était muni d'une lettre qui contenait une exposition très brève des événements, on le chargeait de raconter verbalement ce qui ne pouvait pas être mis par écrit. La lettre faisait connaître, dans un hébreu assez obscur, la foi indomptable et l'héroïsme des martyrs, qui n'avaient cédé ni aux promesses ni aux tortures et avaient affronté joyeusement la mort pour rendre gloire au Dieu d'Israël; elle ajoutait qu'il appartenait maintenant aux puissants Israélites de Turquie de montrer que la solidarité juive n'est pas un vain mot et de se venger d'Ancône en s'abstenant dorénavant d'y envoyer leurs navires ou leurs marchandises; que, du reste, Juda Faradj donnerait tous les éclaircissements nécessaires.

Juda paraît s'être rendu tout d'abord à Salonique; en tous cas, la réponse que nous possédons témoigne du très vif empressement des Juifs levantins à adhérer à la proposition de leurs coreligionnaires de Pesaro et concorde avec les sentiments qui, d'après un

la *Revue des Ét. juives*, XI, 149), on la trouverait dans le témoignage des *Consultations* (Amsterdam, I, f. 63 *c*) de Joseph ibn Leb : ועל ידו נשרף התלמוד בכל ארץ איטאליאה ואחר קצת ימים חשב מחשבות להתעולל עלילות וצוה שישרפו כמה אנשים צדיקים וחסידים מאותם שבאו מפורטוגאל ולזאת נתעוררו קצת אנשים אשר קנאו קנא' גדולה לשרפת אותם האנשים הצדיקים. Le même fait est rapporté par Josua Soncin dans נחלה ליהושע, *Consult.*, 39, au commencement : בעת צרת אחינו הנשרפין על קדושת השי"ת, La première lettre de Pesaro indique également que le nombre des martyrs était de vingt-quatre (cf. *Revue*, *ib.*, 152).

[1] Joseph ibn Leb, *ib.* : וגם הדוכוס הנזכר יפזר ממון רב לתקן כיף ימה דאתרא כדי שישבו הספינות שאננות, et Moïse di Trani, dans שו"ת מבי"ט, I, 237 : כי הדוכוס יתקן מקו' הנמל לבלתי יארע בו תקלה.

[2] Il est nommé par Josua Soncin dans *Consult.*, 40, au commencement : אוד מוצל מאש כר' יהודה פרא"ג השליח שלוח מאת גרי פיזארו.

Digitized by Google

les conséquences en furent déjà si funestes pour Ancône que le Sénat et le conseil communal de la ville s'adressèrent à Paul IV, cause première de ce mal, pour le prier de leur venir en aide. Ils lui dirent que les marranes avaient poussé les Juifs du Levant à prononcer, dans une synagogue de Salonique et dans d'autres endroits, l'anathème et l'excommunication contre ceux d'entre eux qui apporteraient des marchandises à Ancône, au lieu de les transporter à Pesaro, ils ajoutèrent que le commerce avait déjà considérablement diminué à Ancône et était sur le point de disparaître complètement, que la ville ne serait bientôt plus qu'un simple château-fort, si Sa Sainteté ne s'empressait d'intervenir en sa faveur. Comme il est assez rare de rencontrer dans l'histoire juive le spectacle de persécutés qui se défendent vaillamment contre leurs bourreaux, il semble particulièrement intéressant de réunir tous les renseignements relatifs à cet événement.

J'emprunte les informations relatives à cet épisode à deux lettres écrites sous le coup de l'émotion produite par la mort des 24 martyrs d'Ancône, et qui se trouvent dans un manuscrit que je possède d'un recueil de lettres de Pesaro. Cet ouvrage contient, sous les numéros 140 à 142, comme modèles d'épitres hébraïques, les deux lettres qui nous font connaître le plan proposé pour rompre toute relation avec le port d'Ancône et l'adhésion des Juifs du Levant à ce plan. Il serait à désirer, dans l'intérêt du texte de ces lettres, dont le manuscrit est défectueux, difficile à déchiffrer et rempli de fautes, qu'on pût en trouver d'autres copies, mais le sens même de ces lettres est clair.

Nous voyons, par ces documents, que l'idée des représailles est née dans l'esprit des malheureux marranes échappés d'Ancône et réfugiés à Pesaro. La ville d'Ancône était devenue pour eux *la ville des soupirs* (נאנקי'). C'est en vain qu'eux ou leurs aïeux avaient échappé à l'Inquisition en Portugal, le sombre théatin Paul IV avait renouvelé pour eux toutes les souffrances de ce tribunal sanguinaire, et, après les plus atroces tortures, vingt-quatre des meilleurs d'entre eux, par groupes de douze, et, dans un intervalle de cinq jours [1], étaient morts dans les flammes. Ce qui

et commercio delle robe di Levante di questa città, et hanno inviato in Pesaro, ove si riducono et trafficano al presente essi marrani, di maniera che le facende sono in gran parte cessate et vanno mancando ogni di più di tal sorte che se la bontà della Stà. Vra. non ci socorre, questa città sua fedelissima restera abbandonata et derelitta et sarà come un castello o una villa posta nel lido della marina la quale solea essere piena di negozi et traffichi, quanto altra nobil città d'Italia.

[1] C'est ainsi que je comprends le passage de la réponse des Levantins : שנים עשר על שנים עשר הראשונים, חלקו באש ואכלום. S'il était nécessaire d'une nouvelle preuve pour combattre le doute émis par Garibaldi (voir mon article dans

Digitized by Google

LES MARRANES DE PESARO

ET LES REPRÉSAILLES DES JUIFS LEVANTINS

CONTRE LA VILLE D'ANCÔNE

Les lueurs des bûchers allumés à Ancône en 1556 produisirent une impression très profonde jusque dans le Levant, les exilés juifs de Portugal et d'Espagne établis dans cette région furent outrés du supplice infligé à leurs coreligionnaires, et ils résolurent de les venger. Il s'en fallut de bien peu que les bûchers élevés pour les marranes ne devinssent le tombeau d'Ancône. Dans le premier mouvement de leur légitime colère, les Juifs levantins s'entendirent pour cesser toute relation avec cette ville et diriger tout le mouvement commercial vers Pesaro, où Guido Ubaldo, plutôt par intérêt que par humanité, avait offert un asile aux fugitifs d'Ancône [1]. En l'année 1556, les Juifs du Levant avaient centralisé le commerce entre leurs mains, au point d'être devenus les seuls arbitres de la fortune d'un port de mer florissant de l'Italie. La ville d'Ancône, malgré ses richesses, aurait été ruinée en quelques mois, si la résolution prise contre elle avait été sérieusement exécutée par tous les Juifs levantins sans exception. Le 10 août 1556 [2], peu de temps après que cette résolution avait été arrêtée,

[1] L'ouvrage de W. Heyd, *Geschichte des Levantehandels im Mittelalter*, II, 345, ne rapporte les relations d'Ancône avec le Levant que jusqu'en 1500.

[2] Dans son opuscule *Gli Ebrei Portoghesi giustiziati in Ancona sotto Paolo IV*, Foligno, 1884, M. Michele Maroni a publié (p. 5), sous le nom de *C. Feroso*, cet important document, ainsi conçu : Beatissime Pater, La malignità grande delli perfidi marranni ne sforza contro ogni nostro volere a fastidiare la benignita di V. Bae ; quali hanno avuto tanta possanza, che hanno indotto alcuni ebrei a far certe loro maledette scomuniche et scelerate maledizioni de' loro rabini in una sinagoga di Salonicchio et publicare in molti luoghi, per le quali proibiscono il venire et mandare mercanzie et robe di ogni sorte in Ancona et hanno levato totalmente il traffico

Digitized by Google

6° Jehuda b. Balaam[1] propose, pour les lettres radicales, גזע צדק רפס חט, « la race de la justice (Israël) a écrasé le péché » et, pour les lettres serviles, מי כאל בן הושח[2], ce qui signifie peut-être : « Comment a-t-on placé un fils au rang d'un dieu ! » Cette boutade anti-chrétienne va assez au caractère franc jusqu'à la brutalité d'Ibn Balaam.

7° Ibn Ezra[3] donne, pour les lettres radicales, les deux signes :

גט חסד קצר זנף

גט צח גזע ספרד

dont on saisit difficilement le sens; et, pour les lettres serviles : שית לך אב המון, « place devant tes yeux l'exemple du père des peuples (Abraham) », surnom du patriarche Abraham, כשתיל אב, המון, « comme un plant du Père des peuples ». Abraham était le nom de notre auteur.

8° Moïse Kamhi[4] emprunte, pour les lettres radicales, le signe de Menahem ; pour les serviles, il propose : אתכנה משלי בו, « je suis désigné dans ce siman par ce qui m'appartient », c'est-à-dire que les lettres formant le nom de משה s'y trouvent ; il se trouve explicitement dans cet autre signe : משה כתב אלינו, « Moïse nous a écrit ».

9° David b. Salomon b. David Ibn Yahya[5] propose, pour les lettres serviles, le signe : כתבי שלם ונאה, « mon écrit est complet et beau ».

10° Abraham de Balmes[6] réunit les lettres serviles dans la phrase : ובלמשי אתכנה, « je suis désigné comme originaire de Balmes ».

11° Elias Levita[7] les réunit dans : שם אלידו נכתב, « le nom d'Elie est écrit ».

12° Samuel Arkewalti[8] (deuxième moitié du XVI° siècle) les réunit dans : שמואל הכתיבן, « Samuel les a écrites (les lettres serviles) ».

13° Salomon Hanau[9] (mort en 1746) a proposé, pour les lettres radicales : חס פרט גזע צדק, « protège le reste de la race de la justice (Israël) » ; pour les serviles : איתן משה וכלב.

J. DERENBOURG.

[1] *Ta'ame hammiqrâ*, p. 26.
[2] Dans le texte on lit מיכאל en un seul mot.
[3] *Moznayîm* (édit. Lippmann), p. 3 ; *Sahôt*, p. 14.
[4] *Mahalach* ; David Kamhi, *Michlôl* (édit. Fürth), p. 42 *b*.
[5] *Leschôn limmudîm*, init.
[6] *Miqnê Abrâm*, p. 7.
[7] Commentaire sur le Mahalach.
[8] *'Arougat habbôsêm*.
[9] *Yesôd hanniqqud*.

Digitized by Google

Jérusalem, être rebâtie », sert donc parfaitement de contre-partie à la reconstruction du port de Tyr.

Nous devons à la complaisance du savant docteur S. Baer, de Biberich, la communication d'un tableau complet des différents signes mnémotechniques composés par les grammairiens juifs depuis Saadya jusqu'à Salomon Hanau.

1° R. Saadya, dans son אגרון [1], donne pour les lettres serviles le signe : האוכים כשתלן, qui n'a guère de sens. Le Gaon donne, en outre, איתן pour les préfixes verbaux, et בשלום כה [2] pour les autres serviles. Dunasch [3] attribue à Saadya aussi, pour les lettres radicales, le même signe que celui que propose Menahem, et le critique de la même manière que ce dernier grammairien; c'est évidemment une erreur de la part de Dunasch.

2° Les deux signes donnés par Menahem viennent d'être expliqués.

3° Dunasch [4], qui fait entrer le dalet et le tet au nombre des lettres serviles, imagine, pour celles-ci, le signe דנש הלוי אמת כטב, « Dunasch Halévi a écrit selon la vérité », en prenant le tet comme la permutation du taw; il invente, en outre, le signe : אדניה שלו כהם טב, « Adoniyya au bon augure »; אדניה remplace alors אדונים = דנש, et כהם טב équivaudrait à סימן טב, deux mots que les Juifs de l'Espagne aimaient à placer après leur nom. — Pour les lettres radicales, on trouve חג קץ ספר עז, ce qui signifie peut-être : « La fête (de Souccôth) est la fin du livre magnifique », c'est-à-dire est la dernière fête de l'année inscrite dans le Pentateuque.

4° Salomon b. Gabirol [5] a, pour les lettres radicales, קט צח גזע ספרד, et, pour les serviles, אני שלמה כותב. En considérant que Dunasch inscrit deux fois son nom dans ses signes et qu'Ibn Ezra, comme on le verra au n° 7, va en faire autant, je serais disposé à voir dans קט l'abrégé forcé de קטן, surnom qu'Ibn Gabirol paraît avoir adopté [6]. Nous traduirions donc : « Le Qaton appartient à la race pure d'Espagne. »

5° Les simanîm d'Aboul Walid sont exposés et commentés plus haut.

[1] Stade, *Alttestamentliche Exegese*, 1882, p. 93; *Teschoubot talmîdê Menahem*, p. 40; Geiger, *Jüd. Zeitschr.*, X, p. 258.

[2] Voy. Geiger, *l. c.*

[3] *Kritik des Dunasch b. Labrat*, édit. Schröter, Breslau, 1886, n° 6. Le mot טח est évidemment pour חט. La leçon טח pour חט, qui se trouve souvent s'explique par *Isaïe*, XLIV, 18.

[4] *Teschoubot Dunasch*, édit. Filipowski (Londres, 1885), p. 5; *Kritik des Dunasch*, n° 6; *Talmide Menahem*, p. 40.

[5] Parhon, *Lexicon hebraicum* (Presbourg, 1844), p. XXIII et XXIV.

[6] Parhon, *ibid.*, p. XXII, l. 12.

Digitized by Google

לשני הסימנים האלה יתרון על הסימנים הנזכרים והם חט ספר... כי הם יתחברו בענין מה טאין בזולתם.

Personne, que je sache, n'a donné le sens de la phrase dans laquelle Menahem a réuni les lettres radicales. On peut également supposer que le traducteur du *Riqmâh* ne comprenait pas davantage la signification des signes inventés par Ibn Djanâh, et qu'il a fait la suppression que nous venons de signaler parce qu'il ne pouvait pas se rendre compte du lien qui existe entre les deux phrases, qui lui étaient également inintelligibles.

La difficulté du signe de Menahem réside surtout dans le mot חט, qui est certainement ici pour חטא. D'après le système des racines bilitères adopté par Menahem, les lettres faibles peuvent être supprimées ou déplacées. Eléazar b. Kalîr, on le sait, a appliqué ce système bien longtemps avant Menahem dans ses divers *pioutîm*. Pour la racine חטא, en particulier, l'Ecriture offre un certain nombre d'exemples dans lesquels l'*aleph* est retranché, et le Talmud de Jérusalem [1] présente aussi le nom חט et la troisième personne du parfait חט sans la lettre faible. Dans ce signe mnémotechnique, Menahem était d'autant plus obligé de laisser de côté les lettres faibles que, par leur nature, elles font toutes partie des lettres serviles. Partant de là, nous ponctuons ainsi la phrase : חָטָ֫ כֹּפֵר גֶּזַע צַדָּק, et nous traduisons : « Celui qui a compté la race juste (Israël) a péché. » Ceci rappelle le recensement ordonné par David rapporté dans II Sam., XIV, où le vers. 10 finit par les mots : סָפַר אֶת הָעָם, « il compta le peuple », et le vers. 11 commence par la confession du roi חטאתי, « j'ai péché ».

Passons maintenant aux deux signes inventés par Ibn Djanâh. Nous lisons le premier signe : טִקֵּס עַזְגָּד חֹזֶק צֹר, « 'Azgâd restaura le port de Tyr ». Le nom propre עזגד se rencontre plusieurs fois dans les livres d'Ezra et de Néhémie, et bien qu'il y soit porté par un Israélite, la composition en est toute païenne, puisqu'il signifie : « Gad (Τύχη) est fort ». Il est plus que probable que cette restauration du port de Tyr ne se rattache pas à un fait historique déterminé ; mais nous savons aussi que, pour la sûreté de la côte de l'ancienne Phénicie, Tyr était considérée comme très importante. D'autre part, צר était exigé par la nécessité de compléter les onze lettres radicales. D'après une ancienne croyance [2] très répandue parmi les Juifs, Jérusalem ne devait être reconstruite qu'après la destruction des villes de la côte. Le second signe שְׁלוֹמִי אַךְ תִּכָּנֶה, « puisse seulement mon Salom, c'est-à-dire

[1] *Nedarim*, 36 *d*.
[2] *Megilla*, 6 *a*.

Digitized by Google

MÉLANGES RABBINIQUES

(SUITE [1])

IV

LES SIGNES MNÉMOTECHNIQUES DES LETTRES RADICALES ET SERVILES.

Aboul Walîd Ibn Djanâḥ termine son chapitre du *Kitab al-loumâ* (p. 35, l. 20, à p. 36, l. 13) qui traite des lettres radicales et des lettres serviles par l'observation suivante : « Plusieurs auteurs, soit de l'Orient, soit de notre pays, l'Andalousie, qui ont vécu avant moi, ont réuni les lettres radicales et les lettres serviles dans des phrases où ils les ont fait entrer et qu'ils ont créées comme signes mnémotechniques pour les unes et les autres, afin que les étudiants puissent les retenir facilement. Un de nos compatriotes qui s'est conformé à cet usage, Menahem ben Sarouq, a réuni les lettres radicales dans la phrase : חט כפר גזע צדק, et les lettres serviles dans celle-ci : שמלאכהו בינה. .....J'étais décidé à me borner aux deux signes mnémotechniques précités, parce que ces signes n'ont d'autre utilité que de venir en aide à la mémoire. Cependant quelques jeunes gens désirant que je leur invente deux signes nouveaux, je le leur ai accordé facilement, sans prétendre avoir fait là quelque chose d'extraordinaire. J'ai donc réuni les lettres radicales dans la phrase טקס עזגד חף צר, et les lettres serviles dans : שלומי אך תבכה. Toutefois, ces signes mnémotechniques offrent cet avantage sur les deux précédents que nous avons cités au nom de Menahem ben Sarouq, qu'ils se rattachent l'un à l'autre pour le sens, ce que ne font pas les deux autres. » Dans la version hébraïque (p. 12, l. 2) manque toute la dernière proposition, et il faudrait אלא טיש

[1] Voir tome XII, page 65, et tome XIV, p. 26.

Digitized by Google

109, l. 1. קארמונה non הארמונה. — l. 2. Effacer להתאפק. — l. 6. בוטאגו — l. 6 et 7. Les mots עד שנת jusqu'à la fin de l'alinéa manquent. — l. 13. Les mots אשר במאלנה manquent. — l. 19. בפֵּישֵׁירו.

110, 22. בית אשה גויה ויפצירו.

111, 16. En marge 5314. — l. 22. וראבינה.

112, 12. Tout le passage ואמר המניע jusqu'à la lettre L de la dernière ligne manque, naturellement.

113, 10. שתים au lieu de שמנה.

114, 5. Manque tout le passage jusqu'au mot בינותם de la ligne 17. — l. 17. החשמנים manque.

117, 16. Effacer הרע הזה et remplacer par בגימ' המן ; cf. *Revue*, X, 250.

118, 19. Comme *Revue*, *ibid.* — l. 22. סביב אל החומות.

119, 9. Effacer שר"ר. — l. 27. Dates, 1558, 5319. — Dans *Revue*, sur p. 119, l. 17, corriger בהיותו (faute d'impression) en בהיותי.

120, 10. קארמונה ; *id.* l. 15. — l. 17. בן חן. — l. 19 jusqu'à p. 122, l. 15, manque.

122, 26. Au mot לוטיראני il y a en note : הם כת חדשה אשר נתחדשה בין הנוצרים ואינם שומעים אל האפיפיור.

123, 22. Remplacer ימים אחדים par כאשר בתחלה וישבו שם עד היום הזה. — l. 23 à 25 manquent.

124, l. 3 à 6. Manque depuis ויחרדו jusqu'à ויעלצו.

125, 3. Après מרומה ajouter בימים הדם. — Les trois dernières lignes, plus 125, l. 1 à 15, manquent.

126, 19-20. והיו השלמתו ביום הראשון לחדש אלול ט"כ על האלף החמישי. כן יעזרני וג'... אמן ואמן. C'est la fin de notre manuscrit.

Dans *Revue*, X, 250, il faut corriger, outre le בהיותו indiqué plus haut (p. 119 de l'*Emek*), les fautes d'impression suivantes : 1° sur la p. 131 de l'*Emek*, l. 12 : שבעה ועשרים, non שבעים ; — 2° sur la p. 132 de l'*Emek*, l. 8, וידחו non וידכו.

ISIDORE LOEB.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

75, l. 4 et 5. תכ"א (non תק"א), 1421, non 1501. — l. 18. דבאנשפיהם.
76, 14. אַשְׁאַיְגִיש ר"ל בלשונם המים. — l. 18. Effacer בלא יועיל. — l. 20. הקהל ההוא פתאום. — l. 24. שלהם non שלנו.
77, 2 פייערן et effacer היא באביירה.
78, 1. ועליו כלי כסף וכלי זהב. — l. 3. את רדידו. — l. 12. Après כהדבר הזה ajouter : וגם באשכנז עשו את הדבר הזה.
79, 7. כמשפט.
80, 25. בֵּיאָה (bea = beat).
81, 9. בובנבדן au lieu de באבנבערק.
82, 6. ויצינטי. — l. 15. המורו. — l. 21-22. תפ"ה, 1485, 5245.
83. — Manque le second alinéa avec la suscription. — l. 10. Effacer les mots ויקם בן. — l. 21. ויחרישו.
84, 3. פראי ויצינטי. — l. 5. Effacer שרי. — l. 11. והלשינה.
85, 4. צאבאהון. — l. 19. על בנו au lieu de עד מאד.
86, 1. שמה non שם. — l. 6. בוֹנָה פוּיְשָׁ. — l. 7. אורו צִיטִי. — l. 9. מִירַה. Cf. *Revue*, X, 237, l. 5 à 11. — l. 22. Effacer ותמת בתם בפורטוגאל. — l. 24 et 25. Effacer הארורה et הרע ונאמן.
87, 23. על non עד. — l. 26, comme *Revue*, X, 249.
88, 10 et 11. Comme *Revue*, *ibid*.
89, 10. מהים. — l. 11. לגארטוש; *id*. l. 22. — l. 21. אבותם ואמותם.
90, 15. דומיניקיני.
91, 7. Effacer המר והנמהר הזה. — l. 12 et l. 20. Comme *Revue*, *ibid*.
92, 26. עד נאפוליט. — l. 27. קאשטילנובו et נאפוליש.
93, 5. Date hébr. 5257.
94. — L'alinéa commençant par בימים ההם et le suivant manquent. — l. 7, en bas. Effacer שר"ר.
95, 1. En marge, les chiffres 5280 et 1520. — l. 15. Effacer השובבה.
96, 4. הָאַדוֹרְנִי. Les Adorni étaient une famille puissante de Gênes.
97, 28. ולבניהם.
98, 5. Effacer חקקי. — l. 9 et 10. Effacer depuis והוא jusqu'à ההם. — l. 15. Effacer רצון.
100, 19. על ספר אם כנים דבריו אם אין. — l. 22. Date 5295. — l. 26. Date 5295.
101, 12. באטה. — l. 21. בְּיַאנְדְרַה.
102, 8. מארגושיאו. — l. 15. על פי דודו. — l. 18. לחדש יוניו.
103, 18. לֵינְצָה.
104, 4. בשמנה non בי"ח. Le mot עשר manque peut-être. — l. 9. חלילהם. — l. 10. כבוסר על סלסלים.
105. — Le morceau tiré du ms. Almanzi manque.
106, 3. אזולי et טריבישי. — l. 6. Date 5308. — l. 13. ויצילם.
108. — Le morceau du ms. d'Almanzi se trouve dans notre ms., sans la suscription (bien entendu) ajoutée par l'éditeur. — l. 11 et 12. Effacer הגבן et le passage ויט אחרי . . . מאד. — l. 11. Après אחיו mettre הטני. — l. 14. מלאכתו non מלאכות. — l. 19. באזני שרי בוניפאציאו . . . ר"ש. — l. 20. Le passage העיר ובאזני כמר manque.

Digitized by Google

date hébraïque 4958 et la date chrétienne 1202 qui sont censées se rapporter à la même année. — l. 21. Effacer בו.

49, 3. אז pour את. — l. 14. ויאמץ.

51, 25. בזאת נאות.

52, 1. לאמר au lieu de מאד qui n'a pas de sens. — l. 9. איש איש וביתו. — l. 18. באזני non צאצאי, qui n'a guère de sens. — l. 19. וישנאום.

53, 20. הָאִישקוֹצִיאָה non הסקוציאה.

54, 11. ויהי להם לשטן. — l. 14. תקועה במסמרות (non קבועה).

55, 17. שנים גוים מראשי העיר. — A la fin du dernier alinéa : בספר שאבאשטואנוס מושטרוש.

56. — Premier alinéa manque, de même que les mots רבס' שיבאשט' כתוב placés devant le second alinéa. De plus, les mots עוד שם בספרו, en tête du troisième alinéa, appartiennent, d'après le ms., à la fin du second alinéa de la page imprimée. — l. 14. Effacer המלך. — l. 15. בשלשים.

57. — עוד שם בספרו à mettre à la suite de la ligne 3, comme appartenant à l'alinéa précédent. — l. 9. Effacer ויהי עוד מקץ jusqu'à וריבה ריבם.

58, 4. Effacer בים. — l. 6. להטיב אליהם pour להשיבם אליו. — l. 12. ויקומו העמים au lieu de ויקומו רבים.

59, 5. Effacer ויתנכלו. — l. 7. קוֹרדַל non קורבל. — l. 9. מֵילַצַאר non אבלצר ; c'est le mot biblique מלצר ; corriger de même l. 20. — l. 18. וידמו non וישבו. — l. 20. אחד non אחר. — l. 28. וַאיגִינֵיש.

60, 1 et 2. בִיגוֹרְדַה מַארְצִיאן וקוֹנְדוֹ. — l. 6. Trait d'union entre les deux mots hébreux qui représentent Castel-Sarrasin. — l. 21. ואלונציה. — l. 22. מוֹנְשַׁאראט. — l. 24. ארבע מאות, non ת"י ; le י vient du mot יהודים qui suit.

62, 1. שֵׁימַילָאנְטֵי (ou קאנטה ?) כאנטה. C'est la « Sancha Semelhante » d'Usque, n° 17, f. 183 (*bis*), verso. L'édition d'Usque a, par erreur, n° 27 au lieu de 17, et le f. 183 est, par erreur aussi, répété deux fois.

63, 5. ויצו פיליפו.

64, 9. ולא נשארו. — Le passage tiré du ms. Almanzi manque dans notre manuscrit.

66, 18. טאריגה (Tarrega), non שאריגה.

68 et **69**. Le passage tiré du ms. Almanzi manque dans notre ms.

70, 19. ויצינצו non ויצינטי.

71, 9. שום אשים. — l. 10. בצאתה. — l. 12. מהיום ההוא והלאה. — l. 16. ובמצודים. — l. 20. מושחת.

72, 6. Effacer מכתב. — l. 13. 1397 non 1393. — l. 14 et 15. במדינות בודם זע צוריק ושום הוייזן וסביבותם.

73, 8 et 9. במדינת בודם זע אף כי בעיר צוריך. — l. 18. כבוסר על סלסלים. — l. 25. ajouter la date 5170.

74, 5. Effacer היא לורינה. — l. 8-9. Effacer les mots בואימיאה היא. — l. 12. Après le nom du roi Sigismond ajouter האונגארו.

Digitized by Google

30, 3 et 4. Effacer ירדפ' וירדפ' אל. — l. 7. מהנצמדים pour מהמצוויינים; et להמיר את כבודו pour ליגאל במים. — l. 10-11. באו ימי הפקודה. באו ימי השלום. — l. 13. בעלי העיר. — l. 14. גויתו non נבלתו. — l. 21. Effacer לבעל.

31, 20. בחורים non כמרים. Du reste, l'auteur paraît prendre l'un pour l'autre; voir p. 38. — l. 27. למחרפות.

32, 2. גארמישה. — l. 7. ויפצרו. — l. 18. גוטהלדה (*Gottholde*, probablement). — l. 24. כ"ב non כ"ד. — l. 25. ויעלילו. — l. 28. עליהם pour עמהם.

33, 10. הציל. — l. 17. בסוּלי בבוהם. — l. 19. בקרנען, comme dans l'imprimé. — l. 25. מן מִידו. — l. 28. במִידו. On sait qu'il faut lire ברמרו.

35, 5. רודים Rhodez. — l. 18. הפטון.

36, 15. Après כירולדה ajouter : ויכתבו אל ראש הגולה ואל ראשי העדה אשר בבגדאד לאמר מנעו נא את האיש הזה מעשות זאת ולא נמות לעיניכם גם אנחנו גם כל היהודים אשר במלכות.

37, 5. כהויתם. — l. 7. בְּבֵיאוּ לוּאָש ; *id.*, l. 17. — l. 10. איש יהודי אחד. — l. 13 et 14. וישוב. — l. 15 et 16. אשר הרגו היהודים non אשר הרע ליהודי'.

38, 9. להתגולל non להתעלל. — l. 10. כמר pour בחור. — l. 14. מקוה non מקום.

39, 8. האש. — l. 22. מידו.

40, 8. וקבלו.

41, 14. ויצומו non ויבאו qui n'a pas de sens. — l. 18. lire ק"ח non ק"פ, car dans notre manuscrit le nombre est en toutes lettres : מאה ושמנה.

42, 5. Intercaler en tête de la ligne le mot הפעמון. — l. 16. בִּיבְרַאט. l. 17. נערה אחת גויה נופלת.

43, 7. להצילה.

44, 16. ומבתי תפלתם. — l. 18. וִיצֵינַאט et קִיאַנְפֵיאוֹש. Usque, III, n° 10, f. 169 *b*, à qui ce passage est emprunté, a « bosque de Vincenas » et « Campeaos » où se tient le marché de Paris. — l. 21. Effacer הארורה.

45, 14. מהם non בהם. — l. 23. ויקם גוי אחד על. — l. 24. בְּרָיאִיָא (Braye).

46, 1. הטרית non השרים. — l. 3. ויוציאוהו ויתלו אותו על העץ ולא שמו על לבם כי עבד מלך צרפת הוא וישמע המלך פיליפו... — l. 11. נגוש non נגוע. — l. 21. המדרגות pour המגדלות. — l. 28. אוּשׁטַה יְרִיבָה.

47, 17. איש עברי חסר לב. — l. 18. נערה גויה אחת בעיר נוּשָׁה.

48, 20. — Après les mots ד' אלפים intercaler ce qui suit : היא שנת שמנה ותשעים ומאה ואלף 1498 ויתן פיליפו מלך צרפת את היהודים לשבת בפאריש נגד רצון כל העמים כי צוררים המה להם ולא ארכו להם שם הימים וידיחום אל ארץ אחרת כיום הזה. וידי בשנת תתקס"ב ד' אלפים. L'absence de ce passage dans le texte imprimé est suffisamment indiquée par la discordance entre la

Digitized by Google

grammaire qui se trouvent dans l'imprimé et qui sont rectifiées par notre ms. Enfin, nous nous bornons à faire remarquer qu'en général l'imprimé donne aux noms propres des formes germanisées (elles sont peut-être le fait de l'éditeur), les formes de notre ms. sont plus correctes.

P. XVI. Les trois lignes qui précèdent les vers, et qui comprennent la date, manquent dans le ms.

3, 7. נירואה non נירוצה. C'est Nerva, déjà conjecturé, mais avec une moins bonne orthographe, par Wiener, *Emek*, traduct. allem., note 4. — l. 18 à 22. וישלח טראיאנוס jusqu'à la fin de l'alinéa, manque. — l. 25. שמה non משם.

4, 14. יהרג non יהרג.

5, 6. וישלח עליהם אדריאנוס. — l. 2 et 3 en bas. אנטוניאוס.

6, 8. בר מור יונקא au lieu de מר בר ינוקא.

7, 14. מחומד. — l. 16. אל ה' non על ה'.

8, 18. התגרים pour ההגרים. — l. 23. לדהושיבה על תלה.

9, 13. ושאנטוניאה pour ושויציאה ; c'est la Saxe.

10, 9. יורש עצר. — l. 10. ויצאו non ויבאו. — l. 11. אויבים non אורבים ; אויבים est meilleur.

11, 1. ויירגזו non ויירגשו qui n'a pas de sens ici. — l. 6. מדינה טאלבי.

12, 19. צרפת non ספרד. On comprend que les Juifs d'Allemagne se réfugient en France, mais non qu'ils se réfugient en Espagne.

14, 19. Effacer לו.

15, 12. פנה au lieu de סה ; les deux leçons sont admissibles.

16, 1. אספדה non אספרה. — l. 18. Effacer אביונים.

18, 6. ובתו pour ובתו.

19, 4. אילנירדה ; *idem*. ligne 12. — l. 8. וילך אל קולוניא ויבוא אל ביתו וישתומם כשעא חדא וילך אל הנהר... — l. 18. ברבינו שמואל pour ורבינו.

20, 3. ר' מצרפת.

21, 20. עליהן non עליהם.

23, 1. ויסורו non ויסירו.

25, 11. וישתוממו non וישמוממו. — l. 21. בטאבארה non בנובארה. Navarre, en Espagne, comme traduit Wiener, n'a guère de sens. La preuve qu'il faut lire Tavara se trouve dans Usque, III, n° 7. Usque a emprunté le fait au *Fortalitium Fidei*, f. 77-78 de l'édition de 1485, 10°, 11° et 12° cruautés. Le *Fort. Fid.* écrit une fois Thauara (10° cruauté), puis civitas Thaurensis (11° cruauté, fin), puis civitas Thauri (12° cruauté). La ville est, d'après lui, dans la Castille. Nous n'avons pas pu l'identifier.

26, 19. בן תמורת. — l. 20. הערב non הערבים.

27, 3. בן תמורת. — l. 12. אל ספרד (non על),

28, 20. וישימו על בגדיהם אותות. — l. 21. מאיו non מאיא.

29, 14. ואלא (= Valle) non ואלי. — l. 19. בתהלים במזמור נ"ט.

Digitized by Google

d'autres sans doute, en elul 304 (sept. 1544), lui firent défense, sous peine d'excommunication, d'épouser la jeune fille, que la pièce appelle Dona (le nom manque peut-être ; L 70 *b* à 71 *a*). Enfin, la jeune fille refusa d'épouser le fils de Toderos, et s'enfuit une nuit de la maison, avec la connivence de Josef (L 65 *b*). Toderos ne se laissa pas arrêter : il menaça d'en appeler au Pape pour faire destituer les rabbins qui avaient prononcé l'excommunication, et dit qu'un seigneur טר lui avait conseillé d'aller, pour cela, à Trente[1], auprès des conseillers ecclésiastiques ירעצו דתם (L 72). Pour forcer la main à la jeune fille, le fils de Toderos prétendit l'avoir épousée par surprise et il s'appuyait sur le témoignage d'un mauvais sujet, nommé Juda Almosnino, qui, peu de temps après, se baptisa (L 70 *b*, 75 *a*). Enfin, Clara, avec son inconstance ordinaire, changea de nouveau d'idée : elle rompit avec Toderos, à qui elle fit toutes les avanies, et promit à Josef de conclure le mariage avec Juda (L 65 *b*, 69 *a*). Pendant que se poursuivait cette querelle, le mariage de Neftali Lévi s'était accompli (L 74 *b*, lettre du 39 *omer* 305, = 24 iyar ou 6 mai 1545), Clara alla à Venise, auprès de sa fille, mais là elle parut changer encore de sentiments. Comme Josef la pressait d'accomplir sa promesse, il reçut pour réponse une lettre injurieuse de Josef Amar (L 76 *b*, 15 adar 306, ou 17 février 1546). Là s'arrêtent nos renseignements. Le fils pour lequel Josef s'était donné un si grand tourment et à qui il avait voulu assurer, par ce mariage, un bel avenir, mourut trois ans plus tard, en décembre 1548.

7. *Variantes et corrections pour l'Emek habbakha.*

A moins d'indication contraire, le premier chiffre indique la page ; le second, la ligne.

Nous donnons ici, comme nous l'avons annoncé plus haut, les variantes entre notre manuscrit et celles de l'*Emek* imprimé. Il faudra rapprocher cette liste de celle que nous avons insérée dans *Revue*, X, 249 et 250. Dans le relevé de ces variantes, nous ne tenons compte que de celles qui ont une importance véritable et qui rectifient des obscurités, des erreurs ou des lacunes du texte imprimé. Nous négligeons entièrement celles qui sont de pure forme, tout particulièrement les différences d'orthographe et les petites incidentes comme ביום המר והנמהר, ou d'autres de ce genre, que Josef place ou omet à volonté. Nous ne relevons pas non plus, quand le sens ne l'exige pas, toutes les fautes de

[1] Le concile de Trente s'était justement réuni en 1545.

Digitized by Google

fille (L 64 *ab*). Sa rupture avec Josef était accomplie avant le 6 janvier 1544 (L 66 *a*). Josef fit de grands efforts pour la ramener à lui. Deux de ses confrères chrétiens, Messer פ'ריטי Miquel et Messer Jean Pigon (זואני פיגון) furent priés par lui d'intervenir en sa faveur près de Clara. Il prie aussi le célèbre médecin Jacob Mantin, de Venise, de faire écrire en sa faveur par l'ambassadeur d'Espagne et celui de France à un autre ambassadeur qui n'est pas désigné, et au prince Doria (L 67 *b*, 68 *a*) ; il invoque enfin le secours de son frère Méir et d'Obadia Alconstantini (L 73), et il compte sur l'appui du célèbre rabbin Rabbi Méir de Padoue (L 62 ; lettre de 1544).

Le chagrin de Josef était vif. Dans sa douleur, il se plaint de tout le monde, à tort ou à raison. Sa sœur et son frère Toderos, à qui il a fait tant de bien, sont des ingrats, surtout Toderos, qu'il avait, entre autres, tiré (de prison ? מכור הברזל) du Piémont (L 68 *b*) et fait venir près de lui. Il traite sa sœur de femme irréfléchie et sans cœur ; Toderos est un frère dénaturé, qui n'a fait que de mauvais coups depuis qu'il est au monde, et qui lui a déjà deux fois créé de graves ennuis (L 66 *a*, 67 *a*, 68 *b*) ; Josef l'appelle constamment מוסר et une fois מין, comme s'il avait commis quelque acte de trahison et d'irréligion (L 68 *a* entre autres). La responsabilité de ce qui arrive retombe aussi, d'après Josef, sur Neftali Lévi, de Venise, dont Josef avait voulu contrarier le mariage, à cause de la surélévation de la dot, et sur ce Josef Amar (Josef l'appelle quelquefois המר, par jeu de mots), de Coron, avec lequel il avait eu autrefois des relations amicales, et qui exerçait maintenant une influence équivoque sur Clara. R. Méir de Padoue, rabbin à Venise, d'abord favorable à Josef, avait changé d'attitude ; Josef, dans son dépit, l'appelle l'aveugle de Venise. Enfin, Isaac Cohen, qui avait d'abord fait cause commune avec Josef, et qui, dans les délibérations faites avec Josef sur ce sujet, en compagnie de Josef Amar, avait, lui et Amar, appuyé ses réclamations, l'abandonne maintenant, et Josef donne à entendre que l'argent de Clara n'est pas étranger à tous ces revirements.

La conduite de Clara et de Toderos envers Josef fut des plus fâcheuses. Ils avaient fait battre Juda, son fils, dans la rue de Gênes, et avaient proféré contre Juda des menaces qui l'empêchaient de sortir. Clara lui avait renvoyé les cadeaux de mariage par une femme ז'ניב'רה Ginevra, qui était venue les lui jeter par terre. Mais d'un autre côté, le tribunal chrétien défendit, sous peine de 300 écus, au fils de Toderos, qui paraît avoir eu une mauvaise réputation, de voir la jeune fille, et les rabbins Daniel b. Mardochée Rafael d'Imola, et Abraham b. Moïse Cohen, avec

Digitized by Google

d'Alger, pris à Tunis et actuellement prisonnier à Villefranche près Monaco. Sa rançon est fixée à 60 ou 70 écus, il est riche et remboursera la somme (L 64 *a*).

c. Le démêlé de Josef avec sa sœur Clara.

Un autre incident troubla pendant plusieurs années la vie de Josef et lui causa de vifs chagrins. Ce fut son différend avec sa sœur Clara.

Celle-ci paraît avoir été une personne d'un caractère léger et inconsistant. Son mari, Josef b. David, était mort à Gênes, où il demeurait, le vendredi 16 sebat 5301 [1] (14 janvier 1541). Par son testament écrit en hébreu et en נוצרי, il laissait à chacune de ses quatre filles non mariées une dot de 1,000 écus, que Clara pouvait, si besoin était, et avec le consentement des tuteurs, porter jusqu'à 1,300 écus. Toute sa fortune, sur laquelle il avait fait quelques autres petits legs, se montait au plus à 7,000 écus (L 61 *a*, 62 *a*). Isaac Cohen, gendre de Clara, avait peut-être épousé plus tard une de ces quatre filles, à moins qu'il n'y en ait eu une cinquième, mariée avant la mort de son père. Environ deux ans après la mort du père, Clara fiança sa fille aînée à Imola, avec un David de Naples, à ce qu'il semble [2] (L 61 *b*), et, contre le gré des tuteurs, elle voulut lui donner en dot 1,000 écus en sus des 1,000 écus du testament, ce qui était contraire aux intérêts de ses autres filles. Plus tard, Clara fiança sa seconde fille Jamilla (L 69 *a*, 77 *a*) à Neftali Herz Lévi, de Venise, et elle se rendit même à Venise pour cet objet (L 64 *a*). C'est peut-être sa troisième fille qui fut la femme d'Isaac Cohen. Enfin, elle avait promis la main de sa quatrième fille à Juda, fils de notre Josef, vers 1541 (il y avait trois ans en août 1544, L 59 *b*), mais Toderos, le frère de notre Josef, avait intrigué auprès de Clara pour faire rompre cet engagement et obtenir la main de cette jeune fille pour son propre fils. C'était, à ce qu'il semble, au moment des fiançailles avec Neftali, et Clara, cette fois encore, avait voulu avantager sa fille fiancée à Neftali ; Josef, en qualité de tuteur et de futur beau-père d'une des filles, lui fit une vive opposition, et, par dépit, Clara promit au fils de Toderos la main de sa dernière

[1] Voir L 61 *a*. Il demanda, en mourant, qu'un *kaddisch* fût dit, pour le repos de son âme, à Bologne ; la personne qui dirait ce *kaddisch* devait recevoir son manteau comme honoraires, et la synagogue de Bologne devait recevoir une cruche et un bassin pour les ablutions des *cohanim* avant le דוכן. C'est sur ces deux vases que Josef fit les vers dont nous avons parlé dans la description de Em. et de G.

[2] Lettres de Josef, L nos 52 et 53.

Digitized by Google

ramené à Gênes, où Josef finalement le racheta pour 30 écus[1]. Le pauvre jeune homme, sortant nu et sans ressources des mains de ses maîtres, fut obligé de mendier, au moins pendant quelque temps, pour vivre. Cela devait arriver souvent aux captifs rachetés. C'est à la lettre de recommandation que lui donna Josef (L 54 *a b*), et qui est signée, en outre, de Josef b. Isaac Amar, de Coron[2], et de Hayyim b. Elazar, que nous empruntons la plupart des détails qui précèdent.

Les cinq ou plutôt huit captifs de Cegala furent moins heureux, ils traînèrent longtemps sur les galères, sans qu'il fût possible de réunir l'argent nécessaire pour leur rançon. Si, comme nous le croyons, la lettre L 50 *b* à 51 *a*, qui est de Josef, se rapporte à nos cinq captifs, nous aurions les noms de deux d'entre eux, Abraham Chico גיקו et Ruben Cohen. L'un d'eux fut bientôt mis en liberté, parce qu'il était vieux et près de mourir (L 50 *b*), on avait demandé 500 écus pour les cinq, on en demanda 400 pour les quatre restants (L 49-50, 51 *b*), mais Josef, au moins à un certain moment, espérait réduire la somme à 300 ou 350 écus.

Le sort de ces malheureux était épouvantable. Le רב החובל de Cegala avait coupé le nez et les oreilles à l'un d'eux, probablement pour faire hâter la collecte de la rançon (L 49-50, 46-47). Les autres étaient gardés sur les galères, où on les traitait de la façon la plus barbare. Ils souffraient de la faim, du froid, on les laissait à peu près sans vêtements, exposés à toutes les rigueurs des saisons. Deux fois par an, ces galères, qui faisaient ordinairement relâche en Sicile, venaient à Gênes (L 52 *a*), et les captifs ne manquaient pas d'aller implorer la pitié de Josef. Don Abravanel avait promis 100 écus de contribution pour leur rançon, mais il paraît être mort avant d'avoir payé cette somme (L 49-50, 52 *a*). Notre ms. ne nous fait pas connaître la fin de cet incident. On a vu qu'une des lettres de Josef est adressée à un personnage juif qui a quelque influence à la cour et que nous supposons être Jacob Mantin, de Venise.

Le ms. contient aussi une lettre de diverses personnes en faveur d'israélites tunisiens pris par des corsaires. Ces captifs étaient Jacob b. Abraham *sofer*, son frère, la femme de ce frère et le fils de ce frère. Cette lettre est datée de 303 (1543), semaine זה הדבר אשר צוה ה' לעשות.

Le 30 juillet 303 (1543), Josef s'inquiète d'un homme des טרבי

[1] Josef s'en tira à bon compte, car on avait demandé 200 écus pour les trois captifs (L 51 *b*, 52 *a*).

[2] Nous le rencontrerons plus tard, dans un autre incident de la vie de Josef.

Digitized by Google

de la Pouille ; enfin, à Naples, où un très grand nombre avait été racheté, il restait encore environ 100 captifs. Les israélites des principautés de Gênes, Montferrat et Lombardie devaient donc réunir promptement des secours pour la rançon de ces captifs et les envoyer au médecin R. Josef (Haccohen), de Gênes, qui se chargerait de les envoyer à Naples, par l'intermédiaire de changeurs, à don Abraham Çarfati. Une seconde lettre, non datée (celle de Josef ibn Jahya), se plaint vivement de la tiédeur des communautés et les exhorte à se hâter de répondre à cet appel.

Deux ans plus tard, Josef eut à s'occuper des Juifs capturés à Tunis, après que cette ville avait été prise par l'empereur Charles, en juillet 1535 (E 100-101). Notre manuscrit L contient une lettre écrite par Josef sur ce sujet (f. 48 *b*).

Enfin, ce ms. contient une série de lettres, la plupart de Josef, sur un certain nombre de Juifs capturés vers 1542 [1], et que Josef s'efforce de délivrer. Son dévouement ne se lasse pas, il écrit lettres sur lettres pour obtenir les secours nécessaires, gourmande sans cesse l'indifférence de ses correspondants. Il réussit, au moins en partie, dans cette œuvre de charité. Voici les faits. Les galères (דוגיראות) de Cegala Visconti avaient pris, dans les mers d'Orient, cinq Juifs avec trois femmes (L n° 38), et environ deux ans plus tard, trois Juifs avaient été pris, dans les mers d'Afrique, par les galères de Jean André Doria (L n°s 41, 42, 43, 44, 45). Dans les premiers mois de l'année 1547, les trois captifs d'André Doria étaient en liberté (L n° 47). L'un deux, nommé Salomon, fut renvoyé, parce qu'il était malade ; un autre fut racheté par Josef à Gênes, le 29 décembre 1546 ; Josef fournit à sa place un esclave turc qui lui avait coûté 55 écus d'or, et il dut, en outre, donner 2 écus pour les gardiens. Le troisième, Moïse fils de Salomon, était jeune, vigoureux, on demandait cher pour sa rançon. Sa destinée fut singulière. Le 3 janvier 1547, éclata la conjuration de Fiesque, les galères d'André Doria furent pillées, et Moïse prit, avec tous les autres captifs, la clé des champs. Josef l'aida à s'enfuir sous un déguisement, mais il fut reconnu près d'Alessandria,

[1] La date de l'événement est assez difficile à déterminer avec précision. Dans sa lettre du 13 avril 1546, Josef dit que la capture a eu lieu *il y a deux ans* (L 52 *a*) et la lettre L 49 *b* à 50 *a* parle aussi de ces deux ans ; cela placerait la capture en 1544 ; mais d'un autre côté, dans sa lettre du 7 novembre 1546 (L 50 *b*), Josef dit que les pauvres Juifs sont pris *depuis des années*, et la même mention est répétée dans L 50 *b*, avant la délivrance des trois captifs d'André Doria et même, à ce qu'il semble, peu de temps après leur capture. Enfin, dans la lettre de Josef écrite aux Juifs de Salonique après la délivrance des trois captifs d'André Doria (donc après janvier 1547), la capture des Juifs pris par Cegala est donnée comme ayant eu lieu *il y a cinq ans* (L 46 *b* à 47 *b*).

Digitized by Google

b. Josef et le rachat des Juifs capturés.

Josef était un homme de grande vertu, dévoué à tous les membres de sa famille, dévoué à ses coreligionnaires. Il fut le bienfaiteur de ses frères et de ses sœurs, il a consacré de grands efforts à secourir les Juifs malheureux. Une des œuvres de bienfaisance qui paraît l'avoir principalement occupé et préoccupé, c'est le rachat des captifs que faisaient, sur mer, les vaisseaux des républiques italiennes ou des corsaires. Ces captures étaient fréquentes et on comptait sur la charité des Juifs italiens pour en tirer une forte rançon. Notre ms. L contient sur ce sujet divers détails que nous allons résumer.

Josef a raconté brièvement dans son *Emek* (p. 96-97) comment, après la prise de Coron, Patras et Zante, en 1532, par André Doria, beaucoup de Juifs de ces villes furent capturés pour être vendus comme esclaves et furent en partie rachetés par les Juifs d'Italie. Notre manuscrit L contient, sur ce sujet, des renseignements détaillés (ff. 43 à 46). Ils sont compris principalement dans la circulaire de David b. Josef ibn Jahya, de février 1533 (v. plus haut). David y raconte que Jean André Doria a amené, de Coron et de Patras, de nombreux captifs juifs, des hommes, femmes et enfants, dont beaucoup sont à Naples. Ces pauvres gens se trouvent dans le plus affreux dénûment, on les laisse presque sans nourriture et sans vêtements, on les maltraite, afin d'exciter la compassion de leurs coreligionnaires. Les Juifs du royaume de Naples s'étaient imposé, en leur faveur, une taille de 2,000 ducats, et une souscription (*nedaba*) ouverte à Naples produisit en un jour 700 ducats, mais cela était loin de suffire et le secours des autres israélites du pays était nécessaire. Les Juifs napolitains n'étaient pas nombreux ; ils étaient, du reste, sous le coup d'une expulsion qui avait déjà été proclamée (mais qui ne fut exécutée qu'en 1340 ; E 102), ils s'étaient saignés à blanc en faveur d'autres captifs pris antérieurement et avaient dépensé pour eux plus de 3,000 זהובים (florins?), sans compter les dépenses faites pour vêtir et nourrir les captifs et leur donner des soins médicaux. Ils avaient déjà racheté nombre de Juifs venus de Coron et de Patras, mais pour les autres, ils attendaient les secours qu'on leur enverrait. Voici quel était l'état actuel de ces captifs (par âmes) : on en avait vendu 25 en Sicile, 96 en Calabre, qu'on obligeait de travailler le samedi et de manger *terefa*, 45 à ליציא [1], ville de la Pouille, et environ 100 autres dans le reste

[1] Lecce ou Leccia?

Digitized by Google

ment à cette époque à Salonique), « afin que je les mette sur mes registres, comme j'en ai l'habitude; mais fais bien attention de me donner des renseignements authentiques, et, en particulier, fais-moi connaître au long l'histoire de cette persécution du jeune homme. Dieu venge le sang des victimes [1] ! et fais-moi connaître le nom des victimes (העניים נ"ע), le nom de ceux qui accusent ([2] המעלילות), les lieux où s'est passé ce triste événement, et ce que fait la justice là-dessus, car c'est un fait digne de mémoire » (L 70 *a*). On voit l'instinct du chroniqueur, qui a soif de détails précis et exacts.

Dans un article de nous inséré dans la *Jubelschrift*, publiée à Breslau, octobre 1887, en l'honneur de M. H. Graetz, nous avons montré, par un exemple pris dans l'histoire des Juifs de France, comment Josef travaillait à ses chroniques. Il complétait constamment sa première rédaction, y ajoutait des notes et des faits nouveaux, mais oubliait quelquefois de mettre ces additions d'accord avec l'ancien texte [3]. L'exemplaire des *Dibré hayyamim* désigné par D, montre aussi, par les additions et notes dont il est chargé, avec quelle passion Josef revoyait et complétait ses chroniques. Enfin, si l'on considère que notre ms. G, l'addition de la fin de D et les notes marginales de D sont autographes; que notre ms. Em. est, au moins en partie, de la main de Josef; que notre ms. G est une 9e copie de l'œuvre, que les dates différentes données pour la rédaction de l'*Emek* (TChr. 5318, 5320, 5324, 5335) sont évidemment les dates d'exemplaires successifs faits par Josef ou propre sous sa direction, on en conclura que Josef multipliait, de sa main, les copies de ses ouvrages et qu'il avait probablement chez lui un atelier où d'autres aussi, sous sa direction, faisaient des exemplaires de ses œuvres. Ses poésies sont répétées de sa propre main dans G et dans Em.

[1] Il est probable que cet événement est le fait raconté E 105.

[2] Ce sont probablement des femmes qui accusent les Juifs.

[3] On peut sans doute supposer que ces contradictions entre les additions et l'ancien texte sont le fait des copistes, qui ont voulu conserver tout ce que Josef avait écrit, l'ancien et le nouveau, mais cette explication n'est pas toujours exacte, les contradictions que nous avons signalées dans notre article se trouvent, en partie, dans le ms. Em. de l'*Emek*, écrit sous les yeux de Josef et, en partie, par lui. Elles sont d'ailleurs, comme nous l'avons montré, le résultat d'une confusion faite par Josef entre divers rois de France. Aux indications que nous avons données dans ce travail, nous ajouterons les suivantes : Après avoir raconté plusieurs fois l'expulsion définitive des Juifs de France, Josef raconte qu'il y a eu une persécution contre les Juifs de France en 1383 (E 69); puis il raconte encore une fois leur expulsion en 1397 (pour 1394; E 72. Cf. E 74, l. 1).

Digitized by Google

rat, le 27 octobre 5328, c'est-à-dire 27 octobre 1567 (E 131 rectifié d'après D *sub anno*).

5328, lundi 22 ab (16 août 1568). Josef finit, de sa main, la 9e copie de son Fernand Cortez (G).

(5333) 25 kislev 1572 (1er déc. 1571). Josef est de nouveau établi à Gênes (D *sub anno*).

5335, 21 tammuz (29 juin 1575). Josef finit une autre recension de son *Emek* (E 135). C'est vers cette époque que Josef est mort; nos mss. de l'*Emek* et la partie manuscrite des *Dibré hayyamim* s'arrêtent en l'année 1575.

6. *Incidents de la vie de Josef.*

a. Josef médecin, chroniqueur.

Nos manuscrits nous donnent, sur Josef et sur divers incidents de sa vie, un certain nombre de renseignements qui ne manquent pas d'intérêt.

Ils nous montrent d'abord, comme on le verra par l'analyse que nous donnons des lettres contenues dans le ms. L, que Josef entretenait des relations amicales avec ses confrères en médecine, tant chrétiens que juifs. On y voit aussi que la science médicale était, pour ainsi dire, héréditaire dans sa famille: un de ses frères, au moins, et son neveu Zerahya Hallévi sont médecins. Josef, comme nous l'avons signalé en passant dans TChr., était le médecin de la ville de Voltaggio. A Gênes aussi, il était très occupé par sa clientèle, au point d'être obligé de négliger sa correspondance. Le soir, il rentrait fatigué et épuisé, ce qui ne l'empêchait pas de s'occuper encore de l'instruction de son fils (L 23 *a*).

L'examen attentif de nos manuscrits et de l'*Emek* imprimé nous permettent aussi de voir comment Josef travaillait et rédigeait ses œuvres. Il était constamment occupé à recueillir des notes et des renseignements sur les événements du jour, et très souvent, en écrivant à ses amis, après avoir traité le sujet de sa lettre, il leur donne des informations sur les faits du jour[1]. En écrivant à son frère Méir, il n'oublie pas de lui recommander de lui envoyer des nouvelles de ce qui se passe en Orient (Méir demeure probable-

[1] En Orient, on maltraite les ouvriers maritimes; en Sicile, il y a eu un tremblement de terre, à Saragosse (lire Syracuse) et aux environs (L 24 *a*). — Le grand curé הגלח הגדול (le pape), le lion (Venise) et le coq (la France) ont fait une alliance contre l'aigle (l'empire; L 24 *b*). — Nouvelles des galères turques en Provence, juillet 1544 (L 64 *b*). — Le Magnifique cherche à s'emparer de toi, Isaac Cohen, janvier 1545 (L 66 *a b*). — Les Turcs sont encore dans les mers de Provence, avril 1544 (L 67 *b*). — Sur Barberousse, 6 août 1544 (L 69 *b*).

Digitized by Google

dent). — 5301, vendredi 16 sebat (14 janvier 1541). Mort de Josef b. David, mari de Clara, sœur de notre Josef, demeurant à Gênes (L 61 *a*).

(5301 à 5306, 1541 à 1546). Lettres de Josef, toutes de Gênes, sur son différend avec sa sœur Clara (voir, plus haut, L nos 52 à 78).

5303, 18 adar (22 février 1543). Moïse Cohen, père de Paloma, femme de Josef, est attaqué dans sa maison à Pieve (פיאיפי), territoire de Ferrare, et plusieurs personnes de sa famille sont tuées; Moïse lui-même survit à cet événement (E 104, et probablement L 38 *a*, 39 *b*, 40 *b*). Josef, en envoyant ses condoléances, y joint celles de sa sœur Clara.

(5306 et 5307 = 1546 et 1547). Lettres de Josef pour le rachat de divers Juifs capturés (voir, plus haut, L nos 41 à 45, et L no 47).

5309, vendredi 19 tebet (20 déc. 1548). Mort de Juda, le dernier fils de Josef, à l'âge de dix-sept ans; Paloma vit encore (E 108).

5310 = 1550. Ordre donné, le 2 avril, d'expulser les Juifs de Gênes. Cette expulsion paraît avoir été demandée surtout par les médecins chrétiens, jaloux de leurs confrères juifs, et excités par l'arrivée de nouveaux médecins juifs, entre autres de Zerahya Hallévi, fils d'une sœur de Josef. Josef part avec sa famille, le 3 juin, et s'établit à Voltaggio, où il est le médecin de la ville jusqu'en 5328, c'est-à-dire probablement jusque vers la fin de 1567 (E 109; voir, plus loin, année 1567).

5315, dimanche 4 tammuz (23 juin 1555). Josef finit la 1re partie de sa traduction de G, à Voltaggio (G 68 *a*).

5317, dimanche 28 adar (28 février 1557). Il finit, à Voltaggio, le livre de l'Inde (G 167 *a*). Le dimanche 7 ab (4 juillet 1557), il finit, à Voltaggio, son Fernand Cortez (G 282 *b*).

5318 (1557 ou 1558). Première rédaction connue de l'*Emek habbakha* (E XVI). — Le 27 avril 1558, Josef est, probablement de passage, à Ferrare (D *sub anno*).

(5319 = 1559). Lettre de Josef à Ottolenghi sur les suites de sa conduite (E 120).

(5320). En tisri, בחג (pendant *succot*), année 1559, Josef est à Voghera, probablement pour faire visite à la sœur qu'il a dans cette ville (D *sub anno*). — 1er elul (23 août 1560), il finit la rédaction de son *Emek* dont nous avons le manuscrit (Em., fin de l'*Emek*).

5321 (1561). Josef finit à Voltaggio son פלס השמרות (G 289 *a*).

5324, lundi 6 kislev (22 nov. 1563). Il finit une recension de son *Emek* (E 126).

5327, mercredi 22 *omer* (7 iyar, 16 avril 1567). Josef finit son recueil de formules pour lettres (G 309 *b*).

5327, 15 juin (1567). Les Juifs sont expulsés du territoire de Gênes; par suite, Josef quitte Voltaggio, quoique l'on eût voulu faire une exception pour lui, et il va s'établir à Castelletto-Montfer-

Digitized by Google

(5262 = 1501-2). Josef a cinq ans; son père quitte Avignon avec sa famille et va s'établir dans le territoire de Gênes (E 93), à Gênes (E 94).

(5274 = 1514). Lettre et vers de Josef, faits par lui à Gênes, à l'âge de dix-sept ans (G 310 *b* et 311 *a*).

5276 = 1516. Les Juifs sont expulsés de Gênes; Josué, père de Josef, quitte la ville, avec sa famille, et va s'établir, de suite ou après un certain temps, à Novi, territoire de Gênes (E 94; le paragraphe בימים ההם de cette p. 94, où Josef dit qu'il était à Novi, n'est pas à sa place et doit probablement venir après le paragraphe וידוי בשנת רל"ו de la même page.)

5277 (1517). Vers composés par Josef et adressés à Josué Toderos Em., n° 1 de notre description du ms.).

(5278 = 1518). Deux ans après l'expulsion des Juifs de Gênes, Josef épousé, à Novi, Paloma, fille d'Abraham Cohen, lequel demeure (au moins plus tard) à Bologne (E 94, L *passim*).

5280, 4 tébet (26 nov. 1519). Son père meurt à Novi, à l'âge de 68 ans. La même année 5280, Josef a un fils qu'il appelle Josué, du nom de son père mort (E 94, 95).

5284 (1524) ou environ. Les Juifs reviennent à Gênes. Josef b. David, mari d'une des sœurs de Josef (L *passim*), s'établit à Gênes et y demeure jusqu'à sa mort (E 96).

5296 = 1535. Lettre de Josef pour le rachat des captifs de Tunis (voir plus haut, L n°s 39 et 40).

5300 = 1540. Josué, fils de Josef, se noie dans le Reno, à Pieve, près Ferrare et Bologne (L 102). La date de cette mort, corrigée d'après Em., est « 3 tammuz ou 9 juin », mais cette indication contient une petite erreur; car le 3 tammuz 5300 correspond au 8 (non au 9) juin 1540. Dans L 29 *b*, la date indiquée est 9 tammuz (15 juin). Il ne serait donc pas impossible que dans E 102, il faille lire : בט"ו לחדש יוניו ביום התשיעי לחדש תמוז. Josué avait été envoyé par son père à Bologne, auprès d'Abraham Cohen, beau-père de Josef, pour y étudier le Talmud; il était fiancé à une jeune fille de Gênes à l'époque de sa mort. Josef paraît n'avoir appris ce douloureux événement que plus tard, à la fin du mois d'août, car en parlant de la mort d'un autre de ses fils, Isaac, âgé de cinq mois et décédé dans la nuit du lundi 12 tisri 5301 (nuit du lundi 11 au mardi 12 tisri, entre le 12 et le 13 sept. 1540), il dit que ce second malheur arriva environ quinze jours après qu'il apprit le premier (L 29 *b*, 37 *ab*). Une sorte d'élégie faite par Josef sur la mort de son fils Josué est datée du 28 août 5300 (1540), époque où il apprit, sans doute, la mort de ce fils (L 35 *b* à 36 *b*). Josué, au moment de sa mort, était probablement allé faire visite à son oncle maternel Moïse Cohen, qui demeurait à Pieve (voir, plus bas, année 5303).

(5301 = 1541). Mort d'Isaac fils de Josef (voir le paragraphe précé-

Digitized by Google

C'est à lui, sans doute, que Josef fait allusion dans L 29 *b*, quand il représente un de ses frères comme un mauvais sujet; L 69 *a*, Josef l'engage à se corriger et à se bien conduire et il lui envoie un secours de 4 ducats; dans L 21 *a*, Josef souhaite le retour d'un de ses frères, qui est allé au loin, et qui pourrait pratiquer la médecine auprès de lui. Nous ne saurions dire si ce frère est Méir ou Toderos.

Une fille nommée Preciosa, comme la mère de Dolça (L 28 *b*); c'est probablement cette sœur de Josef qui demeurait à Voghera (L 41 *b*, 76 *a*) et qui était mariée à Josef Hallévi (L 41 *ab*). Josef Hallévi mourut de bonne heure, à ce qu'il semble (*ibid.*), son fils Zerahya Hallévi, médecin (L 22 *b*), s'établit plus tard à Gênes (Tabl. chron., année 1550). Zerahya avait un frère plus jeune (L 41 *b*).

Une autre fille, Clara, femme de Josef b. David, qui avait demeuré à Gênes de 1524 à 1541, époque de sa mort (Tabl. chron., années 1524 et 1541). On trouvera sa biographie plus loin.

Notre Josef épousa Paloma, fille d'Abraham Cohen, de Bologne (L 39 *b*, etc.). Paloma avait un frère, Moïse Cohen, demeurant à Pieve, territoire de Ferrare (E 104, L 71 *b*, 40 *ab*), et auquel arriva l'accident raconté dans Tabl. chron., an 5303.

Josef eut trois fils : Josué, Isaac, Juda (Tabl. chron., années 1540, 1541, 1548). Il avait aussi au moins deux filles encore à la maison en 1545 (L 36 *a*, 75 *b*); l'une d'elles ou une autre, nommée Dolça (L 64 *a*), était mariée à Péreç Halfan (L 21 *b*, 23 *b*), lequel ne demeurait pas à Gênes. Josef lui avait une fois fait visite[1] (L 24 *a*); Juda Halfan (L 22 *b*) est probablement le frère de Pereç, car Josef lui parle de son frère.

Don Bonafos Alconstantini, l'oncle maternel de Josef, était allé d'Avignon à Nicopoli, vers 1510 (L 28 *ab*); son fils, Obadia Alconstantini, né à Nicopoli, était allé demeurer à Salonique. Vers 1541-2, à l'époque où Josef avait quarante-cinq ans (L 29 *a*), il écrivit une lettre, adressée à Josef et à Toderos, pour demander de leurs nouvelles. Puis, en 1545, après la peste qui éclata à Salonique le 21 sivan et l'incendie du 4 ab, il quitta Salonique et vint en Italie (L 30 *ab*, 31 *a*, 47 *b*). Plus tard, il retourna à Salonique (L n° 46).

5. *Table chronologique de la vie de Josef Haccohen.*

5255, 15 ab (5 août 1495). Son père Josué se marie à Avignon avec Dolça, sœur de don Bonafos, fils d'Alconstantini, un des exilés d'Espagne. La femme de don Bonafos s'appelle Oroceti; la mère de don Bonafos s'appelle Preciosa (E 86, L 28 *a*).

5257, 20 décembre 1496. Naissance de notre Josef (E 93).

[1] Il demeurait peut-être à Ferrare, où Josef fit un voyage en 1558.

Digitized by Google

75. (f. 75 *ab.*) Josef à son beau-père Abraham Cohen. De Gênes à Bologne ; 6 tammuz 305 (16 juin 1545).
76. (f. 76 *a.*) Josef à Neftali Lévi, gendre de Clara. De Gênes à Venise.
77. (f. 76 *b* à 77 *a.*) Du même au même. De Gênes à Venise, 15 adar 306 (17 février 1546).
78. (f. 77 *b.*). Zerahya Hallévi à Josef. De Voghera à Gênes ; 10 novembre 307 (1546). Il n'est pas certain que cette lettre se rapporte à l'incident de Clara, le feuillet est en partie déchiré. Le feuillet contient encore le commencement de la réponse de Josef, datée de Gênes ; la suite manque.

4. *La famille de Josef Haccohen.*

Dans ce chapitre et les suivants, nous désignerons par des signes abréviatifs les ouvrages et manuscrits auxquels nous renvoyons :

D. *Dibré hayyamim*, de Josef Haccohen, édition princeps, avec l'addition manuscrite décrite dans *Revue*, X, p. 249.
E. L'*Emek habbakha* imprimé ; à moins d'indication contraire, les chiffres désignent la page.
Em. Notre *Emek habbakha* manuscrit ; les chiffres indiquent le feuillet.
G. Notre ms. de Josef contenant sa traduction de la géographie de Jean Boemus, etc.
L. Notre recueil de lettres manuscrit ; les chiffres indiquent le feuillet, les numéros indiquent les numéros de l'analyse que nous venons de faire de ce manuscrit.
TChr. ou Tabl. chr. La table chronologique de la vie de Josef Haccohen que nous donnons plus loin.

La famille de Josef Haccohen est originaire de Huete, en Espagne, et, en 1492, lors de l'expulsion des Juifs d'Espagne, elle se réfugia à Avignon (E 1 et 86). C'est là que Josué, le père de Josef, se maria, et que naquit Josef. Josué se transporta ensuite, avec sa famille, en Italie.

La famille de Josué se composait comme suit :

Dolça, sa femme, fille de Preciosa et sœur de Bonafos Alconstantini[1].
Josef, son fils, qui paraît avoir été l'aîné de la famille et qui était sûrement l'aîné de ses frères (L 65 *a*).
Toderos, son second fils (L 29 *a*), établi à une certaine époque de sa jeunesse à Novi (L 27 *a*) ; plus tard, à l'époque du différend de Josef avec sa sœur Clara, Toderos demeure à Gênes. C'est lui probablement qui est ce frère de Josef qui a épousé la fille de Guedalya Jahya (L 29 *b*). Josef l'avait une fois tiré du Piémont.
Méir, son troisième fils (L 29 *b*), établi à Salonique en 1544 (L 70 *a*).

[1] Des Alconstantini sont nommés : 1° dans le *Takhkemoni*, de Juda Alharizi (édit. Amst., p. 46) ; 2° dans *Schébet Jehuda*, édit. Wiener, p. 68, l. 20 ; Graetz, VII, 2e édit., pp. 27 et 319. Voir aussi *Hebr. Bibliogr.*, XV, 1875, p. 110.

Digitized by Google

appelé Leo (ליאו), où les galères stationnent trois à quatre jours avant leur départ, car ces eaux se conservent bien ; en outre, acheter à Venise du sel, du fromage, viande salée, poisson salé comme, par exemple, sardelles ou sardines (שרדילרי), huile d'olive, des confetti (קונפיטי) tels que זינזירי וירדי קוזוניאנה קולאנדרי פיניירולי מודולי קון צוקארו ובליאקרו[1]. La longueur de la galère est de 150 pieds, la largeur de 50 pieds. Suivent quelques détails sur l'aménagement des galères et des conseils aux voyageurs.

52. Ce numéro et tous les suivants, sauf les deux derniers, se rapportent au différend de Josef Haccohen avec sa sœur Clara que nous racontons plus loin. — F. 61 *a*. Josef à Abraham Cohen. De Gênes à Bologne ; 22 sebat 304 (20 janvier 1544).
53. (f. 61 *b*.) Josef à Isaac Cohen ; 30 mai 302 (1542).
54. (f. 62 *ab*.) Josef à Méir de Padoue. De Gênes à Venise ; 28 *omer* 303 (13 iyar ; 17 avril 1543).
55. (f. 62 *b* à 63 *a*.) Josef à (Méir de Padoue) ; tisri 304 (30 août à 28 sept. 1543).
56. (f. 63 *ab*.) Josef à Isaac Cohen ; 18 juillet 303 (1543).
57. (f. 63 *b*.) Réponse ; 29 tammuz 304 (20 juillet 1544).
58. (f. 64 *ab*.) Josef à son beau-père Abraham Cohen. De Gênes à Bologne ; 30 juillet 303 (1543).
59. (f. 65 *a*.) Josef à Hayyim Cohen. De Gênes à Alessandria.
60. (f. 65 *b* à 66 *a*.) Josef à Isaac Cohen, à Verceil ; 6 janvier 304 (1544).
61. (f. 66 *ab*.) Josef au même. De Gênes à Verceil ; 9 janvier 304 (1544).
62. (f. 67 *a*.) Réponse ; 9 mai 304 (1544).
63. (f. 67 *ab*.) Josef à Jacob Mantin ; 22 avril 304 (1544).
64. (f. 68 *ab*.) Josef à Jacob Mantin. De Gênes à Venise.
65. (f. 68 *ab* à 70 *a*.) Josef à son frère Méir, mercredi 6 août 304 (1544).
66. (f. 70 *b*.) Isaac Cohen à Josef ; 21 août 304 (1544).
67. (f. 70 *b* à 71 *a*.) Excommunication contre le neveu de Josef, le fils de Toderos.
68. (f. 71 *b*.) Moïse Cohen à Josef, son beau-frère. De Bologne à Gênes ; samedi soir 22 kislev 305 (7 décembre 1544).
69. (f. 71 *b* à 72 *a*.) Réponse de Josef.
70. (f. 72 *b*.) Josef à Isaac Cohen ; 25 décembre 305 (1544).
71. (f. 72 *b* à 73 *a*.) Réponse d'Isaac ; 30 décembre 305 (1544).
72. (f. 73 *a*.) Josef à Isaac Cohen. De Gênes à Verceil ; 5 janvier 305 (1545).
73. (f. 73 *b* à 74 *a*.) Josef à Neftali Lévi, dit Herz (הירצ'). De Gênes à Venise ; 19 janvier 305 (1545).
74. (f. 74 *b* à 75 *a*.) Josef à Isaac Cohen. De Gênes à Verceil ; 39 *omer* 305 (24 iyar ; 6 mai 1545).

[1] M. Moïse Schwab, qui a fait un excellent travail sur les mots italiens transcrits en hébreu, lit ce passage comme suit : Zenzeri verdi, codognata, coriandro, ..., moduli con zucchero, bogliachero (c'est-à-dire gingembre vert, confiture de coings, coriandre, ..., moules et sucre, bouilloire).

Digitized by Google

rascha *çav*; donc semaine du 6 au 12 mars 1543. La pièce est signée par Juda b. Abraham, David b. Abraham רצאץ, Abraham Haccohen, plus un monogramme qui paraît contenir le nom de שלמה ou שמשון et que nous reproduisons ici. Ces monogrammes sont assez rares dans les manuscrits hébreux.

52. (f. 54 *ab.*) Circulaire de Josef sur les captifs de Cegala et d'André Doria. Vendredi, 3 janvier 5307 (1547). Le 3 janvier 1547 n'étant pas un vendredi, et, d'un autre côté, la pièce contenant le récit de la conspiration de Fiesque, qui éclata à Gênes le 3 janvier 1547, et le récit d'événements postérieurs, nous supposons qu'il faut lire vendredi 3 juin. Les faits racontés par Josef sont attestés par deux signataires, Josef b. Isaac Amar, de Coron, et Hayyim b. Elazar.

53. (f. 54 *b* à 55 *a.*) Lettre de recommandation donnée par Josef à des captifs délivrés au bout de trois ans et qui sont maintenant sans ressources.

54. (f. 55 *a* à 56 *a.*) Josef ibn אלצכי (ou אלצבי) recommande, pour le même objet, un captif, Abraham d'Ancône, qui avait été pris par une galère chrétienne, laquelle fut prise à son tour par une galère turque ; Abraham avait été conduit à Alger, où il fut captif pendant un an et demi, et où finalement, recommandé par un Juif turc qui vint à Alger et qui le connaissait, il fut mis en liberté sur l'intercession du *nagid* R. Salomon.

55. (f. 56 *a* à 57 *a.*) Lettre des Israélites provençaux de Salonique à ceux de Provence, menacés d'expulsion. Venez ici, vous y vivrez librement et à l'abri de toute oppression. Salonique, 1er élul an (5)310 (13 août 1550 ; section *sofetim ;* Deutéron., XIX, 14). Voir le nº précédent de la *Revue.*

56. (f. 57 *b* à 58 *b.*) Relation d'un voyage (en Palestine). אלה הם מסעי מפיירמונטי מעיר מונקאלירי החת ממשלת הצרפתים וג'. Va de Montcalero à Turin le 9 iyar 309 (7 mai 1549) ; jeudi 11 iyar, part de Turin, par le Pô (פוה), et arrive samedi à Crémone ; en part dimanche et arrive à Casale Maggiore קאזל מאז'ור le lundi ; visite les environs, Isola et Mantoue et autres localités non nommées ; mercredi 16 sivan (12 juin), part de Casale pour aller, par le Pô, à Venise, où il arrive dimanche 20 sivan, et reste jusqu'à mardi 6 ab, pour préparer son voyage. On l'engage à ne pas monter sur un des petits bateaux appelés נאווי (navi), mais sur un des vaisseaux דוגיאות de la שררה qu'on appelle *galei* (גאליאיי, galères), qui vont tous les ans à Tripoli de Syrie, à dix jours au-delà de Jérusalem. Il va donc voir les galères à l'arsenal de Venise et fait marché avec le loueur de places בעל מקום pour être sur la proue (פירוֹנה) ; paie pour sa place 11 ducats, et doit donner, en outre, au capitaine, 3 1/2 ducats. Provisions nécessaires : pain, biscuit (בישקוט), eau qu'il faut prendre non à Venise, mais à deux milles, en un endroit

Digitized by Google

condoléances sur la mort de Josef Hallévi, mari de la sœur de Josef. De Gênes à Voghera.

35. (f. 41 *b*.) Du même au même.

36. (f. 43 *a* à 45 *a*.) Circulaire de David b. Josef ibn Jahya aux communautés des territoires de Gênes, Lombardie, Montferrat, pour le rachat des prisonniers faits à Tunis. Naples, 2 adar II (5)293 (27 février 1533).

37. (f. 45 *a* à 46 *a*.) Lettre du même sur le même sujet d'après la suscription ; cependant à la signature il y a Josef ibn Jahya.

38. (f. 46 *a* à 47 *b*.) Lettre adressée à la communauté juive de Salonique pour le rachat des captifs faits par Cegan Tasconti et par André Doria. La lettre est sûrement de Josef, car il y parle de « mon parent Obadia Alconstantini, qui est venu me voir et qui retourne à Salonique. » La lettre est probablement de 1547.

39. (f. 48 *ab*.) Josef à la communauté de Bologne pour le rachat des captifs faits à Tunis (en 1535 probablement). Signé aussi par Josef b. David, beau-frère de notre Josef.

40. (f. 48 *b* à 49 *a*.) Josef pour le rachat des captifs faits à Tunis, probablement). Du 17 novembre (5)296 = 1535.

41. (f. 49 *b* à 50 *a*.) Lettre de Gênes (sûrement de Josef) aux israélites de Bologne, pour le rachat des captifs faits par Cegala et André Doria.

42. (f. 50 *b*.) Josef aux israélites de Provence, sur le même sujet. [illegible] 7 novembre (5)307 = 1546.

43. (f. 50 *b* à 51 *a*.) Lettre adressée, sur le même sujet, à [illegible] semble, à un personnage israélite qui a de l'influence [illegible] cour, et qui doit intervenir auprès du roi. La lettre est sûrement de Josef ; il se peut qu'elle soit destinée [illegible] Mantin (voir nos 64, 63).

44. (f. 51 *b*.) Circulaire adressée aux communautés juives [illegible] remise à un collecteur qui doit recueillir des dons [illegible] rachat de ces mêmes captifs. Plusieurs détails [illegible] montrent qu'elle est sûrement de Josef.

45. (f. 52 *ab*.) Lettre de Josef, sur le même sujet, aux Juifs [illegible] toue. Du 26 *omer* 306 (13 avril 1546).

46. (f. 52 *b* à 53 *a*.) Circulaire pour le rachat de captifs [illegible] l'un d'eux, Jacob b. Abraham [illegible]

frère, la femme de [illegible] le rachat doit coûter [illegible]

Digitized by Google

père paternel de Bonastruc Vidal. En Astruc a été d'abord heureux, puis le malheur est venu. Il avait quatre frères et trois fils, tous sont morts ; son second fils avait laissé deux fils, dans lesquels il a aussi été récemment frappé (נתחדשה לי צרה רעה). Enfin, il a perdu ses biens tant à la suite de la persécution de Paris (גזרת פריש) qu'à la suite de l'expulsion de France (1306). Le père de Bonastruc est mort, mais Astruc a appris que Bonastruc a un fils distingué. Ce fils vient d'être mis en prison (ou fait captif par des pirates ?), quoique innocent ; Astruc sera heureux d'apprendre qu'il est en liberté נפל ביד טוסים ונתפס על לא חמס בכפו. Signé : Astruc זארקה. Commencement de la lettre : אם בין אחים מרחבי ארץ יפרידו.

26. (f. 33 *ab*.) Schéschet b. Isaac b. Josef Benvenist au *naci* R. Lévi (de Narbonne). Benvenist venait de perdre le troisième et dernier survivant de ses fils ; il répond à une lettre de condoléance que Lévi, et probablement aussi Calonymos, lui avaient adressée. Il les prie de consoler la mère et la sœur du défunt, et de les aider (comme si elles demeuraient à Narbonne). Cette lettre leur sera apportée par son frère (ami ?) le *naci* Josef ש"ץ. Commencement de la lettre : מה כחו כי איחל.

27. (f. 33 *b* à 34 *b*.) Salomon b. Labi et Vidal b. Labi à don Samuel Benvenist[1]. Lettre de condoléance sur la mort d'une femme, qu'ils appellent notre sœur. Commence : מבשר טוב משתיקה.

28. (f. 34 *b* à 35 *a*.) Lettre de condoléance de don Crescas Barfat au grand *rab* R. Pereç Cohen[2], sur la mort de son gendre. Commence : מדוע שובבה כוס ה' העמקה.

29. (f. 35 *b* à 36 *b*.) Complainte de Josef sur la mort de son fils Josué, datée du 28 août (5)300 = 1540.

30. (f. 37 *ab*.) Complainte de Josef sur la mort de son fils Isaac ; datée du 13 tisri (5)301.

31. (f. 38 *a*.) Lettre de condoléance (de Josef) à son beau-père Abraham Cohen, de Bologne, sur la mort d'un fils d'Abraham (ou sur l'événement raconté E 104) ; voir TChr. an 5300[3].

32. (f. 38 *b* à 39 *b*.) Deux modèles de lettre de condoléance.

33. (f. 39 *b* à 40 *b*.) Lettre de Josef à son beau-frère Abraham Cohen sur l'événement de E 104 (TChr. an 5300). Josef dit, entre autres, qu'il s'est entendu avec ses amis les orfèvres צורפים pour arrêter tout étranger חצון qui viendrait leur vendre des objets d'or ou d'argent, afin de voir, sans doute, si un de ces objets serait de ceux qui avaient été dérobés à Pieve et de découvrir ainsi les coupables. De Gênes à Bologne.

34. (f. 41 *a*.) Josef Haccohen à Zerahya Hallévi, fils de Josef Hallévi :

[1] Un Salomon Labi nommé Catal. mss. hébr. Oxford, de Neubauer, n° 1227, et Stnschn., Catal. imprim. Oxf., col. 2362.

[2] Pereç Cohen est nommé *Johasin*, édit. Filip., 225 *a*.

[3] Pour les signes employés ici, voir l'en-tête du chapitre suivant.

Digitized by Google

condoléances sur la mort de Josef Hallévi, mari de la sœur de Josef. De Gênes à Voghera.

35. (f. 41 *b*.) Du même au même.

36. (f. 43 *a* à 45 *a*.) Circulaire de David b. Josef ibn Jahya aux communautés des territoires de Gênes, Lombardie, Montferrat, pour le rachat des prisonniers faits à Tunis. Naples, 2 adar II (5)293 (27 février 1533).

37. (f. 45 *a* à 46 *a*.) Lettre du même sur le même sujet d'après la suscription ; cependant à la signature il y a Josef ibn Jahya).

38. (f. 46 *a* à 47 *b*.) Lettre adressée à la communauté juive de Salonique pour le rachat des captifs faits par Cegala Visconti et par André Doria. La lettre est sûrement de Josef, car il y parle de « mon parent Obadia Alconstantini, qui est venu me voir et qui retourne à Salonique. » La lettre est probablement de 1547.

39. (f. 48 *ab*.) Josef à la communauté de Bologne pour le rachat des captifs faits à Tunis (en 1535 probablement). Signé aussi par Josef b. David, beau-frère de notre Josef.

40. (f. 48 *b* à 49 *a*.) Josef pour le rachat des captifs (ceux de Tunis, probablement). Du 17 novembre (5)296 = 1535.

41. (f. 49 *b* à 50 *a*.) Lettre de Gênes (sûrement de Josef) aux israélites de Bologne, pour le rachat des captifs faits par Cegala et André Doria.

42. (f. 50 *b*.) Josef aux israélites de Provence, sur le même sujet. Du 7 novembre (5)307 = 1546.

43. (f. 50 *b* à 51 *a*.) Lettre adressée, sur le même sujet, à ce qu'il semble, à un personnage israélite qui a de l'influence à la cour, et qui doit intervenir auprès du ויסירי. La lettre est sûrement de Josef ; il se peut qu'elle soit destinée à Jacob Mantin (voir nos 64, 63).

44. (f. 51 *b*.) Circulaire adressée aux communautés juives d'Italie et remise à un collecteur qui doit recueillir des dons pour le rachat de ces mêmes captifs. Plusieurs détails de la pièce montrent qu'elle est sûrement de Josef.

45. (f. 52 *ab*.) Lettre de Josef, sur le même sujet, aux Juifs de Mantoue. Du 26 *omer* 306 (13 avril 1546).

46. (f. 52 *b* à 53 *a*.) Circulaire pour le rachat de captifs tunisiens ; l'un d'eux, Jacob b. Abraham le *sofer*, fait la collecte ; son

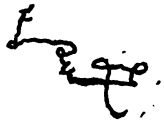

frère, la femme de son frère et le fils de son frère sont captifs ; le rachat doit coûter 220 écus. Daté de la section זה הדבר אשר צוה ה' לעשות an 5303. C'est le verset Lévitique VIII, 5, pa-

Digitized by Google

père paternel de Bonastruc Vidal. En Astruc a été d'abord heureux, puis le malheur est venu. Il avait quatre frères et trois fils, tous sont morts ; son second fils avait laissé deux fils, dans lesquels il a aussi été récemment frappé (נתחדשה לי צרה רעה). Enfin, il a perdu ses biens tant à la suite de la persécution de Paris (גזרת פַּרִיש) qu'à la suite de l'expulsion de France (1306). Le père de Bonastruc est mort, mais Astruc a appris que Bonastruc a un fils distingué. Ce fils vient d'être mis en prison (ou fait captif par des pirates ?), quoique innocent ; Astruc sera heureux d'apprendre qu'il est en liberté נפל ביד שוסים ונתפס על לא חמס בכפו. Signé : Astruc זארקה. Commencement de la lettre : אם בין אחים מרחבי ארץ יפרידו.

26. (f. 33 *ab.*) Schéschet b. Isaac b. Josef Benvenist au *naci* R. Lévi (de Narbonne). Benvenist venait de perdre le troisième et dernier survivant de ses fils ; il répond à une lettre de condoléance que Lévi, et probablement aussi Calonymos, lui avaient adressée. Il les prie de consoler la mère et la sœur du défunt, et de les aider (comme si elles demeuraient à Narbonne). Cette lettre leur sera apportée par son frère (ami ?) le *naci* Josef ש"ץ. Commencement de la lettre : מה כחו כי איחל.

27. (f. 33 *b* à 34 *b.*) Salomon b. Labi et Vidal b. Labi à don Samuel Benvenist[1]. Lettre de condoléance sur la mort d'une femme, qu'ils appellent notre sœur. Commence : מבשר טוב משתיקה.

28. (f. 34 *b* à 35 *a.*) Lettre de condoléance de don Crescas Barfat au grand *rab* R. Pereç Cohen[2], sur la mort de son gendre. Commence : מדוע שובבה כוס ה' העמקה.

29. (f. 35 *b* à 36 *b.*) Complainte de Josef sur la mort de son fils Josué, datée du 28 août (5)300 = 1540.

30. (f. 37 *ab.*) Complainte de Josef sur la mort de son fils Isaac; datée du 13 tisri (5)301.

31. (f. 38 *a.*) Lettre de condoléance (de Josef) à son beau-père Abraham Cohen, de Bologne, sur la mort d'un fils d'Abraham (ou sur l'événement raconté E 104) ; voir TChr. an 5300[3].

32. (f. 38 *b* à 39 *b.*) Deux modèles de lettre de condoléance.

33. (f. 39 *b* à 40 *b.*) Lettre de Josef à son beau-frère Abraham Cohen sur l'événement de E 104 (TChr. an 5300). Josef dit, entre autres, qu'il s'est entendu avec ses amis les orfèvres צורפים pour arrêter tout étranger חצון qui viendrait leur vendre des objets d'or ou d'argent, afin de voir, sans doute, si un de ces objets serait de ceux qui avaient été dérobés à Pieve et de découvrir ainsi les coupables. De Gênes à Bologne.

34. (f. 41 *a.*) Josef Haccohen à Zerahya Hallévi, fils de Josef Hallévi :

[1] Un Salomon Labi nommé Catal. mss. hébr. Oxford, de Neubauer, n° 1227, et Stnschn., Catal. imprim. Oxf., col. 2362.

[2] Pereç Cohen est nommé *Johasin*, édit. Filip., 225 *a.*

[3] Pour les signes employés ici, voir l'en-tête du chapitre suivant.

Digitized by Google

parti (כרת ברית) de don Salomon Hallévi et don Elazar כולוף, cela lui rapportera profit et honneur; il a fait de même avec don (le ms. a בן) Samuel fils de don Benvenist, mais Salomon b. Labi semble en blâmer Hasdaï [1]. Commence par les mots : זה ימים שמעתי וכי לא האמנתי.

20. (f. 26 *ab.*) Josef à son frère Toderos. Josef et Toderos, dans leur jeunesse, échangeaient des plaisanteries un peu vives. Sur une lettre de Toderos où celui-ci avait dessiné un מ, Josef avait répondu en renvoyant la lettre et en ajoutant au מ les lettres nécessaires pour faire le mot malpropre de מירדה et il avait dessiné à côté une main fermée avec le pouce sortant entre deux doigts, ce qui est un geste injurieux. Toderos avait relevé vivement la plaisanterie, Josef lui répond avec colère; il se demande si Toderos a pris des *Askenazim* ces mauvaises manières. A la lettre était jointe une pièce de vers se rapportant à cet incident; c'est la pièce 2 de notre ms. de l'*Emek*. Cette pièce et la lettre suivante sont de 1514 ou 1515. Voir ms. précédent, n° 5.

21. (f. 27 *a.*) Josef à Toderos. De Gênes à Novi. Entre autres, compliments de Josef à sa mère, à sa sœur et aux enfants de sa sœur.

22. (f. 28 *ab.*) Obadia Alconstantini à (son cousin) Josef (La lettre est datée de Salonique et a été écrite en 1545).

23. (f. 29 *ab.*) Réponse de Josef.

24. (f. 29 *b* à 31 *a.*) Obadia Alconstantini à Josef (la lettre est écrite à Saraval).

25. (f. 32 *ab.*) En Astruc זארק [2], de Monzon, à En Bonastruc Vidal, dont il n'avait pas eu de nouvelles depuis quarante ans. L'auteur de la lettre rappelle que sa mère était la sœur du grand-

[1] Nous réunissons dans une seule note tout ce que nous savons sur les personnages nommés dans ce numéro et dans les n°s 27 et 28. Les personnages des n°s 19 et 27 ont vécu en Espagne au commencement du xve siècle. Hasdaï Crescas est célèbre. Salomon ibn Labi du n° 19 paraît être le Salomon Labi de *Hebr. Bibl.*, XV (1875), p. 55 ; sur Vidal Labi et son frère Salomon (n° 27), petits-fils du précédent, probablement, voir *H. Bibl.*, XV, 78-82 et p. VII. En Samuel du n° 9 pourrait être Samuel Benvenist nommé au n° 19, et peut être identique au Samuel Benvenist du n° 27, beau-frère des frères Vidal et Salomon Labi. Nous ne savons si ce Samuel Benvenist est le médecin et traducteur dont il est question dans *H. Bibl.*, VIII (1865), p. 85 et 125 ; IX (1869), p. 91 ; X (1870), p. 83. — Une lettre de Salomon Vidal à Hasdaï Crescas se trouve au Catal. des mss. hébr. d'Oxford, par Ad. Neubauer, n° 1984, F 8. — Elazar כולוף (notre n° 19) se trouve au même catalogue, n° 1984, H 5. Sur Péreç Cohen (n° 28) on peut voir *Johasin*, édit. Filipowski, 225 *a* ; Steinschneider, Catal. imprimés Oxford, col. 2091. — Nous ne savons qui est Crescas Barfat (n° 28). Sur les Barfat, on peut voir *H. Bibl.*, XIV (1874), p. 82 ; cf. catal. mss. hébr. Oxford, n° 2248,4 *e*. Le don Crescas b. Schéschet nommé à la page 82 de *H. Bibl.* serait-il notre Crescas Barfat ?

[2] Sur un Juda Zark un Zarko voir *Hebr. Bibl.*, XI (1871), p. 91 ; XIV (1874), p. 82 ; un Josef Zark, Catal. mss. hébr. Oxford, n° 834,8, et n° 2417,4 ; un Saltiel Zark, *ibid.*, n° 1984, A 42. Un Astruc Vidal Gracian est nommé *ibid.*, n° 2218,4 *e*.

Digitized by Google

מרי ומורי ... החכם ר' יהודה. Compliments au *naci* R. Lévi ש"ץ.

5. (ff. 10-11.) Du même au même : בשבתי בביתי ובלכתי בדרך וג'. Un homme de Narbonne avait eu quelque démêlé avec le שליח צבור (R. Lévi ?) de cette ville et s'était, à cette occasion, soulevé contre l'autorité de Calonymos ; il a été auprès de Schéschet, il se repent et veut se soumettre. Compliments au נשיא הגדול החכם היקר ר' לוי.

6. (f. 11 *b*.) Du même au même : קמת השיר לך וג'. R. Abraham t'apporte cette lettre.

7. (ff. 12 *a* à 17 *b*.) Lettres entremêlées de vers, du même Schéschet, adressées au *naci* R. Lévi, fils du *naci* R. Moïse (de Narbonne).

8. (ff. 18 *a* à 19 *a*.) Divers modèles et diverses formules de lettres. Dans l'une d'elles on nomme Josef Jahya.

9. (ff. 19 *b* à 20 *b*.) Lettre de Bonastruc Desmestre, de Girone [1], à Zerahya b. Isaac Hallévi, dit don Ferrer Saladin, demeurant alors à Guadalajara ; datée du mois d'adar 5171 (janvier ou février 1411) [2] : זה טופס הכתב ששלח החכם אנבונשתרוק דסמאשטרי מעיר גינונדה (lire גירונדה) אל הר"ב ר' זרחיה ב"ר יצחק הלוי העומד אז בגואד אלחג'ארה בארץ ספרד המכונה דון פריר טאלאדין בחדש אדר שנת קע"א לפרט היצירה על מעשה שקרה שם כאמור הנה. Bonastruc a appris que Zerahya, après la mort de Hasdaï Crescas, a été nommé rabbin des Juifs d'Aragon ; il lui recommande donc tout de suite un procès qu'il a, lui Bonastruc Desmestre, parce que son fils Bonastruc était fiancé avec une jeune fille orpheline, et qu'un autre prétend avoir déjà épousé cette jeune fille. Le rabbin En Samuel avait d'abord donné raison à Bonastruc, puis il a changé d'avis.

10. (f. 21 *ab*.) A Isaac Cohen, de Verceil (sûrement de Josef Haccohen).

11. (f. 21 *b* à 22 *a*.) Josef Haccohen à son gendre Péreç Halfan פרץ חלפן.

12. (f. 22 *b*.) Zerahya Hallévi (neveu de Josef) à Josef Amar (personnage que nous apprendrons à connaître plus tard).

13. (f. 22 *b* à 30 *a*.) Josef à Juda Halfan (probablement frère de Pereç) (voir n° 11). De Gênes.

14. (f. 23 *b*.) Josef à (son gendre) Péreç Halfan.

15. (f. 23 *b* et 24 *a*.) Josef à Isaac Cohen (voir n° 10).

16. (f. 24 *a*.) Josef à son gendre Péreç Halfan.

17. (f. 24 *ab*.) Josef à son frère Toderos.

18. (f. 24 *b*.) Isaac Cohen (voir n° 10) à Josef, et réponse de Josef.

19. (f. 26 *a*.) Salomon b. Labi à don Hasdaï Crescas. Hasdaï a pris le

[1] Voir sur lui et sur Zerahya Saladin, Graetz, VIII, 2e édit., p. 115 (année 1412). Notre lettre prouve que Hasdaï est mort en 1410 ou au plus tard au commencement de 1411 ; voir Graetz, VIII, note 2, à la fin du vol.

[2] L'année 5171 était embolismique et avait, par conséquent, deux mois d'adar.

Digitized by Google

crit, cette curieuse signature de ce très curieux personnage; on y distingue très facilement le nom de שלמה [1].

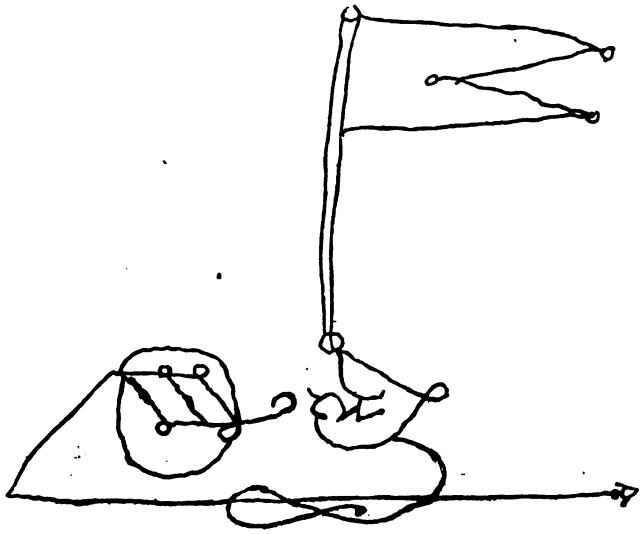

Signature de SALOMON MOLKHO.

2. (f. 7 *a b.*) Lettre de Schéschet b. Isaac b. Josef Benvenist, de Saragosse [2], aux *nacis* de Narbonne : מליצה לנשיא ר' ששת בן בנשת לנשיאי נרבונה. מיום אשר עיר הקדש חרבה וג'. Signé : ששת הקטן ב"ר יצחק ב"ר יוסף בן בנשת סרקסטי.
3. (f. 8 *a b.*) Lettre (du même) au *naci* R. Calonymos b. Toderos (de Narbonne) et au *naci* R. Lévi [3] : שני צרי לבבי הנאמנים וג'.
4. (f. 9 *ab.*) Lettre (à Calonymos) par Schéschet b. Isaac b. Lévi (lire Josef), de Saragosse : בראותי אור השמש. Il lui recommande

[1] Sur des membres de la famille Treves qui s'intéressaient à Molkho, voir Grætz, IX, 2e édit., p. 547, l. 1 et suiv.

[2] Sur les Schéschet, voir *Hebr. Bibliographie*, XIII, 1873, p. 108; Zunz, dans Benjamin de Tudèle, édit. Asher, II, p. 4; Graetz, t. VI, note 1 (p. 362 de la 2e édit., note). Les *nacis* de Narbonne dont il est question ici seront nommés plus loin.

[3] Calonymos b. Toderos vivait à Narbonne à l'époque où Benjamin de Tudèle (vers 1165) passa par cette ville. Le *naci* R. Lévi est R. Lévi b. Moïse, de Narbonne, sur lequel on peut voir Gross, dans *Monatsschrift* de Graetz, XVII, 1868, p. 290. Il aurait déjà vécu, mais très jeune, du temps d'Abraham Ab-bet-din, mort, suivant Gross, entre 1172 et 1185. Le *naci* R. Lévi, de Narbonne, est aussi nommé, comme un contemporain, par Juda Alharizi (*Takhkemoni*, édit. Amsterd., p. 46). Dans la suite de cette étude, on verra que le R. Lévi nommé par *Schébet Jehuda* (éd. Wiener, p. 114) est notre *naci*; par suite, il vivait en 4975 = 1215. Il y avait en même temps à Narbonne un *naci* don Isaac Benvenist. Un Moïse Benvenist, de Narbonne, est nommé dans Neubauer, *Jewish Chronicles*, Oxford, 1887, p. 84, l. 12; cf. *Johasin*, 85 *a*, l. 13. Tout cela indique que les Benvenist sont originaires de Narbonne. Notre Schéschet paraît en venir également et être allié à la famille des *nacis* de cette ville.

Digitized by Google

6. *a*. Diverses pièces de vers de Josef Haccohen (ff. 310 à 312). Ce sont les pièces qui se trouvent aussi dans notre manuscrit de l'*Emek* décrit précédemment, mais avec la différence suivante : la seconde pièce est précédée ici d'un préambule, où Josef explique ce qui s'est passé entre lui et son frère (Toderos). Les mêmes explications se trouvent plus détaillées dans le troisième manuscrit que nous allons décrire, c'est là que nous les donnerons. La lettre de Josef que contient ce troisième manuscrit, et qui précède les vers, et la lettre qui suit les vers dans ce troisième manuscrit, se trouvent aussi dans notre second manuscrit, mais non dans celui de l'*Emek*. Dans le second manuscrit, ces deux lettres sont datées de Gênes, an 5275, à l'époque où Josef avait dix-sept ans. La 1re des deux lettres paraît même datée du mois de kislev ou même du 15 kislev (3 décembre 1514) ; voir ms. suivant, nos 20 et 21. — *b*. A la fin et en sus, deux pièces de vers sur le ס' רפואות de R. Méir Alguadez. Les vers ont été faits par Josef et écrits par lui sur un exemplaire de l'ouvrage de R. Méir, copié par Josef.

3. *Recueil de lettres.*

Notre troisième manuscrit (77 ff. papier, écriture italienne ; il manque un feuillet au commencement) n'est pas écrit par Josef Haccohen. C'est un recueil de lettres qui paraissent réunies à titre de modèles de correspondance, car souvent le copiste omet les noms propres de villes ou de personnes qu'il rencontre dans les originaux, mais qui ne l'intéressent pas autrement. Les deux tiers environ de ces lettres sont de Josef Haccohen. Nous donnons ici la description complète de ce ms., l'intérêt historique qu'elle présente en excusera la longueur.

1. (ff. 1 à 6.) Lettre de Salomon Molkho. Elle se trouve imprimée dans les *Dibré hayyamim* de Josef Haccohen (édit. princeps, ff. 207 [1]). A la fin de la pièce, notre ms. a le passage suivant : זה ההעתק נתתי לאהבי בעל בריתי מהר"ר אברהם טריביש בן מהר"ר שלמה טריביש צרפתי ז"ל לזכות את בריתי את אברהם לעולם כי ראיתי צדקתו וכל מעשיו ביושר ואמרת אתום בחותמי פה פיראדה בהיותי בדרך דרך ה' הוא יזכני לראות סוף שליחותי במהרה בימינו אמן וכן יהי רצון. Cette épigraphe est distribuée à droite et à gauche de la signature, en fac-simile, de Salomon Molkho. On nous saura gré de reproduire ici, en même grandeur que celle du manus-

[1] Année 1532. Notre copie s'arrête au אמן ואמן f° 218 *b*, qui est la fin de la lettre.

Digitized by Google

déré comme formant le second ouvrage ou volume הספר השני, tandis que N° II serait le 1er ouvrage ou volume.

Grâce à un renseignement de M. Moïse Schwab, que nous prions de recevoir tous nos remerciments, nous avons pu identifier cet ouvrage. Ce n'est autre chose que la traduction d'un ouvrage espagnol célèbre, *La Historia general de las Indias*, de Francisco Lopez de Gomara. L'édition princeps est de 1552; nous avons eu entre les mains la 2e édition, Anvers, 1554, 2 vol. in-8°. Le 1er vol. de cette édition porte le titre ci-dessus; le 2e vol. a pour titre : *La segonda parte de la Historia general de las Indias, que contiene la conquista de Mexico y de la nueva España.* Dans cette édition, le 1er volume se compose de 225 chapitres numérotés. Les chapitres du second volume ne sont pas numérotés. Au chapitre CVIII du 1er vol., commence l'histoire de la conquête du Pérou.

Une traduction italienne (Venise, 1557, 8°) contenant les mêmes matières que N° I de Josef, et composée de 234 chapitres (N° I de Josef n'en a que 203), a pour titre : *La secunda parte delle historie generali dell' India;* et, plus loin, en tête de la table des matières : *Delle Historie del Perv, parte seconda.*

Enfin, une traduction française de M. Fumée, sieur de Marly le Chastel, a pour titre : *Histoire générale des Indes occidentales et terres neuves qui jusqu'à présent ont esté descouvertes* (Paris, 1580, 8°). Cet ouvrage est divisé en cinq livres et les livres en chapitres. Les matières y sont tout autrement disposées que dans l'édition d'Anvers et dans Josef Haccohen. Autant que nous avons pu en juger, elles s'y trouvent dans l'ordre suivant: 1re partie de notre N° I, puis notre N° II tout entier, puis 2e et 3e parties de N° I (conquête du Pérou). On voit que les traducteurs traitaient assez librement l'original. Cette disposition de la traduction française et la traduction italienne expliquent pourquoi Josef donne une fois son N° I comme la 2e partie de l'ouvrage.

4. ס' פלס השמות. La balance des noms, rédigé par Josef à Voltaggio (ורטאגו) en 5321 (1561). C'est une liste alphabétique de substantifs hébreux, avec des exemples tirés de la Bible et qui paraissent avoir uniquement pour but de rappeler le *genre* (masculin ou féminin) des substantifs. Josef a vu que beaucoup de gens désirent écrire l'hébreu, mais y sont très maladroits, et se trompent particulièrement sur le genre des noms, c'est ce qui l'a déterminé à composer ce petit ouvrage (ff. 289 à 306).

5. Recueil très curieux de formules de politesse pour les adresses de lettres : quand on écrit à deux personnes, à plusieurs personnes, à un médecin, à un *cohen*, à toute autre personne, à des jeunes gens, à des femmes, pour lettres de condoléance. Achevé mercredi 22 *omer* 5327 (16 avril 1567). — (ff. 307 à 309).

Digitized by Google

y a ajouté le chapitre premier tout entier (sur la géographie anté-diluvienne, les déluges et l'état du globe après le déluge) d'après la Bible, et (par-ci par-là) d'autres notices דברים אחרים, d'après les rabbins et d'autres écrivains. Cet ouvrage se compose de trois parties : 1re partie, Afrique (ff. 1 à 13) ; 2e partie, Asie (ff. 13 à 27) ; 3e partie, Europe (ff. 27 à 68). Fini à Voltaggio (וולטאבריאו), « où je demeure », le dimanche 4 tammuz 5315 (23 juin 1555). Suit une table des chapitres, une table de mots peu connus qui se trouvent dans l'ouvrage et expliqués par Josef, enfin une petite table de noms de fruits cités dans l'ouvrage et que Josef transcrit sans explications (ff. 68 à 70).

2. ספר האינדיאה. Le livre de l'Inde (Amérique), traduit par Josef d'un original qu'il a fait venir d'Espagne. Josef appelle encore ce pays אינדיאה הספרדית, Inde espagnole, et אינדיאה חדשה, Inde nouvelle (ff. 72 à 167). A la fin de la 2e partie, f. 154 *a*, année 1550, Josef ajoute qu'en cette année il fut expulsé de Gênes et s'établit à Voltaggio (וולטאגיו). L'ouvrage fut achevé par Josef le dimanche 28 adar 5317 (28 février 1557). Suit une table des chapitres de la 2e et de la 3e partie (ff. 167 à 170). Dans la 2e et la 3e partie, le haut des pages porte le titre מדהפירו, Du Pérou.

3. ספר פירנאנדו קורטיש (ou encore מ' מיגשיקו). Livre de Fernando Cortez (ou encore Livre de Mexico), qui, d'après f. 72 *b*, paraît faire partie du précédent (ff. 172 à 282). Cet ouvrage est également divisé en 3 parties. La traduction en a été achevée à Voltaggio (וולטאגו) le dimanche 7 ab 5317 (4 juillet 1557), d'après des vers de Josef qui se trouvent à la fin de l'ouvrage. Suit une table des matières de l'ouvrage (ff. 282 à 286). A la fin de cette table, se trouve la mention suivante : Finie cette 9e copie par moi Josef Haccohen, auteur et copiste de l'ouvrage, aujourd'hui lundi 22 ab 5328. Le f. suivant contient des vers adressés à Josef Haccohen, à l'occasion de cet ouvrage, par Zerahya Hallévi (neveu de Josef), demeurant à Gênes.

Ces deux ouvrages (Inde et Fernand Cortez), ou plutôt ces deux parties d'un même ouvrage, se composent comme suit :

N° I (1er ouvrage),	1re	partie :	93	chapitres.
	2e	—	84	—
	3e	—	26	—
N° II (2e ouvrage),	1re	—	58	—
	2e	—	82	—
	3e	—	93	—

Dans la table des matières de N° I, cet ouvrage N° I est consi-

de Louis XIV. M. le professeur S. Ruge, de Dresde, nous a indiqué, de son côté, l'édition de Fribourg en Brisgau de 1540.

Digitized by Google

2. Pièce adressée à son frère Toderos (comme il sera prouvé par un autre manuscrit), pour se plaindre d'une offense. Le titre est : שירים שלחתי לאיש ריבי על שהטיח דברים נגדי.
3. Distique pour mettre en tête d'un livre : עוד לי לשים בתחלת איזה ספר.
4. Trois vers sur le bâton du grand-prêtre Aron : עוד לי זה השיר על מטה אהרן.
5. Les trente-trois beautés de la femme, vers composés par Josef à l'époque où il fut malade à Voltaggio, territoire de Gênes : תנאי יופי האשה ל"ג וסימנם ג"ל מעלי חרפה ואשא משלי עלידם בהיותי חולה בוולטאביאו אשר בגבולי גינובה השובבה.
6. Vers faits sur le même sujet, par Josef Lévi, beau-frère de Josef Haccohen.
7. Vers faits, après lecture des deux pièces précédentes, par Abraham de Pise : ובראות כמ"ר אברהם מפישה ז"ל אלו השירים נשאו חן בעיניו וישא גם הוא משלו ויאמר.
8. Réponse de Josef à Abraham de Pise : vers en l'honneur de Fiametta (פיאמיטה), femme de cet Abraham.
9. *a.* Pièce de trois vers, par Josef, pour une cruche et un bassin d'argent. Titre : עוד לי על קערת כסף וכיור שהקדיש גיסי ז"ל לרחוץ ידי הכהנים בעלותם לדוכן בבולוניא.— *b* et *c*. Deux autres pièces, l'une de trois vers, l'autre de deux vers, sur le même sujet. — Ces vers nous apprennent que le beau-frère de notre Josef Haccohen, du nom de יוסף בנו ou יוסף לבית דוד אהרן לבית ישי, destina ces deux pièces d'argenterie à la synagogue de Bologne au moment de sa mort, survenue en 5301 (1541). Un autre manuscrit, dont nous parlerons plus loin, nous donnera, sur ce fait, quelques détails plus circonstanciés.

Nous donnerons plus loin un certain nombre de variantes entre notre ms. et l'édition imprimée de l'*Emek*.

2. *Traductions et divers écrits de Josef.*

Le second manuscrit dont nous avons parlé est tout entier de la main de Josef. Il se compose de 39 feuilles in-8°, sur papier, soit 312 feuillets. Il contient les œuvres suivantes :

1. ספר מציב גבולות עמים. Géographie de יואני אאובאנו בואימו האשכנזי, traduite en hébreu par Josef. C'est l'ouvrage de Joan. Boemus, Aubanus Suevus, Teutonicus, intitulé *Omnium gentium mores leges et ritus*, Augsbourg 1520 [1]. Cependant Josef

[1] Nous indiquons cette édition d'après une note que M. Moïse Schwab a eu la bonté de nous fournir et qui est empruntée aux bulletins de Clément, bibliothécaire

Digitized by Google

JOSEF HACCOHEN

ET LES CHRONIQUEURS JUIFS

I

JOSEF HACCOHEN.

1. *L'Emek habbakha.*

La bibliothèque de l'*Alliance israélite* a acquis récemment de M. Rabbinowicz, de Munich, trois manuscrits hébreux qui ont un grand intérêt pour la biographie et l'histoire des œuvres de Josef Haccohen, l'auteur bien connu de l'*Emek habbakha* (Vallée des Pleurs).

Le premier de ces manuscrits est un exemplaire de l'*Emek habbakha*, sur papier, en très mauvais état. Dans une grande partie de ce ms., l'écriture, quoique ressemblant à celle de Josef Haccohen, ne paraît pas être de lui ; le copiste commet des fautes d'orthographe trop grossières pour qu'on puisse les attribuer à Josef lui-même. Quelques-unes des dernières pages de cet *Emek* paraissent être cependant de sa main, le reste aura été écrit sous ses ordres et revu par lui. Le manuscrit fut achevé par Josef, le 1er elul 5320 (23 août 1560). A la suite de l'*Emek*, se trouvent trois feuillets de vers faits par Josef, et ces feuillets sont sûrement de son écriture. Ces vers, que nous retrouverons dans un autre ms. de Josef, comprennent les pièces suivantes :

1. Pièce composée en 5277 (1517) en l'honneur de R. Josué Toderos. Le titre est : שירים שחברתי אני יוסף הכהן בבחרותי בשנת ער"ז אל ר' יהושע טודרוס ז"ל. Ce Toderos est appelé, dans le corps de la pièce, טודדוס לבית ישי.

Digitized by Google

des mains juives exhumer et relever aujourd'hui des œuvres d'art abattues par des mains juives, il y a dix-huit siècles, dans un accès de pieuse fureur. Souhaitons seulement que la réparation soit complète et que bientôt, grâce à la libéralité de quelque Mécène et au libéralisme de quelque pacha, l'école de l'*Alliance* achève de dégager le monument entier dont elle vient de retrouver si heureusement la façade.

THÉODORE REINACH.

Digitized by Google

la seule époque à laquelle des édifices de ce genre, dans le style de transition que j'ai cherché à définir, aient pu être élevés à Ascalon, c'est, ce me semble, le règne d'Hérode. Ascalon, malgré l'étendue de ses ruines, n'était, d'après Strabon, qu'une « petite ville[1] », qui devait son importance à son port et à ses fortifications. Néanmoins Hérode la jugea digne, ainsi que tant d'autres villes situées hors de ses domaines, de recevoir des marques de sa munificence : il y fit bâtir, dit Josèphe, des thermes, des fontaines et des colonnades splendides[2]. Probablement il faut ajouter à cette liste un palais royal, dont Auguste fit don plus tard à Salomé, sœur d'Hérode[3]. C'est sans doute sur un de ces monuments que M. Nissim et ses élèves ont eu la bonne fortune de mettre la main. Gardons-nous d'ailleurs de croire que les Victoires qui ornaient le portique devaient rappeler les exploits militaires du roi bâtisseur; il était un politique beaucoup trop avisé pour se permettre de pareilles manifestations d'orgueil : c'est à son patron Auguste, ou, si l'on préfère, au génie de Rome qu'il a dû penser. C'est ainsi qu'à Jérusalem, où il n'osait pas représenter des figures humaines, Hérode avait décoré les pourtours de son théâtre avec les trophées remportés par César-Auguste dans toutes les parties du monde[4].

Ascalon paraît avoir atteint son apogée sous la dynastie iduméenne. La vieille cité philistine avait toujours été un objet d'horreur pour les Juifs[5]; les monuments païens dont Hérode l'a décorée n'étaient pas faits pour diminuer cette aversion. Aussi, en 66, l'un des premiers actes des Juifs insurgés fut-il de mettre le feu à la ville. Les habitants massacrèrent, il est vrai, les incendiaires et repoussèrent victorieusement tous les assauts de l'armée juive[6]. Mais il semble que la décadence d'Ascalon ait commencé avec ce désastre, car elle ne frappa plus jamais de pièces d'argent, comme elle l'avait encore fait encore sous le règne de Claude. Il n'est pas impossible que la destruction du « portique des Victoires », qui devait offusquer singulièrement le sentiment national juif, ait été l'un des exploits des zélateurs de l'an 66 ; et ce ne serait pas le trait le moins piquant de la découverte de M. Nissim que de voir

inscr. græcarum, n° 4472, et Geog. min. (Müller), II, 519. Les Atlas ont aussi été employés au théâtre de Bacchus, à Athènes.

[1] Πόλισμα μικρὸν. Strabon, XVI, 2, 29.

[2] *B. Jud.*, I, 21, 11.

[3] *B. Jud.*, II, 8, 6 = *Ant. Jud.*, XVII, 11, 5.

[4] Josèphe, *Ant. Jud.*, XV, 8.

[5] Cp., avec Schürer, Philon II, 576 (Ed. Mangey).

[6] Josèphe, *B. Jud.*, II, 18 et III, 3.

Digitized by Google

sement noué. La tête est encadrée entre deux longues boucles qui tombent sur les épaules. Quant à la coiffure, le haut de la tête est tellement mutilé (peut-être à dessein) qu'on ne peut en déterminer le caractère : on peut hésiter entre un bandeau et un casque. Remarquons cependant que, si nos deux figures ont les attributs traditionnels de la Victoire, la palme et les ailes, on n'y constate pas, en revanche, l'assimilation, assez ordinaire sur les médailles, entre Niké et Pallas : il n'y a pas trace d'égide, ni de lance ; dès lors le casque est peu probable. Nos Victoires sont des Victoires pacifiques.

La partie inférieure de B est détruite ou du moins ne s'est pas encore retrouvée ; mais cette figure était sans doute, comme A, représentée debout sur un globe terrestre, qu'un Atlas accroupi supporte péniblement [1]. L'Atlas est sensiblement plus petit que la déesse ; c'est un vieillard entièrement nu, aux formes trapues et robustes. Il repose, lui-même, sur un piédestal carré, en forme d'autel, qui fait corps avec le montant d'un édifice ; le relief est saillant et le raccord s'établit par un double ressaut qui, à vue d'œil, peut avoir 20 ou 30 centimètres de profondeur.

Nos Victoires ne sont pas des œuvres d'art de premier ordre, mais le style en est bon. Le défaut le plus grave est le manque de proportion entre les deux figures de chaque groupe : l'Atlas est tout à fait écrasé par son double fardeau et, à son tour, le socle est un peu mesquin. Le nu paraît traité d'une façon sommaire, et la Victoire n'a ni la grâce exquise des figures de la balustrade du temple de Niké aptère à Athènes, ni la fougue triomphante de la Victoire de Samothrace ; en revanche, le jeu des draperies est sobre, de bon goût, suffisamment varié ; le galbe général est élégant, l'ensemble des lignes est des plus harmonieux. En somme, c'est une bonne œuvre de transition entre le style tourmenté et pathétique des écoles hellénistiques et l'art conventionnel et lourd de l'époque impériale. Qualités et défauts nous reportent au premier siècle avant J.-C., environ.

Peut-on préciser davantage ? peut-être. Le parallélisme de nos figures, le fond d'architecture du groupe A, indiquent suffisamment que ces deux Victoires décoraient le portique ou la façade d'un édifice important : temple, théâtre, gymnase [2] ou palais. Or,

[1] Remarquons à ce propos que le groupe A ayant été photographié en deux morceaux et à des distances un peu différentes, il a fallu légèrement tricher pour juxtaposer les deux épreuves. Le raccord s'est fait sur le globe terrestre, qui a pris une forme ovoïde, laquelle n'existe pas dans l'original.

[2] Les jeux et les lutteurs d'Ascalon étaient célèbres dans l'antiquité. Voyez *Corpus*

Digitized by Google

ANDOVER THEOL. SEM. LIBRARY.
MAY 14 1888

Digitized by Google

B

Heliog Dujardin

C

Cerf & fils

SCULPTURES D'ASCALON

Revue des Etudes Juives N° 31

Digitized by Google

HANOVER THEOL. SEM.
MAY
14
1889
LIBRARY.

Digitized by Google

A

Helioz. Dujardin. Cerf & fils

SCULPTURES D'ASCALON

(Revue des Etudes Juives N° [illegible])

Digitized by Google

SCULPTURES D'ASCALON

Les sculptures que nous reproduisons ci-contre ont été découvertes au mois de septembre dernier parmi les ruines d'Ascalon, en Palestine[1]. Elles ont été aperçues et dégagées par des élèves de l'école de l'Alliance israélite à Jérusalem, et le directeur de cette école, M. Nissim Behar, à son récent passage à Paris, a bien voulu me communiquer des photographies prises sur les lieux. C'est à son aimable intervention que je dois de pouvoir offrir aux lecteurs de la *Revue* la primeur de cette intéressante découverte archéologique.

Grâce à l'irréprochable procédé de M. Dujardin, ce sont, en quelque sorte, les originaux eux-mêmes que nos lecteurs ont sous les yeux. Une image exacte se passe de longs commentaires; quelques lignes suffiront donc pour définir le style et l'époque de notre monument.

Nos trois photographies représentent deux Victoires, qui, d'après les souvenirs de M. Nissim, sont un peu plus grandes que nature, (environ 2 mètres ou 2 1/2 mètres de haut). Une seule, A, fut trouvée dressée; l'autre, dont on a pris les deux épreuves B et C, était couchée et n'a pu être relevée, faute d'outils nécessaires. Les deux figures diffèrent quelque peu par le mouvement et les détails de l'ajustement, mais dans les grandes lignes, elles sont identiques. La déesse est debout, vue de face, entièrement drapée d'une longue tunique collante, aux pans flottants, qui laisse à découvert col, bras[2] et pieds. Un vêtement du dessus, qui ne descend que jusqu'à mi-corps, est serré au-dessous des seins par un ruban gracieu-

[1] Sur ces ruines, comparez Ritter, *Erdkunde*, XVI, 70; et principalement Guthe, *Die Ruinen Askalons*, avec un plan (*Zeitschrift des deutschen Palästina Vereins*, II, 164). Les ruines d'Ascalon sont, avec celles de Césarée, les plus importantes de la côte entre Gaza et Beyrouth.

[2] Le bras gauche de la Victoire A tenait probablement le bout relevé de la draperie; cette attitude est fréquente dans les représentations de danseuses antiques.

Digitized by Google

consuls de la ville n'avaient été préalablement entendus, conformément aux privilèges de la commune [1] ».

Alphonse avait dispensé les juifs de porter la rouelle ou *rodella*. La charte est du 12 juillet 1419. Celle-ci autorisait aussi les juifs à retrancher de leurs vêtements tout ce qui pourrait les faire reconnaître, soit sur les chemins publics, soit dans les villes où ils auraient à s'arrêter, quand leur séjour ne devait pas s'y prolonger plus de trois jours consécutifs. Dans les villes où ils avaient leur domicile, ils n'étaient tenus, par disposition de ces mêmes lettres-patentes, de ne porter la roue que hors du Call, sans pouvoir y être astreints tant qu'ils se tiendraient en dedans des limites de leur quartier. Tout officier qui aurait voulu les y contraindre encourait l'indignation royale et était passible d'une amende de mille florins [2]. Cette autorisation fut très probablement retirée dans la suite ; nous trouvons, en tous cas, en 1451 (22 mars), un ordre donné à tous les juifs de porter la *rodella* prescrite par les lois [3].

Ce retour au port de la roue fut peut-être provoqué par la mauvaise conduite de quelques juifs. En tous cas, le roi leur avait déjà défendu, un mois auparavant, de faire esclandre dans le Call (*metre ramor*) et de porter des armes prohibées [4].

PIERRE VIDAL.

(*A suivre*).

[1] Henry, *Ouvr. cité*, p. 198.
[2] B. 226, f° 20.
[3] B. 405 (*Manuale curie patrimonii regii*, reg. I).
[4] *Ibidem*.

Digitized by Google

tout au plus si je rencontre vers l'année 1400 un certain Bonjuha Gracia qui est *courtier public de la ville de Perpignan* [1]. Toutefois, les juifs des deux comtés eurent le droit d'affermer les péages (*leudes* ou *lezdes*), les cens et autres revenus royaux [2].

Il est hors de doute que l'exercice des fonctions publiques ne pouvait qu'augmenter la considération dont jouissaient déjà les juifs de la Catalogne. Certains d'entre eux avaient acquis de grandes richesses. Ils prenaient le titre de *don,* qui, à ce qu'il semble, ne se donnait qu'aux *cavallers* et aux nobles. Henry [3] et Gazanyola [4] prétendent que, « devenus fiers », les juifs de nos deux comtés s'arrogèrent eux aussi le titre de *don.* Ces deux estimables historiens du Roussillon ne citent presque jamais leurs sources, et ils ne donnent point de preuves de ce qu'ils avancent. Pour ma part, je n'ai que très rarement rencontré, dans les deux comtés, des juifs affublés du *don.* Serait-ce qu'il n'y avait pas ici de juifs riches et puissants et jouissant, par cela même, d'une grande considération ? C'est peu probable. *Don* est castillan ; or, on n'a jamais parlé la langue de Cervantès dans les deux comtés de Roussillon et de Cerdagne, où l'on n'a connu que le catalan jusqu'à la fin du XVIIe siècle. Peut-être la meilleure explication à donner en cette matière serait que le titre de *don* n'était donné qu'aux rabbins. C'est ainsi que le rabbin Menahem ben Salomon Meiri était habituellement appelé Don Vidal Salomon de Perpignan.

A propos de bailli, Henry nous dit que les juifs de Perpignan, d'abord administrés par deux syndics et un scribe de leur nation approuvés par l'autorité, « eurent plus tard pour chef un bailli ». Par lettres-patentes du 16 avril 1393, Jean Ier, « défendit qu'aucune commission de *bailli des juifs de Perpignan,* fût-elle même royale, pût être admise par le gouverneur du Roussillon, si les

[1] Bonjuha Gracia, juif, courtier de la ville de Perpignan, déclare qu'il a fait, au nom de Julien Garrius, trésorier du roi, et pour les besoins de la cour, diverses opérations commerciales, entre autres un achat de 60 charges de pastel, cédées par Guillaume de Gallavella, marchand de Toulouse, au prix de 10 florins la charge, et sur lesquelles il a perdu 33 livres de Barcelone (B. 187). — C'est ce même Garrius, trésorier du roi, qui empruntait un jour à un juif de Perpignan 200 florins d'or, à un intérêt de onze florins pour trois mois (B. 178).

[2] En 1308, les procureurs royaux afferment pour deux ans à Salomon Bonet, juif d'Ille, Bonjuses Abram d'Agde, Bendit Mosse et Astruch Bonet, juifs de Perpignan, les revenus du roi à Millas, au prix de 975 livres barcelonaises par an. Abram Bondia, juif d'Arles, Mosse Cresches Bendit et Mayrona, épouse de Bonet de Perpignan, se constituent caution (B. 22). En 1360, la plupart des revenus de la Cerdagne sont affermés à des juifs de Puigcerda (B. 111). En 1370, le revenu royal d'Angoustrine (en Cerdagne) est affermé à Vidal Bonsenyor, juif de Puigcerda.

[3] *Ouvr. cité,* t. II, p. 211.

[4] *Ouvr. cité,* p. 279.

Digitized by Google

dettes de chaque particulier, et chacun s'engage à les payer intégralement dans l'espace d'une année. Les débiteurs sont au nombre de dix. Les deux secrétaires, Deyes Manaffem et Bellshoms, ainsi que le recteur de la confrérie, donnent caution pour une livre sept sols six deniers, dus par « quelques pauvres, par les bains et par la *Scola* ».

Le registre qui nous fournit ces détails[1] ne contient ensuite que des redditions de comptes du protecteur de la *corona*, des actes d'établissement et de réduction de censives de maisons du Call en faveur de deux ou trois juifs et d'un grand nombre de chrétiens[2]. Presque toutes ces maisons avaient été abandonnées ou étaient en état de ruine complète. Les concessionnaires s'engageaient à consacrer diverses sommes à des réparations à faire à bref délai[3].

C'est la fin de la juiverie de Perpignan ; c'est aussi la fin du règne d'Alphonse IV, qui mourut à Naples, le 28 juin 1458. La reine Marie, sa femme, ne tarda pas à le suivre dans la tombe (le 4 septembre suivant).

Nous avons déjà vu (chap. Ier) que, par une charte de 1228, Jacques Ier d'Aragon avait défendu aux juifs l'exercice de toute fonction publique. Les ordres qu'elle contient semblent avoir été rigoureusement observés dans les deux comtés. Je ne trouve ici ni viguier, ni bailli, ni assesseur de nationalité juive, tandis qu'il serait facile de citer des villes et des villages de la Catalogne où des juifs ont exercé ces fonctions aux XIIIe et XIVe siècles[4]. C'est

[1] B. 337.

[2] Plusieurs des maisons juives du Call avaient été vendues à des chrétiens par des néophytes. C'est ainsi que deux juives converties, mère et fille, avaient vendu quelque temps auparavant leur maison du Call à un prêtre de l'église Saint-Jean (B. 336).

[3] Les censives, presque toutes réduites de moitié, sont encore énoncées en anciens marabotins, évalués chacun à 9 sols barcelonais. Dans les premières années du siècle, la communauté avait vendu des maisons situées dans le Call, primitivement inféodées par les administrateurs de l'Aumône fondée par Méir Abram ; sur la valeur de ces maisons il avait été imposé une rente annuelle de dix *morabatins* au profit des créanciers de l'Aljama, le marabotin évalué aussi à 9 sous de Barcelone (B. 334). On entendait ordinairement par « rente de marabotin » *les droits de mutation payés en marabotins* (B. 332).

[4] Notamment à Santa Coloma de Queralt, où il y eut des baillis juifs et des médecins publics juifs. « Cresques, juheu, fou llarchs anys battle de la vila de Santa Coloma; Bonjuhâ, tambe juheu, ne fou metje aconductat pels jurats per servir la vila... Observo en lo que tinch à la vista que's dona lo titol de don a juheus, *don Mosse*, *don Cahim*. Indicaria asso que'ls juheus guanyavan consideracio entre los cristians a proporcio que s'anavan atasant los temps moderns ? » (journal *La Veu del Montserrat*, 1886). — Le juif Alatzar Golluf, mort le 18 juin 1389, avait été trésorier de la reine Iolande ou Violant, troisième femme de Jean Ier (B. 330).

Digitized by Google

avons vu tout à l'heure que les *convertis absents* avaient un curateur; mais *les juifs non convertis absents* en avaient un aussi [1]. Le rôle d'un *tall* imposé aux juifs de Perpignan en 1439 ne contient le nom que de 39 contribuables [2]. Les embarras financiers assiègent l'Aljama, et c'est ce moment que l'on choisit pour prélever un don gratuit au nom de la reine d'Aragon (mars 1453). Les juifs de Perpignan adressent des réclamations à qui de droit : « Les ordres donnés à cet égard, disent-ils, sont venus en un moment peu opportun, *en dies molt inpertinents als dits juseus, los quals, per reverencia del temps en que som, se han a recloure en lurs cases fins lo disapte de Pascha e separarse de tota conunio dels chrestians*; les prétendus délégués qui ont offert le don n'avaient aucun pouvoir d'agir au nom de l'Aljama; la répartition est d'ailleurs injuste, car le Call de Perpignan ne compte que dix-sept ou dix-huit ménages (*casats*), tous fort pauvres : de telle sorte que si, par exemple, l'Aljama de Cervera était taxée à cent, et celle de Girone à soixante, celle de Perpignan ne devrait l'être qu'à cinq; enfin, la somme qu'on leur demande est exorbitante, et ils ne pourraient jamais la payer, quand bien même on les vendrait tous, personnes et biens, *nos bastaria tot cant han, ne les persones, encara que les venessen* [3].

L'année suivante (1454), nous voyons encore les juifs de Perpignan traqués par les procureurs ou protecteurs de la *corona* ou réunion de leurs créanciers, représentés par Pierre Durall [4]; celui-ci se présente pour les créanciers de Barcelone et de Catalogne ; Bernard Andreu, bourgeois, pour les créanciers de Perpignan et du Roussillon. Le protecteur des juifs de Perpignan tient conférence avec ces deux procureurs, et leur expose la désolante situation de ses clients : tous les biens et revenus de l'Aljama sont engagés depuis longtemps auxdits créanciers. On dresse l'état des

Perpenya, salut et honor. Com nos per interesser profit e utilitat del patrimoni del senyor rey vullam quitar e luir les dretes senyories, luysmes e foriscapis alienats e transferits per lo senyor rey en Marti de bona memoria en los dits cresedors sobre la aljama de Perpenya e singulars de aquella, losquals al present vos sforçats percebre e cullir no sabem quo titulo, e pagarvos lo preu que realment e de fet haiats o haien pagat per causa de la dita alienacio e ço que siam tenguts, Per ço, etc., vos manam mostrar los titols, — *Sans quoi*, procehirem en pendre e havar a mans del vit senyor rey les dretes senyories, loysmes, foriscapis, censes, morabatins e altres drets imposats o constituits en e sobre les cases e altres proprietats dins lo *Call antich* e non constituits. Dada a Perpenya a 17 dagost 1420 (B. 219, f° 98 r°). — Remarquez l'expression lo *Call Antich* (ailleurs lo *Call vell*), qui indique bien que la juiverie avait été saccagée et démolie en 1391.

[1] *Notule* de Bernard Fabre, notaires, n° 2150.

[2] B. 336.

[3] *Ibidem*.

[4] Précepteur de Cenit, de l'ordre des Hospitaliers de saint Jean.

Digitized by Google

Au commencement du xve siècle, le nombre des néophytes ou convertis s'était singulièremeni accru. Je trouve un certain Jean de Proxida, de Béziers, ci-devant marchand à Perpignan, qui s'intitule *curator datus et assignatus per curiam domini bajuli Perpiniani omnibus neophitis absentibus ville Perpiniani habentibus domos seu hospicia in callo seu Juderia ville Perpiniani*[1]. Passant de la synagogue à l'église, les néophytes avaient fondé dans l'église Saint-Jacques une confrérie dite de *Saint-Paul*. Ils formèrent d'ailleurs une communauté dite des *Christians nouells* (nouveaux chrétiens), qui avait des « recteurs » à sa tête, chargés de prendre ses intérêts[2]. Parmi ces convertis qui ont changé de nom en changeant de religion, nous trouvons, sous le nom de Pierre Fabre, un juif qui s'appelait Abram de Besalu[3]; un autre appelé Pierre Cardinal est un ancien juif du nom de Boffill, fils de « maître » Bonmassip de Lunel[4].

Il n'est point douteux que les vexations de l'Inquisition n'aient singulièrement découragé les juifs de Perpignan, que la royauté ne pouvait point assez protéger. Les conversions s'étaient multipliées, et l'émigration avait diminué la communauté juive[5]. Nous

num et per judeum, quodque dictum dominum regem jacobum abavum nostrum cum alia sua carta que erat declaracio premisse carte ipsis judeis concessisse predicta tam super facto criminum quam super facto debitorum ut hec et alia in cartis ipsis seriosius edocetur... » — Le roi ajoute : « Attendentes eciam fuisse per aliquos hesitatum et revocatum in dubium minus bene si judeus batitzatus aut judea babtitzata sub nomine christiani debeant intelligi et comprehendi, videlicet quod quandocumque judeus vel judea babtitzati in dictis causis civilibus vel criminalibus testes intervenerint et testimonium perhibuerint habeantur pro Christianis sit et quantum quod habeat intervenire testimonium judeum cum eis ut in dictis cartis privilegiorum supra continetur. Idcirco notifficamus et confirmamus serie hujus privilegia supra dicta et dictum dubium declarantes volumus statuimus et ordinamus quod in quibuscumque causis civilibus et criminalibus que moveantur seu moveri contigerit in futurum contra judeos vel judeas quamvis babtitzatus vel babtizata seu conversi testificati fuerint in eisdem habeat et debeat intervenire judeus ut testis juxta predictorum privilegiorum et cartarum seriem et tenorem quoniam indubitanter est verum judeum babtitzatum sub christiani nomine fuisse comprehensum et debere subintelligi et comprehendi » (B. 217, f° 90).

[1] *Notule* de Bernard Fabre, année 1402, notaires, n° 2151.

[2] B. 336, f° 115, notaires, n° 761 (*Aljama* des juifs de Perpignan, 1417-1454).

[3] *Notule* de Ferriol Bosqueros.

[4] *Notule* de Guillaume Fabre, notaires, n° 150.

[5] Le 19 août 1420, Barthélemi Miralles, procureur royal, faisait savoir à Antoine Carbo, protecteur de la *corona* des créanciers de l'Aljama, qu'il eût à montrer les titres en vertu desquels il percevait des droits de mutation et autres sur certaines maisons du Call, comme on le verra par le document que nous reproduisons ci-dessous. Le Call avait déjà diminué, et ce même Carbo déclarait quelque temps après « que tous les juifs ou juives étrangers qui voudraient s'établir dans le Call pour le peupler seraient francs et quittes de tous censaux, tailles exactions et contributions levés ou à lever pour la satisfaction desdits créanciers » (B. 226).

En Barthelemi Miralles, procurador real, etc., al honrat NAnthoni Carbo, protector procurador e conservador dels cresedors de la aljama dels juheus de la vila de

Digitized by Google

et jugé par moi comme hérétique, dit Sola lui-même, lequel Domenech a été déterré (*dessoterrat*) et brûlé [1]. »

Les convertis ou néophytes étaient déjà très nombreux. Effrayés par les menaces de l'Inquisition, qui n'étaient rien moins que platoniques, un grand nombre de juifs acceptaient le baptême. Ils changeaient alors de noms. Ainsi, en 1330, un juif qui s'appelait *Jachoelus juces* porte le nom de *Johannes de Ampuriis* (Jean d'Ampurias), *propter santum sacrum bastismum suscepit* [2]. En 1371, les consuls de Perpignan déclarent que Pierre Gironi, juif de Puigcerda, s'est converti à la foi catholique et qu'il a fortement contribué à la conversion de ses deux fils Jacques Riberra et Jean Roger et à celle de Barthélemi Gari ; le premier a reçu le baptême à Cleyra et a été tenu sur les fonts baptismaux par Jean Ribéra, bourgeois de Perpignan et de Montpellier ; le second, à Perpignan, par Guillaume Roger-Suau, bourgeois de la même ville, ainsi que le troisième, par Barthélemi Gari, marchand [3]. Quelques années après (1377), les consuls d'Ille attestent que Pierre Gironi, ci-devant juif de Puigcerda, avec Na Alienor, son épouse, et leurs enfants, Pierre et Francisca, tous baptisés, résident à Ille et « se conduisent en bons catholiques [4] ».

Une charte du roi Pierre III, datée du 13 février 1378, confirme divers anciens privilèges relatifs aux témoignages des chrétiens et des juifs et déclare qu'un juif néophyte ou baptisé doit être considéré comme chrétien [5].

[1] B. 342.

[2] *Notule* de Guillaume Pi.

[3] B. 829.

[4] *Ibidem.* — Il y avait à Ille une communauté juive assez importante. Les actes de 1403 et 1404 mentionnent encore, comme domiciliés en cette ville, Bonastruch Davi, Jusseff de Blanes, Salamies Cohen et Gojona, son épouse, Mosse Laho ou Lebo Alamany et Joyha, son épouse, Issach Jaffuda, etc. Mais cette colonie s'éteignit à peu près à cette même époque, car une pièce de terre qui leur servait de cimetière (*lo fossar dels juheus*) fut vendue en 1405 et mise en culture en 1422, « parce que, dit l'acte, il n'y avait plus de juifs dans cette ville à cette époque, et on n'espérait pas qu'il dût y en avoir de longtemps, » *cum pro nunc non sint in villa de Insula judei nec pro temporibus futuris a modo spectant esse.* — Je trouve encore à Ille, en 1407, un juif qui est *physic* ou médecin public, *Magister Jusseff de Cereto* (*Notule* de Bernard Borgua). — Ce dernier nous fait souvenir que *le fossar del juheus* de Céret fut vendu aussi vers la même époque (B. 178).

[5] Il s'agit notamment ici de deux privilèges, l'un de Jacques le Conquérant, du 2 des calendes d'octobre 1236, l'autre de Jacques II d'Aragon, du jour des nones d'avril 1300. Voici en substance le premier, d'après la charte de 1378 : « Nos Petrus dei gracia rex Aragonum... Attendentes serenissimum dominum jacobum memorie recolende Aragonum regem abavum nostrum concessisse per privilegium... judeis Barchinone et aliis habitantibus in Cathalonia, quod quandocumque et quociescumque ab aliquo christiano vel christianis contra ipsos judeos vel aliquem eorum super aliqua demanda placitum seu questio moveretur aut esset exorta, quod non obtineretur in aliquo sentencia contra eos nisi probatum esset legittime per christia-

Digitized by Google

suspendit, à la même époque, diverses ordonnances préjudiciables aux juifs et données par le ci-devant Pierre de Luna, « nommé Benoît XIII en temps de son obédience [1] ».

L'un des inquisiteurs du temps était ce Pierre Sola, Frère prêcheur du couvent de Collioure, dont nous avons parlé plus haut. Il avait été nommé, par bulle datée de Florence, le 8 juin 1419 [2]. C'était un homme très actif et grand ennemi des juifs, comme on vient de voir. Malheureusement, il nous reste peu de documents pour préciser les poursuites qu'il exerça contre eux. Nous savons, par un document du 9 novembre 1442, qu'il avait, à une époque, poursuivi Bonafos Roget, juif de Perpignan [3]. Nous ignorons si Bonafos Roget fut livré aux flammes, mais il est bien certain que Pierre Sola était homme à lui infliger l'auto-da-fé. Nous avons, en effet, sous les yeux un document dans lequel ce dominicain reconnaît avoir reçu comme à-compte de son salaire vingt florins d'Aragon, provenant des biens de feu Pierre Domenech, tisserand, « condamné

contra juris formam, universitatem vestram tenore presencium requirimus et monemus quatinus a molestiis huiusmodi omnino cessantes judeos preffatos inquietare contra juris formam ut preffertur de cetero desistatis. Datum Ylerde XVIII. Kal. decembris anno a nativitate domini M.CCCC.XVIII Pontifficatus sanctissimi in Christo patris et domini nostri domini Martini divina providencia Pape V. anno secundo.

Gratis g' rescribendum — Registrata gratis
C. de Pergula. — Jacobus de Vgolinis
(B. 219. f° 21 r°).

[1] *Ibidem.* — On sait que ce pseudo-pape avait passé quelque temps à Perpignan, où il avait convoqué un concile (1408). Il y revint en 1415 pour s'aboucher avec le roi Ferdinand d'Aragon et l'empereur Sigismond. Benoît évita toujours de répondre d'une manière précise aux propositions qui lui furent adressées pour rendre la paix à l'Église. Il avait beaucoup fait pour Ferdinand, qui lui devait, en quelque sorte, le trône d'Aragon. Piqué de ce que le roi n'avait pas, selon lui, mis assez d'ardeur à le seconder, il quitta précipitamment Perpignan et se retira à Paniscola. Sur les conseils de Vincent Ferrier, le roi et les princes qui avaient reconnu Benoît XIII l'abandonnèrent. Le 24 décembre une ordonnance de Ferdinand prescrivit la cassation de l'obédience, qui se fit avec solennité à Perpignan, le 6 janvier 1416. Le 16 août 1418, Alphonse défendit toute communication par terre ou par mer avec le lieu ou château de Paniscola « où l'anti-pape Benoît persiste, dit-il, à se maintenir avec quelques-uns de ses adhérents, *on olim B. ab alscuns seus adherents dies ha ses inclus, e de present senforteeix* » (B. 219). Benoît y mourut dans son obstination en 1424.

[2] 10 novembre 1424. Reverendus et religiosus vir frater Petrus Solani ordinis Fratrum Predicatorum conventus Coquiliberi elnensis diocesis in sacra pagnia professor Inquisitorque heretices pravitatis in comitatibus Rossilionis et Ceritanie, Attendens quod ipse Dominus Inquisitor dictum suum officium Inquisicionis habet, tenet et possidet vigore concessionis sibi facte de dicto officio per Reverendum in xpo patrem magistrum johannem de Podio Nucis dicti ordinis Magistrum Generalem nunc vero Cathaniensen Episcopum et postea dictum officium per sedem apostolicam confirmatum obtinuit tenore Bulle que sequitur... Suit, en effet, la bulle datée de Florence le 8 juin 1419 (*Notule* de Georges Barrera).

[3] Ordre donné à Alomor, notaire « quatinus tradat omnia instrumenta et scripturas factas tempore Magistri Sola q° Inquisitoris tangentes En Bonafos Roget Judeum » (B. 262, f° 122, v°).

Digitized by Google

comtés indique suffisamment le peu de mesure avec laquelle on en usait envers ces malheureux : « Ayant appris avec déplaisir, dit-elle, que l'inquisiteur établi dans vos contrées ne rougit pas d'outrepasser les bornes de son office et de porter arbitrairement la main sur la moisson d'autrui; qu'il frappe souvent de contributions les juifs de cette ville, tant hommes que femmes, quoiqu'il sache bien qu'ils n'ont jamais appartenu à sa juridiction, mais qu'ils dépendent uniquement de la juridiction royale, défendons [1] etc. »

Mais les inquisiteurs n'étaient pas hommes à céder aussi facilement. Dès que l'intervention de l'autorité royale avait écarté un système de vexations, ils en inventaient immédiatement un autre pour le remplacer. Quand ils ne molestaient pas les juifs orthodoxes, ils tracassaient ou poursuivaient les juifs convertis ou néophytes, accusés d'apostasie par leurs anciens coreligionnaires. Alphonse intervint encore, et il enjoignit aux inquisiteurs d'avoir à cesser de semblables poursuites [2]. D'ailleurs, la plupart de ces néophytes s'étaient convertis sous les menaces de la juridiction inquisitoriale. Encore un scandale que le pape Martin essaya de réprimer. Par un statut du 24 avril 1422, ce pontife défendit expressément de contraindre aucun juif à se faire baptiser, quelque engagement qu'il eût pris à cet égard [3].

Ce statut ne fut pas mieux respecté que les ordonnances du roi, qui se vit obligé de dénoncer la conduite criminelle des inquisiteurs à Alaman, « cardinal de Saint-Eusèbe, légat du Saint-Siège en Aragon, Valence, Navarre, Majorque et autres pays. » Ce prélat écrivit de Lérida aux inquisiteurs pour leur défendre de molester les juifs et de les forcer de recevoir le baptême [4]. C'est lui aussi qui

[1] B. 217.

[2] B. 217.

[3] Martinus episcopus servus servorum dei ad futuram rey memoriam. Veram christianorum fidem habere non creditur qui ad christianorum babtisma non spontaneus sed invitus cognoscitur pervenire. Consideracione itaque premissorum inducti, nec non universorum judeorum in Ispaniarum partibus comorancium precibus inclinati ut judei per christianos ad babtismum suscipiendum inviti compelli non possint eciam si judei ipsi cuiquam promissionem fecerint nisi in actu babtismi constet de persone babtitzande libera voluntate nec propterea aliquam penam incurrant auctoritate apostolica statuimus per presentes, constitucionibus apostolicis ceterisque contrariis non obstantibus quibus cumque. Nulli ergo omnino hominum liceat ham paginam nostri statuti infringere vel ei ausu temerario contrahire. Si quis autem hoc attemptare presumpserit indignacionem omnipotentis dei et Beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus se noverit incursurum. Dat. Rome apud Sanctam Mariam Maiorem (XII). Kls octobris Pontificatus nostri anno quarto (B. 232, f° 119 v°, copie de 1422).

[4] Alamannus... Ad noticiam nostram serenissimo domino Alfonço Aragonum rege insinuante pervenit qualiter judei in ipsis partibus comorantes per nonnullos ex vestris contra sanctorum canonum nistituta molestantur ut ad babtismum trahantur inviti Quare cum dictus dominus rex pro ipsorum Judeorum conservacione justicie cum instancia per suas literas intercesserit et hoc nobis inconveniens videatur et

Digitized by Google

La lutte entre l'Inquisition et la royauté s'accentuait au sujet des juifs des deux comtés. Au mois d'août 1420, le bailli de Perpignan, sur la réquisition de l'inquisiteur Pierre Sola, fit faire des criées pour interdire aux juifs baptisés d'aller habiter le Call et leur défendre toute espèce de conversation avec les juifs non baptisés[1].

En l'absence d'Alphonse, la reine Marie, lieutenant général du royaume, vint au secours des juifs. En effet, le 10 octobre 1421, elle défendit impérativement à l'inquisiteur d'intervenir dans les procédures contre les juifs de Perpignan, « sauf le cas de haine et de profanation des lois morales. » Le ton de sévérité qui règne dans la lettre que la reine écrivit à ce sujet au gouverneur des

modum juxta sue beneplacitum voluntatis petens hanc inseri et continuari... » (B. 339).

[1] Ara hoiats queus notifica lo molt honorable Mossen Magia Des Puig, cavaller, batlle de la vila de Perpenya *a requesta del reverent frare P. Sola del orde dels Presicadors, maestre en Sancta theologia, inquiridor de la heretical pravitat* en los comtats de Rossello e de Cerdanya e de les terres a ell adjacents :

Que cum per la gracia del Sperit Sant, illuminador de tota perfeccio e de totes virtuts, molts dels juheus o juhies se sien bateiats e venguts a la sancta fe catolica e a creensa del vertader Maçies e salvador nostre Jhù Xi, promes e pronunciat per los sants Profetes, E com ara per gran dolor sien atrobades moltes juhies mullers de xristians novellament convertits, lesquals juhies ne apres de hun any a elles donat ne encara apres de dos ni de tres anyś nos sien volgudes bateiar, ans encara vuy ab gran duricia stan en lur judaysme e pertinacia, e com la habitacio de les dites juhies ab lurs marits sia visiblament e manifesta en gran coutumelia del creador e en gran dirrisio de la sancta fe xristiana e de les serimonies daquella, Encara mes com alguns xristians e crestianes novellament convertits cohabiten ab lurs pares et mares, fills e filles, oncles e ties e ab altres juheus o juhies recullints los dits juheus o juhies en lurs cases, menjant e bevent e dormint en gran vilipendi de la sancta fe xristiana e en gran derogacio de la ordinacio sobre aço feta per lo molt alt Senyor Rey En Jacme de Mallorques de bona memoria laqual fou dada en Perpenya a XI de les Kalendas de maig del any M.CC.XC.VI., la qual es de la tenor seguent :

« Que negun beateiat o bateiada qui sien stats juheus no gausen intrar al Call dels juheus per menjar ni beure ni intrar en lurs cases ni haver ab ells familiaritat ni esser participans ni conversants ab ells, E qui contre lo dit manament fara pagara lo bateiat o la bateiada per cascuna vegada vint sols, e si no pora pagar pendra vint assots, el juheu o la juhia qui axo sofferra pagara per cascuna vegada C. Sols de les quals penes pecuniaries lo denunciador haura la terça part. »

Em per amor daço lo damont dit Reverent *Enqueridor per auctoritat de son offici de la Sancta Inquisicio* volent se conformar ab la dita ordinacio del dit senyor rey en Jacme de bona memoria, e volent provesir a tants grans scandols, erros e dampnatges qui de ayso per tollerancia en coutumelia del Creador et de la Sancta fe catholica se seguexen es porien seguir ab son venerable Consell ha ordonat que negun o neguna dels dits xristians nouells no haia conversar ni participar ab juheus ni ab juhies ni intrar en lo Call dels juheus ni en les cases de juheus ni de juhies ni menjar ni beure ni apparellar als dits juheus o juhies de menjar directament o indirecta ni pendre negunes coses menjadores dels dits juheus o juhies sots pena de XX. Sol. o de star al Carcer de la Murada perhunmes per cascuna vegada que lo contrari faran de la qual pena pecuniari haura lo denunciador la terça part.

Die veneris intitulata XVI. augusti anno M.CCCC.XX. presens preconitzacio fuit publicata per villam Perpiniani (B. 217, *Procuracio real*, reg. XIII, f° 11).

Digitized by Google

condamné à l'incendie [1] ». L'inquisiteur du temps s'appelait Frère Barthélemi Ferrer.

Il est donc parfaitement établi par ce que nous venons d'exposer que l'Inquisition s'introduisit de très bonne heure dans les deux comtés et qu'elle y fit ses auto-da-fé ou sacrifices humains.

L'orgueil et l'arrogance des inquisiteurs augmentaient avec les années. Ils engagèrent même la lutte avec la royauté. Toutefois, ils durent céder à plusieurs reprises, car ils n'avaient pas encore heureusement cette indépendance néfaste qui leur permit plus tard de narguer les princes eux-mêmes en les menaçant des flammes du bûcher. Ils n'en affichaient pas moins déjà la prétention de tout soumettre à leurs soupçonneuses investigations. Ils en étaient arrivés jusqu'à revendiquer une juridiction absolue sur les juifs des deux comtés. Le roi Alphonse dut intervenir en 1416 pour leur défendre de connaître des juifs de Perpignan, en dehors de certains cas déterminés [2].

[1] Nos Petrus... vobis fideli de scribania nostra Alamanno Petri de Verduno... damus universa... bona nostre curie adquisita que fuerunt johannis Dauiti conversi qui conventus de crimine heresis fuit in villa Perpiniani his diebus *ad incendium condempnatus*. Datum Valencie VI Kls junii 1346 (B. 97, f° 131, r°). — Henry, *Histoire de Roussillon*, II, p. 253, ne croit pas que le Roussillon ait eu ses victimes de l'Inquisition ; on voit combien il se trompe.

[2] Alfonsus dei gracia rex... Episcopo Elnensi, vicariis inquisitoribus... Pro parte aljame judeorum ville Perpiniani fuit nostre celsitudini humiliter supplicatum quod cum vos in casibus vobis non licitis seu permissis et in quibus nullam cognicionem seu jurediccionem adversus dictos judeos habetis trahatis dictos judeos seu diversos ex eis ad vestrum judicium seu examen, citando eos et accusaciones contra eos admittendo et eciam aliquos capiendo et alias eos diversi modo molestando, in ipsorum judeorum dampnum non modicum et jurediccionis nostre regie prejudicium et notorium detrimentum, dignaremur super hiis de aliquo remedio providere, Nosque supplicacioni huius modi annuentes benigne habitis super hiis consilio et deliberacione maturis, vos tenore presentis requirimus et monemus quatinus de dictis judeis aut aliquibus causis littibus vel questionibus eos tangentibus cognoscere vel eos ad judicium vestrum trahere seu de eis vos intromittere nullatenus presumatis nisi in casibus vobis licitis et permissis juxta notata per Innocencium in Capitulo quod super *voto* et *voti* redempcione videlicet si contra legem faciunt in moralibus et si heresis contra legem judeorum inveniatur, alioquin cum indempnitati jurium nostrorum defficere nequeamus certos vos reddimus per presentes quod procedemus contra vos et bona vestra per remedia debita et opportuna et contra illos qui ledere presumerint jura regia alias assueta. Barcelone, le 12 octobre 1416.

18 déc. 1416. L'inquisiteur répond : « Quod ipse contra judeos Perpiniani vel aliquem ipsorum unquam processit nisi quatinus per jura comunia et privilegia Romanorum pontifficium et illustrium dominorum regum Aragonum reperiit fore indultum, et cum in preffata littera domini nostri regis continetur quod inquisitor non procedat contra judeos nisi in duobus casibus, juxta notata in capitulo quod super de voto et voti, dicit quod novissime fuerunt ordinata multa salubria in favorem fidei christiane, et ut cicius ipsi judei ad lumen veniant veritatis per dominum Benedictum papam XIII que fuerunt laudata et approbata per recolende memorie dominum Fferdinandum genitorum illustrissimi domini regis nunc regnantis et juxta ipsas ordinaciones inquisitores habent potestatem in multis casibus in ipsos judeos; et ideo dictus inquisitor vult consultare predictum dominum regem, facturus post

Digitized by Google

Jacques Domenech, de l'ordre des Frères prêcheurs, « inquisiteur de la perversité hérétique, dans le royaume de Majorque et les comtés de Roussillon et de Cerdagne [1]. » Je retrouve le même inquisiteur dans les comtés, en 1378 [2] et en 1380 [3]. C'était, paraît-il, un homme fort instruit, qui avait traduit en catalan, pour le compte du roi d'Aragon, plusieurs ouvrages écrits en latin. En 1395, le poste d'inquisiteur est tenu par Pierre Riba (*Petrus Rippe*), de l'ordre des Prêcheurs. Il avait été nommé par *Nicholas Villisoletanus* (Nicolas de Valladolit), par ordre du pape Benoît XIII. Par lettres du 5 février de la même année, le roi Jean avait confirmé cette nomination [4].

A la fin du XIVe siècle, l'Inquisition avait déjà acquis une puissance formidable dans les comtés. La besogne était devenue trop lourde pour un seul inquisiteur. Aussi, Pierre Riba écrit-il, le 3 septembre 1399, à Bernard Maurice et à Bernard Roger, Frères Prêcheurs du couvent de Collioure, qu'il vient de les nommer ses suppléants en Vallespir et leur donne en même temps *plein pouvoir de citer, prendre et arrêter les hérétiques ou tous autres suspects pour article de foi* [5].

Mais l'Inquisition roussillonnaise ne se borna pas à emprisonner les prétendus hérétiques; elle les brûla. En effet, dès l'année 1346, elle avait allumé ses horribles bûchers à Perpignan et c'est un juif converti qui fit les frais de l'auto-da-fé. Nous possédons le texte d'une lettre de Pierre III par laquelle ce prince donne à l'un de ses employés les biens de Jean David, « juif converti,

[1] B. 110, f° 64, r°.

[2] B. 134, f° 29.

[3] B. 163, f° 12. Le salaire de Jacques Domenech était fixé à 93 livres par an.

[4] Nos Petrus dei gracia... quia vos religiosus et dilectus consiliarius noster frater Jacobus Dominici ordinis Predicatorum Magister in sacra pagnia inquisitor heretice pravitatis in regno Maioricarum et Comitatibus Rossilionis et Ceritanie plures libros hystoriales et alios ad preces nostras et pro nobis transtulistis de latino in *vullgari* eosque composuistis et compilastis ex aliis libris historialibus non sine magnis quippe laboribus et expensis pro quibus et in satisfacoionem quorum DC florenos auri de Aragone vobis diu est dedimus, etc. (B. 136, f° 116, r°).

[5] Ffrater Petrus Ruppe ordinis Fratrum Predicatorum in sacra pagnia magister Inquisitor heretice pravitatis in regno Majoricarum et comitatibus Rossilionis et Ceritanie ceterisque aliis eisdem subditis vel annexis a sede apostolica deputatus Reverendis Patribus Bernardo Mauricii et Bernardo Rogerii conventus Cauchiliberi ordinii antedicti salutem in actorum fiden domino et jhû xpo. Quoniam terrarum distancia et negociorum fidey occupacio minime permitant nos assidue in singulis partibus jurediccionis nobis comisse personaliter de presenti ad esse, et ne ipsum negocium fidei nobis incumbenti factura et minima propter nostram absenciam patiatur idcirco vobis... comitimus quod in toto comitatu Vallispirii includendo locum Cauquiliberi in speciali possitis hereticos seu *aliter de fide suspectos* credentes fautores detensores receptores eorumdem... citare capere vel arrestare. A Perpignan, le 3 septembre 1399. (*Manuel* d'Etienne Morer, notaires, n° 1035.)

Digitized by Google

trouver alors en Roussillon, même pour un aussi grand seigneur. Pons de Vernet fut obligé de vendre la majeure partie de ses biens, et il mourut misérablement, moins de deux ans après.

Nous voyons, par un document du 3 septembre 1333, qu'on enfermait les prévenus d'hérésie dans une prison appelée la *Murada* ou *Domus de la Murada*. Un certain Raymond Isarn, accusé d'hérésie, rentre dans la *Murada*, d'où il était sorti avec une permission d'un mois, pour raison de santé. De la meilleure grâce du monde, Isarn vint reprendre son cachot [1]. Un autre prisonnier est débarrassé de ses fers, moyennant une consignation de seize livres de Barcelone, qui seront confisqués au profit du roi s'il abuse de cette faveur pour s'échapper. Gazanyola, qui cite ces deux cas [2], croit en tirer cette conséquence que le terrible tribunal de l'Inquisition « n'avait pas encore adopté le mode rigoureux de procéder qui l'a rendu si odieux ». Cela peut être, mais la conduite des inquisiteurs vis-à-vis de feu Pons de Vernet et son fils, en 1260, donne à penser aussi que, dès le milieu du XIIIe siècle, ils s'entendaient fort bien à la chose. Le geôlier de la *Murada* était qualifié en même temps d'*huissier de l'inquisition* [3]. Je vois dans le registre V de la *Procuration royale* un ordre de payer au geôlier de la Cour du bailli de Perpignan les frais de détention de Guillaume Romaguera et de Jacques Tolsa, de Portel, *qui avaient été livrés par l'inquisiteur des hérétiques* (vers 1340) [4].

Une lettre du roi Pierre III d'Aragon, datée de Perpignan, le 17 septembre 1356, ordonne de payer son salaire à frère

[1] Die veneris intitulata IIII. idus septembris anno 1333 circa horam tercie Raymundus Isarni de Salsis, volens ut dixit obedire sancte matri ecclesie et mandatis domini Inquisitoris prave Heresis et eius locum tenentis intravit gratanter domum vocatam la *Murada* que est in villa Perpiniani ubi heretici capti detinentur presentando se Perpinyano Sabaterii sagioni domini nostri regis Maioricarum deputatoque ad custodiendum hereticos qui in dicta domo capti detinentur. Et existens intus dictam domum dixit quod pridem religiosus vir frater Arnaldus Guile ordinis Fratrum Predicatorum locumque tunc ut dixit tenens venerabilis et religiosi viri fratris Raymundi ... dicti ordiniis Inquisitoris dicte prave et inique heresis composciens necessitati et infirmitati quam ipse Raymundus Isarni patiebatur concessit ex gracia cidem Re Isarni quod exiret dictam domum et extra ipsam domum ubicumque vellet staret et stare posset dum modo infra unum mensem ex tunc proximum et sequentem, nondum elapsum rediret ad dictam domum. Et ideo..., et eciam de mandato sibi hodie ut asseruit facto per religiosum virum fratrem Johannem Cerdani Priorem conventus Fratrum predicatorum de Perpiniano locumque tenentem domini Inquisitoris prefati infra dictum mensem nondum elapsum redierat et intraverat dictam domum seu carcerem, etc. (*Notule* de Raymond Imbert, notaires, n° 19).

[2] *Histoire du Roussillon*, p. 237. Il se trompe, d'ailleurs, de date, puisqu'il rapporte ces documents à l'année 1323.

[3] B. 100. A Carcassonne, l'une des prisons de l'Inquisition s'appelait *La Mure;* c'était un tombeau de vivants, selon l'expression énergique de M. L. Fédié (*Histoire de Carcassonne*, p. 71).

[4] B. 95.

Digitized by Google

mais, pour cela, je dois reprendre les choses d'un peu plus loin. On sait que l'Inquisition ne fut réellement constituée qu'en 1233, année où le pape Grégoire IX en confia la direction aux Frères Prêcheurs, autrement dits dominicains ou jacobins. Or, nous avons vu que le couvent de Saint-Dominique de Perpignan ne fut fondé qu'en 1243; ce qui nous fait supposer que l'Inquisition ne s'introduisit en Roussillon que postérieurement à cette dernière date. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle y existait en 1260[1]. A cette époque, deux inquisiteurs dominicains, Pierre de Cadireta et Bernard dez Bach, commissaires du Saint-Siège dans les États du roi d'Aragon, s'attaquèrent à l'une des plus puissantes familles du Roussillon. « Ils venaient de trouver, par des témoignages suffisants, que *feu* Pons de Vernet (*Pontius de Verneto quondam*), père de Pons de Vernet, actuellement existant, avait reçu chez lui, recelé, soutenu et fréquenté (*familiares habuit*) des hérétiques, leur avait fait du bien et les avait adorés (*ac eos etiam adoravit*); par quoi il constait qu'il avait cru à leurs erreurs, sans qu'il pût conster qu'il s'en fût confessé, ni qu'il en eût fait pénitence. » C'était plus qu'il n'en fallait pour que tous les biens dudit Pons défunt fussent confisqués de droit au profit du trésor royal, sans préjudice de mesures que l'autorité ecclésiastique allait prendre contre les restes du chevalier hérétique[2] et de la tache d'infamie qui allait rejaillir sur ses descendants. Pons (II) de Vernet avait, en effet, combattu contre les croisés de Simon de Montfort, mais il était mort depuis plus de quarante ans lorsqu'il fut condamné par les inquisiteurs, et son fils, Pons (III), jouissait de la plus grande faveur auprès de Jacques Ier d'Aragon, car il figure comme témoin dans presque toutes les chartes de ce prince datées de Perpignan. Le roi, « touché de miséricorde » pour ce seigneur, lui restitua tous les biens de son père, en le déclarant lui et les siens absous à jamais de toute tache d'infamie pour le fait des crimes de la condamnation de son père, qui n'en restait pas moins acquise. Mais cette « miséricorde » n'était guère désintéressée, comme le fait remarquer Alart[3], car pour cette restitution et toutes ces grâces, le fils de Pons de Vernet devait payer au roi vingt-deux mille sols de Malgone. Cette somme énorme n'était pas facile à

[1] Alart, *Privilèges et Titres*, p. 232. Gazanyola, *Histoire du Roussillon*. p. 237, pense que l'Inquisition fut introduite dans les deux comtés après l'année 1243. « Elle y existait, dit-il, en 1323 ». On voit que nous remontons à plus de soixante ans en arrière avec le procès Pons de Vernet.

[2] Non contente de condamner les morts qu'elle jugeait avoir été hérétiques, l'Inquisition faisait exhumer leurs restes pour les livrer aux flammes.

[3] *Ouvr. cité*, p. 233.

Digitized by Google

pourra l'y faire demeurer, manger, ni dormir. Les autres articles de la criée du bailli resteront dans toute leur force et valeur. Ordonne de plus le Seigneur roi à chacun généralement de laisser circuler les juifs par les rues de la ville sans les injurier de fait ou dans leurs personnes, sous peine de cent sous d'amende contre tout contrevenant et par chaque contravention et contre tout officier qui n'obéirait pas aux présentes[1] ».

Ajoutons encore qu'Alphonse, par une provision du 27 octobre 1417, avait enlevé les juifs de la juridiction des gouverneurs bailli de Perpignan et viguier de Roussillon, et les avait mis sous celle du procureur royal, chargé de l'administration du Domaine[2]. Ces ordres du roi n'ayant pas été exécutés, celui-ci, par une nouvelle lettre, datée du 2 juillet 1427, enjoignit au lieutenant du gouverneur général et au viguier du Roussillon d'exécuter *ad unguem* ladite provision, sous peine d'une amende de deux mille florins[3].

Le roi et la reine Marie ne furent pas moins énergiques vis-à-vis des inquisiteurs, qui, depuis longtemps déjà, portaient l'épouvante dans la ville de Perpignan.

Il ne sera peut-être pas déplacé ici de dire un mot de la façon dont ces peu aimables personnages exerçaient leur ministère;

[1] B. 217, f° 36.

[2] Alfonsus Dei gracia, rex Aragonum... Gerenti vices Gubernatoris generalis in comitatibus Rossilionis et Ceritanie, vicario Rossilionis et Bajulo ville Perpiniani ceterisque officialibus... Quia nos ex quibusdam causis racionabiliter inducentibus animum nostrum ad ista, eximimus Aljamam Judeorum ville Perpiniani et singulares de eadem, tam Judeos quam Judeas, a foro districtu juridictione et cognicione vestri et cujuslibet vestrum, et submittimus illam et illos foro districtui juridictioni et cognicioni fidelis nostri Bartholomei Miralles procuratoris pro nobis in dictis comitatibus et locum tenentis ejusdem, dicimus et mandamus vobis ne de cetero de aljama predicta neque de causis civilibus vel criminalibus ipsam vel singulares ipsius tam in genere quam in specie tangentibus intromittere vos curetis... Donné à Valence, le 27 octobre 1417.

[3] Alfonsus dei gracia rex Aragonum... Gerenti vices Gubernatoris generalis in comitatibus Rossilionis et Ceritanie, vicario Rossilionis, etc. Pro parte Judeorum Aljame ville Perpiniani fuit nobis humiliter supplicatum quod licet per nos fuerit eis concessa et per eos vobis presentata quedam nostra provisio seu litera sequentis tenoris (ici la provision du 27 octobre 1417 rapportée ci-dessus). — Aliqui tamen vestrum non verentur contra formam pre inserte nostre ordinationis venire declaraciones et alia in contrarium faciendi sub velamine constitutionum Cathalonie et capitula Curiarum; et quia dicti Judei non comprehenduntur sub dictis constitucionibus et capitulis, redarguentes vos de predictis per vos in contrarium predicte provisionis factis, vobis dicimus et districte precipiendo mandamus sub pena 2 mille florenorum *d'exécuter* ad unguem *ladite provision*. Datum Perpiniani die 2 mensis julii 1427. Le 17 mai 1428, Raymond Coma, *procurator fischalis curie patrimonii regii*, à la requête du procureur royal, fait présenter ladite lettre à Pierre Fontcuberta, donzell, bailli de Perpignan, qui répond *que ell era prest e apparellat de complir e servar los manaments del senyor rey e totes les coses contengudes en la present letra e que ell confessava tenir en pura comanda en nom del dit lochtement de procurador reyal la fradina juhia laqual era en casa sua, de laqual era debat vuy entre lo dit lachtinent et lo dit batlle.*

Digitized by Google

blement suppléé par sa femme, la reine Marie, douée de toutes les qualités qui font un bon monarque[1]. Elle eut plusieurs fois l'occasion d'en donner des preuves durant les quinze années qu'elle administra le royaume.

Le bailli de Perpignan[2], cédant aux instances des consuls, provoquées elles-mêmes par les plaintes continuelles des ouvriers chrétiens, fit publier dans cette ville, le 27 juin 1427, un règlement d'une extrême gravité, concernant les juifs. Ce règlement portait défense :

De donner aucun ouvrage à faire à des juifs ;

De recevoir aucun juif dans une maison pour y demeurer ;

D'aller à l'Aljama du vendredi soir au samedi matin ;

D'entrer dans le Call pour y boire, manger ou jouer ;

D'y entrer après le coucher du soleil et aux jours de fêtes solennelles, le tout sous peine de cinquante sous d'amende, dont un tiers au profit du dénonciateur.

Le bailli était allé si loin que le roi Alphonse IV dut révoquer l'ordonnance de cet officier royal ; en privant les juifs de tout travail, elle ne tendait à rien moins qu'à les faire mourir de faim. Après avoir répété mot à mot toute l'ordonnance du bailli, le roi ajoute : « Mais, comme il paraît audit Seigneur roi que les articles qui défendent aux chrétiens de donner de l'ouvrage à faire, en neuf ou en vieux, à des ouvriers juifs, tels que tailleurs, cordonniers, juponniers et autres métiers quelconques, sont injustes et intolérables et qu'il paraît plus injuste encore au Seigneur roi qu'un chrétien ne puisse donner de vieilles hardes à raccommoder aux juifs, qu'il lui paraît également injuste qu'aucun chrétien ne puisse accueillir aucun juif indistinctement dans sa maison ; pour ces motifs, ledit Seigneur roi, par la voie de la présente criée, notifie à chacun généralement qu'il a révoqué lesdites publications (du bailli) concernant lesdits articles de ladite criée, laissant liberté à chacun et faculté à tout chrétien de donner aux juifs de l'ouvrage à faire suivant le métier qu'il aura de cordonnier, tailleur, juponnier, orfèvre, ou de tout autre office, ou de faire confectionner par eux des hardes neuves ou d'en faire réparer et raccommoder de vieilles. Le roi fait savoir encore, par la présente criée, qu'il donne faculté et liberté à chaque chrétien de recevoir dans sa maison tout juif ouvrier, mais seulement pour travailler aux ouvrages qu'il fait, suivant sa profession, à la réserve toutefois qu'il ne

[1] Alphonse l'avait épousée, le 12 juin 1415, à Valence. Elle était fille de Henri III, roi de Castille. Née le 14 novembre 1401, elle n'avait que dix-neuf ans lorsque son mari lui laissa les rênes du royaume d'Aragon. Elle mourut à Valence le 7 septembre 1458, sans enfants.

[2] Et non pas le roi Alphonse, comme le dit Henry, *ouvr. cité*, II, p. 211.

Digitized by Google

de la manière la plus évidente la perpétuelle captivité du peuple juif. Ensuite, à la fin de ce sermon, il lira publiquement et à intelligible voix ces présentes nos constitutions et pragmatiques, les expliquant le mieux qu'il pourra afin qu'elles se gravent le plus efficacement possible dans leur mémoire. »

On dirait le langage présomptueux et intolérant d'un inquisiteur auquel le monarque aurait cédé la plume pour un moment. Cependant, Ferdinand, vers la fin de son ordonnance, reparaît avec son caractère de bonté, de douceur et de conciliation. Il recommande avec instance la modération, la charité, les caresses même envers les juifs, « moyens qui montrent bien mieux, dit-il, le caractère de la religion chrétienne, que la rudesse, les mauvais traitements et les autres procédés violents et inconvenants ».

Ces conseils étaient excellents; mais, venant après la longue liste des rigueurs contenues dans le reste de l'ordonnance royale, ils perdaient de leur valeur, surtout aux yeux du peuple, qui ne portait pas les juifs dans son cœur.

Ferdinand régna, d'ailleurs, peu de temps. Il avait fait son testament à Perpignan dès le 10 octobre 1415. Il mourut le 2 avril 1416 à Igualada, pendant qu'il était en route pour la Castille, où il allait engager le roi de ce pays à renoncer à l'obédience du pseudo-pape Benoît XIII. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce dernier personnage.

IX

RÈGNE D'ALPHONSE IV D'ARAGON. — DÉMÊLÉS DU ROI AVEC LES INQUISITEURS AU SUJET DES JUIFS DES DEUX COMTÉS (1416-1458).

Ferdinand Ier avait épousé à Madrid, en 1393, Eléonore, fille de Sanche, comte d'Albuquerque. De cette union naquirent plusieurs enfants. L'aîné, appelé Alphonse, vint au monde à Medina del Campo, en 1394. Il porta le nom de « Prince de Girone » dès le mois de septembre 1412. C'est lui qui monta sur le trône d'Aragon après la mort de son père, sous le nom d'Alphonse IV. Ses vastes connaissances lui firent donner le surnom de *Sabio*, qui signifie également « sage » et « savant ». Il répétait souvent qu'*un prince ignorant n'est guère au-dessus d'un âne couronné*. Appelé à Naples par la reine Jeanne II en 1420, il n'en revint qu'en 1435. Il régna donc peu par lui-même en Aragon ; mais il y fut admira-

Digitized by Google

gogues remarquables par leur *décoration*. Les officiers royaux étaient chargés de faire fermer dans le délai de deux mois les synagogues supprimées. Dans les lieux où il n'existerait qu'un seul de ces temples, on pourrait le laisser ouvert, pourvu qu'il ne fût pas du nombre de ceux que leur *richesse ou leur magnificence* faisait proscrire. Si le temple était dans ce cas, les juifs avaient la permission de se réunir dans une maison particulière, qu'ils pourraient approprier à l'exercice de leur culte. S'il arrivait qu'une synagogue, soit par un titre quelconque, soit par tradition, eût été originairement une église chrétienne, elle devait être fermée immédiatement, dans quelque condition qu'elle se trouvât.

Cette série de mesures vexatoires aurait été trop incomplète, si elles n'avaient visé que les synagogues : il fallait atteindre les personnes. C'est ce que fait l'ordonnance avec une très méchante habileté. Dans les villes où il se trouvait plusieurs juifs, l'ordonnance royale les contraignait d'assister trois fois par an à un sermon qui leur serait prêché par un maître en théologie ou par tout autre prêtre capable, savoir : au second dimanche de l'Avent, à la seconde fête de Pâques de la résurrection (pour distinguer la pâque chrétienne de la pâque hébraïque) et « au troisième dimance où l'on chante l'évangile : *comme le seigneur Jésus-Christ s'approcha de Jérusalem voyant la ville, il pleura sur elle*, lequel dimanche est au mois d'août. » Le roi règle jusqu'à la matière de ces sermons, auxquels devaient assister tous les juifs ou juives âgés de plus de douze ans. Nous traduisons textuellement cette partie de l'ordonnance : « La matière du premier sermon sera de montrer pleinement, par les autorités mêmes que les juifs ne peuvent rejeter la venue longtemps désirée du vrai Messie, notre sauveur Jésus-Christ, montrant que ce vrai Messie, encore attendu par eux, est déjà venu depuis bien longtemps. La matière du second sermon sera de faire très bien comprendre auxdits juifs en combien de différentes erreurs est évidemment tombé l'aveuglement judaïque, après que, le fils de Dieu venant en chair, ils ont refusé de le voir avec les yeux de l'intelligence, débitant sur cela des choses vaines, des erreurs ridicules et dampnables, des mensonges et des hérésies exécrables, lesquelles sont contenues dans ledit *Talmud* des juifs, rédigé et composé par ceux qu'ils regardent comme étant de grande autorité. Celui qui prêchera le troisième sermon aura principalement en vue de montrer aux sudits juifs la destruction du temple de la ville de Jérusalem, arrivée en conséquence de ce que Notre Sauveur avait dit et pronostiqué dans l'évangile de ce jour-là, qui concorde pleinement avec les saints prophètes ; il s'efforcera, en outre, de démontrer

Digitized by Google

VIII

RÈGNE DE FERDINAND Ier D'ARAGON. — ORDONNANCE SUR LES SYNAGOGUES ET LE CULTE ISRAÉLITE (1412-1416).

Comme si la fatalité avait marqué ce nom de Ferdinand pour le malheur des juifs [1], ce roi *élu*, prêtant une oreille attentive aux accusations de quelques juifs convertis au christianisme, défendit expressément de faire, à l'avenir, dans les synagogues la lecture du *Talmud Mahace Iehu*, « composé contre Jésus-Christ par certains faux rabbins », et de tout autre bréviaire « ou écriture contenant des malédictions, mépris, ou quelque autre malhonnêteté quelconque contre notre Rédempteur et sa mort très sacrée, et contre la sainte foi catholique, les sacrements de l'Église, les Saints et les Saintes, aussi bien que contre les vases sacrés, reliques, ornements et autres mystères de la Sainte Église et contre tout chrétien en général et en particulier [2] ».

Parmi les autres dispositions de cette très longue ordonnance donnée le 23 juillet 1415, nous citerons les suivantes :

Aucun juif ou juive ne pourra recevoir en nantissement un objet quelconque appartenant à l'Église ;

Aucun juif ne pourra être jugé en quelque cause que ce soit, civile ou criminelle, nonobstant tout privilège contraire ;

Aucun juif mâle ou femelle ne pourra exercer la médecine ou la chirurgie ni la pharmacie à l'égard des chrétiens ;

Ils ne pourront accoucher aucune femme chrétienne, remplir aucun emploi ni service hors de leur propre Call ;

Aucun chrétien ne recevra d'eux ni pain, ni viande, ni aliments d'aucune espèce, le tout sous peine au juif de courir la ville, c'est-à-dire d'être fustigé sur les places et carrefours, et au chrétien d'une amende de 50 sous pour chaque contravention.

Ferdinand défendait de construire de nouvelles synagogues, d'agrandir, réparer ou embellir les anciennes, celles que la piété s'était plu à orner et à enrichir. Partout où il s'en trouvait plusieurs, une seule devait rester ouverte au culte israélite, et celle-ci même ne devait point appartenir à la catégorie des syna-

[1] Les juifs de l'Aljama de Perpignan avaient payé 220 livres pour l'imposition du couronnement de Ferdinand Ier (B. 335).

[2] Archives des Pyrénées-Orientales, B. 217, fo 26-33.

Digitized by Google

ou avec quelqu'un de ses membres, dans le but d'obtenir un office quelconque dans cette Aljama ou pour être membre du Conseil, et cela par voie de prières, de menaces ou de toute autre manière ; par contre, toutes les fois qu'un chrétien ou une chrétienne priera ou menacera, en quelque manière que ce soit, l'Aljama en corps ou quelqu'un de ses membres en faveur d'un juif ou d'une juive ou pour quelque chose qui les concernerait, que ce juif ou juive en faveur de qui ces prières ou menaces auraient été faites soit, *ipso facto*, mis à l'écart, lors même qu'il dirait, alléguerait ou jurerait qu'il est étranger à ces prières ou à ces menaces, et les secrétaires seront tenus de publier le rejet de tel juif ou juive en faveur de qui ces prières ou ces menaces auraient été faites ;

VI. — Tous les articles précédents seront observés à la lettre par ceux ou celles à qui il appartiendra, sous peine de 100 florins d'or d'Aragon [1].

Le lecteur a vu plus haut avec quel soin les créanciers des juifs tenaient à leur argent ; il n'est donc pas étonnant que les juifs insistassent, de leur côté, pour rentrer dans leurs fonds. Malheureusement, les chrétiens trouvaient beaucoup trop souvent un moyen pour retarder les échéances. Les juifs s'en plaignirent au roi Martin, qui, par lettres du 28 juillet 1408, leur promit de ne plus accorder, de ce moment à cinq ans, aucun sursis, délai, sauf-conduit ou prorogation de payement aux communes ou particuliers qui étaient leurs débiteurs. Excellente mesure, qui permettait aux juifs, presque tous négociants, de faire travailler leur argent [2].

Martin mourut le 31 mai 1410, à l'âge de cinquante-deux ans. C'était une grande perte pour ses sujets, dont il avait constamment poursuivi le bonheur, et surtout pour les juifs, qui lui devaient de sages mesures et des ordonnances bienfaisantes, que ses successeurs ne respectèrent pas assez. Deux années d'anarchie suivirent sa mort ; en 1412 seulement, l'infant de Castille fut proclamé roi d'Aragon, sous le nom de Ferdinand Ier, par une commission réunie à Caspé.

[1] B. 232 (registre XV de la *Procuracio real*), f° 36. — Ce document, ainsi que l'ordonnance de 1415, a été analysé par Henry dans ses *Mélanges historiques* inédits (Manuscrit de la Bibliothèque publique de Perpignan).

[2] Déjà en 1375, des provisions de Pierre III d'Aragon avaient dû régler le mode de payement des dettes contractées envers les juifs de Perpignan par diverses communautés et personnes du Roussillon, auxquelles il avait été accordé des délais, à la suite de l'invasion de l'Infant de Majorque (B. 329).

Digitized by Google

roi prononçait contre le gouverneur lui-même une amende de 1,000 florins d'or, à prendre sur ses biens, s'il négligeait de remplir ses ordres [1].

Etendant sur les juifs de Perpignan le bénéfice des libertés publiques consacrées par la constitution municipale de la ville de Perpignan, Martin homologua, le 28 juillet 1408, une délibération prise par les secrétaires, clavaires et conseillers de l'Aljama sur le mode d'élection des officiers de la communauté juive.

Les articles de cette délibération peuvent se résumer de la manière suivante :

I. — Tout juif qui ne possédera pas au moins dix livres de revenu ne pourra entrer au Conseil, et, si cette garantie ne semble pas suffisante au roi ou aux répartiteurs de l'impôt de l'Aljama, il en sera exclu ;

II. — Les secrétaires actuels et futurs seront tenus d'avoir un scribe juif qui inscrira chaque année, dans un livre, tout ce qui concerne la clavairie [2]. Les secrétaires pourront autoriser toutes dépenses dont la valeur ne sera pas de plus de douze sous; quant à celles de douze sous et au-dessus, elles ne pourront être consenties que par les secrétaires et le Conseil, à la majorité des voix, ce consentement devant être inscrit par le scribe juif avant qu'une partie de ces dépenses ait été effectuée. Il est défendu au clavaire de disposer d'aucune somme de toute autre manière (*no gos en altra manera despendre diner algun*) ;

III. — Les secrétaires ni aucune personne autre que le seul clavaire ne pourront recevoir ni administrer les deniers appartenant à l'Aljama ;

IV. — A l'avenir, l'élection de clavairie, d'auditeur des comptes et de scribe pourra être faite par les secrétaires, suivant la coutume; celle des secrétaires sera faite par le Conseil, à la majorité des voix ; elle aura lieu le 10 du mois d'août de chaque année ; dix jours auparavant, les secrétaires et les membres du Conseil auront à s'enfermer dans une maison, de laquelle ils ne pourront sortir que lorsqu'ils se seront mis d'accord sur le choix des futurs secrétaires ; il ne pourra y avoir en même temps, dans le Conseil, père et fils, aïeul et petit-fils, deux frères, deux ou plusieurs cousins germains, oncle et neveu, beau-père et gendre, ou deux beaux-frères;

V. — Nul juif ni juive ne pourra faire intervenir ni chrétien ni chrétienne dans les débats qu'il pourrait avoir avec l'Aljama

[1] Henry, *ouvr. cit.*, II, p. 209.
[2] *Tot lo fet de la clavaria.*

Digitized by Google

se montrèrent rigoureusement exigeants. Pour mettre un terme à cet état de choses, Martin ordonna au gouverneur de Roussillon, sous l'énorme peine de 2,000 florins d'or, de faire surseoir à toute poursuite contre les juifs jusqu'à ce qu'il en fût autrement ordonné par lui, sans prétendre toutefois que les créanciers perdraient leurs créances. L'ordonnance, qui est du 3 octobre 1398, est motivée sur ce que « la plus grande misère et la plus grande désolation règnent dans l'Aljama, à cause des fréquentes exécutions faites à l'instance des créanciers ». Une pareille situation forçait plusieurs juifs à abandonner leur domicile [1]. Sous la protection de Martin, les juifs eurent bientôt rétabli leurs affaires, grâce à l'activité incessante de leur industrie, et ils ne tardèrent pas à redevenir eux-mêmes créanciers de chrétiens. C'est alors que le roi leur accorda le droit de poursuivre les mauvais payeurs chrétiens jusqu'à la prise de corps. Les Perpignanais protestèrent vivement contre une semblable mesure, qui permettait aux juifs de les jeter en prison. Leurs consuls agirent si bien auprès du roi Martin, que celui-ci révoqua, le 29 mai 1409, une mesure très juste au fond, mais en opposition avec les usages de la ville. Une autre ordonnance fera voir encore mieux combien le roi Martin avait pris les juifs sous sa protection. En 1398, il ordonna au gouverneur des comtés de chercher dans le *Call* une maison pour y établir une *carteria* commune, c'est-à-dire un dépôt des étalons de toutes mesures dans le pays, afin qu'il fût loisible à chaque juif de vérifier si on ne l'avait pas trompé sur le mesurage ou le poids. Dans la crainte que cette mesure protectrice ne fût point exécutée, le

Morer », confrontans cum quadam privata dicti mansi et cum aere ejusdem mansi et cum aliis. Actum XXVII novembris M.CCCC.VIII. receptum per Fabre notarium, salvo jure corone in IIII morabatins uno solido et sex denariis censualibus et in directo domino (*Manuel* de Pierre Vila, notaires, n° 1452).

[1] Henry, *Histoire du Roussillon*, t. II, p. 203. — Le 23 novembre 1407, il y eut une réunion à la synagogue du Call. Parmi les présents je remarque : Vitalis Bendit, Samiel Bomacip, Jaco Struch, magister Abram Veger, magister Bonet Maymo, judei secretarii hoc anno, Struchus de Besalum, magister Mahirius Boneti, Abram Cabrit, Salamonus de Bellcayre, Leonus de Cabestany, Bonafos Pater, Cresques Alphaquim, Mosse Cohen, Ferrarius Bomacip, Benvenist Bonet, Duran Salamies, consiliarii. Vidal Bendit prit le premier la parole pour exposer les plaintes qu'un grand nombre de juifs avaient formulées au sujet des cens qui grévaient leurs maisons : *ara volem vos certificar que tot jorn a nos venen molts dels singulars juheus de la dita aljama exposan e dients que per los censes quels dits proprietaris han a pagar ells e cascun dells ne son molt affligits e leus cases ne venen a total ruina e decasament e destruccio ;* ils ajoutent que le protecteur des créanciers leur fait *grans e repentines exequcions e fortz*, si bien que *de cascuna exequcio han a pagar* XII. *diners, de que avegades monten mes los salaris dels sags* (huissiers) *que no fa lo cens quey restara a pagar.* On décide que, pour l'extinction des dettes, toute la communauté (*comu*) payera aux créanciers ou à leur protecteur les impositions extraordinaires de *morabatins* établies sur les propriétaires du Call (B. 334).

Digitized by Google

était toujours à sa disposition, surtout depuis qu'ils lui avaient offert un don gracieux de 4,000 florins à son avènement au trône d'Aragon[1]. Les événements du mois d'août 1391[2] avaient nécessairement porté un rude coup à la juiverie de Perpignan, et le nombre des habitants du Call avait sensiblement diminué. Cependant, ceux qui restaient avaient repris courage; mais ils ne purent relever leurs affaires qu'en contractant des dettes. Pour les éteindre le plus tôt possible, ils établirent sur les maisons et autres propriétés du Call de la ville de Perpignan et de ses dépendances un impôt extraordinaire, dit *de cens o morabatins*. Cet impôt devint si lourd et si gênant pour les propriétaires, qu'une sentence arbitrale de Samuel Alphaquim décida que l'Aljama verserait immédiatement, à titre de secours auxdits propriétaires, une somme de 200 livres de Barcelone entre les mains de Georges Pons, procureur des créanciers [3]. Bientôt le travail manqua ; les créanciers

sillon divers chapelains et prêtres royaux et autres ecclésiastiques coupables de débauches et autres excès, que l'évêque ne pouvait réprimer « vu leur qualité de familiers du roi », ainsi que les nombreux incendiaires, quêteurs et voleurs d'églises, concubinaires et usuriers « qui prêtaient à des taux immodérés » (B. 188).

Le 30 août 1397, le bailli de Vinça fit exercer des poursuites contre un certain Pierre Vilar, des Bains d'Arles (Amélie-les-Bains), cordonnier, parce qu'il était en compagnie d'un nommé Ramonet Lombart *qui verberavit quemdam judeum al Pont de Lentilla* infra terminos de Jocho (Cartulaire d'Alart, II, Vinça, p. 84). Quelques années plus tard, on fit faire des criées à Perpignan défendant expressément de frapper ou de faire frapper aucun juif (B. 234).

[1] B. 175.

[2] Je vois, par un document inséré dans B. 330, que l'on avait dressé, quelque temps après, des procès-verbaux d'enlèvement de divers meubles et effets de juifs, extraits du Call et déposés chez des particuliers, par ordre du gouverneur, pour en empêcher le pillage par les émeutiers chrétiens ; ce qui confirme bien ce que nous avons dit plus haut à ce sujet.

[3] B. 331. — Le *Manuel* de Pierre Vila pour l'année 1418 contient une liste *de las casas qui son dins la clausura del Call e fan morabatins* (payant le cens de marabotins). Je prends les premiers articles :

Primo Honoratus Petri olim vocatus Yssach Samson, filius et heres, ut dixit, universalis Samson Yssach judei q° obtulit quoddam instrumentum publicum in et cum quo Vitalis Salamo judeus Perpiniani habitator Appamiarum (*Pamiers*) vendidit dicto Samsoni Yssach quoddam hospicium intus clausuram Calli judeorum Perpiniani in vico vocato « Vitalis Struch » scitum, confrontans cum tenencia Zarchi Salamoni et in dicta via vocata « Vitalis Struch » et cum tenencia Dauini Salamoni judei q° et cum tenencia Dauini Cohen. Quod fuit actum Carcassone anno dominice incarnacionis M. CCC. LXXX nono. VII^a die septembris, receptum per magistrum Thomam de Clarano notarium auctoritate regia Carcassone pro tunc dictum hospicium erat franchum et liberum juxta tenorem dicti instrumenti et sic nullum faciebat morabatinum. — *En marge :* Ha dat que fa sinch morabatins ; fall hi segons se diu IIII sols VI, diners.

Dicta die. — Item Johannes Magistri, olim vocatus Abram Yssach de Caldes, obtulit instrumentum quo Cresques Maymo, judeus olim ville Perpiniani nunc habitator Petralate (*Peralada, en Ampurda*) vendidit dicto olim Abram Yssach de Caldes quendam solum terre sive « sotol » (rez-de-chaussée) et unum solerium cum uno portico sive « portxet » intus dictam clausuram Calli, scitum loco vocato « Lo Mas del

Digitized by Google

LES JUIFS

DES ANCIENS COMTÉS DE ROUSSILLON ET DE CERDAGNE

(SUITE[1])

VII

LE ROI MARTIN D'ARAGON ET LES JUIFS DES DEUX COMTÉS. — NOUVEAU MODE D'ÉLECTION DES FONCTIONNAIRES DE L'ALJAMA (1396-1410).

Le roi Jean Ier aimait passionnément la chasse. Un jour qu'il courait le gibier dans la forêt de Foxa, il tomba de cheval et se tua (19 mai 1396). Il avait lui-même désigné pour son successeur son frère don Martin, duc de Montblanc, qui, à ce moment, commandait en Sicile. Martin possédait quelques-unes des qualités qui font un bon roi, et il n'avait ni la politique étroite, ni la religion superstitieuse de ses devanciers. Un grand nombre de documents nous enseignent qu'il fut particulièrement attentif aux intérêts du Roussillon. Les juifs qui habitaient ce pays profitèrent singulièrement de ses bonnes dispositions. Les retenir dans ses états lui paraissait une chose bonne et utile. Il savait que les juifs se ressentaient de l'industrie des Arabes, avec lesquels ils étaient en contact par plus d'un point. Il fit donc exercer des poursuites contre les chrétiens qui maltraitaient les juifs, et désavoua quelques fois les prêtres ou les moines qui prêchaient la guerre contre la race d'Israël[2]. Le roi savait aussi que la bourse des juifs de Perpignan

[1] Voir *Revue*, tome XV, p. 19.

[2] Il ne fut pas toujours d'une grande tendresse pour le clergé, même en dehors des faits que nous signalons ici. Il donna un jour commission à Jean Servent, archidiacre d'Elne et auditeur à la cour royale, de rechercher et de poursuivre en Rous-

HOVERTHEOL. SEM. MAY 14 1888 LIBRARY.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

ÉTUDES JUIVES

PUBLICATION TRIMESTRIELLE
DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES JUIVES

TOME SEIZIÈME

PARIS
A LA LIBRAIRIE A. DURLACHER
83bis, RUE LAFAYETTE
1888

Digitized by Google

VERSAILLES
CERF ET FILS, IMPRIMEURS
59, RUE DUPLESSIS, 59

Digitized by Google

REVUE

DES

ÉTUDES JUIVES

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Period
1732

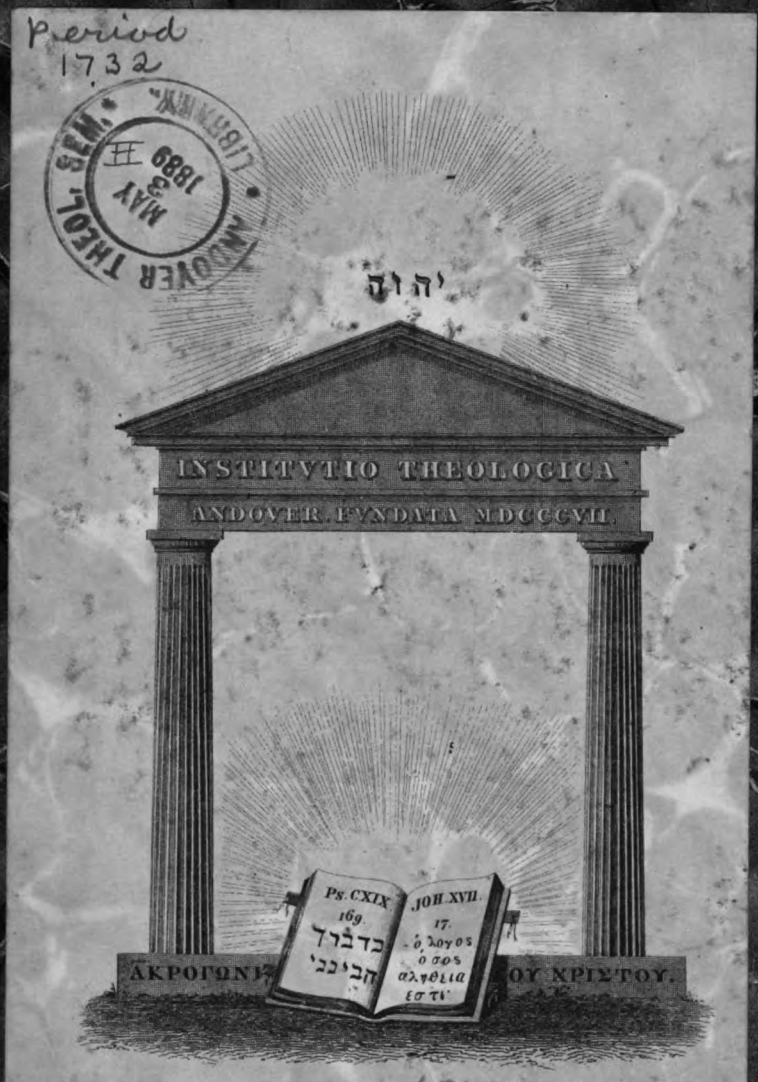

ANDOVER THEOL. SEM. LIBRARY
MAY 3 1889
42,268

AH 6BYG 8

Digitized by Google